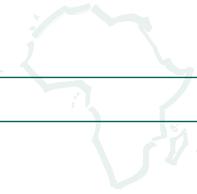


Perspectives économiques en Afrique

2007/2008



BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION
DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

*

**

Le Centre de développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été créé par décision du Conseil de l'OCDE, en date du 23 octobre 1962, et regroupe 23 pays membres de l'OCDE : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Corée, la Finlande, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie, ainsi que: le Brésil depuis mars 1994, le Chili depuis novembre 1998, l'Inde depuis février 2001, la Roumanie depuis octobre 2004, la Thaïlande depuis mars 2005, l'Afrique du Sud depuis mai 2006 et l'Égypte, l'Israël et le Vietnam depuis mars 2008. La Commission des Communautés européennes participe également au Comité directeur du Centre.

Le Centre tisse des liens entre les pays membres de l'OCDE et les pays en développement, et il encourage le dialogue entre eux, afin d'élaborer des solutions politiques aux enjeux mondiaux en gestation et aux défis du développement. Les personnalités participant aux événements organisés par le Centre sont invitées à titre personnel.

Le Centre de développement, dont l'appartenance est ouverte non seulement aux pays membres de l'OCDE mais également à des pays non-membres, occupe un statut particulier au sein de l'OCDE et de la communauté internationale. Les pays membres du Centre concourent au financement des projets, définissent le programme de travail biennal, et veillent sur son exécution.

*Une équipe restreinte du Centre coopère avec experts et organismes des pays membres de l'OCDE, afin de réaliser le programme établi. Les résultats sont discutés lors de réunions informelles d'experts et de décideurs politiques. Ils font l'objet d'une série de publications de référence destinées aux chercheurs et aux responsables. Les **Études du Centre** proposent des analyses de fond sur les grands enjeux du développement. Les **Repères** et les **Cahiers de politique économique** en résument les principales conclusions à l'intention des décideurs. Les **Documents de travail** traitent des aspects plus techniques du travail effectué au Centre.*

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/dev



Les idées exprimées et les arguments avancés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

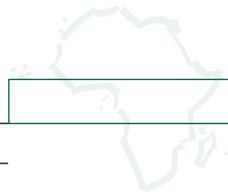
*

**

Publié en anglais sous le titre :
AFRICAN ECONOMIC OUTLOOK

© OCDE, Banque africaine de développement (2008)

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions de l'OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.



LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe de la Banque africaine de développement (BafD) est une institution financière de développement régionale et multilatérale. Elle compte 53 pays membres africains et 25 pays membres non africains situés en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

L'objectif de la Banque est de promouvoir le développement économique et le progrès social des pays africains, pris individuellement ou collectivement. À cet effet, elle encourage l'investissement de capitaux publics et privés orientés vers le développement, à travers notamment l'octroi de prêts et de dons à des projets et programmes qui contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement général et durable du continent.

Les opérations non concessionnelles de la Banque sont financées sur ses ressources ordinaires. En outre, les guichets d'aide – le Fonds africain de développement et le Fonds spécial du Nigeria – accordent des financements concessionnels aux pays à faible revenu qui ne peuvent pas supporter d'emprunter aux conditions du marché.

À la fin de 2006, le groupe de la Banque africaine de développement a approuvé un total cumulé de 3 174 prêts et dons équivalents à des engagements de près de 42 milliards d'unités de compte (UC), soit environ 63 milliards de dollars des États-Unis. Ces engagements, qui ont bénéficié à 52 pays membres régionaux ainsi qu'à des institutions nationales et régionales, ont permis le financement de projets et programmes de développement dans les secteurs de l'agriculture, des transports, des équipements collectifs, de l'industrie, de l'éducation et de la santé. Depuis le milieu des années 80, une bonne partie des engagements est venue soutenir des programmes de réformes économiques et des programmes d'ajustement destinés à accélérer le développement socio-économique. Environ 57 pour cent du total des engagements sont financés sur des ressources non concessionnelles, tandis que le solde provient de ressources concessionnelles.

Avant-propos

Le projet *Perspectives économiques en Afrique* est une initiative conjointe de la Banque africaine de développement et du Centre de développement de l'OCDE réalisée, depuis 2008, avec le concours de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). Ce rapport a été rédigé par une équipe réunissant notamment des membres de la BAFD et du Centre, avec le soutien d'experts de plusieurs pays.

Une dotation généreuse de la Commission européenne a été essentielle pour lancer et soutenir ce projet.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel™
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des Statlinks. Pour télécharger le fichier Excel™ correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les Statlinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Perspectives économiques en Afrique

Avant-propos	4
Remerciements	6
Préface	7
Première partie : Vue d'ensemble	9
Deuxième partie : Études par pays	109
• Afrique du Sud	111
• Algérie	129
• Angola	145
• Bénin	163
• Botswana	177
• Burkina Faso	193
• Cameroun	209
• Cap Vert	223
• Congo (République)	239
• Congo (République démocratique)	255
• Côte d'Ivoire	271
• Égypte	287
• Éthiopie	303
• Gabon	317
• Ghana	333
• Guinée Equatoriale	347
• Kenya	363
• Libéria	381
• Libye	395
• Madagascar	409
• Malawi	425
• Mali	441
• Maroc	457
• Maurice	473
• Mozambique	489
• Namibie	507
• Niger	523
• Nigeria	539
• Ouganda	553
• Rwanda	571
• Sénégal	587
• Tanzanie	603
• Tchad	619
• Tunisie	635
• Zambie	651
Troisième partie : Annexe statistique	669

Remerciements

Les *Perspectives économiques en Afrique* ont été préparées par trois équipes supervisées par Kenneth Ruffing. L'équipe de la Banque africaine de développement (BafD) était dirigée par Barfour Osei and Beejaye Kokil, membres du complexe de l'Économiste en Chef. L'équipe de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca) était dirigée par Léonce Ndikumana. L'équipe du Centre de développement de l'OCDE était dirigée par Lucia Wegner. Ces *perspectives* ont été préparées sous la supervision générale de Louis Kasekende, économiste en chef à la BafD, Temitope Waheed Oshikoya, directeur du département de la recherche sur le développement de la BafD, Abdellatif Bernoussi, chef de la division des Réseaux et Partenariats de recherche de la BafD, Javier Santiso, directeur du Centre de développement de l'OCDE, et Hakim Ben Hammouda, chef économiste à l'Uneca.

La synthèse de l'ouvrage a été préparée par Ken Ruffing (section macro-économie), Lucia Wegner et Christian Kingombe (section thématique), avec les concours de : Yero Baldeh, Jeff Dayton-Johnson, Thomas Dickinson, Adam Elthiraika, Ki Fukasaku, Andrea Goldstein, Federica Marzo, Francesca Pavarini, Helmut Reisen, Audrey Verdier-Chouchane, Susanna Wolf et Felix Zimmermann.

Les notes pays ont été élaborées par Mahamat Abdoulaye, Oluyeye Akinkugbe, Abou Amadou Ba, Mohammed-Hedi Bchir, Farid Benyoucef, Sylvie Anne Condé, Assitan Diarra-Thioume, Jeff Dayton-Johnson, Adam Elthiraika, Alain Fabrice Expo, Gaston Gohou, Racine Kane, Kavazeua Katjomuise, Christian Kingombe, Federica Marzo, Ahmed Moumami (avec le concours de Luis Bokung), Felix N'Zue, Oladeji Ojo, Peter Ondiege, Barfour Osei, Ben Idrissa Ouedrago, Rasheed Oyaromade, Taoufik Rajhi, Kenneth Ruffing, Mustapha Sadni-Jallab, Désiré Vencatachellum, Audrey Verdier-Chouchane, Lucia Wegner, Susanna Wolf, et par les organismes suivants : Centre d'études et de recherche en économie et gestion (Cereg, Cameroun), Centre de recherches économiques appliquées (Crea, Sénégal), Fondation pour la recherche économique et sociale (ESRF, Tanzanie), Centre égyptien d'études économiques (ECES), et Unité namibienne de recherche des politiques économiques (NEPRU).

Leur travail a bénéficié de l'aide précieuse de consultants sur le terrain : Prince Agbodjan (Bénin), Fatima Zohara Alaoui (Maroc), Iharimar Andriamarozoka (Madagascar), Daniel Bambara (Burkina Faso), William Bekoe (Ghana), Youcef Benabdallah (Algérie), Emilio Dava (Mozambique), Peter Draper and Philip Alves (Afrique du Sud), Francis Gatere (Rwanda), Ousseini Hamidou (Niger), Aloysius Heagbetu (Liberia), Yaro Jinjiri (Nigeria), Serge Kpassokro (Côte d'Ivoire), Oumar Makalou (Mali), John McGrath (Malawi), Michel Matamona (Congo), Alexandre Nshue Mokime (République démocratique du Congo), Patrick Musila Mwaniki (Kenya), Chiwama Musonda (Zambie), Joel Muzima (Mozambique), E.S.K. Muwanga-Zake (Ouganda), Tabo Symphorien Ndong (Tchad), Modeste Mfa Obiang (Gabon), Adesida Olugbenga (Cap Vert), Alves da Rocha (Angola), Sawkut Ally Rojidi (Maurice), Happy Siphambe (Botswana), et Abderrazak Zouari (Tunisie).

Le comité de supervision des notes pays par les pairs a réuni Maria João Azevedo, Sylvain Dessy, Paul Koffi Koffi, Anne-Marie Geourjon, Stephen Golub et Arne Wigg.

De précieux apports statistiques ont été fournis par Hilaire Kadisha, Koua Louis Kouakou, Feter Komlan, et Nirina Letsara, du Département des statistiques de la BafD. Le projet a également profité de l'appui à la recherche de Dawit Birhanu, Tsedale Demissie, Moctar Diouf, Laureline Pla, Abiola Sunmonu et Sylvie Umuhzo, ainsi que du support administratif de Theresa Ouedraogo, tous membres de l'Uneca.

Le cadre macro-économique servant aux prévisions a été mis à jour et exploité par Federica Marzo, du Centre de développement de l'OCDE, et par Beejaye Kokil, de la BafD. L'annexe statistique est le fruit d'un travail conjoint de Beejaye Kokil et Federica Marzo, avec le concours de Chritian Kingombe.

Le projet a par ailleurs profité des concours de Yvette Chanvoédou, Thomas Dickinson et Ralph Christian Maloumby-Baka, du Centre de développement de l'OCDE, et de Rhoda Bangurah et Nelson Abiana, du Département de la recherche sur le développement de la BafD. Michèle Girard, responsable de la bibliothèque du Centre de développement de l'OCDE, a également apporté son concours.

Les cartes géographiques ont été réalisées par Roland Pournier. Les cartes et diagrammes figurant dans cet ouvrage n'impliquent en aucune façon la reconnaissance de frontières nationales ou politiques de la part du groupe de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Centre de développement de l'OCDE ou des auteurs.

Nombre de représentants des gouvernements africains, de chercheurs du secteur privé et d'acteurs de la société civile ont fourni de très précieux apports et commentaires, notamment tous les participants de la réunion d'experts organisée conjointement par la BafD et le Centre de développement de l'OCDE sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP). Diverses institutions ont également contribué au projet, à différentes étapes : les bureaux pays de la BafD et son Département des ressources humaines, l'Agence française de développement (AFD) et le Groupe des experts en formation professionnelle (Gefop), l'unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, les délégations de la Commission européenne en Afrique, la Fondation européenne pour la formation (ETF), l'unité de soutien du Processus de dialogue de Heiligendamm, le Département des compétences et de l'employabilité de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Département des affaires économiques de l'OCDE ainsi que la Direction pour la coopération et le développement et la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE, le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques de l'Unesco et le Groupe d'étude des perspectives économiques de la Banque mondiale.

L'unité Publications/médias du Centre de développement de l'OCDE, animée par Colm Foy et Sheila Lionet, a assuré l'édition de cet ouvrage en vue de sa publication.



Préface

Cette septième édition des *Perspectives économiques en Afrique* marque un tournant : non seulement la responsabilité du projet a été confiée à la Banque africaine de développement – qui prend ainsi la relève du Centre de développement de l'OCDE – mais un nouveau partenaire, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a rejoint l'équipe. Plusieurs instituts de recherche africains indépendants se sont par ailleurs associés à la préparation des notes pays, et ils participeront à la diffusion de cette nouvelle édition des *Perspectives économiques en Afrique*.

Les *Perspectives économiques en Afrique* entrent donc dans une nouvelle phase, fortes d'une réputation et d'une influence bien établies. Elles font en effet désormais partie intégrante de la littérature socio-économique africaine, et c'est avec fierté que nous assumons ensemble cet héritage. Le nombre de pays couverts a encore progressé, passant de 31 dans l'édition 2007 à 35 cette année. Réunis, ces pays représentent 87 pour cent de la population africaine et 95 pour cent de la production du continent. C'est un échantillon plus que représentatif, qui nous conforte dans notre ambition de parvenir, un jour, à couvrir chaque pays du continent.

Pour la quatrième année consécutive, l'Afrique a connu une croissance supérieure à 5 pour cent, avec un taux estimé à 5.7 pour cent en 2007. Cette tendance devrait d'ailleurs se maintenir, voire même s'améliorer pour atteindre 5.9 pour cent en 2008 puis en 2009, au plus long terme de nos prévisions. Les perspectives d'avenir pour l'ensemble du continent sont donc globalement favorables.

Un examen pays par pays révèle toutefois de grandes différences entre ceux qui exportent du pétrole et les autres. Les premiers vont en effet continuer de bénéficier de l'envolée des exportations des hydrocarbures et des prix, qui resteront élevés, même si la production a commencé à fléchir, ici ou là, ou si elle devrait sous peu marquer le pas. Ce groupe se doit d'investir dans l'avenir, au niveau notamment des infrastructures et des services sociaux (éducation, formation et santé). Pour les pays importateurs de pétrole, les perspectives sont cette année encore moins favorables – même si nombre d'entre eux s'en sortent bien, à l'instar des pays exportateurs de minerais. La plupart auront donc à contenir ou à financer un déficit de leur compte courant qui ne cesse de se creuser et qui souffre sévèrement des augmentations du prix des produits pétroliers et alimentaires sur les marchés mondiaux. Les deux groupes confondus auront par ailleurs à redoubler d'efforts pour endiguer l'inflation, qui montre des signes de reprise. C'est la qualité de la gouvernance qui est à l'origine des écarts de résultats affichés par les uns et par les autres, au sein de chaque groupe.

Parfois, les économies nationales sont menacées par les crises, nouvelles ou endémiques, provoquées par un effondrement des structures de gouvernance ou par une lutte toujours plus exacerbée pour des ressources toujours plus rares. Les organisations internationales – au premier rang desquelles l'Union africaine et la Banque africaine de développement – tentent d'apaiser les conflits, mais leurs efforts resteront vains sans un minimum de bonne volonté de la part des dirigeants et de leurs opposants. Les responsables politiques du continent doivent faire preuve de maturité et de retenue pour en finir avec les troubles politiques, les conflits armés et les déplacements de population. Si l'Afrique n'avait qu'un défi à relever, ce serait celui-là.

L'édition 2008 des *Perspectives économiques en Afrique* a choisi de faire le point sur le développement des compétences techniques et professionnelles. En dépit d'une prise de conscience grandissante de l'importance des compétences techniques et professionnelles pour augmenter la compétitivité et pour favoriser l'intégration sociale, permettre un emploi décent et lutter contre la pauvreté, nos études pays – appuyées par des évaluations d'experts indépendants – révèlent que les systèmes d'enseignement technique et professionnel en Afrique sont soumis à de multiples contraintes qui les empêchent de se déployer et limitent leurs effets. Moins de 5 pour cent des élèves du secondaire optent pour une filière technique et professionnelle en Afrique – un taux très inférieur à celui d'autres régions, et la part de cet enseignement dans les budgets de l'éducation oscille entre 2 et 6 pour cent seulement. Rares sont par ailleurs les politiques de formation qui se préoccupent du développement des compétences dans le secteur informel, pourtant le premier employeur – et formateur – de l'Afrique.

Le rapport montre que c'est dans le secteur privé – y compris « informel » – que les perspectives sont les plus prometteuses en termes de formation pour la jeunesse africaine et pour ces entrepreneurs de demain dont dépendront l'emploi et la prospérité.

De nombreux pays réforment cependant leurs systèmes de formation pour mieux les adapter aux besoins des marchés du travail formel et informel. Ils introduisent aussi – ou consolident – des passerelles entre la formation en milieu éducatif et les dispositifs d'apprentissage dans les secteurs tant formel qu'informel. Ces réformes doivent être poursuivies et généralisées.

Soutenu par des dirigeants et une communauté internationale conscients de leurs responsabilités, ce type d'initiatives devrait, nous l'espérons, contribuer à la dynamique de progrès des pays africains dont témoigne cette édition des *Perspectives économiques en Afrique*.

Donald Kaberuka,
président,
Banque africaine de développement,
Tunis

Javier Santiso,
directeur,
Centre de développement de
l'OCDE, Paris

Abdoulie Janneh,
secrétaire exécutif,
Commission économique des Nations
unies pour l'Afrique, AddisAbeba

Avril 2008

Première Partie



Vue d'ensemble



Les *Perspectives économiques en Afrique* s'appuient sur les compétences de la Banque africaine de développement (BAfD), de l'OCDE et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). Cette *Vue d'ensemble* propose une analyse globale de l'état des économies africaines, replacées dans leur contexte régional et continental, à l'heure de la mondialisation. Cette édition 2008 a retenu pour thème spécifique le développement des compétences techniques et professionnelles.

Les 35 pays passés en revue dans cette septième édition des *Perspectives économiques en Afrique* représentent ensemble près de 87 pour cent de la population africaine et 95 pour cent de la production du continent. Les pays sont classés par sous-régions :

- Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie ;
- Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal ;
- Afrique centrale : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, république démocratique du Congo (RDC), république du Congo et Tchad ;
- Afrique de l'Est : Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie.
- Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie et Zambie.

L'activité économique de l'Afrique a progressé de 5.7 pour cent en 2007, et elle devrait se maintenir à ce haut niveau en 2008 puis en 2009, à 5.9 pour cent. La situation de la plupart des pays africains reste extrêmement favorable. Les pays exportateurs de pétrole distancent néanmoins nettement les autres. En outre, certains pays sont toujours aux prises avec de sérieuses difficultés – notamment la catastrophe humanitaire du Darfour au Soudan, le naufrage de l'économie du Zimbabwe et les conflits et l'instabilité politique au

Kenya, en Somalie et au Tchad –, autant de situations qui assombrissent leurs perspectives de croissance. Pour autant et malgré un réel fléchissement lié à la crise des crédits immobiliers à risque (*subprimes*) aux États-Unis, l'expansion mondiale persistante continue à soutenir la demande de pétrole et des autres matières premières industrielles, qui bénéficient de cours assez élevés. Ces bonnes perspectives économiques sont confortées par une augmentation significative de l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique, (sous la forme pour l'essentiel d'allègements de dette et d'aides d'urgence), par la reprise des flux d'investissements directs étrangers (IDE), mais aussi par la consolidation de la stabilité macro-économique. De plus, la croissance devrait être dopée en 2008 par l'augmentation de la production de pétrole et de minerais en Afrique australe et centrale, et par un certain recul de l'insécurité.

L'inflation s'accélère toutefois dans les pays importateurs nets de pétrole. Elle est passée (Zimbabwe mis à part) à 6.7 pour cent en 2007 contre 6.3 pour cent en 2006 et 5.5 pour cent en 2005, attisée principalement par la flambée des cours du pétrole et l'augmentation du prix des denrées alimentaires. De nombreux pays ont connu une dégradation de leur balance commerciale : les excédents des grands exportateurs de pétrole et de minerais métallifères se sont réduits, tandis que plusieurs pays ont vu s'alourdir la facture de leurs importations – en dépit d'une légère reprise des cours de certains produits agricoles (cacao, café et coton notamment). Les bénéfices exceptionnels liés aux cours des produits de base ont favorisé un redressement des finances publiques, surtout dans les économies exportatrices nettes de pétrole. Ces recettes devront être judicieusement gérées – en affectant une part substantielle à des investissements dans les infrastructures et dans le développement des ressources humaines – afin de poser les jalons d'une croissance économique diversifiée, une fois retombé l'emballément actuel du prix des matières premières.

Pour les pays importateurs nets de pétrole, le problème est radicalement différent. Alors que les perspectives de croissance du PIB en 2008 et en 2009 semblent assez prometteuses, l'inflation repart, du fait d'une répercussion plus directe de la flambée des produits pétroliers sur les consommateurs, à laquelle vient s'ajouter l'augmentation des cours des céréales et des huiles végétales. Mais toute tentative de contenir l'inflation à un seul chiffre risque de ralentir l'activité économique. Les prévisions de croissance du PIB présentées dans cet ouvrage misent sur un creusement des déficits des comptes courants, lié à l'augmentation persistante des prix du pétrole et à un affaiblissement des produits non pétroliers. Elles tablent donc aussi sur un afflux imminent de fonds complémentaires, indispensables pour financer les déficits.

Une autre grande incertitude plane sur ces *Perspectives* : l'ampleur et la gravité du ralentissement de l'économie américaine, qui commence à gagner d'autres pays, dans la zone OCDE et ailleurs. La situation semble s'aggraver depuis que les hypothèses sous-tendant ces *Perspectives* ont été établies, au début de l'année 2008. Si l'on peut se féliciter que ce ralentissement résorbe en partie les profonds déséquilibres de l'économie mondiale, qui suscitaient ces dernières années de véritables inquiétudes, on ne peut tout à fait exclure que ce rééquilibrage s'avère erratique, avec de brusques fluctuations des taux de change qui accélèreraient le déclin actuel de la production à l'échelle planétaire et, partant, donneraient un coup de frein brutal à la demande des produits exportés par l'Afrique.

Les récentes augmentations des flux d'aide ont davantage profité à l'Afrique qu'à d'autres régions, même s'ils ont pris pour l'essentiel la forme d'aide humanitaire et d'allègements de dette. Reste à savoir si cette augmentation de l'aide va se poursuivre, au-delà de la hausse conjoncturelle liée à ces allègements et à l'aide d'urgence. Notre étude de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) confirme le diagnostic de la précédente édition des *Perspectives économiques en Afrique* : sur la base des tendances récentes, seuls six pays d'Afrique – pour la plupart en Afrique du Nord – sont susceptibles de réaliser l'OMD

numéro 1, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour.

La promotion de la bonne gouvernance est plus impérative que jamais. Le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) de l'Union africaine (UA) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) commence à fournir une évaluation de bonne foi de la situation dans les pays d'Afrique et favorise, ce faisant, les avancées en matière de gouvernance. L'Afrique du Sud, l'Algérie, le Ghana, le Kenya et le Rwanda se sont déjà pliés à cet exercice. Si l'on se réjouit que les conflits commencent à s'apaiser dans certains pays, cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* observe malgré tout que la marche vers la démocratie marque le pas. Malgré les progrès dans la gestion macro-économique et l'environnement réglementaire, il reste beaucoup à faire pour créer un climat propice au développement du secteur privé et, en particulier, pour endiguer la corruption.

Environnement international

La croissance de l'économie mondiale

La croissance du PIB mondial est ressortie à 3.7 pour cent en 2007, en léger repli par rapport à 2006 (3.9 pour cent). Les pays de l'OCDE ont nettement moins progressé que le reste du monde. La croissance du PIB dans cette zone s'est infléchie, à 2.7 pour cent en 2007 contre 3.1 pour cent en 2006. Ce ralentissement est particulièrement sensible aux États-Unis, du fait de la crise des crédits à risque. L'un dans l'autre, les économies de la zone OCDE ont relativement bien résisté à la série de chocs provoqués par les turbulences des marchés financiers, le repli de l'immobilier et la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Mais les perspectives tablent sur un nouveau ralentissement de la croissance du PIB des pays de l'OCDE, à respectivement 2.3 et 2.4 pour cent en 2008 et 2009. La reprise est attendue courant 2009. Aux États-Unis, la défaillance de l'investissement dans la construction résidentielle en 2007 a été en partie compensée par les bonnes performances des exportations nettes, sachant que la consommation des ménages est restée soutenue

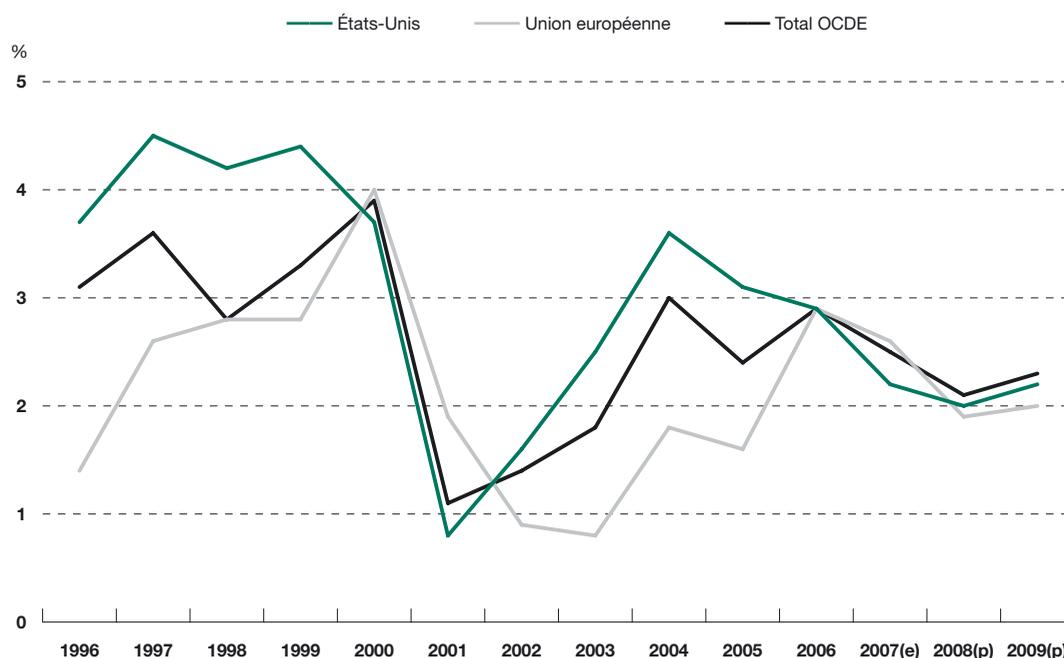
jusqu'en décembre. La zone euro a vu elle aussi sa croissance ralentir, mais dans des proportions moindres qu'aux États-Unis : si le marché immobilier est resté relativement calme en 2007, la demande soutenue des marchés émergents a continué de tirer les exportations. Au Japon, la croissance a également marqué le pas, avec le ralentissement de l'investissement et de la consommation, sous l'effet, pour cette dernière, de la quasi-stagnation des salaires réels, qui ne semblent pas devoir évoluer.

Aux États-Unis comme au Japon et dans la zone euro, l'augmentation de la production en 2007 est restée supérieure, même à ce rythme modeste, au niveau de croissance potentielle¹. La résorption progressive de cet écart de production devrait entraîner – mais pas avant le dernier trimestre 2009 – une augmentation de la formation privée de capital fixe. La politique monétaire a largement fait preuve de réalisme face aux secousses des marchés financiers même si, avec l'aggravation des turbulences début 2008, elle est devenue

particulièrement agressive aux États-Unis. Elle devrait néanmoins retrouver sa neutralité dès que la croissance aura retrouvé sa dynamique. Malgré la flambée des cours du pétrole et du prix des denrées alimentaires, l'inflation sous-jacente semble être restée stable, à environ 2 pour cent. Mesurée par l'indice implicite des prix du PIB, elle affiche néanmoins un taux légèrement supérieur en 2007, à 2.3 pour cent, comme en 2005 et 2006. Dans la zone OCDE, et corrigée par le déflateur de la consommation privée, elle est ressortie à 2.5 pour cent au quatrième trimestre 2007.

En dehors de la zone OCDE, la croissance est restée vive, en particulier en Asie où la Chine affiche un taux de croissance du PIB de 11.4 pour cent et l'Inde d'environ 8.8 pour cent. Le Brésil et la Russie ont également vu leur PIB croître en 2007, à respectivement 4.8 et 7.3 pour cent. Dans ces quatre pays, la croissance devrait se ralentir en 2008 et en 2009 sous l'effet du fléchissement de la demande mondiale pour leurs produits d'exportation.

Figure 1 - Croissance dans les pays de l'OCDE



Source : OCDE (2007), *Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324328618234>

1. La « croissance potentielle » est le taux virtuel de la croissance si tous les facteurs de production étaient pleinement utilisés et si les taux historiques de l'amélioration globale de la productivité des facteurs se maintenaient.

Encadré 1 - Accords de partenariat économique entre l'UE et les pays africains

Les négociations en vue de la signature d'un APE entre l'UE et les États Afrique/Caraïbes/Pacifique (APC) ont été engagées le 27 septembre 2002 à Bruxelles. L'accord de Cotonou du 23 juin 2000 sert de base légale aux discussions, qui étaient censées prendre fin en décembre 2007, l'APE devant entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. Les secrétariats de quatre communautés économiques régionales (CER) d'Afrique ont donné une impulsion décisive aux négociations : il s'agit du Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (Comesa – 16 pays) ; de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA – 7 pays) ; de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao – 16 pays) ; et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac – 6 pays). Le volet commercial des APE prend la forme d'un accord de libre-échange (ALE) et il est censé respecter les dispositions de l'article XXIV du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) pour être compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les APE visent donc une libéralisation « substantielle de tout le commerce » (ce qui, pour certains, équivaut à au moins 90 pour cent des échanges entre membres d'un ALE) sur une « période raisonnable » (certains parlent d'une échéance à plus ou moins dix ans). Les APE offrent un cadre pour la réciprocité, la différenciation, l'intégration régionale approfondie et la coordination du commerce et de l'aide. L'objectif ultime est de contribuer à l'adoption d'un régime commercial propice au développement durable et à l'intégration des États ACP dans l'économie mondiale.

En novembre 2007, cinq pays membres de la Communauté d'Afrique orientale (CAO) (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) – qui sont aussi pour la plupart membres du Comesa – ont signé un APE intermédiaire avec l'UE pour une période de 12 mois. À l'exception de l'Afrique du Sud, qui avait déjà signé un ALE avec l'UE, les pays qui négocient par le biais du secrétariat de la CDAA ont eux aussi signé un APE intermédiaire avec l'UE en décembre 2007. Pour la CAO par exemple, cet accord cadre entraînera, au bout d'une période de transition de 25 ans, l'abolition des tarifs douaniers sur 81 pour cent des exportations actuelles de produits industriels et agricoles de l'UE pénétrant sur les marchés de la CAO. En échange, la CAO bénéficie d'un accès libre de droits et de quotas sur le territoire de l'UE pour la plupart de ses exportations de biens et ce, dès le 1^{er} janvier 2008.

Malgré ces évolutions, un bilan approfondi des négociations APE avant le délai fixé au 31 décembre 2007 a révélé l'absence réelle de progrès au regard du programme initial des négociations. Il a aussi mis en évidence d'importantes zones de désaccord (CEA, 2008). Plusieurs points n'ont toujours pas été résolus, comme la gamme des produits concernés, les périodes de transition, les règles d'origine, les produits sensibles et l'érosion des préférences en ce qui concerne l'accès aux marchés et l'agriculture. Aucun accord n'a encore été trouvé entre l'UE et les CER africaines sur l'étendue des négociations relatives aux services, au traitement de l'investissement, à la concurrence et aux marchés publics. Des différences subsistent quant à la portée des dispositions en matière de développement, l'additionnalité des ressources et la nature juridiquement contraignante des engagements de l'UE. La relation APE/REC dans le contexte de l'intégration de l'Afrique n'est pas non plus résolue à ce jour, et des solutions alternatives pour les pays non couverts par les APE restent à trouver.

Globalement, l'impact virtuel des APE sur le commerce, l'intégration régionale et le développement des pays africains est un facteur de dissension qui tend à ralentir les négociations. Alors que les APE sont censés être compatibles avec les règles de l'OMC, les États ACP affirment que ces règles, que les APE sont tenues de respecter, ne sont pas propices à leurs propres objectifs de développement. Or les propositions des États ACP au groupe de négociation sur les règles de l'OMC étaient censées apporter des contributions au contenu des APE en termes de développement. L'absence de définition claire de la relation APE/REC suscite des inquiétudes quant à la compatibilité des APE avec le programme régional de développement des marchés et d'intégration de l'Afrique.

Alors que les volets commerciaux des APE et les préférences de Cotonou se ressemblent en termes d'accès potentiel aux marchés pour les pays moins avancés (PMA), l'érosion des préférences dont bénéficient actuellement les pays africains non PMA soulève des inquiétudes.

Fin 2007, les parties ont accepté de repousser le délai fixé pour la conclusion des APE, la décision étant facilitée par la signature d'APE intermédiaires avec l'UE. Ces APE intermédiaires accordent un nouveau délai pour parvenir à des accords plus complets entre les différents groupes chargés des négociations. L'impact des différents APE sur le développement et l'intégration du continent africain dépend de l'engagement des groupes chargés des négociations vis-à-vis de la position commune de l'Afrique sur des problématiques transversales clés et notamment : ressources APE et mécanismes d'acheminement distincts en faveur des fonds régionaux ; accès aux marchés et règles d'origine ; autres aspects commerciaux (concurrence, marchés publics et investissement) ; autres questions liées au développement (coordination panafricaine en matière d'agriculture et de services) ; et interprétation consensuelle de la compatibilité des accords régionaux avec l'OMC.

Source : *Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et Union africaine (CEA/UA), à paraître ; « L'Afrique et le consensus de Monterrey : performances et progrès du continent », Rapport économique sur l'Afrique 2008, Addis-Abeba.*

Échanges internationaux et régionaux

Le commerce mondial a progressé de 7 pour cent en 2007 contre 9.4 pour cent en 2006, et devrait conserver son dynamisme en 2008 et 2009, aux alentours de 8 pour cent. Étant donné les perspectives de ralentissement pour ces deux années, le ratio importations/PIB des pays de l'OCDE devrait augmenter, passant d'environ 21 pour cent en 2006 et 2007 à quelque 22.5 pour cent d'ici 2009, restant dans le sillage des 20 dernières années.

La croissance dans la zone OCDE et plusieurs grandes économies émergentes en 2007 aura contribué à alimenter la demande des produits exportés par l'Afrique, qui ont progressé en volume de respectivement 4.6 et 7.9 pour cent en 2006 et 2007. Elle a aussi participé au maintien des cours élevés du pétrole et de nombreuses autres matières premières qui constituent l'essentiel des exportations de la plupart des pays africains. La croissance de la demande de biens importés attendue dans les pays de l'OCDE et en Asie pour 2008 et 2009 devrait rester soutenue, mais à des taux bien inférieurs à ceux enregistrés en 2006 et 2007. Les exportations africaines devraient toutefois profiter de l'appel d'air des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE), les pays africains ayant pratiquement tous signé des accords intermédiaires (encadré 1).

Principales mesures prises en 2007 en faveur de l'intégration régionale

L'intégration régionale est une composante cruciale des stratégies de développement des pays africains. Depuis le début des années 1960, ces derniers se sont regroupés dans différentes Communautés économiques régionales (CER) afin de promouvoir une intégration politique et économique à l'échelon régional. En 1991,

plusieurs dirigeants africains signaient le traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine entrée en vigueur en 1994. Lors de sa 9^e session ordinaire, en juillet 2007 à Accra (Ghana), l'Union africaine (UA) a adopté la « déclaration d'Accra » qui prévoit d'accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, à travers notamment la rationalisation des CER et la formation d'un gouvernement d'union pour l'Afrique. Actuellement, la Communauté économique africaine repose sur huit CER, dont les membres se recoupent parfois².

La Commission de l'UA (CUA) a préconisé en octobre 2007 la révision de l'article 6 du traité d'Abuja et la définition d'un programme minimum d'intégration afin d'accélérer ce processus et de rationaliser les CER. L'UA recommande notamment de rationaliser les CER, de résoudre les problèmes de double appartenance, d'harmoniser les politiques d'union douanière à l'échelle du continent et de ratifier des protocoles qui devront être effectivement appliqués ensuite.

Évolution du commerce intra-africain³

En dépit de l'augmentation substantielle et récente du commerce global de l'Afrique, les échanges intra-africains restent embryonnaires (sachant qu'une grande partie du commerce transfrontalier n'est pas enregistré, d'où une sous-estimation évidente de son ampleur réelle). Dopée par la bonne tenue persistante des cours des matières premières et une forte croissance mondiale, la valeur des exportations africaines a ainsi progressé de 21 pour cent, pour atteindre 360.9 milliards USD (3 pour cent des échanges mondiaux) en 2006. Cette année-là, le commerce intra-africain a représenté moins de 10 pour cent du total des exportations du continent, contre plus de 73 et 51 pour cent pour le commerce intra-continentale respectif de l'UE et de l'Asie. Plus inquiétant, les exportations africaines vers le reste du monde ont progressé plus vite entre 1996 et 2005 que les échanges à l'intérieur du continent. La Cemac et

2. Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; Comesa ; CAO ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; Cedeao ; Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD) ; CDAA ; et Union du Maghreb arabe (UMA).

3. CEA (à paraître 2008), « Vers une intégration monétaire et financière en Afrique », *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA III)*, Addis-Abeba.

l'UMA semblent être les deux CER les moins bien intégrées, avec des exportations vers le reste du monde en progression bien plus rapide qu'au sein de leur région. La Cedeao, la CDAA et le Comesa paraissent mieux intégrés, avec un écart moins prononcé entre la croissance des exportations totales et le commerce intra-régional. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) – une union douanière et monétaire associant huit États d'Afrique de l'Ouest – affiche de bien meilleurs résultats en termes d'intégration et de développement des échanges intra-régionaux.

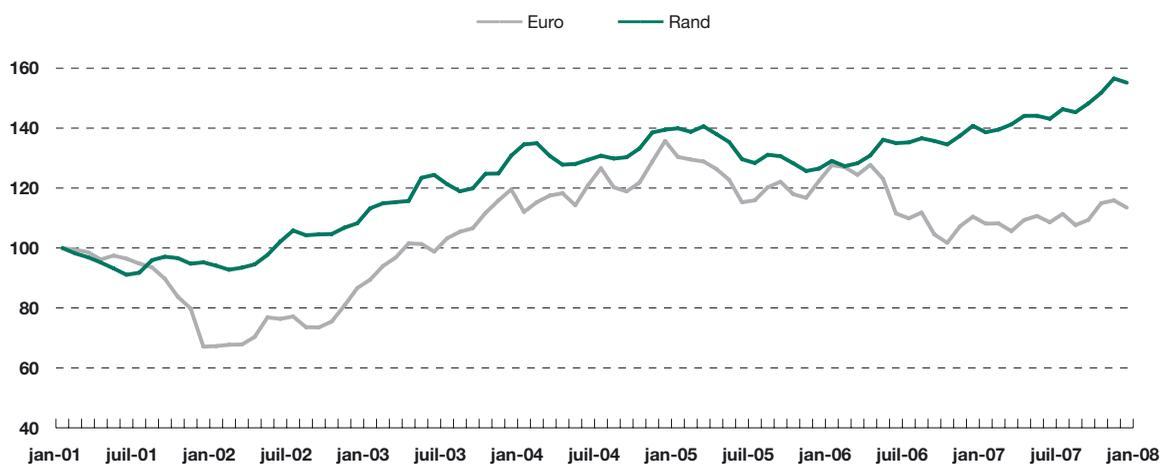
Le commerce intra-africain reste handicapé par des barrières douanières et non douanières, des infrastructures physiques déficientes – au niveau en particulier des transports et de l'énergie – et par l'absence de diversification économique. Seule la suppression de toutes les barrières douanières et non douanières, mais aussi une mobilité totale des facteurs de production et l'harmonisation des politiques commerciales et macro-économiques, permettraient de relever ces défis. Cela contribuerait aussi à la promotion de l'investissement et de la diversification économique et renforcerait la compétitivité de l'Afrique à l'international. Première étape vers le marché commun africain, les CER devraient constituer des zones de libre-échange (ZLE) entre elles et avec les ALE faisant doublon. Par ailleurs, les unions douanières actuelles pourraient convenir d'appliquer les

mêmes instruments commerciaux et d'adopter un tarif extérieur commun (TEC). Les échanges constituant une importante source de revenu pour la plupart des pays africains, ces derniers doivent mettre en place des systèmes de compensation et d'égalisation pour gérer les pertes de revenu et les déséquilibres éventuels de gains tirés des échanges. Les pays africains doivent également mettre en place des institutions pour développer les infrastructures régionales, les mécanismes de règlement et les marchés de capitaux régionaux, mais aussi pour améliorer encore les services de télécommunications intra-africains en termes d'accès et de coût.

Les taux de change

Les déséquilibres mondiaux se sont légèrement résorbés, le déficit de la balance courante des États-Unis étant retombé d'un taux record de 6,5 pour cent du PIB en 2006 à 5,5 pour cent en 2007. Les inquiétudes relatives à la pérennité des flux nécessaires au financement d'un déficit toujours important se sont donc quelque peu relâchées. Cette amélioration se traduit en partie par un regain de compétitivité des exportations américaines vis-à-vis de la zone euro et du Japon avec l'affaiblissement du dollar entre 2002 et 2004, qui s'est poursuivi en 2006 et en 2007 après une stabilisation tout au long de 2005. En janvier 2008, on pouvait obtenir pour un euro 55 pour cent de dollar en plus qu'en janvier 2001. Les

Figure 2 - Cours de l'euro et du rand par rapport au dollar (indices base 100 en janvier 2001)



Source : www.x-rates.com.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324342824727>

contreparties de ce déficit conséquent de la balance courante américaine se trouvent essentiellement en Asie de l'Est et dans les pays exportateurs de pétrole. Les excédents dans ces zones devraient se renforcer au cours des deux prochaines années. Les ajustements des taux de change se sont jusqu'ici faits sans heurts et cette situation devrait perdurer.

L'affaiblissement du dollar face à l'euro tout au long de 2007 a provoqué un nouvel ajustement du taux de change effectif dans l'UEMOA et la Cema – deux groupements compris dans la zone franc. Cela étant, le rand sud-africain (ZAR) et les monnaies qui lui sont rattachées sont restés relativement stables face au dollar en 2007, après le fléchissement de 2006. Ces monnaies continuent donc de se déprécier face à l'euro, ce qui profite à la compétitivité de leurs exportations non traditionnelles.

Cours des matières premières

Le cours des matières premières est resté extrêmement soutenu tout au long de 2007, étayé par une expansion mondiale, certes en ralentissement, mais continue. Les augmentations ont cependant été bien supérieures pour le pétrole et les métaux que pour la plupart des boissons tropicales. Le prix des denrées alimentaires a flambé en 2007, attisé par l'augmentation du prix des matières grasses (50 pour cent) et des céréales (22 pour cent). Le recours accru aux biocarburants est pour beaucoup dans l'augmentation du prix des céréales. En 2006, ils ont représenté entre 5 et 10 pour cent de la production mondiale de matières premières d'où sont tirés les biocarburants – comme le maïs aux États-Unis, le sucre de canne au Brésil et les huiles végétales (de colza essentiellement) dans l'UE.

La bonne tenue durable des cours mondiaux du riz a amélioré la balance commerciale de nombreux pays africains, même si la flambée des hydrocarbures et des denrées alimentaires a nui à la plupart des pays importateurs de pétrole. Les pays exportateurs de pétrole et de minerais ont été les premiers bénéficiaires de ce contexte. Dans la plupart des autres pays, les pertes dues à l'alourdissement de la facture pétrolière et alimentaire

ont été plus ou moins compensées par l'augmentation des cours des matières premières.

Pétrole

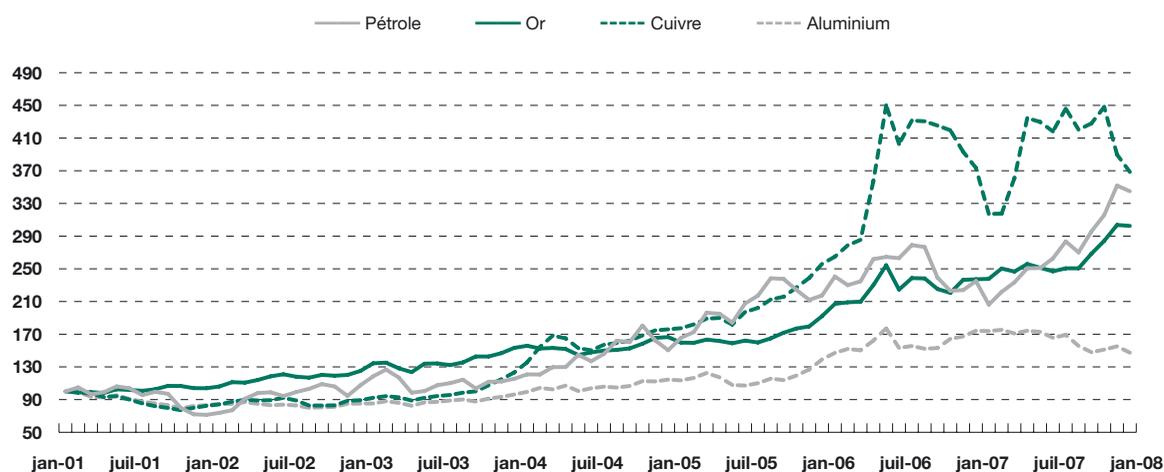
L'envolée persistante des cours du brut s'accompagne d'une forte volatilité. La flambée de la demande en 2004 a été suivie par des épisodes de rupture d'approvisionnement en 2005. En 2006, la hausse des prix a entraîné un ralentissement de la demande ce qui, conjugué à un assouplissement de l'offre, a eu un léger effet positif sur les cours. Malgré tout, les prix de 2006 ont été en moyenne supérieurs à ceux de 2005. En 2007, ils sont repartis à la hausse, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) réduisant la production pour soutenir les cours. Le cours moyen du brut (Brent) est passé de 54.4 dollars le baril en 2005 à 65.4 en 2006 et 72.7 en 2007. Nos prévisions reposent sur l'hypothèse (elle-même fondée sur l'hypothèse technique des *Perspectives économiques de l'OCDE n° 82*) d'un prix moyen du baril à 90 dollars en 2008 comme en 2009. Cette flambée des cours ajoute encore aux pressions à la diminution de la demande, dont la faiblesse déprime l'activité économique.

Métaux

Les cours des métaux ont progressé en moyenne de 13.9 pour cent en 2007, pour atteindre des niveaux moyens supérieurs de 145 pour cent à ceux observés en 2000. Cette envolée s'explique en grande partie par la demande vigoureuse des économies asiatiques émergentes et, en particulier, de la Chine. Pourtant, le prix moyen en décembre était inférieur de 9 pour cent au prix moyen de l'année tout entière, le cours des métaux – qui avait atteint un sommet – commençant à refluer. Les cours moyens en 2008 devraient être inférieurs de 5 pour cent à ceux de 2007 et se replier à nouveau de 10 pour cent en 2009.

Le cours de l'or grimpe depuis la mi-2001, soutenu par des marchés financiers fluides, la baisse des taux d'intérêt et une incertitude accrue sur les marchés d'actions. Alors que le cours de l'or semble avoir atteint son plus haut, il ne devrait pas vraiment refluer, ni en 2008 ni en 2009. Cette situation profite à l'Afrique du

Figure 3 - Cours du pétrole et des métaux (indices base 100 en janvier 2001)



Source : Banque mondiale et OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324343808223>

Sud – premier producteur mondial – ainsi qu'à d'autres producteurs africains comme le Ghana et le Mali, même si les hausses de prix n'ont pas égalé celles de la facture pétrolière. Les cours des autres métaux ont également significativement grimpé en 2006 et 2007. Ainsi le cuivre a-t-il encore gagné 7 pour cent après son augmentation de 83 pour cent en 2006, le marché restant déficitaire en raison d'une demande soutenue. Pourtant, avec l'essoufflement de la croissance mondiale, les prix ont atteint un sommet au second semestre 2007 et devraient refluer, d'environ 9 pour cent en 2008 et à nouveau de 15 pour cent en 2009. Les cours de l'aluminium ont affiché une hausse plus modérée mais la progression enregistrée en 2006 a été substantielle (35 pour cent), portée par la vive demande chinoise. L'augmentation des cours de l'aluminium en 2007 ne devrait pourtant pas dépasser les 3 pour cent, avec un repli cumulé attendu de 9 pour cent en 2008 et 2009. Le Cameroun, le Ghana, la Guinée, le Mozambique et la Zambie (pour le cuivre) ont été les premiers bénéficiaires de ces augmentations.

Produits agricoles

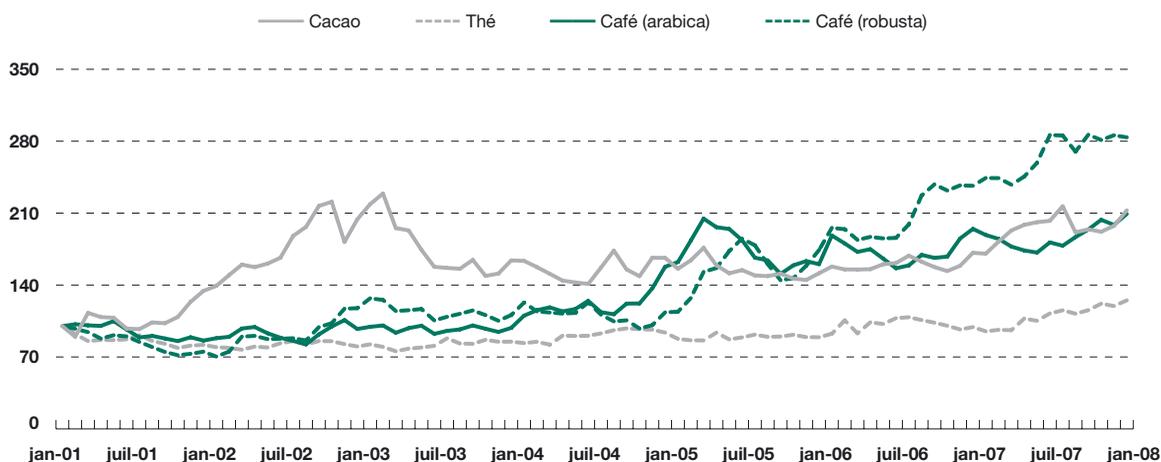
Les cours des produits tropicaux sont restés irréguliers, affichant des résultats mitigés (figure 4). Les prix du cacao ont reflété les incertitudes liées à la guerre civile en Côte d'Ivoire, premier producteur et exportateur mondial. Après les planchers historiques

du début des années 2000, les cours sont remontés pour atteindre de nouveaux sommets début 2003, avant de s'effondrer sous l'effet de la vigueur de l'offre ; ils se sont plus ou moins stabilisés sur la période 2004-06 mais sont repartis à la hausse en 2007, face à une demande soutenue.

Le cours du café, exporté par de nombreux pays africains, s'est envolé en 2002 avant de se stabiliser (sauf pour la variété *arabica* qui a poursuivi sa hausse) en 2004 puis de rebondir à nouveau en 2005 (progression de respectivement 41 et 43 pour cent pour les variétés *arabica* et *robusta*), retrouvant les niveaux du début de l'année 2000. Le cours s'est plus ou moins maintenu à ces sommets tout au long de 2006, la variété *robusta* connaissant une brusque progression au second semestre, qui s'est poursuivie en 2007 (+ 28 pour cent) du fait, en grande partie, d'un déficit de production au Vietnam. La situation ne devrait guère évoluer en 2008 et en 2009, car l'évolution des fondamentaux de ce secteur devrait préserver l'équilibre du marché, l'augmentation de la production étant censée dépasser légèrement l'augmentation attendue de la consommation.

Le cours du thé a augmenté de 8.7 pour cent en 2007 par rapport à 2006 et il devrait se maintenir à ce niveau en 2008 et 2009, quoique toujours en deçà de son niveau de 2000. Les perspectives ne sont guère

Figure 4 - Cours du cacao, du thé et du café (indices base 100 en janvier 2001)



Source : Banque mondiale.

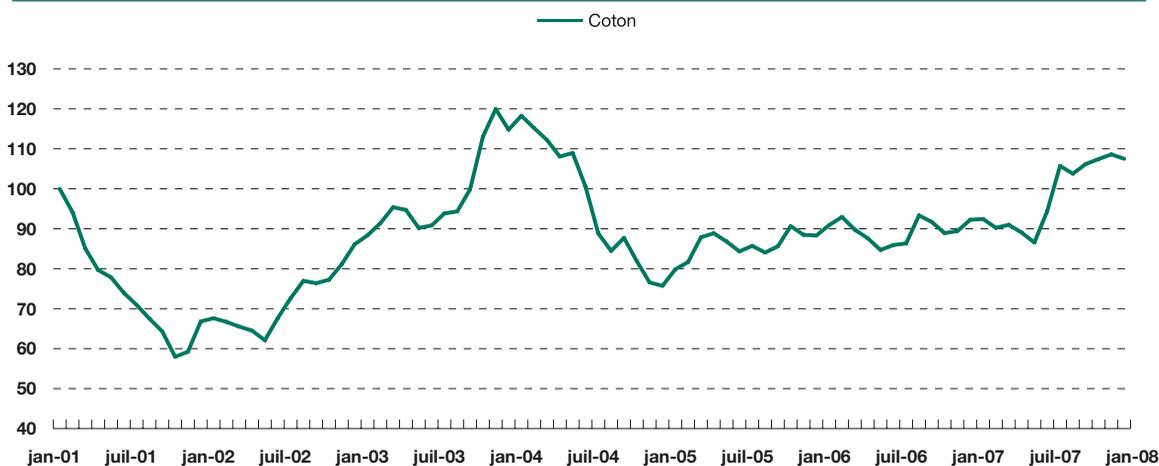
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324347037035>

porteuses, la consommation ayant tendance à se ralentir et la production à augmenter.

Le cours du coton a connu une progression légèrement supérieure à 10 pour cent en 2007, après une augmentation de 4 pour cent environ en 2006. Sur l'ensemble de l'année 2007, les prix ont été sensiblement les mêmes que la moyenne de 2003 et 2004. Les cours devraient à nouveau augmenter en 2008, d'environ 7.5 pour cent, avant de se stabiliser (figure 5). Cette bonne tenue des cours est particulièrement bienvenue au Bénin, au Burkina Faso et au Mali qui avaient vu leurs

recettes d'exportation se réduire comme peau de chagrin ces deux dernières années. Le cours du coton est emblématique des problèmes que certains pays d'Afrique subsaharienne parmi les plus démunis peuvent rencontrer du fait des distorsions commerciales. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest produisent un coton de grande qualité à des coûts compétitifs, mais elles sont confrontées aux cours internationaux peu attractifs résultant des importantes subventions accordées ces dernières années par les pays développés. En outre, les pays producteurs de coton de la zone CFA sont pénalisés par l'appréciation de l'euro face au dollar depuis 2000.

Figure 5 - Cours du coton (indices base 100 en janvier 2001)



Source : Banque mondiale.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324357028272>

L'explosion récente du cours des matières premières, si elle a profité aux pays exportateurs, pénalise les pays en développement importateurs de denrées alimentaires, en Afrique et ailleurs, en attendant l'inflation pour ces produits. Les prix alimentaires ont grimpé de pratiquement 75 pour cent par rapport aux cours, planchers, de 2000. Cette situation est en partie provoquée par l'affectation croissante de surfaces cultivées aux biocarburants mais aussi par l'augmentation du prix des engrais et la diminution des stocks face à une demande soutenue. La sécheresse a aggravé ponctuellement les choses. La Banque mondiale⁴ estime que les augmentations du prix des huiles végétales et des céréales depuis 2004 ont provoqué dans les pays à faible revenu un préjudice commercial équivalant en moyenne à 0.5 pour cent du PIB – sachant que pour 29 pays, ce préjudice se monte à 1 pour cent du PIB. La situation ne devrait guère évoluer en 2008 et 2009, la production de biocarburants continuant de progresser.

L'aide publique au développement

Depuis le début de la décennie, l'APD n'a cessé d'augmenter en termes réels, les déboursements nets ayant atteint 104 milliards USD en 2005. Ce chiffre représente 0.31 pour cent du revenu national brut (RNB) combiné des pays membres du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), contre 0.33 pour cent en 2006 – le meilleur taux enregistré depuis 1992.

Les allègements de dette ont atteint 20 milliards USD en 2006, contre 25 milliards en 2005. Compte non tenu des allègements, l'APD réelle s'est repliée de 0.8 pour cent entre 2005 et 2006⁵. La progression est donc largement concentrée sur les pays bénéficiaires, et les allègements sont accordés sous une forme qui ne prévoit pas de nouveaux transferts. L'aide humanitaire a quelque peu marqué le pas par rapport à 2005, l'essentiel continuant d'être orienté vers l'Afghanistan et l'Irak.

Si tous les engagements pris en 2006 sont effectivement tenus, y compris le doublement de l'aide à l'Afrique annoncé lors du sommet du G8 à Gleneagles en 2005, l'APD des pays membres du CAD devrait, à elle seule, progresser de pratiquement 28 milliards USD en termes réels entre 2006 et 2010, pour s'approcher des 132 milliards USD (aux prix et taux de change 2006). L'accroissement attendu de l'APD semble pourtant moins impressionnant lorsqu'on le mesure en pourcentage du RNB. Le taux attendu pour 2010 (0.35 pour cent du RNB des pays du CAD pris globalement) ne serait que marginalement supérieur aux niveaux moyens de 1980-92 (0.33 pour cent) et toujours insuffisant par rapport aux besoins estimés de financement pour permettre la réalisation des OMD d'ici 2015⁶.

En outre, selon une enquête menée auprès de certains membres du CAD en 2006, les engagements pris pour 2008 sont bien inférieurs au niveau tendanciel nécessaire pour permettre à la plupart des pays membres du CAD de respecter leurs objectifs de 2010. La brusque augmentation de l'APD en 2005 et sa bonne tenue en 2006 devraient être sans lendemain, dans la mesure où les futurs accords d'allègement de dette ont peu de chance d'atteindre les niveaux de ceux consentis ces deux années-là.

Ce constat est particulièrement inquiétant pour l'Afrique, où les bailleurs ont promis de doubler l'APD entre 2004 et 2010. De nombreux pays africains ayant déjà bénéficié d'allègements, le montant global de ces remises de dette devrait s'infléchir brutalement à compter de 2007. À ce jour, des allègements de service de la dette ont été approuvés en faveur de 32 pays, dont 26 en Afrique, pour un montant total de 46 milliards USD (en valeur actualisée nette [VAN] au point de décision)⁷. D'autres formes d'aide devront donc prendre le relais de toute urgence. Le secrétariat du CAD a calculé qu'il faudrait une augmentation annuelle de l'APD (hors

4. Banque mondiale (2008), *Perspectives économiques mondiales 2008*, Washington, D.C.

5. CAD/OCDE (2008), *Coopération pour le développement – rapport 2007*, Paris.

6. CAD/OCDE (2008), *op. cit.*

7. Fiche technique du FMI, décembre 2007.

allègements de dette et aide humanitaire) de 12 pour cent entre 2006 et 2010 pour atteindre les niveaux que les bailleurs se sont engagés à respecter en 2010 – et sous réserve que les allègements de dette et l'aide humanitaire en 2010 aient atteint des niveaux historiques.

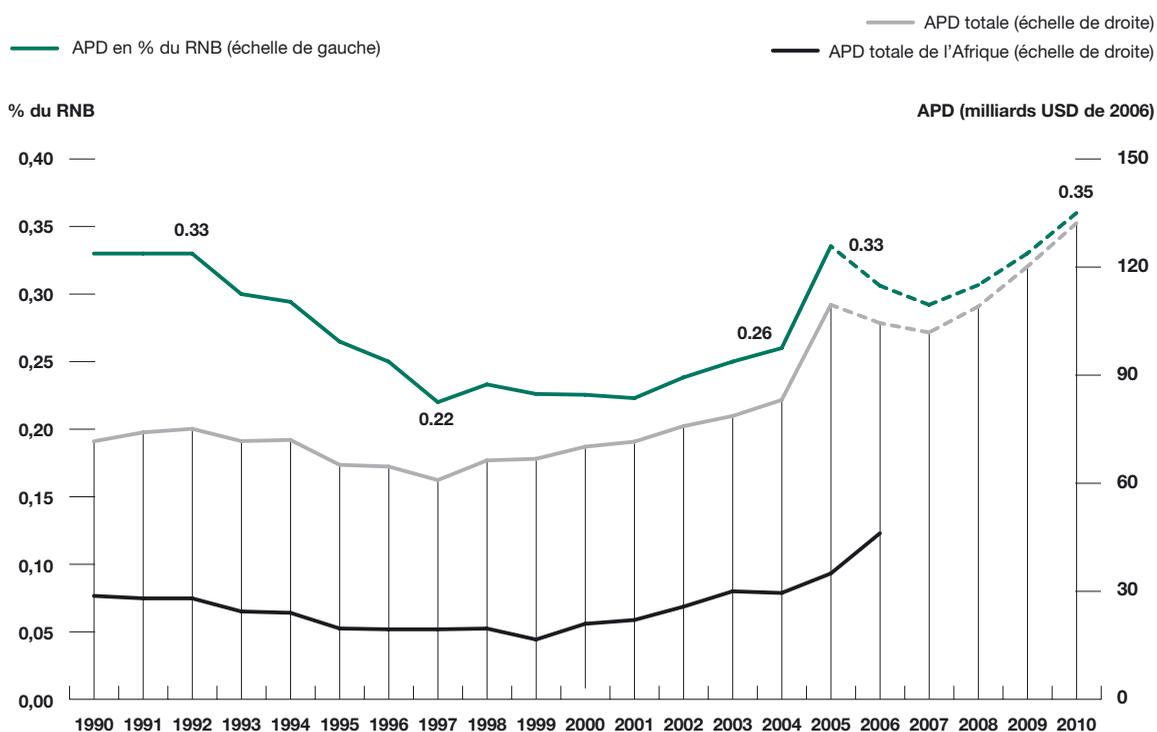
D'après le dernier rapport du CAD sur la coopération pour le développement, la décision prise fin 2007 d'augmenter les dotations de trois grandes institutions multilatérales – l'Association internationale pour le développement (AID), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) – augure bien d'un accroissement sensible des volumes d'APD dans les trois ans qui viennent. Toutes ces décisions impliquent des engagements financiers sur trois ans, l'augmentation des engagements des bailleurs de fonds vis-à-vis de l'AID s'élevant à 36 pour cent (en DTS), à 52 pour cent pour le FAD (en unités de compte) et à 38 pour cent pour le GFATM (en dollars). Par

ailleurs, la Commission européenne (CE) a fait savoir que ses déboursments devraient normalement augmenter de 26 pour cent entre 2006 et 2010.

Les apports en provenance d'organisations caritatives et humanitaires progressent eux aussi, de 8.8 milliards USD en 2002 à plus de 14.6 milliards en 2006. Ils semblent appelés à poursuivre sur cette lancée, surtout dans le domaine de l'aide humanitaire et de la recherche sur les vaccins et les maladies tropicales (la fondation Gates devrait ainsi accorder annuellement à elle seule plus de 3 milliards USD de dons ces prochaines années).

Même si l'aide en provenance des membres du CAD continue de représenter près de 90 pour cent de l'APD totale, les pays non membres du CAD contribuent à l'augmentation des volumes d'aide. Les allocations nettes des pays de l'OCDE non encore membres du CAD ont sensiblement progressé, d'environ 0.4 milliard USD en 2002 à pratiquement 1.9 milliard USD en 2006. La

Figure 6 - APD des pays membres du CAD : 1990-2005 et simulations jusqu'en 2006-10, sur la base des engagements pris à Monterrey et depuis



Source : Statistiques du CAD/OCDE (2007).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324378764108>

Corée a ainsi décidé de porter son APD à 0.10 pour cent de son RNB en 2010 – soit plus du double de son aide actuelle – pour atteindre environ 1 milliard USD. D'autres pays de l'OCDE non membres du CAD – le Mexique, la Turquie et plusieurs pays européens – affichent des plans ambitieux d'augmentation de leur aide d'ici 2010. Les pays européens de l'OCDE non membres du CAD (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ainsi que les autres nouveaux pays membres de l'UE se sont engagés à atteindre 0.17 pour cent de leur RNB d'ici 2010 et 0.33 pour cent d'ici 2015. Les flux d'aide publique en provenance du Moyen-Orient et d'autres pays de l'OPEP devraient eux aussi augmenter, sous forme essentiellement de prêts pour le financement de projets. La Chine devient par ailleurs un bailleur important. En 2007, l'aide de la Chine à l'Afrique (dons, prêts sans intérêt, prêts à conditions préférentielles, fonds à des sociétés communes à caractère coopératif pour des projets d'aide, coopération scientifique et technologique et assistance médicale) aurait atteint 625 millions USD. D'autres flux financiers arrivent de Chine vers l'Afrique, commerciaux pour l'essentiel, mais leur ampleur et les conditions qui y sont associées ne sont pas divulguées.

Alors que les bailleurs non membres du CAD et non traditionnels augmentent leurs allocations pour aider les pays en développement à atteindre tous les OMD, cette tendance récente soulève de nouveaux problèmes d'harmonisation et d'alignement sur les priorités des pays bénéficiaires. Les pays non membres du CAD composent un groupe hétérogène ; tous ne respectent pas de la même manière les approches et normes du CAD en matière de fourniture d'aide. En outre, le manque de données sur l'APD des pays non membres du CAD interdit toute évaluation précise du volume de leur aide et de ses perspectives.

Augmentation de l'aide destinée à l'Afrique

La part de l'Afrique dans l'APD totale est remontée à 41 pour cent en 2006 – après un repli à 36 pour cent

en 1999⁸. Ces flux croissants sont en grande partie imputables aux initiatives d'allègement de la dette et à l'aide d'urgence, qui ont représenté respectivement 23 et 10 pour cent du total de l'APD en 2006, triplant ainsi cette part depuis 2000. L'aide d'urgence des pays du CAD, du PAM (Programme alimentaire mondial), de la CE et du HCR (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés) a été affectée aux secours et à la reconstruction dans les zones frappées par la sécheresse, en particulier en Afrique australe et de l'Ouest, ainsi que dans les États fragiles, au Soudan notamment. Résultat, l'APD totale à l'Afrique a augmenté, passant de 35.2 milliards USD en 2005 à 43.4 milliards USD en 2006 (figure 7).

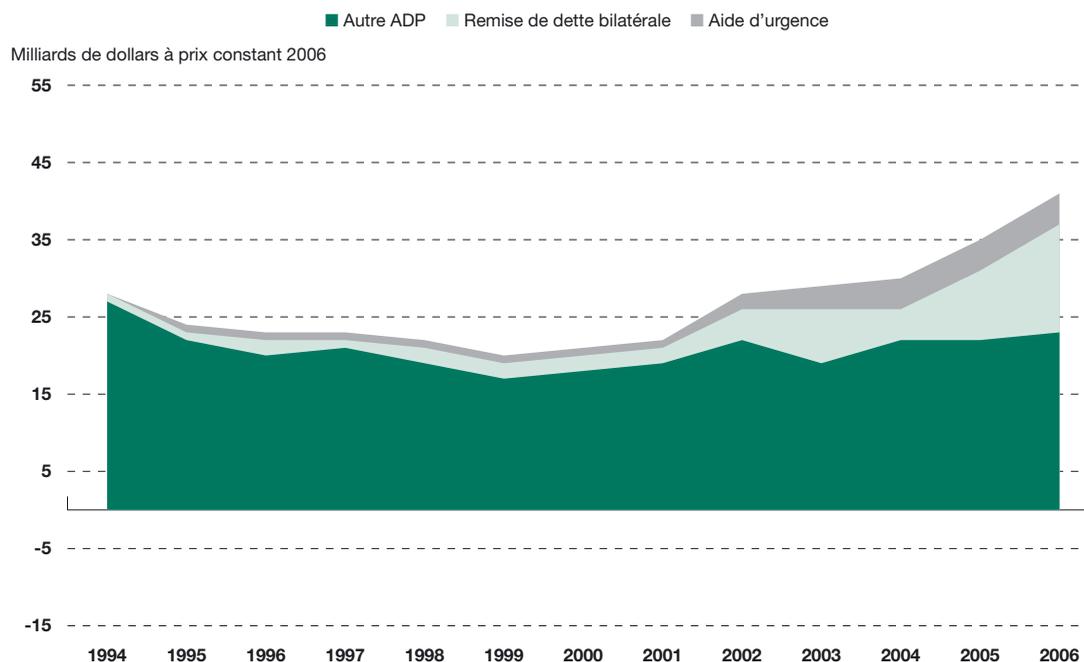
L'essentiel de l'augmentation récente de l'APD à l'Afrique est à mettre au compte des allègements de dette et de l'aide d'urgence, alors que le montant des prêts et des dons à des programmes et à des projets est resté pratiquement inchangé en 2005 (figure 7). Les secteurs sociaux et la gouvernance ont bénéficié de près de 30 pour cent de l'APD en 2005, alors que l'aide aux infrastructures économiques et aux secteurs de production en a représenté quelque 17 pour cent, contre respectivement 36 et 18 pour cent en 2004. L'aide aux programmes a représenté environ 9 pour cent de l'APD totale, contre 12 pour cent en 2004. Reste à savoir si le montant en termes absolus de cette aide au développement de base continuera à progresser une fois tassée la hausse conjoncturelle liée aux allègements de dette et à l'aide d'urgence.

Les principaux bailleurs de l'Afrique sont la CE, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, qui représentent ensemble 47 pour cent de l'APD totale à la région. Viennent ensuite l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas.

Les bailleurs continuent de se concentrer sur une poignée de pays qui bénéficient depuis toujours de flux d'aide conséquents : l'Égypte et le Maroc ont ainsi capté 70 pour cent de l'aide à l'Afrique du Nord, alors que le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, la RDC, le Soudan, la Tanzanie

8. En ne prenant en compte que la ventilation régionale de l'APD.

Figure 7 - Flux nets d'APD destinés à l'Afrique
(tous bailleurs confondus, en milliards USD constants de 2006)



Source : Statistiques du CAD/OCDE (2007).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324425742105>

25

et la Zambie ont absorbé la moitié de l'APD totale octroyée en 2006 aux pays d'Afrique subsaharienne.

Le Nigeria a été le premier bénéficiaire de l'APD en 2006, avec près de 26 pour cent du total alloué à l'Afrique (soit environ 11 milliards USD sur un total de 43 milliards). Près de 85 pour cent de cette aide est imputable à l'allègement de la dette du pays. Les autres grands bénéficiaires africains comprennent plusieurs des 19 pays qui ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés)⁹ ou sont en passe de le faire. En 2005, le montant net des dons pour allègement de dette a représenté plus de la moitié de l'aide totale accordée au Nigeria et à la république du Congo, environ 40 pour cent dans le cas du Cameroun et près de 30 pour cent pour Madagascar. En 2006, il a représenté plus de 50 pour cent de l'aide totale accordée au Cameroun, au Nigeria et à la république du Congo et environ 40 pour cent dans le cas de la RDC. Pour

un certain nombre de pays pourtant, et en particulier les pays post-conflit, les flux nets d'APD ont dépassé 25 pour cent de leur RNB en 2006 (Burundi, Guinée-Bissau, Liberia, Malawi, Mozambique, RDC, Rwanda et Sierra Leone).

Toute la difficulté pour les initiatives PPTE et IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale) consiste à s'assurer que les ressources ainsi libérées sont effectivement affectées aux dépenses de santé, d'éducation et aux autres services sociaux. Si la plupart des pays PPTE ont bien augmenté leurs dépenses dans les secteurs sociaux, il faut vérifier dans les États fragiles que les fonds soient redirigés vers les priorités sociales. Ainsi, de pressants besoins de reconstruction obligent l'Éthiopie et le Rwanda par exemple à contracter à nouveau d'importants emprunts alors même que les anciennes dettes sont effacées. De grosses difficultés persistent pour atteindre les critères du point de décision de l'Initiative PPTE dans les pays confrontés à des

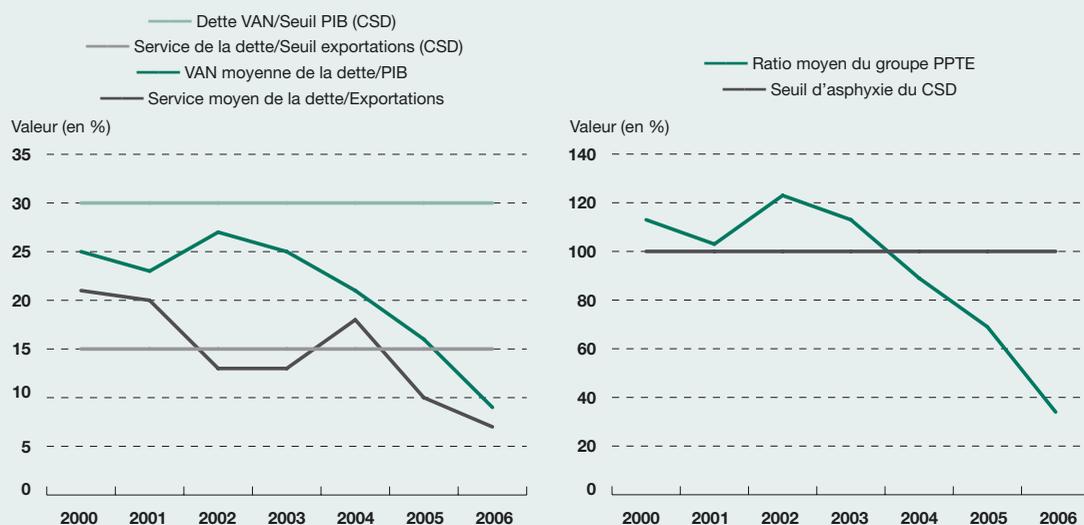
9. L'initiative PPTE, lancée en 1996, est une approche globale visant à réduire la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés qui mettent en œuvre des programmes d'ajustement et de réforme soutenus par la Banque mondiale et le FMI.

Encadré 2 - La soutenabilité de la dette

Ces dernières années, un certain nombre de nouveaux créanciers – en particulier la Chine – ont augmenté leur aide et leurs prêts aux pays africains à faible revenu (PFR). Cette évolution suscite des inquiétudes, car l'on redoute que les nouveaux prêteurs ne ruinent des années d'efforts internationaux pour juguler le surendettement de l'Afrique, réduire l'exposition du continent aux dettes libellées en devises et encourager la bonne gouvernance, grâce à des prêts conditionnés aux réformes politiques et économiques. Ces préoccupations se retrouvent dans le *Plan d'action du G8 pour la bonne gestion des finances publiques en Afrique*, qui tente d'intégrer les nouveaux prêteurs dans le cadre d'analyse de soutenabilité de la dette (CSD), baptisé *Cadre conjoint Banque-Fonds pour la soutenabilité de la dette*. Les données empiriques ne corroborent pas ces inquiétudes grandissantes.

Un récent travail empirique sur les dynamiques de l'endettement publié par le Centre de développement de l'OCDE¹⁰ distingue trois groupes de pays : les pays africains PPTE ; les PPTE où la Chine est très présente (PPTE-Chine) ; et les pays riches en ressources AID seulement. Tous affichent clairement des ratios d'endettement à la baisse (en valeur actuelle nette – VAN) et, dans la plupart des cas, inférieurs aux niveaux d'asphyxie établis par le CSD et ce, même dans les groupes à fort déficit de gouvernance. Les données relatives aux liens entre croissance et emprunt indiqueraient même que les pays africains PPTE pourraient bien être actuellement sous-entendés. D'une manière générale, rien n'atteste de « prêts imprudents » aux bénéficiaires d'allègement de dette jusqu'en 2006 – à deux réserves près : les pays PPTE-Chine (Éthiopie, Mozambique et Zambie) ont récemment vu leurs composantes dons se dégrader ; et les nouveaux prêts de certains pays semblent être sous-notifiés, du fait sans doute des désincitations inhérentes au CSD.

VAN moyenne de la dette/Ratio d'exportations VAN moyenne de la dette/PIB et Service moyen de la dette/Exportations



Source : Banque mondiale (2007), *Global Development Finance 2007* (éléments dons moyens en pourcentage par an et par pays) ; FMI (2007), *Perspectives de l'économie mondiale 2007* (PIB, exportations, encours et service de la dette).

Globalement, l'impact récent des géants asiatiques a entraîné une baisse des ratios d'endettement *via*, dans une moindre mesure, des allègements de dette et, dans des proportions bien supérieures, en stimulant les exportations et la croissance. Ce constat est particulièrement vrai pour les pays auxquels ils ont tendance à prêter le plus volontiers – à savoir les pays riches en ressources et non ceux qui bénéficient des allègements de dette. Les allègements de dette n'expliquent que la moitié environ de la chute observée des ratios d'endettement extérieur des pays en ayant bénéficié. Reisen et Ndoye décomposent l'évolution de ces ratios d'endettement sur la période 2000-06. L'importance de la croissance du PIB et de l'appréciation de la monnaie locale vis-à-vis du dollar après ajustement de l'inflation transparaît clairement puisque ces deux paramètres représentent à eux seuls la moitié de la diminution des ratios dette/PIB (VAN). Ces résultats confirment des études précédentes sur la question. L'actuel effet d'appréciation est cohérent avec l'évolution des fondamentaux économiques et, en particulier, les améliorations prévues et actuelles de la position des actifs étrangers nets, qui découle de l'aide accordée au titre de l'initiative PPTE renforcée. Les pays africains PPTE étant sortis de leur situation de surendettement, nous assistons à la naissance d'un cercle vertueux où les allègements de dette stimulent l'investissement et la croissance et permettent à la dette de rester soutenable en dépit des nouveaux emprunts induits par les allègements.

10. H. Reisen et S. Ndoye (2008), "Prudent versus Imprudent Lending to Africa: from Debt Relief to Emerging Lenders", *Working Paper No. 268*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, février.

situations d'instabilité politique ou de gouvernance fragilisée par des conflits intérieurs.

Enfin, même une fois parachevé l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTe et IADM, reste l'épineux problème du maintien d'un service de la dette supportable alors que le pays bénéficiaire recherche de nouveaux financements pour avancer en direction des OMD. Certains pays peuvent ainsi être tentés d'exploiter leur meilleure cote de crédit pour accéder aux marchés internationaux des capitaux ou à des crédits et prêts à l'exportation assortis d'un faible degré de conditionnalité, y compris auprès de bailleurs non membres du CAD – au risque de revenir à des niveaux d'endettement élevés et intenable. Dans ce contexte, certains s'inquiètent des prêts – qualifiés « d'imprudents » – consentis par de grands pays non membres du CAD, comme la Chine, redoutant à terme la réapparition de crises de la dette. Ces craintes semblent pourtant exagérées (encadré 2).

Vers une efficacité renforcée de l'aide

En plus de l'engagement des bailleurs à accroître les volumes d'APD, la communauté internationale et les gouvernements africains affichent une véritable ambition pour tenter d'améliorer la qualité de l'aide. Les initiatives internationales engagées à cet effet montent en puissance depuis que plus de 100 pays partenaires et bailleurs ont avalisé, en 2005, la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. Les participants ont réitéré les engagements de la *Déclaration de Rome sur l'harmonisation* (2003) afin de réduire les coûts de transaction implicites dans l'acheminement de l'aide, d'encourager une harmonisation accrue des efforts conjoints entre bailleurs bilatéraux et multilatéraux, et d'accroître l'efficacité de l'aide en optant pour des stratégies axées sur les résultats. Il est particulièrement révélateur que tous les pays du G20 aient affiché leur soutien à la déclaration de Paris lors de la réunion du groupe à Melbourne, en novembre 2006.

Le programme adopté insiste sur l'appropriation par les pays bénéficiaires ; le déliement de l'aide ; l'alignement de l'aide extérieure sur les priorités locales et les

mécanismes locaux d'allocation quand ils respectent les normes requises ; l'harmonisation et la simplification des procédures des bailleurs ; un plus grand souci d'obtenir des résultats concrets, de la part des pays bénéficiaires comme des bailleurs ; et une responsabilité mutuelle davantage liée à ces résultats. Une série d'indicateurs ont été conçus pour mesurer les avancées dans ces domaines.

Le déliement de l'aide semble progresser. Les pays membres du CAD (hors États-Unis) font état d'une augmentation de la part de l'aide financière déliée, qui serait passée de 42,5 pour cent en 2002 à 53 pour cent en 2006. Les États-Unis, qui ne communiquent pas de données pleinement comparables, fournissent une aide non liée par l'intermédiaire de la MCC (Société du compte du Millénaire). En outre, un certain nombre de pays du CAD (Australie, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont totalement ou quasi totalement délié leurs programmes d'aide bilatéraux. La CE a adopté deux règlements stipulant que toute l'aide accordée aux PMA devait être déliée. Quant à la part de l'aide au secteur public inscrite dans les budgets nationaux, elle est en progrès.

Selon l'*Enquête de suivi 2006 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris*, près de 60 pays ont engagé des actions en appui des décisions prises à Paris. Plusieurs pays africains ont accompli de réels progrès en termes d'harmonisation des actions (travaux analytiques conjoints, stratégies conjointes de programmation et d'assistance, approches programmes, mise en commun des fonds entre bailleurs et utilisation si possible des systèmes nationaux), ce qui a permis d'abaisser les coûts de transaction. Le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique et la Tanzanie notamment sont dans ce cas.

L'enquête de suivi suggère néanmoins de redoubler d'efforts sur différents fronts : *i*) approfondissement de l'appropriation chez les pays partenaires ; *ii*) meilleure utilisation des budgets des partenaires par les bailleurs ; *iii*) exercice effectif par les pays partenaires de la conduite des programmes de renforcement des capacités ; *iv*) harmonisation accrue pour mener une guerre

Encadré 3 - Étendre l'appropriation pour le développement

Le consensus de Monterrey en 2002 et la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2005, reconnaissent que les pays africains doivent s'approprier leurs politiques de développement pour que l'aide fournie réduise la pauvreté ou stimule la croissance. Les bailleurs de fonds et les gouvernements des pays en développement tentent toujours de traduire ce principe dans la réalité, sans faire hélas beaucoup de progrès. Cela pourrait s'expliquer par l'absence de définition claire et opérationnelle du principe d'appropriation dans le discours intergouvernemental.

Financer le développement 2008 – appropriation ? (Centre de développement de l'OCDE, 2008) affirme que ce principe est le moins bien défini des cinq énoncés par la déclaration de Paris, et que la mesure de son application est sujette à controverse. Comment affirmer que tel ou tel pays s'est approprié une politique de développement ? La décision relève en fait surtout de la Banque mondiale et est directement liée à l'adoption d'un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) – lequel présume l'*imprimatur* de la Banque mondiale. Étant donné le rôle toujours central des bailleurs de fonds dans l'élaboration des DSRP, leur mainmise sur la production de savoirs en matière de développement et leur réticence à envisager des alternatives à la conditionnalité des politiques, le terme d'« appropriation » devient pour ses détracteurs un euphémisme désignant l'adoption par les pays en développement de politiques conçues par d'autres.

L'interprétation de l'appropriation faite par la déclaration de Paris suscite aussi d'autres critiques, dont le fait qu'elle soit centrée sur les autorités nationales – alors même que le rôle crucial des acteurs hors sphère gouvernementale dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement est un fait avéré. Si la participation de ces acteurs au processus d'élaboration des politiques s'améliore, un certain nombre d'entre eux – notamment les instances parlementaires et la presse – sont toujours tenus à l'écart. La déclaration de Paris renferme bien des engagements en termes de participation, mais il reste à fixer des cibles quantifiables et la chose est loin d'être aisée. Tout d'abord, les gouvernements ne sont pas encore disposés à revoir ce texte. Ensuite, tout processus démocratique imposé de l'extérieur risque d'être assimilé à une ingérence indue des bailleurs dans les affaires intérieures d'un pays.

Plusieurs solutions s'ouvrent aux décideurs qui cherchent à mettre l'appropriation en pratique :

- s'attaquer aux obstacles à la production locale de savoirs, de sorte que les pays en développement puissent étudier différents cadres politiques et choisir celui qui leur convient en s'appuyant sur leurs propres ressources ;
- préconiser des cadres juridiques impliquant une large participation de la société civile à l'élaboration, aux discussions, à la mise en œuvre et au suivi des politiques ;
- diversifier les mécanismes de suivi pour une appropriation participative ;
- revoir la conditionnalité et adapter les politiques de ressources humaines des bailleurs.

Le Forum de haut niveau d'Accra, en septembre 2008, sera le premier du genre à se tenir dans un pays en développement. Il devrait faire de l'appropriation son thème central. Même si la déclaration de Paris n'est pas amendée, le principal résultat attendu de ce Forum – le Programme d'action d'Accra (PAA) – pourrait permettre d'élargir et d'approfondir l'interprétation du concept d'appropriation.

Source : Centre de développement de l'OCDE.

impitoyable aux coûts de transaction ; *v*) promotion d'une gestion axée sur les résultats ; et *vi*) respect des engagements en matière de responsabilité mutuelle¹¹.

Dans la perspective d'une augmentation de l'aide, il sera d'autant plus vital d'avancer dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris – au niveau notamment d'une coordination accrue entre différents modes d'acheminement de l'aide (fonds bilatéraux, fonds multilatéraux, fonds mondiaux et fonds privés). Les

fonds mondiaux doivent en particulier appuyer les priorités nationales et des stratégies à l'initiative des pays, et éviter à tout prix de saper les capacités des autorités nationales à planifier, financer et assurer la délivrance des services de manière cohérente.

Les principes de la déclaration de Paris sont au cœur du programme de l'aide pour le commerce de l'OMC, qui cherche à aider les pays en développement à bénéficier des accords OMC et à développer leurs

11. CAD/OCDE (2008), *op. cit.*

Encadré 4 - Faire de l'aide pour le commerce une réalité en Afrique

En octobre 2006, le Conseil général de l'OMC a adopté les recommandations de l'équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce (WT/AFT/1), marquant ainsi un tournant dans les discussions internationales actuelles sur l'aide pour le commerce. Ces recommandations ont avancé un certain nombre de propositions visant à rendre l'aide pour le commerce plus pertinente et plus efficace. L'une d'elles suggère d'introduire une fonction d'évaluation de suivi au sein de l'OMC, censée trouver son expression lors d'un examen annuel de l'aide au commerce par le Conseil général. Le dernier en date a eu lieu fin novembre 2007. Il s'agissait de faire un bilan des activités d'aide pour le commerce afin d'identifier les perspectives d'avenir et d'améliorer l'évaluation de suivi.

Pendant la période qui a précédé cette réunion, le Comité du commerce et du développement (CCD) de l'OMC a été chargé de procéder à des examens réguliers de l'aide pour le commerce. Conclusion, « *il ne s'agit pas d'inventer un nouveau mécanisme mais plutôt d'amener les nombreux mécanismes existants à fonctionner ensemble plus efficacement* » (WT/GC/M/106, p. 31). Une note d'information de l'OMC indiquait aussi : « *L'amélioration du suivi et de l'évaluation est essentielle pour donner l'assurance qu'une aide pour le commerce accrue sera fournie et utilisée de manière efficace – et pour renforcer la crédibilité des engagements des donateurs. Une plus grande transparence est nécessaire pour inciter les donateurs et les bénéficiaires à œuvrer de concert de manière plus effective pour faire avancer le programme aide pour le commerce* » (WT/AFT/W/26, p. 4).

Le suivi et l'évaluation à l'OMC doivent intervenir à trois niveaux : *i*) un examen global des flux d'aide pour le commerce (en utilisant les données compilées dans la base de données du système de notification du CAD/OCDE) ; *ii*) des évaluations des activités des bailleurs nationaux, régionaux et multilatéraux au titre de l'aide pour le commerce (sur la base d'évaluations qu'ils auront réalisées eux-mêmes) ; et *iii*) un suivi et une évaluation par pays réalisée par les pays bénéficiaires. Pour faciliter ce processus, l'OCDE et l'OMC ont publié un rapport global conjoint, *Aid for Trade at a Glance 2007* (« l'aide au commerce en un coup d'œil »).

Parallèlement, le CCD/OMC a fixé le calendrier de ses examens périodiques, qui comprend notamment trois études régionales sur l'Amérique latine et les Caraïbes, sur l'Asie et le Pacifique et sur l'Afrique, prévues en septembre et octobre 2007. L'examen régional de l'aide pour le commerce pour l'Afrique – conjointement organisé par l'OMC, la CEA, la BAfD et le gouvernement tanzanien – s'est tenu à Dar-es-Salaam (Tanzanie) début 2007. Il a rassemblé plus de 450 participants, dont 34 ministres des Finances et du Commerce, et des représentants des principaux bailleurs des fonds, des organisations internationales et du secteur privé. Il est ressorti des discussions que les pays africains devaient impérativement accéder aux « *infrastructures commerciales* » modernes :

- corridors de transports et de systèmes d'information pour connecter les exportateurs aux marchés mondiaux ;
- infrastructures douanières modernes permettant le passage des produits à travers les frontières d'une manière rapide et efficace ;
- laboratoires d'essais pour veiller à ce que les exportations respectent les normes internationales ;
- « *filets de sécurité* » financiers pour apaiser les craintes que suscite l'ajustement économique ;
- expertise technique et institutions requises pour gérer un système commercial mondial complexe (WT/COMTD/AFT/M/5, p. 10).

Tous sont convenus également de l'importance des approches régionales dans le contexte africain. La difficulté consiste à faire le lien entre les initiatives de libéralisation des échanges lancées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral et les stratégies concrètes de renforcement des capacités commerciales pour l'Afrique, en se servant de l'aide pour le commerce comme catalyseur.

De toute évidence, l'examen régional de l'aide pour le commerce pour l'Afrique se révèle indispensable pour sensibiliser les bailleurs de fonds comme les pays bénéficiaires. Pourtant, seul un effort collectif plus important permettra de faire de l'aide pour le commerce une réalité en Afrique. Le prochain examen régional se tiendra à l'automne 2008, dans le cadre de l'initiative conjointe CEA/BAfD/OMC.

Source : Centre de développement de l'OCDE.

échanges. L'équipe spéciale de l'OMC a publié ses recommandations en 2006, appelant les bailleurs à être plus actifs dans la fourniture de l'aide au commerce, afin de se conformer aux principes inscrits dans la déclaration. Le Conseil général de l'OMC a adopté les recommandations de l'équipe spéciale en octobre 2006. Une série d'ateliers régionaux a été décidée. Le premier

s'est tenu en Afrique en octobre 2007, le deuxième est prévu à l'automne 2008 (encadré 4).

Investissements directs étrangers

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique sont en vive progression depuis 2002. Ils

ont atteint 36 milliards USD en 2006, soit une augmentation de 20 pour cent par rapport à 2005 et le double du volume de 2004 : 23 milliards d'USD sont allés à l'Afrique du Nord et 12 milliards à l'Afrique subsaharienne¹².

L'envolée des cours des matières premières, et notamment du pétrole, a favorisé un boum des investissements dans les activités d'extraction. Les nombreuses fusions/acquisitions dans le secteur de la banque et des télécommunications conjuguées aux efforts des gouvernements pour libéraliser les marchés et privatiser les entreprises publiques expliquent aussi le montant record de 2006.

Le secteur primaire reste la cible privilégiée des investisseurs étrangers, même s'ils commencent à s'intéresser de plus en plus aux transports, au stockage et aux communications. Si l'investissement dans le secteur des services a augmenté en Afrique du Nord, il est resté quasi inexistant en Afrique subsaharienne. Dans le secteur manufacturier, l'investissement global est resté modeste et les désinvestissements se sont poursuivis, conséquence du démantèlement de l'Accord multifibres (AMF) en 2005.

Les IDE ont augmenté dans 33 pays et diminué dans 21 autres. Trois pays arrivent en tête des destinations privilégiées en 2006, l'Égypte (10 milliards USD), le Nigeria (5.4 milliards) et le Soudan (3.5 milliards), suivis par la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Cette année-là, les IDE vers la Tunisie ont quadruplé, ceux vers le Ghana ont triplé et ceux vers l'Égypte ont pratiquement doublé.

Les dotations en ressources naturelles et le risque politique perçu expliquent largement ces écarts dans les niveaux d'investissement. L'Afrique du Nord a été la destination phare des investissements africains en 2006 – elle offre il est vrai les plus grandes possibilités de diversification : agriculture, communications, BTP, industrie manufacturière et tourisme. En Égypte, 80 pour cent des flux d'IDE ont porté sur des activités

non énergétiques. Les privatisations ont également stimulé les IDE vers l'Afrique du Nord (ce qui explique par exemple le quadruplement des flux dont a bénéficié la Tunisie). Le Nigeria a concentré 80 pour cent des investissements destinés à l'Afrique de l'Ouest, pour la plupart dans le secteur pétrolier. L'Afrique centrale et orientale ont bénéficié de flux accrus vers les industries extractives, y compris vers les nouveaux pays producteurs de pétrole comme l'Éthiopie. Au Kenya, les privatisations ont elles aussi attiré les investisseurs étrangers.

En Afrique australe, l'Angola et l'Afrique du Sud sont devenus exportateurs nets de capitaux en 2006. Le solde net des flux d'IDE vers l'Afrique du Sud a été négatif (323 millions USD), par suite de la vente à une entreprise locale d'une part importante du capital d'une entreprise nationale d'extraction d'or détenue par des intérêts étrangers (cela étant, le stock d'IDE actifs dans le pays reste de loin le plus important du continent, à 77 milliards USD, soit un quart du total des IDE en Afrique). Un certain nombre d'opérations importantes liées à des flux d'IDE sont également intervenues en Afrique du Sud (prise de participation par Vodafone dans Vodacom, un opérateur de télécommunications local, pour 2.9 milliards USD ; ou acquisition par le fonds souverain Istithmar, de Dubaï, du promoteur immobilier Victoria & Albert Waterfront pour 1 milliard USD). En Angola, l'acquisition par la compagnie pétrolière nationale Sonangol de plusieurs grands projets pétroliers aux mains d'intérêts étrangers a également entraîné un solde négatif de flux d'IDE en 2006, pour 1.1 milliard USD.

En 2006, la spécificité du marché africain, peu influencé par les tendances lourdes des marchés mondiaux, et un niveau record de liquidités mondiales ont attiré la convoitise d'intérêts étrangers pour les actifs africains. Pour autant, de nombreux pays africains ont volontairement suscité les investissements étrangers, une démarche qui a eu des effets positifs. Les marges d'amélioration restent considérables et c'est là où les mécanismes d'examen par les pairs pourront donner

12. CNUCED (2007a), *Rapport sur l'investissement dans le monde*, Genève ; et CNUCED (2007b), *Global Investment Prospects Assessment 2007-09*, Genève.

toute leur mesure (encadré 5). Sur l'année 2006, 40 pays africains ont pris de nouvelles dispositions pour favoriser les flux d'IDE. Le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, le Ghana et la Namibie ont autorisé les participations étrangères dans les télécommunications ; au Congo, en Égypte et au Nigeria, d'importantes réformes ont été engagées dans le secteur bancaire ; le Maroc a légalisé la détention de grands terrains par les étrangers ; et plusieurs pays ont assoupli les règles d'immatriculation et d'imposition frappant les nouvelles entreprises, et créé des zones spéciales d'investissement.

Les IDE en provenance d'Afrique ont fait un bond en 2006, atteignant 8 milliards USD, soit quatre fois leur niveau de 2005, sous l'effet d'acquisitions par des sociétés transnationales africaines. La palme revient à l'Afrique du Sud, dont les sociétés transnationales sont responsables de 80 pour cent des IDE émis par le continent. Le Maroc, le Liberia et le Nigeria ont été à l'origine de 12 pour cent de ces flux. Si les IDE en provenance d'Afrique sont restés concentrés sur les activités d'extraction (le sud-africain AngloGold Ashanti est engagé dans de gros projets en Australie, au Brésil

Encadré 5 - L'initiative Nepad-OCDE pour l'investissement en Afrique

Les examens par les pairs peuvent entraîner de substantielles améliorations des politiques et des réglementations et mobiliser en retour de précieux investissements. C'était l'une des dimensions explorées par la table ronde organisée à Lusaka en novembre 2007, dans le cadre d'une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) – OCDE pour l'investissement en Afrique.

Pendant une journée, les participants ont comparé les expériences en cours dans plusieurs pays pour relever le défi d'amélioration du climat des investissements comme le prévoit le processus du mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). Le Ghana, le Kenya ou le Rwanda, déjà bien engagés dans le processus, ont adopté des mesures de suivi positives et spécifiques pour améliorer les conditions d'investissement et soutenir le développement du secteur privé.

La table ronde s'est aussi intéressée au volet du MAEP pour le renforcement des conditions d'investissement. L'examen par les pairs des politiques d'investissement d'un pays peut faire naître une culture de la concurrence qui s'est révélée très utile pour enclencher des réformes. Conscient de cet impact, le processus MAEP a décidé de revoir totalement le questionnaire d'auto-évaluation distribué aux pays.

Cette révision du questionnaire impliquera de développer les questions relatives à la gouvernance des entreprises et à la gouvernance économique, qui feront ressortir certains enjeux de la réforme des conditions de l'investissement. La table ronde de Lusaka a également progressé sur la manière dont certaines approches d'une politique d'encadrement de l'investissement pourraient venir étayer cette révision, en reprenant l'idée d'une approche multilatérale et d'un instrument favorable à l'amélioration des conditions d'investissement.

Source : Site web de l'initiative Nepad-OCDE pour l'investissement en Afrique (<http://www.oecd.org/daf/investissement/afrique>).

et en Russie), les sociétés transnationales africaines ont également développé leurs investissements dans les télécommunications et le commerce de détail.

L'envolée des cours des matières premières, au premier rang desquelles le pétrole, devrait à brève échéance inciter à de nouveaux investissements dans les industries extractives. Pourtant, le ralentissement provoqué par la crise des *subprimes* et le repli attendu du cours des matières premières non pétrolières peuvent provoquer un désinvestissement. Une enquête de la Cnuced¹³ en témoigne : 20 pour cent seulement des

investisseurs prévoient d'augmenter leur mise en Afrique entre 2007 et 2009 (contre 80 pour cent en Asie). C'est en Afrique du Nord que les perspectives sont les meilleures, à la fois en termes de quantité et de diversité. Les investissements en provenance d'Afrique du Sud, d'Égypte, du Maroc et du Nigeria devraient rester soutenus, poussés par le développement des sociétés transnationales de ces pays.

Le boum des matières premières suscite quelques inquiétudes quant aux effets négatifs des IDE : l'augmentation des exportations et de leurs prix entraîne

13. CNUCED (2007b), *op. cit.*

une appréciation du taux de change réel qui peut, à terme, affecter la compétitivité de ces exportations et l'attractivité des IDE. En outre, alors même que les investissements dans les pays émergents ont atteint un record en 2006 en termes absolus, la part de l'Afrique dans les flux mondiaux d'IDE s'est nettement repliée, à 2.7 pour cent, contre 3.1 pour cent en 2005.

Les sociétés transnationales asiatiques opérant en Afrique ont littéralement explosé en 2006, à l'origine de 9 milliards USD de fusions/acquisitions transfrontalières sur le continent (pour un total de

18 milliards), et se substituant pour la première fois aux pays développés comme source principale d'investissements par fusions/acquisitions en Afrique. Sur les 442 investissements nouveaux réalisés en Afrique en 2006, 258 étaient le fait de sociétés transnationales de pays développés et 175 de sociétés transnationales de pays en développement (134 sociétés asiatiques, les autres africaines). Singapour, l'Inde et la Malaisie ont été les trois premières sources asiatiques d'IDE en 2006.

La composition des flux de capitaux hors IDE reste très variable d'un groupe de pays à l'autre : dans

Encadré 6 - L'Afrique et le capital d'investissement

En 2006, le capital d'investissement a battu des records en Afrique subsaharienne (2.3 milliards USD, soit une augmentation de 198 pour cent par rapport à 2005). Ce bond correspond à la brusque augmentation des fonds levés par les sociétés de capital d'investissement sur les marchés émergents. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ont enregistré une augmentation de 54 pour cent. Sur la période 2003-06, l'Afrique subsaharienne a représenté 8 pour cent des fonds de capital d'investissement levés sur les marchés émergents.

De nouveaux acteurs font leur apparition qui, s'ils restent modestes par rapport aux critères internationaux et encore peu nombreux, gagnent à la fois en ampleur et en portée : ainsi, le sud-africain Pamodzi a lancé le premier fonds panafricain du continent en 2007, à hauteur de 1.3 milliard USD. Les établissements financiers étrangers pénètrent aussi sur ce marché : Citigroup a lancé un fonds de 100 millions USD début 2007.

Le capital d'investissement reste extrêmement concentré : l'Afrique du Sud bénéficie de 81 pour cent du total des fonds d'Afrique subsaharienne, suivie par le Nigeria (10 pour cent). Cette situation traduit le caractère hautement concentré de l'investissement africain en général.

L'Afrique du Sud s'est taillée la part du lion, les fonds sous gestion représentant 1.7 pour cent du PIB, un taux comparable à ceux des marchés développés (Europe : 1.5 pour cent ; Royaume-Uni : 3.7 pour cent ; Amérique du Nord : 2.8 pour cent)¹⁴. En termes d'activités, l'Afrique du Sud pointe à la 17^e place du capital d'investissement international (données de 2005). Les fonds levés en 2006 ont connu une augmentation impressionnante de 409 pour cent, pour atteindre 11.2 milliards ZAR (1.6 milliard USD). Les États-Unis restent la principale source des fonds levés en 2006, avec 50 pour cent du total (contre 9 pour cent pour l'Europe). Les capitaux sud-africains en représentent un quart, soit une augmentation de 4 pour cent depuis 2005, entretenant la tendance à la hausse de la levée de fonds locaux.

Pour la première fois, un tiers des fonds levés en Afrique du Sud provenait de fonds de pension et de dotation étrangers, signe de l'appétit grandissant des investisseurs institutionnels pour les actifs africains – mais aussi de leur confiance. L'État et les agences d'aide apportent par ailleurs un cinquième des fonds. Les institutions de financement du développement ont été exceptionnellement présentes pour financer le capital d'investissement sur le continent. Le britannique CDC (*Commonwealth Development Corporation* – ex *Colonial Development Corporation*) a ainsi engagé 845 millions USD en Afrique depuis 2004 par l'intermédiaire de 12 gestionnaires de fonds africains.

Si l'année 2006 a vu l'envolée des investissements dans les industries extractives, la tendance sur le reste du continent a été plus diversifiée, les secteurs privilégiés en 2005 en Afrique par le capital d'investissement étant les transports, les investissements liés à la consommation et les télécommunications/technologies de l'information. Le capital d'investissement pourrait donc faire contrepoids à la préférence marquée depuis toujours par les IDE pour les industries extractives.

Source : Données EMPEA pour le continent africain ; données SAVCA pour l'Afrique du Sud ; Thompson Financial ; « L'Afrique: nouvelle frontière des marchés émergents ? » par Javier Santiso, *Repères* n° 55, Centre de développement de l'OCDE, décembre 2007 www.oecd.org/dev/repères

14. Correspondant aux fonds gérés en décembre 2006 pour l'Afrique du Sud et en décembre 2005 pour l'Europe et les États-Unis.

les PMA, l'APD et les prêts bancaires prédominent, alors que les prises de participation se concentrent quasi exclusivement sur l'Afrique de Sud et que les emprunts obligatoires progressent dans les pays à revenu intermédiaire. L'Afrique du Sud devient aussi une source de financement extérieur pour d'autres pays africains.

Si l'Afrique apparaît de plus en plus comme une attirante nouvelle frontière financière, les marchés d'actions locaux restent modestes et les marchés de la dette en devise nationale sont souvent trop figés pour avoir un impact quelconque sur la croissance. Le capital d'investissement, à l'abri des projecteurs, résistera probablement mieux au risque que la plupart des autres outils (encadré 6). Les places boursières africaines étaient cinq en 1989, elles sont passées à 16 en 2007. Pourtant, la taille modeste de la plupart des économies africaines, conjuguée à un manque de liquidité/de transactions et à un risque perçu comme élevé, les ont empêchées de devenir de véritables sources de capitaux locaux. De fait, la majorité des places boursières africaines ne cotent qu'une poignée d'entreprises et sont extrêmement peu liquides. Ainsi, à la bourse de Maputo, aucune transaction n'a eu lieu en 2004. Si l'on ne prend pas en compte la bourse de Johannesburg (JSE), où 401 entreprises étaient cotées en 2006, le nombre moyen des entreprises locales cotées par place boursière en Afrique s'établissait à 43 en 2006¹⁵.

Si l'allocation en Afrique des fonds d'actions des marchés émergents globaux est restée relativement stable, les fonds eux-mêmes ont doublé de volume depuis 2005, multipliant par deux les apports étrangers se portant sur des titres africains, avec un impact significatif sur les places boursières du continent.

L'histoire boursière de l'Afrique du Sud résume donc largement l'histoire boursière du continent : en décembre 2006¹⁶, la JSE était valorisée à 711 milliards USD, faisant d'elle la 4^e place boursière au monde d'un pays émergent, et elle représentait

environ 90 pour cent de la capitalisation cumulée de tout le continent africain. L'Égypte (avec 603 entreprises cotées et une capitalisation de 93 milliards USD en 2006), le Nigeria (202 entreprises cotées pour 32 milliards USD de capitalisation en 2006) et une poignée de bons élèves (comme le Ghana qui, avec un rendement en 2004 de 114 pour cent en dollars s'est vu décerner le prix de la « meilleure place boursière du monde ») ont obtenu de bons résultats, mais les autres marchés, trop figés, ont végété.

La régionalisation pourrait bien apporter une solution aux difficultés de l'Afrique concernant la taille de ses places boursières et leurs problèmes de fluidité : depuis 2000, tous les pays membres de la CDAА ont harmonisé leur cote sur celle de la JSE.

À la suite des allègements consentis dans les cadres des initiatives PPTE et IADM, le libellé en devise nationale de leur dette s'est révélée très utile pour les pays cherchant à améliorer leurs taux d'intérêt de référence, séduire les investisseurs et développer leurs marchés financiers. En 2006, plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne avaient émis des titres d'emprunt libellés en devise nationale, séduisant dès lors des investisseurs étrangers.

Les institutions internationales ont joué un rôle décisif pour favoriser ces marchés de la dette en monnaies locales : il s'agit d'augmenter ainsi le taux d'épargne à long terme et intérieur, de mettre fin à la fuite des capitaux et d'ouvrir un canal local d'investissement à l'épargne nationale. Ces initiatives permettent aussi d'améliorer les compétences et l'expérience en émission et gestion des titres d'emprunt. En décembre 2006, la Société financière internationale (SFI) a émis des *kola bonds*, obligations libellées en francs CFA d'Afrique de l'Ouest pour développer les places boursières de la région. La BAfD a pour sa part émis des obligations internationales libellées dans plusieurs devises africaines – notamment le naira (Nigeria), le pula (Botswana), le shilling (Tanzanie) et le cedi (Ghana).

15. Banque mondiale (2007), *Indicateurs du développement mondial (WDI)*, Washington, D.C.

16. Rapport annuel de la JSE (2006).

Les performances macro-économiques en Afrique

Croissance économique

Globalement, l'Afrique a affiché une croissance du PIB réel de 5.7 pour cent en 2007 – bien au-delà de sa tendance à long terme, pour la cinquième année consécutive. Le PIB par habitant a progressé de près de 3.7 pour cent. Trois grands facteurs expliquent cette bonne tenue : la forte demande extérieure de matières premières, et notamment de pétrole et des autres ressources minérales non pétrolières ; l'augmentation des investissements dans ces secteurs ; et, dans la plupart des pays, des conditions météorologiques favorables pour l'agriculture. Le maintien de politiques macro-économiques saines dans la plupart des pays du continent a également contribué à renforcer la confiance des entreprises, d'où une reprise généralisée de l'investissement privé.

La tendance semble aussi s'orienter vers une accélération moyenne de la croissance en 2008 comme en 2009, à 5.9 pour cent, malgré le récent fléchissement des cours des matières premières (qui devrait se poursuivre pour la plupart en 2008 et 2009). Cette moyenne masque cependant de forts écarts entre les pays exportateurs nets de pétrole et les autres pays africains – deux groupes confrontés à des problématiques très

différentes. Pour les premiers, comme pour certains exportateurs de ressources minérales non pétrolières, il s'agit d'investir une partie conséquente des recettes du secteur dans le développement des infrastructures et des ressources humaines, afin de répondre à leurs besoins de diversification à moyen et long termes. Pour la plupart des autres, en particulier au second semestre 2008 et en 2009, il s'agira d'endiguer les pressions inflationnistes – provoquées par l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires – mais aussi de financer ou de contenir le creusement attendu des déficits de leur balance commerciale.

À l'instar des deux années précédentes, la croissance du PIB a été particulièrement soutenue en 2007 dans les pays exportateurs de pétrole, à 6.4 pour cent (en légère augmentation par rapport aux 6.2 pour cent de 2006), alimentée pour l'essentiel par la flambée des cours mais aussi par une augmentation de la production dans certains pays. Le différentiel de croissance entre ces pays et les pays importateurs nets de pétrole reste par ailleurs important, ces derniers affichant une croissance moyenne du PIB de 5 pour cent en 2007 (contre 5.5 pour cent en 2006).

Cette bonne tenue générale du PIB devrait se renforcer en 2008, le taux annuel moyen de croissance du PIB réel attendu pour l'ensemble du continent devant s'établir à 5.9 pour cent, les pays exportateurs

Tableau 1 - Taux de croissance moyen par région d'Afrique (variation annuelle en pourcentage)

Région	1999-2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Afrique du Nord	4.2	5.6	5.3	6.2	6.2
Afrique de l'Ouest	4.4	5.0	3.5	5.6	5.7
Afrique centrale	5.3	3.4	4.1	5.1	4.4
Afrique de l'Est	5.2	7.5	8.0	7.3	7.9
Afrique australe	4.2	6.7	7.0	5.3	5.0
Total Afrique	4.4	5.9	5.7	5.9	5.9
Pour mémoire :					
<i>Pays exportateurs nets de pétrole</i>	4.7	6.2	6.4	6.8	6.2
<i>Pays importateurs nets de pétrole</i>	4.1	5.5	5.0	4.9	5.5
Pays SANE *	4.2	5.3	5.0	5.4	5.7
Autres pays	4.7	6.6	6.7	6.5	6.1

* Afrique du Sud, Algérie, Nigeria et Égypte.

Note : Ces agrégats ne prennent pas en compte la Somalie, faute de données suffisantes.

Source : Autorités nationales de différents pays ; *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328053661552>

nets de pétrole et les pays importateurs nets affichant respectivement un taux de 6.8 et 4.9 pour cent – soit un différentiel de pratiquement 2 pour cent. Les projections pour 2009 tablent sur un léger ralentissement de la croissance dans les pays exportateurs nets de pétrole (6.2 pour cent) et sur une croissance en faible augmentation dans les pays importateurs nets (5.5 pour cent).

Ces prévisions reposent sur plusieurs hypothèses plausibles mais plutôt optimistes et l'on ne peut donc pas écarter le risque d'une rechute. Elles tablent en effet sur la poursuite d'une croissance mondiale modérée et sur la stabilisation des prix du pétrole autour de 90 dollars le baril en 2008 et 2009. Elles misent aussi sur des conditions météorologiques propices aux cultures pendant les deux ans à venir ; sur le retour de la stabilité dans la région du delta du Niger, qui permettra une augmentation de la production de pétrole en 2008 ; sur l'absence de tout nouveau conflit régional aux graves conséquences macro-économiques ; et sur un provisionnement total de la détérioration attendue des termes de l'échange pour de nombreux pays importateurs nets de pétrole. Si ce contexte se vérifie, l'application des accords d'allègement de dette pour un certain nombre de pays PPTE, qui a démarré en 2006, continuera d'être particulièrement bénéfique.

Afrique du Nord

Dans les pays d'Afrique du Nord, la croissance du PIB réel en 2007 s'est établie en moyenne à 5.3 pour cent, soit légèrement moins qu'en 2006 (5.6 pour cent). Elle devrait rester vive en 2008 comme en 2009, à 6.2 pour cent. Les taux de 2007 sont le reflet de performances contrastées. L'Égypte, la Libye et la Tunisie ont connu des taux de croissance exceptionnellement élevés (respectivement 7.1, 6.8 et 6.3 pour cent), alors que l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc affichaient des taux entre 2.0 et 3.2 pour cent du fait, pour l'Algérie, d'une baisse de la production de gaz et, pour les deux autres pays, de conditions climatiques néfastes pour l'agriculture. Les prévisions pour 2008 et 2009 dans la plupart des pays de la région tablent sur une augmentation par rapport à 2007, grâce à la bonne

tenue des prix du pétrole et du gaz et à un essor marqué du tourisme.

Afrique de l'Ouest

La croissance économique des pays d'Afrique de l'Ouest a atteint 3.5 pour cent en 2007, un niveau nettement inférieur à celui de 2006 mais qui devrait rebondir à 5.6 pour cent en 2008 et se maintenir, à 5.7 pour cent, en 2009. Au sein de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), l'activité a continué de pâtir des effets négatifs des remous politiques récents en Côte d'Ivoire, principale économie de l'Union. La croissance du Sénégal a elle aussi fléchi, sous l'effet d'une croissance médiocre de la production agricole (céréales et arachides) et industrielle (phosphates et engrais en particulier). La production agricole soutenue dans plusieurs pays membres de l'UEMOA est le facteur le plus positif enregistré par l'Union. Le Mali et le Niger ont affiché une croissance du PIB toujours importante, dans la fourchette des 4-5 pour cent enregistrés en 2006 et 2007 après la progression déjà exceptionnelle de 2005. Cela tient, pour le premier, à la bonne tenue des cours de l'or et à une production agricole soutenue et, pour le second, aux cours élevés de l'uranium.

Parmi les huit pays non membres de l'UEMOA (Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, São Tomé et Príncipe et Sierra Leone), le Nigeria – de loin l'économie la plus importante de la région – a affiché un taux de croissance du PIB de seulement 3.2 pour cent en 2007, contre 5.6 pour cent en 2006, sous l'effet des arrêts de la production de pétrole dans le delta du Niger. Les prévisions pour le Nigeria en 2008 tablent sur une accélération, à 6.2 pour cent, grâce en particulier à la récente augmentation du prix du pétrole mais aussi à une production accrue. Le Cap Vert a continué à afficher de bons résultats en 2007 (6.6 pour cent) après une année 2006 exceptionnelle (10.8 pour cent). Le Liberia a connu une croissance particulièrement robuste, à environ 8 pour cent, pour la deuxième année consécutive, dopée par les dépenses d'infrastructures et la reprise de la production agricole depuis la fin du conflit. Le Ghana et la Sierra Leone

s'en sortent bien en 2007 (à respectivement 6 et 7.4 pour cent), le secteur du cacao (production et transformation) ayant particulièrement bien résisté.

Afrique centrale

Dans les sept pays de la région, le PIB moyen a progressé en 2007, à 4.1 pour cent, contre 3.4 pour cent en 2006. Les prévisions tablent sur une accélération en termes réels en 2008, à 5.1 pour cent, avant une décélération en 2009, à 4.4 pour cent. Les résultats de 2007 s'expliquent surtout par le coup d'arrêt au décollage de la production de pétrole au Tchad, un repli de la production de coton et une baisse de la production de pétrole en république du Congo. En revanche, la croissance s'est accélérée en Guinée équatoriale, sous l'effet de l'augmentation des cours du pétrole et de la production. La situation du Gabon s'est elle aussi améliorée, à 5.5 pour cent, après plusieurs années de croissance atone (2 pour cent). En RDC, la croissance devrait se renforcer en 2008, à 6.6 pour cent (contre 6.2 pour cent en 2007), grâce en particulier aux efforts de reconstruction du pays financés par l'aide internationale. Les prévisions pour le Cameroun et la république du Congo tablent sur une consolidation de la croissance en 2008 et 2009.

Afrique de l'Est

La croissance économique de l'Afrique de l'Est s'est établie en moyenne à 8 pour cent en 2007 et devrait rester soutenue en 2008 et 2009, à respectivement 7.3 et 7.9 pour cent. L'Éthiopie, l'Ouganda, le Soudan et la Tanzanie continuent de tirer le reste de la région, avec des taux de croissance respectifs de 8.2, 6, 11.2 et 6.6 pour cent. Ces quatre pays devraient également maintenir, voire améliorer, ces bons résultats en 2008 et 2009, grâce à une croissance bien diversifiée remorquée dans certains cas par le secteur agricole (Ouganda) ou par le pétrole (Soudan). Mais ces prévisions doivent être prises avec une grande prudence, du fait de l'instabilité politique de certains pays. Le Burundi, les Comores, Djibouti et les Seychelles – qui ont récemment connu un certain ralentissement – devraient voir leur PIB se redresser en 2008 et 2009, avec un taux moyen d'environ 5.3 pour cent sur cette

période. Le Kenya, qui a affiché une vive croissance de 6.6 pour cent en 2007, devrait connaître un net repli – à 4 pour cent voire moins – à cause de l'impact négatif des récentes émeutes sur le tourisme et la production agricole.

Afrique australe

La croissance en Afrique australe s'est établie à 7 pour cent en 2007, à un niveau comparable à celui de 2006, sous l'effet de la rapide montée en puissance des nouveaux champs pétrolifères en Angola et de la mise en route d'un certain nombre de mégaprojets dans le secteur minier du Mozambique. En Afrique du Sud, la croissance diversifiée et soutenue par la demande intérieure a atteint 4.9 pour cent. Au Botswana et au Malawi, la croissance s'est maintenue à respectivement 6 et 6.8 pour cent. En Zambie, elle est restée vive (5.8 pour cent) grâce aux bons résultats du secteur minier. En revanche, elle a marqué le pas en Namibie et est restée atone au Swaziland. Madagascar et Maurice ont vu leur croissance s'accélérer en 2007, à respectivement 6.3 et 5.6 pour cent, grâce à la restructuration réussie de leur industrie textile en réaction à la concurrence accrue des producteurs du Bangladesh, de Chine et d'Inde depuis le démantèlement de l'accord multifibres. Au Zimbabwe, l'activité économique a poursuivi sa baisse en 2007, régressant d'environ 6 pour cent. En 2008 et 2009, le Botswana devrait afficher une croissance légèrement supérieure à 5 pour cent par an – contre environ 5 pour cent pour le Malawi. Les prévisions pour l'Afrique du Sud indiquent que la croissance du PIB devrait ralentir, à 4 pour cent, en 2008 et 2009, du fait d'une production d'électricité insuffisante. Le taux de croissance en Angola devrait aussi nettement marquer le pas, de 19.8 pour cent en 2007 à 11.5 pour cent en 2008 et 5 pour cent en 2009, du fait notamment du ralentissement de la production de pétrole, le déclin de la production dans les champs pétrolifères matures annulant partiellement la montée en puissance des nouveaux gisements. La croissance devrait rester vive et elle pourrait augmenter à Madagascar et à Maurice, à l'inverse de la Namibie et du Swaziland où elle restera modeste. Ces performances très contrastées conduisent à prévoir un taux de croissance moyen pour l'Afrique australe

d'environ 5.2 pour cent en 2008 et 2009, contre 7 pour cent en 2007.

Inflation

Après un plancher historique à 5.9 pour cent (hors Zimbabwe) en 2006, l'inflation a repris sur le continent, à 7.1 pour cent en 2007, en grande partie sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Cette moyenne continentale masque de gros écarts entre pays exportateurs nets de pétrole et pays importateurs. Ces derniers (hors Zimbabwe) ont vu leur inflation grimper de 6 pour cent en 1999-2005 à 6.7 pour cent en 2007. La situation devrait s'améliorer progressivement en 2008

et 2009. Si la modération de l'inflation mondiale a continué de bénéficier aux pays dont le taux de change est ancré à une autre monnaie (pays CFA par exemple), le phénomène a été moins flagrant en 2006 et en 2007 qu'auparavant, l'écart d'inflation se creusant considérablement entre certains pays CFA et la zone euro. Pourtant, trois pays seulement (Guinée, São Tomé et Príncipe, et Zimbabwe) ont connu un taux d'inflation supérieur ou égal à 20 pour cent en 2006. Ils sont toujours trois dans ce cas en 2007 (Érythrée, Guinée et Zimbabwe). Les autorités monétaires ne devraient pas être amenées à resserrer sensiblement leur politique monétaire si les prix du pétrole se stabilisent comme prévu aux alentours de 90 dollars le baril.

Tableau 2 - Taux d'inflation moyen pondéré de l'IPC par région d'Afrique
(variation annuelle en pourcentage)

Région	1999-2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Afrique du Nord	2.9	3.6	6.9	5.7	4.9
Afrique de l'Ouest	10.1	7.2	6.2	6.0	5.4
Afrique centrale	14.9	6.3	3.2	4.1	4.0
Afrique de l'Est	6.5	9.7	9.9	8.5	7.2
Afrique australe	16.0	8.9	11.5	11.1	9.1
Total Afrique	8.6	6.5	8.2	7.5	6.3
Pour mémoire :					
<i>Pays exportateurs nets de pétrole</i>	10.2	5.4	7.5	6.6	5.8
<i>Pays importateurs nets de pétrole</i>	7.0	7.8	9.1	8.5	6.9
<i>Pays importateurs nets de pétrole hors Zimbabwe</i>	6.0	6.3	6.7	6.4	5.2
Pays SANE *	6.5	4.8	7.4	6.6	5.5
Autres pays	11.6	8.8	9.3	8.5	7.4
Afrique australe (hors Zimbabwe)	14.4	6.4	7.5	7.5	6.1
Total Afrique (hors Zimbabwe)	8.2	5.9	7.1	6.5	5.5

* Afrique du Sud, Algérie, Nigeria et Égypte.

Note : Ces agrégats ne prennent pas en compte la Somalie, faute de données suffisantes.

Source : Autorités nationales de différents pays ; *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328071675631>

Afrique du Nord

L'inflation de la région s'est accélérée à 6.9 pour cent en 2007, après un repli à 3.6 pour cent en 2006, sous l'effet de la dégradation enregistrée en Égypte (10.9 pour cent), en Mauritanie (7.6 pour cent) et en Libye (7 pour cent). Mais elle s'est réduite en Tunisie (de 4.5 pour cent en 2006 à 3.1 pour cent en 2007) et est restée modérée au Maroc. Le taux d'inflation moyen de

l'Afrique du Nord devrait s'améliorer légèrement en 2008 comme en 2009.

Afrique de l'Ouest

Le taux d'inflation moyen de la région s'est replié à 6.2 pour cent en 2007, contre 7.2 pour cent en 2006. Les pays de l'UEMOA dont la monnaie est rattachée à l'euro bénéficient toujours d'un taux d'inflation

moyen bien moindre que les pays membres de la ZMAO (Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest¹⁷) qui affichent tous des taux supérieurs ou égaux à 5 pour cent. En Guinée, l'inflation a légèrement reculé, de 34.7 pour cent en 2006 à 23.4 pour cent en 2007. Le scénario est le même au Nigeria, où l'inflation est passée de 8.2 pour cent en 2006 à 6.7 pour cent en 2007, au Ghana (de 10.9 à 9.4 pour cent), à São Tomé et Príncipe (de 23.6 à 16.6 pour cent), en Sierra Leone (de 10.9 à 9.4 pour cent) et au Cap Vert (de 6 à 4.5 pour cent). En Gambie et au Liberia en revanche, l'inflation est repartie à la hausse entre 2006 et 2007, de respectivement 2 à 5 pour cent et 7.2 à 8 pour cent. Les projections pour 2008 et 2009 tablent sur un reflux progressif de l'inflation dans l'ensemble de la région.

Afrique centrale

Le taux moyen d'inflation de la région a diminué, de 6.3 pour cent en 2006 à 3.2 pour cent en 2007, sous l'effet notamment des bonnes performances de deux pays – le Cameroun (1.7 pour cent) et la République centrafricaine (RCA, 3.1 pour cent) – et d'une baisse des prix au Tchad (4.2 pour cent) avec la normalisation des conditions climatiques, qui ont provoqué une nette reprise de la production agricole. En RDC, l'inflation – en baisse par rapport à 2006 (13.2 pour cent) – est restée soutenue (9.5 pour cent). Les prévisions pour 2008 et 2009 parient sur une inflation modérée dans la région, à environ 4 pour cent l'an, sachant que la plupart des pays afficheront un taux inférieur en se rapprochant de l'objectif de convergence de 3 pour cent accepté par les pays membres de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC – Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, RCA et république du Congo). En RDC en revanche, l'inflation se maintiendra aux environs de 10 pour cent pendant ces deux années.

Afrique de l'Est

L'inflation a augmenté dans cinq pays de la région en 2007, mais elle est restée stable ou s'est repliée dans six autres. Résultat, le taux moyen d'inflation, élevé (9.9 pour cent), n'a guère évolué entre 2006 et 2007.

En Éthiopie, l'inflation s'est accélérée, de 12.3 pour cent en 2006 à 17.1 pour cent en 2007, attisée par la pression croissante à la hausse des prix et par l'alourdissement de la facture pétrolière et alimentaire. Le Burundi a connu un scénario identique, l'inflation passant de 2.8 pour cent en 2006 à 7.1 pour cent en 2007. À l'inverse, le Kenya est parvenu à endiguer l'inflation, de 14.5 pour cent en 2006 à 9.8 pour cent en 2007 – tout comme l'Ouganda où elle est passée de 7.3 pour cent en 2005/06 à 6.4 pour cent en 2006/07 grâce au maintien de bonnes conditions climatiques. Les perspectives de la région pour 2008 et 2009 parient sur un tassement progressif du taux d'inflation dans la plupart des pays. Le Kenya (augmentation) et l'Érythrée (maintien d'un taux élevé) devraient faire exception. Conséquence de ces performances contrastées, le taux moyen d'inflation en l'Afrique de l'Est devrait donc régresser progressivement, à 8.5 pour cent en 2008 et à 7.2 pour cent en 2009.

Afrique australe

Le bilan de la région pour l'année 2007 est mitigé, cinq pays ayant vu leur taux d'inflation augmenter alors que sept autres affichaient un taux stable voire en baisse. En Afrique du Sud, en Namibie, au Swaziland et en Zambie, l'augmentation a représenté entre 1.6 et 1.9 point. Au Zimbabwe, en pleine hyperinflation, la situation s'est encore aggravée en 2007, l'inflation atteignant 6 724 pour cent en moyenne annuelle (contre 1 017 pour cent en 2006), avant d'établir un record historique mondial en janvier 2008, avec un taux de 100 582 pour cent par rapport à janvier 2007. Si l'inflation est restée au-delà de la barre des 10 pour cent en Angola et en Zambie, elle s'est nettement repliée au Botswana et au Mozambique, passant de respectivement 11.6 et 13.2 pour cent en 2006 à 7.1 à 7.9 pour cent en 2007. L'inflation de l'ensemble de la région (hors Zimbabwe) a augmenté entre 2006 et 2007, de 6.4 à 7.5 pour cent. Dans tous les pays où l'inflation est restée élevée (hors Angola et Zimbabwe), elle devrait repasser en-deçà des 10 pour cent en 2008 et s'établir autour des 5 pour cent en Afrique du Sud, au Lesotho, au Mozambique et au Swaziland. Pour l'ensemble de

17. Gambie, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra Leone.

la région (hors Zimbabwe), l'inflation en 2008 devrait rester au niveau de 2007, avant de se replier à 6.1 pour cent en 2009.

Finances publiques

Le solde budgétaire des pays exportateurs nets de pétrole (dons compris) a affiché en 2007 un excédent équivalant à 6.7 pour cent du PIB, essentiellement grâce à l'envolée des cours du pétrole mais aussi à des augmentations de production – à l'exception notable du Nigeria. Le groupe des pays importateurs nets de pétrole a vu son déficit global se creuser légèrement en 2007, à l'équivalent de 1.2 pour cent du PIB (contre un léger excédent en 2006). Cette maîtrise du déficit provient d'une saine gestion macro-économique et d'une augmentation des dons – dont une grande partie

sous forme d'allègements de dette. Pour le groupe des pays exportateurs nets de pétrole, les prévisions pour 2008 tablent sur un excédent budgétaire toujours conséquent (atteignant 9.1 pour cent du PIB), mais quelque peu en repli en 2009. Pour les pays importateurs nets de pétrole, le déficit moyen devrait se creuser à nouveau en 2008 et en 2009. Les allègements de dette conséquents dont ont bénéficié un certain nombre de pays en 2005 et 2006 masquent quelque peu l'ampleur de l'assainissement budgétaire opéré par les pays importateurs nets. Dons exclus, les déficits cumulés des pays importateurs nets se sont progressivement resserrés, de 4.5 pour cent du PIB en 2003 à un plancher de 2.5 pour cent en 2006 comme en 2007. Cette amélioration devrait être partiellement annulée en 2008 et 2009, avec une augmentation prévue du déficit cumulé de 3.2 pour cent du PIB.

Tableau 3 - Ratio moyen du solde budgétaire/PIB

Région	1999-2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Afrique du Nord	-0.6	6.3	4.7	7.1	7.4
Afrique de l'Ouest	-0.1	5.9	2.6	4.7	3.8
Afrique centrale	1.9	9.2	8.9	9.3	9.2
Afrique de l'Est	-2.2	-4.1	-3.2	-3.2	-3.5
Afrique australe	-2.2	2.8	1.9	2.1	0.9
Total Afrique	-1.1	4.2	2.8	4.0	3.4
Pour mémoire :					
<i>Pays exportateurs nets de pétrole</i>	1.0	7.9	6.7	9.1	8.2
<i>Pays importateurs nets de pétrole</i>	-2.9	0.5	-1.2	-1.6	-1.8
Pays SANE *	-1.0	2.6	2.4	4.1	3.9
Autres pays	-1.2	6.1	3.3	4.0	2.8

* Afrique du Sud, Algérie, Nigeria et Égypte.

Note : Ces agrégats ne prennent pas en compte la Somalie, faute de données suffisantes.

Source : Autorités nationales de différents pays ; *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328088558806>

Afrique du Nord

Le solde budgétaire moyen de l'Afrique du Nord a affiché un excédent équivalant à 4.7 pour cent du PIB en 2007, contre 6.3 pour cent en 2006. Les importants excédents des deux plus grands exportateurs de pétrole de la région – l'Algérie et la Libye – n'ont guère évolué. Alors que l'Égypte a substantiellement réduit son déficit, de 9.2 pour cent du PIB en 2006 à 5.7 pour cent en 2007, le Maroc et la Tunisie ont connu une situation stable. En 2008 et 2009, pratiquement tous les pays

devraient voir leur solde budgétaire s'améliorer, à l'exception de l'Algérie où l'excédent devrait quelque peu marquer le pas.

Afrique de l'Ouest

Les soldes budgétaires de cinq pays de la région se sont détériorés en 2007, alors même que la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, São Tomé et Príncipe, le Sénégal et la Sierra Leone sont tous parvenus à réduire leurs déficits. Seuls quatre pays ont connu des déficits

supérieurs ou égaux à 4 pour cent du PIB (Burkina Faso, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal). Les prévisions pour 2008 et 2009 tablent sur une stabilisation ou une dégradation des soldes budgétaires dans la plupart des pays. Pour le Nigeria cependant, le niveau actuel de l'excédent – très élevé – devrait continuer d'augmenter en 2008 et en 2009.

Afrique centrale

En 2007, les sept pays de la région ont affiché des excédents, mais inférieurs pour la plupart à ceux de 2006. La RDC est passée d'une situation de léger déficit en 2006 à un excédent en 2007, et le Gabon a vu son excédent se conforter. Les projections pour 2008 et 2009 n'indiquent guère de changement dans la position budgétaire moyenne de la région par rapport au PIB.

Afrique de l'Est

La position budgétaire de l'Afrique de l'Est s'est améliorée en 2007, le déficit budgétaire cumulé passant de 4.1 pour cent du PIB en 2006 à 3.2 pour cent en 2007. Neuf pays ont connu des améliorations

substantielles de leurs déficits, le Burundi et l'Éthiopie le limitant à près de 2 pour cent de leur PIB, alors que la situation s'est légèrement détériorée en Érythrée et en Ouganda. Malgré les améliorations, les déficits restent supérieurs à leur moyenne de long terme d'environ 2 pour cent du PIB. Les projections pour 2008 et 2009 tablent sur une situation pratiquement inchangée ou sur une aggravation. Au Kenya, en Ouganda et aux Seychelles cependant, les déficits devraient être plus marqués que la moyenne.

Afrique australe

Le solde budgétaire moyen des pays de la région n'a guère évolué en 2007, la contraction des déficits en Afrique du Sud et en Namibie étant compensée par de moindres excédents en Angola, au Botswana et au Lesotho et par des déficits supérieurs à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Les projections pour 2008 et 2009 ne prévoient pas de changement significatif pour la région. Pour autant, les déficits du Mozambique et du Swaziland devraient s'aggraver. Quant à l'Angola, son excédent devrait considérablement se réduire d'ici 2009.

Tableau 4 - Ratio moyen balance commerciale/PIB

Région	1999-2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Afrique du Nord	5.8	15.2	12.2	13.4	12.3
Afrique de l'Ouest	-2.5	6.0	0.5	3.1	3.7
Afrique centrale	-2.5	2.5	2.3	5.1	5.1
Afrique de l'Est	-4.9	-9.4	-7.6	-7.7	-6.5
Afrique australe	-1.5	-0.6	-1.8	-1.8	-2.6
Total Afrique	0.7	5.3	2.9	3.8	3.1
Pour mémoire :					
<i>Pays exportateurs nets de pétrole</i>	3.7	14.0	10.0	12.3	11.8
<i>Pays importateurs nets de pétrole</i>	-2.0	-3.6	-4.3	-5.5	-6.1
Pays SANE *	1.7	4.8	2.5	4.0	3.5
Autres pays	-0.4	5.9	3.4	3.7	2.7

* Afrique du Sud, Algérie, Nigeria et Égypte.

Note : Ces agrégats ne prennent pas en compte la Somalie, faute de données suffisantes.

Source : Autorités nationales de différents pays ; *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328113666564>

Balance des paiements

En 2007, le commerce extérieur moyen de l'Afrique a affiché un excédent, équivalant à 2.9 pour cent du

PIB. Ce chiffre global masque toutefois de profonds écarts entre pays. Les pays exportateurs nets de pétrole ont obtenu en 2007 un excédent commercial de 10 pour cent (contre 14 pour cent en 2006) alors que les pays

importateurs nets ont connu un déficit commercial moyen conséquent, équivalant à 4.3 pour cent du PIB (contre 3.6 pour cent en 2006), à comparer à la moyenne de 2 pour cent observée sur la période 1999-2005. Dans ce groupe, seuls dix pays sur 38 ont réussi à redresser sensiblement leur balance courante (Bénin, Comores, Kenya, Niger, RCA, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Tunisie et Zimbabwe). Les excédents commerciaux des pays exportateurs nets de pétrole devraient se renforcer légèrement en 2008 et de manière plus modérée en 2009. Parallèlement, le déficit actuel moyen des pays importateurs devrait continuer de se creuser en 2008 et 2009, avec un tassement des prix à l'exportation et le maintien de cours soutenus pour les importations de pétrole et de denrées alimentaires.

D'une manière générale, la balance des paiements de l'Afrique a bénéficié de l'accroissement des IDE et de la réduction sensible du service de la dette dans de nombreux pays PPTE (cf. section précédente). Fin 2007, 19 pays africains avaient atteint le point d'achèvement et sept autres le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

Afrique du Nord

Les pays d'Afrique du Nord ont continué d'afficher en 2007 des écarts sensibles au niveau de leurs balances commerciales. Alors que l'Algérie et la Libye ont vu leurs excédents atteindre respectivement 22 et 45 pour cent du PIB, les excédents de l'Égypte et du Maroc ont été moindres et devraient légèrement se replier en 2009 tandis que le déficit de la Tunisie s'est quelque peu amélioré. Après avoir réussi à ramener son déficit commercial de 47 pour cent du PIB en 2005 à 1.3 pour cent en 2006, la Mauritanie a connu une nouvelle détérioration en 2007, à 6.8 pour cent. Résultat, l'excédent commercial de l'Afrique du Nord s'est replié de 15.2 pour cent en 2006 à 12.2 pour cent en 2007, et la situation ne devrait guère évoluer en 2008 et 2009.

Afrique de l'Ouest

En 2007, onze pays sur les 16 que compte l'Afrique de l'Ouest ont connu des déficits commerciaux allant

de 5 à 13 pour cent du PIB. Dans trois autres cas, ces déficits furent même supérieurs, entre 20 et 41 pour cent. Seuls la Côte d'Ivoire et le Nigeria ont affiché des excédents. La balance commerciale moyenne de la région est dominée par le Nigeria, où l'excédent enregistré en 2007 (4.2 pour cent du PIB) a été inférieur à celui de 2006 (environ 12 pour cent). La situation de la plupart des pays déficitaires ne devrait guère évoluer en 2008 et 2009. Pour autant, la Côte d'Ivoire devrait connaître une situation déficitaire et l'excédent du Nigeria devrait augmenter, à environ 9 pour cent du PIB.

Afrique centrale

L'Afrique centrale a connu un excédent commercial moyen de 2.3 pour cent du PIB en 2007, grâce essentiellement à l'augmentation en valeur nominale des exportations de pétrole, en particulier au Gabon et en république du Congo. Deux pays (RDC et Tchad) ont vu la situation se dégrader, alors que le Cameroun a affiché un léger excédent. Le déficit de la Guinée équatoriale reste limité et devrait se transformer en excédents importants en 2008 et 2009, grâce à l'envolée des prix du pétrole. Les excédents de la plupart des pays exportateurs nets de pétrole de la région devraient rester importants en 2008 comme en 2009.

Afrique de l'Est

Le déficit commercial moyen de la région s'est légèrement creusé en 2007, à 7.6 pour cent du PIB (contre 9.4 pour cent en 2006) par rapport à la moyenne de 4.9 pour cent enregistrée sur la période 1999-2005. Cette situation s'explique par une certaine amélioration au Kenya et au Rwanda et un net redressement au Soudan (de 14.7 pour cent en 2006 à 10.7 pour cent en 2007), partiellement compensés par le creusement des déficits au Burundi (de 12 à 14.2 pour cent du PIB), à Djibouti (de 8.9 à 14.5 pour cent) et aux Seychelles (de 23.2 à 30.4 pour cent), et par des augmentations moindres ailleurs. Les perspectives pour la région tablent sur le maintien des niveaux actuels en 2008 et sur une légère amélioration en 2009, à 6.5 pour cent.

Afrique australe

L'Angola a vu son confortable excédent commercial se contracter, de 23.3 pour cent du PIB en 2006 à 14.9 pour cent en 2007, sous l'effet de l'augmentation des importations et ce, malgré le redressement des cours et de la production de pétrole et la hausse de la production de diamants. Le Botswana a affiché un bel excédent de 18.1 pour cent en 2007, en légère baisse par rapport à 2006, tout comme la Namibie, dont l'excédent de 13.7 pour cent du PIB enregistré en 2007 est en repli par rapport aux 16.6 pour cent de 2006. Ces deux excédents s'expliquent par une demande soutenue

pour les exportations de minerais sur les marchés internationaux. Le Mozambique est passé d'une situation d'excédent en 2006 à une situation de déficit en 2007 (7.6 pour cent), plusieurs mégaprojets exigeant d'importantes importations de biens d'équipement. Les déficits commerciaux de l'Afrique du Sud, du Lesotho et de la Zambie se sont légèrement aggravés en 2007, à l'inverse du Zimbabwe. La balance commerciale de l'Afrique du Sud devrait se détériorer en 2008 et 2009 alors que l'excédent commercial de l'Angola devrait rester stable en 2008, avant de se contracter nettement en 2009, sous l'effet d'un ralentissement des exportations de pétrole.

Encadré 7 - Des progrès dans le développement de la statistique africaine

Depuis l'adoption de la déclaration du Millénaire, le lancement de différentes initiatives de réduction de la dette des pays en développement ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de réduction de la pauvreté, la nécessité de disposer de statistiques plus diversifiées, tenues à jour et de meilleure qualité sur l'Afrique s'est imposée à tous les acteurs.

En conséquence, de nombreuses initiatives en faveur du développement de la statistique publique africaine ont été initiées ou renforcées ; elles ont déjà produit des résultats perceptibles mais il est encore difficile de les évaluer, faute de recul suffisant et de s'être organisé pour le faire.

Initiatives en cours. La quasi totalité des pays africains s'est engagée à élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), démarche participative soutenue par toutes les organisations sous-régionales, régionales et internationales, et renforcée par l'adoption par tous – institutions et pays africains – du cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique.

Les échanges d'informations sur le développement et le financement de la statistique nationale et le renforcement de la concertation entre les acteurs du développement de la statistique ont été facilités grâce à des forums tels que les FASDEV (*Forum on Africa Statistics Development*) ou la conférence de Bamako et à la mise en place d'équipes de travail.

Les institutions régionales africaines – la BAfD, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) – se sont réorganisées pour mieux assister les pays et elles ont mis en place des mécanismes de coordination et de programmation de leurs activités. L'harmonisation des statistiques africaines fait explicitement l'objet de discussions dans le cadre des réunions statistiques de toutes les institutions régionales et sous-régionales. Un besoin d'harmonisation continentale commence à se faire sentir. Un projet de charte africaine de la statistique est en voie d'adoption par les chefs d'États membres de l'Union africaine (UA).

L'organisation d'un Symposium annuel sur le développement de la statistique africaine est notable à plus d'un titre. Il s'agit d'abord d'une initiative des pays eux-mêmes. En outre, son financement est assuré pour l'essentiel par l'un d'eux, l'Afrique du Sud. Ces manifestations sont organisées en collaboration avec un pays hôte (qui change chaque année), la CEA et le système des Nations unies ; les trois premières rencontres ont centré le plaidoyer sur la conduite d'un recensement de la population par chacun des pays au cours de la période 2005-14.

Les institutions internationales et les bailleurs bilatéraux, alliés aux pays bénéficiaires au sein de PARIS21 (Partenariat statistique pour le développement à l'aube du 21^e siècle), ont renforcé leurs soutiens techniques et financiers et leur plaidoyer en faveur du développement des statistiques des pays. Ce développement devra faire partie intégrante des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté tout en s'inscrivant dans une SNDS.

(à suivre p. 43)

Encadré 7 - Des progrès dans le développement de la statistique africaine (suite)

Des progrès perceptibles. Les pays et les institutions, africaines et non africaines, déploient beaucoup d'efforts pour améliorer la pertinence des données produites par et pour les pays, pour renforcer les capacités statistiques nationales ainsi que la programmation à moyen terme des productions, pour améliorer la comparabilité des données dans le temps et l'espace, pour renforcer la coordination des activités des acteurs régionaux entre eux et avec celles des partenaires extérieurs au continent.

Des résultats sont déjà perceptibles quoiqu'encore peu évalués : les décideurs politiques apprécient mieux les enjeux ; la coordination et la programmation des activités s'améliorent ; la refonte des législations nationales a permis de restructurer les systèmes statistiques et de les rendre plus efficaces ; les ressources financières affectées à la statistique sont en augmentation ; et les enquêtes auprès des ménages et les recensements démographiques sont mieux programmés, plus fréquents et répondent sensiblement mieux à la demande. Mais les améliorations sont encore trop limitées en ce qui concerne les enquêtes auprès des entreprises ou des établissements, la mise en œuvre du SCN93 (Système de Comptabilité Nationale 1993), régulière mais lente, la diffusion des statistiques (plus systématique mais avec un accès généralement difficile) et le renforcement en ressources humaines qualifiées (encore limité). Beaucoup d'autres résultats nécessiteront du temps avant de se matérialiser.

Source : Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

À propos des données

La qualité des prévisions présentées dans ce rapport dépend des données et des modèles sous-tendant l'analyse des évolutions récentes et des perspectives à court terme. Or, pour de nombreux pays africains, ces données sont souvent incomplètes et dépassées. Pour certaines variables clés – comme l'inflation – les données ne sont collectées que dans les grandes agglomérations urbaines et ne reflètent donc pas la situation en milieu rural. Il faut donc se féliciter des efforts actuellement déployés pour améliorer la situation – et qui commencent à porter leurs fruits (encadré 7).

Les objectifs du Millénaire pour le développement : les avancées

L'année 2008 se situe à mi-chemin entre l'année de l'adoption des OMD (2000) et l'échéance fixée pour leur réalisation (2015). L'Afrique subsaharienne fait figure de lanterne rouge : c'est la seule région du monde où le nombre de pauvres a augmenté au cours des dix dernières années. Pour Easterly (2007)¹⁸ cependant, il serait très exagéré d'affirmer que l'Afrique risque de manquer tous les OMD. L'auteur estime en effet que les OMD ont été

conçus de manière arbitraire et peu efficace : si les résultats relatifs des pays africains semblent si médiocres, c'est à cause des règles qui ont présidé à la fixation des cibles. Par exemple l'accès à l'eau potable : si la cible imposait de doubler le nombre de gens « ayant » accès à ce service au lieu de devoir réduire de moitié le nombre de gens « n'y ayant pas accès », alors l'Afrique afficherait des résultats bien plus positifs. De plus, certains facteurs font preuve d'un optimisme sans doute excessif en tablant à la fois sur une amélioration des politiques économiques, l'augmentation du cours des matières premières, une croissance économique durable, la réduction du nombre des guerres civiles, la reprise des investissements intérieurs et l'amélioration de la gouvernance. Mais on sait qu'une autorité politique déterminée au plan national et la conjugaison de politiques saines avec un appui technique et financier adéquat, permettent de faire de réelles avancées en direction des OMD.

Le tableau 5 – *Progrès vers la réalisation des OMD* – ne présente que deux catégories de pays, sur les 53 que compte l'Afrique: ceux qui ont atteint la cible considérée et ceux qui sont en bonne voie d'y parvenir. Les zones laissées en blanc indiquent une absence de données – en particulier dans les pays en crise ou post-conflit, où les données officielles ne sont pas accessibles.

18. Easterly, W. (2007), "How the Millennium Development Goals are Unfair to Africa", *Working Paper 14*, Global Economy and Development, Brookings Institution, Washington, D.C., novembre.

Objectif 1 – Réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté et de la faim

La pauvreté monétaire

En Afrique subsaharienne, alors que la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour s'est réduite entre 1990 et 2004, passant de 46.8 pour cent à 41.1 pour cent, il faudrait pratiquement doubler le rythme actuel de progrès pour atteindre cette cible d'ici 2015. La vive pression démographique, de 2.3 pour cent par an, ne contribue pas à abaisser le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. Les pays d'Afrique du Nord sortent du lot, où le taux d'expansion démographique est passé en moyenne de 2.6 pour cent en 1990 à 1.4 pour cent en 2004 : ils devraient donc atteindre cet objectif. Le récent programme de la BAfD de comparaison internationale des données (ICP-Afrique) a permis d'obtenir de nouvelles estimations des parités de pouvoir d'achat calculées sur la base des prix de 2005 : elles pourraient modifier le pourcentage estimé de pauvres en Afrique.

La faim

La proportion de personnes souffrant de la faim en Afrique diminue lentement. Par rapport au rapport de l'année dernière, le Burkina Faso est sur la bonne voie de l'objectif, mais le Cameroun, l'Égypte et le Lesotho s'en écartent, avec une légère augmentation de la proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale. Trois pays d'Afrique subsaharienne ont atteint l'objectif entre 2002 et 2004 : Djibouti, le Gabon et le Ghana. Le taux de résultats satisfaisants indique que 34 pour cent des pays africains en bonne voie pour réduire de moitié l'incidence de la faim.

Objectif 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous

Scolarisation en primaire

Bien des pays africains ont fait des progrès sensibles ces dernières années pour réduire le nombre d'enfants non scolarisés – mais ils sont encore loin du compte. Les difficultés augmentent avec le nombre d'enfants en

âge scolaire. En 2007, l'Afrique subsaharienne comptait 348 millions d'enfants de moins de 14 ans – et ils devraient être 403 millions en 2015. Si 13 pays sont sur la bonne voie pour atteindre un taux net de scolarisation (TNS) de 100 pour cent, conformément à l'objectif, aucun n'y est encore parvenu. Un grand nombre affichent un ratio supérieur à 90 pour cent (Algérie, Cap Vert, Égypte, Madagascar, Malawi, Maurice, São Tomé et Príncipe, Tanzanie, Tunisie et Zambie) – à l'inverse du Burkina Faso, de Djibouti, de l'Érythrée et de la république du Congo, où le TNS était inférieur à 50 pour cent en 2005.

Taux d'achèvement

Les progrès à ce niveau n'ont hélas pas été suffisamment importants pour permettre aux élèves d'atteindre la cinquième année du primaire et avoir ainsi la chance d'être alphabétisés – en particulier dans les zones rurales. Seuls sept pays africains sont sur la bonne voie pour assurer aux enfants un cycle complet d'enseignement primaire. Beaucoup obtiennent de très mauvais résultats pour ce critère (Bénin, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et Tchad).

Objectif 3 – Éliminer les disparités entre les sexes

Les pays africains ont fait de réels progrès pour supprimer la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation. Ainsi, le Lesotho et la Namibie ont atteint les cibles fixées pour l'enseignement primaire comme pour l'enseignement secondaire. En revanche, seulement 60.4 pour cent des pays africains obtiennent un résultat satisfaisant en primaire, et ils ne sont que 34 pour cent susceptibles d'atteindre l'objectif dans le secondaire. Sur le champ politique, le nombre de femmes députées a augmenté de 1990 à 2007, passant de 7 à 17 pour cent en Afrique subsaharienne et de 3 à 8 pour cent en Afrique du Nord. Le Rwanda est toujours en tête, avec 49 pour cent de femmes parlementaires, devant la Mauritanie (35 pour cent), l'Afrique du Sud (33 pour cent) et le Burundi (31 pour cent). Pour la première fois de leur histoire, les parlements de Gambie et du Swaziland sont présidés par une femme. En revanche, la situation n'évolue pas

sur le front de l'emploi, les femmes étant quasi invisibles dans l'emploi rémunéré non agricole.

Objectif 4 – Réduire la mortalité infantile

L'Afrique doit impérativement se mobiliser de toute urgence pour réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Le VIH/Sida, le paludisme, l'absence de services de santé de base et les conflits sont à l'origine de la dégradation de la situation et de cette progression moyenne plus que décevante. De 1990 à 2005, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans n'a été réduit que de 11 pour cent en Afrique subsaharienne (contre 60 pour cent en

Afrique du Nord). Si la performance globale vis-à-vis de cet objectif est désastreuse, certains pays ont pris les dispositions requises (encadré 8) et ont prouvé que des améliorations substantielles étaient possibles, même si tous ne sont pas encore sur la bonne voie. L'Égypte a atteint l'objectif et l'Algérie, le Cap Vert, les Comores, l'Érythrée, la Libye, le Malawi, le Maroc et la Tunisie sont en passe de le rejoindre. Des études récentes montrent que ces améliorations se constatent surtout dans les familles aisées, en zone urbaine, et lorsque la mère a un certain niveau d'éducation. En 2005, 64 pour cent seulement des enfants de 12 à 23 mois avaient été vaccinés au moins une fois contre la rougeole (95 pour cent en Afrique du Nord).

Encadré 8 - Combattre la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Un rapport de *Save the Children* fondé sur des données de l'Unicef indique que trois pays africains méritent d'être distingués pour les progrès remarquables qu'ils ont accomplis afin de sauver les vies des enfants de moins de cinq ans : malgré un PIB par habitant très faible (de respectivement 280, 170 et 350 USD), Madagascar, le Malawi et la Tanzanie ont enregistré une baisse respective de la mortalité des enfants de moins de cinq ans de 32, 46 et 27 pour cent entre 1990 et 2006. Les gouvernements ont joué un rôle déterminant. Ces bons résultats sont le fruit de réformes du secteur de la santé et de programmes communautaires. Au Malawi et en Tanzanie, des progrès sensibles ont été observés au niveau des compétences du personnel soignant et des soins proposés pendant la grossesse (prévention du paludisme, conseils nutritionnels, compléments alimentaires et traitement de la syphilis). Pour combattre la malnutrition, les enfants de cinq à 59 mois ont reçu au moins une fois par an un apport en vitamine A. À Madagascar, la lutte contre la malnutrition est passée par une campagne en faveur de l'allaitement maternel.

L'exemple de l'Égypte montre bien que le volontarisme politique joue pour beaucoup dans la réussite. Ce pays est le seul du continent africain à avoir déjà atteint l'objectif 4 en 2006, grâce à une initiative lancée par le gouvernement en 1992, intitulée « Une mère en bonne santé, un enfant en bonne santé », et qui a cherché à améliorer les conditions sanitaires dans les régions pauvres. Les efforts portaient sur les soins prodigués aux femmes enceintes et sur le soutien de personnes qualifiées pendant l'accouchement, sans parler des services d'information et de planning familial.

Les premières causes de mortalité infantile sont la pneumonie, les diarrhées, le paludisme, le défaut de vaccination et la malnutrition. Des solutions peu coûteuses – allaitement maternel, vaccination, réhydratation par voie orale, antibiotiques et moustiquaires imprégnées d'insecticide – pourraient donc permettre de réduire cette mortalité. *Save the Children* met en avant cinq mesures clés pour réduire de manière significative la mortalité des enfants de moins de cinq ans : *i)* former davantage de médecins et d'infirmiers pour une aide et un accouchement sans risques ; *ii)* prôner l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie d'un nourrisson ; *iii)* mener des campagnes de vaccination contre la rougeole ; *iv)* pratiquer la réhydratation orale pour éviter que les enfants ne meurent de la diarrhée ; et *v)* former le personnel de santé à reconnaître les signes d'une pneumonie et à s'assurer que les enfants reçoivent des antibiotiques.

Source : D'après *Save the Children* (2007), *State of the World's Mothers Index: Save the Lives of Children under 5*, disponible sur : http://www.savethechildren.org.au/australia/publications/annual_reports.html

Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle

Le pourcentage des pays paraissant en mesure de réduire des trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015 est de 28.3 pour cent. Seul un pays (Maurice) a

déjà atteint cet objectif et 14 autres sont en bonne voie d'y parvenir. La pénurie de soins médicaux, d'aide à l'accouchement et de personnel de santé qualifié expliquent ces mauvais résultats. Au Cameroun, à Djibouti, au Kenya, au Liberia, au Malawi, au Niger,

Tableau 5 - Progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Objectif 7
	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Assurer l'éducation primaire pour tous	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Réduire la mortalité infantile	Améliorer la santé maternelle	Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies	Assurer un environnement durable
Cibles	Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim	Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement	Réduire des 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle	Avoir maîtrisé et commencé à faire reculer la tuberculose	Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable
Indicateur	Proportion de la population qui souffre de la faim (en % de la pop.)	Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	Enfants atteignant la 5 ^e année d'école en % de ceux ayant atteint la première année (%)	Quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire	Quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1 000 vivants)	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)
Classement selon l'IDH*							
121 Afrique du Sud		En bonne voie	En bonne voie	Atteint	Atteint	En bonne voie	En bonne voie
104 Algérie		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
162 Angola		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
163 Bénin		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
124 Botswana		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
176 Burkina Faso		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
167 Burundi		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
144 Cameroun		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
102 Cap Vert		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
134 Comores		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
139 Congo		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
168 Côte d'Ivoire		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
149 Djibouti		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
112 Égypte		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
157 Érythrée		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
169 Éthiopie		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
119 Gabon		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
155 Gambie		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
135 Ghana		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
160 Guinée		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
175 Guinée-Bissau		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
127 Guinée Equatoriale		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
148 Kenya		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
138 Lesotho		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
999 Liberia		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
56 Libye		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
143 Madagascar		En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie

164	Malawi	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	6 sur 9
173	Mali	En bonne voie	Atteint	1 sur 9				
126	Maurice	En bonne voie	5 sur 9					
65	Mauritanie	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	Atteint	Atteint	6 sur 9
137	Maroc	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	3 sur 9
172	Mozambique	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	3 sur 9
125	Namibie	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	5 sur 9
174	Niger	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	0 sur 9
158	Nigeria	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	1 sur 9
154	Ouganda	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	2 sur 9
171	Rép. Centrafricaine	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	1 sur 9
166	Rép. Dém. Congo	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	0 sur 9
161	Rwanda	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	2 sur 9
123	São Tomé et Príncipe	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	4 sur 9
156	Sénégal	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	3 sur 9
50	Seychelles	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie	6 sur 9
177	Sierra Leone	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	En bonne voie	En bonne voie	Atteint	0 sur 9
999	Somalie	En bonne voie	Atteint	2 sur 9				
147	Soudan	En bonne voie	Atteint	1 sur 9				
141	Swaziland	En bonne voie	3 sur 9					
159	Tanzanie	En bonne voie	3 sur 9					
170	Tchad	En bonne voie	2 sur 9					
152	Togo	En bonne voie	1 sur 9					
91	Tunisie	En bonne voie	Atteint	7 sur 9				
165	Zambie	En bonne voie	1 sur 9					
151	Zimbabwe	En bonne voie	1 sur 9					
Atteint		3	0	9	9	1	1	5
En bonne voie		15	13	23	9	14	4	15
Ratio de performance satisfaisante		34.0%	24.5%	60.4%	34.0%	17.0%	28.3%	37.7%

Sources: Calculs de l'auteur d'après PNUD (2006) *Rapport sur le développement humain*, New York et Banque mondiale (en ligne) *Indicateurs du développement dans le monde*, Washington, D.C.

StatLink 

<http://dx.doi.org/10.1787/328122038615>

en RCA, en Tanzanie et au Zimbabwe, les taux de mortalité maternelle ont augmenté de plus de 30 pour cent entre 1990 et 2000. Sur la période 1997-2002, les premières causes de mortalité maternelle en Afrique ont été les suivantes : hémorragie (34 pour cent des cas) ; septicémie et infections, VIH compris (16 pour cent) ; hypertension (9 pour cent) ; avortement (4 pour cent) ; anémie (4 pour cent) ; et dystocie (4 per cent). Dans 17 pays africains, les niveaux absolus de mortalité maternelle restent supérieurs à 1 000 décès pour 100 000 naissances vivantes. En outre, le taux d'accouchement chez les adolescentes reste élevé. En 2005, la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié était de 45 pour cent en Afrique subsaharienne, contre 42 pour cent en 1990. Dans un même pays, les écarts entre régions et entre villes et campagnes peuvent être très prononcés.

Objectif 6 – Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

48

Les progrès pour réduire de moitié les cas de tuberculose sont minimes, puisque seulement 15.1 pour cent des pays africains sont sur la bonne voie. Seules les Comores, la Libye, les Seychelles et la Somalie ont atteint l'objectif. Dans 13 pays au contraire, la situation s'aggrave, du fait des nouveaux cas de tuberculose associés au VIH. Ainsi au Kenya, la prévalence de la tuberculose a augmenté, de 108 cas pour 100 000 personnes en 1990 à 619 cas en 2004. L'incidence du VIH en Afrique ne semble pas reculer. En Afrique australe, 914 000 personnes sont décédées des suites du sida en 2005, soit 47 pour cent de tous les décès liés au VIH/Sida en Afrique. Résultat, près de 12 millions d'enfants africains sont des orphelins du sida et posent un gigantesque casse-tête social. En Afrique subsaharienne, les femmes de 15 ans et plus vivant avec le VIH représentaient 59 pour cent de la population adulte séropositive en 2006, contre 23 pour cent en Afrique du Nord. Toujours en Afrique subsaharienne, 28 pour cent des séropositifs ayant besoin de traitement ont bénéficié d'un thérapie antirétrovirale en 2006. Sur le front du paludisme, les initiatives prennent de l'ampleur depuis quelques années, comme la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide.

Objectif 7 – Assurer un développement écologiquement durable

Les pays africains ne progressent guère vers l'objectif de réduction de moitié de la proportion d'êtres humains n'ayant pas un accès durable à une source d'eau améliorée : en 2004, cinq pays avaient atteint l'objectif et 15 pour cent étaient sur la bonne voie. Cela étant, les écarts entre villes et campagnes font que seuls l'Égypte, le Malawi, la Mauritanie et la Tunisie ont effectivement atteint l'objectif sur tout leur territoire. Le Malawi a fait le plus de progrès, qui a pu faire passer la proportion d'habitants ayant accès à une source d'eau saine de 40 pour cent en 1990 à 73 pour cent en 2004. Pour autant, l'accès à un système amélioré d'assainissement reste limité. Seule l'Afrique du Nord est en passe de réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à un assainissement de base d'ici 2015. Sur le front du logement, on observe un léger progrès, la proportion de gens vivant dans des taudis ayant diminué – ce qui ne fait qu'aggraver les problèmes d'accès à un assainissement digne de ce nom et à des sources d'eau potable. La déforestation se poursuit en Afrique subsaharienne : la part de la couverture forestière est passée de 29 pour cent en 1990 à 26 pour cent en 2005. Outre les atteintes à la biodiversité, cette situation réduit les possibilités de piégeage du dioxyde de carbone, et c'est l'une des causes du changement climatique.

Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Si les bailleurs de fonds veulent que les pays africains atteignent les sept premiers OMD, ils devront leur fournir davantage d'aide, rendre les allègements consentis plus durables et opter pour des règles commerciales plus équitables. En 2006, l'APD versée à l'Afrique a atteint 43.4 milliards USD, dont 39.9 milliards sont allés à l'Afrique subsaharienne. Le Nigeria a été le premier bénéficiaire de l'APD bilatérale des bailleurs du CAD, devant le Soudan, le Cameroun et la RDC. L'essentiel de cette aide a cependant pris la forme d'allègements de dette. Pour le Nigeria par exemple, l'allègement de dette a représenté quelque 12.4 milliards USD. Compte non tenu de ces allègements, l'aide à l'Afrique entre 2005 et 2006 a progressé de 13 pour cent, mais de

seulement 2 pour cent pour l'Afrique subsaharienne. Nous sommes loin des engagements pris par les pays du G8 au sommet de Gleneagles, en juillet 2005, de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010. Sur le plan des échanges, les procédures d'importation et d'exportation, les douanes, les systèmes de paiement, les assurances et d'autres exigences financières continuent de pénaliser les mouvements transfrontaliers et de saper la compétitivité de l'Afrique. Or les négociations de Doha sont au point mort, même si des progrès ont été enregistrés pour la négociation d'APE entre la plupart des pays africains et l'UE (encadré 1).

Gouvernance et politique

Les progrès du continent en matière de stabilité et de démocratie s'essoufflent. Alors que dans plusieurs États fragiles, la normalisation se poursuit lentement et que des élections générales légitiment toujours plus de gouvernements – signes d'une tendance globale positive –, les institutions démocratiques restent fragiles et souvent, même après des élections, non représentatives de l'ensemble de la population. La liberté de la presse, l'État de droit et la transparence des affaires publiques restent limités. Malgré l'engagement de tous les gouvernements, la corruption est toujours omniprésente, à tous les niveaux de la gouvernance économique et politique. L'année 2007 aura montré qu'à de rares et graves exceptions près, le processus de démocratisation est capable de mettre fin aux tensions – entre le gouvernement et l'opposition, ou entre l'État et la population, celle-ci mettant à profit ses droits civiques pour exprimer son mécontentement, lors de manifestations ou de grèves, ou par une abstention massive aux élections. Assistons-nous à un approfondissement de la démocratie ou à une détérioration du climat social et politique ? Les deux, probablement. Pourtant, le continent se distingue encore et toujours par l'extrême violence qui accompagne souvent les expressions de mécontentement politique ou social.

Conflits et troubles politiques

Après plusieurs années de progression régulière en termes de stabilité politique et sociale, l'indicateur des

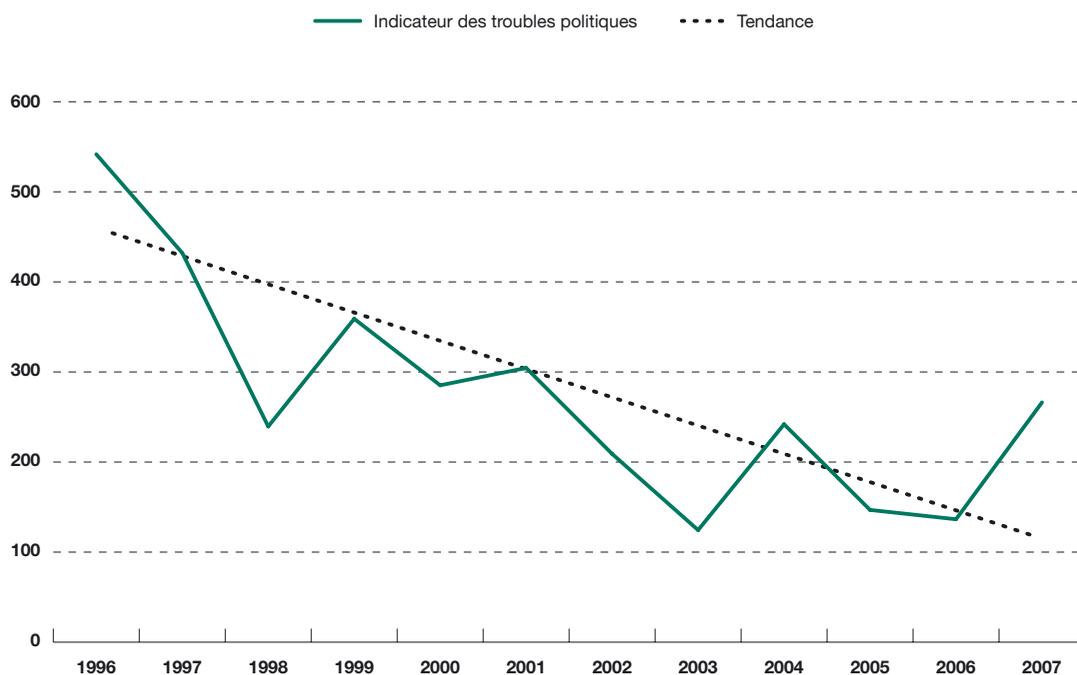
troubles politiques et du durcissement du régime élaboré par les *Perspectives économiques en Afrique* relève des reculs en 2007. Malgré la stabilisation progressive qui caractérise la majorité des pays, la situation s'est globalement dégradée par rapport à 2006, avec la prolongation ou l'aggravation brutale de conflits de longue date ou de l'instabilité sociale (Éthiopie, Ouganda, RDC et Tchad, par exemple). Certains pays stables depuis quelques années ont par ailleurs subi une recrudescence de troubles (Algérie, Kenya ou Niger).

Dans l'ensemble, la plupart des pays continuent de se stabiliser, même quand ils sortent d'un conflit – comme l'Angola, le Liberia et le Mozambique. La situation du continent est sans conteste meilleure que dix ans auparavant. Après cinq années de guerre civile, la Côte d'Ivoire s'est quelque peu apaisée, avec la signature de l'accord de Ouagadougou en mars 2007. Guillaume Soro, l'ancien chef des rebelles, a été nommé Premier ministre. Il est à la tête d'un gouvernement d'union nationale jusqu'aux prochaines élections, prévues au dernier trimestre 2008.

L'indice agrégé des troubles a pourtant progressé en 2007, du fait de l'instabilité et du durcissement croissants dans quelques pays, en général ceux traditionnellement réputés instables. Depuis 2006, la situation est tendue au Tchad et les accrochages entre rebelles et forces gouvernementales augmentent, en nombre et en intensité. Début 2008, des rebelles ont pénétré dans la capitale N'Djamena avant d'être repoussés par l'armée régulière. La guerre du Darfour continue de déstabiliser le sud du Soudan et l'accord de paix global (CPA) signé en 2005 menace de partir en fumée. L'Ouganda et la RDC connaissent encore des flambées de violence, dans le nord du pays pour le premier et à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda pour la seconde.

Les affrontements ethniques restent très préoccupants, surtout avec la propagation d'armes venues des zones de combat ou d'anciens conflits – comme en Afrique de l'Est, en Éthiopie ou au Kenya et dans la région des Grands Lacs, où les armes viennent de la Somalie voisine. Au Kenya, le niveau de violences et de crimes politiques a spectaculairement augmenté

Figure 8 - Troubles politiques en Afrique, 1996-2007



Note : L'indicateur a été calculé sur la base d'un échantillon de 25 pays : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Source : D'après le tableau 21 de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324447417387>

depuis 2005, pour littéralement exploser en 2007. Ces violences sont imputées pour la plupart à des rivalités ethniques et elles sont aggravées par de mauvaises conditions climatiques. Début 2008, les élections présidentielles contestées ont conduit le Kenya au bord d'une guerre civile.

La pauvreté, le creusement des inégalités et l'absence de redistribution des richesses sont à l'origine de cette recrudescence des mouvements rebelles ou des assauts terroristes. Dans le delta du Niger, les attaques contre des installations pétrolières et les rapt de personnels étrangers se sont considérablement multipliés en 2006 et en 2007, provoquant une baisse sensible de la production. Les rebelles exigent que la population locale, qui vit dans la plus extrême pauvreté, bénéficie des richesses procurées par l'industrie pétrolière de la région. Au Mali comme au Niger, la rébellion touareg s'est intensifiée alors même qu'en Algérie, après la stabilité remarquable de 2006, les attaques terroristes ont repris, comme d'ailleurs au Maroc. Plus

généralement, la masse des armes circulant en Afrique depuis les zones de conflits actuels ou révolus est à l'origine de cette flambée de violences et de crimes dans les grandes villes de plusieurs pays, surtout lorsque inégalités et chômage atteignent des sommets.

La pauvreté et l'absence de services de base attisent aussi l'instabilité en Afrique du Sud, où l'indicateur s'est brutalement aggravé à la suite des manifestations et des grèves provoquées par un sentiment généralisé d'insatisfaction devant les efforts ressentis comme insuffisants du gouvernement *post apartheid* pour lutter contre la pauvreté et améliorer la redistribution et les services aux populations.

Enfin – et c'est un grand changement par rapport à 2006 – l'instabilité a progressé même dans des pays traditionnellement stables. L'insatisfaction croissante de la population, provoquée par l'augmentation du coût de la vie et en particulier de l'essence et des produits alimentaires, est à l'origine des manifestations qui ont

éclaté au Sénégal comme en Zambie et, plus récemment, au Burkina Faso et au Cameroun. Elles devraient rester circonscrites si les stratégies gouvernementales pour absorber le choc des prix à court terme parviennent à répondre aux attentes de la population et permettent d'engager un dialogue constructif avec les différentes composantes de la société.

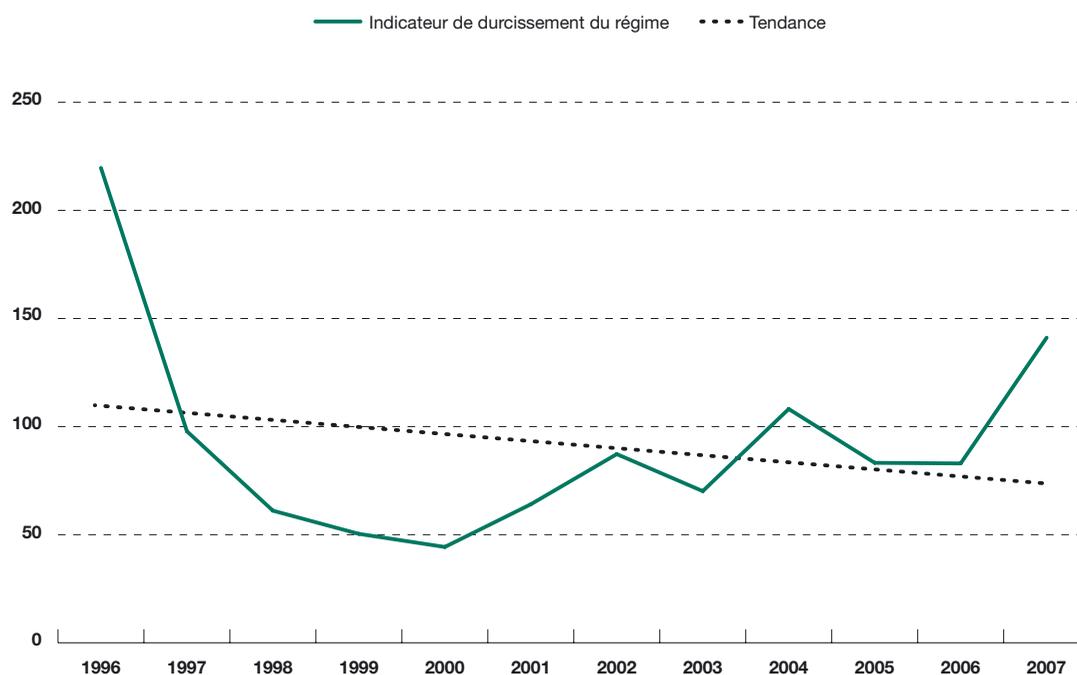
Les régimes politiques

Depuis 2002, l'indicateur de durcissement des régimes politiques est en progression, légère mais constante, sous l'effet notamment des crises en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe, mais aussi de la multiplication du nombre de consultations électorales qui vont souvent de pair avec un certain durcissement du régime en place. En 2007, le Zimbabwe fait partie des quelques pays avant connu un sérieux tour de vis, sous l'effet d'une dégradation brutale de son économie et d'un durcissement de la répression. Le Niger, le Nigeria et, dans une moindre mesure, le Mali ont durci leurs

régimes en réaction à la reprise des actions rebelles. L'Égypte a pris des mesures sévères pour contrer les Frères musulmans, interdits mais tolérés depuis 2002. En RDC, la recrudescence des affrontements entre rebelles et armée régulière dans le nord-est du pays, à la frontière avec le Rwanda et l'Ouganda, a mis fin au processus de paix. Le chef de l'opposition, Jean-Pierre Bemba, a quitté le pays après sa défaite devant les forces présidentielles et pour échapper aux poursuites (il est accusé d'avoir entretenu une milice). En Ouganda, des menaces de combats persistent dans le nord du pays entre rebelles et armée, malgré l'accord de paix signé en 2006. Les négociations n'ont pratiquement pas progressé depuis août 2006.

L'indice de liberté politique de *Freedom House* confirme la tendance à une détérioration des droits civils et politiques dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne en 2007, les reculs prenant le pas sur les avancées. L'indice prend en compte plusieurs critères de la liberté politique : la tenue d'élections libres et

Figure 9 - Durcissement des régimes politiques en Afrique, 1996-2007



Note : L'indicateur a été calculé sur la base d'un échantillon de 25 pays : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Source : D'après le tableau 21 de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324448144576>

Tableau 6 - La liberté en Afrique (2007), par pays

Pays	Droits politiques	Libertés civiles	Statut	Évolution par rapport à 2006
Afrique du Sud	2 (agg. 1 pt)	2	Pays libre	aggravation
Algérie	6	5	Pays non libre	=
Angola	6	5	Pays non libre	=
Bénin	2	2	Pays libre	=
Burkina Faso	5	3	Pays partiellement libre	=
Burundi	3	5	Pays partiellement libre	=
Cameroun	6	6	Pays non libre	=
Cap Vert	1	1	Pays libre	=
RCA	5	4	Pays partiellement libre	=
Comores	3 (am. 1 pt)	4	Pays partiellement libre	amélioration
République du Congo	6 (agg. 1 pt)	5	Pays non libre	aggravation
RDC	5 (am. 1 pt)	6	Pays non libre	amélioration
Côte d'Ivoire	6	6	Pays non libre	=
Djibouti	5	5	Pays partiellement libre	=
Égypte	7 (agg. 1 pt)	6 (agg. 1 pt)	Pays non libre	aggravation
Guinée équatoriale	7	6	Pays non libre	=
Érythrée	7	6	Pays non libre	=
Éthiopie	5	5	Pays partiellement libre	=
Gabon	6	4	Pays partiellement libre	=
Gambie	4 (am. 1 pt)	4	Pays partiellement libre	amélioration
Ghana	1	2	Pays libre	=
Guinée	6	5	Pays non libre	=
Guinée-Bissau	4 (agg. 1 pt)	4	Pays partiellement libre	aggravation
Kenya	3	3	Pays partiellement libre	=
Lesotho	2	3	Pays libre	=
Liberia	3 (am. 1 pt)	4	Pays partiellement libre	amélioration
Libye	7	7	Pays non libre	=
Madagascar	3	3	Pays partiellement libre	=
Malawi	4	3 (am. 1 pt)	Pays partiellement libre	amélioration
Mali	2	2	Pays libre	=
Mauritanie	5 (am. 1 pt)	4	Pays partiellement libre	amélioration
Maurice	1	2 (agg. 1 pt)	Pays libre	aggravation
Maroc	5	4	Pays partiellement libre	=
Mozambique	3	4	Pays partiellement libre	=
Namibie	2	2	Pays libre	=
Niger	3	3	Pays partiellement libre	=
Nigeria	4	4	Pays partiellement libre	=
Rwanda	6	5	Pays non libre	=
Sénégal	2	3	Pays libre	=
Sierra Leone	4	3	Pays partiellement libre	=
Somalie	7 (agg. 1 pt)	7	Pays non libre	aggravation
Soudan	7	6 (am. 1 pt)	Pays non libre	amélioration
Swaziland	7	5	Pays non libre	=
Tanzanie	4	3	Pays partiellement libre	=
Tchad	6	5	Pays non libre	=
Togo	6	5	Pays non libre	=
Tunisie	6	5	Pays non libre	=
Ouganda	5	4	Pays partiellement libre	=
Zambie	4	4	Pays partiellement libre	=
Zimbabwe	7	6	Pays non libre	=

Note : Entre parenthèses : évolution par rapport à l'indice 2006 : « am. » = amélioration ; « agg. » = aggravation ; « = » = sans changement. Plus l'indice est faible, plus le degré de liberté est élevé.

Source : Indice de liberté politique de *Freedom House* (www.freedomhouse.org).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328168754576>

équitables ; la transparence du dépouillement des suffrages ; la liberté citoyenne et pluraliste d'organiser des partis politiques ou autres groupements politiques ; l'importance du vote de l'opposition et son aptitude réelle à accéder au pouvoir par le processus électoral ; le libre arbitre et l'absence de toute forme de subordination ; un degré raisonnable d'expression autonome pour les minorités culturelles, ethniques, religieuses et autres ; et la décentralisation du pouvoir exécutif.

Paix et sécurité

L'Institut Heidelberg de recherche sur les conflits internationaux (HIIK)¹⁹ fait état d'une diminution du nombre de conflits²⁰ en Afrique entre 2006 et 2007, de 80 à 78. En effet, quatre conflits ont pris fin en 2006 et seulement deux nouveaux conflits ont éclaté en 2007²¹. En Somalie, les heurts entre le Gouvernement fédéral de transition et l'armée éthiopienne, d'un côté, et les groupes loyaux à l'Union des tribunaux islamiques de l'autre, se poursuivent, faisant des centaines de milliers de réfugiés supplémentaires. Sur la même période, le nombre de conflits très violents a sensiblement diminué, de 15 à neuf²². En dépit de ces améliorations, le continent arrive toujours en deuxième position, derrière le Moyen-Orient, pour le nombre de conflits violents.

Sur 17 opérations de maintien de la paix des Nations unies, huit sont déployées en Afrique et représentent pratiquement la moitié du budget des Nations unies pour préserver la paix dans le monde (environ 3.3 milliards USD sur un total de

6.8 milliards USD). En août 2007, le secrétaire général des Nations unies a proposé une réduction progressive des effectifs de la Minul (Mission des Nations unies au Liberia), selon des critères précis, afin de ne pas perturber le fragile équilibre du pays. En septembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé le déploiement d'une force mixte ONU-UE en RCA et au Tchad, avec pour mission première de protéger les réfugiés du Soudan voisin et les populations tchadiennes déplacées sur leur propre territoire. En Côte d'Ivoire, où la situation ne s'est guère améliorée, le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations du secrétaire général demandant d'aligner le rôle de l'Onuci (Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire) sur la nouvelle phase du processus de paix tel que défini par l'accord politique de Ouagadougou.

L'année 2007 aura vu le lancement, sous les auspices de l'UA, d'un certain nombre d'initiatives régionales. En Somalie, l'Union a déployé une mission de maintien de la paix pour garantir la stabilité et préparer le retrait des troupes éthiopiennes. Au Darfour, une mission mixte ONU-UA remplace depuis le 31 décembre 2007 la mission de l'UA. Par ailleurs, des observateurs de l'UA sont déployés le long de la frontière entre la RDC et le Rwanda – aux côtés d'observateurs des Nations unies et des deux parties – ainsi qu'au Sud Soudan. Des officiers de liaison de l'UA basés à Asmara et Addis-Abeba participent au contrôle de la zone temporaire de sécurité entre les deux pays.

L'UA réfléchit actuellement avec l'UE à des mécanismes de financement complémentaires afin de mobiliser davantage de fonds et, surtout, de reconstituer les ressources de la Facilité de soutien à la paix pour

19. Heidelberg Institut für Internationale Konfliktforschung (2007), *Konflikt-Barometer 2007*.

20. Le Baromètre des conflits de l'HIIK définit le conflit comme « un conflit d'intérêts (écarts de position) autour de valeurs nationales, prenant une certaine ampleur et durant un certain temps, entre au moins deux parties (groupes organisés, États, groupes d'États, organisations) déterminées à défendre leurs intérêts et à obtenir gain de cause. Un conflit est apparenté à une crise grave s'il est fait usage de la force de manière répétée et organisée. Une guerre est un conflit violent où la force est utilisée avec continuité de manière organisée et systématique. Les parties au conflit prennent des mesures de grande ampleur, en fonction de la situation. Les destructions sont massives et durables ».

21. Des crises graves ont pris fin en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Sénégal et dans l'est et le sud du Soudan mais de nouvelles crises ont éclaté au Kenya et en Éthiopie (entre le Front national de libération de l'Ogaden [FNLO] et le gouvernement éthiopien).

22. Citons notamment parmi les conflits très violents qui sont devenus des conflits latents les heurts entre milices Ituri et forces gouvernementales avec les Mayi-Mayi en RDC et les échauffourées entre clans des Guji et des Borena en Éthiopie. Pour une liste exhaustive, consulter le *Konflikt-Barometer 2007* : <http://www.hiik.de/konfliktbarometer/index.html>.

l'Afrique. Les efforts visant à rendre opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) lancée à Durban en 2002, se poursuivent : les membres du Conseil des sages ont été élus, le dispositif d'alerte précoce sur le continent (CEWS) est en cours de déploiement, et la Force africaine d'intervention (FAI),

qui s'appuie sur du personnel militaire et civil, a mis la dernière main à sa série d'ateliers. Actuellement, l'UA œuvre au développement de ses capacités par l'intermédiaire de la FAI pour lui permettre de réagir efficacement face à des situations exigeant une réponse immédiate.

Tableau 7 - Élections en Afrique, 2007-08

	2007	2008
Afrique du Sud		
Algérie	Législatives (17 mai)	
Angola		Législatives (5 septembre)
Bénin	Législatives (31 mars)	
Botswana		
Burkina Faso	Législatives (6 mai)	
Burundi		
Cameroun	Législatives (22 juillet et 30 septembre)	
Cap Vert		
RCA		
République du Congo	Législatives (24 juin et 5 août)	
RDC	Sénatoriales (19 janvier)	
Côte d'Ivoire		Présidentielle et législatives (octobre)
Djibouti		Assemblée nationale (8 février)
Égypte	Législatives (11 et 18 juin)	
Éthiopie	Présidentielle (9 octobre)	
Gabon	Législatives et sénatoriales partielles (10 juin et 1 ^{er} juillet)	
	Législatives (25 janvier)	
Gambie		
Ghana		Présidentielle (décembre)
Guinée		Présidentielle (décembre)
Guinée-Bissau		
Kenya	Présidentielle (27 décembre)	
Lesotho	Législatives (17 février et 9 mars)	
Liberia		
Madagascar	Référendum (4 avril) et législatives (23 septembre)	
Mali	Présidentielle (29 avril et 13 mai) et législatives (1 ^{er} et 22 juillet)	
Maroc	Législatives (7 septembre)	
Maurice		
Mauritanie	Législatives (21 janvier et 4 février) et présidentielle (11 mars)	
Mozambique		
Nigeria	Présidentielle et législatives (21 et 26 avril)	
Ouganda		
Rwanda		
São Tomé et Príncipe		
Sénégal	Présidentielle (25 février), législatives (3 juin) et sénatoriales (19 août)	
Seychelles	Législatives (10 et 12 mai)	
Sierra Leone	Présidentielle et législatives (11 août)	
Tanzanie		
Tchad		
Togo	Législatives (14 octobre)	
Tunisie		
Zambie		
Zimbabwe		Présidentielle et législatives (29 mars)

Source : www.electionguide.org et <http://africanelections.tripod.com/>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328212457866>

Processus électoraux

Plus de 54 millions d'Africains ont participé à 19 élections présidentielles et législatives dans 18 pays en 2007. À 32.9 pour cent, le taux moyen de participation est plutôt médiocre, plombé en partie par les contreperformances des deux pays les plus peuplés appelés aux urnes, l'Égypte et le Nigeria : seuls respectivement 31.2 et 13.4 pour cent des électeurs ont fait le déplacement. L'Algérie aussi a connu une abstention massive. Deux présidents sortants ont été largement réélus en Afrique de l'Ouest – Amadou Toumani Touré, au Mali (71.2 pour cent des voix) et Abdoulaye Wade au Sénégal (55.9 pour cent). En Mauritanie et en Sierra Leone, deux nouveaux présidents ont été élus au second tour : Sidi Ould Cheikh Abdallahi (52.9 pour cent des voix) et Ernest Bai Koroma (54.6 pour cent). Les résultats définitifs complets des dernières élections organisées au Nigeria n'étaient pas encore disponibles début 2008, même si Umaru Musa Yar'Adua, le président investi le 29 mai 2007, semble avoir obtenu pratiquement quatre fois plus de voix que son concurrent direct. Les observateurs de l'UE ont considéré que le suffrage d'avril précédent n'était « pas crédible », à cause des multiples fraudes et violences. En février 2008, la justice nigériane a débouté une demande de réorganisation des élections pour fraude massive. Le référendum organisé à Madagascar pour accorder des pouvoirs spéciaux au président, adopter l'anglais comme troisième langue officielle et redéfinir le découpage administratif du pays a été approuvé à 75.3 pour cent des voix (même si le taux de participation n'a été que de 43.7 pour cent). La société civile a sévèrement critiqué le gouvernement égyptien pour atteinte grave aux droits civils lors du référendum organisé en vue d'amender la constitution dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Au Kenya, l'élection présidentielle du 27 décembre, contestée, a déclenché une violence politique sans précédent. L'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, est intervenu comme médiateur entre le gouvernement et l'opposition. L'interdiction frappant les réunions politiques et les retransmissions en direct a été levée en février 2008, permettant aux dirigeants d'organiser des meetings en faveur de la paix et de

ramener un semblant de calme. Pourtant, seul un règlement politique du différend qui a mis le feu aux poudres permettra un retour à la normale. En 2008, des élections importantes seront organisées en Angola (législatives), au Ghana et en Guinée (présidentielles) et, probablement, en Côte d'Ivoire. Les résultats officiels des élections générales du 29 mars au Zimbabwe n'avaient pas encore été proclamés à la mi-avril. L'opposition au président Mugabe revendiquait la victoire.

La corruption

Les données de *Transparency International* montrent que sur les 52 pays africains figurant dans l'indice de perception de la corruption 2007 (IPC), seuls l'Afrique du Sud et le Botswana se situaient dans le premier quart (avec une note supérieure à 5), contre dix pays dans le deuxième, 20 dans le troisième et 20 dans le dernier. La corruption et le manque de transparence provoquent encore de sérieux problèmes sur le continent, où 36 pays obtiennent une note inférieure à trois. Les résultats d'une année sur l'autre sont difficilement comparables. Cela dit, l'IPC 2007 témoigne de progrès encourageants. Plusieurs pays ont obtenu de sensibles améliorations, comme l'Afrique du Sud, la Namibie, les Seychelles et le Swaziland : trois d'entre eux ont ratifié la convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). Pour autant, la situation s'est dégradée dans quelques cas (Burkina Faso, Égypte, Maurice et Mauritanie). Quant aux pays en bas de l'indice, ils n'ont pratiquement pas évolué.

En 2007, l'Angola a ratifié la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, portant à 41 (sur 53) le nombre de pays africains qui l'ont ratifiée depuis 2003. En outre, grâce à six autres ratifications (Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Sénégal et Zambie), cette convention peut entrer en vigueur.

Le mouvement général en faveur de la bonne gouvernance se traduit aussi par le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), lancé en juillet 2002 dans le cadre du Nepad. De plus en plus de pays africains saisissent cette occasion de prouver leur détermination à améliorer la gouvernance économique et politique.

À ce jour, 28 pays ont accédé au processus MAEP : 14 d'entre eux sont en passe de le lancer, alors que les 14 autres ont créé leurs structures nationales et en sont à des étapes variables de mise en œuvre. Le rapport sur l'Afrique du Sud a été publié en 2007. Le Nigeria

devrait pour sa part finaliser le processus en 2008. Le travail aura concerné la gouvernance démocratique et politique, la gouvernance et la gestion économique, la gouvernance des entreprises et le développement socio-économique.

Tableau 8 - Indice de perception de la corruption en Afrique, 2006 et 2007

Pays	Rang du pays en 2007	Indice 2007	Rang du pays en 2006	Indice 2006
Botswana	38	5.4	37	5.6
Afrique du Sud	43	5.1	51	4.6
Cap Vert	49	4.9	n.d.	n.d.
Maurice	53	4.7	42	5.1
Namibie	57	4.5	55	4.1
Seychelles	57	4.5	63	3.6
Tunisie	61	4.2	51	4.6
Ghana	69	3.7	70	3.3
Sénégal	71	3.6	70	3.3
Maroc	72	3.5	79	3.2
Gabon	84	3.3	90	3.0
Swaziland	84	3.3	121	2.5
Lesotho	84	3.3	79	3.2
Madagascar	94	3.2	84	3.1
Tanzanie	94	3.2	93	2.9
Algérie	99	3.0	84	3.1
Burkina Faso	105	2.9	79	3.2
Égypte	105	2.9	70	3.3
Érythrée	111	2.8	93	2.9
Rwanda	111	2.8	121	2.5
Mozambique	111	2.8	99	2.8
Ouganda	111	2.8	105	2.7
Mali	118	2.7	99	2.8
Malawi	118	2.7	105	2.7
Bénin	118	2.7	121	2.5
Zambie	123	2.6	111	2.6
Mauritanie	123	2.6	84	3.1
Niger	123	2.6	138	2.3
Burundi	131	2.5	130	2.4
Éthiopie	138	2.4	130	2.4
Cameroun	138	2.4	138	2.3
Gambie	143	2.3	121	2.5
Togo	143	2.3	130	2.4
Angola	147	2.2	142	2.2
Nigeria	147	2.2	142	2.2
Sierra Leone	150	2.1	142	2.2
Zimbabwe	150	2.1	130	2.4
Côte d'Ivoire	150	2.1	151	2.1
République du Congo	150	2.1	142	2.2
Kenya	150	2.1	142	2.2
RCA	162	2.0	130	2.4
Guinée équatoriale	168	1.9	151	2.1
Guinée	168	1.9	160	1.9
RDC	168	1.9	156	2.0
Soudan	172	1.8	156	2.0
Tchad	172	1.8	156	2.0
Libye	n.d.	n.d.	105	2.7

Source : Transparency International.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328224030274>

Tableau 9 - Indice de liberté économique en Afrique pour 2000-07

Rang mondial	Pays	Résultat 2008	Résultat 2007	Résultat 2006	Résultat 2005	Résultat 2004	Résultat 2003	Résultat 2002	Résultat 2001
18	Maurice	72.3	69.2	67.5	67.2	64.3	64.4	67.7	66.4
36	Botswana	68.6	68.5	69.2	69.6	69.9	68.6	66.2	66.8
52	Tunisie	59.3	59.6	56.8	54.8	58.4	58.1	60.2	60.8
57	Afrique du Sud	63.2	63.4	63.5	62.7	66.3	67.1	64.0	63.8
65	Madagascar	62.4	61.1	61.1	63.2	60.9	62.8	56.8	53.9
72	Namibie	61.0	63.2	60.3	61.0	62.4	67.3	65.1	64.8
82	Kenya	59.6	59.9	60.0	58.2	57.7	58.6	58.2	57.6
84	Togo	48.8	49.7	47.3	48.1	47.0	46.8	45.2	45.3
85	Égypte	59.2	55.1	53.9	56.4	55.5	55.3	54.1	51.5
88	Cap Vert	58.4	57.1	59.2	58.3	58.1	56.1	57.6	56.3
91	Sénégal	58.2	58.1	56.2	57.9	58.9	58.1	58.6	58.7
94	Ghana	56.7	57.3	55.3	56.3	59.1	58.2	57.2	58.0
95	Gambie	56.6	57.4	57.1	56.3	55.3	56.3	57.7	56.6
96	Mozambique	56.6	55.9	53.1	56.0	57.2	58.6	57.7	59.2
98	Maroc	56.4	57.2	52.3	52.6	56.7	57.8	59.0	63.9
99	Ouganda	64.4	63.7	64.5	63.5	64.1	60.1	61.0	60.4
102	Algérie	55.7	55.0	55.3	52.7	58.1	57.7	61.0	57.3
103	Burkina Faso	55.6	55.1	55.8	56.5	58.0	58.9	58.8	56.7
104	Mali	55.5	54.7	54.1	57.3	56.6	58.6	61.1	60.1
105	Nigeria	55.5	56.0	48.4	48.2	49.2	49.5	50.9	49.6
109	Mauritanie	55.0	53.6	55.6	59.1	61.8	59.0	52.5	48.5
110	Bénin	55.0	55.0	53.9	52.2	54.6	54.9	57.3	60.1
111	Côte d'Ivoire	54.9	56.0	57.2	57.6	57.8	56.7	57.3	54.8
116	Rwanda	54.1	52.4	52.8	51.6	53.3	47.8	50.4	45.4
117	Cameroun	54.0	55.4	54.3	52.7	52.3	52.7	52.8	53.3
120	Malawi	53.8	54.0	56.5	54.7	53.6	53.2	56.9	56.2
122	Gabon	53.6	54.2	55.5	54.2	57.1	58.7	58.0	55.0
124	Éthiopie	53.2	54.4	51.7	51.9	54.5	48.8	49.8	48.9
127	Guinée	52.8	54.5	52.9	57.4	56.1	54.6	52.9	58.4
128	Niger	52.7	53.1	52.4	54.0	54.6	54.2	48.2	48.9
129	Guinée équatoriale	52.5	54.1	52.4	54.2	53.3	53.1	46.4	47.9
131	Djibouti	52.3	53.5	54.3	56.4	55.6	55.7	57.8	58.3
132	Lesotho	51.9	53.1	54.6	54.1	50.3	52.0	48.9	50.6
139	Sierra Leone	48.9	47.6	45.8	45.4	43.6	42.2	-	-
140	Tanzanie	56.4	56.8	58.5	56.3	60.1	56.9	58.3	54.9
141	RCA	48.2	50.3	53.9	56.2	57.5	60.0	59.8	-
142	Tchad	47.7	50.0	49.8	52.0	53.1	52.6	49.2	46.4
143	Angola	47.1	45.2	43.9	-	-	-	-	-
145	Burundi	46.3	47.1	48.7	-	-	-	-	-
146	République du Congo	45.2	44.4	43.7	46.1	45.9	47.7	45.3	44.3
147	Guinée-Bissau	45.1	46.8	47.2	46.7	42.6	43.1	42.3	42.5
154	Libye	38.7	37.0	33.2	32.8	31.5	34.6	35.4	34.0
154	Zimbabwe	29.8	31.9	33.4	35.1	34.4	36.7	36.7	38.8
155	Zambie	56.4	57.2	57.6	55.6	54.9	55.3	59.6	59.5
-	Swaziland	-	60.6	61.8	59.9	58.6	59.6	60.9	63.6
	Afrique subsaharienne	54.4	54.8	54.5	55.3	55.4	55.3	55.3	54.9
	Afrique du Nord	54.0	52.9	51.2	51.4	53.7	53.7	53.7	52.7

Source : Heritage Foundation/Wall Street Journal, Indice de liberté économique 2008. <http://www.heritage.org/Index/>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328257346568>

En octobre 2007, une séance de travail entre experts a été organisée en Afrique du Sud afin de préparer l'atelier d'Alger sur la rationalisation et l'accélération du processus MAEP. Les participants ont passé en revue les expériences accumulées depuis le lancement du MAEP, en exploitant les cinq études pays déjà finalisées – Algérie, Afrique du Sud, Ghana, Kenya et Rwanda – et celles de pays en bonne voie – Bénin, Nigeria et Ouganda. Des propositions ont été avancées pour rationaliser et accélérer le processus d'ici fin 2008.

Les experts ont pu constater que pratiquement tous les pays s'étant soumis à un examen par les pairs rencontraient les mêmes difficultés : gestion de la diversité, chômage, corruption, pauvreté et inégalités, limites en termes de capacités et inefficacité des services, pénurie de compétences, et accès limité aux terres pour de vastes pans de la population. Cette dernière question est souvent sujette à controverse et politiquement sensible.

Le fait que 16 pays africains soient désormais parties à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI) entraîne de réelles différences en termes de gouvernance économique et politique. Ainsi au Gabon, 22 ONG ont été à nouveau autorisées lorsque le gouvernement a réalisé que leur interdiction était incompatible avec son adhésion à l'EITI, qui prône le dialogue entre dirigeants, industries et société civile.

La gouvernance économique

Le climat des affaires s'est amélioré en 2007 même si, en moyenne, l'Afrique est toujours la lanterne rouge pour la « facilité de faire des affaires ». Les premiers pays africains dans le classement (Maurice, Botswana, Tunisie et Afrique du Sud) pointent loin derrière les pays de l'OCDE (tableau 9). En outre, neuf des dix pays en queue du classement sont également des pays africains.

Signe encourageant cependant, trois pays africains figurent parmi les dix premiers au palmarès mondial des meilleurs réformateurs – l'Égypte se classant même

en tête pour avoir réformé la moitié des domaines considérés : création d'entreprises, octroi de licences, titres de propriété, obtention de prêts et commerce transfrontalier. Les deux autres sont le Ghana et le Kenya. L'Algérie et le Zimbabwe mis à part, tous les pays africains ont engagé au moins une réforme positive²³, l'Afrique australe ayant tendance à en engager plus que l'Afrique de l'Ouest et centrale.

Les pays dotés d'un environnement des affaires favorable voient non seulement leur secteur privé se développer plus rapidement, mais ils comptent aussi davantage de femmes chefs d'entreprise. Ainsi en Ouganda, où les procédures régissant la création d'entreprises ont été simplifiées, l'augmentation de la part des femmes parmi les nouveaux entrepreneurs a été supérieure de 33 pour cent à celle des hommes.

Développer les compétences techniques et professionnelles en Afrique

De la nécessité de développer les compétences techniques et professionnelles

Tous les pays africains s'efforcent d'améliorer la qualité et le niveau des compétences de leur main-d'œuvre. De plus en plus, la maîtrise de compétences techniques et professionnelles supérieures relève des conditions jugées indispensables pour la compétitivité et l'intégration sociale, l'obtention d'un emploi décent et la lutte contre la pauvreté. Le « développement des compétences techniques et professionnelles » (DCTP) est un puissant moteur de réforme. L'expression recouvre l'acquisition des connaissances, des compétences pratiques, du savoir-faire et du comportement nécessaires pour exercer un métier ou une profession donnée sur le marché du travail. Pour les besoins de ces *Perspectives*, le DCTP correspondra à la définition élargie que l'Unesco et l'Organisation internationale du travail (OIT) donnent de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP – encadré 9).

23. La Libye ne figure pas dans ce classement.

L'acquisition de compétences intervient soit lors d'une formation structurée suivie dans des établissements et des centres publics ou privés d'ETFP, soit sur le tas (formation professionnelle dans le secteur formel et apprentissage informel), soit les deux à la fois (formation « en alternance », qui associe formation sur le lieu de travail et formation dans un établissement spécialisé).

D'une manière générale (et c'est un élément clé du programme de l'OIT pour le « travail décent »), le développement de compétences adéquates fait partie des instruments reconnus comme indispensables pour améliorer la productivité et les conditions de travail,

mais aussi pour promouvoir un travail décent dans l'économie informelle – qui reste le premier employeur en Afrique. L'éducation et les compétences ouvrent la porte à des emplois rémunérateurs et socialement gratifiants. Elles peuvent aussi contribuer à la création de petites entreprises informelles, à la réinsertion des travailleurs déplacés et des migrants et à la transition de l'école vers le monde du travail, pour ceux qui ont décroché du système scolaire comme pour les diplômés. Au bout du compte, le développement de compétences professionnelles chez les pauvres, les jeunes et les populations vulnérables est un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté. Il ne fait donc pas seulement

Encadré 9 - Définitions

La définition du DCTP à laquelle se réfère cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* correspond à la définition au sens large de l'ETFP utilisée par l'Unesco et l'OIT dans leurs *recommandations* pour le 21^e siècle : l'ETFP « désigne ceux des aspects du processus éducatif qui, en plus d'une instruction générale, impliquent l'étude des techniques et des sciences connexes et l'acquisition de capacités pratiques, d'attitudes, d'une compréhension et de connaissances en rapport avec les professions des divers secteurs de la vie économique et sociale ». L'ETFP renvoie donc à toute une palette d'expériences d'apprentissage en adéquation avec le monde du travail et susceptibles d'intervenir dans une multiplicité de contextes – y compris dans des établissements spécialisés et sur le lieu de travail. L'ETFP recouvre l'apprentissage formel (dans un établissement spécialisé, par des prestataires publics/privés ou sur le lieu de travail) et l'apprentissage non formel (sur le lieu de travail et en dehors, en général ailleurs que dans un établissement spécialisé, à l'image de l'apprentissage traditionnel), afin de s'assurer que tous les membres de la communauté ont accès à des parcours d'apprentissage tout au long de la vie. L'ETFP comprend à la fois la formation professionnelle initiale, que suivent les jeunes gens avant d'arriver sur le marché du travail, et la formation professionnelle continue, que suivent les adultes dans le cadre de leur travail ou pendant des périodes d'inactivité économique.

Au sens où elles l'entendent, les *recommandations* considèrent que l'enseignement technique et professionnel (ETP) doit être : « (a) une partie intégrante de la formation générale ; (b) un moyen d'accès à des secteurs professionnels et un moyen de participation efficace au monde du travail ; (c) une facette de l'apprentissage tout au long de la vie et une formation à la citoyenneté responsable ; (d) un instrument de promotion d'un développement durable, respectueux de l'environnement ; et (e) un moyen de faciliter la réduction de la pauvreté ».

La définition du DCTP utilisée dans cette édition des *Perspectives* est également celle que proposent King et Palmer (2006) pour le développement des compétences : « Le développement des compétences n'équivaut pas uniquement à l'éducation et à la formation techniques, professionnelles et agricoles. Il fait en général également référence aux capacités productives acquises tout au long des parcours éducatifs et de formation, formels, non formels et professionnels et qui permettent à chacun dans tous les secteurs de l'économie de contribuer totalement et de manière productive à gagner sa vie et d'avoir l'occasion d'adapter ces compétences pour répondre à l'évolution des demandes et des opportunités de l'économie et du marché du travail ».

Souvent, pays africains et donneurs emploient des termes différents pour parler d'une même chose. Ainsi, de plus en plus, le « développement des compétences techniques et professionnelles », ou simplement « le développement des compétences », remplacent dans le discours des agences ce que l'on appelait naguère la formation technique et professionnelle (FTP) ou l'ETFP. Pour certains, le « développement des compétences » est un concept plus large que l'ETFP, qui excluerait l'apprentissage informel sur le tas en évoquant les sources formelles et informelles d'acquisition des compétences. D'une manière générale, les décideurs et les employeurs africains continuent d'utiliser l'ETFP pour définir la formation formelle, non formelle et sur le tas. Cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* utilisera donc indifféremment le concept de DCTP et d'ETFP quand celui-ci renvoie à la définition élargie de l'Unesco/OIT, quelles que soit le lieu où sont dispensées les compétences.

Source : UNESCO (2002), *Enseignement et formation techniques et professionnels pour le 21^e siècle* : recommandations de l'Unesco et de l'OIT, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001260/126050f.pdf> ; King, K. et R. Palmer (2006), "Skills Development and Poverty Reduction: the State of the Art", *Post-basic Education and Training Working Paper no. 7*, Centre of African Studies, Université d'Edimbourg.

partie des stratégies nationales de développement des ressources humaines, mais aussi des stratégies pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'intégration d'une composante « développement des capacités » dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et les plans de développement national devient donc de plus en plus fréquente. Ainsi, en Afrique du Sud, le développement des compétences est au cœur de la nouvelle stratégie de développement du pays, l'Initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée (*AsgiSA – Accelerated and Shared Growth Initiative*), qui a pour ambition de réduire de moitié la pauvreté et le chômage d'ici 2014.

La plupart des gouvernements estiment qu'investir dans le savoir et les compétences constitue la pierre angulaire du développement d'une main-d'œuvre mondialement compétitive et apte au travail. La présence d'une main-d'œuvre compétente et bien formée améliore le climat des investissements et constitue un puissant vecteur de productivité et de compétitivité à l'international. Si les stratégies de développement des ressources humaines des pays africains cherchent à favoriser l'acquisition de compétences à tous les niveaux du bas en haut de l'échelle, chaque pays doit néanmoins mettre en valeur l'éventail de compétences qui correspond le mieux à son développement économique et aux besoins du marché du travail local. L'Afrique de Sud et la plupart des pays d'Afrique du Nord doivent ainsi déployer des approches globales du développement des compétences afin d'augmenter la productivité du secteur formel – qui peut être hautement intensif en capital – tout en élargissant les perspectives d'emploi pour les moins qualifiés.

Pour autant, l'impact de la FTP sur l'« employabilité »²⁴ de la main-d'œuvre dépend autant de la qualité des compétences acquises que du dynamisme de l'environnement économique, qui leur permettra de donner toute leur mesure. La rentabilité des investissements croissants dans le développement

des capacités tend à être excellente dans les pays en pleine expansion, à l'inverse des pays affectés par une piètre gouvernance et une croissance stagnante, où elle est minime sinon inexistante. Les réformes macro-économiques en faveur de la croissance et, partant, propices au développement des entreprises et de l'emploi, font partie des éléments cruciaux pour favoriser une meilleure utilisation des compétences. Les stratégies de promotion de la croissance nationale doivent, si elles veulent avoir un impact maximal, privilégier le développement des compétences dans les secteurs les plus prometteurs en termes d'emplois.

Un certain nombre de pays ont lancé des réformes d'envergure pour promouvoir les compétences techniques et professionnelles dans le secteur formel et informel, traduisant ce faisant une approche plus intégrée de l'éducation, de la formation et de l'emploi. La BAfD se fait aussi l'écho de cette nouvelle priorité accordée au développement des compétences, au travers des recommandations (de 2007) de son haut comité en la matière, qui considère qu'il s'agit là d'un pilier vital pour l'aide de la Banque aux pays africains au 21^e siècle (encadré 10).

Les notes pays figurant dans cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* révèlent que les systèmes africains d'ETP sont la proie de multiples contraintes qui gênent leur développement et limitent leur impact. Les programmes ne sont en général pas adaptés aux besoins de l'économie et les responsabilités pour la formation sont éclatées entre plusieurs organismes. Les expérimentations et les réformes du DCTP restent en général de portée limitée. Toute la difficulté consiste désormais à passer à l'échelle supérieure, en s'appuyant sur des programmes pilotes réussis. Les stratégies de réforme du DCTP sont rarement pérennes financièrement, car les partenaires ne sont pas toujours prêts à jouer leur rôle et n'ont pas forcément les capacités suffisantes pour le faire. En outre, le nombre d'entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis est restreint et la

24. Le terme « employabilité » se rapporte aux compétences et aux qualifications transférables qui renforcent la capacité d'un individu à tirer parti des possibilités d'éducation et de formation qui se présentent pour trouver un travail décent et le garder, progresser dans l'entreprise ou en changeant d'emploi, ainsi que s'adapter aux évolutions de la technologie et des conditions du marché du travail (*Recommandation n° 195 de l'OIT, 2005*).

Encadré 10 - Recommandations du haut comité de la BAfD sur le développement des compétences

« Nous recommandons que la BAfD concentre ses efforts sur la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la science et la technologie. Une formation professionnelle bien ciblée permettra de mieux aligner les compétences des travailleurs sur les demandes du marché de l'emploi. Un objectif clé consiste à augmenter le pourcentage des élèves du secondaire bénéficiant d'une formation professionnelle et technique en Afrique, ce pourcentage étant actuellement le plus faible au monde. La promotion de l'éducation tertiaire, notamment dans les disciplines scientifiques et technologiques, aidera l'Afrique à combler le déficit de savoir et de technologie mais aussi à adapter et à utiliser les équipements et processus modernes, pour que le continent participe aux chaînes de l'offre à l'échelle mondiale. Il ressort des recherches que l'augmentation des taux d'achèvement des études supérieures peut promouvoir notablement la croissance et la productivité, grâce à l'adaptation des technologies, au développement de l'esprit d'entreprise et à l'accroissement du revenu et de l'épargne.

La Banque a déjà acquis dans une certaine mesure l'expérience et les capacités nécessaires dans ces domaines. Une analyse préliminaire du portefeuille de la Banque dans le secteur de l'éducation montre que les prêts sont certes assez variés, mais que la FTP et l'acquisition des compétences constituent les domaines privilégiés, avec environ 37 pour cent des prêts destinés au secteur de l'éducation et 10 pour cent pour l'enseignement supérieur. Il est donc évident que la Banque devra renforcer son expertise et ses capacités internes si elle veut jouer un rôle significatif dans les domaines plus spécialisés du secteur de l'éducation.

Pour maximiser les synergies avec les autres domaines d'intervention, nous recommandons que la Banque accorde la priorité aux éléments suivants :

- **Centres d'excellence nationaux et régionaux.** Il est nécessaire d'appuyer la création de centres d'excellence pour promouvoir l'harmonisation des programmes de formation, afin de fournir des plateformes pour la recherche dans le domaine scientifique et technologique, ainsi que pour les échanges avec les institutions non africaines, et de mettre en place des réseaux pour rapprocher étudiants et chercheurs ;
- **Infrastructures de l'éducation.** Les installations d'éducation bénéficient d'un appui relativement modeste de la part des donateurs de fonds. Dans le cadre de ses interventions en faveur des infrastructures, la Banque doit financer la construction, la rénovation et la réhabilitation d'institutions sélectionnées d'enseignement supérieur, y compris de laboratoires de recherche.
- **Établissement de liens avec le secteur privé.** En Afrique, l'investissement privé est souvent entravé par le manque de main-d'œuvre locale qualifiée et semi-qualifiée. Les investisseurs étrangers doivent parfois recourir à la main-d'œuvre expatriée, ce qui augmente les coûts et limite les avantages (transfert de technologies et création d'emplois) favorables au développement. La Banque doit établir des liens entre ses interventions en faveur du secteur privé et les programmes d'éducation et de formation faisant appel à la main-d'œuvre locale, en favorisant les liens qui sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au niveau des pays, par exemple dans l'agriculture et l'agro-industrie, les industries extractives et le tourisme ».

Source : Banque africaine de développement.

plupart des établissements de formation manquent de moyens financiers et humains. De leur côté, les programmes de formation ne produisent pas de diplômés qualifiés, car la formation est médiocre et les installations obsolètes. De nombreux jeunes ne peuvent pas accéder à l'ETFP formel, et rares sont les pays à disposer de politiques de formation qui prônent le développement des compétences dans le secteur informel. Mais d'autres obstacles subsistent également – comme le manque de prestige de l'ETFP aux yeux de la société et des parents, qui n'y voient qu'une solution de repli pour les mauvais élèves de l'enseignement général.

Cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* propose un instantané du développement des compétences techniques et professionnelles dans 34 pays d'Afrique. Y seront analysés les défis et les goulets d'étranglement, les priorités pour les futures recherches mais aussi les bonnes pratiques du secteur. L'ouvrage revient également sur des considérations purement socio-économiques – la progression du chômage des jeunes, la mise au point de stratégies *ad hoc* de DCTP dans les États fragiles et la gestion des conséquences des migrations sur le vivier de travailleurs qualifiés dans un pays donné.

L'évolution des compétences techniques et professionnelles dans les préoccupations nationales et internationales

L'importance accordée aux compétences techniques et professionnelles dans les programmes des partenaires au développement nationaux et internationaux a été très variable au cours de ces 40 dernières années. Dans les années 1960 et 1970, le DCTP a connu une certaine vogue dans les pays africains, qui y voyaient un moyen de résoudre le problème du chômage des jeunes en fin de scolarité. Dans les années 1980 au contraire, les contraintes budgétaires ont conduit de nombreux pays à réduire les dotations budgétaires à l'enseignement public, et donc à l'ETFP formel. Des études selon lesquelles l'enseignement général était plus rentable que l'enseignement professionnel ont par ailleurs contribué à réduire l'aide extérieure octroyée à l'enseignement et à la formation professionnels²⁵. Depuis le milieu des années 2000, le DCTP regagne du terrain (encadré 11)²⁶. Ce regain d'intérêt doit beaucoup aux données mettant en évidence le rôle clé de transformation du DCTP en Asie de l'est et son importance toujours réelle dans les pays de l'OCDE²⁷. Dans les années 1990, le débat international sur les politiques d'éducation s'est surtout concentré sur l'éducation de base. Quand bien même la formation aux compétences, l'apprentissage et les programmes formels d'ETFP faisaient partie des composantes de la vision élargie de l'éducation de base formulée lors du Sommet mondial sur l'éducation pour tous de Jomtien (Thaïlande), en 1990, ils n'ont pas acquis depuis un meilleur statut dans l'ordre du jour mondial pour l'éducation. Face à l'énorme retard pris par le continent africain – et en particulier par les pays d'Afrique subsaharienne – en matière de scolarisation dans le primaire, de nombreuses agences des donateurs de fonds ont privilégié la réalisation de l'objectif fixé à Jomtien d'universalisation de l'accès au primaire et d'achèvement

de ce cycle d'enseignement. Leur aide mais aussi les ressources nationales se sont donc orientées sur l'élargissement de l'enseignement primaire, trop souvent sans faire cas de la qualité et au détriment de l'enseignement secondaire et supérieur, DCTP compris. Cette tendance a encore été confortée par les objectifs internationaux de développement énoncés en 1992 et qui prévoient notamment la réalisation de l'enseignement primaire universel (EPU). Cet objectif a ensuite été intégré dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 2) en 2000.

L'expansion du primaire tout au long des années 1999 a exercé une immense pression sur des systèmes secondaires et DCTP formels encore restreints dans de nombreux pays africains, en augmentant le nombre de candidats. Au milieu des années 2000, un consensus s'est dessiné dans la communauté internationale – consciente de devoir développer des parcours cohérents à l'issue du primaire pour la poursuite des études et l'acquisition des compétences professionnelles attendues, dans l'emploi salarié ou non – quant à la nécessité d'élaborer une approche holistique, intégrée et intersectorielle de l'éducation intégrant le DCTP. Cette nouvelle vision a provoqué plusieurs réformes des systèmes DCTP actuellement en cours en Afrique et conduit à une réévaluation des stratégies de soutien des donateurs de fonds. Les principes d'une approche holistique du développement des compétences techniques ont été acceptés par la CEA et le projet du Millénaire, et intégrés dans les nouvelles politiques de la Banque mondiale pour l'enseignement général secondaire et supérieur et pour le développement des compétences. On les retrouve aussi dans l'édition 2007 du *Rapport sur le développement dans le monde* consacré à la jeunesse. L'OIT comme l'Unesco ont intégré le DCTP dans leurs programmes de travail. L'OIT s'intéresse surtout à l'impact de l'ETFP sur l'emploi et le bien être de la main-d'œuvre ; l'Unesco l'envisage plutôt sous l'angle du développement humain, afin

25. « Dans son célèbre texte *Vocational School Fallacy* (1965), Foster soulignait le caractère spéculatif de l'hypothèse selon laquelle l'introduction de matières 'professionnelles' dans un programme d'études aurait un impact sur le désir des élèves d'embrasser des professions manuelles. Or, c'est le marché du travail qui détermine largement les aspirations des jeunes en matière d'emploi », "Technical and Vocational Skills Development", *DFID Practice Paper*, 2007.

26. King, K. et R. Palmer (2007), *NORRAG News* 38, janvier, www.norrag.org

27. Atchoarena, D. (2007), « Aperçu de l'ETFP », *NORRAG News* 38.

Encadré 11 - Les jalons du consensus international sur le DCTP et les réponses des pays africains à ces enjeux depuis les années 1990

- 1990 – Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande (5-9 mars)
- 1991 – Rapport de la Banque mondiale sur l'enseignement technique et la formation professionnelle
- 1996 – Rapport du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE), *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle*
- 1996 – Création du groupe de travail pour la coopération internationale en matière de développement des compétences professionnelles et techniques
- 1998 – Forum international de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Bamako
- 1999 – Deuxième congrès international sur l'ETP, Séoul
- 2000 – Conférence mondiale sur l'éducation : promotion des six objectifs de Dakar sur l'EPT (Dakar, Sénégal)
- 2000 – Déclaration du Millénaire des Nations unies (septembre)
- 2000 – Conclusions de l'OIT en matière de formation et de développement des ressources humaines
- 2001 – Nouvelles recommandations de l'Unesco en matière d'ETP
- 2004 – Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique
- 2004 – Rapport de la Banque mondiale sur le développement des compétences en Afrique subsaharienne
- 2005 – Rapport de la Commission pour l'Afrique
- 2005 – Recommandations de l'OIT en matière de développement des ressources humaines : éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie
- 2006 – Rapport 2007 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde : *Le développement et la prochaine génération*
- 2007 – Réunion du bureau de la conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine : Relancer l'ETFP
- 2007 – Première réunion du groupe d'experts en formation professionnelle (Gefop), Paris, France (novembre)
- 2008 – Biennale de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), Maputo, Mozambique (mai)

que chacun puisse vivre correctement dans une société tributaire du progrès technologique. Dans le plan d'action de la Deuxième décennie d'éducation pour l'Afrique (2006-15), l'Union africaine consacre l'importance de l'ETFP comme vecteur d'autonomisation des individus, qui peuvent ainsi prendre leur destin en mains, et recommande donc l'intégration de la formation professionnelle dans le système d'enseignement général. Pourtant, l'intégration de stratégies DCTP dans des politiques globales d'emploi reste pour la plupart des pays africains un véritable casse-tête.

Un bilan du développement des compétences techniques et professionnelles

1 – La transmission des compétences

Un examen des systèmes de DCTP en Afrique révèle une forte disparité des modes de délivrance des compétences techniques et professionnelles et des acteurs impliqués. Le tableau 10 résume les forces et les faiblesses des différents mécanismes de DCTP : ETFP formel dans des établissements et des centres

publics de formation professionnelle ; établissements privés ; secteur informel/non agréé (apprentissage traditionnel) ; et formation en entreprise. Ces modalités ne s'excluent pas obligatoirement. De nombreux jeunes combinent plusieurs systèmes dans leur cheminement vers un emploi. Dans la plupart des pays, le modèle repose sur le système scolaire, avec des établissements ou des instituts spécialisés qui proposent des ateliers de formation pratique. En général, les élèves rejoignent la filière de l'enseignement professionnel en fin de primaire – c'est-à-dire après six à huit ans de scolarité dans des pays comme le Burkina Faso et le Kenya – ou en fin de premier cycle secondaire – soit au bout de neuf à douze ans de ce qu'il est convenu d'appeler l'enseignement de base au Ghana, au Mali, au Nigeria et au Swaziland. L'ETP dispensé en milieu scolaire dure de trois à six ans, selon le pays et le modèle suivi. Dans certains cas (Ghana, Sénégal et Swaziland), des compétences professionnelles de base sont intégrées dès le programme du premier cycle secondaire dans le souci d'y sensibiliser les élèves. La responsabilité du DCTP est en général partagée entre les ministères en charge de l'éducation ou de l'enseignement technique, de l'emploi ou du travail – même si, dans le cas de certains programmes bien spécialisés (agriculture, santé,

Tableau 10 - Le fonctionnement du DCTP

Mode de délivrance	Points forts	Faiblesses
Centres publics de formation	<p>Proposent des cours formant à des métiers intensifs en capital</p> <p>Respectent les politiques nationales et peuvent se focaliser sur les besoins prioritaires en compétences afin d'appuyer le développement économique et social du pays</p>	<p>Manquent souvent de souplesse et de réactivité face à la demande du marché ; proposent toujours les mêmes programmes sans se soucier de la demande</p> <p>Ont tendance à proposer des programmes dépassés</p> <p>Ont tendance à produire trop de diplômés pour un nombre restreint de métiers et à saturer les marchés du travail</p> <p>Sont en général sous-financés, ce qui se ressent sur la qualité et l'accès</p> <p>N'ont guère de marge de manœuvre pour innover et rendre leur offre moins rigide du fait de la centralisation excessive des systèmes de formation</p> <p>Sont incapables d'offrir un large accès à la formation du fait d'espaces et de moyens financiers limités</p>
Organisations non gouvernementales (ONG)	<p>Sont d'importants fournisseurs de formation dans de nombreux pays africains</p> <p>Assurent en général une formation pour les groupes vulnérables gratuitement ou à coût minime</p> <p>Accueillent une forte majorité de femmes</p> <p>Sont mieux gérées et plus réactives aux besoins du marché du travail et à l'employabilité de leurs diplômés</p>	<p>Sont de qualité extrêmement variable</p> <p>Tendent à privilégier les formations exigeant peu d'investissements matériels</p>
Prestataires privés de formation	<p>Représentent le segment de l'offre de formation qui connaît l'expansion la plus rapide</p> <p>Peuvent absorber avec flexibilité une demande croissante d'enseignement technique et de formation aux compétences</p>	<p>L'éventail des programmes et la qualité de l'offre varient grandement et peuvent être assez médiocres</p> <p>Les droits d'inscription élevés ont tendance à exclure les segments les plus pauvres de la population</p> <p>Sont flexibles d'un point de vue opérationnel mais moins réactifs pour ce qui est de la demande de compétences du marché</p>
Apprentissage traditionnel	<p>Constitue la principale voie de formation dans le secteur informel</p> <p>Repose sur un enseignement sur le tas et est extrêmement bien adapté aux exigences professionnelles</p> <p>Offre des possibilités de formation aux segments les plus pauvres de la population</p> <p>Est autofinancé et auto-réglementé</p> <p>Est en général très efficace</p>	<p>La formation dispensée est souvent médiocre</p> <p>Les délais pour maîtriser un métier sont très longs</p> <p>Les compétences acquises se réduisent souvent aux besoins de l'économie informelle et ne sont pas forcément adaptées aux entreprises modernes</p>
Formation en entreprise	<p>Est autofinancée et auto-réglementée</p> <p>Repose sur les tâches accomplies par les employés</p> <p>Est étroitement liée à la technique de production en place</p>	<p>La formation est sélective – en particulier dans les grandes entreprises où elle concerne des postes hautement qualifiés et les employés ayant un niveau d'éducation supérieur</p> <p>Les petites entreprises ont tendance à moins former leur main-d'œuvre</p>

Sources: Centre de développement de l'OCDE, d'après BAfD (2007), "New Trends in Skills Development", décembre, OCDE, Paris et Département des compétences et de l'employabilité, OIT, Genève.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328331243753>

transports, etc.), la responsabilité en incombe aux ministères de tutelle²⁸.

Certains pays adoptent un modèle de formation en entreprise, *via* l'apprentissage. L'éducation et la formation sont dispensées en alternance : cours théoriques en milieu scolaire et formation pratique en entreprise (laquelle représente entre 50 et 70 pour cent du temps pour l'élève). Dans d'autres cas, les systèmes d'offre combinent enseignement professionnel en milieu scolaire et apprentissage. La première (les deux premières) année(s) d'enseignement professionnel en deuxième cycle du secondaire se déroule(nt) en milieu scolaire, à plein temps. Cette période est suivie de deux ans d'apprentissage, qui correspond à une activité pratique en entreprise axée sur cette entreprise. Ce modèle cherche à combiner les avantages du modèle scolaire (offrir des connaissances et des compétences diversifiées) à ceux du modèle en entreprise (impartir des compétences et des attitudes demandées par les employeurs et faciliter la transition de l'école au travail)²⁹.

D'une manière générale, les programmes ETFP en Afrique concernent en moyenne moins de 5 pour cent de la population étudiante. Les centres publics de formation professionnelle ont une couverture géographique plus étendue et privilégient une formation à des compétences hautement intensives en capital. La quantité comme la qualité de ces établissements sont fortement tributaires des budgets de l'État. Qui plus est, dans la mesure où les dotations aux prestataires publics de formation ne sont en général pas liées aux objectifs ou à des évaluations de résultats – comme le taux de placement des stagiaires dans un emploi productif – ces prestataires ne sont guère incités à aligner leurs cours sur les besoins du marché du travail. Par conséquent, la plupart de ces centres n'entretiennent que des rapports lointains avec le secteur privé. Ils n'élaborent pas non plus de programmes ciblés sur les

besoins spécifiques du secteur informel et n'ont pas de dispositifs pour répondre aux besoins des minorités et des groupes défavorisés³⁰. Cette situation est typique par exemple de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali et du Sénégal³¹. Construit au départ sur le modèle du système scolaire français, l'ETFP dans ces pays n'a pas pris pleinement la mesure de l'intérêt de l'apprentissage traditionnel pour répondre aux besoins des artisans, alors que ceux-ci composent un secteur créateur d'emplois et souvent demandeur de perfectionnement. La cause en est que leurs programmes d'ETFP en milieu scolaire ont conservé un contenu généraliste ne correspondant pas aux compétences spécifiques requises dans le secteur informel.

L'essentiel des ressources budgétaires finance les dépenses de fonctionnement (et notamment les salaires des enseignants), au détriment des investissements et de l'entretien des équipements. La situation est particulièrement problématique pour la formation centrée sur les métiers de l'agriculture et de l'industrie qui exigent, à toutes les étapes de la production, une main-d'œuvre formée à l'entretien de systèmes mécaniques et électroniques.

Dans la plupart des pays africains, les établissements privés sont les premiers prestataires de formation formelle. Il peut s'agir d'entreprises commerciales ou d'établissements sans but lucratif créés par des ONG ou des organisations confessionnelles. Ainsi au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, les centres privés d'ETFP accueillent respectivement plus de 65, 52, 75 et 66 pour cent des effectifs suivant une formation dans ces pays. En Ouganda, la formation est assurée à 80 pour cent par des centres privés. Les prestataires privés sont particulièrement dynamiques pour les formations liées au secteur tertiaire (affaires, commerce et technologies de l'information et de la communication) qui, par nature, exigent moins d'investissements que

28. Union africaine (2007), *Stratégie pour dynamiser l'enseignement et la formation techniques et professionnels en Afrique*, version finale, Addis-Abeba.

29. Atchoarena, D. (2007), *op. cit.*

30. Ziderman, A. (2007), *Financement de la formation professionnelle*, intervention pendant la conférence du Gefop sur « La formation professionnelle au cœur des politiques de développement », Paris, 12 novembre.

31. Atchoarena, D. et A. Delluc (2002), *Revisiting Technical and Vocational Education in Sub-Saharan Africa: An Update on Trends, Innovations, and Challenges*, Institut international de planification de l'éducation, IIP/Unesco, Paris.

la formation industrielle ou agricole, assurée en général par des établissements publics. Au Niger, on estime à environ 840 euros par an le coût d'une formation dans le secteur public, contre 230 euros quand elle est assurée par un prestataire privé. Pour autant, la qualité de la formation privée est loin d'être homogène. Les pouvoirs publics pourraient s'efforcer de mieux contrôler la qualité de l'offre privée de formation tout en tâchant de l'exploiter mieux. De fait, certains experts plaident pour des systèmes d'homologation, de contrôle de qualité et de dispositifs de financement pour que les centres publics et les centres privés d'ETFP puissent lutter à armes égales.

L'apprentissage traditionnel reste la méthode privilégiée d'acquisition de compétences dans les villes d'Afrique : les jeunes apprentis sont largement plus

nombreux que les jeunes formés par le système formel d'ETFP. Ainsi, chaque année au Sénégal, près de 400 000 jeunes suivent un apprentissage, alors que les centres de formation professionnelle formels ne produisent que 7 000 diplômés environ. Au Bénin, les apprentis sont 240 000 contre 20 000 élèves inscrits actuellement dans les centres formels d'ETFP³². Selon une étude récente de la Banque mondiale, entre 60 et 80 pour cent du développement des capacités sur le marché du travail ghanéen intervient grâce au dispositif d'apprentissage. Actuellement, près de 60 pour cent des élèves en fin de premier cycle secondaire qui ne poursuivent pas le cycle suivant s'orientent vers l'apprentissage. L'apprentissage informel est monnaie courante : le niveau d'études requis pour y accéder est moindre et les apprentis, qui paient leur formation en travaillant, ont les moyens de s'y inscrire. En général, la formation qu'ils reçoivent et les

Encadré 12 - Le secteur informel : une réalité qui fait son chemin

L'emploi informel, loin de se résorber, continue de se développer dans de nombreuses régions du monde. L'OIT définit l'emploi informel comme « le nombre total d'emplois informels, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel ou informel ou chez des particuliers » (OIT, 2002). Les emplois informels correspondent à un travail dans des entreprises non déclarées qui ne respectent pas la législation du travail, n'assurent pas de protection sociale, ne paient pas d'impôts et ne proposent pas certains avantages liés à l'emploi. Cette définition nous permet d'identifier plusieurs types de travailleurs : les travailleurs à leur compte et les propriétaires gérants d'entreprises informelles ; les travailleurs familiaux collaborant à une entreprise familiale ; les employés informels (dans des entreprises formelles et informelles) ; et les membres de coopératives informelles de producteurs.

En Afrique, l'emploi informel représente en général pratiquement 90 pour cent de la main-d'œuvre (seuls trois pays ont un taux de travailleurs salariés du secteur formel supérieur ou égal à 80 pour cent : l'Afrique du Sud, le Botswana et Maurice). Pour une vaste majorité d'Africains, leur gagne-pain provient d'activités rémunératrices exercées dans le secteur de l'agriculture de subsistance et dans l'économie informelle des villes. Au Bénin, le secteur informel emploie 95 pour cent des travailleurs, contre 90 pour cent au Cameroun, en Éthiopie et au Sénégal, mais 31 pour cent seulement en Afrique du Sud. C'est dire son importance. En moyenne, la part du secteur informel dans l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne a augmenté, de 68,1 pour cent en 1988/89 à 74,8 pour cent en 1998/99.

D'après les études terrain de l'Agence française de développement (AFD) conduites dans sept pays d'Afrique (Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, Éthiopie, Maroc et Sénégal), à la sortie de l'école la plupart des jeunes ne trouvent à s'employer que dans le secteur informel, surtout s'ils ont abandonné leurs études en cours de route. Du fait d'un accès limité à la formation professionnelle formelle, la plupart d'entre eux se tournent vers des mécanismes construits avec les moyens du bord dans le secteur informel (formation sur le tas, autoformation ou apprentissage traditionnel). Globalement, une analyse comparée de la réalité économique dans les pays africains révèle le rôle incontournable du secteur informel comme tremplin vers le marché du travail et l'emploi pour une grande majorité de jeunes et d'adultes. Il occupe donc une place socio-économique contrastée dans les pays africains. À ce titre, les politiques de développement doivent apprendre à en tenir pleinement compte.

Source : Étude du réseau internet engagé dans la lutte contre la pauvreté (POVNET) sur le cadre conceptuel pour l'emploi et les marchés du travail, 2008 ; et Richard Walther, ITG/AFD.

32. Walther, R. et E. Filipiak (2007), *La formation professionnelle en secteur informel – ou comment dynamiser l'économie des pays en développement ?*, Conclusions d'une enquête de terrain dans sept pays africains, Département de la recherche, Agence française de développement, Paris.

33. OIT (à paraître 2008), *Apprenticeship in the Informal Economy in Africa, Report of the Workshop, May 2007*, Département des compétences et de l'employabilité, Genève.

compétences qu'ils acquièrent les préparent à exercer un métier indépendant dans le secteur informel³³. De fait, la grande majorité des travailleurs à domicile et indépendants, mais aussi celle des propriétaires-gérants de petites et moyennes entreprises, acquièrent leurs compétences dans le secteur informel.

Les formations habituellement proposées dans les ateliers des patrons artisans préparent les apprentis à des métiers précis – charpentier, maçon, soudeur/mécanicien automobile, fondeur, photographe, tailleur à façon, couturier, esthéticien, etc. L'apprentissage traditionnel est totalement en prise avec le marché du travail et permet à ces futurs petits entrepreneurs de créer des réseaux. Il a démontré son aptitude à dispenser des compétences à moindre coût dans l'économie

informelle et à renforcer la productivité de ce secteur. Il se révèle souvent plus efficace qu'une formation professionnelle initiale, dans la mesure où les apprentis sont plus motivés et plus mûrs que leurs camarades en formation professionnelle initiale et où ils peuvent accéder à ce secteur sans avoir les qualifications requises dans les établissements professionnels publics du secteur formel. Pourtant, il faut parvenir à développer l'apprentissage et l'expérience professionnelle au-delà des métiers traditionnels et des professions techniques, et aussi à relever la qualité de ce type de formation. L'absence de suivi et de contrôle de qualité, conjuguée à l'absence d'homologation officielle des compétences des apprentis, pénalisent lourdement en termes d'employabilité les jeunes qui sont passés par ce système (encadré 13)³⁴.

Encadré 13 - Le Sénégal et les difficultés de l'apprentissage traditionnel

En dépit de son importance, l'apprentissage traditionnel a toujours été marginalisé par les systèmes publics de formation professionnelle. Cette approche de la formation procède des intérêts bien compris du patron artisan et de son apprenti, et elle se perpétue grâce à une culture traditionnelle valorisant la solidarité. Mais elle est handicapée par des lacunes qui lui interdisent de concourir vraiment au système formel national :

- niveau et contenu des qualifications mal définis ou standardisés et sans passerelle vers le système national des qualifications ;
- faible niveau d'éducation: selon une étude du secteur informel à Dakar, les apprentis ont été à l'école pendant 2.8 ans en moyenne, et 35 pour cent de l'échantillon interrogé était analphabètes ;
- écarts considérables en début d'apprentissage d'âge et du niveau d'éducation des apprentis ;
- environnement d'apprentissage précaire : moins de 20 pour cent des entreprises du secteur informel disposent d'un site de production permanent.

Source : Sanoussi Diakite, expert en ingénierie de la formation professionnelle, Sénégal.

Quoi qu'il en soit, certains pays africains – comme le Bénin, le Ghana et le Mali – font de gros efforts pour moderniser les dispositifs d'apprentissage traditionnel et les intégrer dans un système national de formation. Cette coopération prend la forme d'un système en alternance, où les entreprises artisanales collaborent avec les centres de formation pour assurer la formation et évaluer les qualification acquises par les travailleurs du secteur informel.

La formation en entreprise (ou apprentissage formel) est régie par la loi et repose sur un contrat. Elle se déroule dans l'entreprise mais elle est souvent complétée

par une formation dans un établissement financé par l'État. De nombreux pays africains – l'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, le Kenya et la Tanzanie par exemple – ont adopté des lois relatives à l'apprentissage formel qui encadrent, notamment, l'enregistrement des contrats, les règles d'accès à l'apprentissage (âge ou niveau d'éducation), la durée de la formation et les procédures d'évaluation et de certification des compétences acquises. Cette disposition institutionnelle n'est pourtant appliquée que par un nombre restreint d'entreprises. L'apprentissage formel ne peut donc proposer une formation qu'à une quantité limitée de jeunes gens, en général dans des entreprises de grande taille ou de taille

34. Contribution du Département des compétences et de l'employabilité de l'OIT.

moyenne³⁵. Ainsi au Kenya, 750 apprentis ont été formés en moyenne chaque année dans des entreprises entre 1990 et 1996³⁶. Comme dans de nombreux pays, cette faiblesse du nombre des stagiaires s'explique en partie par les possibilités d'accueil réduites des entreprises ou leur manque de motivation à proposer un apprentissage, par l'envergure limitée des systèmes publics de formation, par des règles d'accès strictes (un niveau d'au moins 8 ans d'enseignement général est exigé), et par la faible attraction de la formation en entreprise auprès des jeunes, les taux d'absorption par le marché de l'emploi et l'employabilité étant en général faibles. Plusieurs pays tentent de redorer le blason de l'apprentissage formel. Au Ghana, des dispositions sont prises avec des prestataires privés pour identifier les métiers à forte employabilité, pour organiser un apprentissage en atelier et pour aider les diplômés à trouver un emploi³⁷.

2 – Accès à l'enseignement technique et professionnel en Afrique

La seule enquête réalisée sur l'ETFP formel dans le monde a été menée à bien en 2006 par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU). L'étude propose une série

de statistiques récentes sur les inscriptions dans l'ETP en Afrique par rapport aux effectifs de l'enseignement secondaire général (encadré 14). Ces statistiques ne rendent bien entendu compte que partiellement de la DCTP en général dans la mesure où la scolarisation dans l'ETFP formel ne représente qu'un petit pourcentage du système global de la formation. C'est pourquoi les données comparées sur les systèmes ETFP sont difficiles à obtenir.

En dépit de leurs imperfections en termes de couverture, de fiabilité et de comparabilité, les tableaux statistiques publiés par l'ISU (2006) et dans le *Recueil 2007 de données mondiales sur l'éducation* de l'Unesco donnent l'idée la plus claire à ce jour des données nationales actuellement disponibles pour décrire l'accès aux programmes formels ETFP dans les établissements traditionnels de formation africains, en fonction de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), du type d'éducation suivie ensuite ou d'orientation, du sexe et de l'âge des élèves.

Les systèmes formels d'enseignement proposent un ETFP dans le premier cycle du secondaire (CITE 2), dans le deuxième cycle du secondaire (CITE 3) et dans

Encadré 14 - Initiatives visant à améliorer les informations et la comparabilité des données sur l'ETFP

L'absence de données quantitatives comparables sur la participation, le nombre de diplômés et les débouchés professionnels des élèves de l'ETFP empêche toute analyse quantitative des systèmes d'ETFP formels en Afrique. Les pays disposent rarement de statistiques nationales sur l'ETFP et, quand elles sont réunies, leur qualité varie du fait de difficultés méthodologiques à définir les indicateurs pertinents. Cette faiblesse est pour beaucoup dans l'idée fautive selon laquelle l'ETFP serait moins souhaitable que les autres filières du système éducatif. Et si les quelques données disponibles peuvent répondre à certains besoins d'information à l'échelle d'un pays, elles ne permettent que rarement des comparaisons internationales.

Heureusement la demande accrue d'analyses chiffrées encourage la recherche de données comparables. L'Unesco/Unevoc et l'Unesco/ISU tentent de résorber la pénurie statistique mondiale sur l'ETFP en collectant des données transversales sur l'année 2005 auprès de plus de 250 établissements d'ETFP répartis dans plus de 150 pays – dont la plupart des pays africains. Si la collecte de ce type de données s'effectue régulièrement à l'avenir, elles seront d'un précieux secours pour évaluer l'impact des programmes d'ETFP. Mais un autre problème se posera alors, celui de la mesure qualitative de l'efficacité des prestataires d'ETFP et de l'adéquation des programmes.

Source : UNESCO/ISU (2006), *Participation in Formal and Vocational Education and Training Programmes Worldwide – An Initial Study*, Montréal.

35. Banque mondiale (2006), *Rapport sur le développement dans le monde 2007 – Le développement et la prochaine génération*, Washington, D.C.

36. Atchoarena, D. (dir. pub.) (2000), *The transition of youth from school to work: Issues and Policies*, New Trends in Technical and Vocational Education, IPE/UNESCO, Paris.

37. OIT (2005), *Programme sur la formation et l'employabilité (STEP) au Ghana*, document de programme et appréciation des performances.

l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4), ainsi que dans le premier cycle du supérieur (CITE 5). Faute de données suffisantes pour les niveaux CITE 4 et 5, notre évaluation se concentrera sur les effectifs totaux de l'enseignement secondaire (CITE 3 et 4).

En fonction de la part des élèves suivant des programmes techniques et professionnels dans les effectifs totaux du secondaire, les pays africains peuvent être classés en trois catégories (tableau 11). Le premier comprend dix pays, classés par ordre décroissant : le Rwanda (36 pour cent), le Cameroun, la RDC, l'Égypte, la Libye, la république du Congo, Maurice, le Bénin, l'Algérie et le Mali (10 pour cent). Dans tous ces pays, la part de l'ETFP dans l'enseignement secondaire général est supérieure ou égale à 10 pour cent. Viennent ensuite les pays où la part de l'ETFP dans l'enseignement secondaire général se situait entre 5 et 9 pour cent en 2005. Là aussi, ce groupe comprend dix pays : le Burkina Faso, le Burundi, Djibouti, le Mozambique, la Tunisie (8 pour cent chacun), le Botswana, le Maroc,

l'Afrique du Sud, le Cap Vert et le Togo (5 pour cent chacun). Enfin, le troisième groupe comprend 15 pays : Mauritanie et Ouganda (4 pour cent chacun) et le Niger, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Zambie, le Tchad, l'Érythrée, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, São Tomé et Príncipe, le Sénégal et le Soudan (1 pour cent chacun).

Si les effectifs dans les programmes techniques et professionnels sont assez importants en Afrique du Nord (22.95 pour cent en moyenne des effectifs totaux du secondaire entre 2001 et 2005), le secteur de l'enseignement professionnel occupe une position bien plus modeste – pour ne pas dire marginale – dans les pays d'Afrique subsaharienne (5.2 pour cent entre 2001 et 2005, avec une tendance à la baisse depuis 2003) par rapport aux pays de l'OCDE (18.6 pour cent) et à d'autres régions en développement (Amérique latine : 11.6 pour cent et Asie du sud-est : 9.5 pour cent) sur la même période. Pourtant en 2006, le pourcentage des effectifs dans l'enseignement technique et professionnel

Tableau 11 - Total des effectifs secondaires inscrits dans les programmes techniques et professionnels (en pourcentage)

	PTVE* secondaire	Total des effectifs inscrits dans le secondaire	Effectifs secondaires dans l'ETP
Groupe I			
Rwanda	36	203 822	73 376
Cameroun	32	1 197 505	383 202
RDC	27	1 655 023	446 856
Égypte	27	8 177 320	2 207 876
Libye	22	726 794	15 989 675
République du Congo	18	235 294	42 353
Maurice	14	127 891	17 905
Bénin	13	435 449	56 608
Algérie	12	3 755 821	450 699
Mali	10	429 716	42 972
Groupe II			
Burkina Faso	8	295 412	23 633
Burundi	8	173 717	13 897
Djibouti	8	30 142	2 411
Mozambique	8	305 877	24 470
Tunisie	8	1 239 468	99 157
Botswana	7	1 697 271	118 809
Maroc	6	1 952 456	117 147
Afrique du Sud	6	4 593 492	275 610
Cap Vert	5	51 672	2 584
Togo	5	399 038	19 952
			.../...

Tableau 11 - Total des effectifs secondaires inscrits dans les programmes techniques et professionnels (en pourcentage) *(suite)*

	PTVE* secondaire	Total des effectifs inscrits dans le secondaire	Effectifs secondaires dans l'ETP
Groupe III			
Mauritanie	4	92 796	3 712
Ouganda	4	760 337	30 413
Niger	3	181 641	5 449
Éthiopie	2	5 185 429	103 709
Ghana	2	1 409 373	28 187
Guinée-Bissau	2	...	
Zambie	2	408 971	8 179
Tchad	1	236 754	2 368
Érythrée	1		
Gambie	1		
Kenya	1		
Lesotho	1		
São Tomé et Príncipe	1		
Sénégal	1		
Soudan	1		
Autres			
Angola	
RCA	
Comores	-	43 349	
Côte d'Ivoire	
Guinée équatoriale	
Gabon	
Guinée	...	423 479	
Liberia	
Madagascar	
Malawi	.	515 462	
Namibie	.	148 104	
Nigeria	-	6 397 581	
Seychelles	.	7 520	
Sierra Leone	
Somalie	
Swaziland	-	67 849	
Tanzanie	
Zimbabwe	.	758 229	

Note : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement professionnel (VGER) : nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'ETP à un niveau donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge théorique pour le même niveau d'éducation. Pour le postsecondaire non supérieur, la population observée regroupe les deux groupes d'âge suivant l'âge de sortie du niveau secondaire. *PTVE : nombre d'élèves inscrits dans des programmes d'ETP à un niveau donné, exprimé en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits dans toutes les filières du système éducatif au même niveau.

Source : Base de données UNESCO/ISU ; OCDE, d'après UNESCO/ISU (2006), *op. cit.* et UNESCO/ISU (2007), *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2007*, Montréal.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328343403875>

(PTVE) des pays d'Asie de l'est et du sud-est à forte croissance – Corée (19 pour cent), Chine (18 pour cent), Indonésie (16 pour cent [2005]), Singapour (13 pour cent [2005]) et Thaïlande (18 pour cent) – paraissait encore dérisoire par rapport aux performances de la plupart des pays de l'OCDE : Australie (70 pour cent), Belgique (68 pour cent), République tchèque (65 pour

cent), Autriche (62 pour cent), Italie (59 pour cent), Norvège (49 pour cent) et Finlande (40 pour cent).

Cette faible proportion des inscriptions dans les programmes d'ETP traduit la stagnation et les limites globales des systèmes publics de formation par rapport à la pression démographique en Afrique. Le système

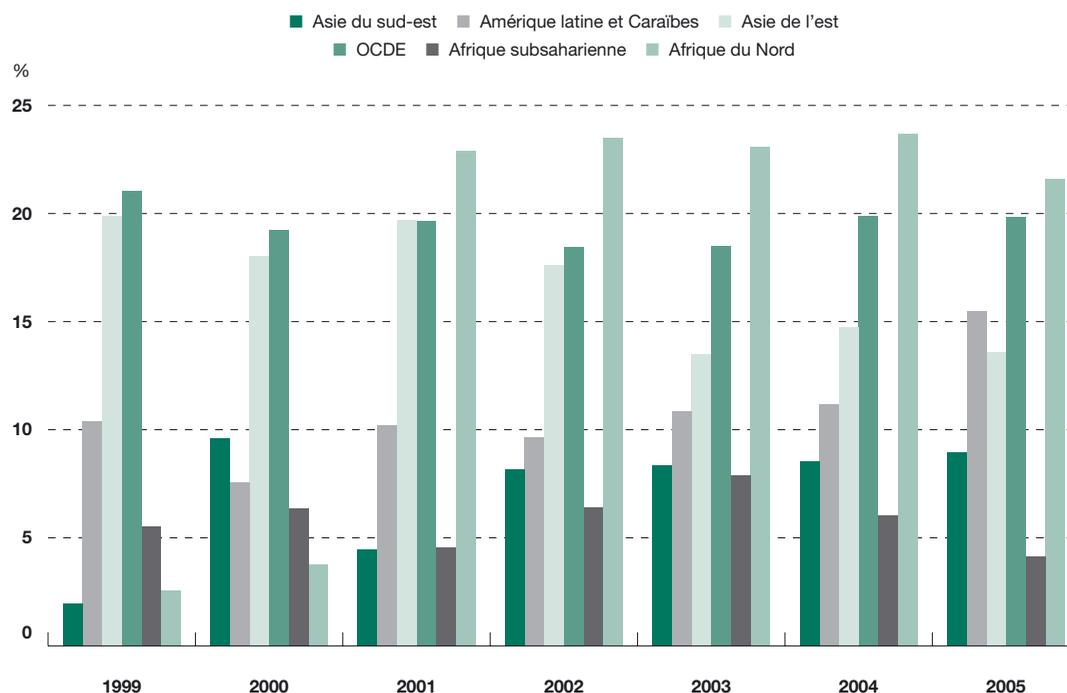
n'arrive pas à absorber la masse d'élèves sortis du primaire, et de nombreux jeunes vulnérables n'ont d'ailleurs pas les moyens pécuniaires d'accéder à l'ETFP formel. Le grave sous-financement de l'ETFP formel et, partant, l'obsolescence des installations et le manque de moyens du corps enseignant entraînent une détérioration de la qualité des programmes de formation. La faiblesse des effectifs relève également du sentiment général que l'ETFP ne débouche que sur des emplois peu considérés et interdit l'accès à des niveaux supérieurs d'éducation ; et que cette filière serait la voie de garage des élèves ayant échoué dans l'enseignement général. On voit la contradiction profonde entre l'image, en général négative, que le grand public a de l'ETFP, et le rôle stratégique qu'il est censé jouer pour le développement économique et social. Les autorités doivent donc s'efforcer de redorer le blason l'ETFP, afin qu'il ne soit plus considéré comme une impasse.

les sexes observées dans l'ETFP ne font que traduire la faiblesse du nombre de filles inscrites dans l'enseignement secondaire en général. Dans plusieurs pays – Érythrée, Éthiopie, Malawi, Namibie, Niger et Ouganda notamment – les filles représentent moins de 15 pour cent des inscriptions dans l'ETFP. Il s'agit de pays où la part de l'ETFP dans le total de l'enseignement secondaire est inférieure à 5 pour cent et où la scolarisation des filles dans tout le système, et pas uniquement dans l'ETFP, est faible. Dans d'autres cas, la part des filles scolarisées dans l'ETFP en 2005 tourne autour des 30 à 40 pour cent : Botswana et Mauritanie (38 pour cent), Tchad et Sénégal (40 pour cent) ou Mozambique (30 pour cent). La part des filles scolarisées dans l'ETFP approche rarement les 50 pour cent : au Bénin, en Égypte et au Kenya en 2005, les filles représentent respectivement 43, 45 et 46 pour cent des effectifs de l'ETFP³⁸.

Si le tableau d'ensemble paraît plutôt sombre, la situation des filles est encore pire : les inégalités entre

La gestion du flux d'élèves sortant du primaire pose de grosses difficultés : en Afrique subsaharienne, le

Figure 10 - ETPF en pourcentage du total des effectifs du secondaire



Source : Calculs du Centre de développement de l'OCDE sur la base des statistiques de l'UNESCO/ISU.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324473486441>

38. Base de données en ligne UNESCO/ISU, 2008.

taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 82 à 97 pour cent entre 1999 et 2005³⁹. Dans de nombreux pays, ce développement de la scolarisation primaire entraîne d'énormes pressions sur des systèmes d'enseignement secondaire et professionnels relativement réduits. Les établissements secondaires et professionnels s'efforcent d'absorber la masse d'élèves sortis du premier cycle, au détriment de la qualité : les taux d'abandon dans le secondaire sont très élevés et de nombreux anciens élèves n'arrivent pas à décrocher un emploi. Parallèlement à l'augmentation des taux de scolarisation, on observe une progression du nombre d'élèves qui abandonnent avant la fin du cycle. La plupart des pays devront donc réhabiliter et entretenir les infrastructures

existantes tout en les développant pour pouvoir absorber le nombre croissant d'élèves, à tous les niveaux. En même temps, les pouvoirs publics devront réfléchir à des structures alternatives à l'enseignement primaire, plus souples, et assurer pour les élèves qui ont décroché en cours d'études une formation préprofessionnelle ou un préapprentissage.

Il faut améliorer les passerelles entre l'ETFP formel et informel afin de permettre aux élèves qui décrochent pour trouver un métier de réintégrer ensuite le système formel, à plein temps ou à temps partiel, et compléter les compétences acquises sur le tas. De même, les élèves des établissements professionnels formels doivent

Encadré 15 - Les perspectives de formation préprofessionnelle

Les écoles communautaires au Sénégal, les centres de formation professionnelle post-primaire en Guinée et les centres d'éducation non formelle au Burkina Faso accueillent des enfants déscolarisés mais encore trop jeunes pour commencer un apprentissage. Ils peuvent ainsi améliorer leurs connaissances théoriques tout en s'initiant à différents métiers en vue de choisir leur future profession. Le Mali est le seul pays à avoir mis au point une alternative à l'enseignement primaire, avec ses centres d'éducation pour le développement (CED). Le projet des CED s'inscrit dans le programme décennal de développement de l'éducation (Prodec) initié en 1998 avec le soutien de la Banque mondiale et de nombreux autres donateurs bilatéraux. Le Prodec vise la scolarisation de 95 pour cent des enfants âgés de sept à 12 ans d'ici 2010 et ce, malgré le manque d'écoles dans les zones rurales. Entre 2002 et 2005, 981 centres ont été ouverts sur tout le territoire et quelque 23 000 enfants – dont 47 pour cent de filles – ont été scolarisés. Les CED proposent un cycle de six ans organisé en quatre années de cours théoriques et deux années d'initiation à un métier. Le pays entend ainsi impartir à sa jeunesse « les compétences nécessaires pour s'intégrer dans la vie active et dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie ».

Source : Walther, R. (à paraître 2008), *De l'apprentissage traditionnel à l'apprentissage restructuré : vers la modélisation d'un dispositif de formation professionnelle post-primaire*, AFD, Paris.

Encadré 16 - Ouganda: une formation technique et professionnelle en évolution

En Ouganda, le plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PEAP) portant sur la période 2004/05 à 2007/08 consacre la priorité de l'éducation et de la formation commerciale, technique et professionnelle (BTVET), tout en précisant que cette éducation et cette formation doivent s'adapter aux qualifications demandées par l'économie nationale. Le PEAP appelle à trouver un bon équilibre au sein de l'enseignement post-primaire entre les matières générales et les matières professionnelles. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé dans une refonte du programme du secondaire, pour le rendre plus réactif aux demandes du marché du travail ; 56 établissements secondaires sont par ailleurs « professionnalisés » pour faire une plus grande place aux matières à orientation professionnelle. Le plan sectoriel pour l'éducation stipule que le BTVET sera une voie alternative à l'enseignement général dans les deux dernières années du secondaire plutôt que dans le premier cycle du secondaire. L'introduction de modules courts permettra également aux adultes d'acquérir tout au long de leur carrière les compétences nécessaires. En dépit d'une augmentation des inscriptions, les établissements publics de BTVET ne répondent qu'à une infime partie de la demande potentielle. À noter que les femmes ont représenté 50 pour cent des nouveaux effectifs en 2007. Enfin, 87,1 pour cent des établissements formels de BTVET relèvent de l'État, 4,3 pour cent du secteur privé, et 2,6 pour cent des collectivités territoriales.

Source : Voir la note pays consacrée à l'Ouganda.

39. UNESCO (2007), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2007*, Paris.

pouvoir acquérir les compétences pratiques requises dans le secteur informel. La diversification des stratégies d'enseignement gagne du terrain, en intégrant des matières techniques et professionnelles en fonction des besoins du marché du travail. L'encadré 16 illustre ce processus de « professionnalisation »⁴⁰ des établissements secondaires.

Dix-sept pays d'Afrique subsaharienne ont soumis des projets de plans sectoriels globaux pour l'éducation dans la perspective de 2015. Voici quelques-unes des cibles et politiques retenues en termes de développement de l'enseignement et des compétences techniques, notamment au regard du PTVE (nombre d'élèves inscrits dans des programmes d'ETP à un niveau donné, exprimé en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits dans toutes les filières du système éducatif au même niveau).

- Éthiopie : les autorités prévoient de faire passer le nombre des inscriptions dans l'ETP de 103 708 élèves en 2005 à 312 826 en 2010 et à 624 095 en 2015. Par ailleurs, 3 300 classes et ateliers doivent être construits et 4 500 enseignants d'ETFP supplémentaires embauchés. Le pays prépare de nouvelles normes et de nouveaux programmes pour l'ETP ;
- Gambie et Ghana : avec un PTVE de respectivement 1 et 2 pour cent, ces deux pays se sont engagés à augmenter de moitié le nombre d'établissements d'ETP ;
- Mauritanie : le pays, qui affiche un PTVE de 4 pour cent, s'est engagé à développer la formation aux compétences en fonction des besoins du marché du travail ;
- Mozambique : avec son PTVE de 8 pour cent, ce pays a lancé en 2005 une réforme pilote visant à augmenter la participation dans l'enseignement secondaire et l'ETP ;

- Rwanda : ce pays, qui a le PTVE le plus élevé (36 pour cent), prévoit d'augmenter de moitié le nombre d'établissements d'ETP d'ici 2015 ;
- Afrique du Sud : en 2006, ce pays a commencé à réhabiliter et développer ses collèges d'éducation, orientation et formation professionnelles (FET), et il prévoit d'atteindre un million d'élèves pour l'année scolaire 2014/15, contre 276 000 aujourd'hui ;
- Tanzanie : malgré l'absence de données officielles sur le PTVE, ce pays s'est engagé à inscrire dans l'ETP 30 000 élèves à plein temps et 35 000 élèves à mi-temps et à distance, d'ici 2008⁴¹.

III – Les leçons des réformes du développement des compétences techniques et professionnelles

Le développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP) se heurte en Afrique à de multiples obstacles qui limitent ses effets et contrarient son développement. Les difficultés ne naissent pas uniquement du manque de ressources : la manière dont les moyens disponibles sont effectivement utilisés compte aussi.

On ne peut que constater l'insuffisance ou l'absence de liens à différents niveaux dans plusieurs pays africains : entre la politique de développement du pays et le rôle du DCTP ; entre les besoins en compétences de l'industrie et les programmes scolaires ; entre les établissements d'ETFP et les universités ; ou encore entre la formation formelle et la formation en entreprise ou la formation informelle. Dans certains pays, plusieurs ministères et agences se partagent la responsabilité du DCTP (encadré 17), mais les acteurs agissent souvent sans se concerter et n'appartiennent pas à un système global de développement des ressources humaines. Ce défaut d'approche stratégique cohérente du secteur

40. Ce terme fait référence aux volets à caractère professionnel ou pratique, comme l'agriculture, le commerce, le design et la technologie, qui sont introduits dans le programme d'études d'établissements essentiellement orientés sur l'enseignement général. On parle aussi d'enseignement « diversifié ».

41. Levesque, D. (2007), « Amélioration de l'accès à l'enseignement professionnel et développement de compétences en Afrique subsaharienne », *Norrag News* 38.

provoque la fragmentation des efforts, un gâchis des ressources, et, partant, il empêche les acteurs privés et les donateurs de fonds de contribuer efficacement au développement des compétences techniques.

Dans le droit fil des réformes de la fonction publique, bien des pays ont décidé la remise à plat de leur système de DCTP afin de le rendre à la fois plus efficace et plus opérationnel. Toutes les bonnes pratiques et stratégies observées associent la formation à l'emploi (salarié ou indépendant). Dans certains cas, les réformes du DCTP ont été lancées depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse en retirer des premières leçons. Les expériences réussies en Afrique indiquent que les stratégies de DCTP doivent s'appuyer sur un projet clair, être totalement intégrées dans les stratégies

et les plans d'action pour le développement et la lutte contre la pauvreté, et privilégier les secteurs aux débouchés prometteurs. Dans la majorité des pays africains dont l'activité repose essentiellement sur le secteur informel, les réformes du DCTP doivent reconnaître et approfondir le développement des compétences liées à la gestion ou à l'esprit d'entreprise. Pour réussir, toute stratégie doit bénéficier d'un environnement porteur permettant un suivi, une évaluation, un financement et une réglementation. Les partenariats avec le secteur privé, les employeurs et la société civile prennent une importance croissante pour mobiliser des moyens supplémentaires pour le financement du DCTP, assurer la pertinence des formations et promouvoir l'apprentissage tout au long de la carrière.

Encadré 17 - L'Égypte et ses 22 agences en charge du DCTP

En Égypte, le système de DCTP mobilise 22 ministères et agences dont, notamment, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations, le département chargé de la productivité et de la formation professionnelle au ministère de l'Industrie et du Commerce (52 centres de formation pour 40 000 élèves), le ministère de la Reconstruction et du Logement (53 centres de formation pour 70 000 élèves), le ministère de la Solidarité sociale (196 centres de formation) et le ministère de la Défense et de la Production militaire. Le Centre de formation industrielle du ministère de l'Industrie et du Commerce a été créé en juillet 2006 : il est censé former 250 000 employés par an. Le nombre important des centres de formation reflète surtout leur taille très limitée. En général, la formation dispensée est médiocre, et les anciens élèves peinent à trouver du travail.

Source : Note pays consacrée à l'Égypte.

74

Un projet clair

Une volonté politique, une vision et de la détermination au plus haut niveau de l'État sont les conditions indispensables à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de DCTP. Les réformes ont

souvent commencé par recadrer l'ETFP dans une réforme globale de l'éducation. Ainsi au Ghana en 2006, la présidence a créé une commission sur l'éducation, et le parlement a adopté une loi portant création d'un conseil de l'ETFP. Ce texte insistait sur le double objectif assigné au conseil : délivrer aux

Encadré 18 - Une vision claire de la réforme du DCTP au Sénégal

Le Sénégal a engagé en 2001 une réforme du DCTP sous-tendue par une nouvelle vision : faire du secteur un moteur de la compétitivité et de la performance de l'économie. La réforme est censée porter sur la formation initiale, la formation continue et l'insertion des jeunes sur le marché du travail. D'importants résultats ont été obtenus depuis : création en 2005 d'un ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, pour améliorer la visibilité institutionnelle du secteur, puis réforme en 2006 de la structure administrative, avec la création d'agences nationales. L'État a créé des centres de formation professionnelle pour relever les défis des secteurs prioritaires de l'économie (BTP, agro-industrie, ports). Parallèlement à ces engagements accrus, l'État a augmenté les ressources allouées au DCTP : un fonds pour la formation continue dans les entreprises a été mis sur pied en 2003, et le budget affecté au DCTP est passé de 16 milliards de francs CFA en 2007 à 25 milliards en 2008 (soit environ 9 pour cent du budget total de l'éducation).

Source : Sanoussi Diakite, expert en ingénierie de la formation professionnelle, Sénégal, communication personnelle.

citoyens des compétences monnayables sur le marché du travail et assurer une formation fondée sur les besoins des industriels et l'esprit d'entreprise. Ce conseil devra coordonner l'offre de formations aux compétences techniques et professionnelles dans le secteur formel et informel, mais aussi harmoniser les stratégies de développement des compétences des différents ministères. Le Sénégal a suivi une démarche similaire (encadré 18).

La majorité des pays africains engagés dans une réforme ont formulé – ou sont en passe de le faire – une politique sectorielle et un plan d'action pour le DCTP (qui reprend les différents objectifs affichés) tout en alignant la stratégie sur les ressources humaines et financières disponibles. À ce stade, les pays doivent impérativement construire et renforcer leurs propres capacités à formuler des politiques de réforme, et non seulement leurs capacités à mettre en œuvre des politiques soutenues par les donateurs.

Certains pays ont progressé, qui ont instauré des agences spécifiquement chargées de la formation et avec pour mission centrale de développer les capacités nationales – c'est le cas de la régie de la formation du Botswana (*Botswana Training Authority – BOTA*) ou de la régie de la formation et de l'enseignement technique de la Tanzanie (*Vocational Education and Training Authority – VETA*). Pourtant, dans la plupart des cas, on a du mal à identifier l'autorité de tutelle. Ainsi en Tanzanie, les relations entre la VETA et le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelles ne sont pas claires. Ailleurs, le ministère compétent ou l'agence

chargée de la formation ne peut pas prendre de décisions ou contrôler l'allocation des ressources. Enfin, les capacités administratives des ministères sont parfois réduites. Sans institution capable de faire avancer le plan d'action, la mise en œuvre risque de s'avérer délicate. Pour répondre à l'évolution des besoins de l'économie en termes de compétences et anticiper les progrès technologiques et industriels, les régies doivent acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis de leur ministère de tutelle. Pour réussir et perdurer, les réformes de l'enseignement et de la formation professionnels doivent pouvoir compter sur des politiques conçues, formulées et mises en œuvre avec un maximum d'appropriation dans le pays. Il faut aussi que l'instance responsable du DCTP ait un mandat clair et le pouvoir de décision sur les ressources⁴².

Améliorer la prévision et la planification des compétences recherchées

Toute réforme réussie du DCTP intègre une planification à long terme et la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire explicite pour tout ce qui a trait à l'accès, à l'offre, au financement et à la certification. La plupart des pays africains ne disposent pas de ce type de cadre ni de service central de coordination et d'orientation pour définir et maintenir un certain nombre de critères de qualité. La mise en place d'une grille nationale des qualifications est cruciale pour pouvoir homologuer et reconnaître les qualifications obtenues par le biais de programmes formels d'ETFP ou d'autres programmes de formation. Des organismes de contrôle sont indispensables pour

Encadré 19 - L'organisme de surveillance du DCTP en Zambie

En 2005, le gouvernement zambien a mis en place une régie chargée de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat (TEVETA – *Technical Education, Vocational and Entrepreneurship Training Authority*) pour réglementer le secteur de la formation. Chaque établissement doit se déclarer à la TEVETA et détailler ses programmes. Les programmes sont définis en fonction des profils des métiers et ils sont élaborés en partenariat étroit avec le secteur privé. Ces programmes couvrent non seulement les compétences techniques mais s'efforcent aussi de développer l'esprit d'entreprise. La TEVETA doit aussi garantir la qualité de la formation, en faisant respecter des normes. Les prestataires sont régulièrement contrôlés, pour vérifier qu'ils respectent bien ces normes minimales.

Source : Note pays consacrée à la Zambie.

42. Fondation européenne pour la formation (2007), *La réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : expériences et défis*, Turin.

Encadré 20 - La loi sur l'éducation et la formation commerciale, technique et professionnelle (BTVE) en Ouganda

Le ministère ougandais de l'Éducation a préparé un projet de loi sur la BTVE, qui devrait être examiné et approuvé par le parlement courant 2008. Ce texte instaure un cadre institutionnel de promotion et de coordination de la BTVE qui définit clairement la couverture et les niveaux des programmes ainsi que les prérogatives des différents prestataires. Il distingue également l'activité de prestataire (de formation initiale ou continue) de la fonction d'évaluation de la qualité des formations proposées. Il précise les critères d'admission des élèves et des stagiaires dans les établissements BTVE. Il encourage une administration compétente et efficace des établissements BTVE. Enfin, il instaure des mécanismes et des organismes chargés de normaliser la délivrance de la formation dans les établissements formels et non formels, ainsi que les qualifications (évaluation et certification).

Source : Note pays consacrée à l'Ouganda.

l'homologation des établissements de formation publics et privés, pour développer de nouveaux cours et qualifications ETP, et pour vérifier les compétences et les certifier avant de valider les acquis antérieurs. Le cadre réglementaire doit néanmoins rester suffisamment souple pour évoluer au gré des besoins de formation et favoriser l'employabilité tout au long de la carrière.

Une analyse des différentes expériences montre que la formation ne peut être efficace sans suivi ni évaluation de son impact. L'élaboration de politiques et la prise de décision en matière de DCTP exigent que l'on puisse évaluer les compétences requises et les capacités de formation, mais aussi l'impact des dispositifs de formation sur la carrière et le mode de vie des bénéficiaires. Les projets expérimentés en Éthiopie et au Bénin démontrent l'intérêt d'un suivi-évaluation permanent de la formation (encadré 21).

Quoi qu'il en soit, les dispositifs de suivi-évaluation restent extrêmement rares en Afrique. On manque donc cruellement de données sur l'emploi des jeunes, d'évaluations des projets de formation en cours et des programmes terminés, mais aussi d'études de suivi. Les pays vont donc devoir identifier les mesures correctrices nécessaires au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes. La création d'observatoires du marché du travail dans de nombreux pays africains est un premier pas vers l'alignement des systèmes de formation sur les besoins du marché de l'emploi. Ces observatoires sont censés compiler des statistiques sur l'évolution de l'emploi et réaliser des enquêtes, à l'échelle nationale, régionale et locale, pour étayer les stratégies de développement des compétences techniques et assurer une rétroaction constante. Leur crédibilité sera d'autant plus grande s'ils ne sont pas sous tutelle des ministères du Travail ou de l'Éducation, et leurs prérogatives

76

Encadré 21 - Le suivi-évaluation *in situ* – l'expérience de l'Éthiopie et du Bénin

L'Agence fédérale éthiopienne de développement des micro- et petites entreprises (FeMSEDA), qui forme des micro-entrepreneurs avec une session intitulée « Développer, par la création d'entreprises, une activité économique basée sur la compétence », se rend régulièrement sur le terrain pour aider les anciens bénéficiaires à enraciner dans leur activité professionnelle les compétences acquises. Au Bénin, un projet de promotion des entreprises artisanales et des PME organise systématiquement des activités de suivi et d'évaluation. Quelques semaines après la formation, un formateur rend visite à chaque participant pour s'assurer de l'application du contenu de la session. C'est l'occasion pour lui de vérifier la qualité de la formation suivie mais aussi d'offrir un complément de formation dans les conditions réelles du travail d'artisan. Une évaluation d'impact est ensuite réalisée six mois après la formation. Les rapports d'évaluation permettent de voir si le taux de transfert des compétences a augmenté après la visite du formateur. D'après une analyse des résultats obtenus sur la période 2000-05, 60 pour cent des 9 000 artisans formés affirment avoir augmenté leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices à la suite de la formation, et réduit leurs coûts de production. Par ailleurs, 70 pour cent disent avoir accédé à de nouveaux marchés, et plus de 80 pour cent reconnaissent avoir amélioré sensiblement leurs connaissances techniques.

Source : Walther, R. et E. Filipiak (2007), *op. cit.*

d'autant plus évidentes si leurs moyens et leurs capacités sont renforcés. Ils devront aussi s'efforcer de conduire périodiquement des enquêtes sur les qualifications recherchées sur le marché de l'emploi et une évaluation des besoins de formation en collaboration avec les secteurs concernés, afin de mettre au point des plans de développement de la main-d'œuvre et de faire évoluer correctement les programmes d'étude. L'expérience du Rwanda offre à cet égard des perspectives intéressantes.

Les dispositifs de formation destinés aux travailleurs indépendants seront d'autant plus efficaces qu'ils feront partie d'un système de soutien global (incitations, accès au crédit, appui marketing, etc.), qui s'assure que le développement des compétences conduise véritablement à la création ou la consolidation d'une entreprise. Au Ghana, un programme appuyé par une ONG et qui prévoit un soutien à la création d'entreprise (sous la forme de crédits d'équipement) a vu 88 pour cent de

Encadré 22 - L'audit des compétences au Rwanda

L'audit des compétences engagé en 2007 par le ministère rwandais de la Fonction publique est une première étape cruciale pour identifier les déficits de compétences les plus patents et faciliter ainsi la réalisation des objectifs de développement du pays énoncés dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Les conclusions de cet audit auront des implications immédiates sur les réformes de programmes d'étude et de la formation, à tous les niveaux du système éducatif. La Fédération du secteur privé rwandais (RPSF) a réagi très favorablement à cet audit, montrant beaucoup d'enthousiasme et de détermination à participer à l'élaboration des programmes nationaux, à la formation continue et aux activités de mise en œuvre liées aux réformes qu'il faudra engager à la suite de l'audit. Pour formaliser la collaboration et le dialogue entre partenaires dans l'industrie, l'éducation et la sphère gouvernementale, le ministère de la Fonction publique prévoit de créer un bureau de l'emploi dont la tâche consistera notamment à identifier le parcours professionnel des diplômés à l'aide d'études de suivi, réaliser des enquêtes sur le marché du travail et programmer de nouveaux audits. Grâce à ces outils, le gouvernement sera plus à même d'engager une réforme des programmes fondée sur des données concrètes, mais aussi un suivi-évaluation en fonction des performances, ce qui devrait améliorer le taux de placement des diplômés.

Source : Études de cas de la Banque africaine de développement, 2007.

77

ses stagiaires lancer leur propre affaire à l'issue de la formation. L'Initiative de la BAfD en faveur des femmes d'affaires africaines (AWIB) s'efforce de favoriser le développement d'entreprises dirigées par des femmes en leur apportant, d'une manière intégrée, les services financiers et de développement nécessaires. La BAfD s'engage à : *i*) sensibiliser les partenaires, les décideurs en particulier, aux défis que rencontrent les femmes

d'affaires en Afrique, renforcer les capacités des femmes dirigeantes, et aussi mobiliser les principaux acteurs sur le terrain en faveur de l'AWIB ; *ii*) renforcer l'offre de services d'appui aux entreprises en prônant notamment le renforcement des capacités et le réseautage entre associations de femmes d'affaires, et soutenir ce faisant l'émergence et le développement de PME dirigées par des femmes ; *iii*) développer des formes concrètes

Encadré 23 - La loi angolaise sur le premier emploi

En 2006, le ministère angolais de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MAPESS) a appliqué une série de mesures visant à assurer la formation et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre générale de la nouvelle loi sur le premier emploi. Selon ce texte, le fait d'aider les stagiaires à trouver un travail constitue une condition essentielle au succès des programmes de formation. Trois initiatives ont été lancées dans ce contexte : *i*) un programme de stages en entreprise, destiné à permettre aux élèves des établissements secondaires d'enseignement technique d'acquérir sur le tas des compétences professionnelles ; à l'issue de la formation, l'État est censé verser 60 pour cent du salaire du stagiaire afin de favoriser la création d'emplois et de faciliter le passage de la formation à la vie professionnelle ; *ii*) un programme visant à encourager la création de micro- et de petites entreprises, qui comprend une formation à la gestion d'une entreprise ; et *iii*) un programme visant à développer l'emploi indépendant, qui s'adresse en particulier aux anciens soldats et combattants démobilisés.

Source : Note pays consacrée à l'Angola.

de soutien pour l'éducation au monde des affaires et à l'esprit d'entreprise ; et *iv*) concevoir des programmes spécifiques et lancer des activités visant à fournir une aide financière et technique adaptée et sur mesure pour favoriser le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes africaines. Le suivi rapproché et le tutorat proposé aux femmes chefs d'entreprise sont deux éléments clés de ce soutien global. Certains pays déploient activement des politiques du marché du travail pour faciliter la transition des jeunes vers l'emploi (encadré 23).

L'accès à la microfinance est une autre forme essentielle d'appui post-formation pour les stagiaires. Le microcrédit fait partie intégrante des moyens déployés pour cimenter la formation et la rendre plus efficace. Il joue un rôle vital pour aider les travailleurs du secteur informel à passer de la phase de développement des compétences à la phase de création, de consolidation et de développement d'une entreprise.

Améliorer la qualité du DCTP

Dans la lignée des meilleures pratiques internationales, les réformes récentes ont consacré l'abandon progressif du modèle de formation au contenu prédéterminé par les prestataires – où la formation n'est pas forcément alignée sur un besoin identifié du marché du travail – au profit d'une formation pilotée par la demande⁴³. Au Mozambique comme en Afrique du Sud ou en Éthiopie (encadré 24), les réformes du DCTP mettent l'accent sur une approche flexible par compétences⁴⁴, afin de l'adapter à l'évolution du marché du travail et à celle de sa demande en qualifications. En Afrique du Sud, les régies du secteur éducatif de la formation (SETA – *Sector Education Training Authorities*), instaurées par la loi de 1998 sur le développement national, ont pour mission d'élaborer des plans de développement des compétences inspirés par les besoins

de l'industrie et les déficits du marché de l'emploi, en identifiant aussi les obstacles à une utilisation efficace des compétences. Ces régies doivent ainsi se conformer aux objectifs énoncés dans la stratégie nationale de développement des compétences (NSDS). Toutes les formations en entreprise, apprentissage formel compris (qui alterne formation en établissement et formation sur le tas), respectent l'approche par compétences et sont donc fonction des besoins spécifiques du marché du travail. Dans certains cas (Algérie et Maroc), les initiatives d'introduction de programmes de ce genre en sont encore à un stade préliminaire, quand dans d'autres (Égypte et à nouveau l'Algérie), elles ne figurent pas au programme élargi de réforme⁴⁵.

De nombreux pays – dont l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, Maurice, la Namibie et la Tunisie (encadrés 25 et 26) – organisent des initiatives pilotes pour introduire des systèmes axés sur la demande, qui impliquent l'adoption de nouveaux cadres nationaux de qualification (NQF) pour l'ETFP adossés à un registre des métiers pour les secteurs en pleine expansion mais exposés à une pénurie de compétences. En général, un NQF vise à instaurer un cadre d'étalonnage des résultats globaux de l'éducation et de la formation dans la perspective, plus large, de l'apprentissage tout au long de la carrière. Mais sa conception et sa mise en œuvre varient grandement d'un pays à l'autre.

S'il est logique que le NQF soit adapté au profil de chaque pays, il doit néanmoins avoir des liens avec les cadres régionaux. Ce faisant, le transfert des modules de sessions et la mobilité seraient facilités, et la reconnaissance des équivalences des qualifications simplifiée. En augmentant la portabilité des qualifications techniques d'un pays à l'autre, le DCTP pourrait renforcer l'intégration régionale. Consciente de cet aspect, la conférence des ministres de l'Éducation des pays de la CDAA, en 2006, a demandé à ses pays

43. Lorsque la formation est motivée par la demande, elle est organisée autour des compétences spécifiques recherchées par le marché du travail.

44. L'approche par compétences privilégie le résultat des programmes de développement des compétences – au sens de l'acquisition des compétences (qui recouvrent souvent connaissances pratiques et théoriques et aptitudes) requises dans le monde du travail – plutôt qu'une formation aux moyens nécessaires pour les acquérir.

45. Fondation européenne pour la formation (2007), *op. cit.*

Encadré 24 - Le nouveau système de contrôle du niveau de qualité en Éthiopie

Le système d'ETFP de l'Éthiopie était organisé autour de programmes d'étude nationaux régis par des règles de délivrance strictes. Or, cette approche ne répondait pas aux exigences toujours changeantes du marché du travail, par manque de souplesse et faute de pouvoir ajuster les programmes en temps voulu. Malgré les efforts visant à renforcer l'accès à l'ETFP, la qualité n'a pas suivi le rythme d'expansion du secteur.

La stratégie actuelle d'ETFP, adoptée en 2006, prévoit notamment une réorganisation du système pour tenir compte de la demande : les besoins en compétences identifiés sur le marché du travail deviennent les objectifs de la formation et de l'apprentissage. Par « compétences », il faut entendre la maîtrise et l'application d'une palette de connaissances pratiques et théoriques mais aussi d'attitudes indispensables pour exercer avec efficacité les métiers recherchés sur le marché de l'emploi. Le nouveau système d'ETFP orienté sur la demande permettra aussi de reconnaître tous les dispositifs de formation et d'apprentissage formels et non formels existants et qui couvrent les groupes cibles jusque-là négligés. Sous la responsabilité conjointe de l'agence fédérale d'ETFP et de l'industrie, toutes les qualifications dispensées devront correspondre à un registre national des métiers qui définira les objectifs de résultats de la formation et de l'apprentissage en fonction du marché du travail et servira de critère pour l'évaluation de leur niveau de qualité. Les compétences acquises par les diplômés ou les candidats issus de dispositifs formels, non formels et informels d'ETFP seront ainsi certifiées par des examens et officiellement reconnues. Le candidat qui aura fait preuve d'un bon niveau de compétences acquises se verra décerner un certificat national. Ce couplage du registre des métiers associé avec une formation, des examens et une certification normalisés est devenu la pièce maîtresse de la réforme de l'ETFP, celle-ci visant à améliorer la pertinence et l'accessibilité de l'offre de formation.

Source : Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (2006), *TVET National Strategy*.

Encadré 25 - Renforcer l'efficacité opérationnelle du cadre national de qualification en Afrique du Sud

Le NQF sud-africain a été officiellement instauré par la loi de 1995 sur les qualifications. Il a plusieurs objectifs : créer un cadre national intégré pour les résultats de l'apprentissage ; faciliter l'accès, la mobilité et la progression dans le système éducatif, la formation et les parcours professionnels ; relever la qualité de l'éducation et de la formation ; accélérer la réparation des discriminations du passé qui pesaient sur les chances d'accéder à l'éducation, la formation et l'emploi ; et contribuer à l'épanouissement personnel de chacun et au développement économique de la nation au sens large. La régie sud-africaine des qualifications (SAQA – *South African Qualifications Authority*) est chargée de contrôler l'élaboration et la mise en œuvre du NQF. Au début des années 2000, le déploiement du NQF a fait l'objet d'une évaluation approfondie, laquelle a révélé de graves lacunes, dont l'absence de vision partagée autour du NQF entre le ministère de l'Emploi et le ministère de l'Éducation, le flou entourant les responsabilités respectives de la SAQA et des ministères et départements publics et la perception, commune à de nombreuses parties prenantes, d'un manque de responsabilité à tous les niveaux. La prolifération d'organes responsables de la fixation des normes et du contrôle du niveau de la qualité a été vivement critiquée. L'examen insistait sur la nécessité d'avoir une autorité responsable et flexible pour le développement du NQF, de développer la confiance mutuelle entre prestataires et usagers de la formation, et de reconnaître les différences indispensables et légitimes entre les différents secteurs d'apprentissage au sein d'un même cadre. Sur la base des recommandations avancées, une nouvelle déclaration de politique pour le NQF a été adoptée fin 2007. La nouvelle architecture, qui repose sur une approche intégrée de l'éducation, de la formation et du développement des compétences, prévoit la création d'un conseil pour la qualité des métiers et des professions (QCTO – *Quality Council for Trades and Occupations*) et l'élaboration de dix niveaux NQF par le département de l'éducation et de l'emploi, après consultation de nombreuses parties prenantes, afin de pouvoir intégrer toute l'étendue des qualifications recherchées.

Source : Office sud-africain des qualifications, www.saqa.org.za

membres d'introduire dans les meilleurs délais des NQF et des systèmes de garantie de qualité qui serviront de point de départ à un cadre sous-régional. L'Unesco soutient cette initiative en aidant les pays membres de la CDAÀ à mettre au point leurs NQF et leurs systèmes de contrôle de qualité.

La promotion d'un DCTP piloté par la demande ne suffit pas à assurer la qualité et la pertinence de la formation. Des politiques complémentaires sont indispensables pour améliorer les qualifications et la conscience professionnelle des enseignants. Globalement, les formateurs des programmes d'ETFP

formels sont relativement peu qualifiés, mal rémunérés, peu motivés et souffrent d'un statut social et de perspectives de carrière médiocres. Dans de nombreux cas, ils manquent de compétences pratiques dans les métiers qu'ils enseignent et ont du mal à transmettre les compétences conformes aux normes référencées dans le registre des métiers. C'est la conséquence d'un système de formation qui a trop longtemps privilégié les connaissances théoriques aux dépens des compétences pratiques. Les bonnes pratiques internationales insistent sur la nécessité d'avoir des instructeurs correctement qualifiés dans

l'enseignement professionnel et ayant été certifiés pour les métiers qu'ils enseignent. De plus, des relations étroites doivent être nouées entre l'ETFP et les établissements qui forment les enseignants de cette filière afin d'adapter le contenu des programmes de formation aux besoins de l'ETFP. Les niveaux de salaire et le statut social de ces enseignants devraient aussi être alignés sur ceux des enseignants des autres disciplines. Certains pays ont mis en place à cet effet un système d'incitations, en proposant une indemnité de logement ou en fournissant des bicyclettes ou d'autres avantages.

Encadré 26 - Le cadre national de qualification pour l'enseignement et la formation professionnels en Tunisie

Dans le milieu des années 1990, la Tunisie a engagé une réforme de la formation professionnelle et de l'emploi – grâce au programme Manforme (mise à niveau de la formation pour l'emploi) – avec pour objectif stratégique de mettre au point un système de formation professionnelle souple, rentable et axé sur la demande à même de produire des diplômés maîtrisant les compétences recherchées par les entreprises tunisiennes. L'élément central de la réforme a été la création d'un cadre national pour la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels – le NQFEFP – progressivement mis en place depuis 2001. La structure du NQFEFP s'inspire largement du principe du contrôle de qualité et prévoit des règles de gestion (55 références) et des instruments de mesure (287 indicateurs). Les références ont été introduites dans les centres de formation professionnelle dans le cadre de leur processus d'accréditation. À l'heure actuelle, 130 centres participent à cette stratégie de contrôle de qualité, constamment peaufinée et améliorée. Alors que la mise en œuvre de cette stratégie progresse de manière satisfaisante dans les centres de formation professionnelle, une réforme complémentaire visant à renforcer l'exploitation par l'administration centrale des résultats obtenus sur le terrain et, ce faisant, à tirer parti de processus ascendants, est toujours en attente.

Source : Fondation européenne pour la formation.

Répondre aux besoins de compétences du secteur informel

La formation en secteur informel devrait, en liaison avec d'autres instruments – politiques fiscales, octroi de crédits, élargissement de la protection sociale et de la législation du travail – améliorer la performance des entreprises et l'employabilité des travailleurs. Il faut s'efforcer ainsi de transformer des activités de survie souvent marginales en un travail décent pleinement intégré dans la vie économique du pays. La validation des acquis et des compétences préalables par des systèmes de certification pourrait permettre aux travailleurs du

secteur informel d'accéder au marché formel de l'emploi⁴⁶.

Étant donné l'importance considérable du secteur informel en Afrique et sa place dans le marché du travail, la formation de ses travailleurs doit figurer en bonne place dans les ordres du jour politiques. Pourtant, les réformes pilotes en cours ne portent pas sur les programmes de formation en secteur informel. Il faut que l'Afrique s'engage dans une réorganisation en profondeur de ses législations, politiques et pratiques afin d'appuyer et d'améliorer les systèmes d'apprentissage informels⁴⁷. Une refonte totale est indispensable pour

46. OIT (2000), *Conclusions relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines*, Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, 88e session, paragraphe 7, Genève.

47. Contribution du département des compétences et de l'employabilité de l'OIT.

relever la qualité, assurer un accès plus équitable, augmenter l'employabilité des bénéficiaires et améliorer le rendement des investissements publics et privés dans la formation.

Selon une étude de terrain de l'AFD⁴⁸, certaines des réformes en cours tentent de moderniser les systèmes d'apprentissage informels en consolidant le cadre institutionnel et en instaurant des passerelles vers les systèmes formels d'ETFP. Ces réformes cherchent à améliorer la qualité de la formation en proposant aux patrons artisans une remise à niveau de leurs compétences dans des établissements formels de formation (Mali, Niger et Ouganda par exemple) et en instaurant un système d'examens et de certification pour les compétences acquises sur le tas. Globalement, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Sénégal et Togo notamment) sont en train de restructurer les systèmes de FTP et d'intégrer

l'apprentissage traditionnel en développant des systèmes en alternance où les ateliers qui acceptent des apprentis sont responsables de la formation au même titre que les établissements. Parallèlement, des instruments réglementaires sont mis au point pour assurer la réalisation des objectifs politiques globaux, la concrétisation des dispositifs spécifiques d'apprentissage – à l'image des différents types de contrat liant l'apprenti au patron et des règles régissant les qualifications professionnelles. De même, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie ouvrent leurs systèmes de DCTP aux besoins du secteur informel (encadré 27). Quant au Maroc et à la Tunisie, ils ont mis en place des programmes pour introduire des contrats d'apprentissage, offrir des incitations aux employeurs (exemptions de cotisations sociales notamment), fixer les niveaux de rémunération et l'âge d'admission et introduire une formation en alternance entre le lieu de travail et des établissements spécialisés.

Encadré 27 - Restructurer l'apprentissage traditionnel : innovations pratiques

La réforme du DCTP mise en place au Bénin, qui entend faire de l'apprentissage traditionnel un système de formation en alternance, fait désormais partie intégrante de la politique de formation du pays. Le pays a créé un « certificat de qualification professionnelle » (CQP), un diplôme attestant d'une qualification professionnelle dispensée par un système d'apprentissage traditionnel réformé, ainsi qu'un « certificat de qualification au métier » (CQM), un diplôme de fin d'apprentissage attestant les compétences acquises tout au long de l'apprentissage informel. Il a aussi mis en place un mécanisme consultatif impliquant la Fédération nationale des artisans du Bénin (Fenab), les associations locales d'artisans et les ministères concernés en vue de piloter le processus. Une série d'instruments réglementaires a accompagné la mise en place de ce système d'apprentissage en alternance. La certification repose sur une évaluation qui institue un équilibre entre épreuves théoriques et pratiques (respectivement 30 et 70 pour cent).

Au Sénégal, l'intégration de l'apprentissage traditionnel dans la politique nationale de formation a constitué l'aspect le plus novateur de la réforme de l'ETFP engagée en 2001. Depuis 2007, le Sénégal expérimente avec le soutien de l'AFD un dispositif pilote d'éducation informelle pour réformer l'apprentissage traditionnel dans trois secteurs prioritaires : la réparation automobile, la confection/textile et le BTP. La Direction générale de l'apprentissage (DGA) supervise ce dispositif pilote. Il s'agit d'améliorer les compétences des patrons artisans et de contribuer à l'introduction d'un certificat d'apprentissage traditionnel ayant une reconnaissance nationale. À ce jour, le dispositif concerne 750 apprentis, 50 ateliers et patrons artisans et plus de dix organisations professionnelles d'artisans ; il va de pair avec un système d'évaluation. De fait et à l'instar de ce qui se passe au Bénin, l'évolution de l'apprentissage traditionnel en un système par alternance a l'avantage de répartir des compétences existantes des apprentis et des artisans tout en améliorant leur aptitude à maîtriser les évolutions technologiques et qualitatives touchant leurs produits et leurs services.

En optant pour une approche pilotée par la demande et non plus par l'offre, la réforme engagée en Éthiopie se concentre sur l'homologation des compétences, indépendamment de leur lieu d'acquisition. La réforme vise à faire de la formation en secteur informel une composante à part entière du système de formation, en ouvrant l'accès aux habituels exclus (les jeunes et les adultes en échec scolaire, peu éduqués ou analphabètes, les entrepreneurs et les travailleurs qui doivent mettre à niveau leurs compétences et obtenir des qualifications reconnues).

.../...

48. Walther, R. et E. Filipiak (2007), *op. cit.*

Encadré 27 - Restructurer l'apprentissage traditionnel : innovations pratiques (suite)

Avec le soutien de la coopération technique et professionnelle allemande (GTZ), le ministère sud-africain de l'Emploi a inauguré un système d'apprentissage structuré dans le secteur informel. Les deux partenaires sont partis de l'idée que les formes conventionnelles de formation ne répondaient pas aux besoins de compétences des personnes travaillant dans le secteur informel et qu'il fallait monter des formations et trouver des méthodes adaptées à leurs besoins spécifiques. L'apprentissage traditionnel repose sur le développement d'un réseau local de coopération à l'échelon municipal et impliquant ONG et coopératives locales. Il implique aussi une identification coordonnée, par le réseau, des compétences et des qualifications nécessaires pour créer de nouvelles entreprises et favoriser le travail indépendant. Les nouvelles entreprises et les nouveaux travailleurs indépendants peuvent bénéficier de services d'aide au développement et demander des crédits auprès d'établissements financiers soutenus par le gouvernement. Le pays déploie actuellement un système d'apprentissage expérimental en faveur de la création d'entreprise et du travail indépendant, en proposant des formations et des subventions à ceux qui démarrent leur activité.

Source : Walther, R. et E. Filipiak (2007), *op. cit.* et Sanoussi Diakite, Sénégal.

L'innovation et l'apprentissage technologiques au service du développement du secteur productif

Certains pays élaborent aussi des programmes intégrés à destination du secteur informel, qui conjuguent l'accès au crédit à une formation adaptée et accessible de courte durée. Il s'agit d'encourager l'innovation et d'améliorer les performances et de permettre ainsi à ceux qui réussissent le mieux de rejoindre progressivement le secteur formel. Le Rwanda a consenti de gros efforts pour rehausser la valeur ajoutée, les compétences et l'apprentissage technologique dans l'agriculture de subsistance dont une majorité de Rwandais dépendent actuellement pour vivre. Le projet

PEARL, dans la filière du café, est un exemple de rapprochement entre producteurs de café qui a débouché sur la constitution d'une coopérative et de partenariats avec les établissements de recherche et de formation (encadré 28).

Dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'OIT, la BAFD a mis au point un cadre de soutien aux femmes chefs d'entreprise. Ce système (encadré 29) a été adapté et testé dans plusieurs pays. Il s'agit de renforcer les aptitudes techniques des femmes chefs d'entreprise. Le cadre s'intéresse avant tout aux compétences de gestion mais aussi aux aspects techniques qui favorisent le développement de l'entreprise et l'accès

Encadré 28 - Projets de développement de la filière du café au Rwanda

En 2001, l'USAID finançait et lançait le projet PEARL (Partenariat pour le développement de la filière du café au Rwanda – *Partnership for the Enhancement of Agribusiness in Rwanda*), dans le but d'améliorer les moyens d'existence des ruraux par la revitalisation de la filière du café du pays. Ce programme a obtenu de bons résultats : *i*) amélioration des capacités dans le secteur agricole ; *ii*) relèvement de la qualité des produits ; *iii*) diversification des produits d'exportation ; et *iv*) autonomisation des agriculteurs et création de liens avec d'autres acteurs publics et privés. En six ans seulement, le projet PEARL a eu un impact considérable. Il a introduit de nouvelles pratiques pour les petits cultivateurs, qui ont relevé la qualité du produit final et ont modifié la production locale, mais aussi amélioré la technologie et la logistique. L'amélioration de la qualité s'explique par deux interventions technologiques : *i*) la création de nouvelles stations de lavage, plus efficaces, qui ont permis de nettoyer et de trier les fèves en fonction de critères qualitatifs ; et *ii*) la création de centres de formation pour améliorer les techniques de lavage et former les goûteurs. Il est en effet essentiel d'avoir de bons goûteurs pour pouvoir obtenir un juste prix auprès des négociants. En 2006, 60 personnes ont ainsi été formées à l'analyse, la dégustation et d'autres processus visant à améliorer la qualité. Les centres de formation, de dégustation et de recherche créés dans le cadre de ce projet ont aussi facilité la mise en place d'un réseau de collaboration entre exploitants, négociants et chercheurs de l'Université nationale du Rwanda. Les innovations technologiques et autres introduites par ce projet ont probablement permis de faire passer le prix du kilo de café sec non torréfié de 0,22 dollar à quelque 2 dollars, au bénéfice des petits cultivateurs locaux. En outre, le nombre de cultivateurs participant à la coopérative est passé de 400 en 2002 à 1 600 en 2006.

Source : CNUCED (2007), *Rapport sur les pays les moins avancés*, New York et Genève.

Encadré 29 - Aider les femmes entrepreneurs : un partenariat Bafd/OIT

La Bafd et l'OIT se sont associées dans un partenariat stratégique pour aider les femmes entrepreneurs à se développer. Ce partenariat bénéficie de l'expertise de la Bafd en matière de financement du développement et de l'expérience de l'OIT en termes d'assistance technique. Ensemble, les deux institutions ont mis au point un outil d'évaluation des entreprises à fort potentiel de croissance détenues par des femmes (GOWE). Cet outil entend informer les décideurs, les chercheurs, les évaluateurs, les gestionnaires de programme, les consultants en gestion et en finances, les consultants pour le développement, les associations de femmes chefs d'entreprise et d'autres acteurs, et les aider à identifier les mécanismes de soutien les plus efficaces. Il s'agit de repérer les initiatives à prendre pour instaurer un cadre plus équitable et plus propice au développement et à la croissance d'entreprises détenues par des femmes, y compris handicapées. À ce jour, le cadre a été appliqué au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

Ce cadre appelle à une évaluation globale de dix composantes clés et interdépendantes de l'environnement des affaires : *a)* conduite et coordination des politiques pour les femmes entrepreneurs ; *b)* questions d'ordre réglementaire et juridique et ayant une influence sur les femmes chefs d'entreprise (situation personnelle et services de soutien pour les aider à assumer leurs responsabilités familiales) ; *c)* promotion des femmes entrepreneurs, y compris les femmes fragiles et défavorisées, comme les handicapées ; *d)* accès à un enseignement et une formation centrés sur l'entreprise et à une formation à la gestion ; *e)* accès au crédit et aux services financiers ; *f)* accès aux services d'appui aux entreprises et aux informations ; *g)* accès aux associations de femmes entrepreneurs, aux réseaux professionnels et aux organisations patronales ; *h)* accès à des locaux ; *i)* accès aux marchés ; et *j)* recherche sur les femmes chefs d'entreprise et les PME détenues par des femmes.

En 2007 et à la suite de l'application du cadre d'évaluation au Kenya, la Bafd et l'OIT se sont associées avec la SFI autour d'un programme qui :

- fournit des garanties à un certain nombre d'institutions commerciales et financières pour faciliter l'octroi de prêts aux femmes entrepreneurs ;
- favorise l'accès des femmes entrepreneurs aux services d'aide aux entreprises ;
- renforce les capacités des femmes entrepreneurs grâce à la création d'associations ;
- renforce les capacités d'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes des départements chargés des prêts aux petites et micro-entreprises dans les institutions financières concernées.

Source : Grania Mackie, conseillère technique régionale, Programme de développement de l'entrepreneuriat, de promotion des femmes et de l'égalité des sexes (WEDGE), OIT, Addis-Abeba.

aux marchés d'exportation. Chaque femme d'affaires bénéficie d'une formation adaptée à ses besoins spécifiques, préalablement évalués. Selon les besoins et la demande, la formation porte sur un ou plusieurs de ces thèmes : gestion des entreprises et planification ; gestion financière et relations avec les banques ; et marketing et accès aux marchés. D'autres matières peuvent aussi être abordées, en fonction des besoins :

transfert de technologie, amélioration de la productivité et développement, ou réseautage.

Favoriser les partenariats multi-acteurs

Si les gouvernements ont la responsabilité première de la réforme du DCTP, l'élaboration des politiques et la réalisation pratique de l'éducation et de la formation

Encadré 30 - Quand l'Éthiopie mobilise différentes parties prenantes

L'une des grandes réussites de la réforme de l'ETFP menée dans le pays entre 2002 et 2006 a trait à la structure élargie de gouvernance adoptée, avec la création d'un conseil national pour l'ETFP où siègent des représentants des différents secteurs – État, syndicats, prestataires publics et privés d'ETFP et milieu des affaires. Ce conseil a ouvert la voie à une implication officielle des parties prenantes et contribué à stimuler une meilleure intégration et une plus grande compréhension de l'ETFP dans le contexte plus large du développement du pays. Mais cette structure de gouvernance a encore besoin d'être confortée, puisque la réforme de l'ETFP se poursuit.

Source : *Ethiopia National Vocational Education and Training Strategy*, 2006.

auront tout à gagner de partenariats entre les pouvoirs publics, les employeurs, les syndicats, les associations professionnelles et différents groupes de parties prenantes dans les secteurs formel et informel de l'économie (encadré 30).

Les partenariats avec l'industrie contribuent à mieux définir les qualifications requises pour chaque métier, le contenu des critères à mentionner dans le registre des métiers et les améliorations à apporter aux programmes de formation pour en accroître la pertinence. De même, les syndicats ont intérêt à s'assurer que les travailleurs peuvent se former et exprimer pleinement leurs capacités productives. Ainsi au Burkina Faso, un groupe de travail réunissant employeurs et syndicats s'est constitué pour élaborer des directives communes en matière de financement de la formation. Le ministère du Travail négocie avec les employeurs et les syndicats pour parvenir à un engagement concerté des deux parties en faveur de la formation professionnelle. Dans la même veine, le Conseil national du patronat du Mali (CNPM), la Fédération nationale des artisans du Mali (FNAM), l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) et la Confédération syndicale des travailleurs du Mali

(CSTM) ont élaboré ensemble en 2005 la déclaration de Bamako aux termes de laquelle ces organisations s'engagent à « conjuguer leurs efforts pour dynamiser la formation professionnelle, créer un nouveau dialogue social et promouvoir une certification des acquis de la formation professionnelle »⁴⁹. Les partenaires sociaux et, en particulier, les associations d'artisans jouent un rôle de premier plan dans la restructuration de l'apprentissage dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Ils proposent une évaluation des apprentis arrivés au terme de leur formation, de sorte que leurs compétences soient reconnues sur le marché du travail. Ils interviennent aussi pour régler les différends entre patrons artisans et apprentis. Au Bénin, au Mali et au Sénégal, les associations professionnelles contribuent à faire évoluer l'apprentissage informel vers un système de formation en alternance. Elles participent également à la définition du contenu des compétences recherchées⁵⁰. En Tunisie, la stratégie et le plan d'action radicalement novateurs envisagent un partenariat resserré avec toutes les associations professionnelles pour élaborer les programmes de formation et surveiller les centres de formation. À ce jour pourtant, certaines parties prenantes semblent peu enthousiastes pour y participer.

Encadré 31 - La Zambie et le Centre de formation pour les jeunes : priorité aux enfants vulnérables et aux orphelins

Le Centre de formation communautaire pour les jeunes (YCTC), en Zambie, qui bénéficie du soutien du Diocèse de Livingstone, et CeLim une ONG italienne, propose une formation aux orphelins et aux jeunes vulnérables issus des communautés les plus pauvres de Livingstone, afin de faciliter leur transition vers l'emploi. Il sert également de centre d'accueil ouvert, pour « offrir un environnement sûr aux jeunes, où ils peuvent se réunir, socialiser et recevoir toute forme d'aide – y compris des formations de courte durée et des conseils ». Le centre YCTC organise des cours de formation de deux ans pour près de 88 élèves âgés de 15 à 25 ans, filles et garçons confondus. Les élèves s'y forment à la restauration, à la couture, au métier de charpentier et à la plomberie. En fin de formation, ils passent des examens professionnels organisés par le Conseil des examens de Zambie. Par ailleurs, le centre propose trois formations de courte durée (60 élèves) et un cours d'initiation à l'informatique (25 élèves). Les jeunes admis à suivre ces formations sont sélectionnés selon un processus qui implique les églises locales et les communautés. Le personnel doit aussi aider les élèves à trouver un emploi formel. Enfin, ceux-ci peuvent obtenir des prêts pour lancer une petite affaire. Le programme prévoit aussi un stage pour tous les élèves, après 21 mois de cours et avant l'examen final, dans l'une des entreprises commerciales de Livingstone. D'après les statistiques du centre, 80 pour cent des anciens élèves trouveraient un emploi permanent. Le centre a par ailleurs monté des unités de production (charpenterie, couture, travail des métaux) qui vendent ensuite leurs produits sur Livingstone. Il devrait atteindre un équilibre financier durable d'ici 2009.

Source : Youth Community Training Centre, Zambie.

49. Walther, R. et A. Gauron (2006), *Le Financement de la formation professionnelle en Afrique, Étude de cas sur cinq fonds de la formation*, ministère des Affaires étrangères, Paris.

50. Walther, R. et E. Filipiak (2007), *op. cit.*

Alors que le secteur privé a été largement impliqué, d'autres acteurs – les organisations patronales par exemple et la société civile – sont restés sur la touche. Pour autant, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) participe depuis ces deux dernières années aux discussions tripartites concernant le financement de la formation.

Dans de nombreux pays africains, les ONG sont aussi très présentes dans les activités de formation, surtout pour les groupes et les communautés défavorisées (encadré 31).

Le développement de systèmes de formation pilotés par la demande fait du secteur privé un acteur incontournable. Les entreprises sont notamment censées prendre une part active à la formation. Dans les pays où l'État et le secteur privé ont noué des partenariats solides, comme à Maurice et en Tunisie, le système DCTP a pu diversifier ses sources de financement et améliorer la qualité de la formation, la rendant plus réactive aux besoins du marché du travail.

D'une manière générale pourtant, l'implication des employeurs dans le DCTP reste limitée, faute d'organisations du secteur privé suffisamment puissantes et par désintérêt pour la formation. La plupart des entreprises n'assurent pas de formation à leurs employés, à l'exception des compétences de base pour la production, sur le tas. Deux raisons peuvent expliquer cette situation : la méconnaissance des avantages que les entreprises peuvent retirer de la formation et la crainte de voir leurs employés débauchés par des concurrents, une fois formés. En outre, le gouvernement n'incite pas toujours les entreprises à former leur personnel, avec par exemple un système de partage des coûts de la formation ou des exemptions fiscales. Parfois, les membres du secteur privé sont tellement peu coordonnés que les pouvoirs publics n'arrivent pas à trouver d'interlocuteurs valides et réellement représentatifs de leurs pairs. Qui plus est, les PME

n'investissent que rarement dans la formation, faute d'avoir les budgets pour le faire et par méconnaissance des avantages qu'elles pourraient en retirer.

Ces imperfections du marché pourraient être résolues par un dispositif d'incitation à la formation continue⁵¹, la diffusion des meilleures pratiques et des campagnes de sensibilisation aux avantages liés à la formation pour améliorer la productivité et réduire les coûts de production. L'expérience de l'Éthiopie et du Malawi montre que les efforts visant à impliquer systématiquement le secteur privé dans la réforme et la gouvernance de l'ETFP doivent aller de pair avec une sensibilisation sur l'intérêt de cette participation, le renforcement des capacités de communication et de réseautage ainsi qu'une assistance technique pour le développement des associations⁵².

Certains pays se sont véritablement efforcés de renforcer les partenariats entreprises/centres de formation par l'intermédiaire de campagnes de communication, de prix décernés aux entreprises participantes ou d'incitations fiscales. L'implication des entreprises locales et des associations professionnelles dans la gestion des établissements est fondamentale si l'on veut parvenir à une meilleure convergence entre marché du travail et formations proposées. Ces représentants peuvent notamment peser sur les programmes et la mise en œuvre des plans de formation envisagés, en aidant à aligner les programmes sur les besoins des entreprises du cru, en identifiant les entreprises prêtes à se lancer dans un programme d'alternance travail/formation ou d'apprentissage, ou encore en évaluant le processus d'apprentissage et la satisfaction des employés. C'est ainsi que la stratégie nationale d'ETFP de l'Éthiopie (2006) prévoit que les prestataires de formation puissent nouer avec le maximum de souplesse des relations avec des employeurs ou des associations professionnelles pour organiser les apprentissages (avec formation sur le tas en entreprise après une initiation aux matières pratiques en

51. La formation continue est une formation destinée aux employés en vue de développer leurs compétences dans un domaine spécifique. Elle intervient une fois que l'employé commence à avoir des responsabilités et, en général, en dehors de son temps de travail.

52. GTZ (2006), *Implementation Issues of Diversified Financing Strategies for TVET*, GTZ, Addis-Abeba.

Encadré 32 - L'Égypte à l'heure des partenariats publics/privés

L'initiative Mubarak-Kohl – fruit d'un partenariat public/privé entre établissements de formation et entreprises – fait partie des programmes de formation considérés comme les plus efficaces en Égypte. Elle implique une coopération entre le ministère de l'Éducation égyptien, l'agence allemande de coopération pour la formation professionnelle (GTZ) et les associations professionnelles : le ministère fournit les locaux, désigne les stagiaires et les instructeurs, et finance la formation ; la GTZ apporte les experts techniques, les équipements et les supports matériels de formation ; et les entreprises proposent, *via* leurs associations professionnelles, des stages en partie rémunérés. L'initiative dispense une formation à 29 métiers dans 45 établissements techniques secondaires répartis dans 24 gouvernorats. Au total, 16 000 élèves ont pu effectuer des stages dans 1 600 entreprises.

Le programme de l'UE pour la réforme de l'ETFP prouve lui aussi l'intérêt de partenariats publics/privés. Il s'agit là de fournir une main-d'œuvre égyptienne correctement formée pour les secteurs de haute technologie ou ceux à fort potentiel de croissance. Le programme cible des élèves et du personnel de l'ETFP postsecondaire ainsi que les secteurs de l'industrie et des services où les compétences n'arrivent pas à suivre le rythme de la demande du marché de l'emploi et freinent ainsi la compétitivité. En 2005, ce programme a donné lieu à des partenariats pour la formation en entreprise entre prestataires privés d'ETFP spécialisés dans l'industrie du vêtement, en collaboration avec les chambres de l'industrie textile et du vêtement et la Fédération des industries égyptiennes (FED).

Source : Note pays consacrée à l'Égypte.

établissement spécialisé). La stratégie éthiopienne encourage aussi les établissements de formation à instaurer des partenariats avec les micro- et petites entreprises, dans la mesure où c'est là que la plupart des stagiaires espèrent décrocher un emploi. L'encadré 32 propose un exemple intéressant de partenariat public/privé.

En Angola, des partenariats ont été passés entre l'État et des entreprises, comme Chevron, Total et des banques locales, ou avec le Pnud et des ONG. Chevron et d'autres grandes entreprises offrent des services personnalisés aux micro-entrepreneurs afin d'encourager la création de petites entités dans les secteurs à fort potentiel de croissance (industrie mécanique et agro-alimentaire par exemple). L'avantage de cet appui personnalisé est de s'insérer dans le rythme de travail de l'entrepreneur⁵³. En 2006, Sonangol et d'autres compagnies pétrolières ont lancé une initiative baptisée *Formação di Fornecedores* (formation des fournisseurs), qui vise à accroître la capacité des PME à participer au secteur pétrolier en tant que prestataires de biens et de services.

7. Impliquer les communautés locales

La FTP doit pouvoir s'adapter aux besoins locaux et régionaux. Dans de nombreux pays, la participation régionale et le contrôle local jouent un rôle déterminant dans le succès des initiatives de renforcement des compétences techniques et professionnelles. Les communautés locales perçoivent mieux les réalités du terrain, ce qui leur permet de prendre des décisions rapides et réalistes. L'adaptation de l'offre de formation aux besoins locaux est particulièrement nécessaire dans les zones rurales et isolées – notamment pour répondre aux besoins des populations pauvres et défavorisées. Ainsi, l'engagement du gouvernement rwandais à construire des capacités nationales de formation grâce à des cours communautaires rapides (assurés par exemple par le Centre de formation professionnelle de Kivumu) est l'illustration d'une approche pragmatique du développement des compétences dans le secteur formel et informel. Le projet de valorisation des ressources et de génération de revenus (SDIG – *Skills Development and Income Generation Project*) déployé au Malawi grâce à un financement de la BafD montre aussi comment

53. Walther, R. et E. Filipiak (2007), *op. cit.*

Encadré 33 - Impliquer les communautés : le projet SDIG au Malawi

Pour les habitants illettrés du Malawi vivant dans la pauvreté extrême, le projet SDIG est l'occasion de devenir lettrés, d'apprendre comment gagner un revenu régulier et de participer à des activités économiques durables. Plusieurs volets sont déployés : alphabétisation fonctionnelle, initiation à la gestion des entreprises, formation à la production, renforcement institutionnel, microfinance et unité de gestion de projets.

L'équipe du développement communautaire organise les groupes de bénéficiaires et les conduit à travers le processus d'alphabétisation vers une session de formation aux affaires, après laquelle ils choisissent un métier pour lequel le projet SDIG assure une formation. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences pour une production agricole à valeur ajoutée.

La réussite du projet tient essentiellement à l'approche de développement communautaire mise en œuvre. Les communautés constituent des groupes d'entreprise conduits par des dirigeants locaux qui assument le rôle de contrôle, apportant ainsi un appui maximum au projet. Ces groupes se constituent en fait d'eux-mêmes. L'implication des chefs de la communauté est la clé du succès, notamment pour la composante « alphabétisation des adultes ».

La formation est structurée de sorte que les stagiaires apprennent la théorie et la pratique auprès d'agents de vulgarisation mais aussi auprès de leurs pairs, dans le groupe, ce qui leur donne une réceptivité maximale en quatre à six mois. Parallèlement à la formation, les groupes apprennent aussi comment se constituer un capital propre à partir de rien et à bâtir leur affaire. Alors que le projet est à mi-parcours, le budget de fonctionnement du groupe, les investissements et l'épargne s'élèvent à un montant record pour le Malawi de 320 000 USD. Cette initiative de constitution d'un capital en cours de formation favorise la confiance en soi, très utile pour la pérennité future des entreprises. À ce jour, 220 groupes sont en phase de production et quelque 800 autres en sont à différents stades de la création d'entreprises.

L'aspect le plus intéressant de ce projet tient à la manière dont les pauvres ont mobilisé leurs maigres ressources et appliqué leur formation à la gestion des affaires pour créer des unités de production susceptibles de générer des millions de kwachas (ZMK) avant même le lancement du plan de financement. Le projet a bénéficié d'un fonds de crédit de plus d'un million USD pour appuyer les groupes voulant développer leur affaire et/ou se diversifier dans des secteurs plus rentables.

Source : Banque africaine de développement.

l'implication des communautés locales a permis de multiplier les possibilités de gagner sa vie (encadré 33).

8. Consolider la gestion locale du DCTP

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont décentralisé la gestion du DCTP, en déléguant de multiples responsabilités aux autorités régionales. Le gouvernement éthiopien envisage ainsi de réformer les structures de gouvernance et de gestion de l'ETFP, en instaurant des agences autonomes pour l'ETFP au niveau de la fédération et des États, placées sous l'égide du conseil pour l'ETFP. La décentralisation de l'ETFP

formel implique aussi de déléguer des responsabilités accrues aux établissements éducatifs. Avec la décentralisation, les centres publics de formation peuvent diversifier leurs sources de financement : ils peuvent en effet solliciter directement les acteurs locaux (vente de formations courtes à l'industrie locale ou de produits fabriqués dans les unités de production des établissements formels d'ETFP) et décider comment dépenser ces fonds supplémentaires. En Tunisie, le processus de décentralisation prévoit une délégation des responsabilités aux centres de formation qui fonctionnent pratiquement comme des entreprises privées⁵⁴ (encadré 34).

54. Moncef Chékir, expert en éducation et formation, ancien directeur général de la formation technique et professionnelle de Tunisie.

Encadré 34 - La Tunisie et la décentralisation

L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion décentralisée des établissements d'enseignement technique et professionnel remontent à 2001. Elles faisaient partie de la stratégie nationale engagée en Tunisie au milieu des années 1990 pour réformer la formation professionnelle et l'emploi, le fameux programme Manforme (mise à niveau de la formation pour l'emploi). L'autonomie des établissements d'enseignement technique et professionnel est testée à titre expérimental dans quatre centres de formation sectoriels. Plusieurs avantages ressortent de cette expérience, dont l'instauration de partenariats plus efficaces entre entreprises et établissements de formation, surtout pour l'élaboration des programmes et la formation en entreprise (apprentissage traditionnel, formation en alternance et, parfois, formation continue). L'expérience montre aussi, cependant, que la qualité des partenariats publics/privés est inégale, certains représentants du secteur privé n'étant pas préparés à assumer leurs responsabilités. Enfin, la résistance au changement peut venir des établissements de formation eux-mêmes comme des agences centrales.

Source : Fondation européenne pour la formation.

Pourtant, si la décentralisation fait partie du train de réformes des établissements de la plupart des pays, les autorités locales – en particulier les responsables

scolaires – n'ont pas toujours les capacités pédagogiques, administratives et managériales suffisantes pour assumer leurs nouvelles responsabilités (encadré 35).

Encadré 35 - La réforme de l'ETFP au Mozambique exige de développer les capacités des équipes responsables des établissements

Une évaluation conduite en 2007 sur 15 établissements pilotes d'ETFP révèle de graves dysfonctionnements au niveau du recrutement, de la sélection et de la rémunération des équipes responsables et insiste sur les bonnes pratiques qui pourraient servir d'exemple. Il apparaît ainsi que les établissements ne disposent d'aucun critère clair ni de directives précises sur la manière de sélectionner leur directeur et leurs gérants. Le recrutement est centralisé au niveau de la direction provinciale. Le cahier des charges du directeur n'est pas défini et il n'y a pas de relations entre les émoluments versés et les résultats obtenus. L'évaluation a donc recommandé qu'un conseiller soit engagé au niveau de la collectivité territoriale pour aider et conseiller les directeurs des différents établissements sur les pratiques de bonne gestion, en apportant un savoir-faire technique en matière de gestion et de fonctionnement d'un établissement d'ETFP, à tous les niveaux. Pour assurer la transparence du recrutement, de la sélection et de la rémunération des responsables, l'évaluation recommande de s'inspirer de la réforme, en cours, de la fonction publique. Les établissements pilotes du projet de réforme de l'ETFP pourraient d'ailleurs servir de tests pour la réforme du recrutement, de la sélection et de la rémunération dans l'ensemble de la fonction publique. Cette réforme permettrait par ailleurs de mieux rémunérer les candidats les plus qualifiés.

Source : Note pays consacrée au Mozambique.

IV. Le financement du développement des compétences techniques et professionnelles

En dépit de l'importance accordée par de nombreux gouvernements au DCTP, le système de formation reste largement sous-financé en Afrique. D'une manière générale, l'enseignement des compétences techniques et professionnelles et, plus particulièrement, l'ETFP formel, sont des services onéreux, car les locaux, le matériel, les équipements et leur maintenance sont coûteux.

En moyenne, les budgets de l'éducation réservent 2 à 6 pour cent pour le DCTP et, le plus souvent, ces sommes concernent pratiquement exclusivement l'ETFP formel. Les contraintes budgétaires des États ont sérieusement pesé sur l'aptitude des pouvoirs publics à assurer un financement adéquat et durable des établissements publics de formation. Parallèlement, dans de nombreuses entreprises, les budgets de formation sont loin d'être prioritaires, ce qui explique la rareté des formations organisées⁵⁵. Le soutien des donateurs à la formation a par ailleurs été irrégulier et

55. Ziderman, A. (2007), *op. cit.*

insuffisant pour améliorer sa qualité et son offre. Outre une pénurie généralisée de moyens, le financement de l'ETFP formel reste largement fragmentaire et morcelé. Le marché privé de la formation ne fonctionne pas dans le même cadre financier que les prestataires publics. Les pays africains sont donc confrontés à deux impératifs : augmenter les ressources allouées à la formation et optimiser l'utilisation des moyens existants.

Ils s'orientent vers une plus grande diversification des sources de financement pour assurer le développement des compétences (partage des coûts, taxe professionnelle et rémunérations du service) ainsi que vers un développement du marché privé de la formation, une concurrence accrue entre prestataires publics et privés et des incitations à augmenter et améliorer la formation dans les entreprises. Mais dans le même temps, l'État conserve un rôle primordial pour concevoir des mécanismes de soutien financier afin d'améliorer l'accès des populations pauvres, défavorisées et vulnérables. Toute la difficulté consiste à combiner ces mécanismes de financement dans un cadre intégré qui

garantisse des contributions équitables de l'État, des collectivités locales, de l'industrie et des stagiaires eux-mêmes. Les autorités nationales en charge de la formation qui font leur apparition dans plusieurs pays africains sont de plus en plus considérées comme des organismes de tutelle responsables de l'intégration des différents mécanismes de financement⁵⁶. Dans ce contexte, l'adoption de politiques et de plans d'action sectoriels pour identifier les objectifs et les moyens financiers disponibles pour les atteindre devient indispensable, afin d'améliorer la transparence et la lisibilité des systèmes, en faire des valeurs sûres et, partant, les rendre plus attractifs aux yeux des partenaires techniques et financiers – donateurs, associations professionnelles et industrie.

Financer la formation préalable à l'emploi

Financement des établissements publics de formation

En Afrique, la formation initiale publique est essentiellement financée par le budget de l'État. La

Encadré 36 - Le Mozambique s'efforce d'améliorer les capacités des établissements à établir des budgets annuels

Dans le cadre de la première phase de mise en œuvre du processus de réforme de l'ETFP (PIREP 2006-11), 16 établissements pilotes du pays ont été passés en revue pour faire le point sur leurs capacités institutionnelles et proposer des recommandations à plus ou moins long terme. L'évaluation montre que « dans (ces) établissements, la plupart des machines, équipements et outils ne fonctionnent plus, faute d'avoir prévu dans le budget national l'achat de pièces détachées ou la réparation et la maintenance des équipements fournis par les pays donateurs. Le fait qu'aucun des projets bilatéraux d'assistance ne se soit intéressé à leur viabilité financière provoque de sérieuses difficultés dans le système d'ETFP qui, si elles ne sont pas résolues immédiatement, risquent de compromettre le succès des réformes de l'ETFP et notamment du Pirep (Programme intégré de réforme de l'enseignement professionnel). Les registres financiers des établissements sont inexploitable, faute de présenter des informations réalistes. Aucun budget annuel n'est établi, puisque les centres de formation comptent sur les allocations de l'État. Les comptes ne donnent pas non plus une image fidèle de leur santé financière. Ainsi, le bilan n'indique le montant ni de l'actif ni du passif. Les immobilisations (équipements par exemple) ne sont pas amorties. De fait, la plupart des machines sont déjà hors service depuis des années mais les établissements ne s'en débarrassent pas ». L'examen a mis en évidence la nécessité d'une approche de long terme pour garantir la viabilité financière de la réforme de l'ETFP, surtout au-delà de la durée de vie des établissements pilotes. « L'État doit provisionner des allocations budgétaires réalistes pour les (autres) établissements d'ETFP, qui tiennent compte du budget annuel qui doit être établi par les établissements. Le budget devra couvrir les dépenses renouvelables et de fonctionnement, mais il devra aussi provisionner les dépenses d'équipement des établissements. Ceux-ci devront adopter des règles comptables reconnues sur un plan international pour inciter l'État à leur accorder un budget réaliste. Ainsi, les anomalies de la gestion des finances ne poseront plus de difficultés et les établissements auront une meilleure idée de leurs ressources ». Pour ce faire, il faut impérativement prévoir des programmes de renforcement des capacités des responsables des établissements en matière de gestion.

Source : *Mapping of Mozambique Pilot Reform*, mai 2007.

56. Ziderman, A. (2007), *op. cit.*

Tableau 12 - La part des dépenses d'enseignement technique et professionnel dans le budget total de d'éducation (en pourcentage)

Pays	Années 1990		Après 2000	
Algérie	2005-09(a)	13.0
Bénin	1995	3.3
Botswana	1991	5.5
Burundi	1992	5.0
Cameroun	2007	2.3
Cap Vert	1991	2.9	2008	5.5
Comores	1995	5.7
République du Congo	2005	...
Côte d'Ivoire	1994	4.8
RDC	2007	1.5
Guinée équatoriale	2005-07	<0.5
Érythrée	1994	1.6	2004/05	8.6
Éthiopie	1993	0.9
Gabon	1992	12.7	2008	13.9(b)
Gambie	1990	9.9
Ghana	1990	4.9
Guinée-Bissau	1993	7.5
Kenya	1993	-	2006/07	2.7
Lesotho	1994	3.3
Madagascar	1993	4.0	2006	1.0
Malawi	1992	1.1
Mali	1995	9.1	2004	9.6
Maroc	2007	...
Maurice	1990	1.2
Mauritanie	1995	2.3
Mozambique	1990	6.2	2003	2.3
Namibie	1995	2.0	2007/2008	2.0
Niger
Nigeria	2005	13.0
Ouganda	2006/07	3.6
Sénégal	1990	2.7	2007	9.0
Seychelles	1995	9.8
Sierra Leone	1989	4.5
Swaziland	1989	3.6
Tanzanie	1989	3.6
Tchad	1994	2.0
Togo	1994	3.7
Tunisie	2006	6.1
Zambie	1989	4.6

Notes : (a) Banque mondiale (2007), *Examen des dépenses publiques* ; (b) Part totale des dépenses publiques d'investissement.

Source : Notes pays des *Perspectives économiques en Afrique* ; et OIT (1998), *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328372155304>

plus grande part des allocations budgétaires finance les dépenses de fonctionnement (et notamment les salaires des enseignants), au détriment des investissements et de la maintenance des installations. C'est notamment le cas en Algérie et au Sénégal, où la

part des salaires des enseignants absorbe 90 pour cent du budget de l'État alloué à la formation.

L'inadéquation des allocations budgétaires de l'État empêche réellement les établissements publics de

formation professionnelle de se maintenir au niveau du progrès technologique et de la demande des marchés du travail. Le fait que ces établissements soient pratiquement incapables d'établir un budget annuel aggrave encore la situation (encadré 36).

Dans son cadre de financement de l'ETFP, l'Éthiopie envisage pour sa part, parallèlement à l'amélioration des capacités de gestion des établissements publics, d'introduire un système d'allocation budgétaire liée au mérite qui, associé à l'autonomie, pourrait inciter les établissements publics à améliorer leur qualité et leur réactivité aux demandes du marché du travail.

Par ailleurs, les activités de production des stagiaires ou les services qu'ils peuvent rendre (conseil aux entreprises locales, par exemple) pourraient être monnayés et représenter une nouvelle source de financement. L'implication des stagiaires dans le marché

du travail local leur offre une expérience professionnelle pratique et leur permet de maintenir leurs compétences à jour (encadré 37). C'est l'approche retenue par le gouvernement éthiopien, qui entend récupérer une part non négligeable des dépenses renouvelables des établissements publics en systématisant la rémunération de leurs activités. Il encourage notamment les responsables des établissements publics à concevoir des formations sur mesure pour l'industrie et les entreprises, et à nouer des relations plus étroites avec le secteur privé.

Soucieux d'augmenter les allocations aux établissements publics, plusieurs pays africains ont introduit une taxe de formation professionnelle (TFP), qui représente entre 1 et 2 pour cent de la masse salariale des entreprises et sert pour l'essentiel à améliorer l'offre de formation publique, en privilégiant la formation initiale dans des établissements formels.

Encadré 37 - Comment des établissements publics ont su se créer des recettes et mieux adapter leurs formations, au Botswana et au Malawi

Les « brigades du Botswana » (centres d'ETFP subventionnés par l'État mais sous tutelle des communautés) ont dégagé des ressources complémentaires en faisant participer leurs stagiaires à des activités productives et en gérant des unités indépendantes de production dans leurs propres locaux. Ces unités de production ont double vocation : trouver des fonds supplémentaires pour l'établissement et mieux adapter les formations à la demande en exposant stagiaires et moniteurs au monde du travail. Le concept des « brigades » englobe ces unités qui doivent par ailleurs contribuer au développement local en mettant en œuvre (avec l'aide de l'État) des projets d'infrastructures.

Le collège technique de Lilongwe, au Malawi, a fait sienne cette stratégie. Avant la réforme, l'établissement connaissait les problèmes habituels : infrastructures délabrées, sous-financement, sous-utilisation des capacités et manque d'adéquation entre les programmes de formation et les attentes des employeurs. Grâce au développement de relations avec le secteur privé et le marché – vente de produits et de services de conseil – le collège a pu améliorer l'adéquation de ses programmes de formation, en optant pour une approche par compétences. Il est devenu l'un des établissements modèles du pays.

Source : GTZ (2006), *Implementation Issues of Diversified Financing Strategies for TVET*.

Dispositifs de partage des coûts

Traditionnellement, les droits de scolarité dans les centres d'ETFP sont largement subventionnés et ne contribuent que très peu à la couverture des coûts. Cela peut créer de graves contraintes budgétaires, surtout si les ressources publiques sont limitées. Certains pays ont, à l'image de l'Afrique du Sud, introduit des dispositifs de partage des coûts, en faisant acquitter par les stagiaires ou les étudiants des frais

de formation. Si certains pays ont opté pour la généralisation des frais obligatoires, les centres de formation ont ailleurs la possibilité de fixer leur niveau en toute autonomie. Dans le premier cas, les frais perçus par les établissements publics reviennent à l'État, de sorte que ces établissements ne sont guère incités à concevoir des formations axées sur les marchés qui pourraient leur rapporter des fonds supplémentaires. La seconde solution a fait ses preuves dans plusieurs pays d'Afrique.

Les stagiaires contribuent généralement dans ce cas au financement de leur formation par le versement de droits d'inscription (couvrant une part sensible du coût réel de la formation), pour lesquels ils souscrivent un emprunt. Ailleurs, comme le propose l'Éthiopie, ils peuvent acquitter une taxe une fois leur diplôme obtenu. Une contribution financière peut inciter les intéressés à prendre leur formation plus au sérieux. Des enquêtes réalisées au Ghana ont révélé que les participants aux sessions de formation à l'esprit d'entreprise organisées gratuitement par l'État se montraient régulièrement les moins motivés, avec dans certains établissements des taux d'abandon proches de 60 pour cent.

Cela dit, les politiques de partage des coûts peuvent écarter les élèves défavorisés si aucune disposition n'est prise pour évaluer les besoins de chacun et aider les plus pauvres à surmonter les obstacles financiers. Cette situation peut être améliorée par des subventions ciblées à l'intention des groupes vulnérables, sous la forme de bourses ou de réductions. La BAfD finance au Kenya un projet conçu pour améliorer le système actuel de bourses du pays mais aussi pour proposer un soutien direct aux élèves défavorisés des écoles secondaires du pays – qu'il s'agisse des orphelins du sida ou des filles et des garçons originaires des communautés démunies des régions arides et semi-arides, comme ces communautés nomades difficiles à toucher. Bien entendu, un nombre excessif de bénéficiaires risquerait de créer une véritable contrainte sur les budgets publics. Il faut donc adopter des critères

de sélection pertinents pour arriver à concilier objectifs économiques et objectifs sociaux. Mais ces critères devront tenir compte des multiples aspects de la pauvreté : le niveau de revenu, notamment, mais aussi les possibilités d'accès à l'information. Il est donc vital que le choix des critères repose sur des stratégies d'élargissement, pour toucher les groupes cibles les plus défavorisés⁵⁷.

Soutenir les prestataires privés de formation

De nombreux pays estiment que la multiplication des prestataires privés permettra de développer de manière durable la formation formelle et informelle. De fait, les incitations à ouvrir des établissements privés pourraient bien être un facteur positif pour augmenter la concurrence entre établissements et, parallèlement, réduire les demandes d'aide publique.

Pour autant, les prestataires privés ne respectent en général pas les normes internationales en termes de gestion et de qualité pédagogique. En Ouganda, où les prestataires privés forment plus de 80 pour cent des étudiants formels, l'Association des centres de formation privés (UGAPRIVI – *Uganda Association of Private Vocational Institutions*) a fait de gros efforts pour améliorer les capacités de ses membres à proposer une formation de qualité (encadré 38). Il est donc important que l'État contrôle la qualité des établissements privés tout en assurant une aide financière et technique aux associations de prestataires privés.

Encadré 38 - Comment l'UGAPRIVI a réussi à améliorer la qualité des établissements privés en Ouganda

Avec le soutien des donateurs de fonds, l'UGAPRIVI est devenue un puissant réseau national composé d'environ 450 établissements privés d'enseignement professionnel. Elle a pour mission première de développer la collaboration entre les établissements et d'améliorer, outre le niveau des formations dispensées, leur adéquation aux besoins du marché. L'UGAPRIVI est à la fois médiatrice et interface entre ses membres, le secteur privé, l'État et les partenaires au développement. Elle est très active en matière de gouvernance du système d'éducation et de formation commerciale, technique et professionnelle (BTJET) à l'échelle du pays, et elle contribue à l'élaboration de la politique BTJET nationale. L'UGAPRIVI s'est forgée une réputation de sérieux, car elle a su améliorer par ses conseils et ses homologations la qualité des prestations de ses membres.

Source : www.UGAPRIVI.org.

57. Ziderman, A. (2006), *International experience with cost sharing with trainees/students*, intervention à l'occasion d'un colloque international sur la mise en oeuvre des stratégies en matière d'ETFP ("Implementation Issues of Diversified Strategic Strategies for TVET"), organisé par la GTZ.

Le développement des établissements privés de formation peut se heurter à des règles d'investissement pesantes, sans parler de cette inconnue : les familles peuvent-elles et sont-elles disposées à acquitter des frais de formation, en particulier en dehors des zones urbaines ? De fait, les établissements de formation non publics qui fonctionnent selon les règles du marché doivent pouvoir récupérer totalement leurs coûts et ils sont amenés à réclamer des frais d'inscription que la plupart des ménages pauvres ne peuvent assumer. Pour réduire le coût de la formation privée et la rendre plus accessible aux pauvres, le gouvernement ougandais vient d'opter pour une politique de subvention de la formation dans les établissements privés, dans le cadre de sa politique d'enseignement et de formation post-primaires universels. Ce plan comporte une aide indirecte destinée avant tout aux établissements privés informels, sous forme de contribution à la formation et à la rémunération des formateurs. D'autres mesures destinées à faciliter l'accès des groupes défavorisés aux établissements non publics prévoient par exemple le parrainage d'étudiants pauvres grâce à des ressources tirées des taxes et des budgets publics, mais aussi amenées par les ONG et les donateurs⁵⁸.

Financer la formation continue : encourager la participation des entreprises

L'implication accrue des employeurs dans l'offre de formation, par l'intermédiaire de la formation continue, peut singulièrement accroître la rentabilité du système de formation et, plus particulièrement, réduire proportionnellement les dépenses des établissements publics. Pendant une formation continue, c'est l'employeur qui assume les dépenses pour les stagiaires et pour le personnel instructeur. Il fournit aussi les locaux, soit pour accueillir un atelier de formation distinct, soit pour une formation intégrée dans les activités productives normales de l'entreprise. La réforme de l'enseignement technique et professionnel engagée au Maroc depuis 1996 a accordé une grande importance à la formation continue, et une étude d'impact montre que cette politique a eu des résultats positifs.

Les entreprises privées seront encouragées à investir dans la formation si elles bénéficient d'une série d'incitations (subventions directes notamment, qui couvrent les salaires des apprentis) et d'exemptions fiscales pour les dépenses de formation mais aussi de

Encadré 39 - La formation continue au Maroc – un volet à part entière de la stratégie d'entreprise

Le gouvernement marocain a fait du développement du capital humain l'un de ses grands objectifs politiques. Les autorités publiques se sont donc engagées depuis 1996, au côté des partenaires sociaux, dans une ambitieuse réforme du système d'ETFP, y compris pour la formation continue. Deux grands instruments ont été mis en place : les GIAC (groupements interprofessionnels d'aide au conseil) et les CSF (contrats spéciaux de formation). Ces deux mécanismes sont là pour inciter les entreprises à développer la formation continue, jugée cruciale pour la réussite de leur modernisation.

La Fondation européenne pour la formation (ETF) a réalisé une évaluation des politiques publiques de formation continue, en partenariat avec le ministère chargé de l'enseignement professionnel. Globalement, les résultats sont bons : l'évaluation constate en particulier l'impact positif des CSF sur les bilans des entreprises, surtout celles qui y font appel systématiquement dans le cadre d'une véritable politique de développement. Les entreprises qui ont su à la fois se moderniser et trouver de nouveaux débouchés grâce à une stratégie de ressources humaines digne de ce nom sont celles qui réussissent le mieux. Celles qui pratiquent la formation continue sont aussi celles qui affirment le plus souvent que les compétences de leurs employés font partie de leur stratégie globale. Les entreprises innovantes (modernisation des locaux) semblent plus disposées à former leurs employés que les autres. À l'opposé, les entreprises purement engagées dans la recherche de profits financiers ne semblent pas bénéficier de cet impact positif.

Source : Fondation européenne pour la formation, 2008.

58. GTZ (2006), *op. cit.*

subventions pour améliorer les locaux de formation et d'accords collectifs et individuels pour pouvoir introduire une clause relative à la formation dans les contrats de travail des stagiaires. Le Botswana a ainsi introduit un système de double déduction fiscale, qui permet à un employeur de déduire 200 pour cent des dépenses engagées pour la formation agréée de ses salariés. Cependant, ce système est peu efficace car les utilisateurs potentiels sont insuffisamment informés et le trouvent lourd et complexe.

Les bonnes pratiques internationales prouvent que les entreprises sont incitées à investir dans la formation si l'État s'efforce régulièrement de les sensibiliser aux programmes existants et à leur intérêt. La plupart des pays africains ont mis en place depuis la fin des années 1990, avec le soutien des donateurs, des fonds nationaux de formation qui doivent générer suffisamment de moyens pour soutenir la formation aux compétences et inciter les entreprises à former leurs salariés. Ces fonds sont des organismes publics gérés par un conseil paritaire (employeurs et employés) et dont l'objectif est de financer la formation continue dans le secteur formel et dans le secteur informel (encadré 40).

La création de ces fonds est considérée comme une étape importante pour une meilleure répartition de la charge du financement de la formation entre

entreprises mais aussi pour s'orienter vers une formation pilotée par la demande. Les fonds sont censés également étoffer l'offre de formation, en renforçant la concurrence entre établissements et en instaurant des règles plus claires de sélection des différents prestataires au cours de procédures d'appel d'offres. La plupart d'entre eux ont fait leur apparition en même temps que les observatoires pour l'emploi et la formation, qui sont là pour les aider à identifier les besoins des artisans et des entreprises, favorisant ce faisant une offre de formation sur mesure.

Les fonds nationaux de formation sont financés par un prélèvement sur la masse salariale (de 0,5 à 5 pour cent), assurant ainsi des moyens dédiés au développement des compétences sur le lieu de travail et sur le marché au sens large (encadré 41). En général, ces prélèvements vont de pair avec des dispositifs de remboursement qui permettent aux fonds de subventionner les entreprises à hauteur des formations agréées qu'elles assurent. Les entreprises peuvent alors investir dans leur main-d'œuvre, en assurant une formation *in situ* ou en envoyant leurs salariés se former à l'extérieur (alternance entre le lieu de travail et des établissements spécialisés). Dans de nombreux pays, en sus des taxes sur les salaires, les fonds tirent une partie de leurs ressources des donateurs et d'allocations de l'État (encadrés 40 et 41).

Encadré 40 - Les missions des fonds de formation en Afrique de l'Ouest

Les fonds nationaux de formation sont des établissements publics administratifs, dotés de l'autonomie juridique et financière. Ils sont gérés soit par un comité de gestion (Bénin, Burkina Faso), soit par un conseil d'administration (Mali). Ils ont pour mission de :

- recevoir et gérer les ressources destinées au financement et à la promotion de la formation professionnelle ;
- financer les actions de formation professionnelle et de perfectionnement de la main-d'œuvre ainsi que les projets d'intérêt collectif visant l'insertion professionnelle ou l'amélioration de la productivité ;
- contribuer au financement d'études visant à définir et orienter une politique cohérente de formation professionnelle en fonction des besoins de l'économie ;
- promouvoir la formation continue et l'apprentissage ;
- appuyer les entreprises, artisans et opérateurs économiques des secteurs formel et informel, regroupés ou non au sein d'organisations professionnelles, en vue de les aider à définir leurs besoins de formation et à élaborer leurs plans de formation ;
- soutenir les établissements de formation professionnelle dans la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements en ressources humaines et matérielles et renforcer les compétences des formateurs et organismes de formation.

Source : Walther, R. et A. Gauron (2006), *op. cit.*

Encadré 41 - Financement intégré des compétences : le cas de l'Afrique du Sud

En Afrique du Sud, la formation continue est financée par un dispositif de taxes dédiées au développement des compétences. Ce dispositif prévoit un prélèvement obligatoire de 1 pour cent sur la masse salariale totale des entreprises. Tous les employeurs ayant une masse salariale annuelle de 500 000 ZAR sont soumis à cette obligation. Quelque 80 pour cent de cette taxe vont aux SETA – les 23 fonds de formation sectoriels gérés par des conseils paritaires chargés de promouvoir les compétences dans divers secteurs de l'économie – qui redistribuent les ressources aux partenaires sous forme de subventions fixes ou discrétionnaires⁵⁹. Les 20 pour cent restants transitent par le Fonds national des compétences (NSF – *National Skill Fund*) pour financer la formation de base des adultes et pour aider les chômeurs et les personnes défavorisées à acquérir des qualifications. Outre la distribution des subventions, les SETA sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des plans sectoriels de développement des compétences, de veiller au contrôle de la qualité et de soutenir le cadre national de qualification (NQF). Les SETA et le NSF font partie de la Stratégie nationale de développement des compétences (NSSD) qui poursuit en parallèle et de manière intégrée des objectifs économiques (*via* les fonds sectoriels des SETA) et sociaux (*via* le NSF). Pourtant, le fonctionnement actuel de ces fonds soulève quelques critiques : le système des SETA paraît en effet lourd et inefficace. De récents audits ont révélé qu'une part importante des fonds destinés à la formation permanente n'étaient pas utilisés. Ce constat a nui à l'image des SETA, suscitant des inquiétudes devant des risques possibles de mauvaise gestion et de corruption.

Source : Note pays consacrée à l'Afrique du Sud.

Encadré 42 - Les formations collectives du Fonds de développement de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est depuis longtemps convaincue que des contributions financières additionnelles au budget de l'État doivent venir renforcer l'impact de la formation professionnelle sur le développement socio-économique. Dès 1959, le pays a instauré une taxe d'apprentissage.

Le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), créé fin 1991, est le fruit de différentes réformes intervenues entre les années 1960 et les années 1990, la dernière en date visant à séparer les missions de financement des prestations proprement dites des opérateurs publics ou privés.

Le FDFP gère la taxe à la formation professionnelle continue (1.2 pour cent de la masse salariale) et la taxe d'apprentissage (0.4 pour cent). Ses ressources sont destinées au financement des plans de formation des entreprises et, grâce à un système de mutualisation, à des modalités de formations collectives destinées aux micro-entreprises et aux non-cotisants. Pour cette dernière catégorie, le FDFP a bénéficié d'un prêt de 20 millions USD accordé au gouvernement par la Banque mondiale.

De 1993 à 2006, le FDFP a réalisé 24 590 plans de formation en faveur de 483 000 salariés, pour un montant d'environ 82 milliards de francs CFA (près de 125 millions d'euros). Les modalités de formation collectives ont permis, durant la même période, de toucher 188 000 personnes, pour un montant de 34 milliards de francs CFA (environ 51 millions d'euros).

L'impact des actions de formation en entreprise sur le perfectionnement, la reconversion, la promotion ou encore la meilleure intégration des salariés est évident. Il se manifeste aussi sur la dynamique sociale et la structuration du milieu rural et périurbain, à travers l'amélioration du fonctionnement des groupements, une meilleure organisation du travail, un élargissement des activités et l'amélioration des revenus.

Dans les deux cas, des études plus poussées devraient permettre de mieux valoriser ou, du moins, de mieux faire connaître cette démarche dont les effets sur le développement socio-économique, voire la croissance économique, est indéniable.

Source : Pierre Henri Coffi, directeur du FDFP.

59. L'allocation de fonds discrétionnaires est décidée par le conseil du SETA. Ils peuvent être affectés pour la formation de spécialistes du secteur, pour aider les demandeurs d'emploi à décrocher un nouveau travail, pour augmenter le niveau de formation des personnes non formées, etc.

Si en Afrique du Sud et en Tunisie, les demandes adressées respectivement aux SETA et au Programme national de formation continue (Pronafoc) proviennent surtout des entreprises du secteur formel, dans la majorité des pays d'Afrique les fonds de formation financent aussi l'apprentissage traditionnel et les dispositifs d'apprentissage en alternance pour les artisans et pour les jeunes : c'est le cas notamment du Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (Fodefca) au Bénin et des fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (Fafpa) au Burkina Faso et au Mali. Ces fonds ont largement contribué à combler les lacunes de l'État pour assurer une formation en secteur informel et, en particulier, une formation initiale pour les jeunes.

Alors qu'en Afrique du Sud et en Tunisie, les principaux bénéficiaires des fonds correspondent aux entités qui y contribuent, en Afrique de l'Ouest les entreprises du secteur formel contribuent assez sensiblement à la formation en secteur informel. Les premières financent donc sur leurs ressources la formation continue de leurs employés mais aussi la formation initiale et l'apprentissage traditionnel dans le secteur informel. Au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, les grands bénéficiaires de ces fonds sont, globalement, les artisans et les apprentis. Les fonds financent par ailleurs des programmes sur mesure pour des groupes cibles précis – à l'image des femmes chefs d'entreprise.

Confrontée à un besoin grandissant de financement de l'apprentissage en alternance dans le secteur informel, la Fédération nationale des artisans du Burkina Faso étudie la création d'un fonds mutuel financé par ses propres membres (par le biais d'une taxe sur le chiffre d'affaires). Pourtant et d'une manière générale, les entreprises et les artisans ne devraient pas avoir à assumer la charge financière de la formation initiale des apprentis – cela relève de la responsabilité de l'État. De fait, les contraintes pesant sur les budgets publics de formation ne peuvent être allégées par les fonds existants dont la

mission première consiste à financer la formation continue.

Les fonds de formation échouent parfois à répondre aux besoins des PME. Cela traduit les difficultés des PME à respecter les procédures administratives requises pour accéder à ces financements. C'est le cas par exemple en Tunisie : en 2004, la quasi-totalité des 40 millions TND alloués à la formation professionnelle continue sont allés à une poignée de grosses entreprises publiques. Sur les 120 000 entreprises acquittant la TFP, seules 1 700 ont utilisé les fonds reçus et 115 entreprises publiques se sont partagées près de 60 pour cent du total de la dotation. Cette situation n'a rien d'exceptionnel – elle montre que l'identification des bénéficiaires doit faire partie des conditions préalables indispensables au fonctionnement efficace des fonds de formation. En Afrique du Sud, les SETA ont adopté une attitude volontariste vis-à-vis des petites entreprises, en leur attribuant des chèques formation pour des sessions précises⁶⁰. D'autres ont mis en place des systèmes de bons (*vouchers*). Ainsi le Kenya a lancé dès 1996 un programme de bons d'échange pour la formation à l'intention des PME, qui a su répondre aux besoins du secteur informel. Il s'agissait notamment d'élargir l'offre de prestataires (y compris des patrons artisans) susceptibles de s'adapter aux besoins des PME. Parallèlement, des prestataires privés ont été désignés pour distribuer et vendre les bons de formation. L'implication de ces intermédiaires s'est révélée cruciale pour garantir l'utilisation des bons mais aussi pour fournir des conseils et une assistance aux stagiaires potentiels⁶¹.

Les fonds nationaux de formation se heurtent par ailleurs à un double problème : le montant et la lenteur des allocations par l'État des sommes perçues au titre de la TFP. Dans certains cas, des fonds « dédiés » à la formation (1 pour cent de la masse salariale en Afrique du Sud et au Mali et de 1 à 2 pour cent en Tunisie) sont absorbés dans les recettes globales de l'État au lieu de financer la formation publique. Pour résoudre ce

60. Walther, R. et A. Gauron (2006), *op. cit.*

61. Ziderman, A. (2002), *Financing Vocational Training to Meet Policy Objectives: Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale.

problème, certains pays comme la Côte d'Ivoire ont confié à des agents du fonds de formation la mission de travailler avec le ministère des Finances pour surveiller le processus d'allocation. De plus, pendant les premières années de déploiement de ces fonds, la Banque mondiale et d'autres donateurs avaient largement abondé leurs ressources. Au Bénin et au Mali par exemple, où ce soutien a pris brusquement fin, les budgets disponibles ont fondu. Ce qui soulève la question de la durabilité financière à long terme de ces fonds.

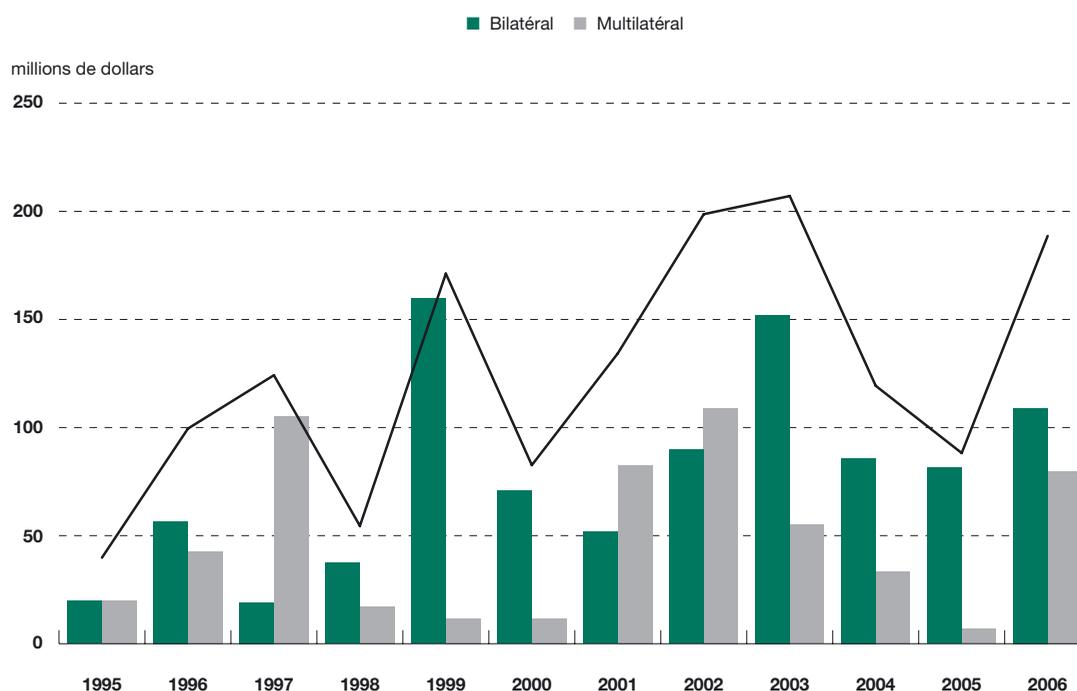
En règle général, ces fonds n'exercent pas de véritable contrôle sur leurs sources de financement et restent dépendants des décaissements, imprévisibles et erratiques, du ministère des Finances. Le fonctionnement des fonds de formation aurait tout à gagner d'un surcroît d'autonomie financière, dans la mesure où ils ont besoin de ressources prévisibles pour décider des stratégies et des priorités.

L'un dans l'autre et à l'exception notable de l'Afrique du Sud, les fonds de formation ne font pas partie d'une stratégie nationale globale. Ils souffrent aussi de l'absence de politique structurée en matière de formation continue et d'apprentissage en alternance, et du flou dans la définition des groupes bénéficiaires et des procédures à mettre en place pour répondre à leurs besoins. Les pays africains doivent redoubler d'efforts pour améliorer la visibilité et les performances des fonds nationaux de formation au niveau des stratégies et des plans d'action pour le développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP).

Le rôle des donateurs

Au lendemain des indépendances, les agences d'aide multilatérales et bilatérales ont abondamment appuyé le DCTP en Afrique car elles voyaient dans la formation un facteur de modernisation des sociétés africaines.

Figure 11 - **APD totale accordée à l'Afrique pour la formation professionnelle** (engagements en millions USD valeur 2005)



Note : Données du système de notification des pays créanciers du CAD/OCDE.

Source : OECD Vocational Training definition: Elementary vocational training and secondary level technical education; on-the job training; apprenticeships; including informal vocational training. OECD/CRS Purpose Codes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324555614738>

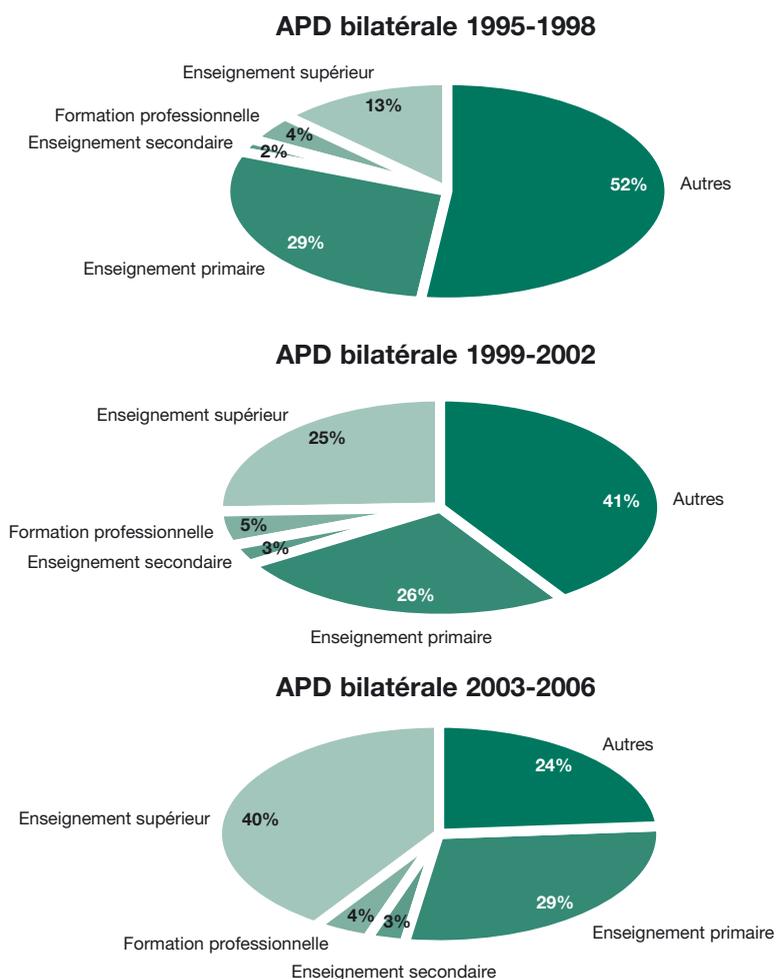
Entre 1964 et 1969, le DCTP arrivait en deuxième position dans les prêts de la Banque mondiale à l'éducation, à pratiquement 20 pour cent du montant total. À la fin des années 1970, la part du DCTP dans les prêts de la Banque mondiale à l'éducation a été ramenée à 10 pour cent et elle n'a cessé de se réduire ensuite, au niveau de 6 pour cent entre 1993 et 1998.

Le brusque désengagement des agences multilatérales vis-à-vis du DCTP observé tout au long des années 1990 est largement attribué aux effets de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (5-9 mars 1990) qui a conduit les donateurs bilatéraux et multilatéraux à privilégier l'enseignement primaire universel au

détriment, en partie, de la formation initiale des jeunes et de la formation continue des adultes.

La figure 11 fait apparaître les profondes fluctuations des engagements des donateurs bilatéraux et multilatéraux entre 1995 et 2006. On observe aussi une tendance à la reprise chez les donateurs bilatéraux mais non chez les donateurs multilatéraux (dont les engagements semblent tourner autour de 50 millions USD par an en moyenne). Certaines années, les fluctuations s'annulent. D'après les dernières données CAD/OCDE disponibles, le ralentissement des années 2004 et 2005 serait en train de s'inverser puisqu'en 2006 les engagements totaux ont augmenté de 80 pour

Figure 12 - APD totale en faveur de l'éducation accordée à l'Afrique entre 1995 et 2006, par sous-secteur



Note : : La catégorie « autres » recouvre les politiques d'éducation, la recherche et la formation des enseignants.

Source : Données du système de notification des pays créanciers du CAD/OCDE. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324560240575>

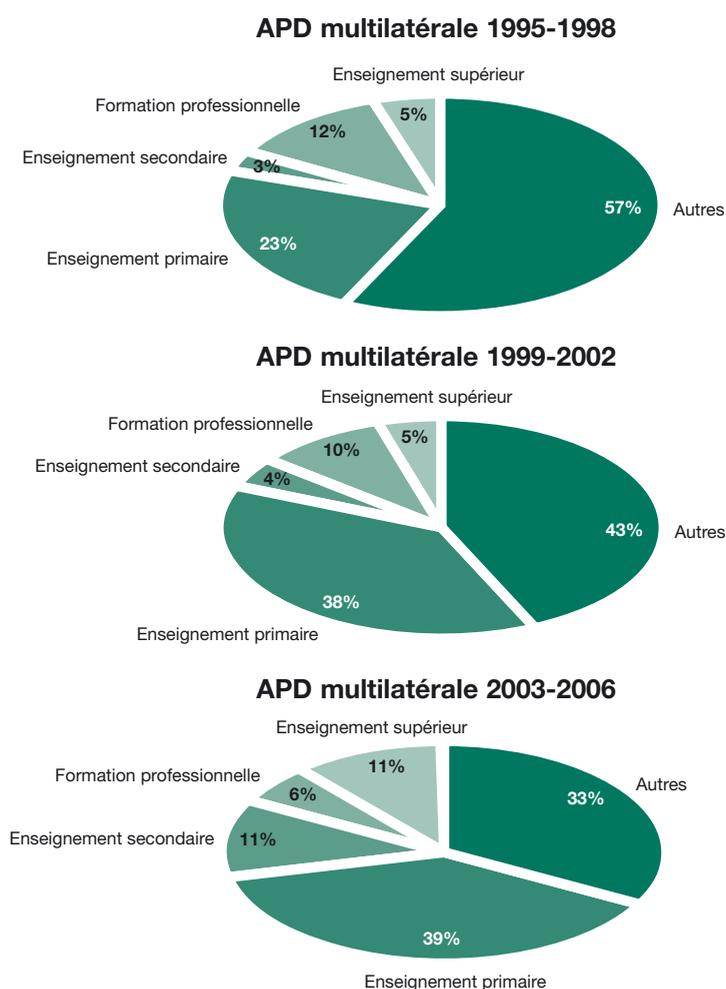
cent par rapport à la moyenne des deux années précédentes, pour atteindre plus de 180 millions USD. Reste à savoir si cette augmentation va se poursuivre à court terme ou si l'APD en faveur de la formation professionnelle restera aussi irrégulière que pendant ces 15 dernières années.

Récemment, les donateurs ont pris conscience que les objectifs de l'éducation en général ne pourront pas être réalisés en se concentrant uniquement sur eux – d'où l'augmentation des engagements bilatéraux et multilatéraux d'APD en faveur de la formation professionnelle en Afrique. En fait, ces objectifs ont plutôt besoin d'être redéfinis et intégrés dans des projets

de développement sectoriels et intersectoriels plus globaux. Cette approche holistique a les faveurs de la CEA (dans son rapport de 2005), du Projet du Millénaire (2005) et des politiques de la Banque mondiale pour l'enseignement secondaire et supérieur et le développement des compétences.

La figure 12 propose une ventilation par sous-secteurs du financement de l'éducation, qui met en évidence l'importance croissante de l'enseignement primaire dans les engagements des donateurs, au détriment des autres catégories. Plus précisément, la part des engagements d'APD des donateurs bilatéraux en faveur de l'enseignement primaire africain a augmenté

Figure 12 - APD totale en faveur de l'éducation accordée à l'Afrique entre 1995 et 2006, par sous-secteur (suite)



Note : La catégorie « autres » recouvre les politiques d'éducation, la recherche et la formation des enseignants.

Source : Données du système de notification des pays créanciers du CAD/OCDE. [StatLink !\[\]\(34dc7389c65dd2e95174695130acc51b_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/324560240575](http://dx.doi.org/10.1787/324560240575)

entre 1995, 2000 et 2006, passant de respectivement 11 à 27 puis à 34 pour cent. Une tendance identique touche les engagements des donateurs multilatéraux, qui sont passés sur la même période de 9 à 20 puis à 25 pour cent. La part de la formation professionnelle dans les engagements bilatéraux est restée inchangée, autour de 3 à 4 pour cent tout au long de la période. En ce qui concerne les donateurs multilatéraux, cette part n'a augmenté que de manière marginale, de 8 pour cent en 1995 à 10 pour cent en 2006 après un repli à 3 pour cent seulement en 2000.

La part régionale de l'Afrique dans l'APD bilatérale totale en faveur de la formation professionnelle a augmenté entre 1995 et 2006, de 21 à 33 pour cent, après avoir atteint des sommets en 2003, à 54 pour cent. En ce qui concerne les engagements des donateurs multilatéraux, la fluctuation a été encore plus marquée : alors que la part de la formation professionnelle a plus que doublé entre 1995 et 2006, passant de 22 à 48 pour cent, elle est en fait retombée par rapport aux taux de 1997 et 2001, de respectivement 78 et 81 pour cent.

En 1995, la Banque mondiale et l'UE étaient de loin les premiers donateurs de la formation professionnelle, en termes d'engagements. Sur les 19.8 millions USD accordés alors (aux prix constants de 2005) par les donateurs bilatéraux, un tiers était le fait de la France, suivie par les Pays-Bas (25 pour cent). La Belgique (15 pour cent), la Suisse (12 pour cent) et le Danemark (7 pour cent) comptaient aussi pour beaucoup.

En 2006, la situation a radicalement changé : les engagements d'APD bilatérale en faveur de la formation professionnelle en Afrique sont dominés depuis 1999 par l'Allemagne, qui se classe alternativement en deuxième et en première (depuis 2004) position parmi les donateurs et dont les engagements pour 2006 – de 48.4 millions USD – sont supérieurs à la fois à ceux de la BAfD (43 millions) et à ceux de l'UE (36.6 millions). En pourcentage des engagements d'APD bilatérale pour 2006 (44 pour cent des 109 millions USD), l'Allemagne arrive aussi loin devant les autres grands donateurs bilatéraux que sont l'Espagne (11 pour cent), la France (10 pour cent), le Luxembourg

et les Pays-Bas (7 pour cent chacun), et le Japon et la Belgique (5 pour cent chacun). Ces sept donateurs membres du CAD/OCDE ont assuré ensemble 89 pour cent des engagements d'APD bilatérale en faveur de la formation professionnelle en Afrique.

De même en 2006, deux tiers des engagements totaux d'APD en faveur de la formation professionnelle sont allés à dix bénéficiaires, l'Ouganda (14.15 pour cent) et le Mozambique (11.62 pour cent) se taillant la part du lion en captant chacun plus de 11 pour cent des engagements. Les huit autres grands bénéficiaires sont l'Égypte (9.92 pour cent), l'Afrique du Sud (9.89), le Sénégal (9.22), la Mauritanie (7.99), l'Algérie (4.46), le Maroc (3.22), le Burkina Faso (2.85) et l'Éthiopie (2.53). Ensemble, ces dix pays ont reçu 66 pour cent des 109 millions USD d'APD bilatérale destinée à l'enseignement professionnel.

Cette situation contraste profondément avec celle de 1995, où les engagements totaux d'APD bilatérale (19.8 millions USD) étaient encore plus concentrés sur les dix premiers bénéficiaires, qui captaient à eux seuls plus de 86 pour cent de ces fonds. Les classements respectifs des pays ont eux aussi beaucoup évolué : en 1995, la Côte d'Ivoire arrivait en tête, avec 23.60 pour cent, devant le Zimbabwe (13.65), le Tchad (10.10), l'Érythrée (9.54), le Togo (6.69), l'Afrique du Sud (6.67), le Mozambique (4.77), le Kenya (4.30), l'Angola (3.57) et le Rwanda (2.69).

Aujourd'hui, l'appui des donateurs au DCTP est dans une majorité de pays acheminé *via* les approches sectorielles (SWAP), qui permettent une approche intégrée et intersectorielle de l'éducation. La SWAP repose sur quatre éléments : un document d'orientation sectoriel, un cadre stratégique global, un cadre sectoriel de dépenses à moyen terme et un budget annuel. L'adoption d'une approche de ce type, axée sur les résultats, est indispensable pour éviter les phénomènes de doublon et de saupoudrage de l'aide. Mais il faut encore développer les capacités des pays bénéficiaires en regroupant notamment les processus de planification des différents ministères sous une seule tutelle institutionnelle et leur permettre d'acquérir, ce faisant, un pouvoir accru de négociation avec les donateurs.

De gros efforts devront également être consentis pour améliorer la coordination entre donateurs et éviter le maintien de projets isolés et parallèles menés en collaboration avec différents ministères.

L'expérience a mis en évidence les raisons de la faible durée de vie des projets des donateurs : absence de stratégie pour un financement pérenne ; absence d'ancrage dans le contexte local ; et implication insuffisante des communautés locales. Aussi les donateurs devront-ils s'efforcer de mieux aligner leur aide sur les priorités locales et nationales et de réorienter leurs moyens humains et financiers vers l'acquisition de compétences dans le secteur informel, trop souvent oublié malgré son importance pour la lutte contre la pauvreté et le développement du continent.

Pour renforcer la coordination et l'harmonisation, les donateurs et les autorités nationales doivent pouvoir piloter, évaluer et diffuser leurs recherches et les propositions des consultants relatives à ce secteur crucial mais complexe. Ils disposent déjà d'un outil avec le Groupe de travail pour la coopération internationale en matière de développement des compétences professionnelles et techniques – un réseau informel créé en 1996 pour favoriser le partage des connaissances. Il réunit des agences de donateurs de fonds bilatérales et multilatérales ainsi que des organisations internationales apportant une assistance au DCTP. La Direction du développement et de la coopération (DDC – Suisse), le Bureau international du travail (BIT) et le Réseau d'étude et de recherche sur les politiques d'éducation et de formation (NORRAG) composent son secrétariat. Un autre groupe international d'experts en formation professionnelle – le Gefop – a été mis sur pied en 2005 par l'AFD, afin d'améliorer la documentation disponible sur la question⁶². La première conférence du Gefop, en novembre 2007 à Paris, avait retenu trois thèmes jugés stratégiques à la fois pour les politiques nationales et pour les interventions des donateurs : la formation professionnelle en secteur informel ; la formation professionnelle en milieu rural ; et le financement et la régulation du

DCTP. La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail a par ailleurs sous-tendu tous les travaux de cette conférence.

Ces initiatives sont autant de forums pour exploiter les leçons de politiques tirées de l'expérience des donateurs et des praticiens, en mettant en évidence les approches réussies et novatrices déployées par des projets soutenus par les donateurs qui ont su s'aligner sur les initiatives nationales et s'intégrer dans le contexte local particulier.

V. Le DCTP et les cas de figure particuliers

L'acquisition de compétences adéquates favorise le recours aux nouvelles technologies, augmente l'employabilité des individus et améliore la productivité et la compétitivité des entreprises. Pourtant, à lui seul, le DCTP ne suffit pas. Pour être pleinement efficace, il doit faire partie intégrante de politiques visant la croissance économique et l'emploi. Il faut bien cerner le contexte socio-économique particulier dans lequel le développement des compétences intervient en Afrique. Des problématiques telles que le chômage des jeunes, la fragilité de certains États et les migrations doivent être prises en compte. Les pays africains sont de fait confrontés à plusieurs dilemmes : augmenter la productivité tout en absorbant une part grandissante de jeunes chômeurs non qualifiés ; reconstituer le capital humain dans les États fragiles pour éviter toute nouvelle flambée de violence ; ou retenir les jeunes gens éduqués et les professionnels compétents, indispensables pour leur développement.

1. Le chômage des jeunes

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans représentent plus de 60 pour cent de la population du continent et 45 pour cent de sa main-d'œuvre totale. À l'inverse d'autres régions en développement, la population de l'Afrique subsaharienne rajeunit, grâce à une croissance démographique soutenue par un taux élevé de fertilité : d'ici 2015, les jeunes devraient représenter plus de

62. Si le Gefop s'intéresse plus particulièrement à l'Afrique du Sud, à l'Algérie, au Maroc, au Sénégal, à la Thaïlande, à la Tunisie et au Vietnam, il travaille aussi sur l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni (www.gefop.org).

75 pour cent de la population. Ce rajeunissement devrait se poursuivre pour au moins une vingtaine d'années.

On estime à 133 millions environ le nombre de jeunes Africains illettrés (soit plus de 50 pour cent du total). La plupart n'ont que peu ou pas de compétences et sont donc pratiquement exclus de la vie économique et sociale. Ceux qui ont été plus ou moins formés ont acquis des compétences devenues inutiles pour le marché du travail, alors même que les exigences en compétences théoriques et pratiques réduisent des millions de jeunes sans qualifications au chômage ou en situation de sous-emploi. L'incidence du chômage des jeunes en Afrique subsaharienne pourrait, selon les estimations, dépasser les 20 pour cent.

Trop souvent, la formation professionnelle est considérée comme un moyen de « ramener à l'école » les jeunes pour lesquels le système éducatif de base a échoué (d'où cette idée de la deuxième chance) ou de compléter les acquis de base pour les préparer à répondre aux besoins immédiats du monde du travail (d'où cette notion d'adaptation et de réadaptation permanente à un environnement professionnel en constante évolution). Ce type de formation professionnelle doit être remplacé ou complété par un système qui assure aux jeunes un maximum de compétences durables (maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul), de connaissances élémentaires et de compétences pour l'apprentissage tout au long de la carrière. La formation professionnelle poursuit aussi un objectif bien spécifique : améliorer les compétences liées à des

Encadré 43 - Améliorer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage

L'OIT soutient la formation par l'apprentissage, qui permet d'améliorer l'employabilité des jeunes et l'accès à un emploi décent en :

- renforçant la qualité et l'adéquation de la formation aux compétences – par exemple en complétant la formation sur le tas par une formation pratique ou en dispensant aux patrons artisans qui assurent un apprentissage informel des compétences techniques, pédagogiques et managériales ;
- conjuguant formation aux compétences et acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul chez les apprentis les moins bien scolarisés ;
- instaurant des systèmes nationaux d'homologation des compétences, par une évaluation et une certification des niveaux atteints, que ces compétences aient été acquises dans un système formel ou informel d'apprentissage ;
- introduisant un système de protection sociale pour les apprentis, pour limiter les conséquences négatives des accidents ou des risques sanitaires ;
- assurant un appui post-formation aux diplômés, *via* l'accès à la microfinance et d'autres systèmes d'aide pour qu'ils puissent se lancer dans une activité indépendante ;
- éliminant l'incidence du travail des enfants et en améliorant l'accès des filles, des handicapés et des autres groupes vulnérables à la formation ;
- renforçant le partenariat social pour la formation et l'emploi.

Le projet déployé actuellement au Niger (financement de l'UE et mise en œuvre de l'OIT) combine formation sur le tas et alphabétisation fonctionnelle des apprentis ; protection sociale des stagiaires ; introduction de qualifications fondées sur les compétences ; formation des patrons artisans ; et amélioration du dialogue entre partenaires sociaux, en impliquant la Fédération nationale des artisans⁶³. Enfin, l'OIT a lancé une recherche sur l'apprentissage dans trois pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est (Ghana, Mali et Tanzanie) en vue de l'intégration de l'apprentissage dans les programmes nationaux pour un emploi décent.

Source : Nübler, I. (à paraître), *Upgrading apprenticeship in the informal economy: an institutional approach*, document de travail, département des compétences et de l'employabilité, OIT.
OIT (à paraître 2008), *Apprenticeship in the Informal Economy in Africa, Report on workshop held on 3 and 4 May 2007*, département des compétences et de l'employabilité, OIT.

63. ILO/EEC (2008), *Données du projet « Appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage »*.

technologies précises et les développer par la suite sur le lieu de travail.

Pourtant, la formation professionnelle seule ne suffira pas pour remédier au fort chômage des jeunes, eu égard aux graves problèmes d'insertion sur le marché du travail, surtout s'ils ont quitté l'école en cours de route. La faiblesse des niveaux de compétences n'est en effet qu'un des multiples facteurs alimentant le chômage des jeunes. Pour contrer ce phénomène et rendre le DCTP efficace, de nouvelles réformes – concernant notamment les politiques du marché du travail pour les jeunes travailleurs – devront intégrer la formation dans une offre ciblée qui les aidera à franchir les obstacles jusqu'à l'entrée sur le marché du travail. C'est là une condition indispensable pour rendre les programmes de formation efficaces. Les jeunes se heurtent à des difficultés plus ou moins importantes pour décrocher un emploi et notamment : une création d'emplois inexistante, leur vulnérabilité à un essoufflement de la croissance car ils seront les premiers licenciés, des coûts du travail élevés ou des demandes de salaire non réalistes

de la part des jeunes, la discrimination (attitudes négatives à l'encontre des jeunes inexpérimentés), un accès médiocre à l'apprentissage de base (le peu de qualifications en l'absence d'expérience professionnelle compromet l'accès à une formation sur le tas), des politiques publiques qui découragent le travail, le rapide changement économique et la difficulté à trouver un emploi qui s'aggrave avec la pauvreté.

Il faut bien identifier ces causes fondamentales du chômage des jeunes avant de se lancer dans des investissements coûteux en faveur du DCTP. Ce qui explique sans doute pourquoi une grande part des formations proposées aux jeunes chômeurs sont jugées décevantes lors des évaluations rigoureuses de leurs programmes, parce qu'elles ont généralement été incapables de provoquer des augmentations de salaire ou de déboucher sur des offres d'emploi.

C'est dans le secteur informel que la plupart des élèves trouvent un emploi à la sortie de l'école – surtout s'ils ont décroché en cours de route. Les expériences du

Encadré 44 - Une initiative pour la création d'emplois au Nigeria

En 1986, le gouvernement nigérian a institué une direction nationale de l'emploi (NDE – *National Directorate of Employment*), dotée d'une personnalité juridique, pour s'attaquer au problème du chômage dans le pays. La NDE a mis en place un programme pour le développement des compétences professionnelles, qui comprend un système national ouvert d'apprentissage (NOAS – *National Open Apprenticeship Scheme*) et un programme fondé sur le principe du recyclage des déchets (« Du gâchis au profit »). Le NOAS assure une formation professionnelle à plus de 100 métiers pour les jeunes chômeurs et les élèves en fin de scolarité. Il a recours aux services d'instructeurs qualifiés et expérimentés venus d'entreprises privées, d'institutions gouvernementales et même du secteur informel. Grâce à ce système de diversification des instructeurs, NOAS peut s'aligner sur les demandes des entreprises et des travailleurs indépendants. La formation dure de trois mois à six ans, les cours théoriques ayant lieu pendant le week-end. Entre 1987 et 2000, le programme a accueilli 600 000 jeunes chômeurs – dont 400 000 ont monté leur propre entreprise depuis. Le programme « Du gâchis au profit » accueille des jeunes chômeurs pour les former aux techniques de reconversion de déchets en objets de valeur.

Le programme national de réduction de la pauvreté (NPRP – *National Poverty Reduction Programme*) constitue une deuxième solution : il intègre la création d'emplois pour les jeunes dans les politiques nationales. Sur les quatre interventions menées à bien par le NPRP, l'une concerne les jeunes : le dispositif YES d'autonomisation des jeunes (*Youth Empowerment Scheme*). Il repose sur trois piliers : un programme d'acquisition de compétences (CAP – *Capacity Acquisition Programme*), un programme d'affectation obligatoire (MAP – *Mandatory Attachment Programme*) et un programme d'obtention d'un crédit (CDP – *Credit Delivery Programme*). Le CAP prend en charge les jeunes pendant trois mois, au terme desquels ils reçoivent un crédit, en espèces ou en nature, pour monter leur propre entreprise. Le MAP s'apparente à un système de stage où les jeunes (en fin d'études et diplômés) sont détachés dans des entreprises ayant pignon sur rue et reçoivent une bourse du gouvernement. Ce programme dure de trois à six mois. Il peut être adapté pour bénéficier aux jeunes, aux chômeurs de longue durée, aux adultes et aux personnes licenciées avant qu'elles ne retrouvent du travail.

Source : BAfD.

Bénin et du Sénégal témoignent des efforts consentis pour élargir et mettre à niveau l'apprentissage informel afin d'augmenter l'employabilité des jeunes. L'OIT a beaucoup œuvré pour appuyer la transition des jeunes vers l'emploi. Elle soutient notamment les systèmes d'apprentissage en alternance, en plus des initiatives pour améliorer l'accès à la formation des filles, des handicapés et des autres groupes défavorisés et de l'introduction de systèmes de protection sociale pour les apprentis – sans parler de l'appui post-formation pour accéder à la microfinance et à d'autres formes d'aide pour s'installer à son compte.

Le Nigeria a été le théâtre d'une initiative visant à créer des emplois pour les jeunes chômeurs, grâce à des programmes de développement des compétences professionnelles (encadré 44).

2. Les États fragiles

La guerre piège nombre de jeunes dans le cycle infernal de la violence – souvent parce qu'ils ne peuvent accéder à l'école ou trouver du travail, plus rarement parce qu'ils ne sont pas suffisamment qualifiés ou motivés pour continuer à apprendre ou pour progresser dans leur parcours professionnel. Le DCTP prend une résonance particulière dans les pays post-conflit, puisqu'il peut faciliter la réinsertion économique et le retour à des activités durables rémunératrices dont la population dépend pour vivre. L'élargissement de l'accès aux services de base et les améliorations apportées à la qualité de ces services dépendent aussi du niveau de compétences et des capacités institutionnelles de l'administration, au niveau central et local. Dans la pratique pourtant, la plupart des systèmes de formation cessent de fonctionner pendant un conflit ou au lendemain de ce conflit. Les agences extérieures sont en général les seules à dispenser une formation mais avec des programmes souvent trop courts et ne ciblant qu'une partie de la population. Ces programmes, par nature, tendent de plus à être pour la plupart informels.

L'éducation et la formation sont deux composantes vitales pour les programmes de réinsertion et de reconstruction. Elles occupent une part importante dans les travaux de l'Unesco. Pendant un conflit ou

d'autres formes de crise, l'éducation fait désormais figure de 4^e pilier de la réponse humanitaire. L'Unesco s'est de fait engagée à développer son expérience en la matière, afin de pouvoir élaborer une stratégie d'assistance à ses États membres sortant d'un conflit – elle vise surtout la réinsertion des anciens combattants dans des programmes de DCTP. Elle œuvre aux côtés du Réseau inter-agences d'éducation d'urgence (INEE), des autres agences de l'ONU, des ONG et des organisations internationales et nationales.

Dans la plupart des pays post-conflit, le DCTP fait partie des programmes (conduits par les Nations unies) de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Il constitue l'essentiel de la formation proposée et vise surtout les anciens combattants. Aujourd'hui, les programmes DDR font partie intégrante des missions de maintien de la paix de l'ONU et des plans de reconstruction post-conflit. Le développement des compétences (mais aussi le développement économique) est considéré comme une composante à part entière des programmes DDR. La réussite du volet « réinsertion » de ces programmes est indispensable pour espérer une paix et un développement durables – car la paix et la stabilité restent illusoire tant que les anciens combattants n'ont pas le sentiment d'avoir d'autres solutions pour gagner leur vie. Au Liberia par exemple, où la guerre a déclenché la crise humanitaire la plus aigüe de l'Afrique de l'Ouest pendant pratiquement toute la décennie 1990 (ce conflit de 14 ans a pris fin en 2003), chassant du pays 850 000 réfugiés et déplaçant quasiment tous les autres habitants au sein même du territoire, le volet DCTP des programmes DDR a été mis en œuvre pour l'essentiel par le biais de la campagne « Des armes pour une formation », qui a mis sur pied un site de collecte où les combattants pouvaient échanger leur arme contre un bon de formation. D'après la Minul, qui a piloté le processus DDR, 94 000 des 100 000 anciens combattants hommes, femmes et enfants désarmés ont pu accéder à des programmes de réhabilitation et de réinsertion, grâce à cette campagne (financée par le fonds d'affectation spéciale du Pnud pour les programmes DDR, l'USAID, l'UE et l'Unicef). La formation prévoyait souvent des volets de formation aux compétences et/ou de formation professionnelle, en général sous-traités aux ONG locales et

internationales. Cette formation a privilégié les secteurs comme le BTP, l'agriculture et la gestion des entreprises. Les programmes destinés aux femmes portaient notamment sur la cuisine, les tâches ménagères et la gestion de petites entreprises. La majorité des enfants démobilisés optaient aussi pour une formation à vocation professionnelle – dans l'agriculture notamment.

Au sud Soudan, où sévit l'un des conflits les plus longs ayant jamais frappé le continent, la majorité de la population a été privée d'accès à la scolarisation. L'ETFP est y pratiquement inexistant. Les programmes de formation les plus courants portent sur l'acquisition de compétences pour la vie courante, dispensés à l'échelon des communautés. Vétérinaires sans frontières-Belgique, par exemple, forme des groupes de bergers pour améliorer les soins au bétail. D'autres ONG interviennent auprès des communautés agricoles pour augmenter les rendements. Ces programmes s'appuient sur les connaissances locales ou apportent des innovations dans un domaine déjà connu des populations. Une autre ONG internationale, Catholic Relief Services (CRS), est à l'origine de la création de la moitié des centres de formation (une vingtaine) actuellement en fonctionnement au sud Soudan. Faute de disposer d'un programme local de formation professionnelle, les ONG créent leurs propres programmes au niveau des centres ou bien adaptent des programmes kenyans ou ougandais. Cette stratégie est cependant fermement condamnée par le ministère soudanais de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie.

Si la mise en œuvre des programmes de DCTP varie d'un pays post-conflit à un autre, certaines tendances et problématiques communes peuvent être identifiées. Les programmes formels d'ETFP sont rarement en adéquation avec les demandes du marché du travail. Dans les économies post-conflit fragiles et désorganisées, les besoins en main-d'œuvre qualifiée sont énormes, mais l'emploi salarié reste très limité étant donné la situation économique du pays. Ce décalage entre la formation et les offres d'emploi est sans doute l'obstacle le plus sérieux aux initiatives actuelles de

DCTP dans les pays post-conflit. Au Liberia par exemple, la diversité des programmes de DCTP associés au processus DDR est plus que réduite, la quasi-totalité d'entre eux concernant les métiers du bâtiment. Cette priorité, tout à fait louable, a largement échoué à améliorer le niveau de vie des participants et a souvent inondé le marché du travail de qualifications en BTP alors que d'autres restaient sous-représentées. Au sud Soudan, les programmes de formation qui ciblent les compétences traditionnelles – agriculture, pêche, etc. – ont plus de succès que ceux formant à des métiers tels que charpentier ou maçon, pour lesquels la formation est généralement dispensée dans des centres formels. Le marché du travail au sud Soudan est en effet insuffisamment développé pour recruter des personnels ayant acquis ce type de qualifications. Dans le nord de l'Ouganda, majoritairement rural, l'ETFP formel n'a généralement pas d'effet sur l'emploi salarié. Pour la plupart des habitants, la solution consiste à se mettre à son compte ou, de manière plus réaliste, à pratiquer une agriculture ou un travail indépendant à petite échelle. L'éducation et la formation dispensées dans cette région doivent impérativement intégrer cette réalité⁶⁴.

Globalement, les capacités de formation dans les pays post-conflit ont sérieusement besoin d'être relancées – avec une requalification des cours et le retour d'un contrôle de qualité – sans pour autant renoncer aux programmes souples et pilotés par la demande, qui doivent rapidement impartir aux populations les qualifications utiles et permettre aux communautés de revivre. À moyen terme, il faudra impérativement construire des systèmes nationaux de formation et introduire des mécanismes adaptés de gouvernance et de financement pour le développement des compétences.

3. Les migrations

Le rapport du directeur général de l'OIT concernant *L'Agenda du travail décent en Afrique* (2007-15), présenté à l'occasion de la onzième réunion régionale africaine, à Addis-Abeba (avril 2007), a identifié les raisons des

64. Information communiquée par l'Unesco/Unevoc (www.unevoc.unesco.org).

pressions migratoires grandissantes dans de nombreux pays africains : absence de travail décent, mais aussi élargissement du fossé entre le nombre d'emplois créés, le pourcentage de population active, et le nombre croissant des demandeurs d'emploi arrivant sur les marchés du travail.

Les pays africains et les pays de l'OCDE sont extrêmement préoccupés par l'importance des taux d'émigration en direction des seconds parmi les catégories de population très qualifiées – médecins, infirmiers, enseignants ou ingénieurs. Faut-il aussi s'alarmer de l'émigration des personnes ayant des compétences techniques intermédiaires ? Pour le savoir, un examen des schémas de mobilité des Africains, à différents niveaux de qualification, s'impose.

L'Afrique est-elle en train de perdre une part sensible de sa main-d'œuvre qualifiée, vitale pour le développement national ? Une étude récente de l'OCDE⁶⁵ montre tout d'abord que l'Afrique – prise globalement – n'est pas une source d'immigration importante dans les pays Membres, qu'il s'agisse de travailleurs peu ou très qualifiés. En 2000, 8,8 pour cent seulement des personnes hautement qualifiées nées à l'étranger et vivant dans les pays de l'OCDE étaient originaires d'Afrique – et 9,6 pour cent des personnes peu qualifiées. Parmi ces émigrés africains, 49 pour cent des plus qualifiés étaient originaires des pays à revenu intermédiaire d'Afrique du Nord et d'Afrique australe. Par comparaison, 50 pour cent des personnes nées à l'étranger et vivant dans les pays de l'OCDE sont natives d'autres pays de l'OCDE. On voit par là que ni l'Afrique en général, ni les pays africains, à faible revenu en particulier, ne sont très représentés dans les populations immigrées vivant dans les pays de l'OCDE.

Si l'on se place du point de vue des pays africains, la réponse est plus complexe. Comme le vivier de personnes très qualifiées est relativement limité dans la plupart des pays, même une émigration modérée en nombre peut paraître énorme en termes relatifs. Ainsi, si l'on définit la « fuite des cerveaux » comme la part

de ressortissants d'un pays donné émigrant dans les pays de l'OCDE avec un niveau supérieur d'éducation, 21 des 40 pays les plus concernés au monde par ce problème sont africains. Dans certains cas, plus de la moitié des diplômés du supérieur ont quitté leur pays pour vivre dans un pays de l'OCDE. On peut aussi comparer le nombre de ces émigrants hautement qualifiés émigrant d'un pays africain vers un pays de l'OCDE au nombre total des ressortissants du même pays africain émigrant vers un pays de l'OCDE. Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le rapport est supérieur au tiers, et pour beaucoup il tourne autour des 50 pour cent (Afrique du Sud, Lesotho, Namibie, Nigeria, Zambie et Zimbabwe). On voit ainsi que la composition des flux migratoires en termes de compétences n'est pas du tout représentative des compétences moyennes de la main-d'œuvre de ces pays.

Cette fuite des cerveaux est-elle dommageable pour les pays africains ? La question est loin d'être tranchée. La perte de ressortissants qualifiés – notamment dans les pays les plus pauvres et dans les secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation – revient certainement très cher à ces pays. Mais tout n'est pas négatif. La perspective de l'émigration peut inciter davantage de gens à poursuivre leur éducation et leur formation et si, finalement, certains d'entre eux renoncent à émigrer, alors leurs pays d'origine en retireront un avantage économique. En outre, l'émigration est l'occasion d'approfondir son expérience et de renforcer ses compétences – ce qui aura un impact positif pour le pays d'origine par le biais des envois de fonds aux familles, des investissements, des réseaux de la diaspora, de la migration circulaire et, finalement, lors du retour du migrant.

Parallèlement, l'impact négatif de l'émigration de travailleurs qualifiés n'est pas aussi prononcé que prévu. Prenons le cas de ces pays d'Afrique subsaharienne qui sont confrontés à une émigration inquiétante de leur personnel infirmier vers les pays de l'OCDE. Il arrive parfois que le secteur des soins de santé de ces pays perde autant, voire plus, d'infirmiers qui optent pour un

65. OCDE (2004/05), *Base de données sur les immigrés et les expatriés* (www.oecd.org/els) ; OCDE (2007), *La cohérence des politiques au service du développement 2007 : migrations et pays en développement*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

autre secteur économique. Dans les deux cas, les infirmiers quittent le secteur à cause des mauvaises conditions de travail et de salaire – l'émigration du personnel de santé est en fait davantage un symptôme que la cause des problèmes du secteur.

L'acquisition de compétences « intermédiaires » rendra-t-elle les Africains plus mobiles ? Plus précisément, si les pouvoirs publics arrivent à former davantage de techniciens et de mécaniciens, risquent-ils de voir une partie de cet investissement bénéficier aux pays de l'OCDE ? Les données relatives au comportement des Africains hautement qualifiés mettent en garde contre des généralisations. Mais elles montrent quand même que les travailleurs hautement qualifiés ont plus de probabilité d'émigrer vers les pays de l'OCDE que leurs compatriotes moins qualifiés. Pour réduire le coût pour les pays d'origine associé à la perte potentielle de travailleurs de haut niveau et de niveau intermédiaire, les pays de l'OCDE ont fait une proposition intéressante, qui consiste à opter pour des instruments flexibles (visas à entrées multiples, permis d'accès au marché du travail) afin d'encourager les migrations circulaires. Ces mouvements circulaires devraient réduire le coût de la fuite des cerveaux en permettant, voire même en encourageant, une

participation accrue des migrants à leur économie d'origine. Les déficits de compétences dans certains pays pourraient être résolus en développant des projets pour la réinsertion professionnelle et l'obtention d'un emploi rémunérateur en direction des émigrants qualifiés de retour au pays.

Enfin, si les bénéficiaires des programmes de DCTP renforcé ont envie d'aller tenter leur chance à l'étranger, il arrive qu'ils recherchent des opportunités dans d'autres pays africains et non forcément dans les pays de l'OCDE (comme c'est le cas de ces mécaniciens mozambicains qui vont travailler en Afrique du Sud). Les gouvernements africains pourraient alors envisager des dispositifs de mobilité régionale au sein de forums adéquats (Cedeao ou CDAA par exemple) afin de développer des circuits de migrations légales pour leurs ressortissants. Les corridors de migration de par le monde montrent que le développement des flux légaux et réguliers favorise les envois de fonds des expatriés par les canaux officiels. Des solutions originales sont de toute évidence nécessaires, dans la mesure où les efforts pour contrecarrer les mouvements transfrontaliers reviennent très cher pour les personnes concernées, qu'ils sont politiquement impopulaires et en général inefficaces.

Deuxième Partie



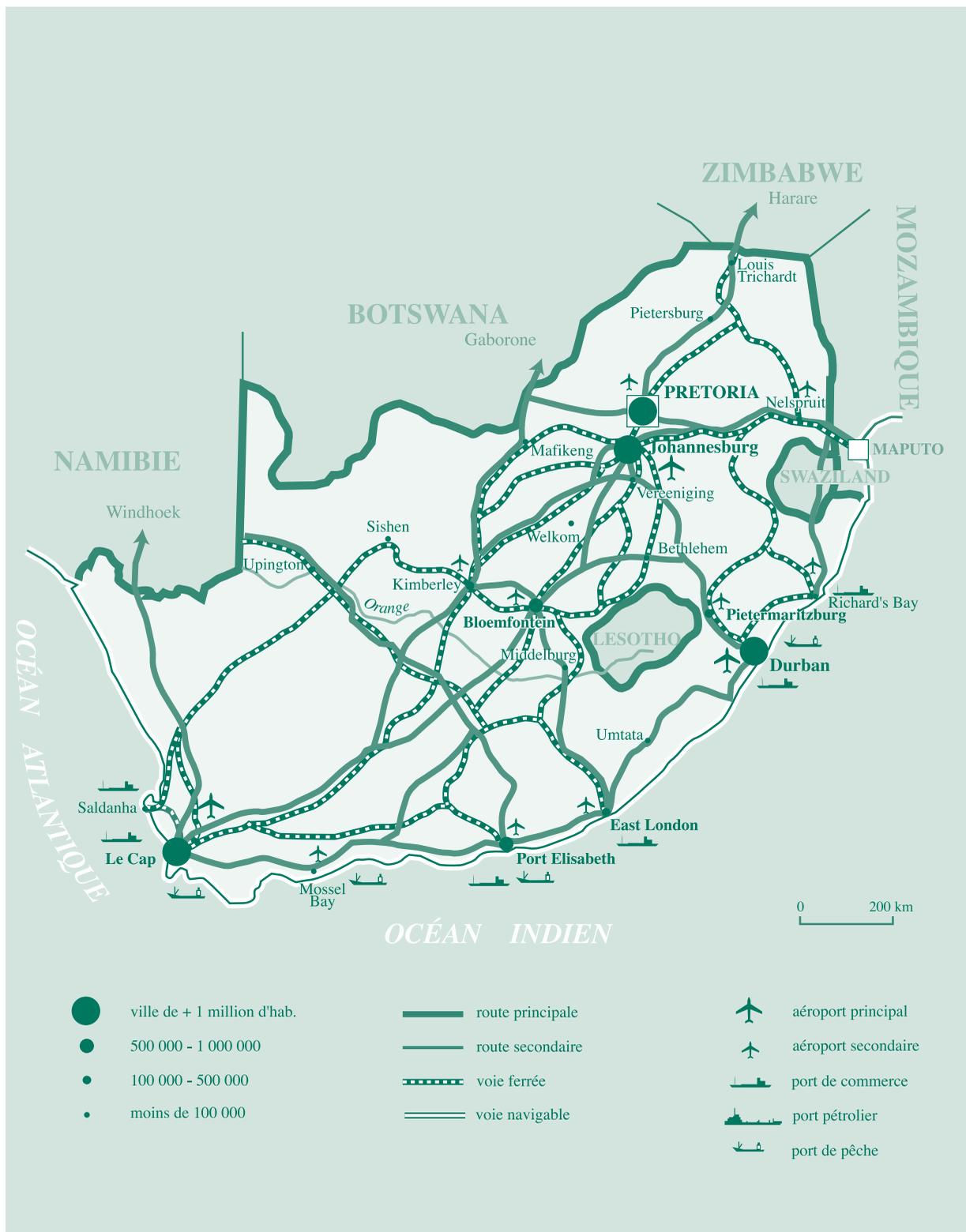
Afrique du Sud



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 221
- Population en milliers (2007) : 48 577
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000, (2007) : 3 657
- Espérance de vie (2007) : 49.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 12.2

Afrique du Sud

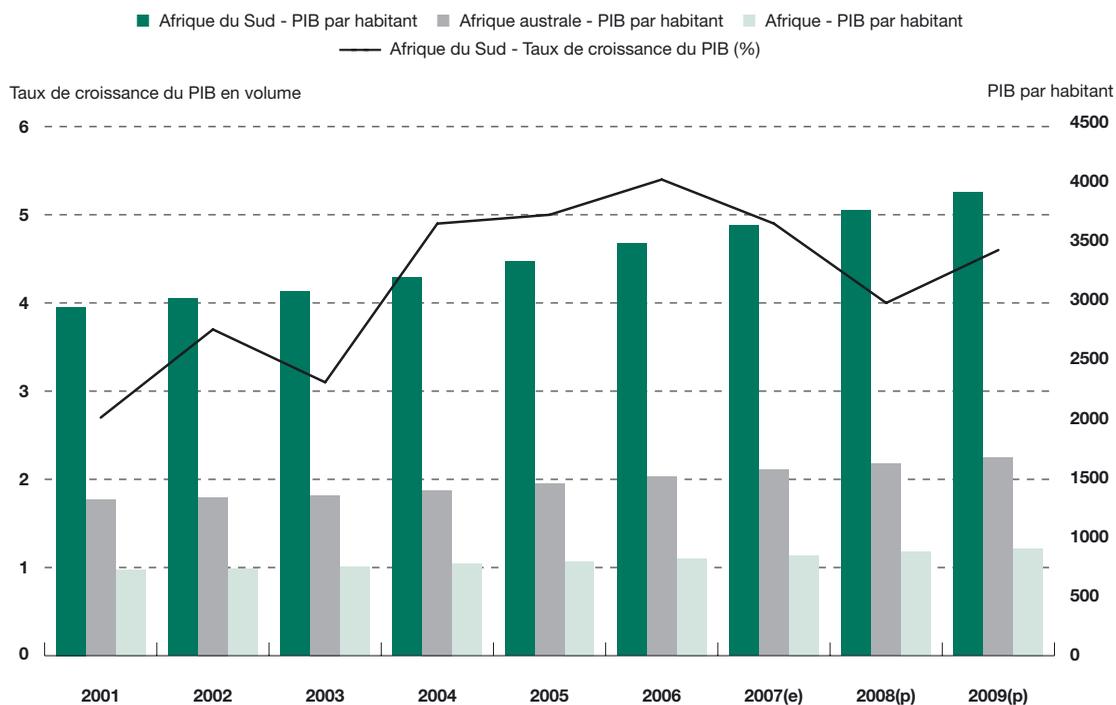


LA CROISSANCE RÉELLE DE 2007 est estimée à 4.9 pour cent, contre 5.4 pour cent en 2006, année où la consommation privée, alimentée par la facilité du crédit, tirait l'économie. Des restrictions monétaires ont en effet tempéré la consommation. Un nouveau ralentissement de l'économie, à 4 pour cent, devrait intervenir en 2008, du fait de la baisse continue de la consommation et des pénuries d'énergie. En 2009, la croissance devrait rester soutenue, tirée cette fois par l'investissement et non plus par la consommation. L'inflation, qui s'est emballée à 6.5 pour cent en 2007 avec la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, devrait poursuivre son ascension et approcher le seuil de 7 pour cent en 2008, pour se replier dans une fourchette comprise entre 3 et 6 pour cent en 2009.

La politique macro-économique reste prudente, avec un excédent budgétaire équivalent à 0.8 pour cent du PIB pour l'exercice 2007/08 et une politique monétaire avisée. L'augmentation des recettes de l'État a permis une forte augmentation des dépenses publiques, notamment des investissements dans les infrastructures et les services sociaux. Les préparatifs de la coupe du monde de football de 2010 stimulent le bâtiment, tandis que les investissements privés augmentent dans l'industrie et le secteur minier. Ce glissement de la consommation vers l'investissement consolide la croissance en lui offrant une base plus

Le durcissement de la concurrence internationale et les défaillances du réseau électrique menacent la croissance.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324567131325>

durable – et aide à surmonter les pesanteurs. Toutefois, la hausse des importations des biens d'équipement qui en résulte, conjuguée à la récente appréciation du rand (ZAR), pèse sur la balance des comptes courants.

L'Afrique du Sud affiche un solde des comptes courants en déficit structurel (plus élevé que dans la plupart des autres économies émergentes), largement financé par un flux de capitaux potentiellement irrégulier. Les inquiétudes relatives à la vulnérabilité de l'économie par rapport à la conjoncture mondiale ont ressurgi à la fin de l'année 2007 alors qu'elles semblaient s'être atténuées. En dépit de progrès sur le front de la macro-économie, l'Afrique du Sud reste confrontée à d'énormes enjeux structurels et sociaux. Les infrastructures et les ressources humaines ont souffert du sous-investissement et de l'absence de concurrence depuis 20 ans. De plus, le chômage, la pénurie de compétences et la pauvreté posent des problèmes d'une extrême gravité.

L'initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée (AsgiSA – *Accelerated and Shared Growth Initiative for South Africa*), lancée en 2004, ambitionne de réduire de moitié le chômage et la pauvreté à l'horizon 2014. Malheureusement, malgré un financement conséquent, la faiblesse des moyens et le manque de coordination entre les différents ministères de tutelle et les agences en ont limité les résultats. Le mécontentement social a contribué à la défaite du président Mbeki face à son ancien vice-président Jacob Zuma lors des élections pour la direction du Congrès national africain (ANC) en décembre 2007. Devenu le chef du parti au pouvoir, Jacob Zuma est désormais son candidat pour les élections présidentielles prévues en 2009.

Développements économiques récents

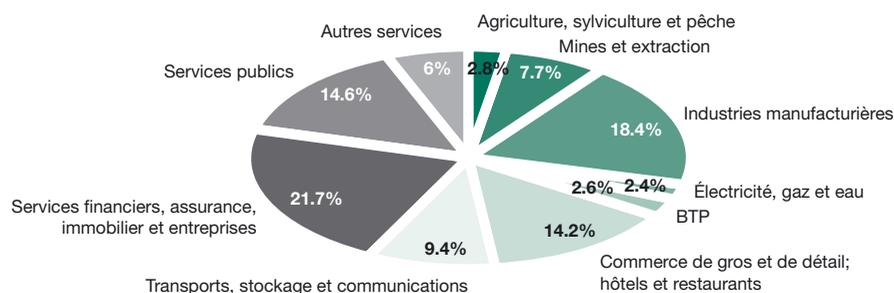
L'économie a conservé en 2007 une croissance soutenue, au rythme de 4.9 pour cent, mais inégale d'un secteur à l'autre. Le bâtiment et les services, y compris l'immobilier, les services financiers et les services aux entreprises, se sont fortement développés, tandis que les secteurs exportateurs sont restés à la traîne. Les

perspectives de l'agriculture pour la saison 2007/08 se sont améliorées avec de bonnes pluies tombées au bon moment, après une chute brutale de la production (- 8 pour cent) en 2006/07. La hausse des prix depuis fin 2006 a encouragé les agriculteurs à planter et a provoqué une extension des surfaces cultivées, notamment pour l'horticulture, mais à l'exception du blé. Si l'agriculture ne contribue que modestement au PIB, elle joue un rôle important en termes d'emploi. Elle figure parmi les priorités du plan de croissance, notamment avec les encouragements à la production de biocarburants. Une nouvelle loi sur l'utilisation des sols (*Land Use Management Bill*), visant à simplifier son cadre réglementaire, a été promulguée en 2007 ; elle devrait rendre les investissements dans l'agriculture plus attractifs.

Le secteur minier, principale source des exportations sud-africaines, n'a pas su tirer pleinement profit de la forte hausse des cours internationaux des métaux observée depuis 2001. Les investissements dans ce secteur, après une progression moyenne de 7.8 pour cent entre 1994 et 2003, s'étaient effondrés en 2004 et 2005 en raison de la forte appréciation du rand, de l'insuffisance des infrastructures ferroviaires et de l'application de nouvelles lois minières. Mais ils ont vigoureusement repris, pour augmenter de 42.8 pour cent en 2006 et de 20.9 pour cent en 2007. Ce haut niveau de l'investissement ne s'est toutefois pas encore traduit par une hausse de la production, qui a même décliné de 0.3 pour cent en 2007. Plusieurs événements, tels des arrêts d'activité pour renforcer la sécurité, ont eu un impact négatif sur la production. Tandis que l'extraction d'or et de diamant continue de diminuer, le platine, le minerai de fer et le charbon sont sur une légère pente ascendante, à la fois en termes de production et de volumes exportés. L'industrie a été lourdement touchée par de graves coupures du courant électrique au début de l'année 2008. Une dégradation de la fourniture d'électricité pourrait mettre en danger l'investissement, les exportations et l'emploi de ce secteur.

Les grands chantiers – nouveaux stades pour la coupe du monde de football 2010 ou construction du réseau ferroviaire à grande vitesse Gautrain – ont

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des statistiques nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325524074386>

provoqué un boum du BTP. Parallèlement, la construction de logements s'est ralentie avec la hausse des taux du crédit et les pénuries en personnels qualifiés et en matériels.

Le secteur manufacturier mobilise son plus haut niveau de capacités de production depuis plus de trois décennies, du fait de la conjonction d'une robuste demande et d'une insuffisance d'investissements dans de nouveaux moyens de production. Ces limites de capacités se rencontrent dans le ciment et l'industrie du bois, de même que dans les fonderies et les aciéries, les raffineries de pétrole et les centrales électriques. Cette situation ouvre des opportunités d'investissement aux entreprises locales et l'investissement privé devrait croître à un rythme annuel moyen de 11 pour cent de 2007 à 2010, encouragé également par de meilleurs abattements fiscaux sur les provisions pour amortissement.

L'industrie manufacturière est l'un des secteurs prioritaires déclarés du Cadre national de politique industrielle (NIPF – *National Industrial Policy Framework*), un dispositif qui vise à encourager et à diversifier les exportations, en particulier dans le secteur automobile. Néanmoins, les exportations continuent d'être handicapées par une amélioration relativement faible de la productivité dans le secteur des biens et des services marchands ; le petit mieux enregistré depuis 2001 n'a pas eu les effets escomptés sur la tendance à l'érosion du taux de change effectif réel. La production manufacturière a crû de 4.1 pour cent en 2007 par rapport à 2006. Plusieurs sous-secteurs ont affiché une

production supérieure, l'automobile étant le seul en recul. Les difficultés du secteur automobile en 2007 sont aussi liées aux problèmes d'interprétation du plan de développement de l'industrie automobile (*Motor Industry Development Plan*). Le manque de clarté sur la reconduction et la durée des incitations a dissuadé les investisseurs de se risquer à des placements de long terme. Une confiance des consommateurs en baisse et des grèves prolongées ont également affecté le secteur, qui a dû attendre la toute fin 2007 pour enregistrer une reprise des ventes.

Pendant la période 2004-06, la croissance économique a été tirée par une consommation des ménages soutenue, elle-même stimulée par l'augmentation du revenu disponible. Les signes d'une inversion de tendance sont apparus en 2007, la hausse des taux d'intérêt venant ralentir la consommation tandis que la généralisation de l'insolvabilité des consommateurs et l'application d'un nouveau décret sur le crédit ont rendu plus difficile l'obtention de prêts. L'investissement devrait continuer d'augmenter, au rythme moyen d'environ 11 pour cent de 2007 à 2009, étayé par les préparatifs du Mondial 2010 et les grands projets d'infrastructures. En 2007, l'investissement public a été marqué par les investissements d'Eskom et de Transnet, en hausse de plus de 30 pour cent. L'investissement privé, qui représente plus de 70 pour cent du total des placements investis, s'est également montré dynamique, spécialement dans les services, les mines, le bâtiment et l'industrie. Le secteur extérieur est resté à la traîne,

affectant des résultats qui autrement auraient été globalement bons. Les importations ont été soutenues par une consommation intérieure très dynamique, malgré des contraintes d'approvisionnement, alors que les exportations, l'or notamment, prenaient du retard.

Une première évaluation de l'AgsiSA a été conduite en 2006. Sa stratégie vise à développer le secteur des échanges de produits hors matières premières pour créer des emplois et réduire la dépendance de l'économie au secteur des minerais. C'est également crucial pour soutenir le programme ambitieux d'investissement public sans aggraver le déficit des

comptes courants. Alors que l'objectif d'une croissance moyenne de l'ordre de 4.5 pour cent pour la période 2004-09 sera très probablement respecté, l'objectif de croissance de 6 pour cent pour la période 2010-14 risque de relever de la gageure. L'AgsiSA a identifié plusieurs obstacles : l'instabilité des devises ; la rentabilité et les capacités du réseau national d'infrastructures, y compris la production et la distribution d'énergie ; les pénuries de compétences ; un médiocre environnement des affaires et une faible compétitivité ; un cadre réglementaire fragile et un environnement difficile pour les PME ; et une administration peu performante.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	15.8	21.3	10.5	9.7	10.8	2.3	2.3	2.6
Publique	4.7	4.9	19.0	15.0	16.0	1.0	0.9	1.0
Privée	11.1	16.4	8.0	8.0	9.0	1.4	1.4	1.6
Consommation finale	81.6	82.0	5.0	3.4	4.8	4.2	2.8	4.0
Publique	18.4	19.5	8.4	5.0	4.9	1.5	0.9	0.9
Privée	63.2	62.5	4.1	2.9	4.8	2.7	1.8	3.1
Solde extérieur	2.6	-3.3				-1.6	-1.0	-1.7
Exportations	25.3	29.6	1.2	1.9	2.0	0.3	0.5	0.6
Importations	-22.7	-32.9	5.5	4.4	6.5	-1.9	-1.5	-2.3
Taux de croissance du PIB, en volume						4.9	4.0	4.9

Source : Statistiques nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328440860215>

Politique macro-économique

Politique budgétaire

L'augmentation du revenu national conjuguée à une politique budgétaire prudente a permis d'améliorer encore la balance budgétaire, avec un déficit représentant moins de 1 pour cent du PIB depuis l'exercice 2005/06 et un ratio dette/PIB en légère baisse, passant de 30.5 pour cent à la fin mars 2007 à 29.4 pour cent fin septembre 2007. L'Afrique du Sud continue de bénéficier d'une bonne réputation de crédit : la notation de Moody's sur les perspectives de sa dette en devises

est passée de « stable » à « positive » au deuxième trimestre 2007 et la note de Standard & Poor's pour le taux du crédit souverain est restée inchangée, à BBB+. À la suite des remous sur les marchés financiers, la prime du risque pays sur les bons du trésor sud-africains est néanmoins passée de 197 points de base en janvier 2007 à 288 points de base en novembre.

Les décisions de politique budgétaire à moyen terme du trésor public (MTBPS – *Medium Term Budget Policy Statement*) notifiées en 2007 ont repris les priorités du cadre macro-économique adopté en 2004 : pousser la croissance économique et l'emploi et aider les pauvres

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999/00	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08(e)	2008/09(p)	2009/10 (p)
Recettes totales (avec dons)^a	24.8	25.1	26.3	27.6	28.6	28.7	28.4
Recettes fiscales	24.2	24.6	25.8	26.9	28.0	28.1	27.8
Dépenses totales (et prêts nets)^a	26.9	26.6	26.7	27.3	27.8	28.0	28.0
Dépenses courantes	26.3	26.6	27.8	28.5	28.0	28.1	28.0
<i>Sans les intérêts</i>	22.0	23.1	24.5	25.5	25.4	25.8	25.9
Salaires	10.4	9.4	9.8	9.7	9.8	10.0	10.0
Paieement d'intérêts	4.4	3.5	3.3	3.0	2.6	2.3	2.1
Dépenses en capital	1.5	1.2	1.7	1.8	2.0	2.1	2.3
Solde primaire	2.2	2.1	2.9	3.3	3.4	3.0	2.6
Solde global	-2.1	-1.5	-0.3	0.3	0.8	0.6	0.5

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du trésor sud-africain ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330301168215>

et les groupes marginalisés à intégrer l'économie formelle en fournissant les moyens et les infrastructures physiques nécessaires.

L'excédent budgétaire a été de 0.8 pour cent du PIB pendant l'exercice 2007/08, contre un excédent de 0.3 pour cent en 2006/07. Cet excédent devrait se maintenir aux alentours de 0.7 pour cent du PIB les trois prochaines années. La poursuite d'une position excédentaire devrait soulager les pressions sur les comptes courants, l'inflation et les taux d'intérêt, posant ainsi de solides jalons pour répondre aux contraintes structurelles pesant sur la croissance. Toutefois, la balance structurelle (autrement dit, le solde corrigé en fonction des facteurs cycliques) continue d'afficher un déficit représentant 0.6 pour cent du PIB.

La vigoureuse performance de l'économie associée à une meilleure gestion des finances publiques s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales, en particulier l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les recettes totales sont ressorties à 28.6 pour cent du PIB, contre 27.6 pour cent en 2006/07. Les réformes ont élargi l'assiette fiscale, permettant de réduire l'imposition sur les sociétés. Le système fiscal a aussi été simplifié pour encourager les déclarations de revenus.

Dans le budget de l'exercice 2007/08, les dépenses sont passées de 27.3 à 27.8 pour cent du PIB, avec une augmentation en volume de plus de 10 pour cent des dépenses sans intérêt et une réduction du coût du

service de la dette. La catégorie de dépenses courantes ayant le plus contribué à cette hausse est celle des salaires du secteur public (+ 16 pour cent). Les priorités budgétaires qui ressortent du MTBPS mettent fortement l'accent sur la fourniture de services publics et sur leur accessibilité, ce qui entraîne une augmentation à la fois de l'investissement dans les ressources humaines et du capital engagé et un renforcement des moyens des autorités nationales, provinciales et locales.

Bien que le budget global ait été réalisé à 93 pour cent en 2006/07, son exécution reste capricieuse à l'échelon local et provincial et notamment pour les dépenses d'équipement, avec d'énormes dépassements aussi bien que d'énormes volumes non engagés. Dans le but d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, un système de contrôle et d'évaluation devait être introduit en 2008, exigeant des directions nationales de l'administration une publication transparente de leurs budgets.

Les recettes fiscales devraient augmenter d'environ 12.1 pour cent en 2008/09, ce qui porterait à pratiquement 29 pour cent du PIB la part des recettes totales. Avec des abattements en hausse pour les investissements des entreprises et une consommation plus languissante, cette part devrait se contracter dans les prochaines années. Un nouveau décret sur les royalties minières et pétrolières a été publié en 2007 ; il sera appliqué en 2009, procurant de nouvelles recettes tirées de l'industrie extractive.

Les finances publiques devraient continuer de profiter de la saine gestion des dépenses, de la diminution du service de la dette, de gains d'efficacité dans le recouvrement des impôts et d'un élargissement de l'assiette fiscale. L'augmentation en valeur des dépenses publiques devrait atteindre 12.7 pour cent en 2008/09, avant de se ralentir, en termes réels, au rythme conséquent de 6.1 pour cent par an entre les exercices 2008/09 et 2010/11, malgré une hausse des dépenses d'infrastructure, des subventions sociales et des salaires du secteur public. Les dépenses sont de plus en plus dévolues aux collectivités territoriales (municipalités et provinces). En 2007, 12.4 millions de personnes ont bénéficié de fonds d'assistance sociale, la part des programmes sociaux passant de 2.9 pour cent du PIB en 2003 à 3.2 pour cent en 2007. La robuste situation budgétaire permet au gouvernement d'envisager un système global de sécurité sociale qui pourrait être mis en œuvre à l'horizon 2010.

Politique monétaire

Les perspectives en termes d'inflation se sont sévèrement dégradées en 2007 avec une conjugaison de facteurs négatifs, dont le rebond des cours mondiaux du pétrole et la hausse des prix des denrées alimentaires aussi bien sur le marché national qu'à l'importation. L'augmentation supérieure à 6 pour cent des prix encadrés a été un facteur aggravant, de même qu'une hausse de la masse salariale plus rapide que l'amélioration de la productivité. Un rand affaibli associé à une demande vigoureuse et des capacités de production limitées ont élargi l'éventail des pressions inflationnistes, soulignant la nécessité d'une croissance plus équilibrée. Les perspectives sont pessimistes, car les prix des produits alimentaires et pétroliers devraient rester élevés et le coût de l'énergie devrait encore augmenter. Le CPIX, un indicateur de l'inflation qui ne tient pas compte du coût du crédit, a percé en avril 2007 le haut de la fourchette programmée de l'inflation (6 pour cent), pour la première fois depuis quatre ans. Après un taux estimé supérieur à 6.5 pour cent pour 2007, le CPIX devrait rester au-dessus du plafond fixé par la banque centrale, au moins pendant le premier semestre 2008. L'inflation devrait tourner autour de 7 pour cent en 2008, avant de se plier à 5 pour cent environ en 2009.

Les autorités doivent relever le défi de soutenir la croissance et l'investissement tout en contenant l'inflation. Pour éviter un atterrissage brutal de l'économie, les dépenses des ménages ne doivent pas s'effondrer. Ce qui est loin d'être évident, dans la mesure où l'endettement des ménages a atteint en 2007 le taux record de 77 pour cent de leur revenu disponible, en raison de la hausse des taux d'intérêt des crédits à la consommation, notamment des crédits hypothécaires. Pour tempérer l'inflation, la politique monétaire a été durcie mi-2006 et à nouveau resserrée en 2007, le taux de prise en pension des titres passant de 7 à 11 pour cent à la fin de l'année, entraînant dans son sillage les autres taux du marché monétaire.

Malgré une courbe déclinante, les crédits au secteur privé sont restés fermes en 2007 et le mouvement des prêts ne devrait pas se ralentir sensiblement, malgré la hausse des taux d'intérêt, tant nominatifs que réels. La croissance du crédit s'est contractée à 24.5 pour cent en octobre, contre 27.7 pour cent en juin. Ce ralentissement est largement dû à celui des prêts aux ménages, qui constituent toujours la majeure partie de l'endettement du secteur privé. Un nouveau décret sur le crédit national a resserré les règles prudentielles, mais il n'a eu qu'un effet limité. Le gonflement rapide de la masse monétaire au sens large (M3) reflète une aversion croissante tant envers les marchés des valeurs mobilières qu'envers la hausse des taux de rémunération des dépôts bancaires.

Le rand s'est montré assez instable et il reste vulnérable à cause du fort déficit des comptes courants. Malgré l'importante accumulation de réserves et un cadre macro-économique plus solide, le rand s'est déprécié d'environ 20 pour cent par rapport au dollar et l'euro entre novembre 2007 et février 2008 ; ce qui montre que la confiance des investisseurs se détériore plus vite envers l'Afrique du Sud qu'envers les autres pays à économie comparable.

Position extérieure

En février 2007, l'Afrique du Sud a rejoint comme partenaire à part entière le comité de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDA)

chargé de négocier un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. Il avait fallu, pour faciliter son admission, que Pretoria accepte d'être considéré comme un pays à part des autres membres de la CDAA, du fait de son statut d'économie plus développée. Les échanges entre l'Afrique du Sud et l'Europe sont actuellement régis par un accord bilatéral de commerce, de développement et de coopération. Dans la négociation de l'APE, l'Afrique du Sud s'est fermement opposée à l'introduction des mesures dites de « nouvelle génération » concernant le commerce des services, ou encore l'investissement, l'organisation de la concurrence et les prérogatives des États. À la date butoir de la mi-décembre, tous les membres de la CDAA ont signé un APE intérimaire, à l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Angola. La position sud-africaine, bien qu'argumentée, laisse peser une lourde menace sur l'unité et l'intégration régionales.

Le barème des tarifs douaniers pratiqués par l'Afrique du Sud et, partant, celui de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) restent complexes. En 2004, 100 catégories tarifaires relevaient de la clause dite de la nation la plus favorisée (NPF) et le barème comportait 6 697 lignes tarifaires. Deux autres barèmes, tout aussi compliqués, régulaient les accords de libre-échange entre l'UE et la CDAA. Enfin, la norme NPF est édulcorée par une série d'exceptions et de rabais qui ajoutent à la confusion et compliquent un peu plus le tout. Sous les auspices du nouveau NIPF, une révision des barèmes tarifaires est en cours d'élaboration. Elle préconise des réductions tarifaires en amont sur les intrants des secteurs considérés comme d'importance stratégique. Cette approche augmentera réellement le

degré de protection des produits finis, mais elle risque d'aggraver la complexité du système. Le textile, le cuir, les chaussures, l'habillement, les moteurs, pièces détachées et accessoires automobiles et l'industrie agro-alimentaire sont désormais très protégés. Près de la moitié des importations entrent hors taxes et le taux moyen des droits de douane non pondérés (hors réductions) ne dépassait pas 8.2 pour cent en 2004. Cependant, plus de 20 pour cent des lignes tarifaires entrent dans la catégorie des tarifs de pointe (c'est-à-dire avec une taxation de plus de 15 pour cent) et 9 pour cent appliquent une taxe plus de trois fois supérieure au taux moyen effectif.

Le programme de libéralisation des échanges suivi par l'Afrique du Sud depuis 1994 a débouché sur une économie beaucoup plus ouverte. Le total des exportations et des importations de biens et de services s'est élevé en 2007 à près de 31 et 35 pour cent du PIB respectivement. De 1994 à 2002, le taux de pénétration des importations et le ratio des exportations a augmenté dans les 28 secteurs de la nomenclature classique des industries – le ratio ayant plus que doublé dans dix des secteurs exportateurs. En revanche, l'Afrique du Sud n'a pas connu comme elle l'espérait de phases prolongées d'une croissance solidement appuyée sur des exportations, elles-mêmes tirées par des industries à forte intensité de main-d'œuvre. Elle n'a pas davantage réussi à susciter de forts niveaux d'IDE.

Les exportations ont souffert d'une amélioration relativement faible de la productivité dans le secteurs des biens commercialisables. Le déficit commercial s'est par ailleurs creusé depuis 2004 avec l'augmentation

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	3.0	-0.1	-0.4	-2.4	-2.7	-3.6	-4.4
Exportations de biens (f.o.b.)	21.4	22.3	22.9	25.0	25.7	25.3	23.9
Importations de biens (f.o.b.)	18.4	22.3	23.3	27.4	28.4	28.9	28.3
Services	-0.4	-0.3	-0.4	-0.9	-1.2	-1.1	-1.1
Revenu des facteurs	-2.4	-2.0	-2.0	-2.1	-1.7	-1.6	-1.3
Transferts courants	-0.7	-0.8	-1.2	-1.1	-1.2	-1.3	-1.3
Solde des comptes courants	-0.5	-3.2	-4.0	-6.5	-6.9	-7.6	-8.0

Source : Données de la Banque centrale sud-africaine ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331587471548>

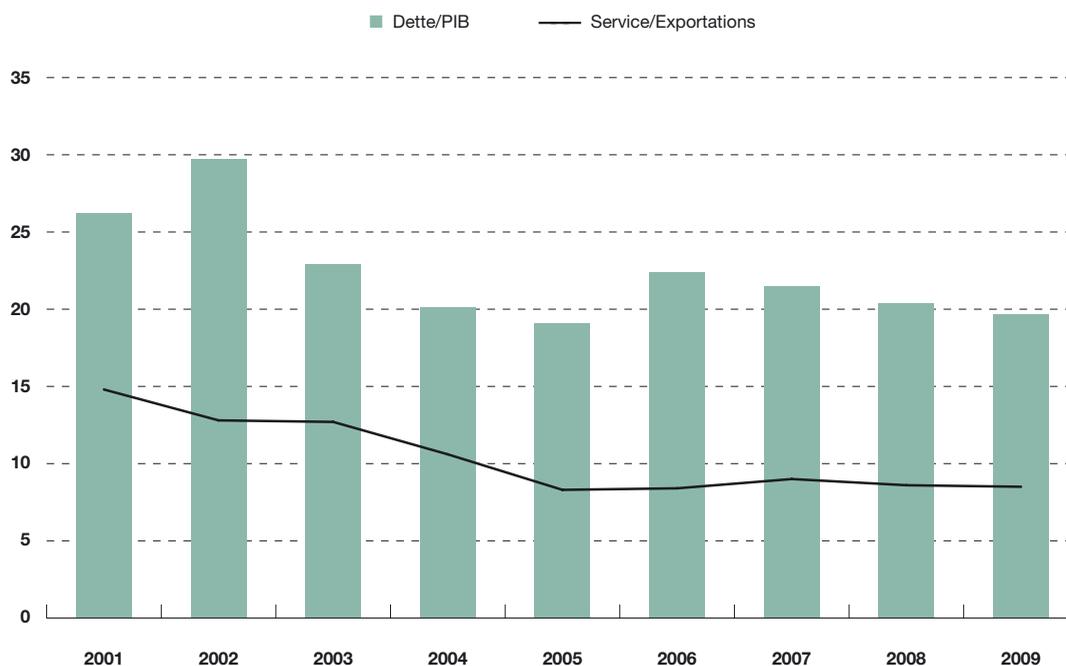
de la demande en produits importés, alimentée par le haut niveau des dépenses de consommation et de l'investissement en immobilisations, alors que les exportations restaient languissantes. La hausse des prix pétroliers a alourdi la facture des importations. Toutefois, les exportations se sont améliorées en valeur en 2007 et devraient se stabiliser en 2008 grâce aux cours élevés de l'or et du platine et à la faiblesse du rand. Les minerais comme le platine, le fer et le charbon bénéficient de la forte demande des pays asiatiques. Les exportations de plusieurs secteurs manufacturiers ont également augmenté, tels l'automobile, la chimie et les machines outils pour l'extraction minière. Mais en raison de la hausse rapide des importations, le déficit commercial devrait néanmoins se creuser.

Le solde des comptes courants s'est progressivement dégradé depuis 2003, reflétant les mouvements de la balance commerciale. En 2006, le déficit avait atteint l'équivalent de 6.5 pour cent du PIB, pour se creuser en 2007 à environ 6.9 pour cent (estimation). Le solde des services et celui du revenu net ont été tous deux

également négatifs. À moyen terme, on ne s'attend pas à une récupération du déficit des comptes courants, qui devrait se creuser à 8 pour cent du PIB en 2009 (prévision). Cette tendance relève à la fois de la faiblesse de l'épargne intérieure et du manque de compétitivité des exportations. Les entrées de capitaux ont financé quelque 37 pour cent de l'investissement brut au troisième trimestre 2007, un record.

Les capitaux étrangers ont continué de financer ce déficit, attirés par le maintien des bons résultats de l'économie nationale tandis que les cours élevés des produits stimulent la demande globale en titres et valeurs de la place. En fait, les entrées de capitaux ont plus que compensé le déficit des comptes courants, si bien que la balance des paiements reste positive. Toutefois, le portefeuille des entrées de capitaux peut se révéler instable, comme le prouve leur brusque diminution à la fin de l'année 2007. C'est pourquoi les IDE leur sont préférables. Les flux d'IDE se sont gonflés en 2007 et leur balance nette est positive. Les autorités s'efforcent d'attirer davantage d'IDE dans les

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326762382564>

zones de développement industriel. Les énormes investissements nécessaires pour la coupe du monde de football en 2010 et la modernisation des infrastructures devraient entraîner dans leur sillage une marée d'IDE entre 2008 et 2011.

Le surplus de la balance des paiements a permis un gonflement des réserves de change. Elles atteignaient 33.6 milliards de dollars fin janvier 2008, soit plus de deux fois la dette extérieure à moins d'un an libellée en devises étrangères.

Le montant de la dette extérieure totale sud-africaine atteignait 66.2 milliards de dollars à la fin du deuxième trimestre 2007, contre 59.4 milliards fin 2006. Le ratio de la dette en rand par rapport à la dette totale s'est légèrement amélioré en 2007, passant à 40.2 pour cent contre 39.7 pour cent l'année précédente.

Questions structurelles

Développements récents

Depuis 1994, les réformes se sont concentrées sur la stabilisation des paramètres macro-économiques et la libéralisation des échanges. L'Afrique du Sud doit désormais s'attaquer plus en profondeur à ses carences structurelles afin d'augmenter sa croissance potentielle et de réduire le chômage et la pauvreté. Au nombre de ces carences figurent : *i)* des infrastructures rendues obsolètes par 20 ans de sous-investissement ; *ii)* l'absence de concurrence dans les secteurs clés ; *iii)* les inégalités sociales et économiques héritées du régime de l'*apartheid* ; et *iv)* le très faible niveau de qualification d'une grande majorité de la main-d'œuvre. Ces handicaps expliquent en partie le manque de compétitivité des industries à forte intensité de main-d'œuvre orientées à l'exportation et le niveau décevant des IDE. La forte criminalité reste un autre facteur négatif important. Dans le classement du Forum de l'économie mondiale en matière de compétitivité globale, l'Afrique du Sud, bien que restant dans le groupe de tête des pays africains, a glissé de la 36^e place en 2006 à la 44^e place en 2007 sur 131 pays considérés, en raison de la détérioration de l'environnement des

affaires. L'augmentation des dépenses publiques au cours de ces dernières années, aussi bien dans l'administration que dans les entreprises publiques, a été allouée au développement des infrastructures. Les investissements dans les infrastructures se sont accrues de 24.6 pour cent en termes réels au premier semestre 2007, après une hausse de 19.4 pour cent l'année précédente.

L'amélioration des infrastructures des transports est une priorité vitale et, notamment, les liaisons entre les sites de production et les ports. En 2006, 9 pour cent à peine des 745 millions de tonnes de fret transitant dans le pays ont été acheminées par le rail, contre 88 pour cent véhiculés par la route, à un coût plus élevé. Développer le fret ferroviaire pour les produits primaires soulagerait de moitié la facture de leur transport. Depuis 2006, à la suite d'une vague de critiques, la compagnie publique de transports Transnet a entrepris une restructuration en profondeur, avec pour objectif l'intégration des réseaux portuaires et ferrés et des réseaux de canalisations. Grâce à la vente d'actifs non stratégiques, la compagnie a enregistré un excédent de 1.9 milliard ZAR en 2007, après un déficit de 1.6 milliard en 2006. Au total, Transnet prévoit d'investir 78 milliards ZAR les cinq prochaines années pour moderniser ses infrastructures de fret.

Transnet se préoccupe aussi d'améliorer le transport des passagers, notamment dans la perspective du Mondial 2010. Un programme de transports intégrés a été défini pour offrir aux visiteurs un système efficace et sûr. Les principaux projets concernent l'agrandissement et la modernisation des aéroports ainsi que l'interconnexion des aéroports, des stades et des villes où se déroulera la coupe du monde. Le chantier de liaison ferrée à grande vitesse Gautrain entre Johannesburg et Pretoria engagera plusieurs milliards de rands. Il a été lancé, de même que d'autres chantiers au Cap et à Durban.

Les capacités, le rendement et la sécurité des ports doivent aussi s'améliorer pour permettre l'accostage des cargos de nouvelle génération. Le fret maritime entre pour 60 pour cent dans les coûts de transport des exportations et 66 pour cent dans celui des importations.

Ces cinq dernières années, le volume des conteneurs traités dans les ports a crû d'environ 12 pour cent par an et cette forte croissance devrait se poursuivre à moyen terme. Plusieurs projets pour accroître la capacité des ports et améliorer la qualité de leurs prestations sont envisagés.

La compagnie publique Eskom produit 96 pour cent de l'électricité générée dans le pays, sachant qu'elle possède et exploite le réseau national de distribution. En 2007, la hausse de la demande, conjuguée à l'insuffisance des investissements dans les moyens de production et au vieillissement des circuits de distribution, a provoqué une multiplication des coupures de courant tout au long de l'année. Les producteurs privés sont censés fournir environ 1 000 MW grâce à de nouvelles capacités à compter du début 2009. Eskom leur achètera l'électricité aux termes de contrats de longue durée. Mais l'augmentation sensible des capacités de production ne se traduira pas par un accroissement de la production avant 2012 et c'est pourquoi les autorités espèrent compenser la pénurie d'énergie en augmentant les importations et en comprimant la demande.

Le NIPF prend en compte les ambitieuses réformes commerciales et industrielles préconisées par le ministère du Commerce et de l'Industrie. Les biens d'équipement, l'automobile, les produits chimiques et la filière bois sont considérés comme secteurs prioritaires. Le budget 2008/09 soutient ce cadre, en injectant 2.3 milliards ZAR supplémentaires sur trois ans et en prévoyant des incitations fiscales de 5 milliards ZAR en investissements industriels et pour la création d'emplois. Le NIPF entend améliorer la compétitivité internationale en réduisant les coûts des intrants à travers une politique industrielle volontariste. Cette démarche risque d'alimenter les différends avec le trésor, qui reste favorable à une libéralisation du commerce et reste sceptique devant une protection de l'industrie.

Le NIPF suscite d'autres réserves quant au choix des secteurs prioritaires, de leurs potentialités réelles et de la nature des contraintes structurelles sous-jacentes

à leurs problèmes, y compris le manque de concurrence et les rigidités du marché de l'emploi. D'aucuns estiment que prendre en compte ces difficultés vaudrait mieux qu'introduire des distorsions par le biais d'incitations coûteuses ou de barrières douanières et que les limites des moyens d'intervention des pouvoirs publics vont probablement handicaper leur capacité d'action.

L'absence de concurrence dans les secteurs clés, y compris les transports, les aciéries et les produits chimiques, est un autre facteur contribuant à la cherté des intrants. Le cadre réglementaire demeure fragile et les comportements anticoncurrentiels ne peuvent pas être facilement identifiés ni sanctionnés. Une nouvelle loi sur la concurrence devrait être promulguée en 2009 et le pays fait des progrès en ce sens. Une commission de la concurrence surveille les secteurs du bâtiment et des matériaux de construction pour repérer toute pratique anticoncurrentielle susceptible d'influencer à la hausse les coûts du programme d'investissement dans les infrastructures du secteur public.

La libéralisation des télécommunications a tout particulièrement souffert de retards. Telkom, que le gouvernement contrôle directement à hauteur de 39 pour cent et à travers la Société publique d'investissement (17 pour cent), conserve le monopole de la téléphonie fixe, alors que deux opérateurs seulement disposent de leur propre réseau¹. En conséquence, les télécommunications sont très chères, obérant le développement de services potentiellement dynamiques, comme les centres d'appels. Cependant, le décret de 2005 sur les communications électroniques a instauré un nouvel environnement réglementaire et programmatique qui entraînera une libéralisation radicale du secteur des télécommunications dans les prochaines années. Les perspectives d'ouverture exposent déjà Telkom à une amorce de concurrence : la compagnie a perdu plusieurs gros contrats ces derniers mois et ses profits déclinent. Début 2008, les fournisseurs d'accès internet ont obtenu de l'Icasa (la régie indépendante des communications) la garantie de pouvoir créer leurs propres réseaux.

1. Deux autres fournisseurs d'accès opèrent sans posséder leur propre réseau : Virgin Mobile et Cell-one.

La discrimination économique positive en faveur des Noirs (BEE – *Black Economic Empowerment*) a été instituée à la fin du régime de l'*apartheid* pour corriger les inégalités d'accès aux opportunités économiques. Dans une première phase, la BEE exigeait des entreprises qu'elles accordent une part de leur capital aux Sud-africains noirs, la proportion de cette part variant selon les secteurs. Si cette phase a certainement contribué à la naissance d'une classe moyenne de Noirs (les « diamants noirs » ou *Black Diamonds*), cela reste très limité. La BEE a en outre suscité des polémiques quant aux critères de sélection des bénéficiaires. Pour élargir le nombre des personnes éligibles, un nouvel éventail de critères, en cours d'application, a été défini en 2003. Cette nouvelle démarche insiste sur la responsabilité des entreprises en matière de discrimination positive et de politique sociale. Un code de bonnes pratiques commun à tous les secteurs a été publié en 2007, avec des critères précis et des procédures d'examen des efforts des entreprises pour s'y conformer. Le respect de ces codes conditionnera la soumission aux appels d'offres du secteur public. Un tableau de bord va mesurer les progrès dans l'observation de sept objectifs de la BEE². Chaque certificat de conformité sera décerné par un organisme accrédité. Bien qu'utile, cette politique se révèle coûteuse, complexe et difficile à appliquer au secteur privé, notamment aux PME dépourvues de toute assistance des pouvoirs publics pour les aider à se conformer aux normes. Les PME sont tenues de respecter quatre des sept objectifs et les micro-entreprises en sont dispensées.

Le système bancaire sud-africain est sain mais très concentré, avec quatre grandes banques qui dominent le secteur. Début 2008, dans un contexte haussier des taux d'intérêt, l'endettement des ménages (et notamment les emprunts hypothécaires) constitue le principal risque. Cependant, malgré la hausse du coût du crédit depuis juin 2006, les créances douteuses n'ont augmenté que marginalement au cours des trois premiers trimestres 2007, de 2 pour cent des prêts en décembre 2006 à 2.2 pour cent en septembre 2007. Le nouveau

décret sur le crédit national a introduit en 2007 de nouvelles règles prudentielles conformes aux recommandations de Bâle II. Il a également provoqué une hausse des taux plafond. Toutefois, le crédit au secteur privé s'est moins contracté que prévu, un résultat du resserrement général de la politique monétaire plutôt que de l'entrée en vigueur du nouveau décret.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Malgré l'accent mis depuis 2001 sur l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, avec le lancement de la première stratégie nationale en la matière (NSDS – *National Skills Development Strategy*), les enquêtes les plus récentes n'ont signalé qu'une légère décline du chômage entre 2001 et 2006 : il est passé de 29.5 à 25.6 pour cent pendant cette période³. Dans le même temps, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ont persisté dans tous les secteurs de l'économie.

Le ministère du Travail (DoL) a identifié et mesuré les pénuries et les besoins urgents des différentes branches, tant du secteur formel qu'informel. Globalement, l'Afrique du Sud manque cruellement d'ingénieurs et de scientifiques, de cadres financiers et de direction, ainsi que de techniciens qualifiés, comme les artisans et les professionnels en technologies de l'information. En 2007, ce déficit s'élevait à environ 300 000 personnes qualifiées, alors que les organismes de formation du secteur éducatif (SETA – *Sector Education Training Authorities*) ne peuvent former que 7 000 stagiaires par an.

L'éducation nationale doit encore surmonter l'héritage de l'*apartheid*. La médiocrité de l'enseignement des mathématiques et des sciences est à l'origine du manque chronique d'étudiants dans les filières universitaires correspondantes. Par ailleurs, les 50 collèges d'éducation, orientation et formation professionnelles (FET – *Further Education and Training*) accueillent moins de 5 pour cent des effectifs du secondaire ; ils

2. La BEE est mesurée selon sept critères : la propriété, la gestion, l'égalité d'accès à l'emploi, le développement des compétences, les conditions préférentielles pour l'obtention de marchés, le développement de l'entreprise et le développement socio-économique.

3. Le taux de chômage s'élève à 40 pour cent si l'on prend en compte les personnes qui ont renoncé à chercher un emploi.

étaient récemment encore sous le feu des critiques pour leur incapacité à répondre à la demande du marché du travail, puisqu'un tiers seulement de leurs anciens élèves trouvent un emploi.

À brève échéance, le manque de personnels très qualifiés pourrait être pallié en assouplissant la politique d'immigration et en faisant bénéficier les travailleurs non qualifiés de l'aide sociale et des programmes de travaux publics. À plus long terme, le relèvement du niveau des qualifications reste la condition essentielle d'un marché du travail réactif et équitable.

Le cadre institutionnel des programmes de développement des compétences a été défini par le décret NDA (*National Development Act*) de 1998, qui a instauré les SETA : 23 fonds de formation sectoriels ont été constitués, qui sont gérés paritairement par des représentants des employeurs et des personnels. Créés à l'origine pour encourager l'apprentissage en entreprise dans le secteur formel, les SETA ont à charge aujourd'hui de remonter le niveau des compétences dans les différentes branches de l'économie et de mettre en place un cadre national de qualifications (NQF). Le décret NDA a par ailleurs institué un Fonds national des compétences (NSF – *National Skill Fund*) orienté vers le secteur informel.

Mais de façon générale, le DoL, les SETA et le NSF travaillent chacun de leur côté et sans coordination, générant une bureaucratie inefficace sans répondre aux besoins du marché de l'emploi et dont les contrôles de qualité pointent le manque d'équité.

Selon une étude menée en 2007 par le DoL et la coopération technique allemande GTZ (*Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les SETA tient à l'élargissement de leur rôle envers différents groupes cibles. En effet, ces nouvelles responsabilités n'ont pas été accompagnées par une mise à niveau correspondante de leurs moyens d'action. Beaucoup de programmes de formation sont par ailleurs médiocres, ce qui provoque un fort taux d'abandons. Cette piètre qualité relève pour une large part des pressions exercées sur les SETA, les employeurs, les administrations et les

collèges FET, pour augmenter le nombre de places disponibles.

Les protocoles des formations proposés par les SETA sont encore limités et souvent confus. Les SETA manquent de données pertinentes sur les qualifications requises dans leurs filières et il n'existe pas de données disponibles sur les formations proposées.

La deuxième phase du NSDS pour la période 2005-10 (NSDS II) a introduit un éventail de changements dans le système de la formation professionnelle. La stratégie préconise un modèle de formation piloté par la demande du marché du travail, qui s'écarte du modèle habituel des formations décidées par les prestataires ; nombre de chômeurs ont suivi de telles formations sans la moindre garantie qu'elles soient en phase avec des offres d'emploi identifiées. À l'inverse, un nouveau concept basé sur l'apprentissage a permis d'introduire dans les programmes un ancrage dans le monde du travail.

Une autre initiative importante de la NSDS II a trait à l'institution d'une taxe d'apprentissage de 1 pour cent sur les entreprises dont la masse salariale est supérieure ou égale à 500 000 ZAR, dédiée au financement du développement des compétences aussi bien sur le lieu de travail que sur le marché de l'emploi au sens large. Quelque 80 pour cent de cette taxe vont aux SETA pour être orientés vers des entreprises partenaires sous forme de subventions fixes ou discrétionnaires. Les 20 pour cent restant vont au NSF pour financer la formation de base des adultes et pour aider les chômeurs et les personnes défavorisées à acquérir des qualifications.

Le système des subventions des SETA est critiqué pour sa lourdeur et son inefficacité. De récents audits ont révélé qu'une part importante des fonds destinés à la formation permanente n'étaient pas utilisés. Ce constat a nui à l'image des SETA, suscitant de la méfiance envers leur gestion et un soupçon de corruption.

Selon les enquêtes du DoL et de la GTZ, l'allocation des ressources par un dispositif de prélèvement-

redistribution – la plupart des recettes revenant aux employeurs qui acquittent la taxe professionnelle pour la formation de leurs propres employés – n’est pas forcément compatible avec la volonté du gouvernement de venir en aide aux chômeurs et aux personnes sous-employées. Un débat contradictoire se poursuit autour

de l’usage des 20 pour cent de la taxe affectés au NSF, pour décider s’ils peuvent suffire pour respecter les échéances du plan de développement.

Certains craignent par ailleurs que le NSF ne réponde pas aux besoins du secteur informel. Les

La réforme 2007 de l’éducation, de l’orientation et de la formation professionnelles

Les collèges FET proposent un enseignement et une formation professionnels après la période de scolarité obligatoire (après la neuvième année) et jusqu’à la préparation à l’enseignement supérieur. Un programme de financement de 1.9 milliard ZAR sur trois ans a été lancé en 2006 pour recapitaliser les collèges, s’attaquer à l’indispensable réforme des programmes d’étude, longtemps négligée, et investir dans le développement et le perfectionnement des équipes enseignantes, des infrastructures et des équipements. Le nouveau système des collèges FET est entré en vigueur pour la rentrée scolaire 2007/08, avec d’importantes innovations comme la délivrance d’un certificat professionnel national (le NCV – *National Certificate [Vocational]*), la promotion de l’autonomie des établissements et l’introduction de systèmes centralisés de suivi. Plus de 25 000 étudiants, soit 2 000 de moins que l’effectif projeté, se sont inscrits. L’objectif national est d’atteindre 1 million d’étudiants à l’horizon de la rentrée 2014/15. Au total, 1 861 assistants ont été formés pour dispenser les nouveaux programmes et des examinateurs ont été appointés pour préparer les premiers examens qui devaient donner lieu à la délivrance du NCV, fin 2007. Les collèges FET sont financés à 80 pour cent par le budget national et à 20 pour cent par les frais d’inscription qui, dans de nombreux cas, sont couverts par des bourses versées aux étudiants.

Début 2008, peu de progrès étaient venus corriger les très fortes disparités régionales en matière de qualité de l’enseignement et d’équipement des FET. De plus, le système ne prévoit pas explicitement de partenariats avec les entreprises et ne s’assure pas que les collèges soient ouverts aux demandes de l’industrie. La formation pratique se déroule lors d’ateliers de simulation organisés dans l’enceinte des collèges ; une éventuelle coopération avec des entreprises pour y organiser cette formation pratique est laissée à l’initiative de chaque établissement. Par ailleurs, bien que les collèges soient habilités à dispenser des formations dans le cadre de la NSDS et qu’ils puissent être accrédités par le NQF, ils ne coopèrent pas avec les SETA, ce qui révèle un manque de coordination entre la sphère de l’enseignement professionnel et de la formation initiale avec celle de la formation permanente.

Il faudra encore des efforts pour valoriser le statut des FET, généralement considérés comme réservés aux étudiants les moins doués et aux métiers bas de gamme. Les collèges doivent aussi leur médiocre réputation aux incertitudes entourant la transition vers des études supérieures ou la reconnaissance du NCV par les SETA. D’après l’étude de l’OCDE sur l’éducation en Afrique du Sud, les entreprises devraient être représentées dans les équipes de direction des collèges FET pour les rendre plus attractifs ; elles devraient aussi être étroitement associées aux campagnes de sensibilisation sur le rôle de la formation professionnelle dans la création d’emplois. Dans le souci de garantir la flexibilité du système, l’étude suggère d’instaurer au niveau provincial de l’éducation nationale des mécanismes de contrôle des effets sur le marché local de l’emploi des formations dispensées par les FET, en retraçant les carrières des élèves par des enquêtes de suivi.

enquêtes de terrain montrent que les chômeurs comme les travailleurs engagés dans des activités informelles sont mal informés des possibilités de financement offertes par le NSF. Ces lacunes sont aussi la conséquence de l'exclusion des intéressés des procédures d'élaboration des politiques.

Pour réagir à la pénurie persistante de personnels qualifiés, les autorités ont fait de l'éducation et du développement des compétences un pilier central de l'AsgiSA, en y introduisant plusieurs mesures destinées à réduire de moitié le chômage et la pauvreté à l'horizon 2014. L'une de ces mesures clés prévoit une refonte totale du programme d'éducation et de formation de base des adultes (ABET – *Adult Basic Education and Training*), inspiré d'un modèle actuellement appliqué à Cuba et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une modernisation en profondeur des collèges FET.

Une autre initiative clé a été conçue dans le cadre de l'AsgiSA, l'initiative conjointe pour l'acquisition des qualifications prioritaires (JIPSA – *Joint Initiative for Priority Skills Acquisition*), proposée par le vice-président en 2006. Il s'agit de s'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires avec un tout un éventail de mesures : organisation de sessions de formation spécifiques, programmes d'échanges avec des pays étrangers, recrutement de retraités ou invitation au retour des expatriés sud-africains, ou d'autres pays africains qui ont émigré pour travailler, et admission de nouveaux immigrants là où c'est nécessaire.

À ce jour, le comité directeur de la JIPSA a pris pour objectif de former 50 nouveaux artisans avant 2010. Il a décidé d'augmenter le nombre des nouveaux ingénieurs en recourant à l'immigration à court et moyen termes. La JIPSA essuie des reproches pour ne pas s'être coordonnée avec le DoL, alors que ses objectifs recourent largement ceux de la NSDS. Globalement, malgré ces initiatives et ces développements positifs, il reste beaucoup à faire pour intégrer les politiques d'éducation, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois dans un système global de développement des ressources humaines.

Contexte politique

Les élections pour la direction de l'ANC, le parti au pouvoir, se sont déroulées dans un climat de fortes tensions en décembre 2007. Le président sud-africain en exercice, Thabo Mbeki, a été déboulonné par son ancien vice-président Jacob Zuma, qui avait été démis de ses fonctions en 2005 pour des accusations de fraude et de corruption. Zuma l'a largement emporté, mais de nouvelles allégations de corruption massive ont ressurgi peu après. En tant que leader de son parti, Jacob Zuma est désormais le chef de file de l'ANC pour l'élection présidentielle prévue en 2009, à la fin du mandat de Thabo Mbeki. La rivalité venimeuse entre ces deux personnalités va probablement se prolonger jusqu'au scrutin.

Même s'il est très improbable que la justice se prononce sur les allégations de corruption avant le scrutin de 2009, celles-ci fragilisent les ambitions présidentielles de Jacob Zuma. Il peut compter sur ses partisans que sont les syndicats, le mouvement des jeunes de l'ANC et l'aile gauche du parti. Alors que la politique libérale de l'administration Mbeki sera probablement poursuivie, la perspective d'une présidence Zuma inquiète toutefois les investisseurs.

Contexte social et développement des ressources humaines

La stabilisation progressive de la vie politique et sociale au cours de la décennie écoulée a généré l'actuel courant de croissance profitable à l'économie. Toutefois, les tensions s'alourdissent depuis 2006, avec des grèves à répétition et un mécontentement croissant devant la trop lente réduction de la pauvreté et du chômage.

La criminalité reste endémique, avec une augmentation des crimes violents malgré une réduction de la criminalité globale. Les grandes villes sont particulièrement touchées par le phénomène. Si les raisons d'un tel degré de violence sont difficilement explicables, il est évident qu'il faut renforcer la police. La population considère l'ensemble de l'appareil de

justice criminelle comme une partie du problème, en raison de son inefficacité et de la corruption. Mais l'on sait que son travail est difficile, du fait de l'absence de légitimité d'un système hérité de l'*apartheid*.

L'emploi demeure le talon d'Achille de l'économie. La courbe du chômage n'a que récemment commencé à s'inverser, grâce à la création de quelque 1.2 million d'emplois depuis 2005. Néanmoins, selon le Comité de recherches en sciences humaines, il faudra créer 5 millions d'emplois supplémentaires pour tenir l'objectif de l'AgsiSA de ramener le taux du chômage à 13 pour cent en 2014. Le seuil de la pauvreté, de 3 000 ZAR par an (soit environ 2 dollars par jour), laisse penser que 43.2 pour cent des Sud-africains vivaient dans la pauvreté en 2006, avec un coefficient de Gini de 0.68. Des progrès incontestables ont été réalisés grâce à l'élargissement de l'assiette de l'aide sociale, mais ils ne touchent pas encore les chômeurs de longue durée ni les travailleurs du secteur informel, dont le nombre dépasse les 2.5 millions.

Le gouvernement privilégie l'accès aux services publics de base et l'amélioration de leur qualité. L'enquête 2007 sur les communautés fait état d'une amélioration remarquable au niveau du logement, de l'enseignement primaire et de l'accès aux services publics de base – eau et électricité notamment. Mais il reste encore beaucoup à faire, surtout en termes de qualité.

La redistribution des terres agricoles avance à très petits pas : à peine 5 pour cent des superficies ont été redistribuées, très loin de l'objectif de 30 pour cent. En outre, bien que les pouvoirs publics aient construit 2.4 millions de logements urbains depuis 1994, la majorité de la population noire pauvre reste confinée dans les banlieues excentrées meilleur marché. Si bien que les cités et les villes continuent de refléter les barrières géographiques et raciales de l'*apartheid*. Malgré les progrès sociaux indéniables apportés par la fourniture de logements décents (71 pour cent de la population vit dans des habitations aux normes), les pauvres restent *de facto* exclus des opportunités économiques qu'offrent les villes.

Les initiatives les plus récentes mises en œuvre par les autorités comprennent la création d'une agence de

développement de l'habitat (*Housing Development Agency*), qui préempte auprès des administrations, des entreprises du secteur public et du secteur privé les terrains à bâtir bien situés avant de les rétrocéder au secteur privé et aux municipalités pour la construction de logements sociaux. Le gouvernement cherche aussi à créer un fonds chargé d'acquérir des terrains bien situés en vue d'un usage résidentiel. Il s'efforce par ailleurs de réhabiliter les centres des grandes villes, qui ont souffert d'un exode à grande échelle à la fin de l'*apartheid* pour fuir la forte criminalité. Certains centres villes ont de faibles taux d'occupation, les entreprises s'étant déportées vers des districts plus sûrs, comme par exemple celui de Sandton, au nord de Johannesburg. Des réductions d'impôts et autres incitations locales commencent à inverser le cycle de décadence dans certains centres villes.

Bien que l'Afrique du Sud consacre à juste titre 20 pour cent de son budget (6 pour cent de son PIB) à l'éducation – un pourcentage élevé à l'aune des standards internationaux – le système actuel se débat toujours pour combler les fractures géographiques et qualitatives héritées de l'*apartheid*. Le manque de professeurs qualifiés reste le principal problème. Malgré les réorientations de fonds, de profondes différences persistent entre écoles, plus ou moins privilégiées. Ainsi, dans les collèges anciennement réservés aux Blancs, on compte pratiquement 30 enseignants avec quatre ans d'ancienneté pour 1 000 élèves, contre 21 seulement dans les établissements naguère réservés aux Noirs. Selon un test international réalisé en 2005 dans une quarantaine de pays pour mesurer le niveau de lecture des enfants, l'Afrique du Sud obtient de moins bons résultats que la plupart de ses homologues africains ou dans le monde : pratiquement 80 pour cent des écoliers sud-africains en primaire n'atteignaient pas le critère de référence le plus faible.

Le secondaire se caractérise par un niveau élevé d'abandons et de redoublements. En 2007, le taux de passage des étudiants en dernière année est tombé à 65.2 pour cent, contre 66.5 pour cent en 2006. La faiblesse de l'enseignement en mathématiques et en sciences s'est traduite par des taux de passage en dernière année d'à peine 40 pour cent pour les mathématiques

et de moins d'un tiers en sciences. Pour l'année scolaire 2007/08, un nouveau programme rend obligatoires au moins l'une des deux options de mathématiques – maths ou calcul – de même que les programmes d'orientation et deux langues parmi celles parlées dans le pays, dont la langue d'enseignement et d'apprentissage. Le cadre de dépenses à moyen terme pour la période 2008/10 prévoit une croissance annuelle de 11 pour cent des dépenses d'éducation, consacrées principalement à la construction d'écoles, aux manuels scolaires, à la fourniture de repas scolaires et au financement de l'enseignement supérieur. Des efforts complémentaires n'en seront pas moins nécessaires pour identifier et aider les établissements peu performants.

Les dépenses publiques de santé ont augmenté en valeur de 15 pour cent entre 2006/07 et 2007/08 et leur croissance en moyenne annuelle devrait se monter à 11.4 pour cent à moyen terme. Néanmoins, malgré des budgets en hausse, les différences qualitatives entre les systèmes publics et privés restent considérables, le système de santé publique souffrant d'une inefficacité généralisée, de manque de fonds et d'une pénurie chronique de personnels qualifiés. L'exode croissant des personnels de santé des zones rurales vers les villes ou, pire encore, vers l'étranger, participe à cette pénurie. De très fortes inégalités persistent au niveau de l'accès aux services et aux équipes médicales. Un cadre stratégique des ressources humaines dans le domaine de la santé (*National Human Resources for Health Strategic Framework*) a été inauguré en 2006 pour garantir un flux stable de personnels qualifiés et correctement rémunérés.

L'état de santé des Sud-africains fait des progrès, quoique limités. Les fondamentaux connaissent cependant des avancées – législation, financement et systèmes d'informations sanitaires – vitales pour la fourniture de soins de qualité et la réduction du coût des soins pour les patients. Le souci du progrès durable entre désormais en compte dans nombre de programmes. En 2006 par exemple, la Commission de certification de la région Afrique a signalé l'éradication de la polio en Afrique du Sud. L'incidence du paludisme s'est réduite de 18 pour cent entre 2005 et 2006, mieux

que l'objectif de 10 pour cent. Les autorités veulent élargir la couverture vaccinale des enfants, de 82 pour cent en 2005/06 à 90 pour cent, et réduire encore la mortalité maternelle.

Malgré la stabilisation de la prévalence, l'épidémie du sida reste le principal défi de santé publique. Le sida est la première cause de décès chez les adultes, annulant en partie les progrès enregistrés au niveau de la mortalité maternelle et infantile. Les efforts préventifs semblent avoir été vains en matière de dépistage : 10 pour cent seulement des hommes se sont soumis au test en 2006. Malgré la mise en place en 2005 du programme de distribution gratuite des antirétroviraux (ARV), l'objectif de faire bénéficier de ce traitement, à l'horizon 2012, 80 pour cent de la population infectée tourne court : 40 pour cent seulement y a accès. L'accès limité aux antirétroviraux contribue au nombre toujours très élevé des décès enregistrés. Pour répondre à ces défis, 20 nouveaux sites de thérapie ARV ont été ouverts en juin 2007 dans les hôpitaux et les principales cliniques du pays et des incitations salariales ont été créées pour fidéliser les praticiens.

Un plan stratégique complémentaire de lutte contre le VIH/Sida et les maladies sexuellement transmissibles a été lancé en 2007, qui préconise l'accès universel aux antirétroviraux. Bâti à l'issue de vastes consultations auprès des acteurs concernés, sa mise en application suscite néanmoins des inquiétudes, puisque les objectifs 2007 n'ont pas été respectés.

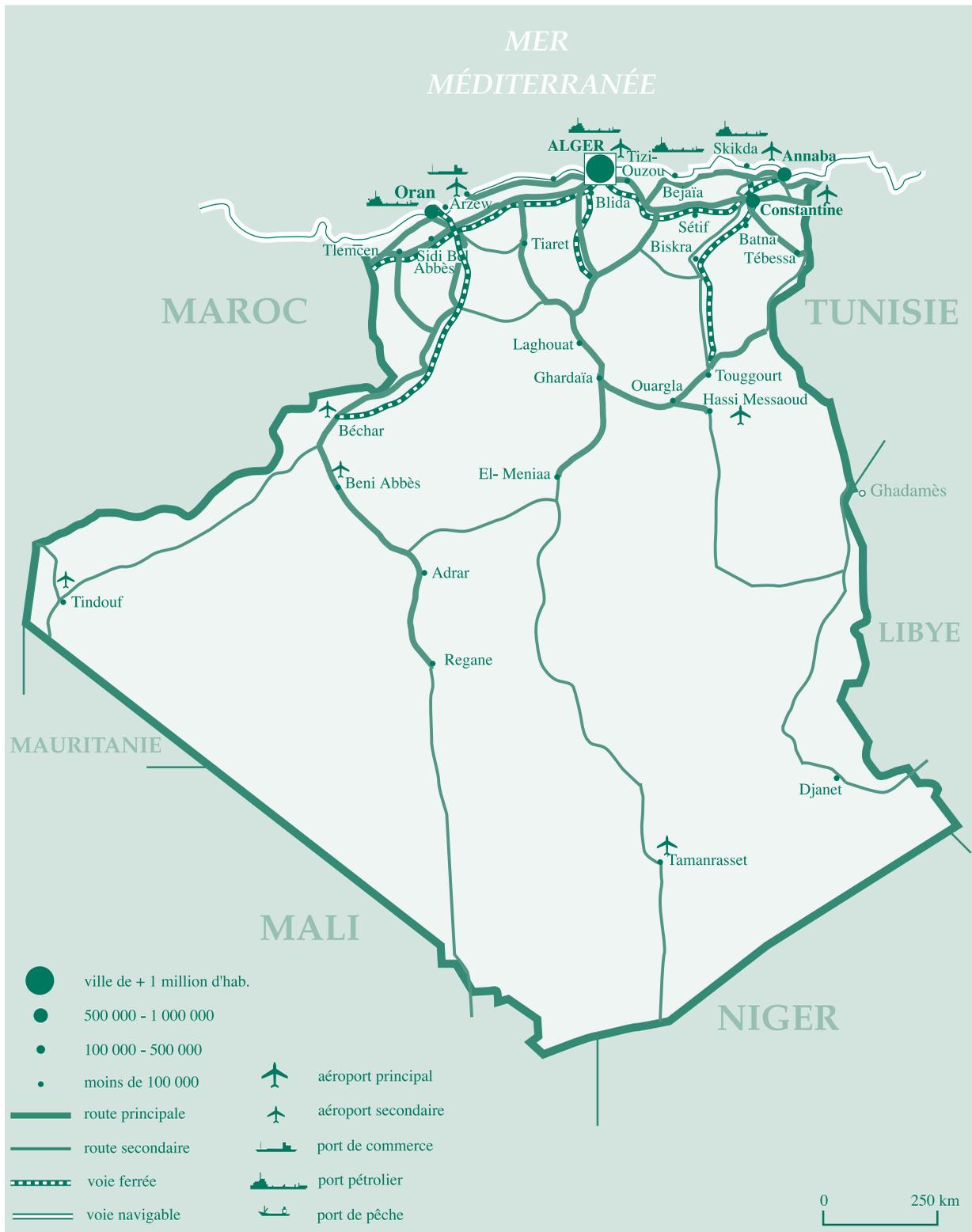
Algérie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 2 382
- Population en milliers (2007) : 33 858
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 2 154
- Espérance de vie (2007) : 72.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 26.1

Algérie

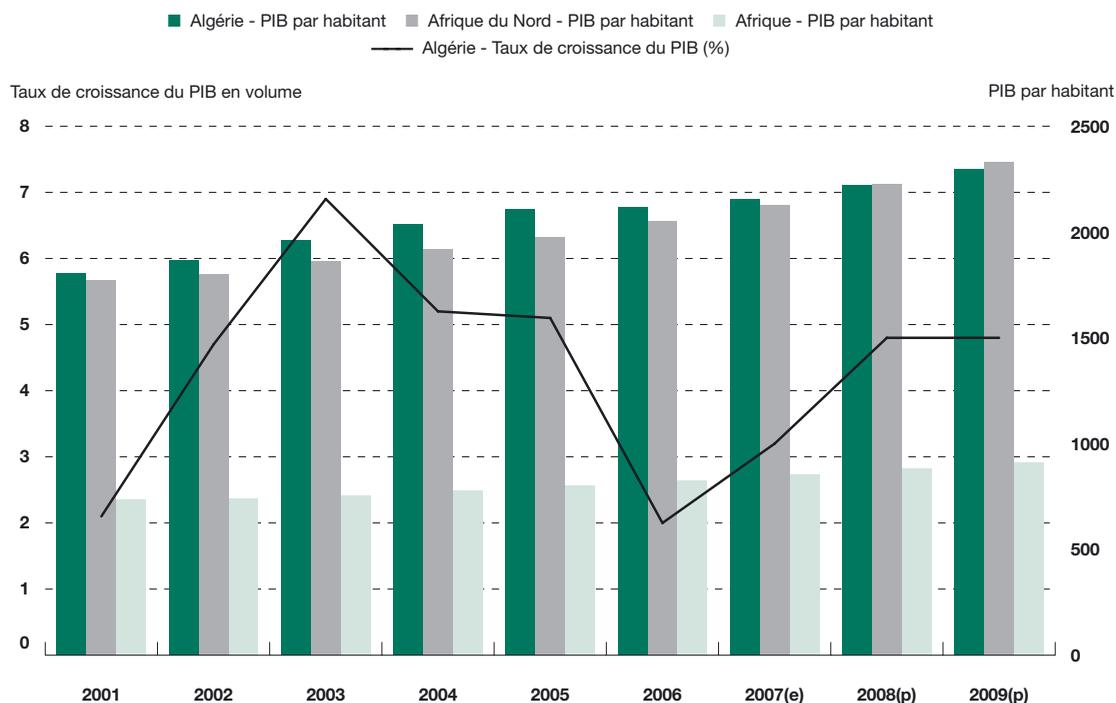


UNE CONJONCTURE INTERNATIONALE FAVORABLE et une bonne maîtrise des agrégats macro-économiques ont permis à l'Algérie de connaître depuis 2002 des taux de croissance économique convenables, mais qui restent en deçà du potentiel du pays, notamment en termes de croissance hors hydrocarbures. La hausse continue des recettes des hydrocarbures permet au pays des taux d'investissement élevés et une augmentation maîtrisée des salaires, mais le chômage reste important, surtout parmi les jeunes. Grâce à des remboursements anticipés, le pays a pu apurer l'essentiel de sa dette extérieure, publique et multilatérale. Comparée à des économies à revenu similaire, l'économie algérienne reste peu diversifiée, et la contribution du secteur privé au PIB global demeure faible.

Doté de plus de 150 milliards de dollars (USD), un programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) s'est donné pour objectifs de financer, sur la période 2005-09, de grands projets pourvoyeurs d'emplois et d'externalités, et d'accélérer les réformes structurelles. Le programme doit toutefois tenir compte des capacités d'absorption insuffisantes de l'économie, notamment dans le dimensionnement des projets et leur exécution, et de l'efficacité de la dépense publique. Les projets inscrits dans ce programme sont ainsi en cours de réévaluation en liaison avec les recommandations de la Banque mondiale. Enfin, pour remédier aux carences

L'Algérie a apuré sa dette par des remboursements anticipés, mais elle reste très dépendante du pétrole.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324567704650>

institutionnelles et aux problèmes de gouvernance, les autorités sont déterminées à mener à bonne fin les réformes structurelles engagées, notamment dans le secteur bancaire et le système fiscal, et à consolider celles touchant au climat des affaires, à la réforme du secteur public et à l'agriculture.

Développements économiques récents

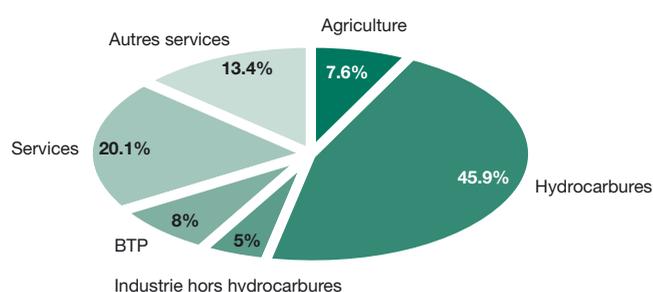
Après une croissance molle de 2 pour cent en 2006, due à un recul de 2.5 pour cent de la production d'hydrocarbures, le PIB a enregistré en 2007 un taux de croissance de 3.2 pour cent. La croissance du PIB hors hydrocarbures (PIBHH) a été de 6.4 pour cent. En raison de fortes poussées de la dépense publique et d'inflation importée, le taux d'inflation a été de 3.8 pour cent contre 2.5 pour cent en 2006. La croissance reste tributaire des recettes d'hydrocarbures. Le secteur des BTP, fortement influencé par le budget de l'État, n'a enregistré que 9.5 pour cent de croissance en 2007 contre 11.5 pour cent en 2006. Avec respectivement 6.9 et 5.9 pour cent de croissance, les services et l'agriculture se sont mieux comportés en 2007, tandis que l'industrie, avec seulement 1.1 pour cent de croissance, poursuit son ralentissement.

L'Algérie demeure un grand pays exportateur d'hydrocarbures. Les exportations de gaz, essentiellement vers l'Europe, culmineront à 100 milliards de mètres cube en 2010, contre 64 milliards en 2006. Les exportations d'hydrocarbures, qui se sont élevées à 4 112 milliards de dinars (DZD), soit

58.2 milliards USD, ont représenté en 2007 près de 97.8 pour cent des exportations totales. Le prix moyen à l'exportation du brut algérien continue d'augmenter, passant de 65.8 USD le baril en 2006 à 75 USD en 2007. La part des hydrocarbures dans le PIB s'est élevée à 45.9 pour cent, même si, en raison de problèmes techniques et de maintenance des installations, la croissance du secteur a encore reculé de 0.7 pour cent en 2007. Escomptant une hausse continue des prix pour les années à venir, les autorités songent à plafonner l'expansion de la production d'hydrocarbures, préférant préserver les réserves prouvées et stabiliser les recettes au niveau moyen de ces dernières années, soit environ 55 milliards USD jusqu'en 2011.

Le secteur industriel, qui ne représente plus que 5 pour cent du PIB total, a enregistré en 2007 une hausse très faible, de l'ordre de 1.1 pour cent, contre une croissance de 2.8 pour cent en 2006. Cette faible croissance est due essentiellement aux performances médiocres du secteur privé et au recul des industries manufacturières publiques. Seules les branches mines et carrières, énergie, bois et papiers et industries sidérurgiques et métalliques ont connu une croissance positive en 2007. La plus forte progression a été enregistrée par les mines et carrières grâce notamment à la forte croissance des minerais de phosphates et de fer, suivies de la branche électricité et gaz. Toutes les autres branches (cuirs, textiles, matériaux de construction, chimie et agroalimentaire) ont connu des baisses significatives de leur production en 2007. Même si la production industrielle du secteur public a enregistré durant le premier semestre 2007 une hausse de 0.6 pour cent, après un recul de 0.3 pour cent en

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

2006, le secteur industriel national est resté globalement atone en raison de la baisse de la part de l'industrie privée dans la valeur ajoutée totale. On estime que l'industrie publique a perdu plus de 80 pour cent de son potentiel depuis 1989 (1989 = indice 100). Il a été observé globalement et sur plus d'une décennie une chute continue de la production (et donc des capacités de production) du secteur public industriel, à l'exception des secteurs de l'énergie, des mines et carrières et, plus récemment, de la sidérurgie.

Sous l'impulsion des dépenses d'équipement de l'État, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a été en 2007 le plus dynamique, affichant une performance de 9.5 pour cent, inférieure toutefois à celle de 11.6 pour cent enregistrée en 2006. Le secteur a contribué pour plus de 8 pour cent au PIB total. La construction de logements a été la locomotive du secteur.

Le secteur agricole a crû de près de 5.9 pour cent en 2007, contre 4.9 pour cent en 2006, et sa part dans le PIB s'est établie à 7.6 pour cent. Légèrement supérieure à la moyenne de 5.5 pour cent des cinq dernières années, la production agricole a été tirée par les performances en 2006 des filières des céréales (+ 13.8 pour cent), de la viticulture (+ 19.2 pour cent),

des agrumes (+ 8.4 pour cent), des fruits à noyaux et à pépins (+ 27.3 pour cent) et du lait (+ 8.2 pour cent). La production de fruits semble prendre de l'essor avec l'extension des surfaces dévolues aux vergers, portées à plus de 1 000 000 d'hectares en 2006 contre 518 000 en 1999, tandis que celles consacrées au raisin de table ont progressé de 56 000 à 107 000 hectares sur la période, entraînant une progression des exportations de fruits frais. En revanche, certaines filières à fort impact sur l'alimentation de la population et les revenus des agriculteurs ont fortement fléchi, comme les viandes blanches, l'oléiculture, le miel, les légumes secs, les dattes et la tomate industrielle.

Les services marchands, qui représentent 20.1 pour cent du PIB, ont augmenté de 6.9 pour cent en 2007 contre 6.5 pour cent en 2006 et restent dominés par les transports, les communications et le commerce. Les autres services, qui représentent plus de 13 pour cent du PIB total, ont été tirés par la croissance des services des administrations publiques qui ont plus que doublé (+ 6.5 pour cent) par rapport à 2006 (+ 3.1 pour cent).

La composition de la demande s'est caractérisée en 2007 par la poursuite de l'effort d'investissement qui a augmenté de 8.8 pour cent en volume et a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 3.1 pour cent.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	26.2	29.7	8.8	7.2	8.2	3.1	2.7	3.1
Publique	8.2	11.8	10.0	7.5	10.0	1.4	1.1	1.5
Privée	18.0	17.9	8.0	7.0	7.0	1.7	1.6	1.6
Consommation finale	68.4	43.1	2.8	5.2	5.2	1.8	3.2	3.3
Publique	16.8	11.3	2.8	3.2	3.5	0.4	0.4	0.4
Privée	51.6	31.8	2.8	5.7	5.7	1.4	2.8	2.9
Solde extérieur	5.4	27.3				-1.6	-1.1	-1.6
Exportations	28.2	48.9	-0.4	1.7	2.3	-0.1	0.5	0.6
Importations	-22.8	-21.7	5.6	5.7	7.9	-1.5	-1.6	-2.2
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	3.2	4.8	4.8

Source : Données des autorités du pays et du FMI ; calcul des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328442502180>

Cependant, l'investissement industriel est resté marginal, témoignant de la faible diversification de l'économie. La consommation finale a augmenté en 2007 de 2.8 pour cent. La croissance des consommations publique et privée a été identique.

Bien qu'ayant diminué en volume, les exportations totales ont crû en 2007 de plus de 8.9 pour cent en valeur, tandis que les importations augmentaient plus fortement encore, de près de 27.9 pour cent. Bien qu'en augmentation, les exportations hors hydrocarbures dépassent à peine la barre symbolique du milliard de dollars (1.31 milliard) et restent trop faibles pour contribuer significativement à la croissance. Seul un effort durable de densification et de diversification industrielles pourrait galvaniser ces exportations et tirer un peu plus la croissance. Sous la forte poussée des importations, le solde commercial a enregistré un recul de 3.2 pour cent par rapport à 2006.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le budget de l'État reste largement tributaire des recettes de la fiscalité pétrolière, dont le poids a atteint en 2007 plus de 78 pour cent des recettes totales. En comparaison, la fiscalité ordinaire (846.7 milliards DZD) demeure faible et couvre à peine 53.4 pour cent des dépenses courantes, ce qui ne manque pas d'inquiéter sur la dépendance du budget à l'égard du reste du monde et sur sa pérennité à moyen et long terme. L'impôt sur les revenus du capital et du travail reste bas et constitue moins du tiers des recettes fiscales ordinaires et moins de 6 pour cent des recettes totales, ce qui conforte l'Algérie dans l'image d'une économie de rente.

En raison d'une forte progression des recettes d'hydrocarbures, les recettes budgétaires totales se sont élevées à 3 849.9 milliards DZD en 2007 (41.2 pour cent du PIB) contre 3 578.6 milliards en 2006. Les dépenses totales ont atteint 2 778.8 milliards DZD (29.8 pour cent du PIB) contre 2 487.2 milliards en 2006. Sous le double effet de la révision du système

des rémunérations dans la fonction publique et de l'application des mesures sociales introduites dans la loi des finances 2007, les dépenses courantes (1 585.2 milliards en 2007) représentent plus de 57 pour cent du total des dépenses. En proportion du PIB, les dépenses d'équipement ont atteint 12.8 pour cent en 2007 contre 11.7 pour cent en 2006.

Le déficit primaire hors hydrocarbures s'est élevé à 37.2 pour cent du PIBHH contre 37.6 pour cent en 2006, et il pourrait atteindre 34.9 pour cent en 2008. Affichant 11.4 pour cent du PIB en 2007 contre 12.9 pour cent en 2006, l'excédent budgétaire global demeurera élevé dans le futur et restera supérieur à 7 pour cent jusqu'en 2011. Il est à noter toutefois que les différents déficits des finances publiques sont quelque peu artificiels dans la mesure où les recettes d'hydrocarbures sont budgétisées à 19 USD le baril. Les recettes en excédent de ce prix sont versées au FRR (fonds de régulation des recettes) dont l'encours en juin 2007 s'élevait à 3 195 milliards de dinars (45.6 milliards USD). Les autorités ont été inspirées de lancer à la fois un ambitieux programme d'investissement public, de payer l'essentiel de la dette extérieure par anticipation et de créer en 2000 ce fonds constituant un recours en cas de retournement de conjoncture. Cependant, compte tenu de la difficulté pour les autorités de financer autrement le déficit budgétaire hors hydrocarbures, les règles du FRR ont été modifiées pour permettre le financement direct de ce déficit, à la double condition toutefois que l'encours du fonds demeure supérieur à 10 milliards USD et le prix mondial du brut algérien supérieur à 49 USD le baril.

Parmi les actions jugées prioritaires par les autorités en 2007 figure la modernisation des systèmes budgétaires (MSB). Le projet de réforme s'appuiera sur une approche pluriannuelle de gestion des recettes et des dépenses basée sur une budgétisation par programme, une responsabilisation des gestionnaires à travers une évaluation et un contrôle de la performance et des résultats, et une amélioration du contenu et de la présentation du budget, mesures qui permettront une plus grande maîtrise des coûts des programmes d'équipement et une meilleure planification budgétaire.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales avec dons^a	30.0	36.3	40.9	42.3	41.2	43.0	41.9
Recettes fiscales	10.0	9.1	8.2	7.7	7.7	7.7	7.8
Recettes pétrolières	18.4	25.9	31.4	33.3	32.2	34.0	32.8
Dépenses totales (et prêts nets)^a	32.0	31.0	27.3	29.4	29.8	28.7	29.5
Dépenses courantes	23.8	20.4	16.5	17.0	17.0	15.9	15.7
<i>Sans les intérêts</i>	20.0	19.0	15.5	16.2	16.2	15.2	15.1
Salaires	8.8	6.4	5.5	5.3	5.1	4.8	4.7
Paiement d'intérêts	3.8	1.4	1.0	0.8	0.9	0.7	0.6
Dépenses en capital	8.2	10.4	10.7	11.7	12.8	12.8	13.7
Solde primaire	1.8	6.7	14.6	13.7	12.3	15.0	13.0
Solde global	-2.0	5.3	13.6	12.9	11.4	14.3	12.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités du pays et du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330333866153>

Les autorités comptent également élargir l'expérience pilote conduite en 2006 avec trois ministères importants, qui a permis d'identifier les contraintes ayant affecté le processus d'appropriation de la réforme.

Politique monétaire

L'année 2007 s'est caractérisée par le gonflement des créances nettes du trésor sur le système bancaire et par un accroissement des avoirs extérieurs nets du pays qui se sont élevés à près de 105 milliards USD et ont dépassé les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie, ce qui montre que ces avoirs constituent en Algérie la source principale de la création monétaire. La masse monétaire s'est accrue durant l'année d'environ 17.9 pour cent, bien que les ressources du trésor, constituées du surcroît de recettes fiscales pétrolières, aient atténué cette expansion monétaire. Afin d'éviter de ponctionner sur le FRR pour les besoins de remboursement par anticipation de la dette extérieure due au titre de l'année 2006, le trésor a recouru en 2007 aux avances exceptionnelles de la Banque d'Algérie, à hauteur de 627.8 milliards DZD, ce qui a eu pour effet de gonfler la dette publique interne, alimentée par ailleurs par le rachat par le trésor des créances non performantes détenues par les banques sur les entreprises publiques déstructurées. Les avoirs du trésor public auprès de la Banque centrale ont atteint en 2007 plus de 4 000 milliards DZD (près de 57 milliards USD).

La politique monétaire est restée prudente en 2007 et la création monétaire, malgré une hausse de 17.9 pour cent contre 18.6 pour cent en 2006, a été contenue grâce à la stérilisation par la Banque d'Algérie des surliquidités bancaires induites par la forte croissance des dépôts de la Sonatrach (Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures). Les instruments de stérilisation ont englobé la reprise de liquidités par appels d'offres, la facilité de dépôts rémunérés et les réserves obligatoires dont le taux a été fixé à 6.5 pour cent. Cette politique a permis de résorber plus de 96 pour cent des surliquidités et de contenir l'inflation. Cependant, en raison d'un rebond des prix des produits de base et des intrants industriels, dont l'essentiel continue à être importé, et de l'expansion de la dépense publique et des réserves de change, le taux d'inflation a atteint 3.8 pour cent fin 2007. Dans un contexte d'inflation importée et d'expansion budgétaire due aux programmes d'investissements publics et aux hausses salariales, l'institut d'émission devra resserrer davantage la politique monétaire et augmenter le taux d'intérêt de base pour le maintenir positif en termes réels, tout en gérant de façon plus flexible le taux de change du dinar et endiguer ainsi les pressions inflationnistes. Le taux d'intérêt de la Banque d'Algérie a été relevé à 2 pour cent en 2007 (1.7 pour cent en 2006).

Les crédits à l'économie, octroyés principalement par les banques publiques, ont atteint

1 861 milliards DZD (19.9 pour cent du PIB). Une part importante a été attribuée aux entreprises privées et aux ménages, tandis que les crédits destinés aux entreprises publiques ont baissé. Cette croissance des crédits au secteur privé doit cependant tenir compte des risques de concentration des crédits sur quelques gros débiteurs privés et de surendettement des ménages. Les crédits au secteur privé ont atteint 1 057.3 milliards DZD (11.3 pour cent du PIB) et la part des crédits à moyen et long terme est en augmentation. La supervision des banques publiques et leur surveillance, fondées principalement sur des contrôles sur place, sont devenues plus actives. Toutefois, le portefeuille improductif des banques publiques reste élevé, et la dette publique interne du trésor (1 779 milliards DZD en 2007) est due pour l'essentiel (1 376 milliards) à ces mêmes banques au titre de l'assainissement par le trésor de la dette des entreprises publiques.

Le régime de change de l'Algérie est un régime de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises des grands partenaires commerciaux du pays, avec pour objectif d'assurer la stabilité du taux de change effectif réel (TCER). Ce dernier s'est apprécié en 2007 de 0.9 pour cent, passant de 72.6 dinars pour un dollar à 69.3. En raison de l'obligation faite à la Sonatrach, dont l'État demeure l'unique actionnaire, de rétrocéder l'intégralité des recettes provenant des exportations d'hydrocarbures, la Banque d'Algérie demeure le principal vendeur de devises étrangères aux banques, en sus d'une partie marginale qui peut être échangée sur le marché interbancaire entre banques commerciales. Cette

vocation permet à l'institut d'émission de maintenir le TCER à peu près à son niveau de fin 2003, niveau jugé proche de l'équilibre. Par ailleurs, l'écart entre taux du marché informel et taux de change officiel a diminué sensiblement au début de 2006, suite à la baisse de la demande de devises, notamment le dollar et l'euro, consécutive à l'obligation faite aux importateurs d'augmenter leur capital à 20 millions de dinars qui a éliminé nombre d'entre eux. L'écart semble se creuser de nouveau en 2007 sous l'effet de l'augmentation de la valeur de l'euro, qui a conduit à sa relative raréfaction.

Position extérieure

Grâce à la hausse continue des prix mondiaux des hydrocarbures, les exportations totales ont atteint 4 242.9 milliards DZD (45.5 pour cent du PIB) en 2007 contre 3 976 milliards en 2006, soit une hausse de 6.3 pour cent. Malgré un recul de 1.13 pour cent en volume, les exportations d'hydrocarbures se sont élevées à 4 112 milliards DZD (59.2 milliards USD), soit 97.8 pour cent des exportations totales. Malgré une nette progression, les exportations hors hydrocarbures restent marginales (1.3 milliard USD ou 2.2 pour cent des exportations totales), au grand dam des autorités qui cherchent à les stimuler. Concernant la part des entreprises pétrolières étrangères dans les exportations d'hydrocarbures, elle a baissé en 2006 à 9.9 pour cent contre 10.4 en 2005. Ces entreprises ont par ailleurs été soumises en 2006 au paiement d'une taxe sur leurs surprofits réalisés sur un prix mondial du brut supérieur à 30 USD. Cette taxe a permis au trésor de récolter près de 2 milliards USD de ressources fiscales additionnelles. En 2006, les États-Unis ont acheté à l'Algérie pour

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	6.9	16.8	25.7	29.2	27.1	29.3	27.1
Exportations de biens (f.o.b.)	25.3	37.9	45.0	47.0	45.5	47.4	45.6
Importations de biens (f.o.b.)	18.4	21.1	19.3	17.8	18.4	18.0	18.5
Services	-3.8	-2.4	-2.2	-1.9	-3.4	-3.4	-3.5
Revenu des facteurs	-4.7	-4.2	-4.9	-3.9	-2.6	-2.2	-1.7
Transferts courants	1.6	2.9	2.0	1.4	1.3	1.1	1.1
Solde des comptes courants	0.0	13.0	20.6	24.8	22.4	24.9	23.0

Source : Données des autorités du pays et du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331610280212>

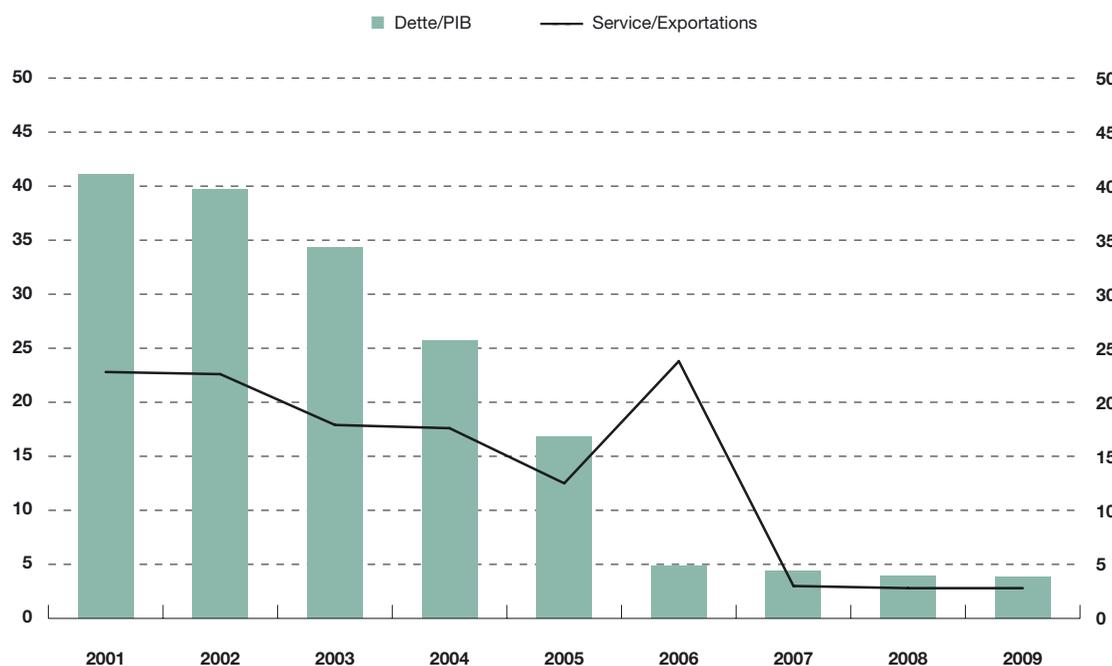
14 milliards USD, soit 26 pour cent de la valeur globale des exportations de marchandises, suivis successivement de l'Italie (9 milliards), l'Espagne (5.5 milliards), la France (4.3 milliards) et l'Amérique latine (2.9 milliards), dont le Brésil pour 1.8 milliard.

Les importations de marchandises ont atteint 1 862 milliards DZD (26.8 milliards USD) en 2007 contre 1 557 milliards en 2006 (21.4 milliards USD). Les importations ont augmenté sous l'effet de la montée en puissance des investissements publics et du renchérissement des produits importés tels que les équipements (10 milliards USD), les biens intermédiaires (8.5 milliards) et les produits alimentaires (4.8 milliards). Les importations de marchandises proviennent pour 56 pour cent de l'Union européenne avec 4.3 milliards USD pour la France, 1.9 milliard pour l'Italie, 1.5 milliard pour l'Allemagne et 1 milliard pour l'Espagne. Les pays asiatiques ont fourni pour 2.5 milliards USD de marchandises, dont 1.7 milliard pour la Chine, qui devient le 3^{ème} fournisseur du pays.

Alors que l'accord d'association avec l'Union européenne entre en 2007 dans sa deuxième phase de démantèlement tarifaire, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC patine toujours, et les échanges intermaghrébins demeurent dérisoires (3 pour cent du total des échanges de la région avec le reste du monde).

L'ouverture du pays aux investissements directs étrangers (IDE), notamment pétroliers, a déséquilibré davantage la balance des revenus en 2006 mais, phénomène nouveau, les IDE, qui ont atteint 1.8 milliard USD pour l'année, se sont davantage tournés (à hauteur de 53.02 pour cent) vers les secteurs hors hydrocarbures. Toutefois, les revenus versés au reste du monde, constitués pour 76.2 pour cent des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, ont atteint en 2006 près de 7 milliards USD, alors que les revenus reçus, générés principalement par le placement des réserves de la Banque d'Algérie à l'étranger, ont progressé de 1 milliard USD en 2006 pour atteindre 2.42 milliards.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326777820440>

Le compte courant a enregistré en 2007 un excédent global de 30.1 milliards USD, mais cet excédent devrait baisser de façon continue jusqu'en 2011 en raison de la croissance des importations et des transferts de revenus des étrangers résidents dans le pays. Fin juin 2007, les réserves de change ont affiché 90.96 milliards USD, soit l'équivalent de près de 39 mois d'importation, et ont atteint, avec un prix moyen du brut algérien de 75 USD le baril, 105 milliards USD.

Mettant à profit la manne financière dont jouit le pays depuis quelques années, les autorités procèdent depuis 2004 au remboursement par anticipation de la dette extérieure officielle et au plafonnement des emprunts non concessionnels. L'Algérie est ainsi parvenue à rembourser près de 14 milliards USD sur une dette extérieure qui totalisait fin 2003 environ 23.5 milliards USD. Fin 2006, l'accélération des paiements par anticipation avait permis au pays de rembourser plus de 8.5 milliards USD aux créanciers des Clubs de Paris et de Londres, et 2 milliards aux créanciers multilatéraux. Ces remboursements ont fait passer le ratio dette extérieure/PIB d'environ 34 pour cent fin 2003 à moins de 4.8 pour cent à fin 2006. Le ratio devrait diminuer à 3 pour cent d'ici 2011. Fort de ces données, le pays a l'intention d'obtenir une notation d'emprunteur souverain. Concernant la dette publique interne que les autorités sont déterminées à éponger graduellement, son encours est resté en juin 2007 quasiment inchangé à son niveau de décembre 2006, soit environ 1 780 milliards DZD (19 pour cent du PIB).

relevé à 1 pour cent. En termes de densité des réseaux, l'Algérie jouit d'un parc appréciable, mais des goulets d'étranglement d'ordre institutionnel et réglementaire pèsent sur les ports, les routes et le transport urbain et freinent la croissance. La rentabilité économique des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, guidée par des impératifs sociaux, reste discutable en raison de la faiblesse du trafic, et la compétitivité du secteur portuaire reste insuffisante par manque de terminaux à conteneurs. Le nouveau port de Djendjen, à l'est du pays, devrait remédier quelque peu à cette situation. Par ailleurs, le patrimoine vieillit et les investissements vont davantage aux nouvelles infrastructures qu'à l'entretien des anciennes.

La réalisation de projets d'envergure, notamment l'autoroute est-ouest longue de 1 200 km, nécessite la mise en place d'un plan de maintenance régulier et d'un cadre institutionnel et réglementaire indépendant des centres de décision politique. Le secteur privé, qui assure une part importante du transport routier (93 pour cent des services interurbains de passagers et 97 pour cent du transport de marchandises), devra être associé aux autres modes de transports, et les partenariats public-privé devront être stimulés pour améliorer la qualité du service et la préservation des infrastructures. Une Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED) a été créée en 2004 dans le but de remédier aux insuffisances de préparation et d'exécution des grands projets, et de fournir aux décideurs un avis préalable sur la viabilité économique de ces projets.

Outre le programme de cession d'entités publiques et/ou la fermeture d'entreprises financièrement déstructurées, la réforme du secteur public porte essentiellement sur la mise à niveau des entreprises publiques. Pour remédier à la dispersion des programmes actuels de mise à niveau, une nouvelle politique d'unification des programmes sera mise en place par la nouvelle stratégie industrielle dont le plan d'action a été adopté par le gouvernement en 2007. La réforme touche également au partenariat entre entreprises publiques et privées. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en place d'un marché du foncier économique, et quatre décrets exécutifs ont été

Questions structurelles

Développements récents

Les investissements consentis ont permis au fil du temps de constituer un ensemble d'infrastructures important mais qui reste exposé à des problèmes aigus d'entretien. L'Algérie possède 107 000 kilomètres de routes, dont 72 pour cent sont revêtues, 4 940 kilomètres de voies ferrées, 10 ports commerciaux et 33 aéroports. Le budget de maintenance des routes ne représente que 0.2 pour cent du PIB et devrait être

promulgués en 2007 pour fixer le cadre opérationnel de son bon fonctionnement.

Malgré des améliorations, le climat des affaires reste en Algérie moins propice que dans la plupart des pays de la région. Selon les indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité à entreprendre, l'Algérie a gagné sept points en 2006 grâce à une meilleure qualité de l'information bancaire et statistique, mais le pays reste encore à la traîne dans d'autres domaines tels que la création d'entreprises ou l'accès au foncier. La réforme du système fiscal a permis de réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 30 à 25 pour cent et d'instituer en 2007 un impôt forfaitaire unique (IFU) pour taxer les activités dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 3 millions DZD. Une direction des grandes entreprises a été créée pour améliorer le recouvrement des impôts, et une taxe sur les surprofits des entreprises pétrolières, dont la Sonatrach, a été instaurée sur la base d'un prix mondial du brut supérieur à 30 USD.

Le système bancaire a connu en 2006 des progrès notables grâce au démarrage du système ARTS (Algeria Real Time Settlements) de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents, et du système ACTI (Algérie Télé-compensation interbancaire) piloté par le Centre de pré-compensation interbancaire, filiale de la Banque d'Algérie, et qui regroupe l'ensemble des banques de la place et Algérie Poste. Cette modernisation des systèmes a permis de réduire les opérations manuelles et les coûts de transaction, et de conférer plus d'efficacité à l'intermédiation financière. Les contrats de performance relatifs aux banques publiques ont été renforcés et les autorités concentrent notamment leurs efforts sur l'amélioration de la gestion du risque et des contrôles internes.

Le processus de privatisation majoritaire du Crédit populaire d'Algérie (CPA), première banque publique de la place, qui devait être concrétisé fin 2007, a été ralenti en raison de la crise des crédits hypothécaires américains (*subprimes*) qui semble avoir affecté la surface financière de certaines banques candidates à la reprise. La privatisation du CPA, la suppression en octobre 2007 de l'obligation faite aux entreprises publiques de

déposer leurs avoirs uniquement dans des banques publiques et l'amélioration de la réglementation prudentielle et de la supervision bancaire avec l'assistance du FMI, devraient donner davantage de lisibilité au secteur. Ces évolutions positives devront être consolidées et élargies au financement par le marché financier d'une partie des besoins des opérateurs économiques. Si le marché obligataire semble susciter un engouement encore timide (9 titres en circulation dont 3 cotés en bourse, et un financement de l'économie à hauteur de 170 milliards DZD), le marché des capitaux en revanche se caractérise par une atonie de la Bourse d'Alger qui, en dépit d'un cadre légal et réglementaire et de la promulgation en 2005 d'une loi sur le capital risque conformes aux standards internationaux, n'arrive pas à trouver ses marques. Afin de dynamiser ce marché, les autorités envisagent d'encourager les opérations de privatisation partielle d'entreprises publiques économiques (EPE) via la bourse des valeurs. Dans la même optique, il a été décidé d'admettre en 2007 sur le marché boursier les obligations assimilables du trésor de 7, 10 et 15 ans. Un nouveau texte législatif portant sur la réforme du système comptable national en vigueur depuis 1975 permettra au système de fonctionner, à partir de 2009, selon les nouvelles normes internationales IAS (International Accounting Standards), et instaurera des règles précises d'enregistrement des états financiers pouvant faciliter la vérification des comptes par d'éventuels investisseurs et promouvoir ainsi le marché boursier. Les autorités sont également déterminées à éviter l'émergence de nouvelles créances improductives qui coûtent cher au trésor (4 pour cent du PIB en 2006), en limitant de façon drastique le financement bancaire d'entreprises publiques non viables.

En 2002, les missions du ministère de l'Agriculture ont été élargies pour englober le développement rural et ont visé, à travers la mise en place du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), à consolider la sécurité alimentaire du pays, à rétablir les équilibres écologiques et à améliorer les conditions de vie des populations rurales qui comptent plus de la moitié des pauvres du pays. Le PNDAR vise le développement rural intégré, équilibré et durable des différents territoires (telliens, steppiques et désertiques) selon leurs spécificités. Le principal outil de réalisation

du plan revêt la forme de Projets de proximité de développement rural (PPDR), basés sur une approche participative et qui, outre qu'ils visent à mettre en place les conditions d'émergence d'une agriculture moderne et d'activités génératrices de revenus, doivent prendre en charge les aspects sociaux de lutte contre le chômage rural, la pauvreté, la faiblesse du capital humain et l'habitat précaire. À cet égard, le plan a permis depuis 2003 d'ouvrir 23 471 km de pistes et de chemins d'exploitation, et l'installation de 5 260 km de lignes électriques. Fin 2005, pas moins de 1 146 PPDR ont été financés et 660 effectivement lancés au bénéfice de 67 568 ménages ruraux. Près de 240 projets ont été réceptionnés, et 9 200 autres sont programmés pour les années à venir, concernant directement ou indirectement près de 6 millions de personnes.

En matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources, un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) a été élaboré en 2004 et se décline en plusieurs plans d'action sectoriels couvrant tout le territoire national. Le SNAT est chargé de la cohérence entre les projets de développement et les territoires devant en bénéficier, et du suivi de leur mise en œuvre en fonction d'études d'impact sur l'environnement.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le secteur de L'Enseignement technique et formation professionnelle (ETFP) dispose d'un vaste réseau de structures et d'établissements de formation dispensant des formations qualifiantes et diplômantes recouvrant une large gamme de spécialités pour différents modes et niveaux de qualification. Il existait, début 2006, 884 établissements et structures regroupant 210 000 places pédagogiques de formation résidentielle, auxquelles s'ajoutaient près de 200 000 places de formation par apprentissage, 21 000 de formation à distance et 24 000 en cours du soir. L'effectif total des stagiaires a augmenté de 3.6 pour cent en 2006 et compte 40 pour cent de nouveaux inscrits. À cela s'ajoutent 66 000 postes de formation offerts par 70 établissements publics relevant d'autres secteurs formateurs et 528 établissements privés de formation

professionnelle. Ces derniers concentrent un effectif total de près de 20 000 stagiaires. Quelque 54 structures nouvelles offrant une capacité additionnelle de près de 11 000 postes en formation résidentielle ont été réceptionnées en 2006. Le secteur offre par ailleurs près de 35 000 places d'internat réparties à travers le territoire national et dispense une formation à 720 stagiaires étrangers d'Afrique et du monde arabe, dont 260 nouveaux inscrits en 2006/07.

Une évaluation du système de l'ETFP a permis de constater une relative dévalorisation des filières de la formation professionnelle, la stagnation de la nomenclature des spécialités enseignées et une forte concentration des stagiaires dans un nombre réduit de branches. Le secteur souffre de la faiblesse du niveau des formations dispensées et d'un rendement interne et externe insuffisant. Alors que le nombre de diplômés du secteur a augmenté de près de 5.6 pour cent en moyenne annuelle depuis 2000, le taux de déperdition reste élevé (14.4 pour cent en 2005). Par ailleurs, les taux d'insertion des diplômés d'autres secteurs ne dépassent pas 15 pour cent. Les facteurs à l'origine de ce constat sont le faible niveau de qualification des formateurs, dont 27 pour cent seulement sont des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel (PSEP), et la dégradation du taux d'encadrement due au manque d'enseignants (40 pour cent des postes sont assurés par des vacataires). La réforme en cours depuis 2006 se propose de remédier à cette situation pour, d'une part, améliorer le rendement interne et externe du système et contribuer à former les jeunes exclus du système éducatif général, et, d'autre part, assurer une meilleure adéquation entre formation et emploi.

Le secteur se fixe comme priorités d'assurer la formation d'une main d'œuvre qualifiée à travers la formation résidentielle et la formation par apprentissage, ainsi que sa « maintenance » grâce à la formation continue (formation reconversion, perfectionnement et recyclage). Les objectifs principaux s'articulent autour : *i*) du rétablissement de la formation professionnelle dans sa vocation originelle grâce à la réhabilitation des métiers de l'artisanat traditionnel et le développement des métiers manuels, notamment dans l'agriculture et le BTP ; *ii*) de l'introduction et la promotion des

métiers de la nouvelle économie fondée sur la connaissance ; *iii*) de la prise en charge de la formation et du perfectionnement de la ressource humaine du secteur, notamment les formateurs ; et *iv*) de la diversification des sources de financement.

Le secteur a également développé des formations nouvelles relevant des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), à travers la mise en place en 2006 du projet Intranet reliant les établissements d'ETPF et l'administration centrale. L'objectif est de déconcentrer le secteur par un réseau d'information et de communication spécifique offrant des services de messagerie, de recherche documentaire et de cyber-enseignement (*e-learning*). Le projet dit des « Académies Cisco », développé avec la firme Cisco Systems, consiste en la création de nouvelles spécialités dans les domaines des NTIC, notamment la réseautique (mise en place, administration et maintenance des réseaux). Le projet a permis de mettre en place 33 académies, dont 3 régionales gérant chacune 10 académies locales.

L'ETPF constitue l'un des trois segments du système éducatif et relève de l'autorité du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. La stratégie du secteur repose sur une administration centrale qui élabore la politique nationale d'ETPF et contrôle sa mise en œuvre par les secteurs public et privé. La gestion est décentralisée au niveau de directions régionales dans les 48 wilayas (départements), qui ont pour missions de développer et de mettre en œuvre les mesures de promotion de la formation professionnelle et d'animer, coordonner et évaluer périodiquement le fonctionnement des structures et moyens de formation professionnelle dont elles ont la charge sur leur territoire. L'appareil d'ETPF public comprend 555 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) et 223 annexes de CFPA répartis sur tout le territoire, ainsi que 74 instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP) et 20 annexes d'INSFP assurant les formations de techniciens et de techniciens supérieurs; à cet appareil s'ajoute un réseau d'ingénierie pédagogique constitué de l'Institut national de la formation professionnelle (INFP), dont le siège est à Alger, et de 6 instituts de formation professionnelle (IFP)

ayant pour missions la formation et le perfectionnement des cadres administratifs, techniques et pédagogiques en charge du secteur, ainsi que l'élaboration des *curricula*, méthodes et supports de l'ETPF. À cela s'ajoutent 5 organismes nationaux de soutien : le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), le Centre national d'enseignement professionnel à distance (CNEPD), l'Institut national de développement et de promotion de la formation continue (Indefoc), le Centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (Cerpeq) et l'Établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle (ENEFP). Le secteur privé compte 528 établissements de formation professionnelle.

Outre les agréments qu'il délivre aux établissements privés sur la base d'un cahier des charges, le ministère de tutelle leur apporte son appui. Il veille notamment à l'aspect qualitatif des enseignements, à leur orientation vers les métiers porteurs d'emploi, à l'amélioration du contrôle et de l'évaluation de leurs activités. Il veille aussi au renforcement de la concertation avec ces établissements afin d'améliorer les capacités pédagogiques, diversifier l'offre de formation et préserver les droits des apprenants.

Le partenariat entre secteur public, secteur privé et associations est concrétisé par l'existence de 81 conventions cadre et 2 833 conventions spécifiques au niveau local. Ce partenariat vise à intégrer des filières nouvelles dans la nomenclature des spécialités comme par exemple les métiers de l'eau, de l'environnement ou de la pêche, dont la demande est estimée à près de 30 000 emplois, le développement des métiers du bâtiment et la formation continue des travailleurs, des handicapés et de la population carcérale. À l'issue de la formation, les établissements publics et privés agréés délivrent des diplômes et/ou des attestations reconnus à l'échelle nationale et locale.

Dans le cadre de la réforme recommandée par la Commission nationale de réforme du système éducatif, un nouveau cursus comprenant trois niveaux (enseignement général et technologique, enseignement professionnel et formation professionnelle) a été mis

en place durant l'année scolaire 2005/06 et compte deux cycles de formation de deux ans chacun, sanctionnés par des diplômes d'enseignement professionnel du 1^{er} et du 2^{ème} degré. Ces diplômes permettront aux impétrants, soit de s'insérer dans la vie active, soit de poursuivre des études plus poussées sanctionnées par un baccalauréat professionnel délivré par le futur Institut d'enseignement professionnel (IEP). Ce baccalauréat pourra également permettre à ses titulaires de s'inscrire dans les licences professionnelles que le ministère de l'Enseignement supérieur a créées dans le cadre de la réforme LMD (licence, mastère, doctorat), introduite en 2005. En attendant le lancement de l'IEP, le secteur a lancé en 2006 à titre expérimental dans 20 INSFP pilotes, des formations de techniciens et techniciens supérieurs dans de nouvelles filières à forte demande, allant de la maintenance informatique aux techniques du froid et de l'énergétique.

La réforme de l'ETPF obéit à une problématique intersectorielle qui consiste à démarquer l'enseignement secondaire technologique de l'enseignement professionnel et à déterminer l'importance des grandes filières de l'enseignement post-obligatoire que sont :

- i)* l'enseignement secondaire général et technique ;
- ii)* l'enseignement professionnel qui devra être mis en place et sanctionné par un baccalauréat professionnel pour en faire l'épine dorsale de la formation professionnelle ; et
- iii)* la formation professionnelle, tous modes confondus, qui recevra les exclus du cycle secondaire moyen et répondra aux demandes de perfectionnement ou de reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi. La réforme obéit également à une logique interne qui consiste pour le secteur à mettre graduellement en place l'enseignement professionnel et à recadrer la formation professionnelle sur ses vocations originelles de formation aux métiers manuels. La réforme consiste à réformer la nomenclature des branches professionnelles et des spécialités pour répondre à la demande du marché et promouvoir l'accès à l'emploi des formés. La pédagogie sera également réformée grâce à la révision des dispositifs en place et à la modernisation des méthodes d'enseignement et de conception des outils didactiques et des contenus de formation. Enfin, un observatoire de la formation et de l'enseignement professionnels sera mis en place,

avec pour mission d'améliorer le système d'information et de permettre une meilleure lisibilité de l'ETPF et sa planification en fonction des besoins de l'économie nationale. Le projet de loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels, adopté par le gouvernement en juin 2006, parachève le cadre juridique et institutionnel pour une meilleure coordination du secteur.

L'ETPF est financée principalement sur ressources budgétaires, mais d'autres formes de financement existent, comme la cotisation sur la masse salariale annuelle (au taux de 0.5 pour cent actuellement et qui sera porté à 1 pour cent), consentie par les employeurs pour la formation continue et l'apprentissage de leurs travailleurs; ou encore les taxes à taux réduits de formation continue et d'apprentissage. Des financements au titre des programmes de l'Union européenne (programme MEDA) fournissent des ressources complémentaires au secteur. Dans le domaine de la formation à l'étranger, le secteur bénéficie chaque année depuis 2004 de 10 bourses d'études financées par le programme de coopération avec la France. Il bénéficie également, sur les ressources du ministère, de formations de courte durée à l'étranger destinées principalement aux formateurs. Les apprentis bénéficient d'un présalaire égal à 15 pour cent du salaire national minimum garanti (SNMG), versé par l'État pour une période de 6 à 12 mois. Au-delà, l'employeur prend en charge le présalaire selon un taux progressif allant de 30 à 80 pour cent du SNMG. En outre, un présalaire au profit des stagiaires des spécialités manuelles, ainsi que des indemnités à verser aux maîtres artisans et artisans professionnels exerçant des activités d'enseignement et de formation, ont été institués par la loi des finances 2007.

Contexte politique

L'Algérie a connu durant l'année 2007 deux grandes échéances électorales. En mai, une vingtaine de partis politiques ont participé à des élections législatives qui ont été largement boudées par les électeurs, avec un taux de participation d'à peine 38 pour cent, un des plus faibles jamais observés dans ce type d'élections. En novembre, des élections locales pour le renouvellement

des conseils municipaux et de wilayas ont vu le taux de participation se relever quelque peu, à 44.09 pour cent. Ces taux, jugés faibles pour des consultations décisives, semblent être devenus une caractéristique structurelle de la vie politique algérienne et un signe de désaffection relative de la population, qui a tendance à assimiler partis d'opposition et pouvoir en place à un même et unique système politique.

Afin de renforcer la transparence dans la gestion des dépenses publiques, un projet de modernisation du système budgétaire est en cours. Il repose sur l'application d'un cadre à moyen terme des dépenses visant à déterminer la traçabilité des fonds publics injectés dans les différents projets. Le cadre vise à subordonner la gestion des ressources publiques à une obligation de résultats et à plus d'efficacité dans leur utilisation. Le budget de l'État sera unifié et dimensionné en fonction de l'étude à moyen terme des projets dont la dépense sera fonction des résultats attendus. Une loi sur la lutte contre la corruption a également été adoptée en janvier 2006. Par ailleurs, un nouveau découpage territorial est en cours de finalisation, qui augmentera le nombre de circonscriptions administratives (wilayas) et permettra une plus grande décentralisation des politiques et des moyens publics.

Contexte social et développement des ressources humaines

Dans le domaine éducatif, le pays enregistre des niveaux élevés d'accès à l'éducation de base. Ainsi, les données nationales montrent que le taux net de scolarisation obligatoire des 6-15 ans est passé de 87.92 pour cent en 1995 à 96.01 pour cent en 2005, avec une répartition de 93.6 pour cent pour les filles et 98.4 pour cent pour les garçons. Ce taux varie peu entre les différentes régions du pays. Dans les autres paliers, notamment l'enseignement secondaire moyen, où le taux net de scolarisation n'est que de 38.7 pour cent en 2006 (46 pour cent pour les filles et 32 pour cent pour les garçons), et l'enseignement supérieur où le taux est de 21.8 pour cent (25.3 pour cent pour les filles et 18.4 pour cent pour les garçons), les taux de

participation restent faibles comparativement à des pays à revenu similaire. Globalement, le système éducatif, tous paliers confondus, fait montre d'une faible efficacité interne et externe. Les taux d'abandon et de redoublement restent relativement élevés et les diplômés du système mal préparés à la vie active. On estime que les surcoûts dus à cette inefficacité grèvent le coût global de la formation d'un diplômé de près de 30 pour cent. Les autorités se sont attelées à mettre en route en 2003 une réforme exhaustive du secteur éducatif visant surtout à relever la qualité, à élargir l'accès aux différents paliers et à améliorer le taux d'achèvement de l'école fondamentale et du secondaire moyen, mais l'accent porte plus sur la qualification des enseignants que sur la qualité de l'instruction dispensée en classe. L'enseignement supérieur continue à privilégier l'amélioration de l'accès des bacheliers (en nombre) plutôt que la réforme des cursus, dont nombre ne sont pas adaptés à la demande du marché, et il se soucie peu de l'efficacité des dépenses sociales consenties pour les étudiants (bourses et lieux de vie). Enfin, le secteur éducatif, tous paliers confondus, souffre de la faiblesse du cadre institutionnel et de la maintenance de ses actifs physiques.

Le système de santé algérien jouit d'un niveau de développement appréciable tant au niveau des infrastructures que de l'encadrement médical et paramédical. Le profil épidémiologique du pays est progressivement dominé par des maladies dites « de riches », telles les maladies cardio-vasculaires et le diabète, mais la résurgence de maladies « de pauvres », comme le choléra ou la tuberculose, viennent rappeler aux autorités que le système de santé demeure globalement celui d'un pays en développement. La prévalence du VIH/Sida reste faible, ce qui n'exclut pas la poursuite de campagnes de sensibilisation auprès des populations à risques et l'approvisionnement des structures de santé en préservatifs et traitements anti-rétroviraux (ARV) à bon marché. L'accès aux soins de santé de base touche près de 98 pour cent de la population et les indicateurs de santé se sont améliorés au cours des dernières décennies. L'espérance de vie à la naissance est passé de 67.3 ans en 1995 à 72.3 ans en 2007, soit un niveau supérieur à d'autres pays à revenu similaire, et le taux de mortalité infantile s'est fortement amélioré, passant

de 94 à 31.1 pour 1 000 entre 1980 et 2007, avec toutefois des disparités entre régions. Ainsi en 2006, ce taux était de 15.6 à 35.36 pour 1 000 au nord ; de 15.2 à 37.2 pour 1 000 dans les hauts plateaux; et de 21.3 à 35.9 pour 1 000 au sud. Toutes les cibles de santé des OMD seront probablement atteintes en 2015, mais le système de santé souffre de faiblesses qualitatives et institutionnelles. Les établissements de soins primaires sont souvent sous-utilisés, et les différents niveaux de soins utilisés de manière peu optimale. La maintenance et l'entretien constituent une plaie dont souffrent les installations et les équipements qui connaissent des taux encore élevés d'infections nosocomiales et de pannes. Le secteur privé, dont l'encadrement institutionnel et réglementaire laisse à désirer, n'arrive pas à pallier les carences du secteur public en matière de qualité et d'accès aux soins. La part du PIB consacrée aux dépenses de santé (4.1 pour cent en 2003) reste faible par rapport à des pays à revenu comparable. Les dotations prévues par le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) devraient améliorer la situation.

Grâce au retour de la croissance depuis 2000, le taux de pauvreté au niveau national a baissé à 5.6 pour cent en 2006 contre 5.9 en 2005, mais plus nettement en milieu urbain qu'en milieu rural. Le nombre de

personnes pauvres s'élevait ainsi en 2006 à 1 876 000, du même ordre qu'en 1988 mais avec une population totale plus nombreuse. Il reste toutefois encore élevé au regard de la manne pétrolière qui s'est déversée sur le pays. Grâce aux dépenses sociales de l'État, ce nombre pourrait baisser, à condition que les problèmes de logement, de transports et de sécurité, qui se posent encore avec acuité, soient résolument pris en charge.

Le taux de chômage reste un des plus élevés de la région. Malgré la réduction du nombre d'emplois dans le secteur public, l'État reste le principal employeur. Une croissance tirée par le secteur privé et l'investissement devraient suppléer à l'avenir au rôle de l'État en la matière, mais il faut encore relever la faible productivité du travail. Selon les données officielles, le taux de chômage total aurait été réduit de moitié sur cinq ans, passant de 30 pour cent en 2001 à 15.3 pour cent en 2005 et 12.3 en 2006. Le taux de chômage estimé en 2007 est de 13.8 pour cent avec un nombre de chômeurs atteignant 1.24 million pour 10.51 millions d'actifs. Chez les jeunes, le taux a lui aussi baissé sensiblement, passant de 48 pour cent en 2001 à 31 pour cent en 2005. Le chômage est plus élevé en milieu urbain (12.8 pour cent) que rural (11.5 pour cent) et il touche plus les femmes (14.4 pour cent) que les hommes (11.8 pour cent).

Angola

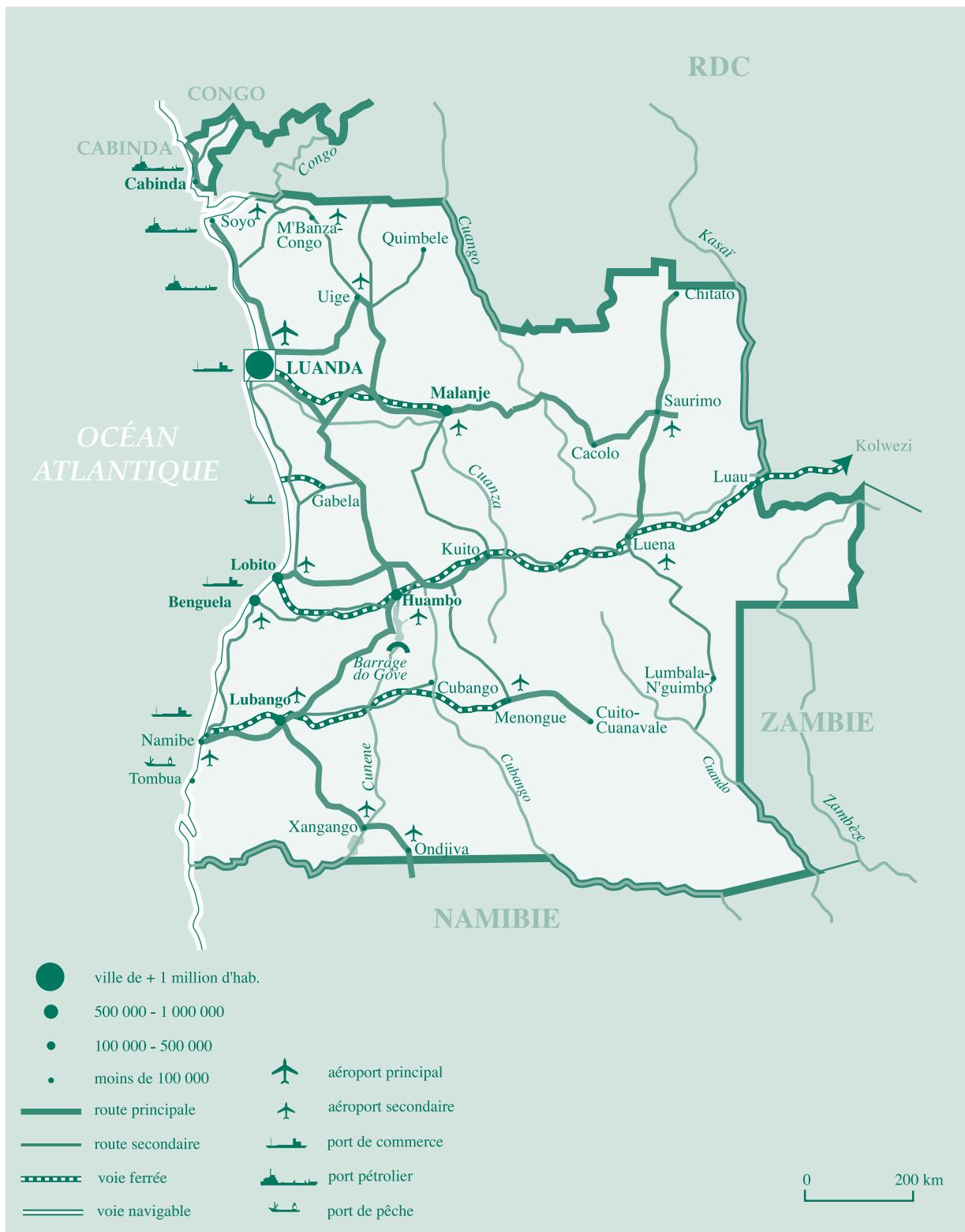
Angola



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 247
- Population en milliers (2007) : 17 024
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 1 246
- Espérance de vie (2007) : 42.7
- Taux d'analphabétisme (2007) : n.d.

Angola



Angola

L'ÉCONOMIE ANGOLAISE A AFFICHÉ une croissance estimée à 19.8 pour cent en 2007, contre 18.6 pour cent en 2006, grâce à la hausse de la production et du cours des hydrocarbures. Bien qu'en léger repli par rapport à l'année précédente, le secteur non pétrolier a lui aussi affiché de bonnes performances, en particulier le BTP, l'agriculture, les activités manufacturières et les services financiers. L'inflation s'est stabilisée depuis deux ans. L'indice des prix à la consommation a progressé de 12 pour cent en 2006 et de 11.8 pour cent en 2007, soit une baisse significative par rapport aux 19 pour cent de 2005.

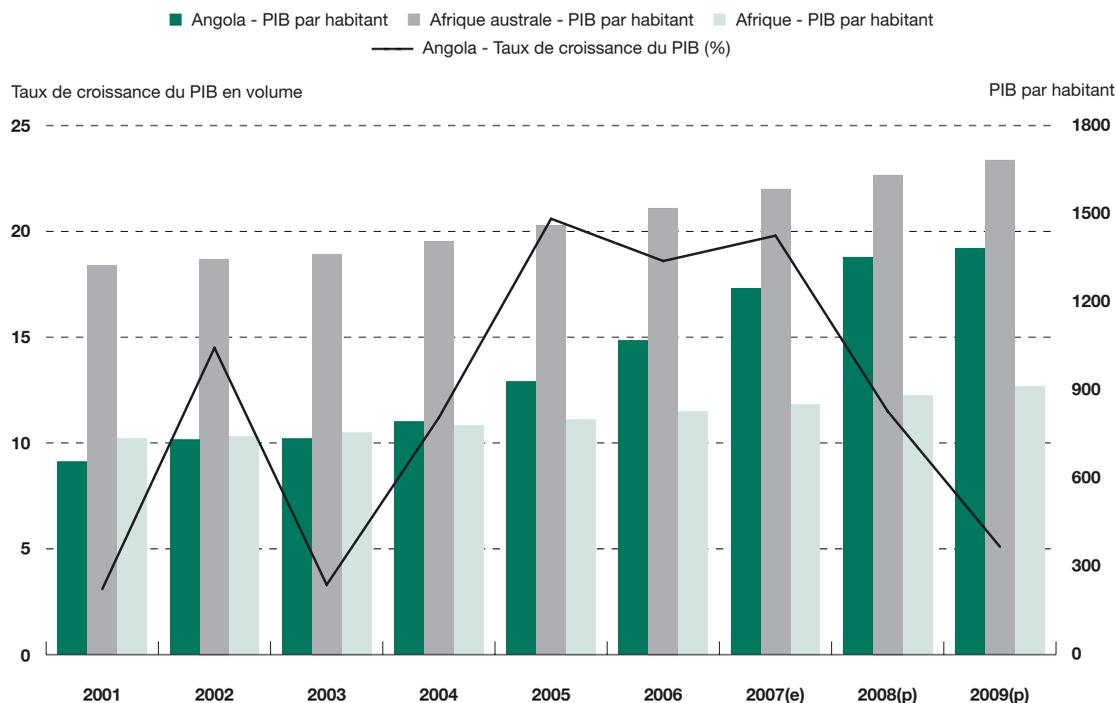
La croissance devrait ralentir en 2008 et 2009, à environ 11.5 et 5.1 pour cent, du fait d'un tassement de la production de pétrole (à 11 et 2 pour cent

respectivement), qui interviendra si l'Angola adhère aux nouveaux quotas de production de l'OPEP, fixés à 1.9 million de barils par jour (b/j). Le secteur non pétrolier devrait continuer de progresser fortement et d'attirer des investissements de plus en plus importants. Malgré des dépenses publiques élevées et la vivacité de la demande intérieure, l'inflation devrait décroître légèrement en 2008 et 2009 pour se rapprocher de l'objectif de 10 pour cent fixé par les pouvoirs publics.

L'abondance des recettes pétrolières a entraîné d'importants excédents au niveau du budget et du compte extérieur. L'accès de l'Angola au crédit étranger

La croissance, plus forte qu'attendue, n'a pas réduit la pauvreté, et le pays reste très dépendant des hydrocarbures.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324568022171>

s'est amélioré grâce à un accord passé avec les créanciers du Club de Paris sur un calendrier de remboursement de sa dette restante. Cet accord ouvre de nouvelles possibilités pour financer les besoins de reconstruction, considérables.

Jusqu'ici, la manne pétrolière a des retombées limitées sur le reste de l'économie, mais les activités manufacturières et les services financiers ont enregistré une forte croissance en 2006 et 2007. Le BTP, en revanche, a connu un tassement en 2007 après ses solides performances de 2006. La poursuite du développement du secteur privé (surtout dans les branches autres que l'extraction), la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services de base sont autant de défis qu'il faut relever.

L'Angola doit donc accorder la priorité à la création d'un environnement des affaires sain pour les investisseurs locaux et étrangers, à la mise en œuvre des réformes structurelles, à la poursuite de la remise en état des infrastructures et à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques grâce à une décentralisation des investissements publics. Le système juridique a lui aussi besoin d'être réformé. À ce jour, les efforts en ce sens sont insuffisants et la pratique des affaires reste difficile en Angola.

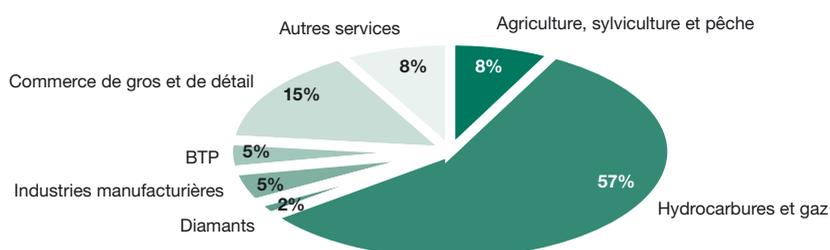
En outre, si les bénéfices de la croissance ne profitent pas à la population, les tensions sociales risquent d'augmenter. Les pressions politiques qui s'exercent sur le pouvoir ne cessent de s'intensifier, surtout avec des élections parlementaires, maintes fois reportées et prévues pour 2008, et un scrutin présidentiel pour 2009.

Développements économiques récents

La flambée des cours et la hausse de la production d'hydrocarbures continuent d'induire une forte croissance du PIB. Le dynamisme du secteur pétrolier attire d'abondants investissements supplémentaires dans les services financiers, le BTP et les activités manufacturières. L'agriculture commence elle aussi à afficher une solide croissance grâce à l'amélioration de la sécurité dans les zones rurales, des conditions climatiques plus favorables et une meilleure desserte des marchés urbains par les infrastructures de transport. Jusqu'à récemment, la croissance du secteur non pétrolier était essentiellement tirée par l'investissement public, mais l'investissement privé commence à s'étoffer sensiblement, en particulier dans la construction d'immeubles de bureaux à Luanda. Néanmoins, les freins au développement du secteur privé restent importants et la création de marques angolaises très limitée.

L'Angola est le deuxième plus gros producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, avec des réserves estimées à 13,5 milliards de barils. La compagnie nationale, Sonangol, est l'unique concessionnaire de l'exploration et de la production : elle réalise environ 45 pour cent du total des exportations pétrolières angolaises. Les sociétés étrangères ne peuvent participer que par le biais de co-entreprises et d'accords de partage de la production avec Sonangol. Actuellement, les plus grosses sociétés étrangères présentes en Angola sont Chevron Texaco, TotalFinaElf et ExxonMobil, même si des compagnies privées plus petites et les compagnies

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Institut national de la statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325544123716>

nationales brésilienne et chinoise jouent également un rôle de plus en plus actif.

En 2006, la production a augmenté de 13.1 pour cent, sous l'effet de la flambée des cours et de la mise en exploitation de nouveaux gisements. La part du pétrole dans le PIB ressort actuellement à 57.1 pour cent. En 2007, la production a encore progressé de 20 pour cent, pour atteindre en moyenne environ 1.7 million b/j, grâce au projet Greater Plutónio, qui recouvre cinq gisements. La production devrait atteindre 1.88 million b/j en 2008 et se maintenir à 1.9 million b/j en 2009, niveau du quota convenu avec l'OPEP. La production en eaux très profondes, qui doit débiter en 2012, contribuera à soutenir et, éventuellement, à relever ce niveau malgré le recul de la production de gisements plus anciens. La hausse des exportations correspondant à l'augmentation de la capacité de production nécessitera à terme une révision à la hausse du quota de l'OPEP.

Même si la production de gaz naturel a été multipliée par près de neuf en 2006, les réserves sont suffisantes pour les 30 prochaines années. L'exploitation de cette ressource permettra à l'Angola de diversifier son secteur des hydrocarbures et des produits pétrochimiques tout en réduisant les torchères, qui ont un effet néfaste sur l'environnement. Angola LNG, consortium emmené par Sonangol et Chevron, traitera environ 1 milliard de pieds cubes de gaz associé par jour, issu des blocs de production *offshore* et devrait produire 5.2 millions de tonnes de gaz par an d'ici 2012, pour le marché intérieur et l'exportation.

En 2006, les secteurs non pétroliers, en particulier le BTP, les activités manufacturières et les services, ont affiché une solide croissance de 25.7 pour cent. Elle devrait ressortir en 2007 à 21 pour cent. Bien qu'élevé, ce taux est nettement inférieur à l'objectif de 27.9 pour cent fixé par les pouvoirs publics.

C'est l'extraction de diamants qui a enregistré les performances les plus décevantes : la production a reculé de 3 pour cent au premier semestre 2007, après une hausse de 30.9 pour cent en 2006. Ce repli est imputable aux pluies diluviennes qui ont perturbé les

opérations minières. Afin d'accroître la valeur ajoutée des exportations de diamants, une nouvelle usine de polissage et de taille sera créée dans la province de Lunda Sul. L'entreprise publique Endiama, qui a ouvert la première usine de ce type en 2005, vient d'en ouvrir une deuxième, censée pouvoir produire l'équivalent de 20 millions de dollars (USD) de diamants par mois. Endiama est également en train d'ouvrir un atelier de fabrication de bijoux, qui formera 400 techniciens.

Avec le retour des personnes déplacées et la rénovation des infrastructures rurales, qui ont été presque complètement détruites par la guerre, l'agriculture se redresse petit à petit. En raison de son importance pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, c'est un secteur prioritaire pour les investissements publics, en particulier dans l'irrigation. Les autorités angolaises espèrent également attirer le soutien des bailleurs et l'investissement privé. Fin 2007, un accord a été signé avec le Fonds international de développement agricole (Fida) pour une ligne de crédit de 45 millions USD destinée à 200 000 paysans afin de renforcer la production et l'investissement agricoles. Malgré des progrès considérables et l'adoption d'une nouvelle législation, un certain nombre d'obstacles continuent toutefois de freiner le développement de l'agriculture, notamment un accès insuffisant au crédit et des problèmes d'obtention de titres fonciers en bonne et due forme.

Après une mauvaise récolte pendant la campagne 2005/06 en raison de conditions météorologiques défavorables, la production agricole a rebondi en 2006/07, progressant de 9.3 pour cent. Cette reprise est due à l'amélioration des conditions climatiques et à un accroissement de la surface cultivée avec la poursuite du déminage des zones rurales. Pour la campagne 2007/08, la croissance devrait atteindre 12.5 pour cent, grâce à une saison des pluies plus précoce que prévu et à une nouvelle augmentation de la surface cultivable.

L'Angola pourrait devenir l'un des plus importants producteurs africains de biocarburants. Sonangol, le brésilien Odebrecht et l'angolais Damer viennent de signer un accord portant sur la création d'une nouvelle

entreprise de biocarburants, Biocom. Cet accord prévoit un investissement de 200 millions USD dans une plantation de canne à sucre de 30 000 hectares, dont la production annuelle sera suffisante pour alimenter une centrale électrique de 140 MW.

Ce projet sera implanté dans l'une des trois zones franches industrielles créées par les pouvoirs publics dans le but d'améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. Ces trois zones franches sont Futila (Cabinda), Viana (Luanda) et Catumbela (Benguela). La plus grande et la plus avancée est celle de Viana, avec 119 contrats signés dans différentes branches agricoles et industrielles.

Les activités manufacturières ont enregistré une croissance rapide en 2006 (44,7 pour cent), même si leur part dans le PIB reste faible. Cet essor a été soutenu par la demande de biens intermédiaires utilisés dans le BTP et pour la remise en état des infrastructures. Sur le premier semestre 2007, la croissance est estimée à 11,4 pour cent.

Le BTP continue lui aussi de progresser, en particulier à Luanda et à Benguela. Après une croissance de 30 pour cent en 2006, ce secteur aurait ralenti à 4,9 pour cent au premier semestre 2007. Les perspectives à moyen terme vont dans le sens d'une reprise, grâce à la multiplication des projets dans les infrastructures et l'immobilier résidentiel. Une nouvelle ville, le projet *Benguela Blue Ocean*, doit ainsi voir le jour dans la commune de Baía Azul Benguela. Plusieurs compagnies pétrolières font construire des gratte-ciels de bureaux, des programmes résidentiels sont prévus et 39 hôtels doivent être bâtis au cours des cinq prochaines années. Enfin, en prévision de la Coupe africaine des nations de 2010, la construction d'un stade de football démarrera en 2008.

L'essor du BTP induit un bond dans la demande de ciment : les autorités tablent sur une augmentation globale de la production de plus de 15 millions de tonnes par an jusqu'en 2009. Une nouvelle cimenterie sera construite à Lobito par une entreprise portugaise, avec une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, en plus d'une autre usine financée par une société

brésilienne. Un complexe industriel pour la production de clinker et de ciment sera construit sur deux ans dans la région de Lobito. Enfin, dans la municipalité de Cacuco (province de Luanda), Nova Cimangola prévoit d'investir 200 millions USD dans une nouvelle cimenterie, qui produira 2 millions de tonnes par an.

Après avoir racheté à Total la raffinerie de Luanda, l'État élabore un projet pour Sonaref, une nouvelle raffinerie avec une capacité de 200 000 b/j, dans la ville côtière de Lobito. Lorsque cette usine sera pleinement opérationnelle en 2013, 80 pour cent des produits qui y seront raffinés seront exportés dans la région. Les Chinois se sont retirés de ce projet de 3,5 milliards USD, mais le Japon a engagé des discussions pour une éventuelle participation en échange de livraisons de pétrole garanties.

En 2007, les autorités angolaises ont lancé un Programme de restructuration du système de logistique et de distribution de produits essentiels à la population (PRESILD). Ce programme porte sur la construction de 10 000 magasins de proximité, 163 marchés municipaux, 31 supermarchés *Nosso Super* et huit centres de distribution. Cette initiative devrait faire diminuer le prix des denrées alimentaires, élargir le marché des produits locaux et contribuer à la création de 200 000 emplois d'ici 2012. Ce programme se concentre sur la construction de centres de distribution, mais son impact positif pourrait être limité car il ne tient pas compte des coûts de transport jusqu'aux zones rurales reculées.

Ces évolutions sectorielles se répercutent également au niveau des composantes de la demande finale. C'est la demande intérieure, en particulier la consommation publique et privée, qui a contribué le plus à la croissance en 2007. Elle devrait rester dynamique sur la période de prévision. En outre, la contribution de la consommation privée devrait fortement progresser à moyen terme avec l'augmentation des revenus due à la croissance récente du secteur non pétrolier et à la création d'un grand nombre d'emplois dans le secteur public de la reconstruction. L'investissement privé est lui aussi en hausse, en particulier dans le secteur pétrolier, qui a

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	28.4	11.3	-2.1	29.6	18.9	-0.5	5.3	3.9
Publique	12.6	8.9	-6.0	35.0	20.0	-1.0	4.7	3.3
Privée	15.8	2.4	12.0	13.0	15.0	0.6	0.6	0.7
Consommation finale	77.6	52.8	12.9	10.2	13.1	13.1	9.8	12.4
Publique	58.9	21.2	28.9	12.2	16.2	5.8	2.6	3.5
Privée	18.8	31.6	9.0	9.6	12.2	7.3	7.1	8.9
Solde extérieur	-6.0	35.8				7.2	-3.5	-11.1
Exportations	85.3	73.8	19.4	11.2	3.7	19.6	11.3	3.7
Importations	-91.3	-37.9	10.0	13.0	12.9	-12.4	-14.8	-14.8
Taux de croissance du PIB, en volume						19.8	11.5	5.1

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328466555771>

représenté 98 pour cent du total en 2006. En revanche, le recul constaté de l'investissement public en 2007, sous l'effet de contraintes de capacités et après une forte augmentation en 2006, est étonnant. Il devrait toutefois reprendre sensiblement en 2008 et 2009, avec l'amélioration du taux d'exécution du budget.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

En 2007, le budget exécuté a fait apparaître un excédent global estimé à 10 pour cent du PIB, contre 10.9 pour cent en 2006. Cette dégradation du solde budgétaire global a été nettement moins importante que prévu, car le cours réel du pétrole (64.50 dollars le baril) était bien supérieur à l'hypothèse, révisée en milieu d'année, de 52 dollars le baril, ce qui a largement compensé un recul attendu des recettes pétrolières du fait de la baisse de production. En outre, les recettes totales ont été soutenues par une augmentation spectaculaire des recettes douanières, reflétant à la fois le dynamisme de l'activité économique et l'amélioration du recouvrement des droits de douane. Les dépenses totales ont également été revues à la baisse afin de refléter un taux d'exécution du budget plus faible que prévu (50 pour cent). Les dépenses renouvelables ont

continué à progresser sous l'effet des hausses de salaires, de la création d'emplois et des dépenses accrues consacrées aux biens et aux services. En revanche, les dépenses de capital ont reculé de 6 pour cent car l'État n'a pas réussi à mener à bien son plan d'investissement.

Le budget 2008, qui vient d'être voté, table implicitement sur un déficit de 8.6 pour cent du PIB, sur la base de prévisions prudentes pour le cours du pétrole (55 dollars le baril). La nouvelle loi de finances limite le volume des dépenses courantes au même niveau que l'année précédente, signe que les autorités reconnaissent l'insuffisance de leurs capacités administratives pour permettre l'exécution du plan de dépenses. Cependant, le budget d'investissement autorisé, principalement alloué aux travaux de reconstruction, représente la part colossale de 23.4 pour cent du PIB, soit près du double des 12 pour cent effectivement dépensés en 2006. Comme le montre le taux d'exécution 2007, une augmentation de cette ampleur est irréalisable étant donné la faible capacité d'absorption des dépenses de capital. Dans l'hypothèse où les cours internationaux du pétrole seront nettement plus élevés en 2008 et 2009 qu'en 2007 et que la production pétrolière de l'Angola restera dans les limites fixées par l'OPEP, il est plus probable que le budget 2008 enregistrera un nouvel excédent important (9.2 pour cent du PIB), avant de retomber à 3.9 pour cent en 2009.

La loi de finances 2008 se caractérise par la décentralisation pilote de l'exécution du budget : 68 des 167 municipalités sont devenues des « unités budgétaires » (*unidades orçamentais*). Chacune recevra 300 000 USD, une somme qui sera par la suite

progressivement portée à 1 million. Cette réforme, qui réduit la dépendance des administrations locales vis-à-vis des autorités provinciales, vise à renforcer le taux d'exécution des projets d'investissement mais aussi à accélérer et améliorer la fourniture des services de base.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	43.4	36.9	40.7	46.4	45.2	44.1	44.2
Recettes fiscales	4.7	6.8	6.1	5.7	5.2	4.8	5.0
Recettes pétrolières	38.5	29.3	33.2	38.1	37.3	36.6	36.6
Dépenses totales (et prêts nets)^a	59.9	35.8	32.2	35.5	35.2	34.9	40.3
Dépenses courantes	45.8	30.6	27.2	23.5	25.3	24.3	27.9
<i>Sans les intérêts</i>	<i>40.9</i>	<i>28.3</i>	<i>25.2</i>	<i>22.0</i>	<i>24.3</i>	<i>23.5</i>	<i>26.8</i>
Salaires	4.1	10.3	9.2	8.6	9.4	9.5	10.9
Paievements d'intérêts	5.0	2.3	2.0	1.5	1.0	0.8	1.2
Dépenses en capital	12.6	4.4	5.0	12.0	9.5	10.6	12.4
Solde primaire	-11.5	3.4	10.5	12.4	11.0	10.1	5.1
Solde global	-16.5	1.1	8.5	10.9	10.0	9.2	3.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330383446264>

En 2006, le ministère des Finances a introduit un système intégré de gestion des dépenses courantes (SIGFE – *Sistema Integrado de Gestão Financeira do Estado*), qu'il a étoffé en 2007. Même si le SIGFE a été étendu à toutes les provinces, il n'englobe pas les opérations quasi budgétaires de Sonangol et d'Endiama et ne répertorie pas les dépenses financées par des lignes de crédit étrangères. Le ministère de la Planification a lui aussi mis en place un système intégré pour l'investissement public (SIGIP – *Sistema Integrado de Gestão do Investimento Público*), afin d'améliorer la gestion du secteur public. Le manque de compatibilité entre ces deux systèmes informatisés a toutefois été critiqué et des mesures sont prises pour y remédier. L'audit annuel des états financiers de Sonangol par des cabinets comptables internationaux vient compléter la transparence accrue que permettent le SIGFE et le SIGIP. En 2007, les recettes budgétaires issues des exportations de diamants pouvaient pour la première fois être consultées sur le site web du ministère des Finances. Cependant, l'Angola n'est toujours pas membre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI).

Si le niveau élevé des dépenses d'investissement public (plus de 10 pour cent du PIB) est à saluer au vu des besoins de reconstruction et de développement du pays, l'élimination imminente des excédents budgétaires souligne combien il importe de mettre en œuvre un programme d'investissement public sur plusieurs années, ainsi qu'un cadre de dépenses à moyen terme permettant un suivi plus poussé des projets et une meilleure évaluation de leur taux de rendement social.

Politique monétaire

Après une longue période d'hyperinflation, l'inflation s'est stabilisée en Angola à environ 12 pour cent en 2006 et 2007. L'objectif de la politique monétaire est de ramener l'inflation à 10 pour cent, ou moins, en maintenant un kwanza (AOA) fort et une politique de rigueur monétaire. Ainsi, la stérilisation sur le marché des changes – facilitée par la vente massive de dollars et l'augmentation simultanée de l'émission d'emprunts d'État – s'est poursuivie sur 2007. En conséquence, la croissance de la base monétaire a été contenue à moins de 20 pour cent en 2007. Le taux

de change nominal s'est apprécié, passant de 80 à 75 AOA pour 1 dollar, tandis que le taux de change effectif réel s'est apprécié d'environ 6 pour cent.

Avec l'augmentation des réserves obligatoires et du taux d'escompte, la politique monétaire a subi un nouveau tour de vis. En avril 2007, la composition des réserves obligatoires a été modifiée : les réserves de liquidités ont été portées de 7.5 à 10 pour cent des dépôts et celles de bons du Trésor ramenées de 7.5 à 5 pour cent. Cette mesure ne s'étant pas révélée suffisante pour endiguer la liquidité, en septembre, les réserves obligatoires ont été supprimées pour les bons du trésor et relevées à 15 pour cent pour les dépôts. Ces mesures se sont accompagnées d'une augmentation du taux de réescompte, qui a été porté de 14 à 19 pour cent en mai 2007.

La baisse du taux de dollarisation, constante en raison de la stabilité du kwanza (comme en atteste l'augmentation récente des dépôts en monnaie locale), devrait accroître l'efficacité de l'intervention sur les taux d'intérêt comme instrument de politique monétaire.

Position extérieure

En 2007, l'excédent des comptes courants est tombé à 14.9 pour cent du PIB, contre 23.3 pour cent en 2006, essentiellement du fait d'une augmentation du volume des bénéfices rapatriés par les compagnies pétrolières étrangères. L'excédent devrait poursuivre son repli en 2008 et 2009, car la production pétrolière atteint un plateau, le rapatriement des bénéfices s'accélère et les

importations continuent de progresser en même temps que le marché intérieur absorbe de plus en plus de produits. La vigueur du kwanza réduit la compétitivité potentielle des secteurs en concurrence avec les importations, mais c'est le manque d'infrastructures qui reste le frein le plus puissant à la production. Plusieurs années d'excédent des comptes courants ont fait gonfler les réserves internationales, qui ont atteint un niveau suffisant pour couvrir six mois d'importations.

Même si l'Angola est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, ses principaux partenaires commerciaux sont situés en dehors du continent. Le Portugal reste la principale source d'importations et un débouché important pour les exportations : de juin 2006 à juin 2007, les premières ont augmenté de 44 pour cent et les secondes de 28 pour cent.

Le commerce avec le Brésil s'est fortement accru : les importations ont été multipliées par plus de quatre entre 2003 et 2006. L'Angola est devenu le quatrième marché d'exportation africain du Brésil. À la suite d'une visite officielle du président brésilien Luis Ignacio Lula da Silva en octobre 2007, sept accords de coopération ont été signés, ainsi qu'une extension de 1 milliard USD de la ligne de crédit servant à faciliter l'investissement des entreprises brésiliennes. L'entreprise brésilienne de BTP Odebrecht a remporté de nombreux contrats, notamment pour la remise en état des routes. Les importations depuis l'Afrique du Sud se sont accrues de 37 pour cent entre la mi-2006 et la mi-2007. En novembre 2007, l'Angola et l'Afrique du Sud ont signé

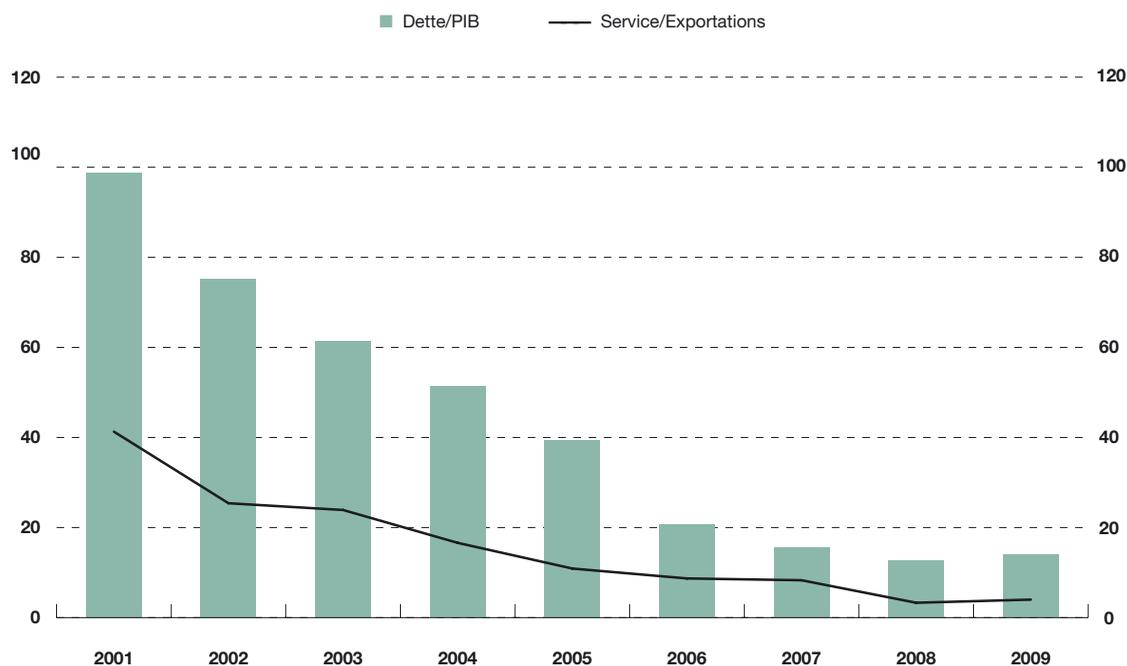
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	33.1	38.6	51.4	49.3	49.7	49.6	42.2
Exportations de biens (f.o.b.)	82.9	68.1	78.7	70.5	67.7	64.9	57.2
Importations de biens (f.o.b.)	49.8	29.5	27.3	21.2	18.0	15.2	15.0
Services	-39.1	-22.6	-21.6	-13.5	-13.8	-12.5	-10.9
Revenu des facteurs	-22.0	-12.5	-13.2	-12.2	-20.7	-21.9	-17.5
Transferts courants	0.9	0.0	0.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Solde des comptes courants	-27.1	3.5	16.8	23.3	14.9	15.0	13.6

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331644873885>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326881317740>

deux accords de coopération dans le secteur du pétrole et du tourisme, ainsi qu'une déclaration d'intention visant à éliminer les visas.

Depuis 2006, la Chine est devenue la première destination des exportations de pétrole angolais. Les importations depuis la Chine se sont accrues de 138 pour cent de 2005 à 2006, faisant de ce pays le deuxième plus gros fournisseur de l'Angola après le Portugal.

Les relations financières entre l'Angola et la Chine sont régies par un accord signé en novembre 2003, qui jette les bases de la coopération bilatérale à venir dans les domaines économique et commercial. Le premier accord de crédit avec la banque chinoise Eximbank a été signé quatre mois plus tard. Il financera des projets d'investissements publics proposés par l'Angola et approuvés par un groupe de travail conjoint. L'aide financière que la Chine s'est engagée à apporter pour la reconstruction de l'Angola avoisine les 7 milliards USD. Elle se compose de deux lignes de crédit de

2 milliards USD chacune, accordées par Eximbank, ainsi que de 2.9 milliards USD supplémentaires qui émanent du China International Fund. Cette dernière ligne de crédit a été utilisée pour l'aéroport international de Luanda, pour le projet ferroviaire *Caminhos de Ferro de Luanda*, pour les réseaux d'assainissement de la capitale, pour des études sur la nouvelle ville qui doit être construite à côté de Luanda, ainsi que pour l'amélioration des tronçons routiers Luanda-Lobito, Malanje-Saurimo, Saurimo-Dondo et Saurimo-Luena.

Grâce à ses solides positions budgétaire et extérieure, l'Angola a progressivement ramené sa dette extérieure de 39.5 pour cent du PIB fin 2005 à 20.7 pour cent fin 2006 et, selon les estimations, à 15.6 pour cent fin 2007.

Depuis la fin 2006 et au premier trimestre 2007, l'Angola a apuré l'ensemble des arriérés qu'il devait encore aux membres du Club de Paris (2.3 milliards USD en intérêts et en principal) et a commencé à effectuer dans les délais des remboursements au titre

du service de sa dette actuelle. Fin 2007, les autorités nationales se sont entendues avec le Club de Paris sur les conditions de paiement de 1.8 milliard USD d'intérêts accumulés sur des versements en retard. Les remboursements s'effectueront en trois acomptes entre janvier 2008 et janvier 2010. Cet accord annonce la normalisation des relations financières avec les créanciers du Club de Paris, y compris pour l'ouverture de nouvelles lignes de crédit à l'exportation. L'Espagne a été le premier pays à conclure un nouvel accord, ouvrant une ligne de crédit de 600 millions USD : l'Allemagne vient pour sa part d'engager des négociations.

Les relations avec le FMI se sont améliorées, malgré la décision prise par les autorités angolaises en février de ne pas poursuivre les négociations sur un accord soutenu par cette institution.

Questions structurelles

Développements récents

Le rythme des réformes s'est accéléré depuis peu, en particulier en ce qui concerne les entreprises publiques, l'accès au crédit et la remise en état des infrastructures.

L'Angola a hérité d'un État fortement centralisé, qui participe au capital de 216 entreprises. L'État est actionnaire majoritaire dans les entreprises les plus importantes dans le pétrole, l'eau, l'énergie et les transports. La plupart de ces activités sont fortement subventionnées, directement ou indirectement, par le trésor. L'absence d'investissement durant les années de guerre, associée à une grave pénurie de compétences de gestion, a entraîné la suspension de la production pour beaucoup de ces entreprises et l'accumulation de déficits d'exploitation pour les autres.

En 2007, un secrétariat d'État aux entreprises publiques a été créé dans le but de centraliser la gestion

de ces entités. La première étape de la réforme a consisté à instaurer un outil de diagnostic (reposant sur des enquêtes de conjoncture) afin d'évaluer les performances et les coûts. L'objectif final est un désengagement substantiel de l'État *via* la reprise du processus de privatisation interrompu début 2001. L'État conservera 57 entreprises de service public ou présentant un intérêt stratégique.

Depuis quelques années, la transparence de la gestion des recettes pétrolières progresse, même s'il reste encore beaucoup à faire. Alors que le ministère des Finances a publié des données complètes sur le secteur pétrolier sur son site web et que les pratiques en matière d'appels d'offres se sont améliorées dans ce secteur, l'Angola n'a toujours pas rejoint l'EITI. Sonangol et Endiama continuent de réaliser des opérations quasi budgétaires pour le trésor et la banque centrale¹.

Afin de mieux utiliser la manne pétrolière, l'Angola a créé en décembre 2006 la Banque de développement de l'Angola (BDA – *Banco de Desenvolvimento de Angola*) chargée d'administrer son nouveau fonds de développement (FDA), qui recevra 3 pour cent des recettes pétrolières annuelles et 2 pour cent de celles de diamants. Fin 2007, la BDA avait déjà approuvé une série de projets, d'une valeur globale de 307 millions USD. Sur ce total, 55 pour cent sont destinés à des projets industriels, 32 pour cent à l'agriculture et 13 pour cent au commerce de gros et de détail. Il y a toutefois des inquiétudes concernant les risques de corruption et de mauvaise gestion des fonds, qui sont supposés transiter par des banques commerciales et être alloués en fonction de critères transparents reposant sur la rentabilité des projets. La BDA et le FDA sont censés faciliter l'accès au crédit pour le secteur privé, l'un des grands obstacles à l'investissement, en particulier dans l'agriculture.

Accompagnant l'accélération de la croissance dans les secteurs non pétroliers, en particulier dans le BTP

1. En particulier, des opérations d'emprunt pour le compte du trésor et la distribution de produits raffinés subventionnés aux entreprises publiques.

et les services, le crédit au secteur privé a progressé de 101.8 pour cent en 2006 et de 70.6 pour cent en 2007. L'essentiel de cette croissance provient toutefois des prêts aux ménages, probablement à des fins de consommation. Le déficit d'épargne structurel reste substantiel, en particulier en raison des besoins de reconstruction considérables de l'Angola, qui sont estimés à plus de 20 milliards USD. Le ministère des Finances et un consortium de banques angolaises ont signé un accord portant sur 3.5 milliards USD, destiné à financer la reconstruction des infrastructures nationales, des usines et des équipements.

En 2006, le nombre de succursales de banques publiques et privées a augmenté de respectivement 20 et 55 pour cent. D'autres services à la clientèle se développent aussi. En 2007 par exemple, le système de cartes de crédit Visa est devenu pleinement opérationnel. En 2006 cependant, même si les dépôts ont progressé de 76 pour cent pour atteindre 8.7 milliards USD, seuls 5.8 pour cent de la population avaient accès aux services bancaires, contre 25 pour cent dans les pays d'Afrique subsaharienne à revenu intermédiaire et 46 pour cent en Afrique du Sud.

Le système bancaire est correctement capitalisé. En janvier 2008, une nouvelle réglementation prudentielle, destinée à rapprocher le système bancaire angolais des règles de Bâle II, devait être mise en œuvre. Le durcissement des règles comptables et prudentielles entraînera un resserrement du crédit avant que les banques ne s'adaptent au nouvel environnement en étoffant leur capitalisation.

Malgré l'intensification de la concurrence bancaire (16 établissements en 2007), trois banques dominent le système : la BFA (*Banco de Fomento de Angola*), la BPC (*Banco de Poupança e Crédito*) et la BAI (*Banco Africano de Investimento*). Conformément à la stratégie des autorités angolaises, qui consiste à limiter la participation étrangère à 49.9 pour cent, Sonangol va acquérir 40 pour cent de BFA, actuellement détenue par le groupe portugais *Banco Português de Investimento*. Étant donné que Sonangol détient déjà des parts dans

la BAI et que la BPC est propriété de l'État, cette opération – qui s'effectuera vraisemblablement *via* la bourse de Luanda, censée devenir opérationnelle au premier trimestre 2008 – renforcera la concentration du système bancaire entre les mains du secteur public.

Les autorités angolaises ont déployé des efforts considérables pour remettre en état les infrastructures de transport, qui ont été quasiment anéanties par la guerre et par un sous-investissement chronique. Bien que les infrastructures restent fortement concentrées dans la capitale, des améliorations se font jour ailleurs, en particulier pour le transport routier. Au cours des deux dernières années, plus de 33 millions USD du programme d'investissement public ont été consacrés à la remise en état des routes. À Luanda, la Chine finance l'énorme projet d'élargissement de la principale route côtière. Ces travaux, débutés en 2007 et dont l'achèvement est prévu pour fin 2009, devraient améliorer la circulation dans la capitale. Les difficultés de transport ont certainement des effets délétères sur l'environnement des affaires de la ville, qui concentre 90 pour cent de l'activité économique. En 2007, 1 200 kilomètres de routes et 94 ponts ont été réhabilités. Les autorités prévoient en 2008 de construire ou de réhabiliter quelque 1 500 kilomètres supplémentaires², avec l'aide financière de la Chine, du Portugal et du Brésil essentiellement.

La voie ferrée de 479 kilomètres qui relie Luanda à Malange devrait être opérationnelle avant la fin de 2008, de même que les 1 000 kilomètres de voies qui vont de Namibe (sur la côte) à Menongue (province de Cuando Cubango). Cependant, la remise en état de la ligne ferroviaire de Benguela, qui relie la côte à la frontière avec la République démocratique du Congo, a été reportée à 2010 en raison des opérations de déminage nécessaires.

En 2007, la compagnie aérienne nationale TAAG (*Transportes Aéros de Angola*) s'est vu interdire l'espace aérien de l'Union européenne (UE) pour des raisons de sécurité. Après la mise aux normes européennes des appareils de la compagnie, cette décision devrait être

2. Soit 50 pour cent de la somme prévue dans le plan gouvernemental pour 2007-08.



réexaminée par Bruxelles fin avril 2008. En attendant, TAAG a finalisé un accord avec d'autres compagnies africaines pour permettre aux voyageurs de gagner l'Europe. Le plan stratégique de l'instance nationale chargée de l'administration des aéroports, Enana (*Empresa de Navegação Aérea*), prévoit 400 millions USD pour la remise en état de tous les aéroports du pays. Étant donné que l'aéroport de Luanda ne peut pas être modernisé ni étendu en raison de sa proximité avec la ville, les autorités chinoises participeront à la construction d'un nouvel aéroport international et des infrastructures connexes, dans le cadre d'un investissement de 9 milliards d'euros. Le nouvel aéroport s'étendra sur environ 11 000 hectares au nord de Luanda et accueillera également un centre de maintenance régional, certifié par Boeing.

Le port de Luanda connaît toujours des difficultés majeures et n'arrive pas à suivre le rythme effréné du développement économique ni l'important volume de fret arrivant dans le pays. En conséquence, les navires attendent au large des côtes pendant plusieurs semaines, ce qui accroît les coûts de transport. En 2007, Sogester, co-entreprise entre Maersk et un fonds de pension angolais, a enfin obtenu une concession sur 20 ans pour la gestion du port. Un investissement de 35 millions USD devrait permettre de moderniser les infrastructures et de créer un port en eaux profondes. Les autorités envisagent par ailleurs la construction d'un nouveau terminal pour conteneurs et d'une cale sèche à Viana.

Pour l'instant, la production d'électricité en Angola repose sur la centrale hydro-électrique de Capanda, dont la quatrième turbine a enfin été installée. Ce barrage opère à pleine capacité (520 MW), mais les défaillances du système de distribution empêchent d'exploiter pleinement ce potentiel au service du développement du pays. L'insuffisance des capacités provoque des coupures de courant de plus en plus fréquentes, en particulier à Luanda, où la demande d'électricité a augmenté de plus de 20 pour cent en 2007 et devrait progresser rapidement dans un avenir proche. Depuis 2006, de nombreuses petites lignes de distribution qui avaient été détruites pendant la guerre ont été rétablies. D'ici la fin 2008, l'entreprise de

distribution d'électricité de Luanda (EDEL – *Empresa de Distribuição de Electricidade de Luanda*) installera 41 000 compteurs dans la capitale. Ces nouveaux compteurs seront dotés d'un système de prépaiement, destiné à réguler la demande et à prévenir les coupures. Un vaste programme de réforme du secteur de l'électricité portera sur la réglementation, la structure du secteur, les tarifs et l'expansion du réseau.

Malgré des progrès pour remédier à d'importants goulets d'étranglement structurels, le climat des affaires n'est pas favorable et l'Angola reste en bas du classement des indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale. Sous le régime socialiste, l'initiative privée était pratiquement inexistante et l'élite au pouvoir, en particulier l'entourage proche du président, contrôlait totalement l'économie. Avec le rétablissement de la paix, le même petit groupe de personnes a accès aux actifs autrefois propriété de l'État *via* un processus de privatisation opaque et nombreux sont ceux qui les soupçonnent d'avoir un accès facilité aux permis, aux concessions, aux crédits et aux opportunités commerciales en général. Si l'on veut que l'économie s'ouvre véritablement à l'initiative privée, il faudra encourager une concurrence équitable grâce à un cadre juridique et réglementaire solide et bien défini. Cependant, le parlement n'a toujours pas adopté la loi sur la concurrence, soumise à son approbation en 2004. Il faut également remédier à une corruption, perçue comme générale.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) sont particulièrement importants dans l'Angola de l'après-guerre. La réinsertion économique et le rétablissement de moyens de subsistance pour la population en dépendent, en particulier pour les 3,8 millions de déplacés, les 450 000 réfugiés et les 280 000 anciens soldats et anciens combattants.

Conséquence de la guerre, une génération entière a été exclue de toute forme d'enseignement ou de formation. Le pourcentage de main-d'œuvre non

qualifiée s'élève à 94 pour cent chez les 15-19 ans, 74 pour cent chez les 20-24 ans et 68 pour cent chez les 25-29 ans. La situation pénalise également lourdement les femmes : 88 pour cent d'entre elles n'ont aucune qualification.

Depuis 2000, l'enseignement général et l'ETFP relèvent du ministère de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MAPESS) et sont organisés par l'Institut national pour la formation professionnelle (INAFOP), qui fait partie du MAPESS. L'IRSEM, qui est rattaché au ministère de l'Aide sociale et de la Réinsertion, s'occupe également de la réinsertion sociale et professionnelle des anciens combattants.

Les élèves du secondaire, qui peuvent choisir le type d'enseignement suivi, affichent une préférence marquée pour les formations techniques par rapport à l'enseignement général. Contrairement aux autres pays, l'enseignement technique est considéré ici comme une voie menant à l'université (ingénierie ou sciences) plutôt que comme une porte d'accès au marché du travail. Étant donné que la population estudiantine est très sensible au prestige associé à un diplôme universitaire, la formation professionnelle souffre d'un sévère manque de considération. Elle reste la dernière option pour ceux qui ne peuvent poursuivre des études dans l'enseignement technique ou général. L'enseignement technique a bénéficié d'un vaste plan de développement sur trois ans (2005-07) prévoyant la construction de 35 nouveaux instituts de technologie avec des fonds chinois. Les programmes n'ont toutefois pas été mis à jour depuis des décennies et une telle refonte n'est pas prévue dans un avenir proche. En outre, l'embauche et la formation de nouveaux professeurs pour les matières techniques ne sont pas non plus à l'ordre du jour.

L'Angola dispose actuellement de 304 centres de formation professionnelle, dont 36 relèvent de l'INEFOP, 245 sont privés et ne proposent qu'un apprentissage tout au long de la vie et 23 sont gérés par d'autres organisations. Leur capacité totale, de 24 564 étudiants, ne répond qu'à une partie des besoins : chaque année, 300 000 demandeurs d'emploi se présentent sur le marché du travail.

L'intervention des pouvoirs publics reste très axée sur la réinsertion des anciens soldats. La plupart du temps, celle-ci passe par le secteur informel, signe de l'importance de cette économie parallèle. L'IRSEM collabore souvent avec des ONG et des associations professionnelles. Le projet de démobilisation et de réinsertion de l'Angola (ADRP), financé par la Banque mondiale, constituait une initiative majeure. Il a pris fin en 2006. Cependant, ces programmes de formation technique et professionnelle ont été menés de manière isolée, avec un soutien matériel insuffisant et un suivi inexistant ou très faible pour aider les stagiaires à passer le cap des premiers mois. Leur impact est en conséquence limité.

Le secteur de l'extraction participe à l'ETFP, afin de former sa propre main-d'œuvre et de contribuer au développement du pays. De nombreux partenariats ont été noués entre des organismes publics et des entreprises (Chevron et le Programme des Nations unies pour le développement – PNUD) ou entre des ONG et des entreprises (comme l'initiative de Total, qui associe des ONG et des banques locales). L'objectif est presque toujours de promouvoir de petites entreprises dans des secteurs présentant un fort potentiel de croissance, comme la mécanique ou l'agroalimentaire. En 2006, Sonangol et d'autres compagnies pétrolières ont lancé une initiative baptisée *Formação de Fornecedores* (formation des fournisseurs), qui vise à accroître la capacité des PME à participer au secteur pétrolier en tant que prestataires de biens et de services.

Les problèmes que rencontre l'ETFP en Angola sont multiples. Malgré le grand nombre d'initiatives récentes, la formation reste inadaptée, tant en termes de volume que de qualité. Le profil technique et professionnel de ceux qui reçoivent une formation ne correspond pas aux compétences demandées par l'économie, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Cette situation trouve plusieurs explications : absence d'étude de marché définissant la stratégie de l'ETFP, absence de participation du secteur privé à la conception de la stratégie, manque de coordination entre centres de formation professionnelle et système éducatif et fragmentation fréquente des initiatives, notamment privées. Enfin, la qualité de

l'enseignement de base est très faible, ce qui limite la capacité des élèves à apprendre et à tirer véritablement parti de la formation qu'ils suivent. Plus généralement, pour qu'une stratégie ETFP soit efficace, elle doit s'intégrer dans une vision du développement global à long terme. Les autorités angolaises commencent à peine à y travailler (*Angola 2025*).

Les autorités nationales ont placé le développement des ressources humaines parmi les priorités du plan gouvernemental à court terme 2007-08, dont l'objectif est la reconstruction nationale et la promotion de l'activité économique. À la suite de ce nouvel engagement, la capacité ETFP globale a augmenté de 6.9 pour cent en 2006, passant de 22 988 élèves en 2005 à 24 564 en 2006. Les établissements publics ont en particulier étoffé leur capacité de 12.5 pour cent pour la formation professionnelle et de 7.8 pour cent pour les autres programmes. Quelque 34 pour cent des programmes de formation proposés sont dans le secteur du BTP, 30 pour cent dans les technologies de l'information et de la communication et 36 pour cent dans d'autres secteurs. En outre, 16 nouveaux centres itinérants de formation professionnelle ont été créés dans le cadre des projets *Esta é a tua vez* et *Estamos contigo*. Ces programmes novateurs ont pour objectif de rapprocher ce type de dispositif des habitants des zones reculées. Au total, quelque 16 000 personnes ont reçu une formation. Dans l'administration publique, 1 716 fonctionnaires ont suivi une formation dans le cadre de 84 programmes différents. Pour renforcer la capacité institutionnelle au niveau local, les pouvoirs publics s'appuient sur les centres de formation rattachés aux différents ministères (pêche, transport, santé et industrie) ainsi que sur les programmes de formation proposés par le Fonds pour l'action sociale (*Fundo de Apoio Social*), un organisme public essentiellement financé par la Banque mondiale.

En 2006, le MAPESS a par ailleurs appliqué une série de mesures visant à promouvoir l'ETFP et l'emploi, dans le cadre de la mise en œuvre générale de la nouvelle loi sur le premier emploi. Ce ministère a également créé un observatoire chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques, afin de permettre un suivi

de l'emploi et de la formation professionnelle. Aider les stagiaires à trouver un travail constitue une condition essentielle au succès des programmes de formation. Trois autres initiatives ont été lancées : *i*) un programme de stages en entreprise, destiné à donner aux étudiants des établissements secondaires d'enseignement technique des compétences professionnelles acquises sur le lieu de travail. Après la formation, l'État est censé verser 60 pour cent du salaire du stagiaire afin de favoriser la création d'emplois et de faciliter la transition de la formation à la vie professionnelle ; *ii*) un programme visant à encourager la création de micro- et petites entreprises, y compris une formation en gestion de l'entreprise ; et *iii*) un programme visant à développer l'emploi indépendant, ciblant en particulier les anciens soldats et anciens combattants (*desmobilizados*).

Ces initiatives ETFP sont financées par les pouvoirs publics, par le secteur privé (pour celles concernant les industries extractives) et par les bailleurs de fonds. Ces derniers, en particulier la Banque mondiale et l'UE participent, avec des agences de coopération nationales (*via* des projets d'ONG), à de nombreuses activités conduites par le MAPESS et l'IRSEM qui ciblent des groupes vulnérables (invalides de guerre, anciens soldats et anciens combattants, victimes de guerre, etc.).

Contexte politique

Les premières élections depuis la fin de la guerre sont prévues en 2008. Les élections pluralistes précédentes, organisées en septembre 1992, avaient déclenché de nouvelles tensions. Le parti au pouvoir à cette époque, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA – *Movimento Popular de Libertação de Angola*), avait remporté les élections législatives, suivi de près par l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA – *União Nacional para a Independência Total Angola*), son adversaire aux élections et durant la guerre. Cependant, lors de l'élection présidentielle qui a suivi, ni José Eduardo dos Santos, président de l'Angola depuis 1979, ni le leader de l'UNITA, Jonas Malheiro Savimbi (depuis décédé), n'avaient réussi à remporter une majorité, et un violent conflit s'était ensuivi.

Lors des prochaines élections législatives (en 2008) et présidentielles (en 2009), le parti au pouvoir et le président sortant ont toutes les chances de rester en place. L'Angola compte 126 partis politiques, dont la plupart sont petits et peu connus. En conséquence, la véritable bataille sera entre les deux rivaux traditionnels, le MPLA et l'UNITA. Le MPLA a accès aux ressources publiques (y compris la presse), ce qui limite la capacité de l'opposition à atteindre l'électorat. S'il y a fort peu de risques que le résultat des élections entraîne des troubles sociaux, car la population aspire vivement à la paix, le manque de confiance généralisé dans le système politique pourrait néanmoins conduire à une abstention massive.

La paix règne aujourd'hui en Angola, mis à part les combats sporadiques dans l'enclave de Cabinda entre les guérillas séparatistes du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC – *Frente de Libertação do Enclave de Cabinda*) et les forces armées angolaises. Le processus de réinstallation est également achevé, les 4 millions de personnes déplacées ayant décidé soit de rester là où elles avaient été accueillies, soit de revenir dans leur village ou leur ferme.

Contexte social et développement des ressources humaines

En 2001, date des dernières estimations relatives à la pauvreté monétaire, 68 pour cent de la population vivaient en deçà du seuil de pauvreté et les inégalités se creusaient. Le revenu reste fortement concentré dans le secteur pétrolier et à Luanda et le coefficient de Gini est l'un des plus élevés au monde (0.64 en 2005).

La croissance récente a probablement eu un impact favorable sur la pauvreté. Les conditions de vie des Angolais se sont améliorées sous l'effet de la progression de l'emploi (du fait d'une expansion de l'investissement privé et public), de la réintégration dans la main-d'œuvre des personnes déplacées et d'un secteur agricole renaissant. D'après les estimations, le taux de chômage

serait passé de 39.8 pour cent en 2002 à 25.2 pour cent en 2006³. Le secteur public reste le principal employeur, en particulier dans l'enseignement et la santé, et 3 millions d'emplois devraient être créés en 2007 et 2008. L'expansion de l'emploi fait progresser le revenu et réduit l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Par ailleurs, le pouvoir d'achat des travailleurs recule depuis quelques années, car les augmentations de salaire ne suivent pas le rythme de l'inflation. Dans le secteur public par exemple, les salaires réels ont souffert d'une perte cumulée de pouvoir d'achat d'environ 30 pour cent sur la période 2004-06.

Les opportunités se concentrent à Luanda. Pour la majorité des 4 millions d'habitants de cette ville, les conditions de vie sont toutefois difficiles, avec des prix très élevés et un accès insuffisant aux services de base, comme l'eau et l'assainissement. Cette situation s'explique en partie par l'explosion rapide et désordonnée de la population urbaine provoquée par la guerre. La plupart des habitants de Luanda sont très pauvres et ne détiennent aucun titre de propriété sur leur maison ou sur leurs terres. On estime actuellement la pénurie de logements à 800 000 : environ 4 millions de personnes (la plupart à Luanda) n'ont pas de logement correct. Les autorités se sont engagées à construire 200 000 maisons, dont 120 000 à Luanda. Récemment, 20 000 habitants pauvres de Luanda ont été expulsés de chez eux sans dédommagement, leurs biens ayant été réquisitionnés pour servir à des projets de développement d'intérêt général.

Le document stratégique de réduction de la pauvreté adopté en 2005, plus connu sous le nom de stratégie de lutte contre la pauvreté (ECP), n'a guère eu d'incidence sur la politique publique. Il est censé jeter les bases de l'extension d'un plan de développement à moyen terme couvrant la période 2005-09, mais on ne sait pas dans quelle mesure il sert cet objectif. Les principaux axes de l'ECP sont la réinsertion sociale, le déminage, la sécurité alimentaire, le développement rural, le VIH/Sida, l'enseignement, la santé et les infrastructures de base. Ils correspondent aux priorités

3. Selon les calculs effectués au *Centro de Estudos et Investigacao Cientifica* de l'Université catholique de Luanda.

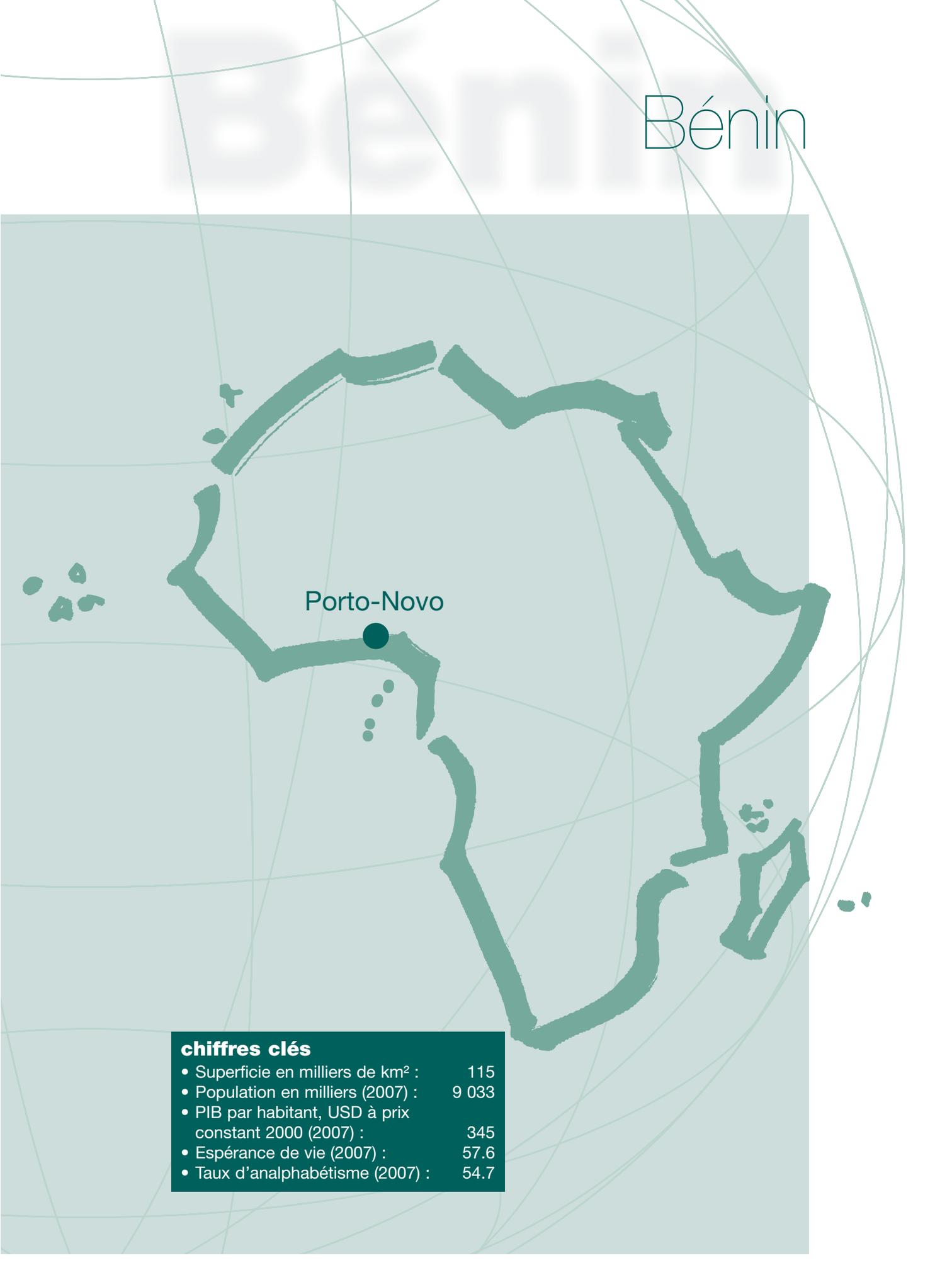
énoncées par les pouvoirs publics dans leurs plans ces dernières années.

La construction et la réhabilitation des infrastructures de base progressent : en 2007, 112 écoles primaires, sept établissements secondaires, quatre hôpitaux et 32 dispensaires ont été construits. En outre, 55 pour cent des emplois dans le secteur public sont dans l'enseignement (50 000 enseignants ont été embauchés depuis 2002), tandis que la santé, le deuxième secteur prioritaire, représente 20 pour cent des emplois publics. L'accès aux services sanitaires et éducatifs reste toutefois problématique (coûts élevés et mauvaise qualité). Même s'ils s'améliorent légèrement, les indicateurs relatifs à la santé et à l'enseignement de base restent faibles, certainement inférieurs à ceux des autres pays de la région. Selon des sources locales, le taux net de scolarisation dans le primaire et dans le secondaire s'établissait en 2005 à respectivement 56 et 12,5 pour cent, avec un taux d'analphabétisme de près de 30 pour cent chez les plus de 15 ans. Dans le secteur de la santé, la mortalité maternelle est très élevée (1 700 décès pour 100 000 naissances vivantes), avec

seulement 35 pour cent des accouchements assistés dans un hôpital. Quelque 30 pour cent des enfants de moins de cinq ans sont dénutris. Plus généralement, seulement 30 à 40 pour cent de la population ont accès aux services de santé, 30 pour cent à des traitements et 40 pour cent à une couverture vaccinale.

Les compagnies pétrolières multinationales participent elles aussi au développement social du pays. Elles sont tenues, aux termes de leur contrat de concession, de promouvoir le développement social et économique en proposant des formations destinées à développer le capital humain ou en construisant des infrastructures comme les routes. Ainsi en 2006, les autorités de Cabinda ont conclu un accord avec les entreprises de l'Association pétrolière pour le secteur dit « block zéro » portant sur une prime sociale de 35 millions USD. La même année, les compagnies pétrolières ont donné au total 400 millions USD aux pouvoirs publics pour financer des projets sociaux. Cependant, elles peuvent sans nul doute faire mieux, en particulier au vu des bénéfices qu'elles engrangent.

Bénin

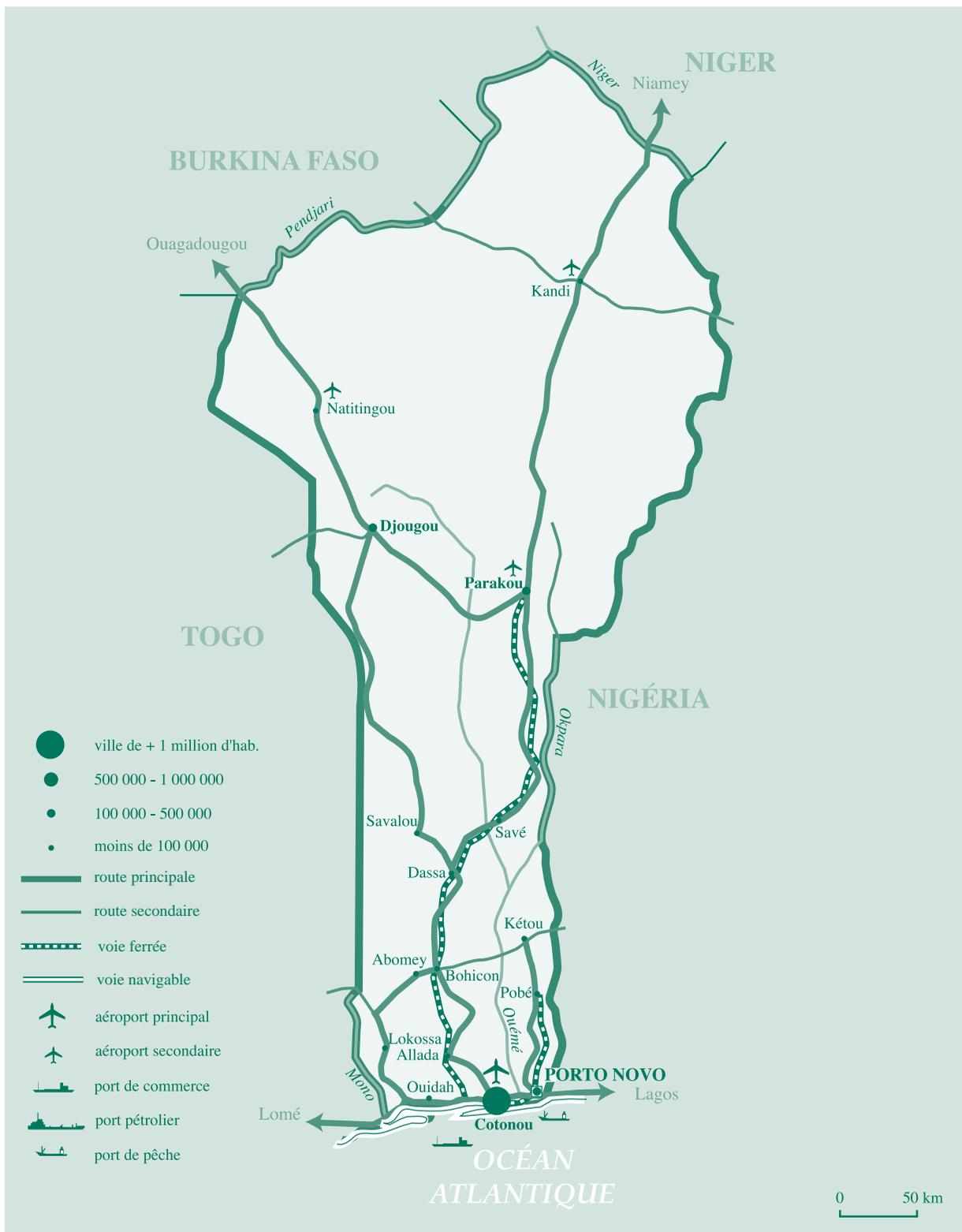


Porto-Novo

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 115
- Population en milliers (2007) : 9 033
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 345
- Espérance de vie (2007) : 57.6
- Taux d'analphabétisme (2007) : 54.7

Bénin



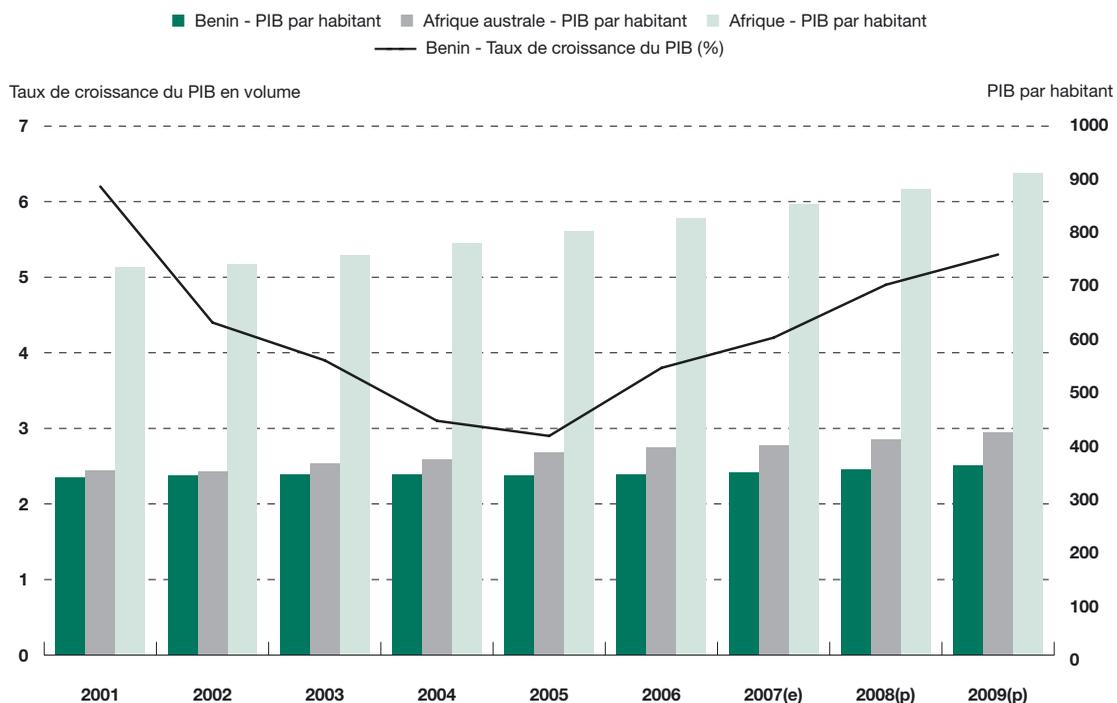
LE BÉNIN VIT UNE SITUATION sociopolitique apaisée depuis plus d'une décennie. La large concertation nationale qui s'est tenue du 19 au 28 février 1990 a mis fin à la profonde crise sociopolitique et économique que le pays subissait à la fin des années 80. Cette concertation, dite « Conférence nationale des forces vives », a été la toute première du genre en Afrique. Elle a rassemblé autour d'une même table les différents courants d'opinion, les associations de développement des différentes localités du pays, les groupements professionnels et corps de métiers ainsi que les communautés religieuses. Elle a abouti à d'importantes résolutions, notamment *i)* l'instauration d'une démocratie libérale fondée sur le respect des libertés fondamentales de l'homme, *ii)* l'édification d'un État

de droit et *iii)* l'adoption des principes d'une économie libérale.

Les premières élections législatives et présidentielles de ce renouveau démocratique ont été organisées respectivement en février et mars 1991, et elles ont porté au pouvoir le président Nicéphore Soglo. Depuis, la démocratie n'a cessé de se consolider au Bénin. L'élection du docteur Yayi Boni en avril 2006 dans des conditions transparentes n'est que l'aboutissement de ce processus entamé en 1990 et qui a permis l'alternance

Le retard des réformes structurelles, notamment dans les secteurs du coton, de l'énergie et des télécommunications, compromet le retour à la croissance.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324577848433>

politique, avec successivement le président Nicéphore Soglo en 1991 puis le président Mathieu Kérékou, de mars 1996 à mars 2006. Les élections législatives d'avril 2007 se sont également déroulées dans de bonnes conditions et ont permis au nouveau président Thomas Yayi Boni d'asseoir une majorité au sein du parlement, facilitant ainsi la mise en œuvre de son programme de gouvernement.

Développements économiques récents

Après quatre années de ralentissement de l'activité économique, l'économie béninoise a connu une reprise en 2006 qui s'est poursuivie en 2007 grâce à l'amélioration de la production cotonnière, au rétablissement des relations commerciales avec le Nigéria et à la relance des activités portuaires.

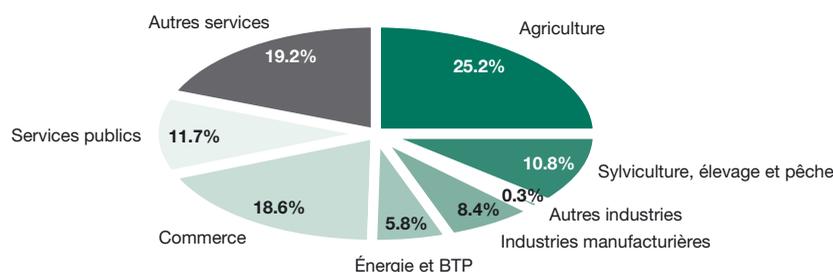
Le taux de croissance réel est passé de 2.9 pour cent en 2005 à 3.8 pour cent en 2006 et 4.2 pour cent en 2007. Toutefois, cette croissance a été moins forte que prévue en raison de la crise énergétique, qui a fortement affecté les activités productives au début de l'année 2007, et de retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans la filière coton. La crise énergétique a démarré en mars 2006 quand la compagnie ghanéenne *Volta River Authority* (VRA), le principal fournisseur d'énergie à la Communauté électrique du Bénin (CEB), a réduit considérablement ses exportations d'énergie. La crise s'est accentuée en 2007 avec l'arrêt de la production de la centrale hydro-

électrique du barrage Nangbéto, situé au Togo, et une réduction drastique des exportations d'énergie par les deux compagnies qui l'exploitent conjointement, la Compagnie ivoirienne d'électricité et la VRA. Le gouvernement a engagé des réformes dans le secteur de l'électricité qui devraient à terme accroître l'efficacité de sa gestion de manière à permettre une distribution satisfaisante en qualité et en quantité. Il a par ailleurs accordé des avantages fiscaux aux opérateurs privés pour les inciter à se doter d'unités de production d'électricité indépendantes en attendant l'accroissement des capacités de production de la Société béninoise d'eau et d'électricité (SBEE).

Le gouvernement a également pris l'engagement d'accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles dans la filière cotonnière, les télécommunications et les activités portuaires. Toutes ces mesures devraient porter la croissance à 4.9 pour cent en 2008. Quant à l'inflation qui avait fortement grimpé en 2005 (5.4 pour cent) du fait de la pression sur les prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, elle est redescendue à 3.1 pour cent en 2006 grâce à une bonne pluviosité et une amélioration de la production vivrière dans la sous-région. Le taux d'inflation a été estimé à 1.5 pour cent en 2007, en ligne avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et il devrait remonter très légèrement à 2 pour cent en 2008.

L'économie béninoise, très peu diversifiée, est essentiellement tournée vers l'agriculture. Ce secteur représente environ 22 pour cent du PIB et occupe près

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'INSAE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325561346025>

de 60 pour cent de la population active. Les agriculteurs s'adonnent aux cultures vivrières (manioc, haricot, igname, sorgho, maïs, mil, riz), mais surtout à la principale culture d'exportation, le coton, qui fait vivre 2 millions de Béninois. Le pays est d'ailleurs un des premiers producteurs de coton du continent, et le coton représente environ 80 pour cent des exportations. Les autres cultures d'exportation, à savoir l'huile de palme, l'anacarde et l'ananas, ne totalisent qu'environ 10 pour cent des ventes à l'étranger. Pour la campagne 2006/07, la production cotonnière n'a pu atteindre les ambitions affichées en début de campagne (350 000 tonnes), mais elle devrait s'établir, selon les estimations, à 240 618 tonnes, contre 198 000 tonnes la campagne précédente, soit un accroissement de 21.5 pour cent. Le secteur agricole, moteur de la croissance béninoise, reste cependant très tributaire des pluies, et il est peu compétitif du fait des coûts des intrants encore élevés et de sa faible mécanisation. Le Bénin possède un immense potentiel en terres agricoles apte à répondre à une agriculture diversifiée. Des efforts pour diversifier les autres filières d'exportation sont en cours et devraient à termes atténuer sa fragilité.

Notons que le sous-sol béninois est également riche en potentialités. On y trouve de l'or, un gisement pétrolier au large, du marbre, du calcaire, des phosphates

et du fer. Mais l'exploitation de ce domaine demeure à ce jour assez limité. En 2006, la contribution du secteur primaire à la croissance a été de 2.1 pour cent. Elle a reculé en 2007 à 1.3 pour cent au profit du secteur secondaire, qui a surtout bénéficié de la relance cotonnière.

Le secteur secondaire n'en reste pas moins embryonnaire au Bénin, où il ne contribue qu'à 13 pour cent du PIB. La production industrielle est dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie. Les BTP et l'énergie, bases indispensables au développement industriel, participent très peu à la formation du PIB, à hauteur respective de 4.4 pour cent et 1.1 pour cent. L'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, le manque d'investisseurs dans le secteur, le faible niveau d'exploitation et de valorisation des ressources locales, et l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principaux problèmes qui entravent le développement industriel du pays. Plus de 80 pour cent des 400 entreprises formelles interrogées dans le cadre d'une enquête sur le climat des investissements considèrent la corruption, les dysfonctionnements de la justice ainsi que les procédures douanières et fiscales comme une très grande entrave à leur développement.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	18.3	20.6	13.5	8.8	5.0	2.5	1.8	1.0
Publique	5.2	4.6	44.5	20.0	3.8	1.8	1.1	0.2
Privée	13.1	15.9	4.5	4.3	5.5	0.6	0.6	0.8
Consommation finale	87.7	88.8	2.9	3.9	4.8	2.5	3.3	4.1
Publique	13.0	9.3	3.4	3.5	3.6	0.3	0.3	0.3
Privée	74.7	79.5	2.8	3.9	4.9	2.2	3.0	3.8
Solde extérieur	-6.1	-9.3				-0.8	-0.2	0.2
Exportations	29.1	16.7	7.2	8.1	7.0	1.5	1.7	1.5
Importations	-35.1	-26.0	9.0	7.2	4.9	-2.3	-1.9	-1.3
Taux de croissance du PIB, en volume						4.2	4.9	5.3

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328505374538>

En outre, les investisseurs éprouvent des difficultés à obtenir des terrains viabilisés et sécurisés à des prix raisonnables. Les prix du foncier au Bénin sont les plus élevés de toute la sous-région, et de nombreux terrains font l'objet de contestations (une grande partie des contentieux soumis à la justice sont liés au foncier). En 2006, la contribution du secteur industriel à la croissance du PIB a connu une évolution négative, en raison de la baisse de la production manufacturière. La reprise de la production cotonnière au cours de la campagne 2006/07 a permis une relative relance des usines d'égrenage en 2007, portant à 0.7 pour cent la contribution du secteur secondaire à la croissance. Cette tendance à la hausse devrait se consolider en 2008.

Le secteur tertiaire intervient pour près de la moitié du PIB. La position géographique du Bénin par rapport aux pays de l'hinterland tels que le Niger, le Burkina Faso et le Mali lui offre de larges opportunités en matière de transports, de transit et de tourisme. Dans le domaine touristique, le pays bénéficie d'un patrimoine culturel d'une assez riche diversité, comprenant de nombreux musées historiques et ethnographiques. Le Bénin abrite le site de « la route de l'esclave », et le pays a donné naissance au culte vaudou, pratiqué par plus de 50 millions d'adeptes de par le monde, surtout en Afrique, en Haïti, au Brésil et dans plusieurs autres pays des Amériques. Le 10 janvier de chaque année, le Bénin célèbre la fête nationale des cultes, qui réunit des milliers de personnes venant de partout dans le monde.

Les activités du tertiaire reposent essentiellement sur le commerce, qui reste largement tributaire de l'état des relations avec le grand voisin, le Nigeria. Ce secteur reste confronté à des difficultés de relance telles que l'inadéquation et/ou l'insuffisance des textes législatifs et réglementaires, le développement à un rythme inquiétant de la contrebande, le déficit de coordination des actions des différentes structures nationales impliquées dans le développement des échanges.

Du côté de la demande, la croissance continue d'être tirée par la consommation privée et

l'investissement public. En 2007, la contribution de la consommation privée à la croissance était estimée à 2.2 pour cent. Quant à l'investissement public, il y a contribué pour 1.8 pour cent. Le secteur extérieur, toujours déficitaire malgré la relance des exportations de coton, contribue négativement à la croissance du PIB. Les exportations du Bénin sont en partie dominées par la réexportation de produits vers le Nigeria. Selon une estimation du Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), basé à Cotonou, au moins 75% des marchandises débarquées au port autonome de Cotonou en tant que produits de consommation sont réexportées vers le marché nigérian. Ce sont principalement des tissus de coton ou synthétiques, des frifes, du riz et des véhicules d'occasion. Les activités de réexportation ont connu au cours de ces trois dernières années beaucoup de difficultés en raison de restrictions commerciales imposées par le Nigeria. En effet, le Nigeria, qui compte plus de 130 millions d'habitants, a affiché une volonté de développer ses industries locales. Cette politique l'a amené à prendre régulièrement des mesures de restrictions de ses importations en provenance du Bénin. En août 2003, le Nigeria avait été jusqu'à fermer la frontière arguant que le Bénin ne luttait pas suffisamment contre la criminalité transfrontalière. À la suite de négociations, les deux chefs d'État sont parvenus à la signature d'un mémorandum engageant les deux voisins à coopérer dans la lutte contre la contrebande frontalière et l'insécurité. En juin 2004, les deux pays ont mis en place un Comité conjoint Bénin-Nigeria sur le commerce, avec la ferme volonté de développer les flux commerciaux. L'amélioration des relations commerciales avec le Nigeria s'est traduite notamment par la création en février 2007, à l'initiative de Thomas Boni Yayi, président du Bénin, et de Olusegun Obasanjo, à l'époque encore président du Nigeria, d'une zone de co-prospérité entre le Bénin, le Nigeria, le Togo et le Ghana. Cet accord vise à intégrer les marchés de ces quatre pays dans divers domaines dont l'énergie, les télécommunications et les infrastructures des transports. Les quatre ont conclu des accords dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB du Bénin devrait s'en trouver améliorée en 2008 et 2009.

Politique macro-économique

Le Bénin a conclu le 5 août 2005 un programme économique et financier triennal 2005-08 avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme, qui était le deuxième du genre après celui conclu en 2000 pour la période 2000 -2003, visait principalement à aider le Bénin à poursuivre la mise en œuvre des réformes nécessaires pour consolider son économie et réduire durablement la pauvreté. La troisième revue de la FRPC a eu lieu en septembre 2007 et a conclu que tous les critères de réalisation quantitatifs ainsi que les objectifs indicatifs inscrits dans le programme pour fin juin 2007 étaient respectés. Cependant, le Bénin a accusé un retard dans la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles, notamment la privatisation des unités de production industrielle de la société publique de production cotonnière, la Sonapra (Société nationale pour la promotion agricole). Par ailleurs le pays est de plus en plus confronté aux difficultés liées à l'augmentation continue des cours du pétrole. Selon une étude réalisée par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Bénin a perdu 0.24 point de pourcentage du PIB sur la période 2004-06 en rapport avec la hausse des cours du pétrole. Comme dans tous les autres pays membres de l'UEMOA, la hausse des cours du pétrole s'est également répercutée sur les finances publiques. L'impact sur le

déficit budgétaire n'a cessé de s'aggraver, passant de 0.46 point de pourcentage du PIB en 2004 à 0.62 point en 2006.

Politique budgétaire

En ce qui concerne les finances publiques, les mesures adoptées par le gouvernement en 2006 pour sécuriser les recettes et contenir les dépenses ont permis de passer d'un solde primaire de base négatif de - 1.4 pour cent en 2005 à un solde positif de + 0.4 pour cent en 2006 et de + 1 pour cent en 2007. Au niveau des recettes, l'administration fiscale et les services de la douane ont accentué les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude. Les procédures de dédouanement ont été simplifiées et informatisées. Toutes ces mesures ont permis de tirer profit du regain d'activité et ont porté les recettes fiscales à 15.4 pour cent du PIB en 2007 comme en 2006, en hausse de 14.5 pour cent en 2005. En plus des performances réalisées sur les recettes fiscales, le gouvernement a levé en 2006 et 2007 d'importantes ressources sur le marché financier de l'UEMOA (141.6 milliards de francs CFA) pour financer des infrastructures productives. Du côté des dépenses, le gouvernement est revenu à de meilleures procédures d'exécution budgétaire. La pratique peu orthodoxe de dépenses par ordres de paiement du trésor avait entraîné des dérapages dans la gestion budgétaire : elle a été abandonnée au profit d'une plus grande

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	18.7	18.3	18.4	19.2	19.4	19.8	19.7
Recettes fiscales	13.1	14.6	14.5	15.4	15.4	15.6	15.5
Dons	3.3	1.9	1.7	2.3	2.5	2.6	2.6
Dépenses totales (et prêts nets)^a	16.8	20.1	21.3	19.6	21.4	22.6	22.3
Dépenses courantes	10.5	13.9	15.0	14.9	15.0	15.2	15.1
<i>Sans les intérêts</i>	9.6	13.6	14.7	14.6	14.6	14.7	14.6
Salaires	4.3	6.8	6.8	5.5	5.4	5.4	5.3
Paiements d'intérêts	0.9	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5
Dépenses en capital	6.1	6.1	6.3	4.6	6.4	7.4	7.3
Solde primaire	2.7	-1.4	-2.6	0.0	-1.6	-2.3	-2.2
Solde global	1.8	-1.7	-2.9	-0.4	-2.0	-2.8	-2.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330422653668>

utilisation des procédures normalisées du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). Par ailleurs, le gouvernement a procédé en 2007 à un collectif budgétaire comportant une importante augmentation des dépenses en faveur de la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. Les dépenses totales ont atteint 21.4 pour cent du PIB en 2007 contre 19.4 pour cent en 2006. Le gouvernement est resté assez prudent en ce qui concerne la masse salariale, qui a représenté 5.4 pour cent du PIB en 2007, assez proche de son niveau de 2006 (5.5 pour cent du PIB).

La politique budgétaire en 2008 vise à soutenir davantage les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'appui à la croissance, tout en renforçant la viabilité à moyen terme des finances publiques. Le gouvernement entend maintenir le solde primaire de base à 1 pour cent du PIB et les prévisions pour le déficit du solde budgétaire global sont de l'ordre de -2.8 pour cent du PIB.

Politique monétaire

L'expansion monétaire en 2006 est restée soutenue avec une hausse de 16.5 pour cent, en rapport avec l'amélioration des avoirs extérieurs nets du système bancaire résultant notamment de la hausse des transferts privés et publics. En 2007, la hausse de la masse monétaire a été contenue à 7.6 pour cent avec une expansion moins forte des avoirs extérieurs nets. La position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire s'est raffermie davantage en 2007 suite à la bonne tenue des recettes fiscales. La baisse du crédit

net à l'État en 2007 est estimée à 8.2 pour cent de la masse monétaire. Quant au crédit au secteur privé, il a connu une hausse de 9.8 pour cent en 2007.

La politique monétaire continuera d'être conduite par la banque centrale régionale, la BCEAO, dans l'optique de soutenir la position extérieure de la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) en maintenant les réserves internationales à un niveau satisfaisant et l'inflation en dessous de 3 pour cent. Au Bénin, la masse monétaire devrait augmenter de 8.2 pour cent en 2008 sous l'effet d'une hausse du crédit au secteur privé de 7.7 pour cent et d'une légère baisse du crédit net à l'État (- 1.8 pour cent).

Position extérieure

La position extérieure du Bénin, marquée par une balance commerciale et un compte courant structurellement déficitaires, s'est dégradée durant la période 2000-2005 sous les effets conjugués de la baisse des recettes d'exportations sur le coton et la hausse de la facture d'importation des produits pétroliers. En 2006 le déficit du compte courant hors transferts officiels s'est stabilisé à 6,3 pour cent du PIB, puis il s'est contracté à 5,4 pour cent du PIB en 2007 avec la hausse des exportations de coton et une bonne tenue des transferts courants. Le Bénin a bénéficié en 2003 de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), lui permettant un allègement de la dette de 265 millions de dollars (USD) en janvier 2006, et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), pour une réduction de 1.112 milliard USD. En 2007, le pays a en outre

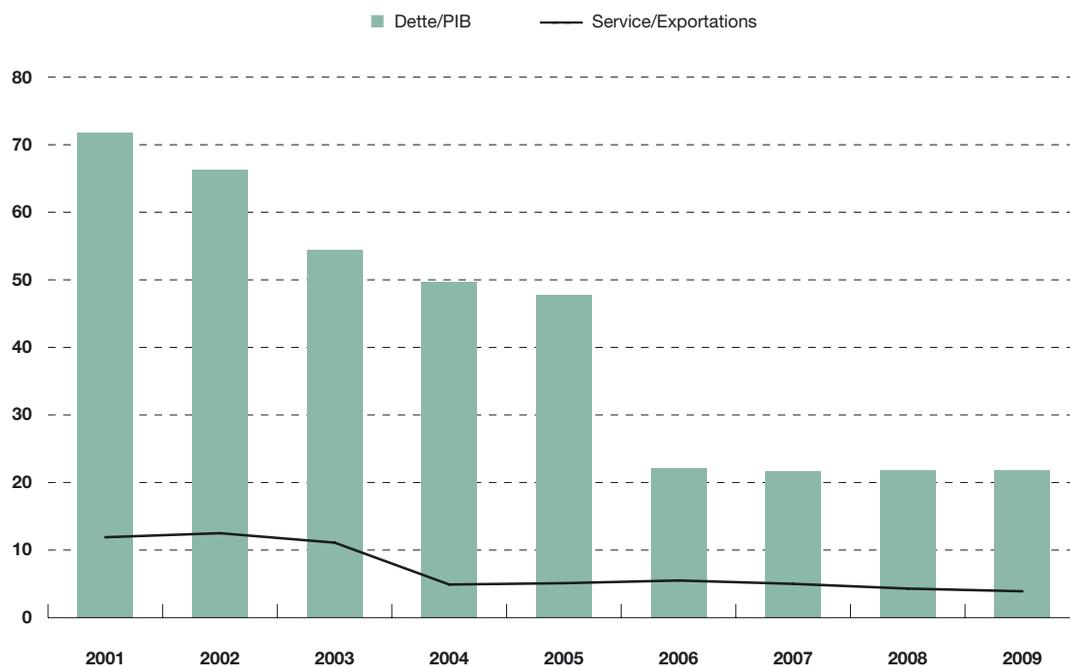
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-8.6	-11.0	-9.3	-10.8	-10.7	-11.1	-10.7
Exportations de biens (f.o.b.)	16.9	8.5	7.5	5.3	5.5	5.6	6.0
Importations de biens (f.o.b.)	25.5	19.5	16.8	16.1	16.2	16.8	16.7
Services	-1.6	-1.2	-1.1	-0.8	-0.6	-0.6	-0.5
Revenu des facteurs	-0.6	-1.0	-0.9	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6
Transferts courants	5.5	6.0	4.8	5.7	6.5	5.6	5.6
Solde des comptes courants	-5.3	-7.2	-6.5	-6.3	-5.4	-6.6	-6.2

Source : Données des autorités nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331647818316>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327028616506>

171

bénéficié de l'annulation des dettes chinoise et russe. L'encours de la dette extérieure est désormais estimé à 12 pour cent du PIB en 2007, contre 36,9 pour cent en 2005. Avec un niveau de réserves internationales estimé à 13 mois d'importations en 2007 et la poursuite de la hausse des exportations de coton, la position extérieure du Bénin pourrait se renforcer en 2008. Toutefois elle demeure fragile en raison de la forte dépendance du pays à la volatilité des prix du coton, aux incertitudes de ses rapports commerciaux avec le Nigeria et à l'appréciation de l'euro (donc du franc CFA) vis-à-vis du dollar. Le gouvernement continuera donc de poursuivre une politique d'endettement prudente.

Questions structurelles

Développements récents

Les réformes engagées au Bénin au cours de ces dernières années découlent de sa Stratégie de réduction

de la pauvreté (SRP) 2003-05, qui s'articule autour de quatre priorités : *i*) renforcement du cadre macro-économique à moyen terme ; *ii*) développement du capital humain et gestion de l'environnement ; *iii*) renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles; et *iv*) promotion de l'emploi durable et renforcement des capacités des pauvres à concourir au processus de décision et de production. Les réformes structurelles ont essentiellement porté sur la privatisation des entreprises publiques, notamment la Société nationale de promotion agricole (Sonapra), la Société béninoise d'eau et d'électricité (SBEE), l'Office des postes et télécommunications (OPT) et le Port autonome de Cotonou (PAC). Le Bénin a enregistré des retards dans la mise en œuvre de ces réformes, notamment en ce qui concerne la libéralisation et la privatisation des entreprises publiques dans les secteurs des infrastructures de base et le coton. Le gouvernement s'était engagé à privatiser partiellement les usines d'égrenage de coton de la Sonapra dans le but de restaurer et pérenniser son caractère de filière intégrée, dans un contexte de gestion privée. Il a initié le processus

de privatisation en août 2007 par un appel d'offre qui a abouti à la désignation de la Société commune de participation (SCP) comme adjudicataire de la part de capital à céder. La Société de développement du coton (Sodeco), une société d'économie mixte regroupant principalement l'État et la SCP, a ensuite été créée par le gouvernement en octobre 2007 pour reprendre les usines de la Sonapra. Cependant, le Gouvernement a annulé le 2 novembre tout le processus de privatisation, évoquant des irrégularités dans la procédure d'adjudication et dans le processus de création de la Sodeco. Il entend relancer la privatisation après l'élaboration d'une stratégie globale de réforme du secteur cotonnier avec l'appui de partenaires extérieurs. Le problème des intrants, une rémunération plus juste aux paysans, la nécessité de l'encadrement et de l'information des paysans sont des éléments qui seront pris en compte dans la stratégie à définir. Le processus de réflexion est prévu pour démarrer avant juin 2008, mais la mise en œuvre de solutions pourrait être relativement longue car le gouvernement compte revoir la filière dans son ensemble.

Au niveau du secteur portuaire, le gouvernement a engagé des réformes pour l'amélioration de la compétitivité avec l'appui du Compte du défi du Millénaire (*Millennium challenge account* – MCA). Cette réforme vise à renforcer les conditions de sécurité au Port autonome de Cotonou (PAC) et à impliquer le secteur privé dans la gestion des installations portuaires. Après un retard dans la mise en œuvre de ces réformes, le gouvernement a mis en place un système de facturation unique de tous les services fournis par les opérateurs aux usagers du PAC. Une société anonyme constituée des acteurs de la communauté portuaire, y compris des structures publiques, est désormais en charge de gérer ce système. Le gouvernement a par ailleurs confié la gestion du Système d'informations du guichet unique pour le commerce extérieur (Siguce) à une société privée qui constituera l'interface entre les usagers des services du PAC et les opérateurs portuaires. Toutes ces actions ont permis une amélioration sensible de la performance du port en 2007. Le gouvernement prévoit la mise en concession de la gestion du port auprès d'une société étrangère de réputation internationale.

Le gouvernement a par ailleurs engagé d'autres réformes avec le soutien du MCA, notamment l'amélioration du régime foncier et du système judiciaire afin de faciliter l'accès au crédit des PME.

Au cours de ces trois dernières années, les autorités ont également initié une série de réformes favorisant la transparence dans la gestion des finances publiques. Elles ont notamment entrepris des actions en vue de renforcer le rôle de toutes les institutions impliquées dans l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption. L'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale d'État (IGE) ont reçu plus de moyens afin d'accentuer leur contrôle de la dépense publique. L'IGE a déjà entamé des audits qui ont abouti au limogeage, le 12 novembre 2007, des directeurs généraux du PAC et de la Société de gestion des marchés (Sogema). Les audits de l'IGE se poursuivent et devraient porter sur notamment la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb), la Loterie nationale du Bénin (LNB) et la Société nationale pour la promotion agricole (Sonapra). Par ailleurs, le gouvernement a entrepris la réforme des marchés publics et prévoit de transformer la Chambre des comptes en une Cour des comptes avec une plus grande indépendance et plus de moyens. Le Bénin fait partie des pays qui ont adhéré au Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), une instance de promotion de la bonne gouvernance.

Malgré toutes ces actions, la corruption continue d'être perçue par la population comme très présente. Une enquête menée en 2005 et 2006 avec l'appui de la BafD et de la Banque mondiale a conclu que pour 58% des Béninois, la corruption constitue un problème sérieux. Les services publics qui ont recueilli les opinions les plus défavorables sont la douane, la justice, la police routière et les services des impôts et taxes. Le gouvernement compte actualiser le plan national de lutte contre la corruption sur la base de cette enquête.

En 2007, le gouvernement a adopté une nouvelle Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) pour la période triennale 2007-2009, qui a repris et renforcé les axes prioritaires de la précédente stratégie, en mettant l'accent sur les réformes devant consolider le secteur privé et la croissance économique.

Le Bénin offre des atouts non négligeables pour le développement du secteur privé, à savoir la stabilité politique, un secteur bancaire commercial viable, et des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour le développement du secteur privé, un accent particulier a été mis sur le règlement des questions foncières. Dans le domaine de la sécurisation foncière en milieu rural, des efforts conjugués ont abouti au vote de la loi portant sur le régime foncier rural. On sait que l'accès sécurisé à la terre est un des principaux facteurs de production pour augmenter les investissements. Outre la question foncière, le Bénin a initié divers programmes pour développer la micro-finance, l'industrie et le commerce. La surveillance des institutions de microfinance a été renforcée et un programme de micro-crédits a été lancé pour les catégories les plus pauvres de la population. Au niveau du secteur industriel, le gouvernement s'est attelé à sensibiliser les opérateurs économiques sur les droits de propriété.

La dynamisation du secteur privé au Bénin demeure cependant toujours timide, en rapport avec la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles. L'une des contraintes majeures demeure le coût élevé de l'énergie, notamment électrique. Les nombreux délestages de courant ont affecté significativement la productivité des entreprises. En 2006, le gouvernement a adopté un Plan énergie visant à augmenter à moyen terme la capacité de production d'énergie afin d'en réduire le coût. L'achèvement du projet CEB-NEPA (la régie nigériane de l'électricité) devra contribuer à cet objectif.

Les questions environnementales font partie des préoccupations des autorités. Le Bénin dispose d'importantes potentialités écologiques avec environ 65 pour cent de taux de couverture du territoire par une végétation arbustive ou arborée. Le pays abrite l'un des plus célèbres parcs de l'Afrique au sud du Sahara, la réserve de biosphère de la Pendjari, très riche en espèces animales et végétales. Mais au plan national, les forêts et la faune continuent de se dégrader. Les besoins en terres et en bois de combustible ayant augmenté rapidement avec l'accroissement démographique, ils ont entraîné une pression accrue

sur les forêts : plus de 60 000 hectares seraient ainsi détruits chaque année sous la poussée de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière incontrôlée et des feux de brousse. Les efforts déployés pour la mise en valeur de ces écosystèmes n'ont pas permis de limiter leur dégradation. Avec l'adoption d'une loi sur le foncier rural, le gouvernement entend améliorer le cadre juridique pour une gestion durable des ressources naturelles.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le système éducatif béninois comprend : *i)* l'enseignement préscolaire ; *ii)* l'enseignement primaire ; *iii)* l'enseignement secondaire général ; *iv)* l'enseignement technique et la formation professionnelle ; *v)* l'enseignement supérieur ; et *vi)* l'alphabétisation et l'éducation des adultes. En matière d'éducation, l'enseignement primaire est placé au premier rang des priorités. L'objectif principal est d'assurer une scolarisation universelle et équitable de tous les enfants âgés de 6 à 15 ans. L'enseignement primaire absorbe ainsi plus de 60 pour cent des allocations budgétaires du système éducatif au Bénin.

L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) relèvent aussi bien du secteur formel que du secteur informel. Des formations para-formelles sont assurées par des structures publiques et privées et couvrent les domaines de l'agriculture, la mécanique, la maçonnerie, la plomberie et l'électricité bâtiment. Au total, 7 filières de formation existent pour 29 corps de métiers. Quant à la formation dans le secteur informel, qui repose essentiellement sur un mode d'apprentissage traditionnel, elle est plus variée que dans le secteur formel. Elle couvre 201 métiers regroupés en 42 corps de métiers.

L'offre quantitative de l'EFTP au niveau formel est très faible. En 2005, 10 717 élèves étaient inscrits dans le secteur public et 19 268 dans le secteur privé. Ces effectifs ont baissé en 2006 dans le secteur public avec 9 913 élèves. Le secteur informel a formé en 2005 environ 180 000 personnes avec des méthodes d'apprentissage traditionnel.

Les filles représentent en moyenne 33 pour cent des effectifs dans les écoles de formation technique et professionnelle. Les enfants des catégories défavorisées sont quasiment exclus de l'ETFP public.

La formation technique et professionnelle actuelle ne répond pas aux besoins de l'économie nationale. Elle est trop orientée vers la délivrance de diplômes permettant la poursuite des études, et insuffisamment vers des formations qualifiantes permettant d'aborder le marché de l'emploi avec des chances d'insertion. Outre le sous-équipement des établissements (exception faite des plus récents), l'absence de matières d'œuvre et l'insuffisante qualification professionnelle des enseignants expliquent en partie ce dysfonctionnement de l'ETFP.

Au cours des cinq dernières années, les sciences et techniques agricoles (STA) ont attiré moins de 7.5 pour cent des effectifs en formation contre 63 pour cent pour les sciences et techniques administratives et de gestion (STAG). L'offre de formation est aussi inégalement répartie sur l'étendue du territoire. Ainsi, 56 pour cent des établissements sont situés dans les régions littorales de l'Atlantique, totalisant plus de 65 pour cent de l'effectif des stagiaires. Les diplômes délivrés sont par ailleurs de moins en moins crédibles en raison du déficit constaté dans l'encadrement pédagogique et des biais qui subsistent dans le système d'évaluation.

L'analyse de la nature et de l'évolution des inscriptions aux concours d'entrée dans les établissements de l'ETFP montre que la demande de formation demeure insatisfaite. Les besoins de formation et l'offre d'emploi concernent les 21 catégories professionnelles les plus représentées sur le marché, qui couvrent notamment l'agro-alimentaire, l'hôtellerie et le tourisme, l'artisanat, l'électronique et les télécommunications, les transports internationaux, la santé, le commerce et l'économie familiale et sociale. Le renfort de travailleurs étrangers compétents dans ces divers domaines reste négligeable même si ces dernières années on a observé un léger afflux résultant des crises politico-sociales au Togo et en Côte-d'Ivoire. Le Bénin ne devrait donc pas trop tableur sur l'importation de main d'œuvre de la sous région. Les

entreprises béninoises recrutent à l'occasion des Ghanéens et des Nigériens.

Les ressources du système éducatif béninois proviennent d'abord du budget national. L'État dépense en moyenne 378 000 francs CFA par élève au cours de l'année. La contribution des bénéficiaires s'élève à environ 80 000 francs CFA par élève. Les financements extérieurs dont bénéficie d'ETFP servent pour la plupart à financer les investissements en infrastructures et à la provision d'assistance technique. Les ressources mises à disposition pour le fonctionnement des structures de l'ETFP se sont accrues de 20 pour cent en moyenne entre 2003 et 2006. Le taux de consommation de ces dotations avoisine 90 pour cent sur toute la période. Les ressources financières affectées aux investissements ont chuté dans le même temps de plus de 50 pour cent, passant de 7 245 milliards de francs CFA en 2003 à 3 049 milliards de francs CFA en 2006. Ces dépenses en capital ont été engagées à moins de 80 pour cent des dotations initiales depuis 2003.

La politique actuelle pour le secteur de l'ETFP s'inscrit dans le prolongement des réflexions menées en 1997 qui ont abouti à la préparation d'un document d'orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ce document, finalisé lors d'un « atelier de validation du plan d'action pour la réforme », a été adopté en octobre 2001. Les objectifs poursuivis sont : *i*) préparer à la poursuite d'études techniques supérieures (technicien supérieur, ingénieur) ; *ii*) préparer à l'insertion dans la vie active à un niveau de qualification d'employé, d'ouvrier, de technicien ; *iii*) ouvrir le système formel sur son environnement économique et social ; *iv*) développer et rationaliser l'éducation non formelle ; et *v*) prévoir des passerelles entre formation initiale et formation professionnelle continue d'une part, et d'autre part, entre les différents ordres d'enseignement. La stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté approuvée en 2007 par le gouvernement a placé le renforcement de la formation professionnelle, en adéquation avec les besoins du marché du travail, au rang des domaines d'interventions prioritaires.

Pour réaliser ces objectifs les autorités ont engagé des réflexions avec les partenaires techniques et financiers

qui ont permis de préparer les outils techniques, pédagogiques, financiers, administratifs indispensables pour garantir la qualité de la formation professionnelle. Le groupe de la BAfD a contribué aux efforts en finançant plusieurs actions, y compris l'élaboration d'un schéma directeur de l'ETFP.

En 2001, l'ETFP avait marqué des avancées notables notamment en *i*) formation pédagogique des formateurs (APE) ; *ii*) réhabilitation et équipement des établissements ; et *iii*) avec l'installation d'un Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (Fodefca). Le gouvernement a par ailleurs lancé la construction d'une douzaine de lycées agricoles et industriels dans plusieurs départements. En 2006, deux établissements ont ouvert leurs portes : le Centre de formation professionnelle de Djouba, et l'annexe du quartier de Kpondéhou (Cotonou) du lycée technique Coulibaly.

Outre l'appui du groupe de la BAfD, l'ETFP bénéficie d'appuis de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement (BIsD), de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de plusieurs partenaires bilatéraux (France, Allemagne, Suisse, Belgique, Danemark, Pays-Bas et Canada).

La réussite des réformes en cours nécessite notamment *i*) la mise en place d'un système performant d'aide à la décision, *ii*) le développement des programmes par compétence, *iii*) la maîtrise des coûts et *iv*) l'appui au secteur privé pour l'amélioration de la pédagogie. Dans le secteur agricole, les défis majeurs de la formation technique et professionnelle sont l'accroissement de la productivité et des productions agricoles, surtout vivrières.

Contexte politique

Suite aux élections présidentielles qui se sont déroulées en avril 2006, dont la transparence a été saluée par la communauté internationale, les résultats des législatives intervenues en avril 2007 ont permis au chef de l'État d'asseoir une majorité présidentielle au parlement. Il a néanmoins procédé depuis à plusieurs remaniements ministériels.

Les élections municipales devaient se dérouler en avril 2008.

La lutte contre la corruption est un important volet de la stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin. Deux domaines d'intervention prioritaires ont été arrêtés par les autorités : *i*) l'accélération des réformes administratives ; et *ii*) le renforcement de l'État de droit et des libertés individuelles. Différentes actions ont été menées à ce jour, notamment l'installation en septembre 2004 d'un « Observatoire de lutte contre la corruption », un projet de loi portant sur la lutte contre la corruption et diverses actions de sensibilisation et de campagne anti-corruption organisées par des structures comme le Front des organisations nationales de lutte contre la corruption (Fonac), la « Cellule de moralisation de la vie publique », et d'autres organisations de la société civile. Ces actions ont quelque peu freiné le phénomène de la corruption.

Au niveau du secteur judiciaire, un programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire a été adopté et sa mise en œuvre se poursuit. Pour renforcer le secteur de la justice, le gouvernement a accentué le recrutement des magistrats et greffiers. Il a également renforcé les capacités des acteurs du secteur à travers des formations, et amélioré la rémunération des magistrats.

Contexte social et développement des ressources humaines

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement s'est assigné l'objectif de garantir les chances d'accès à l'éducation à tous les enfants en âge scolaire et de renforcer la qualité et l'offre d'éducation. La scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé avec un nombre d'élèves qui a augmenté de 2.9 pour cent entre les exercices 2004/05 et 2005/06. Selon des sources nationales, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 92.7 à 93 pour cent, soit légèrement en deçà de la cible de 94 pour cent. La scolarisation des filles a également progressé avec un TBS qui est passé de 84 à 86 pour cent, légèrement en-deçà de la cible de

87 pour cent. Le ratio élèves/maitre s'est globalement amélioré grâce notamment à l'accroissement du nombre d'enseignants communautaires. En matière d'alphabétisation, aucun progrès significatif n'a été réalisé. La politique d'alphabétisation a été validée mais les conditions de sa mise en œuvre restent à mettre en place.

L'état de santé des populations constitue officiellement un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer les infrastructures sanitaires, promouvoir la santé maternelle et réduire la mortalité infantile. Les conditions sanitaires ont connu une relative amélioration au cours de la période 2003-06. On note une augmentation sensible du taux de fréquentation des services de santé par la population, passé en moyenne de 37 pour cent en 2005 à environ 44 pour cent en 2006, dépassant la valeur cible de 38 pour cent. Il en est de même du taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans, qui est passé de 76 pour cent en 2005 à 79 pour cent en 2006, au dessus de la valeur cible de

77 pour cent. Le taux de morbidité demeure toutefois élevé et les pathologies tropicales (le paludisme notamment) continuent à frapper une partie importante de la population. La prévention contre le VIH/Sida fait également partie des préoccupations officielles compte tenu de son impact social. Le nombre personnes infectées par jour au Bénin est en augmentation : il est passé de 35 personnes en 2003 à 52 personnes en 2006. Pour freiner cette tendance, les autorités ont mis l'accent sur la prévention mais également sur les traitements et la prise en charge des orphelins du sida. Les cas de tuberculose sont également pris en charge suivant le protocole DOTS (*Directly Observed Therapy Short Course*).

En ce qui concerne les OMD, 3 objectifs seulement ont des chances d'être atteints à l'horizon 2015. Il s'agit de la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de malnutrition, de l'instruction primaire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école, et la réduction de moitié de la population n'ayant pas accès de manière durable à l'eau potable.

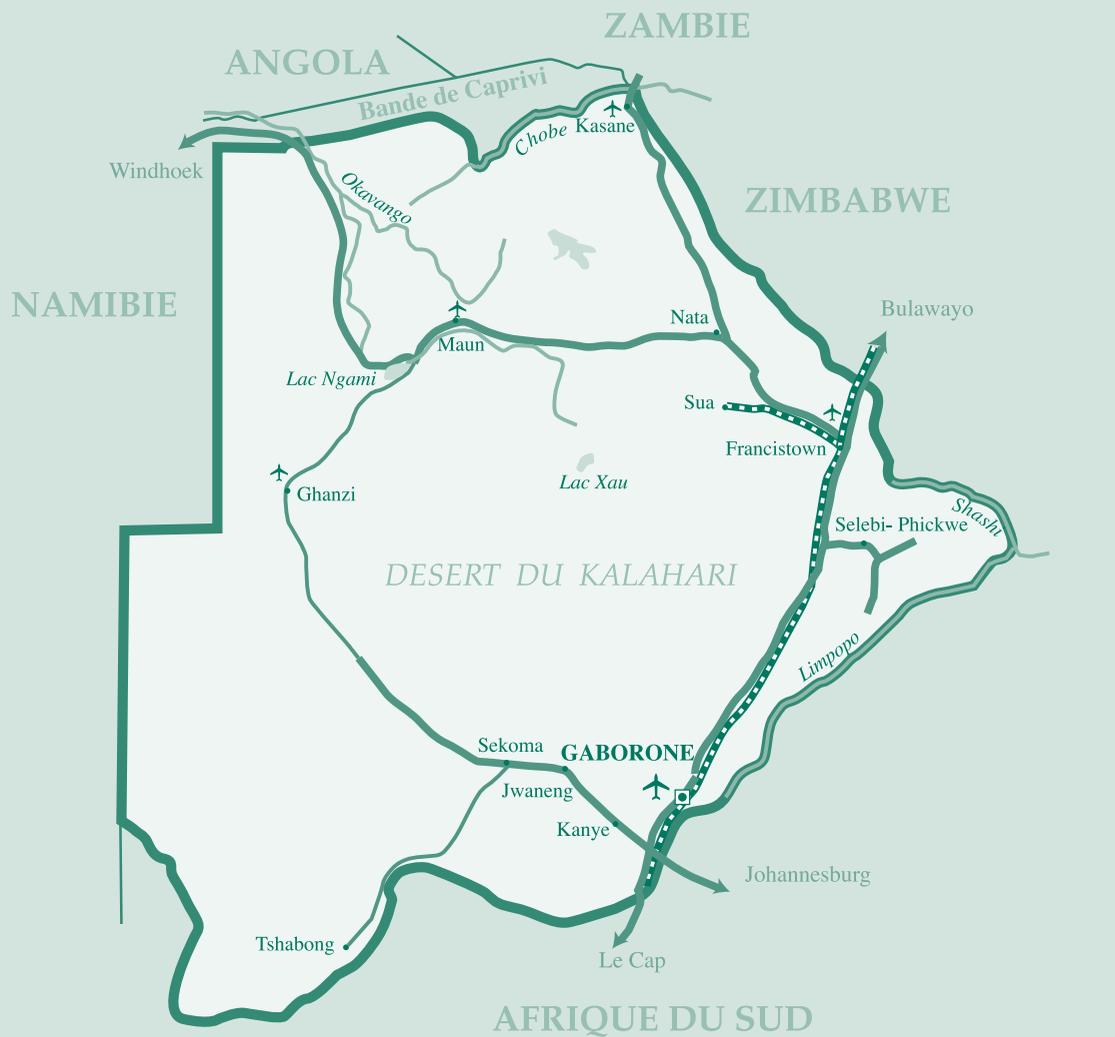
Botswana



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 582
- Population en milliers (2007): 1 882
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2006/07) : 4 439
- Espérance de vie (2007) : 50.7
- Taux d'analphabétisme (2007) : 17.2

Botswana



- ville de + 1 million d'hab.
- 500 000 - 1 000 000
- 100 000 - 500 000
- moins de 100 000

- route principale
- route secondaire
- ⋯ voie ferrée
- == voie navigable

- ✈ aéroport principal
- ✈ aéroport secondaire
- 🏠 port de commerce
- 🛢 port pétrolier
- 🚤 port de pêche

DÉPUIS 40 ANS, L'ÉCONOMIE DU Botswana a connu l'une des croissances les plus rapides d'Afrique. Des politiques macro-économiques solides conjuguées à une bonne gouvernance ont permis de faire fructifier les ressources en diamants et de transformer ce pays – l'un des plus pauvres au monde au moment de son indépendance – en un pays à revenu intermédiaire. Grâce à ces résultats spectaculaires, le Botswana se place désormais au premier rang des pays d'Afrique en termes de dette de l'État et de lutte contre la corruption, selon le classement de *Transparency International*. La croissance du PIB, estimée à 6 pour cent pour l'exercice 2006/07, devrait rester soutenue en 2007/08 et 2008/09, à plus de 5 pour cent.

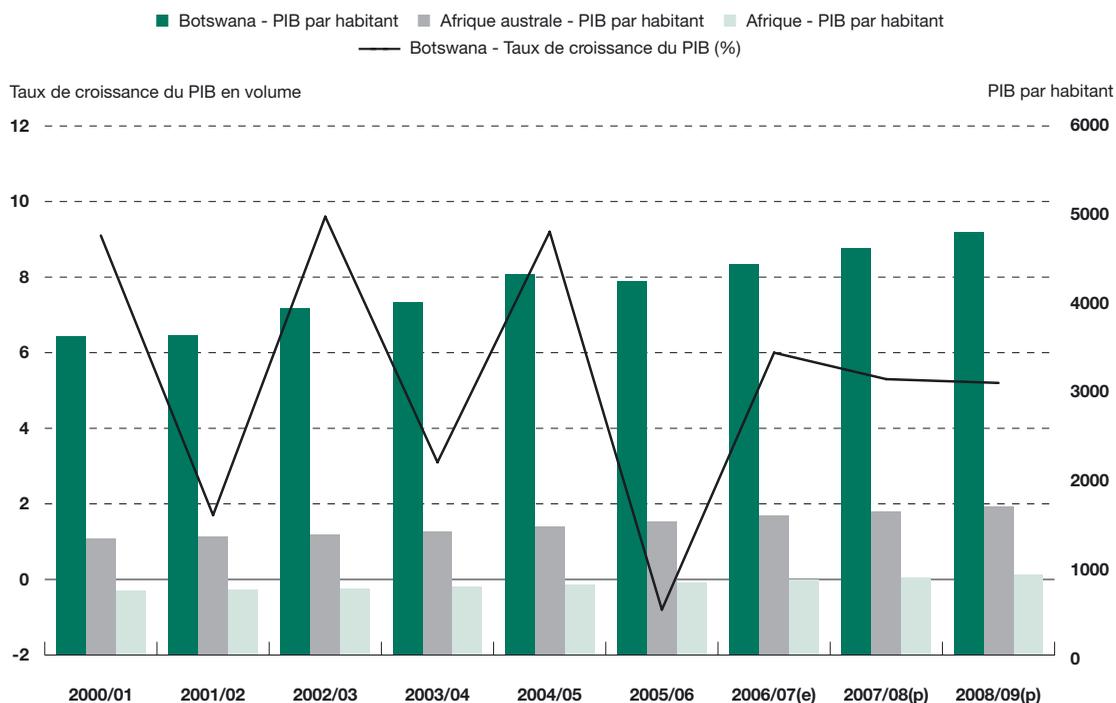
La stratégie des autorités botswanaises en matière de développement est définie dans les plans sexennaux de développement national (NDP). Le neuvième plan (NDP 9), en cours, couvre la

Il faut de toute urgence diversifier l'économie.

période 2003-09. Le NDP 10, pour la période 2009-15, est déjà en projet. Le pays bénéficie toujours d'une bonne stabilité politique et, en 2008, le vice-président Ian Khama Seretse Khama devrait succéder au président sortant, Festus Mogae.

Ces dernières années cependant, la croissance économique s'est nettement ralentie en raison des résultats irréguliers de l'industrie du diamant, principal

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324582224385>

moteur de l'économie. À ce jour et malgré des efforts considérables, le Botswana n'est pas parvenu à réellement diversifier ses exportations.

En dépit d'avancées limitées sur le plan des privatisations, les pouvoirs publics restent décidés à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. La dernière enquête sur les attentes commerciales réalisée par la banque du Botswana (BoB – *Bank of Botswana*) relaie également un optimisme certain quant au climat des affaires dans le pays. La progression des privatisations devrait déclencher de nombreuses initiatives du secteur privé et favoriser encore davantage la croissance économique.

Comme de nombreux pays d'Afrique australe et de l'est, le Botswana reste handicapé par un fort taux d'infection par le VIH/sida, par le chômage (y compris parmi les titulaires d'un diplôme universitaire) et par la pauvreté. En repli (de 21.5 à 17.6 pour cent), le taux de chômage officiel demeure élevé. Par ailleurs, 30 pour cent de la population vivrait, selon les estimations, avec moins de 1 dollar par jour.

Développements économiques récents

Après une croissance légèrement négative en 2005/06, le PIB réel aurait augmenté de 6 pour cent en 2006/07, grâce à des investissements massifs de l'État dans les mines, la production d'électricité et l'irrigation. L'investissement total a repris en 2006/07, enregistrant une hausse de 18 pour cent, après le déclin de 2005/06. Dans le secteur minier, le projet de valorisation des diamants, qui vise à faire polir les pierres localement, devrait stimuler les exportations et dynamiser encore la croissance économique. La centrale électrique de Mmamabula devrait permettre au pays d'augmenter ses exportations d'électricité et de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Le projet d'irrigation de Glen Valley est destiné à favoriser l'horticulture et la production de fourrage. Les prévisions tablent sur une augmentation du PIB en volume de 5.3 pour cent en 2007/08 et de 5.2 pour cent en 2008/09.

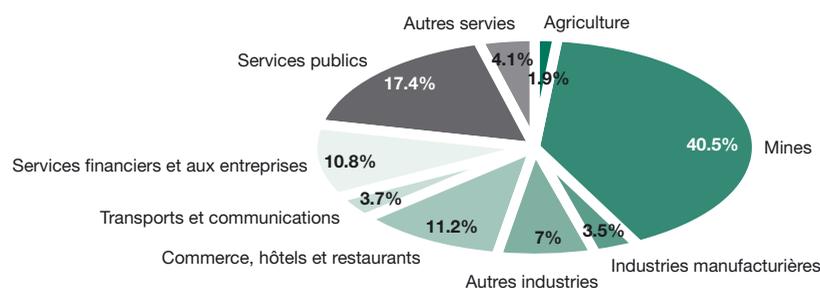
Après un repli de 3.8 pour cent en 2006, le secteur minier a enregistré une croissance estimée de 5.2 pour cent. À 40.5 pour cent, il était en 2005/06 le premier contributeur au PIB. La croissance des secteurs non miniers a fait un bond à 6.8 pour cent en 2006/07, contre 3.9 pour cent au cours de l'exercice précédent. Ces performances spectaculaires sont de bon augure pour la politique de diversification menée par le pays. Les transports et les communications (20.3 pour cent) ; le commerce, les hôtels et les restaurants (16.3 pour cent) ; les industries manufacturières (12.0 pour cent) ; et la banque, l'assurance et les services aux entreprises (6.6 pour cent) font partie des secteurs non miniers en plus forte progression. Dans les autres secteurs, les taux de croissance ont été inférieurs à 2 pour cent.

Au cours des trois premières années du NDP 9, l'économie a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4.7 pour cent en volume, un taux inférieur aux 5.5 pour cent prévus. L'examen à mi-parcours du NDP 9 prévoyait un taux de croissance de 6.3 pour cent pour les trois dernières années du plan, sous réserve de la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes. Cependant, pour que le revenu réel par habitant fixé dans le programme *Vision 2016* du Botswana soit atteint, ces réformes devront être étendues.

Le tourisme (commerce, hôtels et restaurants) est le troisième secteur économique du pays. Bien qu'il ne génère actuellement que 11.2 pour cent du PIB, il reste l'un des principaux axes qui permettraient d'atteindre cet objectif quelque peu fuyant qu'est la diversification de l'économie. Le conseil du tourisme du Botswana (*Botswana Tourism Board*), désormais en place, a un rôle décisif à jouer dans la création d'un secteur touristique compétitif au niveau mondial. Si l'État conserve les fonctions de réglementation du secteur, le conseil est chargé de son exploitation, notamment des fonctions de commercialisation, de promotion des investissements et de classement des établissements touristiques.

Ces dernières années, le secteur des services financiers et des services aux entreprises a pris de l'importance. En 2005/06, il représentait 10.8 pour cent du PIB. Ses performances ont été stimulées par l'établissement

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Institut national de la statistique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325564517112>

d'une agence de réglementation des institutions financières non bancaires (*Non-Bank Financial Institutions Regulatory Authority*), qui a pour but de garantir la solidité, la pérennité et la compétitivité au plan mondial de ce secteur.

En 2005/06, la part des industries manufacturières dans le PIB était estimée à 3.5 pour cent. Malgré un potentiel d'expansion important, cette part reste faible par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire, mais elle devrait augmenter si les efforts de diversification portent leurs fruits.

Le secteur agricole, qui joue toujours un rôle vital au Botswana, reste un axe potentiel de diversification

économique. Malheureusement, il est largement dépendant des précipitations. En 2005/06, l'agriculture représentait moins de 2 pour cent du PIB et la sécheresse de 2006/07 a réduit de 51 pour cent les surfaces cultivées et sérieusement affecté les récoltes. Cela a engendré un important déficit au niveau la consommation intérieure, comblé par les importations de denrées alimentaires. Toutefois, le plan directeur national pour le développement des cultures arables et de l'élevage laitier (*National Master Plan for Arable Agriculture and Dairy Development*), avec en particulier le projet d'irrigation de Glen Valley, devrait donner un coup de fouet à ce secteur. Les projets actuellement mis en œuvre dans ce cadre visent à développer l'horticulture commerciale et la production de fourrage.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1998/99	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Formation brute de capital	34.7	26.2	18.0	12.9	9.6	5.0	4.0	3.2
Publique	14.0	7.7	19.6	15.0	8.8	1.6	1.4	0.9
Privée	20.7	18.5	17.3	12.0	10.0	3.4	2.6	2.3
Consommation finale	64.9	46.9	4.0	4.3	4.4	2.0	2.1	2.1
Publique	27.7	20.6	4.8	5.7	7.2	1.0	1.2	1.5
Privée	37.2	26.3	3.4	3.2	2.3	1.0	0.9	0.6
Solde extérieur	0.4	26.9				-0.9	-0.7	-0.1
Exportations	42.3	56.2	2.9	2.2	1.1	1.6	1.1	0.6
Importations	-41.9	-29.3	8.0	5.9	2.0	-2.5	-1.9	-0.7
Taux de croissance du PIB, en volume						6.0	5.3	5.2

Source : Données de l'Institut national de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/328510058852>

Comme le montre le tableau 1, la croissance du PIB en 2006/07 est essentiellement due aux investissements publics et privés, qui ont augmenté de respectivement 19.6 et de 17.3 pour cent. Les prévisions pour 2007/08 et 2008/09 indiquent que cette tendance se maintiendra, malgré un léger ralentissement de ces taux de croissance très élevés.

Politique macro-économique

Le Botswana est généralement salué pour l'application de politiques économiques saines, qui lui ont permis d'utiliser de manière avisée ses ressources en diamants. Son orientation politique est dictée par le document *Vision 2016*, qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté et de stabilité macro-économique.

Politique budgétaire

L'objectif principal de la politique budgétaire du Botswana consiste à gérer de façon prudente les dépenses pour atteindre les objectifs sociaux sans pour autant évincer le secteur privé. La stratégie budgétaire fixée par le NDP 9, qui prendra fin en mars 2009, vise à garantir la viabilité du budget et à limiter l'augmentation des dépenses publiques. Pour l'exercice 2006/07, le pays a enregistré un excédent budgétaire global de 7.66 milliards de pula (BWP). Cet excédent substantiel

est dû à la fois à des revenus légèrement plus élevés que prévu et à des dépenses nettement inférieures au budget total, en raison de contraintes de capacités dans la mise en œuvre des projets.

Pour l'exercice budgétaire 2007/08, les revenus miniers devraient représenter 40 pour cent des rentrées fiscales ; les recettes douanières, 27 pour cent ; les recettes fiscales sur les revenus non miniers, 13 pour cent ; la taxe sur la valeur ajoutée, 9 pour cent ; et les autres sources, 11 pour cent. En 2006, les autorités ont modifié plusieurs points de la législation sur l'impôt sur le revenu et la valeur ajoutée. Parmi les amendements concernant l'impôt sur le revenu figurent des déductions fiscales et des abattements d'impôt pour les entreprises qui proposent aux jeunes chômeurs une formation certifiée dans des établissements officiels ou qui offrent à leur personnel une formation en cours d'emploi.

La part des recettes fiscales dans le PIB a poursuivi sa tendance à la hausse. Si cette hausse a été minime en 2006/07 (selon les estimations, elle serait passée de 39.4 pour cent en 2005/06 à 39.6 pour cent), elle devrait se maintenir au même niveau en 2007/08 pour s'accroître en 2008/09. Cette tendance à la hausse peut être largement attribuée aux actions menées par le service de recouvrement unifié du Botswana (*Botswana Unified Revenue Service*) pour améliorer la collecte de l'impôt et réduire les arriérés.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	32.3	37.9	35.9	39.4	39.6	39.6	41.2
Recettes fiscales	23.7	33.2	32.7	35.2	35.4	35.9	37.5
Dons	0.6	0.1	0.7	0.5	0.5	0.0	0.0
Dépenses totales (et prêts nets)^a	37.7	38.2	35.0	31.3	32.6	34.2	37.9
Dépenses courantes	25.9	30.4	27.7	24.7	24.6	25.2	27.2
<i>Sans les intérêts</i>	25.5	29.9	27.1	24.1	24.2	25.2	27.2
Salaires	9.1	9.7	10.3	9.2	8.4	8.0	7.9
Paiements d'intérêts	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.0	0.0
Dépenses en capital	12.4	10.0	7.9	6.7	8.0	9.0	10.7
Solde primaire	-5.0	0.1	1.5	8.7	7.5	5.4	3.3
Solde global	-5.4	-0.4	0.9	8.1	7.1	5.4	3.3

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330538187288>

Les dépenses totales ont, elles aussi, poursuivi leur tendance à la hausse, passant d'après les estimations de 31.3 pour cent du PIB en 2005/06 à 32.6 pour cent en 2006/07. Elles devraient encore augmenter pour atteindre 34.2 pour cent en 2007/08 et 37.9 pour cent en 2008/09. Les dépenses courantes sont estimées à environ 24.6 pour cent pour 2006/07, une part légèrement inférieure aux 24.7 pour cent enregistrés en 2005/06. Les dépenses en capital devraient ressortir à 8 pour cent du PIB en 2006/07, contre 6.7 pour cent l'année précédente.

La gestion prudente mise en œuvre par le Botswana transparait également dans le profil global du budget. Le solde primaire exprimé en pourcentage du PIB représenterait un excédent de 7.5 pour cent en 2006/07, soit un niveau légèrement inférieur aux 8.7 pour cent enregistrés l'année précédente. Cet excédent devrait être ramené à 5.4 pour cent en 2007/08 et à 3.3 pour cent en 2008/09. Le solde global, également excédentaire, est estimé à 7.1 pour cent pour 2006/07, soit un point de pourcentage de moins que l'année précédente. Cette baisse devrait se poursuivre sur les deux prochaines années.

Malgré cette gestion budgétaire prudente, l'insuffisance des capacités constitue le principal obstacle à la mise en œuvre des projets. Cela se traduit par des dépenses annuelles inférieures aux dépenses prévues par le budget.

Politique monétaire

La politique monétaire du Botswana vise avant tout à atteindre un niveau d'inflation faible et stable, à même de stimuler la croissance et la compétitivité. Début

2006, la réintroduction de droits de scolarité dans les écoles publiques et la forte augmentation du prix des produits carnés ont provoqué une poussée inflationniste. Au premier semestre 2007, l'inflation a poursuivi la tendance à la baisse entamée fin 2006, reculant à 6.4 pour cent pour la période allant de juin 2006 à juin 2007. En juin, la BoB a réduit son taux d'escompte de 50 points de base (de 15 à 14.5 pour cent), preuve des bonnes perspectives du pays en matière d'inflation.

L'inflation a cependant repris au second semestre, essentiellement en raison de la flambée des cours du pétrole et de certains produits alimentaires pesant fortement dans l'indice des prix à la consommation. En septembre, elle était toutefois redescendue dans la fourchette fixée. Globalement, l'inflation en 2007 aura été en moyenne de 7.1 pour cent, contre 11.6 pour cent en 2006.

Position extérieure

En 2007, le taux de change réel s'est stabilisé grâce à l'introduction d'un régime de change à parité ajustable. Le pula s'est apprécié d'un peu plus d'un demi-point de pourcentage par rapport au dollar et de moins de 2 points de pourcentage par rapport au rand sud-africain. De toute évidence, le nouveau mécanisme de change est favorable à la compétitivité mondiale du Botswana, indispensable pour accélérer la réalisation, par le biais du NDP 10, des objectifs fixés par le programme *Vision 2016*.

Les exportations de diamants continuent d'avoir un effet positif sur la balance commerciale. L'excédent

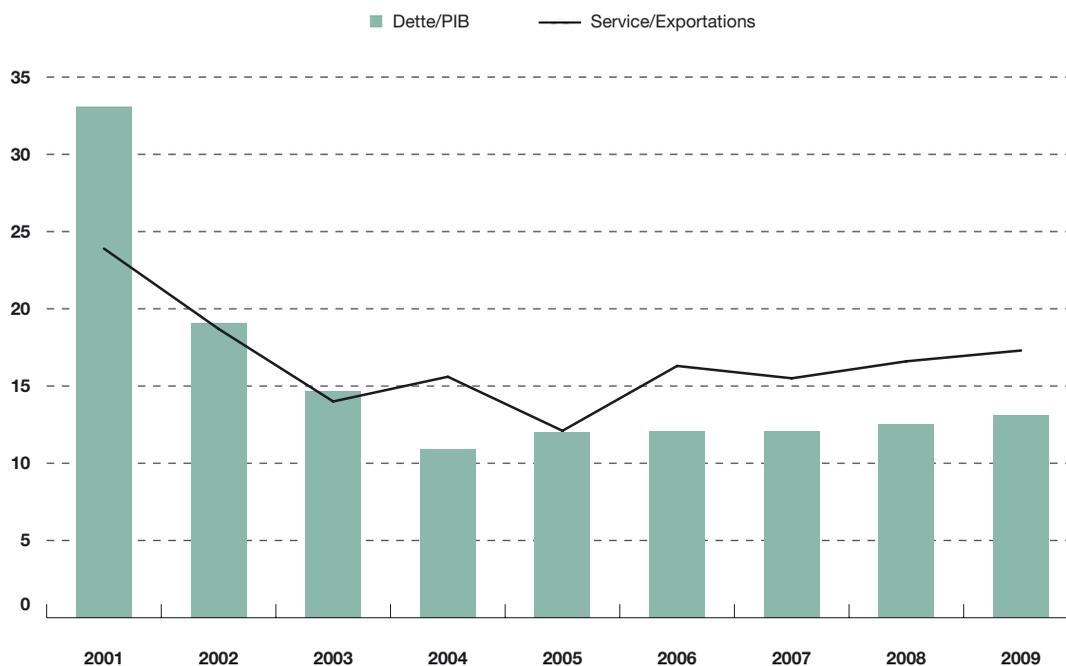
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Balance commerciale	0.0	4.9	10.8	20.7	17.8	13.6	6.1
Exportations de biens (f.o.b.)	36.0	33.3	39.4	45.0	44.2	42.3	40.2
Importations de biens (f.o.b.)	36.1	28.4	28.7	24.3	26.4	28.6	34.0
Services	-3.6	-0.3	0.0	0.7	0.4	-0.2	-0.3
Revenu des facteurs	-1.5	-9.8	-9.0	-7.0	-5.5	-4.8	-4.6
Transferts courants	4.6	4.6	6.0	6.3	5.5	4.9	4.8
Solde des comptes courants	-0.5	-0.7	7.7	20.7	18.1	13.6	6.0

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331648876425>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327034307750>

commercial dégagé en 2006/07 est estimé à 17.8 pour cent du PIB et l'excédent des comptes courants qui en découle à 18.1 pour cent. Ces excédents devraient décliner au cours des deux prochaines années en raison de la chute prévue des exportations et de l'explosion des importations. Selon les estimations, l'excédent de la balance des mouvements de capitaux est passé de 142 millions BWP en 2005/06 à 493 millions BWP en 2006/07. La balance globale des paiements devrait afficher un excédent d'environ 11.3 milliards BWP en 2006/07, contre 10.3 milliards BWP en 2005/06.

Les réserves de change sont passées de 2.3 milliards à 10.2 milliards USD entre novembre 2006 et novembre 2007. En 2007, ces réserves représentaient 28 mois d'importations de biens et de services, soit un mois de moins qu'en 2006.

En 2007, la part de la dette extérieure totale en pourcentage du PIB s'élevait à 12.1 pour cent, bien en dessous du seuil de 50 pour cent. Pour cette même année, le ratio du service de la dette sur les exportations

de biens et de services était de 15.5 pour cent, un niveau lui aussi nettement inférieur au seuil de 30 pour cent fixé par l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés). Ces résultats remarquables, qui s'ajoutent à des réserves internationales de 7.8 milliards USD, ont été favorisés par un portefeuille de prêts meilleur marché, une bonne gestion de la dette et l'utilisation des ressources intérieures lorsqu'il était impossible de financer le développement par des moyens meilleur marché. De ce fait, malgré une forte dépendance structurelle à l'égard du diamant, le pays devrait bénéficier d'un confortable matelas pour amortir les chocs extérieurs à court ou moyen terme.

Questions structurelles

Développements récents

Le taux de chômage, qui reste obstinément élevé, augmente à la fois pour les personnes non qualifiées et pour les diplômés de l'université. D'après une enquête sur la population active menée en 2005/06, le taux

d'emploi total a progressé de 4.7 pour cent par an entre 1995/96 et 2005/06. L'enquête annuelle sur l'emploi dans le secteur formel montre également que l'emploi dans ce secteur a augmenté de 2.2 pour cent en 2007, contre 1.8 pour cent sur la période 2002-06. Avec 40 pour cent de la main-d'œuvre, l'État est le premier employeur du secteur formel. De son côté, le secteur informel est fortement développé : il représentait en 2002 environ 33 pour cent du PIB, même si cette part est inférieure à celle qu'il occupe dans d'autres pays, notamment le Nigeria, la Tanzanie ou le Zimbabwe. En matière d'emploi, on estime qu'environ 60 000 entreprises du Botswana travaillent essentiellement dans le secteur informel et emploient une ou deux personnes. Le pays compte plus de 80 000 travailleurs indépendants ou employés du secteur informel, soit environ 5 pour cent de la population. La plupart des entreprises de ce secteur travaillent dans le commerce de détail.

Les efforts de création d'emplois déployés par les pouvoirs publics s'inscrivent dans une stratégie nationale plus vaste de réduction de la pauvreté axée, entre autres, sur la diversification de l'économie, la croissance des exportations et le développement du secteur privé. Pour la mettre en œuvre, les autorités nationales ont créé un sous-comité multisectoriel sur la réduction de la pauvreté (*Multi-Sectoral Sub-Committee on Poverty Reduction*) chargé de coordonner l'exécution de la stratégie et d'effectuer le suivi et l'évaluation des programmes. Ce sous-comité surveille également les dispositifs de protection sociale et les autres systèmes de sécurité sociale, fait le lien entre les projets de réduction de la pauvreté au niveau des districts ou des communautés et les initiatives nationales et analyse les options susceptibles de créer des opportunités d'emploi pour les pauvres et de leur permettre d'obtenir des moyens de subsistance durables.

Pour que tous les citoyens partagent les fruits de la croissance, l'État offre un certain nombre de filets de protection sociale : allocation pour les plus pauvres, programme d'assistance aux orphelins et régime de retraite pour les personnes âgées, entre autres. Le programme de protection sociale a fait l'objet d'un bilan dont l'État a accepté la plupart des

recommandations. Parmi elles, la création d'une base de données des risques et des vulnérabilités et une externalisation accélérée de l'approvisionnement et de la distribution des denrées alimentaires.

L'un des objectifs du programme *Vision 2016* est l'éradication de la pauvreté absolue à l'horizon 2016. Dans cette optique, la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté définie en 2003 se poursuit avec sérieux. Elle prévoit un examen des programmes sélectionnés afin de vérifier leur cohérence par rapport à la stratégie globale, la mise en place d'un mécanisme amélioré d'établissement de rapports sur la pauvreté et le développement d'indicateurs fondamentaux des conditions de vie dans le cadre d'un système général de suivi.

Malgré un environnement macro-économique stable et une bonne position du pays en termes de compétitivité (il se situe dans le premier tiers), les investissements directs étrangers (IDE) sont faibles et se limitent essentiellement au secteur minier. En 2005/06, ils représentaient environ 10 pour cent du PIB, contre 28 pour cent l'année précédente. Dans ce domaine, le Botswana a pris du retard sur d'autres pays d'Afrique australe, notamment l'Afrique du Sud, l'Angola et le Lesotho. C'est là le signe que le climat des affaires doit être amélioré.

Un certain nombre d'initiatives ont vu le jour afin d'attirer les IDE, notamment l'examen et l'adoption de nouvelles lois, réglementations et politiques destinées à promouvoir l'investissement mais aussi la création d'emplois et de richesse. Selon toute vraisemblance, la loi sur le développement industriel (*Industrial Development Bill*), approuvée par le parlement en 2006, devrait permettre de ramener le délai d'enregistrement des licences industrielles de un mois actuellement à une semaine environ. L'informatisation du bureau du registre des sociétés (*Office of the Registrar of Companies*), qui est pratiquement achevée, facilitera la mise en application de la loi sur les sociétés (*Companies Act*). Bien que ces mesures visent avant tout à stimuler l'investissement privé local, elles pourraient aussi favoriser les IDE, dans la mesure où elles devraient améliorer le climat général d'investissement.

En 2006, l'agence du Botswana pour la promotion des exportations et de l'investissement (*Botswana Export Development and Investment Authority*) a commencé à coordonner le développement d'une nouvelle stratégie de promotion du pays au niveau local et international. Début 2007, le ministère du Commerce et de l'Industrie a achevé la rédaction d'un projet de stratégie pour les IDE visant à renforcer l'attractivité du Botswana. Parmi les actions menées à cet effet, les autorités nationales ont conclu six accords d'investissement bilatéraux qui protégeront les investissements des citoyens et/ou des sociétés originaires des États signataires. Deux de ces accords ont été signés en 2006, l'un avec la Belgique et le Luxembourg, l'autre avec Maurice.

En juillet 2006, un accord de libre-échange a été conclu entre l'Union douanière d'Afrique australe (Sacu) et l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui se compose de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse. En 2006, les membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA), dont le Botswana, ont également signé un protocole sur les finances et les investissements destiné à harmoniser les politiques en la matière. Ce protocole devrait faciliter l'intégration régionale, la coopération et la coordination dans ces domaines, avec pour objectifs la diversification et le développement des secteurs productifs. Il devrait aussi favoriser les échanges à l'intérieur de la région et renforcer la compétitivité du Botswana au plan régional et mondial.

Face aux contraintes liées à une forte dépendance des recettes d'exportation et des revenus de l'État vis-à-vis du diamant, les autorités ont engagé des stratégies de diversification des productions à la base de l'économie. À cette fin, il a mis en place en 2006 une régie pour les entreprises locales (LEA – *Local Enterprise Authority*) chargée de conduire le développement des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME). Le plan stratégique formulé par la LEA doit être mis en œuvre en 2007/08. À travers ce plan, la LEA ciblera les PMME de divers secteurs (agriculture, industries manufacturières, tourisme et services) dans le cadre de la stratégie globale de diversification économique des pouvoirs publics. Chargée d'offrir des services de conseil et d'assistance, la LEA ouvrira en divers points

du pays des centres à guichet unique qui proposeront aux PMME des services standard.

Le NDP 9 comme le document *Vision 2016* accordent une grande importance à la diversification de l'économie. Les politiques macro-économiques et les dispositions relatives à la propriété, à la réglementation et au contrôle ont été rendues plus favorables aux investisseurs. Plusieurs initiatives ont été récemment engagées afin de promouvoir les exportations non traditionnelles telles que les vêtements, le textile, les tuiles et l'artisanat, de lancer des marques nationales, de résoudre les problèmes de normes et d'emballage et de stimuler la valeur ajoutée de l'industrie du diamant par la mise en place d'une activité locale de polissage. Les autorités examinent également les recommandations de la BafD et du Conseil consultatif sur les affaires et l'économie (*Business and Economic Advisory Council*) qui privilégient tous deux la diversification.

Pays sans littoral doté d'une économie modeste, le Botswana a beaucoup à gagner de l'intégration régionale. En juillet 2007, il a pris la présidence de la Sacu, alors que même les membres de l'union douanière se préparaient à mettre en œuvre l'accord de 2002, qui prévoyait une démocratisation des organes de décision et notamment de la commission des tarifs douaniers, du secrétariat et de la gestion de la caisse commune, ainsi que l'adoption de politiques et de stratégies communes.

Les dispositions de l'accord de Cotonou ont expiré en décembre 2007, mais un accord transitoire a été conclu avec l'Union européenne (UE), tandis que les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) sont encore prolongées d'un an. Pendant cette période, aucun droit ou quota ne sera appliqué sur les exportations de bœuf du Botswana vers l'UE. Si les négociations aboutissent, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) bénéficieront de conditions commerciales favorables avec l'UE.

La zone de libre-échange de la CDAA (SADC-FTA), qui doit voir le jour en août 2008, permettra la libre circulation des biens et des services produits au

sein de la CDAA. Cependant, chaque membre de la communauté conservera ses propres tarifs douaniers extérieurs pour les non-membres. Avec cette ZLE, les producteurs locaux de biens et de services auront accès à un marché CDAA élargi, sans tarifs douaniers internes. En revanche, ils seront en concurrence avec les autres membres de la CDAA. Le Botswana peut également tirer profit de la liberté de commerce au sein de la Sacu. Par ailleurs, ses perspectives d'exportation sont renforcées par la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (Agoa) promulguée en 2000 par le Congrès des États-Unis. Le Botswana peut enfin profiter des mouvements de technologies et de capitaux et de la circulation des travailleurs pour faire avancer ses politiques, notamment son programme de diversification.

Toutefois, son appartenance à la Sacu risque aussi de lui poser de graves problèmes. La Sacu exige actuellement des politiques et des stratégies communes en matière de développement industriel. Dans le secteur des biens d'équipement, la concurrence de l'Afrique du Sud, plus industrialisée, et d'autres pays de la Sacu ou même de la CDAA est rude. Le Botswana est moins compétitif que l'Afrique du Sud en termes de coût de transaction, de coût des services publics ou de disponibilité de la main-d'œuvre. Le différentiel de développement entre pays membres rend difficile l'extension du secteur manufacturier. Toute initiative économique prise au Botswana devra donc systématiquement tenir compte des spécificités régionales.

En décembre 2007, le secteur financier a reçu un coup de pouce déterminant avec la création de l'Autorité de réglementation des institutions financières non bancaires dans le cadre de l'effort de réforme de ce secteur. Cette mesure, qui permet de centraliser la supervision de tous les établissements et de tous les services financiers non bancaires, devrait améliorer les performances de ce secteur, favoriser une diversification économique durable et contribuer à la réalisation des objectifs du programme *Vision 2016*. La bourse du Botswana continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur financier. La valeur des titres échangés sur ce marché en 2006 s'est élevée à 414.7 millions BWP, ce qui représente une hausse

considérable par rapport à l'année 2005 (238.6 millions BWP). Le cours des titres botswanais a augmenté de 74 pour cent en 2006, contre 22 pour cent en 2005.

L'État a toujours joué un rôle pilote dans le développement économique et social du Botswana. C'est le premier employeur du pays et un acteur important de la croissance économique. Pour l'année 2007, sa part dans la formation de capital est estimée à 9.1 pour cent du PIB et sa part dans la consommation totale à 22.2 pour cent (tableau 1). Toutefois, on s'accorde maintenant à reconnaître qu'il devrait progressivement réduire son action et son influence et abandonner son rôle d'acteur clé de l'économie pour passer à celui de facilitateur. La privatisation d'entreprises jusqu'ici gérées par l'État représente un pas dans ce sens. La nouvelle Agence d'évaluation et de privatisation des entreprises publiques (PEEPA – *Public Enterprise Evaluation and Privatisation Agency*) a été chargée de mettre au point une stratégie de privatisation. Malgré la préparation d'un plan directeur, peu de progrès ont été accomplis.

Le projet de privatisation d'Air Botswana, première entreprise parapublique choisie pour être privatisée, a échoué en 2007. Ce projet s'est enlisé après l'arrêt des négociations avec le soumissionnaire donné favori, la compagnie aérienne sud-africaine Airlink. Pour redynamiser son plan de privatisation, la PEEPA envisage de faire gérer la compagnie aérienne par une société de gestion sous contrat. L'autre possibilité est un système de franchise qui accorderait à une société l'exclusivité des services de transport aérien au Botswana. Les autres entreprises parapubliques censées être privatisées sont *Botswana Telecommunication Corporation*, *Botswana Post*, *Botswana Agricultural Marketing Board* et *Botswana Building Society*.

La principale difficulté à laquelle est confrontée la PEEPA tient au fait qu'elle ne dispose d'aucune compétence légale pour mener le processus de privatisation. Aussi les entreprises publiques et certains services de l'État peuvent-ils passer outre à ses demandes et aux initiatives qu'elle prend pour faire démarrer le processus. L'autre difficulté est liée à l'absence d'un cadre réglementaire efficace permettant de protéger les

consommateurs des tendances monopolistiques de certaines entreprises.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) au Botswana est lié à l'histoire économique de ce pays. Avant l'indépendance, l'activité économique formelle était très réduite et l'essentiel de la main-d'œuvre non qualifiée était exportée vers les mines sud-africaines. À l'indépendance, en raison du peu d'importance accordée à l'éducation par les autorités coloniales, les écoles étaient rares, tout comme les Botswanais instruits. Les quelques écoles ouvertes étaient dues à des initiatives locales et aux missionnaires. Devant le faible niveau de capital humain hérité de l'époque coloniale, les autorités botswanaises ont dû investir massivement dans l'enseignement. Toutefois, de graves lacunes ont subsisté, liées essentiellement aux délais inhérents à l'éducation et à une croissance économique rapide, qui a entraîné une demande accrue de personnes instruites. Comme dans la plupart des pays dépourvus de travailleurs qualifiés, l'ETFP a été négligé pour créer une main-d'œuvre capable de remplir les emplois de bureau libérés par les étrangers. Les premiers centres d'ETFP au Botswana étaient en fait des équipes de travail communautaires qui associaient formation et production. Au départ, leur objectif était de transmettre des compétences aux jeunes qui quittaient l'école primaire et qui n'étaient pas admis dans

l'enseignement secondaire en raison de leurs mauvais résultats scolaires. D'où l'idée, toujours présente, que l'ETFP s'adressait à des élèves moins intelligents, incapables de suivre un enseignement académique qui les conduirait à un emploi de bureau. C'est pour cette raison qu'aucune politique globale n'avait été mise en place dans ce domaine et que la formation proposée était éclatée et de qualité inégale. La coordination entre les différents organismes concernés était minimale, les programmes de cours et les équipes pédagogiques médiocres.

À la suite des recommandations de la commission nationale sur l'éducation en 1993, une agence botswanaise de formation (BOTA – *Botswana Training Authority*) a été mise en place en 2000 pour superviser la formation professionnelle. Cet organisme offre des services d'assurance qualité, d'habilitation des établissements, de consultation, de suivi et d'évaluation dans le cadre du système national de qualification professionnelle. Il n'existe pas de données détaillées sur l'enseignement technique et professionnel privé.

Créés en 1997, des centres publics de formation professionnelle, les « collèges techniques » (*technical colleges*), fonctionnent parallèlement aux nombreuses institutions privées qui avaient fait leur apparition un peu plus tôt. Le nombre d'établissements publics de formation professionnelle était estimé en 2004 à 51 pour 12 780 inscrits soit, selon les estimations, 2,5 pour cent du nombre total d'inscrits dans les établissements

L'approche structurée d'apprentissage en milieu de travail : la méthode d'acquisition des compétences adoptée au Botswana

L'approche structurée d'apprentissage en milieu de travail (SWBL – *Structured Work-Based Learning*) est un système de formation professionnelle en cours de développement et de mise en œuvre au Botswana. Elle repose sur un concept – nouveau pour ce pays – d'acquisition de compétences, de connaissances et de comportements. Ce système, qui inclut un mécanisme d'assurance qualité, a été comparé aux meilleurs systèmes utilisés dans le monde. La SWBL s'appuie sur les exigences du lieu de travail et utilise celui-ci comme cadre de formation. Dans ce contexte, ce sont les acteurs du secteur qui déterminent les connaissances que doivent acquérir les apprentis et futurs employés pour répondre aux exigences du monde professionnel. Cela suppose différents axes associant des formations et des évaluations pratiques et théoriques.



d'enseignement. En 2005, le pays comptait environ 202 établissements de formation professionnelle.

Comme la stratégie nationale de réduction de la pauvreté s'intéresse peu à l'ETFP, celui-ci n'a pas été placé au centre des priorités. Avant la mise en place de la BOTA, la plupart des établissements professionnels privés demandaient à des organismes externes de gérer l'assurance qualité. Pour la plupart d'entre eux, c'est désormais la BOTA qui joue ce rôle. En juillet 2007, 62 établissements de formation étaient enregistrés auprès de l'organisme, pour un total de 331 programmes agréés.

Le Cadre national botswanais de qualifications professionnelles (BNVQF – *Botswana National Vocational Qualifications Framework*) est un système intégré de qualifications et de critères acceptés au niveau national qui permet la reconnaissance des aptitudes, des connaissances et des compétences professionnelles. La loi de 1998 sur la formation professionnelle (*Vocational Training Act*) définissait les grandes lignes d'un cadre de qualification à trois niveaux (qui doit, à terme, se rattacher à un système national de qualifications plus étendu). Le BNVQF facilite également la coordination des initiatives d'ETFP au Botswana, l'évaluation des acquis et l'attribution d'unités de valeur et de certificats. Il définit les normes de qualité que doit respecter l'enseignement dispensé dans le pays et en assure la modernisation à travers les domaines de formation et les niveaux de qualification. Après évaluation sur des unités normalisées, les apprentis reçoivent un certificat attestant de leur réussite. Le BNVQF compte environ une douzaine de domaines de spécialisation : agriculture et préservation de la nature, gestion d'entreprise et commerce, culture, arts et artisanat, éducation, ingénierie et fabrication, santé et services sociaux, droit et sécurité, technologies de l'information et de la communication, services, aménagement et construction, compétences génériques, et mines et extraction. Chacun de ces domaines est lui-même divisé en sous-domaines.

Le système botswanais d'ETFP est essentiellement axé sur l'acquisition de certificats et de diplômes. Il y a peu de temps encore, il n'existait pas de dispositif bien défini pour des passerelles vers un apprentissage tout

au long de la carrière et un perfectionnement continu après l'ETFP. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où l'ETFP était considéré comme une voie de garage pour les élèves en situation d'échec scolaire.

D'après les résultats de l'enquête 2005/06 sur la population active du Botswana, plus de 80 pour cent des chômeurs n'ont reçu aucune formation ; de même, le taux de chômage est plus élevé (24.5 pour cent) chez les personnes sans formation. Le taux de chômage des titulaires d'un certificat d'ETFP s'établit à 9.9 pour cent. Les centres de formation professionnelle financés par l'État s'attachent avant tout à la formation technique, à l'apprentissage d'un métier et à la préparation à l'emploi, pour une population essentiellement masculine, composée d'élèves sortant de l'enseignement primaire ou secondaire. En l'absence de planification systématique des ressources humaines, le système de formation était jusqu'ici essentiellement axé sur l'offre, avec une participation relativement limitée des employeurs dans l'élaboration du contenu des cours et des normes de formation. De nouvelles initiatives, notamment l'approche SWBL (encadré 1), tentent d'adapter la formation aux demandes des employeurs.

D'autres actions, notamment la réalisation d'études de suivi et l'offre de programmes d'apprentissage, sont nécessaires pour adapter l'ETFP au marché du travail. Une étude de suivi menée en 2005 par la BOTA concluait que le système de formation professionnelle ne produisait pas d'individus directement employables, essentiellement en raison de l'absence d'expérience pratique dans les programmes.

Au Botswana, l'État est la première source de financement de l'ETFP par le soutien qu'il apporte aux établissements publics de formation et les subventions qu'il accorde à certains établissements privés. Il offre également des incitations fiscales, notamment un système de double déduction fiscale qui permet à un employeur de déduire 200 pour cent des dépenses engagées pour permettre à ses salariés de suivre une formation agréée. Cependant, ce système d'incitations – lourd et complexe – est peu efficace car les utilisateurs potentiels sont insuffisamment informés. Pour supprimer certains de ces obstacles, la BOTA est

en train de mettre en place un fonds pour la formation professionnelle destiné à générer suffisamment de moyens pour soutenir la formation par les employeurs et renforcer les compétences sur le lieu de travail. La BOTA a également pour objectifs :

- d'encourager les entreprises à former leur personnel ;
- de partager la charge financière des actions de formation plus équitablement entre les entreprises ;
- de contribuer à adapter l'offre de formation à la demande ;
- de créer de nouvelles opportunités sur le marché de la formation ;
- de réaliser l'objectif de partage des coûts de développement des compétences au Botswana.

L'une des principales difficultés pour l'ETFP au Botswana consiste à faire en sorte que les titulaires d'un certificat d'ETFP soient employables. Des mesures ont déjà été prises, avec notamment l'apprentissage structuré en milieu de travail, les études de suivi et la mise en œuvre de la toute nouvelle stratégie botswanaise de développement des ressources nationales, qui met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie. L'autre difficulté consiste à encourager le secteur privé à participer au financement de l'éducation, en particulier compte tenu de la nouvelle politique de partage des coûts des pouvoirs publics.

Contexte politique

Le Botswana bénéficie toujours d'un environnement politique stable, des élections générales se tenant pacifiquement tous les cinq ans. Le Parti démocratique du Botswana (BDP – *Botswana Democratic Party*), au pouvoir, reste dominant, l'opposition n'ayant pas réussi à se présenter comme une alternative crédible lors des dernières élections générales en octobre 2004. Celles-ci ont vu le retour aux affaires du président Festus Mogae et de son parti. Les prochaines élections devraient avoir lieu en 2009, mais Festus Mogae a quitté son poste le 3 avril 2008, après deux mandats, comme l'impose la constitution. La transition s'est faite sans problème au

profit du vice-président Ian Khama Seretse. Les observateurs politiques estiment que l'accession de Khama à la présidence va stimuler la mise en œuvre de projets et renforcer la productivité au sein de l'administration.

Ces dernières années, les partis d'opposition ont tenté, sans succès apparent, d'unir leurs forces pour former une opposition crédible. Le principal parti d'opposition, le Front national du Botswana (*Botswana National Front*), a tenté à plusieurs reprises, en vain, de s'unir avec d'autres, en particulier le Parti du Congrès du Botswana (*Botswana Congress Party*), second parti d'opposition. Il reste à savoir si cette situation va évoluer d'ici les prochaines élections générales en 2009.

La participation des femmes à la vie politique reste nettement inférieure à la cible de 30 pour cent fixée par la CDAA, même si des progrès ont été accomplis. Sur les 57 membres élus du parlement, on compte quatre femmes seulement, soit environ 7 pour cent du total. Des avancées considérables ont été réalisées au niveau des entreprises parapubliques et du secteur public, où les femmes occupent désormais en moyenne 20 pour cent des postes à responsabilités.

Contexte social et développement des ressources humaines

Le dernier rapport d'étape sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Botswana indiquait que la réduction du niveau de pauvreté était subordonnée à la création d'emplois et à la lutte contre le VIH/Sida. La création d'emplois est restée extrêmement faible, toutefois, et le nombre de chômeurs titulaires d'un diplôme universitaire a augmenté. D'après ce rapport, le VIH/Sida a également rendu très difficile le combat contre la pauvreté, car il diminue l'aptitude au travail, ponctionne les économies et crée de nouveaux groupes d'individus et de ménages vulnérables. Par ailleurs, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté devrait augmenter de 6 pour cent d'ici 2011, en raison du VIH/Sida. En outre, à l'horizon 2021, la production sera inférieure

de 33 pour cent à ce qu'elle aurait été en l'absence de cette épidémie.

L'enquête sur l'impact du sida menée en 2005 au Botswana estime à 17.1 pour cent le taux de prévalence dans le pays (19.8 pour cent pour les femmes et 13.9 pour cent pour les hommes). Les habitants des bourgs présentent un taux plus élevé (21.3 pour cent) que ceux des villes (20.2 pour cent) ou des zones rurales (15.6 pour cent). Si cette prévalence reste forte, certains indices laissent penser qu'elle tend à décliner. La prévention de toute nouvelle infection reste au centre de la stratégie des pouvoirs publics. Des progrès considérables ont été accomplis en termes de participation des patients aux programmes de traitement par antirétroviraux. Dès octobre 2006, près de 76 000 patients étaient inscrits dans un programme de ce type, contre 54 000 en 2005. Cependant, ce chiffre reste inférieur de 39 pour cent à la cible de 85 000 patients traités fixée par les pouvoirs publics pour la fin de

l'année 2006. Le programme de prévention de la transmission de la mère à l'enfant reste extrêmement suivi, puisque environ 90 pour cent de femmes séropositives sont traitées au moment de l'accouchement et que 91 pour cent des bébés exposés au virus sont nourris au biberon plutôt qu'au sein et reçoivent un traitement médicamenteux.

Le Botswana a également accompli des progrès considérables par rapport aux autres OMD. Le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 69 pour cent en 1993 à 83 pour cent en 2007 et le taux de scolarisation des filles est maintenant égal à celui des garçons. L'enquête démographique 2006 fait apparaître un ralentissement du taux de croissance de la population depuis 2001, avec une population estimée en août 2007 à environ 1.8 million d'habitants. Le Botswana est parvenu à assurer une éducation primaire pour tous et continue d'améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement de base.

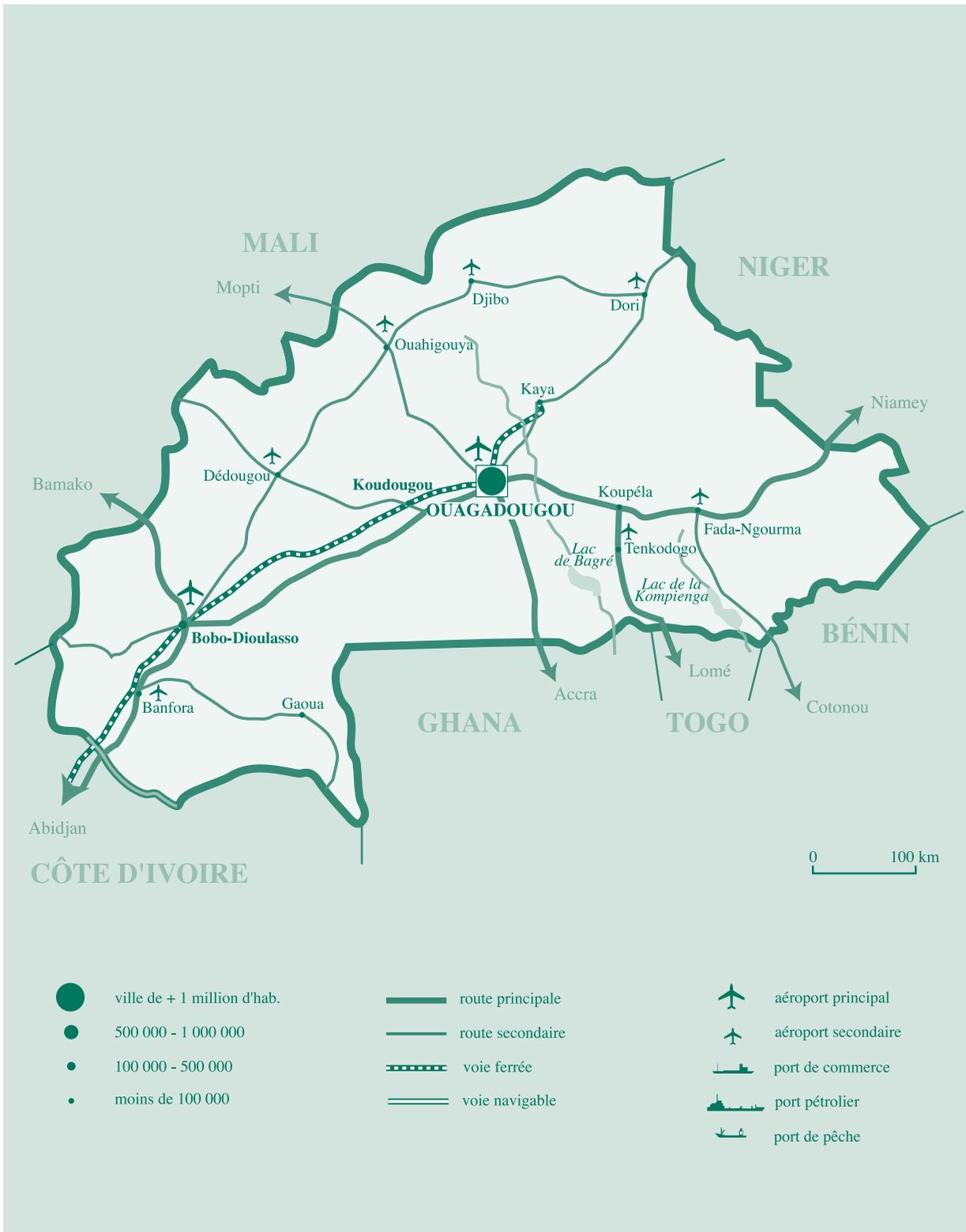
Burkina Faso



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 274
- Population en milliers (2007) : 14 784
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 268
- Espérance de vie (2007) : 52.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 69.6

Burkina Faso



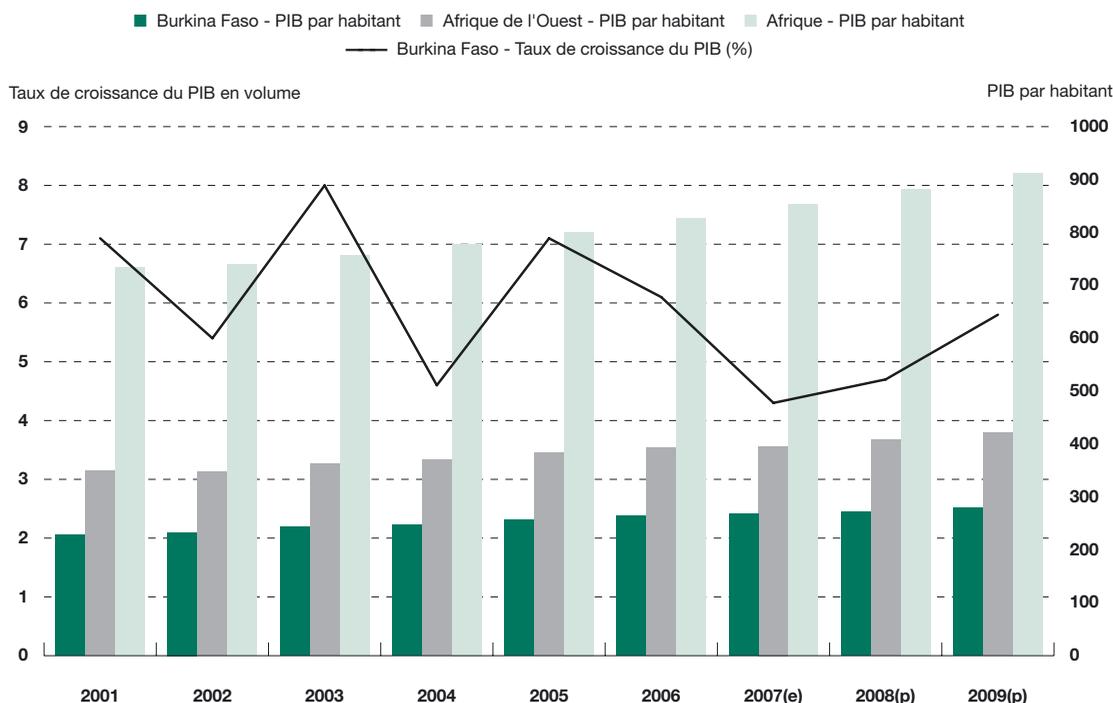
LE BURKINA RESTE L'UN DES PAYS les plus pauvres de la planète, avec 44.8 pour cent de sa population vivant avec moins de 1 USD par jour. L'activité économique a pourtant marqué un saut qualitatif ces dix dernières années, avec une croissance moyenne de 5.9 pour cent entre 1997 et 2006. La croissance a atteint 6.1 pour cent en 2006, contre une moyenne de 3.1 pour cent dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Ces bons résultats sont dûs à la poursuite des réformes structurelles et des investissements soutenus. La croissance a cependant ralenti en 2007, avec un taux de 4.3 pour cent dû à la chute de la production de coton. Une reprise progressive est attendue, avec 4.7 pour cent projetés en 2008 et 5.8 pour cent en 2009.

L'inflation a ralenti, s'élevant à 2.3 pour cent en 2006 et -0.2 pour cent en 2007, des taux nettement inférieurs à 2005 (6.4 pour cent). Une bonne production vivrière et l'approvisionnement suffisant des marchés a ralenti la hausse des prix des produits alimentaires. Les projections tablent sur une inflation de 2 pour cent en 2008 et 2009. Fait notable, la baisse de l'inflation s'est soldée par l'augmentation de 4.7 pour cent du revenu par tête en 2006.

Le coton reste la locomotive de l'économie, mais le secteur minier s'annonce prometteur.

L'économie burkinabè a remarquablement bien résisté, depuis 2004, à la crise ivoirienne. Le conflit dans le pays voisin a connu une accalmie, il est vrai, avec la

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324582877717>

signature de l'Accord de Ouagadougou, le 4 mars 2007. La croissance économique du Burkina Faso reste malgré tout volatile, pour quatre raisons principales : une agriculture peu diversifiée, un réseau routier insuffisant, des ressources énergétiques limitées, ainsi que l'enclavement du pays. Cette situation géographique entraîne des coûts élevés de transport de marchandises, qui pénalisent la compétitivité de l'économie dans son ensemble.

Les finances publiques demeurent sous tension, malgré le soutien important des bailleurs de fonds. L'augmentation continue des dépenses publiques a aggravé le déficit primaire, passé de 4.7 pour cent du PIB en 2006 à 5.7 pour cent en 2007. Une lutte efficace contre la pauvreté implique la maîtrise des dépenses publiques, le maintien de la dette à un niveau soutenable et une progression plus rapide de la pression fiscale.

Développements économiques récents

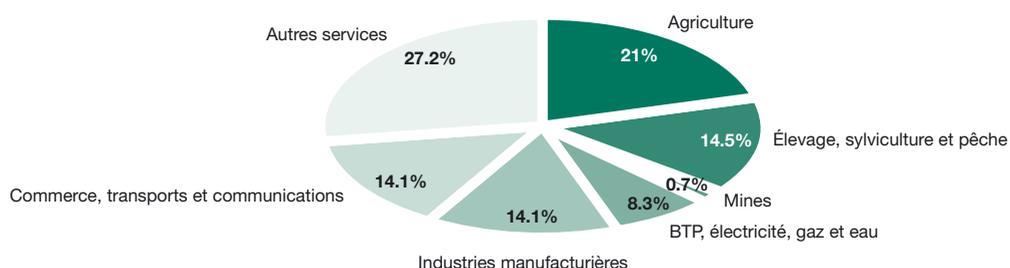
L'activité économique a marqué le pas en 2007, avec un taux de croissance de 4.3 pour cent. Entravée par la chute de la production cotonnière, la croissance n'est plus tirée que par l'industrie et les services, à hauteur de 1.7 et 1.2 pour cent respectivement. La contribution de l'agriculture à la croissance s'est limitée à 0.14 pour cent en 2007, en raison d'une crise non résolue dans la filière coton. La tendance à la baisse des cours du coton a d'ailleurs conduit à la révision des prévisions économiques. La croissance ne devrait pas dépasser 4.7 pour cent en 2008, au lieu des 6 pour cent

initialement attendus. Elle ne s'approchera de cet objectif qu'en 2009, avec un taux de 5.8 pour cent, à la faveur d'une reprise généralisée, agriculture comprise.

En attendant, le secteur primaire, l'un des piliers de l'économie nationale (35.5 pour cent du PIB), est durement touché. La production cotonnière est en effet tombée de 649 400 à 434 000 tonnes entre 2006 et 2007, en raison de plusieurs facteurs : mauvaises conditions climatiques, baisse de 14 pour cent des prix payés aux producteurs (145 francs CFA le kg, au lieu de 165 francs CFA en 2006), hausse des prix des intrants et retards de paiement des paysans pour la dernière campagne, sans oublier l'annonce tardive du prix plancher aux producteurs. Les cultivateurs ont réduit les superficies consacrées au coton et développé des cultures céréalières de subsistance, telles que le maïs, le mil et le sorgho.

La production céréalière a augmenté de 1.5 pour cent en 2007, également stimulée par l'aménagement de nouveaux bas-fonds et de périmètres irrigués. Passée de 3.68 à 3.73 millions de tonnes entre 2006 et 2007, cette production est censée couvrir les besoins du marché intérieur. Cependant, 15 provinces demeurent déficitaires, sur les 45 que compte le pays. Les surplus dégagés dans certaines régions ne parviennent pas aux provinces touchées par la pénurie de céréales, à cause du mauvais état des routes, d'une mauvaise circulation de l'information et du manque d'organisation. Cette situation s'est soldée par des tensions inflationnistes. Pour les juguler, le gouvernement a lancé en novembre 2007 un programme de vente de céréales à prix sociaux.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère de l'Économie et des Finances.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325626152807>

Les exportations de produits d'élevage ont repris progressivement. Elles sont favorisées par la réouverture de la frontière avec la Côte d'Ivoire et une meilleure organisation des flux commerciaux avec d'autres pays voisins, tels que le Ghana et le Togo. L'élevage a contribué à hauteur de 0.33 pour cent à la croissance du PIB en 2007, contre 0.46 pour cent en 2006.

L'industrie, qui représente 23.1 pour cent du PIB, affiche une croissance de 8.2 pour cent en 2007, tirée par les mines et les grands travaux. L'essor des Bâtiments et travaux publics (BTP) doit beaucoup au chantier de la Zone d'activités commerciales et administratives (Zaca), qui vise à réaménager le centre-ville de Ouagadougou, la capitale. Divers monuments, palais des sports et infrastructures sont en construction, de même que de nombreux projets immobiliers privés.

La chute de la production cotonnière a entraîné un déclin des activités d'égrenage en 2007. Cette baisse a pesé sur les performances de l'ensemble du sous-secteur des manufactures et des mines. L'activité minière, toutefois, a été renforcée par l'exploitation effective des mines d'or de Taparko et la meilleure organisation de l'orpaillage. La production d'or, premier produit d'exportation du pays, est passée de 7.4 à 9 tonnes entre 2006 et 2007. Les dispositions du nouveau code minier, adopté en 2003, devraient porter leurs fruits sur la période 2008-09. Des travaux en vue de l'exploitation des mines d'or de Mana et Kalsaka ont en effet été lancés en 2007. Trois autres mines d'or, Essakane, Inata et Bayildiaga sont en construction, de même que la mine de zinc de Perkoa. En outre, deux permis d'exploitation ont été accordés à de petites mines, l'une d'or à Banouassi et l'autre de manganèse à Kiérou.

L'industrie devrait croître de 2.7 pour cent en 2008 et 5.96 pour cent en 2009. Les manufactures devraient tirer profit, avec l'égrenage, de la reprise attendue de la production cotonnière. Quant aux mines, elles devraient connaître un nouvel élan, avec une croissance de 3.89 pour cent en 2008 et 6.39 pour cent en 2009.

Le secteur des services, 41.3 pour cent du PIB, a connu une croissance estimée à 5 pour cent en 2007,

contre 6.2 pour cent en 2006. Ce ralentissement s'explique par la faible contribution des services non marchands et par la baisse d'activité des services marchands. Les postes et télécommunications, le commerce, les transports et les services financiers ont montré le plus de dynamisme. Les télécommunications, en croissance de 6.6 pour cent en 2007, prospèrent grâce à l'essor de la téléphonie mobile. La privatisation de l'Office national des télécommunications (Onatel) a été menée à bien en 2007, avec le rachat de 51 pour cent des parts par Maroc Télécom. Celtel, un opérateur de téléphonie mobile, est par ailleurs devenu un fournisseur de services à part entière, à la faveur de la libéralisation de l'accès à Internet. Le commerce a lui aussi progressé, grâce à la vente au détail. Quant aux transports, ils ont profité de la reprise du trafic ferroviaire entre Ouagadougou et Abidjan. Les services devraient croître de 5.8 pour cent en 2008 et 7 pour cent en 2009, grâce au commerce, aux télécommunications et aux services financiers. Le tourisme, en essor, affiche un fort potentiel. La capacité d'accueil dépasse 10 000 lits. La promotion de la destination Burkina Faso commence à donner des résultats : plus de 400 000 arrivées ont été enregistrées en 2007, un niveau qui devrait passer à 447 000 en 2008 et 500 500 en 2009.

L'investissement a progressé de 38.4 pour cent en 2007, grâce à l'amélioration du climat des affaires. Les mines, les télécommunications et l'immobilier stimulent l'investissement privé, en hausse de 64.5 pour cent en 2007. Les investissements publics ont pour leur part augmenté de 9 pour cent, grâce à l'accroissement des dons et aux dépenses faites dans les télécommunications avant la privatisation d'Onatel. Le ralentissement de la croissance en 2007 s'explique en partie par le tassement de la consommation privée (2.2 pour cent du PIB). Deux grandes causes à ce phénomène : la baisse des revenus des producteurs et les tensions inflationnistes sur les marchés mondiaux des produits alimentaires.

L'investissement devrait croître de 10.9 pour cent en 2008 et 13.1 pour cent en 2009. L'investissement privé va ralentir, tandis que les investissements publics vont augmenter de 9.1 pour cent en 2008 et 9.9 pour cent en 2009. Les estimations donnent un taux de consommation finale de 3.1 pour cent en 2008 et

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	18.5	17.1	38.4	10.9	13.1	6.4	2.4	3.1
Publique	9.8	8.1	9.0	9.1	9.9	0.7	0.7	0.8
Privée	8.7	9.1	64.5	12.0	15.0	5.7	1.7	2.2
Consommation finale	96.3	96.0	2.2	3.4	4.0	2.1	3.1	3.6
Publique	18.0	21.1	1.0	3.0	3.0	0.2	0.6	0.6
Privée	78.3	74.9	2.5	3.5	4.2	1.9	2.5	3.0
Solde extérieur	-14.8	-13.1				-4.1	-0.9	-0.9
Exportations	9.6	11.4	-9.8	6.8	7.5	-1.2	0.7	0.8
Importations	-24.4	-24.5	13.1	6.6	6.7	-2.9	-1.6	-1.7
Croissance du PIB en volume						4.3	4.7	5.8

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328523312203>

3.6 pour cent en 2009, lié à la faible progression des revenus.

saisie des bases de données de la Division des grandes entreprises (DGE). Par ailleurs, le gouvernement n'a pas pu respecter son engagement de réduction du délai de remboursement des crédits de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). De même, les modules Sydonia de saisie à distance des déclarations par les commissionnaires en douane agréés n'ont pas pu entrer en vigueur. Les protestations des syndicats ont contraint au report de l'application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, malgré la forte hausse des cours internationaux du pétrole. Les dons, en légère baisse par rapport à 2006, ont représenté 5.3 pour cent du PIB en 2007, contre 5.6 pour cent en 2006.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le Burkina Faso a passé en 2003 des accords de prêts à faibles taux d'intérêt avec le Fonds monétaire international (FMI). Le premier accord, conclu au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), est arrivé à échéance en septembre 2006. Un nouvel accord a suivi, en février 2007.

Les recettes publiques ont atteint 18 pour cent du PIB en 2007, un niveau comparable à 2006 (18.1 pour cent). Les réformes visant à améliorer les performances des administrations fiscales n'ont pas eu l'impact espéré. Le taux de pression fiscale, qui n'a pas dépassé une moyenne de 12 pour cent du PIB durant la période 2000-06, reste inférieur à la norme communautaire de 17 pour cent du PIB en vigueur dans l'UEMOA. Ces résultats traduisent les retards pris dans la mise en œuvre de certains volets de la réforme budgétaire. Depuis juin 2007, le logiciel Syntax permet l'envoi automatique de lettres de rappel aux contribuables retardataires ou non déclarants. Tous n'ont pas été contactés, cependant, en raison de difficultés dans la

Les dépenses et prêts se sont élevés à 24 pour cent du PIB en 2007, contre 23.3 pour cent en 2006. Leur croissance reste modérée, bien que tirée par la hausse des dépenses en capital, nécessaires à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ce programme prioritaire vise à remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les autorités ont maintenu leurs efforts de discipline budgétaire, mais ont dû procéder à de nouvelles dépenses. Des recrutements, par exemple, ont été faits dans la fonction publique. Il a aussi fallu réparer les sinistres provoqués par les inondations de juin 2007 dans la région du Centre Est. En outre, une subvention importante a été accordée à la Société nationale d'électricité du Burkina (Sonabel), en raison de la

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)	20.6	17.1	16.8	18.1	18.0	17.8	17.7
Recettes fiscales	12.1	11.8	11.4	11.5	11.7	11.9	12.0
Dons	7.7	4.3	4.4	5.6	5.3	4.9	4.8
Dépenses totales (et prêts nets)	22.4	21.4	21.7	23.3	24.0	24.9	25.2
Dépenses courantes	9.8	10.5	11.2	12.3	11.6	11.7	11.4
<i>Sans les intérêts</i>	9.0	9.8	10.6	11.7	11.4	11.3	11.0
Salaires	4.5	4.4	4.8	5.1	4.8	4.8	4.6
Paiements d'intérêts	0.7	0.7	0.6	0.6	0.2	0.4	0.5
Dépenses en capital	12.6	11.0	10.9	11.5	12.4	13.2	13.8
Solde primaire	-1.0	-3.6	-4.3	-4.7	-5.7	-6.6	-7.0
Solde global	-1.8	-4.3	-4.9	-5.2	-6.0	-7.1	-7.5

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330586322647>

flambée des cours du pétrole. Cette subvention n'a pas dépassé le plafond de 22 milliards de francs CFA fixé en 2006 par les pouvoirs publics. Les intérêts dus au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ont baissé de plus de 60 pour cent. Ce facteur a limité la hausse des dépenses courantes. Les ressources dégagées par l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) ont quant à elles augmenté de 36 pour cent, passant de 24.8 milliards de francs CFA en 2006 à 33.7 milliards de francs CFA en 2007. Leur utilisation rigoureuse a permis de financer le développement social (éducation, santé primaire, action sociale), avec une politique axée sur les résultats.

En tant que membre de l'UEMOA, le Burkina est tenu de respecter les critères du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Ce pacte vise à préserver la stabilité du cadre macro-économique des pays membres de l'UEMOA. Il concerne aussi bien le solde budgétaire que la pression fiscale, l'inflation, l'encours et les arriérés de la dette. Trois critères n'ont pas été respectés par le Burkina Faso en 2007 : le taux moyen de pression fiscale, inférieur à la norme communautaire, le solde budgétaire, en raison du niveau soutenu des dépenses publiques, et le compte courant de la balance des paiements.

Priorité sera donnée en 2008 à l'accroissement des ressources propres et à la rationalisation des dépenses publiques, pour mieux lutter contre la pauvreté. Entre

2007 et 2008, les dépenses devraient augmenter à hauteur de 0.9 pour cent du PIB. La fin de la recapitalisation de la Société burkinabè des fibres et textiles (Sofitex), principale société cotonnière du pays, devrait relancer les investissements. Le même effet est attendu du démarrage effectif des activités du Compte du défi du Millénaire. Le Burkina Faso est éligible depuis 2005 à ce compte d'aide bilatéral, créé en 2004 par les États-Unis. Au total, les investissements devraient s'élever à 13.2 pour cent du PIB en 2008, contre 10.9 pour cent en 2005.

Politique monétaire

La politique monétaire du Burkina, déterminée par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a pour priorité le contrôle de l'inflation. Elle est alignée sur la politique conduite dans la zone euro, puisque le franc CFA, monnaie de l'UEMOA, est arrimé à l'euro. Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 21.3 pour cent en 2007, contre 8.4 pour cent en 2006. Les avoirs intérieurs, en revanche, accusent une forte baisse, -12.2 pour cent en 2007 contre une légère hausse de 1.8 pour cent en 2006, conséquence directe de la mauvaise récolte cotonnière. Cette chute s'explique en effet par la recapitalisation de la compagnie cotonnière Sofitex, ainsi que par les difficultés des institutions financières engagées auprès des opérateurs de la filière coton. L'augmentation des avoirs extérieurs nets tient en partie à l'allègement de la dette au titre de l'IADM. Le crédit à l'État est passé de -6.4 pour cent

en 2006 à -20.9 pour cent en 2007. L'encours du crédit intérieur résulte principalement d'une hausse de crédit à l'économie qui a augmenté de 8.7 pour cent en 2007, après avoir déjà connu une hausse de 11.2 pour cent en 2006. Cette évolution résulte des crédits ordinaires octroyés à des sociétés cotonnières et aux entreprises intervenant dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des BTP.

La masse monétaire a progressé de 9.1 pour cent en 2007. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est estimé à -0.2 pour cent en 2007, grâce à la bonne campagne agricole 2006/07, qui s'est soldée par une baisse du prix de produits alimentaires. Pour 2008/09, un taux d'inflation annuel de 2 pour cent en moyenne est attendu. Cette prévision repose sur l'hypothèse d'une augmentation moins rapide des cours du pétrole et d'une baisse du prix des céréales.

Position extérieure

Le solde de la balance des paiements s'est amélioré : hors financement exceptionnel, il a été estimé à 160 milliards de francs CFA en 2007, contre 35.4 milliards de francs CFA en 2006. Ce nouvel excédent résulte principalement de la privatisation d'Onatel, une transaction de 144.3 milliards de francs CFA.

Le déficit du compte courant est estimé à 13.6 pour cent du PIB en 2007. Il devrait s'aggraver en 2008 (15.2 pour cent) et en 2009 (14.9 pour cent). La baisse des exportations de coton, qui ont rapporté 44 milliards de francs CFA en 2007, va creuser le déficit commercial. Les importations, en hausse, portent sur des produits

de plus en plus chers, tels que les hydrocarbures, le blé et le riz. Le déficit du compte courant n'est pas conforme à la norme du Pacte de convergence de l'UEMOA, qui exige des pays membres un excédent d'au moins 5 pour cent du PIB.

Le déficit de la balance des services s'est élevé à 5.1 pour cent du PIB en 2007, contre une moyenne de 4.3 pour cent sur la période 1996-06. Ce déficit devrait se réduire légèrement, pour passer à 4.9 pour cent en 2008 et 4.8 pour cent en 2009. Cette évolution traduit une forte dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure. Les transferts courants, eux, sont en baisse : d'une moyenne de 5.2 pour cent du PIB sur la période 1996-06, ils n'ont pas dépassé 3.5 pour cent en 2007. La tendance devrait continuer en 2008 et 2009 (3.3 pour cent). Elle résultera de la baisse des transferts privés, à hauteur de 1.2 pour cent du PIB en 2007 et 0.9 pour cent en 2009.

L'Union européenne (UE), principal partenaire commercial, représente 40 pour cent des importations du Burkina Faso et 60 pour cent de ses exportations. La France, ancienne puissance coloniale, compte pour 20 pour cent des importations du Burkina Faso et 40 pour cent de ses exportations. Le pays dépend aussi de ses voisins de l'UEMOA, à hauteur de 25 pour cent pour les importations et 20 pour cent pour les exportations. La Côte d'Ivoire joue d'ailleurs un rôle prépondérant, totalisant 15 pour cent des importations du Burkina Faso et 10 pour cent des exportations. À l'instar des autres pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), le Burkina Faso préconise la poursuite des négociations

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-11.0	-9.1	-10.1	-8.1	-11.7	-13.0	-13.0
Exportations de biens (f.o.b.)	8.5	9.4	8.3	9.8	7.3	7.0	7.1
Importations de biens (f.o.b.)	19.5	18.5	18.5	17.9	19.0	20.1	20.1
Services	-3.9	-4.5	-4.7	-4.5	-5.1	-4.9	-4.8
Revenus des facteurs	-0.6	-0.6	-0.9	-0.3	-0.4	-0.6	-0.4
Transferts courants	4.8	3.7	4.2	4.4	3.5	3.3	3.3
Solde des comptes courants	-10.6	-10.4	-11.5	-8.5	-13.6	-15.2	-14.9

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331711027532>

sur la mise à niveau des économies ouest-africaines, afin de tirer le meilleur parti possible des accords de partenariat économique (APE) passés avec l'UE.

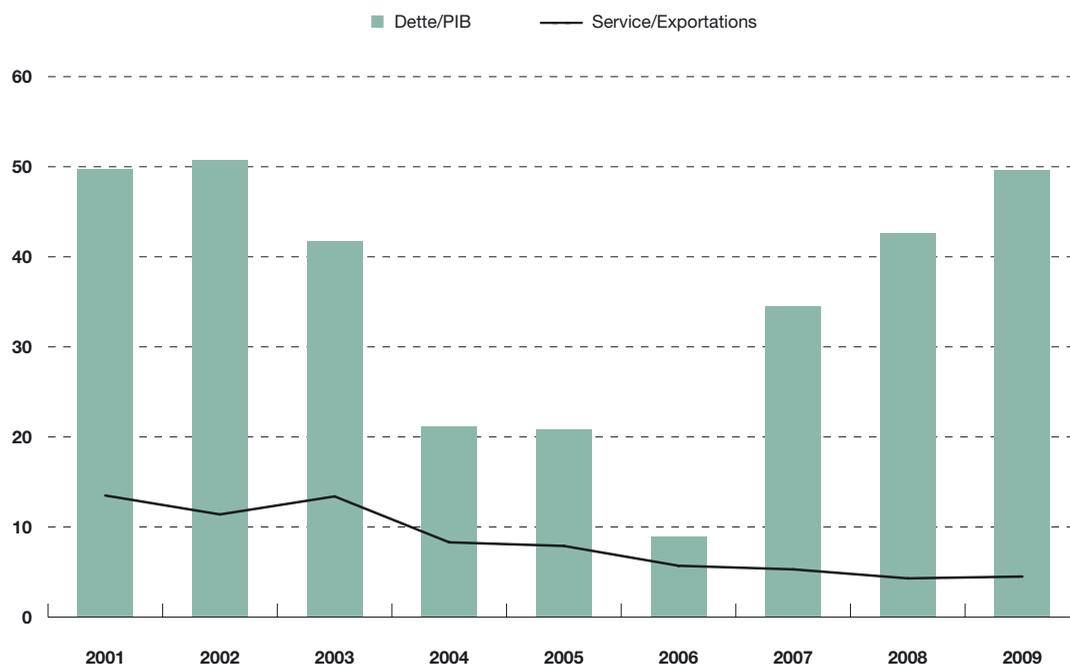
La dette extérieure a représenté 34.5 pour cent du PIB en 2007, contre 9 pour cent en 2006. En valeur actuelle nette, elle a atteint 104.7 pour cent des exportations en 2007, contre 88.1 pour cent en 2006, à cause de la dépréciation du dollar et de la baisse des exportations, consécutive à la chute des cours du coton et à la mauvaise récolte de 2007. La tendance, qui devrait se poursuivre, est également renforcée par la hausse des dépenses liées au CSLP et aux OMD.

Selon les prévisions, la dette extérieure en valeur actuelle nette devrait s'élever à 124.2 pour cent des exportations en 2008, et 132.8 pour cent en 2009. D'où l'impérieuse nécessité de réduire le déficit budgétaire. Il est prévu de renforcer les capacités du Comité national de la dette publique (CNDP), grâce à l'adoption d'une nouvelle politique conforme aux normes internationales. L'encours de la dette, qui va

en augmentant, devrait s'élever à 23.6 pour cent du PIB en 2008, puis 27.5 pour cent en 2009. Le Burkina Faso a bénéficié en 2006 de l'annulation de sa dette multilatérale, dans le cadre de l'IADM. Un ballon d'oxygène important, dans la mesure où cette dette s'élevait à 700 milliards de francs CFA. L'aide bilatérale attendue du Millennium Challenge Account (MCA) américain devrait encore réduire la dette extérieure.

Le Burkina Faso a souscrit en mars 2005 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et conclu la même année, avec ses principaux bailleurs de fonds, un accord sur l'organisation des appuis budgétaires. Parmi ces partenaires figurent la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale et l'UE. Les autorités du Burkina Faso ont élaboré un plan d'action sur la période 2007-10, qui a d'abord mis l'accent sur l'appropriation de l'aide en 2007. Les efforts ont porté sur l'élaboration des documents de stratégie et le renforcement des capacités de suivi, ainsi que des systèmes de contrôle budgétaire. Il est d'ailleurs prévu d'intégrer dans le CSLP les mesures de performance et

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327116562486>

de décaissements du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires du CSLP (CGAB/CSLP). Ces efforts se poursuivront en 2008, année au cours de laquelle le Burkina Faso doit assister à la conférence sur les progrès de la Déclaration de Paris, qui se tiendra au Ghana, sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2009, la priorité sera à l'harmonisation de l'aide. Il s'agira alors de promouvoir les financements communs et de définir des procédures simplifiées.

Questions structurelles

Développements récents

La réforme de l'administration publique s'est traduite en 2007 par la déconcentration progressive des services et une justice plus accessible et efficace. Des réformes visant la transparence, la fiabilité et l'efficacité dans la gestion budgétaire continuent d'être mises en œuvre. Une stratégie de renforcement des finances publiques a été définie, ainsi qu'un plan d'action visant à améliorer l'exécution du budget.

L'approvisionnement en énergie fait l'objet d'une attention particulière. Le pays, en effet, dépend à 70 pour cent des hydrocarbures, à 25 pour cent des ressources hydrauliques et à environ 5 pour cent de ses importations d'électricité. C'est dire à quel point l'économie du Burkina Faso reste vulnérable. La hausse des cours du pétrole, cependant, y a été anticipée mieux qu'ailleurs dans la sous-région. Le choc a été amorti, grâce à une réforme mise en œuvre à partir de 2000 avec l'appui de la Banque mondiale. Un mécanisme a été instauré, pour établir les tarifs en fonction des coûts. Dans le cadre de ce programme, des subventions ont couvert 70 pour cent de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures en 2007. Les tarifs de l'électricité ont progressivement augmenté, avec une hausse de 12,5 pour cent entre 2004 et 2006. À terme, le secteur sera libéralisé, par souci de productivité. La Sonabel devrait être privatisée à la fin 2009 au plus tard. En attendant, les sociétés publiques doivent disposer des ressources nécessaires au maintien de la consommation et à l'interconnexion du réseau avec la Côte d'Ivoire,

d'où l'électricité est importée. La construction du réseau d'interconnexion reliant le Burkina Faso au Ghana a commencé en 2007. Toutes ces mesures ont permis au pays de pallier, en juin et juillet 2007, à une rupture de l'approvisionnement en gaz, causée par la faible capacité de mise en bouteille de la Société nationale burkinabè des hydrocarbures (Sonabhy).

Des initiatives sont en cours pour la promotion des biocarburants. Un accord a été signé avec une société française, pour un projet qui devrait démarrer en 2008. La couverture électrique du pays doit augmenter, grâce à deux programmes : l'électrification des petits centres urbains, d'une part, et la plateforme multifonctionnelle pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, d'autre part. Une étude d'électrification rurale dans les treize régions du pays est par ailleurs financée par la BAFD, en vue d'un projet annoncé pour 2008.

Les travaux d'une nouvelle route entre Yégueresso, Débougou et la frontière du Ghana ont commencé en 2007. La construction de deux routes se poursuit, entre Dédougou et Bobo-Dioulasso et entre Kongoussi et Ouagadougou. Le bitumage des voies urbaines était en cours en 2007 dans les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Des études et des recherches de financements ont été lancées, en vue de la construction d'un nouvel aéroport à Ouagadougou et de l'aménagement de l'aéroport actuel.

Le processus de privatisation se poursuit, malgré les retards pris sur son calendrier. Une tranche supplémentaire de 20 pour cent des parts d'Onatel devrait être mise en vente en 2008 sur le marché financier régional. En outre, une part de 6 pour cent du capital d'Onatel est réservé au personnel de l'entreprise. Une partie de la Banque internationale du Burkina Faso (BIB) est également en cours de cession. Le capital de la Sonabel et de la Sonabhy était censé, lui aussi, être mis en vente en 2008, dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie. Cependant, les retards enregistrés dans les audits de ces deux sociétés devraient conduire à un report de la vente finale en 2009. Des rapports sur la privatisation du Bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (Bumigeb) et du Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA) sont en cours d'examen. Quant à la privatisation des

aéroports internationaux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, elle a été suspendue.

Le climat des affaires s'améliore : le Burkina Faso a été classé parmi les cinq pays africains ayant fait le plus de réformes dans le rapport 2007 de la Société financière internationale (SFI) intitulé *Doing business better*. Des chambres de commerce spécialisées ont été créées. La taxe d'enregistrement des décisions judiciaires a été réduite, tout comme les frais de transfert et d'enregistrement des propriétés. Le délai d'enregistrement d'une entreprise a été ramené à 23 jours, grâce aux nouveaux Centres de formalités des entreprises (Cefore).

L'accès problématique des PME au crédit reste l'une des principales entraves au développement, selon les institutions financières multilatérales. Les difficultés rencontrées par les banques lors de la crise de la filière coton ont incité les autorités à accélérer la réforme du secteur financier. Le gouvernement envisage non seulement de faciliter l'accès au crédit des PME, mais aussi des agriculteurs et des candidats au logement. Une banque de l'habitat devrait ainsi voir le jour, tandis que les procédures judiciaires relatives au crédit seront améliorées.

Un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation a été créé à Ouagadougou, pour résoudre plus de litiges commerciaux à l'amiable. Un centre de gestion agréé a par ailleurs été mis sur pied, afin d'aider les entrepreneurs à dresser des bilans comptables conformes aux normes. Un fonds d'appui aux initiatives des jeunes a aussi été lancé. Les employés du secteur minier, eux, devraient bénéficier de mesures prises pour inciter leurs employeurs à établir des contrats de travail à durée déterminée. Une nouvelle Autorité supérieure du contrôle de l'État (ASCE), instance unique de lutte contre la corruption, a été instaurée en octobre 2007, et sera fonctionnelle en 2008. Ses compétences, larges, vont du contrôle général de l'État à la lutte contre la fraude et la corruption à tous les niveaux.

En matière de ressources naturelles, priorité est donnée à la gestion participative des forêts et des étendues d'eau. Un Conseil national de l'eau (CNE)

a été instauré en 2003, pour assurer une meilleure gestion des ressources. La faiblesse des pluies a entraîné la mise en place, avec l'appui du Maroc, d'un programme d'accroissement des précipitations par ensemencement des nuages. Une politique nationale de l'habitat s'est fixé deux grands objectifs : rationaliser les opérations d'aménagement des espaces d'habitation et définir les normes en matière de construction.

Dans le secteur agricole, la réforme de la filière coton a permis en 2007 la création d'un fonds de lissage, avec le soutien de la Banque mondiale. Des financements ont été sollicités auprès de tous les partenaires du Burkina Faso, pour permettre à ce fonds de stabiliser les revenus des producteurs. L'État a par ailleurs bouclé sa contribution, en 2007, au plan de recapitalisation de la Sofitex, une société cotonnière en restructuration, avant sa privatisation.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'offre en enseignement technique, très faible, est concentrée à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Avec 30 000 inscrits en 2006/07, la filière ne représente que 8 pour cent du total des élèves. Elle comprenait presque autant de filles (49.4 pour cent) que de garçons (50.6 pour cent). Les filles ont une préférence marquée pour les métiers du secteur des services et les formations de courte durée, entre deux et quatre ans d'études. Le secteur privé domine largement l'enseignement technique et professionnel, avec 78 pour cent des établissements et 80 pour cent des effectifs. Disparatée et peu organisée, la formation professionnelle passe pour l'essentiel par les Centres de formation professionnelle (CFP), qui mettent l'accent sur les métiers de l'agriculture. Les CFP représentent 38.7 pour cent des établissements de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), mais seulement 5 pour cent des effectifs. L'enseignement technique, au contraire, représente 18.2 pour cent des établissements de l'ETFP et plus de 60 pour cent des effectifs de l'ETFP.

Il existe, au total, 401 établissements spécialisés dans l'ETFP, selon une enquête menée en 2005 par

l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (Onef). Contrairement aux CFP, ils manquent de filières agronomiques (6 pour cent du total) et se concentrent trop sur les services et l'industrie (55 pour cent des filières de l'enseignement technique et 35 pour cent de celles de la formation professionnelle). D'autre part, les frais d'inscription élevés, entre 150 000 et 500 000 francs CFA par an, rendent ces formations hors de prix pour la majorité. Ces établissements, qui n'ont pas de liens réels avec le monde de l'entreprise, sont critiqués pour la multiplicité de leurs intervenants, une méthode parfois défailante et des ressources insuffisantes.

Les cursus portant sur les métiers des services et de l'industrie comptaient des effectifs de 6 200 élèves en 2006. Le manque de contacts avec les entreprises rend difficile l'insertion professionnelle de ces diplômés. Faute de trouver un premier emploi, certains cherchent à intégrer les écoles préparant aux métiers de la fonction publique, ou s'orientent vers d'autres études auxquelles ils sont mal préparés.

En matière de formation professionnelle, la qualification des personnes travaillant dans le secteur informel reste un enjeu central. Cette meilleure qualification fait partie des actions prioritaires de l'axe n° 3 du CSLP, en vue de l'élargissement des opportunités d'emplois et des activités génératrices de revenus. Environ 30 000 opérateurs du secteur informel ont suivi entre 2005 et 2007 des sessions de formation proposées par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (Fafpa). L'action du privé paraît tout aussi cruciale, avec des organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent sur le secteur informel en milieu rural.

La fonction de ministre délégué de l'Enseignement Technique et Professionnel a été créée en 2002, au sein du ministère des Enseignements Secondaire, et Supérieur et de la Recherche Scientifique. La formation professionnelle, quant à elle, se trouve sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse et de l'Emploi, créé en janvier 2006. Le ministère du Commerce, pour sa part, est responsable du

renforcement des capacités des entrepreneurs. Le ministère de l'Agriculture assure le volet formation des agriculteurs, et le ministère des Ressources animales la formation des éleveurs. Les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse et de la Fonction publique sont aussi impliqués, de même que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

La multiplicité des institutions concernées pénalise l'ETFP, pourtant identifié comme l'un des meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté. Aussi le gouvernement a-t-il entrepris d'élaborer une politique nationale, qui faisait jusqu'à présent défaut, et qui devrait être adoptée courant 2008. Un volet consacré à la formation professionnelle doit également figurer dans la politique nationale de l'emploi, en cours d'élaboration.

Cette nouvelle politique nationale d'ETFP vise à faciliter l'accès des filières. L'objectif consiste à réduire les frais d'inscription pour les sections les plus porteuses : génie civil, électricité et dérivés, mécanique et maintenance, métiers de l'hôtellerie, menuiserie et plomberie. La qualité des cours devrait s'améliorer, avec un effort de formation des formateurs et la fourniture de matériel pédagogique. Une meilleure planification est aussi recherchée. Enfin, les fonds nécessaires seraient plus facilement mobilisés s'il y avait plus de coopération entre l'État, le secteur privé, les parents d'élèves et les partenaires au développement.

Deux grands projets de formation ont été lancés en 2007, sur cinq ans. Le premier cherche à former 25 000 étudiants au métier d'entrepreneur, au rythme de 5 000 jeunes par an. Le second ambitionne de former 50 000 jeunes à différents métiers (électricien, plombier, etc), au rythme de 10 000 élèves par an. L'ANPE a été restructurée en 2005, afin de mieux promouvoir l'emploi et la formation professionnelle. Un Observatoire de synthèse et d'analyse des informations statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle a également été créé. Un projet de soutien à l'ETFP, financé par Taïwan, a été préparé pour 2008. Deux autres projets sont prévus pour 2008/09, l'un sur la formation des scolaires aux métiers, l'autre sur une préparation à l'insertion professionnelle des étudiants en fin de cycle.

L'État et les bailleurs de fonds financent l'essentiel de l'ETFP public. À cause de la diversité des institutions concernées, les données manquent, qui permettraient de chiffrer le niveau des ressources budgétaires consacrées au secteur. Après la création du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse en 2006, le gouvernement a promis d'y consacrer au moins 1 pour cent de son budget, soit environ 10 milliards de francs CFA annuels. À cette somme s'ajouteront en 2007 les 5.8 milliards de francs CFA attendus de la taxe d'apprentissage, versée par les employeurs privés. Cette taxe s'élève à 4 pour cent des salaires bruts pour les salariés nationaux, et à 8 pour cent pour les étrangers.

L'Agence française de développement (AFD) a été l'un des principaux soutiens à la formation professionnelle et aux métiers de l'artisanat, à hauteur de 1.18 milliard de francs CFA sur la période 2004-07. La Suisse et l'Autriche ont financé la cellule d'appui à la formation professionnelle à hauteur de 92 et 179 millions de francs CFA respectivement. L'Allemagne, l'UE, Taïwan, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement (BID) et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) interviennent également.

Tous ces développements s'inscrivent dans un contexte de mondialisation et d'intégration régionale, impliquant une quête constante de productivité. L'instauration d'un système cohérent d'ETFP s'avère d'autant plus indispensable que la productivité des ressources humaines est trop faible. La filière doit s'intégrer dans le système global d'enseignement, et permettre la coordination de tous ses acteurs. De ce point de vue, la mise en œuvre d'une politique nationale, en 2008, représente un enjeu majeur pour l'État et ses partenaires.

Contexte politique

Des élections législatives ont été remportées en 2007 par le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), au pouvoir, avec 65.8 pour cent des voix. Le parti de Blaise Compaoré, le chef de l'État, a obtenu une majorité de 73 des 111 sièges de députés que

compte le Parlement. Un nouveau gouvernement a été formé, comprenant 35 membres, parmi lesquels 5 femmes. Blaise Compaoré a pris en 2007 la présidence de la Cedeao et de l'UEMOA. Il a offert sa médiation en Côte d'Ivoire et au Togo, contribuant à la conclusion d'un accord politique à Lomé, le 20 août 2006, et à l'Accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007 par les protagonistes du conflit ivoirien. Le Burkina Faso en a tiré une certaine reconnaissance internationale. En septembre 2007, le pays a en effet été nommé membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), pour la période 2008-09. Deux anniversaires ont été célébrés simultanément en octobre 2007 au Burkina Faso : les 20 ans de pouvoir de Blaise Compaoré et la mort de son prédécesseur, Thomas Sankara, un jeune président aux idées révolutionnaires. Cette disparition a surtout été commémorée par la société civile et la veuve de Thomas Sankara, donnant l'impression d'un bras de fer entre les autorités et le spectre d'un idéal encore vivace, chez les jeunes notamment.

Malgré l'existence de plusieurs organes de contrôle et de lutte contre la corruption, le pays a reculé de neuf places en 2006 dans le classement de *Transparency International* (TI). La nouvelle Autorité supérieure du contrôle de l'État (ASCE) fondée en 2007 doit reprendre les attributions de l'Inspection générale d'État, de la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption (HACLIC) et de la Coordination nationale de lutte contre la fraude. Cette nouvelle institution publiera ses rapports et pourra tenter des actions en justice. À signaler, par ailleurs : le pays a abrité, du 24 au 26 octobre 2007, le 7^e Forum africain sur la gouvernance (FAG VII), consacré au renforcement des capacités de l'État en Afrique.

Contexte social et développement des ressources humaines

La lutte contre la pauvreté commence à donner des résultats. La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 46.4 pour cent en 2003 à 44.8 pour cent en 2006. Le revenu réel moyen a

pendant accusé une baisse de 1.1 pour cent en 2007, à cause de la chute des revenus dans la filière coton, des inondations, du déficit céréalier de certaines provinces et du renchérissement de l'énergie. Cette baisse devrait se traduire par une hausse de 0.3 pour cent de l'incidence de la pauvreté par rapport à 2006, avec 45.1 pour cent de la population vivant avec moins de 1 USD par jour en 2007. Dans le classement 2007-08 de l'Indice de développement humain (IDH) réalisé par le Pnud, le Burkina Faso est arrivé en 176^e position, sur une liste de 177 pays. Toutefois, les estimations laissent entrevoir une baisse de l'incidence de la pauvreté avec un taux de 43.9 pour cent en 2008 et de 42.1 pour cent en 2009. Cette baisse devrait résulter de la hausse de 5.5 pour cent des revenus tirés de l'agriculture vivrière en 2008/09. Les revenus des agriculteurs de rente devraient aussi progresser, à hauteur de 7.7 pour cent en 2008 et 9.4 pour cent en 2009.

Selon une enquête menée en 2007 sur la base du Questionnaire des indicateurs de base de bien-être (QUIBB), l'accès des ménages aux services sociaux de base va en s'améliorant. En 2007, 79 pour cent de la population avait un accès physique à l'eau potable, contre 74 pour cent en 2005. L'eau potable est utilisée comme eau de boisson par 74.3 pour cent des ménages, même si seulement 6.3 pour cent d'entre eux disposent de leur propre robinet intérieur. L'accessibilité physique et économique donne un taux global d'accès à l'eau potable de 62.3 pour cent en 2007, contre 40 pour cent en 1990. Le pays paraît donc en bonne voie, pour atteindre son objectif de réduction de moitié de la part de sa population n'ayant pas accès à une source d'eau potable.

Une nouvelle loi d'orientation a été adoptée en 2007 dans l'éducation, visant à rendre l'école gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans. Le principe de gratuité a été expérimenté à la rentrée 2007/08 dans 45 départements du pays, à raison d'un département par province. Une distribution gratuite de livres scolaires pour les élèves du primaire a été lancée en août 2007.

Les résultats du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), sur la période 2001-10, s'avèrent satisfaisants. Dans l'enseignement primaire,

le taux brut de scolarisation est passé de 30 à 66.5 pour cent entre 1990 et 2006. Ce taux s'est élevé 67.9 pour cent en 2007, selon l'enquête QUIBB. La scolarisation progresse aussi dans le secondaire : elle est passée de 19.1 à 25.9 pour cent entre 2005 et 2007. Ces résultats viennent d'une politique volontariste, avec un programme intitulé « Un département, un collège d'enseignement général ». Le nombre d'établissements a augmenté, de même que les effectifs. Dans l'enseignement supérieur, l'ouverture de l'Université de Koudougou, la troisième université publique du pays, en octobre 2005, n'a pas résolu les problèmes de sureffectifs à Ouagadougou. Certaines promotions de l'Université de Ouagadougou, en effet, comptent plus de 1 000 étudiants. L'ouverture d'une seconde université dans la capitale, en 2008, devrait soulager les infrastructures existantes.

Des actions ont été entreprises pour favoriser la scolarisation des filles. La disparité entre filles et garçons a diminué. Entre 2005 et 2007, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 9.8 pour cent contre 7.3 pour cent chez les garçons. Au total, 59.9 pour cent des filles sont scolarisées, contre 67.7 des garçons. En dépit de cette progression, l'écart reste important, et l'indice de parité des sexes s'établit à 0.88. La poursuite des tendances observées donnerait un taux brut de scolarisation de l'ordre de 85 pour cent en 2015. L'objectif de scolarisation universelle en 2015 paraît difficile à atteindre.

L'amélioration de ces différents indicateurs a souvent été obtenue au détriment de la qualité. Dans certaines écoles primaires, les classes de première année du cours préparatoire (CP) comptent plus de 100 élèves. L'opération de distribution gratuite des manuels scolaires connaît des difficultés dans certaines localités. Deux mois après la rentrée, certains élèves attendaient toujours les livres.

Dans la santé, d'énormes progrès ont été réalisés grâce à la politique nationale adoptée en 2000. La mortalité infanto-juvénile est passée de 219 à 151 pour mille entre 2000 et 2006, selon des sources nationales. La mortalité infantile, de son côté, est tombée de 105 à 81 pour mille sur la même période.

Les services de santé sont plus accessibles : leur rayon moyen d'action théorique est passé de 9.4 km à 7.8 km entre 2000 et 2006. Les travaux de construction du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Ouagadougou ont été lancés en 2007, avec l'appui de Taïwan. Le nouvel hôpital disposera de 600 lits, et ambitionne de former les futurs médecins avec des critères d'excellence, tout en proposant des soins de haut niveau.

Le suivi régulier des tendances des maladies à potentiel épidémique a permis de mieux lutter contre la méningite. Une réduction du taux de mortalité a été observée sur l'ensemble de ces maladies. Celui de la méningite est tombé à 8.5 pour cent en 2006, contre 21 pour cent en 2005, tandis que 0.57 pour cent des malades frappés par la rougeole n'ont pas survécu en 2006, contre 2 pour cent d'entre eux en 2005.

Un cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida a été élaboré. La prévalence du VIH/Sida a baissé au cours des dix dernières années, passant de 7.17 à 2.03 pour cent entre 1997 et 2006. Le pays est en bonne voie pour stabiliser et inverser la tendance actuelle.

Malgré ces progrès, les projections montrent que le Burkina Faso ne pourra pas atteindre les OMD sans redoubler d'efforts. La réduction de la pauvreté reste faible, et le taux de scolarisation n'a pas encore franchi le seuil de 70 pour cent. De même, la mortalité infanto-juvénile reste élevée. Les autorités ont décidé de mettre au point une stratégie d'accélération des OMD en 2008, avec sept domaines prioritaires : la responsabilisation des acteurs, l'éducation, l'égalité des sexes, l'énergie, les infrastructures, l'eau et le VIH/Sida. Du point de vue financier, les actions entreprises sont évaluées à plus de 10 000 milliards de francs CFA.

Une étude réalisée en 2005 a montré que le marché de l'emploi se caractérise par son manque d'unité et sa fragmentation en trois bassins différents. L'agriculture, d'un côté, emploie 85 pour cent de la population active. L'emploi « moderne », lui, se concentre dans les villes et englobe la fonction publique et le secteur formel, pas plus de 200 000 personnes au total. Le secteur informel, enfin, occupe 70 pour cent des actifs non agricoles. Selon l'enquête QUIBB 2007, le taux de chômage atteint 7.8 pour cent de la population active dans les campagnes, et 17.7 pour cent dans les villes. Les 15-24 ans sont les plus touchés, notamment en milieu urbain, où leur taux de chômage s'élève à 29.4 pour cent, contre 21.4 pour cent pour les 25-29 ans.

Cameroun



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 475
- Population en milliers (2007) : 18 549
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 642
- Espérance de vie (2007) : 50.4
- Taux d'analphabétisme (2007) : 21.2

Cameroun



L'ÉCONOMIE A MONTRÉ DES SIGNES de reprise en 2007, malgré une baisse de la production pétrolière qui entrave la croissance au Cameroun depuis 2005. La croissance a été estimée à 3.6 pour cent en 2007, contre 3.2 pour cent en 2006. Cet élan devrait se poursuivre, avec 4.8 et 4.6 pour cent de croissance projetés en 2008 et 2009. Les investissements publics devraient tirer l'activité, grâce aux ressources importantes tirées des allègements de dette. L'entrée en vigueur d'une réforme fiscale, en 2008, devrait par ailleurs réduire la dépendance du pays à l'égard de ses recettes pétrolières, en recul constant.

Les grandes réformes structurelles se sont poursuivies en 2007, avec les privatisations, un plan de décentralisation et des efforts pour améliorer la

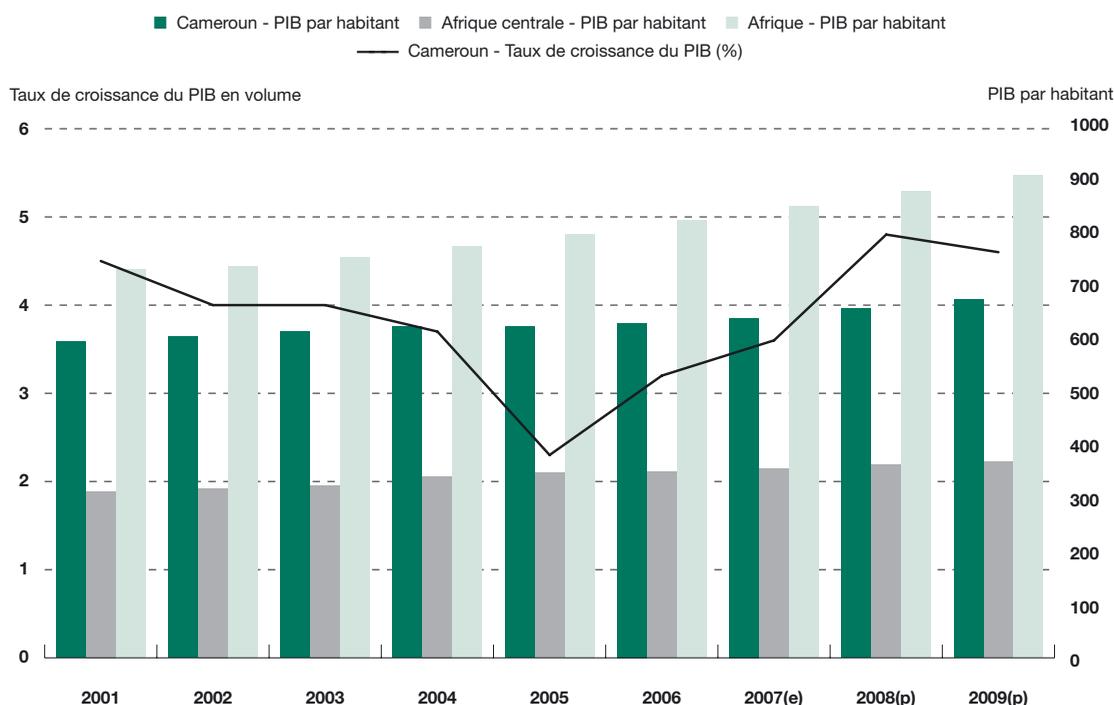
gouvernance. Un accord préliminaire a par ailleurs été signé avec l'Union européenne (UE), en vue de libéraliser les échanges commerciaux.

Dans le domaine social, l'accès des populations aux services de base s'est amélioré, aussi bien pour l'assainissement et l'eau

potable que la santé, l'éducation et les routes. Sur le plan politique, le système électoral a été amélioré. Des efforts ont été faits en matière de respect des droits de l'homme. En revanche, la lutte contre la corruption donne des résultats mitigés, malgré les mesures prises en faveur de la transparence.

La relance de l'économie est contrecarrée par les médiocres performances de l'industrie pétrolière et le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et du ministère des Finances; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324610740171>

Développements économiques récents

La croissance économique, de 3.2 pour cent en 2006, est estimée à 3.6 pour cent en 2007 et projetée à 4.8 et 4.6 pour cent en 2008 et 2009. L'agriculture, la sylviculture, les télécommunications et les bâtiments-travaux publics (BTP) figurent parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie camerounaise.

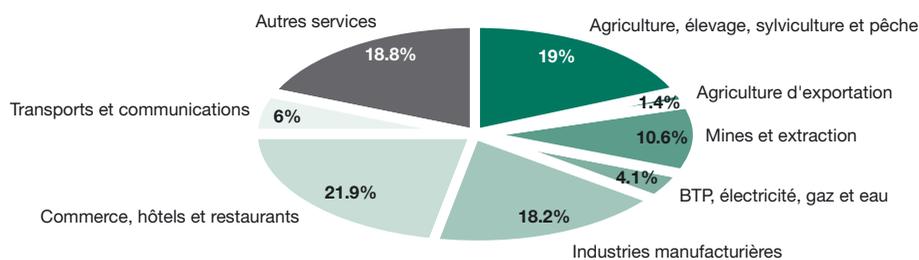
L'agriculture et les forêts, qui représentent 20.4 pour cent du PIB, ont connu une croissance de 3 pour cent en 2006. Le secteur devrait continuer sur sa lancée, avec 3.8 pour cent de croissance estimée en 2007 et 4.5 pour cent projetés en 2008. L'activité est surtout tirée par la sylviculture et l'agriculture vivrière. Ces deux sous-secteurs ont bénéficié des programmes d'encadrement des producteurs et de l'ouverture de routes transfrontalières. La production de grumes, en hausse de 13 pour cent en 2006, a augmenté de 7 pour cent en 2007 et devrait croître de 5 pour cent en 2008. Quatorze sites forestiers ont été ouverts en 2007 et quatre grandes priorités définies pour les forêts : aménagement, valorisation des produits, promotion de nouvelles essences et transformation du bois sur place.

La production vivrière a progressé d'environ 4 pour cent en 2007, et devrait augmenter de 4.5 pour cent en 2008 si les conditions climatiques sont favorables. Ce niveau de croissance reste inférieur au potentiel du secteur, pénalisé par quatre grandes difficultés structurelles : le défaut de financements, l'enclavement de certaines zones de production, le manque

d'encadrement des producteurs et la faible utilisation des intrants agricoles. Différents projets et programmes sont en cours pour augmenter la production, sur des financements de l'initiative Pays pauvres et très endettés (PPTE). Deux programmes nationaux bénéficient de ces fonds, l'un d'appui à la filière maïs, l'autre de développement des racines et tubercules. Deux projets de relance de la riziculture et de la filière plantain sont également concernés.

Du côté des cultures de rente (1.4 pour cent du PIB), les tendances ont été très variables en 2007. La production de cacao a augmenté de 4.5 pour cent, soutenue par de nouvelles plantations arrivées à maturité, et le redressement des cours mondiaux. Le café, en revanche, a vu sa production stagner. La filière souffre de l'abandon des exploitations au profit de cultures à cycle court, jugées plus rémunératrices par les producteurs. La production de caoutchouc, de son côté, a connu une hausse estimée à 6.9 pour cent en 2007. Outre de bonnes conditions climatiques, les cours mondiaux de caoutchouc ont augmenté de 43.2 pour cent en 2007, portant le kilogramme à 986.3 francs CFA. Le Cameroun ne tire pas tout le parti possible de cette conjoncture favorable, à cause du vieillissement des plantations et d'une offre limitée. Quant à la production de coton, elle accuse une chute importante en 2007, estimée à 21.2 pour cent, à cause de la baisse des cours mondiaux. Les producteurs de coton, moins payés, ont réduit les surfaces cultivées. De même, la banane décline. En baisse depuis 2004, sa production a diminué de 6.2 pour cent en 2007. Certains exploitants se sont reconvertis dans l'ananas, car l'incertitude demeure, face à l'ouverture du marché

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère des Finances

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325632240625>



européen aux *bananes-dollar*. Celles-ci sont produites par trois multinationales américaines dominant 60 pour cent du marché mondial.

En matière d'élevage, le cheptel national compte environ 5.6 millions de bovins, 7 millions de petits ruminants, 1.2 million de porcins et 20 millions de volailles en 2007. La filière avicole a subi les contrecoups de la grippe aviaire. Plusieurs projets cherchent à augmenter la production et à améliorer la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment du *Smallholder Dairy Development Project* (Projet de développement de la production laitière artisanale), du programme de développement de la filière porcine et du projet d'appui à l'élevage non conventionnel (hérissons).

Les performances de l'industrie (32.9 pour cent du PIB) ont été inégales en 2007. La production industrielle d'huile de palme a augmenté de 8.3 pour cent. Outre un climat favorable, deux facteurs expliquent cette hausse : l'exploitation de nouvelles plantations, grandes et petites, et la bonne performance de l'outil de production. Les industries agroalimentaires, pour leur part, ont vu leur production croître moins vite (1.1 pour cent en 2007), que les autres industries manufacturières (2.1 pour cent). Les produits agroalimentaires camerounais, huiles de table, chocolats, pâtes et conserves notamment, sont fortement concurrencés par les produits asiatiques. La production de sucre a baissé de 6.2 pour cent en 2007, le déclin ayant atteint 4.1 pour cent pour le cacao comme l'huile de coton. Bières et boissons gazeuses ont au contraire renoué avec la croissance (3.5 pour cent en 2007) après deux années consécutives de baisse. La production d'aluminium a décliné de 3 pour cent en 2007, à cause d'un étiage limitant à 118 MW la puissance électrique de l'usine Aluminium du Cameroun (Alucam). La production devrait reprendre en 2008, avec une hausse de 6 pour cent, grâce à un meilleur approvisionnement en énergie.

Dans l'industrie textile, la production a augmenté de 10.1 pour cent en 2007, selon les estimations. La demande en tissus s'est accrue, liée aux campagnes électorales des différents partis, avant les législatives du 22 juillet 2007. La production de ciment a augmenté

de 8.7 pour cent en 2007, stimulée par le BTP et la relance de l'immobilier résidentiel. Le BTP a connu une croissance estimée à 6 pour cent en 2007, grâce à de grands travaux d'infrastructures et aux ressources tirées des allègements de dette. Les industries manufacturières, cependant, restent entravées par une production insuffisante d'électricité, en hausse de 2.2 pour cent seulement en 2007. Une nouvelle centrale thermique d'une capacité de 86 MW est en cours de construction.

L'industrie extractive (10.6 pour cent du PIB) a vu sa production diminuer de 4.3 pour cent en 2007, à cause du déclin des hydrocarbures. La production pétrolière accuse en effet une baisse de 3.1 pour cent en 2007. La hausse, pourtant, avait été de 5.6 pour cent en 2006, liée à la mise en exploitation en août 2005 du champ de Bakingili, disposant de 40 millions de barils de réserves. Le gouvernement entend désormais diversifier le secteur des mines. Selon les chiffres officiels, les réserves prouvées de gaz s'élèvent à 156 milliards de m³, pour un potentiel de 270 à 300 milliards de m³. La Société nationale des hydrocarbures (SNH) et son partenaire Perenco ont obtenu en 2006 l'autorisation d'exploiter le champ de gaz naturel de Sanaga Sud, pour approvisionner la future centrale thermique de Kribi. La SNH a par ailleurs signé un protocole de coopération avec la Société nationale de gaz de Guinée Équatoriale (Sonagaz), portant sur un projet d'exportation du gaz naturel camerounais vers une usine de liquéfaction construite en Guinée Équatoriale. Différentes études ont prouvé l'existence d'une trentaine de minerais au Cameroun, qui restent à exploiter. Les réserves de cobalt sont estimées à 52.7 millions de tonnes dans un massif de 300 km². Le projet cobalt-nickel de Lomié, dont le démarrage est prévu en 2009, devrait donner 4 000 tonnes de cobalt et 3 000 tonnes de nickel dès la première année. Il est géré par *Geovic Cameroon*, une société anonyme de droit camerounais. Son capital est détenu à hauteur de 60.5 pour cent par des investisseurs américains, à 19.5 pour cent par un groupe d'actionnaires privés camerounais et à 20 pour cent par la Société nationale d'investissement (SNI) du Cameroun.

Le secteur des services (47 pour cent du PIB), est porté par la téléphonie mobile et les transports.

Sa croissance, de 3.5 pour cent en 2006, devrait s'élever à 3.9 pour cent en 2007 et 4.8 pour cent en 2008. La clientèle des télécommunications augmente vite, avec une hausse de 34 pour cent en 2007 du nombre total d'abonnés. Les réseaux de téléphonie fixe et mobile se sont étendus. La mise en place de la fibre optique s'est poursuivie. Le transport aérien, en revanche, se trouve en déclin, à cause des difficultés d'exploitation de *Cameroon Airlines* (Camair), la compagnie aérienne nationale. Le nombre de passagers a diminué de 2.1 pour cent en 2007, et le fret de 4.4 pour cent. Ces baisses devraient se poursuivre en 2008 dans les mêmes proportions. L'hôtellerie, pour sa part, s'attend à une augmentation de 4 pour cent des nuitées en 2007, contre 7 pour cent en 2006. Plusieurs actions ont été menées en 2007 pour faire du Cameroun une véritable destination touristique. Des travaux d'aménagement ont été lancés sur l'île de Dipikar à Campo. Ceux de l'île aux Damans à Lagdo ont été achevés. Différents sites touristiques ont été identifiés : les chutes de Lobé à Kribi, *Mile Six Beach* dans le Sud-Ouest, les lacs Petpenou et Monoun dans le Noun.

La demande intérieure devait contribuer à hauteur de 3.5 pour cent à la croissance réelle en 2007. La consommation a représenté 81.2 pour cent du PIB en 2006, contre une part 16.7 pour cent pour l'investissement. Véritable moteur de la croissance au

Cameroun, la consommation a progressé de 3 pour cent en 2007 et devrait atteindre 4.2 pour cent en 2008. Sa composante privée, en hausse, contribuerait à hauteur de 2 pour cent à la croissance en 2007 et 3.6 pour cent en 2009. La consommation publique, quant à elle, devrait progresser de 4.9 pour cent en 2008, pour trois grandes raisons : des recrutements dans l'éducation et la santé, la reprise des avances de solde dans la fonction publique et la revalorisation du salaire de base des fonctionnaires.

La croissance des investissements est estimée à 5.8 pour cent en 2007. L'évolution est plus importante dans l'investissement public, grâce aux 90 milliards de francs CFA tirés de l'allègement de la dette extérieure. Ces ressources ont été consacrées à plusieurs grands travaux publics : construction de routes, d'écoles, réhabilitation d'infrastructures sanitaires, développement des réseaux électriques et hydrauliques, modernisation des systèmes de communication, réaménagement de sites portuaires et aéroportuaires. La croissance de l'investissement public serait encore plus importante en 2008, en hausse de 26.8 pour cent, toujours soutenue par les financements tirés de l'allègement de la dette.

La demande extérieure nette continue de grever la croissance. Les importations augmentent plus vite que les exportations. Une légère amélioration a certes été

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	14.9	16.7	5.8	8.8	4.5	1.0	1.5	0.8
Publique	4.0	2.7	12.8	26.8	2.7	0.3	0.8	0.1
Privée	10.8	14.0	4.5	5.0	5.0	0.6	0.7	0.7
Consommation finale	80.8	81.2	3.0	4.2	4.8	2.5	3.5	4.0
Publique	9.5	9.6	5.0	4.9	5.0	0.4	0.4	0.4
Privée	71.3	71.6	2.7	4.1	4.8	2.0	3.1	3.6
Solde extérieur	4.3	2.1				0.1	-0.3	-0.2
Exportations	21.5	23.0	5.0	4.1	3.9	0.9	0.8	0.7
Importations	-17.2	-21.0	4.3	5.3	4.9	-0.8	-1.0	-0.9
Taux de croissance du PIB en volume						3.6	4.8	4.6

Source : Données de l'Institut national de la statistique (INDS); calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328536566600>

constatée en 2007, puisque la demande extérieure a contribué à hauteur de 0.1 pour cent à la croissance, grâce à la hausse des cours du pétrole. Cependant, les estimations prévoient des contributions négatives de -0.3 pour cent en 2008 et -0.2 pour cent en 2009.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

La politique budgétaire en 2006 et 2007 s'est efforcée d'améliorer la mobilisation des recettes, d'une part, et d'assurer une bonne qualité de la dépense publique, d'autre part. Son objectif : parvenir à une croissance forte et durable. Le budget 2007 est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 2 251 milliards de francs CFA. Le projet de loi de règlement constate sur ce budget des montants de 2 118.7 milliards de francs CFA en recettes et de 1 529. 8 milliards en dépenses. Les taux de réalisation en 2006 ont été de 113.8 pour cent en recettes et de 82.2 pour cent en dépenses.

Les ressources budgétaires, composées de recettes fiscales pour l'essentiel, n'ont pas vu leur niveau augmenter en 2007 : elles représentent 18 pour cent du PIB, comme en 2006. Le gouvernement cherche à réduire sa dépendance à l'égard des recettes pétrolières,

dont la part n'a pas dépassé 1.1 pour cent du PIB en 2007. Leur progression reste aléatoire, compte tenu des fluctuations des cours et de l'épuisement des réserves.

Des moins-values ont été enregistrées dans les recettes non pétrolières. Les taxes sur le commerce international ont été inférieures aux prévisions, de même que les recettes non fiscales. Cette tendance résulte d'une fiscalité en baisse sur certains produits de première nécessité importés, tels que le poisson congelé, le riz, le sucre, la farine et le lait. Elle traduit aussi le retard dans le versement de dividendes de l'État. Les recettes pétrolières, malgré le ralentissement de la production, ont bénéficié de la bonne tenue des cours. Les excédents réalisés ont été consacrés en priorité au remboursement de la dette publique.

Les dépenses budgétaires, en hausse, ont représenté 14.9 pour cent du PIB en 2007, contre 14.6 pour cent en 2006. Cette augmentation correspond à des dépenses d'investissement dans les infrastructures, la santé, l'éducation et le développement rural, conformément au Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les dépenses courantes ont été marquées par la baisse des dépenses de personnels et la réduction du paiement des intérêts, passés de 0.9 pour cent du PIB en 2006 à 0.5 pour cent en 2007, dans le cadre des annulations de dette opérées lors du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). Le solde

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	15.0	15.4	18.2	19.6	19.3	19.5	18.9
Recettes fiscales	12.9	13.2	16.3	18.2	18.0	18.2	17.7
Recettes pétrolières	2.2	2.0	1.4	1.1	1.1	1.1	1.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	13.9	16.0	14.6	14.6	14.9	15.9	16.1
Dépenses courantes	11.5	14.0	12.1	11.7	11.7	12.0	12.2
<i>Sans les intérêts</i>	<i>9.1</i>	<i>12.1</i>	<i>10.6</i>	<i>10.8</i>	<i>11.2</i>	<i>11.5</i>	<i>11.8</i>
Salaire	4.6	5.4	4.7	4.5	4.6	4.8	4.8
Biens et services	2.8	5.0	3.9	4.1	4.3	4.4	4.6
Paiements d'intérêts	2.4	2.0	1.5	0.9	0.5	0.5	0.4
Dépenses en capital	1.9	2.0	2.4	2.9	3.2	3.9	3.8
Solde primaire	3.5	1.4	5.1	5.9	5.0	4.0	3.3
Solde global	1.1	-0.5	3.6	5.0	4.5	3.6	2.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330620612740>

global demeure positif, comme en 2006. Cet excédent budgétaire a été plus élevé que prévu en 2007, malgré des recettes moindres que programmées, en raison de dépenses inférieures aux prévisions initiales.

Afin d'atteindre les objectifs de relance de la croissance et de réduction de la pauvreté, la politique budgétaire en 2008 et 2009 donnera la priorité à la mobilisation des recettes non pétrolières et à une plus grande efficacité des dépenses. L'objectif consiste à améliorer le service public, tout en gérant les fonds publics de manière efficace. Le budget 2008, en hausse de 1.11 pour cent, s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 276 milliards de francs CFA, soit 19.5 pour cent du PIB. Les prévisions de recettes internes s'élèvent à 2 022 milliards de francs CFA, dont 1 429 milliards de recettes non pétrolières et 593 milliards de recettes pétrolières. Les ressources externes sont estimées à 245 milliards de francs CFA, dont 146 milliards de prêts pour projets et 108 milliards de dons.

En matière de dépenses, la priorité est donnée aux infrastructures, à l'agriculture, l'éducation, la santé, la gouvernance et la lutte contre la corruption, ainsi qu'au règlement de la dette intérieure. Les dépenses totales devraient représenter 15.9 pour cent du PIB en 2008, contre 14.9 pour cent en 2007, à cause de l'investissement public. Les dépenses publiques devraient afficher une hausse de 0.3 pour cent du PIB en 2008, en raison de l'augmentation de la masse salariale et des dépenses des biens et services.

Politique monétaire

Le Cameroun est membre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac) et de l'Union monétaire d'Afrique centrale (Umac). La Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) est chargée de la mise en œuvre de la politique monétaire des six États membres de la Cemac. Ses principaux critères de convergence portent sur la stabilité du taux d'inflation, un solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal positif ou nul, un encours de la dette intérieure et extérieure rapportée inférieur à 70 pour cent du PIB, et la non accumulation d'arriérés de paiement. En 2006,

un seul critère n'a pas été respecté par le Cameroun : l'inflation est en effet passée de 2 à 5.1 pour cent entre 2005 et 2006. Les prix des produits alimentaires, boissons et tabacs ont augmenté de 6.3 pour cent, tandis que la hausse des cours du pétrole a entraîné une augmentation de 8.5 pour cent des prix des transports et des communications. En 2007, l'inflation a été endiguée : elle est estimée à 1.7 pour cent, en raison d'un taux de change plus favorable du franc CFA par rapport au dollar.

Les objectifs monétaires et de crédit arrêtés par la BEAC pour le Cameroun au titre de l'exercice 2007 ont porté sur quatre grands points : le refinancement de 6 milliards de francs CFA, une augmentation de 4.9 pour cent des crédits à l'économie, une hausse de 5.2 pour cent de la masse monétaire et un taux de couverture de la monnaie à 82.2 pour cent. Au 30 juin 2007, l'encours des tirages du système bancaire déjà effectués dans le cadre du refinancement était de 355 millions de francs CFA. La masse monétaire s'était accrue de 1.5 pour cent, et le taux de couverture de la monnaie se situait à 80.4 pour cent. Quant au crédit à l'économie, il est resté constant.

La dégradation de l'ordre de 2 pour cent de la compétitivité extérieure du Cameroun en 2007 s'explique par la conjoncture mondiale, marquée par la flambée des prix du pétrole brut et l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et du yen.

Position extérieure

La balance commerciale du Cameroun est restée excédentaire en 2007, à hauteur de 2 pour cent du PIB, le même niveau qu'en 2006. Cet excédent est projeté à 1.7 pour cent du PIB en 2008 et 0.8 pour cent en 2009. Il s'explique par la bonne tenue des cours du pétrole, mais aussi par les ventes de bois, de café arabica, de cacao et d'aluminium.

La hausse des importations, de 4 pour cent en 2007, porte sur des matériaux de transport, des matières plastiques et caoutchouc, des machines et appareils électriques. Les projections tablent sur des importations équivalentes à 17.8 pour cent du PIB en 2008 et 2009,

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	1.9	-0.4	0.2	2.0	2.0	1.7	0.8
Exportations de biens (f.o.b.)	16.0	16.3	17.2	19.5	19.2	19.6	18.6
Importations de biens (f.o.b.)	14.1	16.7	17.1	17.4	17.2	17.8	17.8
Services	-2.2	-1.9	-2.1	-2.8	-3.0	-3.4	-3.5
Revenus des facteurs	-4.7	-2.5	-2.8	-1.4	-0.9	-1.0	-0.8
Transferts courants	1.0	0.9	1.3	1.4	2.1	1.8	1.7
Solde des comptes courants	-4.0	-3.8	-3.4	-0.8	0.2	-0.9	-1.8

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331780238740>

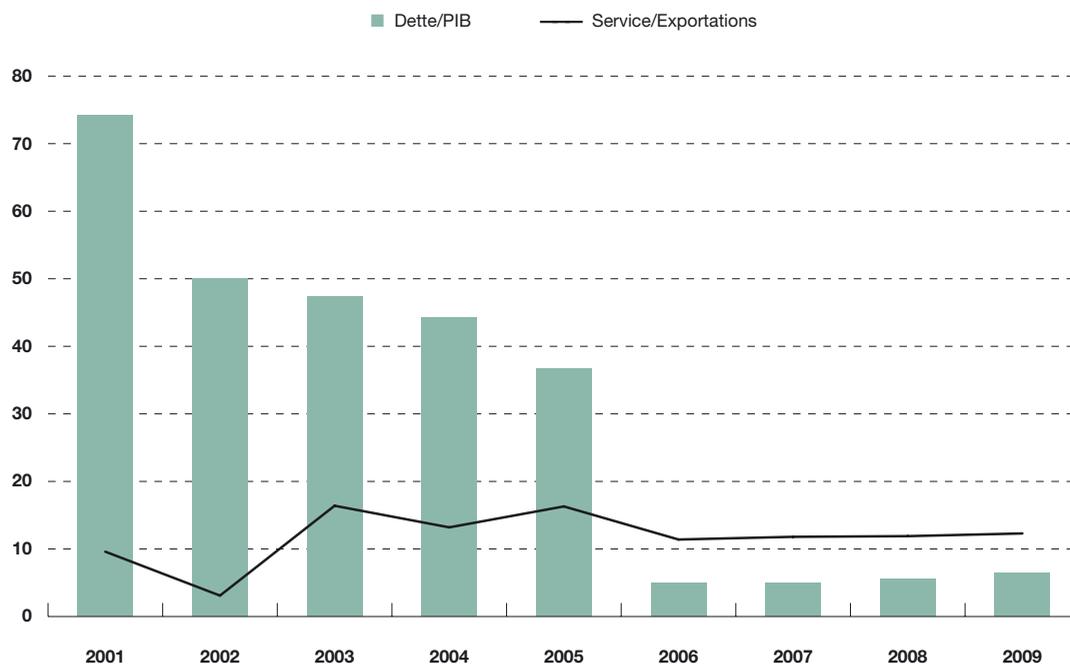
à cause des accords de libre-échange en préparation avec l'UE. Le Cameroun a signé le 1^{er} janvier 2008, de manière unilatérale, un premier accord intermédiaire avec l'UE.

Le déficit des services, estimé à 3 pour cent du PIB en 2007, va en se détériorant : il est projeté à 3.4 pour cent en 2008 et 3.5 pour cent en 2009, à cause de la hausse des coûts du transport. Dans le transport aérien,

la réduction des services proposés par la Camair ne favorisent pas les recettes.

Le compte des revenus s'avère structurellement déficitaire. Le déficit, de 0.9 pour cent du PIB en 2007, est projeté à 1.0 et 0.8 pour cent du PIB en 2008 et 2009. Le remboursement des intérêts sur la dette extérieure est de 35 milliards de francs CFA contre 73.9 milliards en 2006. Le service prévisionnel de la

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327121650760>

dette publique extérieure pour l'exercice 2008 serait de 32 milliards de francs CFA d'intérêts pour un capital de 71 milliards. Le compte courant affiche un excédent de 0.2 pour cent du PIB en 2007, grâce aux cours du pétrole et aux allègements de la dette extérieure. Cependant, il devrait redevenir déficitaire, avec -0.9 pour cent du PIB en 2008 et -1.8 pour cent en 2009.

D'importantes transactions ont eu lieu en 2006, portant sur des allègements de dettes de 2 589.1 milliards de francs CFA, répartis comme suit : annulation de 2 452 milliards de dettes non encore exigibles et de 70 milliards dans le cadre du Contrat désendettement développement (C2D), remise de 42.7 milliards au titre de l'initiative PPTE et de 24.4 milliards au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). En valeur actualisée nette, la dette publique nette (intérieure et extérieure) du Cameroun est tombée de 153 à 54 pour cent du PIB.

Les flux nets d'investissement direct étranger se sont accrus, passant de 70 à 107.2 milliards de francs CFA entre 2006 et 2007. L'UE détient le plus important stock d'investissements étrangers au Cameroun, qu'ils soient directs ou de portefeuille (66 du total en 2003). La Chine gagne en importance.

Questions structurelles

Développements récents

Les privatisations avancent toujours à petits pas. La triple opération de scission, liquidation et privatisation de la Camair en est encore au stade de l'appel d'offres. Un contrat d'affermage pour la Société nationale des eaux du Cameroun (Snec) a été remporté en octobre 2007 par un consortium, formé par l'Office national de l'eau potable (Onep) du Maroc, la société financière Delta Holding et le groupe de travaux publics Ingema. Quant à la privatisation de la Société de développement du coton (Sodecoton), elle a peu progressé : un appel d'offres a été lancé en 2007 pour un audit complet. Le lancement de la filiale financière de *Cameroon Postal Services* (Campost) n'a pas pu se faire en 2007, les travaux préparatoires n'ayant pas été

achevés. Seul le projet de plan d'entreprise pour les activités financières a été préparé. Une étude de faisabilité est par ailleurs en cours à la Société nationale de raffinage (Sonara) pour déterminer le montant des investissements nécessaires à l'amélioration du schéma de production.

L'offre d'eau reste inférieure à la demande, compte tenu de la vétusté du réseau et de l'essor démographique en milieu urbain. De nombreux ménages ne sont pas desservis. Aussi un accord a-t-il été signé en 2008 avec la Chine, portant sur un prêt préférentiel de 11 milliards de francs CFA pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable de Douala. La production insuffisante d'énergie et le coût de l'électricité pèsent également sur la compétitivité des industries. Pour éliminer durablement les déficits énergétiques, la construction d'une centrale thermique à gaz est prévue courant 2008 à Kribi. La réhabilitation des centrales hydroélectriques d'Edéa et de Song Loulou devrait être achevée en 2009, de même que le nouveau barrage hydroélectrique de Nachtigal et le barrage réservoir de Lom Pangar.

Le Cameroun souffre toujours de l'enclavement de ses zones rurales. Il dispose d'un réseau routier dense et étendu, d'environ 50 000 km, dont 4 000 km bitumés et 25 000 km classés prioritaires pour l'entretien. De nombreux projets sont en cours, afin de relier le Cameroun aux pays voisins. Les ressources issues de l'initiative PPTE sont prioritairement affectées à la réhabilitation et au développement des infrastructures routières et des pistes rurales.

L'amélioration du climat des affaires relève désormais de l'urgence. Le Cameroun arrive en 154^e position, sur une liste de 178 pays au classement 2007 de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires. Diverses instances de concertation ont été mises sur pied, telles que le Conseil de régulation de la compétitivité du *Cameroon Business Forum* (CBF) et la Commission de réforme fiscale. Elles ont pour mission de s'assurer la mise en place effective des structures d'accompagnement des investisseurs, prévues par la Charte des investissements. Elles sont aussi censées prendre des mesures pour améliorer la compétitivité du secteur privé national, mobiliser les ressources internes

et attirer les investisseurs étrangers. La dynamisation du secteur privé implique la hausse des ressources consacrées aux PME-PMI, et le renforcement du cadre juridique et réglementaire.

Le secteur financier se caractérise par un faible taux de bancarisation, la surliquidité et le non respect des normes de gestion par certaines banques. L'accès aux services financiers, notamment pour les PME, reste limité. Le pays ne comptait pas plus de 35.5 comptes pour 1 000 habitants en juin 2007, contre une moyenne de 423 comptes pour 1 000 habitants dans les pays de même niveau de développement. Trois grandes banques se partagent 86 pour cent du marché. La *Union Bank of Africa/Cameroon* (Ubac) a été lancée en 2007, portant à 12 le nombre d'établissements actifs dans le pays. Une Agence nationale d'investigation financière (Anif) a été instaurée, pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent. Le sous-secteur de la microfinance compte 490 établissements agréés, pour un total de 850 000 clients au 1^{er} janvier 2007. Malgré une hausse en 2007, le niveau des dépôts (162.4 milliards de francs CFA) et des crédits (104.2 milliards) de la microfinance reste faible. Il ne représente que le dixième de celui du système bancaire classique. Du point de vue des marchés financiers, l'introduction en bourse de la Société des eaux minérales du Cameroun (SEMC), le 30 juin 2006, a marqué le démarrage effectif de la Bourse de Douala (DSX). Cette dernière, cependant, ne comptait qu'une seule entreprise cotée, au 31 décembre 2007.

La forêt camerounaise compte 300 espèces susceptibles d'être commercialisées, dont 60 seulement font l'objet d'une véritable exploitation. Les réformes en cours visent à promouvoir l'adjudication par enchères des concessions, qu'il s'agisse des Unités forestières d'aménagement (UFA) ou des ventes de coupe. Ces enchères se feraient sous le contrôle d'un observateur indépendant, pour apprécier le niveau de transparence des appels d'offres. Les pouvoirs publics cherchent aussi à promouvoir la transformation de grumes sur place, avant leur exportation. Un troisième objectif consiste à recourir à des organisations internationales spécialisées, pour le contrôle des exploitations forestières.

Dans l'environnement, une nouvelle politique d'accès aux ressources génétiques a été élaborée en 2007. Les textes d'application de la loi ont porté sur la sécurité en matière de biotechnologie moderne. Trois textes ont été élaborés sur la gestion adéquate des déchets solides, liquides et gazeux, en vue d'un environnement urbain et d'un développement industriel durables.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ne sont guère développés. L'enseignement technique n'est fréquenté que par 20 pour cent des 605 500 élèves du secondaire et 13 pour cent des 140 000 étudiants recensés en 2007 dans l'enseignement supérieur public. Le taux brut de scolarisation de l'ETFP ne dépasse pas 4.9 pour cent dans l'enseignement secondaire technique et 7.68 pour cent dans le supérieur.

Moins de 200 ingénieurs et 1 000 techniciens sont formés chaque année par les établissements d'ETFP du pays. Parmi ces derniers figurent l'École nationale supérieure polytechnique (ENSP) de Yaoundé, l'École nationale supérieure des industries agroalimentaires (ENSIA) de Ngaoundéré ou les Instituts universitaires de technologie (IUT) de Douala, Ngaoundéré et Bafoussam. En moyenne, 85 médecins sont diplômés chaque année. Pour l'essentiel, les cursus restent scientifiques ou techniques, sans contact réel avec le monde professionnel.

Les garçons sont plus nombreux que les filles dans l'ETFP, avec un indice de parité filles/garçons de 0.63 dans le secondaire. La présence féminine va en croissant, toutefois, dans les sections habillement, secrétariat, économie sociale familiale et comptabilité. L'indice de parité varie dans le supérieur : de 0.10 à l'ENSP, il passe à 0.60 à la Faculté de médecine, contre 1.47 à l'École de journalisme et 0.28 dans les IUT. Les pouvoirs publics s'efforcent de sensibiliser l'opinion, pour promouvoir un accès plus égalitaire à l'ETFP.

Les financements accordés au système éducatif sont en forte hausse (plus de 158 pour cent). La formation

professionnelle n'en reste pas moins le parent pauvre du système éducatif. Elle ne draine qu'entre 1 et 2 pour cent du budget total des cycles primaire et secondaire, et 15.9 pour cent des dotations allouées au supérieur.

L'ETFP, une priorité du DSRP, est traité comme un secteur transversal, car il concerne à la fois l'éducation et l'emploi. Quatre ministères en sont responsables : Emploi et Formation professionnelle, Éducation de base, Enseignement secondaire et Enseignement supérieur. Ces ministères ont élaboré en 2006 une stratégie sectorielle qui devrait servir de cadre de référence à chacun d'entre eux. D'autres institutions, cependant, sont concernées. Des ministères ou des entreprises ont sous leur tutelle des centres de formation professionnelle. Les écoles d'ingénieurs des travaux publics, par exemple, dépendent du ministère des Travaux publics.

Un certain degré de collaboration existe, avec le secteur privé, dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies. Toutefois, chaque structure privée élabore et définit ses propres programmes de formation. Au plan institutionnel, la centralisation du pouvoir ne permet pas la prise de décisions opportunes ni de réels partenariats avec les villes ou les régions. L'enseignement technique ne fournit pas non plus les qualifications requises sur le marché du travail. Dans l'industrie pétrolière ou minière, notamment, le pays doit faire appel à de la main d'œuvre étrangère, bien qu'on ne sache pas dans quelle mesure exactement. La faiblesse de l'outil statistique ne permet pas d'avoir des données précises sur ces mouvements de personnes. En revanche, on sait que le Cameroun va s'appuyer sur de grands projets pour relancer la croissance en 2008 et 2009. L'usine d'aluminium va être agrandie, de même que les chantiers navals. Les projets gaziers vont être développés, tout comme le projet cobalt-nickel de Lomié, et deux barrages hydroélectriques vont être construits. Autant d'activités qui requièrent des formations techniques pointues et une importante main d'œuvre. Au final, c'est encore l'économie informelle qui offre le plus d'opportunités, malgré ses emplois précaires. Les entreprises et unités artisanales accueillent de nombreux jeunes qui se forment « sur le tas ». C'est le mode de formation le plus répandu et le plus accessible

au Cameroun, sans exclusion des personnes déscolarisées ou analphabètes.

Jusqu'à présent, le système éducatif a manqué des ressources nécessaires à un enseignement de qualité. Au contraire, la tendance a été à la réduction des dépenses par élève, en raison de plusieurs facteurs mal anticipés. La diminution des ressources a détérioré la qualité de l'enseignement, y compris dans le secondaire technique. La formation professionnelle, de son côté, souffre d'un problème de financement structurel. Ses budgets ont été réduits sans révision du système, entraînant des coupes claires dans le fonctionnement et l'entretien des établissements.

Une meilleure qualité et plus de filières figurent désormais parmi les priorités des pouvoirs publics. Un plan d'action a été élaboré pour la formation professionnelle, avec la réforme des sections artisanales rurales et ménagères (SAR/SM) et la construction de nouveaux établissements. D'après les simulations faites par le gouvernement en 2007, il faudrait environ 39 milliards de francs CFA entre 2007 et 2015 pour mettre en place un ETFP efficace. Plusieurs sources de financements sont possibles, relevant du budget de l'État, des aides bilatérales et multilatérales, des fonds PPTE, des droits d'inscription des bénéficiaires et des fonds propres des opérateurs privés. Le budget 2007 de l'enseignement secondaire s'est élevé à 166.7 milliards de francs CFA, soit une hausse de 10.9 pour cent. Sur ce montant, 4 milliards de francs CFA ont été apportés par l'initiative PPTE, le C2D et l'IADM. Le budget de l'enseignement supérieur a par ailleurs augmenté de 42 pour cent en 2007.

Plusieurs réformes ont été lancées en 2006 et 2007 pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'adapter aux besoins du marché du travail. Les universités ont instauré le système licence-mastère-doctorat (LMD) et leurs programmes ont été révisés, dans l'optique d'une professionnalisation. Des filières de formation professionnelle ont été introduites dans toutes les facultés. Un état des lieux de la formation professionnelle a été dressé en 2007, qui a conclu à l'inadéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'au manque d'unité, de coordination et de

concertation du système. Le caractère limité de la formation continue a aussi été souligné, de même qu'un déficit de moyens et de capacités, des infrastructures déjà vétustes, des déséquilibres importants sur le plan géographique mais aussi au détriment des filles et de certains secteurs, comme l'agriculture. Une réforme a été proposée en 2007, et des objectifs nationaux définis pour toute la filière ETEP. Ces objectifs, ambitieux, portent sur l'accueil par d'au moins 50 pour cent des élèves qui sortent du système scolaire d'ici 2015 (hors université), et la mise place de programmes d'apprentissage à tous les niveaux. L'ETEP devra améliorer son accessibilité (jeunes, femmes, chômeurs, handicapés) et son adéquation avec les besoins de l'emploi au sens large.

Contexte politique

Paul Biya, au pouvoir depuis 1982 et réélu en 2004, aura 78 ans en 2011 au terme de son deuxième mandat présidentiel. Il a ratifié le 15 avril 2008 une loi constitutionnelle adoptée quelques jours plus tôt par le parlement et supprimant la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels successifs. Le président camerounais a clairement exprimé son intention de solliciter un nouveau septennat en 2011. Son parti, le Rassemblement démocratique du peuple (RDP) contrôle 153 et 180 sièges du parlement. En février 2008, des émeutes contre la vie chère et la révision constitutionnelle ont provoqué des dizaines de morts (40 selon les chiffres officiels) à Yaoundé et à Douala.

La principale évolution politique de 2007 a consisté en la création d'*Élections Cameroun* (Elecam), un organe électoral indépendant. Il remplace l'Observatoire national des élections (Onel), jadis placé sous la tutelle du ministère de l'Administration territoriale. Elecam a contrôlé et supervisé le double scrutin législatif et municipal du 22 juillet 2007. La victoire du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), au pouvoir, a été contestée par l'opposition. Au total, 103 recours ont été déposés auprès d'Elecam, après publication des résultats. Un nouveau scrutin a donc été organisé dans 5 circonscriptions, portant sur un total de 17 sièges de députés. Les résultats définitifs

ont donné une majorité écrasante au RDPC, qui a remporté 153 sièges au parlement, contre 27 sièges pour les partis d'opposition, répartis comme suit : 16 pour le *Social Democratic Front* (SDF, anglophone), 6 pour l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), 4 pour l'Union démocratique du Cameroun (UDC) et 1 pour le Mouvement progressiste (MP).

Une Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) a été créée en 2004. Le rapport publié en 2007 par cette instance de veille montre une certaine reconnaissance des libertés politiques. L'annulation de scrutins lors des élections de 2007 en témoigne également. De même, la liberté d'expression paraît s'être améliorée. Une quarantaine de chaînes de radio et de télévision émettent librement, auxquels s'ajoutent une centaine d'organes de presse privés.

La lutte contre la corruption, en revanche, a des résultats mitigés. Le pays continue de descendre dans le classement de *Transparency International* (TI) : il est passé du 129^e au 138^e rang, entre 2004 et 2007, sur une liste de 180 pays. La Commission nationale de lutte contre la corruption (Conac) est devenue opérationnelle en 2007, avec un président et des membres nommés la même année. La Cour des comptes a également été instaurée, pour surveiller la gestion financière des administrations publiques. Les enquêtes menées par la Cour des comptes et le contrôle supérieur de l'État ont conduit à l'arrestation, en 2006, de quatre directeurs d'entreprises publiques (Port autonome de Douala, Société immobilière du Cameroun, ainsi que deux sociétés opérant dans le crédit foncier et les fonds d'équipement inter-communal). Ces responsables ont été condamnés en 2007 à des peines allant de 10 à 50 ans de prison, et leurs biens ont été confisqués.

Le gouvernement a poursuivi en 2007 des mesures en faveur de la transparence. Le Cameroun a adhéré en 2005 à l'Initiative de transparence dans les industries extractives (EITI). Il a fait partie des 15 pays ayant réussi en 2007 à remplir les 4 premières conditions posées par l'EITI, sur un total de 18. Tous les mois, la SNH publie les chiffres de l'industrie pétrolière du Cameroun sur son site Internet. Les autres compagnies

pétrolières opérant au Cameroun sont tenues de déclarer leurs recettes et les volumes produits.

Un Comité technique sectoriel de la décentralisation a été mis en place par les pouvoirs publics, dans le cadre de leur programme national de gouvernance, conclu sous l'égide du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

Contexte social et développement des ressources humaines

Le Cameroun s'est engagé à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'incidence de la pauvreté a certes régressé, passant entre 2003 et 2007 de 41.4 à 37.5 pour cent de la population. De gros efforts, cependant, restent à faire. Le DSRP a défini l'action à suivre dans trois domaines prioritaires : éducation, santé et infrastructures. D'importantes ressources financières et matérielles leur ont été allouées depuis 2003.

La santé a été financée à hauteur de 4.4 pour cent du budget de l'État en 2007, contre 4.5 pour cent en 2006. Quelque 273 centres de santé et 90 logements d'astreinte pour médecins ont été construits au premier semestre 2007. Le secteur de la pharmacie bénéficie depuis 2003 de 1.2 milliard de francs CFA, des financements de l'initiative PPTE, pour améliorer l'accès aux médicaments dans tout le pays. Les prix des médicaments ont baissé d'environ 42 pour cent depuis 2003.

Le taux de prévalence du VIH/Sida s'est élevé à 5.4 pour cent en 2007. Plus de 30 000 personnes ont été dépistées par des unités mobiles au cours du premier semestre 2007. Le nombre de patients sous traitements anti-rétroviraux (ARV) est passé de 11 800 à 37 100 personnes, entre juillet 2005 et juin 2007. Les prix des traitements et des examens baissent depuis 2001, améliorant l'accès des malades aux traitements. La gratuité des ARV, depuis le 1^{er} mai 2007, a rendu cet accès universel. Les fonds PPTE ont contribué à

hauteur de 2.2 milliards de francs CFA à la réalisation du Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida.

L'éducation a obtenu en 2007 des ressources équivalentes à 15.6 pour cent du budget de l'État, pour un montant de 323.6 milliards de francs CFA. Sur cette somme, 39 milliards ont été consacrés à des investissements, portant sur la construction des salles de classe et d'ateliers dans le primaire et le secondaire. Dans le supérieur, des amphithéâtres, des salles de travaux dirigés, des bureaux pour enseignants et des logements d'étudiants ont été construits. Le taux brut de scolarisation du premier cycle de secondaire technique est estimé entre 6 et 7 pour cent en moyenne. Il correspond au quart des effectifs scolarisés dans l'enseignement général. Dans le second cycle, le taux brut de scolarisation est plus faible, entre 3 et 4 pour cent. Le nombre d'élèves par enseignant se situe à 43 dans le primaire, 12 dans le secondaire technique, 28 dans le secondaire général et 54 dans le supérieur. Dans ce pays bilingue, les taux de réussite aux examens officiels dans l'enseignement secondaire général francophone ont régressé en 2006. Le taux de réussite au brevet d'étude du premier cycle a diminué de 0.2 pour cent. Celui du baccalauréat a chuté de 9.4 pour cent, passant ainsi de 59.3 pour cent à 49.9 pour cent des lycéens entre 2006 et 2007. Dans l'enseignement général technique, les taux se sont améliorés en 2007.

Selon les estimations officielles, le chômage s'élève à 6.2 pour cent en 2007, avec 14.1 pour cent en milieu urbain. Le taux de sous-emploi, lui, s'élève à 75.8 pour cent, tandis que le secteur informel reste de loin le plus grand pourvoyeur d'emploi (90 pour cent du total). Les hommes sont plus touchés que les femmes, tandis que les jeunes sont confrontés à un chômage deux à trois fois plus élevé que la moyenne nationale. L'élaboration d'une politique de l'emploi a été lancée en 2007, visant à en faire une cause nationale. L'emploi fera d'ailleurs partie, en 2008, des domaines prioritaires du DSRP en cours de révision, conformément à l'une des principales recommandations faites en 2005 par les états généraux sur l'emploi.

Cap-Vert



Praia

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 4
- Population en milliers (2007) : 530
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 1 602
- Espérance de vie (2007) : 60.8
- Taux d'analphabétisme (2007) : 20.6

Cap-Vert

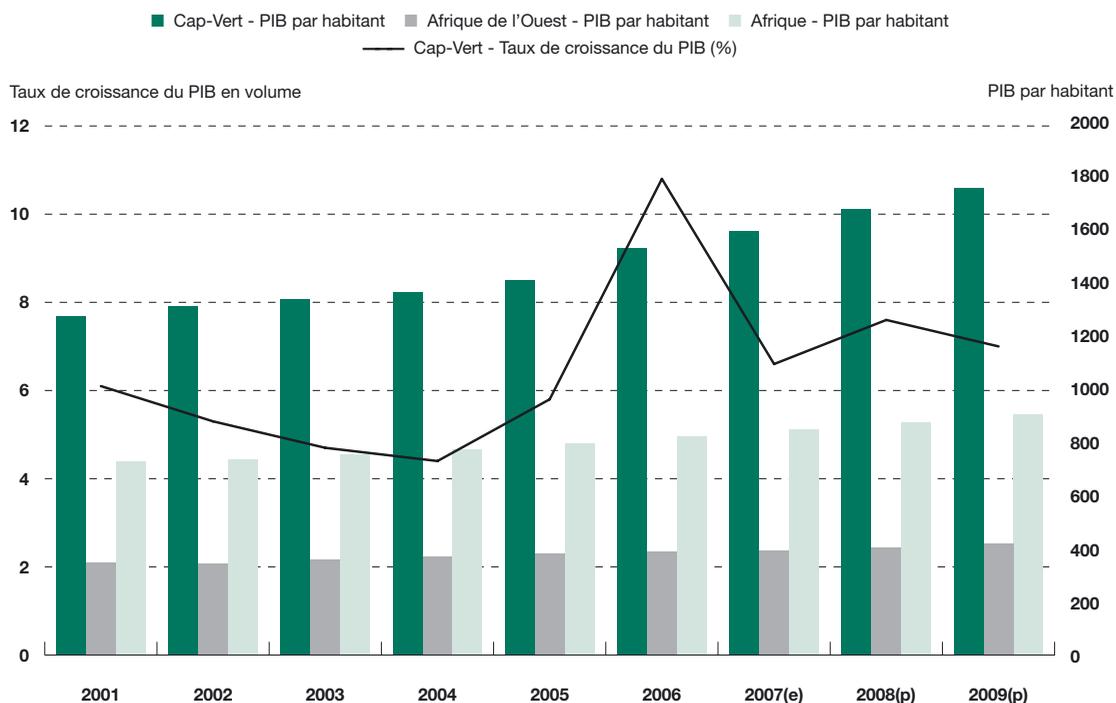


L'ÉCONOMIE CAP-VERDIENNE A PROGRESSÉ de 6.6 pour cent en 2007 (estimation), après une hausse 10.8 pour cent en 2006. Cette croissance qui reste vigoureuse reflète le taux d'exécution relativement élevé du programme d'investissements publics (PIP) des autorités et le dynamisme du secteur privé, soutenus par un important essor du crédit et de l'investissement privé intérieurs, ainsi que par de substantielles entrées d'investissements directs étrangers (IDE). En 2008 et 2009, le PIB en volume devrait encore augmenter de respectivement 7.6 pour cent puis 7 pour cent. L'inflation annuelle moyenne a décru à 4.5 pour cent en 2007 contre 6 pour cent en 2006, et elle devrait être inférieure à 3 pour cent en 2008.

Le PIB en volume du Cap-Vert, une petite économie ouverte, continue de croître à un rythme supérieur à celui de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Depuis 2004, année éprouvante pour l'agriculture de l'archipel, ce taux de croissance est largement soutenu par un environnement politique sain. Cette vitalité et les progrès antérieurs accomplis dans le développement des ressources humaines induisent une amélioration progressive de l'indicateur du développement humain du pays et un recul de la pauvreté absolue : en décembre 2007, le Cap-Vert a cessé de faire partie des pays les moins avancés (PMA).

Les investissements étrangers et les investissements publics dans les infrastructures ont tiré la croissance.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324611243716>

Le solde budgétaire global s'est détérioré en pourcentage du PIB en 2006 puis il s'est nettement redressé en 2007, se traduisant par un léger déficit qui devrait rester à un niveau analogue en 2008 et 2009. Le budget de l'État reste en grande partie financé par l'aide publique au développement (APD). Le Cap-Vert est en effet l'un des pays d'Afrique où l'aide par habitant est la plus généreuse.

Cependant, malgré ces progrès impressionnants, le pays est toujours confronté à de graves problèmes structurels : chômage massif, pour l'essentiel structurel (18.3 pour cent en 2006), persistance d'un taux de pauvreté relativement élevé, qualité médiocre des services proposés par les entreprises publiques et privées, pénuries de main d'œuvre qualifiée et inadéquation des infrastructures. L'éclatement géographique du Cap-Vert (plus de dix îles et huit îlots) et son climat aride de type sahélien constituent aussi des obstacles permanents au développement du pays.

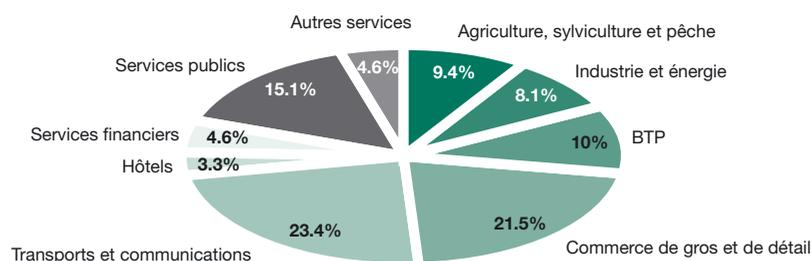
les transferts de fonds des travailleurs émigrés (12 pour cent du PIB en 2007), qui ont gonflé le revenu des ménages et la consommation privée, l'investissement intérieur dans le BTP (bâtiment et travaux publics), et l'investissement public dans les infrastructures (transports et télécommunications notamment). La croissance sera soutenue dans les prochaines années par les mesures macro-économiques et structurelles prévues dans le plan national 2006-10, ainsi que par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2006-09, et par le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2008-10. Le CDMT alloue les ressources budgétaires publiques en fonction des priorités définies dans les deux Documents de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) couvrant les périodes 2005-07 et 2008-10.

Les pluies sont restées rares et irrégulières en 2007 pour la troisième année consécutive, et la production de maïs irrigué, la principale culture de base, a diminué d'un tiers par rapport à 2006, année pendant laquelle cette récolte avait déjà été inférieure de 46 pour cent à la moyenne des cinq années précédentes. La croissance économique globale en a toutefois peu pâti, car l'agriculture entre pour moins de 10 pour cent dans le PIB. Moins d'un dixième de la superficie de l'archipel (environ 42 000 hectares) se prête il est vrai à la culture de céréales. Depuis quelques années, la culture hydroponique (hors sol) et l'irrigation au goutte-à-goutte ont permis d'accroître significativement les rendements sur les terres bénéficiant de ces techniques (7.9 pour cent des cultures). C'est par exemple le cas

Développements économiques récents

Le ralentissement relatif de la croissance du PIB en 2007 (6.6 pour cent contre 10.8 pour cent en 2006) s'explique notamment par la réalisation d'investissements publics moins substantiels que prévu. La vigoureuse croissance de ces dernières années a été principalement tirée par d'énormes entrées d'IDE, surtout dans l'hôtellerie et dans le secteur de la construction liée au tourisme. Les autres moteurs de la croissance ont été

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et de l'Institut national de statistique du Cap-Vert.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325687336263>

de l'horticulture (deux récoltes par an). Toutefois, la petite taille des exploitations (moins de 0.5 hectare pour la plupart) et le cadre juridique, qui protège peu les droits de propriété (cadastre insuffisant entre autres), continuent de décourager l'investissement privé.

Contrairement à l'agriculture, la pêche commerciale affiche un très fort potentiel d'expansion, particulièrement depuis que l'Union européenne a levé, en 2005, son interdiction d'importer du poisson cap-verdien. Deux grandes zones de pêche internationales entourent les îles du Cap-Vert, éparpillées sur près de 630 000 kilomètres carrés d'un océan qui renferme en abondance poissons et crustacés (homard et thon surtout). La pêche tient une grande place dans les exportations du pays mais, les méthodes traditionnelles continuant d'être utilisées, elle ne représente qu'environ 1 pour cent du PIB.

L'économie cap-verdienne est axée sur les services : le commerce, les transports, le tourisme et l'administration publique ont contribué à plus de 74 pour cent du PIB en 2006. Les services, notamment le tourisme, constituent largement le premier vecteur de croissance et offrent des perspectives considérables pour une diversification plus poussée. Le Cap-Vert devient une destination touristique de plus en plus prisée. Son secteur du tourisme connaît un essor rapide

(+12.7 pour cent entre 2000 et 2003, et +15.6 pour cent de 2004 à 2007, d'après l'Institut du Millénaire), et cette tendance devrait se poursuivre. Le pays prévoit d'accueillir 1 million de visiteurs par an à l'horizon 2015. Le tourisme pourrait alors représenter 30 pour cent du PIB, contre 18.3 pour cent en 2006, et employer 53 000 personnes.

Cependant, ce secteur devra lui aussi surmonter de graves problèmes et d'abord la rareté de l'eau potable sur cet archipel volcanique. Le dessalement de l'eau de mer, procédé relativement coûteux, jouera donc un rôle toujours plus important. Autre difficulté : la faiblesse des retombées du tourisme au niveau local. En effet, cette activité se concentre sur quelques grands sites et les produits consommés par les touristes sont essentiellement importés, si bien que les marchés locaux en profitent peu.

Le secteur du bâtiment compte de nombreuses petites entreprises opérant dans l'immobilier résidentiel ou commercial, ainsi que plusieurs grands groupes en charge surtout des projets d'infrastructures. Le BTP a porté sa part dans le PIB de 7.7 pour cent en 2004 à 9.3 pour cent en 2006. Sa croissance tire celle de l'ensemble de l'économie ; elle provient pour l'essentiel du développement du tourisme, mais aussi, dans une large mesure, de la mise en œuvre du PIP.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	35.5	40.1	11.9	12.2	8.1	4.2	4.5	3.1
Publique	12.0	9.0	8.0	20.0	5.0	0.6	1.6	0.4
Privée	23.5	31.1	13.0	10.0	9.0	3.6	2.9	2.7
Consommation finale	103.7	95.1	4.2	5.4	4.6	3.9	5.0	4.1
Publique	19.9	19.7	5.6	3.7	5.7	1.0	0.7	1.0
Privée	83.9	75.4	3.8	5.8	4.4	3.0	4.3	3.2
Solde extérieur	-39.2	-35.2				-1.3	-1.7	-0.1
Exportations	20.4	19.8	19.2	16.2	14.1	3.9	3.7	3.5
Importations	-59.6	-54.9	10.4	10.4	6.7	-5.2	-5.4	-3.5
Taux de croissance du PIB, en volume						6.8	7.8	7.2

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328630288307>

En 2007, la croissance économique s'est largement répartie entre les différentes composantes de la demande finale. La formation brute de capital publique et privée comme les importations et exportations ont augmenté plus rapidement que le PIB global. En revanche, la consommation finale a progressé à un rythme nettement inférieur à celui du PIB. La vigueur des exportations reflète principalement l'essor des recettes touristiques, et la consommation privée profite des effets sur le revenu des ménages de la forte croissance du BTP et du tourisme. La progression des salaires dans le secteur public (+ 13 pour cent par an entre 2001 et 2005) joue également un rôle fondamental dans le soutien du revenu des ménages. En outre, les envois de fonds des travailleurs émigrés contribuent à alimenter la croissance de la consommation privée, de la construction de logements et des biens de consommation durables. Malgré son ancrage nominal à l'euro, le cours de change réel effectif de l'escudo cap-verdien (CVE) a baissé, en raison du faible taux d'inflation intérieur, ce qui constitue l'un des attraits du Cap-Vert pour les touristes.

L'expansion de la consommation publique devrait se tasser sensiblement à moyen terme sous l'effet d'une modération salariale, après plusieurs années de hausse substantielle. Cependant, l'investissement public devrait être beaucoup plus important en 2008 qu'en 2007, afin d'étayer le développement du tourisme, et cela même si le taux de mise en œuvre du PIP reste probablement insuffisant en 2009. La croissance de l'investissement intérieur est soutenue par une baisse du coût du capital et par l'élargissement de l'offre de crédit au secteur privé. La croissance en volume de l'investissement privé (IDE y compris) devrait être globalement plus modérée sur les deux prochaines années, malgré l'essor du tourisme.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

La politique budgétaire à moyen terme du Cap-Vert vise à préserver la stabilité macro-économique, à renforcer la fiscalité et à favoriser l'investissement public. Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)

pour 2008-10 a été validé. Un système intégré de gestion budgétaire et financière (*Sistema Integrado de Gestão Orçamental e Financeira* – SIGOF) a par ailleurs été introduit en 2004. À ce jour, il n'a amélioré que partiellement l'exécution du budget. À compter de 2008, le Cap-Vert utilisera pour la publication de ses chiffres le cadre analytique décrit dans le document du FMI intitulé *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* (MSFP 2001). Ce changement témoigne des progrès accomplis par le pays dans la compilation de ses données, sur une base annuelle ou plusieurs fois par an, conformément à la méthodologie décrite dans le MSFP 2001.

L'adoption du Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) 2004-07 a conduit à l'introduction d'un nouveau modèle budgétaire en 2005. Ce modèle englobe un CDMT global et plusieurs CDMT sectoriels pour la période 2005-07, que doivent appliquer les grands ministères techniques (Éducation et Enseignement supérieur, Environnement et Agriculture, Travail, Famille et Solidarité, Santé) afin que les dépenses publiques soient allouées conformément aux priorités énoncées dans le document de stratégie. Le récent examen de ces dépenses, mené dans le cadre des projets d'évaluation de la comptabilité nationale et des marchés publics, doit déboucher sur des mesures supplémentaires destinées à améliorer la gestion des dépenses publiques.

Le Cap-Vert a renforcé sa fiscalité avec des réformes et un recouvrement plus efficace. Ses recettes fiscales ont augmenté, passant d'environ 17 pour cent du PIB en 1999 à quelque 23 pour cent en 2006 et 2007. Les recettes totales ont été également revigorées par les revenus exceptionnels procurés. Cette hausse est notamment due aux recettes non récurrentes qui proviennent de la privatisation de près de 30 entreprises publiques. Le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est relativement élevé (jusqu'à 45 pour cent dans la tranche supérieure), et celui de l'impôt sur les sociétés plutôt modéré (30 pour cent au maximum). Les autres grandes sources de recettes fiscales sont les droits de douane et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En 2007, une réforme a rationalisé la législation fiscale et élargi l'assiette de l'impôt en harmonisant les

incitations, les exonérations, ainsi que les taxes à l'importation et à la consommation.

Les dons restent également une importante source de recettes publiques. Ils ont représenté environ 6 pour cent du PIB en 2006 et 2007. Avec les prêts étrangers, ils financent quelque 80 pour cent du PIP. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques a renforcé la confiance des donateurs, entraînant un relèvement de l'aide budgétaire qui est passée de 4 pour cent du budget total en 2006 à 7 pour cent en 2007. Un nouveau mécanisme de financement a par ailleurs été instauré pour lisser, sur la période 2008-15, les dépenses financées par les fonds émanant des donateurs. Un lissage rendu nécessaire par la très forte concentration des engagements en début d'exercice.

D'après les estimations, les dépenses totales et les prêts nets se sont chiffrés à 34 pour cent du PIB en 2007, soit un léger recul par rapport à 2006 (35.5 pour cent). Ces contractions ont ramené le déficit budgétaire global (dons compris) à 2.3 pour cent du PIB en 2007, contre 4.6 pour cent en 2006.

Avec le budget 2008, le gouvernement s'engage davantage encore sur la voie de la discipline. Par rapport à 2007, le financement sur ressources propres a été rehaussé de 13 pour cent. Les recettes devraient continuer d'augmenter pour atteindre 31.6 pour cent du PIB, grâce à un recouvrement plus efficace et, en

particulier, au triplement des impôts locaux collectés sur la période 2004-07. On s'attend à une diminution en valeur réelle des dépenses renouvelables, qui s'inscriront à 20.3 pour cent du PIB, mais à une légère hausse de l'investissement public, à 13.7 pour cent du PIB, en raison du faible taux actuel d'exécution du PIP. Parmi les grands postes de dépenses figurent notamment le remboursement des arriérés de la dette, conformément à l'accord passé avec le FMI, l'accroissement des allocations aux municipalités pour l'organisation des élections locales de 2009, ainsi que les ajustements salariaux destinés à compenser l'inflation.

Le Cap-Vert est fortement tributaire des importations d'hydrocarbures, et il encadre les tarifs de ses services publics par des subventions à la consommation d'électricité. Le budget de l'État risque donc de pâtir du renchérissement international des hydrocarbures. Néanmoins, et c'est une première, le budget 2008 cible un excédent primaire de 6.4 milliards d'escudos (CVE), tout en étoffant la part dans le PBI des dépenses publiques d'investissement.

Selon une récente étude du FMI et de la Banque mondiale consacrée à la soutenabilité de la dette, le Cap-Vert continue d'afficher un faible risque de défaut de paiement. Il a pour objectif d'atteindre et de maintenir un ratio de la dette publique équivalant au maximum à 70 pour cent du PIB (72.4 pour cent en 2006), tandis que le ratio de la dette intérieure devrait

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	28.6	33.5	30.0	30.9	31.6	31.6	31.4
Recettes fiscales	17.3	20.3	21.0	23.0	22.8	23.9	23.2
Dons	7.2	10.8	6.4	5.8	6.8	5.6	6.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	42.1	38.2	34.0	35.5	34.0	34.1	33.7
Dépenses courantes	28.6	24.4	21.4	22.7	21.4	20.3	20.2
<i>Sans les intérêts</i>	26.3	21.9	19.2	20.8	19.8	18.7	18.6
Salaires	10.7	11.9	12.1	11.6	10.9	10.2	9.7
Paiements d'intérêts	2.3	2.5	2.2	1.9	1.6	1.6	1.6
Dépenses en capital	13.5	13.6	12.5	12.5	12.3	13.7	13.5
Solde primaire	-11.2	-2.2	-1.8	-2.6	-0.7	-0.9	-0.7
Solde global	-13.6	-4.7	-4.0	-4.6	-2.3	-2.5	-2.3

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330724736655>

se stabiliser autour de 20 pour cent du PIB d'ici fin 2008 (contre plus de 33 pour cent fin 2005). En conséquence, la dette intérieure, hors dépôts mais arriérés compris, devrait tomber de 32.7 pour cent du PIB fin 2005 à 25 pour cent fin 2007. Dans le cadre de ses efforts visant à apurer les arriérés de paiement de l'administration centrale et locale, les autorités ont entrepris de verser aux compagnies pétrolières (Shell Oil) une partie des anciennes subventions dues pour les livraisons de carburant à Electra, la compagnie nationale de l'électricité et de l'eau. L'ensemble de ces arriérés de subventions sera réglé en trois tranches d'ici 2009.

Politique monétaire

En 2006 et 2007, la banque du Cap-Vert (*Banco Central de Cabo Verde* – BCV), banque centrale indépendante, a eu pour objectif d'améliorer la crédibilité du régime de change, dans lequel l'escudo cap-verdien est ancré sur l'euro en vue d'endiguer l'inflation. Étant donné l'importance des envois de la diaspora et leur sensibilité aux écarts de taux d'intérêt, la BCV devrait prochainement relever son taux principal d'environ 0.5 pour cent pour suivre l'évolution du taux de refinancement de la Banque centrale européenne.

Une loi votée en mai 2002 interdit à la banque centrale de financer le déficit budgétaire. Le Cap-Vert n'a d'ailleurs pas été contraint ces trois dernières années de monétiser le déficit budgétaire de son administration centrale en faisant appel à la BCV, grâce essentiellement à l'aide budgétaire globale apportée par les donateurs et parce que la vente d'obligations du trésor (venant à maturité jusqu'en 2014) a permis de dégager les ressources financières nécessaires.

En 2006, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'était accélérée, passant à 6 pour cent sous l'effet du renchérissement des denrées alimentaires et des hydrocarbures, après s'être limitée, en moyenne, à 1 pour cent entre 2001 et 2005. Dans le cas des produits alimentaires, le renchérissement s'est expliqué par le déficit pluvial et par l'envolée des cours internationaux. Les prix (encadrés) des produits pétroliers avaient, eux aussi, subi d'amples ajustements à la hausse en raison également de l'envolée des cours

internationaux. En 2007, l'inflation des prix à la consommation a décliné à 4.5 pour cent malgré un léger assouplissement de la politique monétaire, la BCV ayant abaissé de 15 à 14 pour cent le coefficient de réserves obligatoires. Les prix des produits alimentaires frais ont en effet diminué, et le taux de la TVA a été temporairement réduit pour certaines catégories de biens de consommation. À moyen terme, l'inflation devrait revenir au même niveau, ou en deçà, que dans la zone euro.

Position extérieure

En décembre 2007, après plus de sept années de négociations, le Cap-Vert est devenu le 152^e membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour ses produits industriels, il a accepté une consolidation tarifaire à des taux allant de 0 à 55 pour cent. Certaines consolidations impliquent des réductions progressives jusqu'en 2018, ce qui portera le taux le plus élevé à 15 pour cent en moyenne. Quant aux produits agricoles du Cap-Vert, ils feront l'objet d'une consolidation tarifaire à un taux moyen d'environ 19 pour cent. Le pays a également pris certains engagements afin de faciliter l'accès à dix segments du secteur des services et à un large éventail d'autres branches.

Le Cap-Vert fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui est financée par une taxe de 0.5 pour cent sur tous les biens et véhicules importés de pays non membres. Le Cap-Vert est le membre de la Cedeao le plus affecté par cette taxe, car ses importations proviennent en grande partie de pays hors Cedeao. C'est pour cette raison qu'il n'est pas signataire de l'Accord de partenariat économique passé entre l'Union européenne (UE) et la Cedeao. Il a préféré faire cavalier seul, dans l'objectif de se transformer en un « modèle d'économie de circulation ». En octobre 2007, l'UE lui a accordé le statut de partenaire spécial, qui débouchera sur une coopération accrue dans plusieurs domaines, notamment le commerce, l'investissement, la lutte contre l'immigration illégale et le crime organisé, la modernisation des institutions et des normes.

En 2007, les principaux partenaires commerciaux du Cap-Vert étaient le Portugal, les Pays-Bas, la France, le Brésil, l'Espagne, l'Italie et la Suède. Les importations cap-verdiennes proviennent surtout du Portugal, avec près de 45 pour cent du total en 2007. Viennent ensuite les Pays-Bas, avec 16 pour cent. Le Portugal est aussi le premier importateur de produits cap-verdiens, devant l'Espagne ; il absorbe plus de 50 pour cent des exportations de l'archipel. Cependant, et même si les pays de la zone euro resteront ses principaux partenaires, le Cap-Vert cherche à intensifier la coopération Sud-Sud, surtout avec le Brésil et la Chine, ainsi que, à moyen terme, avec l'Afrique du Sud, l'Inde et le Nigeria.

Le Cap-Vert a reçu 138 millions de dollars (USD) de flux nets d'aide publique au développement (APD) en 2006 (12.6 pour cent de son revenu brut national), contre une moyenne de 124 millions USD sur la période 2001-05. L'aide extérieure (dons et prêts) devrait grimper à un peu plus de 10 pour cent du PIB en 2007, puis fluctuer entre 8 et 9 pour cent. Parmi les donateurs bilatéraux, les États-Unis apportent un soutien via l'Agoa (loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique), avec toutefois peu de résultats tangibles à ce jour. Par ailleurs, en 2007, le Cap-Vert a bénéficié d'un financement du Compte du défi du Millénaire (*Millennium Challenge Account* – MCA), pour la troisième fois en quatre ans.

D'après les estimations, le déficit des comptes courants s'est creusé en 2007 et s'est rapproché de son niveau historique, principalement en raison du tassement de la croissance des exportations de marchandises et des envois de fonds des travailleurs

émigrés. Sur 2008 et 2009, ce déficit devrait se réduire progressivement en pourcentage du PIB. Le déficit structurel des comptes courants s'explique par la forte dépendance du pays vis-à-vis des importations de marchandises, qui représentent un volume considérable par rapport à celui des exportations. Si les exportations de poisson, qui entraînent pour environ 14 pour cent dans le total exporté en 2006, se développent rapidement, en revanche les activités de réexportation de combustibles vont rester très faibles, notamment du fait des problèmes de gestion et des difficultés techniques liées à deux entreprises, Enacol and Shell, qui ne stockent pas des produits adéquats. Le déficit du commerce de marchandises restera stable mais, étant donné la vitalité des recettes touristiques, l'excédent des échanges de services va très fortement augmenter. Le déficit du commerce des biens et des services est financé par l'investissement direct étranger, par l'aide étrangère et par les envois des travailleurs émigrés. Ces derniers forment une importante diaspora d'environ 700 000 personnes.

En hausse constante, les réserves internationales brutes atteignent plus de 2.9 millions CVE fin 2007 (contre 2.1 millions CVE en 2006), soit l'équivalent de 3.2 mois d'importations.

Bien que le Cap-Vert n'ait pas libéralisé son compte de capital, il encourage l'IDE en simplifiant les procédures d'enregistrement (les investisseurs restent simplement tenus de notifier à la BVC la façon dont ils comptent placer leurs fonds) ; il exonère à 100 pour cent les dividendes des cinq premières années (le taux d'imposition est ensuite de 10 pour cent)

Tableau 3 - **Comptes courants** (pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-36.9	-41.0	-34.9	-40.9	-40.8	-41.3	-41.5
Exportations de biens (f.o.b.)	4.5	6.2	8.9	8.5	6.3	5.6	5.2
Importations de biens (f.o.b.)	41.4	47.2	43.8	49.4	47.1	46.8	46.7
Services	-3.0	3.4	6.9	13.9	10.5	12.7	14.6
Revenu des facteurs	-1.5	-2.0	-3.4	-4.0	-2.7	-2.8	-2.9
Transferts courants	27.3	25.2	27.9	25.7	22.4	20.7	21.7
Solde des comptes courants	-14.2	-14.3	-3.4	-5.3	-10.7	-10.6	-8.2

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331804554551>

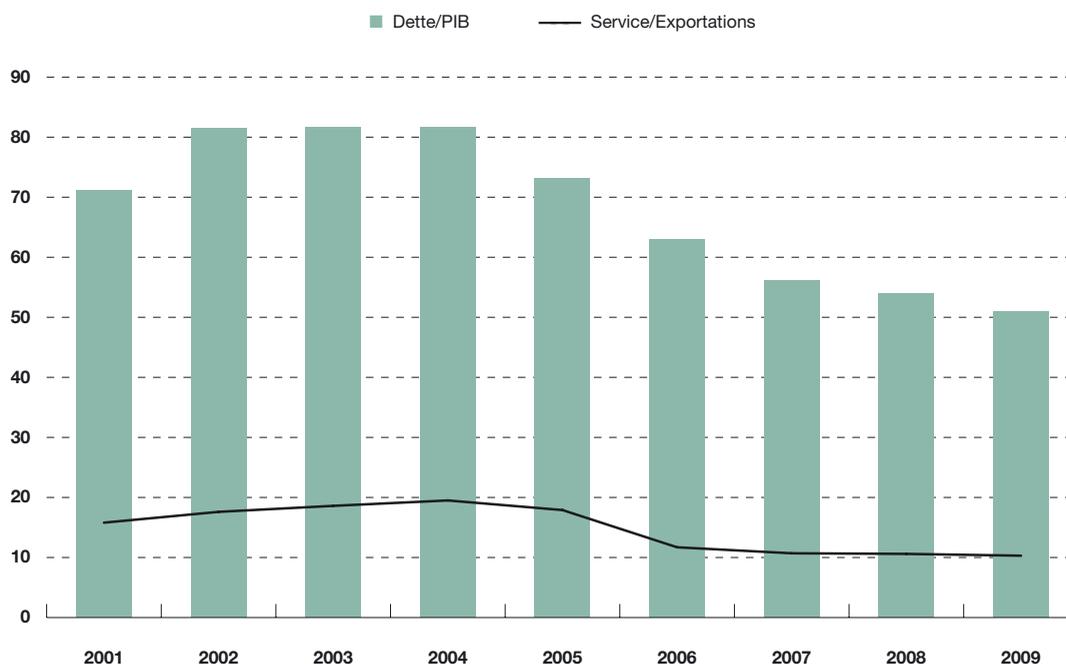
et les dividendes et les revenus réinvestis sur place, ainsi que les amortissements et les intérêts ; il autorise enfin les investisseurs étrangers à acquérir des parts dans les sociétés privatisées. Cette stratégie a attiré près de 109 projets d'investissement pour un total de 416 millions USD depuis le lancement des réformes économiques en 1993. Tous les secteurs de l'économie sont désormais ouverts à l'investissement étranger, mais 90 pour cent des IDE vont au tourisme, et les activités manufacturières n'en reçoivent qu'une proportion minimale. En juin 2007, le total des IDE (d'après les autorisations obtenues) atteignait quelque 555 millions d'euros. Il proviennent essentiellement du Portugal, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne (îles Canaries). Plus récemment, la Chine et les Émirats arabes unis ont commencé d'investir à leur tour au Cap-Vert.

La dette extérieure publique du Cap-Vert avait nettement gonflé entre 1997 et 2001, sous l'effet de la réduction des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur. Sa part dans le PIB est ensuite

retombée à 48 pour cent en 2006, contre 56,5 pour cent en 2001. Sur la même période, le ratio du service de la dette extérieure publique sur les exportations de biens et services est tombé de 14,2 pour cent à 5,7 pour cent. La Banque mondiale (via l'Association internationale de développement – IDA) est le plus gros créancier multilatéral devant le Fonds africain de développement et le Portugal, le principal prêteur bilatéral. La dette extérieure totale, qui inclut la dette du secteur privé, suit la même trajectoire. Sa part dans le PIB est descendue à 63 pour cent en 2006, contre 71,2 pour cent en 2001, et le ratio du service de la dette sur les exportations est passé de 15,8 pour cent en 2001 à 11,7 pour cent en 2006.

La notation des emprunts du Cap-Vert témoigne de l'amélioration de la solvabilité du pays, qui affiche un faible risque de défaut de paiement. En décembre 2006, Fitch a confirmé la note B+ pour la dette cap-verdienne à long terme en devises, note accordée pour la première fois le 15 août 2003, et la note BB- pour la dette à long terme en monnaie locale.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327140746202>

La même agence a également confirmé la note B, obtenue en 2003 pour la dette à court terme en devises.

Afin de faciliter la transition du Cap-Vert, qui, depuis peu, ne fait plus partie des PMA, les Nations unies ont appelé les donateurs à poursuivre leur aide au moins jusqu'à ce que le pays atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'échéance est fixée à 2015. L'agence américaine USAID et le Programme alimentaire mondial ont réduit leur aide alimentaire, mais d'autres partenaires pour le développement ont réagi favorablement. Ainsi, la Chine a annulé 30 millions de yuans (CHN), soit 3.9 millions USD, de dettes du Cap-Vert. L'archipel devrait donc continuer de recevoir l'une des APD nettes par habitant parmi les plus élevées au monde (317 USD par habitant en 2005).

Questions structurelles

Développements récents

Le rythme des privatisations s'est ralenti en 2006, année qui a vu l'État racheter la majorité des actions d'Electra, aux prises avec de graves difficultés financières. Le projet de privatisation de cette entreprise doit être réactivé avec une nouvelle direction. Les pouvoirs publics ont par ailleurs lancé un appel d'offres portant sur Emprofac (commercialisation de produits pharmaceutiques) et sur Interbase (congélation de poisson). La privatisation d'Enacol, le distributeur national d'hydrocarbures, a été achevée en avril 2007. L'appel d'offres pour la cession d'une partie du capital de l'autorité portuaire (Enaport) a été engagé en 2007. La privatisation de la compagnie aérienne TACV (*Transportes Aéreos de Cabo Verde*) n'était pas terminée fin 2007, et des négociations sont en cours pour celle des chantiers navals Cabenave.

D'après le rapport *Doing Business* relatif à la pratique des affaires, la création d'une entreprise au Cap-Vert nécessite 12 démarches différentes, représente un coût équivalant à 40 pour cent du revenu national brut par habitant et prend en moyenne 52 jours. Malgré les efforts visant, depuis quelques années, à rationaliser

de lourdes procédures administratives et à améliorer la transparence, il fallait de plus, en 2007 et en moyenne, 120 jours pour obtenir l'autorisation d'exercer une activité. Et il est aussi difficile de fermer une société. Le Cap-Vert est classé 132^e sur 178 pays en matière de création d'entreprise. Il a toutefois pris des mesures pour créer un portail en ligne (*Porton di nos ilhas*) et un guichet unique (*Casa do cidadão*), de manière à réduire le délai d'enregistrement des entreprises.

Dans le secteur des transports, l'une des grandes priorités est de faire du Cap-Vert une plate-forme logistique pour le trafic maritime et un pôle régional pour le trafic aérien. Couplés à la privatisation des services portuaires et financés par le MCA, les travaux de modernisation du port de Praia, sur l'île de Santiago, devraient accroître considérablement l'efficacité du transport maritime. Le pays compte actuellement sept aéroports, trois internationaux et quatre nationaux. L'un d'entre eux est en cours de conversion pour accueillir des long-courriers à São Pedro, sur l'île de São Vicente. Ce chantier devrait s'achever en 2008.

Les autorités ont admis que la récupération des coûts était essentielle pour la viabilité financière des entreprises d'eau et d'énergie. Elles ont engagé une refonte complète des tarifs et veulent mettre en œuvre un mécanisme d'ajustement automatique des tarifs de l'électricité et de l'eau en fonction des variations du coût des produits pétroliers importés, ce qui devrait dépolitiser la fixation des tarifs et atténuer les pressions qui s'exercent sur le budget.

La politique énergétique du Cap-Vert est axée en partie sur la conservation de l'énergie et l'utilisation de sources alternatives, afin d'atténuer la dépendance du pays vis-à-vis des importations d'hydrocarbures. En août 2007, les pouvoirs publics ont signé un accord avec la multinationale britannique InfraCo et avec Electra pour l'installation, en 2008, de quatre parcs éoliens sur les îles de Santiago, São Vicente, Sal et Boa Vista. À l'horizon 2011, ces équipements, dont le coût est estimé de 25 à 30 millions USD, devraient couvrir un quart des besoins énergétiques de l'archipel. Le ministre de l'Énergie étudie également une proposition de Rosenergoatom, l'entreprise publique qui détient le

monopole du nucléaire en Russie, de construire une centrale nucléaire au large. Cette installation serait pilotée par des techniciens russes et fournirait de l'électricité au Cap-Vert. L'Agence internationale de l'énergie atomique a été sollicitée pour venir réaliser une étude technique préalable.

Le Cap-Vert n'est pas encore parvenu à assurer l'accès de tous les habitants à l'eau potable et à l'assainissement. Actuellement, 86 pour cent de la population urbaine et 73 pour cent de la population rurale disposent d'eau potable, tandis que seulement 61 pour cent des citadins et 19 pour cent des habitants des campagnes ont un système d'assainissement.

En 2005, quelque 54,9 pour cent des Cap-Verdiens avaient accès à un téléphone fixe, 36,2 pour cent à un téléphone portable et 3,6 pour cent avaient un ordinateur connecté à Internet. L'Initiative nationale de 2005 pour Internet, l'accessibilité et le haut débit a réorienté la politique publique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC). Fin 2007, le secteur des télécommunications était entièrement libéralisé, et une puissante régie de réglementation des télécommunications, de la télé/radiodiffusion et d'Internet a été mise en place.

Le secteur bancaire est globalement sain et bien réglementé, mais il est fortement concentré : les deux plus grands établissements contrôlent 89 pour cent des actifs. La réforme lancée dans les années 1990 a débouché sur la privatisation (en 1999-2000) des deux plus grosses banques commerciales, *Banco Comercial do Atlântico*, dont la majorité du capital est détenue par une banque portugaise, et *Caixa Económica de Cabo Verde*, dont le propriétaire est une autre banque portugaise. L'État reste présent dans le secteur bancaire via une société d'épargne (*Fundo de Solidariedade Nacional*), qui canalise l'investissement public, et l'*Instituto Caboverdiano de Solidariedade* chargé, pour sa part, de la gestion de l'aide internationale.

L'activité bancaire extra territoriale connaît une expansion rapide au Cap-Vert avec, à ce jour, cinq banques opérationnelles. Quatre autres banques

et deux établissements financiers non bancaires ont obtenu une autorisation d'activité, mais ne sont pas encore opérationnels. Ces banques sont soumises à un coefficient de réserves obligatoires inférieur à celui appliqué au segment territorial, avec lequel elles sont toutefois en concurrence directe. Des réformes du cadre réglementaire et législatif sont en cours, de manière à protéger les prêteurs et à renforcer la capacité des banques à accorder des prêts projets. D'autres réformes du secteur financier visent à améliorer la gestion du risque de crédit, à accroître la concurrence sur le marché et à permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) d'obtenir plus facilement des prêts. Étant donné que les banques commerciales ne financent pas les PME, notamment en raison du montant élevé des garanties exigées et des coûts de transaction, le gouvernement étudie actuellement une nouvelle formule qui permettrait aux PME d'être introduites en Bourse pour pouvoir lever des fonds.

La minuscule Bourse du Cap-Vert, la *Bolsa de Valores de Cabo Verde* (BVC), fonctionne depuis décembre 2005. Elle recourt à la plate-forme d'échanges électroniques Euronext, propose des transactions sur 44 emprunts d'État et les titres de quatre sociétés, et envisage d'accueillir des émissions d'obligations d'entreprises d'ici fin 2007. La demande excède déjà l'offre. En 2007, les actions les plus demandées ont été celles d'Enacol, qui n'ont été cotées qu'en mai. Ce sont elles qui ont tiré la capitalisation boursière, la multipliant par trois par rapport à 2006. Fin 2007, Enacol affichait le cours le plus élevé et la plus forte capitalisation boursière (7 milliards CVE).

La BCV est l'autorité de contrôle et de réglementation des marchés financiers. En 2006 et 2007, la capacité institutionnelle dont elle disposait pour superviser les différentes banques et pour veiller au respect des règles prudentielles a été renforcée grâce à l'adoption des recommandations de Bâle II. Des accords de partage d'information ont été signés avec les autorités de contrôle des pays dont les entreprises implantent des filiales et des succursales au Cap-Vert. En outre, le cadre législatif et réglementaire applicable aux institutions financières internationales a été réexaminé et amendé, et la législation visant à lutter contre le

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été étouffée.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) sont peu développés au Cap-Vert. À partir de la 8^e et de la 9^e, les élèves peuvent être orientés vers des filières techniques aussi bien au collège que dans des foyers pour jeunes en zone urbaine. En revanche, dans le premier cycle du secondaire (niveau 2 selon la Classification internationale type de l'éducation – CITE), aucun programme d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) n'est prévu. Dans le deuxième cycle du secondaire (CITE 3), seulement 7 pour cent des 24 930 élèves inscrits suivent cette voie (9 pour cent des garçons et 6 pour cent des filles), toutes filières confondues. Au Cap-Vert, l'ETFP accueille les élèves à partir de l'âge de 14 ans et se prolonge sur quatre ans.

Dans l'enseignement supérieur (CITE 5 et 6), on dénombre 2 215 inscrits, mais aucun programme ETFP (CITE 5B). Le secteur privé considère que c'est un échec de la politique visant à promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle. Selon lui, cette politique ne tient pas compte des qualifications demandées par le marché du travail. Dans l'hôtellerie, par exemple, il existe une forte demande de personnel qualifié CITE 5-6, surtout pour les postes d'encadrement.

En juillet 2001, le Cap-Vert a signé un protocole d'accord avec les partenaires du plan Éducation pour tous (EPT) au Cap-Vert (FAO, Unesco, Pnud, Unicef, FNUAP, Banque mondiale et OMS), afin d'élaborer un plan national d'action EPT. En 2002, une mission de l'Unesco a aidé les autorités du pays à préparer un projet de développement de l'enseignement secondaire. Un cadre de financement a été mis en place pour l'ETFP en 2003, mais les textes d'application n'ont été votés qu'en 2007.

Trois établissements sont spécialisés dans l'ETFP. Deux sont situés à Santiago et un à São Vicente. Par

ailleurs, un établissement brésilien s'est implanté au Cap-Vert fin 2007. Tous dispensent des formations spécialisées, notamment en mécanique, technologies de l'information et des communications (TIC) et commerce. Dans le cadre de la stratégie d'ETFP nationale, un observatoire de l'emploi et de la formation sera constitué et chargé de la planification, et cinq centres pour l'emploi ont été créés afin de collecter les offres de postes. Ces centres formeront également les formateurs principaux et proposeront des sessions destinées aux travailleurs indépendants et aux dirigeants d'entreprise. Adopté en décembre 2005, le cadre institutionnel de l'ETFP couvre les aspects suivants : certification, qualifications des enseignants, statut des établissements d'ETFP, financement et accréditation de l'ETFP.

L'État estime que les projets financés par les IDE généreront au moins 15 000 emplois dans le BTP, les transports, l'hôtellerie et le tourisme. De plus, l'expansion rapide du secteur privé entraîne une demande de professionnels qualifiés, et notamment de personnes disposant des compétences nécessaires pour gérer des PME. Les pouvoirs publics ont admis que les efforts actuels, qui visent à développer le secteur privé, ne sont pas suffisants pour proposer certains services, par exemple des services d'expansion des entreprises, de financement et de formation professionnelle ciblant les PME ainsi que les micro-entreprises et les petites entreprises du secteur informel. Une nouvelle agence doit voir le jour en 2008, sur le modèle de celles qui existent déjà. Elle se consacrera exclusivement au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat. En outre, le ministère de l'Économie, de la Croissance et de la Compétitivité est en train d'examiner le projet de création d'un conseil national pour le développement du secteur privé, qui facilitera le dialogue public-privé.

Il subsiste toutefois un important décalage entre les qualifications demandées sur le marché du travail et celles acquises par les personnes qui ont achevé leur formation. Le rapport 2006 sur la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans l'enseignement secondaire a souligné, entre autres, la nécessité de renforcer les qualifications des enseignants, d'étouffer les infrastructures, de repenser les programmes,

d'équiper les établissements, de redynamiser la formation professionnelle et de mieux l'intégrer, de formuler des orientations pour l'enseignement général et la formation professionnelle, en coopération avec les centres pour l'emploi, de soutenir le secteur privé dans l'élaboration des programmes de l'enseignement secondaire et d'adopter une approche plus participative pour la gestion des établissements d'enseignement secondaire.

Le manque de ressources financières adéquates constitue un important obstacle à la poursuite des améliorations de l'ETFP et pèse sur les efforts actuellement déployés, notamment pour assurer son financement (secteur public, secteur privé et frais de scolarité), ainsi que pour remédier aux écarts régionaux par la construction de nouvelles infrastructures et la mise à profit des synergies locales. Le budget 2008 destine 500 millions CVE sous la forme de dons et de prêts au développement des programmes d'ETFP. Selon la fondation *Development Gateway*, quelque 160 actions éducatives menées au Cap-Vert sont financées par des sources extérieures. Dans l'éducation, les principaux donateurs sont le Portugal, le Luxembourg, l'Espagne, l'Allemagne et l'Unicef.

En 1995, l'École secondaire polyvalente Cesaltina Ramos, affiliée à l'Unevoc (Centre international de l'Unesco pour l'enseignement technique et professionnel) a été créée avec l'appui financier de la Commission européenne. Les programmes de cet établissement accordent une large place à la technologie dans les services et le commerce, le BTP, l'électrotechnique et l'électronique. D'une durée de deux ans, ils permettent aux diplômés de l'école de poursuivre des études supérieures ou d'entrer directement sur le marché du travail. En 2004, le ministère de l'Éducation du Cap-Vert a reçu de l'Agence de développement du Luxembourg une somme de 3 460 000 euros destinée à renforcer la formation professionnelle à l'échelon national. Plus récemment, en mai 2006, la même agence a versé 5 485 000 euros pour le lancement d'un projet de construction d'un hôtel et d'une école formant aux métiers du tourisme.

En février 2007, le Cap-Vert a ouvert son premier centre de formation professionnelle spécialisé dans le

BTP. Financé avec l'aide du Brésil, ce projet a nécessité un investissement total de 1 million USD, dont 90 pour cent ont été apportés par l'agence brésilienne pour la coopération et le reste par le Cap-Vert. Ce centre a pour vocation de former des instructeurs qui diffuseront ensuite leur savoir faire dans tout l'archipel. Il proposera dans un premier temps des formations en mécanique, métallurgie, soudage, plomberie et électricité.

Contexte politique

Le Cap-Vert bénéficie d'un régime démocratique parmi les plus stables de l'Afrique. Le Mouvement pour la démocratie (*Movimento para a Democracia – MPD*) est resté au pouvoir de la fin du système de parti unique, en 1991, aux élections de janvier 2001. La déception provoquée par le programme de privatisations, la persistance d'un taux de chômage élevé et la pauvreté généralisée ont alors contribué à sa défaite, et c'est l'ancien parti unique, le Parti africain de l'indépendance du Cap-Vert (*Partido Africano da Independência de Cabo Verde – PAICV*) qui lui a succédé. En janvier 2006, le PAICV est à nouveau sorti vainqueur des dernières élections législatives. La même année, le président, Pedro Verona Pires, a été réélu. L'opposition parlementaire a toutefois déposé une requête demandant l'annulation des résultats du scrutin pour fraude. Mais la Commission électorale nationale (CEN) et la Cour suprême ont jugé que la présidentielle et les législatives s'étaient globalement déroulées librement et de façon régulière, tout en admettant que les deux scrutins avaient été entachés d'irrégularités. La CEN a considéré que le code électoral devait être révisé afin d'améliorer la sécurité et la transparence des opérations. Elle a également souligné la nécessité de procédures plus rigoureuses et plus cohérentes pour l'identification et l'enregistrement des électeurs, ainsi que de l'utilisation d'une encre indélébile sur les bulletins de vote.

Le Cap-Vert a accompli de grands progrès dans sa lutte contre la corruption. D'après l'indice de perception de la corruption 2007 établi par *Transparency International*, il arrive en troisième position parmi les

pays d'Afrique les moins corrompus, derrière le Botswana et l'Afrique du Sud. Néanmoins, la corruption et le manque de transparence y restent perçus comme de graves obstacles. Pour y remédier, le Cap-Vert s'attache notamment à renforcer son système intégré de gestion budgétaire et financière (SIGOF) et sa cour des comptes, via une nouvelle loi sur l'organisation et le fonctionnement de cette dernière instance.

Contexte social et développement des ressources humaines

D'après le premier rapport d'avancement (2006), le Cap-Vert est en bonne voie d'accomplir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, l'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages menée en 2001-02 par l'Institut national de la statistique avait révélé que 37 pour cent de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté. La plupart des pauvres habitent en zone rurale (62 pour cent) et 20 pour cent d'entre eux vivent dans une pauvreté absolue (l'institut de statistique considère qu'un ménage vit dans une extrême pauvreté si son revenu annuel représente moins de 40 pour cent du revenu médian annuel d'un foyer). L'incidence de la pauvreté absolue parmi les femmes chefs de famille, estimée à 53 pour cent, était nettement supérieure à la moyenne. En 2006, le taux de perception de la pauvreté relative (perception de leur pauvreté par les individus eux-mêmes) était estimé à 78 pour cent. De surcroît, la croissance économique de la dernière décennie a entraîné un creusement des inégalités de revenus, comme le montre la hausse du coefficient de Gini, passé de 0.51 à la fin des années 1980 à 0.57 en 2002.

C'est dans l'optique d'encourager une croissance économique équilibrée et équitable, ainsi que de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême (OMD 1), que le Cap-Vert a élaboré son DSCR 2005-07, avec un ensemble de programmes corollaires. Depuis l'indépendance du pays en 1975, l'aide alimentaire (nourriture contre travail) est vendue au prix du marché local. Les recettes

ainsi générées alimentent un fonds qui finance des programmes de grands travaux publics (construction de routes et préservation des sols) à haute intensité de main-d'œuvre.

Le marché du travail est strictement réglementé, ce qui, conjugué à des salaires relativement élevés, induit un chômage structurellement fort (24.4 pour cent en 2005). Selon l'institut de statistique, le chômage a toutefois décliné à 18.3 pour cent en 2006, grâce à l'accroissement de l'offre d'emploi et à l'expansion rapide des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Le taux de chômage national masque d'importants écarts géographiques entre les îles du Cap-Vert. Devant le manque d'opportunités, les pauvres doivent émigrer ou travailler dans l'économie informelle. On estime que l'emploi informel représente quelque 40 pour cent de l'emploi total.

Le taux d'alphabétisation extrêmement élevé (79 pour cent en 2007) résulte directement de 32 années d'investissements substantiels dans l'éducation (20.4 pour cent du budget public entre 2004 et 2006). Malgré des différences considérables d'une municipalité à l'autre, cette stratégie d'investissement dans le capital humain se traduit par un taux net de scolarisation d'environ 96 pour cent à l'échelle nationale. L'enseignement primaire est gratuit, universel (taux net de scolarisation de 98 pour cent) et obligatoire jusqu'à l'âge de 11 ans (OMD 2) ; 83 pour cent des élèves du primaire vont jusqu'au terme du cycle sans redoubler, et seulement 2.7 pour cent abandonnent l'école en cours de scolarité.

Cependant, la qualité de l'enseignement se dégrade progressivement depuis 1980, principalement en raison d'un nombre insuffisant d'enseignants qualifiés. Ce recul est également imputable à un manque de planification et de gestion professionnelle, ainsi qu'à l'incapacité d'évaluer les élèves à la fin du cycle d'enseignement élémentaire. Le taux de scolarisation dans le secondaire des enfants âgés de 12 à 17 ans est satisfaisant puisqu'il atteint 70 pour cent (77 pour cent pour les filles et 75 pour cent pour les garçons). La politique de promotion des TIC est axée sur l'utilisation de la radio comme support pédagogique

pour les enseignants et comme outil d'enrichissement des contenus éducatifs pour les élèves.

Les rapports de l'Unicef montrent que de nombreuses jeunes filles abandonnent leurs études secondaires parce qu'elles sont victimes d'abus sexuels et tombent enceintes. Néanmoins, d'importants progrès sont accomplis en matière de réduction des inégalités entre les sexes : les femmes s'émancipent de plus en plus et leurs droits sont officiellement reconnus. Le pays devrait ainsi atteindre l'OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) avant 2015.

Dans le secteur de la santé, le pays cherche actuellement à accélérer sa campagne de lutte contre les maladies non contagieuses, mais également contre la tuberculose, le VIH/Sida et le paludisme, ainsi qu'à améliorer la santé pré-natale et la santé des enfants.

Toutes les localités du Cap-Vert devraient pouvoir réaliser les OMD relatifs à la santé avant 2015, et ces objectifs sont déjà atteints à l'échelon national. Concernant l'accès aux services de santé, le Cap-Vert affiche aujourd'hui un taux de 74 pour cent au niveau national, et de 85 pour cent dans les zones urbaines. L'amélioration de la santé publique est manifeste, comme en témoignent la baisse de la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans (OMD 4), ainsi que la nette augmentation de l'espérance de vie à la naissance. En revanche, d'autres indicateurs sanitaires se dégradent depuis quelques années. Par exemple, l'incidence de certaines maladies très contagieuses, telles que le VIH/Sida et la tuberculose (OMD 5), s'accroît. Le rapport 2006 de l'Onusida sur la pandémie indique que la prévalence du VIH avoisine 0.8 pour cent au Cap-Vert.

République du Congo



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 342
- Population en milliers (2007) : 3 768
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 1 100
- Espérance de vie (2007) : 55.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 12.6

République du Congo

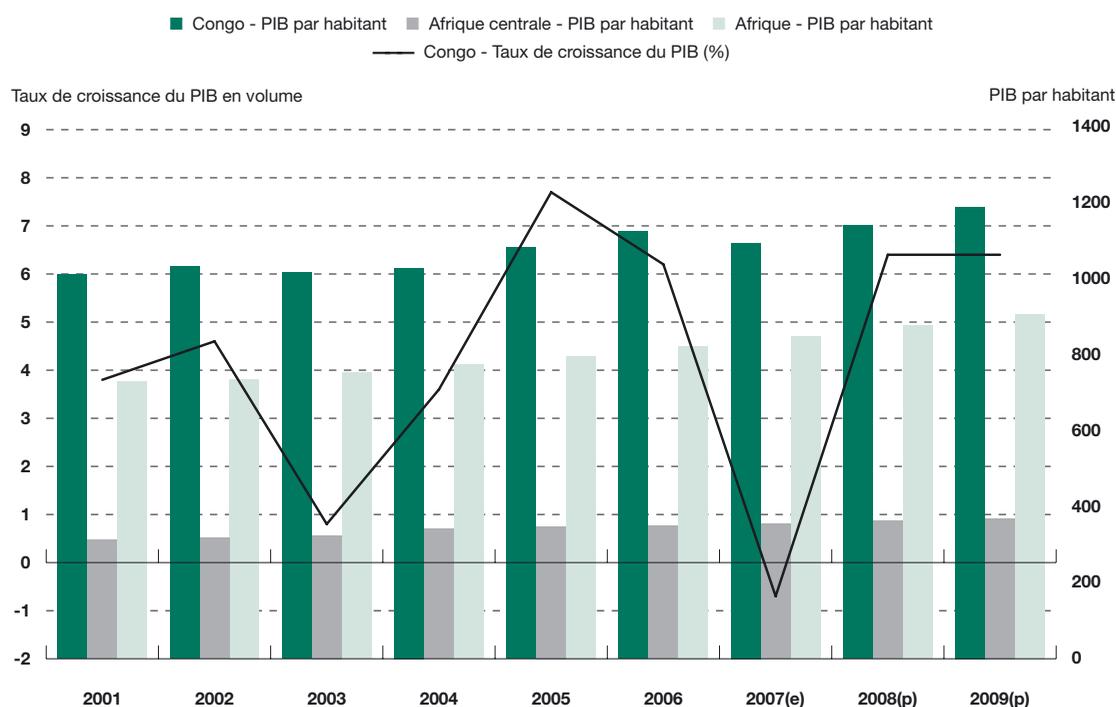


EN DÉPIT DES DÉGÂTS ENCORE TANGIBLES des guerres civiles récurrentes, la République du Congo se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. La flambée des cours du pétrole et les perspectives d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont en effet créé des conditions financières favorables pour un sentier de croissance soutenable plus élevée à moyen terme et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, la croissance rapide et le niveau élevé des dépenses de l'État dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes d'absorption et de capacités administratives risquent de compromettre la stabilité macro-économique, la viabilité des finances publiques et la compétitivité extérieure.

Selon les prévisions révisées en septembre 2007 sur la base notamment des données actualisées du secteur pétrolier, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel pour l'année 2007 serait négatif pour s'établir à - 1.2 pour cent, en net recul par rapport au taux de 6.2 pour cent enregistré en 2006. Ce recul brutal s'explique principalement par la chute drastique de la production pétrolière due à la maturation de certains gisements et à l'incendie survenu en mai 2007 sur la plateforme de Nkossa, causant l'interruption du pompage. En 2008 et 2009, le taux de croissance annuelle du PIB devrait retrouver un rythme de 6.4 pour cent, avec le redressement de la production de pétrole.

Le secteur pétrolier reste prépondérant, mais tous les autres secteurs se redressent.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/324646133416>

En 2007, le Congo est resté confronté aux défis suivants: *i*) l'exécution du DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté), financé notamment par des ressources externes mobilisées par la Banque mondiale et l'Union européenne (UE), dans les secteurs prioritaires (lutte contre le VIH/Sida, programme d'urgence, de relance et d'appui aux communautés, projet d'appui à l'éducation de base) ; *ii*) la réduction de la forte dépendance de l'économie congolaise au secteur pétrolier, dont la production continuera d'augmenter jusqu'en 2010, et *iii*) la consolidation de la stabilité sociopolitique par une meilleure redistribution des retombées de la manne pétrolière.

Pour l'année 2007 et les années à venir, le passage du point de décision de l'initiative PPTE (atteint en mars 2006) au point d'achèvement est désormais un objectif primordial pour les autorités. Dans cette perspective et aussi pour renforcer le dialogue avec la communauté internationale, le Congo se doit de respecter strictement les critères déclencheurs de ce passage.

Développements économiques récents

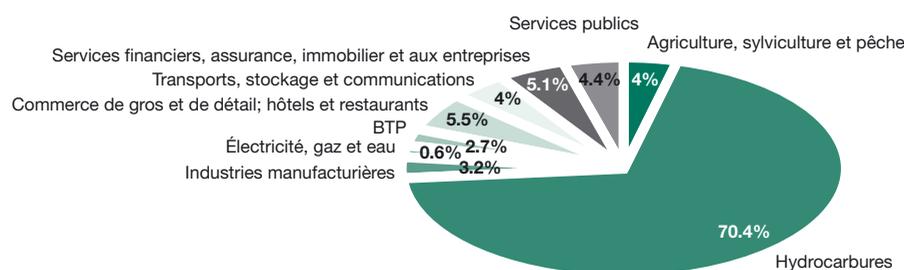
Extrêmement dépendante du secteur pétrolier dont elle tire l'essentiel de ses recettes fiscales et d'exportation, l'économie congolaise se caractérise également par sa faible diversification. Le secteur pétrolier a représenté 70.4 pour cent du PIB en 2006. De 98.7 millions de barils en 2006, la production a atteint 81.7 millions de barils en 2007, soit une chute de 17.2 pour cent suite à l'incendie du champ de Nkossa. Cependant, avec l'entrée en production de nouveaux gisements au large de Moho et Bilondo, dont le potentiel est évalué à un milliard de barils, une croissance plus rapide de la production est attendue dans les prochaines années. La Chine et le Taipei chinois ont été les principales destinations du brut Djéno-Mélange en 2007 alors que les enlèvements du brut de Nkossa ont eu pour destination la Corée et les États-Unis. S'agissant des ventes locales, 541 703 tonnes de brut ont approvisionné la Congolaise de raffinage (la Coraf) contre 497 945 tonnes l'année précédente, soit une progression

de 8.79 pour cent. Il faut souligner le rôle de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC): c'est elle qui commercialise la part congolaise de la production pétrolière résultant des contrats de partage conclus avec les sociétés pétrolières (Total E&P Congo, ENI Congo, Zetah M&P, Chevron Congo, Cms Nomeco) ; elle représente l'État dans ses relations contractuelles avec les partenaires étrangers ; et elle assure en partie l'exploration et l'exploitation de quelques gisements à travers des entreprises et/ou établissements filiales.

Malgré la prépondérance du secteur pétrolier dans l'économie congolaise, on dénote un regain d'activité dans les secteurs non pétroliers, particulièrement dans l'agriculture et la forêt, les industries manufacturières, l'électricité, le gaz et l'eau, le bâtiment et les travaux publics (BTP), les transports et les télécommunications. Ces prémices d'une diversification économique ont été encouragées par la conjugaison des efforts d'investissement des secteurs public et privé, par la réhabilitation des infrastructures de base et par la mise en œuvre progressive des mesures d'assainissement budgétaire et des réformes inscrites dans le programme de référence. Ces efforts étaient requis pour engager les discussions pour un nouvel accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le raffermissement en 2007 de l'activité économique dans le secteur non pétrolier résulte de la consolidation de la demande intérieure sous l'effet, notamment, du caractère soutenu des investissements au niveau national.

En dépit des énormes potentialités de production végétale et animale du Congo, la contribution totale au PIB de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche s'est établie à 4 pour cent en 2006. La sylviculture et l'exploitation forestière offrent de réelles potentialités de croissance et de diversification en raison de l'importance des réserves naturelles, de la politique nationale de reboisement, et du développement des plantations d'essences à croissance rapide ; mais elles n'ont contribué qu'à 0.6 pour cent du PIB en 2006, en net déclin. L'activité forestière pourrait toutefois être dopée dans les prochaines années par l'application du code forestier promulgué en 2002, qui oblige les entreprises à transformer localement leur production

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325717448301>

de grumes à hauteur de 85 pour cent, ainsi que par la forte demande des pays asiatiques.

Les autres industries manufacturières, qui correspondaient à 3.2 pour cent du PIB en 2006, ont connu une forte croissance en 2007 grâce, notamment, au développement des infrastructures des transports, à l'amélioration de la fourniture d'électricité, et à la poursuite de l'industrialisation de la filière bois. Quant aux branches de l'énergie, de l'eau et du gaz, leur contribution au PIB réel se situe à 0.8 pour cent, alors que celle du bâtiment et des travaux publics est passée de 2.7 pour cent du PIB en 2006 à 3.5 pour cent en 2007. Malgré cette progression, les filières du BTP restent toujours confrontées au problème

d'approvisionnement en matériaux en raison de la vétusté des infrastructures des transports, notamment entre Brazzaville et la partie nord du Congo.

La branche transports et télécommunications a contribué à 5.1 pour cent du PIB en 2007 contre 4 pour cent en 2006. Cette amélioration résulte d'importants investissements dans le domaine des transports avec l'acquisition de locomotives, suite à la mise en concession attendue du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et à l'accroissement des capacités opérationnelles du Port autonome de Pointe-Noire. Signalons aussi les travaux d'extension des réseaux par la société koweïtienne de téléphonie mobile Celtel et la sudafricaine MTN (*Mobil Telecommunication*

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	27.8	23.3	19.6	8.8	8.8	7.5	4.1	4.2
Publique	6.4	5.0	13.0	12.0	12.0	1.1	1.1	1.2
Privée	21.3	18.3	21.3	8.0	8.0	6.4	3.0	3.0
Consommation finale	54.0	33.1	3.3	1.7	2.7	2.1	1.2	1.7
Publique	17.0	9.1	3.1	-0.6	-0.6	0.4	-0.1	-0.1
Privée	37.0	24.0	3.3	2.3	3.5	1.7	1.2	1.8
Solde extérieur	18.2	43.6				-10.3	1.2	0.5
Exportations	72.4	81.3	-5.2	5.8	5.4	-4.0	4.3	4.0
Importations	-54.2	-37.6	7.8	3.5	4.1	-6.3	-3.1	-3.5
Taux de croissance du PIB, en volume			-	-	-	-0.7	6.4	6.4

Source : Données de la Direction générale de l'Économie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/328637882712>

Network), auxquels devraient s'ajouter les installations en cours de réalisation par la nouvelle société saoudienne Warid. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à connecter le Congo au câble à fibre optique SAT-3 pour un coût de 3.1 milliards de francs CFA. La contribution au PIB en 2007 de la branche commerce, restaurants et hôtels s'est établie à 10.5 pour cent, contre 10.3 pour cent en 2006.

La croissance de la demande en volume s'est accélérée en 2007, tirée principalement par l'investissement, en hausse de 19.6 pour cent avec ses composantes publique et privée. Cette évolution de l'investissement, en liaison avec l'investissement public et les dépenses de développement des champs pétrolifères, a modifié la composition de la demande intérieure. Ainsi, la part de l'investissement dans le PIB est passée de 23.3 pour cent en 2006 à 29.5 pour cent en 2007. Cette tendance pourrait se poursuivre avec la mise en œuvre des infrastructures liées à l'exploitation des gisements de potasse dans la région du Kouilou, le développement des champs pétrolifères, la construction de la route Pointe-Noire Brazzaville, et les travaux d'installation des équipements de téléphonie mobile.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), le Congo est tenu de respecter la discipline budgétaire commune ainsi que les critères de convergence. L'objectif de la politique fiscale pour 2007 était de contrôler les dépenses tout en répondant aux besoins fondamentaux du secteur social et de celui des infrastructures. La loi budgétaire promulguée au début juin 2007 prévoyait une augmentation des recettes non pétrolières et une croissance limitée des dépenses primaires, à obtenir à travers : *i*) une stricte maîtrise de la masse salariale, *ii*) une réduction des charges communes, *iii*) une diminution significative des subventions aux produits pétroliers avec l'augmentation des prix des carburants de 15 pour cent et leur indexation à l'avenir sur les prix internationaux du marché.

Les revenus fiscaux sont passés de 44.4 pour cent du PIB en 2006 à 44.9 pour cent en 2007, alors que les recettes pétrolières passaient de 37.9 pour cent du PIB à 38.2 pour cent. Par ailleurs, le secteur forestier a connu une légère baisse des taux d'imposition, passant de 6,8 pour cent de la valeur f.o.b. en 2006 à 6.2 pour cent en 2007. Il faut noter que le Congo ne s'est pas aligné sur le taux d'imposition du secteur forestier de la Cemac. Des mesures d'assainissement du secteur des douanes ont par ailleurs permis une augmentation des recettes douanières de 42.7 milliards francs CFA en 2005, 53.5 milliards en 2006 et 62.1 milliards en 2007.

L'année 2007 n'a pas connu des améliorations significatives en matière de réformes structurelles. L'enregistrement de l'ensemble des recettes dans les caisses du trésor public avant leur redistribution aux ministères permet d'améliorer le contrôle des revenus et d'augmenter les recettes. Ces dernières ont atteint 23.8 milliards de francs CFA en 2006 et près de 20 milliards en 2007. Concernant les dépenses, on a observé en 2006 et 2007 une faiblesse dans la gestion des dépenses courantes et de capital, caractérisée par un niveau d'accroissement non conforme aux objectifs de programme établis avec le FMI. Les dépenses courantes du gouvernement se sont élevées en 2006 à 342.8 milliards de francs CFA et à 352 milliards en 2007. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont représenté 360 milliards en 2006 et 400 milliards en 2007. Le taux de réalisation sur financement interne, de 1.9 pour cent en 2006, est passé à 14 pour cent en 2007. Malgré cet accroissement des dépenses totales, le solde primaire pendant l'exercice 2006 a été excédentaire pour ressortir à 21.5 pour cent du PIB. Le niveau élevé de ce solde résulte de l'effet conjugué de la hausse des prix et celle de la production de pétrole, qui avaient entraîné une forte augmentation des recettes pétrolières. Le solde global excédentaire a été évalué à 17.2 pour cent du PIB en 2006, et il s'est situé à 15.1 pour cent du PIB en 2007, ce qui a permis au Congo de continuer à régler sa dette extérieure et de régulariser sa position à l'égard des bailleurs de fonds.

Le déficit budgétaire hors pétrole du Congo est l'un des plus élevés en Afrique (- 18.7 pour cent du PIB

en 2007). Il est plus élevé qu'au Cameroun, au Tchad et au Gabon, et il était même supérieur à celui du Nigéria en 2006. Pour l'exercice 2006, les recettes non pétrolières ont été recouvrées pour un montant de 1 530.5 milliards de francs CFA, alors qu'elles étaient prévues à 1 367.4 milliards. En 2007, les prévisions tablaient en début d'année sur 1 038 milliards de francs CFA, puis elles ont été révisées à 1 329 milliards pour tenir compte de l'évolution des cours du marché pétrolier. Le solde primaire hors pétrole s'est considérablement détérioré depuis 2003. Étant donné que la production pétrolière commencera à chuter en 2012 et sera épuisée en 20 ans environ au rythme actuel de l'extraction, des déficits aussi élevés ne sont pas viables.

Comme auparavant, et en accord avec le FMI, le surplus des recettes a été alloué prioritairement au financement de la dette intérieure et extérieure. Une grande partie du surplus des recettes est logée dans un compte à la Banque centrale. Dans le cadre de son adhésion à l'EITI (Initiative pour la transparence des industries extractives), le Congo a aussi respecté les critères de réalisation concernant la centralisation de toutes les recettes publiques au trésor et l'exécution de tous les paiements publics, ainsi que la transparence dans le secteur pétrolier, y compris la certification trimestrielle des recettes pétrolières par une société d'audit de réputation internationale. Un comité national de l'EITI a été mis en place au début du mois de septembre 2007. Les membres de ce comité nommés par décret présidentiel comprennent à la fois des représentants du gouvernement et de la société civile, alors que s'accroissent les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses publiques. Dernièrement, les relations entre l'État et la société civile se sont détériorées, à la suite d'un procès intenté à deux militants réclamant la transparence pétrolière.

Des dépenses non budgétisées ont été observées en 2007 au niveau des dépenses courantes (pour couvrir les opérations électorales et de sécurité aux frontières), et au niveau des dépenses d'investissement (pour pallier les coûts supplémentaires de l'exécution de travaux de voirie urbaine et d'infrastructures dans les régions choisies pour abriter la fête tournante de la célébration

de l'indépendance). Ce sont les investissements qui soulèvent le plus de questions sur leur transparence et leur exécution effective. Le point d'achoppement dans les discussions entre le gouvernement et le FMI concerne le niveau trop élevé des dépenses et leur mauvaise qualité au regard des exigences du Document stratégique de réduction de la (DSRP). Le niveau élevé des prévisions d'investissements publics soulève la question de la capacité d'absorption de ces dépenses. Dans un souci d'adaptation aux programmes de référence, le FMI a également recommandé la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui tienne compte des dépenses pro-pauvres. Le budget 2006, défini conjointement avec le FMI, reflète les priorités déjà énoncées dans le budget 2005, et contenues dans le DSRP intérimaire : à savoir la lutte contre la pauvreté, et la concentration des dépenses dans les secteurs sociaux.

Depuis 2003, en accord avec le FMI, la SNPC n'a plus le droit de contracter de dettes ni d'effectuer de paiements au nom du gouvernement. Elle a aussi l'obligation de transférer au trésor public dans un délai maximum de huit jours les recettes obtenues. Cependant, si l'exploitation du secteur pétrolier a été remarquablement améliorée, le raffinage et la distribution restent préoccupants. Ce constat a poussé le gouvernement à préparer des textes législatifs pour gérer l'utilisation de la manne pétrolière et à créer un organe de régulation. Avec la privatisation de la société Hydro-Congo, qui dispose d'une unité de fabrication de lubrifiants dont les activités n'ont pas encore redémarré, le secteur de raffinage et de distribution compte désormais la Société commune de logistique (SCLOG) pour l'approvisionnement et le transport de carburant, les distributeurs Total, Puma, X-oil et Texaco, et la Société des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) pour la commercialisation du gaz.

Le surplus budgétaire suscite des dérapages, les autorités s'écartant des objectifs des programmes de référence conclus avec le FMI. En 2006, le surplus a été important, et les débats de plus en plus houleux à propos de son utilisation ; le gouvernement a donc décidé de consacrer une partie de cet excédent à augmenter les salaires des fonctionnaires, bloqués depuis 1994. De fait, depuis 2006, les salaires de base des

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	27.0	30.4	38.8	44.4	44.9	43.8	43.6
Recettes fiscales	6.8	8.1	6.6	5.9	6.1	5.7	5.7
Recettes pétrolières	19.6	21.6	31.8	37.9	38.2	37.5	37.4
Dépenses totales (et prêts nets)^a	32.8	26.7	23.2	27.3	29.8	27.1	27.0
Dépenses courantes	26.7	20.2	17.9	18.3	19.3	16.8	15.8
<i>Sans les intérêts</i>	<i>15.1</i>	<i>15.0</i>	<i>13.0</i>	<i>13.9</i>	<i>15.0</i>	<i>13.1</i>	<i>12.5</i>
Salaires	6.9	5.0	4.0	3.3	3.5	3.1	3.1
Paievements des intérêts	11.6	5.2	4.9	4.4	4.3	3.7	3.4
Dépenses en capital	6.1	6.5	5.3	8.9	10.5	10.3	11.1
Solde primaire	5.7	8.9	20.5	21.5	19.4	20.4	20.1
Solde global	- 5.9	3.6	15.6	17.2	15.1	16.8	16.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330748513640>

fonctionnaires ont augmenté de 5 pour cent, suite aux négociations menées depuis 2002 entre le gouvernement et les syndicats. La part des salaires dans le PIB a reculé régulièrement entre 1999 et 2007, passant de 6.9 pour cent à 3.5 pour cent.

Politique Monétaire

En raison de l'appartenance du Congo à la zone franc et à la Cematic, la politique monétaire demeure soumise à la régulation de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) qui veille à la stabilité des prix et du taux de change. En 2007, les avoirs extérieurs nets au 30 juin s'élevaient à 1 072 milliards de francs CFA, contre 859.8 milliards en 2006. Les réserves officielles représentant 88.3 pour cent du montant des avoirs extérieurs nets, elles ont augmenté de plus de 10 pour cent en 2007. La masse monétaire, après une orientation à la hausse de 40.9 pour cent en 2006, a progressé d'environ 11 pour cent en 2007. Le taux d'inflation est resté stable à 4 pour cent entre 2006 et 2007. Les prévisions tablent pour sur une inflation se situant entre 3.6 pour cent en 2008 et 3.8 pour cent en 2009.

Position Extérieure

Les exportations de pétrole brut se sont chiffrées à 91.466 millions de barils en 2006 pour une valeur de 2 901.7 milliards de francs CFA. Elles ont marqué un léger repli en 2007 avec un volume de 71.612 millions

de barils pour une valeur de 2 548.9 milliards de francs CFA. Constituées principalement de fioul lourd, les exportations de produits pétroliers raffinés se sont élevées à 260 100 tonnes en 2006, après une baisse continue en volume depuis 2003, notamment à cause des difficultés rencontrées par la Coraf. Mais elles sont passées à 281 000 tonnes en 2007, et elles affichent une augmentation en valeur en raison du renchérissement du prix du pétrole.

Le volume des exportations de bois a augmenté en 2006, grâce notamment à une légère hausse de la production de bois brut avec la reprise de l'exploitation de la plantation de pins et d'eucalyptus dans la zone de Pointe-Noire. En 2006, les exportations de bois en valeur ont été de 104.6 milliards de francs CFA pour des volumes de 632 700 mètres cubes de grumes, 188 300 mètres cubes de bois transformés (sciages, placages et contreplaqués) et 135 300 mètres cubes de rondins d'eucalyptus. En 2007, la valeur des exportations s'est contractée pour se situer à 91.7 milliards de francs CFA pour des volumes de 461 900 mètres cubes de grumes, 214 300 mètres cubes de bois transformés et 130 000 mètres cubes de rondins d'eucalyptus. La baisse des exportations de bois naturel s'est poursuivie avec l'application des dispositions du code forestier de 2002 obligeant les entreprises à transformer localement leur production. Des entreprises asiatiques ont ainsi installé et réhabilité courant 2006 des unités de production de placages d'une capacité annuelle globale de 96 000 mètres cubes.

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

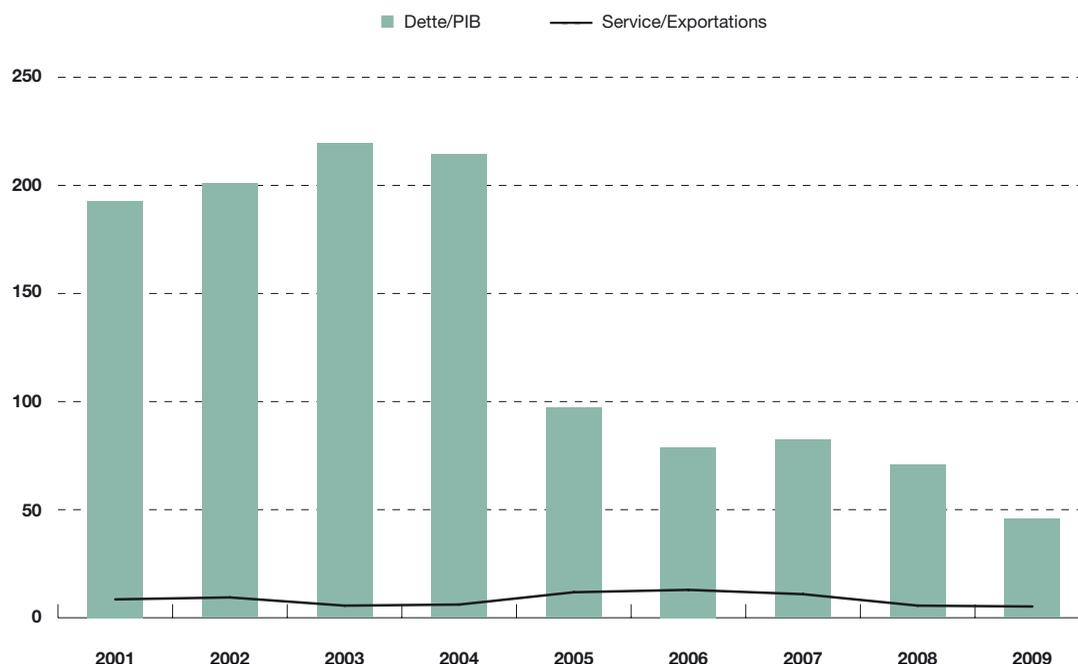
	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	44.1	53.0	57.8	56.7	50.1	53.7	52.7
Exportations de biens (f.o.b)	66.3	73.9	77.9	79.3	74.2	75.3	73.8
Importations de biens (f.o.b)	22.2	20.8	20.1	22.6	24.1	21.7	21.2
Services	-30.7	-17.6	-19.2	-18.0	-21.5	-13.1	-14.3
Revenus des facteurs	-22.9	-20.4	-26.8	-23.3	-17.0	-19.7	-19.4
Transferts courants	-0.2	-0.5	0.5	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4
Soldes des comptes courants	-9.8	14.5	12.2	15.1	11.2	20.5	18.6

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331844450788>

Les exportations non pétrolières ont représenté 83.4 milliards de francs CFA en 2006 et 130 milliards en 2007. Le solde extérieur courant a affiché des excédents substantiels en 2006 (15,1 pour cent du PIB) grâce à une hausse des recettes d'exportation de pétrole. Cet excédent est passé à 11.2 pour cent du PIB en 2007 mais il devrait rebondir en 2008 et 2009 (prévisions de 20.5 pour cent et 18.6 pour cent du PIB, respectivement).

La situation de l'endettement du Congo s'est nettement améliorée grâce à une attitude plus favorable des créanciers étrangers bilatéraux et multilatéraux. Les relations portent sur les appuis aux actions de consolidation de la paix, de la gouvernance et la transparence, la lutte contre la pauvreté et la réhabilitation des infrastructures en milieu rural (routes préfectorales, réhabilitation des bâtiments scolaires et centres de santé).

Figure 3 - **Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations** (en pourcentage)

Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327152015138>

L'approbation, en décembre 2004, de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), à la reprise des discussions entre le Congo et la communauté des bailleurs, a contribué à améliorer la situation du pays en matière d'endettement extérieur. Cependant, à la différence de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Congo n'a toujours pas obtenu la validation de son programme FRPC. Le FMI estime que celle-ci n'est pas envisageable avant la fin 2008, dans l'attente d'un examen concluant du programme de référence.

De nouveaux emprunts ont miné en partie les indicateurs de la dette extérieure du Congo, qui affichaient une récente amélioration. Cet endettement, considéré comme insoutenable, est largement supérieur au critère de la surveillance multilatérale de la Cemar, dont le seuil est inférieur ou égal à 70 pour cent. L'endettement public s'est élevé à 3 658 milliards de francs CFA à la fin 2006 et atteignait 3 459 milliards à la fin septembre 2007. La dette extérieure a atteint en 2006 et en 2007 respectivement 3 293,8 milliards de francs CFA (81,5 pour cent du PIB) et 3 166 milliards (86,9 pour cent du PIB). La part des arriérés extérieurs dans l'encours global de la dette extérieure a été de 47,2 pour cent en 2006 et 46 pour cent en 2007.

La plupart des nouveaux emprunts extérieurs ont été contractés auprès de la Chine pour une valeur de 829 millions USD, soit 12 pour cent du PIB à la fin 2006, et se sont dirigés principalement vers les secteurs de l'électricité. En juin 2006, les autorités ont également signé un accord cadre de coopération avec la Chine dans les domaines de l'exploration pétrolière, des infrastructures et du développement social. Les conditions financières rattachées à cet accord ne sont pas encore disponibles. La majeure partie de la dette extérieure a été contractée auprès de bailleurs bilatéraux officiels et privés, dont les parts respectives s'établissaient à 42 et 50 pour cent de l'encours, la part des créanciers multilatéraux n'étant que de 8 pour cent.

L'annulation d'une dette d'environ 1,7 milliard USD ainsi que le rééchelonnement de l'encours des arriérés effectué conformément à l'accord conclu en 2004 avec les créanciers du Club de Paris ont permis de faire

passer le fardeau de la dette extérieure de 213 pour cent du PIB en 2004 à 78 pour cent du PIB en 2006. La part de la dette due aux créanciers du Club de Paris est passée de 55 pour cent du total en 2004 à 35 pour cent en 2006 sous l'effet des mécanismes d'allègement classiques et de l'aide intérimaire accordée par certains créanciers après l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative PPTE. En 2006, les créanciers publics du Club de Paris avaient accordé au Congo une annulation de 90 pour cent de leurs échéances, en rééchelonnant sur 40 ans – dont 16 années de grâce – les créances consenties aux conditions de l'aide publique au développement. Un montant de 1,4 milliard d'euros dû aux créanciers du Club de Paris avait ainsi déjà été annulé. En contrepartie, le pays s'est engagé à payer ses arriérés non rééchelonnables sur 3 ans, au rythme de 40 millions d'euros par trimestre, jusqu'en septembre 2007. Au point d'achèvement PPTE, les créanciers du Club de Paris annuleront une nouvelle part significative de la dette du Congo.

Le gouvernement congolais a obtenu de ses créanciers privés du Club de Londres, le 15 novembre 2007, l'annulation de 927 milliards de francs CFA sur un total de 1 190 milliards. Puis, comme le préconisait le FMI, le Club a finalement annulé 80 pour cent de la dette résiduelle et rééchelonné le solde non annulé (500 millions USD) en émettant une obligation du même montant au Luxembourg. L'accord avec le Club de Londres normalise les relations avec les banques étrangères, en étant conforme au principe d'égalité de traitement de l'ensemble des créanciers.

Les aménagements des clubs de Londres et de Paris ne concernent pas néanmoins les impayés subis par les créanciers privés. Estimés au 31 décembre 2005 à 88,5 milliards de francs CFA, ils sont passés à 30,1 milliards au 30 septembre 2007. Le règlement de la dette auprès du Club de Paris a été effectué à hauteur de 150 milliards à la fin 2006 et à 94,8 milliards à la fin septembre 2007. La dette vis-à-vis des bailleurs de fonds privés était évaluée à 1 224,8 milliards de francs CFA à la fin 2006, dont 1 190 milliards de dette envers les créanciers du Club de Londres à la date du 15 novembre 2007 quand ces derniers ont annulé 80 pour cent de cette créance, soit 927 milliards. La

dette vis-à-vis des bailleurs multilatéraux, évaluée à la fin 2006 à 220.4 milliards, s'est élevée à 213.9 milliards à la fin juin 2007. Le paiement des arriérés s'est élevé en 2007 à un montant de 113 milliards. La dette relative représenterait 18.8 pour cent de la dette privée à la fin septembre 2007, contre 26.6 pour cent à la fin 2006.

Questions Structurelles

Développements récents

La diversification de l'économie du Congo dépend fortement d'une réduction sensible du coût des transactions. Comme le montre le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Congo se classe dans les derniers rangs au monde en matière d'environnement des affaires. Les difficultés les plus préoccupantes concernent la création d'entreprise, l'emploi de la main d'œuvre, l'enregistrement des biens, l'obtention de crédit, le paiement des impôts, le commerce international et le respect dans l'application des contrats, critères où le Congo se classe derrière la plupart des pays africains. La base de données de la Banque mondiale montre que le Congo doit réaliser globalement beaucoup de progrès pour attirer les investissements privés. *Doing Business* pointe par ailleurs la nécessité de simplifier le processus de règlement des impôts, les entreprises congolaises payant 2.3 fois plus d'impôts que dans les autres pays africains.

Le secteur de la production hydroélectrique enregistre plusieurs avancées : *i*) La réhabilitation de Moukouloulou, la plus grosse centrale hydroélectrique du Congo, dans le sud du pays, a été achevée. « *L'exécution des travaux a été menée par des techniciens chinois grâce à un financement de 6 milliards de francs CFA débloqué par le gouvernement congolais. La centrale hydroélectrique produit chaque jour 74 mégawatts et alimente principalement la ville portuaire de Pointe-Noire, sur la façade atlantique. Cependant, ce niveau*

reste insuffisant et les délestages sont fréquents », écrit Jeune Afrique¹ ; *ii*) l'extension du barrage de Djoué : l'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée par le consortium tchèque Agile-Mavel pour un coût de 26 milliards de francs CFA et prévoit la construction d'une centrale additionnelle avec une puissance de 31MW, contre 14MW déjà installés. Des études de faisabilité de barrages existent pour les sites suivants : Mpama (Plateaux), Kandeko (Likouala), Etoumbi (Cuvette) et Sounda (Kouilou)². Un programme de réhabilitation des infrastructures d'eau et d'électricité (PRIIE) adopté par les autorités congolaises et la Banque mondiale devait être exécuté avant la privatisation de ces deux secteurs, mais il a été arrêté suite au gel du processus de ces privatisations.

Le gouvernement congolais a essayé de privatiser la Coraf en espérant augmenter l'utilisation de la capacité de production de la raffinerie. Cependant, le manque d'intérêt des investisseurs privés a poussé le gouvernement à travailler sur l'expansion et la modernisation de la Coraf afin de la rendre plus attractive. Un audit sur la gestion de la société a été recommandé par le FMI vu l'ampleur des subventions à la consommation, qui auraient dépassé les 130 milliards de francs CFA en 2007 contre 65.8 milliards en 2006. La dissolution effective de Hydro-Congo et le transfert de ses actifs et des activités aux sociétés de logistique (SCLOG) et de distribution (Total, Texaco, X-oil et Puma) ont été une étape décisive du processus de privatisation de cette entreprise, les droits de licenciement des travailleurs restant à apurer.

Le programme d'installation des compteurs de consommation d'électricité a été exécuté à Brazzaville et Pointe-Noire après l'opération d'identification des points de consommation d'électricité moyenne et basse tension et de mise en place d'une cartographie informatisée en 2004. La mise en place des compteurs a permis à la Société nationale d'électricité (SNE) d'augmenter le niveau du chiffre d'affaires. Il n'y a pas

1. Jeune Afrique de mai 2007, « Moukouloulou retrouve du jus ». http://www.jeuneafrique.com/partenariat/article_jeune_afrique.aspx?cle=LIN06057moukosujude0&part=35. Consulté le 4 mars 2008.

2. Mokili, mars 2005, « L'électricité au Congo ». <http://mokili.free.fr/congo/secteur.php?idtext=8>. Consulté le 4 décembre 2007.

eu de programme de subvention ni de traitement spécial en faveur des plus démunis ou en réponse aux revendications provoquées par les hausses du prix de l'électricité. Il faut noter que les tarifs actuels datent de 1994 et que, suite aux dommages de guerre (pertes de compteurs), plus de 75 pour cent des ménages à Brazzaville étaient facturés provisoirement au forfait. La production d'électricité a atteint le niveau de 453 GWh en 2006, en augmentation de 4.3 pour cent par rapport à 2005 mais ne représentant que 43.4 pour cent des capacités en raison, notamment, des contre performances de la centrale à gaz de Djeno, qui a affiché en 2006 un taux d'utilisation de ses capacités de 27 pour cent. L'insuffisance des fournitures de gaz du champ pétrolier de Kitina avait provoqué cette situation. En 2007, l'approvisionnement en gaz du champ Mboundi a fait remonter en deux mois ce taux à 85 pour cent.

Les importations en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) pour la même année ont été de 411 GWh, en léger retrait de 1.6 pour cent par rapport à 2005. La dette de la SNE sur la Société nationale d'électricité de la RDC (SNEL) serait de l'ordre de 35 milliards de francs CFA. Les gouvernements des deux pays ont convenu d'échéanciers de paiement. Le réseau électrique comptait 115 213 abonnés en 2006, dont 3 600 en milieu rural. La construction du barrage d'Imboulou, d'une puissance de 120 MWh se poursuit ; les travaux sont exécutés à plus de 50 pour cent, et l'objectif est de démarrer la production électrique en 2009. La construction de la centrale thermique de Brazzaville est entièrement achevée au troisième trimestre 2007. Les barrages de Liouesso et Sounda sont l'objet d'études de faisabilité.

La santé du système bancaire s'améliore, grâce en partie à la recapitalisation et à la privatisation d'une banque en difficulté. La privatisation de cette banque, dont la valeur nette était négative, a coûté 14 milliards de francs CFA (0.4 pour cent du PIB) au trésor public. Néanmoins, le processus de privatisation n'a pas été transparent et l'opération pourrait bien coûter au budget de l'État au moins 6 milliards (0.2 pour cent du PIB) de plus que la valeur de la banque, selon un expert-conseil indépendant.

La Banque marocaine pour le commerce extérieur (BMCE) est entrée à 25 pour cent dans le capital de la Congolaise des banques, tandis que la Compagnie financière des participations (Cofipa) a été reprise par le groupe français Banque populaire, pour donner naissance en octobre 2006 à la Banque commerciale internationale (BCI). Le système bancaire congolais comptait au 30 juin 2007 quatre banques : la BCI, la BGFI-Congo (Banque gabonaise et française internationale), le Crédit du Congo (ex Crédit Lyonnais Congo) devenu en 2007 une filiale du Crédit agricole, et La Congolaise des banques. En matière de respect des normes prudentielles, les 4 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum et affichent, au groupe Natexis Banques Populaires depuis octobre 2006, un ratio de couverture de risques pondéré sur fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 pour cent. De nouveaux établissements pourraient s'implanter au Congo, notamment le groupe Ecobank.

Le système judiciaire ne parvient pas toujours à régler de manière équitable les contentieux. Au cours du dernier trimestre 2007, un comité national de lutte contre la corruption a été mis en place, avec des représentants du gouvernement et de la société civile. Un observatoire national de lutte contre la corruption sera aussi établi. Selon l'indice 2007 de perception de la corruption de *Transparency International*, le Congo se classe au 40^{ème} rang des pays africains, avec la note de 2.1 sur 5.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'introduction de l'enseignement technique et professionnel au Congo remonte à la période coloniale. C'est précisément en 1930 que sont créés quelques centres de formation professionnelle dont le plus important fut l'école professionnelle de Brazzaville. Cet établissement va se transformer au fil des années en collège, puis en lycée au début des années cinquante. L'enseignement professionnel et technique avait donc pour objectif de préparer à l'exercice d'un métier donné.

Longtemps rattaché à d'autres structures ministérielles, le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel a été érigé en ministère à part entière en août 2002. Ce sous-secteur relève à présent du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP), l'un des trois départements ministériels du système éducatif congolais.

L'enseignement technique et professionnel est dispensé dans des établissements implantés dans toutes les régions du pays. On peut distinguer les établissements de niveau secondaire, et ceux de niveau supérieur. Au niveau du secondaire, l'enseignement technique et professionnel est dispensé dans deux types d'établissements, à savoir les centres de métiers et les collèges ou lycées d'enseignement technique. Les centres de métiers sont des structures de préformation professionnelle avec pour objectif principal l'acquisition des aptitudes à fabriquer des objets de base, à procéder à de petites réparations, et à maîtriser le processus culturel (particulièrement pour les filières agricoles). Les filières concernées sont la mécanique générale, la mécanique automobile, l'électricité, les métaux en feuille, la maçonnerie, la menuiserie, les arts ménagers, l'agriculture, le secrétariat, la comptabilité, le machinisme agricole.

Avec une prépondérance pour les filières administratives et commerciales, les collèges d'enseignement technique (CET) forment aussi aux filières suivantes : métaux en feuille, mécanique générale, mécanique automobile, électricité automobile, menuiserie, maçonnerie, comptabilité, secrétariat, et agriculture dans les collèges d'enseignement technique et agricole (CETA).

En dépit de l'importance accordée à l'enseignement professionnel et technique, il demeure le parent pauvre du système éducatif formel eu égard au nombre d'établissements, des effectifs et des moyens mis à disposition. Selon les statistiques du METFP, ces établissements ont connu une évolution relativement stable sur la période 2002-06. D'un total de 101 pour l'ensemble du pays en 2002/03, leur nombre est passé à 104 en 2006/07. Quant aux effectifs des élèves, il est passé dans le même temps de 40 716 (dont 22 071 filles)

à 37 040 (dont 21 291 filles). Les niveaux des effectifs sont très disparates selon les départements, trois d'entre eux (Brazzaville, Kouilou et le Niari) regroupant 90 pour cent des élèves.

Les moyens humains et matériels mis à la disposition des établissements d'enseignement technique et professionnel sont modiques, et n'ont cessé de diminuer au fil des années. Les qualifications des enseignants sont parfois inadaptées, et plusieurs filières manquent des équipements adéquats. Tous ces facteurs constituent un sérieux handicap pour l'apprentissage.

Quelles que soient les filières, les diplômés de l'enseignement professionnel et technique sont généralement confrontés aux mêmes problèmes venus le moment de leur insertion dans le monde du travail. Leur formation se révèle peu pratique et inadaptée aux besoins immédiats du système productif. L'une des faiblesses de l'ETFP est sa relative inadéquation aux besoins d'emploi des opérateurs privés. Le vieillissement des filières et de l'offre de formation a entraîné une rupture entre formations dispensées et emplois disponibles, préjudiciable tant aux jeunes diplômés qui viennent grossir les rangs des sans emploi qu'aux entreprises qui ne trouvent pas sur le marché du travail les compétences dont elles ont besoin.

Le problème du financement de l'enseignement technique et professionnel est souvent évoqué comme un obstacle majeur à son essor. Moins de 1 pour cent du budget national est consacré à l'ETFP. Alors que les dépenses courantes d'éducation ont augmenté de 13.8 pour cent de 2003 à 2005, passant de 56.76 milliards à 65.88 milliards, 7.13 pour cent seulement de ces dépenses en 2003 et 10.03 pour cent en 2005 ont été consacrées à l'ETFP.

On envisage actuellement un cofinancement de l'ETFP par l'État et le secteur productif. À cet égard, un certain nombre de propositions sont avancées : i) la création d'un Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), dispositif national devant mobiliser toutes les ressources nécessaires en mettant à contribution le budget de l'État, celui des entreprises dans le cadre du développement des métiers et des

pôles technologiques dans certaines filières porteuses, les financements accordés par les bailleurs de fonds et la taxe d'apprentissage; *ii*) la participation des entreprises au financement de l'ETFP afin de favoriser l'emploi à travers une nouvelle approche d'alternance formation – emploi et la promotion des filières porteuses ; *iii*) le recours à l'aide et aux financements de la coopération bilatérale et multilatérale

L'ETFP étant au centre du dispositif de formation et de qualification des ressources humaines dont le Congo a besoin pour garantir son développement durable et lutter contre la pauvreté et le chômage endémique des jeunes, le METFP a, dans le cadre du projet de société « La nouvelle espérance », décidé d'engager une refondation de l'enseignement technique et professionnel, basée sur les réformes nécessaires et urgentes devant assurer et garantir le redressement qualitatif et le développement durable de l'ETFP. Ces réformes agiront sur l'amélioration quantitative et qualitative des offres de formation et du dispositif général de gestion de l'ETFP.

La refondation de l'enseignement technique et professionnel vise les objectifs clés suivants : *i*) améliorer et accroître l'efficacité et les performances des dispositifs de formation institutionnels, publics et privés, en renforçant leurs capacités et leurs performances opérationnelles ; *ii*) tant dans le secteur public que privé, répondre localement et nationalement, à la demande massive et diversifiée de qualification professionnelle et technique dans des conditions administratives, réglementaires, pédagogiques et budgétaires de qualité, accessibles à tous et équitables ; *iii*) assurer une meilleure adéquation formation-emploi en tenant compte des besoins et d'un environnement social, économique et technologique en perpétuelle mutation, ainsi que des demandes du marché de l'emploi; et *iv*) faciliter l'insertion professionnelle et économique des personnes ou groupes sociaux par les activités génératrices de revenus : emplois salariés, emplois individuels, création d'entreprises.

Afin que l'ETFP reste constamment en phase avec l'évolution de l'emploi, tant quantitativement que qualitativement, on envisage un observatoire des emplois

et des formations, dispositif permanent qui permettrait d'identifier les besoins d'emploi, de préciser les métiers et les profils recherchés par les opérateurs économiques, de définir l'offre d'emploi correspondant aux besoins des secteurs et des opérateurs. Cet observatoire pourrait couvrir les différents niveaux du système éducatif, notamment les conditions requises aux niveaux supérieurs, et ne pas se limiter aux emplois et aux formations correspondantes en amont du baccalauréat.

Contexte politique

Le Congo, après une décennie d'instabilité politique marquée par des guerres civiles (1993, 1997 et 1998/99) qui ont eu des effets néfastes sur le pays, connaît une phase de normalisation du climat sociopolitique. Le retour de la paix civile s'est fait de façon progressive, dans un premier temps avec la conclusion du cessez-le-feu de l'année 2000, puis avec l'accord de paix signé en mars 2003 avec le dernier groupe rebelle actif dans la région du Pool, enfin par la poursuite du processus de réinsertion des ex-combattants appuyée par le Programme national de désarmement démobilisation et réinsertion (PNDDR). La consolidation de la paix civile s'est poursuivie avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 2002, facilitant l'organisation des consultations électorales générales qui ont permis de valider le mandat du président Denis Sassou-Nguesso et de mettre en place des institutions démocratiques prévues dans la nouvelle constitution (parlement et sénat). Les élections législatives de 2007 devaient consolider les efforts de normalisation du climat politique, mais elles n'ont pas connu une participation massive en raison de graves dysfonctionnements décriés à la fois par les partis de l'opposition, les observateurs internationaux et la société civile.

Des remous sociaux se sont produits en octobre et novembre 2007 à travers des grèves dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Parmi les revendications figurent la prise en compte des avancements des échelons et grades, le relèvement de la valeur du point d'indice dans le calcul du salaire de base, le paiement des primes d'ancienneté et des rappels de solde, l'amélioration des conditions de travail ainsi que le

recrutement des enseignants (appelés volontaires) dans la fonction publique.

Contexte social et développement des ressources humaines

En 2006, les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages (Ecom), effectuée en 2005 sur toute l'étendue du pays, ont estimé à 50.11 pour cent de la population l'incidence de la pauvreté. Cette pauvreté s'accompagne d'une insuffisance des services de santé, d'assainissement et d'éducation de base, ainsi que d'une prévalence élevée du VIH/Sida.

Pays modèle en termes de scolarisation avant la décennie des conflits, le Congo a vu les inscriptions scolaires dans le primaire chuter drastiquement. Cependant, le taux de scolarisation s'est nettement amélioré depuis, passant de 72.7 pour cent en 2000 à 87.7 pour cent en 2005, mais avec des classes dépassant 100 élèves dans l'enseignement public. La pénurie de manuels scolaires est préoccupante, avec un livre de lecture pour 27 élèves et un livre de calcul pour 32. Le manque d'enseignants qualifiés s'explique par le nombre élevé des enseignants bénévoles, qui représentent 31 pour cent du primaire. Le ratio élèves-maître au niveau national s'est chiffré en 2006 à 49.7 (61.2 dans l'enseignement public et 37.4 dans l'enseignement privé).

Des arrêts de travail ont été observés au niveau des enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement a procédé en 2006, avec l'appui des bailleurs, à la réhabilitation de bâtiments scolaires et, dans un degré moindre, à la construction de nouvelles infrastructures. Les résultats sont palpables mais encore insuffisants au regard des attentes des populations, et nettement insuffisants dans les régions enclavées où de nombreux établissements ont un déficit important d'enseignants qualifiés ; ce qui contraint les parents d'élèves à se cotiser pour recruter des bénévoles.

En 2006, les investissements publics consacrés à la lutte contre la pauvreté ont atteint 38.8 milliards de

francs CFA, soit 10.8 pour cent du montant total de l'investissement public, en dessous de l'objectif de 30 pour cent. Près de trois ans après la mise en œuvre du projet d'appui à l'éducation de base, on relève parmi ses réalisations principales : *i*) un appui à la collecte des données statistiques portant sur l'enseignement primaire et secondaire général et à la publication des annuaires statistiques ; *ii*) la mise en place de 711 comités de gestion et de développement communautaire des établissements scolaires ; *iii*) la formation de 7 058 enseignants dont 3 151 bénévoles ; *iv*) la formation à divers métiers de 520 jeunes déscolarisés.

En matière de santé, les résultats de l'enquête démographique et de santé du Congo (EDSC-1) ont permis d'identifier les problèmes les plus importants concernant la santé maternelle et infantile, et de façon générale la santé de la reproduction. La mortalité infantile et infanto-juvénile reste élevée même si elle a légèrement baissé. Le taux de mortalité est passé de 81 décès pour 1000 naissances vivantes en 2002 à 75 décès pour 1000 naissances vivantes. La mauvaise qualité des soins médicaux, le manque de structures et les difficultés d'accès aux soins médicaux favorisent un taux élevé de mortalité maternelle : en 2002, le risque de mortalité maternelle pour une femme congolaise était de 1 sur 26. Ces taux de mortalité sont liés en premier lieu au paludisme (cause de 51.5 pour cent des cas d'hospitalisation), ensuite à la résurgence de la tuberculose, aux maladies diarrhéiques, à la prédominance d'autres maladies infectieuses mal soignées, et au VIH/Sida. En 2007, 10 168 orphelins ont été pris en charge par un projet financé par la Banque mondiale et exécuté par le Comité national de lutte contre le sida. Ces orphelins sont notamment vulnérables face à la prolifération des « Églises du Réveil », qui diffusent des informations souvent incorrectes, voir dangereuses, en particulier en matière de prévention.

Le taux de prévalence du VIH/Sida dans les grandes villes est de 4.2 pour cent chez les personnes âgées de 15 à 49 ans. Chez les personnes de plus de 30 ans (35 à 49 ans), il se situe à 10 pour cent pour les hommes et à 7 pour cent pour les femmes. Au 30 novembre 2007, un montant décaissé par la Banque mondiale

de 12.2 millions USD sur les 19 millions USD promis a permis, entre autres, à plus de 80 ONG de développer des activités de prévention du VIH/Sida dans cinq régions couvertes par le projet ; ainsi que la prise en charge de 5 432 orphelins et autres enfants vulnérables par des activités de soins de santé de base, de soutien psychologique, d'appui à la scolarité, d'appui à la formation professionnelle et d'appui au démarrage ou à la consolidation des activités génératrices de revenus. Cette somme s'ajoute aux 45 millions USD offerts par le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme sur une période de cinq ans.

En 2007, 7 426 patients dont 4 900 femmes malades du sida sont sous thérapie antirétrovirale prise en charge par le projet financé par la Banque mondiale. Ce chiffre est en augmentation de 1 530 patients par rapport à 2006. Le gouvernement a pris la décision d'assurer la gratuité des anti-rétroviraux à tous les malades en 2008.

L'épidémie d'Ebola, maladie mortelle qui se manifeste dans le nord-ouest du pays par des épisodes très virulents, a été complètement maîtrisée avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette situation laisse penser que le système de surveillance en place fonctionne de façon efficace.

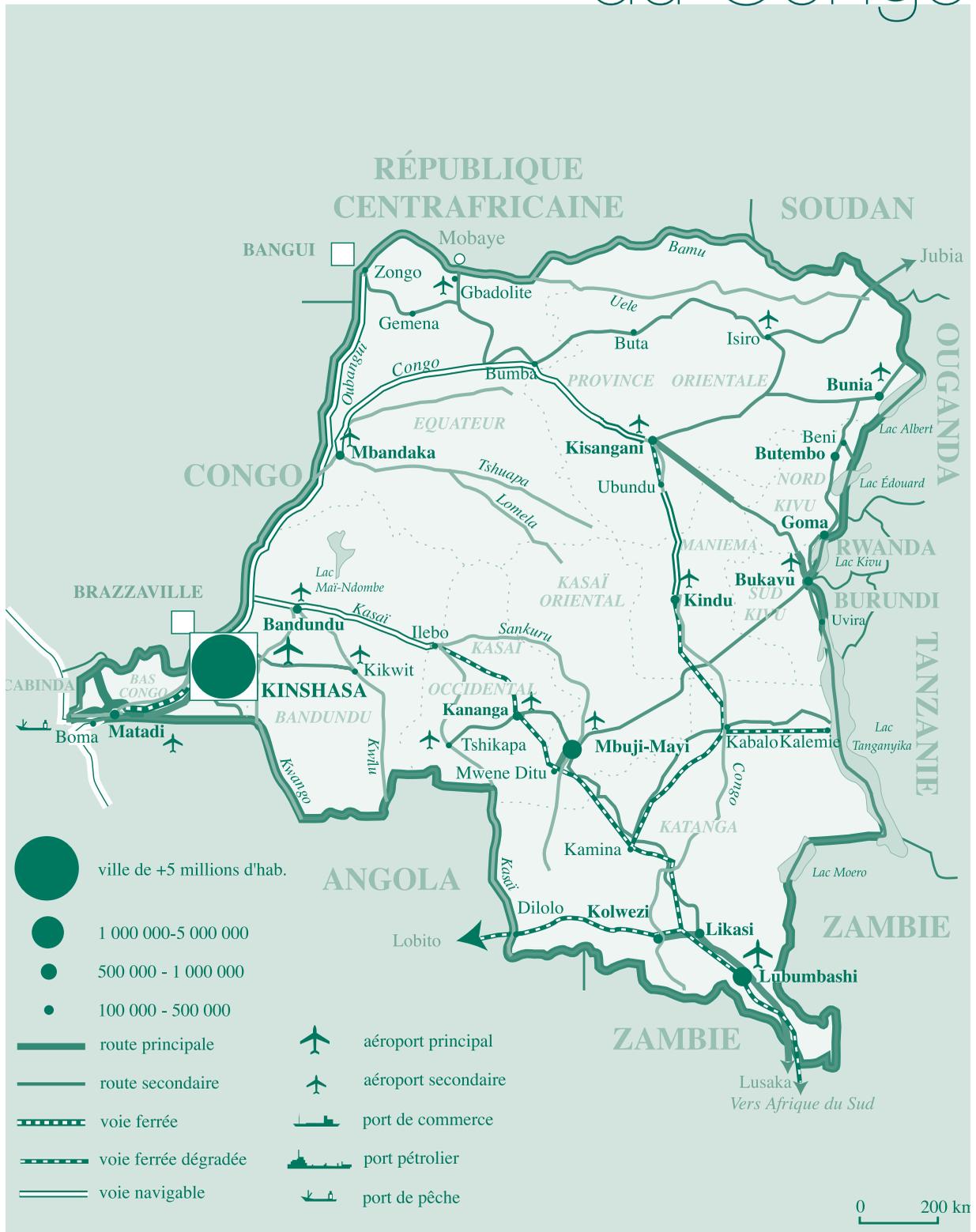
République démocratique du Congo



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 2 345
- Population en milliers (2007) : 62 636
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 93
- Espérance de vie (2007) : 46.5
- Taux d'analphabétisme (2007) : 29.5

République démocratique du Congo



EN 2007, LE PAYS A ENREGISTRÉ UNE croissance économique de 6.2 pour cent, inférieure à l'objectif de 6.5 pour cent, mais en progression par rapport au taux de 5.1 pour cent affiché en 2006. Une accélération est prévue pour 2008 et 2009.

Cependant, cette année 2007 avait suscité de nombreuses attentes chez les Congolais, et elles n'ont pu être satisfaites. Les institutions ont été installées et le processus de décentralisation a été programmé, mais des conflits ont persisté dans l'est du pays. Le nouveau gouvernement, mis en place en février 2007, a entrepris des efforts de gestion rigoureuse des finances publiques. Mais la stabilité macro-économique n'a pas été au rendez-vous, et les réformes en cours de réalisation ne

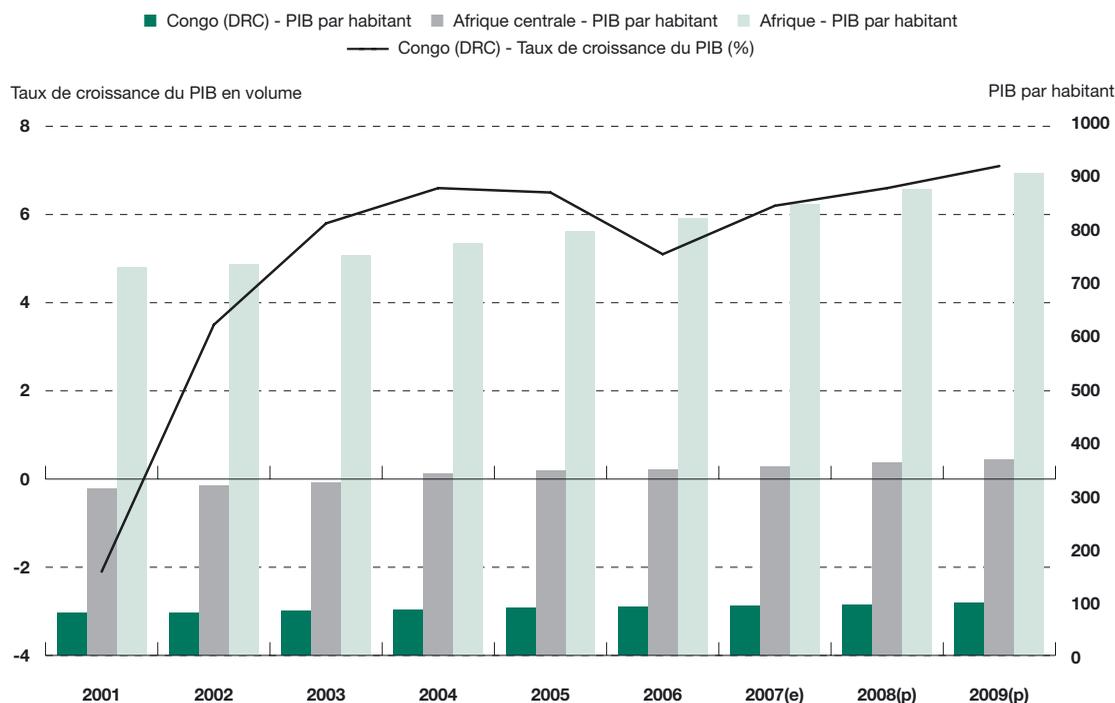
sont pas encore à la hauteur des contraintes qui pèsent sur l'économie congolaise.

Les contre-performances macro-économiques, la lenteur des réformes et la non-exécution du DSCR (Document de la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté) ont empêché la RDC d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) fin 2007, comme prévu.

Les tensions sociales se sont accrues en 2007. Des mouvements de grèves ont vu le jour dans bien des entreprises et services publics ; le marché du travail est

La paix et la stabilité reviennent, mais les réformes sont à la traîne.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324651562425>

de plus en plus exigu ; l'accès à l'eau potable et à l'électricité pose problème ; la faim tue des milliers de personnes ; la séroprévalence du VIH/Sida ne cesse de s'accroître ; l'insécurité est encore présente en 2007, surtout à l'est du pays.

En novembre 2007, le gouvernement congolais et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux se sont rencontrés à Paris pour discuter des performances réalisées par le pays ces dernières années et des perspectives d'avenir. Il en est résulté la conclusion d'un nouveau programme triennal (2008-10) pour une enveloppe de 4 milliards USD. En décembre 2007, la Banque mondiale a décidé d'accorder à la RDC une assistance au titre de la CAS (Stratégie d'assistance pays) pour 2008-11. La stratégie vise à l'élargissement de l'autorité de l'État, à la restauration de la sécurité à l'est, à l'arrêt des violences faites aux femmes et aux enfants, à la promotion de la bonne gouvernance, à la lutte contre le VIH/ sida, et à la promotion de l'éducation.

Développements économiques récents

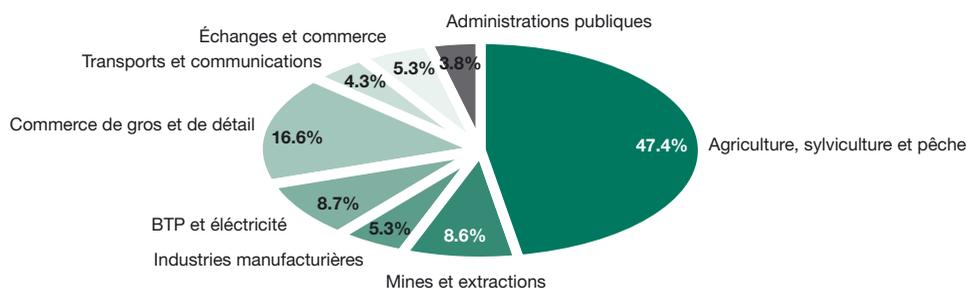
L'année 2007 a débuté par un ralentissement de la croissance dû à l'instabilité macro-économique et à de fortes tensions politiques. Une amélioration de la situation a été observée à partir du second semestre, les finances publiques ayant été assainies. L'inflation a baissé, et l'activité productive est passée à une vitesse supérieure avec un taux de croissance de 6.2 pour cent, dopé essentiellement par les industries minières et

extractives ainsi que par le commerce de gros et de détail.

L'agriculture, qui constitue la principale activité dans le monde rural et occupe près de 70 pour cent de la population, a représenté 48 pour cent du PIB en 2006. En 2007, le secteur a enregistré un taux de croissance de 3.1 pour cent inférieur à celui de l'année précédente. Cette situation s'explique par la baisse de la production de certains produits, notamment l'huile de palme (- 45.9 pour cent), le cacao (- 31.3 pour cent) et le caoutchouc (- 14.6 pour cent). Ce secteur dispose d'un potentiel considérable pour des exploitations agricoles à grande échelle. Cependant, les conflits l'ont empêché de retrouver son dynamisme. Il reste dominé par de petites exploitations qui ont du mal à se développer, en raison de la vétusté des infrastructures de transports et de l'absence de crédit bancaire.

Les industries minières et extractives (8.2 pour cent du PIB en 2006) ont fortement progressé. Cette performance tient essentiellement à la relance de l'activité dans la province du Katanga, à l'augmentation de la production du diamant dans les deux provinces du Kasai, et à l'accroissement de la demande mondiale de minerais. En effet, l'accroissement de la demande mondiale des métaux non ferreux a entraîné une hausse considérable de leurs cours qui a profité à la production minière congolaise. La production de cuivre a augmenté de 2.5 pour cent, celle de cobalt de 3.5 pour cent, et celle de zinc de 8.1 pour cent. La production totale de diamant a progressé de 7.5 pour cent à fin juin 2007, grâce à un accroissement de la production artisanale (19.1 pour cent). La production de diamant industriel

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités locales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325750737571>



s'est contractée en raison de la baisse des activités de la Miba (Minière de Bakwanga). Cette dernière souffre de la vétusté de l'outil de production, et de la baisse de la teneur géologique du diamant industriel provoquée par l'épuisement des gisements détritiques. De plus, au premier semestre, la Miba a accusé une baisse de productivité ; ses 6 500 employés réclamaient le paiement d'arriérés de salaires et ont menacé de faire grève.

Alors que les cours du pétrole se sont considérablement appréciés en 2007, la production congolaise a baissé de 4.2 pour cent par rapport à 2006. Cette régression, amorcée en 2005, tient à la fermeture temporaire de certains puits, aux travaux d'entretien de certaines machines, et aux mouvements de grèves qui ont secoué la société Perenco opérant dans le bassin côtier de Muanda.

Le secteur de la construction a enregistré un taux de croissance de 5.6 pour cent en 2007, nettement inférieur à celui de 2006. Ce repli s'explique par une offre insuffisante de ciment, consécutive à une situation de quasi-monopole et à la capacité productive limitée des cimenteries du pays (moins de 100 000 tonnes par mois). La production de ciment n'a pas pu répondre aux besoins de construction, particulièrement pour les travaux exécutés dans le cadre du PMURR (Programme multisectoriel d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction). À la fin du premier semestre, la production cumulée des deux plus grandes cimenteries du pays – la Cilu (Cimenterie de Lukala) et la Cinat (Cimenterie nationale) – atteignait 249 839 tonnes contre 252 372 tonnes l'année précédente. Cela représente un repli de 1 pour cent alors que la demande s'est accrue de 2.6 pour cent. La baisse de la production a résulté de différentes pannes enregistrées dans les installations de la Cilu, et des difficultés de trésorerie de la Cinat. La pression de la demande a entretenu la hausse du prix du ciment.

La production manufacturière a faiblement progressé en 2007. Plusieurs facteurs expliquent cette perte de vitesse : la vétusté de l'outil de production, la capacité limitée à utiliser de nouvelles technologies, et le manque de compétitivité face aux produits étrangers. Cette

situation est aussi consécutive à l'arrêt – en avril – de la production d'une des importantes usines textiles (Congotex) qui s'est essouffée face à la concurrence étrangère. Cette contre-performance de l'industrie manufacturière a été atténuée par la hausse de la production des boissons. Entre juin 2006 et juin 2007, les productions de boissons non alcoolisées et alcoolisées ont connu des hausses respectives de 9.9 et 15.3 pour cent.

Un secteur aussi important que celui de la production et de la distribution d'eau et d'électricité a enregistré une baisse de 0.8 pour cent en 2007, à cause de la vétusté de son réseau et de son outil de production. Les contre-performances de ce secteur imposent des coûts économiques énormes à d'autres secteurs et en bien-être aux ménages.

Le secteur transports et communications (4.1 pour cent du PIB en 2006) a enregistré une croissance réelle de 8.6 pour cent en 2007. Cette performance résulte de l'expansion de la demande en téléphonie cellulaire. Le nombre d'abonnés a franchi la barre des 5 millions. Depuis plusieurs années, la branche communications connaît une forte croissance : près de 67 pour cent en moyenne annuelle.

L'accélération de la croissance à partir du second semestre 2007 tient aussi au bon comportement de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe. Ces dernières ont enregistré des hausses respectives de 6.5 et 10 pour cent en 2007. L'expansion du commerce de gros et de détail a été stimulée par l'accroissement de la consommation privée.

La progression du taux d'investissement privé constatée en 2007 traduit un redressement de l'indice de confiance des détenteurs de capitaux. L'attrait du secteur minier, les perspectives de reconstruction du pays, et la consolidation de la stabilité macro-économique à partir du second semestre expliquent aussi cette évolution.

La croissance du PIB devrait s'accroître en 2008 (6.6 pour cent) et en 2009 (7.1 pour cent), principalement grâce aux performances du secteur

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	16.5	13.4	10.0	15.7	17.5	0.8	1.3	1.6
Publique	1.1	3.4	10.0	15.0	16.0	0.2	0.3	0.4
Privée	15.4	10.0	10.0	16.0	18.0	0.6	1.0	1.2
Consommation	77.4	97.0	6.6	6.2	5.8	6.2	5.9	5.5
Publique	6.1	8.8	6.7	6.8	6.8	0.9	0.9	0.9
Privée	71.3	88.2	6.5	6.1	5.6	5.4	5.0	4.6
Solde Extérieur	6.1	-10.3				-0.9	-0.6	0.0
Exportations	23.7	31.7	0.2	2.5	4.1	0.0	0.3	0.4
Importations	-17.6	-42.0	6.3	6.1	2.9	-0.9	-0.9	-0.4
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	6.2	6.6	7.1

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328665005313>

minier, à la configuration actuelle du marché mondial de minerais, et aux investissements prévus dans le secteur minier (3 milliards USD). Ces prévisions de croissance économique pourraient être atteintes compte tenu des bonnes perspectives d'investissements privés liés au retour de la paix et à la conclusion de plusieurs contrats sur des projets d'investissement entre 2007 et 2008.

reprise des relations formelles avec le FMI, le gouvernement a mis en place un « programme suivi par le service du FMI » (PSSF). Dans ce programme, il a été convenu que la politique budgétaire devrait poursuivre l'assainissement des finances publiques, et réorienter les dépenses publiques vers les dépenses en faveur des pauvres tout en comprimant les dépenses non prioritaires.

Politique macro-économique

Les dérapages des finances publiques enregistrés fin 2005 et début 2006, ajoutés à la lenteur des réformes structurelles, avaient amené le FMI (Fonds monétaire international) à geler les appuis budgétaires destinés à la RDC, lors de la sixième revue du PEG (Programme économique du gouvernement), en mars 2006. Pour se rattraper, le gouvernement a préconisé un plan de sauvetage appelé PRC (programme relais de consolidation). Inspiré du PEG, il devait poursuivre la mise en œuvre des réformes pour soutenir les efforts de stabilisation. L'exécution du PRC n'a pas été concluante. La mauvaise tenue des finances publiques a, une fois de plus, conduit à l'échec d'un programme de stabilisation. Par conséquent, elle a retardé le passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Afin de maintenir le dialogue avec les partenaires extérieurs et s'efforcer de rétablir les conditions nécessaires à une

Politique budgétaire

À la mi-octobre 2006, pour restaurer la stabilité macro-économique, le gouvernement avait arrêté des mesures visant à accroître le taux de mobilisation des recettes publiques, et à reprogrammer certaines dépenses en instance de paiement. Malgré cela, les opérations financières de l'État se sont soldées par un important déficit qui s'est maintenu jusqu'en février 2007. Un financement monétaire du déficit public de plus de 20 milliards de francs congolais (CDF) a été envisagé, entraînant ainsi une hausse mensuelle des prix à la consommation de 4 pour cent, et une dépréciation monétaire de 10 pour cent en deux mois. Par la suite, la tendance s'est inversée grâce aux effets de la gestion rigoureuse des finances publiques instaurée par le nouveau gouvernement. Cependant, à partir de juillet, quelques dérapages ont été constatés, explicables par les conflits dans l'est du pays, et par une hausse de la

masse salariale qui a accompagné l'installation des institutions locales et provinciales et le processus de décentralisation. L'enveloppe mensuelle des émoluments des parlementaires est passée de 537.5 millions à 2.9445 milliards CDF, et la masse salariale a dépassé le plafond convenu dans le PSSF (5.5 pour cent du PIB).

Nonobstant le retard accusé dans la réalisation des réformes fiscales, une amélioration de la couverture des dépenses publiques par les ressources internes a été constatée en 2007. Le taux de couverture est passé de 58 à 76 pour cent. Ceci tient, entre autres, aux performances des régies financières. Les recettes de la DGI (Direction générale des impôts) sont passées de 157.9 millions CDF en 2006 à 256 millions de francs en 2007, celles de l'OFIDA (Office de douanes et assises) de 195.5 millions CDF à 273.7 millions. Projetées à 526.8 milliards CDF pour les neuf premiers mois de 2007, les recettes totales, dons compris, se sont chiffrées à 571.6 milliards CDF, soit une réalisation de 108.5 pour cent. Il faut cependant déplorer la sous-exécution des dépenses en capital (54.4 pour cent). Cette situation s'explique, en partie, par un faible décaissement des ressources extérieures devant les couvrir.

L'envolée du prix du baril de brut (autour de 100 USD en fin 2007) a quelque peu alimenté les tensions inflationnistes. Cela devait entraîner un alourdissement de la facture énergétique du pays.

Combinée à la baisse de la production de pétrole, cette hausse du cours du brut devait engendrer de sévères conséquences en matière de finances publiques. Les cours mondiaux des minerais ayant augmenté depuis 2005, la RDC a pu ainsi combler le déficit de sa balance énergétique par la hausse de ses recettes d'exportation en minerais.

Au niveau de la balance budgétaire, on relève une amélioration en 2007, liée à l'excédent budgétaire dégagé grâce la gestion très rigoureuse des finances publiques par le gouvernement mis en place en février 2007. En 2008, bien que le budget présenté soit équilibré, son exécution risque de connaître des dérapages. Les différentes pressions sociales et salariales ainsi que le processus de décentralisation pourraient contribuer à un déficit budgétaire.

Politique monétaire

L'économie congolaise est fortement dollarisée. L'évolution du taux de change entre le dollar américain et le franc congolais influence en grande partie l'activité économique du pays, en transmettant des signaux crédibles sur l'état de santé de l'économie congolaise. Ainsi, l'un des objectifs de la politique monétaire est de maintenir la stabilité de la monnaie nationale, tout en palliant les dérapages budgétaires, dans le but de maintenir la stabilité macro-économique.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	4.5	11.5	16.8	21.4	22.9	25.5	25.7
Recettes fiscales	4.5	9.5	11.6	13.2	13.1	13.6	13.6
Recettes pétrolières	0.0	2.0	5.2	8.2	9.9	11.9	12.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	9.5	15.6	19.9	22.1	20.8	25.9	21.5
Dépenses courantes	8.5	12.8	16.5	18.7	17.5	19.4	19.3
<i>Sans les intérêts</i>	6.3	9.2	12.8	15.3	14.7	16.8	17.1
Salaires	4.0	3.6	4.4	5.5	5.0	5.4	5.1
Paiement d'intérêts	2.2	3.6	3.7	3.5	2.7	2.6	2.2
Dépenses en capital	1.1	2.8	3.4	3.4	3.3	2.1	2.3
Solde primaire	-2.9	-0.5	0.6	2.8	4.9	2.2	6.4
Solde global	-5.0	-4.1	-3.1	-0.7	2.2	-0.4	4.2

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330757566214>

Le début de l'année 2007 a été marqué par d'importantes fluctuations du franc congolais. Ces mouvements ont conduit à une certaine imprévisibilité de l'évolution future de sa valeur et, de ce fait, à l'incertitude et à la méfiance. Ce climat a nui à l'efficacité des politiques macro-économiques et à la croissance économique. Le taux de change s'est déprécié de 10,5 pour cent entre janvier et février 2007, en partie à cause du creusement du déficit public, intégralement financé par la planche à billets à hauteur de 28 milliards CDF.

Par la suite, la BCC (Banque centrale du Congo) a mené une politique prudente et restrictive qui a conduit à une forte appréciation du franc, et lui a permis de dégager des excédents monétaires à concurrence de 76 milliards CDF. Ainsi, elle a pu intervenir pour compenser les dommages de la politique budgétaire restrictive, et injecter dans l'économie une quantité de liquidité nécessaire au bon déroulement des transactions. C'est pourquoi le taux de change s'est stabilisé durant la deuxième partie de 2007, avant de se déprécier en fin d'année et au début de 2008.

L'inflation a évolué parallèlement au taux de change jusqu'en août. Pendant cette période, la reprise de l'inflation était liée au dysfonctionnement du marché des biens, et à l'application de certaines mesures d'ordre fiscal. Les services étatiques procèdent désormais à une vérification sévère – avant embarquement – des marchandises à destination de la RDC. Cela entraîne une hausse des coûts ainsi que des prix de certains produits importés tels que les denrées alimentaires. En fin d'année, l'inflation a avoisiné le taux de 11,4 pour cent.

La dimension du secteur bancaire est toujours réduite. En effet, depuis que la restructuration a été engagée, certaines banques ont été liquidées et d'autres sont en cours de liquidation. Pour augmenter la bancarisation, la BCC vient d'agréer une nouvelle banque (Ecobank), et elle poursuit les discussions avec cinq autres groupes. Actuellement, le secteur compte 11 banques, et le total des actifs qui atteignait 780 millions USD en 2006 et 480 millions en 2005, a franchi la barre de 1 milliard USD en septembre 2007.

Ces actifs sont essentiellement constitués par les réserves liquides (plus de la moitié du bilan). Les encours de crédits forment un poste relativement peu important, mais leur part ne cesse d'augmenter depuis deux ans. Du côté du passif, les ressources à la clientèle dominent largement les autres postes, et sont essentiellement constituées de dépôts à vue en monnaie étrangère. Ceci caractérise un secteur financier peu développé.

Ces dernières années, les banques commerciales sont devenues beaucoup plus ouvertes aux PME (petites et moyennes entreprises), grâce à l'installation des institutions de micro-finance, notamment Procredit Bank (en 2005) et Afriland First Bank (opérationnelle en 2007). En 2008, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires financeront l'installation d'une nouvelle institution de micro-finance dans le pays.

Position extérieure

La RDC est engagée dans le processus de négociations de l'APE (Accord de partenariat économique) avec l'Union européenne (UE) dans le cadre de la région de l'Afrique centrale qui comprend les pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et Saô Tomé et Príncipe depuis 2005. Au vu des problèmes de configuration régionale des négociations et de la lenteur des progrès dans le volet développement, la RDC n'a pas été en mesure de conclure l'APE au 31 décembre 2007. Au niveau du commerce international, les autorités congolaises ont décidé de renforcer l'application du contrat sur le contrôle des marchandises importées avant embarquement, à partir du 1^{er} janvier 2008. Cette procédure permet de lutter contre la fraude et la contrefaçon, et d'améliorer le recouvrement des recettes douanières.

Entre 2006 et 2007, le déficit de la balance commerciale s'est creusé, passant de 7,5 à 7,9 pour cent du PIB. Cette dégradation est à mettre en relation avec la croissance réalisée en 2007 : l'économie importe les intrants nécessaires à la production d'une part, et les biens de consommation qui entrent dans le secteur du commerce de gros et de détail d'autre part. Durant

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	4.0	0.9	-5.7	-4.9	-0.8	-4.0	-4.1
Exportations de biens (f.o.b.)	7.6	27.6	29.2	27.1	29.4	29.9	29.6
Importations de biens (f.o.b.)	3.6	26.7	34.8	32.1	30.2	33.9	33.7
Services	-2.0	-4.9	-6.0	-5.4	-5.4	-6.7	-6.7
Revenu des facteurs	-3.1	-4.4	-5.8	-5.5	-6.7	-4.1	-3.7
Transferts courants	0.1	6.0	6.9	8.3	5.0	4.4	4.9
Solde des comptes courants	-0.9	-2.4	-10.6	-7.5	-7.9	-10.5	-9.6

Source : Données du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332023586023>

l'année 2007, les importations de matières premières et d'équipements ont respectivement progressé de 29.9 et 44.5 pour cent.

Les exportations ont progressé de 8.4 pour cent au terme du premier semestre. Malgré l'envolée des prix du pétrole et des métaux sur le marché mondial, la recette des exportations en pétrole et en diamant a diminué en raison d'une baisse de la production. En juin 2006, les diamants exportés avaient rapporté 624.7 millions USD, alors qu'ils n'ont généré que 395.97 millions USD en juin 2007, soit une réduction de près de la moitié.

Comme pour nombre de pays d'Afrique subsaharienne, les IDE (investissements directs étrangers) en RDC sont aujourd'hui essentiellement orientés vers l'industrie extractive. Cette tendance résulte, entre autres, de l'expansion de la demande mondiale de minerais. En 2007, les IDE ont atteint 576 millions USD contre 500 millions en 2006 et 405 millions en 2005. Au regard du comportement du marché mondial de minerais, des intentions d'investissements de la Chine dans le pays, et des perspectives de reconstruction, on s'attend à une augmentation des IDE en 2008.

En septembre 2007, les réserves de change ont atteint 215.4 millions USD contre 177 millions en août, portant ainsi le ratio de couverture des importations à 3.5 semaines. Rapportées à leur niveau de décembre 2006, les réserves ont été reconstituées à concurrence de 53.2 millions USD. Ces dernières ont pris tout leur sens lorsque la BCC devait intervenir

sur le marché de change pour préserver la stabilité de la monnaie nationale et des prix intérieurs.

Alors qu'elle est admise à l'initiative PPTE et qu'elle a déjà rédigé son DSCR final, la RDC n'a pas atteint le point d'achèvement en 2007, en raison des contreperformances affichées par l'économie en début d'année et de la lenteur des réformes structurelles. Il faudra attendre la mise en place effective du DSCR final et son évaluation pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative en 2008.

L'exécution du service de la dette n'a pas été totalement assurée en 2007. Seuls les services envers les institutions multilatérales et le Club de Kinshasa ont été réalisés. En fin septembre 2007, le service de la dette extérieure effectué a totalisé 70.1 millions USD contre un service prévu de 76.7 millions. Ces paiements ont fléchi de 43.5 pour cent par rapport à leur niveau de 2006, suite essentiellement à la suspension de l'exécution des engagements vis-à-vis du Club de Paris depuis le deuxième semestre de 2006. S'agissant du Club de Londres, le non-paiement du service tient à un manque de compromis en ce qui concerne le stock réel de la dette.

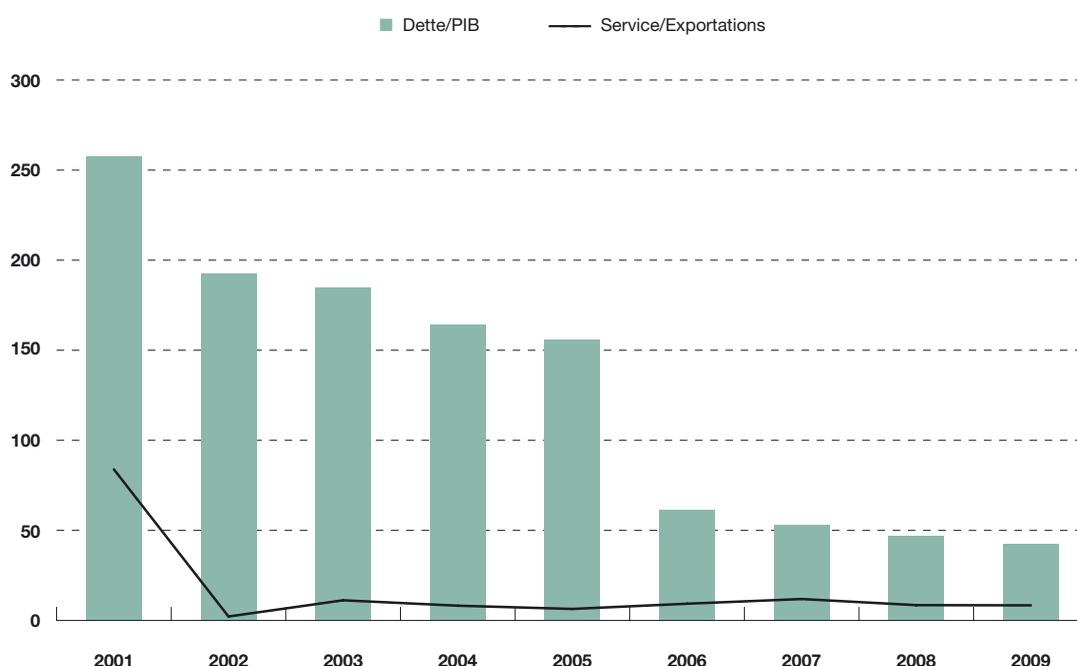
Le FMI a fait remarquer que la dette extérieure resterait insoutenable en l'absence d'une opération de stock dans le cadre des initiatives PPTE et IADM. Si le point d'achèvement est atteint au premier semestre 2008, l'obtention de l'allègement maximum au titre de ces deux initiatives devrait réduire la valeur actualisée nette de la dette à moins de 150 pour cent des exportations.

Les flux d'aide ont connu une évolution contrastée en 2007 à cause de l'échec du PRC et de la mauvaise allocation des ressources PPTE. Avec la mise en place du PSSE, cette tendance a quelque peu été contrebalancée, et certains partenaires ont reconsidéré leurs positions eu égard au retour de la stabilité macro-économique au second semestre.

Il faut noter que la RDC, compte tenu des accords qu'elle a conclus avec la Chine, bénéficiera en 2008

d'une importante aide au développement sous forme de projets. D'autres pays asiatiques, européens et d'Amérique latine sont en train de conclure des accords similaires. Cependant, il n'y a pas de termes de référence précis qui encadrent la mise en œuvre de la plupart de ces projets. Aussi, il faut retenir que la RDC et ses partenaires, lors des assises du groupe consultatif, ont adopté une déclaration commune sur l'harmonisation et la coordination de l'aide au développement.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327170832673>

Questions structurelles

Développements récents

Les perspectives de croissance sont encore inférieures aux possibilités de réalisation du pays, notamment en raison des problèmes liés au cadre institutionnel et à l'environnement des affaires. Le rapport *Doing business* publié en 2007 classe la RDC en dernière position mondiale en matière de climat des affaires. Le rapport 2007 de *Transparency International* classe la RDC au

168^e rang sur 180 pays, selon les niveaux de corruption perçus par les milieux d'affaires. Il faudrait davantage assainir le climat des affaires, lutter contre la corruption, et instaurer la bonne gouvernance pour développer le secteur privé de l'économie.

Au second semestre 2007, le gouvernement a initié quatre projets de lois concernant la réforme des entreprises publiques : une loi portant sur la transformation des entreprises publiques, une loi relative au désengagement de l'État, une loi portant sur

l'organisation et la gestion du portefeuille de l'État, et une loi portant sur les dispositions générales applicables aux entreprises publiques. La réforme préconise le retrait de l'État de certains secteurs d'activité, la libéralisation de certains secteurs par abolition des monopoles d'État, la privatisation de certaines entreprises à rentabilité économique-financière négative, et la restructuration des entreprises qui n'ont pas les moyens d'effectuer les investissements nécessaires au soutien de la croissance.

Le gouvernement a identifié les actions prioritaires sur la décentralisation, et a élaboré un projet de loi sur la décentralisation. Pour faciliter son appropriation par toutes les parties prenantes et les collectivités territoriales, le ministre de l'Intérieur a créé un comité préparatoire au forum national sur la décentralisation, dont les travaux ont eu lieu en octobre 2007.

Le secteur des transports fonctionne très mal et n'arrive pas à jouer le rôle de locomotive du développement. Les engagements pris par l'État en matière de réfection des routes et de restructuration du secteur des transports ne sont pas encore honorés. Certains chantiers inaugurés depuis plusieurs mois n'évoluent pas, faute de décaissement des fonds. Après avoir semblé prendre une vitesse de croisière, d'autres chantiers se sont retrouvés pratiquement à la case de départ, en raison des pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays en 2007.

Des problèmes d'ordre technique, commercial et financier de la Regideso (Régie des eaux) et de la Snel (Société nationale d'électricité) rendent toujours problématique l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Seulement 46 pour cent de la population utilisent de l'eau de boisson de qualité, un pourcentage qui masque une grande disparité entre le milieu urbain (84 pour cent) et le milieu rural (29 pour cent). C'est au regard de ces contre-performances que le gouvernement a prévu une restructuration de ces deux entreprises publiques et une décentralisation de ces deux secteurs.

Vu les écarts enregistrés entre les besoins en eau potable et en assainissement et les services offerts, il a été décidé de revoir les OMD (Objectifs du millénaire

pour le développement) à la baisse : 49 pour cent pour l'eau potable et 45 pour cent pour l'assainissement. Le coût total nécessaire pour atteindre ces objectifs a été estimé à 217 millions USD.

Dans le monde rural, 60 pour cent des ouvrages d'eau ne sont plus opérationnels à cause d'un manque d'entretien. En 2004, seuls 12 pour cent des ménages ruraux avaient un accès direct à l'eau potable. Les problèmes d'accès à l'eau potable sont à la base de plusieurs épidémies et maladies hydriques comme le choléra, la typhoïde et la dysenterie. Ce sont généralement les organisations non gouvernementales et les congrégations religieuses qui desservent les populations rurales et périurbaines en eau potable. Fin 2007, le FSR (Fonds social de la république) a agréé des microprojets comprenant l'adduction d'eau potable, soumis par la Codek (Convention pour le développement de Kinshasa) pour un montant de 2.5 millions USD.

L'abolition des monopoles d'État, la réfection des infrastructures, le développement d'un système intermodal de transports efficace, et le désengagement de l'État des entreprises publiques constituent des priorités. L'amélioration du climat des affaires demeure un enjeu majeur pour la relance de l'activité économique en RDC. Depuis 2006, la FEC (Fédération des entreprises du Congo) a lancé un processus d'identification des besoins et d'analyse des solutions, par secteur et par région, pour le développement du secteur privé sur toute l'étendue du territoire. L'exercice devrait se poursuivre par une table ronde avec le gouvernement, destinée à discuter et mettre en œuvre les propositions du secteur privé en 2008.

En 2007, les efforts de consolidation de la paix et la sécurité ont contribué à améliorer l'environnement des affaires. De plus, les autorités congolaises ont créé un guichet unique afin de faciliter le processus de création des entreprises, d'améliorer les modalités d'exécution des opérations de dédouanement des marchandises, d'éliminer les différentes tracasseries et endiguer la fraude qui en résulte. Un manuel définissant les procédures de dédouanement des marchandises a été diffusé, ainsi que le décret instituant le guichet unique.

L'audit et la réforme du droit des affaires en rapport au nouveau contexte de reconstruction du pays sont un préalable à la promotion des investissements privés et à la signature des PPP (partenariats public-privé). La RDC a signifié sa volonté d'adhésion à l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) qui conduira à la simplification du droit des affaires. Deux tribunaux de commerce sur six ont été installés à Kinshasa et à Lubumbashi. Trois projets de réformes juridiques ont été entamés. Le premier porte sur la création de sociétés. Le deuxième concerne le BOT (*Build Operate and Transfer*) afin de faciliter l'investissement privé dans le secteur des infrastructures. Le troisième concerne la modification du code d'investissement en faveur des projets à long terme.

En 2007, le gouvernement a aussi adopté un projet de loi visant à l'assouplissement fiscal, pour rendre le cadre des affaires attrayant et stimuler les investissements. La réforme de la législation fiscale a pris en compte la volonté du gouvernement d'instaurer la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) en 2009.

Par ailleurs, un comité a été institué en juin 2007 pour identifier les contrats miniers défavorables au pays. Cela permettra d'évaluer les effets sur les investissements, la croissance et les recettes publiques, des contrats signés au cours des dernières années. Cela permettra aussi d'étudier les opportunités de création de richesse qui résulteraient d'autres formes de désengagement de l'État, effectuées dans un cadre transparent. Une révision des codes des investissements et de la fiscalité dans le secteur minier est en cours, afin d'attirer davantage de capitaux étrangers et de favoriser la signature de nouveaux PPP.

Pour améliorer l'environnement des affaires et relancer l'intermédiation financière, le gouvernement, en partenariat avec la Banque mondiale, a préparé des études sur les besoins du pays en micro-finance, en crédit bail et en régime de sûreté. Il s'est aussi proposé d'élargir le système financier national aux banques de proximité. En mars 2007, afin de définir une politique nationale de ce secteur et de le doter d'un cadre légal et réglementaire, le gouvernement a lancé un programme d'appui à la micro-finance, avec l'assistance du Pnud.

La RDC dispose de près de 100 millions d'hectares de forêt tropicale dense, dont 60 millions seraient susceptibles de soutenir une exploitation forestière durable. En 2007, le gouvernement a rédigé un agenda prioritaire de réformes, axé sur le développement et la mise en route des fondements réglementaires et légaux, l'établissement du zonage, la conservation de la nature, l'aménagement des ressources forestières, la contribution à la relance économique et à la lutte contre la pauvreté, le renforcement institutionnel et le développement des capacités de gestion.

Global Witness a été recruté comme observateur pour le contrôle des exploitations forestières illégales. Il a commencé sa mission pilote en août 2007. Au second semestre 2007, la revue légale des anciens contrats forestiers a été envisagée, et la revue documentaire ainsi que les vérifications de 156 contrats pour lesquels une requête en conversion a été introduite ont été achevées. Une vingtaine de contrats irréguliers représentant près de 3 millions d'hectares ont été résiliés par un arrêté du ministre de l'Environnement en mars 2007. Le moratoire sur toute allocation de nouvelles concessions, mis en place en 2002, continue à être observé. De 2006 à 2007, huit textes additionnels d'application du code forestier ont été signés. Six autres sont approuvés et sont en attente de signature.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le retard économique de la RDC tient en partie à son faible taux d'accumulation et à la mauvaise gestion du capital humain. Cette situation résulte de la mauvaise organisation de son système éducatif qui ne répond plus aux problèmes et besoins socio-économiques du pays. Le gouvernement alloue des crédits dérisoires à l'éducation en général, et à la formation technique et professionnelle en particulier. La part du budget consacrée à l'éducation est passée de 30 pour cent en 1960 à 2 pour cent en 2004, et cette somme ne représente que la masse salariale. Les écoles techniques et professionnelles sont insuffisantes ; elles constituent 10 pour cent du nombre d'écoles d'enseignement général.



Le système éducatif congolais a évolué au cours de ces dernières décennies, dans un contexte de récession économique caractérisé par l'amenuisement des ressources financières consacrées au secteur de l'éducation. Entreprises, autres employeurs et étudiants marquent un désintérêt pour l'ETFP (enseignement technique et formation professionnelle) lié aux faibles performances actuelles de ce secteur en RDC. On constate un problème d'adéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Le secteur est peu structuré, et il manque d'une vision stratégique ainsi que d'un cadre de mise en œuvre cohérent.

L'ETFP ne constituent pas une priorité pour le gouvernement congolais étant donné la non prise en compte dans la loi cadre de l'enseignement national et la simple mention faite dans le DSCR. Pourtant, ce secteur devrait avoir sa place à travers deux des grands chantiers du chef de l'État, à savoir l'éducation et l'emploi. Ce constat se renforce au vu du faible niveau de contribution budgétaire : le financement des établissements de l'ETFP est couvert à 90 pour cent par les familles et les étudiants, et à 10 pour cent par l'État.

Les établissements de l'ETFP sont organisés et gérés par plusieurs institutions différentes telles que les ministères de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, de l'Enseignement supérieur et universitaire, des Affaires sociales, de la Jeunesse, de la Santé publique, les ONG (organisations non gouvernementales), et le secteur privé. Ainsi, la gestion et la coordination de ce secteur sont complexes et inefficaces.

Les infrastructures sont vétustes, et les outils et matériels pédagogiques sont obsolètes. La plupart des institutions que l'État congolais a créées autrefois pour assurer la formation technique et professionnelle sont dans un état de délabrement avancé. L'ENA (École nationale de l'administration) a disparu, l'INPP (Institut national de préparation professionnelle) et le Cidep (Centre interdisciplinaire pour le développement et l'éducation permanente) fonctionnent avec des moyens limités pour remplir leurs missions. Et pourtant, dans

les années 70 et au début des années 80, ces institutions arrivaient à mettre à la disposition du pays, des personnes qualifiées pour des métiers précis. Cette situation reflète l'insuffisance d'investissements dans la construction et la réhabilitation des établissements. Cela engendre des difficultés pour la capacité d'accueil, la fourniture de formations spécialisées aux niveaux secondaire et supérieur.

La qualité de l'enseignement s'est sérieusement effritée, notamment à cause de l'accroissement des effectifs. D'une part, le corps enseignant manque de motivation, il est majoritairement sous-qualifié et ne répond pas aux besoins dynamiques du marché du travail. La mise à la retraite ne se faisant plus, les vieux enseignants sont maintenus à leurs postes et abandonnent la formation pratique au profit de l'enseignement théorique répétitif qui ne tient pas compte de l'évolution technologique. La qualité des programmes se dégrade puisque les matières enseignées sont dépassées. D'autre part, les instruments pédagogiques — outils, machines et documentation — sont vétustes et obsolètes.

Le désintérêt croissant de la part des employeurs et des étudiants se constate par l'absence de relations entre les institutions et entreprises utilisatrices de ces écoles, et les différents établissements. Les employeurs participent de moins en moins aux réunions des conseils d'administration de ces écoles. À cause du mythe du diplôme d'État, les étudiants méprisent l'ETFP et considèrent que ces formations sont destinées aux cadres de moindre importance.

Pour répondre aux besoins en formation, certains organismes privés organisent des enseignements techniques et professionnels par le biais des écoles de métiers ou instituts supérieurs. La plupart de ces écoles enseignent à leurs étudiants comment exercer un métier et assurer leur survie. Les domaines couverts sont la mécanique, la couture, la maçonnerie, la cordonnerie, l'esthétique, et la coiffure. Ces écoles de métiers délivrent des certificats dont la valeur est subjective.

Les perspectives d'avenir tiennent à une réelle prise en compte de l'ETFP dans la stratégie de développement

et de croissance de la RDC. Plusieurs études, menées par le département responsable de l'ETFP, font état de la situation catastrophique et présentent des pistes de solutions pour relancer ce secteur. Des recommandations ont été faites pour soutenir le personnel enseignant, améliorer les conditions d'accès et de débouchés pour les élèves, améliorer le financement destiné aux infrastructures, équipements et nouvelles technologies, renforcer les programmes pédagogiques en les adaptant aux réalités du marché de l'emploi, établir une structure institutionnelle favorisant les partenariats entre écoles, les partenariats public-privé, les concertations et le partage d'information. Une solution durable et définitive passe par une meilleure gestion et coordination de l'ETFP sur le plan national et, par conséquent, par l'application de l'arrêté interministériel de 2006 qui porte sur la politique éducative en RDC. Cet arrêté préconise de placer la gestion et l'administration de toutes les formations techniques et professionnelles éparpillées dans le pays sous l'autorité d'une seule tutelle.

Contexte politique

L'organisation des élections libres et démocratiques, en 2006, a été un événement politique majeur pour la RDC, permettant d'asseoir le pays sur de nouvelles bases institutionnelles et structurelles. Les nouvelles institutions ont été installées en 2007, avec à leur tête Antoine Gizenga au gouvernement, Vital Kamerhe à l'Assemblée nationale, et Léon Kengo wa Dondo au sénat. En novembre 2007, l'équipe gouvernementale est passée de 60 à 44 membres.

En 2007, l'apprentissage de l'exercice démocratique a été mis à l'épreuve au point que les institutions ont semblé, parfois, déborder les limites de leurs compétences constitutionnelles. À plusieurs reprises, le gouvernement a été interpellé par le parlement sur certains dossiers sensibles comme celui du crash d'un avion, sans être vraiment inquiété. Le budget de l'État a été examiné au parlement avant adoption et promulgation, pour la première fois depuis quarante ans. La Cour suprême de justice a invalidé les mandats de certains députés nationaux et provinciaux convaincus

de fraudes. Néanmoins, le pays reste fragilisé par une cohabitation difficile entre le pouvoir en place et l'opposition, à tous les niveaux de gouvernement, et par les insuffisances du système judiciaire.

La contestation du verdict des élections présidentielles par quelques opposants en constitue une bonne illustration. En mars 2007, cette controverse a alimenté des tensions pendant plusieurs jours dans la ville de Kinshasa. Ces tensions ont dégénéré en affrontements entre les éléments de la garde rapprochée du candidat au second tour, Jean-Pierre Bemba, et les éléments de l'armée régulière. L'indice de confiance des entreprises et potentiels investisseurs voulant œuvrer dans le pays s'est sensiblement effrité après ces événements.

La résurgence de conflits armés dans l'est du pays, entre l'armée régulière et des groupes armés tel que celui dirigé par le général dissident Laurent Nkunda, alimente l'insécurité sur le territoire national. Dès le troisième trimestre 2007, le premier gouvernement de la III^e République avait levé l'option de mettre un terme au problème d'insécurité à l'est par l'usage de la force. Le 9 novembre 2007, un communiqué conjoint a été signé à Nairobi (Kenya) par les gouvernements de la RDC et du Rwanda, témoignant de leur engagement respectif à mener des actions spécifiques pour traiter de la question de l'insécurité à l'est de la RDC.

Le problème de l'insécurité à l'est étant persistant, le président de la République a convoqué en janvier 2008, une conférence sur la paix, la sécurité et le développement des provinces du nord Kivu et sud Kivu. Cette conférence a réuni plus d'un millier de personnes, dont plusieurs personnalités du pays et toutes les parties belligérantes, à Goma, du 6 au 23 janvier 2008. Elle a abouti à un acte d'engagement à la paix, signé par tous les groupes armés. Cet acte comprend plusieurs mesures telles qu'une résolution exigeant un cessez-le-feu, le démantèlement de tous les groupes armés, le déploiement d'observateurs et de forces onusiennes. L'acte salué par la population et par la communauté internationale replace le pays sur le chemin de la sécurité et la paix, à condition que sa mise en œuvre soit franche et effective.

Contexte social et développement des ressources humaines

Nonobstant le retour de la croissance depuis 2002, la RDC figure parmi les pays les plus pauvres d'Afrique. Près de 80 pour cent des Congolais vivent avec moins d'un dollar par jour. En 2007, elle était classée 168^e sur 177 pays en matière de développement humain. Les différents programmes mis en place ces dernières années n'ont pas entraîné une amélioration de la sécurité humaine, et les inégalités se sont encore creusées. L'incidence de la pauvreté en RDC est très élevée et avoisinait les 70 pour cent en 2006.

En ce qui concerne l'éducation, le taux de scolarisation est en baisse. En 2000/01, selon des sources nationales il se situait à 33 pour cent dans le primaire, et il ne dépassait pas 12 pour cent dans le secondaire. Seulement 29 pour cent des enfants achèvent l'école primaire, et 4.7 millions de jeunes enfants – dont 2.5 millions de filles – ne sont pas scolarisés. Depuis 2005, les enseignants ne cessent de réclamer l'augmentation salariale conclue en février 2004 avec le gouvernement (accord de Mbudi). Cet accord fixe le plus bas salaire à 208 USD par mois, alors qu'un enseignant ne touche, en moyenne, que 67 USD. Les revendications salariales des enseignants ont retardé la rentrée scolaire 2007/08. En novembre, les enseignants des universités et instituts publics se sont mis en grève pour leur rémunération. Afin de résoudre ce problème, le parlement a décidé de consacrer 18 milliards CDF à la rémunération des enseignants, dans le budget 2008.

Pour promouvoir le système éducatif dans la vision des OMD, le gouvernement a envisagé diverses mesures : la réhabilitation de 140 écoles dans le volet social du PMURR ; l'exécution du programme d'allocation trimestrielle des fonds pour les frais de fonctionnement des écoles primaires et secondaires publiquement administrées, afin de réduire graduellement les frais payés par les parents ; l'augmentation de la part du budget alloué à l'éducation de moins de 3 pour cent à 12 pour cent ; l'adoption du plan d'actions prioritaires du secteur de l'éducation.

Depuis quelques années, la femme congolaise assure de plus en plus le rôle de chef de ménage, l'homme étant soit incapable de subvenir aux besoins de la famille, soit décédé. Les activités de survie – telles que les travaux de la terre, le petit commerce et la prostitution –, occupent près de 90 pour cent d'entre-elles. En règle générale, les droits des femmes sont bafoués au quotidien, et des disparités importantes sont constatées en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins et aux ressources. À l'est du pays, les femmes subissent les violences, les exactions et les viols des hommes armés.

Selon des sources nationales, la prévalence du VIH/Sida en RDC avoisinerait 10 pour cent, dont 37 pour cent parmi les prostituées de la ville de Kinshasa et 25 pour cent parmi les femmes enceintes à l'est du pays. Ces chiffres s'expliquent, en partie, par la présence de troupes armées étrangères provenant de pays à forte prévalence de VIH, dans une population déstructurée socialement, victime de multiples violences notamment sexuelles. Les modes de transmission les plus courants sont la voie sexuelle (83 pour cent des cas), la transmission de la mère à l'enfant (2 pour cent des cas) et la transfusion sanguine (2 pour cent des cas). Près de 3 millions de personnes vivent avec le VIH en RDC. La tranche d'âge allant de 20 à 49 ans est la plus touchée, avec une prédominance féminine.

Le faible accès à l'eau potable et les conditions d'hygiène environnementale jouent un rôle important dans la situation épidémiologique du pays. La proportion de la population privée d'accès à un point d'eau aménagé est de 78 pour cent. Pour l'évacuation des eaux usées, seulement 9 pour cent de la population utilise des modes hygiéniques, et il existe une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural (8 pour cent contre 10 pour cent).

En RDC, la couverture sanitaire n'est pas conforme aux normes fixées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). L'accessibilité à un service de santé est très faible : 26 pour cent de la population seulement se situe à moins de 5 km du service. Bien que les rapports donnent un centre de santé pour 10 218 habitants (norme : 1 pour 10 000 habitants), une maternité pour 40 613 habitants et un hôpital général de référence

pour 180 397 habitants (norme : 1 pour 150 000), ces chiffres, mis en parallèle avec la superficie du pays et la répartition de la population, montrent clairement un déficit de centres sanitaires.

Par conséquent, les taux de mortalité sont dramatiquement élevés, estimés à 1 837 pour 100 000 naissances vivantes pour la mortalité maternelle, soit 3 fois plus que la moyenne du continent (640 pour 100 000), et à 113.5 pour 1 000 pour la mortalité infantile (la moyenne du continent est de 80 pour 1 000). La mortalité infantile est en grande partie causée par des maladies qui auraient pu être évitées par la vaccination. Les données disponibles établissent que près d'un enfant sur cinq n'a reçu aucun vaccin. L'espérance de vie à la naissance en 2007 (46.5 ans) est inférieure à la moyenne africaine. Près de 1 200 personnes, dont la moitié seraient des enfants, meurent chaque jour en RDC à cause de la violence, des maladies et de la faim.

Le taux de chômage au niveau national est estimé à 8.9 pour cent et celui de sous-emploi à 81.7 pour cent. D'une manière générale, le chômage et le sous-emploi frappent indistinctement les hommes et les femmes, quel que soit le niveau d'instruction. Le chômage des jeunes est très préoccupant avec 28 pour cent des actifs de moins de 24 ans au chômage.

Le marché du travail se caractérise aussi par un taux d'activité relativement inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne : 63.1 pour cent (50.8 pour cent en milieu urbain contre 68.1 pour cent en milieu rural). Cette situation tient surtout à une insertion relativement tardive sur le marché du travail, du fait d'une scolarité plus longue. Les femmes sont aussi présentes sur le marché du travail que les hommes.

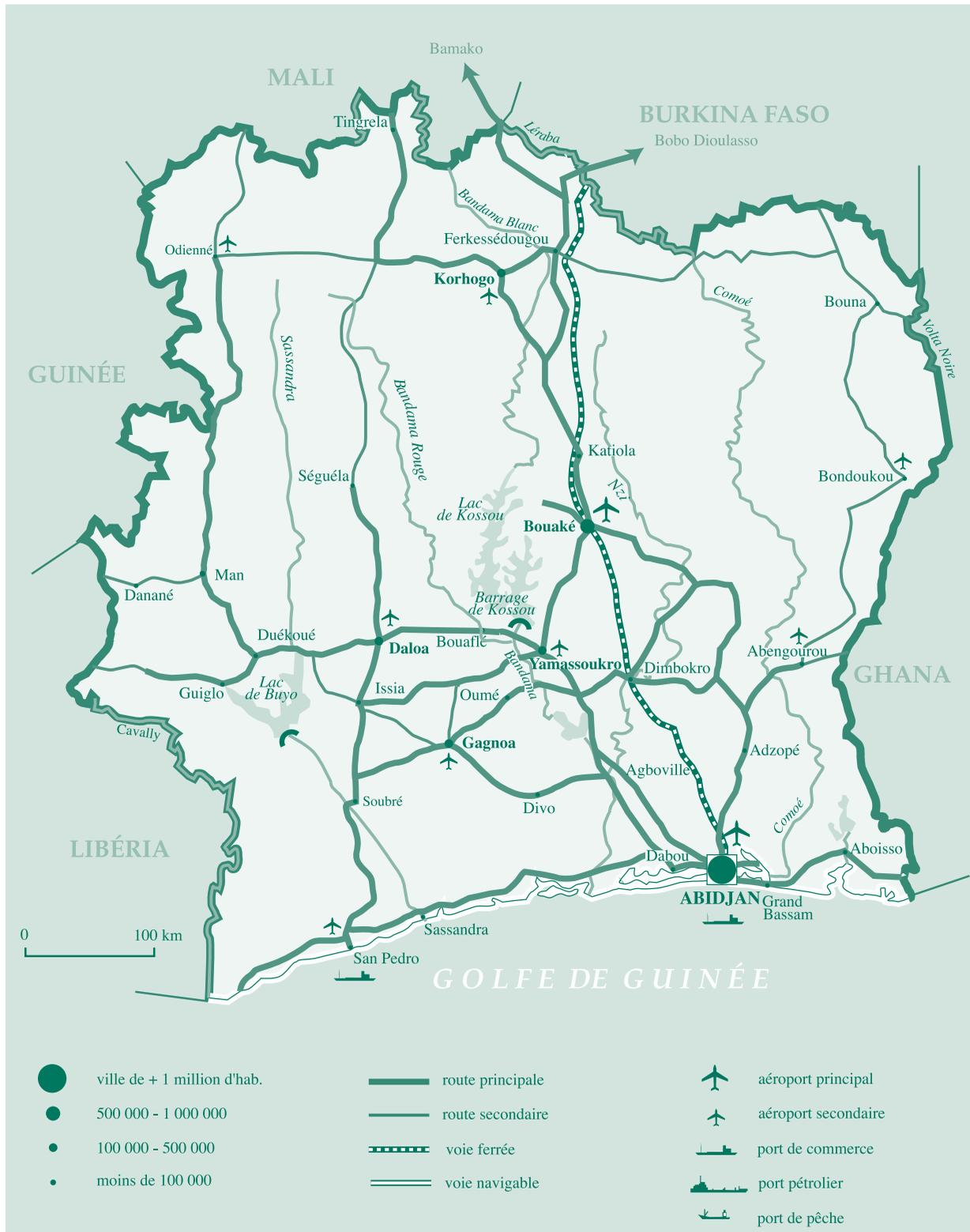
Côte d'Ivoire



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 322
- Population en milliers (2007) : 19 262
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 554
- Espérance de vie (2007) : 48.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 44.5

Côte d'Ivoire



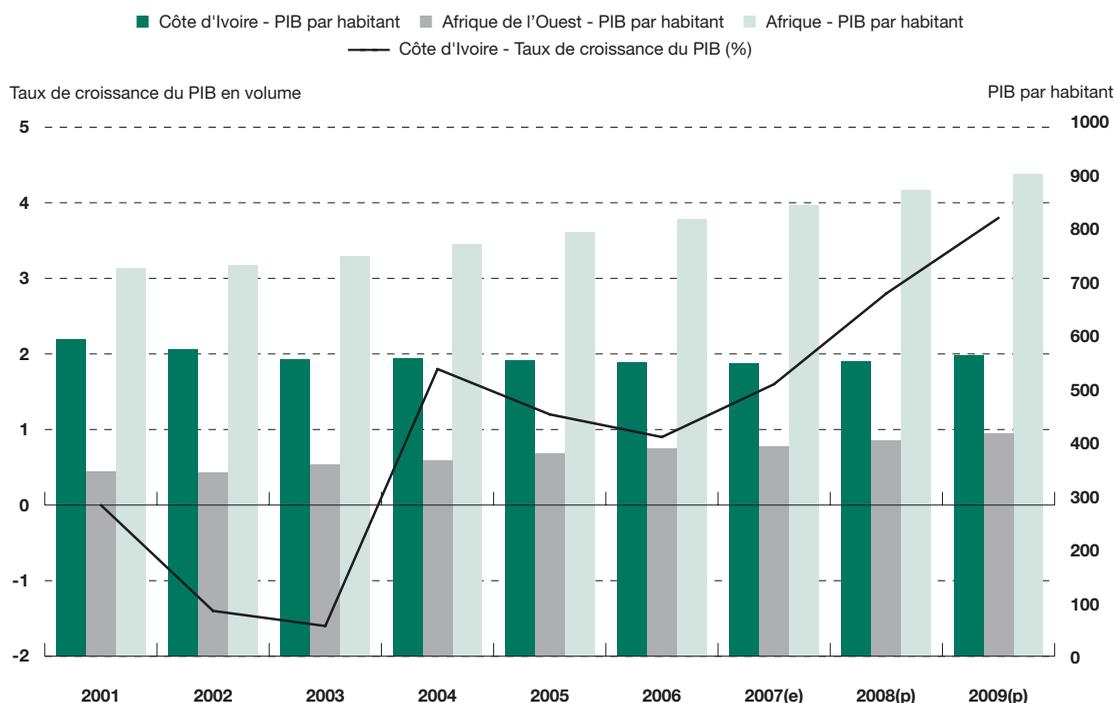
LA CÔTE D'IVOIRE RESTE ENCORE confrontée aux conséquences de la crise politique dont les points culminants ont été le coup d'État de 1999, les élections contestées de 2000, à l'issue desquelles Laurent Gbagbo, le président de la République actuel, a été élu, et le conflit armé de 2002 entre la rébellion et les forces gouvernementales. Cette situation a entraîné, à partir de septembre 2002, un exode massif de près de 1.7 million de personnes, la destruction d'infrastructures économiques, et le dysfonctionnement de l'administration publique. La persistance de la crise a également provoqué une chute drastique de la production, une baisse importante de l'emploi et une dégradation des conditions de sécurité.

Cependant, au cours de l'année 2007, des acquis indéniables ont été enregistrés dans le rétablissement des institutions de la République. Ils résultent de la mise en œuvre de l'accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007 par les principaux protagonistes de la crise politique.

L'économie se redresse, mais elle reste fragile.

Ainsi, à la faveur des progrès constatés dans la normalisation de la situation politique, l'économie de la Côte d'Ivoire se redresse mais reste très fragile. L'application de l'accord politique de Ouagadougou a engendré un climat politique apaisé qui a favorisé, d'une part, la conclusion, le 3 août 2007, d'un

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324672063786>

programme de réformes économiques AUPC (appuyé par une aide d'urgence post-conflit) du FMI (Fonds monétaire international), et, d'autre part, l'adoption de plans d'apurement des arriérés de la dette extérieure envers la Banque mondiale et le groupe de la BAfD (Banque africaine de développement). La mise en œuvre satisfaisante du programme du gouvernement soutenu par le FMI s'est traduite par la poursuite du redressement de l'économie, avec un taux de croissance du PIB réel de 1.6 pour cent en 2007, contre 0.9 pour cent en 2006 et 1.2 pour cent en 2005¹. La consolidation de cette croissance en 2008 repose sur le réengagement effectif des principaux partenaires au développement de la Côte d'Ivoire.

Développements économiques récents

L'agriculture en Côte d'Ivoire occupe près de 66 pour cent de la population active et contribue à hauteur de 70 pour cent aux recettes d'exportation. Les cultures de rente, dominées par le cacao et le café, participent à près de 50 pour cent de la valeur ajoutée agricole. Dans l'ensemble, à l'exception de la baisse des productions de cacao (-20.1 pour cent), de coton (-16.3 pour cent) et d'ananas (-17.7 pour cent), les secteurs de l'agriculture d'exportation ont enregistré de bonnes performances au cours de l'année 2007, sous l'effet de l'amélioration des cours et de l'extension des plantations de café, de caoutchouc et d'anacarde. Les productions de caoutchouc et de noix de cajou augmenteraient respectivement de 7.5 pour cent et de 16.4 pour cent en 2007. Ces évolutions seraient aussi en rapport avec la normalisation graduelle de la situation socio-politique, qui favoriserait la commercialisation de la production de la zone centre-nord-ouest. La filière sucrière devrait voir sa croissance croître, pour passer de 152 900 tonnes à 165 000 tonnes. Les mesures prises par le gouvernement, visant à interdire les importations de sucre en 2005 et 2006,

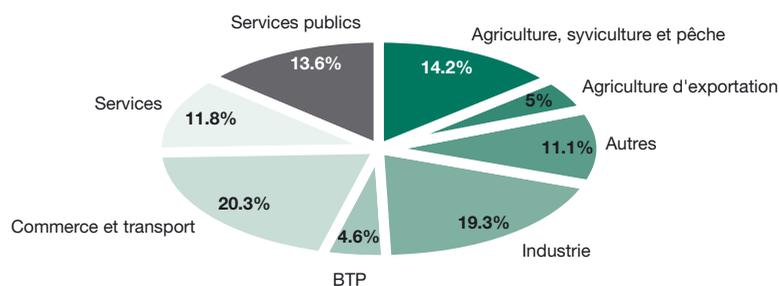
devraient aider les acteurs de la filière (Sucaf et Sucreivoire) à lutter contre des importations frauduleuses massives.

Les filières de la banane et de l'ananas restent confrontées à des difficultés dues essentiellement à la baisse des cours et à la concurrence des pays d'Amérique latine. Compte tenu de la baisse des prix aux producteurs, les exploitants ont privilégié d'autres cultures vivrières, ainsi que le caoutchouc. En conséquence, les productions en volume de bananes et d'ananas ont enregistré des replis, estimés respectivement à près de 17.7 pour cent et 1.9 pour cent entre 2006 et 2007. Il convient également de mentionner l'impact attendu de la signature des APE (Accords de partenariat économique) sur le comportement des producteurs de la filière de la banane. Concernant le coton graine, les mauvaises conditions pluviométriques – notamment dans la zone nord du pays –, les contraintes liées au financement des campagnes, ainsi que les difficultés d'acheminement du produit ont favorisé une baisse de la production. Selon les services de la conjoncture, la production de coton graine au titre de la campagne 2006/07 s'est établie à 145 648 tonnes, alors qu'elle se situait à 267 831 tonnes pour la saison 2005/06, soit un recul de 45.6 pour cent, correspondant à 122 183 tonnes. Du fait d'une forte demande intérieure et du rétablissement de la confiance entre usiniers et planteurs, l'huile de palme brute a connu, fin septembre 2007, une progression de 3.6 pour cent, pour s'établir à 251 910 tonnes, contre 243 104 tonnes à la même période de l'année précédente.

Le secteur secondaire enregistrerait pour 2007 une croissance de 1.5 pour cent, résultant de l'évolution en sens inverse de ses composantes. Les industries extractives devraient connaître une baisse de 19.9 pour cent, imputable à la persistance des difficultés liées à l'ensablement des puits de pétrole. La croissance dans le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) devrait atteindre 6.6 pour cent grâce au démarrage de grands

1. Depuis 2004, la Côte d'Ivoire a renoué avec une croissance positive de 1.8 pour cent, à la faveur des performances des industries extractives et de la reprise enregistrée dans l'industrie de transformation (produits pétroliers et tabac). Ce regain d'activité est intervenu après deux années de croissance négative (-1.4 pour cent en 2002 et -1.6 pour cent en 2003).

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère de l'Économie et des Finances et du FMI.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325753122533>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	13.1	9.7	6.3	20.6	20.6	0.7	2.3	2.7
Publique	4.2	3.0	4.0	22.0	22.0	0.1	0.8	0.9
Privée	8.9	6.7	7.4	20.0	20.0	0.5	1.6	1.8
Consommation finale	78.7	79.9	2.7	4.2	5.2	2.0	3.1	3.9
Publique	6.5	8.2	3.6	4.9	4.7	0.3	0.4	0.4
Privée	72.2	71.7	2.6	4.1	5.3	1.7	2.7	3.5
Solde extérieur	8.2	10.3				-1.1	-2.6	-2.8
Exportations	40.4	51.3	1.8	0.8	1.5	0.9	0.4	0.8
Importations	-32.2	-41.0	5.8	8.3	9.3	-2.0	-3.0	-3.6
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	1.6	2.8	3.8

Source : Données des autorités locales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/328671567408>

chantiers, notamment la construction du pont de Jacquerville et le prolongement de l'autoroute du nord. Les industries alimentaires bénéficieraient, quant à elles, de la hausse des productions agricoles d'exportation et de la reprise attendue de la demande intérieure.

Pour les neuf premiers mois de l'année 2007, la production de gaz se chiffre à 40 555 001 MMBTU (BTU = British Thermal Unit), soit 1.147 milliard de m³, en diminution de 5.5 pour cent par rapport à la même période de 2006. À l'instar du pétrole, cette production reste également en dépassement de 0.7 pour cent, en comparaison avec les prévisions de la fin septembre 2007 (40 273 576 MMBTU). Quant à la production d'or, elle enregistre au cours de la période une hausse de 14.5 pour cent, pour une production de 1 059 kilos.

Dans le secteur tertiaire, le trafic maritime a enregistré en 2007 une baisse de 1.4 pour cent par rapport à l'année 2006, avec un niveau de près de 13.88 millions de tonnes de marchandises échangées. Le trafic aérien a évolué favorablement sous l'impulsion des postes « voyageurs » : 1.5 pour cent, et « fret » : 3.9 pour cent. Dans le secteur commercial, on note une progression de l'indice du chiffre d'affaires de 7.2 pour cent par rapport à 2006, en raison notamment de l'amélioration progressive du climat des affaires et de la hausse des revenus en provenance de l'agriculture d'exportation.

Au niveau de la demande, la croissance en 2007 serait tirée essentiellement, d'après les prévisions, par la formation brute de capital fixe et la consommation

finale. Celles-ci augmenteraient respectivement de 6.3 pour cent et de 2.7 pour cent par rapport à 2006. Comparé à cette même année, l'accroissement de la formation brute de capital fixe du secteur public en 2007 (4 pour cent) provient d'une reprise des investissements publics, grâce aux décaissements opérés par le FMI. Dans le secteur privé, à la faveur du redressement du secteur manufacturier, les investissements progresseraient de 7.4 pour cent, contre une baisse de 4.9 pour cent en 2006. Le regain de la consommation s'expliquerait, d'une part, par l'amélioration des revenus agricoles avec la bonne tenue des cours mondiaux des matières premières et, d'autre part, par le redressement de la production agricole. Au niveau de la demande extérieure, la croissance des exportations connaîtrait une légère hausse – 1.8 pour cent –, du fait du ralentissement de l'extraction du pétrole brut. Quant aux importations, elles augmenteraient de 5.8 pour cent en 2007, contre 0.5 pour cent en 2006, en rapport avec la croissance de l'activité économique et la hausse des dépenses publiques d'investissement.

Politique macro-économique

En 2007, le gouvernement de transition a retenu trois priorités de son programme : la promotion de la paix, de la sécurité et la réconciliation nationale ; la réunification du pays ; la relance de l'économie et la réduction de la pauvreté. Ces priorités ont fait l'objet d'une négociation avec le FMI dans le cadre d'un programme d'aide d'urgence post-conflit. Ce programme a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 3 août 2007. Son défi principal consiste à réduire les déséquilibres, relancer les réformes structurelles et améliorer un environnement propice au développement du secteur privé.

Politique budgétaire

La situation des finances publiques a été caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global, qui s'est bonifié : de -1.4 pour cent du PIB en 2006, il est

passé à 0.3 pour cent du PIB en 2007. Par rapport au programme du gouvernement convenu avec le FMI, le solde primaire de base² s'est établi à 0.8 pour cent en 2007, contre un objectif de 1 pour cent du PIB. Pour l'année 2007, le gouvernement a mis l'accent sur la réduction des déséquilibres macro-économiques et financiers, le redémarrage des réformes structurelles et la création d'un environnement favorable au secteur privé.

Alors qu'elles avaient atteint 18.8 pour cent en 2006, les recettes publiques sont estimées à 20.8 pour cent en 2007. Cette amélioration résulte de plusieurs facteurs, notamment le recouvrement des taxes par anticipation, au prix d'une forte décote sur l'impôt dû. La mise en place du système de factures normalisées pour lutter contre la fraude à la TVA et le développement du secteur informel, ainsi que la rationalisation du système de dédouanement informatisé ont également contribué à consolider les recettes fiscales et à compenser la baisse du taux d'impôt sur le bénéfice industriel et commercial des grandes entreprises (passé de 35 pour cent à 25 pour cent) et des petites et moyennes entreprises (passé de 35 pour cent à 27 pour cent). En 2008, les recettes publiques devraient atteindre près de 20 pour cent du PIB, selon les estimations. Leur accroissement suppose de mettre en œuvre le plan d'action pour améliorer le recouvrement de la TVA, d'augmenter significativement la production de pétrole et de gaz, et d'assurer de meilleurs contrôle et suivi des recettes pétrolières. Dans le secteur pétrolier, une réduction de la marge de protection de la Sir (Société ivoirienne de raffinage) et une hausse modeste des prix à la pompe seront appliquées. Le gouvernement devra aussi tirer profit de la consolidation de la réunification du pays pour collecter l'impôt sur l'ensemble du territoire, renforcer les capacités de l'administration fiscale et élargir l'assiette. À cet effet, l'utilisation de la facture normalisée sera généralisée.

Les objectifs budgétaires pour 2007 et 2008 visent à réaliser les dépenses pour la reconstruction, la réhabilitation des infrastructures économiques,

2. Le solde primaire de base a été défini comme étant la différence entre les recettes totales (dons exclus) et les dépenses nettes d'intérêt (hors dépenses réalisées pour les déchets toxiques).

l'organisation des élections, le paiement des arriérés intérieurs et une partie importante de la dette multilatérale. En 2007, les dépenses de l'État sont restées élevées à la suite des frais exceptionnels liés à la crise, pour s'établir à près de 20.5 pour cent du PIB. Ces frais ont concerné la mise en place du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, le redéploiement de l'administration, l'organisation des élections, et les besoins de recrutement dans les secteurs sociaux sur l'ensemble du territoire. Ce niveau de dépenses est donc imputable aux charges engendrées par la crise, qui ont doublé entre 2005 et 2006, mais aussi, entre autres, à celles réalisées pour faire face aux effets du déchargement des déchets toxiques intervenu en août 2006 dans la ville d'Abidjan. Par ailleurs, la prise en charge des « primes de front » et des nouvelles recrues de l'armée et les subventions des secteurs de l'électricité et du gaz ont été plus élevées que prévu.

Du fait des besoins considérables pour la reconstruction, le gouvernement souhaite que la communauté financière internationale se réengage en Côte d'Ivoire. À cette fin, il a affecté à l'apurement partiel des arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale et de la BAfD des ressources équivalant à près de 2 pour cent du PIB. Les autorités ont organisé une conférence des bailleurs de fonds le 18 juillet 2007. Ceux-ci y ont fait des déclarations de financement qui couvrent largement le programme de sortie de crise, y compris le programme d'urgence. Quant au gouvernement, il

s'est engagé, pour l'année 2008, à renforcer ses efforts afin de revenir à l'orthodoxie budgétaire, c'est-à-dire à ne plus avoir recours par avance à l'exécution du budget.

Pour la première fois depuis huit ans, l'année 2007 est marquée par le retour à la normalisation du processus budgétaire avec l'adoption, le 28 décembre 2007, du budget 2008, chiffré à 2 129.1 milliards de francs CFA. Ce budget, en hausse de 8.6 pour cent par rapport au budget 2007, porte essentiellement sur le programme de désarmement, de réinsertion sociale et de réhabilitation communautaire, sur l'organisation des élections, le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, et sur la création d'une nouvelle armée nationale. Les recettes fiscales attendues pour 2008 se chiffrent à 1 576.2 milliards de francs CFA soit 74 pour cent du budget. Les 26 pour cent restant proviennent des autres ressources intérieures, des emprunts et des appuis extérieurs. Les dépenses de l'État pour 2008 se répartissent de la façon suivante : 26.1 pour cent allouées au service de la dette publique ; 32 pour cent consacrées aux dépenses de personnels, 23.5 pour cent dédiées aux dépenses de fonctionnement, 16.6 pour cent consacrées aux dépenses d'investissement et 1.8 pour cent aux dépenses d'abonnement.

En raison de l'insuffisance des ressources intérieures pour la couverture du déficit budgétaire, ce dernier a été essentiellement financé par l'accumulation d'arriérés extérieurs – qui ont atteint 14 pour cent en 2004 et

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Recettes totales (avec dons)^a	16.9	18.4	18.2	18.8	20.8	19.9	20.1
Recettes fiscales	14.8	15.2	14.5	15.3	15.5	15.7	16.1
Dons	0.5	0.9	1.1	0.6	1.4	1.2	1.0
Dépenses totales (et prêts nets)^a	19.8	20.1	19.9	20.3	20.5	23.1	24.5
Dépenses courantes	15.3	17.2	16.9	17.0	17.5	19.2	19.9
<i>Sans les intérêts</i>	<i>11.5</i>	<i>15.0</i>	<i>14.9</i>	<i>15.5</i>	<i>16.0</i>	<i>17.5</i>	<i>17.8</i>
Salaires	5.5	6.7	6.5	6.4	6.4	7.1	7.1
Paiements d'intérêts	3.9	2.2	2.1	1.4	1.5	1.7	2.1
Dépenses en capital	4.2	2.8	2.7	3.0	2.9	3.7	4.4
Solde primaire	1.0	0.6	0.3	0.0	1.8	-1.5	-2.3
Solde global	-2.8	-1.7	-1.7	-1.4	0.3	-3.2	-4.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de l'Institut national de la statistique et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330782766822>

21 pour cent en 2006 – et des emprunts sur le marché financier de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). Un emprunt obligataire de près de 225 milliards de francs CFA a également été lancé en septembre 2007 pour faire face aux dépenses de reconstruction et au paiement des arriérés de la dette intérieure et extérieure (Banque mondiale et BAFD).

Malgré la situation financière difficile, la Côte d'Ivoire a réussi, depuis juillet 2007, à rester à jour dans ses obligations au titre de la dette courante vis-à-vis de la Banque mondiale et de la BAFD, institutions dont le stock des arriérés a fait l'objet de plans d'apurement. En outre, le gouvernement a pu réduire l'encours des arriérés à l'égard de ses fournisseurs intérieurs. En matière de convergence dans le cadre de l'UEMOA, deux critères sur neuf – dont un du premier rang – ont été respectés en 2006. Ils concernent l'inflation et le solde extérieur courant.

Politique monétaire

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA. À ce titre, la politique monétaire et de crédit est conduite par la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest). L'évolution de la masse monétaire en circulation s'est accrue de 10 pour cent en 2006. L'accroissement de la demande de monnaie, lié à une diminution du crédit net à l'État et à une relative reprise des crédits à l'économie, a favorisé une hausse des avoirs extérieurs nets du système bancaire. Quant aux crédits à l'économie, ils ont faiblement progressé entre 2004 et 2005 (environ 1 pour cent). Les arriérés continus de l'État ont néanmoins contribué à la faillite de plusieurs entreprises, et les créances en souffrance ont augmenté de 22 pour cent en 2004 à 27 pour cent en 2005. Les prévisions font état d'une augmentation de la masse monétaire, au sens large, de 4.8 pour cent en 2007. Celle-ci résulte principalement d'une hausse modérée des crédits au secteur privé (1.4 pour cent à la fin septembre 2007), d'une croissance plus soutenue des crédits nets au gouvernement (proche de 6 pour cent fin septembre 2007), et d'une amélioration des avoirs extérieurs nets (10.5 pour cent à la même période). L'amélioration des avoirs extérieurs nets provient principalement de l'Institut d'émission (+85.7 milliards),

en liaison avec un meilleur rapatriement des recettes d'exportation, le paiement effectué pour compenser financièrement l'État après le déversement de déchets toxiques à Abidjan, et les concours du FMI – au titre du financement du programme AUPC à hauteur de 29.7 milliards et de la contraction par l'État d'engagements nouveaux de 12.1 milliards.

Les succursales des banques implantées dans le nord, qui étaient fermées depuis 2002, commencent progressivement à reprendre leurs activités. Le niveau des créances en souffrance par rapport au crédit total est passé de 26 pour cent en 2004 à 20 pour cent en 2006. La commission bancaire de l'UEMOA continue d'exercer une surveillance rapprochée à l'égard de six banques sur dix-huit. Quatre banques ne respectent pas le ratio de couverture des risques. Le secteur de la micro-finance, qui représente 6 pour cent de l'activité financière, n'a pu s'étendre du fait de la persistance de la crise, engendrant ainsi des fonds propres négatifs pour l'ensemble du secteur. Les efforts pour réduire la part des créances dans le portefeuille de la BNI (Banque nationale d'investissement) ont été poursuivis. Néanmoins, cette dernière ne respecte pas encore les ratios de liquidité et du crédit aux actionnaires. Le capital de la BNI n'est toujours pas ouvert au capital privé.

Position extérieure

La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de cacao, et elle tire depuis quelques années des revenus d'exportation de sa production de pétrole au large. En 2006, l'accroissement prévu des exportations de produits pétroliers, consécutif à l'exploitation d'un nouveau puits, a favorisé un renforcement du solde excédentaire des transactions courantes extérieures, hors dons. Après une augmentation en volume de plus de 53 pour cent entre 2005 et 2006, du fait de la découverte et de la mise en exploitation de nouveaux puits, la production au large devrait connaître une baisse de près de 21 pour cent en 2007 à cause de l'ensablement des puits. L'impact de la hausse des exportations de pétrole n'a pas compensé entièrement les effets défavorables des cours du cacao et de l'augmentation du prix du baril à l'importation. Il convient de mentionner que l'année 2006 avait

enregistré une chute de la production de la filière café-cacao de près de 16 pour cent, et un accroissement de près de 18 pour cent des importations dû au renchérissement des prix des produits pétroliers. Les exportations de cacao ont connu en valeur une légère baisse de 0,02 pour cent en 2007. Par rapport au PIB, le solde des transactions courantes s'est établi à 4.3 pour cent en 2007, contre 3.4 pour cent en 2006.

En 2008, le solde des comptes courants est projeté à -0.3 pour cent contre 4.3 pour cent en 2007, en

raison d'une baisse plus importante que prévu des exportations de pétrole brut, de produits pétroliers et de cacao. Les importations connaîtront en 2008 un accroissement de près de 8.3 pour cent. Le déficit du compte de capital s'est légèrement amélioré grâce aux influx de capitaux privés, mais reste important en raison de la rareté des financements extérieurs. Le déficit global de la balance des paiements est estimé à 0.5 pour cent du PIB en 2007, contre 2.5 pour cent en 2006, et a été financé par l'accumulation d'arriérés extérieurs.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Balance commerciale	15.1	17.0	15.0	18.0	18.0	13.0	10.2
Exportations de biens (f.o.b.)	37.1	44.7	47.1	47.7	47.8	46.6	45.2
Importations de biens (f.o.b.)	22.0	27.7	32.1	29.7	29.8	33.6	35.1
Services	-6.9	-8.2	-7.9	-7.5	-7.2	-7.1	-6.8
Revenu des facteurs	-6.0	-4.2	-4.1	-6.1	-5.5	-5.3	4.9
Transferts courants	-3.1	-3.0	-2.8	-1.0	-0.9	-0.9	-0.8
Solde des comptes courants	-1.0	1.6	0.2	3.4	4.3	-0.3	-2.3

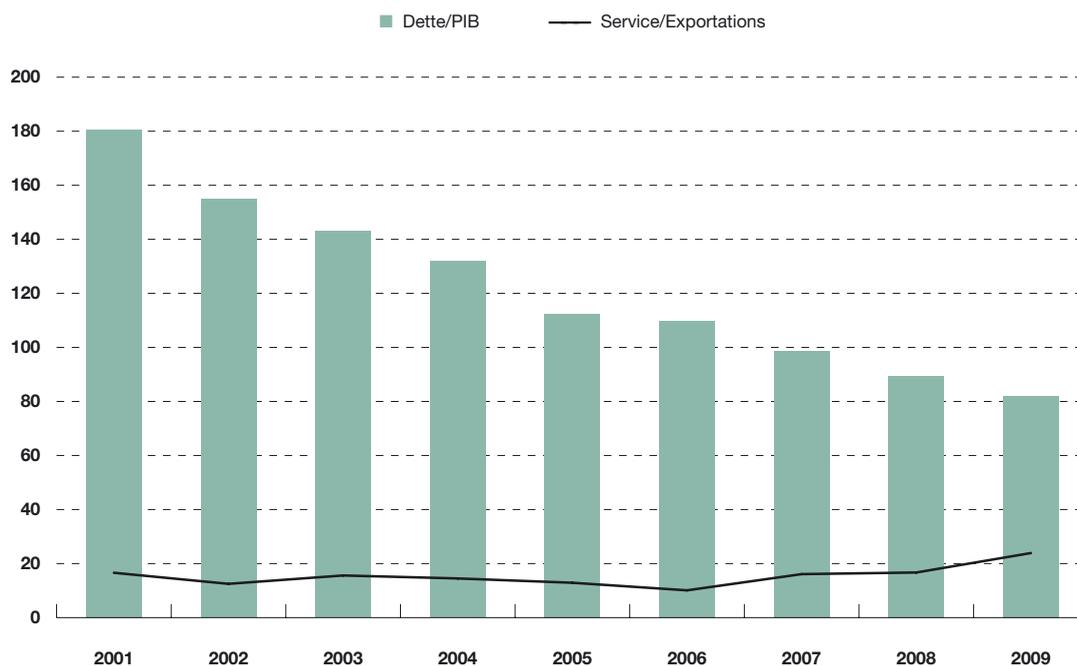
Source : Banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332036561552>

En décembre 2006, l'encours de la dette extérieure (y compris les arriérés) représentait 73.2 pour cent du PIB. Les arriérés de paiement correspondaient à 21 pour cent du PIB (2.4 pour cent pour le groupe de la BAfD). En 2006, en valeur actuelle nette, les ratios de la dette totale par rapport au PIB et aux exportations sont estimés respectivement à 85 pour cent et 166 pour cent. Par comparaison, les repères de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) sont de 50 pour cent et de 150 pour cent. En 2007, les ratios en valeur actuelle nette de la dette extérieure par rapport au PIB et aux exportations sont estimés respectivement à 64 pour cent et 124 pour cent, supérieurs aux repères de la soutenabilité de la dette extérieure, de 30 pour cent et de 100 pour cent. La part des créanciers bilatéraux (Club de Paris notamment) représente 49.4 pour cent de l'encours total de la dette extérieure, celle de la dette multilatérale environ 30.3 pour cent. L'encours de la dette intérieure, dont la titrisation a été entamée en 2007, représente 13.5 pour cent du PIB, dont 7.9 pour cent au titre des arriérés en 2005.

La Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations d'intégration sous-régionales, dont les principales sont l'UEMOA et la Cédéao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). La persistance de la crise politique en Côte d'Ivoire, pays phare de l'Afrique de l'Ouest, qui contribuait en 2001 pour environ 39 pour cent au PIB de l'UEMOA et 25 pour cent au PIB de la Cédéao, a eu un impact négatif sur les pays de la sous-région, notamment les États enclavés tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger. En 2007, plusieurs années après le déclenchement de la crise, la part de la Côte d'Ivoire dans le PIB de l'UEMOA ne représente plus que 34 pour cent. Le pays est éligible à l'initiative PPTE, à la suite de la reprise de la coopération financière en 2002 avec ses partenaires. Il avait obtenu, dans le cadre du Club de Paris, un rééchelonnement de sa dette de 2.26 milliards USD, avec annulation immédiate de 911 millions USD, et une réduction du service de la dette de 2.26 milliards USD à 750 millions USD entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 décembre 2004. L'allègement au point de décision,

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327247328362>

prévu initialement pour 2003, a été estimé à 345.2 millions USD. Mais la crise déclenchée le 19 septembre 2002 a remis en cause ce processus, et le pays n'a pas encore atteint le point de décision. Sous réserve d'une mise en œuvre satisfaisante du programme avec le FMI, de la conclusion d'une FRPC (facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) entre 2008 et 2009, et du réengagement effectif de ses partenaires au développement, dont la BafD et la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire bénéficiera de l'allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Questions structurelles

Développement récents

En mars 2002, le gouvernement ivoirien a conclu une FRPC avec le FMI, mais sa mise en application a été interrompue en septembre 2002 du fait de la crise politique. Depuis cette date, les autorités ont poursuivi les réformes – et ce malgré l'inexistence de programmes

avec la communauté des partenaires au développement –, avec des résultats mitigés.

Dans la gestion des finances publiques, le gouvernement a étendu la déconcentration de la gestion budgétaire à onze administrations locales, dans le cadre du Sigfip (système intégré de gestion des finances publiques). Un nouveau code des marchés publics, adopté en février 2005, est entré en vigueur un an plus tard, en avril 2006. Sur le plan des réformes, l'administration fiscale a élargi l'application de la facture normalisée, accéléré le remboursement des crédits de la TVA et réduit l'encours grâce à la nouvelle procédure introduite en 2006. Dans le domaine des douanes, le gouvernement a préparé un plan de réforme pour 2001-06. Le contrôle des flux de transit vers et provenant des pays limitrophes a été bonifié dans ce cadre, et une nouvelle version du système informatique douanier (Sydam-World) a été introduite.

Afin d'améliorer le système de gestion des finances publiques, le gouvernement a également réalisé en novembre 2007 une revue des dépenses publiques et

de la responsabilité financière, avec l'appui de la Bafd et de la Banque mondiale.

La réforme de la filière café-cacao a conduit à la suppression de la Caisse de stabilisation et à la création des principales structures suivantes : l'ARCC (Autorité de régulation du café et du cacao), la BCC (Bourse du café et du cacao), le FRC (Fonds de régulation et de contrôle), le FDPCC (Fonds de développement et de promotion de la filière café-cacao). En dehors de l'ARCC, dont le statut de société d'État ne comporte aucune ambiguïté, la plupart des autres structures ont des formes juridiques qui ne sont pas répertoriées par l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires). Cette situation n'a pas favorisé la transparence dans la gestion des flux financiers de la filière. Afin d'améliorer la gouvernance dans ce secteur, des recommandations avaient été formulées – par les partenaires notamment –, telles que la suspension des prélèvements à des fins d'investissement destinés au FRC et au FDPCC, la diminution progressive des prélèvements servant à couvrir les charges de fonctionnement, la suspension provisoire des prélèvements « sacherie » afin de vérifier l'utilisation desdits prélèvements, l'analyse de la subvention accordée aux transformateurs, la relance du processus de recensement des producteurs pour des élections transparentes de leurs représentants, ou encore la transmission régulière des informations sur les prélèvements effectués.

Ces recommandations ont connu un début d'application, notamment la transmission par le gouvernement, en 2007, des informations sur les prélèvements effectués depuis 2001. Ces informations ont permis de constater les efforts réalisés dans la diminution des prélèvements (moins 3 francs CFA sur le kilo de cacao, soit le tiers de la réduction prévue). Par ailleurs, les autorités ont pris des dispositions réglementaires visant à rationaliser et à améliorer la gestion des ressources de la filière. Parmi elles notamment, deux décrets en date du 10 mars 2006, portant création d'un comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao, constituant et organisant le FDPCC, et fixant les modalités de décaissement des redevances « FDPCC-

investissements » et « réserve de prudence ». Cependant, les informations exhaustives sur l'utilisation des prélèvements ne sont pas disponibles, et cette situation ne favorise pas la transparence dans la gestion de la filière. Pour le moyen terme, la préoccupation majeure reste la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel, réglementaire et légal qui nécessite une refonte globale du secteur. Des termes de référence sur la stratégie de relance du secteur ont été élaborés. Cette étude devra être achevée d'ici au premier trimestre de l'année 2008.

Dans le secteur financier, le système bancaire était quasi inexistant dans le nord, où cinquante succursales de banques avaient été fermées. Depuis le milieu de l'année 2007, on note une reprise de l'activité de certaines de ces banques. La Bourse régionale des valeurs mobilières a, elle, résisté à la crise politique de 2002, et entre cette année et 2006, le volume des transactions a augmenté de près de 3 pour cent. Néanmoins, la part de l'État dans le portefeuille total de prêt de la BNI a connu une baisse, passant de 83 pour cent en 2001 à 60 pour cent en 2006. La créance de la BNI sur l'État (150.7 milliards de francs CFA) a fait l'objet d'une consolidation qui sera remboursée en quatorze semestrialités. La convention de consolidation connaît une bonne exécution. La persistance des déficits structurels de la Caisse d'épargne et des chèques postaux et la viabilité de cette institution figurent également au chapitre des préoccupations. Le gouvernement n'a pas réalisé de progrès significatifs pour éliminer ces déficits structurels et n'a pas préparé un plan d'affaires crédible pour assurer la viabilité de cette institution.

Dans le secteur de l'énergie, les rapports d'audits de la Sir et de la Petroci (Société nationale d'opérations pétrolières en Côte d'Ivoire), avec le soutien de la Banque mondiale, sont achevés. L'audit relatif à la CIE (Compagnie ivoirienne d'électricité) est en cours d'achèvement. De nouveaux gisements de pétrole et de gaz ont été mis en exploitation. En mai 2006, le gouvernement a annoncé sa participation à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. Dans le sous-secteur de l'électricité, il a signé en mars 2007 un protocole avec la CIE afin d'apurer les arriérés croisés. Il envisage aussi un meilleur suivi financier et fiscal de la production énergétique (pétrole, gaz,

électricité, produits raffinés), et la mise en place d'une commission interministérielle technique pour le suivi et le rapportage. Enfin, le gouvernement devra entreprendre une revue de la fiscalité pétrolière (production et consommation) et celle du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe. Dans le sous-secteur de l'électricité, il s'est engagé à ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre de l'achat d'électricité et de gaz, et à limiter à 30 milliards de francs CFA la subvention du gaz cédée par l'État.

Au niveau de la filière café-cacao, le gouvernement va poursuivre ses efforts pour améliorer la transparence et la réduction de la parafiscalité allouée au FRC, au FDPCC et à d'autres structures. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme, les partenaires lui ont recommandé de cesser le paiement par anticipation avec une décote et la pratique des droits uniques de sortie sur les exportations de café-cacao. Ils lui ont conseillé d'entamer dans les plus brefs délais l'apurement des comptes d'avance aux exportateurs. Les autorités envisagent également de formuler une stratégie globale pour le développement de la filière avant fin 2008, sur la base des états des lieux et des audits financiers et opérationnels de la filière. Cette stratégie comprendrait une redéfinition du cadre institutionnel, légal et réglementaire, avec un accent particulier sur le mode de gouvernance de la filière.

Développement des compétences techniques et professionnelles

En Côte d'Ivoire, le dispositif de l'ETP (enseignement technique et professionnel) permet de délivrer plusieurs diplômes en deux ou trois ans : certificats de qualification ou d'aptitude professionnelle, brevets professionnels, d'études professionnelles, de technicien et de technicien supérieur, et baccalauréat. Les corps de métiers visés concernent principalement les arts et beauté, le bâtiment, la gestion, l'électricité et l'électronique, l'hôtellerie et le tourisme, l'imprimerie, l'informatique, la qualité et la transformation, la soudure et la pêche.

Depuis 1991, à la faveur de la mise en œuvre du programme de valorisation des ressources humaines, la

Côte d'Ivoire s'est dotée d'un dispositif de formation professionnelle performant. Au centre de ce dispositif se trouve le FDFP (Fonds de développement de la formation professionnelle). Il gère la taxe d'apprentissage (0.5 pour cent de la masse salariale) et la taxe additionnelle à la formation professionnelle continue (1.5 pour cent) à travers des prélèvements obligatoires. Le FDFP administre aussi tout autre fonds dédié à la formation professionnelle mis à sa disposition. Ses missions portent sur le financement, le contrôle et l'évaluation des plans et projets de formation en cours d'emploi. Avec l'appui des partenaires, le FDFP assure la formation en cours d'emploi.

À l'instar de l'enseignement général, l'enseignement technique est confronté aux problèmes de l'inégale répartition territoriale des établissements, qui se localisent en grande majorité dans les deux grandes métropoles du pays : Abidjan et Bouaké. Le dispositif de formation professionnelle a connu des difficultés ces dernières années. Du fait de la crise, le dispositif existant n'a pas été maintenu en état, notamment à Bouaké. Si bien que plusieurs établissements manquent de postes de travail et d'ateliers adéquats pour dispenser des cours pratiques. Cette situation a contribué à réduire la capacité d'accueil de l'ensemble des structures de formation. Le programme d'insertion des jeunes par l'apprentissage n'a pas atteint les objectifs fixés, notamment à cause de l'absence de moyens financiers et des capacités d'ingénierie.

En 2006, les effectifs recensés dans les écoles et centres d'enseignement technique et professionnel s'élevaient à 47 488, dont 46.8 pour cent de sexe féminin. Près de 90 pour cent des écoles et centres d'enseignement technique et professionnel relèvent du secteur privé. Ce dynamisme du privé atteste de la vitalité de l'ETP. Si, dans le passé, celui-ci était perçu comme une solution de dernier recours, il a désormais le vent en poupe. Les établissements de l'enseignement professionnel et technique tentent de répondre aux besoins de toutes les couches sociales de la population et interviennent dans plusieurs secteurs d'activité. La féminisation de ceux-ci est d'ailleurs prise en compte dans la formation technique et professionnelle, et certains établissements, tenant compte des obligations

des enseignantes qui sont mères de famille, ont aménagé leurs horaires de travail de manière à commencer plus tard leur service.

Le sous-secteur de l'enseignement technique (l'ensemble constitué par l'enseignement technique et la formation professionnelle) a connu, au cours de ces quinze dernières années, différentes tutelles. Cette situation n'a pas contribué à l'élaboration et au suivi d'une véritable politique de valorisation et de développement des ressources humaines. Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a connu des sorts divers : deux fois institué en ministère à part entière, deux fois éclaté avec ses formations réparties au sein d'autres départements ministériels, redevenu en 1996 entité ministérielle, mais amputé des grandes écoles qui restent rattachées à l'enseignement supérieur et des centres spécifiques relevant d'autres ministères techniques... Cette instabilité et la disparité des centres de décision ont eu pour effet la perte de sa particularité, la réduction de sa cohérence et une dégradation constante de son rendement interne et externe. La formation du premier gouvernement de la II^e République, en octobre 2000, a marqué une fois de plus la disparition de ce ministère, ses attributions ayant été redistribuées entre les ministères de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. De fait, la coexistence des trois ministères a entraîné des problèmes de coordination au niveau des missions et des actions et limité la conception d'une politique sectorielle cohérente et intégrée. Cependant, depuis 2007, il existe un ministère spécifique chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Les nouvelles orientations stratégiques du gouvernement concernant l'enseignement technique visent à généraliser l'accès aux formations techniques du niveau du second cycle de l'enseignement secondaire. Pour ce faire, les autorités envisagent d'améliorer la capacité d'accueil de l'enseignement technique public en tenant compte des besoins qui s'expriment dans l'ensemble du pays, des coûts de construction et d'équipement des établissements et des contraintes financières de l'État.

Au niveau de la formation professionnelle, les principales propositions sont les suivantes : dans la mise en place des filières, prise en compte de l'émergence de nouveaux métiers, et considération de l'ensemble des filières et secteurs de production (secteur agricole, secteur informel, etc.), notamment des filières porteuses d'emploi ; association des secteurs productifs à la définition des programmes ; ouverture de filières en fonction de débouchés réels sur le marché du travail ; enseignement de l'entrepreneuriat dans les programmes, notamment en faveur de la création de son propre emploi, et vulgarisation de la formation professionnelle par apprentissage.

Contexte politique

L'accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007 par les principaux protagonistes de la crise – qui s'est déclarée en décembre 1999 –, est l'aboutissement d'un dialogue direct entre eux. Avant de parvenir à cet accord, plusieurs initiatives de résolution de crise, tant sur le plan interne que sur le plan externe, avaient été menées. L'application de l'accord de Ouagadougou, qui fait suite à la résolution 1712 du Conseil de sécurité des Nations unies, s'est concrétisée par la formation d'un nouveau gouvernement composé des représentants des principales forces politiques directement impliquées dans la crise. Guillaume Soro, le secrétaire général des Forces nouvelles (la rébellion du nord) est ainsi devenu Premier ministre. Le 16 avril 2007, a débuté le processus de suppression de la « zone de confiance » sous contrôle international qui séparait le nord et le sud du pays depuis 2002. Sous la présidence du Premier ministre, le gouvernement a organisé le 2 mai 2007 un séminaire sur l'accord du 4 mars, qui a permis au nouveau gouvernement de dégager un plan d'action pour mettre en œuvre un programme de sortie de crise. Ce plan d'action a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs de fonds afin de recueillir leurs intentions de financement du programme.

La tenue des audiences foraines, prélude à l'identification de la population et donc à l'organisation de l'élection présidentielle, nécessite un engagement sans faille des différents acteurs de la crise. Et la normalisation

encore fragile de la situation politique implique un soutien accru de la communauté internationale.

Malgré les acquis obtenus récemment en matière de consolidation du processus de paix, le problème de gouvernance, tant au niveau politique qu'au niveau économique, se pose avec acuité. Sur le plan politique, le fonctionnement des institutions républicaines a été fragilisé par le recul du processus démocratique depuis 1999. L'État de droit, la lutte contre la corruption, la participation et l'obligation de rendre compte ne sont pas assurés de manière effective. De même, la sécurité et la tranquillité ne sont pas encore garanties à l'ensemble des citoyens, en raison, notamment, des faibles capacités institutionnelles et financières de l'État et des dysfonctionnements du système judiciaire.

En matière de transparence dans la gestion des dépenses publiques, les réformes initiées n'ont pu être menées à terme. La mise en œuvre du Sigfip a révélé des insuffisances tenant à un excès de centralisation des opérations, au sous-équipement en logistique informatique et à l'insuffisance de la formation pour l'exploitation et l'administration du système. En raison de l'inaccessibilité de la moitié du territoire en 2002, l'État n'a pu assurer sa présence dans le nord, zone dans laquelle la qualité du service public s'est fortement dégradée. Cette situation n'a pas favorisé une bonne analyse de l'état de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la situation de la pauvreté.

Le manque de transparence apparaît également dans la gestion de la filière café-cacao, notamment dans le mode de recouvrement et d'utilisation des redevances parafiscales, ainsi que dans le fonctionnement des principales structures qui interviennent dans la filière. Dans le secteur de l'énergie, les principaux problèmes de transparence identifiés concernent la fiabilité des flux physiques, financiers et fiscaux au niveau de la production de pétrole et de gaz, l'accumulation d'arriérés au titre de l'achat d'électricité et de gaz par l'État. Dans le secteur financier, les principaux problèmes de gouvernance ont trait au non-respect, par près de la moitié des banques commerciales, des normes prudentielles de la BCEAO, dont le ratio de solvabilité. Les lois et règlements existent mais, souvent, ne sont

pas appliqués tant dans l'administration que dans le secteur judiciaire.

La désorganisation des services publics, notamment dans les zones de conflit (nord, centre et ouest du territoire), a été amplifiée par un exode massif des fonctionnaires et agents de l'État vers Abidjan. Enfin, l'instabilité observée au niveau des institutions publiques a favorisé certains dysfonctionnements à l'origine des difficultés de coordination des actions en matière de gestion économique et de programmation, et d'exécution des investissements publics.

Contexte social et développement des ressources humaines

Selon l'indice de développement humain, la Côte d'Ivoire est classée au 164^e rang sur un total de 177 pays. Le taux de pauvreté est estimé à 43.2 pour cent en 2006 dans le rapport sur le diagnostic de la pauvreté publié en 2007, sur la base d'un seuil de dépense annuelle de 162 800 francs CFA par habitant. La pauvreté touche surtout les régions de la savane rurale (54.6 pour cent) et de la forêt rurale à l'est (46.6 pour cent), puis les villes, excepté Abidjan (33.8 pour cent), les régions de la forêt rurale à l'ouest (24.5 pour cent), et enfin Abidjan (11.1 pour cent). Elle est particulièrement sévère dans la savane au nord et la forêt rurale.

Le développement du système éducatif a été contrarié par la destruction des infrastructures scolaires, la fermeture de certains établissements – dans des zones occupées par les Forces nouvelles notamment –, et les nombreux abandons de poste du personnel enseignant pour cause d'insécurité. À cette situation s'ajoute le déplacement du personnel et des effectifs des universités à Abidjan, contribuant ainsi à créer une concentration de la population scolaire et étudiante dans la capitale économique et à baisser le niveau d'enseignement. Par ailleurs, la qualité de l'enseignement, notamment primaire, s'est fortement dégradée du fait de l'absence d'enseignants qualifiés. Les progrès réalisés dans le cadre global du programme d'ajustement structurel des ressources humaines se sont effrités pendant les quelques années de conflit, ramenant le taux national

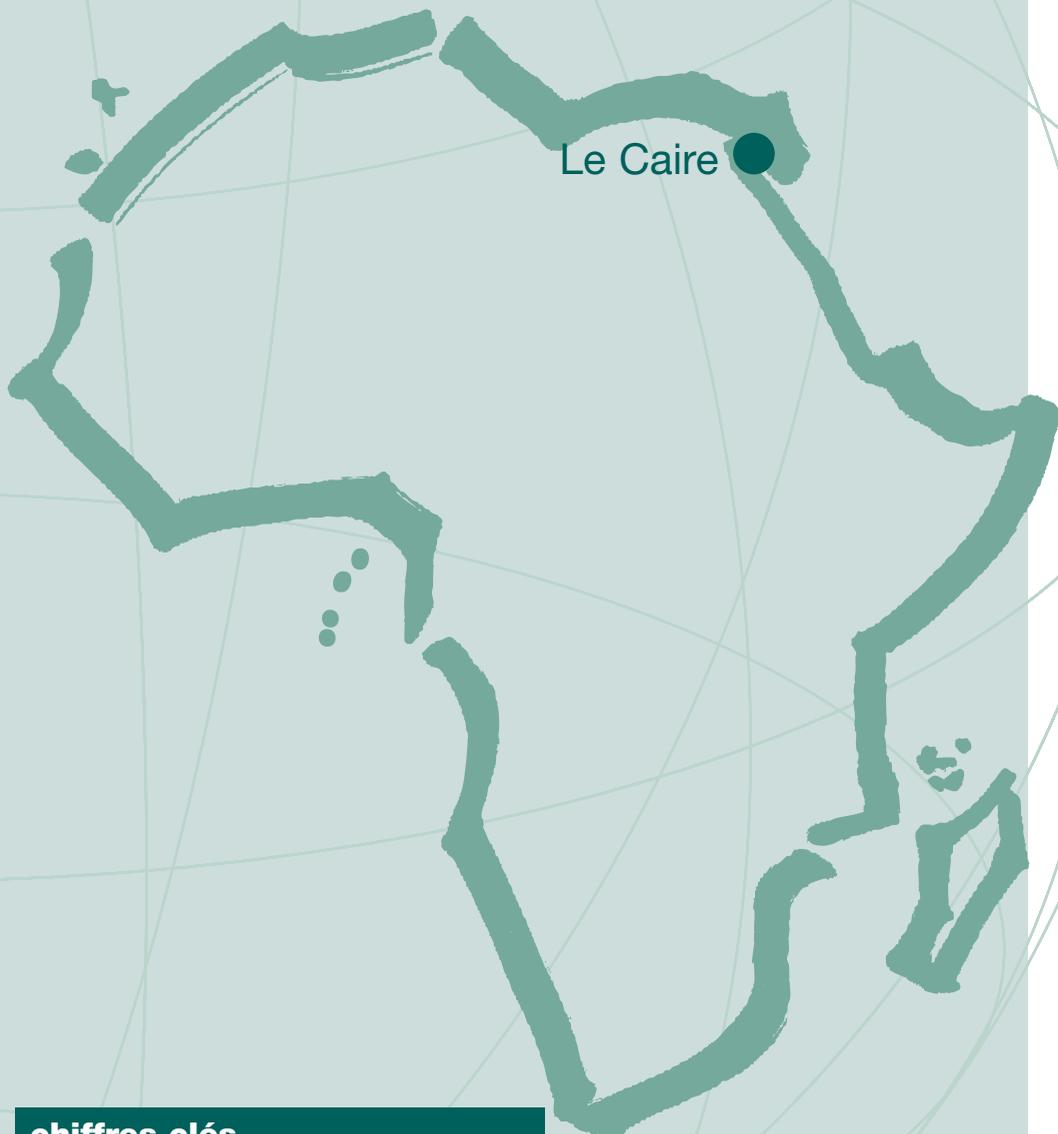
de scolarisation dans le primaire de 79.5 pour cent en 2001/02 à 54.4 pour cent en 2004/05, d'où un recul important de vingt-cinq points. Du coup, la scolarisation de cette catégorie d'âge se trouve en deçà du niveau atteint il y a quinze ans. Le taux de scolarisation, déjà inéquitable pour les filles, a chuté pour ce groupe particulier, passant de 67.3 pour cent en 2001/02 à 49.1 pour cent en 2004/05 (environ une fille sur deux fréquente l'école). Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire se situerait à 30 pour cent, et le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 61.1 pour cent en moyenne dans les populations pauvres, contre 44.4 pour cent chez les non-pauvres. L'analphabétisme frappe 63.2 pour cent des femmes mais 73.6 pour cent des femmes pauvres, selon des sources nationales. Les femmes ont également moins accès aux services sociaux de base. En 2006, le gouvernement a pu organiser les examens sur la totalité du territoire, et la rentrée de l'année scolaire 2007/08 s'est faite normalement.

Concernant la santé, la situation n'est pas fameuse. La crise socio-politique a provoqué la destruction et le pillage d'une partie des infrastructures sanitaires, le départ d'un bon nombre du personnel à l'étranger, la concentration du personnel restant dans les centres urbains par mesure de sécurité, et la baisse du niveau des prestations d'agents médicaux démotivés. Un peu plus de la moitié des ménages pauvres (56.4 pour cent) n'a pas accès à l'eau potable et est exposée aux maladies hydriques, mais ce taux est beaucoup plus élevé dans la savane rurale au nord et la forêt rurale à l'est. La

population ivoirienne se caractérise par une fécondité élevée et précoce. L'indice synthétique de fécondité atteint 4.5 enfants par femme et le taux de mortalité infantile, qui s'établissait à 89 pour mille en 1994, est passé à 116.9 pour mille en 2007. Ce taux ne s'est pas empiré ces dernières années du fait de la persistance de la crise. L'infection au VIH/Sida et les MST (maladies sexuellement transmissibles) connaissent une progression rapide. Le taux de séroprévalence atteint 7 pour cent. On note une insuffisance de la prise en charge adéquate des MST. La santé des jeunes et des adolescents en matière de reproduction reste préoccupante. Elle se traduit par une sexualité précoce, des grossesses non désirées, le VIH/Sida et les MST, des avortements clandestins et compliqués dont l'ampleur est difficile à chiffrer. Les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des filles telles que l'excision, les mariages précoces et le lévirat sont très répandues dans le pays.

Pour faire face à ces contraintes, le gouvernement avait initié un plan de développement sanitaire pour la période 1995-2005. Ce plan, qui visait à favoriser l'accès de la population aux services de santé, n'a pu être mené à son terme. En cause : l'arrêt des financements de plusieurs projets dans le secteur de la santé, et la partition du territoire qui a empêché son application dans la partie nord du pays. L'amélioration du fonctionnement du secteur de santé est dorénavant liée au redéploiement du personnel sanitaire dans les anciennes zones assiégées.

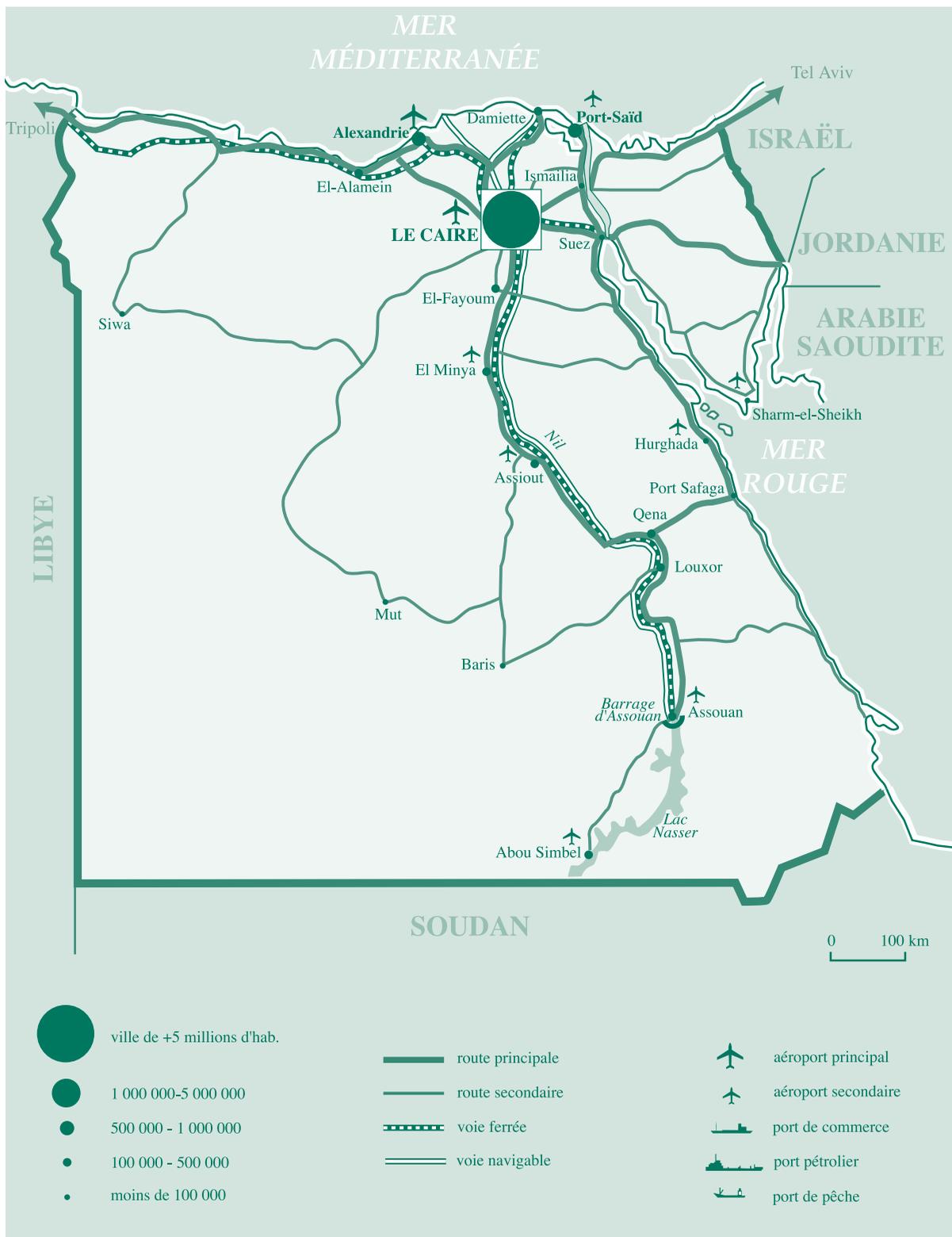
Égypte



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 001
- Population en milliers (2007) : 75 498
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2006/07) : 1 801
- Espérance de vie (2007) : 71.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 39.4

Égypte



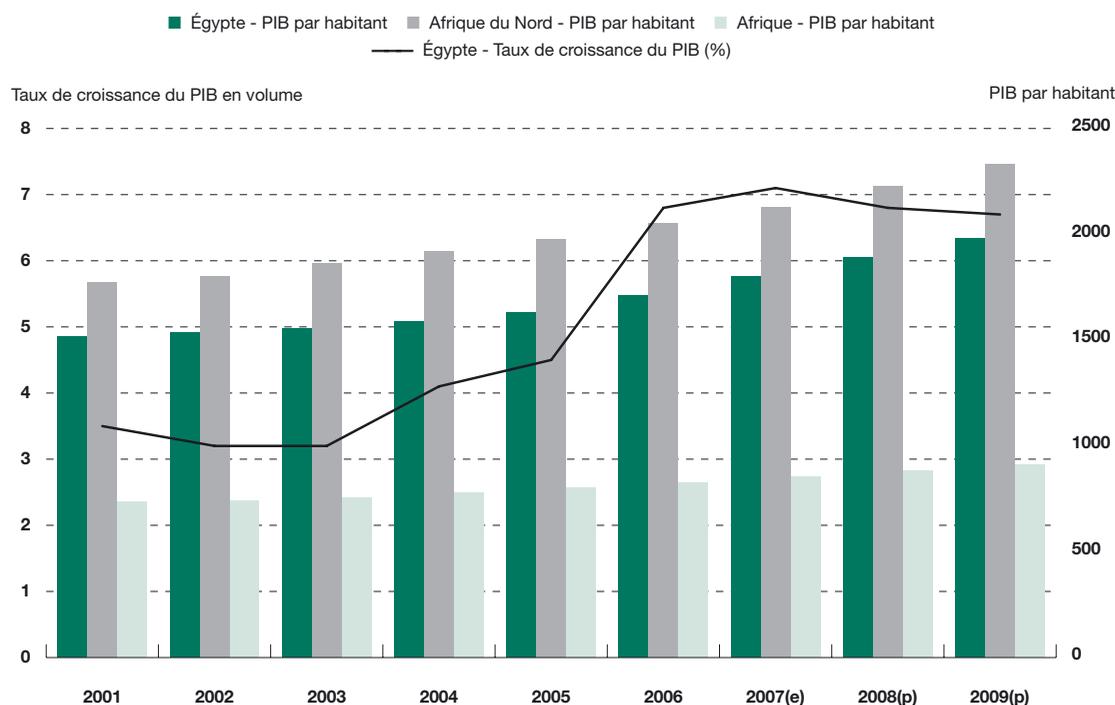
EN 2005/06 ET 2006/07, LA CROISSANCE du PIB égyptien s'est établie en moyenne à environ 7 pour cent, tirée principalement par les activités manufacturières, le bâtiment, l'immobilier et le tourisme. La croissance de la demande, de son côté, a été surtout soutenue par l'investissement privé et, dans une très moindre mesure, par la consommation privée et les dépenses publiques. La demande a été stimulée par une baisse sensible des taux d'imposition et des droits de douane.

En 2006/07, l'investissement direct étranger (IDE) a atteint des niveaux sans précédent, faisant de l'Égypte le premier bénéficiaire des IDE en Afrique et le deuxième parmi les pays arabes, après l'Arabie saoudite. Les efforts

des pouvoirs publics pour améliorer l'environnement des affaires ont par ailleurs été reconnus : en 2007/08, la Banque mondiale a classé l'Égypte parmi les pays qui se réforment le plus rapidement. Selon les indicateurs de la pratique des affaires (*Doing Business*), elle est passée du 167^e rang sur 175 pays en 2006 au 126^e sur 178 en 2007. En juillet 2007, elle est devenue le 40^e pays à adhérer à la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, signe des récents progrès des politiques visant à y améliorer le climat de l'investissement.

Le chômage et le lourd déficit du budget continuent de poser des problèmes incontournables.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324687635341>

La croissance économique devrait se poursuivre au même rythme en 2008 et 2009, mais elle est menacée par une aggravation des déséquilibres budgétaires et des retards pris dans les réformes institutionnelles et politiques. Le creusement des inégalités de revenu constitue un motif de préoccupation supplémentaire.

La dette publique et les paiements au titre du service de la dette sont importants et vont croissants, du fait de graves déséquilibres budgétaires. Pour y remédier, les autorités ont engagé un ambitieux programme d'assainissement des finances publiques et de réduction du déficit budgétaire. Elles se heurtent également à de vives pressions inflationnistes, qui proviennent essentiellement de la demande.

Développements économiques récents

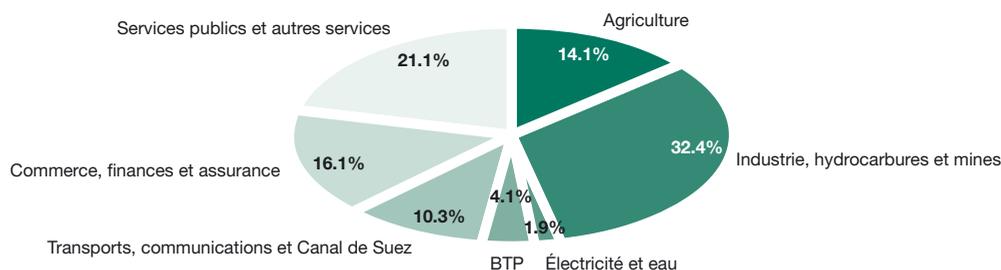
La croissance du PIB en volume poursuit son ascension depuis 2004, passant d'un rythme de 6.8 pour cent en 2005/06 à 7.1 pour cent (estimation) en 2006/07. Sur ce dernier exercice, elle a été tirée principalement par l'industrie, le bâtiment et les travaux publics (BTP), l'immobilier et le tourisme. La croissance devrait ressortir à 6.8 pour cent sur 2007/08 et à 6.9 pour cent sur 2008/09.

Sur l'exercice 2006/07, le secteur manufacturier hors pétrole a progressé de 7.6 pour cent, un taux supérieur à la croissance du PIB. Le programme national

pour la période 2005-11¹ prévoit la construction de 1 000 grandes usines par le secteur privé. Celles-ci devraient générer 1.5 million d'emplois, contribuant à l'objectif de création de 4.5 millions d'emplois d'ici 2010/11. L'Autorité de développement industriel (ADI) récemment mise en place a alloué des terrains à des projets industriels dont la valeur totale est estimée à 17.2 milliards de livres égyptiennes (EGP) et qui devraient générer 167 000 emplois. L'ADI prévoit également de créer plusieurs zones franches industrielles, pour une valeur totale de 4.5 milliards EGP, censées fournir 48 500 emplois. Elle projette par ailleurs d'aménager 28 nouvelles zones industrielles, qui nécessiteront 61.4 milliards EGP d'investissements et devraient générer 850 000 emplois. La production manufacturière se concentre dans la chaudronnerie, l'imprimerie, les équipements des transports, les produits du papier, les produits non métalliques, les produits chimiques, le prêt-à-porter et l'agro-alimentaire. L'investissement total dans le secteur manufacturier a augmenté de 180 pour cent en 2006/07 par rapport à l'exercice précédent.

La production agricole a progressé de 3.7 pour cent en 2006/07, contre 3.2 pour cent en 2005/06. La production des principales variétés, comme les légumes et les fruits, s'est accrue, et l'Égypte a produit 6 millions de tonnes de riz, devenant ainsi le plus gros producteur rizicole du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La production de coton a poursuivi son repli, perdant 2.8 pour cent. Les exportations agricoles ont légèrement augmenté, de 1.5 pour cent, sous l'effet de la hausse

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006/07 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère d'État au Développement économique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325800266858>

1. Le programme public 2005-11 a été adopté après l'élection présidentielle de septembre 2005.

des cours d'autres cultures, comme le maïs et le riz, qui ont remplacé le coton.

Le secteur de l'extraction a progressé de 3.9 pour cent en 2006/07, la production de gaz augmentant de 7.6 pour cent. Au cours de l'année 2007, 39 gisements ont été découverts (27 de pétrole et 12 de gaz). En septembre 2007, l'un des plus gros producteurs gaziers égyptiens a révélé la découverte d'un gisement considérable en Haute Égypte, et la production a débuté en décembre. Cette découverte insufflera un nouvel élan au développement de cette région, la plus pauvre du pays, qui aura besoin d'investissements massifs, en particulier dans les infrastructures, pour exploiter les nouveaux gisements de gaz.

La consommation intérieure de produits gaziers et pétroliers a augmenté respectivement de 8 et 4 pour cent. Le nombre d'immeubles raccordés au gaz naturel s'est accru de 202 000, atteignant un total de 2.5 millions. Le nombre de véhicules roulant au gaz naturel a été porté à 11 400, soit seulement 0.3 pour cent du total (4.1 millions de véhicules en 2006/07), et 11 nouvelles stations de gaz naturel ont été créées en 2006/07. L'expansion de la consommation de gaz naturel aura un impact positif sur l'environnement, car cette source d'énergie remplacera des combustibles plus polluants.

Dans le secteur des services, les recettes issues du Canal de Suez ont progressé de 17 pour cent en 2006/07 pour atteindre 4.17 milliards USD. Cette hausse est essentiellement à mettre au compte d'une augmentation de 5.4 pour cent du nombre de navires empruntant le canal et de 12.6 pour cent du tonnage transporté. Par ailleurs, la capacité de la flotte maritime égyptienne s'est accrue de 40 pour cent et celle des ports de mer de 29 pour cent.

En 2006/07, malgré la persistance de troubles dans la région, les touristes ont été plus nombreux (+ 13 pour cent par rapport à la saison précédente), et le nombre de nuitées a atteint 96.3 millions (contre 85.1 millions en 2005/06). Les touristes viennent en majorité d'Europe (73 pour cent), mais aussi du Moyen-Orient (14 pour cent), d'Asie (6 pour cent), du continent

américain (4 pour cent) et d'Afrique (3 pour cent). Les recettes du tourisme se sont accrues de 11 pour cent, tandis que l'investissement dans le secteur a progressé de 27 pour cent.

Les investissements dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) ont progressé de 30 pour cent en 2006/07 par rapport à 2005/06. Le nombre d'utilisateurs de la téléphonie cellulaire a augmenté de 28.5 pour cent, pour atteindre 4.1 millions, tandis que les abonnés à la téléphonie fixe se chiffraient à 12 millions. Le nombre d'internautes s'est accru de 38 pour cent pour atteindre les 2 millions.

Le BTP a enregistré une forte croissance en 2006/07, devenant l'un des principaux moteurs de l'expansion. Cette croissance s'est accompagnée d'une hausse du prix des terrains et des biens intermédiaires comme le fer et le ciment. Plusieurs sociétés étrangères ont décidé de saisir les opportunités offertes par ce marché florissant du BTP et mettent en œuvre divers projets immobiliers. Le BTP souffre toutefois d'un manque de financement bancaire et d'un marché hypothécaire toujours sous-développé, malgré plusieurs réformes récentes. Les pouvoirs publics mettent par ailleurs en place un programme national visant à procurer 500 000 logements aux pauvres et aux personnes à revenu intermédiaire sur la période 2005-11.

De 15.5 pour cent en 2005/06, la part de l'agriculture dans le PIB s'est légèrement repliée, à 15 pour cent en 2006/07. Les services productifs (Canal de Suez, transports, commerce, communications, tourisme, services financiers et immobiliers) ont représenté 40 pour cent du PIB, et les services sociaux 11.2 pour cent.

L'investissement total s'est accru, passant de 18.7 pour cent du PIB en 2005/06 à 21.6 pour cent en 2006/07. L'investissement intérieur a progressé au rythme remarquable de 34.2 pour cent en 2006/07 par rapport à 2005/06. Concernant sa ventilation sectorielle, 26.9 pour cent se sont orientés vers les industries manufacturières, 15.3 pour cent vers le secteur pétrolier et gazier et 14.2 pour cent vers les services sociaux. Les projets d'infrastructures et de

transports ont pour leur part attiré respectivement 14 et 13.2 pour cent de ces investissements intérieurs. Ceux financés par l'État ont représenté 16.5 pour cent de leur total, bénéficiant principalement (pour 62 pour cent) à des projets dans l'eau et l'assainissement ainsi que dans le développement des ressources humaines. Les autres investissements de l'État (38 pour cent) ont été alloués aux transports (13 pour cent), à l'agriculture (8 pour cent), au BTP (2 pour cent) et à diverses autres activités (15 pour cent). Les investissements de l'État dans le secteur public se sont accrus de 47 pour cent pour se concentrer dans les transports et le secteur pétrolier et gazier. L'investissement du secteur privé a représenté 62 pour cent de l'investissement total et progressé de 45 pour cent, sous l'effet d'une embellie dans l'environnement

des affaires. Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) a attiré 28 pour cent des investissements privés, contre 25 pour cent pour les activités manufacturières. Les services et le tourisme se sont arrogé respectivement 16 et 15 pour cent. Le secteur financier a pour sa part bénéficié de 7 pour cent des investissements privés, qui se sont aussi orientés vers l'agriculture et le BTP à hauteur respectivement de 5 et 4 pour cent. En 2006/07, les IDE se sont accrus, passant de 6.1 milliards USD à 11.1 milliards USD. Pour la première fois depuis longtemps, les IDE se sont concentrés dans les secteurs non pétroliers (47 pour cent), le pétrole et le gaz en attirant toutefois encore 28 pour cent. Les 25 pour cent d'IDE restants ont servi au rachat de parts dans des entreprises privatisées.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1998/99	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Formation brute de capital	21.6	18.7	27.4	12.5	11.4	4.3	2.3	2.2
Publique	10.3	8.0	13.8	10.0	7.0	0.9	0.7	0.5
Privée	11.3	10.7	37.6	14.0	14.0	3.4	1.6	1.7
Consommation finale	86.6	82.9	6.4	6.2	6.6	4.9	5.3	5.6
Publique	11.6	12.3	5.1	5.0	4.0	0.6	0.6	0.5
Privée	75.0	70.6	6.6	6.4	7.1	4.3	4.7	5.1
Solde extérieur	-8.2	-1.6				-2.1	-0.8	-0.9
Exportations	15.1	29.9	19.3	10.2	6.1	3.9	2.3	1.4
Importations	-23.3	-31.6	31.3	13.3	9.4	-6.0	-3.1	-2.3
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	7.1	6.8	6.9

Source : Données du ministère d'État au Développement économique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328671618744>

Politique macro-économique

Politique budgétaire

L'importance des déficits budgétaires constitue un défi majeur pour les autorités. D'un côté, le gouvernement est tenté d'accroître les dépenses afin de réduire le risque politique ; de l'autre, ils s'est engagé à réduire le déficit budgétaire d'au moins un point de pourcentage par an. Dans les faits, le déficit est

passé de 8.2 pour cent du PIB en 2005/06 à 7.4 pour cent en 2006/07, malgré une progression de 4.8 pour cent des dépenses en 2006/07 sous l'effet de l'augmentation des salaires et des rémunérations dans la fonction publique. Les salaires sont responsables de 49 pour cent de la progression des dépenses et représentent 23.5 pour cent du total des dépenses, elles mêmes en hausse de 10.3 pour cent. Cette augmentation est conforme à l'engagement des pouvoirs publics de multiplier par deux la

rémunération des fonctionnaires d'ici la fin de 2011. Les subventions ont légèrement reculé (de 0.5 pour cent), représentant 26.3 pour cent des dépenses totales. Le service de la dette intérieure est entré pour 21.5 pour cent dans le total des dépenses. L'investissement public, les autres dépenses et les achats de biens et de services se sont élevés respectivement à 11.4 pour cent, 9.6 pour cent et 7.7 pour cent des dépenses totales en 2006/07. Les autorités ont partiellement utilisé le produit de la privatisation de la Banque d'Alexandrie pour rembourser une partie de l'importante dette publique intérieure brute du pays, opération qui a permis de ramener cette dette de 96.1 pour cent du PIB en 2005/06 à 87.1 pour cent en 2006/07. L'acquisition d'actifs non financiers a progressé de 20.2 pour cent, pour atteindre 25.5 milliards EGP, faisant encore reculer la dette intérieure nette.

Les pouvoirs publics ont engagé une réforme du système des subventions, en particulier dans le secteur de l'énergie. En conséquence, les prix de détail des produits pétroliers devraient augmenter progressivement. Quant aux autres subventions, les pouvoirs publics cherchent à cibler plus efficacement les ménages à faible revenu, mais sans grand succès jusqu'à présent.

Comme les dépenses globales devraient continuer à progresser, il faudra des recettes supplémentaires pour réduire le déficit budgétaire. En réalité, les recettes ont

augmenté de 17.1 pour cent en 2006/07, grâce principalement à la hausse des recettes fiscales, qui représentent 75 pour cent du total. Cette progression s'explique en partie par un système plus efficace de recouvrement de l'impôt, mais aussi par un élargissement de l'assiette fiscale et la vigueur de la croissance économique. De surcroît, les droits de douane ont progressé de 7.2 pour cent, malgré la réduction des barèmes à l'importation.

Les recettes fiscales devraient continuer d'augmenter après l'adoption d'une nouvelle loi sur la fiscalité immobilière, actuellement débattue au parlement. Le texte envisage d'abaisser le taux d'imposition sur les bâtiments et d'élargir l'assiette fiscale en augmentant massivement le nombre de bâtiments auxquels s'appliquera la taxe foncière. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi devrait fortement stimuler les recettes fiscales issues de la taxe foncière, qui devraient passer de 150 millions EGP à 2 milliards EGP. Plus important, l'imposition des logements inoccupés devrait les amener sur le marché de la location. En outre, l'introduction d'une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée en 2008/09 fera encore augmenter les recettes fiscales.

Politique monétaire

En 2006/07, le taux d'inflation a atteint 11 pour cent, essentiellement sous l'effet de pressions temporaires ou conjoncturelles comme la grippe aviaire, la hausse

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999/2000	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	23.1	21.0	20.6	24.5	24.6	24.7	24.9
Recettes fiscales	15.1	13.8	14.1	15.8	15.6	15.8	16.0
Recettes pétrolières	7.4	6.1	6.0	8.3	8.5	8.5	8.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	26.0	30.1	30.0	33.6	30.4	29.4	28.3
Dépenses courantes	19.9	25.0	25.3	29.9	26.5	25.4	24.4
<i>Sans les intérêts</i>	<i>14.6</i>	<i>18.7</i>	<i>19.3</i>	<i>23.9</i>	<i>20.0</i>	<i>19.7</i>	<i>19.2</i>
Salaires	6.4	7.7	7.7	7.6	7.1	6.9	6.7
Paiements d'intérêts	5.3	6.3	6.1	6.0	6.5	5.6	5.1
Dépenses en capital	5.7	4.7	4.3	3.4	3.5	3.6	3.7
Solde primaire	2.4	-2.8	-3.3	-3.2	0.8	0.9	1.6
Solde global	-2.9	-9.1	-9.4	-9.2	-5.7	-4.7	-3.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de la banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330827358525>

des cours internationaux des denrées alimentaires et l'augmentation des prix des matériaux de construction. Cette dernière reflète la vigueur de la demande intérieure et certaines pratiques monopolistiques. En novembre 2007, l'inflation était tombée à 6.9 pour cent en glissement annuel. Néanmoins, l'envolée des prix sur l'exercice 2006/07 a exercé des pressions considérables sur le budget des ménages, en particulier ceux à bas revenus, en raison du poids de leurs dépenses alimentaires. Ces tensions inflationnistes devraient se poursuivre en 2007/08, alimentées par la solide croissance des dépenses publiques et la suppression progressive annoncée des subventions accordées au secteur énergétique national.

Les réformes institutionnelles ont renforcé la capacité de la Banque centrale d'Égypte (BCE) à conduire la politique monétaire. La libéralisation substantielle des marchés financiers, y compris la facilitation des transactions interbancaires, associée à l'adoption, précédemment, d'un régime de change flottant, ont entraîné une appréciation de 5 pour cent de la livre égyptienne en 2007. Les principaux taux d'intervention de la BCE, sur les dépôts à court terme et sur les prêts aux banques commerciales, étaient restés inchangés depuis décembre 2006, respectivement à 8.75 et 10.75 pour cent. En février 2008, ils ont été relevés de 0.25 point de pourcentage, respectivement à 9 et 11 pour cent. La BCE ayant recentré sa politique monétaire sur le ciblage de l'inflation, les taux devraient vraisemblablement être encore relevés afin de maîtriser les pressions inflationnistes. La hausse de février 2008 constitue un pas dans la bonne direction, mais elle ne suffira pas à endiguer l'inflation, qui ressortait à 11.5 pour cent en janvier 2008.

Les dépôts ont augmenté de 15 pour cent en 2006/07, et le crédit intérieur au secteur privé et aux ménages a progressé de 12.3 pour cent, tandis que les prêts à l'État ont reculé de 8.3 pour cent. Les banques sont réticentes à prêter davantage en raison du nombre important de créances improductives. Cependant, avec les efforts de réforme du secteur bancaire déployés par les pouvoirs publics et le règlement d'un certain nombre de prêts improductifs de gros montant, l'offre de crédit devrait s'accroître en 2007/08.

Position extérieure

L'Égypte est signataire du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) et membre fondateur de la zone panarabe de libre-échange. Elle faisait partie des partenaires commerciaux de l'Union européenne (UE) même avant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat avec l'UE, en juin 2004. L'Égypte a également signé le Plan d'action pour la politique européenne de voisinage. Elle vient encore de conclure des accords commerciaux bilatéraux avec la Turquie et la Russie, elle a renforcé sa coopération bilatérale avec la Chine et créé un certain nombre de zones industrielles qualifiées avec Israël afin d'améliorer l'accès au marché des États-Unis. Les termes de l'accord sur les zones industrielles qualifiées viennent d'être modifiés dans le but de ramener la part des composants israéliens de 11.7 à 10.5 pour cent. L'accord sera étendu afin d'englober huit régions de Haute Égypte. Sur les deux dernières années, 203 entreprises égyptiennes ont exporté l'équivalent de 1.3 milliard USD de produits en franchise de droits vers les États-Unis.

Les exportations ont augmenté de 19.3 pour cent, pour atteindre 22 milliards USD en 2006/07 (soit 17.7 pour cent du PIB). Les exportations pétrolières ont peu varié entre 2005/06 et 2006/07, tandis que les autres ont progressé de 45 pour cent en valeur, portant leur part dans le PIB de 9.5 à 12 pour cent. La valeur des importations hors pétrole a enregistré une hausse de 34 pour cent, tandis que les importations de pétrole ont reculé de 26 pour cent. La croissance des importations est étroitement liée à celle des exportations ainsi qu'à l'expansion de la demande intérieure. Les prix à l'importation en monnaie locale ont été modérés par l'appréciation de la livre égyptienne. Ces évolutions ont entraîné une augmentation de 30 pour cent du déficit de la balance commerciale, qui est passé de 12 milliards USD en 2005/06 à 15.7 milliards USD en 2006/07.

La ventilation géographique des exportations se répartit comme suit : 39 pour cent vers l'Europe, 30 pour cent vers les États-Unis, 14 pour cent vers l'Asie, 13 pour cent vers les pays arabes et 4 pour cent vers d'autres régions. L'Égypte est le 6^e exportateur

mondial de gaz naturel liquéfié, et ses exportations devraient encore progresser dans les prochaines années. En particulier, les exportations de gaz vers la Jordanie devraient augmenter à la suite de la renégociation des prix contractuels entre ces deux pays. Actuellement, 85 pour cent de l'électricité jordanienne est produite à partir de gaz égyptien.

L'excédent de la balance des opérations courantes s'est accru, passant de 1.6 pour cent du PIB en 2005/06 à 2.1 pour cent en 2006/07. Il devrait augmenter

légèrement à 2.2 pour cent en 2007/08, avant de redescendre à 1.6 pour cent en 2008/09.

Les entrées d'IDE ont atteint 11 milliards USD, contribuant à une amélioration de 63 pour cent de la balance globale des paiements en 2006/07. Les réserves internationales ont ainsi dépassé 30 milliards USD, ce qui représente plus de dix mois de couverture des importations. La forte augmentation des IDE est le signe d'une confiance généralisée dans les perspectives de l'économie égyptienne, conséquence des réformes

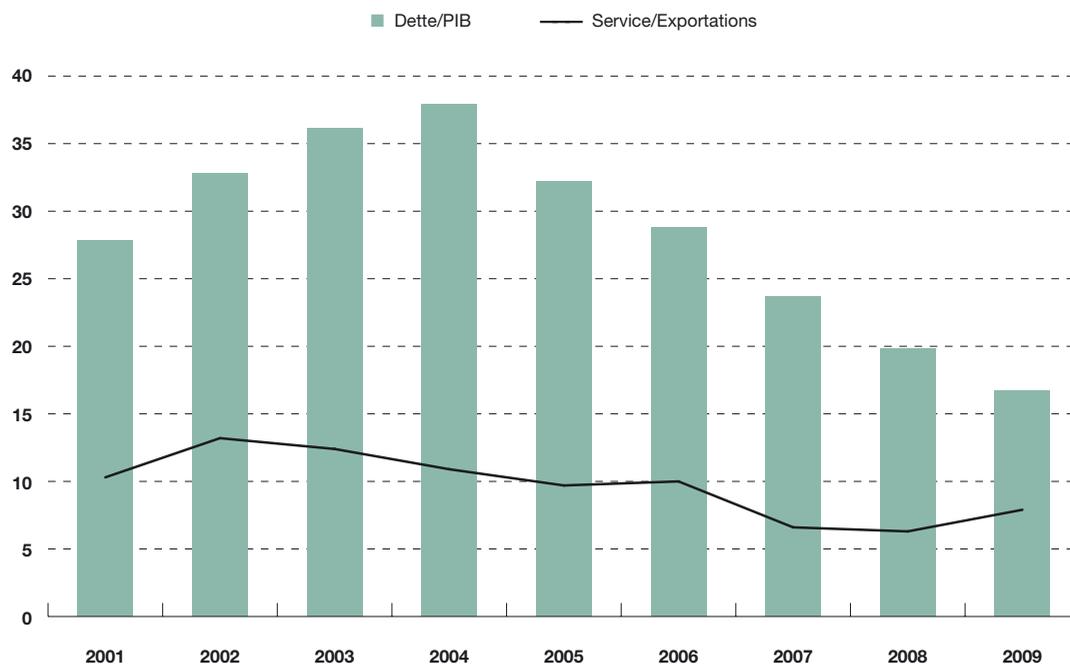
Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999/2000	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Balance commerciale	-9.7	-11.5	-11.2	-12.3	-12.5	-12.5	-13.9
Exportations de biens (f.o.b.)	13.0	15.4	17.2	17.1	17.7	17.7	16.7
Importations de biens (f.o.b.)	22.7	26.9	28.4	29.4	30.2	30.2	30.7
Services	9.3	9.0	7.1	8.0	8.1	8.1	8.3
Revenu des facteurs	-0.3	-0.3	0.5	0.9	0.9	0.9	1.1
Transferts courants	4.9	6.0	5.2	5.5	5.7	5.7	6.0
Solde des comptes courants	0.0	4.2	3.2	1.6	2.1	2.2	1.6

Source : Données de la Banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332073425763>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327253503145>

engagées par les pouvoirs publics au cours des trois dernières années afin d'améliorer le climat des affaires. Les entrées d'IDE ont également bénéficié d'une abondante liquidité dans les pays du Golfe, provenant de la hausse des recettes générées dans ces pays par leurs exportations de pétrole.

En juillet 2007, l'État a émis une euro-obligation de 6 milliards EGP, dont la gestion a été confiée à Citigroup et JP Morgan. Ce titre ayant été sursouscrit 2.5 fois, l'État s'apprête à en émettre un autre. Tout comme la précédente, la nouvelle obligation sera libellée en livres égyptiennes, mais payable en dollars, et son échéance sera portée de cinq à dix ans. En mars 2008 le montant n'en avait pas encore été fixé, en raison de l'agitation des marchés financiers, mais il devrait être suffisant pour servir de référence aux émissions ultérieures.

La dette extérieure s'est légèrement accrue, de 300 millions USD en 2006/07, en conséquence de deux facteurs : la dépréciation du dollar face à la monnaie de la plupart des emprunteurs, entraînant une augmentation nominale de 600 millions USD de la dette, et un remboursement de 300 millions USD de prêts et de facilités. La dette extérieure est ressortie à 23.7 pour cent du PIB, un taux tout à fait soutenable, tandis que le ratio du service de la dette sur les recettes courantes à l'exportation était de 6.6 pour cent.

Questions structurelles

Développements récents

Les pouvoirs publics ont adopté un sixième plan de développement national quinquennal pour la période 2007/08 – 2011/12. Le plan repose sur trois piliers : le programme gouvernemental pour la période 2005-11, qu'il englobe ; un nouveau Contrat social pour la participation sociale ; et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il innove en intégrant une dimension sexospécifique, pour favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Il cherche à porter la participation des femmes aux activités économiques de 19 pour cent dans l'année de

référence à 25 pour cent à l'horizon 2012. Il appelle également à la création de 600 000 nouveaux emplois pour les femmes grâce à un investissement total de 931 millions EGP. Ce plan vise une croissance annuelle du PIB en volume de 8 pour cent, un taux de chômage divisé par deux, une réduction de la dette publique et un relèvement du niveau de vie.

Les autorités se sont engagées à favoriser les privatisations et la libéralisation de l'économie. La Banque du Caire, l'une des plus grandes banques publiques d'Égypte, entamera bientôt son processus de privatisation. JP Morgan a été choisi comme conseiller auprès de l'État pour cette cession. Une partie des recettes découlant de cette privatisation servira à rembourser la dette intérieure.

Le capital minimum requis pour créer une entreprise a été ramené de 50 000 EGP à seulement 1 000 EGP. Le temps et le coût nécessaires à la création d'une entreprise ont été divisés par deux. Les frais d'enregistrement d'une propriété sont passés de 3 pour cent de la valeur du bien à une somme forfaitaire minimale de 2 000 EGP. De nouveaux guichets uniques ont été instaurés à l'intention des négociants dans les ports égyptiens ; en conséquence, les délais d'importation ont été réduits de sept jours, et les délais d'exportation de cinq jours. De nouveaux bureaux de crédit privé ont été mis sur pied afin de faciliter les prêts bancaires aux particuliers. La réforme de la réglementation devrait elle aussi se poursuivre.

En vue d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle, une loi a été promulguée en 2002 afin d'aider l'Égypte à se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en renforçant la protection des brevets, des droits d'auteur et des marques commerciales. En 2005 a par ailleurs été créée la *Brand Protection Group*, une organisation non gouvernementale (ONG) soutenue par de grandes entreprises nationales et internationales pour lutter contre la contrebande, la contrefaçon et le commerce illicite.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie prévoit de réduire progressivement, d'ici à 2011, les subventions

sur l'énergie accordées aux entreprises fortes consommatrices. Les secteurs ciblés sont le fer et l'acier, le ciment, l'aluminium, la pétrochimie et les engrais. Au départ, cette décision ne devrait concerner que les grandes entreprises, mais les petites et moyennes entreprises (PME) seront ensuite incluses. On estime que, sur les trois prochains exercices, la limitation permettra une réduction de 30 milliards EGP de dépenses publiques. La réduction serait plus substantielle si l'on abaissait aussi les subventions sur l'essence et l'électricité consommées par les particuliers. Sans l'annoncer publiquement, les autorités relèvent toutefois périodiquement les tarifs de l'électricité.

En octobre 2007, l'Égypte a annoncé un programme de construction de plusieurs centrales nucléaires. Elle prépare des mesures d'accompagnement pour que la construction de la première centrale nucléaire revienne à des experts égyptiens, en coopération avec des partenaires internationaux et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Une nouvelle Bourse dédiée aux PME leur permet de disposer d'options de financement différentes et diversifiées. Les coûts de transaction y sont inférieurs à ceux de n'importe quelle autre place boursière, et les transactions sont limitées à une heure par jour. Cette année, les cours des principales entreprises égyptiennes ont enregistré une hausse sans précédent, et l'indice des 30 principaux titres de la Bourse du Caire et d'Alexandrie (CASE 30) est ressorti à 8 688, en hausse de 30 pour cent par rapport à son niveau de fin 2006.

Une nouvelle zone textile sera établie à Borg El Arab (région d'Alexandrie), en vue d'attirer des investissements italiens dans les PME du secteur de l'habillement. En outre, l'État a accordé 14 nouvelles licences sur le marché du ciment pour y intensifier la concurrence. Il en attend une baisse des prix et une multiplication des offres d'emploi. Des licences supplémentaires dans le fer et l'acier seront accordées en 2008 dans le même but.

Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), un nouveau moteur de recherche en langue arabe baptisé Onkosh a été lancé

en septembre 2007. Un tiers de ses utilisateurs sont égyptiens et 29 pour cent saoudiens. Cette innovation devrait attirer une proportion significative d'internautes arabes vers les prestataires de services égyptiens.

Développement des compétences techniques et professionnelles

La priorité du ministère de l'Éducation porte sur l'enseignement dans le secondaire, qui prépare les étudiants à l'enseignement supérieur. Les ressources affectées à l'enseignement supérieur sont aussi nettement plus importantes que celles allouées à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (ETFP) dans les établissements du secondaire. De maigres enveloppes sont consacrées à la mise à niveau des équipements et des ateliers des écoles techniques et des centres de formation professionnelle, ainsi qu'à la formation des enseignants. Ces écoles et centres de formation sont sous-équipés et obsolètes. Les enseignants sont peu qualifiés et mal rémunérés, manquent de motivation et pâtissent d'un faible statut social et de perspectives de carrière bouchées. Les programmes des cours sont rarement remaniés, et paraissent largement dépassés. Ils ne sont d'ailleurs pas harmonisés (pas de normalisation des cursus), d'où des disparités considérables dans les qualifications et les compétences acquises par les certifiés des diverses écoles et autres centres de formation.

Très complexe, le système d'ETFP fait intervenir 22 ministères et agences : le ministère de l'Éducation (1 600 établissements techniques et professionnels), le ministère de l'Enseignement supérieur (47 instituts techniques intermédiaires), le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations, le département de la Productivité et de la Formation professionnelle, qui dépend du ministère de l'Industrie et du Commerce (52 centres de formation, 40 000 étudiants), le ministère de la Reconstruction et du Logement (53 centres de formation, 70 000 étudiants), le ministère de la Solidarité sociale (196 centres de formation) et le ministère d'État pour la Production militaire. En juillet 2006, un Centre de la formation industrielle a été établi sous la tutelle du ministère de l'Industrie et du Commerce avec pour mission de coordonner tous les programmes d'ETFP.

D'après les projections de l'ITC, quelque 250 000 travailleurs seront formés chaque année.

Les entreprises égyptiennes n'offrent pas de formation adéquate à leurs salariés, hormis quelques sessions de perfectionnement très limitées ciblant les qualifications de base. Certes, quelques rares grandes entreprises et multinationales ont leur budget propre de formation et recourent à des méthodes de formation modernes. Mais la plupart des grandes entreprises renoncent à proposer des formations par crainte que d'autres ne viennent débaucher les travailleurs formés, et elles ne sont pas sensibilisées aux bénéfices qu'elles pourraient en retirer. Quant aux PME, elles n'investissent quasiment pas dans les programmes de formation, faute de moyens. Les pouvoirs publics ne proposent d'ailleurs pas aux entreprises d'incitations, sous la forme d'un partage des coûts de formation ou d'abattements fiscaux, à se lancer dans des programmes de formation. Pour pallier ces défaillances, il faudrait lancer des campagnes d'incitation à la formation interne et au partage des meilleures pratiques, ou encore de sensibilisation aux avantages de la formation (notamment à l'étranger) en termes d'amélioration de la rentabilité et de réduction des coûts.

Dès 1998, pour répondre à ce besoin, les autorités égyptiennes ont créé la Fondation pour les générations futures (FGF), une initiative de premier plan visant à rehausser les qualifications de la main-d'œuvre. Au nombre des programmes de la FGF figure un Programme pour les cadres supérieurs, élaboré en collaboration avec la *Harvard Business School* en vue d'aider les cadres dirigeants à relever la multitude des défis qui se posent à eux et à capitaliser sur les opportunités qu'ils induisent. Un Programme de management avancé cherche également à préparer les cadres potentiels et les employés spécialisés à évoluer vers des fonctions généralistes de management. La bourse Microsoft (*Microsoft Scholarship Programme*) vise à former davantage de professionnels aux TIC et à les doter de compétences les portant à l'excellence, de manière à consolider le secteur des technologies de l'information. Enfin, un programme dit d'Acquisition des compétences de base en entreprise propose aux diplômés de l'université une formation intensive de

trois mois en vue d'acquérir les compétences qui leur permettront de réussir dans leur milieu de travail. La FGF a octroyé 30 000 bourses de formation dans 18 gouvernorats.

L'initiative Moubarak-Kohl, considérée comme le programme de formation le plus abouti d'Égypte, constitue un bon exemple de partenariat public-privé (PPP) entre des établissements de formation et des entreprises. Ce projet relève d'une coopération entre le ministère de l'Éducation, l'agence allemande de coopération professionnelle technique (*Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit – GTZ*) et des groupements professionnels. Le ministère met à disposition les locaux, les formateurs, les enseignants et les fonds de formation, la GTZ se charge des experts techniques, des équipements et du matériel de formation, et les entreprises, au travers de leurs groupements professionnels, proposent aux étudiants des sessions de formation et des bourses. Dans le cadre de cette initiative, des formations à 29 métiers sont proposées dans 45 écoles techniques du secondaire, réparties dans 24 gouvernorats. Au total, 16 000 étudiants ont été formés dans 1 600 entreprises.

Reconnaissant la nécessité de réformer l'ETFP, un Conseil suprême pour le développement des ressources humaines a été mis en place en 2000 sous la tutelle du Premier ministre avec pour mission de concevoir une stratégie nationale pour la formation et l'emploi. Cette stratégie a été finalisée en août 2002, l'objectif étant d'instaurer un système d'ETFP réactif aux besoins du marché, d'élaborer un nouveau cadre juridique et institutionnel pour les écoles et les centres d'ETFP qui renforce leur autonomie, et d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre. Il a notamment permis la réorganisation et la consolidation des programmes d'ETFP mentionnés plus haut.

Un certain nombre de grands projets viennent étayer le plan de réforme de l'ETFP. Le programme de réforme de la formation technique et professionnelle de l'UE entend mettre à la disposition de secteurs à forte intensité technologique et d'autres à haut potentiel de croissance une main-d'œuvre qualifiée. Ce programme cible les étudiants et les stagiaires en ETPF

post-secondaire qui se destinent à l'industrie et aux services dont la compétitivité est handicapée par la pénurie ou l'inadéquation des qualifications. L'organisation de la formation repose sur un PPP. En 2005, ce programme a instauré des partenariats de formation en entreprise entre prestataires de formation technique et professionnelle publics et privés dans le secteur de l'habillement, en collaboration avec la Chambre des textiles et de l'habillement, elle-même affiliée à la Fédération des industries égyptiennes.

La Banque mondiale a débloqué un prêt de 15 millions USD pour un projet pilote sur quatre ans, le Projet de développement des compétences, lancé en 2004. Le principal objectif de ce projet est de proposer aux PME du BTP, de l'industrie manufacturière et du tourisme une formation professionnelle axée sur la demande. Le SDP opère en étroite collaboration avec des organisations d'employeurs et les aide à améliorer leurs capacités d'évaluation des besoins de compétences du secteur privé. Actuellement, le projet travaille avec l'Union des entrepreneurs arabes et propose des formations aux travailleurs occasionnels.

Un Projet national de niveau des qualifications vise à porter le niveau des qualifications au niveau international dans divers domaines et à développer un système de certification et de normalisation des qualifications professionnelles en Égypte. Il doit former les enseignants à dispenser des cours correspondant aux meilleures pratiques européennes. Ce projet propose 235 qualifications dans 106 métiers sur trois secteurs clés (tourisme, BTP et industrie), et il devrait concerner 600 métiers en 2007 puis 1 000 en 2008. Le projet établira également des procédures pour tester les étudiants et leur accorder un diplôme, et il créera un système d'accréditation des prestataires de formation sur la base de la qualité, de l'adéquation à la demande et de leurs résultats.

L'ETFP est essentiellement financé sur le budget de l'État et par des taxes d'apprentissage prélevées auprès des entreprises, en particulier dans celles du secteur public. L'allocation budgétaire pour l'ETFP est reconduite d'une année sur l'autre et elle n'est liée à aucun indicateur de performances. Elle ne fait pas

davantage de distinction entre les établissements de formation ni entre les spécialités. C'est pourquoi l'ETFP pâtit d'une baisse de qualité et ne répond ni aux exigences du marché ni aux normes internationales. De surcroît, il n'existe quasiment pas de possibilités de formation pratique pour les étudiants en EFTP ni même pour les formateurs. Le ministère de la Main d'œuvre et des Migrations (MMM) gère un fonds de financement de la formation établi en vertu de la loi sur le travail n° 12 de 2003. Aux termes de cette loi, une taxe de 1 pour cent sur les bénéfices nets des entreprises d'au moins dix salariés doit être allouée aux centres de formation gérés par le MMM. Cette taxe génère 300 à 400 millions EGP de recettes par an.

Le système d'ETFP ne répond pas aux besoins du nombre grandissant des nouveaux venus sur le marché du travail, et il n'est pas davantage en mesure de procurer les qualifications requises par un secteur privé moderne et en expansion. L'ETFP ne se préoccupe jamais du placement des personnes qu'il forme, puisque les emplois ont longtemps été distribués d'office par un programme d'emploi garanti, qui aujourd'hui ne fonctionne plus. Les entreprises du secteur privé s'impliquent de plus en plus dans la conception et la prestation de formations, mais il est impératif de déployer des efforts supplémentaires en la matière, et il faut que les entreprises s'investissent davantage. Des mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation de l'ETFP font défaut.

L'ETFP se heurte à un problème majeur : beaucoup de travailleurs du secteur informel ne reçoivent aucune formation, celle qu'ils acquièrent sur le tas étant généralement insuffisante et obsolète. Certaines ONG proposent une offre limitée de cours de formation, généralement axés sur le marché et de meilleure qualité que la formation en cours d'emploi.

Contexte politique

Au nom d'un renforcement de la démocratie, le parlement égyptien a récemment approuvé 34 amendements à la constitution visant pour la plupart à encadrer la désignation de candidats à la présidence

par les partis politiques. Selon les amendements apportés à l'article 76 de la constitution, les candidats doivent être parrainés par 250 membres élus des organisations représentatives, telles que l'Assemblée du peuple, la Choura (conseil consultatif) ou des conseils locaux. Cela implique que les candidats indépendants à la présidence ont besoin de l'appui d'un réseau vaste et solide, tel que celui que fournit le Parti national démocratique au président Hosni Moubarak, qui a été réélu à sa tête en novembre 2007. Aucune restriction ne limite le nombre de mandats que peut effectuer le président. Les amendements interdisent par ailleurs l'instauration de partis politiques sur une base religieuse (à ce titre, la Cour suprême administrative a rejeté 13 demandes d'enregistrement de partis politiques). Une loi anti-terrorisme est en cours de rédaction. Les amendements constitutionnels ont par ailleurs supprimé le suivi des élections par un circuit judiciaire indépendant.

Les partis d'opposition souffrent d'un manque de crédibilité. Compte tenu des contraintes supplémentaires induites par les nouvelles règles électorales, ils peineront à pouvoir proposer des candidats à l'élection présidentielle. Quatre rédacteurs en chef de journaux indépendants ont récemment été inculpés pour avoir écrit des articles qualifiés d'injurieux à l'égard du président, et condamnés à des peines de prison fermes. Cet épisode risque de décourager les tentatives d'exercice de la liberté de la presse.

Contexte social et développement des ressources humaines

Selon l'enquête 2004/05 sur le revenu des ménages, les dépenses et la consommation, 40.6 pour cent des Égyptiens, soit 28.1 millions d'individus, vivent en état de pauvreté. Près de 13.6 millions d'entre eux (19.6 pour cent de la population totale) entrent dans la catégorie de la pauvreté absolue, ne pouvant satisfaire à leurs besoins de base. Et parmi ces derniers, quelques 2.6 millions de personnes (3.8 pour cent de la population) souffrent d'une extrême pauvreté, ne pouvant même pas satisfaire à leurs besoins alimentaires.

L'enquête classe encore 14.5 millions d'habitants (21 pour cent de la population) dans la catégorie de la pauvreté relative, où entrent les personnes qui parviennent à satisfaire à leurs besoins alimentaires de base mais ne satisfont que partiellement à leurs besoins non alimentaires. Entre les enquêtes auprès des ménages menées successivement en 1999/2000 et en 2004/05, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ou pauvreté absolue a augmenté, tandis que la pauvreté relative s'est tassée. Le taux global de pauvreté a ainsi décliné, sans doute grâce à la progression de l'emploi. La pauvreté se concentre plutôt en zone rurale (les pauvres ruraux représentent 78 pour cent du total des pauvres et 80 pour cent des très pauvres) et en Haute Égypte (66 pour cent des très pauvres, 51 pour cent des pauvres et 31 pour cent des relativement pauvres). Au sein des régions rurales de Haute Égypte, la pauvreté se concentre dans des poches spécifiques. L'indice de Gini a reculé, passant de 0.36 en 1999/2000 à 0.32 en 2004/05, signe d'une amélioration dans la répartition des revenus entre les deux enquêtes.

En 2006/07, la population active âgée de 15 à 64 ans dépassait 40 millions d'individus, avec un taux de croissance annuel de 2.3 pour cent. L'emploi a crû de 3.1 pour cent pour cette classe d'âge sur la même période. Par conséquent, de 9.5 pour cent en 2005/06, le taux de chômage a reflué à 9.1 pour cent en 2006/07. D'après l'enquête 2006 auprès d'un échantillon de la population active, le problème du chômage concerne avant tout les jeunes, puisque près de 90 pour cent des chômeurs avaient entre 15 et 29 ans. En outre, le chômage touchait principalement les personnes présentant un niveau d'instruction moyen à élevé (94.3 pour cent des chômeurs). L'entrée sur le marché du travail semble également problématique : 90 pour cent des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi. Le chômage touche davantage les femmes (24 pour cent) que les hommes (6.8 pour cent), et se concentre dans les gouvernorats de Haute Égypte, où les taux peuvent atteindre 9.4 pour cent.

Plusieurs raisons expliquent la persistance de ce fléau en Égypte. Du côté de la demande, le ralentissement économique enregistré pendant les premières années de la décennie a amenuisé les capacités

du secteur privé à proposer des emplois aux nouveaux arrivants sur le marché du travail et à compenser le désengagement de l'État du programme d'emploi garanti. Du côté de l'offre, le système éducatif ne parvient pas à doter les diplômés des qualifications les plus demandées sur le marché de l'emploi.

Le salaire minimum en Égypte est non seulement très faible, mais encore peu respecté. Le Conseil national des salaires, établi en 2003, est en train d'en réviser le niveau, cherchant à procurer une rémunération plus décente à une grande proportion de la société. On s'inquiète néanmoins des effets négatifs que pourrait avoir sur l'emploi la fixation d'un salaire minimum obligatoire trop élevé. En 2007, plusieurs entreprises publiques et privées ont essayé les grèves de salariés exigeant une augmentation de traitement et le paiement régulier de leurs rémunérations.

Le nombre total des élèves inscrits à tous les niveaux d'enseignement est passé de 19.7 millions en 2005/06 à 20.5 millions en 2006/07. La densité des classes (nombre moyen d'élèves par classe) est très élevée quel que soit le niveau considéré, mais surtout en primaire, où elle atteignait 42.9 en 2006/07. Le taux de scolarisation net en primaire a grimpé de 92.9 pour cent en 2000 à 101 pour cent en 2005, année où le taux de scolarisation net est ressorti à 85.5 pour cent dans le secondaire et à 33.9 pour cent dans le supérieur. Le taux d'alphabétisation des adultes s'établit à 71.4 pour cent. Le nombre d'hommes analphabètes de 15 ans et plus a reculé à 2.9 millions en 2006/07, contre 3.2 millions en 2005/06. Dans le même temps, le nombre des femmes analphabètes de la même classe d'âge s'est tassé de 7.9 à 7.7 millions.

La proportion d'étudiants inscrits dans un système privé pré-universitaire était de seulement 8 pour cent en 2006/07. Le ratio de filles par rapport aux garçons suivant un enseignement pré-universitaire, y compris dans les écoles coraniques (Al-Azhar), est passé de 63 pour cent en 2005/06 à 68.1 pour cent en 2006/07. Quant à l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants inscrits dans un cycle post-secondaire ou universitaire, Al-Azhar compris, a progressé de 2.5 à 3.3 millions sur la même période. En 2006/07, on dénombrait 18 universités publiques, et il y avait 15 universités privées (contre 9 en 2005/06). Les dépenses publiques consacrées à l'éducation se sont repliées : de 4.2 pour cent du PIB en 2005/06 à 3.8 pour cent en 2006/07, bien qu'elles aient légèrement progressé en pourcentage du total des dépenses publiques (de 12.3 pour cent à 12.5 pour cent).

Entre 2000 et 2006/07, l'espérance de vie est passée de 71 ans à 73.6 ans pour les femmes, et de 66.7 ans à 69.2 ans pour les hommes. La mortalité infantile a reflué de 26.4 pour mille naissances vivantes en 2000 à 19.1 pour mille en 2006/07. Une nouvelle loi sur l'assurance maladie doit être débattue durant la session parlementaire 2008 et sa mise en œuvre est prévue pour 2011. Ce nouveau système devrait élargir la couverture de l'assurance maladie à l'intégralité de la population, contre seulement 42 pour cent actuellement, en incluant les habitants des zones rurales et les personnes du secteur informel. Une forte opposition publique a poussé le gouvernement à rejeter l'option d'une privatisation de l'assurance maladie. Le nouveau système envisagé sépare le financement de la prestation de services afin d'en maximiser l'efficacité.

Éthiopie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 104
- Population en milliers (2007) : 83 099
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2006/07) : 141
- Espérance de vie (2007) : 52.9
- Taux d'analphabétisme (2007) : 52.5

Éthiopie



Éthiopie

L'ÉCONOMIE ÉTHIOPIENNE CONFIRME les bonnes performances affichées depuis 2004, avec une croissance du PIB en volume s'établissant à 8.2 pour cent en 2006/07, soit largement plus que les 5.4 pour cent de 2005/06. Cette croissance est bien diversifiée, puisque l'industrie, l'agriculture et les services enregistrent une forte expansion.

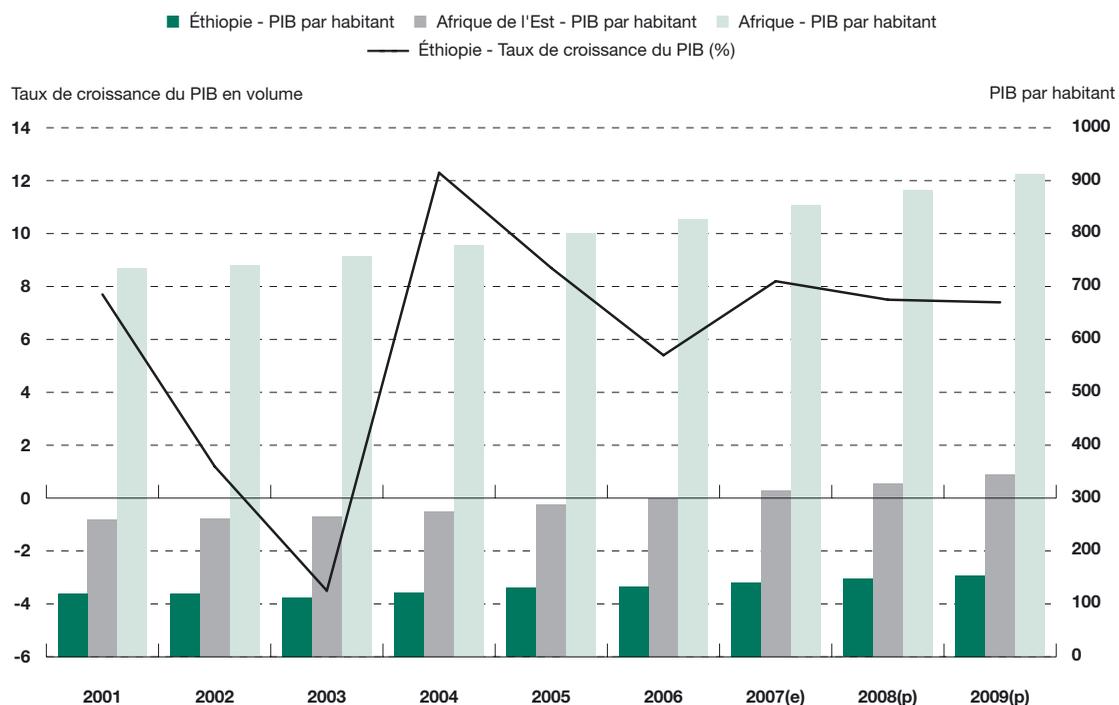
Les autorités éthiopiennes ont énoncé leur principal objectif dans le plan d'accélération du développement durable pour mettre un terme à la pauvreté (*Pasdep – Plan for Accelerated and Sustained Development to end*

Poverty), qui couvre la période 2005/06-2009/10 : il s'agit de parvenir à une croissance durable, solide et favorable aux pauvres, de manière à accélérer les avancées vers la réalisation des OMD.

Il faut resserrer les boulons monétaires et budgétaires pour contenir l'inflation.

Le PIB en volume devrait progresser de respectivement 7.5 et 7.4 pour cent en 2008 et 2009, profitant là encore de la contribution de tous les grands secteurs. Le tourisme en particulier devrait dégager de bons résultats en 2007/08, en raison des célébrations du millénaire de l'Éthiopie.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324716384334>

Développements économiques récents

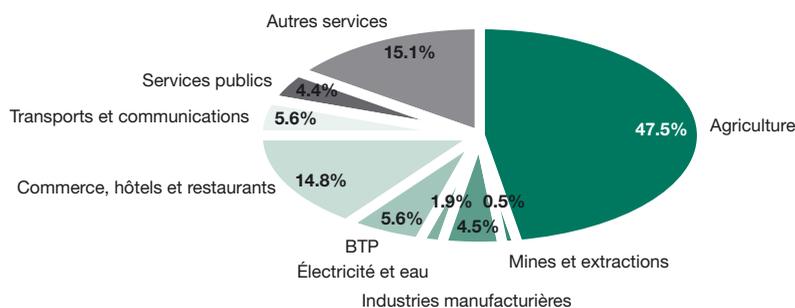
La part de l'industrie dans le PIB est passée de 10.3 pour cent en 2000/01 à près de 12 pour cent en 2006/07. L'industrie a enregistré une croissance en volume de 11 pour cent en 2006/07, contre 10.2 pour cent en 2005/06. Le secteur manufacturier a progressé de 10.5 pour cent en 2006/07, alors que les mines et l'extraction ont marqué un certain ralentissement, à 6 pour cent, contre 7.2 pour cent sur l'exercice précédent. Le taux de croissance en volume des services est resté quasiment inchangé, à 13.5 pour cent en 2006/07. Cependant, la croissance du commerce de gros et de détail a culminé à 15.7 pour cent, contre 14.2 pour cent en 2005/06. Le BTP a fait un bond de 10.9 pour cent en 2006/07, contre 10.5 pour cent en 2005/06. L'électricité et l'eau ont également connu un bel essor, affichant une croissance en volume de 13.6 pour cent en 2006/07, après 8.8 pour cent en 2005/06. Enfin, la croissance des transports et des communications s'est établie à 7.6 pour cent, contre 5.7 pour cent en 2005/06.

L'économie éthiopienne reste dominée par l'agriculture, qui a représenté près de 47 pour cent du PIB en 2007, contre un point haut de 56.7 pour cent en 1996/97. Ce secteur a affiché une croissance de 9.4 pour cent en volume en 2006/07, moins rapide qu'en 2005/06 (10.9 pour cent). La production de café, qui demeure la première exportation du pays, a progressé de 40 pour cent en 2006/07. Le thé enregistre aussi des performances remarquables depuis quelques années.

En 2006/07, la production de céréales a augmenté de 10.7 pour cent et celle de légumineuses de 24.2 pour cent. De leur côté, les oléagineux n'ont affiché qu'une hausse marginale de 2.2 pour cent en 2006/07, après avoir accusé un repli de 7.6 pour cent lors de l'exercice antérieur. La production de fruits et légumes s'est également révélée médiocre, avec une baisse de 8.3 pour cent.

La récolte *meher*, qui a lieu d'octobre à décembre, compte pour plus de 90 pour cent de la production agricole annuelle de l'Éthiopie et revêt une importance cruciale pour la sécurité alimentaire du pays. Pendant la mise en œuvre du programme de développement durable et de lutte contre la pauvreté (SDPRP – *Sustainable Development and Poverty Reduction Program*), qui a précédé le Pasdep, les pouvoirs publics ont lancé un programme national de sécurité alimentaire (*National Food Security Program*) axé sur les 5 millions de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire chronique. Dix autres millions de personnes touchées par les pénuries alimentaires durant les années de sécheresse et d'inondations bénéficient du filet de sécurité pour un niveau de production minimal (PSNP) financé par la Banque mondiale. Le PSNP comprend deux volets : un programme de travaux publics visant à employer les pauvres à la construction de routes et d'autres infrastructures ; et la distribution de nourriture gratuite aux orphelins, aux personnes âgées et aux individus incapables de travailler. La Banque mondiale a débloqué 175 millions de dollars (USD) pour le financement du PSNP en 2007. La deuxième phase du programme devrait coûter 915 millions USD et sera

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006/07 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère des Finances et du Développement économique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325804328741>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1998/99	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Formation brute de capital	19.6	20.5	15.0	12.6	11.2	2.8	2.5	2.3
Publique	13.2	12.2	15.0	13.0	12.0	1.7	1.5	1.5
Privée	6.4	8.3	15.0	12.0	10.0	1.1	1.0	0.8
Consommation finale	93.0	104.0	9.4	9.0	7.7	9.3	9.0	7.8
Publique	16.0	13.0	6.1	5.8	5.0	0.7	0.7	0.6
Privée	77.0	91.0	9.8	9.4	8.0	8.6	8.3	7.2
Solde extérieur	-12.6	-24.5				-3.9	-4.0	-2.7
Exportations	12.0	14.9	11.1	7.8	9.1	1.7	1.2	1.4
Importations	-24.6	-39.4	16.7	14.4	10.9	-5.6	-5.2	-4.1
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	8.2	7.5	7.4

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328684723245>

cofinancée par le Canada, les États-Unis, l'Irlande, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE). Le PSNP contribue également à la réalisation du premier OMD (réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim).

Sur les cinq prochaines années, les pouvoirs publics ont l'intention de lancer plusieurs initiatives afin de remédier aux limitations structurelles dont souffre l'agriculture. Ils entendent renforcer les capacités des agriculteurs et des agences de vulgarisation, introduire des variétés à haut rendement grâce à la recherche agronomique et aux services de vulgarisation, instaurer des systèmes de commercialisation appropriés et étendre les systèmes d'irrigation à petite et moyenne échelle.

Selon les estimations, la consommation privée a augmenté de 9.8 pour cent en 2006/07 et la consommation publique de 6.1 pour cent. En 2006/07, la contribution de la consommation privée à la croissance du PIB en volume s'établissait à 8.6 pour cent, contre 0.7 pour cent pour la consommation publique. La formation brute de capital a progressé de 15 pour cent en 2006/07, après un bond de 20.5 pour cent l'année précédente. Elle a contribué à 2.8 pour cent de la croissance du PIB en volume en 2006/07. Le ratio de l'épargne intérieure brute ne s'établit qu'à 6 pour cent du PIB, ce qui signifie que l'investissement devra être

financé par des entrées massives de capitaux et par un déficit correspondant du compte des opérations courantes.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Les recettes totales, dons compris, sont passées de 19.0 pour cent du PIB en 2005/06 à 20.8 pour cent en 2006/07. Le recouvrement de l'impôt est resté médiocre et les recettes fiscales ont accusé un léger repli, passant de 11.6 pour cent du PIB en 2005/06 à 11.4 pour cent en 2006/07. Cette évolution souligne la nécessité de renforcer les administrations chargées du recouvrement de l'impôt. Les dons se sont redressés à 4.9 pour cent du PIB en 2006/07, contre 3.1 pour cent en 2005/06, car les craintes des donateurs concernant la répression politique se sont dissipées. Les dons reçus au titre du programme de protection des services de base (PBS – *Protection of Basic Services*) de la Banque mondiale ont fait un bond de 330 pour cent, à 4 091 millions de birr éthiopiens (ETB) en 2006/07.

Du côté des dépenses, les pouvoirs publics ont conservé la modération dont ils font preuve depuis quelques années. Les dépenses ont ainsi légèrement

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	18.1	21.9	20.5	19.0	20.8	20.2	20.7
Recettes fiscales	9.7	13.3	12.6	11.6	11.4	11.6	11.7
Dons	2.8	4.9	4.6	3.1	4.9	4.1	4.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	26.4	25.1	25.2	24.0	23.9	23.8	23.7
Dépenses courantes	18.4	17.1	14.3	12.5	12.2	11.8	11.3
<i>Sans les intérêts</i>	<i>16.6</i>	<i>15.7</i>	<i>13.3</i>	<i>11.7</i>	<i>11.1</i>	<i>10.7</i>	<i>10.3</i>
Salaires	4.9	6.3	6.0	5.6	5.0	4.6	4.2
Paiements d'intérêts	1.7	1.3	1.0	0.9	1.1	1.1	1.0
Dépenses en capital	8.1	10.1	11.5	11.5	11.7	12.0	12.4
Solde primaire	-6.6	-1.9	-3.7	-4.1	-2.0	-2.5	-2.0
Solde global	-8.3	-3.2	-4.7	-5.0	-3.1	-3.6	-3.0

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330846701015>

reflué, de 24 pour cent du PIB en 2005/06 à 23.9 pour cent en 2006/07. De 12.5 pour cent du PIB en 2005/06, les dépenses courantes ont reculé à 12.2 pour cent en 2006/07 et devraient s'établir à 11.8 pour cent en 2007/08. En revanche, les dépenses d'investissement ont grimpé à 11.7 pour cent du PIB en 2006/07, contre 11.5 pour cent sur l'exercice précédent, car le pays s'attache à développer ses infrastructures.

Sous l'effet du recul des dépenses par rapport aux recettes en proportion du PIB, le déficit budgétaire global s'est contracté à 3.1 pour cent du PIB en 2006/07, contre 5 pour cent pour l'exercice précédent. Ce déficit a été financé par des emprunts intérieurs et extérieurs représentant respectivement 3.7 et 0.5 pour cent du PIB. Sur les prochaines années, le pays devrait continuer de mettre en œuvre une gestion prudente des dépenses, réduire ses dépenses courantes et donner la priorité aux grands secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'agriculture, ainsi que le développement des infrastructures. Les dépenses sociales prioritaires sont celles qui doivent garantir la sécurité alimentaire et renforcer les capacités, en particulier dans l'éducation. Les dépenses de défense devraient également s'inscrire en forte hausse en 2007/08 en raison de l'escalade du conflit frontalier avec l'Érythrée. Étant donné que le total des recettes devrait se contracter davantage que les dépenses en proportion du PIB, le déficit budgétaire devrait ressortir à 3.6 pour cent du PIB en 2007/08.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour principaux objectifs de maintenir la stabilité des prix et des taux de change et de protéger le système financier. Même si la banque centrale n'a pas explicitement opté pour le ciblage de l'inflation, elle entend maintenir l'inflation en dessous de la barre des 10 pour cent pendant les cinq prochaines années. La masse monétaire au sens large et le crédit intérieur ont augmenté de respectivement 19.7 et 23.1 pour cent en 2006/07. Ces taux cadreront avec l'objectif d'inflation uniquement si la croissance du PIB en volume reste soutenue et si la demande d'argent augmente.

L'inflation est ressortie à 17.1 pour cent à la fin de l'exercice 2006/07, contre 12.3 pour cent en 2005/06 et 6.8 pour cent en 2004/05. Les prix des denrées alimentaires comme ceux des autres produits ont enregistré une hausse significative en 2006/07, ces derniers ayant fait un bond de 18.9 pour cent, contre 14 pour cent sur l'exercice précédent. Cette inflation hors denrées alimentaires s'explique par la forte demande découlant des grands projets publics et par la hausse du cours des carburants, qui ont renchéri les matériaux de construction, l'eau et l'énergie.

La Banque nationale d'Éthiopie (NBE) a pris plusieurs mesures pour endiguer l'inflation. Le taux rémunérant les dépôts a été relevé d'un point de

pourcentage, à 4 pour cent. Les autorités ont cherché à freiner directement le prix de certains produits importants, en interdisant l'exportation de maïs et en distribuant du blé et de l'huile alimentaire à des prix subventionnés aux populations pauvres des villes.

Les autorités monétaires ont plusieurs outils à leur disposition, parmi lesquels la vente et l'achat de bons du trésor, la fixation du taux de dépôt minimum et le niveau des réserves obligatoires. Pour éponger l'excédent de liquidité dans le système bancaire, la banque centrale a porté en 2006/07 le niveau des réserves obligatoires de 5 à 10 pour cent et a massivement vendu des bons du trésor.

La NBE poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique sur cinq ans, qui comprend des réformes institutionnelles visant à renforcer la solidité du système financier. Elle cherche à étoffer sa capacité technique à effectuer des recherches et à formuler des recommandations sur les politiques publiques en temps utile mais aussi à améliorer l'efficacité du système de paiement.

L'écart entre le taux de change officiel et le taux sur le marché parallèle est retombé à 1.85 pour cent en 2006/07, contre 3.97 pour cent l'année précédente. L'autorité monétaire table sur une dépréciation de 5 pour cent du taux de change du birr face au dollar en 2007/08.

Position extérieure

Les exportations éthiopiennes ont progressé de 18.5 pour cent, pour ressortir à environ 1.2 milliard USD en 2006/07. Le café en représente environ le tiers. Le

léger repli du prix unitaire du café, de 2.4 USD/kg en 2005/06 à 2.37 USD/kg en 2006/07, a été largement contrebalancé par une forte hausse du volume de café exporté. Les recettes à l'exportation ont ainsi augmenté de 19.7 pour cent en 2006/07, à 424.2 millions USD. Bien que les oléagineux restent la deuxième exportation du pays, l'élan de ces exportations est un peu retombé en 2006/07, les recettes dégagées passant de 210 millions USD à 190 millions sous l'effet d'une baisse des prix unitaires et de la production. Le ministère du Commerce et de l'Industrie est en train d'élaborer un plan d'exportation pour améliorer la qualité et la quantité des oléagineux destinés à la Chine, à la Corée, à l'Europe et au Japon. Malgré une progression de 13 pour cent des prix unitaires, les exportations de viandes et de produits carnés ont reculé de 18 pour cent, passant de 18.5 millions USD en 2005/06 à 15.1 millions en 2006/07.

Les exportations de certains produits agricoles non traditionnels, tels que les fleurs, sont prometteuses. De 21 millions USD en 2005/06, la valeur des exportations horticoles est ressortie à 63 millions en 2006/07. Les nouveaux entrants, locaux et étrangers, ainsi que l'expansion des exploitations existantes stimulent la production et les exportations. Des conditions climatiques propices, de généreuses incitations à l'investissement et la baisse des coûts du fret vers les principaux marchés européens confèrent à l'Éthiopie un avantage concurrentiel par rapport aux horticulteurs kenyans notamment.

Les importations ont augmenté de 11.6 pour cent, à 5.1 milliards USD en 2006/07. La valeur des

Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Balance commerciale	-14.1	-20.9	-24.5	-24.1	-24.1	-25.3	-25.8
Exportations de biens (f.o.b.)	6.3	6.3	7.4	7.1	6.9	6.5	6.4
Importations de biens (f.o.b.)	20.4	27.3	31.9	31.2	31.0	31.8	32.2
Services	0.9	3.3	2.4	1.1	1.1	1.2	1.3
Revenu des facteurs	-0.4	-0.7	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Transferts courants	6.1	13.0	13.7	12.3	12.6	13.6	14.9
Solde des comptes courants	-7.4	-5.3	-8.6	-11.0	-10.5	-10.6	-9.8

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332077885743>

importations a été un peu plus de quatre fois supérieure à celle des exportations. Bien que les exportations aient progressé plus vite que les importations, le déficit commercial s'est creusé à 3.9 milliards USD en 2006/07, contre 3.6 milliards en 2005/06. La forte croissance des importations de biens d'équipement reflète l'essor du secteur industriel, et notamment du BTP. Les biens d'équipement ont représenté un peu plus du tiers des importations totales en 2006/07.

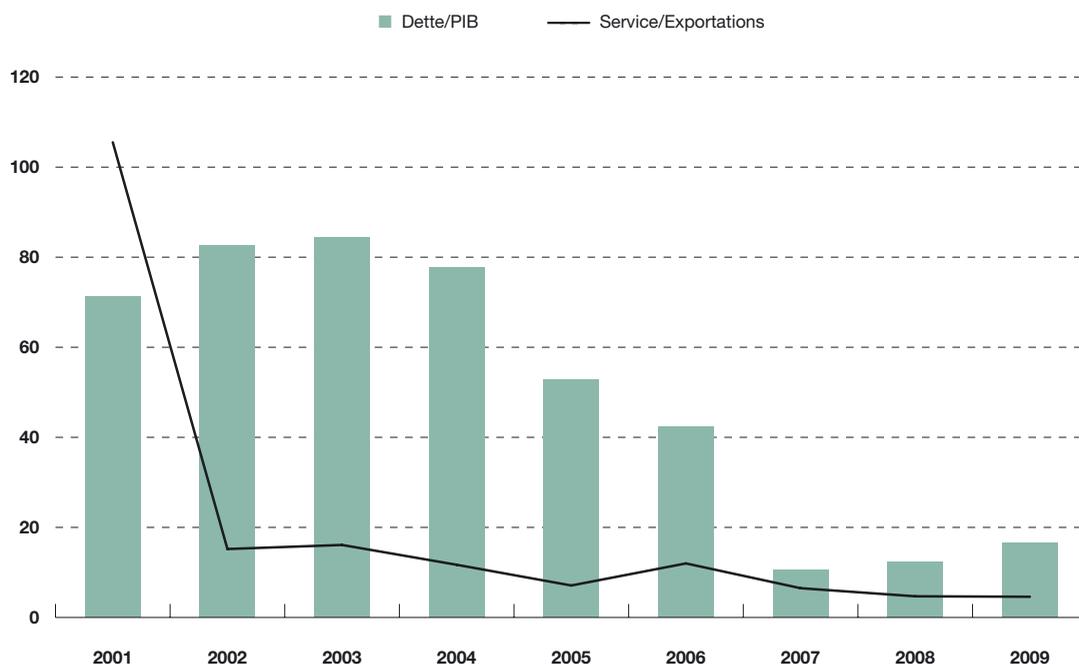
En 2006/07, plus de la moitié des exportations de l'Éthiopie ont été destinées à des pays européens, et en particulier à l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse. Près d'un tiers sont allées en Asie, et principalement en Arabie saoudite, en Chine et au Japon. Sur le continent africain, les pays voisins, tels que Djibouti, la Somalie et le Soudan, ont été les principaux importateurs de produits éthiopiens. Près des trois cinquièmes de toutes les importations de l'Éthiopie proviennent d'Asie, notamment d'Arabie saoudite, de Chine et du Japon. Plus d'un quart de ses importations viennent d'Europe, essentiellement

d'Allemagne, de France et d'Italie. Près d'un dixième de ses importations sont d'origine africaine.

Les échanges de services nets sont passés de 148.1 millions USD en 2005/06 à 190.8 millions en 2006/07 et cette amélioration de 28.8 pour cent s'explique largement par la croissance des recettes nettes du secteur des voyages et des transports. Le déficit des opérations courantes s'est contracté à 10.5 pour cent du PIB en 2006/07, contre 11.0 pour cent en 2005/06, sous l'effet du redressement des services et des transferts.

L'excédent du compte de capital a augmenté à 780 millions USD en 2006/07, contre 633 millions pour l'exercice précédent, malgré la contraction de 47 pour cent des investissements directs étrangers et un léger recul, de 12 pour cent, des décaissements des prêts à long terme. Après avoir affiché un déficit de 208 millions USD en 2005/06, la balance des paiements a dégagé un excédent global de 85 millions USD en 2006/07. Parallèlement à cette évolution de la balance

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327256376644>

des paiements, la position nette du pays en actifs étrangers s'est légèrement redressée, à 1.583 milliard USD en 2007, contre 1.523 milliard en 2006.

Fin 2006/07, la dette extérieure de l'Éthiopie avait considérablement reculé, à 2.3 milliards USD, contre 6 milliards en 2005/06. Cette évolution est due à un allègement obtenu au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), associé au repli des décaissements des prêts extérieurs. La dette extérieure devrait encore diminuer en 2007/08 grâce à de nouveaux allègements PPTE et IADM. En 2007, le pays a également signé un accord d'annulation de sa dette avec la Chine, pour un total de 18.8 millions USD.

Questions structurelles

Développement récents

La privatisation joue un rôle clé dans les réformes lancées au milieu des années 1990 pour placer le pays sur la voie de l'économie de marché. Depuis la restructuration de l'autorité des privatisations et de supervision des entreprises publiques (PPESA – *Privatisation and Public Enterprise Supervising Authority*), le processus s'accélère. Selon la PPESA, 14 entreprises ont été privatisées en 2007 dans des secteurs tels que le tourisme, les mines, l'industrie et l'agro-alimentaire, ce qui porte le nombre total d'entités privatisées à 247¹. Huit d'entre elles ont été privatisées *via* la cession d'une participation au capital et les autres par la formation d'une co-entreprise.

Quatre entreprises devraient être privatisées en 2007/08 : Addis Ababa Yarn Share Company, Combolcha Textile Company, Yerer Flour Mill et Ethiopian Plywood Company. La PPESA met également en œuvre un programme de réforme des entreprises publiques visant à renforcer le gouvernement d'entreprise et les normes de gestion.

La promotion des petites et des micro-entreprises joue aussi un rôle vital pour le développement du secteur privé. Ces entités bénéficient d'un soutien de l'État dans des domaines tels que la formation, le développement des compétences commerciales, le microcrédit, l'information et le marketing.

Dans le cadre du Pasdep, l'État entend rehausser les capacités et la compétitivité du secteur privé par la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités de développement du secteur privé (PSD-CB). L'État va aussi étoffer les mécanismes de consultation public-privé *via* le Forum consultatif public-privé (*Public-Private Consultative Forum*), présidé conjointement par un représentant de l'État et un représentant de la Chambre de commerce éthiopienne.

L'environnement des affaires est relativement bien perçu en Éthiopie. Bien que le pays ait légèrement reculé dans le classement *Doing Business* en 2007 (passant à la 102^e place sur 178 pays, alors qu'il était 97^e sur 175 en 2006), il reste mieux classé que la plupart des autres pays de la région. Ainsi, créer une entreprise en Éthiopie ne requiert que sept démarches, alors que la moyenne régionale s'établit à 10.8. Néanmoins, les chefs d'entreprise potentiels se heurtent à plusieurs obstacles. Selon le *Global Competitiveness Report* du Forum économique mondial, les trois principaux freins à la pratique des affaires en Éthiopie sont le manque de financement, la piètre qualité des infrastructures et l'inefficacité de l'administration publique.

La NBE a adopté de nouvelles règles régissant les nominations au conseil d'administration des banques commerciales. La directive sur l'autorisation et la supervision des activités bancaires (*Licensing and Supervision of Banking Business Directive*) impose que les deux tiers des administrateurs des banques soient titulaires d'un diplôme et qu'ils puissent justifier d'au moins dix ans d'expérience. De plus, les administrateurs ne peuvent pas effectuer plus de deux mandats consécutifs de trois ans et il leur est fait interdiction de siéger simultanément au conseil de deux établissements.

1. Voir PPESA, *Biannual News Magazine*, Vol. 1, No. 2, juillet 2007.

Cette nouvelle directive devrait améliorer la gouvernance des établissements financiers en faisant reculer la corruption et les conflits d'intérêt. Le programme de renforcement des capacités du secteur financier mis en place par la NBE doit contribuer au développement d'un secteur financier transparent, bien réglementé et compétitif, disposant d'un cadre réglementaire pour ses entreprises et d'un marché des obligations d'État.

Comme le SDPRP, le Pasdep accorde une grande importance à la remise en état et à la construction des routes. Les pouvoirs publics ont l'intention d'augmenter les dépenses d'investissement en 2007/08, dont l'autorité éthiopienne chargée des routes (*Ethiopian Road Authority*) recevra la plus grande part.

Le programme d'accès universel à l'électricité (*Universal Electrification Access Programme*) étend le réseau d'électricité dans les zones rurales sous-desservies. La capacité de production s'est considérablement étoffée et augmentera encore dans les prochaines années, car le pays est en train de construire quatre nouveaux sites hydroélectriques.

Malgré des ressources abondantes, la distribution et la gestion de l'eau sont inégales et inefficaces. Dans les zones urbaines, l'approvisionnement en eau souterraine se tarit et les infrastructures sont obsolètes.

Les infrastructures de télécommunications de l'Éthiopie comptent parmi les moins développées au monde et se classent très loin derrière celles des autres pays de la région pour la téléphonie fixe et mobile. On dénombre environ cinq lignes pour 1 000 habitants ; par ailleurs, 87 pour cent de la population rurale vivent à plus de 5 kilomètres du service téléphonique le plus proche.

L'entreprise de télécommunications d'État Ethiopian Telecommunication Corporation (ETC) investit massivement dans la modernisation de ses infrastructures et a notamment raccordé plus de 600 lycées à Internet. Les autorités ont également lancé le réseau Agri-net,

qui connecte plus de 50 centres de recherche agronomique dans le pays. L'installation de câbles à fibres optiques progresse également, notamment avec l'achèvement de la liaison Gondar-Metemma. Dans le cadre du projet de connectivité des zones rurales, plus de 4 706 habitations ont été raccordées au réseau téléphonique de base et les essais sur une station radio qui permettra de desservir 5 000 habitations ont été achevés. Les autorités supervisent l'extension des réseaux mobiles et fixes. On a donc assisté à une légère augmentation du nombre des abonnés à la téléphonie fixe, qui est passé de 610 347 en 2004/05 à 740 257 en 2005/06. Le nombre des usagers de la téléphonie mobile est lui passé de 410 000 en 2004/05 à 866 700 en 2005/06.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'État éthiopien accorde une grande importance à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (ETFP)². L'ETFP éthiopien couvre la formation formelle et informelle. Plusieurs établissements publics et privés assurent des activités d'ETFP pour le secteur informel, même si les qualifications qu'ils proposent ne sont pas reconnues en raison de l'absence d'un système organisé d'examen et de certification. De plus, plusieurs petites et micro-entreprises proposent des places en apprentissage.

Les secteurs prioritaires pour l'ETFP sont l'agriculture, la santé et la formation des enseignants. Dans l'agriculture, l'ETFP cherche à favoriser le développement de nouvelles activités telles que les pépinières, l'horticulture, les épices, les fruits et légumes et le coton. Le nombre des établissements d'ETFP dispensant des formations non agricoles est passé de 17 en 1997 à 199 en 2005, celui des élèves inscrits faisant un bond de 3 000 à 106 300 sur la même période.

Le pays compte actuellement 126 établissements d'ETFP de niveau intermédiaire, qui proposent des formations dans divers domaines : textile et habillement,

2. Voir, par exemple, Federal Democratic Republic of Ethiopia (2006), *National Technical and Vocational Education and Training Strategy*.

boulangerie et pâtisserie, hôtellerie et restauration, électronique, électricité, mécanique automobile, secrétariat et BTP.

Malgré la multiplication de possibilités de formation, certaines données indiquent que la demande d'ETFP dépasse encore largement l'offre. Ainsi, un pourcentage élevé d'Éthiopiens n'ont pas accès à l'ETFP. L'élargissement de l'accès à ces services se heurte au manque d'enseignants qualifiés et de moyens.

C'est actuellement le ministère de l'Éducation qui est chargé de formuler et de mettre en œuvre la politique d'ETFP. Depuis 2006, le ministère du Renforcement des capacités applique le programme de renforcement des capacités d'ingénierie (*Engineering Capacity Building Development Programme*), avec l'assistance technique de l'Allemagne. Ce programme vise à relever la compétitivité du secteur privé en réformant l'ETFP, l'éducation non formelle et les universités. Les pouvoirs publics envisagent également de réformer la gouvernance et les structures de direction de l'ETFP en instaurant des autorités autonomes au niveau fédéral et des États, qui seront placées sous la tutelle du conseil de l'ETFP.

Des missions conjointes d'examen et des réunions annuelles ont été organisées pour évaluer la mise en œuvre du deuxième programme de développement du secteur de l'éducation (ESDP II). Il en est ressorti, entre autres, que malgré les efforts considérables déployés pour renforcer l'accès à l'ETFP, la qualité ne suit pas le rythme d'expansion du secteur. De plus, la plupart des diplômés d'ETFP ne répondent pas aux attentes et aux besoins des employeurs.

L'ESDP III, qui couvre la période 2005/06-2009/10, tente de remédier aux insuffisances de l'ESDP II. Il vise avant tout la réalisation des OMD et autres objectifs de développement en apportant « l'enseignement et la formation nécessaires et pertinents, pilotés par la demande, de manière à répondre aux besoins des secteurs économiques et sociaux pour l'emploi et le travail indépendant³ ». L'ETFP sera réorganisé en un système orienté sur les résultats – et la conception comme la

teneur des formations seront déterminées en fonction des compétences et des qualifications demandées par le marché. La qualité des formations sera mesurée à l'aune de la réussite des apprenants. Un programme orienté sur la demande a déjà été défini avec l'aide d'experts du domaine.

Les pouvoirs publics ciblent 315 000 inscrits dans les programmes d'ETFP d'ici 2009/10. De plus, 3 300 salles de classe et ateliers seront construits et 4 500 enseignants supplémentaires seront recrutés. La réforme prévoit aussi la décentralisation progressive de la responsabilité de l'ETFP, qui sera déléguée aux échelons inférieurs de l'administration.

L'ETFP est financée par les dotations du budget public, les contributions des collectivités locales, les droits payés par les étudiants et des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Sur l'exercice budgétaire 2004/05, l'État y a consacré 4.6 milliards ETB, soit 8.6 pour cent du budget total de l'éducation. La contribution des collectivités locales couvre environ un cinquième des dépenses d'ETFP. La contribution des étudiants devrait augmenter considérablement en 2009/10. L'Allemagne, la Belgique et l'Italie sont les principaux bailleurs bilatéraux pour l'ETFP en Éthiopie. La GTZ (l'agence allemande pour la coopération de formation professionnelle) arrive en tête, qui finance des programmes d'ETFP et les réformes.

Les pouvoirs publics prévoient d'introduire de nouveaux mécanismes de financement. L'une des options consiste à favoriser l'investissement privé dans l'ETFP *via* des incitations financières et un financement conjoint par des systèmes de coupons et l'externalisation des programmes publics de formation. Les employeurs seront encouragés à contribuer au financement de l'ETFP *via* des bourses et des dons de matériel.

Contexte politique

Les tensions politiques qui ont fait suite aux élections contestées de mai 2005 se sont dissipées en 2006/07.

3. Government of Ethiopia (2006), *National Technical and Vocational Education and Training Strategy*.

La commission d'enquête sur les violences qui ont éclaté en juin et en novembre 2005 a enfin remis son rapport au début 2007. Selon ce texte, 199 personnes ont été tuées pendant les protestations, dont six officiers de police, et 30 000 personnes ont été arrêtées. Ce rapport accuse les forces de sécurité d'avoir fait un « recours excessif à la force ». Depuis, l'un des principaux membres de cette commission, qui avait fait savoir que ce rapport avait été édulcoré, a obtenu l'asile politique au Royaume-Uni (*Economic Intelligence Unit*, janvier 2007).

Une faction du parti d'opposition, la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), a fait scission et a formé le Parti de la coalition pour l'unité et la démocratie (CUDP). En mai 2006, des éléments radicaux de la CUD originale ont formé l'Alliance pour la liberté et la démocratie (AFD), qui n'a cessé de soutenir les leaders d'opposition emprisonnés. Certains partis d'opposition interdits, tels que le Front de libération Oromo et le Front national de libération de l'Ogaden (ONLF), ont aussi rejoint l'AFD.

En juillet 2007, 38 leaders de l'opposition qui étaient accusés de violence, de génocide, de trahison et de tentative de renversement du gouvernement ont été jugés coupables, puis pardonnés par le Premier ministre, Meles Zenawi. Dans une démarche de réconciliation politique, le parti au pouvoir (le Front révolutionnaire démocratique des peuples d'Éthiopie) a conclu mi-2006 un accord avec certains partis d'opposition à propos des procédures parlementaires et des règles de conduite des députés.

L'établissement en 2007 d'un nouveau parti ultranationaliste, le *Tigray for Unity and Democracy Party*, dans le Tigré, région d'origine du Premier ministre, est un signe moins positif. Ce nouveau parti s'oppose aux concessions à l'Érythrée. Reste à savoir si cette nouvelle formation sera en mesure de compromettre la domination politique exercée par le Front de libération des peuples du Tigré dans la région.

Les relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée restent tendues. Même si l'Éthiopie a accepté dans son principe la décision de la Commission frontalière Érythréo-Éthiopie (EEBC), elle rechigne à restituer la ville

contestée de Badme. L'Éthiopie exige de nouveaux pourparlers sur la démarcation de la frontière entre les deux territoires, alors que l'Érythrée insiste toujours sur la nécessité de s'en tenir à la décision initiale de l'EEBC. L'EEBC a posé un ultimatum aux deux pays, qui devaient engager le processus de démarcation de la frontière en novembre 2007.

Lors de l'invasion de la Somalie, en décembre 2006, l'Éthiopie a mis en déroute l'Union des tribunaux islamiques (UTI), mais l'UTI est en train de se regrouper et a déclaré la « guerre sainte » contre l'Éthiopie. Selon certaines informations, l'Érythrée apporterait un soutien militaire à l'UTI, ce qui laisse craindre le déclenchement d'un conflit régional. L'Éthiopie a promis de retirer ses troupes de Somalie lorsque le gouvernement fédéral de transition (GFT) aura retrouvé l'entière autorité sur le territoire, avec l'aide des forces de maintien de la paix de l'Union africaine. Cependant, la situation est loin d'être stable et l'Éthiopie pourrait rester embourbée en Somalie pendant un certain temps.

La situation en Somalie exacerbe le conflit dans la région de l'Ogaden, en Éthiopie. Historiquement, l'ONLF entretient des relations étroites avec la Somalie et l'a soutenue dans les années 1970 dans la guerre contre l'Éthiopie. Les attaques armées de l'ONLF contre le gouvernement éthiopien se sont intensifiées après l'invasion de la Somalie. Le 24 avril 2007, l'ONLF a lancé une attaque sur un projet gazier détenu par des Chinois, tuant neuf expatriés chinois et 65 Éthiopiens. Cette offensive a été suivie d'une nouvelle attaque, le 28 mai 2007, à Jigjiga et Degahabur, qui a coûté la vie à 17 personnes. En réaction à ces attaques, l'armée éthiopienne a lancé une offensive contre l'ONLF. Dans sa volonté de traquer les rebelles, l'armée éthiopienne a fermé toutes les routes de la région aux convois commerciaux et humanitaires. Cette campagne militaire risque d'avoir provoqué une grave crise humanitaire. En juillet 2007, le Comité international de la Croix rouge s'est vu interdire l'accès de l'Ogaden, alors que 12 organisations humanitaires et organismes d'aide opèrent toujours dans la région.

Si la situation politique s'améliore depuis peu sur certains aspects, la gouvernance laisse toujours à désirer.

Selon les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, l'Éthiopie se classe dans les 10 pour cent de pays les moins performants pour la stabilité politique. Concernant la participation et la responsabilisation, le pays se classe dans les 25 pour cent les moins performants, avec un score de 15.8 (sur 100) en 2006, contre 19.3 en 2005. De même, la note de l'Éthiopie sur le plan de la stabilité politique et l'absence de violence est passée de 8.0 en 2005 à 5.3 en 2006, en raison de la répression de l'opposition et de la suppression des libertés civiles dans le sillage des élections de 2005.

Concernant la corruption, la note de l'Éthiopie s'est améliorée, passant de 25.1 en 2005 à 36.9 en 2006 selon les indicateurs de la Banque mondiale. Toutefois, le classement de l'Éthiopie selon d'indice de perception de la corruption de *Transparency International* pour 2007 est largement inchangé, à la 138^e place sur 179 pays (contre la 130^e sur 163 pays en 2006).

Contexte social et développement des ressources humaines

Le Pasdep va poursuivre l'objectif prioritaire de la participation des femmes défini par le SDPRP dans le cadre d'un plan d'action national sur cinq ans pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce plan s'attache à l'autonomisation des femmes, à la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la participation accrue des femmes aux processus de décision.

Une croissance solide, conjuguée à des initiatives ciblant directement la lutte contre la pauvreté, commence à donner des résultats positifs. Selon le Pasdep, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a lentement reculé, de 44.2 pour cent en 2000

à 38.7 pour cent en 2005. Les indices de pauvreté rurale et urbaine ont diminué tous les deux. Malgré tout, l'Éthiopie ne devrait pas être en mesure d'atteindre le premier OMD (réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015). Le Pasdep ambitionne de ramener la pauvreté à 29 pour cent d'ici 2010.

Malgré les solides performances économiques des dernières années, le taux de chômage reste obstinément élevé dans le pays, à 26 pour cent. Dans certains grands centres urbains tels qu'Addis-Abeba, il peut culminer à 40 pour cent. L'un des grands objectifs du Pasdep consiste à faire reculer le chômage grâce à l'ETFP et aux programmes de travaux publics.

Dans le domaine de la santé, les pouvoirs publics axent leur stratégie sur les maladies les plus courantes, telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida. Pour améliorer la prestation de soins dans les zones rurales, les autorités ont lancé un programme à l'intention des professionnels de la santé (*HEWP – Health Extension Worker Programme*) dans le cadre de l'accélération de la couverture sanitaire. Ce programme a formé près de 10 000 femmes à l'hygiène et à la vaccination⁴. Les professionnels de la santé travaillent dans des conditions difficiles, parcourent des distances importantes et souffrent des carences des infrastructures de transport et de communications. De plus, le système de notification et de gestion des informations sanitaires est loin d'être opérationnel.

Les autorités ont élaboré un plan multisectoriel pour le VIH/Sida, qui couvre les programmes de prévention et les traitements antirétroviraux. La proportion des femmes infectées par le VIH/Sida qui reçoivent un traitement antirétroviral ressort à 42 pour cent, contre 15 pour cent seulement à la fin du SDPRP. Les pouvoirs publics ont l'intention d'intensifier la lutte contre cette pandémie lors de la mise en œuvre du Pasdep *via* une large campagne médiatique et de sensibilisation de la population.

4. Center for National Health Development in Ethiopia (2006), *Assessment of the Working Conditions of the First Batch of Health Extension Workers*.

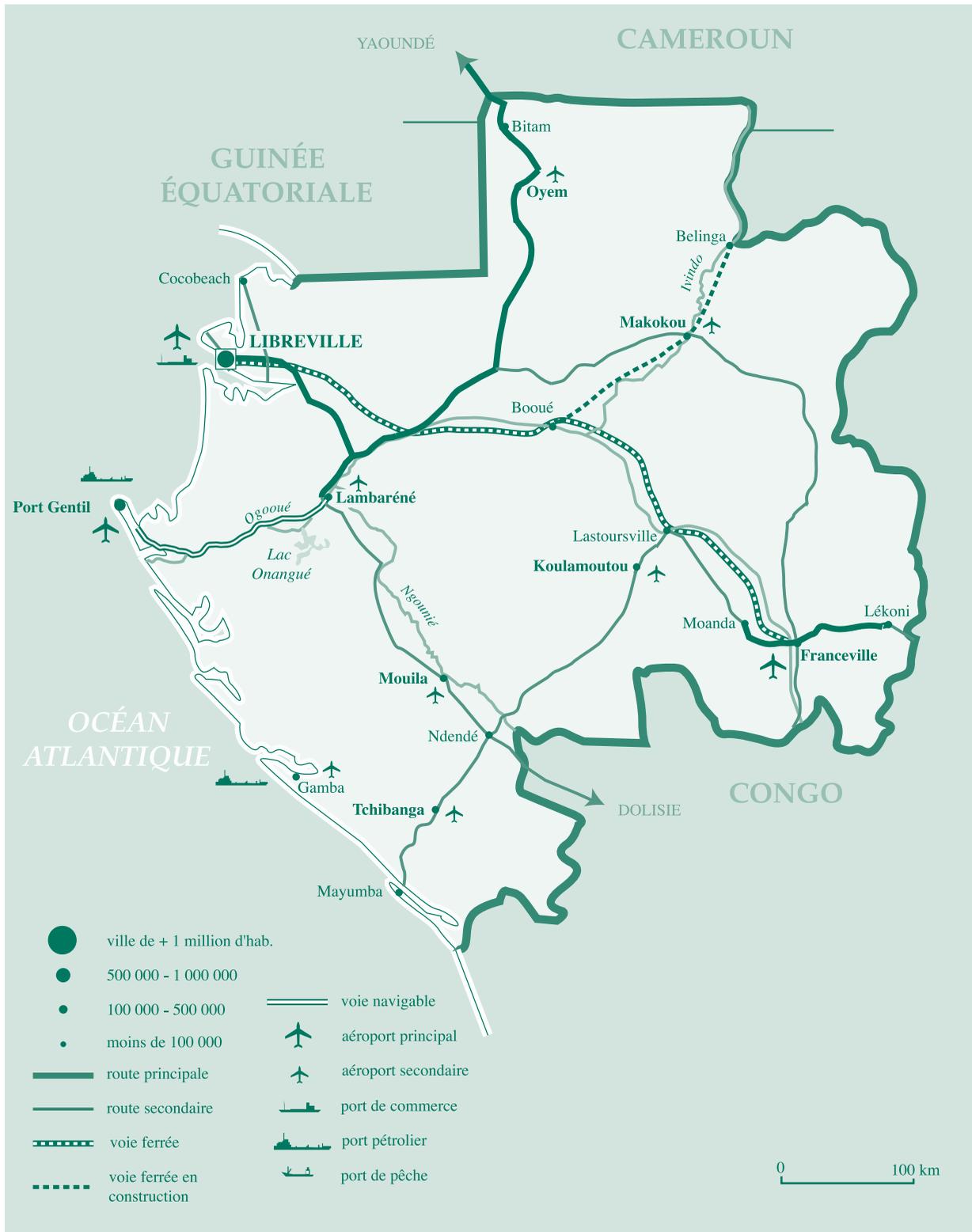
Gabon



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 268
- Population en milliers (2007) : 1 331
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2005) : 4 431
- Espérance de vie (2007) : 56.7
- Taux d'analphabétisme (2007) : n.d.

Gabon



L'ANNÉE 2007 A ÉTÉ PLACÉE SOUS LE SIGNE de la stabilité des institutions par les élections législatives de décembre 2006. Sans grande surprise, le PDG (Parti démocratique gabonais), le parti du président de la République, a remporté 82 des 120 sièges des députés à l'Assemblée nationale. Cette stabilité politique offre un cadre favorable à l'exécutif pour approfondir les réformes structurelles en vue de diversifier l'économie et viabiliser à long terme les finances publiques.

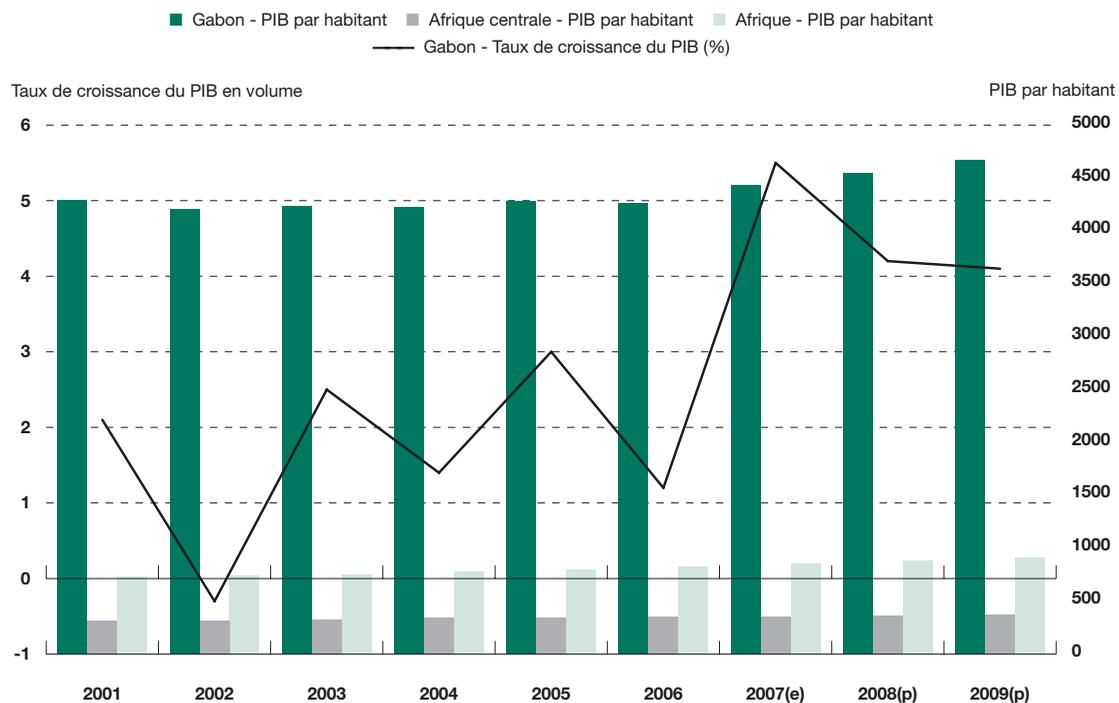
En 2007, la croissance économique s'est élevée à 5.5 pour cent (estimation), contre 1.2 pour cent en 2006. Ce taux, le meilleur depuis 2000, est supérieur à la croissance démographique (2.5 pour cent). Bien que tirée par le secteur hors pétrole, la croissance continue d'être fortement influencée par l'activité du

secteur pétrolier. Selon les prévisions, elle s'établirait à 4.2 pour cent en 2008, et se stabiliserait à ce niveau en 2009.

L'inflation, estimée à 4.8 pour cent en 2007 contre 4 pour cent en 2006, est alimentée à la fois par l'inflation importée et l'effet sur les prix à la consommation du relèvement d'environ 25 pour cent des prix des carburants à la pompe en mars 2007. L'inflation serait davantage maîtrisée en 2008, puis contenue, selon les prévisions, à 2.9 pour cent au cours de la période 2008-09. Les excédents budgétaires et de la balance des paiements globaux, favorisés par la bonne tenue des cours mondiaux des principaux produits

La faiblesse des institutions et une main d'œuvre sous-qualifiée compromettent toujours un développement durable.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et de la Direction générale de l'économie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324763365426>

d'exportation du pays, devraient se consolider. Le Gabon devra néanmoins persévérer dans ses efforts d'ajustement dans la perspective de l'épuisement du pétrole en veillant à ramener le déficit budgétaire primaire rapporté au PIB du secteur hors pétrole, estimé à 11.5 pour cent en 2007, au niveau de 6 pour cent considéré comme soutenable par les autorités nationales et le FMI.

Dans ce cadre, le gouvernement s'est engagé à approfondir les réformes structurelles en vue de réduire la forte dépendance de l'économie vis-à-vis du pétrole. Son programme cible le secteur privé comme « moteur de la croissance » en vue de gagner le pari de « l'après pétrole », l'État devant renforcer son rôle de facilitateur et de régulateur. 2007 a vu le lancement du processus d'élaboration d'un « plan d'action prioritaire » et d'un CDMT (cadre de dépense à moyen terme) pour renforcer l'efficacité des ressources publiques et réduire la pauvreté, qui touche 33 pour cent des Gabonais.

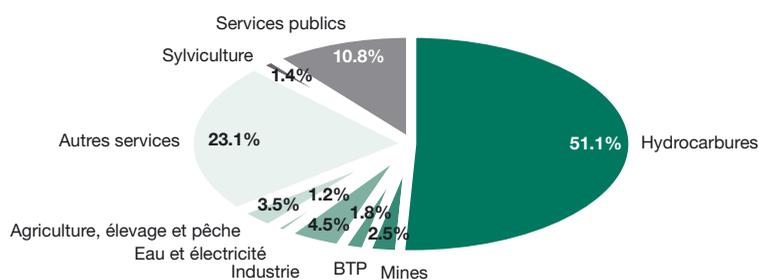
Développements économiques récents

L'économie du Gabon est peu diversifiée. En 2006, le seul secteur pétrolier a généré 51.1 pour cent du PIB, bien que sa contribution à la croissance ait été négative (- 10.4 pour cent). La part dans le PIB des autres secteurs, pourtant davantage pourvoyeurs d'emplois et stratégiques en matière de réduction de la pauvreté, est marginale : 3.5 pour cent du PIB pour l'agriculture, 1.4 pour cent pour la forêt et l'environnement, et 4.5 pour cent pour l'industrie. En 2007, aucun

changement significatif dans la structure de l'économie n'a été observé, et la part du secteur pétrolier reste estimée à plus de 50 pour cent du PIB.

Le secteur primaire a contribué en 2006 pour 58.5 pour cent à la formation du PIB. Le sous-secteur pétrolier a généré 87 pour cent de cette contribution. Il est suivi par l'agriculture/élevage/pêche (6 pour cent), par les autres produits miniers (4 pour cent) et par l'exploitation forestière (2.3 pour cent). L'économie du Gabon est donc fortement dépendante du pétrole. 64 pour cent des recettes de l'État et 82 pour cent des recettes d'exportation proviennent de cette activité. En 2007, la flambée du prix du baril a engendré des investissements importants de modernisation des technologies de production dans les gisements venus à maturité. Il en a résulté une augmentation de la production qui a eu un impact positif sur la croissance globale de l'économie. Le Gabon est le quatrième producteur de pétrole en Afrique au sud du Sahara, avec environ 289 700 baril par jour (b/j), et les réserves prouvées s'élèvent à 2.5 milliards de barils. La production connaît une baisse tendancielle en raison de la chute de la productivité du principal gisement (Rabi-Kounga), dont la production est passée de 220 000 b/j en 1997 à 39 000 b/j en octobre 2007. Avec l'utilisation de technologies nouvelles au niveau des anciens puits et l'exploitation de champs marginaux rendus rentables par la hausse des cours du pétrole, la production a pu toutefois être stabilisée aux environs de 12.5 millions de tonnes, contre 18.4 millions de tonnes en 1997. Le niveau des investissements dans le sous-secteur a été estimé, pour 2006, à 402.4 milliards de francs CFA

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325833662821>

contre 388.5 milliards en 2005, soit une progression de 3.6 pour cent. En 2007, la hausse des investissements dans le secteur pétrolier s'est poursuivie pour s'établir à 452.1 milliards, soit 12 pour cent de mieux qu'en 2006. En 2008 et 2009, les projections à la hausse des cours mondiaux devraient encourager les investissements dans le secteur et, partant, la hausse du niveau de production.

Bien que contribuant pour moins de 3 pour cent à la formation du PIB, le sous-secteur minier enregistre depuis 2003 une croissance soutenue estimée en moyenne annuelle à 12 pour cent au cours de la période 2003-06. Le Gabon dispose d'un important potentiel sous forme de manganèse, de fer, de diamant, de gaz naturel, d'or et de niobium, mais qui est insuffisamment exploité. Seule l'extraction du manganèse est structurée, et ce dernier est le troisième produit d'exportation du Gabon (après le pétrole et le bois). Sa production est en nette augmentation du fait de la demande soutenue de l'acier sur le marché mondial et principalement de la Chine. Elle est passée de 2.75 millions de tonnes en 2005 à 2.98 millions en 2006, en hausse de 8.3 pour cent. Le Gabon pourrait devenir à moyen terme le premier producteur mondial grâce aux gisements de Franceville et d'Okondja et de ceux de Mbigou et Ndjolé. La Comilog (Compagnie minière de l'Ogooué) a réalisé d'importants investissements d'extension de capacité évalués à 26.3 milliards de francs CFA en 2006, soit 18.8 pour cent de plus qu'en 2005. En 2007, la production de manganèse a été soutenue, tendance qui devrait se poursuivre en 2008. Pour l'exploitation du fer de Bélinga, dont les ressources prouvées seraient d'environ 640 millions de tonnes, les contours d'un partenariat avec la Chine se sont précisés en 2007. Ce projet, baptisé « chantier du siècle », comporte quatre composantes : *i*) la construction d'une voie ferrée ; *ii*) la construction d'une centrale électrique ; *iii*) la construction d'un port en eau profonde et *iv*) la mise en exploitation du gisement de fer de Bélinga. Le Gabon dispose également de niobium, un minerai à très haute valeur ajoutée utilisé pour la fabrication d'aciers très spéciaux ou d'alliages pour l'aéronautique. Le potentiel minier connu actuellement (manganèse, fer, niobium) pourrait à terme générer 300 à

400 millions de dollars par an. La valeur ajoutée réelle de l'ensemble du secteur minier devrait enregistrer une croissance de 7.7 pour cent en 2008, une tendance prévue se poursuivre en 2009.

La part de l'agriculture dans le PIB est marquée par une baisse tendancielle. Estimée à 4.2 pour cent en 2001, cette part ne représentait plus que 3.5 pour cent en 2006. Cependant, la production en volume du secteur suit une tendance positive grâce au regain de dynamisme de l'activité maraîchère et de la culture du cacao et du café. Le taux de croissance du secteur est de 3.6 pour cent en 2006. Les estimations de croissance pour 2007 étaient légèrement plus optimistes, et cette tendance devrait se consolider en 2008 et 2009. Le secteur agricole est ciblé comme l'un des secteurs potentiellement porteurs dans le cadre de la politique de diversification de l'économie. De 1975 à 1995, le gouvernement avait engagé une politique de diversification de l'économie par la promotion de l'agriculture de rente (hévéa, cacao, café, palmier à huile, etc.) et de l'agro-industrie (caoutchouc, élevage de ranch, etc.). Certaines filières qui ont été privatisées (par SIAT Gabon notamment), constituent les branches les plus actives du secteur agro-industriel, avec aussi la production d'huile de palme. Dans le domaine halieutique, la gestion de la ressource est handicapée par la faiblesse des capacités institutionnelles, la mauvaise connaissance du stock et la faiblesse des capacités de contrôle des conventions de pêches signées avec les partenaires extérieurs. La ZEE (zone économique exclusive) à surveiller représente 213.000 km², et les réserves halieutiques maritimes et continentales sont estimées respectivement à 210 000 tonnes et 24 000 tonnes.

L'exploitation forestière contribue au PIB à hauteur de seulement 1.4 pour cent, mais elle représente le deuxième employeur du pays après l'administration. Près de 85 pour cent du territoire national est couvert de forêts avec un capital naturel riche et diversifié. Le Gabon se situe au premier rang des pays africains en termes de superficie forestière par habitant (20 ha) et il arrive largement en tête sur le continent s'agissant du ratio du domaine exploitable rapporté au couvert forestier total. Le regain de dynamisme de l'activité

forestière observé en 2006 s'est poursuivi en 2007 du fait d'une demande soutenue sur le marché mondial. La croissance en termes réels de ce secteur est estimée à 15 pour cent en 2007 contre 2.3 pour cent en 2006. Ce regain de dynamisme se poursuivra en 2008 et 2009, mais à un rythme moins soutenu.

Le secteur secondaire contribue à hauteur de 7.5 pour cent à la formation du PIB. Les industries chimiques (peintures, gaz industriel, lubrifiants, etc.) et de matériaux de construction (dont ciment) ont généré la part la plus importante de cette contribution (23 pour cent), suivies par le sous-secteur bâtiment et travaux publics (22 pour cent), l'électricité et l'eau (15 pour cent), l'industrie agro-alimentaire (14 pour cent) et l'industrie du bois (13 pour cent). L'industrie du bois (axée sur les activités de sciage, de découpage, tranchage et de menuiserie) est la branche la plus dynamique (du fait d'une demande extérieure soutenue) avec un taux de croissance moyen annuel de 10 pour cent sur la période 2003-2006, bien que cet indicateur eût enregistré une légère réduction en 2006 par rapport à 2005, du fait notamment des difficultés d'approvisionnement des petites unités de transformation dans l'activité de sciage. Ce dynamisme s'est poursuivi en 2007 (avec un taux de croissance estimé à 12 pour cent). Le sous-secteur du BTP connaît également un regain de dynamisme avec un taux de

croissance de 5.6 pour cent sur la période 2003-06, entretenu par la reprise des grands travaux routiers et de voirie résultant de l'amélioration de la situation financière de l'État depuis 2004. Cette évolution s'est poursuivie en 2007 à un rythme moins soutenu, et devrait se prolonger de même en 2008 et en 2009. L'amélioration des infrastructures, en particulier routières, constitue un des piliers de la stratégie gouvernementale visant à désenclaver les zones de production pour favoriser le processus de diversification de l'économie.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 33.9 pour cent du PIB en 2006. Les services ont généré la part la plus importante de cette contribution (39 pour cent), suivi du sous-secteur du commerce (21 pour cent).

En 2007, la croissance a été soutenue à la fois par la demande intérieure (les investissements privés et la consommation, en particulier celle des ménages) et les exportations. L'activité du secteur privé a été le moteur de cette croissance. La formation brute de capital fixe du secteur privé a contribué à la croissance 2007 à hauteur de 3.4 pour cent. La flambée du prix du pétrole et la demande mondiale soutenue pour les principaux produits d'exportation du Gabon ont permis aux sociétés opérant dans ces secteurs de s'engager dans des programmes d'investissements additionnels ; les unes

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	24.3	24.2	10.8	4.6	3.3	3.6	1.6	1.1
Publique	6.8	6.5	2.0	3.0	1.0	0.2	0.3	0.1
Privée	17.5	17.7	14.0	5.1	4.0	3.4	1.3	1.1
Consommation finale	55.6	42.9	4.8	5.3	5.2	3.1	3.4	3.4
Publique	16.8	11.5	2.5	2.0	2.0	0.4	0.3	0.3
Privée	38.8	31.4	5.6	6.3	6.2	2.7	3.1	3.1
Solde extérieur	20.1	32.9				-1.2	-0.8	-0.5
Exportations	56.4	65.4	4.3	1.9	1.8	2.1	0.9	0.9
Importations	-36.3	-32.5	7.2	3.6	2.8	-3.3	-1.7	-1.3
Taux de croissance du PIB, en volume						5.5	4.2	4.1

Source : Données de la Direction générale de l'économie; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328705783100>

pour améliorer leur productivité, les autres pour étendre leurs capacités de production. Cette évolution devrait se poursuivre en 2008 et 2009 en raison des investissements prévus dans le secteur minier, les télécommunications et le BTP, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2007 dans la mesure où elle s'appuiera sur davantage d'activités hors pétrole que cette année-là. La consommation des ménages est plus dynamique, l'État s'étant engagé dans une réduction des dépenses d'achats de biens et services des administrations. En dépit de la hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages a été soutenu en 2007 par l'impact positif sur l'emploi et les revenus du dynamisme de l'économie. Cette tendance devrait se maintenir en 2008 et 2009 du fait des projections de croissance, en particulier de l'activité du secteur hors pétrole. Les exportations ont été soutenues en 2007 par les performances du secteur pétrolier et le dynamisme des activités hors pétrole. En 2008 et 2009, les exportations devraient être plutôt soutenues par la demande mondiale de pétrole et d'acier. Les importations ont été favorisées par les importants programmes d'investissements à la fois dans le secteur

pétrolier et hors pétrole en 2007, et elles devraient encore progresser, à un rythme moins soutenu, en 2008 et 2009.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

La politique budgétaire est conçue dans un contexte de déclin amorcé d'une production de pétrole qui aura généré en 2007 encore plus de 60 pour cent des recettes budgétaires. L'objectif est l'amélioration de la mobilisation des recettes hors pétrole et la maîtrise des dépenses. Le déficit primaire rapporté au PIB du secteur hors pétrole est la principale variable d'ajustement de la politique budgétaire. C'est dans ce contexte de recherche d'une gestion prudente et rationnelle des ressources que les hypothèses qui ont sous-tendu la préparation du budget initial 2007 ont été formulées. Cependant, la hausse du prix du baril a été sous-évaluée. À mi-parcours de l'exécution du budget, le prix du

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	28.3	29.4	31.4	31.7	31.3	31.0	31.1
Recettes fiscales	11.0	11.9	10.2	10.3	10.3	10.1	10.2
Recettes pétrolières	12.8	15.8	19.8	20.3	19.7	19.7	19.7
Dépenses totales (et prêts nets)^a	27.2	21.8	22.8	22.5	21.7	19.9	19.5
Dépenses courantes	23.0	17.6	18.4	17.7	17.0	15.5	15.1
<i>Sans les intérêts</i>	<i>16.2</i>	<i>13.6</i>	<i>15.6</i>	<i>15.4</i>	<i>15.1</i>	<i>13.9</i>	<i>13.8</i>
Salaires	7.5	6.0	5.0	5.1	4.8	4.4	4.3
Paiements d'intérêts	4.3	3.3	3.4	3.3	3.4	3.2	3.1
Dépenses en capital	6.8	4.0	2.8	2.3	1.9	1.5	1.3
Dépenses courantes	4.1	4.2	4.2	4.8	4.7	4.4	4.4
Solde primaire	8.0	11.5	11.4	11.6	11.5	12.6	12.9
Solde global	1.2	7.6	8.6	9.2	9.6	11.0	11.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330851757811>

baril a poursuivi sa flambée, mais avec un taux de change du dollar en nette dégradation et une production révisée à la baisse. Cette nouvelle donne a suscité en juin 2007 une loi de finances rectificative. Le budget de l'État a ainsi été révisé en hausse de 5 pour cent. Le réaménagement des ressources additionnelles prévues a été fait en faveur principalement des dépenses

d'infrastructures et sociales. Les dépenses de transferts et subventions (notamment de la Société gabonaise de raffinage, la Sogara) ont enregistré une baisse.

En 2007, l'exécution du budget s'est soldée par un excédent primaire estimé à 11.5 pour cent du PIB, légèrement en retrait par rapport à l'excédent de

11.6 pour cent observé en 2006 en raison d'une légère baisse des recettes pétrolières. Le budget devrait se consolider davantage encore en 2008 et 2009 avec des excédents respectifs de 12.6 pour cent et 12.9 pour cent du PIB, en raison du dynamisme du secteur hors pétrole et de l'impact positif attendu des réformes structurelles en cours visant à améliorer la collecte des recettes hors pétrole et à réduire les dépenses de fonctionnement. Les recettes fiscales devraient s'établir à 10.1 pour cent du PIB en 2008 contre 10.3 pour cent en 2007. Selon les prévisions, les dépenses courantes seront maîtrisées à 15.5 pour cent en 2008 contre 17 pour cent en 2007. Ces perspectives d'amélioration du solde budgétaire sont sous-tendues par l'amélioration, observée au niveau de la quasi-totalité des régies financières, des contributions à la formation des recettes hors pétrole qui se sont accrues de 19 pour cent en 2007 par rapport à leurs niveaux de 2006. L'effort de mobilisation des recettes a porté notamment sur *i*) l'amélioration de la comptabilisation de la nouvelle nomenclature des recettes ; et *ii*) l'identification des contribuables en élaborant un identifiant statistique et fiscal unique.

La maîtrise des dépenses s'est faite à travers : *i*) la réduction du flux d'étudiants à l'étranger en vue de contenir les dotations liées au paiement des bourses ; *ii*) la poursuite de l'assainissement du fichier solde à travers le contrôle des effectifs ; et *iii*) la maîtrise des recrutements dans la fonction publique. Aussi bien les dépenses courantes que celles en capital ont enregistré une baisse en 2007 après la forte expansion observée en 2006, année électorale. La masse salariale a aussi reculé, passant à 4.8 pour cent du PIB en 2007 contre 5.1 pour cent en 2006 (malgré des recrutements intervenus en 2007 dans les secteurs santé et éducation), et les autres rubriques des dépenses courantes ont été davantage maîtrisées. Cette évolution est cohérente avec la politique restrictive menée par le gouvernement dans la perspective de la soutenabilité à long terme des finances publiques. Les dépenses en capital sont estimées à 1.9 pour cent du PIB en 2007 contre 2.3 pour cent en 2006. Ce ratio devrait continuer à se contracter selon les projections sur 2008 et 2009.

Le Gabon s'impose une certaine discipline dans la gestion des finances publiques. Il a continué en 2007

d'alimenter par le biais de ses revenus pétroliers le Fonds pour les générations futures créé en 2004, et publié en avril 2007 son deuxième rapport EITI (l'Initiative pour la transparence des industries extractives), deux ans après le premier. Ce rapport facilite l'accès et la disponibilité des statistiques sur les ressources financières de l'État. En outre, la Direction publique des grandes entreprises (elles contribuent à plus de 70 pour cent aux recettes de l'État) est opérationnelle depuis 2007, et la Direction générale des marchés publics parvient progressivement à soumettre une proportion substantielle des marchés publics aux procédures d'appel d'offres, contrairement au système d'ententes directes naguère généralisé. En 2007, le processus d'élaboration d'un PAP (Plan d'action prioritaire) et d'un CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) a avancé. Ces instruments de planification devraient, au cours des années 2008, 2009 et au-delà, devenir les cadres de référence de la préparation et de l'exécution du budget pour lier les ressources à des résultats précis en vue d'atteindre les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement) d'ici 2015 et pour renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Le Gabon a pu faire face à ses engagements financiers et il a renforcé la gestion de sa dette publique. Celle-ci, en 2006, était bilatérale à hauteur de 83 pour cent tandis que la dette intérieure représentait 9 pour cent du total. Dans le cadre des réformes structurelles et en vue d'assurer la soutenabilité de la dette et de réduire son poids sur les finances publiques, le gouvernement est engagé depuis juillet 2007 dans une opération de rachat de sa dette vis-à-vis du Club de Paris. La dette extérieure est concernée par l'opération à hauteur de 86 pour cent, avec une décote de 15 pour cent (et de 20 pour cent pour la France). Le principal intérêt de cette opération est de permettre le reprofilage du service de la dette sur la période 2008-12. Celui-ci devrait se traduire par un allègement substantiel du poids du service de la dette. Le remboursement par anticipation s'est déroulé entre le 2 décembre 2007 et le 30 janvier 2008. Il a porté sur un montant de 1.5 milliard de dollars (USD) financé par : *i*) des ressources propres de 300 millions USD ; *ii*) un emprunt obligataire CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) de 200 millions USD ; et *iii*) un

emprunt obligataire sur les marchés financiers internationaux de 1 milliard USD. Afin de pouvoir mobiliser des capitaux à moindre coût sur les marchés financiers internationaux, le Gabon s'est soumis à l'appréciation des agences de cotation. Il s'est vu attribuer la note BB - pour le long terme et B pour le court terme par deux agences. Au terme des actions de sensibilisation des souscripteurs potentiels, la totalité de ces ressources a été mobilisée et le remboursement de la dette par anticipation a été effectué.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à apporter une réponse durable à la faiblesse du budget d'investissement en soutien à la stratégie de diversification économique et de développement des ressources humaines. L'encours de la dette extérieure par rapport au PIB devrait passer à 21.4 pour cent en 2008 contre 40.9 pour cent en 2004.

Politique monétaire

Les grandes orientations de la politique monétaire du Gabon sont dictées par la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale) qui veille à la stabilité des prix et du taux de change du franc CFA au sein de la Cemac, dont le Gabon est l'un des six États membres. La BEAC, l'institution d'émission monétaire au sein de la Communauté, impose à ses membres l'observance d'un certain nombre de critères de convergence et de surveillance multilatérale (inflation inférieure à 3 pour cent, solde budgétaire de base positif ou nul, taux d'endettement inférieur à 70 pour cent du PIB, et non accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs). En 2007, le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation a été de 4.8 pour cent contre 4 pour cent en 2006. Le Gabon n'a donc pas respecté en 2007 le critère de l'inflation, mais les autres ont été observés. La situation monétaire est caractérisée par l'accroissement de la masse monétaire (M2) résultant du renforcement des avoirs extérieurs. La BEAC a poursuivi sa politique de détente des taux d'intérêt dans un contexte favorisé par la consolidation des avoirs extérieurs au sein de la zone, et de surliquidité renforcée du système bancaire.

En 2007, l'activité bancaire a été marquée par une hausse de 21 pour cent du stock des dépôts collectés au

cours des neuf premiers mois de l'année, liée à de l'épargne provenant du secteur privé. En dépit d'une politique de crédit très sélective et du souci du respect des normes prudentielles, l'encours des crédits a parallèlement connu une forte hausse de plus de 22 pour cent, suite à une politique attractive de crédit au profit des entreprises (télécommunications, transports, BTP) et des ménages. Les concours du système bancaire ont été plus importants au profit de l'investissement ; ceux alloués aux besoins de trésorerie ont reculé. En 2007, le taux d'intérêt moyen des crédits distribués a été maintenu après son évolution à la baisse en 2006 (9.16 pour cent en 2006 contre 10.56 pour cent en 2005).

Position extérieure

La balance des paiements est caractérisée en 2007 par une légère baisse de l'excédent du compte courant, estimé à 17.4 pour cent du PIB contre 19.4 pour cent en 2006. La structure des exportations continue d'être dominée par les produits pétroliers (82 pour cent du total), le bois (10.6 pour cent) et le manganèse (3.6 pour cent). Les États-Unis, avec 53 pour cent du total, constituent la première destination des exportations gabonaises. Quatre pays (États-Unis, France, Chine et Japon) absorbent 80 pour cent de ces exportations. Les importations ont été tirées essentiellement par les produits intermédiaires des entreprises de construction (19.5 pour cent), l'outillage et les équipements mécaniques (16 pour cent) et les produits alimentaires (15 pour cent). Cette structure des importations reflète le dynamisme de l'activité économique. Les principaux fournisseurs du Gabon sont : la France (28 pour cent), la Belgique (11 pour cent) et les États-Unis (5 pour cent). En définitive, le solde global de la balance des paiements s'est nettement amélioré, passant de 191 milliards de francs CFA en 2006 à 248 milliards en 2007. Il en est résulté une augmentation substantielle des avoirs extérieurs. Cette tendance devrait se poursuivre en 2008 et 2009.

Dans le cadre de son partenariat économique avec l'Union européenne (UE), le Gabon s'est aligné sur la position des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) de reporter l'entrée en vigueur du dispositif des APE (Accord de partenariat économique).

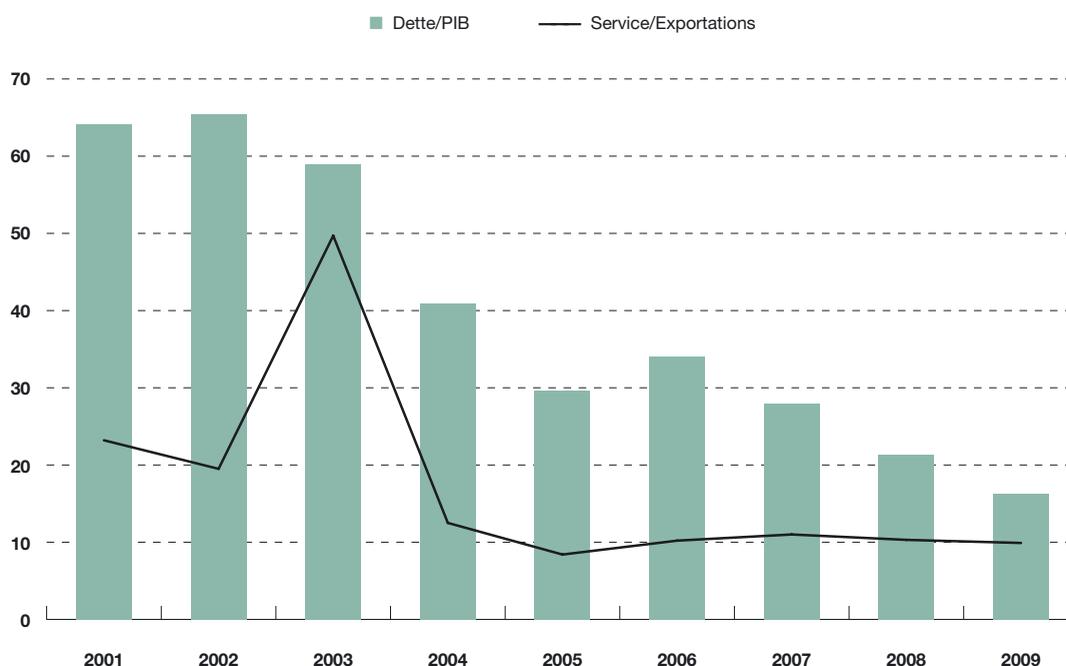
Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	34.3	41.3	49.7	46.8	45.0	47.1	45.6
Exportations de biens (f.o.b.)	53.8	58.3	65.4	63.4	61.4	62.8	61.2
Importations de biens (f.o.b.)	19.5	16.9	15.7	16.6	16.4	15.7	15.6
Services	-12.6	-13.6	-10.9	-11.9	-12.8	-12.5	-12.7
Revenu des facteurs	-12.2	-13.3	-16.4	-13.7	-13.2	-14.2	-15.5
Transferts courants	-0.9	-2.7	-1.7	-1.8	-1.7	-1.8	-0.9
Solde des comptes courants	8.6	11.7	20.8	19.4	17.4	18.6	16.4

Source : Données de la Direction générale de l'économie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332153276270>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327261308387>

Questions structurelles

Développements récents

Le Gabon fait face à trois défis majeurs : *i*) le déclin de la production pétrolière dans un contexte de faible diversification de l'économie ; *ii*) un endettement élevé ; et *iii*) une paupérisation croissante de la population. En vue de relever ces défis, le gouvernement a décliné sa stratégie d'action dans le document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRCP)

adopté en janvier 2006. Cette stratégie définit les orientations de politiques pour une diversification de la base productive.

La mise en œuvre du programme d'appui à la privatisation a été globalement positive. Toutefois, des lenteurs ont été enregistrées dans le processus du fait de la complexité de certaines opérations, de la faiblesse des capacités institutionnelles et des tensions sociales occasionnées par les licenciements intervenus au sein des entreprises privatisées dans le cadre des plans

sociaux. Sur la quarantaine d'entreprises publiques inscrites au programme, dix sept ont été privatisées, dix ont été liquidées, dix ont été retirées du programme et trois sont en cours de restructuration. Le processus est presque achevé avec la cession en 2007 de Gabon Télécom et de la radio Panafricaine Africa n°1. Il y a lieu de relever que la privatisation a fait passer certaines entreprises d'une situation de monopole public à celle de monopole privé, et que le coût et la qualité de service ne se sont pas forcément améliorés, comme dans le cas de l'eau et d'électricité. La fonction de régulation des secteurs non concurrentiels n'a pas été correctement assurée. Des plans sociaux ont dû être exécutés avec plus ou moins de succès. Le regain de dynamisme de l'économie en 2007 et les perspectives positives qui se profilent pour 2008 et 2009 devraient permettre de faciliter la réinsertion des personnels licenciés.

L'amélioration des infrastructures des transports (en particulier routiers), d'assainissement, d'eau et d'électricité constitue un des piliers de la stratégie gouvernementale qui vise à désenclaver les zones de production. Le réseau routier, avec un linéaire total de 9 170 kilomètres, présente de nombreuses insuffisances quantitatives et qualitatives aggravées par le défaut de maintenance. La densité du réseau, d'à peine 30 mètres par kilomètre carré, est la plus faible de la sous-région. En 2007, le gouvernement a demandé à ses différents partenaires extérieurs de l'appuyer dans la mise en œuvre de projets. La priorité est accordée aux infrastructures routières contribuant au processus d'intégration sous-régionale.

L'assainissement de la capitale Libreville devrait être effectif au terme du projet d'aménagement des bassins versants de Batavéa, Saint Anne - Arambo, Sainte Marie-Awondo, et de la zone industrielle Oloumi. Il est également prévu l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement de Libreville, la capitale qui abrite plus de 43 pour cent de la population. Dans le domaine de l'électricité, les études des microcentrales hydroélectriques de Guiétso, Malinga et Iboundji sont en cours. La politique énergétique nationale vise à renforcer les capacités de production existantes par la diversification des sources de production.

Dans le domaine des télécommunications, le coût élevé du téléphone fixe et les longs délais de raccordement par rapport aux autres pays de la sous-région constituent de réelles contraintes au développement de l'activité du secteur privé. Le processus de privatisation de Gabon Télécom, qui devrait permettre de lever cette contrainte, a connu un grand retard avant d'être parachevé en 2007. Le capital de la nouvelle société est détenu à 51 pour cent par le groupe Maroc Télécom. Le secteur du téléphone a enregistré une croissance positive en 2007 et cette tendance devrait se poursuivre en 2008 du fait du dynamisme de l'économie.

La stratégie gouvernementale de croissance et de réduction de la pauvreté cible le secteur privé comme « le moteur de la croissance ». Toutefois, en dépit de l'harmonisation du droit des affaires effective depuis 2006 et de la mise en place des mécanismes de surveillance de la libre concurrence au Gabon, des entraves subsistent au développement du secteur privé. En vue d'apporter un début de solution à plusieurs manquements, le gouvernement a réalisé en 2007 un audit opérationnel du système judiciaire, une étude actuarielle du système de sécurité sociale, et une étude relative à la mise en place d'un mécanisme de règlement alternatif des litiges (centre d'arbitrage et de médiation) dans le cadre du droit des affaires. Cette étude prévoit la formation des premiers arbitres-médiateurs. Ont par ailleurs été diffusés en 2007, au profit des opérateurs économiques, 12 000 exemplaires de la Charte des investissements et des actes uniformes de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires). Le BIT (Bureau international du travail) a collaboré, fin 2007, à un atelier organisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale pour envisager la mise en œuvre au Gabon des principes et droits fondamentaux du travail.

Le secteur financier est peu développé. Avec sept établissements bancaires (y compris la Banque de l'habitat créée en 2007), le portefeuille des institutions de crédit du Gabon est considéré comme sain au regard des ratios de supervision bancaire de la Cobac (Commission bancaire de l'Afrique Centrale). Le système financier a connu quelques avancées,

notamment avec la mise en œuvre effective en 2007 de la nouvelle réglementation de change, du projet de modernisation et développement des moyens de paiement, ainsi qu'avec la création et l'application dans la zone d'un Système de gros montants automatisé (Sygma) et du Système de compensation en Afrique Centrale, afin de favoriser les opérations bancaires intra zone. Le marché financier reste encore embryonnaire, la Bourse des valeurs d'Afrique Centrale tardant à se mettre effectivement en place.

En 2007, le gouvernement a poursuivi la réflexion stratégique sur l'exploitation des potentialités agricoles à travers une étude sur la diversification des sources de la croissance dont le processus de validation est en cours. Les autorités ont élaboré un programme sectoriel dans le domaine de la forêt et de l'environnement. Des progrès ont été réalisés en 2007 en matière de transparence dans la gestion des permis d'exploitation. Les réformes devraient se consolider en 2008 et 2009.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Le diagnostic global de l'éducation et de la formation est alarmant au Gabon. En dépit d'un taux de scolarisation de 95,6 pour cent en 2006 et d'une parité appréciable entre garçons et filles (93 pour cent de garçons scolarisés et 92 pour cent des filles), le système éducatif gabonais est marqué par son inefficacité et son inadaptation aux impératifs du marché de l'emploi. Dans l'enseignement technique et professionnel (ETP), les classes sont surchargées (70 élèves par classe, avec un déficit estimé de 2 377 salles de classes) et sous encadrées. Les programmes d'enseignement sont inadaptés aux besoins du marché de l'emploi, et les enseignants qualifiés manquent dans ces filières.

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ne représentent que 8 pour cent de l'ensemble du système éducatif. Il existe peu d'établissements d'ETP (16) ou de formation professionnelle et technique (11 centres, une école et une association privée). Les structures sont sous équipées, et les enseignants sont rarement formés ou recyclés. La situation est encore plus déplorable pour les

établissements privés qui sont pour la plupart vétustes, inadaptés, et dont les formations dispensées ne correspondent pas aux diplômes promis. L'absence d'un dispositif d'habilitation aggrave cette situation. Par ailleurs, la carte des programmes de l'ETFP ne correspond pas aux besoins de diversification des sources de la croissance de l'économie ni du marché de l'emploi dans les secteurs prioritaires (agriculture, pêche, forêt, mines, tourisme et hôtellerie). Plus de 80 pour cent des diplômés de l'ETFP ne sont pas recrutés dans les filières pour lesquelles ils ont été formés. Le taux de rendement théorique, de 20 pour cent, traduit l'inefficacité des investissements du secteur. La carence de travailleurs qualifiés et de « métier » pèse sur les coûts de facteurs (masse salariale et coût de formation importants) et induit un manque de compétitivité de l'entreprise gabonaise. Le plan stratégique 2007-10, présenté en décembre 2007, prévoit de mettre en place une carte de formation adaptée au marché de l'emploi et validée par la commission des programmes qui intégrera le secteur privé.

La Loi 16/66 du 9 août 1966, portant organisation générale de l'enseignement au Gabon, fait obligation pour l'État de scolariser tous les jeunes de 6 à 16 ans. La gestion du secteur éducatif est actuellement assurée par quatre ministères : *i*) la Formation professionnelle, l'enseignement technique et professionnel et l'insertion des jeunes (FPETPIJ) ; *ii*) l'Enseignement supérieur ; *iii*) l'Éducation nationale et l'instruction civique ; *iv*) la Recherche scientifique et le développement technologique. Le ministère de la FPETPIJ, créé en 2006 pour corriger les problèmes de l'inefficacité et de l'inadéquation formation-emploi, a élaboré un plan stratégique 2007-10 qui intègre les orientations du DSCRP relatives à l'ETP et à la formation professionnelles et technique (FPT). La récente LDAT (loi de développement et d'aménagement du territoire) de 2006 donne des orientations en termes de stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le plan stratégique 2007-10 du ministère de la FPETPIJ a été présenté aux partenaires au développement en décembre 2007. Il décline les 15 axes stratégiques suivants : *i*) mise en place d'une structure

administrative fonctionnelle et efficace ; *ii*) amélioration du rendement des infrastructures ; *iii*) développement de mécanismes de financement de la formation professionnelle et technique ; *iv*) amélioration de la gouvernance du secteur ; *v*) développement de partenariats au plan national et international ; *vi*) poursuite de la réforme de la FPT ; *vii*) valorisation des ressources humaines de la FPT ; *viii*) adéquation formation emploi ; *ix*) développement des programmes d'études ; *x*) harmonisation des cycles de formation des titres et des diplômes ; *xi*) adaptation de la formation continue au contexte environnemental ; *xii*) gestion opérationnelle des examens et concours ; *xiii*) développement d'un réseau de communication et d'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication en milieu éducatif ; *xiv*) mise en place d'un organe de gestion de la réinsertion et de l'insertion professionnelle des jeunes ; *xv*) mise en place des actions de réinsertion et d'insertion professionnelle. Le résultat attendu est une refondation de la formation et de l'ETP en cohérence avec les priorités du DSCR, et de la diversification de l'économie.

À l'instar d'autres pays africains, le Gabon a amorcé depuis plusieurs années une réforme de l'ETP, et le plan stratégique 2007-10 de la FPT a confirmé la poursuite de sa mise en œuvre. Cette réforme prend appui sur la vision prospective Gabon 2025 du gouvernement, la récente LDAT et les axes du DSCR. Elle s'articule autour : *i*) du nouveau système informatisé de gestion du personnel et des élèves ; *ii*) de la mise en place au secondaire de l'approche par compétence ; *iii*) du passage au système LMD (licence - maîtrise - doctorat) au niveau du supérieur ; *iv*) de l'ouverture de nouvelles filières de formation en concordance avec la diversification des sources de la croissance ; *v*) de la création, la modernisation et l'équipement des structures de formation ; *vi*) de la formation et du renforcement des capacités des enseignants et ; *vii*) de la mise en place d'un cadre de partenariat avec le secteur privé.

Les modes de financement de l'ETFP sont assez variés. Le budget national alloué à l'éducation oscille depuis de nombreuses années entre 10 et 15 pour cent. Le budget d'investissement prévu en 2008 pour la

FETP est de 3.8 milliards de francs CFA, soit 13.9 pour cent du budget d'investissement de l'État. Il bénéficie d'un accroissement 40.7 pour cent par rapport à 2007. Le financement de l'ETFP s'exécute à partir des priorités du plan stratégique du ministère et du plan d'action prioritaire validés par les ministères financiers.

Au financement de l'État s'ajoutent les contributions des bailleurs de fonds, parmi lesquels : *i*) la BafD, qui intervient comme premier bailleur avec un prêt de 13.12 milliards de francs CFA finalisé en décembre 2009 ; *ii*) l'UE, qui a octroyé en 2007, en appui à la formation professionnelle, un don de 2.95 milliards de francs CFA prélevés sur le 9^{ème} FED (fonds européen de développement) qui prendra fin en 2009 ; et *iii*) l'Agence française de développement (AFD) par la mise à disposition d'une assistance technique d'un budget de 459 millions de francs CFA jusqu'en 2009. Une provision de 10 millions d'euros en vue de la construction ou de la réhabilitation de centres de formation sectorielle, prenant effet à partir de 2008, a également été constituée par l'Union européenne dans le cadre du 10^{ème} FED pour le Gabon. Cette provision prévoit deux secteurs de concentration : *a*) la formation et l'enseignement technique et professionnel ; et *b*) les infrastructures.

La loi de finances de 2000 a établi une taxe professionnelle de 1.2 pour cent de la masse salariale. Cette taxe n'est toujours pas prélevée à ce jour car les modalités de versement et le mode opératoire de sa gestion ne sont pas encore définis. La Confédération patronale gabonaise (CPG) et le gouvernement sont encore en pourparlers sur cette question. Vu les contraintes du marché des emplois qualifiés, certaines entreprises financent la création de centres de formation personnalisée pour les besoins spécifiques de leurs employés et des entreprises du secteur.

Enfin un fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion (FIR) a été créé en 1993, financé par des subventions de l'État (300 millions de francs CFA en 2007 et autant prévus en 2008). Il a pour but entre autres de contribuer au financement de tout ou partie de stages de formation répondant à un besoin spécifique du marché de l'emploi, et de contribuer à la lutte contre le chômage par la

mise en place de stages spécifiques de formation en vue du perfectionnement ou de la reconversion des jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi et des licenciés d'entreprises sollicitant un nouvel emploi.

Le grand défi du développement de compétences techniques au Gabon est la création de synergies entre tous les acteurs en vue de transformer les structures de la ETFP en pôles d'excellence accessibles à tous et capables de répondre aux besoins de l'emploi et de la diversification de l'économie gabonaise.

Contexte politique

Le contexte politique 2007 a été caractérisé par la consolidation de la stabilité politique. Au terme des élections législatives de décembre 2006, sur les 120 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, le PDG (au pouvoir) et les autres partis de la majorité présidentielle ont obtenu la majorité absolue avec 100 sièges, l'opposition remportant 16 sièges et les indépendants 4 sièges. La 5^{ème} législature de l'Assemblée nationale a débuté le 24 janvier 2007 par l'élection du bureau de l'Assemblée qui comprend une douzaine d'élus, tous issus de la majorité présidentielle : les députés de l'opposition ont refusé à l'unanimité d'en faire partie, jugeant insuffisants les trois postes qui leur étaient proposés. Le président de l'Assemblée a été reconduit. Mais ces élections législatives ont été marquées par un taux d'abstention de 55,9 pour cent, principalement dans les grandes villes (82,7 pour cent à Libreville). Les élections locales prévues fin 2007 ont été reportées au 27 avril 2008.

Les textes d'application de la loi sur la décentralisation n'ont pas progressé en 2007. La problématique de l'autonomie financière des institutions locales et les faiblesses de leurs capacités au regard des compétences qui leur sont transférées devraient être au cœur de la réflexion en cours au niveau national pour 2008-09.

En janvier 2007, une nouvelle équipe gouvernementale d'une cinquantaine de membres (dont 13 femmes) a été formée avec à sa tête le Premier

ministre sortant. La répartition des postes ministériels observe un certain équilibre ethnique qui devrait participer au maintien de la stabilité politique du pays. L'année 2007 n'a pas été marquée par des changements significatifs au plan politique, et la paix civile a été préservée au Gabon alors que plusieurs pays d'Afrique centrale sont freinés dans leur développement par des conflits armés.

Des progrès ont été réalisés en 2007 en matière de gouvernance. Sur le plan de la responsabilisation par l'obligation de rendre compte, la loi de règlement est élaborée avec une périodicité acceptable. La Cour des comptes établit régulièrement son rapport sur l'exécution de la loi de finances, et des enquêtes parlementaires sont diligentées. Toutefois, les résultats de ces enquêtes ne sont pas publiés, et leurs conclusions et recommandations ne sont pas toujours suivies d'effet. Le processus de préparation du budget et d'allocation des ressources en faveur des projets prioritaires, et en particulier la mobilisation de la contrepartie de l'État pour les projets comportant un volet financement extérieur, se sont nettement améliorés. Les efforts doivent se poursuivre en matière de la lutte contre la corruption et pour renforcer le système juridique et judiciaire afin de promouvoir un environnement propice au développement du secteur privé et au respect des droits de l'homme. Un Programme national de bonne gouvernance (PNBG) veille à la cohérence des différentes actions gouvernementales et à la mise en œuvre du volet « gouvernance » du document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR). Ces initiatives devraient permettre au Gabon d'améliorer son rang au classement du climat des affaires (*Doing Business*) de la Banque mondiale. Il était 141^e en 2007 sur les 178 pays considérés.

Contexte social et développement des ressources humaines

Sur le plan social, l'année 2007 a été marquée par des progrès dans la mise en œuvre du DSCR lancé en janvier 2006. Les autorités ont mieux mesuré l'importance du processus de planification et d'allocation

des ressources budgétaires en vue d'atteindre les objectifs de développement des ressources humaines et de réduction de la pauvreté. Un plan d'actions prioritaires met l'accent sur les stratégies sectorielles en matière de croissance et de réduction de la pauvreté dans les secteurs clés de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des infrastructures. Un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est en préparation. Il repose sur une programmation pluriannuelle des ressources budgétaires pour renforcer la cohérence entre le budget d'investissement et celui de fonctionnement et pour lier les ressources aux indicateurs de résultats. Ainsi, le processus de préparation du budget 2008 a été considérablement amélioré en termes d'indicateurs de suivi et de coordination interministérielle. En vue des objectifs du Millénaire et avec l'appui des agences des Nations unies, le gouvernement a élaboré en 2007 un « plan décennal pour la réalisation des OMD » assorti d'un plan de financement évaluant les investissements nécessaires à la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Les dispositions en faveur de la formation prises en 2007 portent notamment sur la gratuité de l'enseignement public et les aides financières de l'État (bourses d'études, gratuité du transport scolaire, régime d'internat dans le second degré). Des réformes structurelles sont en cours du primaire jusqu'au supérieur, visant à renforcer les structures d'accueil, les équipements, les personnels enseignants et d'encadrement, les cadres pédagogiques et administratifs. Les effectifs ont été renforcés en 2007 afin d'améliorer la qualité des services éducatifs publics. Des signes encourageants de progrès sont relevés concernant les taux de scolarisation (137 pour cent dans le primaire et 92 pour cent dans le secondaire en 2006). Cependant, les résultats aux examens nationaux se dégradent d'année en année. Pour l'année scolaire 2006/07, les taux d'admission ont été de 35.72 pour cent au baccalauréat et de 23.40 pour cent au brevet (BEPC). En 2007, 15.3 pour cent du budget de l'État, soit 3.7 pour cent du PIB, a été consacré au secteur. Dans la perspective des OMD, le gouvernement s'est fixé les objectifs quantitatifs suivants : *i*) parvenir à un taux de scolarisation de 30 pour cent en 2008 et de 100 pour cent en 2015 pour les enfants de 4 à 5 ans ; *ii*) réduire le taux de redoublement et d'abandon de 10 pour cent

en 2008 et de 25 pour cent en 2015 ; *iii*) porter le taux de rétention du primaire et du secondaire à 50 pour cent d'ici 2008 et à 100 pour cent en 2015 ; *iv*) ramener les ratios élèves/classe et élèves/maitre à 50 dans les centres urbains en 2008 et à 35 en 2015. Dans cette perspective, le budget consacré au secteur de l'éducation a été légèrement augmenté, de 0.8 pour cent, en 2008.

Dans le domaine de la santé, l'année 2007 a été marquée par l'épidémie de chikungunya, par un retour de la tuberculose et de la trypanosomiase et par l'apparition de la fièvre hémorragique de type Ebola (quatre épidémies de 1995 à 2001). La morbidité et la mortalité demeurent importantes, notamment celles liées au VIH/Sida, au paludisme, à la tuberculose et aux maladies pouvant être évitées par la vaccination. Ces épidémies ont été maîtrisées par une prise en charge systématique des personnes affectées par les services hospitaliers publics. Le gouvernement a également continué à affiner le PNDS (Plan national de développement sanitaire) dont la validation est programmée pour 2008. En vue de renforcer les capacités de prise en charge des malades, le programme de recrutement des personnels médicaux supplémentaires s'est poursuivi en 2007, de même que le programme de construction d'hôpitaux et de mise en réseau des centres régionaux de traitement ambulatoire (CTA) dans le cadre de la prise en charge des malades du sida. Au Gabon, selon des sources nationales le taux de prévalence du sida s'est stabilisé depuis à environ 8.1 pour cent sur les sites sentinelles. Il était passé de 1.8 pour cent en 1986 à 2.8 pour cent en 1993 et à 7.7 pour cent en 2002. La tranche d'âge la plus touchée se situe entre 15 et 49 ans. Selon les mêmes sources, environ 52 110 personnes sont infectées dans le pays. Les traitements antirétroviraux sont disponibles au niveau de la capitale, Libreville.

Ghana



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 239
- Population en milliers (2007) : 23 478
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 306
- Espérance de vie (2007) : 60.0
- Taux d'analphabétisme (2007) : 21.1

Ghana



LES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE ghanéenne sont positives, avec une croissance qui reflète la solidité des fondamentaux. Le redressement résulte d'une politique macro-économique plus efficace, axée sur la lutte contre l'inflation et sur l'assainissement budgétaire. Le secteur privé réagit bien à cet environnement d'affaires plus propice. Prêts bancaires et investissements en hausse témoignent du regain de confiance.

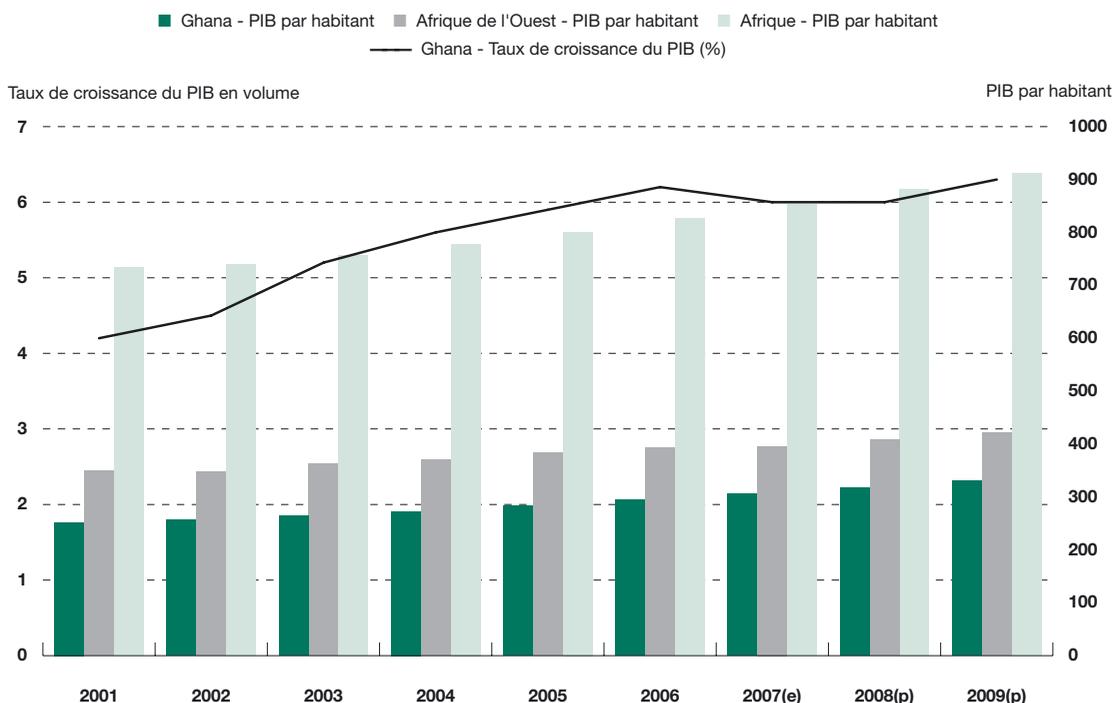
La croissance du PIB en volume, estimée à 6 pour cent en 2007, marque une légère progression par rapport à la moyenne de 5.6 pour cent enregistrée sur la période 2000-06. Ce niveau de croissance, qui a permis d'accélérer la stratégie de lutte contre la pauvreté, devrait se maintenir aux alentours de

6 pour cent en 2008 et s'élever à 6.3 pour cent en 2009. Le socle de la croissance va en s'élargissant, bien que l'agriculture reste dominante. L'expansion de l'industrie, désormais, va reposer sur l'élaboration de solutions durables à la crise énergétique qui entravé l'activité ces dernières années.

Le renforcement de la démocratie augure bien de la poursuite de l'expansion économique, mais le pays peut aller plus loin. Les autorités doivent s'attaquer à la corruption de l'administration, perçue comme grandissante. Elles doivent en même temps faire avancer

En poursuivant le chemin de la réforme, le pays s'approche du statut d'économie émergente.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et du ministère des Finances et de la Planification économique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324787432051>

la décentralisation, lutter contre la pauvreté et améliorer l'enseignement technique et la formation professionnelle, pour faire passer le Ghana dans la catégorie des Pays à revenu intermédiaire (PRI) à l'horizon 2015.

Développements économiques récents

Le Ghana cherche à accélérer sa croissance et à préserver sa stabilité macro-économique, en se fondant sur son Cadre stratégique de réduction de la pauvreté et pour la croissance (CSRP II). Cette stratégie, élaborée pour la période 2006-09, a pour priorité le développement des ressources humaines et la promotion du secteur privé.

L'économie continue de bien réagir à ce programme. En 2007, pour la deuxième année consécutive, la croissance du PIB en volume a été supérieure à 6 pour cent, malgré une crise énergétique paralysante. Cette croissance est tirée par les services, mais l'agriculture et l'industrie enregistrent aussi de bonnes performances. L'activité devrait rester soutenue, et la croissance devrait rester aux alentours de 6 pour cent en 2008 et 2009, grâce à la résolution de la crise énergétique et aux investissements dans les infrastructures.

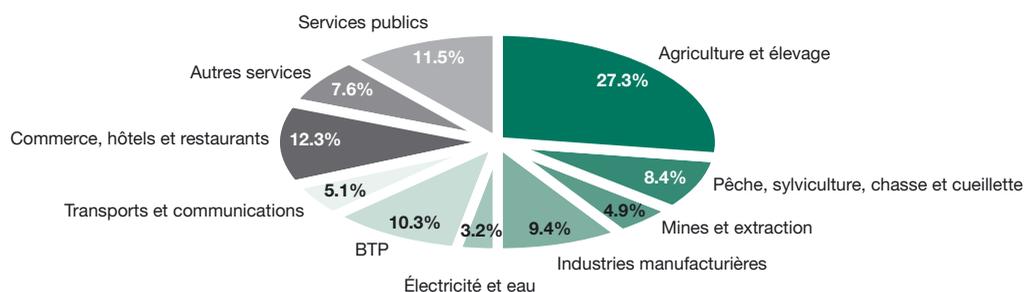
L'agriculture a progressé de 4.3 pour cent en 2007, contre 4.5 pour cent en 2006. Malgré ce léger repli, elle demeure la principale composante du PIB, à hauteur de 34.7 pour cent. Les précipitations ont été

insuffisantes en 2007, surtout dans les régions nord du pays. À plus long terme, le secteur primaire devra faire face à la déforestation et à l'épuisement des stocks halieutiques.

En 2006/07, la production de cacao s'est maintenue au niveau record de 600 000 tonnes, établi depuis 2003/04. Cet exploit s'explique par des prix aux producteurs élevés, l'efficacité des programmes de lutte contre les maladies et les nuisibles, ainsi que diverses incitations, dont un système de primes majorées. En fait, le prix aux producteurs a atteint 72.2 pour cent du cours mondial du cacao en 2006/07. Une proportion sans précédent, supérieure aux 70 pour cent ciblés par les autorités. Les primes sur le cacao versées en 2006/07 ont elles aussi culminé, en termes réels, au double du record précédent établi, atteint en 2001/02. Parmi les autres mesures d'incitation figurent les bourses d'études octroyées aux personnes à charge de l'exploitant, ainsi que des programmes d'aide au logement.

L'industrie a beaucoup souffert de la crise énergétique de 2007. Après avoir fait un bond de 24 pour cent en 2006, la production d'électricité a baissé de plus de 15 pour cent en 2007. Cette crise s'explique par deux facteurs : des infrastructures insuffisantes et vétustes, d'une part, et un niveau d'eau qui baisse dans le lac Volta, d'autre part. Or, ce lac constitue la principale source d'énergie du pays, à partir du barrage d'Akosombo. L'expansion rapide d'Accra, la capitale, a accentué la pression sur le système, d'où les nombreuses coupures de courant survenues en 2007. La pénurie a freiné la croissance industrielle, passée de 9.5 pour cent en 2006

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Service statistique du Ghana.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325853322647>

à 7.4 pour cent en 2007 – un niveau remarquable, même s'il reste inférieur à l'objectif de 12 pour cent fixé par les pouvoirs publics. La contribution de l'industrie à la croissance du PIB a reculé, passant de 2.5 points de pourcentage en 2006 à 1.7 point en 2007. Les coupures de courant ont surtout pénalisé les manufactures, par ailleurs en butte à une fiscalité plus lourde et à la concurrence féroce des importations. Le secteur manufacturier s'est ainsi contracté de 2.3 pour cent en 2007, après avoir enregistré une croissance de 6.5 pour cent en 2006. Quant à la filière mines et extraction, elle a été stimulée par l'envolée des cours mondiaux des métaux en 2007. Elle a progressé d'environ 30 pour cent, entraînée par une hausse de la production d'or, à la suite de l'ouverture de la mine de Newmont.

Les services, environ 30 pour cent du PIB, ont progressé de 8.2 pour cent en 2007, contre 6.5 pour cent en 2006. C'est leur plus forte croissance depuis 2001. Ce secteur contribue à 2.5 pour cent de la croissance du PIB global. Les filières les plus porteuses sont la finance, l'assurance et l'immobilier, ainsi que l'éducation, la santé et le tourisme, en plein essor. Depuis 2000, le nombre d'arrivées et les dépenses des touristes ont respectivement progressé de 49 et 72 pour cent, selon les estimations. En 2007, le tourisme a été dynamisé

par des événements tels que le 50^e anniversaire de l'Indépendance, marqué par des festivités échelonnées sur toute l'année, mais aussi par le Sommet de l'Union africaine (UA) et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football de janvier 2008. Ces résultats viennent en partie de la stratégie mise en œuvre par les autorités pour présenter le Ghana comme la « patrie » de la diaspora noire, américaine notamment. Avant la CAN, les touristes étaient en majorité des ghanéens expatriés en visite au pays.

L'investissement continue de s'améliorer. Il a connu une forte hausse en 2007, estimée à 12 pour cent pour sa composante privée et 25 pour cent pour sa composante publique. La diminution de l'encours de la dette extérieure et de la dette publique intérieure a permis un redressement du solde épargne/investissement et a alimenté la croissance du pays. Les économies dégagées grâce à l'allègement de la dette ont stimulé l'investissement plutôt que la consommation. En 2007, la réduction de la dette a permis à l'État de consacrer davantage de ressources aux dépenses d'investissement. L'augmentation en volume de l'investissement public et privé devrait rester soutenue en 2008 et 2009, car l'économie continuera d'inspirer confiance, même si elle marquera un ralentissement par rapport à 2007. Le volume de l'investissement

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	21.5	30.2	17.3	11.4	6.2	4.1	3.0	1.7
Publique	9.8	12.2	25.0	8.0	5.0	2.4	0.9	0.6
Privée	11.7	18.0	12.0	14.0	7.0	1.7	2.1	1.1
Consommation finale	96.1	95.3	7.3	7.0	6.8	6.9	6.6	6.5
Publique	15.0	16.5	3.7	3.4	3.4	0.5	0.4	0.4
Privée	81.1	78.8	7.9	7.6	7.3	6.4	6.2	6.1
Solde extérieur	-17.5	-25.5				-5.0	-3.6	-2.0
Exportations	32.1	38.6	0.1	3.8	4.8	0.0	1.1	1.3
Importations	-49.6	-64.1	10.6	9.5	6.4	-5.0	-4.7	-3.3
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	6.0	6.0	6.3

Source : Données du Service statistique du Ghana ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328714100034>

privé devrait progresser significativement en 2008 grâce à un environnement d'affaires plus attrayant. Par ailleurs, le renforcement des capacités de production d'or et de cacao, qui se situent à des niveaux record, devrait entraîner une légère progression des volumes d'exportation en 2008 et 2009. Ceux-ci ont stagné en 2007, car le pays n'a pas avancé dans la diversification de ses exportations.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Une fois le budget stabilisé, les autorités ghanéennes se sont concentrées sur le Programme de stabilité et de croissance (*Growth with Stability Compact*, GSC). Ce programme est destiné à renforcer l'investissement sans compromettre la stabilité budgétaire. Il comprend plusieurs dispositions nouvelles : une règle budgétaire prenant pour cible le ratio dette publique/PIB ; l'instauration, au sein du ministère des Finances et de la planification économique, d'un service chargé de veiller au choix judicieux des projets financés sur le budget des investissements publics ; une stratégie de gestion améliorée de la dette publique reposant sur une analyse plus minutieuse ; une politique approfondie de partenariats public-privé (PPP) axée sur les grands projets d'infrastructures.

En 2007, l'adoption de la réforme de la gestion des finances publiques s'est traduite par une plus grande efficacité, grâce à plusieurs mesures : l'introduction d'un système informatisé de gestion du budget et des dépenses publiques ; le déploiement d'un nouveau système informatisé de gestion des paies ; l'intégration dans le processus budgétaire des agences qui dépendent des subventions de l'État ; l'amélioration des systèmes de gestion de la trésorerie et l'élaboration d'un compte de trésor unique. Par ailleurs, les nouvelles enquêtes de suivi des dépenses publiques dans l'éducation et la santé ont contribué à l'amélioration de la gestion des dépenses. Cette modération budgétaire a permis le remboursement de la dette intérieure nette et attiré l'investissement privé, tout en étoffant les ressources disponibles pour le développement. Ces mesures se sont révélées efficaces, puisque le ratio dette publique intérieure/PIB a continué de reculer, passant de 24 pour cent en 2002 à environ 12 pour cent en 2007.

En 2007, l'allègement de la dette a apporté un ballon d'oxygène au budget. Les dons à l'appui des programmes et des projets ont affiché une hausse significative, de 32 et 15 pour cent respectivement. Les autorités ayant maintenu un effort fiscal important, les recettes sont passées de 26.8 pour cent du PIB en 2006 à 27 pour cent en 2007. La collecte de l'impôt s'améliore : depuis 2004, les administrations compétentes sont autorisées à conserver 3 pour cent des

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	18.0	29.7	27.8	26.8	27.0	27.0	27.2
Recettes fiscales	14.8	21.3	19.4	20.8	21.1	21.6	22.1
Dons	1.7	6.4	5.2	5.2	5.1	4.6	4.3
Dépenses totales (et prêts nets)^a	26.2	33.3	30.7	33.8	35.2	35.8	35.6
Dépenses courantes	16.4	20.9	18.7	21.6	20.7	20.8	20.4
<i>Sans les intérêts</i>	<i>10.8</i>	<i>16.6</i>	<i>15.1</i>	<i>18.7</i>	<i>18.2</i>	<i>18.2</i>	<i>17.8</i>
Salaires	5.6	8.7	8.5	9.6	8.9	8.4	8.1
Paiements d'intérêts	5.6	4.3	3.6	2.9	2.5	2.6	2.6
Dépenses en capital	9.8	12.4	12.0	12.2	14.5	15.0	15.1
Solde primaire	-2.6	0.8	0.7	-4.1	-5.7	-6.2	-5.7
Solde global	-8.2	-3.5	-2.9	-7.0	-8.2	-8.8	-8.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du Service statistique du Ghana ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331028000388>

montants recouverts. Les recettes fiscales devraient encore augmenter en 2008 et 2009 grâce à ce regain d'efficacité. Toutefois, si elles veulent poursuivre cet effort, les autorités devront prendre des mesures destinées à élargir l'assiette fiscale, encore trop étroite et dépendante des taxes sur les produits pétroliers.

Les dépenses ont représenté 35.2 pour cent du PIB en 2007, contre 33.8 pour cent en 2006, en raison des efforts déployés contre la crise énergétique. Des dépenses considérables ont été engagées, en vue de l'achat de centrales thermiques auxiliaires, ainsi que du pétrole brut nécessaire à leur exploitation. Par ailleurs, des ampoules à basse consommation ont été importées et distribuées gratuitement à la population. Des compteurs à prépaiement ont été achetés, et des investissements massifs programmés dans les infrastructures énergétiques. Le déficit budgétaire global a donc fortement gonflé, s'élevant à 8.2 pour cent du PIB, contre 7 pour cent l'année précédente. Le solde budgétaire devrait encore se détériorer en 2008, ce qui risque de compromettre les avancées réalisées sur la voie de la stabilité budgétaire.

Politique monétaire

La Banque du Ghana (*Bank of Ghana, BoG*) entend toujours ramener l'inflation sous la barre des 10 pour cent, en ayant recours à un mécanisme de ciblage formel. En juillet 2007, elle a introduit une nouvelle monnaie, le *Ghana cedi* (GHS), qui vaut 10 000 anciens cedis et se subdivise en cent pesewas.

De 10.9 pour cent en 2006, le taux d'inflation est retombé à 9.4 pour cent en 2007, malgré les effets, perçus avec un décalage, de la flambée des cours du pétrole en 2006. Ce recul résulte en partie du ralentissement de la progression du prix des denrées alimentaires. L'inflation devrait continuer à baisser en 2008 et 2009, si le pays s'en tient à sa prudence monétaire et budgétaire. Elle pourrait cependant marquer un sursaut si les prix du pétrole ou de l'alimentation subissent un nouveau choc.

Dans le cadre du ciblage de l'inflation, les autorités monétaires s'efforcent de stabiliser la croissance des

agrégats monétaires. En 2007, la masse monétaire au sens large (M2) a augmenté de 33.6 pour cent, une légère amélioration par rapport aux 34.6 pour cent de 2006. Bien que cette expansion monétaire reste importante, elle s'explique principalement par la hausse de la demande d'intermédiation financière. Le crédit bancaire au secteur privé a en effet progressé de plus de 60 pour cent sur l'année.

Les taux d'intérêt sur les titres du trésor sont restés stables, et en 2007, la BoG a émis un bon du trésor à cinq ans, qui constitue l'obligation d'État à l'échéance la plus lointaine existant à ce jour au Ghana. Ce nouveau bon vise à améliorer la liquidité sur le marché monétaire. Le taux moyen du bon du trésor à 91 jours ressortait à 10.6 pour cent en 2007, un niveau très proche des 10.3 pour cent calculés pour 2006. Vers la fin 2007, la BoG a resserré sa politique en relevant son taux de base, pour le porter à 13.5 pour cent, contre 12.5 pour cent auparavant.

Le régime de change flexible dirigé du Ghana semble bien fonctionner. La BoG a de moins en moins besoin d'intervenir pour atténuer les fluctuations sur le marché des changes. Le niveau plus élevé des envois de fonds par les travailleurs expatriés, les solides entrées de capitaux provenant des pays donateurs et les recettes conséquentes issues des exportations contribuent toujours à compenser les effets de la montée des cours du pétrole. La monnaie nationale a ainsi conservé une relative stabilité face aux grandes devises internationales. En 2007, elle a perdu 2 pour cent face au dollar américain (USD), ce qui correspond à la dépréciation annuelle moyenne enregistrée sur 2004-06. La relative stabilité du GHS et le recul de l'inflation semblent indiquer que le pays est sorti du cercle vicieux des dépréciations et de l'inflation élevée du début des années 2000.

Position extérieure

La politique commerciale du Ghana cherche à renforcer sa compétitivité internationale et à obtenir un meilleur accès aux marchés étrangers. Le pays vise en particulier à promouvoir l'intégration régionale au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), par le biais d'une

harmonisation et d'une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce.

En juin 2007, la Cedeao a adopté une « Vision stratégique » qui ambitionne de faire de l'Afrique de l'Ouest une région sans frontières économiques. A terme, il s'agit de réaliser l'objectif, souvent reporté, de libre-échange régional. Par ailleurs, toujours en 2007, lors des négociations avec l'Union européenne (UE) à propos d'un accord de partenariat économique (APE), la Cedeao a décidé de finaliser l'accord en janvier 2011, au lieu du délai de janvier 2008 fixé par l'UE, pour permettre aux négociations de se poursuivre sur plusieurs points litigieux. Entretemps, le Ghana et l'UE ont signé un accord intermédiaire, l'Accord de partenariat économique d'étape, qui établit des règles commerciales visant à éviter toute perturbation sérieuse des échanges, après l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2007.

Le déficit de la balance des opérations courantes s'est creusé à 8.6 pour cent du PIB en 2007, contre 6.9 pour cent en 2006. La tendance traduit l'aggravation du déficit commercial du pays, qui est ressorti à 24 pour cent, contre 21.6 pour cent du PIB en 2006, en raison, pour l'essentiel, d'une facture pétrolière plus lourde que prévue. Les recettes sur les principaux produits de base exportés par le pays, l'or et le cacao, ont fait un bond respectif de 31 et 15 pour cent. Cependant, les importations de pétrole se sont encore accrues, de près de 32 pour cent. Ces chiffres illustrent la dépendance du Ghana vis-à-vis de quelques-unes de ses ressources naturelles. Le pays n'a pas su diversifier ses exportations, un problème qui va rester posé dans

les années à venir, et reste exposé à d'éventuels chocs sur les termes de l'échange. La flambée continue des cours du pétrole laisse présager de nouveaux déficits de la balance commerciale et des opérations courantes en 2008 et 2009.

Malgré ce déficit des opérations courantes, la balance des paiements a affiché un excédent en 2007, en raison d'un compte des mouvements de capitaux largement excédentaire. Cet excédent s'est élevé à 650 millions USD en 2007, contre 155 millions USD en 2006. Le compte des mouvements de capitaux a été alimenté par l'émission d'obligations souveraines et par l'entrée de capitaux privés, principalement les transferts des travailleurs expatriés. Cependant, les réserves internationales du Ghana, qui se chiffraient à 2.44 milliards USD en octobre 2007, ont reculé. Elles sont passées de la couverture de 3.3 mois d'importations en 2006 à 2.9 mois en 2007, en raison du renchérissement rapide des importations.

Le Ghana a bénéficié d'une réduction substantielle de sa dette extérieure, dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). De 72.6 pour cent du PIB fin 2005, la dette extérieure a été ramenée à 37 pour cent du PIB fin 2006, pour remonter à 37.7 pour cent du PIB fin septembre 2007. Sa composition reste inchangée : les créanciers multilatéraux continuent de dominer, avec environ 60.4 pour cent du total en 2007, malgré l'allègement substantiel de l'IADM, contre 32.8 pour cent pour les créanciers bilatéraux et 6.8 pour cent pour les créanciers commerciaux.

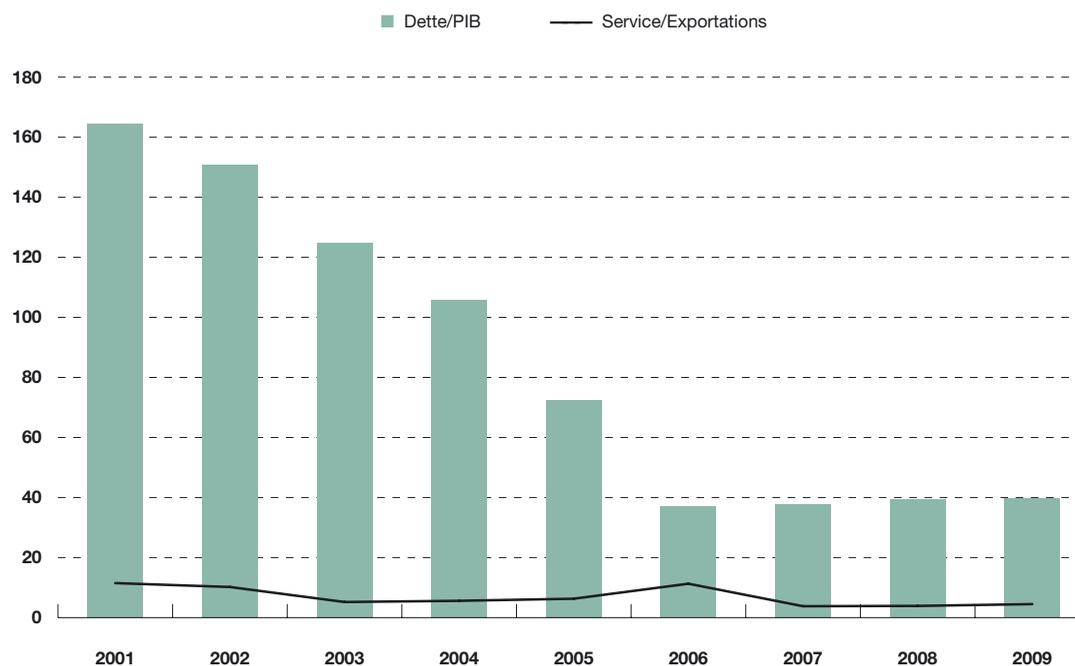
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-16.2	-17.6	-23.7	-21.6	-24.0	-26.7	-28.8
Exportations de biens (f.o.b.)	26.0	30.9	26.1	28.9	27.4	26.8	24.3
Importations de biens (f.o.b.)	42.2	48.4	49.9	50.5	51.4	53.5	53.1
Services	-1.4	-4.4	-1.3	-2.5	-2.6	-2.4	-2.3
Revenu des facteurs	-2.1	-1.9	-1.5	-0.7	-0.3	-0.2	-0.2
Transferts courants	8.0	20.6	19.2	17.9	18.3	19.0	20.3
Solde des comptes courants	-11.6	-3.2	-7.4	-6.9	-8.6	-10.3	-11.0

Source : Données du Service statistique du Ghana ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332160224741>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327277824306>

341

Questions structurelles

Développements récents

Le Ghana poursuit sur la voie des réformes structurelles et du renforcement de ses institutions. Le pays s'attache depuis peu à l'énergie, à la réforme du secteur public et aux privatisations. En 2007, les pouvoirs publics ont élaboré une politique énergétique exhaustive afin d'orienter l'investissement dans le secteur. Elle s'accompagne de la rationalisation des tarifs de l'électricité, qui doivent désormais être calculés selon les lois du marché, pour recouvrir entièrement les coûts et faciliter la participation du secteur privé. En outre, plusieurs interventions à court, moyen et long terme visent à remédier aux pénuries chroniques d'électricité. Le pays a réalisé une avancée non négligeable en négociant un prêt de 622 millions USD pour la construction du barrage et de la ville de Bui, qui constitue en importance le deuxième plus gros investissement du pays après celui du barrage d'Akosombo. Des gisements de pétrole

brut ont été découverts en 2007, dont les quantités permettent une exploitation commerciale. C'est un atout de toute première importance pour le pays, qui s'est doté d'un cadre législatif et réglementaire, ainsi que de règles budgétaires pour une bonne utilisation des recettes pétrolières. Une équipe technique est chargée d'analyser les effets à long terme de cette découverte.

Les autorités poursuivent leurs efforts de relèvement de la productivité et de rationalisation des salaires dans le secteur public. En 2007, le parlement a voté une loi instaurant une Commission sur l'équité des salaires et des traitements (*Fair Wages and Salaries Commission – FWSC*) afin de lancer ces réformes. Auparavant, l'administration avait analysé la situation de 5 100 agents afin d'évaluer les disparités de rémunération.

Le programme de privatisation a été relancé, avec la restructuration de certaines sociétés nationales, autorisées à opérer en fonction des lois du marché et à emprunter sur les marchés de capitaux locaux et

internationaux. Une liste de 18 entreprises privatisables a été dressée en 2007. L'État, qui a vendu ses parts dans 5 entreprises étatiques et 5 sociétés para-publiques, devrait se retirer des entreprises publiques restantes en 2008.

Plusieurs lois ont été adoptées pour renforcer l'efficacité des marchés financiers. Quatre projets de loi ont été présentés en 2006. La loi sur le change, adoptée en 2006, a institutionnalisé le régime libéral actuellement en vigueur pour le commerce extérieur et les paiements.

Favoriser la croissance par la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le Ghana veut promouvoir un environnement et une gestion des ressources naturelles durables. Des mesures ont été prises pour encourager le reboisement des forêts dégradées, gérer les zones forestières et les espaces naturels protégés, lutter contre la désertification, atténuer la dégradation des sols et limiter l'impact du changement climatique.

Environ 480 personnes ont reçu une aide financière au reboisement en 2006, dans le cadre du plan de micro-investissement du Programme national de développement des plantations (*National Plantation Development Programme*, NPDP), lancé en 2001. De plus, 60 localités ont bénéficié d'une assistance au titre du Fonds de développement des plantations (*Plantation Development Fund*, PDF). Le Projet de conservation de la biodiversité de la savane du Nord (*Northern Savanna Biodiversity Conservation Project*, NSBCP) est venu en aide à 138 localités. Afin de réglementer et de gérer le développement des ressources minérales du pays, l'ancienne loi minière de 1986 a été remplacée en 2006 par une nouvelle législation (*Minerals and Mining Act*, Act 703), qui intègre les meilleures pratiques internationales dans le domaine. Au total, 188 autorisations ont été délivrées en 2006 : 29 licences de prospection, 24 licences de reconnaissance, 32 autorisations d'exploitation de carrières, 97 autorisations d'exploitation de sable, 4 autorisations d'exploitation du sel et 2 concessions minières.

De nouveaux secrétariats fonciers ont été mis en place en 2006 pour aider les propriétaires fonciers traditionnels à mieux gérer leurs terres. Les pouvoirs publics ont également validé la réforme juridique et institutionnelle de l'administration des terres, qui prévoit la création d'un guichet unique. De plus, 20 points de référence géodésiques ont été identifiés, qui serviront à améliorer la qualité des relevés d'arpentage dans le pays.

L'Agence pour la protection de l'environnement (*Environmental Protection Agency* – EPA) a effectué des surveillances de l'air et de la pollution acoustique, ainsi que des études de reconnaissance. Elle a également rédigé la version définitive d'un manuel distribué dans les écoles, à l'intention des clubs pour la protection de l'environnement. Cette agence délivre des autorisations et des certificats aux entreprises opérant dans le tourisme, le secteur manufacturier, les mines, les transports, la santé, le BTP et l'agriculture. Fin 2007, plus de 100 rapports d'étude d'impact sur l'environnement ont été établis et les permis nécessaires délivrés. Un point final a par ailleurs été mis à la nouvelle politique nationale d'assainissement.

Malgré tout, les indicateurs de durabilité environnementale et de gestion des ressources naturelles restent mitigés. Certes, 17 500 hectares de zones forestières, humides ou sèches et dégradées ont été remis en état en 2007, contre 16 800 hectares en 2005. Le coût de la dégradation de l'environnement n'en reste pas moins élevé : il est estimé à près de 6 pour cent du PIB en 2007, contre 5.5 pour cent en 2005. Une situation qui exige sans doute de nouvelles mesures.

Elle a supprimé les obligations administratives et documentaires liées au contrôle des changes. Le second projet de loi porte sur l'information relative au crédit et entend instaurer un registre qui permettra de vérifier la solvabilité des emprunteurs potentiels. Le troisième texte, adopté en 2007, est consacré au dépositaire central. Il assure la sécurité des actions et des titres de la dette publique, afin de développer le marché boursier. Enfin, le projet de loi contre le blanchiment d'argent protège l'intégrité du système financier contre tout abus délictueux. En 2007, le Parlement a également voté un amendement (738) à la loi bancaire (*Banking Act 673*) de 2004, qui autorise et encadre les services bancaires extraterritoriaux. La *Barclays Bank of Ghana* a été le premier établissement à proposer ce type de services.

Les pouvoirs publics cherchent à encourager le développement des marchés locaux d'actions et d'obligations. En 2007, ils ont préparé le marché des capitaux ghanéen à répondre aux besoins de financement à long terme des grands établissements du secteur public, tels que les entreprises de réseau, les universités et les assemblées municipales et de district. L'introduction en Bourse de deux grandes entreprises publiques, la Société pétrolière du Ghana (*Ghana Oil Company – Goil*) et la Société d'assurance étatique (*State Insurance Company – Sic*) a mis un terme à l'absence remarquée des entreprises publiques sur ce marché. De plus, un projet de loi a été rédigé en 2007 pour instaurer la Société d'investissement du Ghana (*Ghana Investment Corporation – Gic*). Cette autorité indépendante est chargée d'encourager la participation du secteur privé au financement des infrastructures de l'énergie, des réseaux ferrés, des routes et du secteur de l'eau. Les autorités ont lancé une enquête nationale pour collecter des données qui vont permettre de mieux promouvoir les services financiers auprès de la population.

En 2006, la Banque africaine de développement (BAfD) est devenue le premier emprunteur supranational à émettre une obligation libellée en GHS. Ce titre à deux ans, d'une valeur de 45 millions USD, a remporté un succès considérable. En raison de la forte demande, la BAfD a pu augmenter l'émission de 50 pour cent. La Banque prépare aussi l'émission d'obligations en GHS sur le marché ghanéen, ce qui

faciliterait le financement à long terme de projets de développement en monnaie locale, via l'attribution de prêts directs aux projets ou de lignes de crédit aux établissements financiers. Ces transactions vont approfondir le marché obligataire au Ghana. L'entrée réussie du pays sur le marché des euro-obligations constitue une autre première. Le Ghana a levé 750 millions USD de fonds internationaux sur son émission de dette souveraine. Cette obligation à 10 ans a été placée à hauteur de 40 pour cent auprès d'investisseurs américains, de 30 pour cent auprès de Britanniques, le solde se répartissant dans le reste de l'Europe. Elle rapportera 8.5 pour cent au pair. La sursouscription et la grande diversité des investisseurs indiquent la confiance qu'inspire l'économie ghanéenne.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Au Ghana, la création d'emploi par le développement des compétences constitue un objectif central de la politique du développement. Cet objectif nécessite des améliorations de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) pour ceux qui ont abandonné l'école aussi bien que pour les actifs. En 2007, le Ghana comptait 440 établissements d'ETFP publics et 500 privés.

Le système d'apprentissage classique constitue la forme d'ETFP la plus courante dans le pays. Cette formation privilégie les compétences pratiques et se déroule habituellement au sein de la famille, dans le quartier ou le village ou encore sur le lieu de travail. Selon la Banque mondiale, entre 60 et 80 pour cent du renforcement des compétences sur le marché du travail ghanéen passent par l'apprentissage. Environ 60 pour cent des élèves qui quittent le secondaire et n'entrent pas dans le supérieur optent pour un apprentissage.

Cependant, l'ETFP souffre d'être réparti entre plusieurs ministères, agences et établissements privés offrant chacun ses programmes. Ces derniers ne sont pas coordonnés et ne répondent généralement pas aux besoins des entreprises. L'absence de cadre coordonné se traduit par la redondance des efforts et le gaspillage

des ressources. Les partenaires au développement extérieurs ont du mal à prêter assistance au secteur.

Depuis le lancement du CSRP comme cadre de développement, les autorités ghanéennes ont adopté une nouvelle orientation pour l'ETFP. Le Conseil pour le programme d'enseignement technique et de formation professionnelle (Covet), un organisme de supervision autonome, a été créé en 2006. Un Programme de formation et de placement (*Skills Training and Employment Placement – Step*) accorde des micro-crédits et des formations professionnelles aux chômeurs peu qualifiés, en les plaçant en apprentissage chez des artisans chevronnés. En 2005, environ 27 500 jeunes ont bénéficié de ce programme. Le programme Step et le Fonds national pour la jeunesse (*National Youth Fund – NYF*) ont fusionné en 2006 pour donner naissance au Programme emploi jeunes du Ghana (*Ghana Youth Job Corps Programme – GYJCP*).

Malheureusement, l'ETFP ne peut pas compter sur un financement suffisant, qui provient pour l'essentiel des pouvoirs publics. L'apport des organisations non gouvernementales (ONG) et des donateurs reste très limité. Parmi tous les programmes d'éducation secondaire ou supérieure, l'ETFP reçoit le moins de ressources. Les sources de financement doivent impérativement être diversifiées. Afin de réduire la dépendance excessive de la filière vis-à-vis de l'État central, des mécanismes permettent désormais de solliciter des fonds auprès du *Ghana Education Trust Fund*, du *Skills Development Fund*, du secteur privé et des fonds de lutte contre la pauvreté. L'ETFP devra trouver une structure de financement susceptible de répartir équitablement les contributions entre l'État, les collectivités locales, les entreprises et les bénéficiaires des formations.

L'ETFP se heurte à d'autres obstacles au Ghana, tels que des normes multiples pour les examens et d'innombrables certificats inutiles. Les établissements d'ETFP ne font l'objet d'aucune supervision. La qualité de l'enseignement laisse souvent à désirer car les instructeurs sont mal formés, ne disposent pas du matériel adéquat et sont mal rémunérés. Le pays souffre aussi d'un manque cruel de personnel de haut niveau,

capable de conceptualiser et de gérer le système. En bref, pour le moment, le système d'ETFP ne répond pas aux attentes des employeurs, pas plus qu'à celles des chercheurs d'emploi.

Contexte politique

En 2007, le Ghana a célébré le 50^e anniversaire de son indépendance, dans un contexte de renforcement de la démocratie et d'amélioration de la gouvernance. Son engagement vis-à-vis du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) témoigne d'une détermination à aller dans le sens de la bonne gouvernance. Par ailleurs, l'existence d'une assemblée du peuple (*People's Assembly*) unique, devant laquelle le Président répond ouvertement aux questions de la population, souligne la volonté de préserver la transparence et la bonne gouvernance. Cependant, des problèmes persistent, parmi lesquels une perception croissante de la corruption. Ce dossier a pris de l'ampleur en 2007, après la révélation de détournements généralisés de fonds publics, lors des sessions de la Commission de la comptabilité publique (*Public Accounts Committee, PAC*).

La décentralisation risque de se solder par encore plus de corruption. À mesure qu'elle avance, la lutte contre la corruption devient plus difficile. Les autorités ont élaboré un projet de politique complète de décentralisation afin d'orienter les relations budgétaires entre l'État central et les échelons locaux, mais la corruption reste problématique. Le Fonds commun des assemblées de district (*District Assemblies' Common Fund – DACF*) s'est vu allouer 7.5 pour cent des recettes fiscales en 2007, au lieu des 5 pour cent auxquels il avait droit depuis 1993. Par ailleurs, la création de 25 districts supplémentaires ne va pas faciliter la lutte contre la corruption.

Contexte social et développement des ressources humaines

En 2007, les pouvoirs publics ont publié des données sur les niveaux de pauvreté entre 1991 et 2006, tirées

de la cinquième édition de l'Enquête sur le niveau de vie au Ghana (*Ghana Living Standards Survey – GLSS 5*). Selon ces chiffres, la pauvreté recule : elle est passée de 39.5 à 28.5 pour cent de la population entre 1998/99 et 2005/06. La pauvreté extrême a aussi régressé, passant de 26.8 à 18.2 pour cent au cours de la même période. Le chômage et le sous-emploi n'en demeurent pas moins des problèmes graves. L'économie ne parvient pas à absorber une main-d'œuvre non qualifiée dans sa majorité. À l'heure où l'État continue de se désengager de l'économie, il importe de stimuler l'esprit d'entreprise, en vue de la création de petites et moyennes entreprises (PME) en particulier, afin de résorber le chômage.

Dans le cadre du CSRP II, les principaux objectifs de santé publique restent l'amélioration de l'accès à des soins et des services diététiques de meilleure qualité, la mise en place d'honoraires qui couvrent les coûts tout en protégeant les pauvres, ainsi que l'amélioration des infrastructures et des services. Les établissements médicaux se multiplient et se modernisent dans le pays : 176 nouveaux établissements ont été construits en 2007 et plus de 138 projets sont en cours. Grâce au programme de remplacement et de modernisation du matériel des établissements existant, plus de 90 dispensaires et 6 hôpitaux de district ont été modernisés en 2007, tandis que 20 hôpitaux ont été équipés de laboratoires automatisés et 30 autres ont reçu du matériel d'anesthésie. Enfin, le système national d'assurance maladie (*National Health Insurance Scheme*) est mieux à même de couvrir les soins, grâce à l'augmentation du nombre des cotisants, environ 6 millions de personnes (34 pour cent de la population) en juin 2007.

L'enquête GLSS 5 et l'enquête par grappes à indicateurs multiples effectuée en 2007 ont révélé de meilleurs indicateurs de santé. En particulier, le taux de décès causés par le paludisme chez les enfants de moins de cinq ans ne cesse de reculer : il est passé de 3.7 pour cent en 2002 à 2.1 pour cent en 2006. En outre, la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition (insuffisance pondérale) est passée de 22 pour cent en 2003 à 18 pour cent en 2006. Le pays a atteint son objectif concernant le taux de prévalence du VIH/Sida, tombé à 2.7 pour cent en

2007, mieux que les 3.1 pour cent ciblés. Pourtant, de graves problèmes de santé demeurent. La dracunculose (ver de Guinée) pose un problème persistant qui requiert davantage d'attention. Même si les autorités continuent de subventionner l'approvisionnement en eau potable dans les zones où cette maladie est endémique, le nombre de cas ne cesse de progresser. Par ailleurs, le paludisme reste la principale cause de mortalité et de morbidité au Ghana : il représente environ 21 pour cent de la mortalité des moins de cinq ans, 44.5 pour cent de la morbidité des patients non hospitalisés, 36.9 pour cent de toutes les admissions à l'hôpital et 19 pour cent de tous les décès dans les établissements de santé au Ghana. La lutte contre cette maladie avance très lentement, particulièrement pour la catégorie la plus vulnérable, les enfants de moins de cinq ans, pour lesquels le taux de décès dus au paludisme stagne depuis 2004. De ce fait, la mortalité des moins de cinq ans reste élevée, à 111 pour 1 000 en 2006, soit le même chiffre qu'en 2004.

Les autorités ghanéennes s'efforcent de renforcer l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement et la parité entre garçons et filles dans les écoles. Grâce à son plan stratégique pour l'éducation, le pays poursuit sa politique d'école élémentaire gratuite et obligatoire. L'objectif consiste à avoir un enseignement primaire pour tous d'ici 2015, et la parité entre garçons et filles dans les écoles primaires en 2008.

En 2007, les autorités ont introduit un ensemble de réformes de l'éducation, visant les objectifs suivants : augmentation du nombre des enseignants et de leurs qualifications, parité entre filles et garçons, promotion de la science, de la technologie et de la recherche et intégration des écoles maternelles dans le système éducatif de base.

Plusieurs mesures semblent donner des résultats positifs, parmi lesquelles l'élargissement du programme de cantine scolaire à toutes les écoles élémentaires en 2007. L'instauration de l'école élémentaire gratuite et obligatoire et le programme de bourses (*Capitation Grant Scheme*) ont été couronnés de succès. Le programme de bourses couvre les frais et les droits concernant, notamment, les activités culturelles, le

sport et l'entretien des locaux. Les taux d'inscription se sont améliorés à tous les niveaux : entre 2005/06 et 2006/07, le ratio brut d'inscription est passé de 75.2 pour cent à 83.6 pour cent pour les écoles maternelles et de 92.1 pour cent à 93.7 pour cent pour les écoles primaires. L'indice de parité dans le primaire s'est également amélioré, passant de 0.95 à 0.96. Les mesures d'incitation visant à attirer les enseignants dans les zones les plus déshéritées (don de bicyclettes

et de postes de radio, promotion accélérée et meilleur accès à la formation) semblent porter leurs fruits. Le nombre d'élèves par enseignant est passé de 38 en 2005/06 à 34 en 2006/07 dans la région Nord, de 48 à 42 dans la région Nord-Est et de 40 à 34 dans la région Nord-Ouest. Malgré ces avancées, l'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef) estime que 800 000 enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés.

Guinée Equatoriale



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 28
- Population en milliers (2007) : 507
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 9 543
- Espérance de vie (2007) : 51.6
- Taux d'analphabétisme (2007) : 11.4

Guinée Equatoriale



LA GUINÉE ÉQUATORIALE CONFIRME EN 2007 la vigueur de sa croissance économique, avec une croissance de son PIB réel de 9.8 pour cent après le taux de 5.3 pour cent enregistré en 2006. La relance de l'économie équato-guinéenne est due principalement à l'amélioration de la production du pétrole et du gaz, et au dynamisme des travaux de construction des infrastructures publiques. Elle s'accompagne d'une amélioration continue des performances dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), les services bancaires, les télécommunications, le tourisme et la transformation du bois.

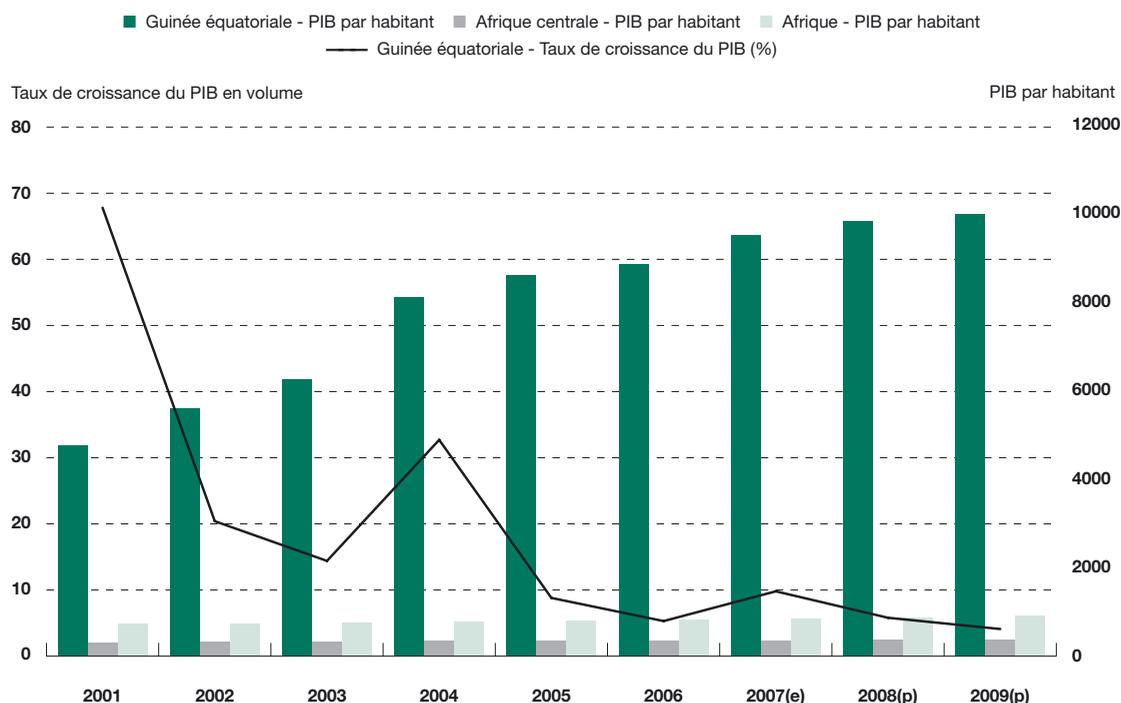
conférence économique nationale depuis celle de 1997. Intitulée *Guinée Equatoriale 2020 – Agenda pour une diversification des sources de la croissance : diagnostic et axes stratégiques*, cette conférence a exploré les lignes directrices d'une valorisation de l'énorme potentiel du pays non encore exploité, et d'une diversification de l'économie nationale, notamment par le développement du secteur halieutique, du tourisme et des services financiers.

La croissance soutenue et le respect des grands équilibres économiques n'ont réduit ni la pauvreté ni les inégalités.

L'année 2007 a été marquée également par l'organisation, en novembre 2007, de la deuxième

La croissance soutenue de l'économie et l'augmentation des recettes pétrolières n'ont cependant

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324813342011>

guère eu d'effets positifs sur la réduction de la pauvreté dans le pays, ni d'une façon générale sur l'amélioration du niveau de vie de la population. L'incidence de la pauvreté reste extrême en Guinée équatoriale. On déplore également un taux élevé de mortalité infantile, la persistance des épidémies, un faible taux d'accès à l'eau potable, la faible couverture de la vaccination, et le sous encadrement aussi bien de l'administration publique que des secteurs de l'éducation et de la santé.

Développement économique récents

En 2007, l'économie équato-guinéenne a enregistré un taux de croissance de 9.8 pour cent, après celui de 5.3 pour cent de 2006. Ce progrès exceptionnel s'explique par l'amélioration de la production pétrolière, notamment du gaz naturel liquéfié (GNL), favorisée par la mise en place de nouvelles installations.

La part des hydrocarbures dans le PIB en 2006, s'établissait à 87 pour cent. Ce secteur est devenu incontestablement le moteur de l'économie équato-guinéenne, loin devant les autres secteurs de l'économie et en particulier l'agriculture et le bois.

La production de pétrole en 2007 a été estimée à 370 000 barils par jour (b/j), soit 135 millions de barils dans l'année, en augmentation de 11.6 pour cent par rapport à 2006. La production cumulée de pétrole brut avait régressé de 6.61 pour cent l'année précédente, passant de 129.5 millions de barils en 2005 à 120.9 millions en 2006. Mais ce ralentissement avait été compensé en valeur par la forte augmentation des cours du pétrole équato-guinéen durant toute l'année 2006, qui n'est jamais descendu sous la barre de 60 dollars (USD) par baril. Le prix moyen à l'exportation a été de 227 900 francs CFA la tonne en 2006 contre 188 000 en 2005. Le pays dispose de réserves prouvées de 1,8 milliard de barils, lui assurant une production pour une vingtaine d'années à des niveaux relativement élevés.

Outre le pétrole, le pays est riche en gaz naturel, surtout du méthanol dont les réserves sont estimées à

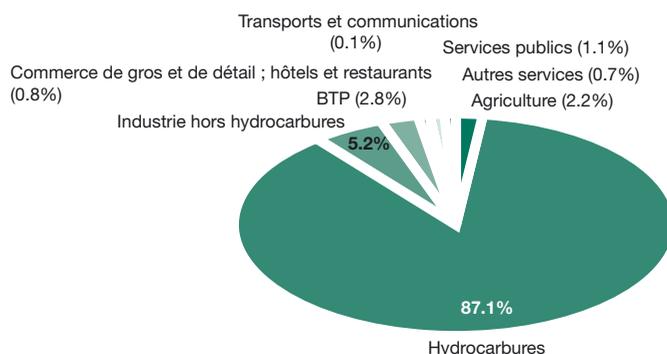
40 milliards de m³. En 2006, la production de méthanol et des autres gaz a été de 1.64 million de m³ contre 1.49 million de m³ en 2005. En 2007, la production du méthanol et celle de condensat ont progressé sensiblement, de l'ordre de 10.2 pour cent. Les estimations de production pour l'année 2007 sont de 3.16 millions de m³, et les perspectives 2008 de 3.28 millions.

L'augmentation de la production de ce secteur est due essentiellement à l'évolution de la production de butane et de propane depuis le renforcement des capacités de l'usine de Punta Europa, dont la production a augmenté de 102 pour cent par rapport à l'année 2005. Le gaz naturel, le méthanol en particulier, offre une véritable alternative pour pallier la baisse de l'extraction d'or noir. Les nombreuses compagnies pétrolières opérant en Guinée équatoriale devraient permettre au pays de se doter des technologies adaptées pour mieux exploiter son potentiel énergétique.

En ce qui concerne les autres activités du secteur primaire en 2007, la production brute de bois a culminé à 399 400 m³, contre 443 800 m³ en 2006 et 460 800 m³ en 2005, ce qui illustre le recul continu de cette production. En revanche, les bois débités ont augmenté de 6.3 pour cent grâce au renforcement des capacités des usines de transformation. Principalement situé sur la partie continentale du pays, le couvert forestier s'étend sur plus de 20 000 km², soit près de 80 pour cent du territoire national. Afin de préserver le patrimoine forestier, le gouvernement équato-guinéen a limité les périmètres d'exploitation et le nombre des entreprises opératrices. C'est ainsi que la surface exploitée a été réduite à 400 000 hectares contre 1.2 million en 1994, et le nombre des entreprises a été réduit à une quinzaine, contre 52 en 1994.

Le secteur primaire hors hydrocarbures n'a représenté que 1.5 pour cent du PIB en 2006. Les différents programmes mis en place afin de renforcer la sécurité alimentaire n'ont pas eu les effets escomptés. La persistance d'un niveau d'encadrement insuffisant, le manque de soutien matériel et financier aux paysans et l'état des infrastructures routières expliquent en grande partie cette situation.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325863516517>

Le cacao et le café sont les deux principales cultures d'exportation. La production de cacao s'est stabilisée à 3 000 tonnes en 2006, en léger progrès par rapport à 2005. Le cacao a souffert de l'augmentation des coûts des intrants, de la rareté de la main-d'œuvre, et surtout de l'instabilité des prix à la production. En 2006, le prix du cacao est stabilisé à 826 francs CFA/kg, contre 1 076 francs CFA en 2003, soit un recul de 24 pour cent en trois ans.

Concernant le café, les dernières données indiquent une légère reprise, surtout dans la province de Kie-Ntem où l'on enregistre une relative hausse des achats auprès des planteurs, malgré une situation internationale dégradée notamment par la chute des cours internationaux.

L'industrie de transformation du bois est regroupée dans la zone portuaire du Rio Ekuku, au sud de Bata, une région qui se spécialise dans le sciage et les panneaux de déroulage. En raison des conditions favorables du marché, la production de bois transformé a enregistré une hausse annuelle significative de 11 pour cent entre 2000 et 2006.

L'industrie énergétique (électricité, gaz) est en pleine progression grâce au renforcement de la capacité de production électrique et à l'acquisition de nouvelles centrales thermiques. L'activité du secteur énergétique est restée soutenue en 2007, en liaison avec la bonne tenue de la production de l'électricité et de la hausse

de la consommation facturée. La production électrique a atteint 181 375 kWh à la fin décembre 2007, contre 136 950 kWh à la même période 2006, soit une hausse sensible de 32.4 pour cent.

La production manufacturière pourrait profiter de l'élévation du niveau de vie des populations soutenue par les recettes pétrolières, et contribuer à la croissance économique du pays, à condition de réduire les obstacles que constituent des infrastructures de transports insuffisantes, la pénurie de capital humain qualifié, et des procédures administratives trop lourdes pour la création d'entreprises.

En revanche, le bâtiment et les travaux publics (BTP) sont en pleine progression. Le secteur a été redynamisé ces dernières années par des investissements publics colossaux, notamment pour la construction d'écoles, de centres de santé et de logements sociaux, les infrastructures routières et les travaux publics.

En ce qui concerne la pêche, les eaux territoriales de la Guinée équatoriale sont très riches mais encore mal exploitées. Le secteur de la pêche traditionnelle cohabite avec celui de la pêche industrielle, qui compte de nombreuses entreprises nationales à l'instar de Guinea Pesca S.A, Alfa Marina S.A, Armement de pêche-Gabon, et d'autres entreprises agréées.

Actuellement la production industrielle totale de la pêche est de l'ordre de 340 tonnes, mais avec la

construction d'une usine de transformation dans la ville de Mbini par la société Cepesca S.A, la production totale devrait augmenter dans les prochaines années. Du côté de la pêche traditionnelle, les derniers chiffres de la direction des pêches traduisent une diminution substantielle des captures au cours de la période en cours. En effet, le volume des poissons s'est réduit de 12.1 pour cent en 2007, tombant à moins de 350 tonnes à cause de la vétusté de la flotte artisanale.

La structure de la demande reflète la dépendance de la Guinée équatoriale vis-à-vis du pétrole. Le pays doit aussi importer la plupart des biens de consommation, et cette situation devrait persister en 2008 et 2009. L'investissement public a été soutenu en 2007, afin de renforcer les infrastructures de base dans

le pays, augmentant de 15 pour cent par rapport à 2006. L'investissement privé, dans le secteur pétrolier notamment, a atteint un niveau record en 2007, et il contribue d'une façon significative à la consolidation du PIB. L'économie équato-guinéenne est devenue une destination fortement attractive pour les investissements directs étrangers (IDE) dans la région. La consommation des ménages a été soutenue en 2007, avec une croissance en volume de l'ordre de 13.5 pour cent, grâce à la hausse des revenus des ménages tirée par une augmentation des traitements dans la fonction publique. La consommation finale dans le secteur public a affiché une augmentation de 6 pour cent, liée principalement aux besoins en équipements et fournitures des entreprises nationales et à la consommation de l'administration publique.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	76.4	40.2	12.3	8.3	5.0	13.3	9.2	5.6
Publique	6.8	17.0	15.0	5.0	5.0	6.8	2.4	2.4
Privée	69.6	23.2	10.4	10.9	5.0	6.4	6.8	3.3
Consommation finale	40.5	12.9	0.1	2.3	3.0	0.0	0.9	1.1
Publique	7.2	2.9	7.4	6.2	6.3	0.5	0.4	0.4
Privée	33.3	10.0	-1.3	1.4	2.3	-0.5	0.5	0.7
Solde extérieur	-16.8	46.9				-3.5	-4.2	-2.6
Exportations	100.4	97.3	5.5	2.3	1.1	10.4	4.2	1.9
Importations	-117.2	-50.3	5.8	3.6	2.0	-13.8	-8.4	-4.6
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-				9.8	5.8	4.1

Source : Données de la BEAC et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328734874645>

La consommation finale (publique et privée) devrait se consolider pour 2008 et 2009 en raison des besoins continus de l'économie équato-guinéenne en matière d'intrants (pièces de rechanges, outils et équipements et biens de consommation). Par contre, les exportations devraient diminuer en volume en 2008 et 2009 avec la tendance à la baisse de la production pétrolière, dont le rythme d'extraction a atteint une certaine maturité,

une baisse que n'ont pas compensée, ces dernières années, les découvertes de nouveaux gisements de gaz. Les aléas de la production du secteur pétrolier influenceront considérablement le taux de croissance du PIB dans les années à venir. Les prévisions misent ainsi sur une orientation au ralentissement de la croissance en 2008 et 2009, sont taux passant respectivement à 5.8 pour cent puis 4.1 pour cent.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le solde global est estimé à 22.8 pour cent du PIB en 2007, un taux élevé dû à un meilleur recouvrement des recettes pétrolières, qui ont affiché un record en dépassant la barre de 2 000 milliards de francs CFA.

Les recettes pétrolières ont représenté 42.7 pour cent du PIB en 2007, un léger recul par rapport à l'année 2006, manifestement dû à l'instabilité des cours du pétrole et à celle du prix du gaz naturel. Les recettes non pétrolières, qui stagnaient depuis que le pétrole a commencé à dominer l'activité économique nationale, reprennent de l'importance après les réformes fiscales de février 2006 qui ont instauré dans le pays la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et une nouvelle loi sur la fiscalité douanière visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales non pétrolières.

Les dépenses totales ont progressé en 2007 pour atteindre 22.8 pour cent du PIB, contre 21.4 pour cent en 2006. En volume, les dépenses totales ont atteint 956.4 milliards de francs CFA en 2006 et 1 188.4 milliards en 2007, soit une augmentation de 24.2 pour cent par rapport à l'année 2006.

Les dépenses courantes se sont stabilisées au niveau de 4.5 pour cent du PIB. Cette stabilité récompense

les efforts que poursuit l'État équato-guinéen pour compenser la hausse des cours internationaux du pétrole et la progression de la masse salariale.

Dans l'ensemble, l'exercice 2007 devrait se clôturer sur un excédent substantiel de 22.8 pour cent, bien que la position budgétaire se soit dégradée par rapport à 2006. Le solde budgétaire devrait s'améliorer en 2008, avant de se détériorer en 2009 en cas de repli des prix des cours de pétrole, et donc des recettes totales.

À l'instar des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac), qui ont adhéré à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), la politique économique et financière du gouvernement équato-guinéen préconise la promotion de la transparence dans la gestion et l'utilisation des revenus pétroliers, à travers le financement par les surplus pétroliers de fonds spéciaux. Ces fonds sont notamment destinés aux générations futures et aux efforts de diversification de l'économie.

En 2007, la politique budgétaire s'est axée sur la promotion d'infrastructures de base de qualité dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le gouvernement s'est parallèlement attaché à renforcer le capital humain en privilégiant les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité nationale, ainsi qu'en accroissant les dépenses en biens et services.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	18.8	31.3	37.5	47.6	45.7	44.8	43.9
Recettes fiscales	4.0	2.1	1.5	1.7	1.6	1.4	1.4
Recettes pétrolières	13.6	28.3	34.8	44.4	42.7	42.0	41.2
Dépenses totales (et prêt nets)^a	16.8	19.7	16.4	21.4	22.8	20.4	21.4
Dépenses courantes	10.0	5.0	4.5	4.4	4.5	4.1	4.3
<i>Sans les intérêts</i>	9.0	4.8	4.3	4.3	4.4	4.0	4.3
Salaires	2.8	1.2	1.0	0.9	0.9	0.7	0.8
Paiements d'intérêts	1.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Dépenses en capital	6.8	14.7	11.9	17.0	18.3	16.4	17.1
Solde primaire	3.0	11.8	21.4	26.3	23.0	24.4	22.5
Solde global	2.0	11.6	21.2	26.2	22.8	24.3	22.5

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de la BEAC et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331040606061>

Les prévisions 2008 et 2009 tablent sur une tendance à la baisse des recettes totales du pays et notamment des recettes pétrolières, mais le solde global devrait rester largement positif, à un niveau supérieur à 20 pour cent du PIB.

Politique monétaire

Membre de la Cemac, la Guinée équatoriale applique la politique monétaire de la communauté. La BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale) veille à la stabilité de la parité du franc CFA. À la fin de l'année 2007, la situation du pays se caractérisait par une consolidation des avoirs extérieurs du système monétaire, par un renforcement de la position créditrice de l'État et par un accroissement de la masse monétaire.

La masse monétaire au sens large (M2) a été en hausse de 14 pour cent au cours de la période pour dépasser la barre de 320 milliards de francs CFA, alors que le taux de couverture de l'émission monétaire restait stable, à 99,2 pour cent (estimation).

Le taux d'inflation s'est établi à 4,9 pour cent en 2007, légèrement en deçà des 5 pour cent observés en 2006. Ce taux reste, néanmoins, au dessus de la limite de 3,5 pour cent requise par la Cemac. Il reflète par ailleurs une légère hausse des prix de biens de consommation, le pays important la plupart de ses produits et de biens de consommation, notamment les produits alimentaires et vestimentaires et les biens d'équipements. Néanmoins, on prévoit une diminution sensible du taux d'inflation pour 2008 et 2009, due essentiellement à un retour de stabilité des prix à la consommation d'une part et, d'autre part, à une sensible augmentation de la production des cultures vivrières dans le pays.

En 2007, la fermeté de la consommation des ménages, soutenue notamment par l'expansion des activités des secteurs à haute intensité de main d'œuvre comme le BTP, a pesé sur l'évolution des prix à la consommation. En dépit des mesures de contrôle des prix des produits de première nécessité exercées au dernier trimestre 2007, de la baisse relative des coûts des communications téléphoniques et du maintien des

subventions des prix à la pompe des carburants par l'État, cette pression devrait être entretenue par la hausse des salaires des fonctionnaires, par les faibles disponibilités de main d'œuvre locale qualifiée, ainsi que par les dispositions réglementaires imposant aux entreprises de recruter des nationaux.

La politique de désendettement de l'État au plan extérieur et intérieur a fortement contribué à l'évolution du crédit intérieur, caractérisé par le niveau record en 2007 des avoirs du trésor public auprès du système bancaire, en hausse de 36 pour cent par rapport à 2006. Le crédit intérieur a été marqué par une surliquidité des pouvoirs publics mais, en même temps, par une faible capacité de mobilisation des crédits bancaires par le secteur privé, ce qui se traduit, pour la période, par une absence totale d'endettement de l'État.

Position extérieure

Les principaux partenaires commerciaux de la Guinée équatoriale sont les États-Unis, la Chine, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les États-Unis demeurent son premier client en absorbant plus de 35 pour cent des exportations du pays, en particulier les hydrocarbures des gisements maritimes du Golfe de Guinée. La position extérieure du pays repose sur une étroite base d'exportations concentrées sur les ressources naturelles, en particulier le pétrole et le gaz naturel. Ces produits sont particulièrement sensibles aux chocs subis par les termes de l'échange, rendant le pays très vulnérable aux évolutions internationales des cours. Le pétrole et le méthanol dominent les exportations à hauteur de 96 pour cent du PIB depuis une décennie. La Guinée équatoriale est le premier pays exportateur de pétrole de la zone franc, devant le Congo et le Gabon.

En 2007, les exportations de biens et services ont représenté 92,5 pour cent du PIB contre 96,3 pour cent pour 2006, soit un recul de 3,8 points. Ce ralentissement des exportations est dû principalement à la mise en exploitation de nouveaux gisements pétroliers dans le Golfe de Guinée, qui a provoqué une mobilisation de la main d'œuvre sur les nouveaux sites au détriment des anciens. Par ailleurs, l'augmentation de la production

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	38.7	64.5	68.4	65.6	63.3	65.7	63.6
Exportations de biens (f.o.b.)	98.0	98.3	98.1	96.3	92.5	91.1	89.2
Importations de biens (f.o.b.)	59.3	33.8	29.8	30.7	29.2	25.4	25.7
Services	-55.5	-26.7	-19.5	-18.7	-18.6	-16.4	-14.9
Revenu des facteurs	-13.7	-63.2	-58.3	-47.9	-45.7	-40.0	-36.3
Transferts courants	0.6	-1.0	-0.9	-1.1	-1.3	-1.4	-1.7
Solde des comptes courants	-29.9	-26.3	-10.4	-2.1	-2.3	7.9	10.7

Source : Données de la BEAC et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332228245027>

attendue en 2008 et 2009 pourrait être suivie d'une baisse des prix du pétrole, ce qui influencerait sur le volume des exportations du pays.

Les importations de biens et services ont enregistré une hausse substantielle de 17.1 pour cent en 2007 par rapport à 2006, pour un montant global de 2 630.3 milliards de francs CFA. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des importations du secteur pétrolier et du secteur public. La demande de produits de consommation courante a également progressé, en raison de l'augmentation des dépenses de biens et services du secteur public et de la consolidation du pouvoir d'achat des ménages.

La balance commerciale est restée néanmoins excédentaire en 2007, à hauteur de 63.3 pour cent du PIB contre 65.6 pour cent en 2006. Le solde extérieur courant reste négatif (- 2.3 pour cent du PIB), malgré une forte réduction des déficits par rapport au niveau de 2005 (- 10.4 pour cent du PIB). À noter, une très nette amélioration est prévue pour 2008 (+7.9 pour cent).

À noter également le faible accroissement des crédits à l'économie, de 1.7 pour cent en 2007 contre 8.2 pour cent projeté antérieurement, relié à la réduction des niveaux de découverts consentis aux opérateurs économiques, dans un contexte d'afflux de ressources extérieures consécutif au bon comportement des marchés pétroliers.

Les ressources exceptionnelles du pays ont contribué à l'attraction de capitaux publics et privés. En 2006,

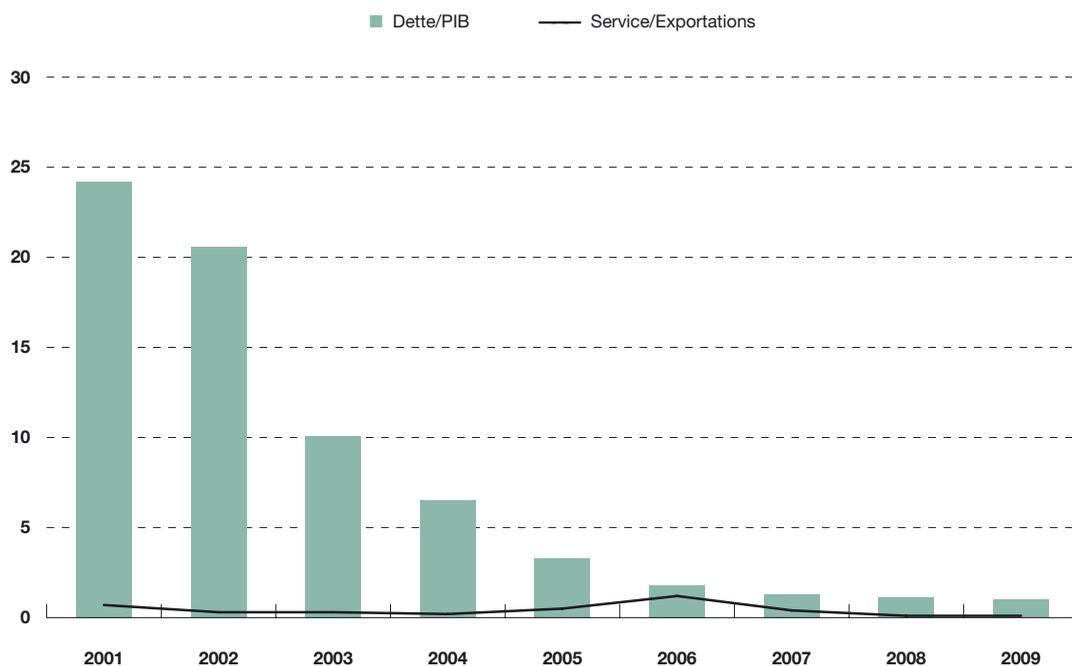
la Guinée équatoriale a bénéficié à elle seule de plus du tiers des investissements directs étrangers réalisés dans la zone de l'Afrique centrale, pour un total de 3.7 milliards USD. L'arrivée massive de capitaux étrangers illustre l'intérêt croissant des investisseurs internationaux pour une économie jeune et en pleine expansion.

La hausse des exportations du pétrole et le maintien des prix à des niveaux élevés ont contribué au renforcement des avoirs extérieurs du pays, qui ont crû de 30 pour cent par rapport à l'année 2006. Cette performance est due essentiellement à l'augmentation de la part revenant à l'État de certains contrats pétroliers, dopée par la flambée des prix mondiaux des hydrocarbures.

En ce qui concerne la dette publique, la poursuite du redressement des comptes extérieurs et l'augmentation des ressources budgétaires de ces dernières années ont amélioré les indicateurs de l'endettement extérieur, le plus faible de la région. Ils ont permis une renégociation de la dette bilatérale avec l'Espagne en 2003, puis avec l'Italie en 2005 ; les arriérés envers l'Espagne ont été apurés en 2004, et une partie de la dette avec l'Italie a fait l'objet d'un remboursement anticipé en 2005. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette extérieure sur le PIB a chuté de 4.1 pour cent en 2005 à 2.2 pour cent en 2006 et à moins 1.8 pour cent pour 2007 et 2008.

Par contre le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires a augmenté, passant de 1.1 pour cent en 2005 à 1.9 pour cent en 2006. Du fait

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327281328234>

de son niveau de richesse par habitant et de la faible importance du stock de sa dette, la Guinée équatoriale n'est pas éligible à l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Cette situation confortable ne signifie guère que la communauté internationale se désintéresse du pays : l'aide internationale prend la forme d'une coopération technique et d'expertise dans les domaines relevant du développement humain, dans le but de réaliser les OMD alors que la Guinée équatoriale enregistre un retard important en matière d'éducation, de santé et de droit commun.

Questions structurelles

Développements récents

La gestion rationnelle des recettes du pétrole constitue un défi pour les autorités équato-guinéennes, car si les recettes sont considérables, les résultats sont en deçà des moyens dont dispose le pays. Les autorités se sont par ailleurs engagées à renforcer la transparence

dans la gestion des ressources pétrolières, suite à l'adhésion de la Guinée équatoriale à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) en mars 2005.

En 2003, une loi de décentralisation administrative a été votée en vue d'un transfert de compétences aux 30 municipalités du pays. La modernisation du secteur public a été, également, au centre des recommandations de la conférence économique nationale de novembre 2007.

En novembre 2007, la deuxième conférence économique nationale de Bata, « Guinée Équatoriale 2020 », a défini un « agenda pour une diversification des sources de la croissance », notamment par le développement du secteur halieutique, du tourisme et des services financiers. Elle a également prôné une modernisation du secteur public.

L'édition 2008 du rapport de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires, *Doing Business*, classe

la Guinée équatoriale au 165^{ème} rang mondial, alors qu'elle était 157^{ème} en 2005. Il faut en effet 136 jours en moyenne pour créer son entreprise dans le pays contre 20 jours au Cameroun et 14 jours en République centrafricaine ; il faut également 45 jours pour y formaliser un contrat d'embauche contre 23 jours au Cameroun. Dans ces conditions, la Guinée équatoriale ne peut ni voir émerger un secteur privé compétitif, ni réussir la diversification de son économie. Pour se hisser au rang des pays offrant un environnement des affaires véritablement attractif, le pays est mis au défi de transformer les règles, les habitudes et les comportements préjudiciables à l'activité économique

Il faut noter que le climat des affaires s'améliore grâce à une fiscalisation plus poussée, avec l'entrée en vigueur de réglementations régionales comme celles de la Cemac, ainsi que par la mise en œuvre de processus d'harmonisation de la législation des affaires.

Par ailleurs, l'État poursuit ses efforts de libéralisation du champ économique, au nom de la liberté d'entreprendre. Le nombre des entreprises privées nationales et étrangères ayant obtenu des marchés publics a considérablement augmenté ; ces entreprises interviennent dans la réalisation d'infrastructures vitales pour la population : l'éducation, la justice, la santé et le logement social. Les entrepreneurs restent cependant confrontés à une réalité institutionnelle locale inadaptée aux changements : lenteur et complexité des procédures administratives, pénurie de personnels qualifiés, et absence d'un système d'information fiable.

Les efforts pour diversifier l'économie passent nécessairement par le développement des infrastructures routières et maritimes et par un renforcement des liaisons aériennes entre les différentes régions. L'infrastructure routière, un point de faiblesse du pays, est prise en charge par les pouvoirs publics. En 2006, la longueur des routes bitumées a doublé, grâce au soutien financier et technique de la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'Union européenne (UE). Une nouvelle route reliant Bata à la frontière orientale a été achevée avec l'aide de la Chine. Des axes bitumés desservent désormais la région d'Evinayong et relie Senye et Mbini, tandis

que la route reliant Malabo à Luba et Riaba sur l'île de Bioko a été goudronnée. Les deux principales villes du pays, Bata et Malabo, doivent bénéficier des projets en cours.

Dans le domaine du transport aérien, les projets de rénovation et d'extension des aéroports de Malabo et de Bata sont soutenus par la BAfD et le fond koweïtien du développement. L'aéroport de Malabo peut ainsi accueillir désormais les gros-porteurs.

Les infrastructures maritimes se développent également. Le port de Malabo, qui offre 204 mètres de quais pour une capacité annuelle de 200 000 tonnes, est en cours d'agrandissement. Le chantier, confié à la société marocaine Somagec, a commencé en mars 2006. Les travaux devraient offrir 1 400 mètres linéaires de quais à l'horizon 2009, répartis en trois unités répondant aux normes internationales. Malabo pourra ainsi accueillir tous gabarits de navires et porte-conteneurs.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est également classé prioritaire, notamment le développement de la capitale par la construction de la nouvelle ville, « Malabo II ». Ce gigantesque quartier devrait accueillir la plupart des services de l'État et les sièges de nombreuses entreprises, comme celui de la compagnie nationale de pétrole GEPetrol, ainsi que des logements. Le coût total des projets en cours est estimé à 750 millions d'euros.

Le logement social préoccupe aussi les autorités, et le chef de l'État a lancé en juin 2006 un grand projet de 2 330 logements sociaux au bénéfice des populations défavorisées. Ce marché est conduit par des entreprises chinoises (China Dalian) et des sociétés marocaines (Get, Chaabi) et libanaises (Seguibat).

Le secteur bancaire de la Guinée équatoriale est régi par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Quatre banques opèrent dans le pays. Outre la BGF Bank Guinée équatoriale, filiale du groupe gabonais BGF (Banque gabonaise et française internationale), on trouve la Caisse commune d'épargne et d'investissement (CCEI), filiale de CCEI Bank-Cameroun; la Société générale de banques en

Guinée Équatoriale (SGBGE), filiale du groupe français Société Générale ; et un nouvel établissement, la Banco Nacional de Guinea Equatorial (BANGE), qui a démarré ses activités en septembre 2006. Ces banques couvrent la majorité du territoire national et fournissent les différents services bancaires, des crédits à l'exportation, des crédits commerciaux et des prêts immobiliers.

Sur le plan financier, le total agrégé des bilans en 2007 s'établit à 420 milliards de francs CFA, en progression de 11 pour cent par rapport à 2006. Les crédits bruts à la clientèle sont en progression de 31 pour cent pour les mêmes périodes, et les crédits nets se sont montés à 137 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 32.5 pour cent en un an.

Selon la BEAC, les déclarations des banques nationales et les dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires au niveau de l'année 2006. Par ailleurs, la couverture des crédits par les dépôts s'établit à 345.6 pour cent, et les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 239 milliards de francs CFA. La trésorerie a présenté en 2007 un excédent de 63.8 pour cent du bilan total, en léger recul de 1.5 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

En matière de solvabilité, les quatre banques semblent manifester une bonne couverture des risques, pondérés par un ratio de fonds propres nets supérieur à 8 pour cent. S'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 3 banques réalisent un ratio supérieur ou égal à 100 pour cent, et parviennent à financer à hauteur de 50 pour cent leur emploi à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Développement des compétences techniques

Le système public de formation professionnelle et technique souffre d'une insuffisance manifeste de structures et d'organisation. Seuls deux centres professionnels, dont les infrastructures sont inadéquates, existent dans le pays. Il s'agit de *Modeste Gene Roz*,

situé à Bata, et du *12 Octobre*, situé à Malabo. Ces deux établissements constituent tout le potentiel national en matière d'enseignement public technico-professionnel.

Ils offrent peu de spécialités en relation avec les besoins de l'économie du pays. Le centre *Modeste Gene Roz*, de Bata, est le plus grand en termes d'effectifs de stagiaires et d'encadrement. Il a accueilli 705 stagiaires pendant l'année scolaire 2006/07, répartis en plusieurs filières : administration, mécanique auto, électricité auto, menuiserie.

Plus petit que le précédent, le centre du *12 octobre*, situé à Malabo, la capitale, est très récent, mais insuffisamment doté en équipements et en formateurs qualifiés. Malgré la nouveauté des structures d'accueil, la situation y est déplorable, ce qui prive la population jeune d'un espace important de formation pour les préparer au milieu de travail.

Dans les deux centres, la formation est répartie en trois niveaux. Le niveau primaire, appelé *Officialia*, dispense 3 ans d'études théoriques et pratiques. Le deuxième niveau, *Maestria*, correspond à une formation professionnelle ; il dispense également 3 ans d'études, qui permettent d'obtenir un diplôme de maîtrise professionnelle. Le troisième niveau, d'une durée d'une année, constitue une étape d'accès à une formation professionnelle pour les stagiaires issus du système d'éducation générale. C'est le niveau CAT : *Curso Acceso Technico*.

Le secteur privé de la formation professionnelle est très récent en Guinée équatoriale. Les rares établissements proposent notamment des formations de secrétaires et d'agents de saisie.

La formation professionnelle est une partie importante du Plan national pour le développement de l'éducation pour tous (EPT), lui-même partie intégrante du Programme stratégique de l'Éducation en Guinée équatoriale, dont la mise en œuvre concerne tous les groupes sociaux du pays. La conférence économique nationale de novembre 2007 a consacré la formation professionnelle comme domaine prioritaire

de l'intervention de l'État dans le cadre de sa stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Il n'existe pas de statistiques claires sur le niveau de l'emploi dans le pays, ni sur l'ampleur du chômage parmi la population active. La Guinée équatoriale, à l'instar de la plupart des pays africains où le taux de la population jeune dépasse 60 pour cent de la population totale, souffre d'un niveau de chômage assez élevé, qui s'accroît dans les grandes villes, résultat du fort exode rural.

La formation actuelle ne répond pas aujourd'hui aux besoins du marché du travail. Les enquêtes menées auprès des opérateurs économiques inclinent à estimer que le chômage en Guinée équatoriale est davantage lié à une faible qualification de la main d'œuvre qu'à une insuffisance de l'offre d'emploi. Il existe un décalage entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles. En effet, la loi sur l'emploi favorise un recours prioritaire à la main d'œuvre nationale: 65 pour cent au minimum des professionnels recrutés doivent être des Équato-guinéens, la proportion étant encore plus élevée pour les non professionnels. Ce recrutement doit s'accompagner en cas de besoin d'une formation de mise à niveau, qui ne s'avère malheureusement pas toujours suffisante pour dispenser les compétences requises. Beaucoup d'entreprises déplorent ainsi la difficulté à respecter les quotas de recrutement de nationaux faute de compétences disponibles. L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail est partiellement comblée par le recours à de la main d'œuvre étrangère. La politique migratoire peut donc constituer un levier stratégique pour mieux réguler le marché de l'emploi.

Le gouvernement a entrepris une grande réforme du secteur de la formation professionnelle et technique, adoptée par le Conseil de gouvernement et dont la mise en œuvre était annoncée partir du début de l'année 2008. La réforme s'articule sur trois points : *i*) la modernisation des équipements de formation, *ii*) le renforcement de l'encadrement, et *iii*) l'augmentation et la diversification des filières.

En ce qui concerne la modernisation, le gouvernement a soumis des appels d'offre pour le

renouvellement et l'achat de nouveaux équipements pour les deux centres de formation. En plus des machines, les autorités envisagent l'introduction de matériels didactiques performants, notamment l'outil informatique et l'audiovisuel.

L'encadrement est une autre priorité publique. Des bourses ont été allouées pour la formation de professeurs spécialisés dans des domaines bien précis, en collaboration avec la coopération espagnole et française.

Les autorités ont enfin programmé l'introduction de nouvelles filières, en adéquation avec l'évolution du marché du travail et la demande croissante des entreprises nationales et étrangères opérant sur le territoire : dessin bâtiment, tourneur, comptabilité et gestion des stocks, maintenance industrielle.

Le financement du secteur de la formation professionnelle reste du ressort des autorités publiques, mais le budget alloué présente une partie minime du budget du ministère de l'Éducation nationale, moins de 5 pour cent ces dernières années.

Certains secteurs économiques sont mis à contribution dans l'effort de financement de la formation professionnelle. L'État a ainsi décidé, par un décret de 2004, la mise en place d'un Institut technologique du pétrole cogéré avec le secteur privé. Au-delà de cette initiative, la question de la formation professionnelle se pose pour tous les secteurs, et elle est particulièrement critique dans les secteurs envisagés pour la diversification de l'économie: pêche et aquaculture, finances, tourisme, agriculture. La diversification ne pourra se faire sans une main d'œuvre qualifiée. Un important travail d'identification des besoins de formation professionnelle sera indispensable.

Plusieurs bailleurs de fonds, comme l'Unesco, l'OIT, la coopération espagnole ou la coopération française cofinancent quelques projets, dans le cadre d'actions de coopération bilatérale ou multilatérale avec le gouvernement ou le secteur privé.

Le défi majeur au niveau de l'emploi se pose donc au niveau de la formation professionnelle si l'on veut

assurer une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles sur le marché. La dotation du secteur de la formation en équipements et en personnels d'encadrement fait toujours défaut, et sa mise à niveau reste un impératif pour accompagner l'évolution socio-économique du pays et permettre le développement de nombreux secteurs économiques.

Contexte politique

La Guinée équatoriale est régie par un régime présidentiel fort. Après sa prise de pouvoir en 1979, le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo a été reconduit pour un nouveau mandat de sept ans en décembre 2002, avec plus de 97 pour cent des voix.

L'organisation politique actuelle est basée sur la constitution de 1996, qui prévoit trois niveaux de pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République qui nomme un Premier ministre, chef du gouvernement, ainsi que les membres de ce gouvernement. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée nationale, dont les députés sont élus au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Le pouvoir judiciaire s'exerce à travers différentes juridictions et tribunaux à travers le pays, dont la plus haute instance est la Cour suprême de justice. Le chef de l'État nomme le président de la cour suprême et les membres qui la composent pour un mandat de cinq ans.

Les dernières élections législatives ont eu lieu en mars 2004. Le parti au pouvoir, le Parti démocratique de la Guinée équatoriale (PDGE), est largement majoritaire, avec 98 sièges sur les cent que compte l'Assemblée nationale.

Une ouverture du champ politique a permis la constitution de plusieurs partis, comme la Convergence pour la démocratie sociale (CPDS) ; l'Union populaire (UP) ; L'Action populaire de la Guinée équatoriale (APGE), l'Union démocratique et sociale (UDS), et la Convention sociale démocratique et populaire (CSDP).

Au cours d'un lent processus de consolidation de la démocratie et de la gouvernance dans le pays ont été

établies les bases de fonctionnement des organisations de la société civile, grâce à l'approbation de deux lois sur les associations et les ONG.

Contexte social et développement des ressources humaines

Malgré une croissance soutenue et un afflux de recettes considérables, la situation sociale de la Guinée équatoriale est largement en deçà des espérances. Le pays est classé au 127^{ème} rang des indicateurs du développement humain (IDH) sur 177 pays selon le Rapport sur le développement humain (2007-2008) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), soit un recul de sept places par rapport à l'année 2006. Ce classement, qui place la Guinée parmi les pays ayant un développement humain moyen, est obtenu grâce à l'augmentation du PIB par habitant, et non par une amélioration des indicateurs sociaux (accès aux soins ou aux services publics, élévation du niveau de l'éducation et de la formation).

67 pour cent de la population totale vivaient dans la pauvreté extrême (moins d'un dollar par jour) entre 1994 et 2001 ; cette proportion s'élevait à 70 pour cent dans les zones rurales contre 60 pour cent en milieu urbain. Selon l'enquête équato-guinéenne auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (EEH) réalisée en 2006, 76.8 pour cent de la population totale est pauvre, ce qui correspond à un ratio de pauvreté de 66.4 pour cent des chefs de ménage. Cela représente un énorme retard pour un pays dont le revenu moyen par tête dépassait 20 000 USD par habitant.

L'analyse montre que la pauvreté affecte relativement plus les femmes que les hommes, et les milieux ruraux que les milieux urbains. La situation sanitaire du pays reste alarmante malgré l'amélioration relative de certains indicateurs du développement humain : l'espérance de vie à la naissance s'est améliorée et atteint 50.4 ans, mais avec un taux de mortalité infantile toujours élevé, de l'ordre de 123 pour mille naissances vivantes en 2006, et un taux de mortalité maternelle de 680 pour 100 000 naissances vivantes. Toujours selon l'EEH, le paludisme

demeure le premier facteur de mortalité : 49 pour cent des décès d'enfants de moins de cinq ans sont liés à cette maladie. Ces taux révèlent la faible couverture vaccinale dans le pays contre les pathologies ; actuellement le Programme élargi de vaccination (PEV) a vacciné 32.3 pour cent des enfants contre la rougeole, 34 pour cent contre la tuberculose et 32 pour cent contre la diphtérie, tétanos et coqueluche (Dtp3).

La prévalence du VIH/Sida atteint 7.2 pour cent de la population âgée de 15 à 49 ans, selon les sources nationales. Face à cette situation le gouvernement a mis en œuvre différentes actions comme le renforcement des programmes de santé de la mère et de l'enfant, la création du Conseil national de lutte contre le sida, et la mise en œuvre d'un Projet de renforcement des capacités de luttes contre le VIH/Sida, financé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'infrastructure sanitaire progresse, avec 300 dispensaires de premier et deuxième niveau, et une dizaine d'hôpitaux municipaux et provinciaux gérés par une Caisse de sécurité sociale (Ineseso) couvrant la moitié des dépenses médicales des assurés. Une nouvelle polyclinique d'une capacité de 110 lits a ouvert ses portes à Bata en mai 2007 avec des équipements très modernes. Elle opère dans la plupart des disciplines médicales, mais les infrastructures et le matériel sanitaires sont insuffisants, et leur maintenance défectueuse.

Malgré la mise en œuvre du plan de déploiement des personnels sanitaires issus de la première promotion de médecine en 2006, leur répartition n'est pas équilibrée entre les zones urbaines et les zones rurales. Le Plan de développement des ressources humaines (PDRH) n'est pas pris en compte, ce qui limite la répartition rationnelle des ressources humaines et freine l'adoption de politiques de motivation des agents sanitaires sur leurs postes de travail. Le gouvernement doit recourir à des compétences médicales étrangères, notamment hispanophones, en provenance de Cuba, d'Argentine et de quelques pays européens.

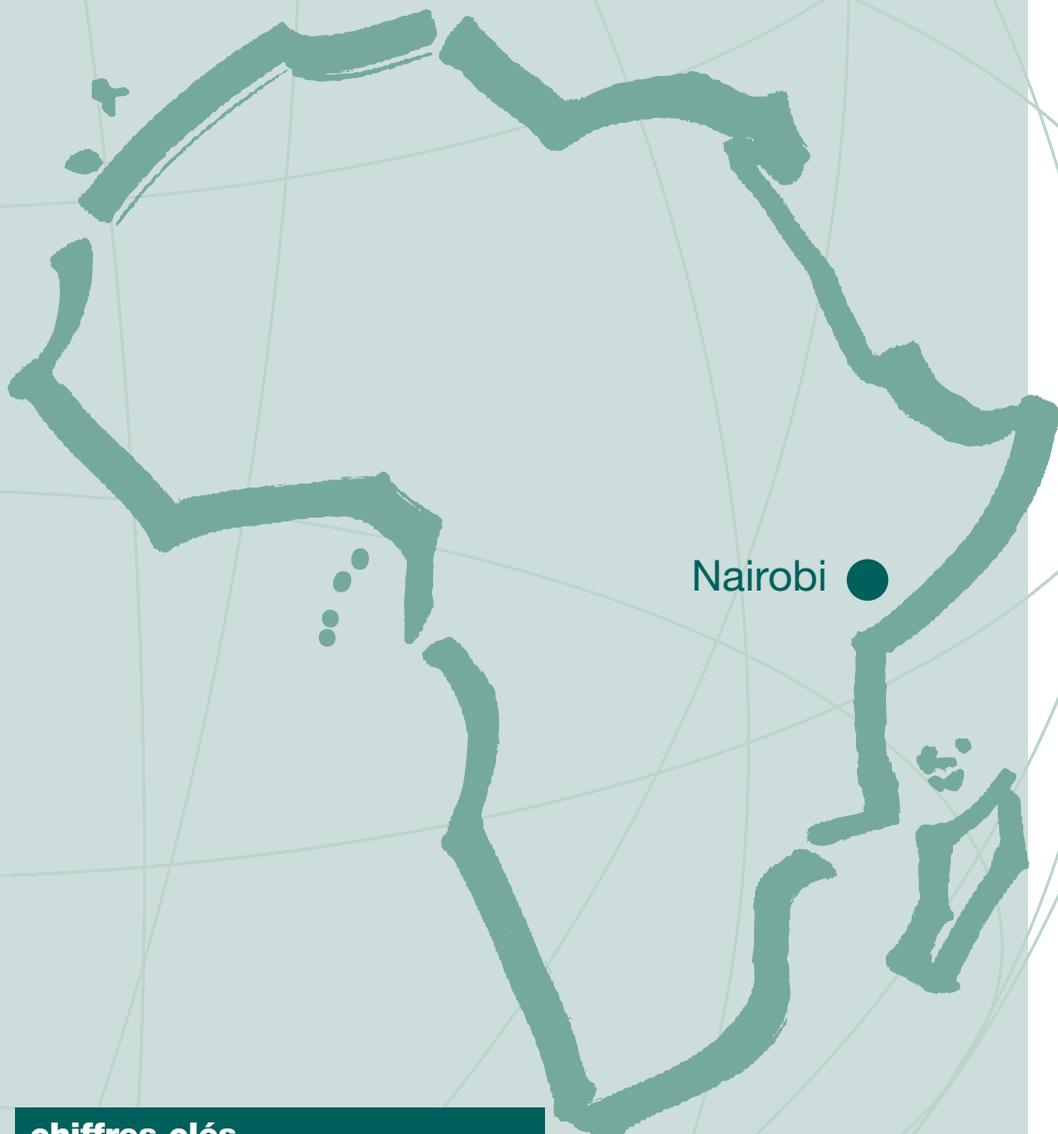
Le nombre insuffisant d'écoles maternelles, primaires et secondaires, d'universités, de centres professionnels, l'absence d'infrastructures adéquates (eau potable,

assainissement, mobilier, électricité, informatique) constituent les principaux maux dont souffre le secteur de l'éducation en Guinée équatoriale. Malgré ces lacunes, le niveau d'éducation s'améliore d'une façon continue, et le taux d'inscription des enfants dans le primaire a atteint 87 pour cent en 2007, et 25 pour cent dans le secondaire. Ce progrès est dû notamment à l'augmentation des infrastructures d'accueil dans les différentes régions du pays, qui compte désormais 784 établissements primaires (dont 115 écoles privées), et 71 établissements secondaires (dont 40 privés) ; le nombre des classes a atteint 1 500 en 2007, contre 1 378 en 1999.

L'insuffisance de formation du corps enseignant et le manque de matériels pédagogiques adéquats entravent toutefois l'amélioration qualitative du système éducatif. Dans l'enseignement secondaire général en particulier, le nombre d'enseignants qualifiés est très insuffisant par rapport à la demande, surtout dans les zones rurales. La majorité des enseignants qualifiés sont des religieux ou des étrangers, et travaillent à temps partiel. Le gouvernement a investi 5 millions USD en 2007 dans la formation de 2 000 enseignants, 36 conseillers pédagogiques et 45 inspecteurs d'enseignement.

Ce secteur bénéficie également du soutien de nombreuses institutions internationales et de pays. Les Nations unies avaient dépensé en 2006 plus de 5 millions USD pour la formation des 2 000 enseignants. L'Agence espagnole de la coopération internationale (AECI) et le ministère de l'Éducation nationale espagnole ont apporté leur contribution à la réforme du cursus scolaire et universitaire, à l'instar d'autres pays comme la France et la Chine. Mais bien que la première conférence économique de 1997 eût alloué 15 pour cent du budget national à l'éducation, on constate, ces dernières années, un recul des budgets de cette allocation : entre 2002 et 2007, les dépenses pour l'éducation nationales n'ont pas excédé 4 pour cent du total des dépenses publiques.

Kenya



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 580
- Population en milliers (2007) : 37 538
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 456
- Espérance de vie (2007) : 44.4
- Taux d'analphabétisme (2007) : 11.8

Kenya



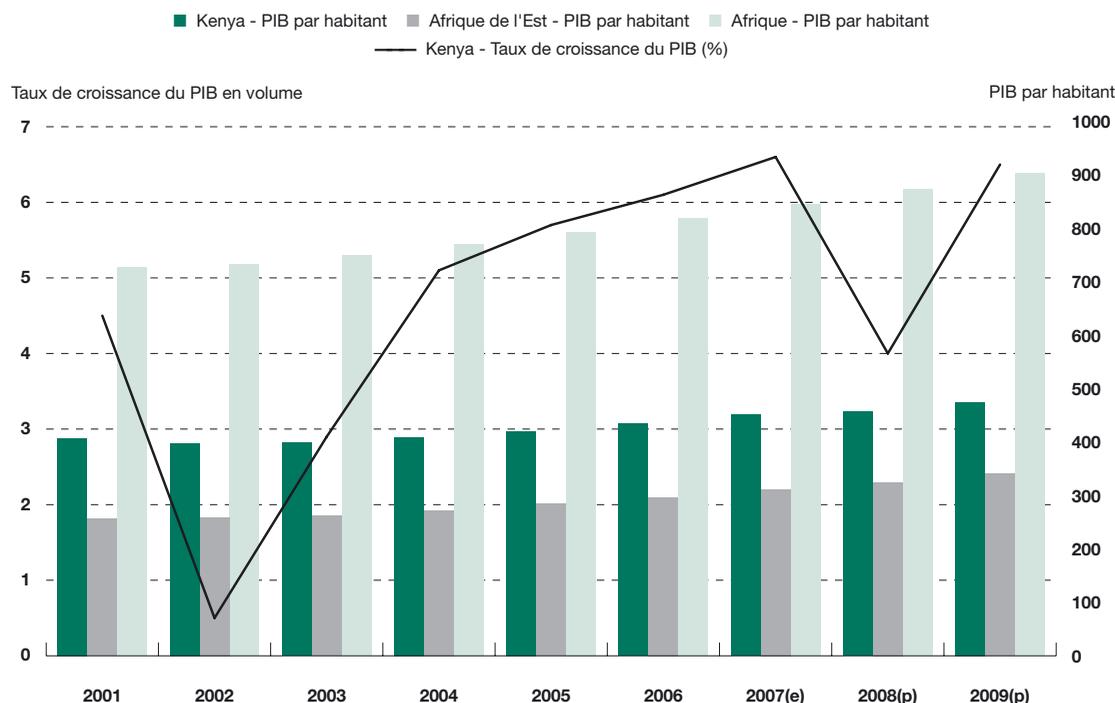
ESTIMÉ À 6.6 POUR CENT EN 2007 (après 6.1 pour cent en 2006), le taux de croissance de l'économie kenyane reflète l'essor de l'activité dans la plupart des secteurs. Le plan de redressement économique (*Economic Recovery Strategy – ERS*) qui s'est achevée fin 2007 a permis de redonner confiance aux investisseurs, d'améliorer les prix agricoles et de poursuivre les travaux d'électrification dans de nombreuses régions rurales. Avant que n'éclate la crise actuelle avec l'élection présidentielle très contestée du 27 décembre, l'économie avait enregistré en 2007 des résultats au moins aussi bons que l'année précédente. Désormais, il paraît probable qu'en 2008 les chiffres de la croissance seront très en deçà des prévisions. Si la crise s'estompe, son impact sur l'économie devrait cependant rester modeste, et la croissance pourrait réaccélérer légèrement en 2009.

Mise en œuvre en 2008, la *Vision Kenya 2030*, une stratégie conjuguant plusieurs plans quinquennaux dont le premier prévoit d'accroître les investissements dans les infrastructures et d'autres secteurs clés, devrait au-delà conférer un élan durable à la croissance.

La crise politique pourrait contraindre 2 million Kenyans à s'exiler, et annuler les récents progrès économiques et sociaux.

Sur la période allant de mai 2005 à mai 2006, le taux de pauvreté globale s'est réduit à 46 pour cent, contre 56 pour cent sept ans plus tôt, et la pauvreté rurale a diminué de 35 pour cent, ce qui est considérable. L'accès à l'eau potable et à des services médicaux à un coût abordable s'est également amélioré pendant la mise en œuvre de l'ERS, et les taux de scolarisation ont augmenté.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et du Bureau central des statistiques du Kenya ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324834728525>

Développements économiques récents

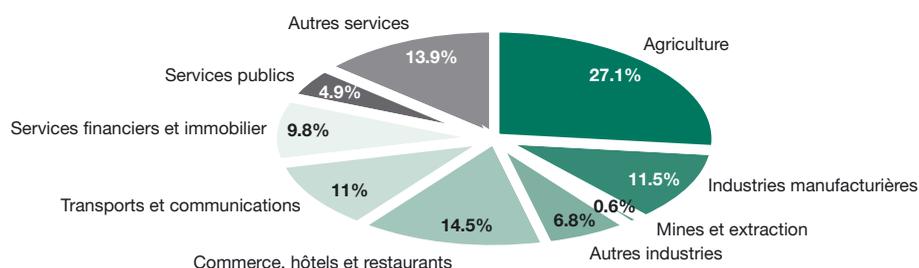
D'après les dernières estimations, le produit intérieur brut (PIB) a gagné 6.6 pour cent en volume en 2007, contre 6.1 pour cent en 2006. Alimentée par le secteur agricole, les industries manufacturières, le commerce de gros et de détail, le tourisme, les transports et communications, ainsi que par les services financiers, cette croissance traduit également une meilleure gestion de l'économie. Le revenu par habitant est passé de 439 dollars des États-Unis (USD) en 2006 à 456 USD en 2007, mais les perspectives 2008 sont assombries par la crise survenue en janvier. Les recettes touristiques devraient être faibles, les exportations seront vraisemblablement affectées par les perturbations observées dans le port de Mombasa, et l'on devrait assister à un ralentissement de la consommation et des investissements privés. Le redressement espéré par la suite devrait toutefois faire remonter la croissance en 2009 (tableau 1)¹. Selon les prévisions, le PIB en volume devrait augmenter de 4 pour cent en volume en 2008, puis le rythme s'accélérerait à 6.5 pour cent en 2009 (figure 1).

Le secteur agricole représentait 27.1 pour cent du PIB en 2007 (figure 2). Il a amélioré ses résultats par rapport à 2006 grâce au redressement opéré après la sécheresse qui avait sévi fin 2005 et au premier trimestre

2006. Les disponibilités alimentaires sont restées satisfaisantes en 2007 car des pluies suffisantes dans la plupart des régions ont permis des récoltes de maïs, de haricots et de millet plus abondantes. La production agricole s'est accrue de 12 pour cent au premier trimestre, contre 0.3 pour cent au premier trimestre 2006, puis de 5.8 pour cent au troisième trimestre 2007, contre 7.8 pour cent sur la même période de 2006. Le redressement de la production après l'épisode de sécheresse concerne toutes les grandes cultures. Bénéficiant également de bonnes pluies, la production de thé augmente, mais lentement. Les prix, en revanche, tendent à baisser sous l'effet d'une offre excédentaire. L'année 2007 a été marquée par une croissance positive, en valeur et en volume, de la production de café, de canne à sucre et de produits horticoles.

Contribuant à hauteur de 11.5 pour cent au PIB total, les industries manufacturières ont bien résisté, avec un gain de production en 2007 supérieur à celui de 2006. De fait, la croissance a été vigoureuse dans plusieurs branches, telles l'alimentation, les boissons et le tabac, dont les résultats ont progressé. Un certain nombre d'agro-industries (laiteries, minoteries, etc.) ont par ailleurs bénéficié d'un meilleur approvisionnement en matières premières grâce à des conditions météorologiques favorables. Le ciment, le textile, l'habillement et la chaussure ont également affiché des hausses de production substantielles.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Bureau central des statistiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325875687418>

1. Les investissements bruts rapportés au PIB sont passés de 18.4 pour cent en 2006/07 à 21.6 pour cent en 2007/08 ; la part des investissements publics a doublé, passant de 4.2 pour cent à 8.2 pour cent, tandis que celle des investissements privés s'est légèrement contractée, tombant de 14.2 pour cent à 13.2 pour cent (tableau 1).

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	15.6	19.4	10.1	5.7	10.0	2.3	1.3	2.4
Publique	4.6	5.0	45.0	7.0	10.0	2.6	0.6	0.8
Privée	11.1	14.4	-2.0	5.0	10.0	-0.3	0.8	1.6
Consommation finale	89.6	93.0	4.5	3.8	4.9	4.1	3.3	4.3
Publique	16.0	16.3	3.9	4.0	3.7	0.6	0.6	0.5
Privée	73.6	76.7	4.6	3.7	5.1	3.5	2.8	3.8
Solde extérieur	-5.3	-12.4				0.2	-0.7	-0.2
Exportations	21.3	25.1	7.6	1.2	4.0	2.5	0.4	1.3
Importations	-26.6	-37.5	4.9	2.4	3.3	-2.3	-1.1	-1.5
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	6.6	4.0	6.5

Source : Données du Bureau central des statistiques du Kenya ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328744757033>

Indicateur phare de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), la consommation de ciment a, selon les estimations, progressé de 14.1 pour cent en 2007 (après 12.3 pour cent en 2006). Cette progression résulte principalement de l'essor des investissements publics dans les infrastructures, du lancement de plusieurs chantiers dans le cadre du Fonds de développement des circonscriptions (CDF), et des rallonges budgétaires obtenues pour la construction, l'entretien ou la remise en état des routes. Les prêts et avances accordés au secteur par les banques commerciales ont été en hausse de 23.1 pour cent en 2007, contre 28.5 pour cent en 2006.

La production totale d'électricité est passée de 4.809 milliards de kilowatts/heure (kWh) durant les dix premiers mois de 2006 à 5.236 milliards de kWh sur la même période de 2007 (+ 8.9 pour cent). Soutenue par une activité économique plus dynamique, la consommation s'est accrue de 8.5 pour cent, totalisant 4.253 milliards de kWh pour les dix premiers mois de 2007, contre 3.921 milliards de kWh sur la même période de 2006. Le pétrole brut importé s'est renchéri de 1.4 pour cent (à 66.6 USD sur les dix premiers mois de 2007 contre 65.7 USD sur les dix premiers mois de 2006).

Au cours des dix premiers mois de 2007, les arrivées de touristes ont augmenté de 13 pour cent par rapport

à la même période de 2006, et les recettes touristiques sont passées de 688 millions USD à 878 millions USD (+ 27.6 pour cent, après + 14.9 pour cent en 2006). Cependant, en janvier 2008, la crise qui a éclaté dans le pays a entraîné une chute de plus de 80 pour cent des arrivées. Aux premier et deuxième trimestres 2007, les taux d'occupation des hôtels avaient respectivement augmenté de 19.6 pour cent et 36 pour cent par rapport à 2006, et le nombre des arrivées de 13 pour cent et 15.9 pour cent. Cet essor découlait notamment d'une politique commerciale plus offensive, axée en particulier sur les marchés d'Europe de l'Est et du sous-continent asiatique, et d'une amélioration des stratégies de diversification.

La branche transports et communications a progressé grâce, surtout, au transport routier et à une activité touristique toujours soutenue. En 2007, les quantités de combustibles transportées via le réseau de la *Kenya Pipeline Company* (KPC) ont augmenté de 5.1 pour cent, passant de 3.2 millions de mètres cubes au cours des dix premiers mois de 2006 à 3.3 millions de mètres cubes sur les dix premiers mois de 2007 (+ 9.2 pour cent en 2006). Dans le même temps, le volume de fret transitant par le port de Mombasa s'est accru de 9.9 pour cent, passant de 12 à 13.1 millions de tonnes. Dans les télécommunications, la dynamique de croissance s'est poursuivie en 2007, avec une

progression de 27.4 pour cent du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile (7.3 millions en décembre 2006 et 9.3 millions en juillet 2007). En 2006, la hausse avait été de 36.5 pour cent. Le nombre des lignes de téléphonie fixe a également augmenté, passant de 286 729 en juin 2006 à 297 888 en mars 2007 (+ 3.9 pour cent).

Politique macro-économique

Politique budgétaire

À moyen terme, le Kenya a opté pour une politique budgétaire prudente, centrée sur un meilleur recouvrement de recettes attendu de l'approfondissement des réformes et de la modernisation de l'administration fiscale. Il prévoit de maîtriser la croissance de ses dépenses totales afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire lui permettant de diminuer la dotation actuellement consacrée aux dépenses renouvelables et d'étoffer les dépenses d'investissement. Les autorités envisagent en particulier de réaffecter un important volume de crédits aux secteurs économiques et sociaux considérés comme prioritaires par la *Vision Kenya 2030* et de veiller à ce que l'accroissement de la dette intérieure reste dans des limites acceptables, pour éviter tout effet d'éviction des emprunts du secteur privé.

Selon les estimations, le budget de l'État exprimé en proportion du PIB était de 24.8 pour cent en 2005/06 et il a décliné à 22.9 pour cent en 2006/07 ; il devait passer à 25.6 pour cent en 2007/08 (tableau 2) compte tenu, principalement, du relèvement des dépenses de développement destinées à financer l'expansion des infrastructures. En 2006/07, le solde budgétaire global calculé sur la base des engagements (hors dons) a affiché un déficit égal à 1.7 pour cent du PIB (contre 5.6 pour cent prévus). Le déficit était ressorti à 3.3 pour cent en 2005/06. On estime que le solde global sur la base des engagements (dons compris) a, lui, été excédentaire, à 0.6 pour cent du PIB, alors qu'on prévoyait un déficit équivalant à 3.7 pour cent du PIB. Les dépenses prévues devraient absorber 25.6 pour cent puis 24.6 pour cent du PIB en 2007/08 et 2008/09, respectivement. Les dépenses renouvelables devraient diminuer par rapport à 2005/06, pour étoffer les dépenses de développement.

L'encours des factures en souffrance a largement diminué, tombant de 18.3 milliards de shillings kenyans (KES) en 2003 à 9.4 milliards fin 2007. Ces factures correspondent essentiellement à des dépenses renouvelables (57 pour cent du total entre juin 2002 et juin 2006). Les 43 pour cent restants correspondent à des projets de développement. Plusieurs mesures ont été prises pour remédier à ce problème chronique : instauration d'une comptabilité obligatoire et précise

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales avec dons^a	23.0	22.3	22.3	21.5	21.3	21.2	20.5
Recettes fiscales	20.0	19.0	19.2	18.4	18.5	18.0	17.6
Dons	0.6	1.3	1.1	1.3	0.8	1.3	1.0
Dépenses totales et prêts nets^a	22.6	23.3	22.2	24.8	22.9	25.6	24.6
Dépenses courantes	18.9	20.0	18.9	20.3	18.5	19.5	18.6
<i>Sans les intérêts</i>	14.3	17.6	16.6	17.7	16.1	17.1	16.9
Salaires	7.2	7.9	7.7	7.3	7.0	6.5	6.1
Paiements d'intérêts	4.6	2.5	2.2	2.7	2.3	2.4	1.7
Dépenses en capital	3.6	3.2	3.3	4.4	4.4	6.0	6.0
Solde primaire	5.0	1.5	2.3	-0.7	0.6	-2.0	-2.6
Solde global	0.4	-0.9	0.1	-3.3	-1.7	-4.4	-4.3

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331051355715>

des engagements ; calcul de l'encours réel des factures exigibles par le comité chargé de ces arriérés, et engagement en faveur d'un apurement rapide ; achèvement des projets restés au point mort, qui continuent d'alourdir l'encours.

La masse salariale publique est passée de 108.7 milliards KES en 2005/06 à 128.8 milliards KES en 2006/07, et elle absorbe 32.2 pour cent des recettes totales. À moyen terme, les autorités visent à ramener la croissance de la masse salariale à environ 6.7 pour cent du PIB (d'ici 2008/09) en réformant la gestion du secteur public.

Le montant des recettes fiscales recouvrées (311.3 milliards KES en 2005/06 et 379.1 milliards KES en 2006/07) devrait atteindre 487.3 milliards KES en 2008/09. Bien que les recettes soient en hausse, les résultats sont inférieurs de 12.9 milliards aux objectifs. Cette contre-performance est principalement imputable aux recettes provenant des droits d'accise et des droits d'importation, moins importantes que prévues. Les allocations d'aide aux ministères ont également été inférieures de 10.4 milliards KES au montant prévu (41.9 milliards KES). Après de nouvelles réformes, le recouvrement des recettes devrait être plus conforme aux objectifs fixés.

Pourtant ininterrompue, l'envolée des cours du pétrole n'a pas eu d'incidence sur les finances publiques. Les distributeurs d'hydrocarbures sont généralement prompts à ajuster à la hausse les prix à la pompe et à répercuter donc intégralement l'inflation des cours sur le consommateur. Pour calmer les inquiétudes suscitées par ce relèvement des prix, le parlement a adopté en 2006 une loi relative à l'énergie, que le gouvernement s'est montré réticent à mettre en application car il aurait fallu revenir sur une partie des mesures récentes de libéralisation du secteur pétrolier. Toutefois, le gouvernement a pris l'initiative d'augmenter le nombre de points de vente de l'entreprise publique *National Oil Corporation*.

Conformément au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les pouvoirs publics ont identifié parmi les projets et les programmes

budgetés ceux qui sont essentiels pour faire reculer la pauvreté et qui, à ce titre, seront prioritaires et épargnés par les coupes budgétaires. Il s'agit des mesures estimées bénéfiques pour les populations pauvres (relèvement du revenu, amélioration des conditions de vie, sécurité accrue, autonomisation, progrès de la gouvernance, promotion de l'équité et de l'égalité au sein de la société). Fin 2006/07, les dépenses totales consacrées à ces programmes s'élevaient à 50.9 milliards KES.

Le Kenya a instauré un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sur trois ans, et le système intégré de gestion financière dont il s'est doté va déboucher sur l'élaboration d'enveloppes budgétaires, qui viendront compléter le processus de budgétisation du CDMT.

Politique monétaire

La politique monétaire est déterminée principalement par la banque centrale du Kenya (*Central Bank of Kenya* – CBK), en concertation avec le Comité consultatif de politique monétaire (MPAC) et le ministère des Finances. Toutefois, il est question d'harmoniser d'ici fin 2009 les concepts et les définitions monétaires utilisés au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), dont les membres sont le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi. Le Kenya se sert déjà du *Manuel de statistiques monétaires et financières* (MSMF) publié par le FMI et fonctionne avec deux systèmes en parallèle depuis septembre 2007, en attendant d'adopter définitivement la méthodologie du Système général de diffusion des données (SGDD) II. Cette démarche est conforme aux recommandations du sommet de la CAE pour la transformation rapide de la CAE en union douanière, puis en union monétaire et, le cas échéant, en fédération politique à l'horizon 2016.

Pour atteindre ses objectifs de politique monétaire, la CBK procède à des opérations de marché libre (utilisant des bons du trésor et tout autre titre homologué pour réguler la masse monétaire), et en modulant le coefficient des réserves obligatoires. Ce coefficient est maintenu à 6 pour cent des dépôts des banques commerciales depuis juillet 2003. La CBK intervient également sur le marché des changes, moins pour

influer sur la liquidité intérieure que pour décourager la spéculation.

La politique monétaire cherche à maintenir l'inflation en fin d'exercice sous la barre des 5 pour cent, l'objectif du gouvernement. En 2007, il s'agissait de limiter la croissance de la monnaie centrale et de la masse monétaire au sens large à 12.7 pour cent, en ligne avec la croissance estimée du PIB en volume. Néanmoins, l'expansion de la masse monétaire et de la monnaie centrale est restée très supérieure à ce qu'il aurait fallu, en raison d'une forte accumulation d'actifs nets étrangers et locaux par le secteur bancaire. L'agrégat monétaire M3 a gonflé de 18.8 pour cent durant l'exercice qui s'est achevé en juin 2007, contre 16.1 pour cent durant l'exercice précédent ; l'objectif de 14 pour cent fixé pour le trimestre avril-juin 2007 n'a pas été tenu et l'agrégat M2 a augmenté de 16.1 pour cent en juin 2007. Une politique monétaire plus restrictive a été mise en place par la suite, afin que le taux d'inflation n'excède pas 5 pour cent en juin 2008. Malgré les inquiétudes liées à la volatilité des cours mondiaux du pétrole, le shilling kenyan devrait rester stable et contribuer à apaiser les tensions inflationnistes, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. Jusqu'à présent, rien n'indique que la hausse des prix du pétrole ait entamé les réserves. Au contraire, le shilling kenyan n'a pas cessé de s'apprécier par rapport au dollar.

En 2007, l'inflation non corrigée est ressortie à 9.8 pour cent, contre 14.5 pour cent en 2006. En revanche, l'inflation de base (hors alimentation et énergie) est restée proche de l'objectif de 5 pour cent, ce qui s'explique essentiellement par la prudence de la gestion budgétaire et monétaire et par le raffermissement du shilling kenyan vis-à-vis du dollar. Selon les prévisions, l'inflation devrait s'élever à 10.1 pour cent en 2008 puis redescendre à 7.4 pour cent en 2009.

Le 15 juin 2007, le taux de base a été abaissé de 10 à 8.75 pour cent pour être aligné sur les autres taux du marché de l'argent à court terme. Les écarts de taux entre titres ayant des échéances différentes ont également diminué. Le taux des bons du trésor à 91 jours a augmenté entre janvier et juin 2007, passant de 5.73 pour cent, en moyenne, en décembre 2006, à

7.6 pour cent en octobre 2007. Le taux moyen des bons du trésor à 182 jours est descendu de 8.87 pour cent en décembre 2006 à 7.8 pour cent en juin 2007. Les taux moyens appliqués par les banques commerciales ont baissé, passant de 13.74 pour cent en décembre 2006 à 12.56 pour cent en octobre 2007. L'écart entre taux débiteurs et créditeurs s'est en outre réduit. Il était de 9.63 pour cent en décembre 2006 et de 8.53 pour cent en octobre 2007. À moyen terme, les taux d'intérêt devraient se stabiliser en se rapprochant du taux de base.

À court terme, les perspectives d'inflation sont défavorables. L'instabilité persistante des cours du pétrole brut, en particulier, devrait influencer sur les prix intérieurs par l'intermédiaire des prix de l'énergie et, par effet de contagion, sur ceux des autres biens et services.

Position extérieure

L'accès aux marchés de l'Union européenne (UE) en franchise de droits et de contingents prévu par l'Accord de Cotonou a pris fin le 31 décembre 2007. Anticipant cette échéance, l'union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est et l'UE ont signé un accord-cadre transitoire, le 27 novembre 2007, à Kampala (Ouganda). Cet accord ouvrira la voie à un Accord de partenariat économique (APE) qui couvrira le commerce des biens, l'accès aux marchés, la coopération pour le développement et la pêche.

L'accord provisoire, qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2008, a permis de poursuivre les négociations au-delà du 31 décembre 2007. Les membres de la CAE peuvent ainsi avoir accès aux marchés de l'UE en franchise de droits et de contingents, et des dispositions transitoires sont prévues pour le riz et le sucre. L'accord prévoit également la libéralisation de 81 pour cent des importations de la CAE en provenance de l'UE, avec une période de transition de 25 ans.

D'après les estimations, le déficit des comptes courants représentait 1.5 pour cent du PIB en 2007, contre 2.3 pour cent en 2006. Il devrait atteindre 3.3 pour cent en 2008, puis refluer à 1.6 pour cent en

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-7.6	-10.0	-11.2	-14.3	-12.7	-13.4	-12
Exportations de biens (f.o.b.)	13.7	16.7	18.1	15.4	13.6	12.5	11.7
Importations de biens (f.o.b.)	21.3	26.8	29.3	29.7	26.3	25.9	23.7
Services	2.8	3.8	3.9	4.5	4.4	4.3	4.4
Revenu des facteurs	-1.2	-0.8	-0.6	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Transferts courants	5.3	6.2	6.5	7.8	7.2	6.7	6.2
Solde des comptes courants	-0.7	-0.8	-1.4	-2.3	-1.5	-3.3	-1.6

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332242836276>

2009 (tableau 3). Toutefois, la balance des services a été excédentaire en 2007 (4.4 pour cent du PIB), grâce à l'accroissement des recettes touristiques et des transferts privés unilatéraux.

Les produits horticoles, le thé, l'habillement, les accessoires vestimentaires et le café restent les principales sources de recettes liées aux exportations de marchandises. Ils entraînent pour 53.4 pour cent dans le total des recettes d'exportation de produits d'origine locale en 2006. L'augmentation des recettes d'exportation en 2006 a atteint 9.2 pour cent pour les produits horticoles, 11.7 pour cent pour le thé, 0.8 pour cent pour le café et 11.4 pour cent pour l'habillement et les accessoires vestimentaires (en provenance, principalement, des zones franches pour l'exportation). Durant l'exercice qui s'est achevé en octobre 2007, les exportations de marchandises ont progressé de 17.4 pour cent par rapport à la même période en 2006 sous l'effet d'une hausse de la valeur à l'exportation du café, du thé, des produits horticoles, des hydrocarbures, des biens manufacturés et des matières premières. Le thé, les produits horticoles et le café ont représenté 37 pour cent des exportations en valeur, et les biens manufacturés 12.5 pour cent.

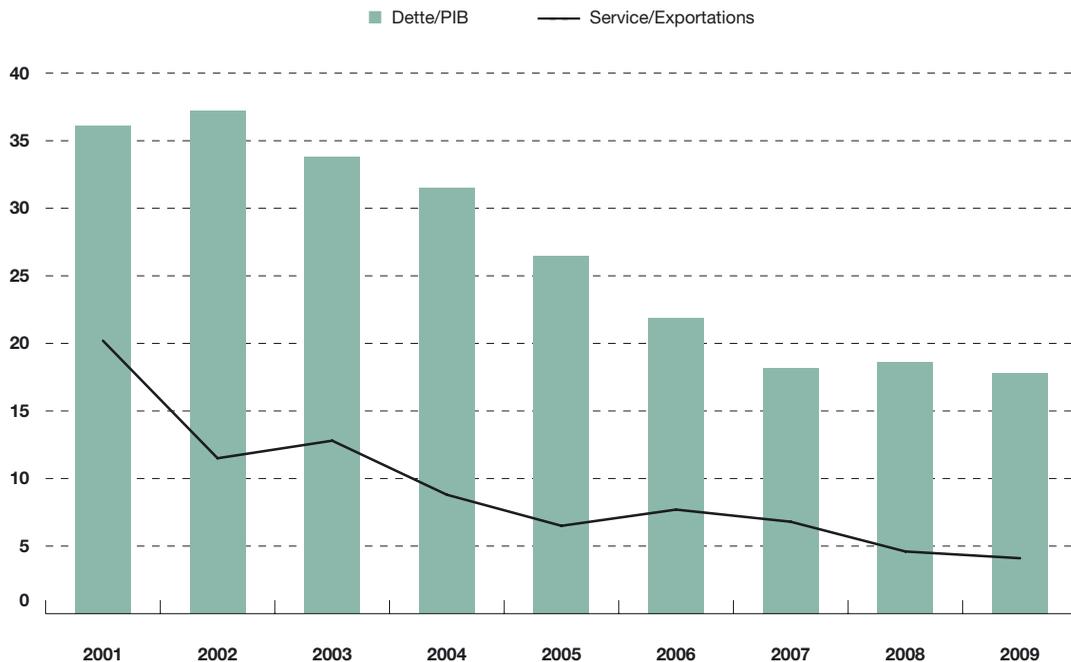
La valeur des importations, notamment des machines et des matériels de transport, des biens manufacturés, des produits chimiques et du pétrole, s'est accrue de 26.6 pour cent sur l'exercice clos en octobre 2007. Les machines et les matériels de transport ont représenté 32.2 pour cent de la valeur totale des importations de marchandises, contre 21 pour cent pour les produits pétroliers.

Le compte de capital financier a affiché un excédent de 1.572 milliard USD durant l'exercice clos en octobre 2007, contre 1.153 milliard USD sur l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement due à des flux plus importants de transferts de capitaux et d'investissements directs à court terme.

La dette publique garantie par l'État est passée de 789.1 milliards KES fin juin 2006 à 801.3 milliards fin juin 2007, soit l'équivalent de 40 pour cent du PIB et une hausse de 12.2 milliards KES (+ 1.5 pour cent sur l'exercice budgétaire 2006/07). L'encours a augmenté car la dette intérieure s'est creusée de 46.9 milliards KES, creusement partiellement compensé par une contraction de 34.7 milliards KES de la dette extérieure. Néanmoins, la dette intérieure rapportée au PIB n'a pas cessé de se réduire, pour s'établir à 18 pour cent fin juin 2006 et 18.2 pour cent fin juin 2007. En valeur absolue, son encours a gonflé de 13.1 pour cent : de 357.8 milliards KES fin juin 2006, il atteignait 404.7 milliards KES un an plus tard.

La dette extérieure totale a baissé en pourcentage du PIB, tombant de 21.9 à 18.2 pour cent entre juin 2006 et juin 2007. En valeur absolue, elle tend à décroître depuis juin 2004 en raison d'un accès plus limité aux financements extérieurs et de l'appréciation du shilling kenyan. L'encours de la dette extérieure était estimé à 6.1 milliards USD fin septembre 2007, en hausse de 1.7 pour cent par rapport à juin 2007 (6 milliards USD). Assortis de conditions de faveur (taux faibles et échéances longues), les prêts consentis par les créanciers multilatéraux constituent une part plus importante de la dette extérieure du Kenya.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327384431675>

Globalement, la dette extérieure se compose à 60 pour cent de prêts multilatéraux et à 35.2 pour cent de prêts bilatéraux, tandis que les prêts des banques commerciales et les crédits fournisseurs et à l'exportation représentent, respectivement, 0.1 pour cent et 4.7 pour cent. Le Japon est le premier partenaire du Kenya pour le développement, comme en témoigne le montant de l'aide publique au développement (APD) qu'il lui a octroyée (1.1 milliard USD en septembre 2006).

Questions structurelles

Développements récents

La mise en œuvre des réformes structurelles s'est poursuivie, en dépit des retards pris par le parlement sortant dans l'adoption de textes clés. Le Plan d'action pour la gouvernance lié à la Stratégie de gouvernance pour l'avènement d'un Kenya prospère se déroule selon le calendrier prévu, avec la promulgation d'une loi cadre qui a modifié diverses dispositions législatives et

promulgué d'importantes réformes en matière de gouvernance. Afin d'accroître la transparence et d'améliorer l'accès du public aux informations de l'administration, le parlement sortant avait adopté un projet de loi sur les partis politiques (septembre 2007), promulgué la loi de 2006 sur la protection des témoins et institué un comité permanent chargé de recueillir les doléances des citoyens (juin 2007). En 2007, le gouvernement a continué d'approfondir les réformes touchant à la gestion des finances publiques, tout en limitant le rôle de l'État dans l'économie. Les dix grands objectifs du plan d'action et de l'évaluation de la gestion des dépenses publiques ont été atteints, la procédure d'audit fondé sur le risque a été mise en place, et le Système intégré de gestion financière est désormais opérationnel dans les 24 ministères. Une commission de surveillance des marchés publics est également entrée en fonction, comme le prévoyait la loi sur les cessions et les marchés publics.

En 2007, les pouvoirs publics ont continué d'œuvrer pour améliorer l'environnement des affaires afin de

développer le secteur privé, en supprimant 205 autorisations d'activité et en simplifiant 371 autres en vertu d'une loi de 2006 (*Licensing Laws [Repeals and Admendment] Act*). Depuis 2006, quelque 315 autorisations, sur un total de 1 325, ont été supprimées, et 379 simplifiées. Le rapport *Doing Business* 2008 de la Banque mondiale classe le Kenya parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde en matière de facilitation des affaires. La même année, le Kenya s'est également vu décerner par les Nations unies le Prix du service public, dans la catégorie « amélioration de la transparence, du sens des responsabilités et de la faculté d'adaptation au sein du service public », pour avoir introduit des contrats-plans détaillés à tous les échelons de l'administration et imposé à tous les ministères de répondre aux besoins du grand public dans un délai de 100 jours. De son côté, l'Institut Ash pour la gouvernance démocratique et l'innovation (*Kennedy School of Government*, université de Harvard) a nommé le Kenya comme l'un des États pouvant prétendre à une récompense internationale pour l'amélioration de ses services publics. En septembre 2007, avant l'éclatement de la crise politique, Standard & Poor's avait réaffirmé les notes attribuées aux emprunts souverains kenyans : « B+ » pour la dette à long terme en devises et « BB- » pour la dette à long terme en monnaie locale.

Destinée à garantir la transparence des procédures de privatisation des entreprises publiques, et donc à accroître la responsabilisation, la loi sur la privatisation a été promulguée en 2005. Elle crée une commission indépendante chargée de surveiller les programmes de cession des actifs publics. Cette commission a fait l'objet d'une publication au journal officiel du 31 décembre 2007, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Son instauration a mis un terme à la polémique qui s'éternisait au sujet de l'absence de cadre réglementaire régissant la cession des entreprises publiques, et qui portait notamment sur la cession récente de KenGen (un producteur kenyan d'électricité) et de Mumias (une raffinerie de sucre), et sur l'introduction en bourse de Safaricom², reprogrammée pour début 2008.

En janvier 2007, le Kenya a lancé sa Stratégie de développement du secteur privé (PSDS), une feuille de route destinée à aider le pays à faciliter la mise en place d'un secteur privé solide et prospère. La PSDS vise à mieux coordonner les différents niveaux concernés de l'administration, ainsi qu'à harmoniser les activités des partenaires pour le développement, du secteur privé, de la société civile et de l'administration, grâce à des structures institutionnelles et des structures de gestion appropriées. Un plan de mise en application de la PSDS a été élaboré. Ses principaux axes sont les suivants : accélérer, par des activités ayant un effet catalyseur, la mise en œuvre des initiatives gouvernementales présentes et futures en supprimant les obstacles qui entravent la fourniture des services publics ; soutenir l'accélération des réformes macro-économiques dans des domaines clés tels que le commerce, la déréglementation et l'accès aux financements ; et financer des initiatives visant spécifiquement à encourager la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME).

En 2007, l'État a poursuivi la modernisation et le développement des infrastructures physiques, afin de soutenir les secteurs productifs et, ainsi, contribuer à réduire la pauvreté. Dans le cadre de la *Vision Kenya 2030*, les infrastructures (terme qui englobe les routes et les travaux publics, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les transports et le logement, mais également le renforcement des collectivités locales) sont considérées comme un pilier essentiel de la croissance économique.

La loi de 2005 sur les marchés publics et les cessions est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et crée un organisme autonome, l'Autorité de surveillance des marchés publics (PPOA). Cette régie doit rendre le système de passation des marchés publics kenyans plus transparent, responsabiliser les différents acteurs et réduire le gaspillage des deniers publics.

Parmi les grandes réformes du secteur financier figurent la promulgation de la loi sur les banques (amendement de 2006), le transfert de pouvoirs de surveillance à la CBK et le plafonnement des intérêts

2 L'État Kenyan envisage de céder le quart de sa participation de 60 pour cent dans Safaricom, une société de téléphonie cellulaire où il est associé avec le britannique Vodafone ; selon les estimations, la valeur de l'opération s'élèverait à 34 milliards KES.

accumulés sur les prêts improductifs, la loi sur les assurances (amendement de 2006) et les amendements à la loi de finances (2006). Après la promulgation de la loi sur le micro-crédit en 2006, la CBK a défini un ensemble de règles prudentielles permettant d'appliquer ce texte dès sa promulgation au journal officiel. Ces règles tiennent compte des caractéristiques et spécificités du micro-crédit par rapport aux activités traditionnelles du secteur bancaire commercial, et elles s'appuient sur des recommandations internationales concernant les meilleures pratiques. La loi sur les assurances (amendement de 2006) prévoit la création d'une autorité indépendante de réglementation de ce secteur, chargée d'en renforcer la réglementation et d'améliorer le taux de pénétration des sociétés d'assurance.

La Bourse de Nairobi est désormais bien établie et compte 20 sociétés affiliées. Actuellement, 58 entreprises y sont cotées, dont 52 sur le marché des actions et 6 sur celui des titres obligataires.

La valeur des fonds de pension privés s'est accrue de 21.6 pour cent en 2006, à 148 642 milliards KES. Celle des actifs détenus par le Fonds national pour la sécurité sociale (NSSF) a également augmenté, s'établissant à 63 661 milliards KES. L'essor des fonds de pension et leur préférence pour les instruments de placement à long terme ont permis à l'État d'émettre des obligations à plus long terme. Ces fonds devraient investir des montants substantiels dans les bons du trésor à 15 ans lancés en novembre 2007.

L'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) a été créée par la loi sur la gestion et la coordination des questions environnementales, entrée en vigueur le 14 janvier 2000. Aux termes de la loi, cette régie est habilitée à assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des questions relatives à l'environnement et à être le principal instrument des politiques environnementales publiques. Début 2005, la NEMA a imposé à toutes les entreprises, y compris celles déjà en activité, de réaliser une étude d'impact sur l'environnement.

Dernièrement, un certain nombre de réformes ont été engagées dans le secteur agricole. L'industrie laitière

et sa gestion ont fait l'objet d'une restructuration qui s'est traduite par une hausse de 125 pour cent des livraisons de lait entre 2001 et 2005 et par une hausse de plus de 100 pour cent des prix. Les pouvoirs réglementaires de la Commission du café ont également été étendus. Les ventes directes de café sont désormais autorisées parallèlement aux ventes par adjudication. Quelque 4.2 milliards KES de dettes contractées par des coopératives caféicoles ont été effacés par l'État, et les systèmes d'irrigation des rizières ont été modernisés dans l'ouest du pays et dans les zones côtières. Par ailleurs, grâce à l'amélioration de la gouvernance au sein du secteur coopératif, les cultivateurs peuvent désormais accéder plus facilement au crédit. Le parlement doit présenter un projet de loi sur les coopératives d'épargne et de crédit qui, une fois adopté, constituerait le cadre réglementaire de secteur des coopératives. Enfin, les commentaires formulés par les différents acteurs de la politique agricole sont en cours d'intégration au projet de loi relatif à ce domaine après avoir été finalisés en 2006.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Les pouvoirs publics ont élaboré une politique nationale pour l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), formalisée dans le document de session n° 1 de 2005, *Policy Framework for Education, Training and Research* (cadre pour l'enseignement, la formation et la recherche). Entre autres, le Kenya axe ses activités de promotion de l'ETFP sur la parité entre les sexes. Il entend porter le taux d'inscription des femmes à 30 pour cent, contre moins de 5 pour cent aujourd'hui.

L'entrepreneuriat est intégré à l'ETFP dans la mesure où l'on parle désormais de la « formation technique, industrielle, professionnelle et à l'entrepreneuriat » (FTIPE). Les réformes engagées s'attachent au renforcement des compétences en vue de répondre aux besoins de l'économie qui découlent des évolutions technologiques.

L'enseignement technique est dispensé dans quatre établissements polytechniques nationaux, situés à

Nairobi, Kisumu, Mombasa et Eldoret, et dans un institut de formation des enseignants du technique à Nairobi. Les établissements polytechniques nationaux proposent des cours allant du certificat à des diplômes nationaux supérieurs, et ceux de Mombasa et Nairobi sont habilités à délivrer des diplômes technologiques. L'ETFP est également dispensé dans d'autres établissements disséminés dans tout le pays : 17 instituts de technologie, 21 instituts de formation technique, plus de 600 lycées techniques et près de 1 000 écoles de commerce. Au total, 71 167 étudiants participaient à des programmes d'ETFP en 2006, dont 4.87 pour cent étaient des femmes.

Bien que les systèmes de garantie de niveau soient inadéquats, les autorités renforcent actuellement le cadre juridique. L'une des procédures en place prévoit que les examens soient conduits par un organisme central (le Conseil national des examens du Kenya). En outre, un stagiaire placé en entreprise sera personnellement suivi par un superviseur expérimenté, chargé d'établir un rapport indépendant sur ses capacités.

Au total, 123 établissements prennent part au projet pilote de stages dans l'industrie. À ce jour, 2 012 personnes y ont participé (313 étudiants en université, 1 699 venant d'autres établissements de formation) et 23 conférenciers/instructeurs sont issus d'établissements de formation technique. Une vaste campagne de sensibilisation a été menée auprès de plus de 350 employeurs, dont 136 participent aujourd'hui au projet pilote. Des lignes directrices standardisées et des instruments de suivi et d'évaluation pour les stages en entreprise ont été élaborés. Un Conseil national pour la formation industrielle accorde un appui financier symbolique aux stagiaires dans le cadre de ce projet pilote.

Le pays privilégie généralement les certificats et diplômes délivrés par les établissements techniques. Cependant, les capacités d'accueil aux différents niveaux (lycées techniques, collèges de deuxième cycle secondaire et universités) ne sont pas suffisantes pour recevoir l'essentiel de ceux qui ont achevé leur cursus primaire ou du premier cycle du secondaire. Ces élèves ont besoin de renforcer leurs qualifications via un système

de FTIPE harmonisé, flexible et répondant aux besoins du marché.

Il existe une importante pénurie de qualifications au Kenya en raison des multiples déficiences de l'ETFP : cursus rigides, inadéquation entre les formations dispensées et les compétences requises par les employeurs, mécanismes insuffisants de garantie de niveau, inadéquation des locaux et insuffisance d'équipements modernes, manuels et matériels de formation onéreux, ou encore trop faible participation du secteur privé à la conception des programmes. Plus on monte dans la hiérarchie des formations techniques, moins les programmes s'attachent aux compétences pratiques et au savoir faire. Les systèmes d'ETFP répondent pour l'essentiel aux énormes besoins de formation de l'économie informelle : l'apprentissage se pratique à grande échelle, en particulier en zone urbaine, en vue d'un emploi indépendant.

Les programmes d'investissement dans l'ETFP sont gérés par des comités directeurs, sous la houlette du directeur de l'enseignement technique. Les priorités sont fixées pour la période allant de l'exercice 2005/06 à l'exercice 2009/10 pour un montant total d'environ 2 747 milliards KES. Elles portent sur le recrutement des étudiants, les équipements, les outils, la mise à niveau, la réhabilitation et la maintenance des locaux et installations en place. Les principaux acteurs du financement sont l'État, les organisations non gouvernementales (ONG), les particuliers, ainsi que des organismes et États étrangers.

Le financement de l'ETFP provient essentiellement d'une taxe d'apprentissage et du budget de l'État. Les établissements d'ETFP sont en partie financés par des associations parents-enseignants, avec les droits d'inscription annuels. Pour sa part, l'État se charge des salaires des enseignants, tandis que le personnel d'appui est rémunéré grâce aux frais de scolarité versés par les étudiants. Les établissements peuvent payer leurs dépenses d'investissement grâce à des dons ou des financements octroyés par l'État ou des donateurs. Les fonds ainsi obtenus peuvent être consacrés à des projets spécifiques, servir à combler des déficits budgétaires ou à accorder des bourses à des étudiants démunis. En

Tableau 4 - Dépenses réelles publiques et privées ou émanant des donateurs consacrées à l'ETFP, 2002/03 - 2006/07 (en millions de KES)

Exercice	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Public	260	300	350	405	465
Privé	100	150	205	260	304

Source : Données des autorités nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332555235242>

volume, les dépenses publiques et privées émanant des donateurs pour l'enseignement et la formation (hors coûts d'exploitation) ont fortement augmenté ces cinq dernières années (tableau 4). En 2006/07, les subventions à l'ETFP ont représenté 0.7 pour cent du budget total et 2.7 pour cent du budget de l'éducation.

L'évaluation du système d'ETFP en place montre que les capacités d'accueil des collèges secondaires de deuxième cycle et des lycées techniques sont insuffisantes pour recevoir ceux qui ont achevé leur cursus primaire ou du premier cycle secondaire, et qui ne peuvent aller en université ou dans les écoles préparatoires. L'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire a exercé une pression considérable sur les structures existantes puisque, désormais, un grand nombre d'élèves issus du primaire sont prêts à entrer dans le système d'ETFP. Ces insuffisances et celles précédemment évoquées sont autant de défis à relever absolument.

Contexte politique

Le parti alors au pouvoir – la Coalition nationale arc-en-ciel (Narc) –, et le parti qui l'avait précédé au pouvoir, l'Union nationale africaine kenyane (Kanu), ont poursuivi en 2007 leur processus de dissolution pour se refondre en trois formations : le Parti de l'unité nationale (PNU), le Mouvement démocratique orange (ODM) et l'ODM-Kenya. L'ODM a fait campagne contre le projet d'une nouvelle constitution défendu par le Narc, ce dernier perdant le référendum constitutionnel de novembre 2005. Aux élections générales de décembre 2007, l'ODM a présenté Raila Odinga comme candidat à la présidence, tandis que l'ODM-Kenya soutenait Kalonzo Musyoka, tous deux anciens ministres du président sortant Mwai Kibaki. Ce dernier se représentait quant à lui sous les couleurs

du PNU, une coalition de partis affiliés (la Kanu, la Safina [arche de Noë], le Parti démocratique [DP] et la Narc-Kenya). Uhuru Kenyatta, leader de l'opposition officielle de la neuvième législature, et Daniel Arap Moi, un ancien président, ont soutenu le président sortant Kibaki.

Au Kenya, les élections générales (présidentielle, législatives et municipales) ont lieu tous les cinq ans. Le 27 décembre 2007, elles ont attiré le nombre le plus élevé de candidats à la députation, avec 2 548 candidats pour 210 sièges (contre 1 033 en 2002), tandis que 15 332 candidats se disputaient les 2 486 sièges municipaux. Ces élections ont aussi attiré le nombre de candidatures féminines le plus élevé : 269 candidates à la députation (contre 44 aux élections générales de 2002), et 1 478 femmes à des postes municipaux. Neuf partis ont présenté un candidat à la présidence, notamment Mwai Kibaki (PNU), Raila Odinga (ODM) et Kalonzo Musyoka (ODM-Kenya). Quelque 108 partis politiques, chiffre record, ont soutenu des candidats en lice pour des sièges parlementaires, et 117 partis ont présenté des candidats à des postes municipaux. Au niveau des circonscriptions, certains sièges de députés étaient disputés par 33 candidats. Rares étaient ceux convoités par seulement deux ou par un petit nombre de candidats. La commission électorale (ECK) a accrédité 4 000 observateurs et 2 000 représentants des médias nationaux et étrangers.

Les élections du 27 décembre 2007 ont enregistré un taux de participation de 70.4 pour cent, sur 14 044 959 électeurs inscrits. Le scrutin a été très serré, Mwai Kibaki recueillant officiellement 4 584 721 voix (47 pour cent), et son plus proche rival, Raila Odinga, 4 352 993 (44 pour cent), tandis que 879 903 voix (8.9 pour cent) se portaient sur Kalonzo Musyoka.

Cependant, le décompte officiel a été jugé peu crédible par les observateurs tant internationaux que kenyans, ce qui a provoqué la colère des partisans de l'ODM. Les résultats déclarés ont déclenché de très graves violences sur fonds de considérations ethniques, qui se sont traduites par plus de 1 000 morts, 300 000 personnes déplacées et des destructions massives. Cette crise politique pourrait entraîner la paupérisation de deux millions de Kenyans alors que, ces dernières années, de grands progrès avaient été accomplis, et elle risque de saper la confiance des entreprises si l'impasse politique ne trouve pas d'issue. L'Union africaine a désigné comme médiateurs un collège de personnalités africaines conduit par l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, assisté de l'ancien président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, et de l'ancienne première dame d'Afrique du Sud, Mme Graça Machel. Afin d'aider à la résolution de cette crise politique majeure, ces délégués ont pu constituer, avec des représentants du gouvernement et de l'opposition, une équipe pour le dialogue et la réconciliation nationale au Kenya.

Le nouveau parlement compte le nombre le plus élevé de femmes (15 au total) jamais élues depuis l'indépendance. Le scrutin a évincé plus de 60 pour cent des députés sortants, dont 20 ministres et plusieurs politiciens aguerris. L'ODM est ressorti comme le premier parti, avec 99 sièges contre 43 pour le PNU, 16 pour l'ODM-Kenya et 14 pour la Kanu. L'ODM et ses alliés disposent au total de 104 sièges, tandis que le PNU et les partis affiliés au pouvoir en obtiennent 103. Le président a formé un gouvernement de coalition avec un autre parti d'opposition (ODM-Kenya) et désigné la moitié de ses ministres, dont deux femmes. Kalonzo Musyoka (ODM-Kenya), qui a été nommé vice-président, serait ouvert à un gouvernement d'unité nationale élargi à l'opposition.

Pour accélérer et approfondir le programme de réformes axées sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, le gouvernement a élaboré une stratégie de gouvernance assortie d'un plan d'action, qui définit des interventions anti-corruption hiérarchisées, spécifiques et assorties d'échéances dans de larges domaines : prévention, investigations et récupération

d'actifs acquis au moyen de la corruption, renforcement des capacités d'engager des poursuites et amélioration de la gouvernance dans des secteurs prioritaires. La mise en œuvre de ces mesures devrait aboutir à des progrès notables dans la lutte contre la corruption à court et moyen terme. La loi sur les agressions sexuelles de 2006 a été promulguée, et une convention visant à éliminer les violences faites aux femmes a été ratifiée.

Contexte social et développement des ressources humaines

Outre les systèmes en place de transferts d'allocations, tels que le Fonds de développement des circonscriptions (CDF), le Fonds de transfert vers les collectivités locales (LATF), le Fonds pour le versement de bourses dans les circonscriptions et le Fonds jeunes entreprises (YDF) destiné à aider les jeunes à créer leur propre emploi, un Fonds pour le développement des entreprises de femmes (WEDF) a été mis en place en 2007. Doté de 1 milliard KES en 2007/08, il cherche à autonomiser les femmes au niveau des circonscriptions en les aidant à créer leur entreprises ; sa dotation doit être multipliée par trois (3 milliards KES) en 2008/09. Les ressources du WEDF doivent être décaissées via 12 établissements de micro-finance, et les comités d'attribution siègent au niveau des circonscriptions.

L'État a réussi à mettre en œuvre le programme de gratuité de l'enseignement primaire (FPE) et il a pris des mesures pour exonérer de frais de scolarité des élèves du secondaire à compter de 2008. Des efforts sont également déployés pour recruter davantage d'enseignants, de manière à améliorer le ratio du nombre d'élèves par enseignant. Les affectations budgétaires au secteur de la santé ont été substantiellement relevées, puisque les pouvoirs publics distribuent des traitements antirétroviraux gratuitement dans les hôpitaux de tout le pays, conformément à sa stratégie de lutte contre le VIH/Sida. Dans le cadre d'un « plan Marshall » pour les zones arides et semi-arides, les autorités ont injecté 11 milliards KES pour le forage de puits et la réhabilitation de la Commission des viandes, entre autres interventions ciblées.

L'État a augmenté de 16.5 pour cent ses investissements consacrés au développement du capital humain, ciblant l'enseignement et la santé : il les a portés à 147.6 milliards KES en 2006/07, l'équivalent de 8.99 pour cent du PIB. Le programme FPE a amélioré de 25.9 pour cent l'accès à l'enseignement primaire : de 6 062 900 en 2002, le nombre d'inscriptions est passé à 7 632 200 en 2006. Les taux brut et net de scolarisation se sont élevés, respectivement, à 107.4 et 84.2 pour cent en 2006, contre 107.2 et 83.2 pour cent en 2005. La scolarisation dans le secondaire a progressé de 10.3 pour cent : 934 100 inscrits en 2005 et 1 030 100 en 2006. En revanche, la fréquentation de l'enseignement secondaire reste faible, avec des taux brut et net de scolarisation estimés, respectivement, à 32.4 et 23.2 pour cent en 2006. Les inscriptions dans les établissements de formation des maîtres sont légèrement plus nombreuses, atteignant 17 700 en 2006. Les universités ont enregistré une hausse de 21.6 pour cent du nombre d'étudiants, qui a grimpé de 92 300 inscrits en 2005 à 112 200 en 2006. On a également dénombré 1 575 établissements scolaires de plus, portant le chiffre total à 57 662 en 2006, surtout grâce à la création de 1 078 maternelles, ainsi que de 476 écoles primaires.

L'enveloppe brute totale allouée à l'enseignement a gonflé de 18.8 pour cent, passant de 92.4 milliards KES en 2005/06 à 109.8 milliards KES en 2006/07, soit l'équivalent de 6.69 pour cent du PIB. Les dépenses de développement consacrées à l'enseignement primaire ont presque quintuplé : 6.4 milliards KES en 2006/07, contre 1.3 milliard KES en 2005/06. Les dépenses de développement pour l'enseignement technique et pour la formation des enseignants, en recul, sont passées de respectivement 185 millions KES et 143.5 millions KES en 2005/06 à 85 millions KES et 50 millions KES en 2006/07. Les dépenses de développement affectées à l'enseignement supérieur ont progressé, selon les estimations, de 35.6 pour cent, à 661.5 millions KES en 2006/07.

Le nombre des établissements médicaux a augmenté de 5.3 pour cent, passant de 4 912 en 2005 à 5 170 en 2006, tandis que celui du personnel médical a enregistré une légère hausse (65 914 en 2005, 67 126

en 2006). Le taux de couverture vaccinale complète des enfants de moins d'un an s'est amélioré : il était de 63 pour cent en 2005 et de 70 pour cent en 2006, à la suite de campagnes de vaccination nationales dynamiques. Plus de 1 000 dispensaires ont été construits dans l'ensemble du pays. L'enveloppe budgétaire consacrée aux médicaments a, elle aussi, grossi, tandis que le personnel soignant s'est étoffé de plus de 4 080 personnes, déployées dans les zones rurales et pauvres, afin de renforcer les services sanitaires. De plus, les pouvoirs publics ont amélioré les services d'orientation des malades en augmentant le nombre des ambulances, et ils ont mis en œuvre des réformes de la gestion financière qui devraient faire progresser l'efficacité et la prestation des soins dans tout le Kenya.

Des campagnes ont permis par ailleurs la distribution aux particuliers de plus de 202 millions de moustiquaires imprégnées et de diffuseurs d'insecticides. La formation des travailleurs sociaux via des campagnes d'information, d'éducation et de communication a contribué à les sensibiliser aux problèmes. En 2005/06, les pouvoirs publics ont choisi une nouvelle politique de traitement du paludisme, qui repose sur les associations thérapeutiques à base d'artémisinine (protocole ACT) afin de pallier l'accoutumance à la sulfadoxine-pyriméthamine.

La coordination des efforts de lutte contre le VIH-Sida a permis une réduction de 50 pour cent du taux de prévalence, qui est passé de 13 pour cent en 2001 à 6.7 pour cent en 2003, avec un taux de sensibilisation de 98 pour cent. Les sites et les centres de conseil et dépistage volontaire (CDV) se sont multipliés : on en dénombrait 3 en 2000, 105 en 2002 et plus de 700 en 2005, répartis sur tout le territoire. S'efforçant d'endiguer la maladie, l'État a engagé, en juin 2006, une politique qui vise à délivrer gratuitement des antirétroviraux (ARV). Selon les estimations actuelles, les infections par le VIH/Sida ont chuté de 5.9 pour cent en 2005 à 5.1 pour cent en 2006. On dénombre 165 000 patients sous thérapie ARV, contre 3 000 il y a quatre ans. Cependant, environ 430 000 adultes et 23 000 enfants ne bénéficient pas de traitement ARV. En outre, chaque année, 1.5 million de femmes enceintes doivent être conseillées, et quelque 68 000 autres ont

besoin d'un traitement pour empêcher la transmission mère-enfant. En 2007, les pouvoirs publics ont prévu de consacrer 500 millions KES à l'achat d'ARV. Il n'en reste pas moins beaucoup de défis à relever : améliorer la qualité de vie de la personne infectée, analyser les impacts socio-économiques de la maladie, endiguer les pertes de vies humaines pour cause de maladies liées au VIH, s'occuper des orphelins, toujours plus nombreux.

Début 2007, la flambée de fièvre de la vallée du Rift s'est poursuivie, surtout dans les régions pastorales du nord-est du Kenya, même s'il a été fait état aussi de cas isolés dans d'autres zones du pays. Quelques cas de choléra ont également été signalés dans des contrées de la province de Nyanza.

L'amélioration des performances dans les différents secteurs de l'économie kenyane se reflète dans la création d'emplois. Globalement, l'économie a généré 496 000 emplois en 2006, soit une amélioration de 5.7 pour cent par rapport au nombre d'emplois en 2005. Une grande proportion de cette main-d'œuvre a été absorbée par le secteur informel, qui a produit 418 000 emplois. Les pouvoirs publics restent focalisés sur le secteur des micro- et petites entreprises pour la création d'opportunités d'emploi et la lutte contre la

pauvreté. Le droit du travail est en train d'être évalué afin de permettre, le cas échéant, l'élaboration de projets de loi, tandis que la politique relative à l'emploi a été approuvée par le gouvernement et transmise au parlement pour adoption. Les autorités ont également approuvé l'instauration d'un Conseil national pour l'emploi qui aura pour mission de suivre les tendances de l'emploi et de rendre des avis. Enfin, dans le secteur de l'industrie manufacturière informelle (surnommé *Jua kali*, « soleil implacable » en swahili), les sites de 60 micro- et petites entreprises ont été remis en état dans tout le pays.

Les investissements bruts rapportés au PIB sont passés de 18.4 pour cent en 2006/07 à 21.6 pour cent en 2007/08 ; la part des investissements publics a doublé, passant de 4.2 pour cent à 8.2 pour cent, tandis que celle des investissements privés s'est légèrement contractée, tombant de 14.2 pour cent à 13.2 pour cent (tableau 1).

L'État Kenyan envisage de céder le quart de sa participation de 60 pour cent dans Safaricom, une société de téléphonie cellulaire où il est associé avec le britannique Vodafone ; selon les estimations, la valeur de l'opération s'élèverait à 34 milliards KES.

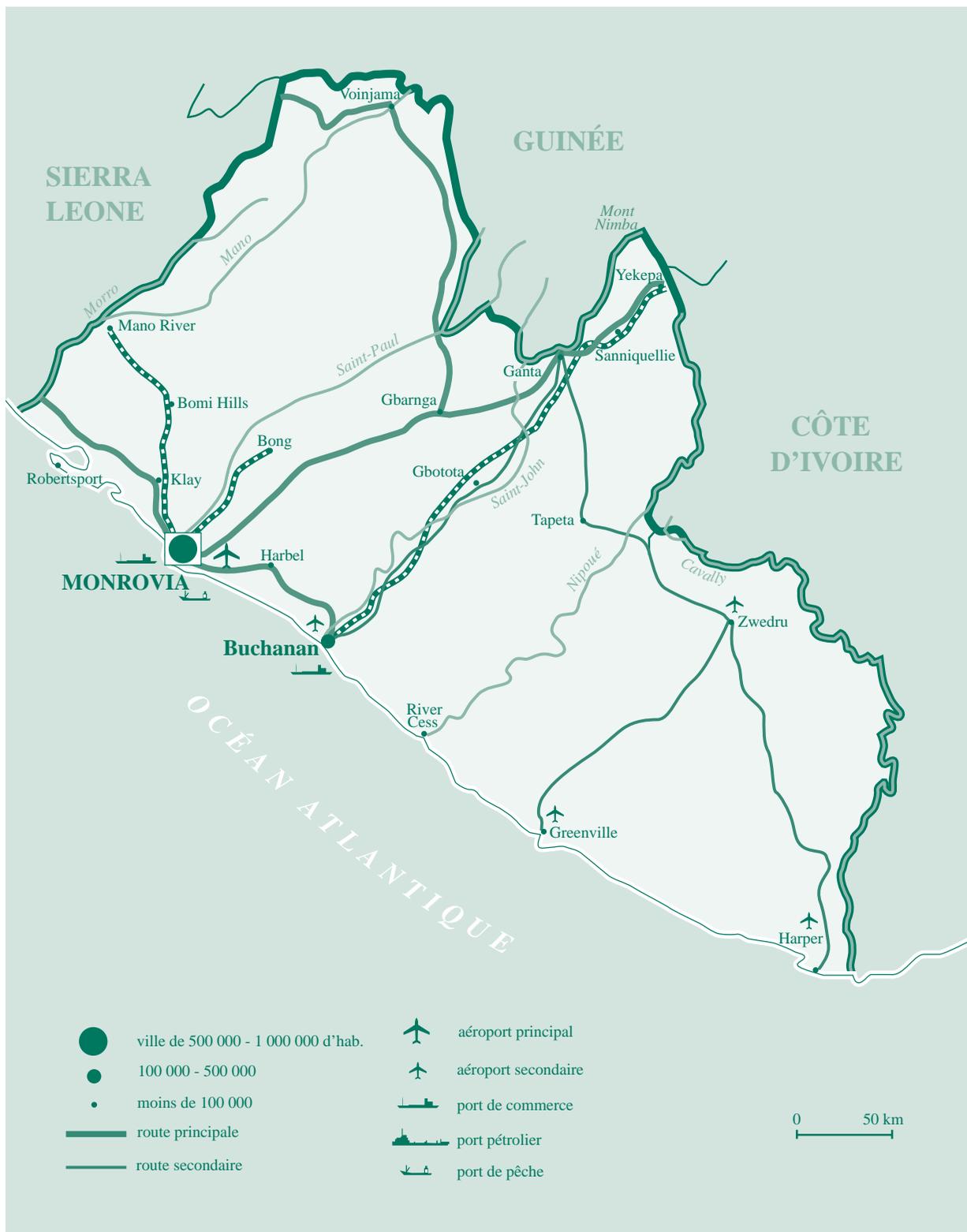
Liberia



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 111
- Population en milliers (2007) : 3 750
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 130
- Espérance de vie (2007) : 35.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 39.3

Liberia



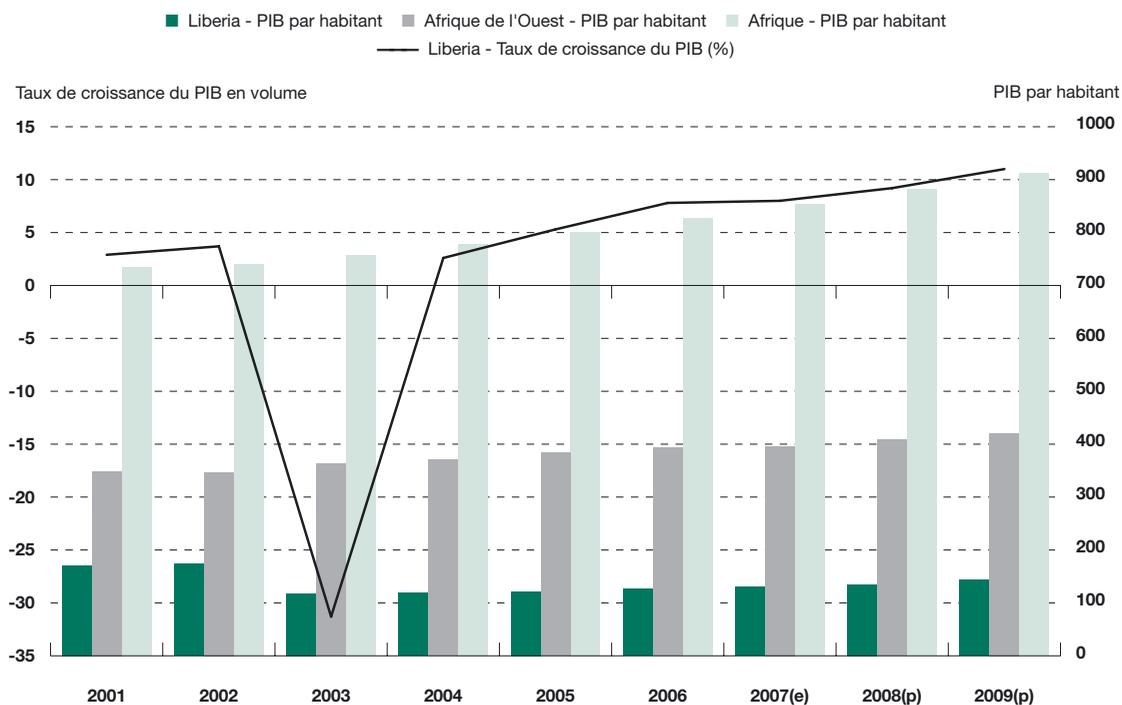
LE LIBERIA DEMEURE UN ÉTAT FRAGILE, en situation d'après-guerre et soutenu par la communauté internationale sur les plans financier et militaire. Une force internationale de maintien de la paix est déployée depuis 2003 pour sécuriser le pays et asseoir sa stabilité politique. Parmi les handicaps lourds qui restent à surmonter, après 14 ans d'une violente guerre civile (1989-2003) qui a fait plus de 200 000 morts dans un pays de 3 millions d'habitants, figurent la destruction des infrastructures, l'érosion des capacités institutionnelles et la disparition de la main-d'œuvre expérimentée et qualifiée. Malgré tout, l'économie a connu un vif rebond après la fin des hostilités. Le PIB en volume s'est fortement redressé depuis 2004, pour atteindre un taux estimé à 8 pour cent en 2007. Le retour progressif à la sécurité dans les zones rurales a entraîné une reprise de

la production agricole, des mines et de la sylviculture. Le PIB réel devrait encore augmenter, pour atteindre 9 pour cent en 2008 et 11 pour cent en 2009.

Un léger regain de l'économie se manifeste après d'interminables années de guerre civile.

La gestion économique s'améliore, sous l'effet des réformes. La reprise est favorisée par une inflation stable. Les recettes publiques augmentent, même si l'effort fiscal national demeure faible et risque de compromettre les réformes à venir. La détérioration de la balance courante devient préoccupante. Alors que le volume des exportations devrait rebondir, d'autres mesures vont devoir compenser la hausse des importations, à l'origine de cette dégradation du compte courant. Les efforts en matière de gouvernance, certes

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et des autorités du pays ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324836471260>

louables, n'ont guère d'impact sur certains indicateurs du pays, considérés comme « très insuffisants ». Il s'agit, entre autres, de la corruption, cause endémique des conflits dans le pays. En outre, la situation sociale reste désespérée, nécessitant des efforts supplémentaires et concertés pour améliorer la santé et l'éducation en général, et l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) en particulier.

Développements économiques récents

Les autorités libériennes appliquent depuis début 2006 un Programme d'assistance à la gestion économique et à la bonne gouvernance (*Governance and Economic Management Assistance Program*, Gemap), signé en septembre 2005 par le gouvernement de transition du Liberia (*National Transitional Government of Liberia*, NTGL) et ses partenaires au développement. Ce programme vise à relever le pays, après une guerre qui a provoqué l'effondrement des principaux secteurs productifs. Soucieux de relancer l'économie, le gouvernement a également conclu en 2006 avec le Fonds monétaire international (FMI) un Programme de référence (*Staff Monitored Program*, SMP) dont il a déjà atteint la plupart des objectifs. Un nouveau SMP a été négocié pour l'année 2007, afin de poursuivre le renforcement de la gestion financière publique et du secteur financier intérieur, mais aussi la lutte contre la corruption et le règlement de la dette intérieure. La Banque mondiale, chef de file de la communauté des bailleurs de fonds pour l'expertise de base (gouvernance économique, développement communautaire et réhabilitation des infrastructures), a maintenu son engagement dans la durée en mobilisant des moyens et des capacités techniques importants.

Les grands piliers du Gemap ont été conservés dans la Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (Sirp) finalisée en janvier 2007. Ce texte poursuit plusieurs objectifs, parmi lesquels le maintien de la sécurité et la consolidation de la paix, l'amélioration de la gouvernance et de l'État de droit, la relance de l'économie, la reconstruction des infrastructures et la reprise des services de base. Le gouvernement entend

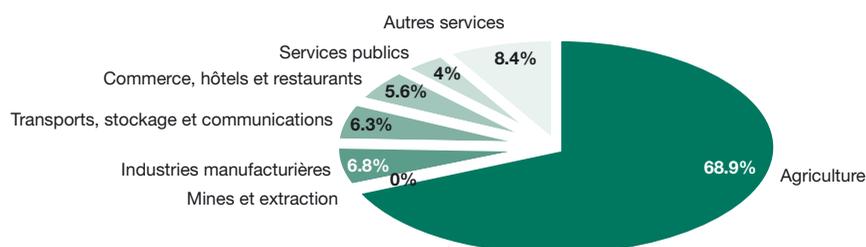
se lancer dans une vraie stratégie de réduction de la pauvreté, finalisée mi-2008.

Les effets du Gemap commencent à se faire ressentir. Les données des comptes nationaux, même incomplètes, reflètent une stabilisation de l'économie après la fin des hostilités, suivie d'un rebond. Après un repli de plus de 30 pour cent en 2003, le PIB en volume a augmenté de 2.6 pour cent en 2004 et 5.3 pour cent en 2005. La croissance est soutenue par la reconstruction, elle-même étayée par les perfusions massives des bailleurs de fonds, destinées en priorité aux secteurs sociaux et à la reconstruction des infrastructures de base. En 2006, le PIB réel a atteint 7.8 pour cent, tiré par le secteur bâtiment et travaux publics (BTP) et l'amélioration progressive de la sécurité dans les zones rurales. Il devrait atteindre 8 pour cent en 2007, toujours tiré par le BTP, un secteur agricole en pleine reprise et des dépenses financées par l'aide étrangère. La croissance devrait atteindre quelque 9.2 pour cent en 2008 puis 11 pour cent en 2009, dopée par la reprise dans les mines, la sylviculture et l'agriculture.

Avec 68.9 pour cent environ du PIB global en 2006, l'agriculture représente la pierre angulaire de l'économie libérienne et la clé de sa renaissance. Le caoutchouc et le bois d'œuvre sont les moteurs de la croissance du secteur primaire, dont dépend la majorité de la population. La reprise a été plus rapide dans les plantations commerciales, où la bonne tenue des cours internationaux du caoutchouc et de l'huile de palme ont attiré les investissements. Pourtant, les petits exploitants ont du mal à acheminer leurs produits jusqu'aux marchés, faute de ressources suffisamment abondantes et d'un réseau de transport opérationnel. La productivité s'avère médiocre, la technologie n'ayant pas progressé pendant plusieurs décennies. La situation est encore aggravée par un régime foncier double, à la fois officiel et coutumier. Ce régime nuit fortement à la propriété foncière, pour les Libériens comme pour les étrangers. La répartition inégale des terres et les restrictions d'accès au foncier ont largement contribué, par le passé, à l'escalade du conflit.

Le gouvernement s'est engagé dans une revue du secteur agricole, dans le cadre du Gemap, pour

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Bureau central des statistiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326056181413>

surmonter certaines difficultés. Tout est fait pour améliorer la productivité et développer les cultures de rapport et d'exportation, dans les plantations mais aussi chez les petits exploitants. Il s'agit aussi de réduire les coûts, avec une logistique plus efficace, et de développer des activités à valeur ajoutée (transformation des produits sur place), pour créer de l'emploi en dehors des exploitations agricoles. Enfin, le ministère de l'Agriculture et d'autres institutions cherchent à renforcer leurs capacités, afin de mieux contrôler les résultats du secteur.

Les ressources naturelles du Liberia représentent un potentiel de croissance considérable, en particulier dans le secteur minier. Avant la guerre, ce secteur

représentait 25 pour cent du PIB, un niveau devenu dérisoire, avec 0.1 pour cent du PIB en 2004/05. En 2006, les mines n'ont pour ainsi dire pas contribué au PIB total. Malgré la levée de l'embargo du Conseil de sécurité des Nations unies sur les exportations de diamants, la production de pierres précieuses (or et diamants) n'a pas véritablement repris. Le gouvernement a entrepris d'améliorer le cadre réglementaire du secteur minier. Des travaux ont été engagés pour élaborer une politique sectorielle, définir un nouvel appareil juridique et mettre à jour le cadastre. Conscient des efforts du gouvernement libérien pour se conformer aux règles du processus de Kimberley, le Conseil de sécurité des Nations unies a levé ses sanctions sur les « diamants de la guerre » en avril 2007. Quant aux réformes engagées

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	31.2	43.4	9.5	9.1	8.8	5.9	5.7	5.5
Publique	16.9	5.7	26.0	24.0	20.0	2.1	2.3	2.2
Privée	14.3	37.7	7.0	6.5	6.5	3.8	3.5	3.4
Consommation finale	97.8	111.0	5.2	2.8	4.8	6.0	3.2	5.1
Publique	18.8	11.8	13.3	10.1	9.8	1.9	1.5	1.5
Privée	79.0	99.1	4.0	1.7	3.9	4.1	1.7	3.5
Solde extérieur	-28.9	-54.4				-3.9	0.2	0.5
Exportations	39.4	35.5	9.8	14.5	14.6	3.8	5.8	6.1
Importations	-68.3	-89.9	6.6	4.8	5.1	-7.7	-5.5	-5.6
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	8.0	9.2	11.0

Source : Données du Bureau de la Statistique nationale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/328748684883>

dans la sylviculture, elles comprennent notamment l'instauration d'un périmètre de protection couvrant au minimum 10 pour cent des zones forestières.

Les services ont représenté près de 24 pour cent du PIB en 2004/05 et enregistré une progression marginale en 2006, à environ 25 pour cent. Cette situation tient essentiellement à un regain d'activité dans le BTP, les transports et les communications, le commerce et l'hôtellerie. L'activité du secteur des services (commerce, hôtellerie et restauration compris) est soutenue, à l'inverse du secteur manufacturier et des mines, plutôt faibles.

La forte augmentation en volume de l'investissement public a contribué à la croissance en 2007 et continuera de le faire en 2008 et en 2009. Cet investissement est concentré sur les efforts de reconstruction des infrastructures et des routes en particulier. C'est un signe encourageant, mais la pérennité de cet effort est loin d'être assurée, car il dépend exclusivement de l'épargne étrangère. L'augmentation de l'investissement privé, encore limitée, se concentre sur les mines et la sylviculture. Une forte poussée des exportations en volume est attendue dans ces secteurs, qui devraient largement contribuer à la croissance en 2008 et en 2009.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le gouvernement applique un large éventail de mesures pour améliorer la gestion budgétaire. L'impossibilité d'emprunter, cependant, réduit la portée de la politique budgétaire – même si des emprunts à court terme pour la gestion des liquidités seront bientôt envisageables.

En 2006, le gouvernement a signé un protocole d'accord avec les principales entreprises d'État productives et certaines banques commerciales. Les recettes et les droits des entreprises publiques sont désormais déposés en toute transparence sur des comptes étroitement surveillés. L'objectif : garantir une saine

utilisation des fonds. En outre, des experts internationaux – dotés d'un pouvoir de cosignature – ont été dépêchés auprès de certains ministères et autres organes publics pour instaurer des systèmes transparents de gestion financière et rendre compte sans contraintes de la gestion, des recettes et des dépenses des entreprises publiques.

Le gouvernement a également consolidé son administration fiscale et fait de gros efforts pour améliorer ses services douaniers, en révisant notamment ses taux d'imposition et en réduisant les exemptions. Plusieurs mesures ont été prises en 2006 et 2007 : inspections avant expédition des exportations, avec augmentation des amendes pour non-conformité ; recouvrement amélioré, grâce au renforcement du service des gros contribuables (*Large Taxpayer Unit*, LTU) ; introduction d'un système informatisé de versement de l'impôt ; suppression du règlement scriptural des impôts ; réduction des exemptions de droits sur les importations et amélioration de la gestion des exemptions accordées aux organisations non gouvernementales (ONG) ; redéfinition de l'assiette fiscale appliquée aux importations de produits et de services ; et augmentation des droits d'accise sur la bière et le tabac. Le gouvernement prévoit également de supprimer en 2008 les exemptions ponctuelles d'impôt pour les investisseurs non couverts par le Code des impôts du pays (*Liberia Revenue Code*, LRC).

Ce train de mesures a eu un impact évident sur les recettes intérieures. En termes nominaux, elles sont passées de 56 millions de dollars (USD) en 2004 à 79.3 millions en 2005 puis à 84.6 millions en 2006. En 2007, elles devraient encore grimper de 79 pour cent, une augmentation brusque due au versement ponctuel de 15 millions USD par Mittal Steel. Les capacités contributives nationales restent faibles et inférieures aux taux historiques, d'où la nécessité de nouvelles réformes. Les recettes fiscales en pourcentage du PIB sont en baisse. De 13.2 pour cent en 2006, elles devraient retomber à 11.6 pour cent en 2009.

Du côté des dépenses, le gouvernement a conforté son système de contrôle des engagements, en donnant

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	12.7	16.0	15.6	13.9	13.6	13.4	12.5
Recettes fiscales	10.6	14.5	14.7	13.2	12.6	12.5	11.6
Dons	1.4	0.2	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4
Dépenses totales (et prêts nets)^a	10.9	16.1	14.8	9.7	12.1	12.5	12.4
Dépenses courantes	7.7	13.9	12.8	9.1	11.4	11.7	11.5
<i>Sans les intérêts</i>	7.0	13.3	12.5	8.9	9.5	10.2	10.2
Salaires	1.8	5.6	8.2	4.8	4.5	4.4	4.1
Paiements d'intérêts	0.7	0.6	0.3	0.2	1.9	1.5	1.3
Dépenses en capital	3.3	2.3	2.1	0.6	0.7	0.8	0.9
Solde primaire	2.4	0.5	1.1	4.4	3.4	2.4	1.4
Solde global	1.8	-0.1	0.8	4.2	1.5	0.9	0.1

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331061825234>

plus de pouvoir au Comité chargé de la gestion de trésorerie (*Cash Management Committee, CMC*). Celui-ci vérifie désormais la cohérence des dépenses par rapport aux disponibilités, signe de l'instauration d'un budget de trésorerie. Le CMC a également pris une première série de mesures pour instaurer un cadre budgétaire pluriannuel, afin d'aider les différents guichets de l'administration à planifier les dépenses. Enfin, dans un souci de transparence accrue, le gouvernement a publié un rapport budgétaire annuel 2005/06, pour examen par le parlement et le grand public.

Les mesures prises par le gouvernement ont entraîné l'apparition d'un excédent budgétaire en 2006, à hauteur de 4,4 pour cent du PIB. Cet excédent se réduit pourtant significativement si l'on calcule les dépenses en fonction des engagements, et non plus sur la base du budget de trésorerie du gouvernement. Un retard est intervenu dans l'approbation des dépenses début 2006, provoqué par l'adoption d'un budget amendé, le renforcement du système provisoire de contrôle des engagements et l'introduction de la loi sur les marchés publics et les concessions. Du coup, un grand nombre de chèques de l'État n'ont été émis qu'à la fin de l'année et n'avaient pas été encaissés au 31 décembre 2006. L'excédent budgétaire est retombé à 3,4 pour cent en 2007 selon les estimations, tandis que les excédents prévus pour 2008 et 2009 devraient encore décliner.

Politique monétaire

La Banque centrale du Liberia (*Central Bank of Liberia, CBL*) poursuit deux grands objectifs : assurer la sécurité et la solidité du système bancaire du pays, d'une part, et adopter et mettre en œuvre des stratégies pour gérer les banques en difficulté, d'autre part. Les politiques de la CBL visent au maintien de la stabilité des prix intérieurs et du taux de change. La CBL a essentiellement recours à l'adjudication de devises, un système d'enchères qui se tient deux fois par semaine depuis 2006. Le gouvernement a mis en place un comité de gestion monétaire et d'examen des politiques (*Money Management and Policy Review Committee – MMPRC*), chargé d'orienter les décisions en matière de politique monétaire.

La croissance monétaire, modérée, a permis la stabilité de l'inflation et du taux de change. Prise au sens large, la croissance monétaire a baissé, passant de 49,3 pour cent en 2004 à 35,7 pour cent en 2005, puis 34,4 pour cent en 2006. Étant donnée l'importance des importations, la hausse des prix à la consommation est très sensible au taux de change pondéré par les échanges. Cette inflation est restée relativement stable depuis 2004. Mesurée par l'indice des prix à la consommation, elle n'a pas dépassé une moyenne de 8 pour cent par an entre 2004 et 2007.

Le dollar libérien (LRD) est en flottement indépendant. Toutefois, le dollar américain circule librement au Liberia. Le LRD sert aux petits achats, en particulier dans les zones rurales, et au versement des salaires des fonctionnaires. Le billet vert, de son côté, est utilisé pour le commerce et les transactions financières. À l'exception de l'année 2004, qui a vu le LRD se renforcer à hauteur de 47 LRD pour 1 USD, le taux de change tourne autour de 60 LRD pour 1 USD. Au premier trimestre 2007 toutefois, il s'est dégradé, passant à 61.56 LRD pour 1 USD, sous l'effet de l'augmentation des importations de biens et de services. Le taux de change pondéré par le commerce extérieur se dévalue encore plus depuis que le dollar lui-même s'affaiblit par rapport à l'euro et d'autres devises.

Position extérieure

Le déficit des comptes courants continue de se creuser : alors qu'il se situait à moins de 10 pour cent du PIB en 2005, il s'est sensiblement aggravé en 2007, passant à 20.5 pour cent du PIB. Cette situation est entièrement due au déficit commercial qui ne cesse de s'alourdir, avec l'augmentation des importations. Pour les mêmes raisons, le déficit des comptes courants devrait empirer en 2008. Cependant, le déficit du compte de capital s'améliore depuis 2005, avec la reprise des investissements privés et des investissements directs étrangers (IDE).

Les 14 années de guerre civile laissent le Liberia face à un grave problème d'endettement extérieur. Les institutions multilatérales sont les principaux créanciers du Liberia, avant les donneurs bilatéraux. L'encours total

de la dette étant pour l'essentiel constitué par les arriérés, le stock total de la dette extérieure en valeur actuelle nette (VAN) tournait autour de 4.5 milliards USD fin juin 2006. La dette extérieure totale par rapport aux exportations de biens et de services s'élevait à 196.7 pour cent, un niveau largement supérieur au seuil de 150 pour cent fixé pour les Pays pauvres très endettés (PPTE).

Le Liberia est éligible à un allègement de dette aux titres des initiatives PPTE (Pays pauvres très endettés) et IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale), avec l'Association internationale de développement (AID) et la Banque africaine de développement (BAfD). Cependant, il doit d'abord apurer la situation de ses arriérés à l'égard des institutions multilatérales. Le FMI, la Banque mondiale et la BAfD ont œuvré, avec succès, à la recherche d'une solution globale. En 2007, un accord tripartite de partage du fardeau de la dette a été trouvé, *via* la Facilité pour les pays post-conflit (FPPC), entre la BAfD, les bailleurs de fonds et le gouvernement libérien pour rembourser 162.41 millions UC (unités de compte) d'arriérés vis-à-vis de la BAfD : le Liberia a réglé 1.62 million UC (1 pour cent), les bailleurs ont contribué à hauteur de 48.24 millions (29.7 pour cent) et la FPPC a apporté le reste, soit 112.55 millions (69.3 pour cent). Le remboursement des arriérés a ouvert la voie à la levée des sanctions de la BAfD, à la normalisation des relations et à une réflexion sur un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE. Le Club de Paris a annoncé le 17 avril 2008 l'annulation immédiate de 254 millions USD de créances et le rééchelonnement de 789 millions USD. Les États-Unis se sont engagés à annuler la totalité de la dette publique à leur égard, soit 430 millions USD.

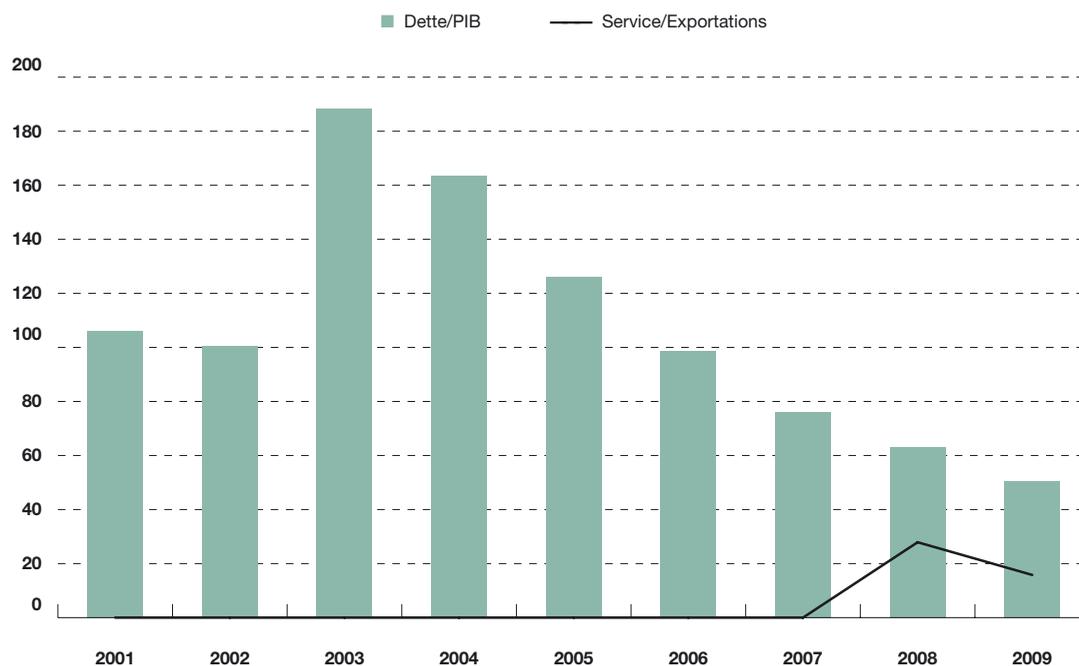
Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-21.8	-30.6	-35.6	-39.6	-36.9	-36.9	-31.3
Exportations de biens (f.o.b.)	10.2	24.0	21.5	25.7	26.2	27.5	27.7
Importations de biens (f.o.b.)	31.9	54.6	57.1	65.3	63.2	64.5	59.0
Services	0.0	-11.3	-12.6	-14.8	-13.9	-11.5	-10.8
Revenu des facteurs	0.0	-20.1	-22.0	-22.5	-20.6	-21.6	-18.6
Transferts courants	0.0	56.1	60.5	59.3	50.8	46.4	42.1
Solde des comptes courants	-21.8	-5.9	-9.8	-17.6	-20.5	-23.6	-18.6

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332247783863>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327538756062>

389

Questions structurelles

Développements récents

Le Liberia est confronté à de graves problèmes structurels. Le plus sérieux, héritage des années de guerre, porte sur les infrastructures de base, ravagées. Le réseau des transports, durement touché, doit être reconstruit. Plus de 10 000 km de routes se trouvent dans un état de délabrement avancé et totalement impraticables pendant la saison des pluies. L'aéroport et les ports sont en ruines et mal organisés, entraînant de fortes perturbations pour les échanges internationaux. La production d'électricité est embryonnaire. Le réseau ne fournit que 2.3 MW et alimente essentiellement les clients institutionnels. À Monrovia, la capitale, des génératrices au diesel d'une capacité totale de 40 à 50 MW viennent compléter l'offre. Seulement 10 à 15 pour cent des habitants de la capitale sont raccordés à l'eau courante. Le réseau d'égouts ne fonctionne pas et il n'y a pas de ramassage des ordures.

Avec son cortège de blessés et de morts et l'interruption ou la dégradation de l'éducation pour toute une génération, la guerre est responsable de la dégradation des capacités institutionnelles et de la fonction publique. De nombreux cadres compétents et expérimentés ont disparu, sans parler des capacités matérielles et d'archivage. Le Liberia connaît toujours une grave fuite des cerveaux.

Le gouvernement s'efforce d'engager des réformes structurelles pour relancer l'économie : son programme privilégie l'emploi à court terme mais aussi, à plus longue échéance, l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de la conjoncture pour favoriser le développement du secteur privé. La Banque mondiale et d'autres donateurs appuient une croissance tirée par le secteur privé en apportant des améliorations au cadre réglementaire et au climat des affaires. Des programmes intensifs en main-d'œuvre ayant un impact rapide sur l'emploi sont également envisagés, pour réhabiliter les infrastructures et l'agriculture.

Soucieuses de contribuer à la reconstruction des infrastructures essentielles, la Banque mondiale et la BAfD soutiennent des projets concernant les routes et les transports. Elles participent aussi à l'amélioration des services de base en développant des infrastructures pour l'eau et en réhabilitant le secteur de l'énergie, public et privé. De même, une Commission de réforme de la gouvernance (*Governance Reform Commission – GRC*) a été créée dans le cadre de l'Accord de paix global (*Comprehensive Peace Agreement – CPA*) pour superviser un ambitieux programme de réformes et tenter d'endiguer l'érosion massive des capacités du secteur public pendant la guerre civile. Les réformes porteront sur la fonction publique, le système judiciaire, la Constitution, le régime foncier, la lutte contre la corruption, la décentralisation et la sécurité. Un code de déontologie devrait être élaboré dans ce cadre pour les fonctionnaires, et les capacités législatives seront renforcées.

L'environnement des affaires reste médiocre. L'activité formelle demeure réduite et les incitations à investir limitées. À l'exception de quelques grands groupes comme Arcelor Mittal (minerais de fer) et Firestone (caoutchouc), la plupart des entreprises sont de petites entités informelles, avec un accès restreint aux finances et au conseil. Les services d'appui aux entreprises ne sont d'ailleurs pas fiables. Les institutions d'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) relèvent surtout du secteur public et n'ont pas forcément bonne réputation. Leur potentiel est limité par leur dépendance à l'égard de maigres subventions et leur manque de compétences. Résultat : la culture d'entreprise n'est guère répandue et les firmes locales ne brillent pas par leur productivité. Pour autant, le gouvernement tient à développer le secteur privé, en s'efforçant notamment d'instaurer un environnement propice. Une première étape vers l'instauration d'un environnement stable, sûr et transparent pour les investisseurs a été franchie en 2007, avec la parution d'un guide de l'investisseur au Liberia (*Investor's Guide to Liberia*).

Le secteur bancaire est encore marqué par sa fragilité, malgré les résultats obtenus, avec le soutien du FMI, pour améliorer la capitalisation des banques. Les prêts improductifs sont largement majoritaires. La CBL tente

de résoudre ce problème en restructurant les banques sous-capitalisées. En 2006, les autorités ont indiqué qu'aucune licence ne serait accordée à de nouveaux établissements bancaires tant que cette question ne serait pas résolue. Les progrès sont satisfaisants : le ratio prêts improductifs/avances totales semble être retombé de 62 pour cent en 2003 à 18.4 pour cent en 2005. Au vu de la qualité des actifs du pays, le système bancaire présente une autre faiblesse : 80 pour cent des recettes des banques proviennent essentiellement de leurs honoraires et non des intérêts perçus. Pour la CBL, toute la difficulté consiste à surmonter le manque de confiance affiché à l'égard du système bancaire. Deux chiffres suffisent pour s'en convaincre : 80 pour cent de la monnaie en circulation ne passent pas par les banques et 50 pour cent des liquidités de l'État sont libellés en USD.

Développement des compétences techniques et professionnelles

LETFP vise à rendre les populations rurales et les groupes vulnérables plus autonomes. Le système d'ETFP, qui a disparu pendant la guerre, occupe une place centrale dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Le ministère de l'Emploi, qui entend le reconstruire, a récemment conçu une série de programmes de formation à destination des anciens combattants, pour favoriser leur insertion rapide. Depuis 2005, les ministères de l'Éducation et de l'Emploi pilotent un programme spécial, incitant les jeunes et les anciens combattants (qui ne sont guère âgés, à cause du phénomène des enfants soldats) à exercer une activité. Quelque 5 000 jeunes ont participé à ces formations à travers le pays, apprenant les métiers de l'agriculture, les arts ménagers, la charpenterie, la réparation de matériel informatique, etc.

Le Bureau des services professionnels et techniques (*Bureau of Vocational and Technical Services, BVTS*), qui dépend du ministère de l'Éducation et d'autres organismes de tutelle, a pour seule mission de surveiller les établissements d'ETFP et de s'assurer que leurs programmes sont conformes aux priorités nationales et régionales. Ceux qui ne répondent pas aux règles fixées sont automatiquement suspendus.

Contexte politique

L'Accord de paix global signé en 2003 a débouché sur un gouvernement de transition (NTGL) et les élections historiques de 2006. Ellen Johnson-Sirleaf, une économiste qui a jadis travaillé pour le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), est ainsi devenue la première femme élue présidente d'un État africain. La création en 2006 d'une Commission vérité et réconciliation (TRC), inspirée par l'exemple sud-africain, figure parmi ses plus grandes mesures. Elle a par ailleurs ordonné l'extradition de son prédécesseur, l'ancien chef de guerre Charles Taylor, arrêté en 2006 au Nigeria. Son procès public pour crimes de guerre commis en Sierra Leone, pays voisin du Liberia, a commencé en juin 2007 à La Haye (Pays-Bas), pour des raisons de sécurité. Car la stabilité du pays dépend encore de la force d'interposition déployée dans le cadre de la Mission des Nations unies au Liberia (Minul), qui dispose de 15 000 soldats et 1 115 policiers.

Dans l'histoire libérienne, la gouvernance a toujours été à l'origine des conflits, avec une fonction publique aux mains d'intérêts puissamment enracinés. Si les diagnostics sérieux en matière de gouvernance sont rares, l'édition 2006 du *Global Integrity Report* accorde au Liberia une note « très insuffisante » dans quatre domaines sur six : responsabilité du gouvernement ; administration et fonction publique ; surveillance et réglementation ; lutte contre la corruption et État de droit. Quant aux indicateurs de la Banque mondiale sur la performance d'après-guerre, ils donnent au Liberia une note de 2.3 sur 6 en matière de gestion du secteur public et de performance institutionnelle. C'est encore peu, même si le score précédent (1.7) va en s'améliorant.

Le gouvernement s'efforce d'améliorer la gouvernance. La Sirp cherche à renforcer l'État de droit, reconstruire le secteur public et consolider la gouvernance à tous les niveaux – gouvernement et société civile. En 2007, la Commission de la gouvernance (GC), chargée du secteur public a remplacé la Commission de la réforme de la gouvernance. La GC s'est attelée à la révision des mandats, fonctions et structures des ministères de l'Agriculture, de la Parité homme/femme, du Travail et du Développement, ainsi

que de la Jeunesse et des Sports. Elle a aussi collecté des données générales sur la moitié des 15 ministères que compte le pays. Cependant, la rationalisation des ministères et des agences publiques est loin d'être achevée. Elle doit encore être approuvée par le gouvernement.

Les autorités ont adopté en 2007 une stratégie anti-corrupcion, rédigée en consultation avec des partenaires internationaux. Le gouvernement entend créer une commission indépendante de lutte contre la corruption, susceptible d'enquêter et d'engager des poursuites judiciaires. Pour accélérer la lutte contre la corruption, un examen des concessions générales et de 96 grands contrats a été conduit en 2007, entraînant l'annulation de certains accords. Les concessions octroyées à Mittal Steel ont été renégociées avec succès, en des termes bien plus favorables pour le Liberia. Le gouvernement a également souscrit à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI) et commence à appliquer le processus de Kimberley. Enfin, en renforçant l'indépendance juridique et les pouvoirs de la Commission d'audit (*General Auditing Commission* – GAC), il s'attache à en faire une institution de toute première importance.

Contexte social et développement des ressources humaines

Malgré la croissance, la pauvreté reste omniprésente. À bien des égards, la situation sociale s'avère désastreuse. Une enquête du Pnud réalisée en 2005 et une enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition menée en 2006 par le gouvernement en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournissent des indicateurs éloquentes. Pas moins de 11 pour cent des ménages interrogés vivent dans l'insécurité alimentaire et 40 pour cent sont en situation de grande vulnérabilité. Une proportion de 41 pour cent sont moyennement vulnérables alors que 9 pour cent seulement ont atteint la sécurité alimentaire. Selon la Banque mondiale, plus des trois quarts de la population vivent en-deçà du

seuil de pauvreté (moins de 1 USD par jour). En outre, le gouvernement estime que 80 pour cent de la population active dépend du secteur informel, si tant est qu'elle travaille. Le gouvernement cherche à rendre les dépenses toujours plus favorables aux pauvres. En 2007, il a adopté un plan national de réduction de la pauvreté à court terme pour prendre à bras le corps le problème du chômage de masse. Le budget 2007 a réaffecté des ressources contre la pauvreté tandis que le budget pour les services sociaux, éducation et santé comprises, a été augmenté. Il représente le quart des dépenses publiques.

L'amélioration de la santé et de l'éducation est considérée comme la clé de la reconstitution du capital humain du pays. Les services de santé sont plutôt limités, avec seulement 390 dispensaires en fonctionnement en 2007, dont 80 pour cent dépendent de l'aide humanitaire. La fermeture des camps de déplacés et le départ des ONG humanitaires présentes pendant toute la durée de la guerre fragilisent les familles

qui ont bénéficié de leurs services. La dernière enquête des Nations unies sur les perspectives de la population mondiale révèle une espérance de vie de seulement 45.7 ans en 2007. La mortalité infantile avoisine les 132.5 pour mille naissances vivantes, contre une mortalité juvénile proche de 205 pour mille naissances vivantes. Avec un taux de 790 pour 100 000 naissances vivantes, la mortalité maternelle est l'une des plus fortes du monde. Les maladies évitables que sont le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires et la rougeole ont été les principales causes de décès des moins de cinq ans. La malnutrition est généralisée et explique l'importance de la mortalité dans le pays. Les autorités nationales et les bailleurs de fonds travaillent à un plan national de santé pour remédier à ces carences.

La suppression récente des frais de scolarité s'est soldée par des inscriptions en masse, alors que le système s'avère incapable d'absorber la nouvelle vague d'élèves. En raison de la guerre, un grand nombre d'adolescents et de jeunes adultes n'ont reçu qu'une éducation très

Évaluation sociale rapide du Liberia 2004 et mise à jour 2006

Une évaluation sociale rapide (Rapid Social Assessment, RSA) a été faite en 2004 au Liberia, pour collecter des informations en vue d'une estimation globale des besoins d'après-guerre, d'une part, et étayer un projet de développement des communautés, d'autre part. La principale conclusion de l'enquête a porté sur la notion de « communauté », qui recouvre quantité d'idées contradictoires au Liberia. Dans un contexte encore conflictuel, les postulats de cohésion sociale, de participation et de consensus indispensables à tout développement communautaire s'avèrent encore idéalistes. Aussi l'évaluation a-t-elle recommandé des mesures spéciales pour éviter que les ressources ne deviennent source de conflits dans les communautés, et pour s'assurer que différents groupes d'intérêt ne s'emparent du processus de planification. Dans un tel contexte, le développement ne doit pas se limiter aux infrastructures, mais s'intéresser aussi aux activités susceptibles de favoriser la cohésion sociale.

La mise à jour de l'évaluation sociale rapide en 2006 a confirmé le diagnostic, concluant à la persistance de tensions liées au retour et à la réinsertion des 850 000 personnes déplacées à cause de la guerre. Les données montrent que la réactivité des agences de développement à ces dynamiques est prise en défaut, alors qu'il existe de réelles opportunités pour exploiter un sentiment nouveau de cohésion communautaire, et ouvrir un débat qui permettrait d'impliquer les autorités locales.

Ces recommandations seront intégrées dans le projet d'autonomisation des communautés de la BafD, qui va donner la priorité au renforcement du capital social. Il comprendra un nouveau volet pour faciliter la participation des autorités locales au processus de mise en œuvre.

sommaire. L'aide des donateurs, jusqu'à présent, a pêché par son côté fragmenté et peu focalisé sur des activités fondamentales de l'éducation. Du coup, elle n'a pas eu l'impact espéré. Aussi des discussions ont-elles été engagées, entre les autorités et les donateurs, afin de mettre au point un plan sectoriel couvrant toute

l'éducation. Ce plan permettra d'identifier les politiques, les ressources et les capacités indispensables à l'objectif d'enseignement primaire universel. Si l'on observe des progrès au niveau des politiques et des ministères, des améliorations concrètes se font désespérément attendre, sur le terrain.

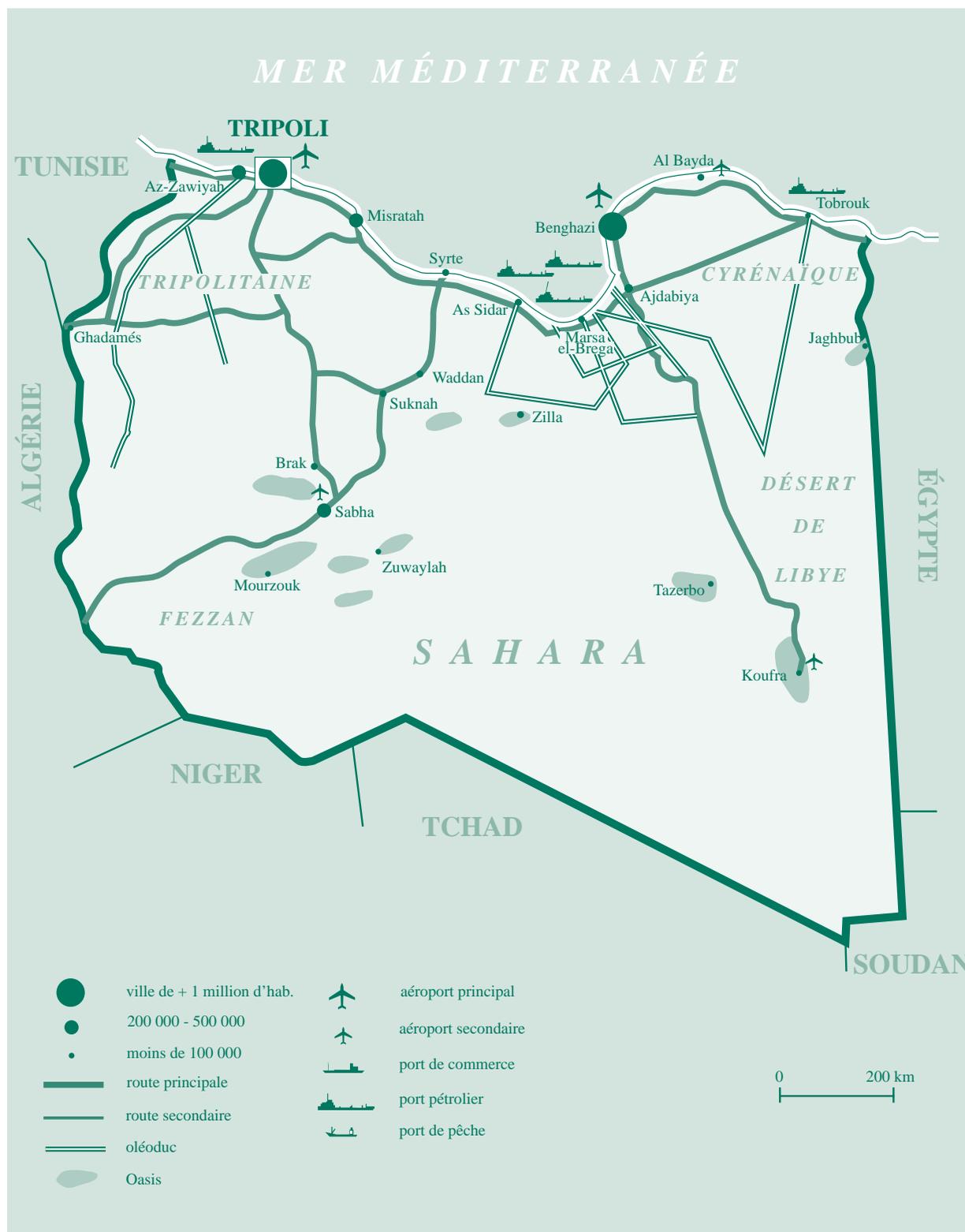
Libye



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 760
- Population en milliers (2007) : 6 160
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 8 362
- Espérance de vie (2007) : 74.0
- Taux d'analphabétisme (2007) : 14.6

Libye

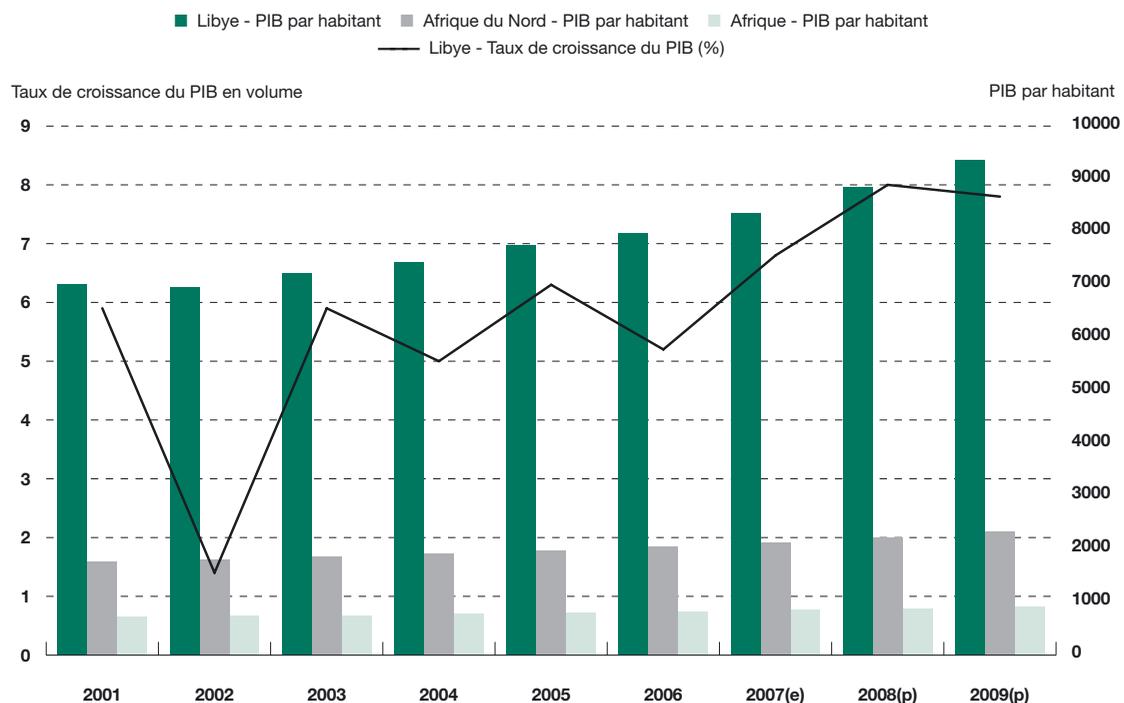


L'ÉCONOMIE LIBYENNE EST CONFRONTÉE à deux grands défis. Le premier est celui auquel doivent faire face toutes les économies dépendantes du pétrole, quand la faible diversification sectorielle soumet la croissance économique, les programmes gouvernementaux d'investissement ou les indicateurs macro-économiques aux évolutions de la conjoncture énergétique. Le deuxième est celui rencontré par les économies en transition vers l'économie de marché, quand la faiblesse institutionnelle, l'inadaptation du cadre juridique et les rigidités structurelles ralentissent

les réformes. À cela s'ajoutent les sanctions économiques internationales que la Libye a subies pendant une longue période, imposées par les Nations unies (1992-99) et les États-Unis (1986-2006). Conjugées avec les deux défis, ces sanctions avaient isolé le pays sur le terrain du commerce international, décourageant les investissements directs étrangers (IDE) que nécessite traditionnellement une industrie pétrolière comme celle de la Libye.

La réforme et la restructuration du secteur public se poursuivent.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (est) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324881180418>

Développements économiques récents

La période récente et l'année 2007 en particulier se sont caractérisées en Libye par la hausse du prix du pétrole, l'accentuation du processus de libéralisation du change et du commerce extérieur, la restructuration du secteur public et du système bancaire, le renforcement du processus de privatisation, et la reprise de tensions inflationnistes après la période de déflation de 1999-2005.

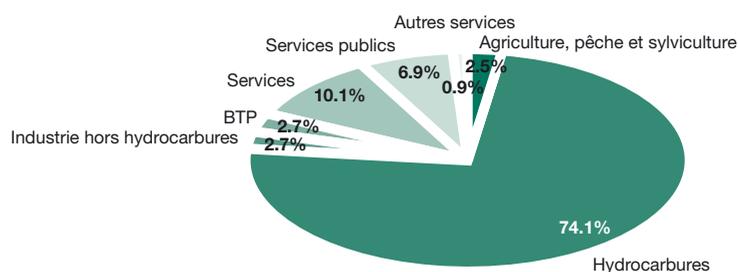
La croissance de l'économie libyenne est essentiellement déterminée par les investissements et les dépenses publiques ainsi que par les activités importatrices. Elle est loin d'être diversifiée et indépendante du secteur énergétique. En effet, depuis 1992, le PIB évolue globalement au rythme du prix du pétrole et des recettes d'exportations. La croissance du PIB réel s'est accélérée avec l'augmentation du prix du pétrole, et elle est estimée à 6.8 pour cent en 2007 contre 5.6 pour cent en 2006. Les prévisions sont de 8 pour cent pour 2008 si la flambée du prix du pétrole se confirme. Avec un prix moyen du baril de pétrole libyen de 63 dollars (USD) en 2007 et probablement plus élevé en 2008, la dépendance au secteur pétrolier continue de se renforcer. Les hydrocarbures représentent plus de 99 pour cent du revenu du total des exportations et 78 pour cent des recettes publiques en 2007. Cette forte dépendance rend l'économie libyenne vulnérable aux fluctuations du prix du pétrole, mais comme les perspectives sont très prometteuses, il est vraisemblable que la période 2008-12 procurera un soutien financier

important aux programmes d'investissement engagés par les autorités.

Le secteur pétrolier est le moteur de la croissance en Libye, et il a contribué à 74 pour cent de son PIB en 2006. C'est un changement radical par rapport à 2001, quand le secteur non pétrolier représentait 62.5 pour cent de l'activité globale. Le secteur pétrolier a apporté 1.86 point de croissance à l'économie libyenne, soit 22 pour cent de la croissance de 2006.

Le secteur pétrolier libyen a souffert globalement de la période des sanctions internationales qui a affecté les activités d'exploration et de développement. La production des années 1980-2003 n'a pas été amortie par de nouvelles explorations en raison de la faiblesse de l'investissement national et étranger dans le secteur, du manque de pièces détachées et des carences de la maintenance des champs en activité. La capacité de production a baissé de 3.3 millions de barils par jour (b/j) en 1970 à 1.73 millions en 2007. La levée des sanctions internationales, notamment américaines, a ouvert les portes à de nouvelles explorations menées par des compagnies étrangères, et à la maintenance et la remise à niveau des anciens champs pétroliers. Cette nouvelle donne permettra à court et long terme d'augmenter les réserves de la Libye, qui sont estimées à 15.4 milliards de barils, et d'accroître la capacité de production et d'exportation des hydrocarbures. La Libye a défini un ambitieux programme 2008-12 de compensation des réserves épuisées entre 1980 et 2005 par l'octroi de nouvelles licences d'exploration afin d'augmenter les réserves à un niveau compatible avec

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction nationale de la statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326057017036>

la stratégie de production au-delà de 2015. L'objectif est de disposer d'ici 2010 de 6,5 milliards de barils de réserves, pour pouvoir produire 2,9 millions b/j entre 2010 et 2015.

On ne peut parler du secteur des hydrocarbures sans évoquer les réserves de gaz naturel, de l'ordre de 1.490 milliard de m³. Les capacités d'exportation ont toutefois baissé par rapport aux années 90 avec la connexion de quatre centrales électriques au réseau national de gaz, pour ne recommencer à croître qu'en 2004, avec la pose d'un gazoduc sous marin entre la Libye et l'Italie. Le chantier d'un gazoduc entre la Libye et la Tunisie est par contre retardé à cause de problèmes techniques d'approvisionnement. Les dernières estimations évaluent la production libyenne à 948 millions de m³ par an, mais 57 pour cent de cette production est brûlée faute de capacités de commercialisation. L'amélioration des capacités de maîtrise des techniques de séparation des liquides pourrait améliorer considérablement les capacités d'exportation de gaz malgré une nette augmentation de la consommation locale. L'objectif est d'atteindre en 2010 une production de l'ordre de 3.716 milliards de m³.

Le secteur non pétrolier, qui représente 26 pour cent du PIB, a enregistré une certaine reprise après la longue période de stagnation et même de récession des années 90. Son taux de croissance est nettement soutenu. Il est estimé à 7.5 pour cent en 2007, contre 6.65 en 2006. Le maintien d'un niveau élevé de dépenses publiques ainsi que l'accroissement des importations dû à l'unification des taux de change et à la libéralisation commerciale ont contribué à soutenir la croissance du secteur non pétrolier. Sa contribution à la croissance représente 78 pour cent des 5.6 points de la croissance 2006.

Depuis plusieurs années, la diversification sectorielle fait partie des programmes du gouvernement. Cette stratégie n'a pas encore eu d'effets tangibles. Elle reste néanmoins d'actualité depuis le changement stratégique de la politique économique de la Libye. La participation du secteur privé dans l'activité pourrait expliquer en partie la reprise du secteur non pétrolier, mais un

examen détaillé démontre que le secteur des services productifs et les infrastructures (hormis le bâtiment) contribuent en réalité pour moitié à la croissance du secteur non pétrolier. Or ces activités sont très tributaires des dépenses publiques d'investissement et même des autres activités liées au budget national. La contribution du secteur marchand hors hydrocarbures reste très faible, et cette faiblesse témoigne des vrais problèmes de diversification de l'économie libyenne. Les secteurs de l'agriculture, des industries minières et des industries manufacturières représentent ainsi 0.24, 0.29 et 0.11 point de la croissance 2006, ce qui représente une contribution globale de l'ordre de 10 pour cent à la croissance. Pourtant, les deux secteurs agricole et industriel reçoivent respectivement une allocation budgétaire de 7 et 16 pour cent du budget de développement.

Cette dépendance de la croissance envers le secteur pétrolier et les recettes pétrolières se traduit aussi au niveau des composantes de la demande. En effet, les parts des exportations nettes et de la consommation sont très élevées, se montant respectivement à 46.8 pour cent et 40.1 pour cent de la demande globale en 2006, alors que la part de l'investissement reste faible, de l'ordre de 13.1 pour cent. L'investissement réalise un taux de croissance de 8.7 pour cent alors que la consommation suit un taux de croissance de l'ordre de 9.4 pour cent, les exportations de 7.3 pour cent et les importations de 20.8 pour cent. En termes de contribution à la croissance globale 2007 (6.8 pour cent), la consommation représente 7.9 points de croissance, l'investissement 1.3 point, les exportations 1.4 point, tandis que les importations lui font perdre 3.8 points.

Un examen plus attentif des composantes de la consommation et de l'investissement montre que la part de la consommation publique n'est pas négligeable et a représenté 16.1 pour cent du PIB en 2006, alors que la consommation privée représente 24 pour cent. L'investissement public est de loin plus important que l'investissement privé puisqu'il représente 10.9 pour cent du PIB contre 2.2 pour cent pour l'investissement privé. Ce constat témoigne de l'importance des dépenses publiques en matière de consommation et d'investissement dans la dynamique de la croissance,

Tableau 1 - Composantes de la demande

1999	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)	
Formation brute du capital	7.3	13.1	8.7	8.0	6.3	1.3	1.2	1.0
Publique	5.3	10.9	8.5	8.0	6.0	1.1	1.0	0.8
Privée	2.1	2.2	10.0	8.0	8.0	0.3	0.2	0.2
Consommation finale	77.8	40.1	9.4	11.9	12.7	7.9	10.2	11.3
Publique	22.6	16.1	5.3	4.6	3.3	1.1	1.0	0.6
Privée	55.2	24.0	10.8	14.2	15.5	6.8	9.2	10.6
Demande extérieure	14.9	46.8				-2.4	-3.4	-4.5
Exportations	31.7	78.0	7.3	5.5	4.5	1.4	1.1	0.9
Importations	-16.8	-31.3	20.8	21.7	22.8	-3.8	-4.5	-5.3
Taux de croissance du PIB, en volume						6.8	8.0	7.8

Source : Données du FMI et des autorités nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328768185704>

surtout lorsque les exportations sont à 99 pour cent réalisées par le secteur public des hydrocarbures.

aussi substitué aux taxes sur la production une taxe sur la consommation, première étape vers la mise en place d'une taxe sur la valeur ajoutée. Cette taxe varie entre 15 et 25 pour cent, et elle s'applique aussi aux produits importés en plus de la taxe de 4 pour cent qui les frappe.

Politique macro-économique

La situation financière de la Libye se caractérise par l'abondance de la liquidité générée par les recettes pétrolières. Cette abondance se manifeste essentiellement au niveau de la politique budgétaire, monétaire et de la position extérieure de la Libye.

Politique budgétaire

L'augmentation des recettes pétrolières a mis fin à la tendance déficitaire des budgets des années 90. L'excédent budgétaire 2006 a représenté 39 pour cent du PIB, et les revenus pétroliers ont représenté 66.3 pour cent du PIB alors que les revenus hors hydrocarbures n'en représentaient que 5.4 pour cent. La tendance à la hausse du prix du pétrole consolidera cette situation d'excédent budgétaire et cette prédominance des revenus pétroliers par rapport aux autres revenus.

Cette aisance budgétaire a conduit en 2004 le gouvernement à rembourser la dette publique envers les établissements bancaires et à renoncer à financer les dépenses publiques par la planche à billets. La Libye a

Si la Libye jouit d'un excédent budgétaire global, le déficit budgétaire hors hydrocarbures reste important, mais il décroît sur la période 2001-06. Les revenus non pétroliers, qui représentent 7.5 pour cent du revenu total, sont composés essentiellement par les taxes sur la consommation (36.7 pour cent), les recettes douanières (19.3 pour cent) et les autres taxes sur le revenu (44 pour cent). Cette structure témoigne des choix des politiques fiscale et commerciale de la Libye, caractérisés par une faible pression fiscale et une libéralisation commerciale. Le développement du secteur privé a ainsi multiplié par deux le produit des taxes sur le revenu et sur les profits entre 2001 et 2006, et le produit des autres taxes sur le revenu a plus que triplé entre 2001 et 2006. Ces nouvelles rentrées ont largement contrebalancé la baisse des recettes douanières, divisées par trois entre 2001 et 2003.

Bien qu'un fond de réserves pétrolières eût été créé en 1995 dans un but implicite d'épargne et de stabilisation, le déficit non pétrolier a eu depuis tendance à augmenter lorsque les recettes pétrolières étaient

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	35.5	58.5	68.6	71.7	73.6	79.2	80.1
Recettes fiscales	17.7	4.1	2.8	2.7	2.9	3.0	3.4
Recettes pétrolières	15.6	50.6	63.7	66.3	68.1	73.4	74.0
Dépenses totales (et prêts nets)^a	29.5	43.3	34.9	32.6	33.5	31.9	34.1
Dépenses courantes	23.3	25.6	15.1	14.8	14.9	13.9	14.7
<i>Sans les intérêts</i>	23.3	25.6	15.1	14.8	14.9	13.9	14.7
Salaires	13.7	8.7	7.3	7.0	6.7	6.0	6.1
Paieement d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses en capital	6.2	17.4	15.4	16.9	17.8	17.3	18.8
Solde primaire	6.0	15.2	33.7	39.2	40.2	47.3	46.0
Solde global	6.0	15.2	33.7	39.2	40.2	47.3	46.0

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331088413556>

croissantes, et à se contracter parfois lorsque les recettes pétrolières étaient décroissantes. Ce déficit résulte de l'importance des dépenses publiques, qui ont représenté plus de 32 pour cent du PIB en 2006. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les pays à croissance rapide de la région MENA tels que la Tunisie, ou dans les économies en transition de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale.

Comparativement aux autres pays, notamment les pays en transition, la Libye a enregistré de meilleures performances concernant certains agrégats macro-économiques, et de moins bonnes performances pour d'autres. Ainsi en 2006 le pays a-t-il consacré 16.9 pour cent de son PIB aux dépenses d'investissement alors que ce taux est inférieur à 7 pour cent dans la plupart des pays de référence. Cependant l'efficacité des allocations de l'investissement est discutable étant donné la faible capacité de l'économie à absorber ces dépenses. De même, la masse salariale a été contenue depuis 1981, par un gel des salaires des fonctionnaires, au modeste niveau de 7 pour cent du PIB en 2006 ; mais ce ratio va évoluer sensiblement avec l'augmentation salariale très significative de 2007, ce qui est de nature à créer des tensions inflationnistes dans les années à venir et probablement à altérer la productivité des facteurs, donc à décourager l'investissement.

Les subventions directes et les transferts sociaux sont relativement faibles. En 2006, les subventions

(surtout celles des produits alimentaires) et les transferts sociaux ne représentaient que 2.4 pour cent du PIB, y compris les transferts à partir du fond de sécurité sociale. D'autres économies en transition, ayant une tradition plus forte en matière de protection sociale, consacrent plus de 15 pour cent de leur PIB aux transferts. En revanche, les subventions indirectes sont très importantes en Libye, notamment à travers les prix à la consommation fixés à un niveau bas (par exemple les carburants) et par le biais des tarifs appliqués aux producteurs (par exemple le fuel utilisé pour la production de l'électricité). Les entreprises publiques facturent à des prix plus faibles que les prix de marché, un gain que le consommateur aurait pu obtenir autrement sous forme de subventions directes financées par le budget de l'État.

Ces subventions engendrent une perte d'efficacité importante, surtout en présence d'une rigidité à la baisse de certaines dépenses de l'État. Ce coût en termes d'efficacité correspond aux revenus que consacrent aux subventions les autorités et qui auraient pu servir à augmenter les dépenses productives (telles que l'accumulation de capital humain ou d'infrastructures), ou bien à accroître le revenu des ménages à travers des transferts directs ou une réduction des taxes, ce qui encouragerait la consommation privée ou de l'épargne et viendrait donc améliorer le bien être des consommateurs. L'expérience a montré que subventionner l'énergie et les infrastructures n'a qu'un

effet très discutable sur la distribution des revenus. Les autorités pourraient envisager de rendre ces subventions plus transparentes dans le budget.

Alors que les dépenses extrabudgétaires représentaient 15.2 pour cent du PIB en 2001, ce taux a été considérablement réduit pour être ramené à 2.6 pour cent en 2006. Ceci illustre le renforcement de la discipline budgétaire et la meilleure efficacité des contrôles de l'exécution du budget. Ce renforcement de la transparence contribue aussi à faciliter la formulation de la politique budgétaire. Pour une gestion plus saine, il faut inclure dans le budget toutes les recettes et toutes les dépenses, de sorte que les décideurs puissent tenir compte de la disponibilité totale des ressources pour déterminer le cadre fiscal et arbitrer entre les différentes sources de financement.

L'appréciation du niveau adéquat ou optimal des dépenses publiques dans un pays est difficile dans la mesure où il dépend de facteurs culturels, de l'efficacité de la sécurité sociale et de celle des dépenses publiques. Étant donné les larges distorsions qui caractérisent l'allocation des ressources publiques en Libye (importantes dépenses extrabudgétaires, subventions implicites, décentralisation excessive), le potentiel de gains d'efficacité dans la gestion des dépenses publiques semble significatif. Une plus grande efficacité des dépenses publiques permettrait une meilleure gestion du déficit budgétaire hors combustibles, condition préalable à la stabilité macro-économique et à la soutenabilité des dépenses publiques en présence du caractère volatil des revenus pétroliers.

Politique monétaire

L'évolution de la base monétaire traduit essentiellement l'évolution des liquidités dans l'économie et la manière dont les autorités monétaires la gèrent. La base monétaire a enregistré un gonflement relativement modéré en 2006 mais important au troisième trimestre 2007, soit respectivement de 15 pour cent et de 30 pour cent. Cette augmentation s'explique par celle des composantes de la base monétaire. Tout d'abord, la monnaie en circulation a augmenté légèrement au troisième trimestre 2007, de 5 pour

cent, et les dépôts des entreprises publiques ont baissé de 15 pour cent alors que ceux des banques commerciales régionales augmentaient de 43 pour cent. Malgré l'augmentation substantielle des mouvements nets des devises, l'impact sur la masse monétaire a été plutôt limité par rapport aux autres années. En effet, une grande partie de ces entrées sont détenues par le trésor public, ce qui se traduit par un effet négatif sur la masse monétaire. Cependant, l'augmentation des dépôts des autres secteurs a eu pour effet positif de faciliter les crédits.

La liquidité domestique, au sens large de l'offre monétaire, a enregistré une augmentation importante en 2007. En effet, elle s'est accrue de 22 pour cent au cours de l'année. Cette forte augmentation s'explique par celle de l'offre de monnaie au sens strict (M1) qui a enregistré un taux de croissance de 23.6 pour cent en 2007. La croissance de M1 est due à l'augmentation des disponibilités auprès du public ; cette augmentation n'avait été que de 5.9 pour cent en 2005. L'augmentation de la quasi-monnaie de 20.7 pour cent s'explique quant à elle par l'augmentation de l'épargne et des dépôts à terme d'une part, des dépôts en devises et des assurances sur les lettres de crédit, d'autre part.

La politique de change libyenne a largement évolué depuis la sortie de la zone sterling en 1971. L'ajustement du taux de change du dinar (LYD) s'est poursuivi d'une manière récurrente, graduelle et parfois brutale, en raison d'une politique de change très active de la part de la Banque centrale libyenne (BCL).

Le système de change libyen a connu quatre grandes phases : la phase de l'étalon-or (1952-86), la phase de rattachement aux droits de tirage spéciaux (DTS) (1986-94), une phase avec deux taux de change fixes (1994-2001), et la phase de retour au taux de change fixe et unique (à partir de février 1999). Dans les quatre phases, le taux de change a été fixe et il le reste aujourd'hui, avec des interventions récurrentes de la BCL sous forme de dévaluations.

En janvier 2002, la BCL a parachevé son système de change avec un taux unique indexé aux DTS du Fonds monétaire international (FMI) de sorte que

1 LYD = 0.608 DTS, soit 1 LYD = 0.826 USD. En termes de politique de change, cette procédure d'unification du système de change fut une forme de dévaluation du dinar de l'ordre de 46 pour cent par rapport au dollar et de plus de 50 pour cent par rapport aux DTS. Cette décision a réduit l'écart des taux officiels par rapport au taux du marché parallèle, diminué l'appréciation du dinar au cours de la période 1994-2002, et permis aux secteurs hors hydrocarbures d'être plus compétitifs sur le marché international, surtout dans une perspective d'intégration régionale et internationale.

Le dinar libyen a continué à se déprécier en perdant plus que la moitié de sa valeur 2002. Cette dépréciation n'est pas sans effet en termes de risque inflationniste puisqu'elle renchérit les produits importés (inflation importée) et déséquilibre la balance commerciale (croissance de la valeur des importations par rapport à celle des exportations), alors qu'elle gonfle les revenus pétroliers exprimés en dinars, ce qui engendre un gonflement artificiel des revenus de l'État.

Quelle politique de change pour la Libye ? Comment avoir un taux de change équilibré du dinar ? La réponse à ces questions cruciales relève d'un choix entre la poursuite d'un dinar arrimé aux droits de tirage spéciaux ou bien l'orientation vers un taux de change flexible dirigé. De la stabilité du taux de change dépendront aussi la compétitivité de l'économie et la réussite de la stratégie de diversification, ainsi que l'atténuation des pressions inflationnistes.

En effet, l'évolution de l'indice des prix à la consommation a montré que l'inflation a pu être maîtrisée jusqu'au 2004, grâce au contrôle des prix et au gel des salaires instaurés en 1981. Une déflation tirée par les coûts est apparue depuis 2004 avec l'unification des taux de change du dinar entre février 1999 et janvier 2002, qui a induit une baisse des prix des produits importés, auparavant évalués au taux de change spécial. La tendance a été accentuée par une baisse des tarifs douaniers de 50 pour cent et par une exemption tarifaire exclusive accordée aux entreprises étatiques pour compenser la dévaluation du taux de change officiel de janvier 2002.

On constate un regain de l'inflation depuis le deuxième trimestre 2005. Le taux de l'inflation est passé de 1.5 pour cent en 2005 à 3.4 pour cent en 2006, et il est estimé à 7 pour cent en 2007, niveau qui devrait se maintenir en 2008. Cette évolution témoigne de l'essoufflement de l'effet de l'unification des taux de change et de la libéralisation commerciale. Ce regain de tension inflationniste est alimenté par l'accroissement des salaires et l'augmentation de la demande publique en matière d'investissement. Ces deux facteurs vont continuer à agir en 2008, ce qui posera sérieusement le problème de l'inflation à l'économie nationale. La relance du secteur des services pour faire face à l'accroissement de la demande a induit un accroissement de leurs prix. Les services risquent d'être dans les prochaines années la principale source de l'inflation et pourraient conduire le pays vers le syndrome hollandais auquel il échappe jusqu'à présent.

À noter enfin que l'inflation aurait pu être plus élevée sans l'effet de réduction des prix des importations généré par la baisse tarifaire et la réduction des taxes à la consommation. L'excédent budgétaire des années 2000-07 a aussi contribué à atténuer l'effet inflationniste puisque le gouvernement n'a plus besoin de recourir à la planche à billets. Il est d'ailleurs curieux de remarquer que la relation déficit budgétaire – inflation a été tout le temps inversée en Libye par rapport aux standards économiques. Le déficit budgétaire des années 80 a été suivi par une inflation modérée de 3.2 pour cent alors que, lorsque le déficit avait baissé dans les années 90, l'inflation avait atteint des niveaux élevés de 9.8 pour cent. À la fin des années 90, l'unification des taux de change a conduit à stabiliser la relation déficit budgétaire – inflation.

Position extérieure

Comme l'équilibre interne, l'équilibre externe suit aussi l'évolution du prix du pétrole. Le compte courant a été excédentaire durant les deux dernières décennies, excepté en 1993 et en 1998. Si l'excédent des années 90 a été généré par le contrôle des importations, celui des années 2000 l'a été par les recettes pétrolières. Même la politique d'unification du change et la libéralisation commerciale n'ont pas atténué significativement cet

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	12.0	38.2	48.2	51.8	50.5	52.3	47.0
Exportations de biens (f.o.b.)	26.0	67.0	74.2	77.7	79.3	83.7	84.4
Importations de biens (f.o.b.)	14.0	28.8	26.1	25.9	28.8	31.5	37.4
Services	-2.7	-4.8	-4.4	-4.4	-6.0	-5.9	-6.4
Revenu des facteurs	-2.4	-0.8	-0.7	0.1	1.8	2.0	2.8
Transferts courants	-0.6	-8.2	-1.5	1.3	-1.8	-1.8	-1.9
Solde des comptes courants	6.3	24.3	41.6	48.8	44.5	46.6	41.5

Source : Données des autorités nationales et du FMI; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332251470637>

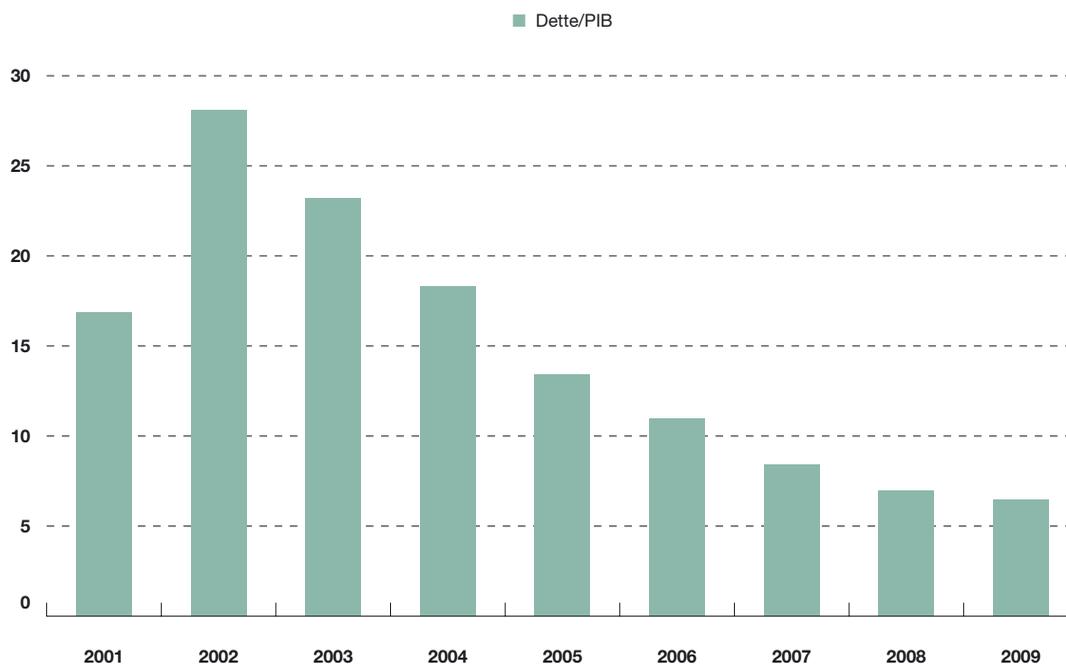
effet. Le compte courant a ainsi enregistré en 2005 un excédent de l'ordre de 41.6 pour cent du PIB. Cette situation continuera à persister tant que le prix du pétrole conservera des niveaux élevés et que la politique de change continuera de tenir compte du montant des réserves en devises et des recettes pétrolières.

La position extérieure est donc confortable puisque les réserves de change ont atteint en 2006 le niveau record de 62 milliards USD, que les exercices 2007 et 2008 devraient encore dépasser. Les réserves de 2006

permettent de financer 49 mois d'importations à leur niveau de 2006, et ceci bien que les importations de la période 2002-06 ont largement dépassé le niveau des importations de 1999-2001.

L'excédent commercial enregistré en 2005 est de l'ordre de 18.7 milliards USD et représente 48 pour cent du PIB. Il s'explique largement par la hausse du prix du pétrole, qui a plus que compensé une augmentation de 24 pour cent des importations. La levée des restrictions quantitatives sur les importations et

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327556518705>

du contrôle des capitaux ainsi que le processus de développement du secteur privé ont généré une demande accrue d'importations qui s'est ajoutée à la demande générée par l'accroissement des dépenses publiques en matière d'investissement. Il faut même chercher l'explication de la maîtrise de l'inflation dans les années 2005 et 2006 dans l'effet prix de l'accroissement d'importations à bon marché. En effet, les politiques de libéralisation commerciale et d'unification des taux de change ont conduit à un accroissement du volume des importations mais à une baisse de leurs prix, avec pour effet une baisse des prix domestiques.

Questions structurelles

Développements récents

Depuis quelques années, la Libye est de plus en plus favorable à des réformes structurelles et en particulier au désengagement progressif de l'État des secteurs productifs, à la réduction de son rôle dans l'économie et au renforcement de la transparence dans la conduite des affaires publiques. Ces réformes structurelles concernent la diversification, la privatisation et la réforme du secteur bancaire et financier.

La diversification nécessite l'encouragement de la croissance hors hydrocarbures et la création d'emplois. Pour ce faire, la Libye devrait utiliser les revenus du pétrole selon une stratégie facilitant la transition vers une économie de marché compétitive. Contrairement aux autres économies en transition au début des années 90, la Libye bénéficie d'une situation financière confortable lui permettant de mettre en place les filets de sauvegarde nécessaires pour atténuer les coûts d'ajustement dus à la transition. L'utilisation optimale des revenus pétroliers nécessitera le renforcement de la gestion des finances publiques sur le moyen terme, par l'adoption d'un cadre transparent pour la formulation et l'exécution du budget combiné à une discipline en matière de dépenses publiques et à des pratiques saines pour la gestion des revenus du pétrole. Cela permettra d'ancrer la transition dans la stabilité macro-économique tout en assurant la soutenabilité des filets de sauvegarde

sociaux nécessaires et un financement de l'accumulation de ressources humaines.

Cette stratégie nécessitant le renforcement de la gestion des finances publiques, elle exigera la mise en œuvre d'une gestion des revenus pétroliers soutenue par les objectifs de la stabilisation et de l'épargne. Le maintien de la discipline fiscale sur le moyen terme à travers les mécanismes appropriés de gestion des dépenses est une condition préalable à une fiscalité compatible avec l'état du système productif. De même, la recherche d'une meilleure efficacité des dépenses publiques nécessitera un vaste programme de réformes.

La privatisation et le renforcement du secteur privé sont aussi des questions structurelles importantes et constituent l'élément central du passage à l'économie de marché. En octobre 2003, une liste de 360 entreprises potentiellement privatisables a été établie pour la période 2004-08. Cette liste concerne des entreprises publiques dans des secteurs très variés tels que l'acier, la pétrochimie, le ciment et l'agriculture. Sur les 360 entreprises, 69 ont été privatisées et les autres suivent un programme de mise à niveau dans le cadre de leur privatisation. Cette stratégie de privatisation nécessitera un appui institutionnel important pour conduire à bien le processus de transition vers l'économie de marché.

Permettre à la nouvelle économie animée par le secteur privé de se renforcer est donc une condition préalable pour une croissance plus rapide du secteur non pétrolier et pour la création d'emplois. Les défis les plus importants incluent la formation d'un climat d'investissement sain, avec des institutions capables de soutenir des marchés plus ouverts et avec un renforcement du système bancaire, tout en garantissant une protection sociale effective et soutenable pour les catégories les plus vulnérables, afin de faciliter la transition.

Le système bancaire libyen se compose actuellement de la Banque centrale de Libye (BCL), de dix banques commerciales, de trois banques spécialisées et d'une banque extraterritoriale, la Libyan Foreign Bank (LFB). Parmi les dix banques commerciales, trois sont possédées

à 100 pour cent par la BCL. Il s'agit de la Joumhouria Bank, de la National Commercial Bank et de la Umma Bank. La Wahda Bank, qui était majoritairement possédée par la BCL (87 pour cent), a cédé début 2008 19 pour cent de son capital à un actionnaire jordanien, Arab Bank. La Sahara Bank a été privatisée en 2007 avec la participation d'un actionnaire stratégique français, BNP Parisbas. Le secteur privé détient la majorité du capital de quatre banques, Commercial Development Bank (à 77,8 pour cent), Wafa Bank (à 100 pour cent), Aman Bank for Commerce and Investment (à 100 pour cent) et Arab Unity Bank (à 100 pour cent). Il possède également la National Banking Corporation (NBC), structurée en différentes caisses régionales.

Le système bancaire libyen compte aussi 48 banques régionales, regroupées désormais au sein d'une vingtaine d'établissements. Cette consolidation devrait se poursuivre jusqu'au regroupement de toutes ces banques sous la coupe de la NBC. Il existe enfin trois banques spécialisées, toutes propriété à 100 pour cent de l'État libyen. Il s'agit de Agricultural Bank, Bank for Savings and Real Estate Investment, et Development Bank.

Cette structure du système bancaire ne répond pas forcément à une logique de spécialisation. Elle relève davantage de choix stratégiques successifs pris en différentes étapes, et elle dénote une absence de concurrence qui pourrait porter préjudice à l'efficacité du système bancaire. Celui-ci continue à être dominé par le secteur public, qui représente plus de 90 pour cent de l'activité bancaire. Le gouvernement a engagé un processus profond de réforme du secteur financier qui prévoit principalement la privatisation des banques détenues par l'État et la modernisation du système de paiement. Ce processus est l'un des grands défis de l'année 2008.

Des mesures ont été prises pour éliminer un certain nombre de contraintes commerciales, notamment le système de licence d'importation et le budget de subvention des changes. La protection tarifaire est toujours de mise malgré les multiples démarches en faveur d'une intégration régionale et internationale. La Libye est engagée dans plusieurs processus d'intégration

régionale, en particulier la Zone de libre échange (ZLE) dans les pays arabes, ainsi que la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD). Elle a entrepris aussi des démarches officielles pour rejoindre l'OMC et s'associer au « processus de Barcelone », dont l'un des objectifs est l'établissement d'une zone de libre échange entre les deux rives de la méditerranée.

Contexte politique

Le système politique libyen repose sur une structure de gouvernance duale qui comprend le « secteur révolutionnaire » d'une part, et le « secteur Jamahiriya » d'autre part. Le premier est composé des comités révolutionnaires dirigés par un « conseil de commandement révolutionnaire » lui-même composé de 19 personnes et dirigé par Moammer al-Quadhafi. Le « Guide de la révolution » n'est pas élu et tient sa légitimité de son rôle historique dans la révolution libyenne. La *Jamahiriya* (littéralement : « la chose des masses ») est composée par les 1 500 congrès populaires locaux, les 32 congrès populaires régionaux (*Shab'iyat*), et le congrès populaire général (assemblée nationale). Ces entités législatives sont élues et représentées par des entités exécutives correspondantes (comités populaires locaux, comités populaires des *Shab'iyat*, et comités populaires généraux). Les comités populaires généraux font office de ministères.

La Libye était isolée sur la scène internationale depuis 1992 par les sanctions de l'ONU, mais l'année 2007 a vu la réhabilitation du pays par la normalisation de ses relations diplomatiques avec la plupart des capitales internationales. Ce nouveau processus d'ouverture politique a un effet immédiat d'ouverture économique, en particulier sur les investissements directs étrangers et sur les transferts de technologie.

Contexte social et développements des ressources humaines

La population globale de la Libye était estimée en 2006 à 5.32 millions de personnes avec un taux de

croissance démographique de l'ordre de 1.8 pour cent, en recul par rapport aux années 80. Le dernier recensement de 2006 montre un accroissement important de la population de plus de 15 ans, dont la proportion est passée de 50 pour cent en 1984 à 68 pour cent en 2006. Plus de la moitié des Libyens ont moins de 20 ans. Cette configuration entraînera des pressions sur le marché du travail et une demande de biens sociaux, en particulier l'éducation et la santé.

Sur le marché de travail, la proportion de la population en activité, 30.7 pour cent en 2006, représente une contribution plus importante à l'économie que dans les années 90, mais qui reste faible par rapport à d'autres pays. Cela s'explique largement par l'importance de la proportion des jeunes et la faible contribution des femmes sur le marché du travail, bien que cette dernière soit en augmentation. Le taux de chômage est estimé à 14.8 pour cent en 2006 alors qu'il était de l'ordre de 17.3 pour cent en 2003. Sa maîtrise pendant les années à venir constitue un enjeu social d'autant plus important que l'État fournit la majorité des emplois : le secteur public et social emploie 60.5 pour cent de la population active. La transition vers l'économie de marché entraîne généralement un désengagement de l'État du secteur productif, et elle aura probablement des conséquences sociales importantes.

La disparité des revenus a eu tendance à s'estomper depuis les années 90. Cette tendance s'explique par le rôle de l'État providence en Libye qui continue d'apporter un soutien important en termes de subventions, de soutien et d'augmentation des retraites, ainsi que d'autres aides sociales en nature, comme la mise de véhicules à la disposition des fonctionnaires à faible revenu. D'autres subventions indirectes, comme la fourniture d'eau et d'électricité à faible prix ou la vente des carburants en dessous des prix mondiaux, atténuent les disparités de revenu. La transition vers l'économie de marché risque d'altérer profondément ce mécanisme social, ce qui plaide en faveur d'une stratégie graduée de désengagement social de l'État.

Le pouvoir d'achat quant à lui a enregistré une amélioration notable dans les années 2000-2004 suite

à la déflation générée principalement par l'unification des taux de change et les mesures de libéralisation commerciale. Les statistiques disponibles estiment à 14 pour cent de la population la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, mais leur nombre absolu a augmenté de 605 000 en 1993 à 739 000 en 2001. Sont considérés comme vivant dans la pauvreté les retraités sans revenu complémentaire, les veuves, les orphelins et personnes âgées sans revenu ni tuteur, et les fonctionnaires dont la famille est composée de six personnes et qui perçoivent un revenu mensuel inférieur à 200 dinars. Le désengagement de l'État, le développement du secteur privé et les pressions inflationnistes constituent de réelles menaces sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les indicateurs du développement humain ont largement progressé en Libye vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'espérance de vie à la naissance est ainsi passée de 63 ans en 1993 à 69 ans en 2004. L'objectif du gouvernement est d'amener ce taux à 71 ans en 2012. Le taux d'analphabétisation a pour sa part baissé de 26.6 pour cent à 18.3 pour cent, et le taux de scolarisation dans les trois cycles a grimpé de 88 pour cent à 94 pour cent. Malgré l'amélioration de ces indicateurs, l'indicateur du développement humain est resté stable entre 1993 et 2004, avec une valeur de 0.80. Dans le rapport des Nations unies sur le développement humain, la Libye est passée en 2005 du groupe des pays ayant un indice de développement humain (IDH) moyen à celui des 70 pays ayant un IDH élevé, et elle y occupe, depuis novembre 2007, la 56^{ème} place. Elle figure en tête des pays africains dans ce classement des Nations unies.

Dans le domaine de la santé, l'État dispense gratuitement les soins dans les hôpitaux publics et les centres de santé. Les principaux hôpitaux du pays se trouvent à Benghazi et Tripoli. Les sanctions internationales ont cependant détérioré la qualité des services, et la majorité des malades aisés se sont orientés vers l'étranger et en particulier la Tunisie. Un scandale sanitaire a éclaté en 1999 quand 393 enfants ont été atteints par le virus du sida dans un hôpital de Benghazi lors d'une transmission sanguine effectuée sous la

surveillance d'un groupe d'infirmiers bulgare et d'un médecin palestinien. Accusés de négligence criminelle, ces derniers avaient été arrêtés, jugés et condamnés à mort, avant d'être finalement remis en liberté sous la pression internationale en 2007. Ce scandale a eu des conséquences politiques négatives sur les relations diplomatiques de la Libye et n'a trouvé une issue qu'en 2007. Depuis 2002, le gouvernement s'est engagé à augmenter le budget de la santé et à améliorer les

services de santé. Selon le rapport humain de développement du PNUD, le taux de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans est tombé de 160 pour 1 000 naissances en 1970 à 19 pour 1 000 en 2001. Le taux d'immunisation est également élevé. Selon le rapport du PNUD, 99 pour cent des enfants âgés d'un an ont été vaccinés contre la tuberculose et 93 pour cent contre la méningite.

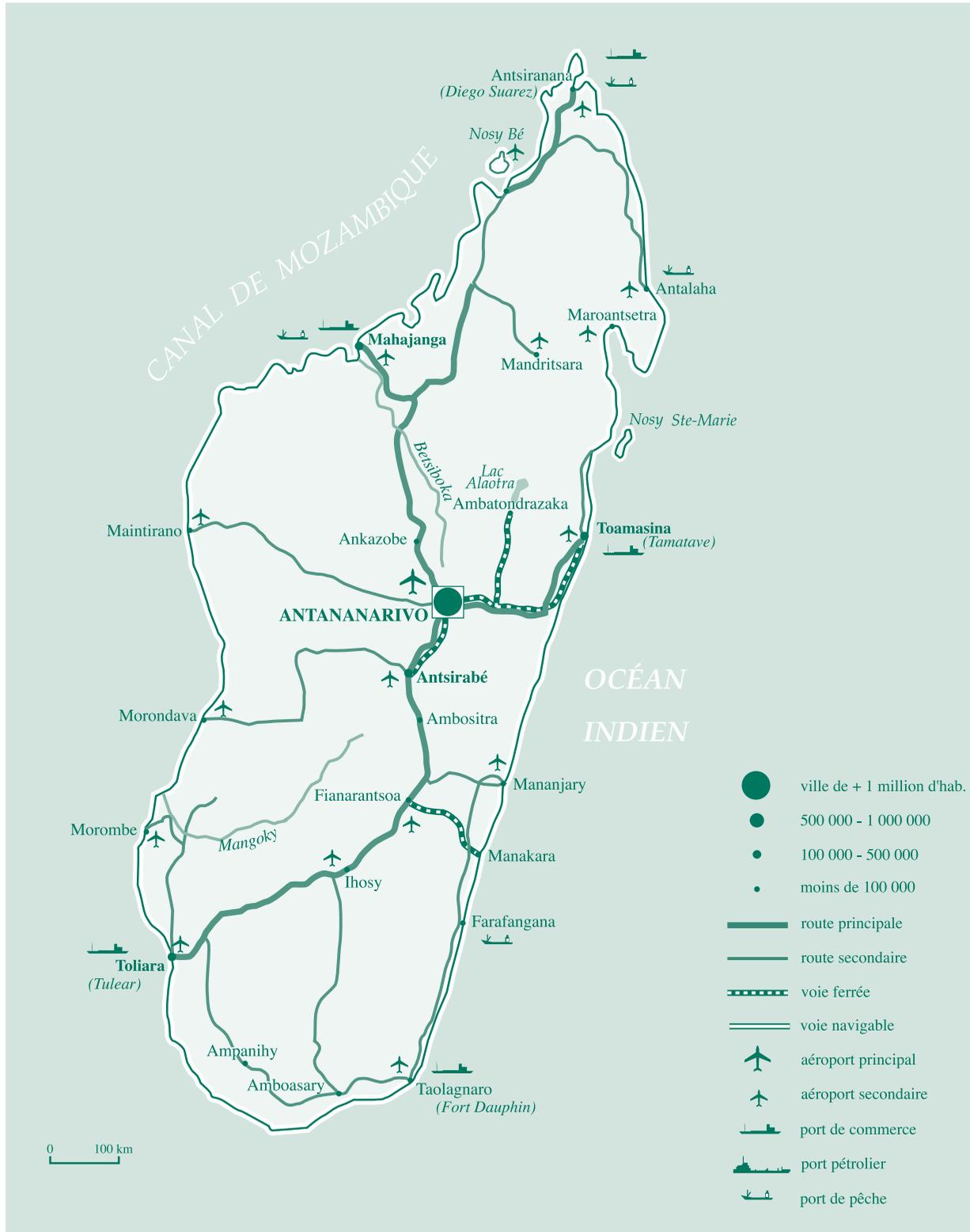
Madagascar



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 587
- Population en milliers (2007) : 19 683
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 246
- Espérance de vie (2007) : 59.4
- Taux d'analphabétisme (2007) : 27.8

Madagascar

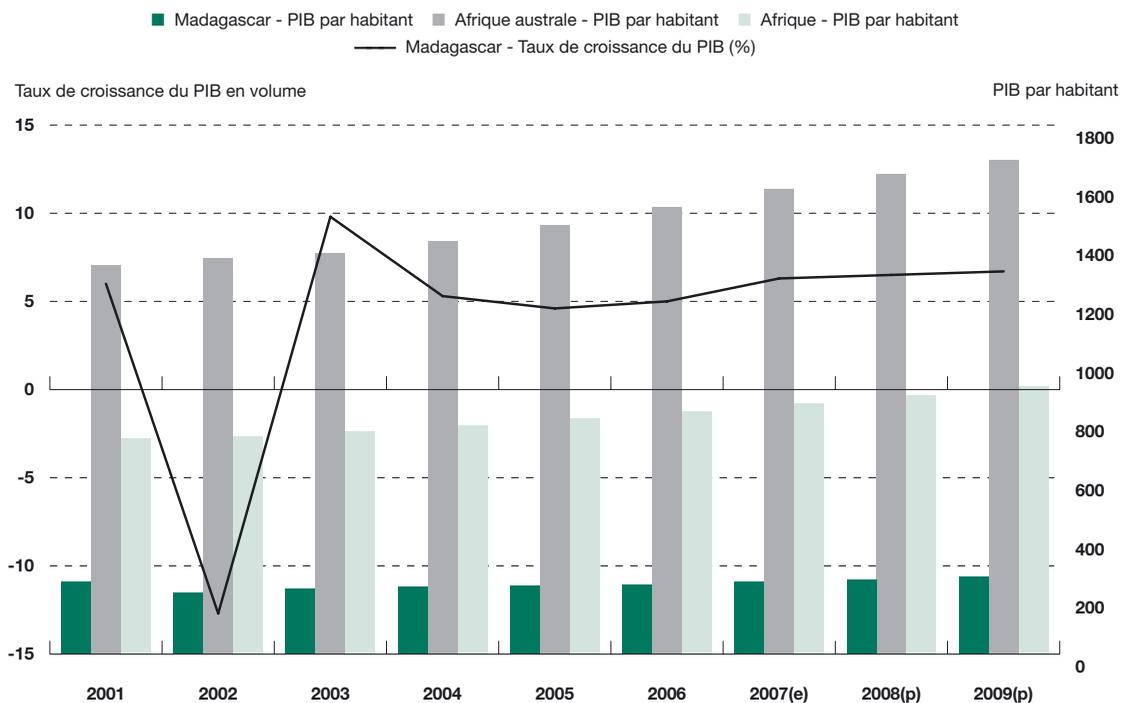


CLASSÉ PARMIS LES PAYS LES PLUS PAUVRES d'Afrique subsaharienne, Madagascar pâtit de faiblesses structurelles — notamment en matière de gestion des finances publiques — qui freinent sa croissance et son développement socio-économique. Le pays souffre aussi de l'existence d'un système financier fragile, et demeure exposé aux chocs externes et aux aléas climatiques. Malgré ces difficultés, les autorités sont déterminées à renforcer la viabilité de l'économie grâce au lancement du MAP (Madagascar Action Plan), un plan ambitieux couvrant la période 2007-12, destiné à approfondir les réformes structurelles engagées, à diversifier les leviers de la croissance, et à atteindre les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement).

Pour y parvenir, le programme gouvernemental table sur la consolidation budgétaire, sur le développement du secteur financier, sur une nouvelle FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), et sur l'activation du MIC (Mécanisme d'intégration commerciale), afin d'atténuer les effets de la suppression de l'AMF (Accord multifibres) sur l'économie. Une politique monétaire prudente a permis de ramener l'inflation à un chiffre, et de limiter l'intervention de la Banque centrale au lissage des grandes fluctuations du taux de change et à la reconstitution des réserves. La réforme de la

Le Plan d'action Madagascar prolonge les réformes structurelles et la diversification.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et des autorités locales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325024824767>

fiscalité vise à relever le taux de pression fiscale à 12 pour cent du PIB en 2008, grâce à la simplification du système d'imposition et à l'amélioration de l'assiette et de la collecte fiscales. D'autres réformes ont été initiées : la révision du plan d'action relatif à la gestion des finances publiques ; un audit du mode d'engagement des dépenses ; un système de plans d'engagement mensuel des dépenses publiques. Même si la dette du pays demeure soutenable, notamment après les annulations de dette au titre de l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale), le niveau d'investissement nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 nécessitera la mobilisation de ressources additionnelles — surtout concessionnelles — et un accroissement des IDE (investissements directs étrangers), notamment dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme l'agriculture et le tourisme.

Développements économiques récents

412

Après une croissance relativement molle en 2006, le PIB s'est nettement redressé en 2007 (6.3 pour cent). Cette progression s'explique, notamment, par le démarrage de la construction de deux grands projets miniers (ilménite et nickel/cobalt), les investissements dans les infrastructures publiques, et la bonne tenue du secteur secondaire. La hausse de 26.6 pour cent de l'investissement brut est due, en particulier, aux investissements privés étrangers réalisés dans le secteur minier. L'inflation est passée sous la barre des 10 pour cent, n'affichant que 9.8 pour cent en 2007, grâce à la baisse des prix des biens non alimentaires, consécutive à l'appréciation de l'ariary durant la première moitié de l'année.

Malgré un accroissement de la production agricole de 2.9 pour cent en 2007 (contre 2.6 pour cent en 2006), la croissance du secteur primaire — qui représente 27.2 pour cent du PIB — s'est globalement ralentie (1.9 pour cent de croissance contre 2.1 pour cent en 2006). La croissance de l'activité sylvicole s'est maintenue à un rythme de 1 pour cent, tandis que celle de l'activité élevage et pêche s'est réduite, passant

de 1.9 pour cent en 2006 à 1 pour cent en 2007. La part de l'élevage dans le secteur primaire demeure relativement faible. L'élevage bovin, une activité pratiquée dans tout le pays, ne croît que de 1 pour cent par an en moyenne, alors que l'élevage porcin, avicole et de petits ruminants se comporte mieux (2.3 pour cent de croissance annuelle). À l'exception de la crevette dont la surexploitation menace la ressource, la pêche ne représente qu'une production marginale. Inscrit dans le MAP, l'objectif de « révolution verte » vise à faire du secteur primaire l'un des leviers de la croissance, à y attirer les investissements privés locaux et étrangers, à refondre le code foncier, à augmenter la productivité agricole, à mutualiser les crédits et les risques pour les agriculteurs, et à dynamiser la production halieutique.

L'augmentation de la production de riz paddy à 3.640 millions de tonnes en 2006, a permis d'en abaisser les prix de vente en 2007, et de contribuer ainsi à la maîtrise de l'inflation. Cette augmentation est essentiellement due à l'amélioration de l'accès des riziculteurs aux facteurs de production et aux financements, aux aides à la profession, et à l'encadrement technique des associations paysannes. La production de café et de girofle a continué à augmenter en 2007, alors que celle de la vanille a encore reculé. En 2006, ces produits d'exportation avaient enregistré une légère hausse (6.3 pour cent pour le café et 1 pour cent pour le poivre et le clou de girofle).

La croissance du secteur secondaire (16 pour cent du PIB) a presque doublé, passant de 4.2 pour cent en 2006 à 9 pour cent en 2007. Cependant, les performances du secteur restent tributaires de la réduction des délestages de la Jirama (compagnie nationale de l'eau et de l'électricité), et de la nécessaire restructuration du secteur textile et habillement induite par la fin de l'AMF. La suppression de cet accord, en 2005, a provoqué une stagnation de la croissance des industries textiles malgaches et des zones franches industrielles. Les performances et la compétitivité futures de ces industries dépendent de leur remise à niveau.

Parmi les branches les plus performantes, figurent les boissons et produits alimentaires (9.9 pour cent

contre 3.6 pour cent en 2006), et les industries extractives (10.5 pour cent contre 9.1 pour cent en 2006). Les nouveaux investissements de Dynatec dans les gisements de nickel/cobalt ont fortement contribué à ce résultat. La production des zones franches s'est nettement redressée (sa croissance est passée de 5 pour cent en 2006 à 8.3 pour cent en 2007). Quant à la production d'électricité, elle s'est améliorée : 5.6 pour cent en 2007 contre 4.4 pour cent en 2006. L'industrie sucrière continue d'afficher une croissance inférieure à 2 pour cent, en raison de la vétusté de ses unités de production. Cependant, ces dernières ayant été attribuées en location-gérance à un nouveau repreneur, les perspectives pour 2007 semblent prometteuses.

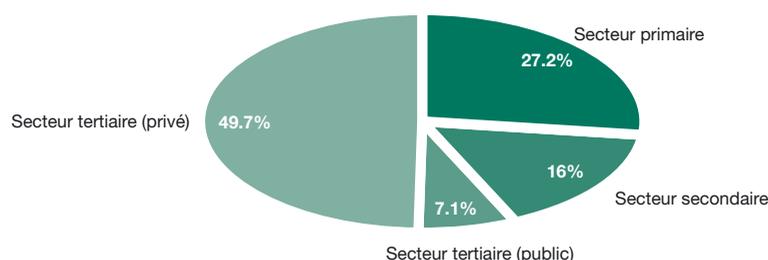
Représentant 56.8 pour cent du PIB, le secteur tertiaire a accusé une baisse de croissance (4.8 pour cent en 2007 contre 6.8 pour cent en 2006). Ce repli s'explique essentiellement par la forte baisse du secteur des services (-3.6 pour cent contre 5.6 pour cent de croissance en 2006), même si les banques, assurances et entreprises de télécommunications se sont bien comportées, tout comme le tourisme qui a amorcé une reprise, au premier semestre 2007, avec l'entrée en activité de 31 nouveaux hôtels. La branche transport a amélioré ses résultats, affichant une croissance de 8.8 pour cent en 2007 contre 7.3 pour cent en 2006. Performant sur le réseau nord, le trafic ferroviaire a enregistré une hausse de 24 pour cent du tonnage de marchandises et un doublement du nombre de voyageurs transportés en 2007, grâce à des investissements de l'ordre de 36 milliards d'ariary pour les immobilisations en concession.

Dans le secteur bancaire et financier, les performances sont notables, et les sept banques commerciales opérant à Madagascar ont réalisé une croissance de 14.2 pour cent en 2006. Les activités de micro-finance ont étendu leur couverture territoriale, entraînant une hausse du taux de pénétration des ménages de 8.7 points environ. Les perspectives des assurances semblent bonnes avec l'entrée en lice de deux nouvelles compagnies étrangères aux côtés des deux compagnies nationales. Enfin, les activités commerciales se sont relativement bien comportées avec une croissance de 6.1 pour cent en 2007 contre 4.3 pour cent en 2006, témoignant du regain de l'activité économique.

La croissance de la branche BTP a ralenti, affichant un taux de seulement 18.8 pour cent en 2007 contre 25.1 pour cent en 2006, en raison de blocages de crédits au titre des investissements publics, qui ont perturbé le financement des travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières.

En proportion du PIB, l'investissement brut a progressé en 2007 de 26.6 pour cent contre 23.2 pour cent en 2006, notamment grâce aux investissements importants réalisés dans le secteur minier, et aux efforts consentis pour améliorer le climat des affaires et pour réduire les délestages. L'investissement privé, notamment celui des entreprises étrangères opérant dans le secteur minier, a plus que triplé : il a bondi de 45 pour cent (contre 13.0 pour cent en 2006), contribuant pour 6.5 pour cent à la croissance du PIB. L'essentiel de l'effort d'investissement privé provient des IDE, dont

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2007 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Institut national de la statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326068750776>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	14.4	25.3	26.6	21.7	12.1	6.6	6.4	4.1
Publique	6.4	10.5	0.8	5.0	5.0	0.1	0.5	0.5
Privée	8.0	14.7	45.0	30.0	15.0	6.5	5.9	3.6
Consommation finale	93.1	90.7	8.8	6.7	6.0	7.8	6.1	5.4
Publique	7.4	8.7	7.0	3.1	4.6	0.5	0.2	0.3
Privée	85.7	81.9	9.0	7.1	6.1	7.3	5.9	5.1
Demande externe	-7.5	-16.0				-8.0	-6.0	-2.8
Exportations	25.1	29.5	4.0	5.6	5.8	1.1	1.5	1.5
Importations	-32.6	-45.5	22.7	16.1	8.6	-9.1	-7.4	-4.3
Croissance du PIB réel	-	-	-	-	-	6.3	6.5	6.7

Source : Données des autorités du pays et du FMI ; calcul des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328785050632>

le volume a atteint près de 871.6 millions de dollars en 2007 (contre 230.2 millions en 2006), concentrés principalement dans les activités extractives et financières. Les principales mesures mises en place pour promouvoir l'investissement privé ont porté sur une plus grande responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées en la matière, notamment en milieu rural où les niveaux de pauvreté restent élevés.

L'investissement public a affiché une faible croissance : 0.8 pour cent en 2007 contre 10.2 pour cent en 2006. Les mesures d'accompagnement ont visé à accroître les ressources allouées aux secteurs prioritaires (infrastructure, santé, éducation, gouvernance) ayant un impact sur l'amélioration de la productivité et sur la réduction de la pauvreté.

La demande intérieure a progressé de 8.8 pour cent en 2007, tirée principalement par la croissance de la consommation des ménages qui a crû de 9 pour cent grâce à l'amélioration des salaires et à la modération des prix, dont celui du riz. La consommation publique a également progressé, mais plus lentement, variant de 7 pour cent en 2007.

Les exportations totales de marchandises ont progressé d'un modeste 4 pour cent pour atteindre 3 524.7 milliards d'ariary en 2007, malgré la forte hausse des exportations de girofle (31.6 pour cent) et

des produits de zones franches (24.2 pour cent). En revanche, les importations CAF ont fortement augmenté (22.7 pour cent en volume) pour se situer à 6 107.8 milliards d'ariary en 2007, sous l'effet de l'accroissement de la demande en équipements des projets miniers, et des besoins en matières premières et en produits semi-finis des entreprises de zone franche.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Les finances publiques ont été relativement bien maîtrisées en 2007, même si l'objectif du financement interne n'a pas été totalement atteint en raison de dérapages dans les dépenses, dus en partie aux consultations électorales qui ont quelque peu affaibli les performances des recettes. Les finances publiques ont toutefois bénéficié du renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière, et de l'accroissement des dons consentis sous forme d'appui budgétaire (+3.8 pour cent). Le taux de pression fiscale s'est légèrement amélioré en 2007, atteignant 10.9 pour cent contre 10.7 pour cent en 2006. Les autorités espèrent atteindre un taux de 15 pour cent en 2011, afin d'assurer en partie le financement des objectifs du MAP. Les allègements consentis en 2006 au titre de l'IADM ont permis aux autorités de disposer de

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales et dons^a	15.0	20.3	16.7	59.1	15.8	14.6	14.5
Recettes fiscales	11.0	10.9	10.1	10.7	10.4	10.6	10.7
Dons	3.6	8.2	5.7	47.9	4.9	3.5	3.3
Dépenses totales et prêts nets^a	17.8	25.2	21.3	21.4	19.3	18.7	18.0
Dépenses courantes	9.3	12.6	11.0	11.1	10.0	9.7	9.2
<i>Sans les intérêts</i>	7.2	9.7	8.3	8.7	8.2	8.2	8.0
Salaires	4.3	4.9	4.5	5.0	4.6	4.5	4.3
Intérêts	2.1	2.9	2.6	2.4	1.8	1.4	1.2
Dépenses en capital	6.9	12.5	10.3	10.2	9.3	9.0	8.9
Solde primaire	-0.7	-2.0	-2.0	40.1	-1.8	-2.7	-2.3
Solde global	-2.8	-4.9	-4.7	37.7	-3.5	-4.1	-3.5

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales et du FMI; calcul des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331128803834>

ressources pour faire face aux dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ils ont aussi permis d'aider l'État à se désengager vis-à-vis du système bancaire interne, à honorer ses engagements extérieurs arrivés à échéance (4 133.2 milliards d'ariary), et à apurer ses arriérés intérieurs jusqu'à hauteur de 30.1 milliards d'ariary.

Les recettes fiscales ont atteint 1 427.6 milliards d'ariary (10.4 pour cent du PIB) en 2007, contre 1 264 milliards (10.7 pour cent du PIB) en 2006. Si les députés votent une augmentation de 2 points de la TVA dans le cadre de la Loi des finances 2008, les recettes augmenteront à près de 1 704 milliards d'ariary (10.6 pour cent du PIB).

Les dépenses s'élèvent à 2 649 milliards d'ariary en 2007 (19.3 pour cent du PIB) contre 2 528 milliards en 2006 (21.4 pour cent du PIB). Cet accroissement en volume des dépenses provient de la sous-estimation des pensions versées aux agents de la fonction publique qui se sont révélées plus élevées que prévues, de paiements d'intérêt plus élevés sur la dette interne, et de transferts budgétaires au profit de la Jirama. En pourcentage du PIB, les dépenses en capital (1 276.6 milliards d'ariary) ont légèrement baissé : 9.3 pour cent en 2007 contre 10.2 en 2006. Ce sont des entreprises étrangères, opérant notamment dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, qui réalisent l'essentiel des investissements projetés dans la

formation brute de capital fixe. L'année 2007 étant celle du lancement du MAP, la budgétisation des activités prioritaires qui y sont inscrites s'appuie sur un cadre des dépenses à moyen terme couvrant la période 2007-12. Les opérations du Trésor se sont soldées par un déficit global de 3.5 pour cent du PIB en 2007, contre un excédent de 37.7 pour cent en 2006 qui était dû aux effets conjugués de la hausse des recettes et des allègements de dette au titre de l'IADM.

Politique monétaire

La forte augmentation de la demande pour les encaisses monétaires en 2006, induite principalement par les besoins de dépenses internes générées par l'augmentation des IDE, s'est poursuivie en 2007. Cette demande a été satisfaite grâce à une croissance monétaire en phase avec l'augmentation des avoirs externes nets du pays. Ainsi, la BCM (Banque centrale de Madagascar) a dû intervenir en réinjectant de l'ariary par le rachat de devises sur le marché interbancaire, ramenant le taux de croissance de la masse monétaire M3 de 25.9 pour cent en 2006 à 22.9 pour cent en 2007. Compte tenu du relâchement des tensions inflationnistes au cours du deuxième trimestre 2006, la BCM a ramené son taux directeur de 16 à 12 pour cent en 2007. Cependant, la persistance des facteurs d'expansion de la liquidité bancaire a conduit au maintien du coefficient des réserves obligatoires à

15 pour cent. En 2007, les crédits à l'économie ont augmenté de 24.9 pour cent, principalement sous l'effet de la croissance des crédits accordés au secteur privé, notamment aux sociétés pétrolières et au secteur immobilier qui ont accaparé 99 pour cent de ces crédits. En 2007, l'État s'est retrouvé en position créditrice vis-à-vis du système bancaire : les engagements acquittés par le Trésor auprès de la Banque centrale étaient supérieurs de 58.6 milliards d'ariary aux crédits octroyés à l'État par le système bancaire.

La situation du secteur bancaire s'est nettement améliorée en 2007, et le pourcentage des prêts non performants dans le montant total des crédits accordés a baissé. L'agrément d'une nouvelle banque commerciale a suscité davantage de concurrence dans le secteur. Sur recommandation du FMI qui avait estimé que son bilan présentait une valeur nette négative de près de 5 pour cent, la BCM a été recapitalisée en mai 2007. Dans le but de réaliser leurs objectifs de politique monétaire, les autorités ont aussi eu recours à la titrisation des créances détenues par la BCM sur le

Trésor public (1.6 pour cent du PIB), sous forme d'obligations échangeables sur le marché financier, lui permettant ainsi de voir ses créances rémunérées au taux d'intérêt du marché, ce qui l'aidera à utiliser ces nouveaux titres pour des opérations d'*open market*, en sus des instruments traditionnels de reprise de liquidités (appels d'offres).

L'inflation, qui reste en partie tributaire des fluctuations des prix de l'énergie sur le marché international, s'est nettement relevée au cours du deuxième trimestre 2007, en raison de l'augmentation des prix du riz dont la production a été affectée par les inondations du début d'année. Toutefois, elle a pu être jugulée en fin de période, affichant 9.8 pour cent contre 10.6 en 2006. Le taux devrait baisser encore en 2008 à moins de 7 pour cent. Sur recommandation du FMI, les autorités ont opté pour un nouvel indicateur de l'inflation (*core inflation*) qui exclut du calcul de l'IPC (Index de prix à la consommation) les prix trop volatils du riz et des produits pétroliers, souvent sujets à des variations brutales de l'offre.

Tableau 3 - **Comptes courants** (pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-4.3	-10.0	-11.7	-9.9	-11.8	-14.2	-14.5
Exportations de biens (f.o.b.)	15.7	22.7	16.6	17.7	14.5	13.5	13.3
Importations de biens (f.o.b.)	20.0	32.7	28.3	27.6	26.3	27.7	27.8
Services	-3.5	-6.3	-2.3	-1.3	-2.6	-4.4	-4.1
Revenus des facteurs	-1.1	-1.5	-1.6	-1.5	-0.8	-1.0	-0.9
Transferts courants	2.9	7.5	4.7	3.9	2.5	2.3	2.2
Solde des comptes courants	-6.1	-10.3	-11.0	-8.8	-12.6	-17.2	-17.3

Source : Données des autorités nationales et du FMI; calcul des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332285584413>

Position extérieure

Même si les IDE continuent à affluer dans les secteurs minier et pétrolier, le solde de la balance des paiements s'est détérioré en 2007, affichant un déficit de 12.6 du PIB contre 8.8 pour cent en 2006. Cette piètre performance résulte de la chute des exportations de vanille dont la production a été durement affectée par les cyclones de début 2007, et au recul de celles de crevettes dont la surexploitation est en train d'épuiser la ressource. Par ailleurs, les importations de biens

intermédiaires et d'équipements des entreprises minières, ainsi que celles des zones franches, ont plombé davantage la balance commerciale. Cependant, au taux de change actuel, les exportations de biens manufacturés par les zones franches et de produits agricoles comme le girofle ou le café restent compétitives. L'afflux d'IDE, les dons et les annulations de dette ont permis au pays de reconstituer des réserves équivalant à trois mois d'importation, et entraîné une appréciation du taux de change de l'ariary. Ainsi, au cours du premier trimestre 2007, le taux de change effectif nominal s'est apprécié

de 13 pour cent comparé à octobre 2006, tandis que le taux de change effectif réel s'appréciait de près de 20 pour cent. Afin d'éviter tout risque de « syndrome hollandais » occasionné par l'expansion des flux externes et l'impact d'une appréciation du taux de change sur la compétitivité des exportations traditionnelles du pays, les autorités ne comptent pas modifier le régime actuel basé sur un taux flottant sans indication préalable de trajectoire, escomptant un rééquilibrage du taux grâce à la croissance prévue de la demande d'importations. De plus, les autorités ont décidé des mesures tendant à libéraliser davantage le contrôle des changes : allongement du temps de rapatriement des recettes d'exportation à 180 jours ou relèvement du plafond du compte en devises des banques commerciales, par exemple. Ces mesures réduiront la pression sur le taux de change et lui permettront de tendre vers son nouvel équilibre.

Les exportations de marchandises ont atteint 3 524.7 milliards d'ariary en 2007, soit une croissance de seulement 4 pour cent par rapport à 2006, alors que

les importations ont fortement augmenté en volume, atteignant 6 107.8 milliards d'ariary (+22.7 pour cent). La balance des transactions courantes est restée globalement négative (-11.8 pour cent du PIB) en raison de la croissance des importations d'intrants par les entreprises minières et de la zone franche, et de la hausse de la facture pétrolière qui a crû de 17.1 pour cent. En partenariat avec le groupe nippon Sumitomo, l'entreprise minière sud-africaine Dynatec compte investir près de 2 milliards de dollars en 2008 et 2009, ce qui aura pour effet d'accroître les importations, notamment de biens d'équipement. Dynatec espère commencer à exporter à partir de 2010/11, ce qui corrigera substantiellement le déficit de la balance des transactions courantes.

Concernant la dette extérieure, Madagascar est classé parmi les pays à viabilité moyenne. Les indicateurs de la dette ont baissé très nettement en 2006 suite à la mise en œuvre de l'IADM. À cet effet, le ratio dette/PIB en VAN (valeur actuelle nette), qui était de 36 pour cent en 2005 (déjà en dessous du seuil de 40 pour

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327617632065>

cent), est tombé à 12 pour cent en 2006. Le ratio dette/recettes d'exportations montre la même tendance à la baisse. La dette interne devra rester en dessous de 10 pour cent du PIB, les autorités s'efforçant de contenir les dépenses publiques dans les limites d'un financement interne basé sur une bonne tenue des recettes fiscales et de l'aide extérieure. Le déficit fiscal devra être financé essentiellement par l'aide extérieure à des conditions concessionnelles.

En 2006, le total des allègements consentis à Madagascar au titre de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) a atteint quelque 836 millions de dollars en termes de VAN. La plupart des pays du Club de Paris ont effacé l'ensemble de leurs créances dès que le pays a atteint son point d'achèvement, réduisant ainsi les dettes de quelque 466 millions de dollars supplémentaires. Fin 2006, Madagascar accumulait 595 millions de dollars en arriérés envers des créanciers privés et des pays non membres du Club de Paris comme l'Algérie, la Libye et l'Irak qui en détiennent près de 92 pour cent. Des discussions sont en cours avec ces pays pour leur faire rejoindre l'initiative PPTE et les amener à consentir des effacements de dette en faveur de Madagascar. Les annulations de dette attendues des institutions financières internationales (361.7 milliards d'ariary par le Fonds monétaire international ; 4 094.5 milliards par *Agency for International Development* et 712.8 milliards par la Banque africaine de développement) devraient se traduire par une baisse importante des paiements au titre du service de la dette et par une assistance au titre de l'initiative PPTE de 79.1 milliards d'ariary en 2007.

Questions structurelles

Développements récents

Le lancement du MAP est l'événement économique et politique majeur de l'année 2006. Couvrant la période 2007-12, le MAP prend le relais du DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), et représente un cadre stratégique global qui devrait permettre aux autorités d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté conformément

aux ODM. Le MAP sera renforcé par des stratégies sectorielles spécifiques et des plans d'action. Les estimations préliminaires du coût du programme s'établissent à 1.5 milliard d'euros annuellement. Son financement sera assuré à hauteur de 80 pour cent par l'augmentation des revenus du pays, générée par les programmes d'investissements miniers, la croissance des exportations, l'aide étrangère et les financements concessionnels, à charge pour l'économie d'accroître ses capacités d'absorption et de réduire l'inflation.

La réhabilitation et l'entretien des infrastructures, routières notamment, restent un souci constant des autorités. En effet, selon les calculs, un bon entretien du réseau routier existant permettrait d'augmenter les échanges commerciaux entre différentes régions du pays de près de 20 pour cent. Près de 8 982 kilomètres de routes ont ainsi été réhabilités en 2005, et l'effort est resté soutenu en 2006. Le développement du tourisme et des deux grands projets miniers (ilménite et nickel) nécessiteront le développement et la réhabilitation d'importantes infrastructures d'accompagnement sur les trois années à venir. Pour ce faire, les autorités sont déterminées à accroître les capacités portuaires existantes. Elles prévoient notamment l'extension des capacités du port de Toamasina pour l'adapter aux navires de gros tonnage, la rénovation et l'entretien ferroviaire du FCE (*Fianarantsoa to Coast*) et du réseau nord, et la construction d'un nouvel aéroport doté d'une zone intégrée d'entreposage.

Confrontées à l'incapacité de la Jirama à réduire les délestages fréquents qui occasionnent ruptures et pertes d'activité économique et grèvent les coûts des entreprises, les autorités ont décidé de la restructurer et de la réhabiliter — tout en écartant sa privatisation prévue initialement pour 2009 —, et d'encourager les producteurs indépendants d'électricité à investir plus massivement dans le domaine. Suivant les conclusions d'une étude de la SFI (Société financière internationale), elles ont aussi décidé d'augmenter les tarifs de l'électricité. La hausse sera répartie en trois phases dont la première — 15 pour cent — a eu lieu en octobre 2007. Enfin, pour compenser les baisses occasionnelles de revenus d'exploitation de la compagnie publique et

financer sa modernisation, les autorités ont décidé de lui accorder des transferts annuels de ressources budgétaires de l'ordre de 0.5 pour cent du PIB sur la période 2007-08. Une fois la compagnie assainie, sa gestion sera confiée à un opérateur privé, sur la base d'un contrat d'affermage dont l'appel à manifestation d'intérêt serait lancé à la fin 2008.

Afin de dynamiser les échanges avec l'extérieur, les autorités comptent sur le développement de l'initiative privée. À cette fin, elles ont réduit unilatéralement certains tarifs douaniers ; son tarif de NPF (nation la plus favorisée) est passé de 16.2 pour cent en moyenne en 2005, à 12.9 pour cent en 2007. Les autorités ont aussi accéléré les mesures d'intégration du pays au sein de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) et du Comesa (Marché commun de l'Afrique australe et orientale), tout en encourageant les IDE dans tous les secteurs de la production. En matière de politique fiscale, la Loi des finances 2008 prévoit de simplifier le système en ramenant le nombre d'impôts de 28 à 14, de réviser le régime d'imposition des sociétés, et d'intégrer celles opérant en zone franche d'exportation dans le régime juridique commun. De plus, les autorités se sont engagées à poursuivre la réforme des administrations fiscale et douanière, et à mettre en route TradeNet, le système d'information électronique qui retrace en temps réel les opérations d'importation et d'exportation, pour réduire la fraude. Compte tenu du potentiel minier et pétrolier du pays, les régimes fiscaux des projets pétroliers et miniers seront mis en conformité avec les normes internationales. Des projets de Code minier et de LGIM (Loi sur les grands investissements miniers) ont été élaborés, et un guichet unique pour l'exportation commerciale des pierres précieuses a été installé. À cet égard, la direction des Mines et de la Géologie statistique minière a été totalement réorganisée, et le pays s'est engagé à adhérer à l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives).

Afin de développer l'intermédiation financière et l'accès au crédit, les autorités ont pris des mesures appuyées par un programme d'assistance technique du FMI. Il s'agit d'améliorer les systèmes de paiement, de mettre en place un bureau du crédit dans chaque établissement bancaire et financier, et de stimuler la

concurrence dans le secteur en autorisant un plus grand nombre de banques à s'installer. Les autorités cherchent aussi à améliorer l'action des institutions de micro-finance qui rencontrent un grand succès, afin d'appuyer la croissance des micro-entrepreneurs. À cet effet, elles ont élaboré les textes d'application de la loi de septembre 2005 relative aux activités et au contrôle des institutions de micro-finance (IMF), elles ont engagé une étude de faisabilité sur la mise en place d'une centrale des risques pour les IMF, et elles ont initié la création d'une base de données. De plus, en 2006, la Banque centrale a procédé à la mécanisation du traitement des signes monétaires par l'installation d'équipements de sécurisation des opérations au niveau de son siège, et d'un logiciel de contrôle et de suivi des opérations financières. La modernisation du système d'information de la Banque centrale est en cours, ce qui lui permettra d'améliorer sa gestion et celle de ses succursales. Le plan de modernisation se poursuivra avec la mise en place d'un système intégré d'information sur les entreprises, la refonte des textes sur la loi bancaire et la mise en place d'un marché financier organisé.

Madagascar est riche d'une biodiversité endémique en flore et en faune : 85 pour cent de la flore, 91 pour cent des reptiles, 99 pour cent des amphibiens et 100 pour cent des lémuriens. Mais cette biodiversité est concentrée dans les écosystèmes forestiers d'environ 9 millions d'hectares, menacés par les activités humaines de production agricole et sylvicole. De plus, les feux de forêts risquent d'entraîner, à terme, la disparition d'espèces comme les lémuriens qui n'existent nulle part ailleurs. Pour prévenir ce risque, les autorités mettent en place un plan de sauvegarde de la biodiversité grâce notamment à la multiplication d'aires protégées gérées par l'État, les collectivités locales ou en partenariat avec le secteur privé et la communauté des bailleurs. Un SAPM (Système d'aires protégées de Madagascar) a été créé, et 16 arrêtés de protection temporaire de ces aires élaborés. La superficie des aires protégées passera de 1.7 million à 6 millions d'hectares, et la surface protégée de la zone économique marine sera portée à 10 pour cent du territoire national.

Pour faire face aux problèmes aigus de pollution, les autorités ont mis en place un ensemble de

mécanismes de prévention et de précaution. La totalité des 22 plans régionaux de développement comportent un volet environnemental, et les grandes villes sont dotées d'un schéma d'urbanisme directeur intégrant cette dimension. Pour créer un réflexe, les questions environnementales figurent au programme des écoles. En 2007, le renforcement du contrôle forestier a permis de porter les superficies reboisées à 50 000 hectares/an, de réduire de 25 pour cent les superficies brûlées, et de transférer 100 000 hectares de ressources naturelles aux communautés de base.

À Madagascar, le secteur agricole souffre d'une contrainte majeure : l'opacité et la fragilité dans lesquelles s'opèrent les transactions foncières, tant en termes de production agricole marchande que de production agro-industrielle. En effet, seulement 10 pour cent de la population concernée peut se prévaloir de titres ou de certificats de propriété, ce qui pénalise fortement les transactions commerciales et contractuelles, et empêche l'émergence d'un véritable marché foncier concurrentiel répondant aux besoins des paysans usagers et des grands investisseurs agro-industriels. Pour remédier à cette situation, les autorités ont lancé, en 2004, un programme national foncier (PNF) qui a permis de créer 21 guichets fonciers. Leur mission consiste à la fois à sécuriser la propriété foncière titrée, et à doter le reste de la profession de titres et de certificats.

L'agriculture malgache pâtit d'une autre faiblesse structurelle : l'absence de traditions agraires pérennes, et la propension des agriculteurs locaux à pratiquer la monoculture. Cet état de fait résulte surtout de l'absence de sécurité foncière — et donc de garanties pouvant être présentées aux banques pour des crédits d'investissement ou de campagne —, du manque de moyens, et de la faiblesse de la recherche et développement ainsi que de la vulgarisation de nouvelles techniques agraires. Le secteur se caractérise aussi par la vente et l'exportation de produits non transformés à faible valeur ajoutée. Les autorités sont décidées à modifier ce mode opératoire, en incitant les paysans à mutualiser les procédés, les coûts et les risques, afin de pouvoir développer les chaînes de valeurs par la transformation *in situ* de l'essentiel des productions agricoles.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Une enquête, effectuée en 2005 par l'Institut national de la statistique, révèle que dans l'ensemble des branches d'activités, les cadres ne représentent que 4.8 pour cent du total des effectifs, tandis que les employés moyens et les ouvriers représentent respectivement 25.5 pour cent et 28.6 pour cent. Le personnel étranger, concentré pour l'essentiel dans les activités de commerce, de réparation automobile et de fabrication d'articles domestiques, ne représente que 0.8 pour cent du total de l'emploi permanent. Les industries extractives, appelées à se développer fortement entre 2006 et 2010, n'ont trouvé sur le marché local que moins de la moitié des 8 000 compétences dont elles avaient besoin. Le manque de compétences locales est flagrant ; il découle de la pénurie de formateurs qualifiés, de la faible adéquation entre la formation et l'emploi, et du manque de synergie entre le système d'enseignement technique et formation professionnelle (ETFP) et le milieu professionnel.

Les besoins de l'économie informelle sont en partie satisfaits par l'apprentissage aux métiers de base des personnes en âge de travailler, et par une formation à la carte dans les centres d'appui à la formation ou dans des Centres de formation professionnelle (CFP — pêche, artisanat, agriculture, élevage ...).

En 2006, le budget total dévolu à l'éducation s'est élevé à près de 450 millions d'ariary, dont seulement 0.87 pour cent consacré à l'ETFP. Ce pourcentage est dérisoire par rapport à la croissance des besoins des secteurs prioritaires, et par rapport à ce qu'il représentait par le passé : le budget de l'ETFP avait atteint 5.79 pour cent en 2000, et 4.10 pour cent en 2001.

La question de l'ETFP relève d'une direction sous tutelle de la direction générale de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle, rattachée au ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique. Pour sa concrétisation, la stratégie est néanmoins décentralisée au niveau de directions régionales de l'éducation nationale qui chapeautent des groupements d'établissements d'enseignement

technique et professionnel (GEETP). Ces derniers dépendent d'un comité de pilotage régional, et des services de formation professionnelle et technique s'appuyant sur des établissements publics et privés comme les Instituts de formation professionnelle et technique (IFPT), les Lycées techniques et professionnels (LTP) et les CFP. Les institutions d'ETFP privées peuvent s'installer et rivaliser pour les financements avec les institutions publiques à l'intérieur des GEETP. Les autorisations d'ouverture et d'agrément leur sont délivrées par les ministères concernés. Afin de favoriser les partenariats entre institutions publiques et privées, une expérience pilote a été initiée dans trois régions : création de pôles intégrés de croissance intégrant le volet EFTP. Des examens, sanctionnés par des diplômes nationaux, sont organisés pour les lycées techniques et professionnels ; les instituts et tous les CFP, publics ou privés, délivrent des attestations après formation de qualification à un emploi. Les niveaux de compétence ciblés concernent autant les ingénieurs professionnels et les techniciens supérieurs que les ouvriers qualifiés et spécialisés. Toutefois, le système ne satisfait pas aux exigences du développement économique et social du pays.

En matière d'ETFP, quelques réformes ont été menées depuis les années 90 : introduction du concept de formation professionnelle par opposition à l'enseignement technique ; multiplication des formations professionnelles de courte durée assurées en grande partie par l'enseignement privé ; autonomie des GEETP ; création d'un observatoire de l'emploi et de la formation et d'un centre de formation de formateurs et du personnel des établissements d'ETFP ; mise en place d'un conseil national de l'ETFP, resté jusqu'ici largement inactif. Les réformes en cours, qui sont encore en phase de préparation, toucheront le diagnostic des offres de formation par région, la diversification des offres dans les établissements existants, la réorientation des séries dans l'enseignement secondaire général des séries littéraires vers les séries scientifiques, la réorientation des filières de formation dans les établissements d'enseignement, une plus grande autonomie des établissements d'ETFP, et l'adéquation entre les profils de formation et les besoins du marché. La réforme prévoit également de modifier le statut des

centres de formation professionnelle et leur transformation en lieux de formation à des métiers, la mise en place de l'ANF (Autorité nationale de la formation) dès 2008, et l'instauration d'un mécanisme d'information/orientation sur l'emploi et la formation.

Une évaluation du système d'ETFP a été réalisée en 2006. Elle a recommandé la mise en place rapide de l'ANF pour assurer une meilleure adéquation entre les formations et les besoins du marché de travail, l'amélioration de la pertinence et de la qualité du développement des compétences, l'amélioration des compétences dans le secteur informel, et la mobilisation de ressources accrues, notamment budgétaires. Il est aussi recommandé de prolonger le cycle de l'éducation fondamentale de cinq à sept ans, d'accroître les flux d'élèves vers l'enseignement technique et la formation professionnelle, de promouvoir la FTP (formation technique et professionnelle) à tous les niveaux du système éducatif et de rehausser son image par rapport à l'enseignement général, et d'encourager la FTP par les entreprises opérant dans les secteurs de croissance prioritaires comme les mines et le tourisme. Pour être en phase avec les exigences nouvelles, les politiques de formation devront mettre l'accent sur la formation professionnelle initiale, la formation technologique générale, la formation professionnelle qualifiante (ou formation continue) et l'apprentissage des métiers de base.

Inscrite dans le MAP, la stratégie malgache en matière d'ETFP vise à transformer l'éducation par la FTP et à promouvoir le plein emploi. Les objectifs de l'ETFP sont de fournir aux secteurs productifs les compétences professionnelles requises, en assurant l'information, l'orientation et la formation des citoyens. Cette stratégie s'appuie sur le plan d'action suivant : augmenter et diversifier l'offre et la qualité des cursus techniques et professionnels pour soutenir les secteurs de croissance prioritaires comme les industries extractives ou le tourisme ; s'assurer que les CFP fournissent 90 pour cent des postes techniques et professionnels nouvellement créés en mettant en place un système d'égalité d'accès à l'ETFP et en redéfinissant ses critères de performance ; développer les partenariats public-privé en diversifiant les modes de financement de

l'enseignement professionnel et en mettant en place l'ANF. Pour favoriser l'emploi, trois axes sont définis : relever la productivité de la main d'œuvre malgache en appuyant les programmes de formation professionnelle et de formation sur le tas auprès des Chambres de commerce et d'industrie et des institutions publiques ; formuler et mettre en œuvre des stratégies de promotion et de création d'emplois productifs ; créer des centres d'information et d'orientation sur l'emploi et la formation dans les 22 régions, développer la formation professionnelle initiale et continue, et créer des centres régionaux de recherche et de formation aux techniques.

Contexte politique

Le 3 décembre 2006, Marc Ravalomanana a été réélu à la présidence du pays, pour un second mandat, recueillant 54.8 pour cent des suffrages dès le premier tour. Une révision constitutionnelle a été approuvée à plus de 75 pour cent, par référendum. Lors des élections législatives anticipées du 23 septembre 2007, le parti du président Ravalomanana, le TIM, a obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, tout en confirmant sa suprématie dans les principales agglomérations. Le TIM est arrivé largement en tête à Antananarivo où il obtient les 12 sièges à pourvoir, et il a remporté quatre des cinq plus grandes villes du pays, notamment Toamasina (ex-Tamatave), fief de l'ancien candidat à la présidentielle et maire de la ville, Roland Ratsiraka. Plébiscité par deux fois, le chef de l'État peut s'appuyer sur un parlement acquis à sa cause pour mettre en œuvre le MAP. Le triomphe du parti présidentiel semble toutefois contesté par une opposition divisée et manquant de crédibilité, mais qui a tout de même gagné la mairie d'Antananarivo lors des élections municipales de décembre 2007.

En 2004, afin d'asseoir les règles du droit et promouvoir la bonne gouvernance, les autorités ont mis en place un programme de réformes du système judiciaire qui a permis d'apurer près de 60 000 affaires pénales en souffrance. Dans sa lutte contre la corruption qui gangrène les institutions et l'appareil économique, le pays s'est doté en 2003 d'un Conseil supérieur de

lutte contre la corruption, transformé depuis en Comité pour la sauvegarde de l'intégrité. Un Bureau indépendant anti-corruption (Bianco) a aussi vu le jour. Ces efforts semblent probants, puisque l'indice de perception de la corruption calculé par *Transparency International* pour Madagascar, s'est amélioré, passant de 1.7 (sur 10) en 2002, à 2.8 en 2005. Les autorités sont déterminées à le porter à 5.2 en 2012.

De plus, les autorités malgaches ont réaffirmé leur volonté d'adhérer aux principes de l'ITIE, initiative très importante dans le contexte actuel de forte croissance des investissements publics et étrangers dans le secteur minier. À cet égard, un comité ad hoc regroupant des représentants du gouvernement, de la société civile (dont les médias), et des entreprises du secteur, a été mis en place. Une campagne nationale d'information sur le sujet complètera la démarche. Les autorités comptent surtout créer, avec l'assistance technique des Norvégiens, un fonds pour les générations futures, établi à l'étranger, et destiné à gérer les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et à les faire apparaître dans les comptes nationaux en toute transparence.

Contexte social et développement des ressources humaines

Une réforme du système éducatif, notamment au niveau primaire, a été mise en place en 2003 avec le lancement du Plan Éducation pour Tous qui a porté l'effectif total des élèves de l'enseignement primaire de 1.7 million en 1997/98 à 3.7 millions en 2006. Des capacités d'accueil supplémentaires ont vu le jour en 2006, et des mesures incitatives ont été mises en place : suppression des droits de scolarité, ouverture de cantines scolaires, ou octroi de fournitures et de *kits* scolaires aux élèves des zones défavorisées. Dans le primaire, selon des sources nationales le taux net de scolarisation s'est nettement amélioré, atteignant 98.5 pour cent en 2006 contre 93.3 pour cent en 2003. Cependant, le taux d'abandon est élevé, la qualité de l'enseignement médiocre, et il existe des disparités criantes entre catégories sociales ou géographiques, alors que les disparités entre sexes tendent à s'estomper

(la proportion de 49 pour cent de filles est restée stable entre 2001 et 2006). La proportion de redoublants est passée de 18.3 pour cent en 2004/05 à 19.7 pour cent en 2005/06, et le taux d'achèvement du cycle primaire s'est stabilisé à 57 pour cent. Pour 2006/07, le taux d'achèvement et le pourcentage des redoublants dans le cycle primaire devraient connaître une amélioration et se situer respectivement à 60 pour cent et 17.5 pour cent. Le plan a aussi démontré que cinq années d'enseignement primaire restaient insuffisantes pour lutter efficacement contre l'analphabétisme qui, en 2006, touchait 37 pour cent de la population totale et près de 28 pour cent des personnes âgées de 15 à 60 ans. Aussi, les autorités comptent-elles revoir la séquence des cycles, pour porter le cycle primaire de 5 à 7 ans et réorganiser les cycles moyen et secondaire en conséquence. Dans le palier du secondaire moyen, il n'existe qu'un collège pour 18 écoles primaires, ce qui augmente l'indisponibilité des places et favorise le taux d'abandon à l'issue des études primaires. Le taux d'inscription dans les universités reste dérisoire, puisque seulement 3 pour cent des lycéens accèdent à des études supérieures, contre 8 pour cent en Afrique subsaharienne. Ce taux devrait passer à environ 4 pour cent entre 2007 et 2008.

Madagascar connaît un taux de croissance de la population élevé. À cet égard, les autorités comptent promouvoir l'utilisation de préservatifs et les actions de planification familiale. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 94 à 88 pour mille entre 2004 et 2006, selon des sources nationales. En revanche, le taux de mortalité maternelle reste élevé à environ 469 pour 100 000 nouveau-nés, et l'objectif reste de le réduire de moitié en 2012, ce qui demeure conforme à la tendance des OMD. En matière de santé, le profil épidémiologique du pays reste dominé par la bilharziose, les maladies sexuellement transmissibles et le paludisme. Or, seulement la moitié de la population dispose de moustiquaires. Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, l'objectif est de fournir une moustiquaire à chaque citoyen à l'horizon 2012. La lutte contre le VIH/Sida se poursuit, et le taux de prévalence de la maladie reste inférieur à 1 pour cent. Les efforts ne devront pas être relâchés pour autant, surtout dans un contexte de développement du

tourisme, activité souvent propice à la propagation de la maladie. En 2006, dans le secteur de la santé, les réalisations financières ont atteint 99.78 pour cent d'une enveloppe évaluée à 50.7 milliards d'ariary. Ainsi, l'amélioration de la couverture vaccinale a touché les 111 districts prévus. Dans le cadre de la promotion de la maternité à moindre risque, 40 agents de santé sur les 49 prévus ont suivi la formation adéquate. Pour lutter contre le paludisme, 1 138 840 moustiquaires imprégnées ont été distribuées en 2006, soit une réalisation de 113.9 pour cent, et 12 postes sentinelles de surveillance épidémiologique du paludisme ont été mis en place. En matière de lutte contre le VIH/Sida, des centres d'accueil pour les jeunes ont été approvisionnés en contraceptifs, 8 centres de référence sur 9 à Antsiranana et à Toliara ont été fournis en médicaments ARV, et 8 Centres de référence fonctionnels sur 9 ont été mis en place pour la prise en charge de personnes vivant avec le VIH. Enfin, en 2006, il a été procédé au recrutement de 250 médecins, 381 paramédicaux et 50 personnels administratifs.

Concernant la lutte contre la pauvreté, les dépenses prioritaires de l'État ont augmenté en 2006 ; elles ont été financées en grande partie sur les ressources dégagées par les annulations de dette au titre des initiatives IADM et PPTE. Les autorités ont poursuivi cet effort en 2007, afin d'améliorer les indicateurs de santé, d'éducation et d'emploi, et de lutter ainsi plus efficacement contre la pauvreté dont le taux demeure élevé, se situant autour de 67.5 pour cent au niveau national en 2006 (72.3 pour cent en zone rurale et 50.3 pour cent en zone urbaine). Cependant, la pauvreté semble refluer progressivement, essentiellement en milieu rural. Le MAP prévoit de ramener le taux national de pauvreté à 50 pour cent en 2012.

Par rapport à 2005, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué de 14.21 pour cent, tandis que 26 000 emplois nouveaux ont été créés en 2006. Le taux global de chômage est resté inchangé à 2.8 pour cent en 2006, mais il reste élevé — de l'ordre de 31.1 pour cent — parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans. En 2006, 5 725 nouveaux demandeurs d'emplois — dont 53.57 pour cent de sexe masculin — ont été dénombrés. Parmi eux, 49.92 pour cent avaient déjà travaillé, les

autres étant des primo-demandeurs. Avec le lancement du MAP et de sa composante « révolution verte » dans

l'agriculture, l'objectif pour 2007 est de parvenir à la création de 250 000 emplois en milieu rural.

Malawi



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 118
- Population en milliers (2007) : 13 925
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 158
- Espérance de vie (2007) : 48.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 34.1

Malawi



MÊME SI LE MALAWI DEMEURE l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés d'Afrique, il a réalisé de véritables progrès, en posant les jalons d'une accélération de la croissance économique et d'une lutte plus efficace contre la pauvreté.

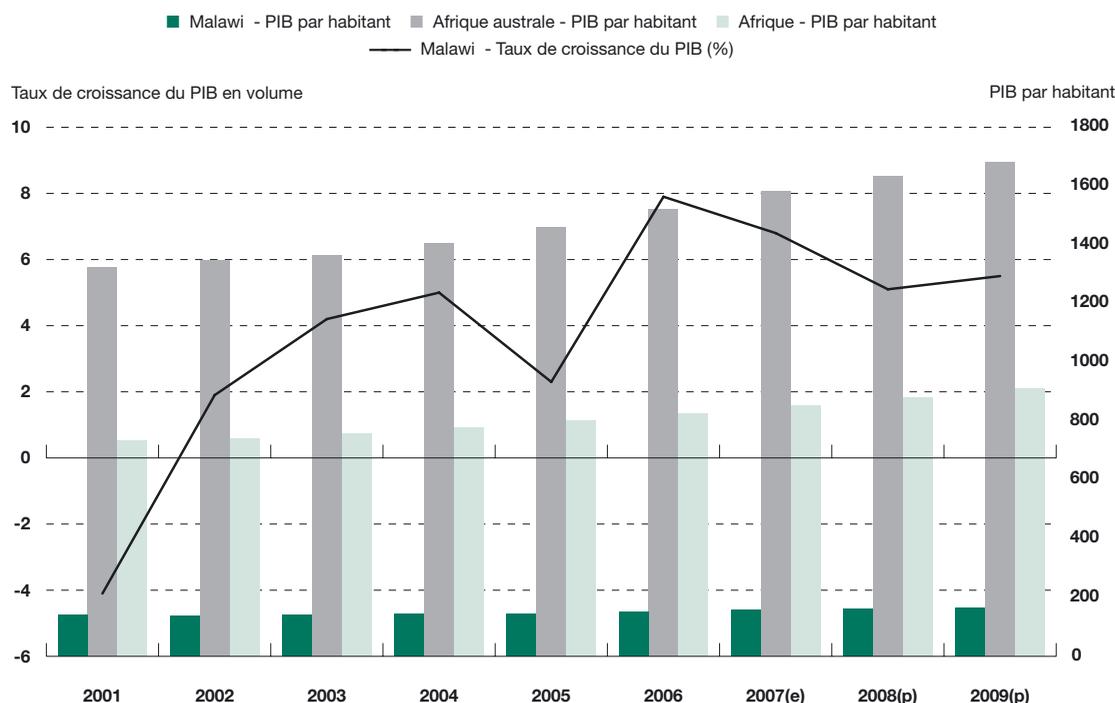
Durant l'année 2007, le pays a maintenu une croissance économique solide, au rythme de 6.8 pour cent, après le taux exceptionnel de 7.9 pour cent enregistré en 2006. Il recueille ainsi les fruits de plusieurs années de gestion financière et macro-économique prudente (figure 1). Les taux d'intérêt amorcent désormais un repli, et la part du crédit octroyé au secteur privé augmente, car le secteur public n'évince plus l'investissement privé. La réussite du programme national

de subventions aux engrais conjuguée à des pluies régulières dans la majeure partie du territoire s'est traduite par des récoltes exceptionnelles de maïs, la principale denrée nationale. La sécurité alimentaire s'en trouve améliorée, ce qui,

avec une plus grande discipline budgétaire, a permis de contenir l'inflation à 8.6 pour cent en 2007, soit le taux le plus bas en plus de deux décennies. Si le Malawi veut soutenir une croissance économique rapide, le pays devra s'attaquer plus efficacement aux obstacles structurels à l'essor de l'investissement privé, tels que la pénurie de qualifications et une faible productivité, les carences de l'environnement d'affaires et les lacunes des infrastructures.

Le pays a posé les jalons d'une croissance plus forte et favorable aux pauvres.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et du National Statistical Office ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325066285840>

Développements économiques récents

Selon les estimations, la croissance du PIB a été de 6.8 pour cent en 2007 contre 7.9 pour cent en 2006, grâce au rebond de la production agricole après la fin de la sécheresse en 2006. En 2008 et 2009, la croissance devrait se tasser, à 5.1 pour cent puis à 5.5 pour cent.

Au-delà des effets bénéfiques d'une bonne pluviosité, le pays commence aussi à réagir positivement à l'amélioration de la gestion économique et budgétaire marquée par un renforcement de l'investissement et des prêts au secteur privé, en particulier dans le BTP (bâtiment et travaux publics) et les transports. Après une décennie de contraction, le secteur manufacturier montre lui aussi des signes prometteurs, quoiqu'encore modestes, de redressement.

Principal pilier de l'économie malawite, l'agriculture, en hausse de 10.8 pour cent, a tiré les performances de 2007. Les mines et l'extraction ont progressé de 2.7 pour cent, les industries manufacturières de 8.8 pour cent, le BTP de 13.7 pour cent, et les transports et les communications de 17.3 pour cent.

Une deuxième année consécutive de pluies satisfaisantes a permis une progression des rendements du maïs, essentiel à la sécurité alimentaire de la population, avec une production globale de 3.22 millions de tonnes de la récolte 2006/07, contre 2.61 millions en 2005/06. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation estime à 2.25 millions de tonnes

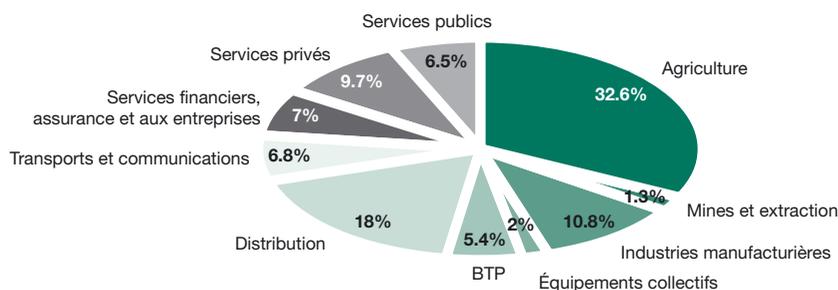
les besoins alimentaires pour 2007/08. Le pays affiche donc un excédent alimentaire net de près de 1 million de tonnes. On a par ailleurs mesuré en mars 2007 que 6 pour cent seulement des familles d'agriculteurs restaient incapables de se nourrir grâce à leur propre production, alors qu'elles étaient 42 pour cent dans ce cas un an plus tôt.

Si les pluies favorables et régulières ont joué un rôle considérable dans le niveau exceptionnel de la récolte de maïs en 2006/07, le programme national de subventions aux engrais a lui aussi contribué à relever les rendements. Il permet aux ménages ruraux d'acheter 50 kilogrammes d'engrais pour 900 kwachas malawites (MWK), c'est-à-dire 6.4 dollars des États-Unis (USD), soit environ un quart du prix de vente au détail. L'État prévoit de distribuer et de vendre 200 000 tonnes d'engrais durant la campagne 2007/08, ce qui représente un tiers environ du budget de l'agriculture.

Presque toutes les récoltes 2006/07 ont nettement dépassé celles de la campagne précédente. Outre le bond de 24.9 pour cent de la production de maïs, la récolte de riz a augmenté de 19.6 pour cent, pour atteindre 92 000 tonnes, et celle d'arachides de 29.1 pour cent, pour 263 000 tonnes. Le sorgho, le millet, les légumes, le manioc et les patates douces ont, eux aussi, affiché une progression d'une ampleur analogue. A 5.6 pour cent, la hausse de la production cotonnière est plus modeste, avec un total de 62 000 tonnes.

Les prix décevants du tabac enregistré lors des ventes aux enchères en 2005/06 ont induit une légère

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du *National Statistical Office* (NSO).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326103130642>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	15.2	9.8	15.5	10.3	7.2	1.2	0.9	0.6
Publique	10.5	6.4	12.0	7.5	5.5	0.6	0.4	0.3
Privée	4.7	3.4	22.0	15.0	10.0	0.6	0.5	0.3
Consommation finale	103.1	113.2	10.3	4.8	5.6	10.9	5.2	6.1
Publique	13.8	15.2	10.9	7.2	7.0	1.5	1.0	1.0
Privée	89.3	98.0	10.3	4.4	5.3	9.4	4.2	5.0
Solde extérieur	-18.3	-23.0				-5.3	-1.0	-1.2
Exportations	26.1	30.0	3.6	5.3	6.3	0.8	1.1	1.4
Importations	-44.4	-53.0	17.3	5.5	6.7	-6.1	-2.2	-2.6
Taux de croissance du PIB, en volume						6.8	5.1	5.5

Source : Données de la *National Statistical Office* (NSO) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328803400700>

diminution de la production en 2006/07 (- 4.8 pour cent, pour 116 000 tonnes).

En 2006/07, le Malawi a conclu un accord avec une compagnie minière australienne qui exploitera les gisements d'oxyde d'uranium de Kayelekera, à l'extrême nord du pays. Cette exploitation relèvera considérablement le niveau de l'investissement privé (+22%). L'État a négocié une prise de participation de 15 pour cent dans cette entreprise. Lorsque celle-ci fonctionnera à pleine capacité, fin 2008, l'uranium deviendra la deuxième source d'exportations du pays, après le tabac, et représentera 20 pour cent du volume des exportations et 5 pour cent du PIB. En ce qui concerne les composantes de la demande finale, l'investissement public et privé s'est fortement accéléré en 2007.

Le secteur manufacturier formel du Malawi s'est fortement réduit : il comptait pour 10.8 pour cent du PIB en 2006, contre 32 pour cent en 1992 (figure 2). Les entreprises manufacturières restent centrées sur le marché national : seulement 14 pour cent de la production est exportée.

Le Malawi devrait continuer de bénéficier d'un léger renforcement de la demande finale, tirée par une amélioration progressive des performances des

exportations et par un regain de confiance du secteur privé, comme en témoignent les hausses, elles aussi modestes, de ses investissements (tableau 1). Entre 2009 et 2019, l'exploitation de la mine d'uranium de Kayelekera pourrait générer 1.6 milliard USD, soit dix points de PIB, et représenter 25 pour cent des exportations au plus fort de la production.

Si 2008 et 2009 se présentent sous de meilleurs auspices que les vingt dernières années, la croissance restera fragile et dépendra d'un certain nombre de facteurs clés : poursuite du déploiement du programme de subventions aux engrais, absence de grave sécheresse et prudence budgétaire. On prévoit un ralentissement de la croissance de l'investissement tant public que privé en 2008 et 2009 par rapport à 2007. Cependant, si les nouveaux investissements d'importance envisagés pour l'exploitation de l'uranium et celle de sucre arrivent à maturité, une nette embellie des performances d'exportation devrait catalyser la croissance économique malawite sur les cinq prochaines années.

Politique macro-économique

Les pouvoirs publics placent toujours la stabilité macro-économique au cœur de la politique du pays. Signe de la confiance retrouvée dans la capacité du

pays à gérer ses ressources, la Banque mondiale a décidé d'apporter un soutien budgétaire au pays, avec l'octroi, en octobre 2007, du premier de trois crédits de soutien à la réduction de la pauvreté, d'un montant de 20 millions USD. Pour la première fois depuis qu'il a rejoint le Fonds monétaire international, le Malawi a dégagé trois années consécutives des performances conformes au programme du FMI.

Politique budgétaire

La hausse des recettes fiscales en 2007/08 (à 21.9 pour cent du PIB, un nouveau record), associée à un reflux des paiements d'intérêts (à tout juste 3.1 pour cent du PIB, un nouveau plancher), devrait élargir la marge budgétaire, ce qui permettra de relever aussi bien les dépenses renouvelables que celles d'investissement. Néanmoins, le solde budgétaire primaire devrait rester proche de zéro (mais positif en 2009), et le déficit global rester supportable.

Les dons ont nettement progressé depuis 2004/05, lorsque les donateurs ont repris confiance dans le Malawi à l'occasion de l'élection d'un nouveau gouvernement : leur montant a plus que doublé, passant d'un maigre 7.2 pour cent du PIB en 1998/99 à 16.3 pour cent en 2007/08, soit en moyenne presque 40 pour cent du

budget total. Le total des entrées de capitaux provenant des donateurs et des recettes fiscales a fortement augmenté depuis trois ans, mais, en raison de la croissance tout aussi forte du PIB, la part du total des recettes et des dons dans le budget reste *grosso modo* constante, à 41 pour cent en 2007/08.

L'augmentation des recettes peut être en partie attribuée à des programmes de recouvrement reposant sur des incitations et à un élargissement de l'assiette fiscale. Bien qu'en proportion du PIB les recettes fiscales n'aient pas crû significativement, la collecte a progressé de 20 pour cent en valeur nominale. La récente redéfinition du PIB (le PIB a longtemps été sous-estimé au Malawi)¹ constitue une véritable avancée.

Le Malawi poursuit ses remarquables progrès dans la réduction du déficit budgétaire global et dans le remboursement de sa dette intérieure. Les projections sur l'aide et les recettes ont été substantiellement relevées depuis l'établissement du dernier budget. À la mi-2007, l'encours de la dette intérieure avait été ramené à 11.5 pour cent du PIB. Les pouvoirs publics tablent sur une stabilisation de cet encours à 10 pour cent du PIB en 2008, le paiement des intérêts représentant environ 1.5 pour cent du PIB. Les autorités ont choisi de restructurer la dette intérieure en favorisant les

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	24.3	33.7	41.6	41.2	41.0	40.3	40.9
Recettes fiscales	15.7	19.2	22.3	20.7	21.5	21.6	22.1
Dons	7.2	11.7	16.1	18.0	17.0	16.3	16.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	29.3	40.8	43.3	41.4	42.5	43.5	42.7
Dépenses courantes	23.6	33.3	36.2	34.2	35.0	36.1	35.3
<i>Sans les intérêts</i>	21.0	26.2	28.2	28.6	30.7	33.0	32.9
Salaires	4.9	7.1	7.9	7.8	8.0	8.0	7.9
Paiement d'intérêts	2.6	7.1	8.0	5.6	4.4	3.1	2.5
Dépenses en capital	5.4	7.3	7.0	7.0	7.3	7.4	7.3
Solde primaire	-2.5	-0.1	6.3	5.4	2.9	-0.1	0.6
Solde global	-5.0	-7.1	-1.7	-0.2	-1.5	-3.2	-1.8

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de la Reserve Bank of Malawi ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331167543455>

1. Le secteur informel a été pris en compte dans le PIB du Malawi pour la première fois en 2006/07.

instruments d'emprunt à long terme, ce qui limite nettement les coûts qu'induisent les titres de dette à court terme. Les nouveaux emprunts étant, eux aussi, limités, le ratio dette/PIB devrait reculer.

Le remboursement de la dette intérieure, qui a culminé aux alentours de 25 pour cent du PIB en 2003/04, a libéré des ressources considérables, et permis de grossir l'enveloppe consacrée au développement. Reste à savoir si les pressions politiques que les prochaines élections de 2009 feront peser sur les dépenses publiques ne viendront pas réduire à néant ces avancées.

Politique monétaire

Après quinze mois de recul de l'inflation, la hausse des prix à la consommation semble avoir atteint son étiage. D'après les estimations, l'inflation non corrigée en 2007 ressort, en glissement annuel, à 8.5 pour cent, chiffre remarquable puisque l'inflation s'établissait à 17.1 pour cent en février 2006. Elle n'est passée sous la barre des 10 pour cent, en rythme annuel, que trois fois dans l'histoire économique moderne du Malawi. Les prix dépendent surtout de la production nationale de maïs et des prix à l'importation des hydrocarbures, si bien que le pays reste vulnérable aux chocs des aléas météorologiques et des cours mondiaux du pétrole. Le Malawi ne dispose pas d'un mécanisme de compensation automatique qui le protégerait contre les fluctuations des cours pétroliers. Il peut s'écouler jusqu'à trois mois avant que les évolutions ne se répercutent sur les prix à la pompe, ce qui équivaut à une taxe sur les importateurs d'hydrocarbures.

Compte tenu des récents progrès accomplis pour maîtriser l'inflation, la Reserve Bank of Malawi n'a pas ressenti le besoin de durcir davantage sa politique monétaire. En fait, elle a abaissé le taux de base bancaire de 20 à 17.5 pour cent le 1^{er} août 2007, puis à 15 pour cent le 1^{er} novembre 2007. Sachant que ce taux de base s'élevait à 45 pour cent à la mi 2004, c'est une belle performance. La part du crédit au secteur privé commence à se redresser. En 2006, au niveau de 60 pour cent, elle a dépassé celle du secteur public pour la première fois en cinq ans (Programme des Nations unies pour le développement – PNUD, 2007).

Position extérieure

Les premiers chiffres du commerce pour 2007 montrent que le déficit des opérations courantes du Malawi commence à se stabiliser après plusieurs années d'irrépressible expansion (tableau 3). Ce constat pourrait bien être le signe que l'amélioration de la stabilité macro-économique se répercute positivement sur les performances du secteur privé. En volume, les exportations totales de marchandises ont fortement progressé, passant de 543 millions USD en 2006 à 628 millions USD en 2007, tandis que les importations de biens ont enregistré une progression marginale (de 1.039 milliard USD en 2006 à 1.066 milliard en 2007). Cette progression s'étant conjuguée à une réduction du déficit de la balance des services (conséquence d'un net repli des paiements d'intérêts), le déficit des opérations courantes s'est amenuisé : 634 millions USD en 2007, contre 705 millions USD en 2006. Le prix moyen du tabac à l'exportation est passé de 2.34 USD le kilogramme à 2.60 USD entre 2006 et 2007. Cependant, vu les prix décevants de la campagne 2005/06, les plantations ont été restreintes en 2006/07, si bien que le volume exporté est tombé de 124 000 tonnes en 2006 à 109 000 tonnes en 2007. Par conséquent, les recettes d'exportation ont légèrement reculé, ressortant à 284.3 millions USD en 2007 contre 289.7 millions USD en 2006 (chiffres du *National Statistical Office* – NSO).

Les performances dans le secteur du thé ont affiché une embellie sur l'année, la stabilité des prix d'exportation moyens (inchangés à 1.11 USD le kilogramme) conjuguée à une production accrue (elle est passée de 43 100 tonnes à 44 000 tonnes) se traduisant par une hausse des recettes des exportations. La valeur globale des exportations de thé a donc progressé de 47.9 millions USD à 49 millions.

Au Malawi, le secteur sucrier possède un potentiel énorme qui se concrétisera dès que le pays pourra bénéficier d'un accès sans restriction au marché de l'Union européenne (UE), à compter de 2009, aux termes de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). Fin 2006, le sud-africain Illovo Sugar, propriétaire de deux domaines sucriers au Malawi, a été racheté par le

britannique Associated British Foods, et l'on anticipe une expansion considérable de la production aussi bien des grands domaines que des petits planteurs, qui permettra de profiter au maximum des opportunités découlant de la suppression des quotas en 2009. Les prix moyens du sucre à l'exportation ont progressé en 2007, atteignant 0.55 USD le kilogramme, contre 0.52 USD en 2006. Néanmoins, une diminution du volume exporté (83 400 tonnes, contre 90 200 tonnes en 2006) a conduit à un léger tassement du total des recettes des exportations, qui s'est établi à 46.1 millions USD en 2007 contre 46.5 millions USD en 2006.

Le Malawi a exporté 15 000 tonnes de coton en 2007, contre 14 000 tonnes l'année précédente. Les prix à l'exportation étant restés stables, à 0.96 USD le kilo en moyenne, les recettes d'exportation ont progressé, passant de 13.5 millions USD en 2006 à 14.5 millions en 2007.

Le pays poursuit la diversification de ses exportations, afin de ne plus être exclusivement tributaire de ses productions traditionnelles. Les exportations de riz, de café et de légumes ont toutes affiché une forte progression, mais en partant d'un niveau assez faible. Les exportations de café, en particulier, ont gagné 60 pour cent, passant de 2.2 millions USD à 3.6 millions entre 2006 et 2007. Alors que le Malawi avait dû importer en urgence de grosses quantités de maïs ces dernières années pour éviter la famine, il est devenu un exportateur conséquent en 2007, avec 400 000 tonnes exportées, soit 94 millions USD de recettes. Il exporte principalement à destination du Zimbabwe.

Bien qu'ayant dépassé l'échéance de fin décembre 2007 prévue pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE), le Malawi (qui négocie en tant que membre de l'ESA – Afrique australe et orientale) n'est pas encore près de signer un APE avec l'UE. Faisant partie des pays les moins avancés (PMA), le Malawi bénéficie déjà d'un accès quasi-intégral en franchise de droits et non contingenté au marché européen, dans le cadre de l'initiative TSA, la dernière exception (le sucre) devant être levée en 2009, pour le plus grand bénéfice du pays. Dès lors, le Malawi comme les autres PMA de l'ESA ont moins intérêt à signer un APE que les pays avec une économie plus développée. Un APE pourrait toutefois procurer certains avantages : consolidation de l'accès au marché procuré par l'initiative TSA (laquelle peut être unilatéralement supprimée par l'UE), simplification des règles d'origine, qui pèsent beaucoup sur la région, et augmentation du volume d'aide au développement accordée par la Commission européenne. En outre, en tant que membre à la fois de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa), le Malawi aurait beaucoup à perdre s'il était contraint à intégrer un unique groupement économique avec d'autres pays de l'ESA, susceptible de se voir retirer les préférences commerciales accordées par l'Afrique du Sud, principal partenaire commercial du Malawi. En raison des doutes qui se manifestent concernant les avantages et les inconvénients associés à la signature d'un APE, en particulier à la suite d'un vif débat au sein de la société civile, la position du Malawi reste incertaine. Les négociations actuelles avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) étant toujours au point mort, la signature d'un APE

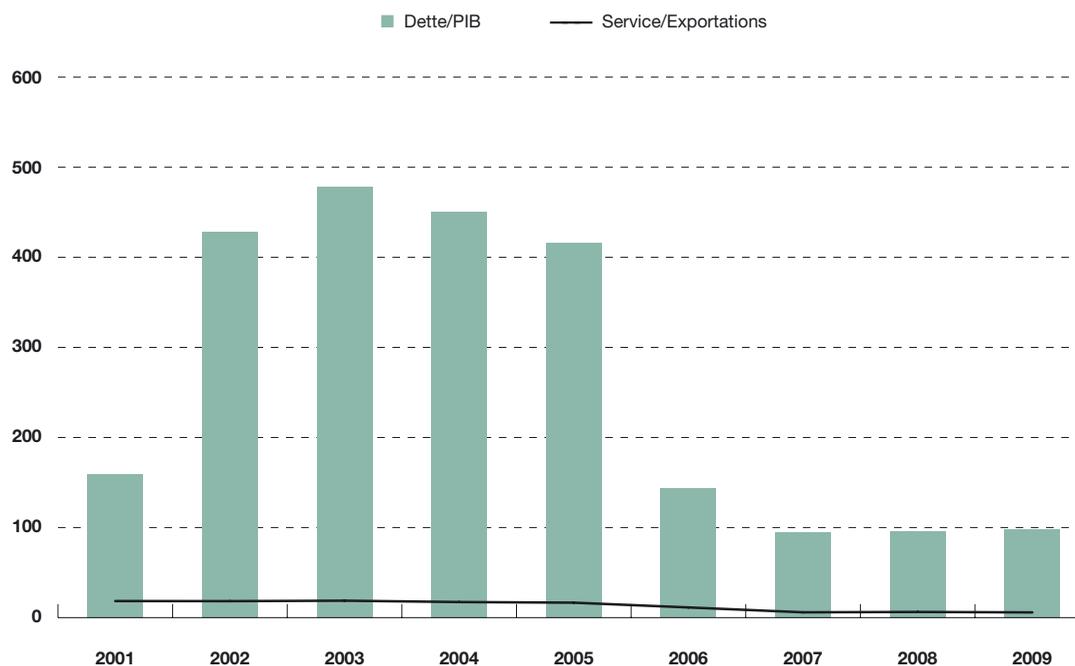
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	1.7	-16.3	-27.2	-18.0	-18.0	-18.9	-18.8
Exportations de biens (f.o.b.)	21.9	26.2	24.3	19.5	23.0	22.2	21.7
Importations de biens (f.o.b.)	20.2	42.6	51.5	37.5	41.0	41.1	40.5
Services	-8.4	-8.8	-9.8	-8.3	-10.0	-9.7	-9.4
Revenu des facteurs	-1.6	-2.3	-2.0	-1.6	-0.8	-0.5	-0.3
Transferts courants	0.5	17.3	22.8	21.1	21.0	19.4	18.6
Solde des comptes courants	-7.8	-10.1	-16.2	-6.7	-7.8	-9.7	-9.9

Source : Données de la Reserve Bank of Malawi ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332325781341>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327656524631>

433

semble plus importante pour le Malawi sur le plan de l'intégration régionale que de l'amélioration des termes de l'échange.

Comme d'autres exportateurs de vêtements en Afrique, le Malawi a du mal à rivaliser sur les marchés internationaux sans la protection de l'Accord sur les textiles et les vêtements de l'OMC, qui a pris fin en janvier 2005. Les exportations de vêtements sont tombées de 40,5 millions USD en 2006 à 32,5 millions en 2007.

L'investissement direct étranger (IDE) a oscillé entre 20 et 40 millions USD ces dix dernières années, mais il a nettement progressé récemment grâce au projet d'extraction d'uranium. Une réalisation de cette ampleur enverra un signal fort au secteur privé international, indiquant que le Malawi est désormais « ouvert aux affaires ». Cette avancée pourrait avoir de réelles conséquences sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Des entrées massives de capitaux, comme celles prévues pour cet investissement, contribueront également à combler le déficit actuel des comptes

courants et à stabiliser davantage le kwacha. Elles participeront en outre au développement des capacités industrielles malawites et auront donc un effet positif sur le niveau de diversification industrielle.

Sur toute l'année 2007, le kwacha est resté relativement stable face au dollar, autour de 140 kwachas pour 1 USD, la faiblesse du dollar ayant compensé les effets d'un taux d'inflation plus élevé au Malawi qu'aux États-Unis. Le ratio de couverture des importations s'établit actuellement à deux mois, en deçà de la cible minimale de trois mois qu'avait fixée la Reserve Bank of Malawi, mais au-dessus du ratio précédent. Le caractère très saisonnier des exportations malawites, dominées par le tabac, peut provoquer de fortes fluctuations des réserves de change au cours d'un même exercice.

À la suite de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en septembre 2006, Fitch Ratings

a relevé début 2007 sa notation de la dette souveraine du Malawi à la qualité investissement « B - ». Cette évolution témoigne du regain de confiance des investisseurs privés internationaux dans l'économie du pays. Elle a ramené l'encours de la dette du Malawi de 2.97 milliards USD fin 2005 (soit 245 pour cent des exportations en valeur actualisée nette) à 488 millions USD (43 pour cent des exportations) en décembre 2006.

Questions structurelles

Développements récents

Pour la première fois en 2007, la stratégie pour le développement et la croissance (*Malawi Growth and Development Strategy – MGDS*), programme de développement qui a remplacé le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), a pu être mise en œuvre sur un exercice plein. La MGDS constitue une nette amélioration par rapport à la précédente stratégie de réduction de la pauvreté du Malawi, qui ne s'intéressait que peu au secteur privé. Le nouveau plan axe la lutte contre la pauvreté sur la croissance économique, dans laquelle le secteur privé joue un rôle moteur.

Si, à l'évidence, le Malawi bénéficie désormais d'une gestion macro-économique plus efficace et d'un contexte monétaire et budgétaire plus favorable, il devra néanmoins remédier aux principales lacunes de ses infrastructures et procéder à des réformes plus profondes pour étayer une croissance économique rapide.

Le Malawi déploie actuellement un programme de privatisation. Cependant, depuis la cession, en janvier 2006, d'une participation majoritaire de Malawi Telecommunications Ltd, peu d'actifs intéressants restent entre les mains de l'État. Air Malawi fait l'objet d'une « privatisation passive » depuis plusieurs années, ce qui signifie que l'entreprise est effectivement à vendre

et attend que des repreneurs potentiels manifestent leur intérêt. Fin 2007, la compagnie a engagé des pourparlers avec le sud-africain Comair sur une éventuelle acquisition, totale ou partielle.

L'attention se tourne désormais vers le recours aux partenariats public-privé (PPP) pour trouver des financements privés et du savoir-faire en matière de prestation de services au secteur public et de construction d'infrastructures. Si certains PPP ont été négociés dans le cadre de la loi sur la privatisation, un projet de loi distinct, en cours de rédaction, entend donner plus de souplesse, offrir la possibilité de se mettre d'accord sur les éléments de passifs éventuels à long terme, et confier la responsabilité de rechercher et conclure ces accords non plus à la Commission des privatisations mais à une section du ministère des Finances chargée des PPP. Étant donné la mauvaise presse des privatisations et les controverses qu'elles suscitent, les PPP devraient constituer un moyen plus efficace de lever des financements privés pour les services et les infrastructures publics, à la condition qu'ils sortent clairement du champ de la législation et des institutions régissant la privatisation.

La restructuration de l'Office de commercialisation et de développement de l'agriculture (*Agricultural Development and Marketing Corporation – ADMARC*) s'est poursuivie en 2007 avec l'établissement de la *Malawi Agricultural Warehousing and Trading Company* (MAWTCO). La MAWTCO prendra en charge les opérations commerciales de l'ADMARC, ce qui permettra à cet office de revenir à sa mission première : proposer une commercialisation sociale en cas de défaillance du marché.

D'après de récentes recherches, les entreprises malawites se répartissent en deux catégories : celles qui enregistrent une faible croissance, une faible productivité, des rendements à court terme, et celles qui enregistrent une forte croissance et une forte productivité avec des investissements à long terme². La difficulté d'accès aux

2. Record et Davies (2007), "Determinants and Impact of Private Sector Investment in Malawi: Evidence from the 2006 Investment Climate Survey", document présenté au Centre for the Study of African Economies Conference on Economic Development in Africa, Université d'Oxford, 19-20 mars 2007.

financements constitue le principal obstacle empêchant le passage de la première catégorie à la deuxième. Bien qu'une meilleure gestion macro-économique ait abouti à une baisse des taux d'intérêt et de l'inflation, un certain nombre de problèmes structurels entravent toujours le développement du secteur financier. En l'absence de fichier national, les banques ont du mal à s'échanger des notes de solvabilité, et aucun texte législatif n'autorise le partage d'informations sur la solvabilité des emprunteurs ni l'instauration d'un bureau officiel d'informations sur la qualité du crédit.

Le coût du fonctionnement de base des entreprises est également élevé. Selon le rapport *Doing Business 2008*, il faut 37 jours pour créer une entreprise au Malawi, contre, en moyenne, 15 jours dans les pays de l'OCDE (même si ce score est meilleur que les 56 jours de moyenne observés en Afrique subsaharienne). De même, il en coûte 142 pour cent de la créance pour faire exécuter un contrat, contre, en moyenne, 18 pour cent dans la zone OCDE et 49 pour cent en Afrique subsaharienne. Dans ce même rapport, le Malawi est classé au 127^e rang sur 178 pays, devant la Tanzanie (130^e) et le Mozambique (134^e), mais derrière la Zambie (116^e) et le Lesotho (124^e).

Reconnaissant que l'amélioration du climat d'investissement est nécessaire pour attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers et créer des emplois, les pouvoirs publics commencent à prendre des mesures susceptibles de développer le secteur privé. Étape cruciale, l'instauration d'un département du commerce au sein de la Haute Cour du Malawi, en avril 2007, devrait raccourcir les délais et abaisser les coûts du règlement des différends commerciaux. En 2007, les autorités ont également lancé un Projet d'assistance technique pour le renforcement du climat des affaires, pour 18,7 millions USD, financé conjointement par la Banque mondiale et la Commission européenne : ce projet vise à relever le taux d'investissement privé grâce à des interventions ciblées qui réduisent coût de la pratique des affaires.

La faiblesse des infrastructures reste l'obstacle le plus important au développement économique à long terme du pays. Des coûts de transport élevés (ils

représentent jusqu'à 50 pour cent des coûts de production dans certains secteurs exportateurs, à savoir le tabac, le sucre, le thé, le coton et le café) grèvent la compétitivité. Bien que la modernisation des centrales hydrauliques soit en cours, le pays pâtit toujours d'une capacité de production électrique insuffisante compte tenu de ses besoins actuels. L'intensification de l'exploitation des ressources minières exige une expansion massive des capacités. En 2007, l'accord conclu entre l'État du Malawi, l'État du Mozambique et la Banque mondiale sur la construction d'une interconnexion entre le réseau électrique malawite, le barrage de Cahora Bassa et le *Southern African Power Pool* (marché commun de l'électricité) a constitué une évolution positive.

Développement des compétences techniques et professionnelles

En juillet 1997, le ministère du Travail a créé un groupe de travail chargé d'examiner l'enseignement et la formation professionnelle et de proposer un cadre de réformes qui permettraient de résoudre les problèmes identifiés. Ce groupe de travail, dont les membres étaient issus des secteurs privé et public, a recommandé la mise en place d'une nouvelle politique d'enseignement technique et de la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat.

En janvier 1999, l'autorité pour l'enseignement technique et la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat (*Technical, Entrepreneurship and Vocational Education and Training Authority* – TEVETA) a été créée. Ses principaux objectifs sont de promouvoir un système modulaire d'enseignement et de formation techniques intégré, orienté sur la demande et fondé sur les compétences, d'observer les écarts entre l'offre et la demande de qualifications, de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des qualifications adéquates, ainsi que l'esprit d'entreprise dans l'emploi salarié et indépendant, de faciliter des mécanismes de financement sains et durables de l'enseignement et de la formation techniques, de permettre la mise en commun des expertises et d'accorder les différents intérêts des diverses parties prenantes à l'enseignement technique et à la formation.

Les collèges techniques et de formation dispensent des cours dans des matières telles que la sylviculture, l'océanographie, l'aide sociale et la gestion hôtelière, ainsi que sur divers métiers. Après un cursus de six mois à quatre ans, ces cours sont sanctionnés par un certificat.

Depuis 2000, la TEVETA met en œuvre la nouvelle version du Programme d'apprentissage national, plus flexible, qui répond mieux aux exigences du marché du travail. Ce mode de formation et d'enseignement se caractérise avant tout par l'approche par compétences (APC).

Depuis 2006, environ 2 000 étudiants ont été admis dans des *collèges* techniques publics et privés du Malawi (on en comptait 1 400 en 2004). Ce chiffre aurait même été encore plus élevé si l'espace et les capacités d'accueil des *collèges* existants n'étaient pas limités. Les *collèges* publics sont actuellement au nombre de sept ; ils peuvent accueillir moins de 300 étudiants chaque année, alors que la demande est énorme.

Dans le cadre du système de l'enseignement professionnel, le Programme de formation dans le secteur privé permet une analyse des besoins de formation, ainsi que l'élaboration et l'organisation d'une formation pour les personnes qui travaillent déjà dans le secteur privé. Ce processus se déroule en trois étapes : analyse des besoins de formation ; mise au point de programmes ; formation spécialisée, de mise à niveau ou de perfectionnement des connaissances, et remboursement des coûts de formation.

Actuellement, la TEVETA rembourse 33 pour cent du coût total d'une formation agréée supportée par l'employeur, ce qui constitue un véritable avantage pour les entreprises qui paient les prélèvements obligatoires. À ce jour, la TEVETA a facilité ce genre de formations pour plus de 45 entreprises, touchant ainsi plus de 200 salariés.

La TEVETA favorise également la mise en place de formations en cours d'emploi via une coopération avec des organisations partenaires qui participent à la construction d'infrastructures telles que des écoles, des centres commerciaux dans les villes et des salles de

réunion. La TEVETA associe à ce programme des jeunes venant des zones où sont situés les sites de ce projet, et ces jeunes bénéficient d'une formation modulaire. La TEVETA coopère actuellement avec le ministère britannique du Développement international, le Fonds d'actions sociales du Malawi (*Malawi Social Action Fund* – MASAF) et le Programme de développement des centres d'enseignement secondaire (*Secondary Centres Development Programme* – SCDP). Jusqu'à présent, plus de 300 jeunes ont reçu une formation dans le cadre de ce programme.

Il apparaît néanmoins que l'État n'a pas atteint les objectifs qui avaient présidé à la création de la TEVETA, pour diverses raisons. Ainsi, on observe une certaine confusion dans les types et les niveaux des examens et des certificats. L'une des limitations mise en lumière par l'Enquête sur le climat d'investissement au Malawi réside dans le manque de main-d'œuvre qualifiée, qui entrave considérablement le fonctionnement et la croissance des entreprises. Cette pénurie a deux explications. Tout d'abord, le système éducatif malawite est très insuffisant, surtout par rapport à celui des pays voisins. Moins de la moitié des enfants scolarisés achèvent leur cycle primaire, et moins de 60 pour cent des élèves qui s'inscrivent dans le secondaire atteignent la 12^e année. L'accès à l'enseignement supérieur est difficile : il y a moins de 4 000 places disponibles, sans compter les problèmes financiers et d'hébergement. On ne dénombre que sept collèges techniques publics au Malawi, tous créés dans les années 1960 et tous dotés d'installations obsolètes. Ensuite, le contenu de l'enseignement ne répond pas aux besoins des employeurs. La capacité des entreprises à compenser les faiblesses du système éducatif au moyen de formations est, elle aussi, limitée. Dans les périodes difficiles, les budgets de formation sont toujours les premiers à être comprimés. Avec la contraction du secteur manufacturier, l'intensification de la concurrence due à la mondialisation et le renforcement de la libéralisation des échanges et de l'intégration régionale, les entreprises cherchent avant tout à survivre et disposent souvent de ressources trop limitées pour devenir des partenaires efficaces dans des stratégies nationales plus vastes visant la formation professionnelle et technique.

La pénurie de qualifications est l'une des principales difficultés dont font état les entreprises malawites. L'une des manières d'y remédier est de recourir à la formation, cruciale pour que la main-d'œuvre demeure compétitive. S'agissant des travailleurs ayant un très faible niveau d'instruction ou peu de qualifications, la formation en cours d'emploi représente le moyen le plus important d'améliorer le capital humain.

Le tableau 4 indique de quelle manière les entreprises du Malawi répondent à leurs besoins de formation. Un peu plus de la moitié des entreprises manufacturières du secteur formel proposent des formations, qu'elles soient internes ou externes. Seulement 30 pour cent proposent une formation externe et 45 pour cent une formation interne. Les grandes entreprises, celles à capitaux étrangers et les sociétés exportatrices sont largement plus susceptibles d'offrir une formation interne ou externe. Les deux dernières lignes indiquent la proportion des travailleurs ayant bénéficié d'une formation : en moyenne, 19 pour cent des travailleurs qualifiés et 12 pour cent des travailleurs non qualifiés de l'échantillon manufacturier observé en ont reçu une. Là encore, les entreprises de grande taille, étrangères ou exportatrices sont plus nombreuses à proposer une formation à leurs salariés qualifiés. La proportion de travailleurs non qualifiés bénéficiant d'une formation est remarquablement uniforme dans toutes les catégories d'entreprises.

Les données de l'Enquête sur le climat de l'investissement au Malawi indiquent également que, alors que seulement 22 pour cent des entreprises manufacturières disposent d'un programme de formation formel, celles qui proposent des formations

affichent une productivité nettement supérieure (59 pour cent de plus) à celles qui n'en ont pas.

Lors de cette enquête, on a demandé aux entreprises de l'échantillon appartenant au secteur informel si leurs salariés bénéficiaient d'une formation et, dans la négative, pour quelles raisons. Deux résultats importants se sont dégagés de cette analyse. Tout d'abord, la probabilité d'une formation est nettement moindre dans le secteur informel : seulement 38 pour cent des entreprises informelles en proposent une. De plus, cette formation est, la majeure partie du temps, interne. Les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer l'absence de formation sont le coût, le manque d'incitations et l'absence de demande. Quelque 61 pour cent des entreprises qui n'offrent pas de formation n'en ressentent pas le besoin. Étant donné qu'une proportion analogue d'entreprises affirment que les coûts de formation sont prohibitifs, on peut difficilement déterminer lequel de ces deux motifs pèse le plus.

Le fait que seulement la moitié des entreprises du secteur formel proposent une formation et qu'une entreprise sur deux estime que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue une contrainte majeure souligne une insuffisance marquée des mécanismes permettant d'améliorer les ressources humaines pour le secteur privé au Malawi. Si les formations en cours d'emploi sont susceptibles de constituer une source non négligeable d'amélioration du capital humain, le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée semble trouver ses racines dans le système éducatif. L'analyse du ministère du Travail montre que les personnes qui entreprennent une formation technique et professionnelle dans le secteur formel obtiennent

Tableau 4 - **Offre de formations** (pourcentage d'entreprises proposant une formation)

	Petites	Moyennes	Grandes	Malawites	À capitaux étrangers	Non exportatrices	Exportatrices	Total
Interne ou externe	44.4	47.5	63.5	46.6	66.7	45.1	75.8	51.6
Interne	37	42	58	41	59	40	64	45
Externe	24	28	40	24	49	23	58	30
À leurs travailleurs qualifiés	14.8	21.4	22.9	17.0	25.9	16.9	27.9	19.3
À leurs travailleurs non qualifiés	11.7	11.6	11.9	11.8	11.6	11.8	11.4	11.7

Source: Enquête sur le climat de l'investissement 2006 au Malawi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332571117501>

de bons résultats dans les matières théoriques mais se révèlent plus faibles aux examens de compétences pratiques, à l'inverse de celles qui travaillent dans le secteur informel. Face à cette situation, le ministère prévoit de mieux doter les instituts de formation d'équipements adéquats dans le secteur formel et de procurer au secteur informel une vaste gamme de matériaux d'auto-apprentissage. L'analyse constate également que la totalité des programmes de cours sont obsolètes³.

Ces dernières années, le Malawi a introduit une politique de formation pour le secteur formel, par le biais de l'autorité pour l'enseignement et la formation technique, professionnelle et à l'entrepreneuriat, la TEVETA. Il a mis en place une taxe TEVETA (1 pour cent de la masse salariale totale) versée via le Programme de formation pour le secteur privé (*Private Sector Training Programme* – PSTP). Les établissements qui paient cette taxe ont le droit à plusieurs formes d'assistance à la formation de la part de l'État et au remboursement de 33 pour cent du coût total de la formation. La TEVETA a perçu au total 500 000 MWK (3,6 millions USD). Dans les faits, la diffusion et la mise à disposition de formations par la TEVETA sont assez limitées. Néanmoins, la TEVETA est de plus en plus reconnue comme une organisation capable de procurer un service de qualité, et ses services sont de plus en plus demandés.

Étant donné ces limites, qui s'auto-alimentent, deux options s'offrent au Malawi. Tout d'abord, il peut engager une politique de court terme visant à procurer une formation aux travailleurs qui ne peuvent plus retourner à l'école. Pour ce faire, il peut proposer des incitations aux entreprises pour qu'elles forment leurs salariés ou offrir des incitations et mettre à disposition des locaux où pourraient se dérouler les sessions de formation dispensées par des entreprises privées. De nombreuses données tendent cependant à indiquer que les incitations fonctionnent mal, surtout lorsque les autorités doivent s'accommoder de sérieuses

limitations budgétaires. La TEVETA aurait ici un rôle clé à jouer avec une stratégie plus dynamique de mobilisation du secteur privé, qui pourrait être plus actif dans la formation de ses salariés. La stratégie actuelle de la TEVETA consiste en partie à donner plus d'ampleur à ses activités grâce à des liens avec d'autres partenaires (donneurs bilatéraux, Banque mondiale, entreprises, acteurs non étatiques, société civile, etc.). Compte tenu des maigres capacités de formation en interne dans l'essentiel du secteur privé, le principal défi de la TEVETA consiste mettre en place la bonne formation dans le bon secteur de manière efficace. La contraction du secteur manufacturier pousse les travailleurs semi-qualifiés et qualifiés à se tourner vers le secteur informel pour survivre. La TEVETA recourt à un programme de formation des chefs d'entreprise pour aider à la fois les personnes en formation et les travailleurs qui perdent leur emploi formel à faire face dans le secteur informel en travaillant à leur compte. S'agissant de la formation à l'entrepreneuriat dans le secteur informel, le principal problème consiste à identifier les véritables besoins et à y apporter la meilleure réponse possible grâce à des programmes de formation technique et professionnelle.

La seconde option serait une politique de moyen à long terme visant l'amélioration des capacités d'accueil des écoles et de la qualité de l'enseignement. Pour faire progresser le système éducatif, il faudrait notamment revoir entièrement les programmes de cours de manière qu'ils prennent en compte les besoins de qualifications exprimés par les employeurs. On pourrait procéder ainsi : examiner, remettre en état et moderniser tous les centres d'enseignement technique et professionnel, tant au niveau secondaire que supérieur⁴, introduire les technologies nouvelles et émergentes dans un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur, et multiplier les partenariats avec le secteur privé, qui pourrait contribuer à la formation en cours d'emploi ou au développement des compétences techniques et professionnelles pour des personnes autres que leurs propres salariés (stages).

3. Direction des services d'examen professionnels, ministère du Travail.

4. Rapport sur les orientations présentes et à venir de la formation technique et professionnelle (UNESCO, janvier 2006).

Contexte politique

En 2007, les querelles intestines de la sphère politique ont continué de mettre en péril les prémisses de reprise économique. Le Président Mutharika a été élu en mai 2004 sous l'étiquette du Front démocratique uni (*United Democratic Front – UDF*), mais moins d'un an après, il avait quitté ce parti et en avait formé un nouveau, le Parti démocratique du progrès (*Democratic Progressive Party – DPP*), au prétexte que l'UDF se montrait hostile à sa campagne anti-corruption.

Bien que depuis les élections partielles de fin 2005 et début 2006, les six premiers députés DPP désignés par scrutin direct siègent à l'Assemblée, le Président Mutharika gouverne toujours sans majorité parlementaire. Le processus de discussion de la loi de finances devient de plus en plus pénible, et le budget 2007/08 a été adopté avec près de trois mois de retard. Une accumulation impressionnante de projets de loi reste en suspens, car le corps législatif s'efforce par tous les moyens de contrer l'exécutif.

La motion de destitution déposée par des députés de l'opposition, qui semblait ne pas devoir aboutir, a été relancée au cours du débat sur le budget. Si ce dernier a fini par être adopté, des querelles juridiques sur le recours à la section 65 de la Constitution (qui permet au président de l'Assemblée de déclarer vacant le siège de tout député d'opposition qui change d'appartenance politique pour se mettre du côté du gouvernement) pèsent toujours sur le fonctionnement du gouvernement.

Contexte social et développement des ressources humaines

Si la croissance du PIB s'est accélérée ces 4 à 5 dernières années, il faudra un certain temps avant que les effets ne se ressentent sur la pauvreté. Le Malawi affiche l'une des distributions des revenus les plus inégalitaires au monde, avec un indice de Gini de 39 en 2004. Le taux de pauvreté ressort actuellement à

54.2 pour cent et n'a guère évolué depuis la dernière enquête auprès des ménages, en 1997/98. Les indicateurs sociaux sont, eux aussi, très médiocres.

A 63 pour cent, le taux national d'alphabétisation des adultes reste faible. Il est plus élevé chez les hommes (76 pour cent) que chez les femmes (50 pour cent). Le taux d'alphabétisation global des jeunes est supérieur à celui des adultes, s'établissant à 76 pour cent. Il est intéressant de noter qu'il y a peu de disparités entre jeunes hommes et jeunes femmes. Le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 137 pour cent ; il est nettement plus élevé chez les garçons (144 pour cent) que chez les filles (130 pour cent). Ces chiffres nettement supérieurs à 100 pour cent indiquent qu'une grande proportion des écoliers ont plus que l'âge normal pour leur classe, ce qui pourrait en partie s'expliquer par des inscriptions tardives et des taux élevés d'abandon et de redoublement.

D'après l'enquête démographique et sanitaire 2004 du Malawi, 8 pour cent des enfants de 5 à 14 ans travaillaient pour des personnes non membres du foyer, sans rémunération pour environ 40 pour cent d'entre eux. Parmi les enfants qui aident aux travaux ménagers, 68 pour cent le font en moyenne durant moins de 4 heures par jour, et 2 pour cent durant 4 heures ou plus par jour. De manière générale, les enfants les plus âgés et ceux des zones rurales sont plus susceptibles de travailler, et les filles plus que les garçons s'agissant des travaux domestiques. Dans une enquête récente, l'OIT a dressé un constat particulièrement inquiétant : au moins 71 pour cent des enfants subissent les formes les plus pénibles de travail des enfants. Un groupe de travail spécial du ministère du Travail se penche actuellement sur cette question, et des progrès substantiels ont déjà été accomplis.

Le Malawi, comme le reste de l'Afrique australe, souffre d'une prévalence très élevée du VIH. Selon les derniers chiffres disponibles, elle était passée, dans les centres de soin ruraux, de 12.1 pour cent en 1999 à 14.5 pour cent en 2004. Il reste beaucoup à faire pour changer les comportements. En 2004, seulement 5 pour cent des femmes et 15 pour cent des hommes qui avaient eu un rapport sexuel au cours de l'année écoulée

déclaraient avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport quel que soit le partenaire. À 1.8 pour cent, le taux d'utilisation d'un préservatif par les femmes mariées atteint un niveau alarmant. Il souligne sans doute la difficulté qu'ont les femmes à négocier l'emploi du préservatif avec leur mari. Des personnes plus instruites sont plus susceptibles d'en utiliser un. Ainsi, si 2 pour cent des femmes sans instruction ont fait usage d'un préservatif au cours de leur dernier rapport sexuel, cette proportion s'élève à 14 pour cent chez les femmes ayant suivi des études secondaires ou supérieures. Chez les hommes, cette proportion s'établit, respectivement, à 6 et 27 pour cent.

Les dernières statistiques sur la population indiquent que le taux de fécondité total des femmes de 15 à 49 ans a reculé de 7.6 naissances par femme il y a 20 ans à 6 en 2004. L'utilisation des contraceptifs, en particulier de méthodes modernes, ne cesse de progresser depuis le début des années 1990, ce qui constitue l'une des

principales explications de cette baisse de la fécondité. La prévalence des méthodes de contraception modernes chez les femmes mariées de 15 à 49 ans a progressé de 7 pour cent en 1992 à 33 pour cent en 2004. La forme la plus employée par les femmes mariées est la contraception injectable, suivie par la stérilisation féminine et la pilule. Le taux de mortalité maternelle au Malawi est actuellement de 984 pour 100 000 naissances vivantes, c'est-à-dire qu'il compte parmi les plus élevés au monde.

Le système de suivi des indicateurs sociaux montre que le taux d'activité de la main-d'œuvre nationale a légèrement régressé, passant de 82 pour cent en 2005 à 81 pour cent en 2006. Le taux d'activité de la main-d'œuvre masculine reste plus élevé que celui de la main-d'œuvre féminine. Le taux de chômage national chez les 15-24 ans n'a pas évolué entre 2005 et 2006, et le taux pour les femmes est supérieur à celui des hommes sur ces deux années.

Mali



● Bamako

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 240
- Population en milliers (2007) : 12 337
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 322
- Espérance de vie (2007) : 54.5
- Taux d'analphabétisme (2007) : 68.9

Mali

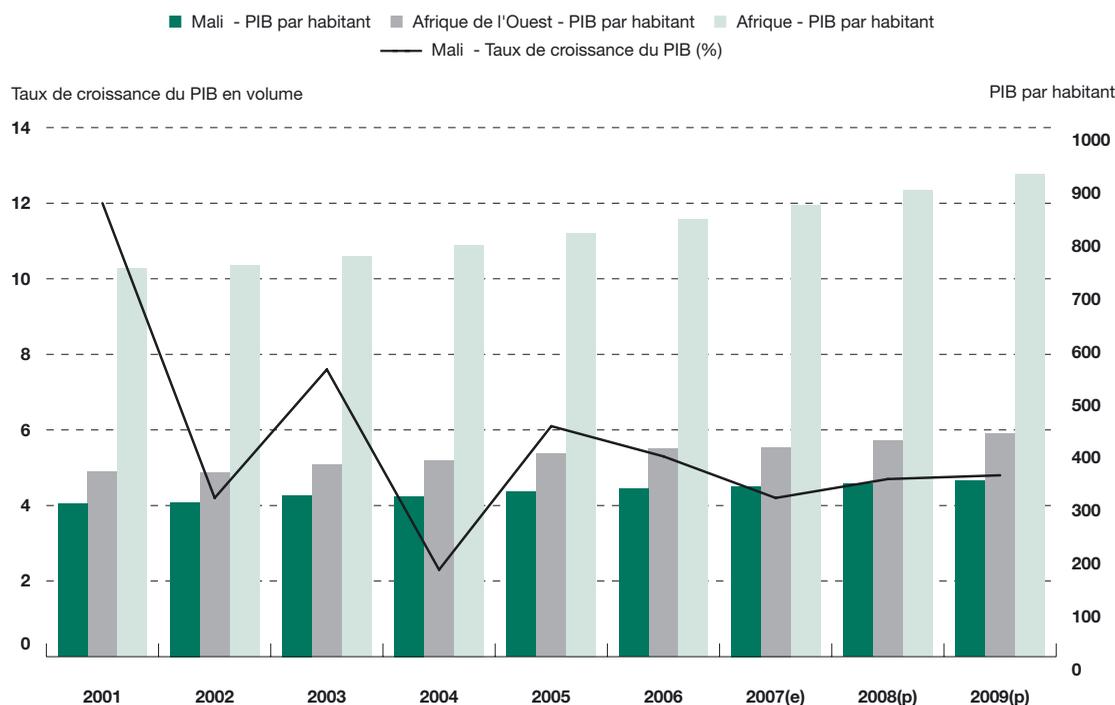


EN 2007, L'ÉCONOMIE MALIENNE a enregistré une croissance économique assez forte – de l'ordre de 4.2 pour cent – mais en recul par rapport à 2006 où elle atteignait 5.3 pour cent. Elle devrait être un peu plus élevée en 2008 et 2009. Le ralentissement de la croissance en 2007 s'explique par la baisse de la production de coton (principal moteur de l'économie) et d'or. Cependant, les productions vivrières ont connu une belle progression. Le Mali vient de conclure avec satisfaction son programme de trois ans avec le FMI (Fonds monétaire international). La Banque mondiale et la BAfD (Banque africaine de développement)

envisagent d'ajuster leur stratégie-pays afin de la cadrer avec le DSCR (Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté) qui couvre la période 2007-11. Malgré ces résultats encourageants, le pays doit renforcer la mise en œuvre des réformes structurelles, afin de stabiliser ses recettes, maîtriser ses dépenses et accélérer la croissance économique : maîtrise des exonérations fiscales, privatisations de la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) et d'EDM (Énergie du Mali), etc.

L'économie nationale doit s'affranchir de sa dépendance au couple or-coton.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données de FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325087371474>

Développements économiques récents

Le PIB nominal du Mali est estimé à 3 344 milliards de francs CFA en 2007 contre 3 132 milliards de francs CFA en 2006. Le ralentissement de la croissance s'est poursuivi en 2007 : le taux de croissance du PIB s'est établi à près de 4.2 pour cent, contre 5.3 pour cent en 2006 et 6.1 pour cent en 2005. Le PIB est principalement tiré par les secteurs primaire et tertiaire. En 2008 et 2009, la croissance devrait légèrement s'accélérer pour atteindre un taux moyen annuel de 4.8 pour cent.

Malgré un repli de la production cotonnière, le secteur primaire, qui représentait près de 37.5 pour cent du PIB en 2006, a enregistré une croissance réelle de 4.3 pour cent en 2007 contre 4.4 pour cent en 2006. Avec une croissance en volume de 10.8 pour cent, la production vivrière a été la locomotive du secteur primaire. Les bonnes performances de la production céréalière s'expliquent principalement par l'accroissement des surfaces cultivables, en substitution aux plantations de coton. Elles résultent aussi d'une bonne pluviométrie, de la poursuite de l'exécution du programme d'aménagement de périmètres irrigués, et de la diffusion de variétés améliorées de riz et de maïs. En 2007, la production d'arachide a augmenté de plus de 14 000 tonnes, pour s'établir à environ 307 717 tonnes.

Les difficultés du secteur cotonnier ont persisté en 2007. La réduction des surfaces cultivées en coton s'est traduite par une baisse de près de 27 pour cent de la

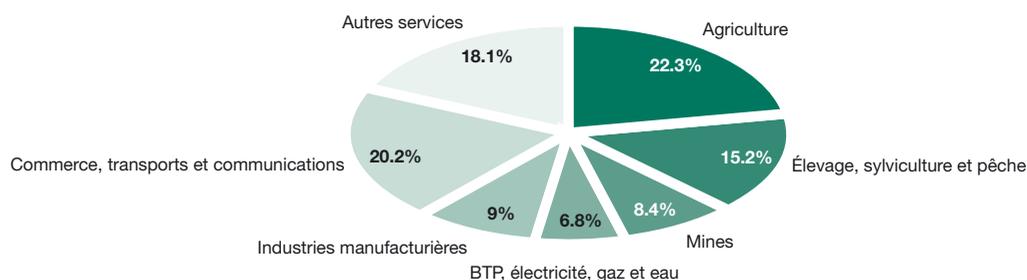
production, à environ 303 000 tonnes. De plus, les prix payés aux producteurs ont baissé de 165 francs CFA/kg en 2006 à 160 francs CFA/kg en 2007.

Les autres branches du secteur primaire ont enregistré des hausses sensibles en 2007. En raison de la bonne disponibilité des pâturages, l'élevage a progressé de près de 4.5 pour cent. La réalisation de certains projets de pisciculture a entraîné une légère hausse de la production du secteur pêche (4.3 pour cent de croissance en 2007 contre 4.0 pour cent pour cent en 2006).

En ce qui concerne le secteur primaire, les prévisions de croissance réelle se situent à 6.3 pour cent pour 2008 et 5 pour cent pour 2009, et anticipent une forte hausse de la production des cultures vivrières. En retenant l'hypothèse d'une bonne pluviométrie, la production vivrière devrait augmenter de plus de 9 pour cent en 2008. Cette production devrait aussi bénéficier de l'impact favorable de la mise en œuvre ou de la poursuite d'exécution de divers projets : le PASAOP (Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes ; le Projet d'appui au développement rural dans la région de Mopti ; le PCDA (Programme compétitivité et de diversification agricoles) ; le PACR (Projet d'appui aux communautés rurales) ; le Programme d'investissement et de développement rural des régions du nord ; et le Projet d'intensification du périmètre irrigué de Baguinéda.

En 2008, l'évolution des autres branches du secteur primaire devrait être favorisée par la poursuite de l'aménagement des principaux lacs du delta intérieur du Niger, et par l'exécution de la phase II du projet agro-

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326126351506>



syvo-pastoral et élevage Mali nord-est. Elle devrait aussi profiter de la mise en œuvre du projet de développement de l'élevage dans le Liptako-Gourma, et du projet d'appui au développement de la pêche continentale.

Le secteur secondaire, qui représentait près de 17.4 pour cent du PIB en 2006, a enregistré un léger repli en 2007, principalement dû au ralentissement de l'activité d'égrenage de coton et au recul de l'activité minière. Après avoir enregistré une croissance réelle de 8.2 pour cent en 2006, ce secteur a baissé de 3.2 pour cent en 2007. Dans le domaine des industries minières, la production de l'or s'est contractée de 11.5 pour cent en 2007. Toutes les mines ont enregistré des baisses de production, à l'exception de celle de Tabakoto qui a extrait près de 1.1 tonne supplémentaire pour afficher une production totale de 2.5 tonnes. Au total, les industries extractives enregistrent une baisse de près de 4 pour cent en 2007.

La production manufacturière a légèrement reculé (de 1 pour cent). Cette évolution est principalement imputable au ralentissement de l'activité d'égrenage de coton, consécutif au repli de la production de coton au cours de la saison précédente. Les investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'extension de la couverture électrique ont permis à la production énergétique d'augmenter de 10 pour cent en valeur réelle en 2007. Quant au secteur du BTP (bâtiment et des travaux publics), il enregistre une croissance réelle de 7 pour cent grâce, notamment, à la réalisation de nombreux chantiers publics (construction de la cité administrative, de logements sociaux à Bamako et de la route Diéma-Didieni). Le projet sucrier de Markala prévoit le développement de la culture de canne à sucre dans la région de Ségou, et la construction d'une usine de traitement. Par ailleurs, la société mixte Sukala envisage de créer une nouvelle unité de production de sucre, susceptible d'entrer en activité en 2008. Il s'agit d'un projet de PPP (Partenariat privé-public) dont les dernières études d'impact sont en voie de finalisation. Le projet devrait véritablement commencer au cours de la deuxième moitié de l'année 2008.

Le secteur secondaire devrait connaître une reprise ; les prévisions de croissance se situent à 4.6 pour cent

pour 2008 et 5.7 pour cent pour 2009. Cette évolution tiendrait à la reprise de l'activité minière, à la faveur de l'accélération de la production des petites mines, notamment Kodiéran (5 tonnes en 2008 contre rien en 2007), Tabakoto (3.5 tonnes en 2008 contre 2.5 tonnes en 2007) et Syama (3.5 tonnes en 2008 contre rien en 2007). Une baisse de la production est attendue dans les grandes mines. La dépression du secteur manufacturier, surtout l'activité d'égrenage de coton, persisterait en 2008 et 2009, en raison de la poursuite de la baisse de la production de coton.

Des investissements sont prévus dans le secteur énergétique, en vue d'accroître la couverture électrique du pays. Le Mali souffre d'un déficit énergétique énorme qui entraîne des répercussions négatives sur la production. Le gouvernement entend le résorber par des investissements, et par la mise en œuvre ou la poursuite de plusieurs projets en 2008, notamment l'interconnexion entre le Mali et la Côte d'Ivoire, et le démarrage des activités de production d'électricité de l'entreprise privée Sopam (Société de promotion du matériel). L'installation de la centrale thermique au fioul lourd (cinq groupes de 11.2 mégawatts chacun) par la Sopam coûtera 15 milliards de francs CFA. Ces investissements auront un impact positif sur la production du secteur de l'énergie en 2008 et 2009.

Le secteur des bâtiments et travaux publics devrait enregistrer un taux de croissance de 7 pour cent en 2008. Ce dynamisme serait lié à la poursuite de la construction de la route Kayes-Bafoulabé, à la réhabilitation des routes Gao-Labezanga et Bougouni-Sikasso (7.3 milliards en 2008), et aux travaux d'entretien de la route Sévaré-Gao.

Le secteur tertiaire, qui représentait 38.5 pour cent du PIB en 2006, a enregistré un taux de croissance de 6.3 pour cent en 2007. Toutes les sous branches de ce secteur ont connu une croissance positive en 2007, mais ce sont les transports et communications qui ont fait preuve du plus grand dynamisme, grâce à l'extension de la couverture géographique des sociétés de téléphonie cellulaire et à la mise en œuvre des actions prévues dans le projet d'amélioration des corridors de transports.

En 2008 et 2009, la croissance de ce secteur ralentira pour se situer respectivement à 4.8 et 3.7 pour cent. Cette croissance s'appuierait sur la poursuite de l'extension du réseau de téléphonie cellulaire, et sur la promotion de nouveaux produits de télécommunication [service de messagerie multimédia (MMS)] et des services d'internet. De plus, la Compagnie aérienne du Mali (Cam) et la société ferroviaire Transrail SA devraient augmenter leurs trafics respectifs, grâce à l'acquisition de matériels. Enfin, dans le secteur financier, les activités de la Banque pour le commerce et l'industrie du Mali devraient s'accroître en 2008, première année de pleine activité de cette institution.

Du côté de la demande, la consommation publique a connu une hausse plus forte que celle du privé en 2007. Outre les travaux d'infrastructures, les recrutements effectués principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, et de la sécurité, pourraient expliquer cette hausse de la demande publique. La consommation finale totale enregistre une croissance réelle de 2.5 pour

cent en 2007. En terme nominal, la consommation finale augmenterait de près de 90 milliards de francs CFA en 2008. Cette évolution serait imputable à la fois à la consommation privée et à la consommation publique. La hausse de cette dernière s'expliquerait essentiellement par la poursuite des recrutements dans la fonction publique.

Le taux d'investissement, c'est-à-dire le ratio investissement/PIB, est passé de 20.4 pour cent en 2006 à 22.9 pour cent en 2007, selon les données de FMI. Le taux d'investissement public a stagné autour de 7.6 pour cent en 2006. Quant à l'investissement total, il a connu une croissance réelle de plus de 16.4 pour cent entre 2006 et 2007. L'investissement privé enregistrerait une progression de 12 pour cent en 2008, alimentée notamment par les investissements prévus dans le cadre de la création de nombreuses unités industrielles (cimenterie, sucrerie, fabrique d'engrais chimiques) et par la poursuite des efforts d'investissements publics dans les infrastructures de base.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	18.6	20.4	16.4	10.1	6.5	3.2	2.2	1.5
Publique	6.7	7.6	16.1	7.0	2.0	1.2	0.6	0.2
Privée	12.0	12.8	16.6	12.0	9.0	2.0	1.6	1.3
Consommation finale	90.6	82.6	3.2	3.5	5.2	2.7	3.0	4.3
Publique	17.0	17.3	-2.1	2.0	1.5	-0.3	0.3	0.2
Privée	73.6	65.3	4.3	3.8	5.9	3.0	2.7	4.1
Solde extérieur	-9.3	-3.0				-1.7	-0.4	-1.0
Exportations	20.8	29.9	2.3	6.1	2.5	0.6	1.6	0.7
Importations	-30.1	-32.9	7.5	6.5	5.2	-2.3	-2.1	-1.7
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	4.2	4.7	4.8

Source : Données du FMI et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/328837310117>

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Les recettes totales poursuivent la hausse tendancielle observée depuis quelques années et ont augmenté de

3 pour cent en 2007 pour se situer à 581.9 milliards contre 554.2 milliards de francs CFA en 2006. Ce résultat positif est dû principalement aux recettes fiscales qui ont augmenté de près de 20 milliards. En 2007, la hausse des impôts directs, indirects et taxes sur produits pétroliers a été respectivement de 14 pour cent, 8.3 pour

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	19.7	21.2	21.5	56.2	22.7	22.9	22.7
Recettes fiscales	13.0	14.9	15.5	15.3	15.4	15.6	15.5
Dons	4.6	3.9	4.0	38.9	5.3	5.2	5.2
Dépenses totales (et prêts nets)^a	23.1	23.8	24.6	24.9	23.7	26.2	26.4
Dépenses courantes	12.2	14.9	14.6	14.4	13.1	13.3	13.0
<i>Sans les intérêts</i>	<i>11.4</i>	<i>14.3</i>	<i>13.9</i>	<i>13.9</i>	<i>12.7</i>	<i>12.9</i>	<i>12.4</i>
Salaires	3.6	4.6	4.8	4.7	4.5	4.4	4.2
Biens et services	4.4	5.2	4.9	5.5	4.9	5.2	4.9
Paievements d'intérêts	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6
Dépenses en capital	11.0	9.2	9.3	10.6	12.0	12.5	12.1
Solde primaire	-2.6	-1.9	-2.5	31.8	-0.6	-3.0	-3.1
Solde global	-3.4	-2.6	-3.1	31.3	-1.0	-3.4	-3.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331231008382>

cent et 25 pour cent. Les remboursements de TVA sont passés de 21.4 milliards de francs CFA en 2006 à 27 milliards de francs CFA en 2007. Les exonérations fiscales, en particulier celles accordées à titre exceptionnel et pour les produits pétroliers, expliquent la médiocre performance en matière de recettes. La pression fiscale est restée stable en 2007 pour se situer à 15.4 pour cent. Ce faible niveau montre les efforts qui restent à entreprendre en matière de recouvrement des recettes. Le taux de pression fiscale est inférieur à la norme de 17 pour cent fixée par les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). Il s'agit de l'un des rares critères communautaires non respectés par le Mali.

En 2006, le Mali a bénéficié de l'annulation de sa dette sous forme de dons, qui sont passés de 244 milliards de francs CFA en 2006 à 181 milliards de francs CFA en 2007. Le niveau des dons en 2007 se situe dans la tendance générale des dons reçus par le Mali, 2006 étant une année exceptionnelle. En 2006, le Mali a reçu 159.3 milliards de francs CFA de dons, si l'on exclut ceux issus de l'Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui représentent 1 085.2 milliards de francs CFA. Les dons, hors IADM, ont augmenté de 12.6 pour cent en 2007.

Ainsi, les recettes totales et les dons sont passés de 1 798.7 milliards de francs CFA en 2006 à

763.1 milliards de francs CFA en 2007. Si l'on exclut les dons de l'IADM, les recettes et dons ont augmenté de 6.9 pour cent en 2007.

Dans les prévisions pour l'année 2008, les recettes totales sont estimées à 649.4 milliards de francs CFA. Les recettes fiscales atteindraient 574.2 milliards, en hausse de 15.5 pour cent par rapport à 2007. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental relatif à l'amélioration et à la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP), d'un meilleur suivi du secteur minier, de l'intensification de la lutte contre la fraude et de la maîtrise des exonérations.

Les dépenses totales et prêts nets, sur la base des engagements, sont passées de 796.3 milliards de francs CFA en 2006 à 886.3 milliards de francs CFA en 2007, soit une croissance de 11 pour cent. Les dépenses courantes ont atteint 459 milliards en 2007, en augmentation de 11.5 pour cent par rapport à l'année précédente. Les dépenses courantes représentent ainsi 14.5 pour cent du PIB. Les dépenses de personnel (salaires), qui ont connu une hausse de près de 13 milliards en 2007, représentent 4.6 pour cent du PIB. Cette hausse des salaires est due à la poursuite du recrutement dans le secteur de l'éducation, et au paiement des avancements statutaires des agents de la fonction

publique. Les dépenses en capital sont passées de 340.8 milliards de francs CFA en 2006 à 429.6 milliards de francs CFA en 2007, soit une hausse de 26 pour cent. Le financement extérieur des dépenses en capital représente 62.5 pour cent du financement des investissements en 2007 contre 67.5 pour cent en 2006.

Les dépenses totales et prêts nets se situeraient à 1 033.7 milliards de francs CFA en 2008. Les dépenses de personnel continueraient d'augmenter, en raison de la prise en charge des avancements statutaires des agents de l'État, des recrutements dans divers secteurs (éducation, santé, forces armées et sécurité, justice et administration générale), et de la mise en œuvre d'un calendrier de revalorisation de la rémunération des agents, afin d'assurer un meilleur rendement. Ainsi, la masse salariale atteindrait 190.6 milliards en 2008, contre 160.3 milliards en 2007.

Le déficit des opérations financières de l'État, sur la base des ordonnancements et hors dons, se situe à 304.4 milliards de francs CFA en 2007, contre 242.1 milliards de francs CFA en 2006. Les recettes (y compris les dons) et les dépenses totales (y compris les prêts) de l'État représentent respectivement 22.7 pour cent et 23.7 pour cent du PIB en 2007. Ainsi le déficit public atteint 6.3 pour cent du PIB (hors dons) en 2007, contre 7.6 pour cent en 2006. Ce déficit important est lié à la croissance des dépenses en capital, surtout financées par le gouvernement. Il faut noter qu'en 2006, le Mali a bénéficié, sous forme de dons, d'un allègement de la dette au titre de l'IADM d'un montant de 1 085 milliards de francs CFA. C'est ce qui explique le fort excédent de 2006. Le montant total des dons, hors IADM, atteignait 159 milliards de francs CFA en 2006, contre 115 milliards en 2005 et 181 milliards en 2007, selon le FMI.

En 2008, le déficit budgétaire sur la base des engagements et dons exclus se situerait à 384.3 milliards, soit 8.6 pour cent du PIB.

Politique monétaire

Les politiques monétaires et de crédit sont conduites au niveau régional par la BCEAO (Banque

centrale des États de l'Afrique de l'ouest), dont l'objectif principal est de préserver la parité entre le franc CFA et l'euro, et de contrôler l'inflation. Des politiques monétaires rigoureuses sont donc pratiquées dans la zone, à l'image de la politique menée par la BCE (Banque centrale européenne), avec un niveau approprié de réserves internationales. La seule différence réside dans le fait que la BCEAO prend en compte la situation économique des pays membres dans l'élaboration de sa politique monétaire. L'encours de la masse monétaire est estimé à 1 006.5 milliards de francs CFA en 2007, en hausse de 8 pour cent par rapport à son niveau de 2006. La masse monétaire devrait croître de 8.3 pour cent en 2008 pour se situer à 1 090 milliards de francs CFA. Les avoirs extérieurs nets sont passés de 524 milliards de francs CFA en 2006 à 564 milliards de francs CFA en 2007. Cette hausse de 40 milliards de francs CFA provient essentiellement des avoirs de la BCEAO. En 2008, les avoirs extérieurs devraient croître de 40 milliards de francs CFA. L'encours du crédit intérieur s'élève à 443.5 milliards de francs CFA en 2007 contre 407 milliards de francs CFA en 2006, soit une augmentation de 35.5 milliards. Cette situation s'explique par l'augmentation des crédits à l'économie. Le crédit intérieur se situerait 486.7 milliards de francs CFA en 2008, en hausse de 44.2 milliards de francs CFA, en raison de la hausse concomitante des crédits nets au gouvernement et des crédits à l'économie.

Le taux d'inflation moyen atteint 2 pour cent en 2007 contre 1.5 pour cent en 2006. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des prix du lait, des huiles, des autres matières grasses, de la viande de bœuf, des légumes frais et des transports de longue distance. La hausse du prix du lait en poudre sur le marché mondial a entraîné une diminution de l'offre sur le marché local. Toutefois, l'effet de ces différentes hausses a été atténué par la baisse des prix des céréales non transformées et du sucre. Cette détente sur les prix des céréales résulte de la bonne production, et de l'augmentation des stocks communautaires et familiaux constitués lors de la campagne précédente. De plus, en 2007, afin d'atténuer les effets de la crise de la période précoce de soudure, le gouvernement a pris un arrêté interministériel suspendant l'exportation

de denrées alimentaires (riz, céréales sèches, lait, sucre, huile alimentaire, farine de froment).

Pour 2008, on table sur une inflation moyenne de 2.5 pour cent. Au niveau communautaire, le Mali respecte le critère de convergence relatif au niveau de l'inflation qui doit être inférieur à 3 pour cent.

Position extérieure

En 2007, les échanges extérieurs ont été caractérisés par un ralentissement de la flambée des cours du pétrole, par la baisse du cours du dollar américain, la poursuite de la hausse du cours de l'or, et une légère hausse du prix international du coton. La combinaison de ces facteurs s'est traduite par une dégradation de la balance commerciale du Mali. En 2008 et 2009, les cours de l'or, du pétrole et du coton devraient rester sur la même tendance.

Le FMI estime les exportations de biens à 724 milliards de francs CFA en 2007, en baisse de 10.3 pour cent par rapport aux exportations de 2006. Ce recul des exportations est dû aux mauvaises performances dans la production d'or et de coton fibre. Les exportations en valeur de l'or ont baissé de 10.3 pour cent en 2007 en raison de la baisse des quantités exportées (environ 55 tonnes de moins qu'en 2006), malgré la hausse des cours internationaux. Le prix moyen de vente de l'or s'est établi à environ 9 699.9 francs CFA/gramme, en progression de 2.4 pour cent par rapport au prix de 2006. Quant à la chute de la production, elle s'explique par la baisse d'activité de la plupart des mines déjà en exploitation, et par le retard

dans le démarrage des nouvelles mines de Kodiéran et Syama qui devaient commencer à produire en 2007 mais qui ne le feront qu'en 2008.

La baisse significative des exportations du coton fibre, 23.2 pour cent en 2007, est le fait de l'effet conjugué de la diminution simultanée de la production et dans une moindre mesure du cours. Ainsi, les volumes exportés se sont contractés de près de 104 000 tonnes. De même, on avait observé une chute des volumes exportés de 27.2 pour cent pour l'année 2006. Ces baisses assez fortes des exportations de coton illustrent la crise que traverse le secteur. En plus de la baisse des volumes exportés, les prix de vente du coton sont aussi en baisse. Ainsi le prix moyen de vente obtenu par la CMDT en 2007 est de 618.8 francs CFA/kg, soit une baisse de près de 1.8 pour cent par rapport au prix de vente de 2006. En 2008 et 2009, les exportations devraient s'améliorer faiblement. En effet, la valeur des exportations devrait s'établir à 769.0 milliards de francs CFA en 2008 et à 826 milliards de francs CFA en 2009.

La production de coton-graine pour la campagne 2007-08 atteindrait 303 600 tonnes, un chiffre de 26.8 pour cent inférieur à celui de la campagne précédente, la faible pluviométrie et la réduction des surfaces cultivées expliquant ces médiocres résultats. À ceci s'ajouterait un repli de 0.5 pour cent du cours à l'exportation.

À partir de 2008, la mise en production des mines de Kodiéran et de Syama devrait se traduire par une hausse de la valeur des exportations d'or non monétaire.

Tableau 3 - **Comptes courants** (pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-1.2	-2.4	-2.7	2.5	1.4	-0.3	-0.5
Exportations de biens (f.o.b.)	19.4	19.6	20.0	25.2	24.4	24.1	23.8
Importations de biens (f.o.b.)	20.6	22.0	22.7	22.7	23.1	24.4	24.3
Services	-8.9	-5.9	-4.7	-5.3	-4.8	-4.1	-3.9
Revenu des facteurs	-2.4	-3.9	-4.0	-4.8	-5.6	-5.0	-4.8
Transferts courants	3.9	3.9	4.1	3.4	3.3	2.3	2.2
Solde des comptes courants	-8.6	-8.2	-7.3	-4.2	-5.8	-7.1	-7.1

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332337723226>

En 2008, la production d'or devrait atteindre 58.1 tonnes et représenter une valeur totale de 572.2 milliards de francs CFA, le cours du métal jaune se maintenant à un niveau élevé sur les marchés. En 2008, les exportations d'autres produits devraient augmenter de 4 milliards de francs CFA, dont 2.2 milliards pour le bétail sur pied.

Pour 2007, les importations sont évaluées à 762 milliards de francs CFA (+ 4.8 pour cent par rapport à 2006). Cette évolution résulte de la croissance des importations de biens d'équipement (plus de 10 pour cent), due à l'augmentation simultanée des prix et des volumes des machines et véhicules importés. De même, les importations de biens de consommation ont augmenté sous l'effet de la croissance de la consommation des ménages. À l'inverse, les importations de produits pétroliers ont légèrement diminué en 2007 (2 milliards de francs CFA de moins qu'en 2006), en raison de la baisse du prix moyen à l'importation (environ 4.8 pour cent) découlant de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, non compensée par la hausse du prix mondial du pétrole. Les importations de produits alimentaires ont baissé de près de 3.7 pour cent en 2007, grâce aux bons résultats de la campagne agricole 2006/07. En 2008 et 2009, la croissance des importations totales devrait être faible, respectivement autour de 799 et 835 milliards de francs CFA. Ces prévisions retiennent l'hypothèse d'une hausse de la production locale de produits agricoles liée à de bonnes campagnes. La valeur des importations de produits pétroliers serait de 172 milliards de francs CFA en 2008 et 178 milliards de francs en 2009. Les volumes importés continueraient de croître au rythme de la croissance économique.

En 2007, le déficit de la balance des services a diminué de 3 milliards de francs CFA pour se situer à 172 milliards de francs CFA, grâce au dynamisme du secteur tourisme. La même tendance devrait se poursuivre en 2008 et 2009.

Au total, les échanges extérieurs sont caractérisés par une augmentation du déficit extérieur courant, hors transferts officiels : 5.8 pour cent en 2007 contre 4.2 pour cent en 2006. Cet accroissement du déficit

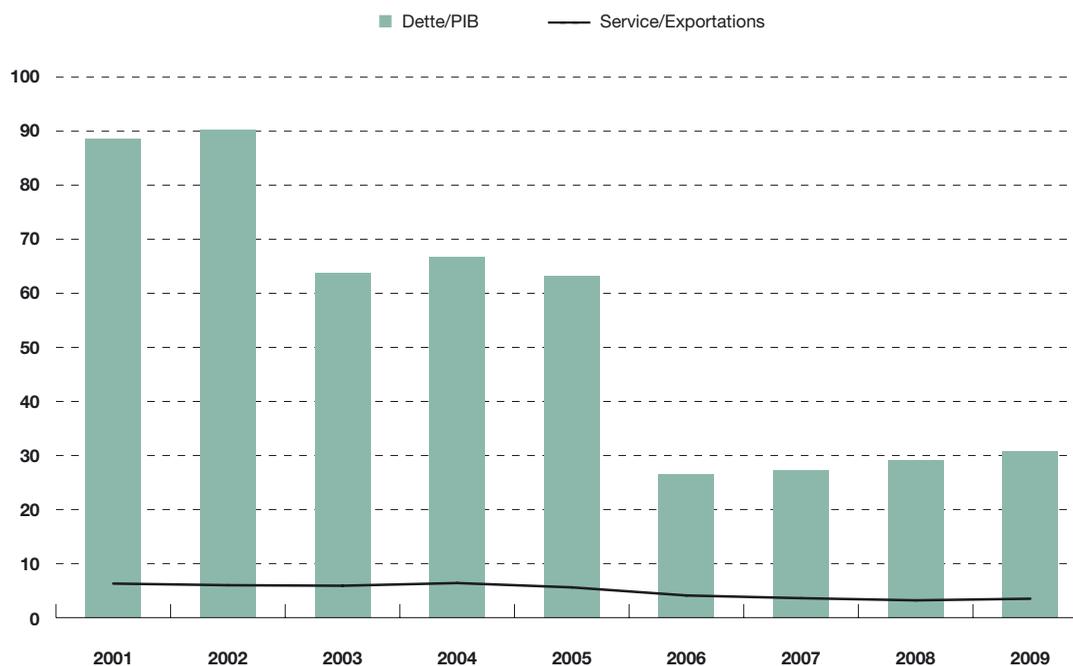
provient de la baisse des exportations. En 2008 et 2009, le déficit extérieur devrait se situer autour de 7.1 pour cent en moyenne.

Le déficit de la balance des revenus s'est réduit en 2007 : 127 milliards de francs CFA contre 176 milliards de francs CFA en 2006. Cette amélioration résulte de la baisse des exportations d'or sur les revenus d'investissement des compagnies minières (baisse des revenus des investisseurs étrangers). La balance des revenus devrait s'améliorer de 12 milliards de francs CFA en 2008 et de 20 milliards de francs CFA en 2009 (c'est-à-dire de 7 pour cent et de 12.5 pour cent).

En 2007, la balance des transferts courants a affiché un excédent de 123 milliards de francs CFA, soit 6 milliards de moins qu'en 2006, du fait de la contraction attendue de l'aide budgétaire. La mise en œuvre de la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), signée en 2004 avec le FMI pour la période 2004-07, a été jugée satisfaisante, même si des efforts restent à finaliser en matière de réformes structurelles. La CAS (Stratégie d'assistance pays pour le Mali) adoptée par la Banque mondiale pour la période 2004-06 est aussi arrivée à expiration. La Banque mondiale envisage une nouvelle stratégie pour le pays à partir de 2008. La BAfD a entrepris la revue à mi-parcours de sa stratégie pays.

Le Mali a été admis à l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) de la Banque mondiale et du FMI en septembre 2000, et il a commencé à bénéficier d'une réduction de sa dette. Ainsi, le ratio du service de la dette est passé de 12.8 pour cent en 2000 à 6.8 pour cent en 2002. Après la mise en œuvre de mesures structurelles additionnelles, en accord avec les institutions de Bretton Woods, le pays a atteint le point d'achèvement en mars 2003, et il a vu sa dette extérieure totale baisser de 29 pour cent. De plus, le Mali a été l'un des 19 pays choisis pour bénéficier de l'IADM, mise en place par le groupe du G8 avec pour objectif d'annuler complètement tous les prêts contractés auprès des agences multilatérales avant le 1er Janvier 2005. La dette extérieure malienne est contractée à 68.5 pour cent auprès de créanciers multilatéraux. Les ressources libérées sous les initiatives PPTE et IADM sont utilisés en

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327676156810>

451

priorité pour les dépenses en éducation, santé et développement rural.

Avec la mise en œuvre de ces annulations, la dette du Mali ne représentait que 20 pour cent du PIB en 2006 (contre 48,8 pour cent en 2005) et le service ne mobilisait plus que 3,7 pour cent du PIB. En 2007, le ratio de la dette publique était de 22,6 pour cent et le service de 3,4 pour cent du PIB.

Questions structurelles

Développements récents

Dans le secteur public, les réformes structurelles se poursuivent pour améliorer les questions de bonne gouvernance auxquelles le gouvernement adhère complètement. Au niveau des finances publiques, le Vérificateur général est chargé du contrôle de la régularité et de la sincérité des recettes et dépenses publiques. Des discussions ont lieu entre le

gouvernement et les partenaires au développement pour la création d'une Cour des comptes qui serait indépendante du gouvernement, afin de disposer d'une certification neutre des finances publiques. La société civile continue son organisation avec la création de diverses associations, afin d'apporter sa contribution à la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Une analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière (PEFA) a été effectuée en janvier 2007. De ce rapport découlent des recommandations de réformes du système de gestion des finances publiques. En 2007, le gouvernement a initié la mise en œuvre de son plan de réforme basé sur les recommandations du PEFA ; il le poursuivra en 2008. En fait, la réforme du système des finances publiques a commencé avec le projet d'intégration de la chaîne des dépenses, et le projet de création d'une base de données commune aux directions du budget et du Trésor. Les autorités ont aussi ajusté leur plan d'actions pour résoudre les problèmes concernant le suivi mensuel de l'exécution du budget, l'information du

public sur les recettes et les dépenses, et les retards de paiement. Pour la période 2006-08, l'État s'est engagé avec les partenaires à renforcer la fonction d'audit et de contrôle dans la passation des marchés, et l'obligation de rendre compte pour les dépenses au niveau régional

L'étude actuarielle provisoire de la CRM (Caisse des retraités du Mali), système de pension de la fonction publique, a montré qu'en l'absence de réforme, le déficit d'exploitation de cette structure augmentera et atteindra des niveaux insoutenables. Bien que le projet de loi de finances pour 2008 tienne compte de la réforme de la CRM, le projet de loi correspondant à cette réforme n'a pas encore été soumis à l'Assemblée nationale, car les discussions avec les syndicats ne se sont achevées que début octobre 2007. Les autorités ont l'intention de déposer ce texte avant novembre 2008, et pensent dégager les économies budgétaires correspondantes à partir de 2008, comme prévu. Si cela s'avérait impossible, les autorités réaliseraient des économies, à hauteur d'un peu plus de 0,1 pour cent du PIB, sur des dépenses de moindre priorité au titre des transferts, des biens et des services, et du personnel, ce qui compenserait dans son intégralité le manque à gagner, tout en laissant la dépense globale inchangée.

Au niveau du secteur financier, la survie de la BHM (Banque de l'habitat du Mali) est liée au recouvrement de prêts improductifs accordés à certains grands promoteurs immobiliers. Un projet de loi visant à renforcer l'assise juridique de la BHM pour lui permettre de recouvrer ses créances a été déposé à l'Assemblée nationale en 2007. Concernant le retrait des dépôts, la situation est redevenue normale, ce qui a permis à la BHM de maintenir son ratio de liquidité nettement au-dessus du niveau minimum de 25 pour cent (repère structurel permanent), et de reprendre ses activités de prêt à petite échelle. Le retard pris par le projet de réforme n'ayant pas eu d'incidence négative sur ses opérations, la viabilité de la BHM dépend désormais de sa capacité à recouvrer ses créances improductives, et à développer ses opérations de prêt.

L'amélioration du climat des affaires est une priorité du gouvernement. Cependant, le rapport *Doing Business 2008* de la Banque mondiale classe le Mali à la 158e

place sur 178 pays, sur l'échelle de la difficulté de développer une entreprise ou de faire des affaires. Pour améliorer le climat des affaires, réactiver le programme de privatisation, et développer les infrastructures et le capital humain, le gouvernement entend, à travers le Conseil présidentiel pour l'investissement, lever les obstacles à la création d'entreprise, atténuer les rigidités du marché du travail et améliorer l'accès aux services financiers. Les autorités se sont engagées à suivre scrupuleusement les recommandations des rapports d'audit, et à renforcer le système judiciaire. Dans les entreprises publiques, la priorité est de régler les problèmes de gestion afin d'accroître la productivité et de préserver les finances publiques

Avec les difficultés du secteur coton et les déficits énormes de la CMDT, sa privatisation est plus que jamais à l'ordre du jour. L'État a fait des avancées dans cette direction avec la sélection, en mars 2007, du consultant chargé de préparer sa privatisation. L'objectif est d'achever cette opération en 2008. En ce qui concerne la Bim (Banque internationale du Mali), en revanche, les autorités n'ont pas encore publié l'appel d'offres final pour la cession des parts de l'État, mais elles ont l'intention de le faire en 2008. Elles ont réitéré leur intention à la fois de privatiser la Bim et de lancer le processus de privatisation de la BHM en 2008. L'année 2008 devrait aussi être marquée par le démarrage de la privatisation de la CMDT et l'achèvement de celle de la Sotelma (Société des télécommunications du Mali).

Afin d'améliorer l'efficacité et la viabilité du secteur financier tout en stimulant la croissance, le gouvernement a développé une nouvelle stratégie de développement du secteur financier, qui a été finalisée en octobre 2007, en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale. Dans ce domaine, les priorités consistent à renforcer les bilans des institutions publiques, à accroître la participation du secteur privé, et à élargir l'accès au crédit dans le secteur bancaire. Le FMI a encouragé les autorités à mener à bien leur projet de cession des parts de l'État dans la Bim et la BDM (Banque de développement du Mali), en coordonnant cette opération avec la vente des parts détenues par la BCEAO. La stratégie relative au secteur financier sera actualisée après le Programme d'évaluation du secteur

financier régional (prévu pour fin de 2007) et le PESF (Programme d'évaluation du secteur financier) du Mali qui lui fera suite.

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2007-11 du Mali met, à juste titre, l'accent sur le développement du secteur privé comme moteur de la croissance. Compte tenu des tendances et des projets de réforme actuels, les estimations de croissance réelle du PIB se situent autour de 5 pour cent, c'est-à-dire en deçà de l'objectif de 7 pour cent retenu dans le CSCR 2007-11. Deux conditions paraissent essentielles pour accélérer la croissance : améliorer le climat des affaires grâce à des réformes d'ordre juridique et réglementaire ; recentrer l'État sur ses fonctions régaliennes et renforcer la gouvernance en privilégiant une gestion plus responsable et plus transparente des finances publiques.

En juillet 2007, les autorités ont signé un accord de prêt et de crédit-bail avec la BID (Banque islamique de développement), pour financer une augmentation des capacités de production électrique, dont le niveau de concessionnalité est bien inférieur au plancher retenu dans le programme. Les autorités ont décidé de faire l'acquisition d'une unité de production à haut rendement de 60 mégawatts, fonctionnant au fioul lourd et non pas au diesel comme c'est le cas actuellement d'un certain nombre de générateurs peu puissants, anciens et inefficaces. Cet investissement est jugé indispensable et urgent pour éviter des pénuries d'électricité. La Banque mondiale aide le gouvernement à rechercher les moyens de réduire le coût des financements consacrés au secteur de l'énergie.

Développement des compétences techniques

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, la direction nationale de l'Enseignement technique et professionnel (DNETP) a été créée en 2002. Sa mission est d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement technique et professionnel. Dans ce cadre, elle a la responsabilité de définir et créer des filières en fonction des besoins de l'économie, de promouvoir l'enseignement technique

et professionnel public et privé, de coordonner et d'assurer le contrôle technique des Académies d'enseignement en matière d'enseignement technique et professionnel.

L'enseignement technique et professionnel comporte deux types de filière : une filière courte de deux ans qui est sanctionnée par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ; une filière de quatre ans au terme de laquelle est décerné le brevet de technicien.

Entre 1996/97 et 2003/04, le nombre total d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement technique et professionnel est passé de 18 179 à 39 669. Le nombre d'élèves scolarisés dans les structures publiques a plus ou moins stagné, alors que les effectifs du privé ont significativement augmenté. En conséquence, les établissements privés qui accueillent 55 pour cent des élèves de ce niveau d'enseignement (filière longue ou courte) en 1996/97, ont vu leur part augmenter à 75 pour cent en 2003/04.

Aujourd'hui, il apparaît que la structure des dépenses de fonctionnement par ordre d'enseignement est cohérente avec les objectifs de développement du secteur. L'efficacité et l'équité de l'allocation des ressources au niveau de l'éducation de base se sont fortement améliorées, compte tenu de sa rentabilité sociale et de sa contribution à la réduction des inégalités. Les dépenses d'investissement enregistrent une forte progression à tous les niveaux. La priorité accordée à l'enseignement technique et professionnel se traduit dans les chiffres puisqu'il lui sera consacré près de 15.6 pour cent des dépenses d'investissement en 2008, contre 12.7 pour cent en 2005.

Contexte politique

Lors des élections d'avril 2007, le président Amadou T. Touré a été réélu pour un second mandat de cinq ans, au premier tour et avec 68.3 pour cent des voix. Il devrait donc rester au pouvoir jusqu'en 2012. Le second candidat, Ibrahim Boubacar Keïta, qui était le président de l'Assemblée nationale au moment des élections, n'a obtenu que 18.6 pour cent des suffrages.

Le président est sorti renforcé de cette élection, et en mesure de mettre en application des politiques quelque peu controversées. Cette réélection a donné du tonus à la coalition des partis politiques à tendance présidentielle sous la bannière de l'ADP (Alliance pour la démocratie et le progrès), lors des élections législatives. Sur 147 sièges, l'ADP a pu obtenir 113 sièges contre 97 sièges dans la précédente législature. La tendance présidentielle peut aussi compter sur l'appui de partis dénommés indépendants qui ont emporté 15 sièges. Le président de l'Adema (Alliance pour la démocratie), le plus grand parti au sein de l'ADP, a été élu président de l'Assemblée nationale le 3 septembre 2007.

Modibo Sidibé a été nommé premier ministre, et un gouvernement de 26 membres a été mis en place. Le Parena (Parti pour la renaissance nationale), Sadi (Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance) et le RPM (Rassemblement pour le Mali) se sont proclamés chefs de file de l'opposition. Une des priorités du gouvernement sera de renforcer la sécurité dans le nord du pays, et de mener à bien l'ambitieux programme de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il bénéficie du soutien de la communauté des partenaires techniques et financiers.

Les accords d'Alger de juillet 2006, qui se mettent en place, rencontrent des oppositions. Les attaques des rebelles touaregs se sont poursuivies en 2007. En mai, un dissident rebelle touareg, Ibrahim Ag Bahanga, s'est attaqué à un poste de l'armée dans la ville de Tinzaoutene, au nord-est du pays. En août, la tension est encore montée d'un cran quand 40 militaires ont été kidnappés par les rebelles d'Ibrahim Ag Bahanga, dans le nord du pays. Pour calmer la situation, le gouvernement a demandé à Iyad Ag Ghaly, le leader de l'Alliance démocratique du 23 mai 2006 pour le changement (la formation touareg créée par le colonel Fagaga, Iyad Ag Ghaly, Ahmed Ag Beiba et Ibrahim Ag Bahanga) de représenter le mouvement touareg dans la mise en œuvre des accords d'Alger. Cette solution n'a pas fonctionné, et le gouvernement a demandé à Iyad Ag Ghaly d'intervenir comme médiateur pour trouver une solution à la crise. La plupart des rebelles touareg sont maintenant regroupés à Kidal, après avoir déposé les armes en mars.

Contexte social et développement des ressources humaines

L'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) estime que le Mali comptait environ 12.3 millions d'habitants en 2007. Le taux de fertilité est très élevé – près de 6.5 enfants par femme –, mais le taux de mortalité des enfants l'est tout autant, de même que le taux d'émigration. Près de 3 millions de Maliens vivent à l'étranger, principalement en France et en Côte d'Ivoire.

L'espérance de vie à la naissance est estimée à 48.9 années en 2004 (49.7 pour les femmes et 48.4 pour les hommes). Le taux de mortalité infantile (127 décès pour 1000 naissances) est l'un des plus élevés au monde. Il existe en moyenne 8 médecins pour 10 000 habitants et 41 pour cent des naissances sont assistées par des spécialistes de la médecine modernes. Cependant, ces chiffres masquent les disparités énormes entre les mondes ruraux et urbains. Seul 36 pour cent de la population ont accès aux services de santé situés dans un rayon de 5 kilomètres de leur lieu d'habitation et seulement 8 pour cent ont accès aux services sanitaires modernes.

Le Mali figure parmi les pays qui comptent le plus de personnes analphabètes. En 2007, selon l'UNESCO près de 70 pour cent ne savaient ni lire ni écrire (79 pour cent des femmes et 58.3 pour cent des hommes).

L'accès à l'école s'est nettement amélioré durant cette dernière décennie, mais il existe toujours des disparités importantes entre filles et garçons. Le TBS (taux brut de scolarisation) dans l'enseignement primaire s'est accru de près 9.7 pour cent, passant de 64.4 pour cent pour l'année scolaire 2002/03 à près de 80 pour cent pour l'année scolaire 2005/06. Cette évolution concerne aussi bien les filles que les garçons. Cependant, en raison des pesanteurs socioculturelles, le taux d'alphabetisation des garçons est resté beaucoup plus élevé que celui des filles. Le REM (ratio élèves/maître) est demeuré constant entre 2002 et 2004 (57 élèves/maître). En 2005, il est passé à 54.4 élèves par maître. Cette évolution positive résulte d'importants



investissements en infrastructures scolaires et en recrutements d'enseignants contractuels.

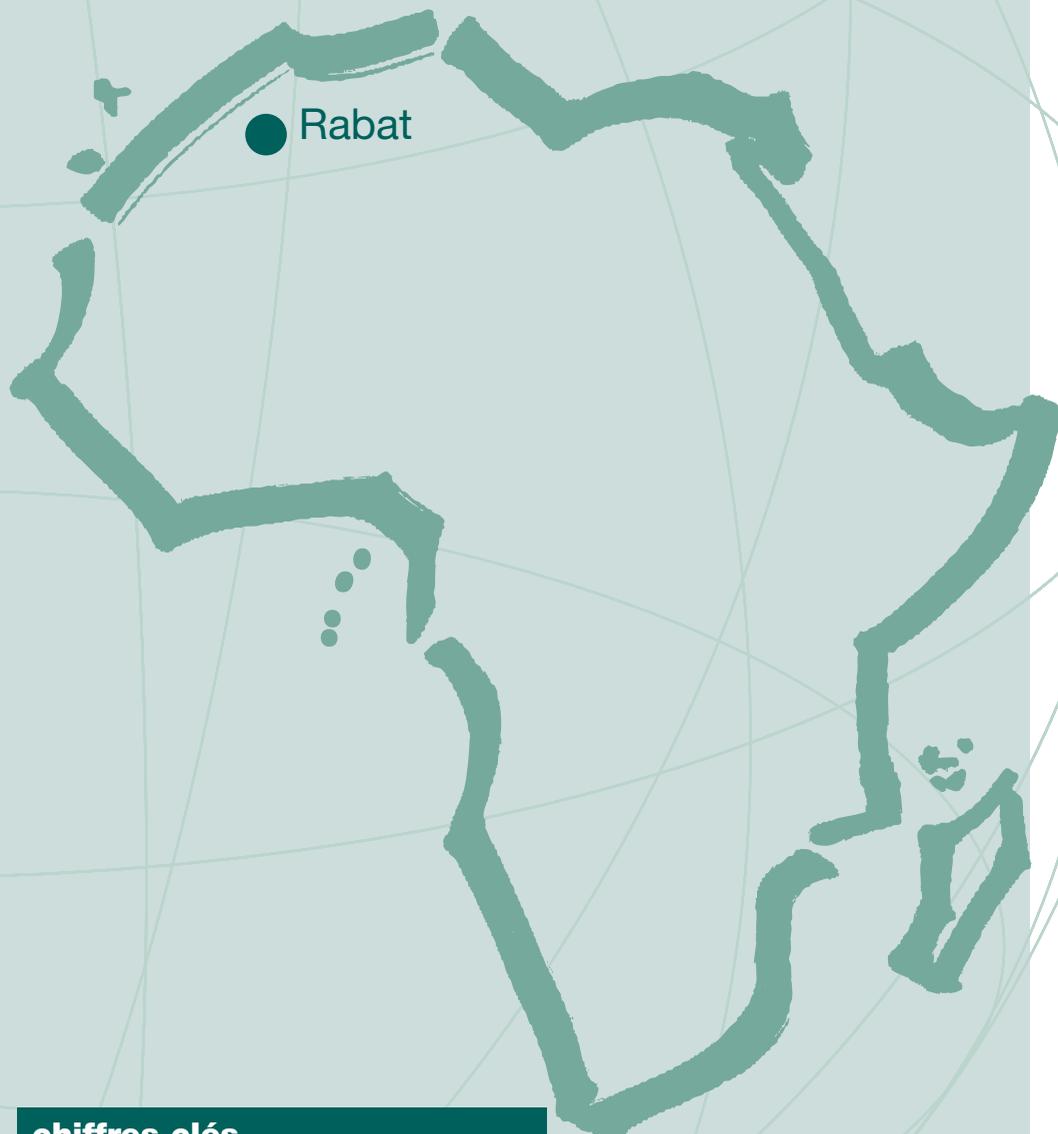
Les disparités sexuelles d'accès à l'école sont plus ou moins accentuées en fonction des régions, et la tendance s'accroît avec le temps. Outre la ville de Bamako, quatre régions présentent des écarts d'accès à l'école de plus de 20 points en faveur des garçons : Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou.

Les taux de répétition sont assez élevés dans l'enseignement primaire et se détériorent davantage avec les années et le niveau scolaire. L'enseignement

primaire connaît un taux moyen de répétition des classes de 35 pour cent. Le taux de répétition des premières années d'étude connaît une baisse substantielle, mais celui des dernières années augmente. Il se pose donc un problème de qualité et d'efficacité de l'enseignement.

Seulement 55 pour cent des élèves réussissent les examens d'entrée au collège, et 66 pour cent leur BEPC. Le nombre d'heures d'enseignement reçu par les élèves par année est nettement inférieur au minimum de 780 heures recommandés par l'Unesco.

Maroc



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 447
- Population en milliers (2007) : 31 224
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 1 664
- Espérance de vie (2007) : 71.2
- Taux d'analphabétisme (2007) : 44.9

Maroc

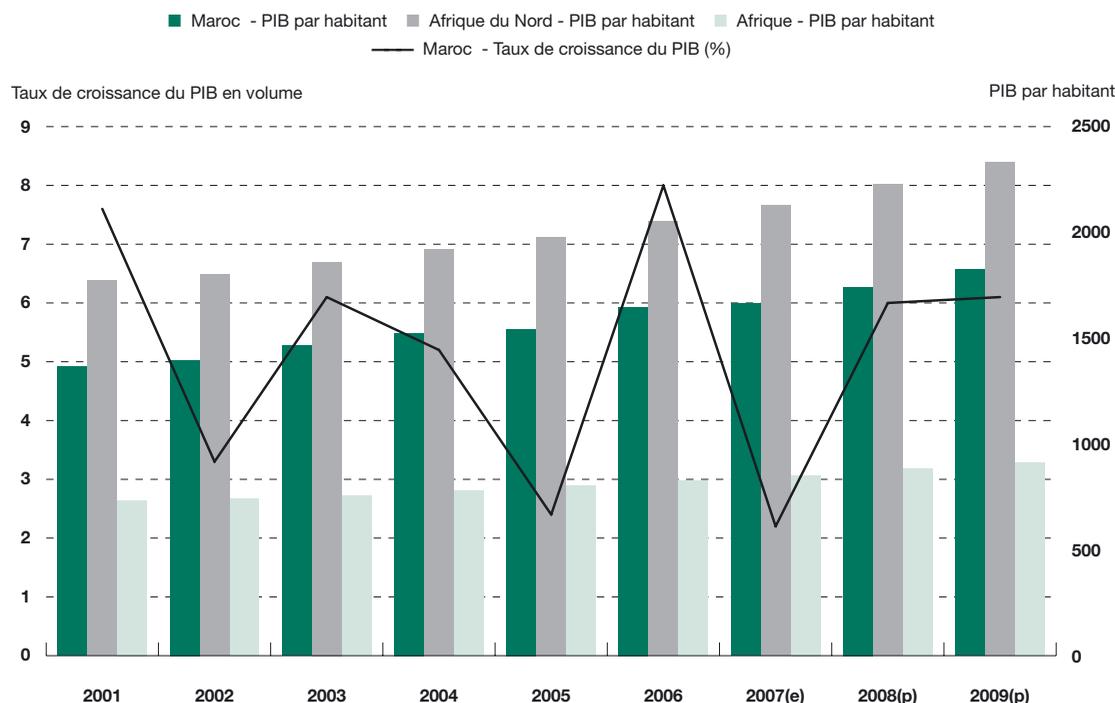


LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DU MAROC ont été remarquables ces dernières années, sous les effets conjugués d'une conjoncture internationale favorable et des efforts d'assainissement du cadre macro-économique soutenus par une politique de réformes axée sur le renforcement de la compétitivité et la diversification. Le dynamisme des secteurs productifs a stimulé fortement les importations, grâce à l'accroissement de l'investissement, au démantèlement tarifaire, et à la vigueur de la demande interne. La réforme du secteur financier et l'assainissement des finances publiques ont offert de meilleures opportunités de mobilisation de l'épargne financière depuis 2001, permettant de dégager une capacité de financement de 2.9 pour cent du PIB en moyenne.

Ayant signé des accords de libre échange avec ses principaux partenaires commerciaux, le Maroc n'a eu d'autres choix que de s'engager sur la voie de la modernisation et de la libéralisation de son économie. En partenariat avec les opérateurs privés, les autorités ont mis en place une panoplie de réformes et de stratégies ciblées, avec comme priorités la mise à niveau et le développement des infrastructures économiques pour renforcer la performance des secteurs traditionnels de l'économie et dynamiser les nouvelles niches à forte valeur ajoutée, tels les secteurs des technologies de l'information et de communication, de l'automobile et de l'aéronautique.

Moderniser l'administration reste incontournable pour développer l'économie.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325114136254>

Cependant, en dépit des progrès substantiels réalisés au niveau de la promotion de la croissance et de l'emploi, les efforts de modernisation de l'administration et le renforcement du cadre institutionnel et juridique en faveur de la gouvernance économique doivent être poursuivis pour consolider les acquis et promouvoir durablement la croissance et le développement humain.

Développements économiques récents

Initialement prévue à 3.1 pour cent, la croissance économique en 2007 s'affiche à 2.2 pour cent, accusant le contrecoup de la contraction de près de 18 pour cent de la production du secteur agricole. En 2006, la croissance avait atteint 8 pour cent, bénéficiant de la performance exceptionnelle du secteur primaire. Ces deux exercices confirment que l'économie du pays est encore dépendante des aléas climatiques. Les prévisions 2008 annoncent une croissance réelle du PIB de 6 pour cent, dans l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne.

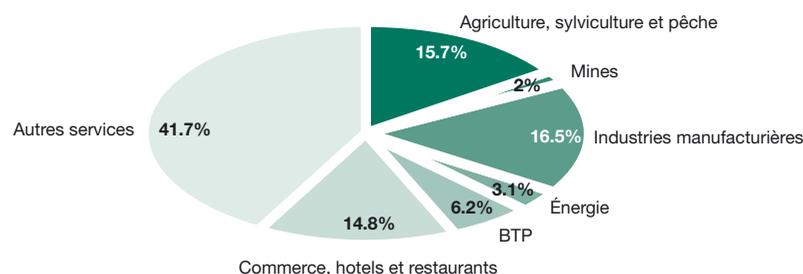
L'économie marocaine continue de se diversifier avec la montée en puissance de la contribution des secteurs secondaire et tertiaire au PIB. Les activités non agricoles ont affiché en 2007 un taux de croissance de 5.6 pour cent, contre 5.9 pour cent en 2006 et 5 pour cent en 2005. Cette tendance devrait se maintenir en 2008 avec un taux de croissance prévu de 6.1 pour

cent, grâce à la performance des activités industrielles, du bâtiment et des travaux publics (BTP) et des télécommunications.

Bénéficiant d'une conjoncture favorable caractérisée au plan national par une bonne campagne agricole et au niveau international par une demande mondiale soutenue, le secteur primaire avait enregistré une croissance record en 2006, de 21 pour cent. Grâce à la bonne pluviométrie, la production céréalière avait atteint 92 millions de quintaux, soit une hausse de 114.6 pour cent par rapport à la campagne précédente. Au terme de la campagne 2007, la production céréalière a connu une baisse drastique pour se situer autour de 20 millions de quintaux. Une reprise est cependant attendue en 2008, les projections tablant sur une récolte moyenne de 60 millions de quintaux et une croissance de 12.8 pour cent de la valeur ajoutée agricole.

L'accroissement de la production des autres cultures, notamment les cultures industrielles, maraîchères ou fruitières, a permis d'atténuer les effets induits par les contre-performances céréalières. En 2007 et par rapport à la campagne précédente, la production des primeurs a connu une hausse de 11.4 pour cent due en grande partie à un accroissement de 11 pour cent de la récolte des tomates et de 13.9 pour cent de celle des légumes variés; la production de pommes de terre n'a enregistré qu'une légère augmentation de 2 pour cent; la production des agrumes a, de son côté, progressé de 6.2 pour cent, et la récolte d'olives de 7 pour cent.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs, sur la base des données de la direction de la Statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326134624748>

Les ventes à l'étranger des produits agricoles nationaux ont affiché une hausse de 3.5 pour cent en 2007, contre 8.9 pour cent en 2006. Cette progression n'a cependant pas concerné tous les produits phares du Maroc. Les exportations d'agrumes semblent être en difficulté sur leurs marchés traditionnels, accusant une baisse de 18.2 pour cent en 2007 et de 5.4 pour cent par rapport à 2006.

Le sous secteur de l'élevage a bénéficié des effets positifs induits par la campagne agricole précédente et de la mise en œuvre des programmes de protection du cheptel. La production halieutique devrait, également, poursuivre sa hausse en 2008, tirant profit des actions engagées dans le cadre du programme national d'aménagement du littoral et de la modernisation de la pêche côtière. Le secteur a également bénéficié de la mise à niveau des industries de transformation des produits de la mer et de l'extension du réseau de distribution et de commercialisation des produits de la pêche. Ainsi les exportations en valeur des crustacés, mollusques et coquillages ont-elles augmenté de 5.9 pour cent en 2007, compensant, en partie, le repli de la valeur des exportations du poisson en conserve et de celles du poisson frais, respectivement de 6.4 pour cent et 2.7 pour cent. Cette tendance a permis de limiter le repli de la valeur ajoutée du secteur primaire à - 16.4 pour cent (estimations).

En dépit de la contre performance du secteur primaire, le Maroc a connu une croissance positive en 2007, grâce au dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire. Soutenue par une demande intérieure forte impulsée notamment par les accords de libre-échange et les mesures de sauvegarde de l'Union européenne (UE) à l'encontre des exportations chinoises, la croissance du secteur industriel s'est accélérée, au taux de 5.5 pour cent en 2007 contre 3.9 pour cent en 2006.

En 2007, les indices de la production industrielle, minière et énergétique ont affiché des hausses respectives de 5 pour cent, 8.9 pour cent et 3.9 pour cent en glissement annuel. La production des industries du textile et du cuir a augmenté respectivement de 13.1 pour cent et 6.8 pour cent à la fin du second

trimestre 2007. Cette tendance se retrouve dans les industries du bois (+ 15.4 pour cent), de l'automobile (+ 13.4 pour cent) et des machines et appareils électriques (+ 6.9 pour cent). Concernant l'automobile, la signature, en janvier 2008, d'un accord cadre entre Renault-Nissan et le gouvernement marocain pour la réalisation à Tanger d'une usine représentant un investissement de 600 millions d'euros, devrait impulser la croissance du secteur. Le complexe industriel de Renault-Nissan aura une capacité de production annuelle de 200 000 véhicules à l'horizon 2010. L'indice de production des produits du travail des métaux était en hausse de 15.5 pour cent au second trimestre 2007. En revanche, l'indice de production des industries alimentaires a stagné (+ 0.3 pour cent), reflétant le déficit pluviométrique qu'a connu le pays en 2007. Les prévisions 2008 pour le secteur secondaire tablent sur une croissance de 5.7 pour cent, grâce aux performances affichées par la quasi-totalité des branches.

Le secteur du BTP a connu une forte expansion au cours des deux dernières années, respectivement de 8.6 et 8.7 pour cent en 2006 et en 2007, profitant du lancement de programmes d'infrastructures de grande envergure (construction de logements, d'autoroutes, de ports, de zones industrielles et touristiques) initiés par les pouvoirs publics. La hausse des activités du secteur a été de 6.5 pour cent en 2007, contre 6.3 pour cent en 2006. Cette évolution s'est traduite, en 2007, par une hausse de 18.5 pour cent des ventes de ciment et une augmentation de 34.2 pour cent des concours bancaires octroyés au secteur.

S'agissant du secteur minier, la conjoncture internationale est restée favorable, notamment pour les phosphates, principal produit d'exportation du pays. L'indice de la production minière a affiché un taux de croissance de 8.9 pour cent au deuxième trimestre 2007, contre 1.4 pour cent à la même période en 2006. Cette performance est le résultat d'une hausse de 11.4 pour cent de la production de minerais métallifères et de la croissance de 3.1 pour cent de la production de phosphates. Le secteur énergétique continue de profiter du dynamisme de la production électrique (+ 8.9 pour cent en mai 2007) en raison de la vigueur de la demande des entreprises et des ménages, et à la

hausse de l'activité du raffinage du pétrole (+ 1.3 pour cent en mai 2007). L'indice de production énergétique a progressé de 4 pour cent à la fin du premier semestre 2007, après un repli de 1.1 pour cent en 2006.

La bonne santé du secteur secondaire a eu en 2007 des retombées positives sur les activités tertiaires, dont le taux de croissance est passé à 5.7 pour cent, contre 5.5 pour cent en 2006. Dopée par le tourisme, les télécommunications et les services financiers, la valeur ajoutée du secteur tertiaire devrait connaître une hausse de 6.2 pour cent en 2008.

Le Maroc a accueilli près de 6.3 millions de touristes de janvier à la fin octobre 2007, soit une progression de 14 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. La France reste en tête des pays émetteurs avec 2.44 millions de visiteurs, suivie de l'Espagne (1.34 million), de la Belgique (370 000) et du Royaume Uni (358 000). La hausse du nombre de visiteurs se traduisait fin octobre 2007 par une augmentation des recettes touristiques de 49.5 milliards de dirhams (MAD), contre 43 milliards de janvier à octobre 2006, soit un accroissement de ces recettes de 13 pour cent. Elle a également bénéficié aux hôtels classés qui ont enregistré une augmentation de 4 pour cent du nombre de nuitées, correspondant à un chiffre d'affaires de 14.6 millions MAD, et portant le taux d'occupation à 50 pour cent sur la moyenne des dix premiers mois de l'année 2007. Les taux les plus élevés ont été enregistrés à Marrakech et à Agadir, avec respectivement 68 pour cent et 67 pour cent du taux d'occupation.

Les transports et les télécommunications poursuivent leur performance, tirant profit respectivement du dynamisme du transport aérien et de la vitalité du marché de la téléphonie mobile et de l'Internet. Soutenus par l'expansion du secteur touristique, les transports ont généré, au terme des sept premiers mois de 2007, des recettes de voyages d'environ 31.4 milliards MAD, en augmentation de 10.6 pour cent par rapport à la même période de 2006. En relation avec l'ouverture du ciel marocain, le transport aéroportuaire a enregistré une bonne performance reflétée par un accroissement de 19 pour cent du nombre de passagers internationaux

ayant transité par les aéroports du pays, sur la période juin 2006 - juin 2007.

Les activités des télécommunications ont également maintenu leur tendance à la hausse. Au premier semestre 2007, le parc total des abonnés à la téléphonie mobile a progressé de 33.2 pour cent par rapport à la même période de 2006, pour s'établir à 17.6 millions d'utilisateurs. L'Internet a connu une forte progression avec un nombre d'abonnés de 480 000 environ, en augmentation de 39.5 pour cent par rapport à 2006, hausse résultant en grande partie des performances réalisées par l'abonnement de type ADSL. Par ailleurs, après un net repli observé en 2006, la téléphonie fixe a progressé de 89 pour cent en 2007 pour s'établir fin décembre à 2 393 767 abonnés, suite essentiellement à l'introduction de la téléphonie fixe avec mobilité restreinte. En tenant compte de l'arrivée de Wana, le nouvel opérateur de téléphonie, les perspectives pour 2008 s'annoncent prometteuses.

Le secteur commercial a, quant à lui, réalisé en 2006 une valeur ajoutée de 63 milliards MAD, soit une contribution de 11 pour cent au PIB. Il emploie plus de 1.2 million de personnes, réparties sur 850 points de vente et dont 40 pour cent travaillent de manière non organisée ou périodique, particulièrement en milieu rural. Les activités commerciales devraient être stimulées par le lancement, en 2007, du Plan Rawaj vision 2020, dont l'objectif est de restructurer les circuits des produits frais à travers l'élaboration d'un schéma directeur pour la redistribution géographique des marchés de gros de légumes, de fruits et de poisson, ainsi que des abattoirs.

Après avoir été soutenue, en 2006, par la performance du secteur primaire, la demande interne s'est légèrement ralentie en 2007. Elle a néanmoins enregistré un taux de croissance positif de 5.5 pour cent, et elle devrait croître à 8.6 pour cent en 2008 avec la reprise de l'activité du secteur primaire et l'amélioration des revenus de ménages ruraux. Les crédits à la consommation ont augmenté de 26.3 pour cent sur les huit premiers mois de l'année 2007, alors que les crédits à l'immobilier progressaient de 24 pour cent. Quant à l'investissement global, il a augmenté, en 2007, de 8.1 pour cent, portant le taux d'investissement à 34.2 pour cent du PIB, contre

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	24.8	31.6	8.1	7.4	7.2	2.4	2.3	2.3
Publique	3.1	5.5	11.0	9.0	8.0	0.6	0.5	0.5
Privée	21.7	26.1	7.5	7.0	7.0	1.8	1.8	1.8
Consommation finale	78.5	73.8	-0.1	5.5	6.1	-0.1	3.8	4.2
Publique	18.0	18.3	4.6	4.4	3.4	0.7	0.7	0.5
Privée	60.6	55.5	-1.4	5.8	6.9	-0.8	3.1	3.7
Solde extérieur	-3.3	-5.4				-0.2	-0.1	-0.4
Exportations	26.2	33.0	2.9	5.0	6.3	1.0	1.7	2.1
Importations	-29.6	-38.4	3.3	5.2	7.4	-1.1	-1.8	-2.5
Taux de croissance du PIB, en volume						2.2	6.0	6.1

Source : Données du ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et projections (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330016448044>

31.6 pour cent en 2006. L'accroissement du taux d'investissement, qui devrait se poursuivre en 2008 à hauteur de 7.4 pour cent, résulte essentiellement de la mise en œuvre de programmes d'envergure visant à accélérer les travaux d'infrastructures et d'aménagement des zones touristiques.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le Maroc s'est engagé dans une politique de consolidation budgétaire à la suite des plans d'ajustements structurels entrepris dans les années 1980 et 1990. Depuis, la bonne tenue de l'économie marocaine a permis de poursuivre cette tendance vertueuse de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses.

Après avoir atteint 5.6 pour cent du PIB en 2005, le déficit global a été ramené à 2.2 pour cent du PIB en 2006 et à 3.3 pour cent en 2007. Selon les prévisions, le déficit budgétaire devrait se situer à hauteur de 3.8 pour cent en 2008. L'amélioration de la situation des finances publiques résulte de la volonté des autorités de faire de la politique budgétaire un axe stratégique prioritaire pour atteindre leurs objectifs de

développement économique et social. L'accent est mis sur la transparence, la modernisation du système fiscal et la maîtrise des dépenses. La simplification du système fiscal, le renforcement de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette de l'impôt ont conduit à un accroissement des recettes fiscales de 12.8 et 9.5 pour cent respectivement en 2006 et 2007. Cette performance découle de la croissance soutenue du rendement de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés et des droits d'enregistrement et de timbre.

Les recettes non fiscales se sont, en revanche, contractées de 10.2 pour cent sur les sept premiers mois de l'année 2007 par rapport à la même période en 2006. Elles ont subi le contrecoup du repli des recettes de privatisation (- 15.6 pour cent) et des autres recettes non fiscales (- 6.4 pour cent).

Les dépenses ordinaires (y compris le fonds de soutien des prix), qui ont représenté 23.6 et 24.2 pour cent du PIB en 2006 et 2007, ont atteint respectivement 124.2 milliards et 132.1 milliards de dirhams, soit une progression de 6.4 pour cent. Une tendance qui traduit la pression des dépenses de biens et services (+ 10.3 pour cent), des dépenses de personnel (+ 6.4 pour cent) et des dépenses de matériel (+ 16.8 pour cent). En revanche, les dépenses de compensation ont accusé une baisse de 12.4 pour cent pour se chiffrer à

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	26.0	22.7	24.3	25.6	25.5	25.3	25.1
Recettes fiscales	24.3	20.2	21.9	22.3	22.2	22.1	22.0
Dons	0.0	0.3	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Dépenses totales (et prêts nets)^a	35.6	27.0	29.9	27.8	28.8	29.0	28.6
Dépenses courantes	31.3	22.8	26.1	23.6	24.2	24.1	23.6
<i>Sans les intérêts</i>	26.8	19.3	22.8	20.4	21.0	21.0	20.7
Salaires	10.5	11.3	11.9	11.0	11.2	11.0	10.9
Paieement d'intérêts	4.5	3.5	3.3	3.2	3.2	3.2	2.9
Dépenses en capital	4.6	4.3	3.8	4.2	4.7	4.9	5.0
Solde primaire	-5.0	-0.8	-2.3	1.1	-0.2	-0.6	-0.6
Solde global	-9.5	-4.3	-5.6	-2.2	-3.4	-3.8	-3.5

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331254318246>

7.3 milliards MAD. Enfin, les dépenses d'investissement ont augmenté de 11 pour cent en 2007 par rapport à 2006, pour atteindre 16.2 milliards MAD, reflétant ainsi la volonté de l'État de poursuivre son soutien aux activités économiques en faveur des grands projets structurants orientés vers la lutte contre la pauvreté.

Les prévisions 2008 intègrent la pression des prix des matières premières sur le marché international. Les prix des produits énergétiques importés, dont le pays dépend pour près de 96 pour cent de ses besoins, vont notamment continuer à peser lourdement sur les finances publiques. Les charges de compensation, à elles seules, monopoliseront 14.4 milliards MAD, dont 8.7 milliards pour les seuls produits pétroliers. Par ailleurs, la charge des intérêts de la dette publique s'est élevée en 2007 à 19.5 milliards MAD, soit une hausse de 3.1 pour cent par rapport à 2006. En pourcentage du PIB, les intérêts de la dette représentent 3.2 pour cent, résultant de l'accroissement des intérêts de la dette intérieure de 3.7 pour cent, en raison du gonflement de l'encours attribuable à la situation de surliquidité du marché des capitaux. À moyen terme, le taux d'endettement pourrait se situer à 57 pour cent du PIB, et la dette publique devrait rester soutenable.

Politique monétaire

L'inflation, qui avait crû de 3.3 pour cent en 2006 sous l'effet conjugué d'une demande intérieure

vigoureuse et d'une forte croissance de la masse monétaire, devrait subir de front les turbulences des prix du pétrole et des autres matières premières importées en 2007 et 2008. Mais les estimations d'une inflation plus faible en 2007, à hauteur de 2.5 pour cent, reflètent la contraction de la production agricole et donc le ralentissement de la progression de la demande intérieure. La tendance devrait se poursuivre en 2008, avec un niveau d'inflation prévu à 2.6 pour cent.

La masse monétaire s'est accrue, pendant le premier semestre 2007, de 10.1 pour cent, contre 7.5 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est liée essentiellement au comportement des concours à l'économie qui ont enregistré une progression, par rapport à décembre 2006, de 15.1 pour cent, suite au gonflement des différentes catégories de crédit dont notamment ceux destinés à la consommation (+ 23.5 pour cent), à l'immobilier (+ 20.3 pour cent), aux facilités de trésorerie (+ 17.7 pour cent) et à l'équipement (+ 11.7 pour cent).

Le taux de change du dirham demeure toujours indexé à un panier de devises, dominé par l'euro qui s'échangeait à 11.135 dirhams (MAD) en 2007 contre 11.01 en 2006. En revanche, le dollar s'est déprécié face au dirham pour s'échanger à 8,34 dirhams en 2007 contre 8.765 en 2006.

Position extérieure

En dépit des opportunités d'intégration économique offertes par la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA), les échanges commerciaux intermaghrébins demeurent faibles comparativement à ceux effectués avec l'Union européenne. En 2007, sur 137 milliards USD d'échanges commerciaux, seulement 2 pour cent concernaient les pays de l'UMA, contre 66 pour cent avec l'UE. L'Accord d'Agadir, signé en 2005 avec la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie pour éliminer les barrières

tarifaires et non tarifaires sur le commerce, est entré en vigueur en 2006 mais n'a pas eu d'effets significatifs. La modestie des flux commerciaux du Maroc avec ses voisins du sud de la méditerranée témoigne de la persistance des obstacles à la libéralisation des échanges. Par contre, l'accord avec l'UE, entré en vigueur en janvier 2006, ainsi que les accords bilatéraux avec la Turquie et les États-Unis, devraient accroître les échanges avec ces partenaires compte tenu de la volonté du Maroc de faire évoluer ses relations avec la zone européenne pour crédibiliser la libéralisation de son

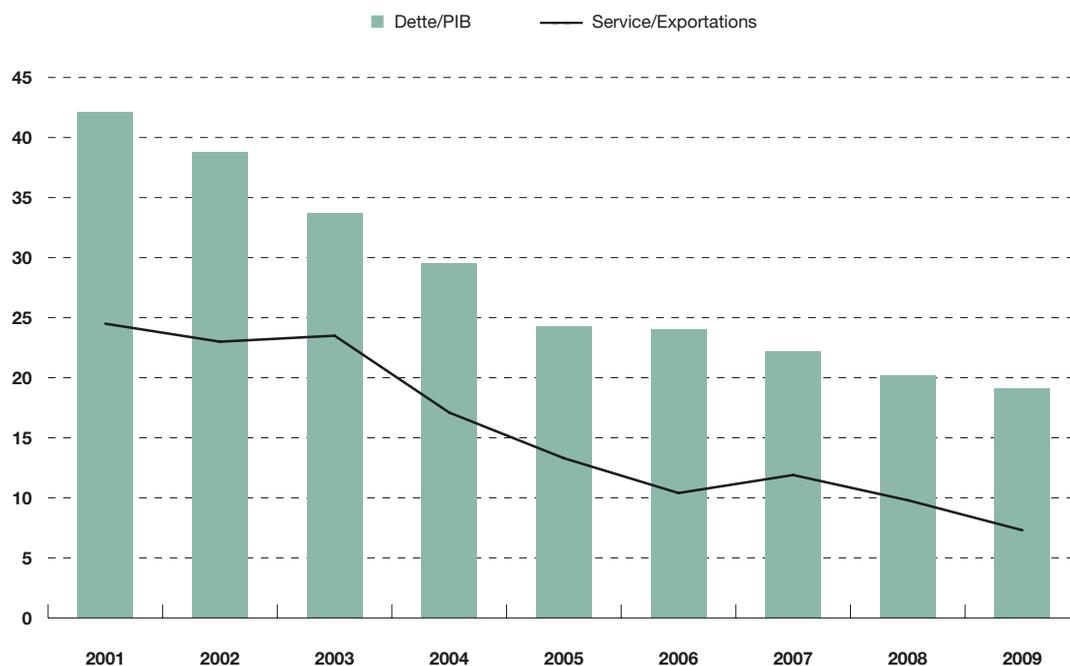
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-6.2	-11.5	-13.4	-13.8	-14.2	-15.8	-16.4
Exportations de biens (f.o.b.)	18.9	17.5	18.9	19.3	19.4	19.5	18.8
Importations de biens (f.o.b.)	25.0	29.0	32.4	33.1	33.6	35.3	35.1
Services	2.8	5.8	7.2	8.2	8.2	8.3	8.5
Revenus des facteurs	-2.5	-1.2	-0.5	-0.6	-0.8	-1.0	-0.9
Transferts courants	5.4	8.6	9.1	9.6	9.7	9.2	8.9
Solde des compte courants	-0.4	1.7	2.4	3.4	2.8	0.7	0.1

Source : Données du ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332343084053>

Figure 3 - **Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations** (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327688087803>

économie. Cet engagement constitue un levier important permettant de repositionner le pays dans son espace sud-méditerranéen. L'objectif est de faire émerger le Maroc en tant que plateforme d'exportation et de destination privilégiée de l'investissement direct étranger dans la région.

Stimulées par la demande intérieure des ménages et des entreprises, les importations marocaines ont augmenté de 14.9 pour cent pendant les huit premiers mois de 2007 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette hausse est attribuée à la croissance exceptionnelle des importations de produits alimentaires (+ 45.8 pour cent) en raison des conséquences de la faible pluviométrie sur l'agriculture nationale, ainsi qu'au gonflement des achats de produits bruts (+ 16.8 pour cent), de demi-produits (+ 16.3 pour cent), de produits de consommation (+ 14.7 pour cent) et de produits finis d'équipement (+ 12.7 pour cent).

Les exportations n'ont connu qu'une hausse modérée pendant la même période, en augmentant de 4.5 pour cent par rapport à 2006. Les exportations ont bénéficié de l'accroissement de la production des articles de bonneterie (+ 11.9 pour cent), des crustacés, mollusques et coquillages (+ 7.5 pour cent), des tomates fraîches (+ 54.8 pour cent) et des fils et câbles électriques (+ 4.5 pour cent). Les exportations des phosphates et produits dérivés ont poursuivi leur évolution, augmentant de 13.3 pour cent sur les huit premiers mois de l'année 2007 par rapport à la même période 2006. L'accroissement plus important des importations par rapport aux exportations s'est traduit par un repli du taux de couverture, qui s'est établi à 48 pour cent fin août 2007, en baisse de 4.8 points par rapport à l'année précédente. Le solde courant extérieur risquait donc de se dégrader pour passer, selon les estimations, de 3.4 pour cent du PIB en 2006 à 2.8 pour cent en 2007.

Questions structurelles

Développements récents

Les autorités marocaines se sont engagées dans un vaste programme de réformes pour instaurer les bases

d'une croissance soutenue susceptible de résorber les déficits économiques et sociaux. Les réformes se sont poursuivies en 2007, avec de nombreux chantiers ouverts notamment dans l'administration publique, l'agriculture, l'environnement, le secteur privé, le secteur financier, les ressources humaines et les secteurs sociaux.

Au niveau des réformes de l'administration publique, le Maroc a enregistré des avancées majeures grâce aux efforts engagés pour renforcer le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Contrat Progrès 2006-2012, relatif à la mise en œuvre d'une vision stratégique pour le développement des TIC, vise à porter le chiffre d'affaires du secteur à près de 60 milliards MAD en 2012 et à créer plus de 33 000 emplois. Cette vision tente d'intégrer les TIC au sein de quelques 50 000 entreprises pour améliorer leur compétitivité, et d'atteindre 1.8 million d'abonnés à l'Internet d'ici 2012. Le développement de l'administration électronique et la mise en ligne de services et de procédures administratives, réalisé à travers le « projet e-Gov », a permis de mettre en ligne 42.5 pour cent de l'ensemble des services.

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme d'appui à la modernisation des secteurs publics (Parap), soutenu par la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale et l'Union européenne ; ce programme met l'accent sur la gestion des ressources humaines, la maîtrise de la masse salariale, la gestion intégrée des dépenses et la promotion de l'administration en ligne.

Au niveau de la consolidation du processus de déconcentration et de décentralisation, des mesures ont été prises à travers la mise en œuvre de la « Charte communale » adoptée en 2002. Celle-ci étend l'autonomie financière et la sphère des prérogatives des communes. La Charte élargit également le rôle des communes en matière de création de richesses et d'emplois locaux. En 2002, les règles d'organisation des ministères et de transfert des responsabilités aux services déconcentrés à travers l'établissement de contrats pluriannuels ont été fixées par décret.

La rationalisation de la gestion des entreprises publiques se poursuit à travers la mise en œuvre de plans d'action centrés sur les restructurations institutionnelles des secteurs stratégiques tels que les transports, les télécommunications, l'habitat, le social, l'énergie et l'eau. En partenariat avec le secteur privé, les autorités ont mis en place une stratégie visant à redynamiser ces secteurs. En outre, le « plan Émergence », adopté en 2006, vise à positionner le Maroc sur le marché mondial des téléservices et à encourager les délocalisations et la sous-traitance des services relevant des nouveaux métiers (développement de logiciels, centres d'appels et services clientèle, traitement des données, numérisation des bibliothèques). Instrument de promotion du secteur privé, le plan est centré sur deux axes essentiels : le soutien aux télécommunications et à l'Internet d'une part, et la promotion des compétences et des ressources humaines. En privilégiant les secteurs identifiés comme les « métiers mondiaux du Maroc » (textile, agro-alimentaire, pêche), le plan vise une croissance supplémentaire de 16 pour cent du PIB et la création de 440 000 emplois directs et indirects

Le secteur agricole constitue une priorité pour le gouvernement, étant donné son poids dans l'économie nationale et ses énormes potentialités : 12.9 pour cent au PIB, 40 pour cent de la population active et 10.5 pour cent du revenu des exportations en 2007. Les autorités ont élaboré en 2006 un programme de soutien de la compétitivité des filières agricoles et de renforcement de la politique de l'irrigation. Des mesures d'accompagnement ont été prises avec l'octroi d'une subvention de 80 pour cent du prix des plants et une baisse de 11 pour cent des taux d'intérêt appliqués aux crédits d'équipement. La productivité du secteur agricole est soutenue par la politique de reconversion de la céréaliculture et la mise en œuvre du contrat programme conclu entre l'État et le Crédit agricole du Maroc pour créer un cadre de financement spécifique des exploitations non éligibles aux financements bancaires.

Un fonds d'investissement, baptisé Oléa Capital, doté d'une enveloppe de 500 millions MAD, a été créé en 2006 pour financer les grands projets de production industrielle d'huile d'olive. Initié par le Crédit agricole,

en partenariat avec la Société générale (France), ce fonds a permis, en 2007, de financer dans la région de Béni Mellal une oliveraie de 1 600 hectares. Quant à la pêche maritime, les pouvoirs publics ont mis en place une stratégie d'accompagnement du secteur qui devrait générer, à l'horizon 2012, une hausse de la valeur ajoutée des exportations de 1 à 2 milliards MAD et la création de quelques 65 000 emplois.

Frappé de plein fouet par les effets du réchauffement climatique, le Maroc adhère à toutes les conventions internationales de protection de l'environnement. En raison de l'irrégularité des pluies et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture et la satisfaction des besoins de la population en eau potable. Les autorités ont mis en place une politique de l'eau pour une gestion durable des ressources hydriques et l'accès à l'eau potable des populations. Un plan d'action 2006 - 2008 a été élaboré en 2005 pour accroître les performances du secteur de l'irrigation. Des programmes contractuels ont été élaborés, en 2006, par les agences de bassins hydrauliques en partenariat avec l'État, pour assurer l'assainissement et le traitement des eaux usées, la rationalisation de l'usage de l'eau, la protection contre les inondations et la préservation des nappes phréatiques.

Dans le cadre de la généralisation et de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, le programme stratégique 2003 - 2007 avait permis de généraliser fin 2006 l'alimentation en eau potable en milieu urbain. En milieu rural, grâce à la mise en œuvre du Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (Pager), ce taux atteignait 90 pour cent. En 2007, avec pour objectif d'alimenter 31 000 localités rurales et de leurs 11 millions d'habitants, le Pager a permis de rehausser le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et créé plus de 500 000 journées de travail. Parallèlement, un important programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées a été lancé en 2005. Il concerne 259 centres urbains et vise la résorption du retard en assainissement liquide, la restauration de la qualité des eaux et un rabattement de 60 pour cent de la pollution à l'horizon 2010 ; le taux de raccordement au réseau d'assainissement devrait être porté à 80 pour cent à l'horizon 2015.

Pour soutenir le développement du secteur privé, les autorités ont privilégié la modernisation du cadre juridique des affaires et l'assainissement de la situation fiscale des entreprises. Les actions ont également ciblé la clarification du cadre institutionnel régissant les rapports entre l'État et la petite et moyenne entreprise (PME). Le lancement en 2007 d'un portail internet des marchés publics constitue un autre pas important vers le renforcement de la transparence et de la concurrence.

Les PME, en tant que vecteurs d'une croissance durable génératrice d'emplois, constituent l'axe central de la stratégie des autorités. Des structures d'accueil et des incitations financières ont été mises en place pour accélérer la restructuration et l'adaptation des PME aux nouvelles données du marché. La « Charte de la PME », instituée par la loi 53-00 et publiée en juillet 2002, constitue le cadre de référence de l'action menée en partenariat avec les acteurs privés pour apporter l'appui nécessaire aux PME en matière de financement des infrastructures d'implantation et d'incitations fiscales à l'investissement.

Parallèlement, les autorités ont soutenu le développement de nouveaux métiers considérés comme moteurs de croissance. Il s'agit notamment de l'attirer les délocalisations des services de sous-traitance dans l'automobile, l'aéronautique et l'électronique. Des zones spécifiques dotées d'infrastructures d'accueil et de télécommunications de pointe, avec un dispositif incitatif attrayant, ont été mises en place pour attirer les investisseurs étrangers et faire du Maroc une référence dans la délocalisation des services. Le lancement de Casashore et Rabat Technopolis ont coûté 3.2 milliards MAD.

L'assainissement du secteur financier s'est poursuivi en 2006 par la mise en vigueur des nouveaux statuts de Bank Al-Maghrib et la nouvelle loi bancaire. Les décrets d'application de ces deux nouveaux textes ont été promulgués en juillet 2007. Les organismes comme la Caisse de dépôt et de gestion, la Caisse centrale de garantie, la Poste ou les associations de micro-crédit, sont désormais soumis aux dispositions de la loi bancaire ainsi qu'aux règles prudentielles et comptables. Le dispositif prudentiel Bâle II a été également mis en

place, en 2006. Par ailleurs, la nouvelle Centrale des risques, sous gestion privée, devrait être opérationnelle, en 2008. Ces avancées ont été accompagnées par la diversification des instruments de financement dont le cadre légal a été soumis au parlement, en juillet 2007. En outre, la promulgation, en mai 2007, d'amendements du dahir (décret royal) portant sur la Bourse des valeurs de Casablanca, devrait faciliter l'accès des entreprises cotées aux places financières étrangères pour lever des capitaux.

En conformité avec la convention des Nations unies concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, une loi anti-blanchiment a été adoptée en avril 2007. Les textes d'application de cette loi prévoient la mise en place d'une Unité de traitement du renseignement financier.

Le Maroc s'est engagé à étendre ses infrastructures économiques afin de profiter de son avantage géographique et se positionner, au niveau international, comme une plateforme de production et d'échange. Les autorités soutiennent ainsi sans relâche la mise à niveau et le développement du secteur des transports. L'accent est mis sur la réalisation de projets d'envergure comme le train à grande vitesse et le réaménagement des ports et des aéroports en faveur des secteurs du tourisme et de l'industrie. C'est dans ce cadre que le complexe portuaire « Tanger-Med » a été lancé et son premier terminal à conteneurs mis en service, en 2007. Le réseau autoroutier, qui s'étalera sur 1 500 km d'ici 2010, se développe à une cadence de 160 km par an. La rocade Tanger-Saïdia, d'un coût global de 6 milliards MAD, devrait être mise en service courant 2008, et permettre le désenclavement de la région nord-est.

Au plan énergétique, le Maroc vise à moderniser l'outil de raffinage et à développer les capacités de production et de transports de l'énergie électrique. Le gouvernement a ainsi développé une stratégie autour de quatre axes : *i*) la sécurité de l'approvisionnement ; *ii*) la diversification des sources d'énergie ; *iii*) la généralisation de l'accès à l'énergie pour tous ; et *iv*) la promotion de l'efficacité énergétique par la maîtrise de

la demande d'énergie. Avec l'appui des partenaires au développement dont la BAfD, le Maroc a engagé un vaste programme de production (avec le projet d'une deuxième raffinerie réalisée à l'horizon 2012) et d'extension des réseaux de transport de l'énergie électrique : accélération de l'exécution des projets en cours dont notamment les parcs éoliens d'Essaouira (60 MW), de Tanger (140 MW) et de Tarfaya (200 MW), ainsi que la centrale thermo-solaire de Ain Béni Mathar (450 MW).

Développement des compétences techniques et professionnelles

La formation professionnelle au Maroc est clairement distinguée de l'éducation nationale. Elle dispose d'un ministère propre et d'une structure publique en charge de son pilotage et de prestations de formation : l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT). L'office est doté de l'autonomie financière. Il est l'opérateur pivot de la formation professionnelle initiale et continue puisqu'il a recueilli en 2007 près de 70 pour cent de la taxe pour la formation professionnelle (TFP). L'OFPPPT assure près de 50 pour cent des formations initiales.

Les faiblesses et l'inadaptation du système éducatif marocain ont été relevées dès les années 1980 avec le nombre croissant de chômeurs, estimé en 2007 à 9.9 pour cent de la population active. La persistance du chômage a amené les autorités à inscrire la promotion de l'emploi au cœur de leur stratégie de développement économique et social. La décennie 2000-2010 a été déclarée décennie nationale de l'éducation et de la formation.

Les efforts engagés depuis 1984 ont privilégié la satisfaction des besoins des entreprises en profils adéquats et l'insertion dans la vie active des bénéficiaires de la formation. Le cadre général de mise en œuvre de la réforme est marqué par le renforcement de l'autonomie institutionnelle du secteur de la formation professionnelle par rapport aux autres composantes du système d'éducation. La réforme a consacré également le pluralisme des intervenants en favorisant le secteur privé et la diversification des opérateurs. Le dispositif

de la formation professionnelle repose sur des organes de régulation présents au niveau national, provincial et à l'échelle de l'établissement.

Le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle déploie plusieurs représentations territoriales sans arriver, pour autant, à couvrir l'ensemble du pays : Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) : 50 agences ; Département de l'emploi : 43 délégations régionales ; Département de la formation professionnelle (DFP) : 16 délégations régionales ; OFPPPT : 10 directions régionales.

La formation professionnelle et technique au Maroc compte aujourd'hui 1 858 établissements privés, représentant près de 79 pour cent du nombre total des établissements de formation professionnelle du pays. Bien que moins nombreux que les privés, les établissements publics forment la majorité, soit 71 pour cent des stagiaires inscrits.

La formation initiale dispensée dans les centres publics est gratuite, alors que celle assurée par le secteur privée est entièrement financée par les inscriptions. Les quatre sources de financement de la formation professionnelle initiale sont : les produits de la TFP (représentant 1.6 pour cent de la masse salariale des entreprises affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale), les dotations budgétaires sur ressources de l'État, les concours des bailleurs de fonds et les ressources des ménages. La formation continue est, quant à elle, financée suivant deux mécanismes : les GIAC (Groupements interprofessionnels d'aide au conseil) et les CSF (Contrats spéciaux de formation) qui sont supervisés par l'OFPPPT et gérés au niveau régional dans un cadre tripartite (État, entreprises, salariés).

En 2007, les sources de financement des dépenses de fonctionnement de la formation professionnelle se répartissent comme suit : État, 5.4 pour cent ; OFPPPT, 75.8 pour cent ; et autres (y compris établissements privés), 18.9 pour cent. L'enveloppe budgétaire allouée au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle au titre de l'année 2007 s'élève globalement à 815.3 millions MAD, dont 62.1 pour cent alloués au Département de la formation

Tableau 4 - Répartition des stagiaires par secteurs de formation

Secteur	Effectif Global	Effectif féminin	Pourcentage des femmes
Santé	5 383	4 343	81
Textile – confection	14 048	10 013	71
Artisanat de production	12 479	8 432	68
Administration – gestion	62 827	36 272	58
Hôtellerie – tourisme	8 843	3 778	43
Autres	8 442	3 499	41
Artisanat de services	31 940	12 227	38
Agriculture	3 064	656	21
BTP	12 975	1 537	12
Industrie métallique et métallurgique, et électronique	26 600	1 252	5
Total	186 601	82 009	44

Source : Secrétariat d'État à la Formation professionnelle, 2005/2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332645037522>

professionnelle. En 2008, ces ressources doivent progresser de 4,9 pour cent par rapport à 2007.

Le cursus des établissements de formation professionnelle est adapté en fonction du niveau antérieur de scolarisation des stagiaires. Il offre ainsi des programmes de « spécialisation » (destinés aux stagiaires ayant le niveau de cinquième année de l'enseignement primaire) ; de « qualification » (stagiaires ayant complété la neuvième année du collège) ; de « technicien » (stagiaires de niveau baccalauréat) ; et de « technicien spécialisé » (pour les bacheliers).

La représentation féminine dans les programmes de formation professionnelle est en constante progression, atteignant 44 pour cent sur l'exercice 2005/06. Les résultats enregistrés par les établissements de formation professionnelle sont encourageants. Selon les chiffres officiels, sur 100 stagiaires inscrits, 70 sortent avec un diplôme. Les taux d'insertion dépassent les 50 pour cent en 9 mois, autant pour les hommes que pour les femmes, démontrant ainsi l'adéquation entre les cursus de formation proposés et les besoins du marché du travail. Les effectifs de stagiaires inscrits dans les établissements de formation professionnelle sont en progression constante : de 133 000 en 1999/2000, ils ont atteint 239 000 en 2006/07 et devraient avoisiner les 258 000 puis 300 000 en 2007/08 et 2009/10.

L'année 2006/07 a vu la création de neuf nouveaux établissements de formation professionnelle financés par le budget général de l'État, d'une capacité d'accueil de 1 530 places. En 2007, l'OFPPPT a entrepris des actions de renforcement de ses capacités d'intervention qui

portent notamment sur l'achèvement des travaux de construction et d'équipement ou de restructuration de 15 établissements de formation professionnelle et l'extension de 16 autres établissements.

En 2008/2009, l'OFPPPT vise la réalisation de la première tranche du programme quinquennal 2008-12 pour la formation de 650 000 jeunes, par l'accueil de 185 000 stagiaires, soit 12 pour cent de plus qu'en 2007/08. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences des secteurs émergents tels que l'automobile ou l'aéronautique, et à l'accompagner les besoins des projets structurants : le tourisme/hôtellerie, les TIC, le BTP, les transports, l'agroalimentaire. L'OFPPPT prévoit l'ouverture de sept nouveaux établissements, quatre centres de formation mixtes créés en partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la solidarité, et quatre autres en milieu pénitentiaire qui seront réalisés en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus. Ces projets porteront le réseau de l'OFPPPT à 301 établissements en 2008/09, dont 29 en milieu pénitentiaire.

Contexte politique

Le Maroc jouit d'une bonne stabilité politique, en dépit des problèmes sécuritaires résultant des menaces terroristes depuis les attentats à Casablanca de mai 2003. Au plan régional, le pays entretient des relations tendues avec, d'une part, l'Algérie, du fait notamment de la question du Sahara occidental, et, d'autre part, avec l'Espagne, en relation avec les enclaves de Ceuta

et Melilla. En janvier 2008, le Maroc et le Front Polisario ont tenu, à New York, deux jours de négociations sur l'avenir du Sahara occidental, sans parvenir à un accord. Avec l'Espagne, les relations tendent à s'apaiser après la crise diplomatique ouverte par le voyage du souverain espagnol dans les deux enclaves, en novembre 2007.

Le système politique du pays repose sur une monarchie constitutionnelle où le roi règne et gouverne. Suite à un amendement de la constitution en septembre 1996, le Maroc s'est engagé dans un processus de libéralisation et de démocratisation de la vie politique avec la mise en place d'un parlement bicaméral. La scène politique marocaine a été marquée, en septembre 2007, par la tenue d'élections législatives. Marqué par le taux de participation le plus faible de l'histoire du pays (37 pour cent selon les chiffres officiels), reflétant un désintérêt des populations par rapport au processus électoral, ce scrutin a créé la surprise en consacrant le plus ancien parti politique marocain, l'Istiqlal, comme grand vainqueur. Sur la base des résultats, un nouveau gouvernement de coalition a été mis en place avec un Premier ministre issu de ce parti.

Le Maroc a franchi d'importantes étapes au plan des droits de l'homme en renforçant le processus démocratique et la lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre. La recherche d'une meilleure gouvernance a eu comme principaux axes la réforme de l'administration, le désengagement de l'État du secteur parapublic, la justice, la transparence dans la gestion budgétaire et les marchés publics. Des actions ont été entreprises pour arrimer le secteur de la justice aux standards internationaux : modernisation des tribunaux, rénovation des juridictions de la famille, mise à niveau des registres de commerce, création de cours d'appel administratives et renforcement des ressources humaines.

Contexte social et développement des ressources humaines

Le Maroc est fermement engagé à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

et met un accent particulier sur les indicateurs relatifs à l'égalité des genres. Près de 14.2 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (22 pour cent en milieu rural et 7.9 pour cent en milieu urbain). Les femmes sont les plus vulnérables, et représentent à peine 30 pour cent de la population active totale. Leur implication dans l'activité économique reste encore limitée avec un taux d'activité au niveau national de 27.9 pour cent contre 76.9 pour cent pour les hommes en 2005. Pour accélérer l'intégration de la femme dans le développement économique et social du pays, le gouvernement a institué, dans le cadre de la loi de finances 2007, la prise en considération de l'équité des genres dans le cadre du processus de globalisation des crédits et de gestion axée sur les résultats.

La mise en œuvre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), en mai 2005, marque également une importante mutation dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes. Fin 2006, sur 6 127 projets programmés, 1 600 ont été exécutés et 4 527 étaient en cours de réalisation. Le nombre de projets de soutien aux activités génératrices de revenus est passé de 144 à plus de 1 400 entre 2005 et 2006. Le soutien aux groupes sociaux vulnérables s'est traduit par la réalisation de 667 initiatives locales de développement humain et la validation de 16 schémas régionaux de lutte contre la précarité. Sur le plan financier, l'enveloppe mobilisée sur le budget général des collectivités locales s'élève à 2.75 milliards MAD pour la période 2006-2007.

Au plan de la santé, les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle vision stratégique à l'horizon 2015 qui met l'accent sur le Système national d'approvisionnement en médicaments et la couverture médicale, particulièrement dans les zones rurales. Entré en vigueur en août 2005, le régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO), composante essentielle de la couverture médicale de base, a eu des retombées positives sur les populations. L'AMO a permis d'étendre la couverture médicale de 17 pour cent en 2005 à environ 34 pour cent en 2007. Plus de 200 000 retraités du secteur privé, jusque là exclus des prestations de l'AMO, en bénéficient actuellement. Des efforts ont été engagés pour soutenir le système d'assistance maladie

aux personnes dont les revenus sont très faibles, connue sous le nom de Régime d'assistance maladie aux économiquement démunis (Ramed).

Avec le soutien de l'Union européenne et de la BAfD, le Maroc a mis en place le programme d'appui à la réforme de la couverture médicale (Parcoum) dont la deuxième phase couvrira la période 2008-2010. Le programme contribue à l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé par la mise en œuvre des régimes d'assurance et d'assistance maladie. La première phase du programme a contribué à la mise en place d'un régime de couverture des travailleurs indépendants ayant un faible niveau de revenu, appelé du prénom arabe Inaya (« soin »). En 2007, environ 1 500 000 personnes sont couvertes par ce régime.

Au plan de l'éducation, les réformes entreprises sont inscrites dans la Charte nationale d'éducation et de formation (2008-10), avec pour objectifs la scolarisation jusqu'à la fin du cycle primaire d'au moins 90 pour cent des enfants, avec une attention particulière accordée aux filles en milieu rural, et l'arrivée en fin de premier cycle secondaire de 80 pour cent des collégiens à l'échéance 2010. Parallèlement, des efforts sont engagés en faveur d'une utilisation plus efficace des moyens et des infrastructures disponibles, du développement des programmes au niveau des contenus de la pédagogie, et de l'élargissement des filières en adéquation avec les exigences des entreprises.

L'Union européenne, la BAfD, la Banque mondiale et l'Agence française de coopération soutiennent les efforts engagés dans la cadre du programme d'appui au système éducatif marocain (Parsem) dont la 2^{ème} phase sera mise en œuvre à partir de 2008. Ce programme s'attellera à mettre en place un cadre stratégique révisé et des actions à court et moyen termes pour accélérer la réalisation des objectifs clés de la Charte de l'éducation et de la formation.

L'alphabétisation de la société constitue un autre axe majeur de l'action des autorités. Le Maroc s'est engagé à réduire le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus à moins de 20 pour cent en 2010, et parvenir en 2015 à son éradication. Des campagnes d'envergure d'alphabétisation et de renforcement de la formation de base des adultes ont été lancées pour réduire à l'horizon 2010 à 9 pour cent le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 à 45 ans, et à 17 pour cent celui de la population totale de plus de 15 ans. Près de 1 000 000 d'adultes et 27 000 enfants non scolarisés devraient bénéficier de ce programme. Sur le front de l'emploi, l'adoption du nouveau code du travail et la mise en œuvre des actions de soutien à la création d'entreprises « Taahil Al Mokawalat » (TAM) ciblant les diplômés chômeurs, ont contribué à l'accroissement du taux de l'emploi, qui a atteint 46 pour cent de la population active en 2007.

Maurice



Port-Louis

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 2
- Population en milliers (2007) : 1 262
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 4 649
- Espérance de vie (2007) : 72.8
- Taux d'analphabétisme (2007) : 12.9

Maurice



- | | | |
|-------------------------------|--------------------|-----------------------|
| ● ville de + 1 million d'hab. | — route principale | ✈ aéroport principal |
| ● 500 000 - 1 000 000 | — route secondaire | ✈ aéroport secondaire |
| ● 100 000 - 500 000 | - - - voie ferrée | ⚓ port de commerce |
| ● moins de 100 000 | == voie navigable | ⚓ port pétrolier |
| | | ⚓ port de pêche |

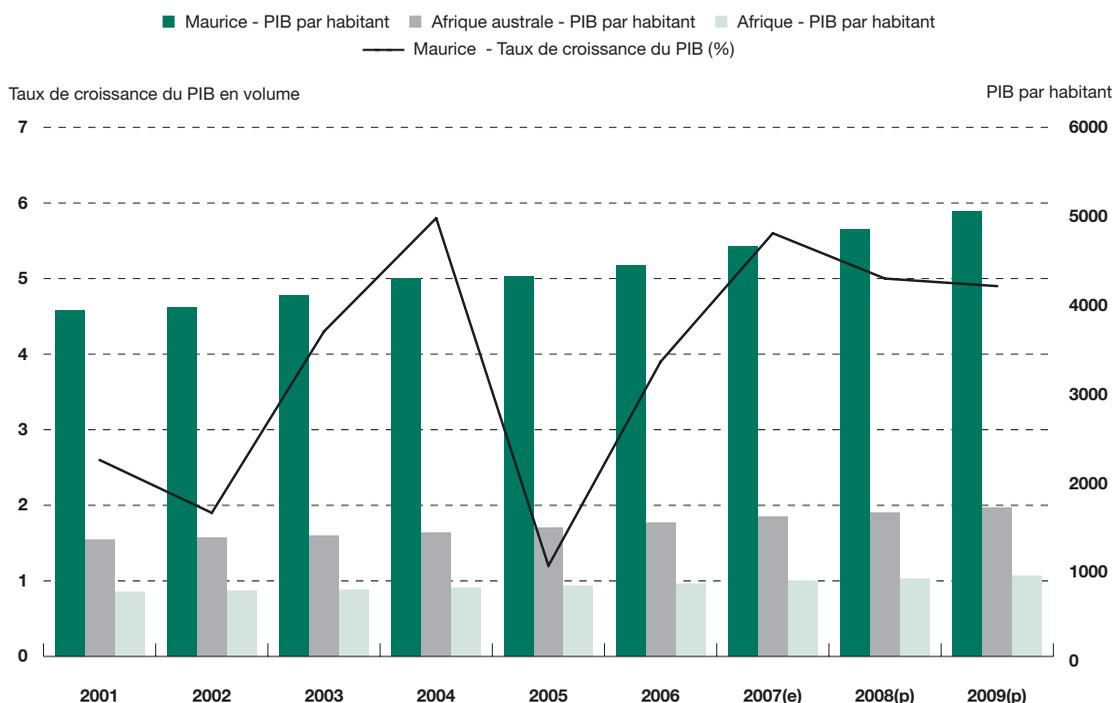
L'ÉCONOMIE MAURICIENNE S'EST BIEN comportée en 2007, malgré la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires importés, et les effets récurrents de la fin des accords commerciaux préférentiels. Avec une croissance de 5.6 pour cent contre 3.9 pour cent en 2006, elle continue à surmonter la faiblesse du secteur sucrier. Si l'on exclut la filière sucrière, l'économie affiche une performance encore meilleure : 6.4 pour cent de croissance en 2007 contre 5.3 pour cent l'année précédente. Ce bon résultat provient, pour une large part, de l'essor du tourisme – qui, à son tour, a généré une forte croissance du bâtiment – ainsi que de l'amélioration des résultats du secteur textile.

En 2008 et 2009, l'économie mauricienne devrait croître de quelque 5 pour cent. Cependant, l'île reste

exposée aux chocs extérieurs comme la cherté persistante des matières premières et produits pétroliers, et une nouvelle contre-performance du secteur sucrier pourrait ralentir la croissance. Par ailleurs l'opinion risque de vouloir anticiper une forte inflation et, partant, de revendiquer des hausses de salaires qui, à leur tour, contribueraient à alimenter l'inflation. En 2007, la bonne compétitivité à l'international de Maurice a été aussi le fruit de la dépréciation nominale et en valeur de la roupie mauricienne, par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux. Cependant, à la fin de 2007, la roupie s'est stabilisée, et même appréciée, par rapport aux grandes devises. De la compétitivité des secteurs

La poursuite des réformes et le flux des investissements privés ont pallié la fin des préférences commerciales.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et de l'Office central de la statistique; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325128488241>

turnés vers l'exportation dépendent les performances à venir. Des gains de productivité semblent nécessaires, de même qu'une maîtrise de l'inflation et des pressions salariales. Dans le secteur du tourisme, l'enjeu sera de tenir un rythme de forte croissance, sans sacrifier la qualité des services et en continuant à cibler les catégories de touristes fortement dépensières.

Sur le front social, l'aggravation récente des inégalités, conjuguée à un chômage relativement élevé, risque d'alimenter une vague de mécontentement. Le gouvernement ambitionne de construire une économie basée sur le savoir, en repositionnant les activités vers l'aval de la chaîne de valeur. Cet objectif exige une main d'oeuvre qualifiée. Le problème, c'est qu'une fraction limitée de la population active présente les compétences requises. Il faudra donc changer le système éducatif pour former un grand nombre de travailleurs aux qualifications en question.

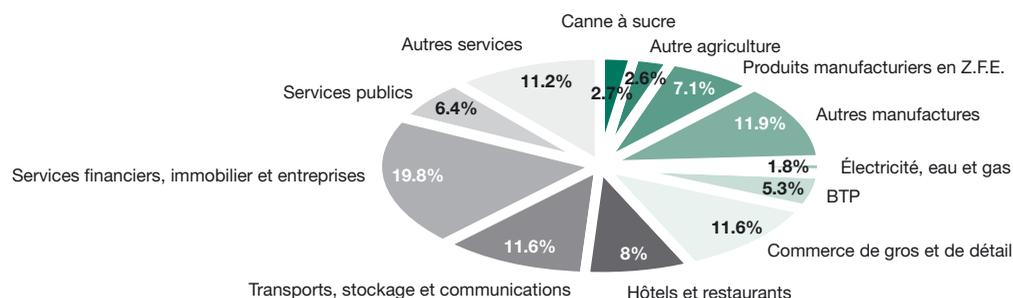
Développements économiques récents

C'est l'investissement privé qui a été le moteur de la croissance économique en 2007 : il a augmenté de 17.5 pour cent en 2007, après une hausse de 15.3 pour cent en 2006. En majeure partie, ces investissements privés supplémentaires se sont retrouvés dans l'hôtellerie et dans les complexes touristiques intégrés (*Integrated Resort Schemes* – IRS). En revanche, la décision de contenir le déficit budgétaire a entraîné une baisse de 24.6 pour cent (en termes réels) de l'investissement

public en 2007. Certes, la forte croissance de l'investissement privé a permis à l'investissement global de croître de 4.2 pour cent en 2007, mais la part de ce dernier dans le PIB est tombée de 26.4 pour cent en 2006 à 24.1 pour cent en 2007. Cependant, si l'on excluait le domaine de l'aviation, cette part aurait progressé de 21.6 pour cent en 2006 à 22.8 pour cent du PIB en 2007.

En 2007, Maurice a accueilli 906 971 touristes, soit 15.1 pour cent de plus qu'en 2006, année où la progression avait été de 3.5 pour cent. Tous les pays de provenance ont participé à cette évolution, mais c'est la Chine qui détient le record de hausse (58.7 pour cent), alors que la France – premier pays en nombre de touristes reçus sur l'île – enregistre une augmentation impressionnante de 31.7 pour cent. Les recettes du tourisme ont progressé de 30 pour cent en 2007 (en monnaie locale). La performance exceptionnelle de ce secteur résulte de bonnes campagnes promotionnelles, et de l'amélioration des dessertes aériennes. Le bâtiment a crû au rythme remarquable de 15 pour cent (contre 5.2 pour cent en 2006). C'est le résultat, notamment, des chantiers de construction ou de rénovation d'hôtels, des projets d'IRS, et de l'expansion des industries du textile et de l'habillement. Le secteur manufacturier s'est développé à un rythme légèrement moins élevé en 2007 (3.7 pour cent contre 4 pour cent de 2006). Le textile et l'industrie alimentaire ont plutôt bien tiré leur épingle du jeu avec une croissance respective de 7.2 pour cent et 3.9 pour cent. Seul le secteur sucrier recule en 2007 : la production s'est ainsi contractée de 7.9 pour cent pour tomber à quelque 465 000 tonnes

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Données des auteurs sur la base des données de l'Office central de la statistique

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326157357315>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	26.8	26.4	4.2	8.8	7.8	1.1	2.0	1.9
Publique	9.3	7.7	-24.6	5.0	4.0	-1.8	0.3	0.2
Privée	17.4	18.7	17.5	10.0	9.0	3.1	1.8	1.7
Consommation	76.7	84.9	4.0	3.1	4.2	1.1	2.6	3.5
Publique	14.3	14.3	1.1	3.0	2.2	0.2	0.4	0.3
Privée	62.4	70.6	4.5	3.1	4.6	0.9	2.2	3.2
Solde extérieur	-3.5	-11.3				3.4	0.4	-0.5
Exportations	63.9	61.7	5.1	8.8	5.2	2.7	4.7	2.9
Importations	-67.4	-73.0	-1.2	7.1	5.4	0.7	-4.3	-3.4
Taux de croissance du PIB, en volume						5.6	5.0	4.9

Source : Données de l'Office central de la statistique; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330048777356>

(contre 504 857 tonnes en 2006). Ce recul, dans la ligne de la tendance baissière de ces derniers temps, est la conséquence de la chute des prix garantis par l'Union européenne (UE) aux producteurs des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), et d'une météo défavorable.

L'inflation, qui a atteint 8.8 pour cent en année pleine, a été l'une des principales préoccupations de l'exercice 2007. La hausse des matières premières et des produits alimentaires arrive en tête des raisons qui expliquent le doublement de l'inflation en 2007. La suppression des subventions aux denrées alimentaires de base, la hausse des taxes indirectes introduites pendant l'année fiscale 2006/07, et le gonflement de la base monétaire, expliquent aussi cette forte inflation.

Le secteur des services financiers, y compris les services aux entreprises et l'immobilier, est le principal contributeur au PIB. Il s'est fortement développé depuis l'adoption d'un amendement à la loi bancaire de 2004 (*Banking Act*), autorisant les établissements bancaires islamiques. La loi de finances 2007 considère en effet ces organismes comme n'importe quelle banque – ils doivent en particulier respecter les mêmes normes en matière de bonne gouvernance et de gestion des risques –, mais leur objectifs et méthodes doivent être en accord

avec la philosophie et les valeurs de l'Islam. Cette religion réprovoque l'enrichissement par l'usure et, par extension, toute prise d'intérêts sur un dépôt bancaire. À défaut de produire des intérêts, un dépôt bancaire islamique est considéré comme une participation sous forme d'investissement, et il est rémunéré par un équivalent en biens ou en services ; le dépôt et les conditions de sa rétribution doivent respecter les termes de l'accord convenu sur les modalités de cette rétribution. En 2007, la banque centrale de Maurice est devenue un membre associé du Conseil des services financiers islamiques (*Islamic Financial Services Board* – IFSB), et toutes les banques de l'île peuvent décider d'ouvrir un guichet spécialisé pour les opérations bancaires islamiques, ou créer une banque islamique à part entière.

Le secteur bancaire a été soumis pour la première fois à une taxe spéciale sur le chiffre d'affaires (0.5 pour cent) et les résultats (1.7 pour cent). Mais 30 pour cent seulement de la taxe ont été exigibles pendant le premier exercice de son application (2007/08).

Maurice avait basé son développement sur un accès préférentiel aux marchés européens. Aussi, le secteur sucrier a-t-il été confronté à un déficit majeur lorsque l'UE a décidé de réduire de 39 pour cent le prix garanti aux producteurs de la zone ACP. Maurice, qui veut devenir un producteur compétitif de sucre raffiné et de produits

dérivés de la canne à sucre, a entamé une restructuration du secteur.

La fermeture de 7 centrales sucrières sur les 11 existantes permettra une réduction des coûts. Sur les 4 restantes, 3 devraient atteindre une capacité de plus de 100 000 tonnes de sucre brut chacune. Cette restructuration devrait se traduire par une baisse du coût du travail, par une sensible réduction des frais généraux aux niveaux opérationnel, administratif et institutionnel, et par de substantielles économies d'échelle à tous les niveaux. Comme prévu par le plan d'action de l'industrie sucrière (*Multi-annual adaptation strategy – action plan – MAAS*), couvrant la période 2006-15, les fermetures de centrales et les plans de retraite seront financés grâce à des mesures d'accompagnement européennes. Conformément à l'accord conclu, en décembre 2007, entre le gouvernement et l'Association mauricienne des producteurs de sucre (*Mauritius Sugar Planters Association – MSPA*), le solde des 58 millions de subventions européennes accordées pour l'année fiscale 2007/08 est en cours de versement.

L'UE et les pays de l'Afrique orientale et australe (AOA), dont Maurice fait partie, ont négocié un accord intérimaire en vue d'un Accord de partenariat économique (APE). Le 4 décembre 2007, Maurice a paraphé l'accord-cadre AOA – UE, en y intégrant son propre ordre du jour. L'Île Maurice s'est engagée à libéraliser 95.6 pour cent de ses importations en provenance de l'UE, à l'horizon 2002. L'accord fait partie d'un ensemble plus large prévoyant des dispositions sur le commerce, la pêche et la coopération pour le développement économique. Parmi les clauses commerciales, l'UE garantit un accès hors taxes et hors quotas à tous les biens exportés par les pays de l'AOA, à l'exception du sucre et du riz qui font l'objet de dispositions transitoires à court terme. Les pays de l'AOA qui ont signé cet accord se sont vus garantir un quota supplémentaire de 75 000 tonnes utilisable pour les ventes de l'année 2008. Concernant le textile et l'habillement, l'UE a accepté de prévoir la règle dite « simple transformation » pour déterminer l'origine du produit. Autrement dit, le fabricant mauricien peut se fournir en tissus n'importe où dans le monde, les transformer et exporter les vêtements vers l'Europe,

hors taxe et sans quotas. En matière de pêche, les pays AOA signataires ont obtenu une dérogation automatique pour exporter 10 000 tonnes de thon et de filet de thon. Cela signifie que ces poissons peuvent être exportés vers l'Europe quelle que soit leur provenance.

Pour leur part, les pays de l'AOA ont accepté de libéraliser les importations en provenance de l'UE, principalement les biens d'équipement, les matières premières et les produits intermédiaires, dans un délai de 15 ans pour la plupart, avec une période préparatoire de 5 ans. Des négociations se poursuivent sur les questions pendantes, à savoir l'agriculture, les services, et les sujets pouvant avoir une incidence sur le commerce.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le déficit budgétaire a été ramené à 4.3 pour cent du PIB en 2006/07, contre 5.3 pour cent en 2005/06. De fait, le solde primaire s'est considérablement redressé pour se stabiliser à environ - 0.3 pour cent du PIB. Le solde primaire est un indicateur de performance important pour les autorités, car il fait partie des critères de décaissement retenus par les partenaires au développement. Cette amélioration résulte à la fois de diverses mesures gouvernementales et d'un meilleur contexte économique. À partir de l'exercice 2006/07, le gouvernement a réduit les dépenses renouvelables, en contenant aussi bien les salaires et traitements que les transferts et les subventions. Concernant la masse salariale, le gouvernement a décidé de ne compenser les vacances d'emploi dans la fonction publique qu'en cas de nécessité, de limiter les augmentations de salaires et de réduire le recours aux heures supplémentaires. S'agissant des transferts courants et des subventions, ils ont reculé à 9.3 pour cent du PIB en 2005/06, à 8.69 pour cent en 2006/07. Autre raison de cette contraction du déficit budgétaire : les dépenses totales, y compris les dépenses en capital, ont progressé moins vite que l'inflation en 2006/07. Enfin, le gouvernement bénéficie d'un afflux important de subventions. On prévoit une légère dégradation de la balance budgétaire,

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	20.2	20.3	19.9	20.0	19.2	19.3	21.6
Recettes fiscales	17.2	17.5	18.1	18.1	17.4	17.4	19.4
Dons	0.1	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	23.7	25.7	24.9	25.3	23.5	24.1	26.7
Dépenses courantes	21.2	21.0	21.0	21.4	20.1	20.4	22.5
<i>Sans les intérêts</i>	<i>17.5</i>	<i>17.1</i>	<i>17.1</i>	<i>17.7</i>	<i>16.1</i>	<i>15.9</i>	<i>17.8</i>
Salaires	6.9	6.6	6.5	6.3	5.6	5.4	5.7
Paiement d'intérêts	3.6	4.0	4.0	3.8	4.1	4.5	4.7
Dépenses en capital	3.2	4.3	3.5	3.6	3.2	3.6	4.1
Solde primaire	0.1	-1.4	-1.0	-1.5	-0.3	-0.3	-0.4
Solde global	-3.6	-5.4	-5.0	-5.3	-4.3	-4.8	-5.1

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331320511625>

avec un déficit qui devrait représenter 4.8 pour cent du PIB en 2007/08 et 5.1 pour cent en 2008/09.

Le gouvernement mauricien s'est lancé dans un important programme de réformes ciblant à la fois revenus et dépenses, en vue de contenir le déficit budgétaire. Il a pris des mesures visant à une consolidation budgétaire, et mis en place à la fois un dispositif de prévision budgétaire et un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Ainsi, il cherche à restructurer les dépenses publiques, à renforcer leur contrôle, et à améliorer les procédures budgétaires. Ce nouveau système devrait lui permettre de mieux se concentrer sur les objectifs, les résultats et les performances.

Côté recettes, dans l'espoir de dynamiser la croissance économique et la création d'entreprise, les autorités avaient promis d'introduire, dans le budget 2006/07, une taxe sur les revenus des particuliers et les profits des entreprises fixée au taux forfaitaire de 15 pour cent et applicable à partir de 2008. Finalement, elles ont décidé d'anticiper son application dès 2007. Le regroupement des différents services de perception sous une autorité de tutelle unique, la nouvelle Régie mauricienne des impôts (*Mauritius Revenue Authority* – MRA), a permis d'augmenter les rentrées fiscales, tout en éliminant les doublons, la multiplication des postes et des gaspillages. Pour inciter davantage de particuliers et d'entrepreneurs à acquitter leurs impôts, le gouvernement a créé un dispositif d'incitation à la

déclaration volontaire (*Voluntary Disclosure Incentive Scheme* – VDID), et un mécanisme d'incitation au paiement des arriérés d'impôts (*Tax Arrears Payment Incentive Scheme* – TAPIS). Le VDID et le TAPIS permettent aux particuliers comme aux sociétés de venir déclarer volontairement des revenus dissimulés, en ne payant que 25 pour cent de l'amende et des rappels qui leur auraient été normalement infligés.

Au chapitre des dépenses, dans le budget 2006/07, le gouvernement a supprimé toutes les subventions sur le riz et la farine, ainsi que les aides au paiement des frais d'inscription aux examens de fin d'école primaire et des collèges. L'idée est de concentrer les moyens sur les nécessiteux : ainsi, les enfants issus de familles défavorisées sont désormais totalement exemptés du paiement de ces frais d'inscription aux examens. Par ailleurs, le gouvernement cherche à accroître la productivité du secteur public. Il s'oriente, enfin, vers des financements basés sur les résultats. Toutefois, plusieurs lignes de dépenses coûteuses figurent toujours au budget, comme les subventions aux exploitants d'autobus en contrepartie de la gratuité du transport pour les scolaires et les personnes âgées, par exemple.

La dette publique comprend la dette de l'État et la dette intérieure et extérieure du secteur parapublic, mais pas le Fonds d'amortissement consolidé (*Consolidated Sinking Fund*). Son poids relatif dans le PIB s'est stabilisé depuis 3 ans, et il a même commencé à se réduire. Entre

juin 2005 et juin 2007, la dette totale du secteur public est passée de 69.4 pour cent du PIB, soit un montant de 126 milliards de roupies (MUR)¹, à 63.1 pour cent du PIB (soit 138 milliards MUR). Cette réduction se répartit entre une baisse de 3.7 pour cent de la dette de l'État et de 2.6 pour cent de la dette des entreprises publiques. Cependant, il faut souligner que la soutenabilité de la dette extérieure n'est pas un souci pour Maurice. En revanche, le problème se pose pour la dette intérieure qui représentait 50 pour cent du PIB en juin 2007. La dette publique est lourde de risques parce que l'État est surtout endetté en interne et à court terme, alors que le secteur parapublic est plutôt endetté à l'extérieur et à long terme.

Le gouvernement lance de nombreuses mesures complémentaires pour réduire le fardeau de la dette au plafond de 60 pour cent du PIB défini par l'UE. Il cherche à améliorer la gestion de la dette, y compris en réexaminant le panier de ses emprunts et en allongeant leur maturité. Il tente ainsi de corriger le caractère principalement intérieur et à court terme de la dette publique. Par ailleurs, il souhaite réorganiser les entités parapubliques pour améliorer leurs résultats et réduire les dettes éventuelles. Les autorités mettent en place une nouvelle politique de gestion de la dette, axée sur un allègement du poids des risques les plus lourds du portefeuille. Une disposition intéressante concerne le risque de refinancement. L'objectif est de ramener, à moyen terme, le montant de la dette à un an dans une fourchette de 25 à 30 pour cent de la dette totale. Le processus d'allongement de la maturité de la dette domestique a déjà commencé, et la part des instruments à court et moyen terme de la dette publique totale a été ramenée de près de 82 pour cent à la fin de décembre 2004, à 75.5 pour cent à la fin du mois de janvier 2007.

Politique monétaire

Les objectifs prioritaires de la banque centrale (*Bank of Mauritius* – BoM) sont de maintenir la stabilité des prix, et de promouvoir un développement

économique ordonné et équilibré (*Bank of Mauritius Act* – loi sur la BOM de 2004). Cependant, ces derniers temps, la banque s'est surtout attachée à la lutte contre l'inflation, en introduisant un nouveau cadre de politique monétaire. Sa nouvelle approche s'appuie sur un large éventail de mesures qui *i)* met l'accent sur l'analyse économique des risques à court et moyen terme pesant sur la stabilité des prix, et *ii)* évalue la croissance monétaire et les risques associés pesant à long terme sur la stabilité des prix. Dans ce nouveau cadre, la BoM joue sur le taux des prises en pension des obligations d'État (*repo rate*) pour réguler la base monétaire. À noter une innovation intéressante : la mise en place d'un comité de politique monétaire qui se réunit chaque trimestre pour déterminer le taux des prises en pension. Ces réunions se tiennent comme prévu, et elles arrêtent effectivement le taux. Mais il n'y a eu que très peu de transactions sur les prises en pension –sinon aucune – entre la BoM et les banques commerciales. Celles-ci ont placé leurs excès de liquidité en obligations d'État.

La roupie mauricienne s'est légèrement appréciée en 2007 par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux. Cette tendance reflète la bonne santé de l'économie, l'augmentation des arrivées de touristes, et l'afflux des investissements directs étrangers (IDE). À cet égard, 2007 a marqué une certaine rupture avec les années précédentes qui avaient vu la roupie se déprécier, ce qui aidait les exportateurs à rester compétitifs sur leurs principaux marchés.

Position extérieure

Maurice importe principalement des produits pétroliers (15 pour cent du total), des appareils et équipements de télécommunications, d'enregistrement sonore et de reproduction (10 pour cent), et des véhicules routiers (5 pour cent). Près de 30 pour cent du total des importations n'a pas d'équivalents produits dans le pays. L'île exporte surtout des vêtements et de l'habillement (35 pour cent de la valeur totale des exportations) et du sucre (16 pour cent).

1. La roupie mauricienne s'échangeait avec le dollar au taux de 1 dollar = 27.375 roupies en mars 2008.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-11.4	-9.1	-12.7	-16.8	-15.9	-18.1	-18.8
Exportations de biens (f.o.b.)	39.9	31.3	34.1	35.9	31.6	32.2	31.4
Importations de biens (f.o.b.)	51.4	40.4	46.8	52.7	47.6	50.4	50.2
Services	7.2	6.7	6.7	10.5	7.2	7.8	9.3
Revenu des facteurs	-0.4	-0.2	-0.1	0.8	2.0	1.2	1.0
Transferts courants	2.4	0.8	1.0	1.1	1.5	2.4	2.0
Solde des comptes courants	-2.2	-1.8	-5.2	-4.3	-5.2	-6.7	-6.6

Source : Données de l'Office central de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332352052000>

Grâce aux bons résultats de l'économie, aux entrées d'IDE et à l'aide étrangère, Maurice dispose de confortables réserves nettes internationales. Sur la base de la valeur des importations 2006/07, ces réserves équivalaient, en septembre 2007, à 40 semaines d'importations.

Après s'être contractées plusieurs années de suite avec le démantèlement progressif de l'Accord multifibre, les exportations de vêtements et d'habillement ont repris ces trois dernières années, passant de 21.8 milliards MUR en 2005 à 24.5 milliards en 2006, et à plus de 28 milliards en 2007 (estimation). L'emploi aussi a légèrement rebondi, le nombre des personnes en activité atteignant 54 199 en mars 2007, contre 45 573 en mars 2006. Deux facteurs peuvent expliquer ce rebond : la faiblesse de la roupie par rapport à l'euro a stimulé les exportations ; Maurice a profité des restrictions temporaires des exportations chinoises vers les États-Unis et vers l'UE, en place jusqu'à fin 2007.

En vertu des accords ACP de Cotonou, Maurice peut exporter ses vêtements hors taxe vers l'UE. Le pays peut aussi exporter vers les États-Unis, surtout de l'habillement, au titre de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (Agoa). Toutefois, n'étant pas classé parmi les pays les moins avancés (PMA), il ne peut pas utiliser, pour sa production de vêtements éligibles au regard de l'Agoa, des tissus ou des intrants originaires de pays tiers non homologués. Au bout du compte, 40 pour cent seulement des exportations de textile et d'habillement s'effectuent sous le régime de l'Agoa. Maurice continue d'importer une large part des intrants de son secteur textile. Ces

importations de textiles et tissus ont cependant chuté à partir de 2003, après notamment la création de nouvelles filatures de coton en 2003 et 2004.

Maurice dispose du deuxième plus grand port de conteneurs de l'Afrique subsaharienne, capable d'accueillir des cargos de cinquième génération avec jusqu'à 13 mètres de tirant d'eau. Mais des embouteillages se sont produits dans le port en 2007, provoqués notamment par une augmentation du nombre de navires asiatiques en transit pour l'Afrique. Le trafic global des conteneurs s'est accru de 10 pour cent pendant l'année fiscale 2006/07, avec une hausse de 28 pour cent du nombre de conteneurs transbordés. Parallèlement, le trafic portant sur le poisson a plus que doublé entre les exercices 2003/04 et 2006/07.

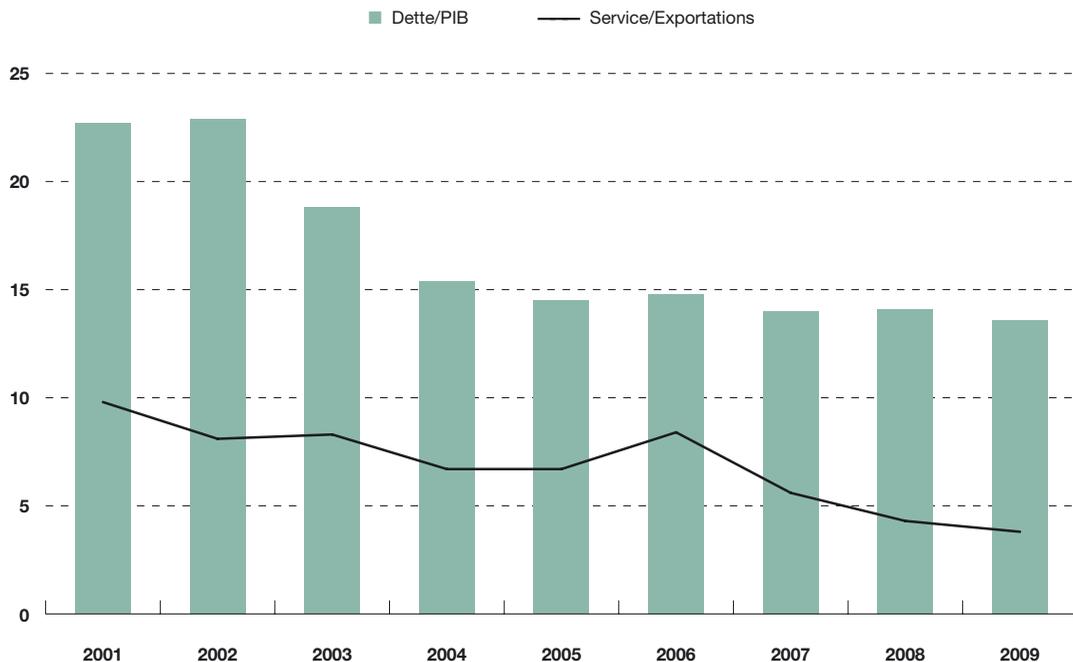
Dans l'hypothèse, retenue ici, d'une légère hausse des cours moyens mondiaux du pétrole en 2008 par rapport à 2007, et compte tenu de la place importante des produits pétroliers dans les importations, la balance commerciale devrait se détériorer. La dégradation de la balance des comptes courants peut s'expliquer à la fois par la hausse des importations (tirées par le niveau élevé des prix du pétrole et des matières premières, et aussi par la croissance relativement forte du tourisme et du bâtiment qui génère une hausse de la demande de produits importés), et par le faible niveau des exportations de sucre. Compte tenu de l'afflux de ressources extérieures, il y a de bonnes chances que ce déficit de la balance commerciale puisse être comblé, si le programme de réformes mis en oeuvre par le gouvernement pour rendre l'économie plus

compétitive réussit. On s'attend, notamment, à un renforcement graduel de la compétitivité des entreprises textiles vis-à-vis de leurs homologues asiatiques, et à une augmentation des exportations de poissons et de produits dérivés du poisson. Tous ces facteurs devraient contribuer, à moyen et à long terme, à réduire l'actuel déficit de la balance des comptes courants.

Le gouvernement s'est également efforcé de mettre en place une nouvelle politique d'importation des produits pétroliers, pour atténuer les effets négatifs de leur cherté. La Société publique de commerce (*State Trading Corporation – STC*) se procure normalement ces produits sur le marché international, par le biais d'appels d'offres ouverts. Toutefois, pour l'exercice fiscal 2006/07, la STC a négocié l'achat de la totalité des besoins annuels en produits pétroliers avec une compagnie indienne, la MRPL (*Mangalore Refinery and Petrochemicals Limited*). En juillet 2007, les deux parties ont signé un nouvel accord couvrant une période de trois ans qui se termine mi-2010.

En 2007, Maurice a bénéficié d'un volume significatif d'IDE. Pour les trois premiers trimestres, le Bureau de l'investissement (BOI) estime que le montant de ces investissements s'est élevé à 7.637 milliards MUR. Il a dépassé le total des IDE de 2006, confirmant le caractère attractif de Maurice pour les investisseurs étrangers. Si le secteur des zones franches (*Export Processing Zone – EPZ*) a attiré la plus grande part des IDE, l'hôtellerie et les services en ont aussi profité. En 1997, c'était le secteur bancaire qui avait attiré le plus d'IDE, avec plus de 90 pour cent du total enregistré cette année-là. Il y a quelques années, les IDE s'étaient largement tournés vers les télécommunications, avec notamment l'acquisition de 40 pour cent du capital de *Mauritius Telecom* par France Telecom. Plus récemment, c'est le tourisme qui a eu le plus la faveur des IDE pour la construction d'hôtels et de complexes touristiques. Depuis 2004, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont été les principaux fournisseurs d'IDE. Par ailleurs, le pays a signé 33 conventions fiscales et il en négocie plusieurs autres. Il a particulièrement tiré avantage de la convention fiscale avec l'Inde.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale et FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327710474607>

Questions structurelles

Développements récents

Les infrastructures des communications et de leurs réseaux sont parmi les meilleures d'Afrique. L'accès à l'Internet est facile pour les particuliers comme pour les professionnels, et le nombre d'internautes a augmenté rapidement au fil des ans. Le nombre d'abonnés à un accès Internet s'élève à environ 60 000 (40 pour cent de professionnels et 60 pour cent de particuliers), et le nombre total des usagers est estimé à environ 146 000. De façon générale, depuis 1998, il y a eu une progression constante des accès aux réseaux de communication et à Internet.

Le port de Maurice n'occupe que le modeste 137^e rang du classement de la Banque mondiale de la logistique portuaire (*Logistics Port Index*). Mais les autorités prennent des mesures pour améliorer ses capacités. C'est ainsi que le 25 octobre 2007, Maurice et les États-Unis ont signé un accord douanier d'assistance mutuelle, dans le but d'aider l'administration des douanes à appliquer le cadre SAFE des normes de l'Organisation mondiale des douanes. Cet accord vise à améliorer la coopération entre les douanes mauriciennes et leurs homologues américaines, afin de mieux combattre la contrebande et les autres atteintes aux intérêts économiques, fiscaux et commerciaux des deux pays. Maurice attend de cet accord : *i*) de profiter de l'expérience américaine en matière de prévention et de détection des fraudes ; *ii*) de bénéficier d'un transfert de savoir faire.

Le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires classe Maurice en tête du palmarès africain et à la 27^e place dans le monde, devant la Corée du Sud, la France et le Chili. Les premières mesures de réduction des coûts de création d'une entreprise sur l'île ont été appliquées avec la loi de facilitation des affaires (*Business Facilitation Act*) votée en 2006. Cette loi a institué un nouveau cadre juridique laissant les entreprises opérer librement sur la base d'une adhésion volontaire à une charte de principes claire et détaillée. Les autorités vérifient son respect par un contrôle *a posteriori*. Le texte facilite aussi

la création d'entreprises, et l'acquisition par des étrangers de biens fonciers et immobiliers ; il permet aux petites entreprises de démarrer leurs activités en moins de trois jours ouvrables.

Le budget arrêté en 2007 prévoit plusieurs mesures destinées à faciliter l'activité à Maurice. Quelques-unes ont déjà été mises en œuvre :

- Tous les étrangers travaillant à Maurice depuis au moins trois ans et dont le salaire mensuel s'élève au moins à 150 000 MUR peuvent obtenir un permis de séjour permanent et acquérir une propriété.
- La validité des visas d'affaires a été portée de 90 à 180 jours.
- Les étrangers venus travailler à Maurice avec un contrat d'une durée inférieure à un an se voient accorder un permis de séjour de court terme valide jusqu'à neuf mois.

Le système financier de Maurice est ouvert, efficace et compétitif. Les distinctions entre banques territoriales et extraterritoriales (*off shore*) ont été supprimées en 2004. La Bourse de Maurice (*Stock Exchange of Mauritius – SEM*) a connu une année record en 2007. La capitalisation boursière a crû de 70 pour cent par rapport à 2006 (en monnaie locale), et elle représentait plus de 100 pour cent du PIB au début 2008. Le marché mauricien a permis un excellent retour sur investissement : le Semdex, principal indice de la place, a progressé de 54 pour cent en 2007. Suite à ces bons résultats, le SEM a été inscrit sur la liste des 19 places boursières concourant à l'indice MSCI (*Morgan Stanley Capital International*) des marchés mondiaux.

Au cours de l'année 2006, la Commission des services financiers (FSC) a adopté plusieurs mesures pour renforcer sa capacité à réguler le secteur de l'assurance et à conforter la confiance du consommateur. La commission a enjoint aux compagnies de mettre en place de nouvelles procédures d'enregistrement des réclamations. Chaque assureur doit appointer un coordinateur pour suivre les réclamations, et instaurer des procédures d'examen des plaintes exprimées par les personnes mécontentes du traitement de leur dossier

par la compagnie. Les réclamations qui n'obtiennent pas satisfaction doivent être transmises à la FSC.

Les IRS forment un élément important de la politique de développement. Ces complexes touristiques ciblent des visiteurs à hauts revenus et avec un niveau de dépenses élevé qui peut déclencher des effets multiplicateurs. La politique des IRS a été renforcée en 2007 avec la décision d'élargir la formule à de plus petits domaines (moins de 10 hectares).

Développement des compétences techniques et professionnelles

La formation technique et professionnelle commence au secondaire. Généralement, pour être admis à ce niveau, les élèves doivent passer un examen national, supervisé par un comité des examens (*Mauritius Examination Syndicate* – MES), et obtenir le certificat d'études primaires (CEP). Le niveau secondaire est sanctionné par deux examens : le certificat des écoles (SC) et le certificat des collèges (HSC). Pour passer le SC, les élèves doivent avoir suivi un cycle de cinq ans dans le secondaire. Après avoir obtenu le SC, il leur faut, avant de se présenter au HSC, encore deux années de scolarité. Les examens qui sanctionnent le cycle secondaire sont supervisés par un département de l'université de Cambridge (*University of Cambridge Local Examinations Syndicate* – Ucles) et le MES. Les étudiants parviennent alors au niveau de l'enseignement supérieur.

Un nouveau système de formation pré-professionnelle a été mis en place en 2001. Il dispense un enseignement aux écoliers qui quittent le primaire après deux échecs au CEP ou sont trop âgés après un échec pour rester à l'école primaire, ne pouvant plus, dès lors, être admis en secondaire. Ce système avait, entre autres objectifs, celui d'ouvrir un accès à l'enseignement secondaire aux laissés-pour-compte du premier cycle, pour qu'ils restent scolarisés jusqu'à l'âge de 16 ans. Le cycle pré-professionnel s'étend sur trois années. Il accueille environ 4 000 élèves qui n'ont pas pu achever le cycle primaire et, partant, ne remplissent pas les critères d'admission au tronc commun du secondaire. Les méthodes pédagogiques sont différentes de celles

utilisées dans les établissements secondaires type. On ne met pas l'accent sur l'acquisition des connaissances théoriques, mais plutôt sur la préparation aux métiers. Après ces trois années de cycle pré-professionnel, les élèves sont encouragés à poursuivre leur formation professionnelle. Depuis 2004, un cours intensif d'une année, le *National Trade Certificate* (NTC), organisé par l'Office de formation technique et professionnelle (*Industrial and Vocational Training Board* – IVTB), prépare à l'entrée du premier niveau du programme de formation professionnelle de l'IVTB.

L'IVTB a été créé par la loi de 1988 sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ; depuis janvier 1989, il fonctionne sous la tutelle directe du cabinet du Premier ministre.

En 2004/05, Maurice a institué l'école libre et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. À partir de 2006, les enfants qui échouent au CEP sont admis au sein des établissements secondaires dans des classes pré-professionnelles qualifiantes pour les formations intensives du NTC, tout en suivant d'autres formations professionnelles. Selon la filière qu'ils choisissent, les élèves sont admis dans divers centres administrés par l'IVTB.

Les établissements privés se multiplient à Maurice. La loi sur l'enseignement autorise sociétés et particuliers à créer des écoles primaires ou secondaires. La régie des écoles secondaires privées (*Private Secondary School Authority* – PSSA) supervise le financement public des institutions privées. Les établissements privés post-secondaires doivent être autorisés par l'IVTB, et ils sont soumis au contrôle du Conseil national des accréditations et des équivalences.

L'ETFP de Maurice se fixe plusieurs objectifs : renforcer l'intérêt, l'efficacité et les résultats des services de l'IVTB ; créer un environnement qui encourage l'implication et le développement des équipes de l'IVTB ; augmenter l'offre de formation ; promouvoir le développement de la gestion du savoir ; développer l'IVTB comme pôle de savoir ; et améliorer la capacité de réponse à la demande de formation professionnelle dans la région. À l'origine, l'IVTB devait dispenser des

cours, mais aussi coordonner et réglementer le dispositif de formation. L'expérience a montré qu'il pouvait y avoir conflit d'intérêts entre ces trois fonctions, et incompatibilité avec les principes de la bonne gouvernance. En 2001, il a été décidé de concentrer l'IVTB sur la fonction de fournisseur de formation. En 2002, la fonction de réglementation a été confiée à un organisme différent (*Mauritius Qualification Authority* – MQA). La coordination (conception et gestion de la taxe professionnelle) a été transférée à un conseil pour le développement des ressources humaines (*Human Resource Development Council* – HRDC) en 2004. La MQA se fixe divers objectifs : implanter, développer, et maintenir un cadre national des qualifications ; se conformer aux dispositions en matière d'inscriptions et d'accréditations ; et garantir l'équivalence avec les standards internationaux des qualifications (garantie d'excellence).

Les organismes de formation professionnelle sont répartis sur tout le territoire national. Cependant, il faut souligner que certains proposent des filières spécifiques : tel centre, par exemple, sera le seul à dispenser un type de formation. Chacun opère dans un secteur géographique de prédilection, mais la question de la décentralisation ne se pose pas vraiment : le territoire est très petit et le transport par bus est gratuit pour les scolaires.

La MQA est chargée de la qualité de toute la filière, qu'elle relève du secteur public ou privé, et elle décide de la reconnaissance des qualifications techniques et de leur équivalence. La MQA homologue les organismes de formation, leurs responsables, les professeurs titulaires et les formateurs, et elle agréé les formations de même qu'elle accrédite organismes et programmes de formation. Les accréditations des prestataires de formation sont soumises au visa de ce dispositif de contrôle, ce qui garantit que les programmes de formation de tous niveaux sont évalués en fonction de hautes exigences de qualité en matière d'enseignement comme de formation.

La gamme des services de formation offerts par l'IVTB couvre dix filières professionnelles : mécanique automobile, maintenance de services collectifs et de

bâtiments, électronique et télécommunications, restauration et brasserie, tourisme et hôtellerie, mécanique industrielle, technologies de l'information (TI) et multimédia, imprimerie et graphisme, production textile, menuiserie. Les programmes de formation se déroulent à plein temps, à temps partiel, ou en apprentissage. Grâce à une unité mobile, l'IVTB propose une formation à de jeunes adultes, en échec scolaire et issus de milieux défavorisés, qui ne peuvent pas effectuer de longs déplacements pour suivre une formation. C'est un projet à caractère social, mis sur pied avec le concours du fonds pour l'intégration des groupes vulnérables, et du ministère des Droits de la femme, du Développement de l'enfant, du Bien-être de la famille, et de la Protection des consommateurs. La formation dispensée dans ce cadre dure entre 150 et 200 heures, et elle porte sur l'apprentissage des techniques de base dans les domaines suivants : aménagement intérieur ; plomberie et tuyauterie ; couture ; travaux manuels ; ménage. L'unité mobile consiste en un conteneur totalement rénové, équipé et meublé avec les outils et les équipements basiques de la formation. Il existe six conteneurs de ce genre.

Les employeurs doivent payer l'équivalent de 1 pour cent de leur masse salariale au HRDC, pour financer la formation. Ce système de taxe d'apprentissage (*Training Levy Grant Scheme*), instauré en 1990, est administré par le HRDC depuis le 1^{er} août 2004. La taxe était précédemment collectée par l'IVTB. Le HRDC, institué par la loi sur le développement des ressources humaines de 2003, s'est vu confier la responsabilité de mettre en place et de gérer le Fonds national pour la formation. Pour encourager les employeurs à faire suivre des formations par le maximum de leurs personnels, le HRDC leur propose des incitations sous forme de subventions. Aux termes du dispositif actuel, les employeurs peuvent ainsi récupérer jusqu'à 75 pour cent de leur budget de formation, selon le niveau de leur taxe d'apprentissage. Pour prétendre à cette subvention, les sessions de formation peuvent être organisées, soit dans l'entreprise, soit dans des établissements de formation homologués par la MQA.

Le secteur privé et les donateurs n'ont pas finalisé de système formel pour la contribution au financement

de la formation sur une base annuelle, en-dehors du versement obligatoire de la taxe d'apprentissage par les entreprises. Cependant, au cas par cas, plusieurs donneurs ont contribué en fournissant des véhicules ou d'autres équipements.

À Maurice, l'ETFP est confronté au défi de former suffisamment de personnes pour répondre à la demande des nouveaux secteurs en développement rapide. La robuste croissance du tourisme, par exemple, se traduit par un besoin d'employés très bien formés. Les mêmes besoins se font sentir dans le secteur des technologies de l'information et des communications. C'est pourquoi l'ETFP doit faire partie intégrante du système éducatif pour devenir une option réellement ouverte à tous les étudiants.

Contexte politique

Le gouvernement actuel est en place depuis deux ans et, début 2008, il disposait de trois autres années avant les élections prévues en 2010. Bien que les réformes économiques entreprises depuis son accession au pouvoir rencontrent des résistances au sein même du parti majoritaire, le gouvernement paraît en mesure d'aller au terme de son mandat.

Maurice continue d'être considéré comme l'un des pays dotés des meilleures institutions en Afrique. En 2007, il a ainsi été classé au premier rang selon l'*Ibrahim Index* qui classe les pays de l'Afrique subsaharienne en fonction de leur bonne gouvernance. Néanmoins, selon *Transparency International*, la perception de la corruption s'est accrue à Maurice entre 2006 et 2007, le pays glissant de la 42^e place (sur 163) en 2006 à la 53^e (sur 179) en 2007. Maurice se classe à la 18^e place mondiale en matière de libéralisme économique selon l'*Index of Economic Freedom 2008* de la fondation *Heritage*. Son total de points s'est amélioré de 3.1 pour cent par rapport à 2006 – deuxième meilleure progression de l'indicateur. Ici encore, Maurice est classé en tête de toute l'Afrique, avec un total très supérieur à la moyenne des pays africains, dépassant même la France et l'Allemagne.

Contexte social et développement des ressources humaines

L'espérance de vie s'est allongée, passant de 63 ans en 1985 à 71 ans en 2005. Celle des femmes (75.6 ans) dépasse celle des hommes de 6.9 ans. La mortalité infantile a reculé, passant de 24.2 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1987 à 13.2 pour 1 000 en 2005. Les soins de santé publique sont pour la plupart délivrés gratuitement ; 85 pour cent de la population y recourent, les 15 autres pour cent cotisant au secteur privé de la santé. En conséquence, le budget du ministère de la Santé et de la Qualité de la vie arrive en troisième position dans le budget général de 2007, dont il a absorbé 7.2 pour cent. Maurice n'en affronte pas moins des difficultés de taille sur le front de la santé.

En premier lieu, le pays présente l'une des plus fortes prévalences au diabète dans le monde. En 2004, la maladie a été diagnostiquée chez près d'un adulte sur cinq, et plus de 20 pour cent des décès sont dus au diabète. Il est particulièrement préoccupant de constater que la moitié des malades ignorent être atteints. Les autorités ont fait de la lutte contre le diabète une priorité, et institué, en mai 2004, un plan d'action contre la maladie, le NSFD (*National Service Framework for Diabetes*). Parmi les mesures avancées pour combattre la maladie, figurent la création d'un registre national où sont relevés tous les détails cliniques des patients souffrant du diabète, et la mise en place de services de prévention et de conseil pour tenter de prévenir les diabètes du type 2.

Le sida constitue l'autre menace émergente, en matière de la santé. Même si l'épidémie reste relativement limitée à Maurice – à un niveau sensiblement inférieur à celui enregistré dans de nombreux pays voisins, et parmi les plus bas de l'Afrique subsaharienne –, une tendance à la hausse s'est manifestée au cours des dernières années. De récentes données, fournies par des sources locales, évaluent à 1.8 pour cent le taux de prévalence parmi la population alors qu'il n'atteignait pas 0.6 pour cent en 2003. Cependant, le rapprochement direct de ces deux chiffres n'est pas forcément pertinent car ils n'ont pas été calculés

selon les mêmes méthodes. Le taux de prévalence au HIV/Sida est, à l'évidence, plus élevé dans certains groupes de population : notamment les travailleurs sexuels, les drogués utilisant des seringues, ou les personnes atteintes d'autres maladies sexuellement transmissibles. Les séropositifs ont accès gratuitement aux traitements antirétroviraux.

Le taux de chômage était estimé à 8.8 pour cent pour 2007 contre 9.1 pour cent en 2006. Le chômage frappe beaucoup plus les femmes (15.6 pour cent) que les hommes (5.6 pour cent). De plus, le taux de chômage des femmes s'est continuellement dégradé depuis l'année 2000, où il atteignait 9.2 pour cent. Quoiqu'il en soit, il y a eu petit coup de pouce à l'emploi en 2007, car l'économie nationale a créé plus d'emplois en 2007 (7 100) qu'en 2006 (6 900). En dépit du taux de chômage élevé, un grand nombre d'offres d'emploi ne trouvent pas preneur. Les employeurs expliquent qu'ils ont du mal à trouver des travailleurs qualifiés. Ces indicateurs révèlent l'inadaptation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail. Il faut encore noter que les négociations tripartites (gouvernement, syndicats, patrons) sur les salaires ont été supprimées. Un conseil national des rémunérations a été mis en place avec pour mission de relier les salaires à la productivité des travailleurs et à la situation financière des entreprises.

Tout le monde reconnaît la nécessité de porter une attention particulière aux conséquences sociales de la restructuration du secteur sucrier. À cette fin, des provisions ont été prévues pour indemniser correctement les employés dont les contrats sont résiliés. En décembre 2007, le gouvernement et la MSPA ont conclu un accord : les planteurs ont accepté de céder 2 000 hectares de terres aux autorités pour soulager le coût social de la réforme économique. Selon cet accord, la part des planteurs et des employés dans les entreprises sucrières est passée de 20 à 35 pour cent (par le biais du *Sugar Investment Trust* – SIT)

Selon les normes internationales, il n'y a pas eu de changement dans la structure de la pauvreté à Maurice : le pourcentage des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (2 dollars de revenu par jour) ne bouge pas ;

il a été estimé à 1 pour cent par les enquêtes sur les ménages réalisées en 2001/02 et 2006/07. Selon toutes les données, la pauvreté absolue – qui frappe les personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour – a été éradiquée à Maurice. Cependant, la pauvreté relative s'est étendue entre 2001 et 2007. La proportion des familles vivant sous le seuil de la pauvreté relative (avec un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen par habitant) est passée de 7.7 pour cent en 2001/02 à 8.7 pour cent en 2006/07.

Le gouvernement alloue près de 13 pour cent de son budget à l'éducation. Le secondaire absorbe environ 43 pour cent du budget de l'éducation contre près de 27 pour cent pour le primaire. Les établissements primaires et secondaires sont gratuits. Maurice a besoin de former suffisamment de travailleurs qualifiés pour répondre tout de suite et à long terme à la demande du marché du travail. À cet égard, aussi bien les autorités que la société civile admettent que le système scolaire et les programmes doivent changer, car ils sont davantage basés sur l'apprentissage par cœur que sur la résolution des problèmes.

Dans le système éducatif actuel, les élèves passent le certificat d'études primaires (CEP) à la fin de l'école primaire. Leurs résultats au CEP déterminent le collège secondaire auquel ils seront affectés : de bons résultats ouvrent aux meilleurs élèves la porte des meilleurs établissements du secondaire, ce qui conditionne les résultats au certificat des écoles (SC) et au certificat des collèges (HSC), puis l'accès aux études supérieures et la place sur le marché du travail.

Beaucoup considèrent le CEP comme un goulet d'étranglement, car plus de 30 pour cent des élèves échouent à l'examen. Alors que le taux de réussite était passé de 62.6 pour cent en 2005 à 67.9 pour cent en 2006, il est retombé à 66.2 pour cent en 2007. Il faut relever les mauvais résultats au CEP dans les zones d'éducation prioritaires, avec un taux de réussite de 35.6 pour cent. Une raison est avancée pour expliquer le recul du taux de réussite en 2007 : les épreuves ont changé et demandent davantage d'efforts de réflexion. Les enfants ont eu les plus grandes difficultés avec l'histoire et la géographie, matières où le taux de réussite

a chuté en un an de 75 pour cent à 70 pour cent. Les épreuves comportent davantage de questions ouvertes qui exigent d'élaborer des réponses personnelles, et moins de questionnaires à choix multiple où il s'agit seulement de choisir entre plusieurs réponses proposées.

L'enseignement supérieur connaît des développements notables. Le fonds *Jeetab Trust*, filiale d'un campus indien, a ouvert un établissement en 2007. Il s'agit d'une université privée financée par des capitaux mauriciens et indiens. Un centre hospitalier universitaire privé à capitaux indiens, Apollo, a été autorisé à s'ouvrir à Maurice, et les plans du chantier sont en cours de finalisation.

Les inscriptions à l'université de Maurice sont passées de 6 602 lors de la rentrée 2006 à 7 370 à la rentrée 2007. Il y a plus de filles (3 863) que de garçons (3 507) parmi les étudiants. Cette situation se retrouve dans toutes les facultés, sauf celle qui enseigne l'ingénierie. En 2007, les étudiants ont fait grève pour protester contre l'organisation de groupes de dissertation au niveau du mastère, la tenue de certains cours dans des établissements secondaires faute de place sur les campus, et le trop grand nombre d'étudiants par cours dans les amphis. À la suite de cette grève, la décision de créer des groupes de dissertation a été annulée.

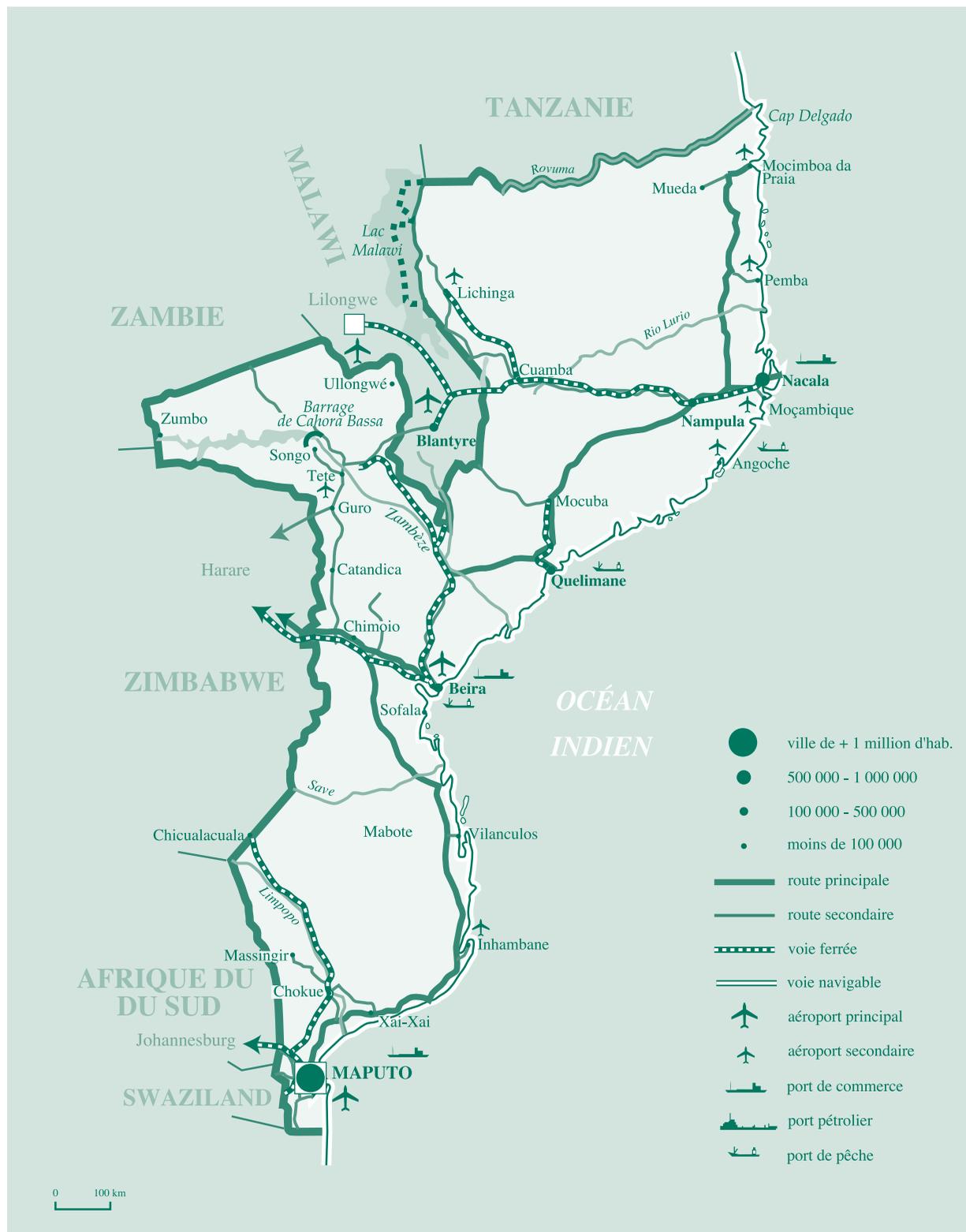
Mozambique



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 802
- Population en milliers (2007) : 21 397
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 348
- Espérance de vie (2007) : 42.1
- Taux d'analphabétisme (2007) : 47.0

Mozambique



LE MOZAMBIQUE OFFRE L'EXEMPLE d'une heureuse transition après un conflit : le pays a enregistré une croissance économique impressionnante de 8 pour cent en moyenne entre 2000 et 2006, et il a su préserver sa stabilité macro-économique et politique. Cette forte expansion reste stimulée avant tout par les « mégaprojets » financés par des capitaux étrangers et par des afflux massifs d'aide internationale.

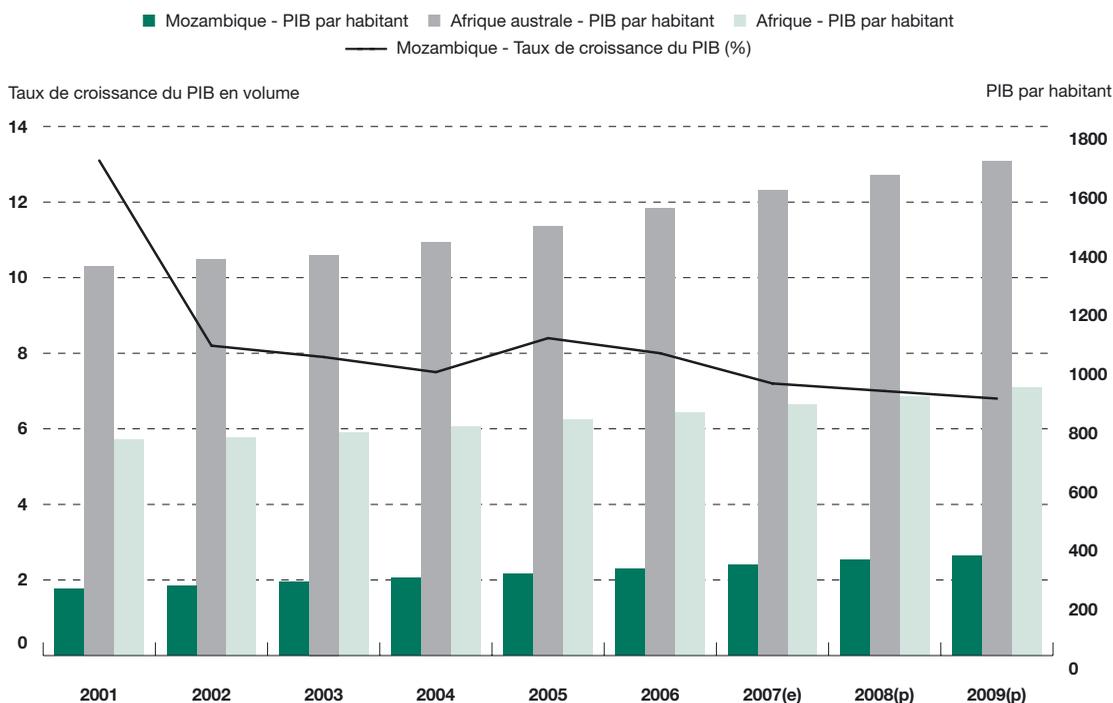
Le taux de croissance du PIB en volume s'est légèrement ralenti en 2007, passant à 7.2 pour cent contre 8 pour cent en 2006, en raison de l'augmentation des cours du pétrole et d'un repli des exportations traditionnelles. La croissance s'explique principalement par la montée en flèche des investissements effectués dans les ressources minières, l'industrie, les services et

l'agro-alimentaire, ainsi que par les bonnes performances du bâtiment et des travaux publics (BTP) elles mêmes tirées par les projets d'infrastructures financés par les donateurs. Dans l'ensemble, le Mozambique devrait connaître une solide expansion à court terme, avec une croissance du PIB prévue de 7 pour cent en 2008 et de 6.8 pour cent en 2009.

Le pays a bien progressé sur le plan macro-économique, principalement grâce à une politique budgétaire et monétaire prudente. De 13 pour cent en moyenne pour la période 2002-04, l'inflation est retombée à 9 pour cent sur 2005-07. La comptabilisation et la gestion des dépenses et des rentrées fiscales se sont largement améliorées. Il serait

Un meilleur rendement de l'impôt sur les sociétés conforterait les revenus publics.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et de l'Institut national de statistique ; calculs des auteurs pour les prévisions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325161083678>

néanmoins opportun de réviser le régime fiscal des mégaprojets, qui bénéficient depuis longue date d'avantages considérables. Une législation relative au nouveau régime fiscal des secteurs minier et pétrolier doit être adoptée à temps pour que tous les nouveaux projets y soient soumis. Par ailleurs, les mégaprojets, les partenariats public-privé (PPP) et les concessions doivent faire l'objet d'un contrôle plus systématique.

En 2007 ont été approuvées d'importantes révisions du code des impôts régissant les investissements miniers et pétroliers, ainsi que des réformes de la réglementation du travail. Il reste toutefois nécessaire d'engager plus énergiquement la « deuxième vague » de réformes, notamment celles concernant l'appareil judiciaire et la lutte contre la corruption.

Le commerce extérieur du Mozambique reste dominé par les mégaprojets, notamment la fonderie d'aluminium de Mozal, le gazoduc de Sasol et le barrage hydroélectrique de Cahora Bassa. Bien que ces complexes aient atteint une certaine maturité, de nouveaux mégaprojets, liés en particulier à l'extraction charbonnière, sont prometteurs pour la vitalité de l'économie. Mais la capacité des mégaprojets à créer des emplois est préoccupante. Consommateurs de capitaux massifs, ils augmentent la demande en personnels qualifiés mais ils absorbent peu les excédents de travailleurs non qualifiés du marché de l'emploi.

L'aide publique au développement (APD) financera plus de 50 pour cent des dépenses de l'État en 2008 : près de la moitié de l'APD prend la forme d'un soutien budgétaire direct, signe de la confiance que les donateurs continuent de témoigner au Mozambique. Le volume des dons devrait se comprimer à moyen terme, d'où l'urgence accrue de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires.

Les élections aux assemblées provinciales ayant été reportées, il n'est pas exclu que le scrutin provincial se déroule au même moment que les élections présidentielle et législatives, fin 2009.

La pauvreté a chuté de 22 points de pourcentage entre 1997 et 2003. Même si aucune donnée plus

récente n'est disponible, la pauvreté paraît cependant ne plus reculer, car certains secteurs et régions ne tirent pas bénéfice des bonnes performances économiques du pays. Les catégories déjà vulnérables de la population ont été frappées par les crises successives du Zambèze, début 2007 puis début 2008, ainsi que par le cyclone Favio en février 2007.

Développements économiques récents

Dans une bonne partie du sud et dans certaines parties du centre, la campagne agricole 2006/07 a pâti d'une pluviosité assez ou très insuffisante. D'après les estimations du ministère de l'Agriculture, la principale moisson céréalière dans le sud a été environ 30 pour cent inférieure à la moyenne, rendant quelque 469 000 Mozambicains dépendants de l'aide alimentaire.

Les pouvoirs publics prévoient une croissance d'environ 7.5 pour cent de la production agricole en 2007/08, grâce à une augmentation des superficies cultivées et à des gains de productivité. Ces derniers découleront d'une utilisation accrue de la traction animale et de la diffusion de technologies agricoles améliorées, dans le cadre de la « révolution verte » soutenue par les autorités. Ce programme envisage une hausse de 9 pour cent en volume pour la production de céréales et de 12 pour cent pour les fèves et les arachides.

Les perspectives d'une augmentation effective de la production agricole sont néanmoins incertaines. Bien que la pluviosité ait été favorable au début de la campagne 2007/08, les agriculteurs ont manqué de semences, surtout dans le sud. En outre, dans le centre, les superficies cultivées devraient pâtir des inondations de début 2008.

La sécheresse a limité la production de coton à environ 90 000 tonnes en 2007. À titre comparatif, la campagne 2006 s'était élevée à 122 000 tonnes, son plus haut niveau depuis plus de 30 ans. Le ministère de l'Agriculture s'attend à un regain de la production de coton en 2008, qui pourrait avoisiner ce record.

Depuis quelques années, la production de sucre est en pleine expansion, avec une progression de près de 60 pour cent par an. Grâce aux quelques 300 millions de dollars des États-Unis (USD) que l'Afrique du Sud et Maurice ont investis dans la rénovation et la privatisation partielle de quatre centrales sucrières dans les provinces de Maputo et Sofala, le Mozambique est devenu un pays exportateur net. L'industrie sucrière représente environ 26 000 emplois et constitue un catalyseur de développement pour les zones rurales, notamment celles situées autour de Marromeu et de Mafambisse. Pour 2008, les pouvoirs publics prévoient une extension de 16.5 pour cent des superficies plantées de canne à sucre, tandis que les quatre centrales (Marromeu, Mafambisse, Xinavane et Maragra) devraient produire 273 000 tonnes de sucre, soit 36.2 pour cent de plus qu'en 2007.

Les usines du Mozambique n'en sont pas moins de petite taille par rapport à celles des principaux pays exportateurs de sucre, si bien que le coût du broyage y est plus élevé. La compétitivité du Mozambique est par ailleurs freinée par la médiocrité des liaisons de transport et le manque d'installations de stockage et de manutention dans le port de Beira.

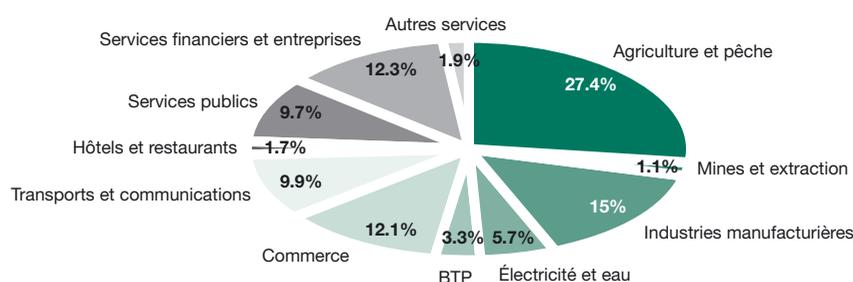
Si l'accès aux marchés s'améliore dans les prochaines années, la filière sucrière pourrait se développer et dégager de plus amples économies d'échelle. Le Mozambique sera notamment avantagé par un accès illimité en franchise de droits au lucratif marché de l'Union européenne (UE) qui lui a été ouvert dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). En Europe, les prix du sucre demeurent bien au-dessus

des cours du marché mondial, même s'ils ont commencé à s'en rapprocher en 2006 et devraient continuer d'évoluer dans ce sens au cours des années à venir.

L'État mozambicain envisage une série de projets destinés à produire des biocarburants. Des études ont récemment montré que le pays pourrait fabriquer 40 millions de litres de biodiésel et 21 millions de litres de bioéthanol par an. Les huiles de jatropha, de ricin et de palme, ainsi que la noix de coco, pourraient être utilisées pour le diesel, tandis que l'éthanol serait obtenu à partir de la canne à sucre, du maïs et du manioc. Plusieurs programmes d'investissement ont déjà été approuvés, et les pouvoirs publics sont en train d'élaborer une nouvelle loi relative aux biocarburants, afin de rendre ce secteur plus attractif pour les investisseurs.

La part de l'industrie dans le PIB s'est nettement accrue, passant de 16 pour cent en 1996 à 27 pour cent en 2006, principalement grâce aux mégaprojets. La fonderie d'aluminium de Mozal, dans la province de Maputo, qui a bénéficié de 2.1 milliards USD d'investissements australiens et sud-africains, représente aujourd'hui la moitié de la production industrielle totale, et place le Mozambique parmi les premiers exportateurs mondiaux de ce métal. D'autres industries manufacturières à forte intensité de capital, telles que le ciment, les boissons et le tabac, ont toutes enregistré de bons résultats. La production industrielle devrait encore augmenter en 2008 et en 2009, notamment avec l'entrée en service d'une raffinerie de pétrole de 5 milliards USD et d'une vaste usine de bioéthanol, encore en construction.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Institut national de statistique.

Le secteur minier a connu une forte croissance, d'environ 40 pour cent ces dernières années, et il devrait gagner encore plus de 30 pour cent en 2008, avec la première année pleine de production de l'usine de titane de Moma. L'extraction de minerai de titane a commencé en septembre 2007. Les premières exportations ont été constituées de 23 000 tonnes d'ilménite. On estime que la mine de Moma fournira 6 pour cent de la production mondiale d'ilménite, de rutile et de zircon. Kenmare, la société exploitante, projette de produire chaque année 800 000 tonnes d'ilménite, 56 000 tonnes de zircon et 21 000 tonnes de rutile. Si les conditions du marché le permettent, le site portera sa production en 2010 à 1.2 million de tonnes d'ilménite, 80 000 tonnes de zircon et 30 000 tonnes de rutile.

Les charbonnages sont l'activité la plus dynamique du secteur minier. En novembre 2007, le géant de l'acier Arcelor-Mittal a fait part de son intention d'acquérir 35 pour cent de l'entreprise Rio Minjova, avec l'option de devenir actionnaire majoritaire si la prospection de charbon dans la province de Tete (Ouest du pays) s'avère fructueuse. Dans cette province également, une co-entreprise associant l'indien Tata Steel et l'australien Riversdale Mining mène une étude de faisabilité de mines de charbon sur un territoire sur lequel elle a acquis les droits. En juin 2007, l'État mozambicain et le géant minier brésilien Vale (*Companhia Vale do Rio Doce*), premier producteur mondial de minerai de fer, ont signé un contrat d'extraction de charbon à Moatize (province de Tete). L'exploitation de ce site commencera en 2010. Le bassin minier de Moatize contient au moins 2.4 milliards de tonnes de charbon. Il s'agit, selon Vale, de la dernière grande réserve inexploitée au monde. Cette entreprise prévoit un volume d'environ 26 millions de tonnes par an, en majeure partie destiné à son aciérie brésilienne.

Négocier avec des multinationales de l'envergure de Mozal représente un défi pour l'État mozambicain, qui n'obtient pas forcément les conditions les plus favorables. On sait par ailleurs que les mégaprojets n'apportent que des bénéfices limités en termes de création d'emplois et de recettes fiscales. Le Mozambique prend ces critiques au sérieux et fixe désormais des

conditions plus strictes pour les nouveaux projets d'investissements étrangers. À noter que, vu la complexité des contrats concernant les mégaprojets déjà en place, la nouvelle législation relative au secteur minier et pétrolier ne s'appliquera qu'aux nouveaux investissements. Il n'est donc pas certain, comme l'affirment certains experts, qu'elle augmentera les recettes fiscales de manière significative. Néanmoins, bien que le contrat sur le gisement de Moatize ait été signé avant l'adoption de cette législation plus stricte, il semble en respecter globalement les nouvelles dispositions.

Le BTP poursuit également sa croissance, stimulé par les mégaprojets et la modernisation des infrastructures financée par les donateurs. Cette tendance devrait se confirmer en 2008, grâce à la poursuite de la remise en état du réseau routier et à la construction en cours du complexe d'extraction de titane de Corridor Sands. Les transports et les communications tirent parti de l'investissement public et privé dans les ports, les voies ferrées, les aéroports, les routes et la téléphonie mobile, et ils devraient enregistrer une croissance de 22.7 pour cent. Quelques 150 autobus supplémentaires vont entrer en service et de nouvelles liaisons aériennes seront ouvertes, tandis que les réseaux de communication continueront de se développer (dominés par l'opérateur de téléphonie mobile M-cel et son concurrent sud-africain Vodacom). Les services, qui représentent plus de 40 pour cent du PIB, sont avantagés par la hausse de la demande intérieure et par la croissance des prestataires locaux.

Au total, 186 projets d'investissements directs étrangers (IDE), d'une valeur totale de 7.5 milliards USD et avec un potentiel d'environ 20 000 emplois, ont été approuvés en 2007, faisant de cette année l'une des meilleures en matière d'IDE depuis l'indépendance. Leur montant dépasse ceux des années où avaient été conclus les projets de la fonderie d'aluminium de Mozal (2 milliards USD) et du gazoduc de Sasol (1.3 milliard USD). Ce sont les minerais, l'industrie, le tourisme, les services, l'agriculture et l'agro-alimentaire qui ont bénéficié des plus importants volumes d'IDE. Les provinces de Nampula, Tete, Sofala et Gaza ont attiré le plus grand nombre de projets dans

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	36.7	24.9	20.0	12.5	8.2	5.4	3.8	2.6
Publique	11.6	11.0	30.0	12.0	0.8	3.6	1.8	0.1
Privée	25.1	13.9	12.0	13.0	15.0	1.8	2.1	2.5
Consommation finale	86.7	81.2	2.4	3.5	3.3	2.4	3.3	3.0
Publique	9.5	10.0	11.2	6.9	2.0	0.9	0.6	0.2
Privée	77.2	71.3	1.6	3.2	3.4	1.5	2.7	2.8
Solde extérieur	-23.4	-6.1				-0.6	-0.1	1.1
Exportations	14.7	37.3	1.5	6.6	13.6	0.2	1.0	2.1
Importations	-38.0	-43.5	2.0	2.7	2.5	-0.9	-1.1	-1.0
Taux de croissance du PIB, en volume						7.2	7.0	6.8

Source : Données du FMI et de l'Institut national de statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330055675881>

ces secteurs. Les IDE proviennent de 34 pays, dont les États-Unis, la Suisse, Maurice, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, la Chine, le Portugal, la Tanzanie, l'Espagne et le Canada.

L'investissement privé a fortement contribué à la croissance en 2007 et devrait jouer un rôle de plus en plus important en 2008 et 2009 en raison des afflux d'IDE dans le secteur minier et l'industrie. L'investissement public, notamment dans le développement des infrastructures soutenu par les donateurs, a augmenté de manière spectaculaire en 2007 et devrait poursuivre cette progression en 2008, avant de s'essouffler en 2009. La consommation de l'administration s'est également accrue en 2007 et devrait continuer dans ce sens en 2008, quoiqu'à un rythme moins soutenu, car les autorités ont l'intention de recruter 12 000 enseignants et 5 000 professionnels de santé. La consommation privée a ralenti en 2007, en raison de l'indigence des récoltes. En 2008 et 2009, elle devrait être stimulée par un redressement de la production agricole. Malgré les gros volumes d'exportations de gaz, d'électricité et d'aluminium, la demande étrangère a diminué en 2007, reflétant le repli des exportations traditionnelles et la facture massive des produits pétroliers. Alors que les exportations du Mozambique devraient augmenter en volume en 2008 et 2009, sous l'effet de la hausse des exportations de

minerais, la demande étrangère serait en revanche affectée par une éventuelle baisse des cours des métaux, notamment de l'aluminium. Dans le même temps, les importations devraient progresser, avec le renchérissement de la facture pétrolière et la nécessité d'importer des biens d'équipement pour la nouvelle vague de mégaprojets.

Politique macro-économique

Le Mozambique a atteint une certaine stabilité macro-économique grâce à une politique budgétaire et monétaire prudente. Il a ainsi respecté les recommandations définies par le plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (*Plano de Acção para Redução da Pobreza Absoluta* – Parpa) pour 2005-10 et par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) établie sur trois ans avec le Fonds monétaire international (FMI) en juillet 2004. Un instrument de soutien à la politique économique (ISPE) élaboré par le FMI et approuvé récemment a remplacé la FRPC, arrivée à échéance en juillet 2007.

Politique budgétaire

Le pays a réalisé des progrès considérables dans la publication et la gestion de ses dépenses publiques.

Il lui faudra cependant mobiliser davantage de recettes fiscales, en provenance notamment des mégaprojets, pour atténuer sa dépendance envers l'aide étrangère qui finance actuellement plus de 50 pour cent des rentrées budgétaires. Il est particulièrement important de renforcer la transparence des finances publiques vu le poids des investissements impliqués dans les nombreux projets et concessions en cours. Les autorités se sont engagées à appliquer les nouvelles lois relatives au régime fiscal du secteur minier et pétrolier, ainsi que les recommandations de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).

En 2007, les recettes ont augmenté, en grande partie grâce à la hausse des rentrées provenant de l'impôt sur le revenu, des privatisations, des concessions minières et des dividendes. Le recouvrement des recettes s'est amélioré, portant les rentrées fiscales à quelque 13.6 pour cent du PIB en 2007 contre 11 pour cent en 1999. Rien qu'au cours du premier semestre 2007, les recettes de l'impôt sur le revenu ont déjà atteint 60.8 pour cent de l'objectif annuel, et elles ont compté pour 12.3 points de pourcentage de plus dans le PIB que celles collectées sur la même période en 2006. Les recettes fiscales provenant des biens et services ont également gagné 13.8 pour cent, et le meilleur recouvrement de la TVA a largement compensé la diminution des tarifs douaniers causée par l'abaissement progressif des droits de douane, conforme au protocole de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDA) relatif au commerce.

L'État a considérablement augmenté ses dépenses en 2007, en particulier pour la rémunération des fonctionnaires et les secteurs sociaux prioritaires (santé, éducation, infrastructures, agriculture). Le tiers de ces dépenses ont été financées par les dons. Le montant des dépenses d'investissement s'est accru de plus de 3 pour cent du PIB par rapport à 2006, et il a presque doublé en pourcentage du PIB en comparaison avec 2005. La mise en place du système intégré d'administration des finances publiques (SISTAFE) a contribué à améliorer la gestion des dépenses. Malgré une baisse des taux d'exécution au premier semestre 2007, la mise en œuvre des projets financés par les donateurs a repris vers la fin de l'année, avoisinant l'objectif de 65 pour cent fixé par le Parpa.

En 2007, le service total de la dette s'est élevé à l'équivalent de 54 millions USD, dont les deux tiers ont été consacrés au remboursement de la dette intérieure. Dans l'ensemble, bien que le recouvrement des recettes ait dépassé les attentes en 2007, les dépenses elles aussi ont augmenté plus rapidement, et le déficit budgétaire global, dons compris, est estimé à 5.1 pour cent en 2007, soit au-dessus de l'objectif de 4.5 pour cent.

En 2008, la proportion des recettes fiscales par rapport au PIB devrait représenter 0.4 point de pourcentage de plus qu'en 2007. Le budget 2008 prévoit un renforcement du soutien des donateurs, en partie grâce à l'appréciation de l'euro et d'autres devises par rapport au dollar, qui entraîne une hausse nominale de l'aide libellée en dollars. L'augmentation des dépenses est concentrée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, l'aide devrait refluer à moyen terme, et passer de 14.2 pour cent du PIB prévus en 2008 à 12 pour cent en 2010. Le pays doit donc impérativement mobiliser des recettes supplémentaires pour compenser cette baisse et celle des recettes douanières.

Les autorités ont l'intention d'élargir l'assiette fiscale en continuant d'améliorer l'identification des arriérés d'impôts et en simplifiant le code fiscal afin d'encourager au respect des obligations fiscales. Mais ces réformes auront probablement des effets limités. Beaucoup d'efforts supplémentaires seront par ailleurs nécessaires pour rationaliser les incitations fiscales dans tous les secteurs clés, notamment l'agriculture et les zones économiques spéciales (ZES), ainsi que pour accroître la contribution des mégaprojets, qui bénéficient d'importantes exonérations temporaires.

En 2008, l'aide publique au développement (APD) devrait financer 56 pour cent des dépenses publiques. Il est prévu que 48.8 pour cent de l'APD fournie au Mozambique prendra la forme d'un soutien budgétaire direct. En effet, les 19 donateurs qui aident ainsi le Mozambique, au premier rang le Royaume-Uni, la Banque mondiale, la Commission européenne et la Suède, ont fait savoir que l'appui budgétaire direct pour 2008 s'élèverait à 435 millions USD, un total

supérieur au montant précédemment annoncé en raison notamment de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. L'APD en 2008 (soutien budgétaire et aide affectée à des dépenses spécifiques confondus) sera constituée à environ 68.1 pour cent de dons et à 31.9 pour cent de prêts.

Sur le plan des dépenses, l'État entend investir davantage dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures et la gouvernance, en particulier au niveau des provinces et des districts. En 2008, les dépenses publiques devaient s'élever à 36.6 pour cent du PIB, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2007. Cette augmentation sera surtout consacrée à l'investissement, financé en grande partie par l'aide étrangère. Les dépenses courantes devaient également progresser, principalement afin de permettre le recrutement de 12 000 enseignants et 5 000 professionnels de santé, ainsi que l'amélioration des services publics. Les initiatives destinées à renforcer les contrôles en interne et les audits indépendants devaient se poursuivre en 2008 au niveau de l'État central et des provinces. Dans le même temps, le déploiement du système informatique intégré d'informations sur la gestion financière (eSISTAFE) dans toutes les administrations (centrales et provinciales) et dans un certain nombre de districts au début de l'année 2008 devrait améliorer le suivi des dépenses.

Suite à cette hausse des dépenses d'investissement et des dépenses courantes, le déficit budgétaire global devrait se creuser à 6.2 pour cent du PIB en 2008, avant de se réduire légèrement en 2009, à 5.6 pour cent.

Politique monétaire

Depuis 2004, la Banque du Mozambique a entrepris une série de mesures afin de renforcer la gestion monétaire, en procédant à des prévisions de liquidité journalières et en utilisant les ventes de devises et de bons du trésor afin de neutraliser les évolutions de la base monétaire associées aux chocs sur la balance des paiements.

L'inflation est restée à un chiffre en 2007, mais elle est remontée à 9 pour cent au dernier trimestre avec le renchérissement des produits alimentaires marquant le début de la saison creuse. Celle-ci durant généralement jusqu'à février, les tensions inflationnistes sur la nourriture ont persisté au début de l'année 2008. Par ailleurs, fin novembre, lorsque les cours mondiaux du pétrole ont flambé, les prix de l'essence, du diesel, du kérosène et du GPL ont enregistré une hausse de 20 pour cent. Pour l'ensemble de l'année 2007, l'inflation est estimée à 7.9 pour cent, au-dessus de l'objectif de 6.4 pour cent.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	23.7	20.2	20.7	26.6	28.5	30.4	29.6
Recettes fiscales	11.0	11.7	12.2	13.4	13.6	14.0	14.1
Dons	11.7	7.5	6.6	11.0	12.8	14.2	13.4
Dépenses totales (et prêts nets)^a	25.1	24.7	23.0	28.0	33.6	36.6	35.1
Dépenses courantes	12.6	14.5	14.2	14.7	15.5	16.8	16.5
<i>Sans les intérêts</i>	<i>12.0</i>	<i>13.5</i>	<i>13.3</i>	<i>13.9</i>	<i>14.8</i>	<i>16.0</i>	<i>15.6</i>
Salaires	5.8	6.9	7.0	7.5	7.7	8.2	7.8
Biens et services	3.2	3.5	3.3	3.6	4.1	4.6	4.6
Paiements d'intérêts	0.6	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7	0.9
Dépenses en capital	11.6	9.4	8.4	12.3	15.6	17.2	16.9
Solde primaire	-0.8	-3.5	-1.5	-0.6	-4.4	-5.4	-4.6
Solde global	-1.5	-4.5	-2.4	-1.4	-5.1	-6.2	-5.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et du ministère des Finances et de la Planification ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331324587425>

Afin d'atténuer les tensions inflationnistes, la Banque du Mozambique devrait continuer de mener une politique monétaire restrictive en 2008, en plafonnant la croissance de la masse monétaire au sens large sous la barre de 16 pour cent et en réduisant la liquidité dans l'économie par le biais de l'émission de bons du trésor et de la vente de réserves en devises. En 2008 et 2009, les prix des produits alimentaires et des carburants devraient encore présenter des risques inflationnistes, de même que l'augmentation probable des dépenses publiques à l'approche des élections municipales et nationales. De manière générale, l'inflation moyenne devrait s'inscrire à 7 pour cent en 2008, avant de tomber à 5.3 pour cent en 2009.

Position extérieure

Après une amélioration de la balance commerciale en 2006 liée à l'envolée des cours de l'aluminium et à la forte croissance des exportations traditionnelles, en particulier les noix de cajou, le sucre, le tabac et les crevettes, le déficit commercial s'est creusé en 2007, en réaction à la facture massive des importations pétrolières et à la dégradation des performances des exportations traditionnelles. Celles-ci doivent principalement leurs mauvais résultats au braconnage de crevettes par des chalutiers étrangers. La hausse de la production de noix de cajou est largement neutralisée par la baisse de leur cours. En revanche, les exportations de coton ont fortement augmenté et celles de gaz naturel et d'électricité sont montées en flèche. Cette progression des exportations d'électricité découle des pénuries qui

frappent les deux principaux clients du Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Les importations ont augmenté en valeur en raison de la flambée des cours du pétrole, ainsi que celle des dépenses en biens de consommation durables (automobiles) et en biens d'équipement.

Les mégaprojets jouent un rôle déterminant dans le commerce extérieur du Mozambique : au premier trimestre 2007, par exemple, ils ont représenté 81 pour cent des exportations pour seulement 24 pour cent des importations, principalement grâce à l'achèvement des grands projets de la société Kenmare à Cahora Bassa.

Malgré la hausse en volume des exportation de minerais et les premières ventes de titane à l'étranger, la balance commerciale devrait se dégrader en 2008 et 2009 au vu du ralentissement attendu des cours des métaux (notamment l'aluminium), de la faiblesse de la production des biens manufacturés et autres biens à forte valeur ajoutée, et de l'augmentation de la facture pétrolière. Cependant, si l'impact des mégaprojets plus anciens sur les échanges est moins prononcé que les années précédentes, les nouveaux IDE offrent la perspective d'exportations notables à moyen terme, en particulier pour le charbon.

La zone de libre-échange de la CDAA est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et, en principe, la grande majorité des marchandises (85 pour cent) produites dans les autres pays de cette communauté peuvent désormais entrer sur le territoire mozambicain en franchise de

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

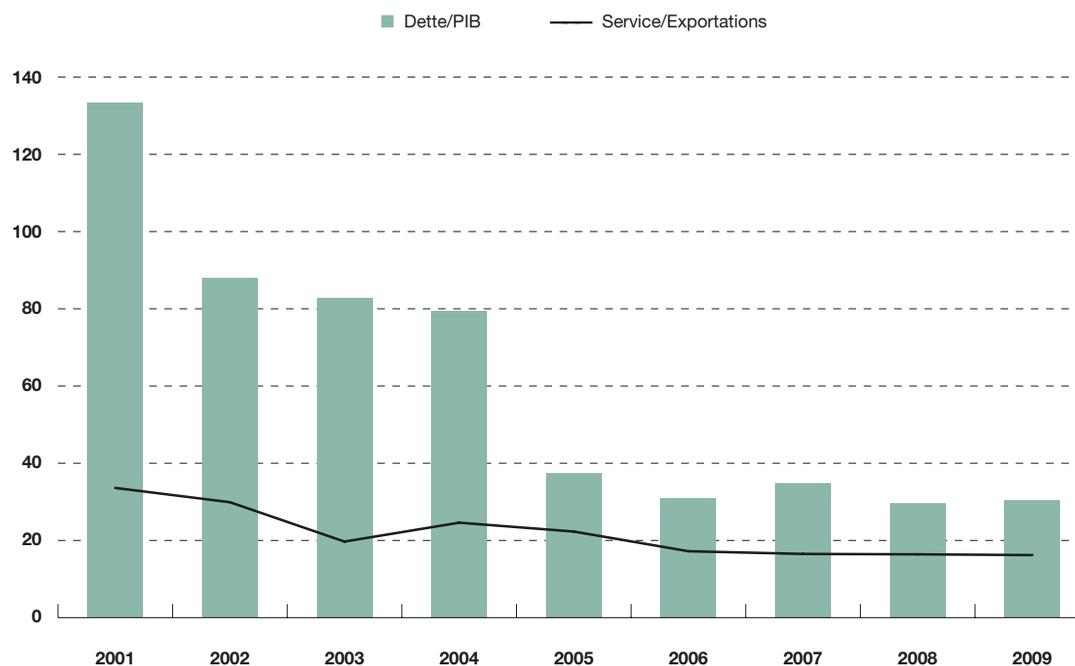
	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-22.4	-9.0	-11.0	-7.7	-9.4	-13.9	-15.5
Exportations de biens (f.o.b.)	6.9	5.5	26.5	34.3	34.1	32.7	30.3
Importations de biens (f.o.b.)	29.3	4.5	7.5	1.9	43.5	46.5	45.8
Services	-0.5	0.7	0.8	1.8	1.8	2.0	1.9
Revenu des facteurs	-5.2	-5.8	-6.3	-10.3	-13.9	-12.4	-11.0
Transferts courants	6.2	5.5	7.0	37.0	13.8	15.7	14.8
Solde des comptes courants	-22.0	-8.6	-9.4	20.8	-7.6	-8.6	-9.8

a. Inclus dans les services.

Source : Données du FMI et de la Banque du Mozambique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332357514278>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327723676364>

499

droits de douane. En ce qui concerne les produits originaires d'Afrique du Sud, cependant, des tarifs douaniers plus élevés sont souvent applicables. Afin de bénéficier de la suppression des droits de douane, les importateurs devront présenter un certificat d'origine garantissant que les marchandises achetées proviennent d'autres pays membres de la CDA. Dans le but de protéger les producteurs mozambicains, des tarifs douaniers s'appliqueront à certaines denrées agricoles pendant encore quatre ans.

Les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont engagés à verser 1.6 milliard USD d'APD au Mozambique en 2006, soit 26.2 pour cent de plus qu'en 2005, une hausse supérieure à celle de l'ensemble des engagements d'APD envers l'Afrique pendant cette période (24.5 pour cent). Les décaissements nets d'aide au Mozambique en 2006 ont dépassé 97 pour cent du montant promis. Ils représentent l'équivalent de 23.3 pour cent du PIB mozambicain, beaucoup plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui est de 6.1 pour cent.

Le service de la dette extérieure est retombé à 1.2 pour cent du PIB en 2006, contre 2 pour cent en 2005, grâce à l'allègement de la dette. Il devait encore diminuer en 2007, au niveau de 1.1 pour cent du PIB (estimation). Le Mozambique a bénéficié de mesures telles que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) sous sa forme renforcée. En 2006, les allègements au titre de l'IADM se sont montés à 1.32 milliard USD accordés par l'Association internationale de développement, 465 millions USD par la Banque africaine de développement et 120 millions USD par le FMI.

Avec l'aide de la Banque mondiale et de la Norvège, le Mozambique a pu racheter sa dette commerciale (l'équivalent de 153 millions USD) en octobre 2007 au prix de 9 cents par dollar. Les pourparlers sur l'allègement de la dette se poursuivent ou doivent commencer bientôt, notamment dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, avec d'autres créanciers, dont la Bulgarie, la Hongrie, l'Irak, la Libye, le Portugal, la Roumanie et la Russie.

Questions structurelles

Développements récents

Afin de préserver sa remarquable croissance, l'économie mozambicaine devra générer davantage d'investissements étrangers et intérieurs. Le climat de l'investissement demeure toutefois dissuasif. Si beaucoup de capitaux ont été investis, ils se sont concentrés sur quelques mégaprojets. Ainsi, 7.3 milliards USD d'investissements ont été approuvés au cours des trois premiers trimestres 2007, mais la part du lion est revenue à un seul projet : la raffinerie de pétrole de Nacala-a-Velha (province de Nampula).

Le Mozambique reste dans la queue du classement *Doing Business* de la Banque mondiale, qui compare le climat des affaires de 178 économies. Le pays a progressé, passant de la 140^e place en 2007 à la 134^e en 2008, grâce à des améliorations de taille pour deux paramètres de l'indice : la protection des investisseurs et la création d'entreprises. Le classement du Mozambique a probablement été favorisé par l'adoption de nouvelles règles autorisant la publication par internet des statuts des sociétés, ce qui a réduit de 113 à 29 le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise.

Une nouvelle législation du travail, adoptée en mai 2007 par le parlement, constitue une avancée supplémentaire. Longtemps attendue par les employeurs et préconisée par les donateurs, notamment par la Banque mondiale et le FMI, elle est le fruit d'un compromis entre les syndicats et les organisations patronales. Elle assouplit certaines rigidités du marché du travail accusées de freiner la création d'emplois, et autorise, par exemple, une plus grande diversité de contrats, notamment à durée déterminée et à court terme. En revanche, les indemnités de départ des salariés licenciés seront proportionnelles à leur rémunération et à leur ancienneté, comme le demandaient les syndicats. Cette nouvelle législation aura peu ou pas de conséquences pour la vaste majorité des travailleurs du secteur informel, sauf dans la mesure où elle stimulera l'emploi dans le secteur formel de l'économie.

Les priorités de l'État en vue d'améliorer l'environnement des affaires en 2008/09 sont les suivantes : réduire le coût des contrôles et des amendes tout en assurant un meilleur respect des lois ; alléger les contraintes réglementaires ; simplifier les procédures de cessation d'activité ; faciliter les procédures douanières ; améliorer le système de remboursement de la TVA ; simplifier les déclarations fiscales et accélérer l'enregistrement des titres de propriété foncière.

L'élimination des lourdeurs administratives ne suffit pas à stimuler l'investissement ; il faudra aussi renforcer les capacités techniques et managériales des entreprises et de leurs dirigeants. Optimiser la réglementation de la fiscalité est dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi de nouveaux régimes d'imposition ont été adoptés en 2007 pour les industries extractives. Cette nouvelle réglementation établit un taux de prélèvement sur la production de pétrole (10 pour cent) et de gaz naturel (6 pour cent), ainsi que sur les produits miniers (10 pour cent pour les diamants et autres pierres précieuses, l'or, l'argent et le platine, moins pour les pierres semi-précieuses, les métaux de base, le charbon et les autres produits). Les exploitants miniers paieront également une taxe en fonction de la superficie de leurs prospections. Ces réformes et d'autres incitations fiscales pour les mégaprojets adoptées en 2007 élargissent l'assiette fiscale. Les autorités considèrent de plus en plus que la générosité du précédent régime fiscal et d'exonérations les a privées d'une proportion excessive des recettes ; la situation macro-économique du Mozambique s'étant stabilisée, ces incitations ne sont plus jugées nécessaires.

La modernisation des infrastructures physiques du pays contribuera à la croissance. Le pays vient de prendre officiellement le contrôle du deuxième barrage d'Afrique en termes de taille, celui de Cahora Bassa, dont la capacité énergétique s'élève à 2 075 MW. En novembre 2007, les gouvernements portugais et mozambicain ont en effet transféré la propriété de la société exploitante, Hidroelectrica de Cahora Bassa (HCB), au Mozambique. Grâce aux financements avancés par un consortium dirigé par le français Calyon, le pays versera 700 millions USD au Portugal et détiendra 85 pour cent de HCB. Le ministère de

l'Énergie a garanti le remboursement du prêt sur les recettes des ventes de l'électricité générée par le barrage, dont les principaux clients sont l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Mozambique, sans ponctionner le budget général.

La modernisation des infrastructures de transports est en cours. Les installations portuaires intégrées de Nacala, en particulier, attirent d'importants flux d'investissements, corrélés en partie avec ceux allant à la raffinerie de pétrole voisine. Dans le même temps, la compagnie ferroviaire nationale, avec l'aide de la Banque mondiale, est devenue bénéficiaire après plusieurs années de restructuration. Un investissement de 20 millions USD est engagé sur la ligne Ressano Garcia, qui relie le Mozambique à l'Afrique du Sud. Le but est d'augmenter le trafic de fret afin de le porter à 9 millions de tonnes annuelles en 2009. D'autres liaisons font l'objet de concessions attribuées à des exploitants privés.

Le plan économique et social de l'État pour 2007 prévoyait de porter la proportion de la population ayant accès à l'eau potable jusqu'à 48,5 pour cent (contre 46 pour cent l'année précédente). De nouveaux réseaux d'adduction ont été inaugurés en 2007 pour alimenter les villes de Quelimane, Beira et Donodo, permettant de doubler la quantité d'eau disponible. Ces efforts seront soutenus par un accord signé en juillet 2007 avec le Compte du défi du Millénaire (MCA), qui s'est engagé à débloquer plus de 200 millions USD pour les installations d'adduction et d'assainissement dans les provinces de Zambezia, Nampula, Cabo Delgado et Niassa (nord du pays) sur cinq ans. Par ailleurs, en avril 2007, le Premier ministre a lancé un projet pluriannuel de 95 millions d'euros destiné à améliorer la couverture de l'approvisionnement en eau de Maputo, Matola et Boane, pour la porter de 40 pour cent de la population aujourd'hui à 73 pour cent en 2010.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Dans l'agriculture et les micro-entreprises des zones urbaines, la vaste majorité de la population a besoin

d'être formée. Les mégaprojets ont accru la demande de main-d'œuvre moyennement à hautement qualifiée, notamment dans les industries des métaux, du gaz et des télécommunications, où environ 10 000 à 20 000 emplois ont été créés. Le système actuel d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) ne s'adapte pas assez vite à l'évolution du marché du travail, tant dans le secteur organisé qu'informel.

De manière générale, la main-d'œuvre mozambicaine est insuffisamment formée et manque de compétences techniques. Plus de 75 pour cent de la population ne totalisent pas plus de cinq années de scolarité, et seulement 8,5 pour cent ont achevé un cursus dans l'enseignement secondaire ou supérieur. À peine 1 pour cent des personnes inscrites dans un établissement, soit 15 pour cent des élèves du secondaire, suivent des cours formels d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) chaque année et, parmi elles, environ 90 pour cent le font dans l'une des 45 écoles techniques gérées par le ministère de l'Éducation et de la Culture. Les taux d'échec (50 pour cent) et d'abandon (30 pour cent) restent obstinément élevés, en partie parce que les enseignants sont sous-qualifiés, que le matériel pédagogique est insuffisant et que les ateliers sont en mauvais état.

De moins en moins d'élèves ayant achevé le cursus primaire poursuivent des études dans le secondaire. Les départs du système scolaire augmentent la pression sur le système d'enseignement technique, dont l'accès est par ailleurs géographiquement réduit, presque tous les établissements de formation formels étant situés dans les principales villes du pays.

Outre les cours du ministère de l'Éducation et de la Culture, des formations professionnelles sont proposées par d'autres ministères, dont celui du Travail, par l'intermédiaire de l'Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle (INEFP), le ministère de l'Agriculture et celui des Transports, du Tourisme et des Travaux publics. Quelques organismes privés forment par ailleurs du personnel spécialisé pour les marchés de niche. L'un de ces établissements parmi les plus prospères propose des sessions de formation payantes pour certaines des plus grandes multinationales

du pays, comme Mozal. Installé dans un centre de l'INEFP à Maputo, c'est le seul établissement viable et pleinement opérationnel d'ETFP dans le pays qui dispense des formations de mécanicien et d'électricien d'une qualité reconnue par les entreprises.

L'ensemble du système d'ETFP au Mozambique est géré d'une manière fragmentée et non coordonnée. Il manque un cadre général institutionnel et de planification qui permettrait de l'organiser, de l'intégrer et de le réglementer, afin d'organiser des sessions et des programmes de formation de qualité. Depuis ses origines, le système d'ETFP est dominé par une approche de la planification et de la formation caractérisée par une programmation de l'offre en amont du système, complètement déconnectée de la demande en aval des entreprises. Il est également inquiétant de constater la grave pénurie de formations adaptées au secteur informel, en particulier pour les personnes ne présentant qu'un niveau d'enseignement primaire.

Le système d'ETFP dépend presque entièrement des fonds publics, qui sont insuffisants même en comparaison avec le système d'éducation nationale. En 2003, l'État lui a consacré 0.2 pour cent du PIB, soit 2.3 pour cent du budget total de l'éducation nationale.

En 2005, face à ces difficultés, les autorités ont lancé de nouvelles mesures et un plan stratégique en vue de créer un nouvel organisme de coordination de l'ETFP, y compris en faisant appel au secteur privé et à la société civile. La première phase de mise en œuvre de cette réforme de l'ETFP (appelée programme intégré de réforme de l'enseignement professionnel – Pirep) s'étend sur la période 2006-11 et est financée par plusieurs donateurs. Ses objectifs sont de faciliter la transition vers un système de formation déterminé par la demande et d'offrir aux bénéficiaires des compétences plus adaptées au marché, au moyen des mécanismes suivants : instauration d'un cadre de gouvernance de l'ETFP comptant à la fois des représentants des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile ; mise en place d'une nouvelle grille de qualifications dispensées par l'ETFP répondant aux normes professionnelles

demandées par les secteurs qui créent des emplois et manquent de main-d'œuvre qualifiée ; et diversification des sources de financement de l'ETFP afin de veiller à sa pérennité. Les étapes suivantes de la réforme consisteront notamment à décentraliser la gestion des établissements d'ETFP à partir de 2009, à rendre les programmes scolaires plus pertinents, à améliorer la formation des enseignants et à intensifier l'attention portée au secteur informel.

Seize établissements différents ont été choisis comme sites pilotes pour une expérimentation de nouveaux stages de formation fondés sur la demande en qualifications et dispensés dans quatre filières : tourisme, agriculture, maintenance industrielle et administration.

Le Pirep a également mis en place un fonds de développement des compétences (Fundec) dédié à l'ETFP orientée vers l'emploi pour les segments de la population mal desservis (enfants et adultes vivant en zone rurale), et financée par de petites subventions accordées à des établissements publics, privés ou gérés par des ONG.

La mise en œuvre du projet pilote progresse lentement. Seuls six établissements seront prêts à accueillir de nouveaux projets de ce type au milieu de l'année 2008. Les freins principaux sont le mauvais état des structures de formation, qui nécessitent des rénovations et un rééquipement considérables, et le manque de fonds. Jusqu'à présent, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en place de nouveaux programmes scolaires axés sur les compétences et dans la formation d'enseignants qualifiés. Aucune mesure d'incitation n'a été introduite afin d'attirer les meilleurs enseignants du secteur privé.

Deux ans après le lancement du Pirep, le regroupement des processus de planification des différents ministères dans un seul organisme institutionnel et l'élaboration d'un plan stratégique national n'ont pas évolué, et il n'existe aucun cadre unifié d'habilitation et de qualification. Certains donateurs contribuent à cette fragmentation en développant leurs propres projets directement avec les différents ministères, sans tenir compte des

recommandations du Pirep. L'INEFP se doit de fixer des objectifs plus réalistes et de planifier de manière plus détaillée les ressources financières, physiques et humaines. Enfin, très peu d'efforts ont été fournis pour traiter le problème crucial que pose l'offre de formation au secteur informel.

Contexte politique

Les élections de 2004 ont reconduit au pouvoir le Front de libération du Mozambique (*Frente de Libertação de Moçambique* – Frelimo), et le nouveau président, Armando Emílio Guebuza, a succédé à Joaquim Chissano, qui était à la tête de l'État depuis 18 ans. L'élection des assemblées provinciales, prévue à l'origine en janvier 2008, a été reportée par un décret présidentiel de novembre 2007 en raison de retards dans l'inscription des électeurs sur les listes. Le scrutin provincial se tiendra probablement en même temps que les élections présidentielle et législatives, qui doivent avoir lieu fin 2009.

La lutte contre la corruption est au centre du programme politique du président Guebuza. La nomination d'Augusto Paulino à la tête du pouvoir judiciaire en août 2007 a envoyé un signal fort concernant l'engagement personnel du chef de l'État en ce sens. Ancien juge du tribunal de Maputo, Augusto Paulino s'était rendu célèbre en présidant le procès de six hommes accusés du meurtre du journaliste d'investigation Carlos Cardoso, et qui ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement. Néanmoins, les donateurs se déclarent préoccupés par les trop minces résultats visibles de la stratégie déployée par les autorités pour lutter contre la corruption. Ils s'inquiètent en particulier de l'irrégularité de la publication des données relatives aux actions menées, ainsi que de la rareté des procès pour corruption en 2006 et 2007. Ils recommandent que des objectifs chiffrés soient définis afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact du dispositif.

Contexte social et développement des ressources humaines

Le Mozambique, exposé depuis toujours aux catastrophes naturelles, a été frappé par une crue du Zambèze et le cyclone Favio au début de l'année 2007. L'inondation a tué au moins 29 personnes et en a touché environ 285 000 autres en janvier et février 2007. Le cyclone, fin février, a fait 10 morts et touché 162 700 habitants de Vilanculo (province d'Inhambane). Une évaluation des conséquences de ces catastrophes sur la sécurité alimentaire, réalisée en juillet 2007 par les autorités mozambicaines, a révélé que 520 000 personnes étaient confrontées à un degré élevé d'insécurité alimentaire et que 140 000 autres étaient également menacées. L'État et les donateurs ont financé l'aide et la reconstruction, qui se poursuivront jusqu'à fin mars 2008. Au début de l'année 2008, de fortes précipitations ont de nouveau entraîné des inondations dans une grande partie du centre du pays. Quelques 76 000 habitants ont été déplacés et près de un million ont subi des séquelles de cette catastrophe, notamment l'interruption de l'accès au réseau routier et l'augmentation des maladies d'origine hydrique.

Le Mozambique a connu l'une des plus spectaculaires baisses du taux de pauvreté enregistrées dans le monde ces dernières décennies. Sur la base du seuil de pauvreté national, la pauvreté monétaire est passée de 69,4 pour cent de la population en 1997 à 54,1 pour cent en 2003. Les indicateurs de l'ampleur et de la gravité de la pauvreté ont encore plus reculé.

Le pays n'en demeure pas moins parmi les plus pauvres du monde. Ses initiatives en vue de réduire le taux de pauvreté ont eu par ailleurs des résultats inégaux d'une région à l'autre. Ce taux a même augmenté dans la ville et la province de Maputo. Par ailleurs, un rapport établi récemment par la Banque mondiale¹ fait apparaître un « paradoxe nutritionnel » : tandis que la consommation a gagné en volume dans l'ensemble du pays, la

1. Banque mondiale, *Beating the Odds: Sustaining Inclusion in a Growing Economy. A Mozambique Poverty, Gender and Social Assessment*. Région Afrique, réduction de la pauvreté et gestion économique, rapport 40048-MZ, 2007.

malnutrition chronique ne s'est pas atténuée et s'est même aggravée dans certaines zones (provinces de Zambezia, Sofala, Inhambane, Gaza et Maputo).

Les données issues d'enquêtes auprès des ménages qui permettraient une mise à jour des taux de pauvreté depuis 2003 ne sont pas disponibles. Cependant, selon une étude sur la pauvreté et la vulnérabilité menée par l'Université Eduardo Mondlane en 2006 et analysée par la Banque mondiale, le rythme du recul de la pauvreté serait en train de ralentir, et l'inégalité constitue un problème de plus en plus préoccupant. Environ 40 pour cent des ménages pauvres interrogés dans le cadre de cette étude ont déclaré que leur revenu, déjà très bas, était resté stable ou avait baissé sur les cinq dernières années. La hausse du revenu national ne semble pas entraîner de réduction généralisée de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où vivent plus de 60 pour cent des Mozambicains. En résumé, beaucoup de personnes pauvres ne bénéficient visiblement pas de la croissance économique.

Au cours du premier semestre 2007, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire atteignait 94.1 pour cent des enfants en âge scolaire (90.9 pour cent chez les filles). Bien que les engagements des pouvoirs publics et l'appui considérable des donateurs en faveur de la réalisation des OMD aient permis une forte croissance du taux de scolarisation dans le premier degré, cette évolution s'est faite au détriment de la qualité et du développement de l'enseignement secondaire et supérieur. Chaque année, plus de 160 000 élèves sortant de l'école primaire ne trouvent pas de place dans le cycle secondaire à cause du manque d'établissements et d'enseignants qualifiés.

Une enquête menée en 2004-05 auprès de la population active, dont les résultats ont été publiés récemment, permet d'évaluer les niveaux et les tendances du chômage, du sous-emploi et des rémunérations². En utilisant des paramètres internationaux, cette étude a constaté des taux de chômage de 1.3 pour cent dans

les régions rurales et de 21 pour cent dans les zones urbaines. Sur la base d'une définition plus large prenant en compte les travailleurs occasionnels et les travailleurs familiaux d'une part, et les travailleurs indépendants sans occupation d'autre part, le taux de chômage monte respectivement à 12.9 pour cent et 31 pour cent. Le sous-emploi, c'est à dire la proportion d'actifs travaillant moins de 40 heures par semaine alors qu'ils voudraient travailler davantage, touche 18.6 pour cent des hommes et 8.3 pour cent des femmes.

Au Mozambique, 75 pour cent des travailleurs sont employés dans le secteur informel, 17 pour cent n'ont pas d'emploi, et seulement 8 pour cent exercent une activité sur le marché du travail formel³. Dans les zones rurales, 87 pour cent de la main-d'œuvre travaillent dans le secteur informel, contre seulement 50 pour cent des actifs urbains. Sur le plan régional, Maputo est en tête pour l'emploi formel, avec 33 pour cent des travailleurs sur ce marché, mais compte encore plus de chômeurs, 40 pour cent. Dans le secteur informel, 90 pour cent de la main-d'œuvre occupent un emploi dans l'agriculture, contre seulement 2 pour cent dans l'industrie et le BTP, 5 pour cent dans le commerce et le tourisme, et 2 pour cent dans les autres services.

Les autorités prennent des mesures afin d'enrayer les effets du paludisme, qui est l'affection la plus mortelle au Mozambique. Entre 2004 et 2007, 2.23 millions de moustiquaires imprégnées ont été distribuées, protégeant 54.6 pour cent des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes. Néanmoins, selon le dernier rapport livré conjointement par les autorités mozambicaines et les donateurs, le pays a enregistré une hausse de 38.7 pour cent de la mortalité maternelle.

En 2004, le taux de prévalence du VIH/Sida au Mozambique était évalué à 16.2 pour cent de la population adulte, un niveau très élevé que le ministère de la Santé estime presque inchangé depuis. Les variables régionales de la prévalence, en revanche, ont évolué. Les provinces centrales du Mozambique, longtemps

2. Institut national de statistique (INE), *Inquérito Integrado à Força de Trabalho (IFTRAB 2004/2005)*. Rapport final, 2006.

3. Institut national de statistique (INE), *O Sector Informal em Moçambique. Resultados do Primeiro Inquérito Nacional (2005)*, 2006.

caractérisées par les taux les plus élevés, ont enregistré une baisse liée à la maturation de l'épidémie. Dans celle de Sofala par exemple, le taux de la prévalence est passé de 26.5 pour cent à 23 pour cent entre 2004 et 2007. Cependant, sur la même période, il a augmenté dans le sud du pays, assez nettement dans certains cas, comme par exemple dans les provinces de Gaza (de 19.9 pour cent à 27 pour cent) et de Maputo (de 20.7 pour cent à 26 pour cent).

D'après un rapport présenté au Parlement en mars 2007, à peine plus de 50 000 Mozambicains séropositifs recevaient un traitement antirétroviral alors que 300 000 malades en avaient besoin. Au Mozambique, le coût annuel de cette prise en charge est estimé à USD 140 par patient.

Namibie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 824
- Population en milliers (2007) : 2 074
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 2 246
- Espérance de vie (2007) : 52.9
- Taux d'analphabétisme (2007) : 13.4

Namibie



LA NAMIBIE A CONNU DIX ANNÉES de croissance modérée – 4.2 pour cent en rythme moyen annuel – grâce, principalement, à une bonne performance du secteur diamantifère et à une politique macro-économique saine. Cependant, le pays est aussi caractérisé par une mauvaise redistribution des revenus et une pauvreté persistante.

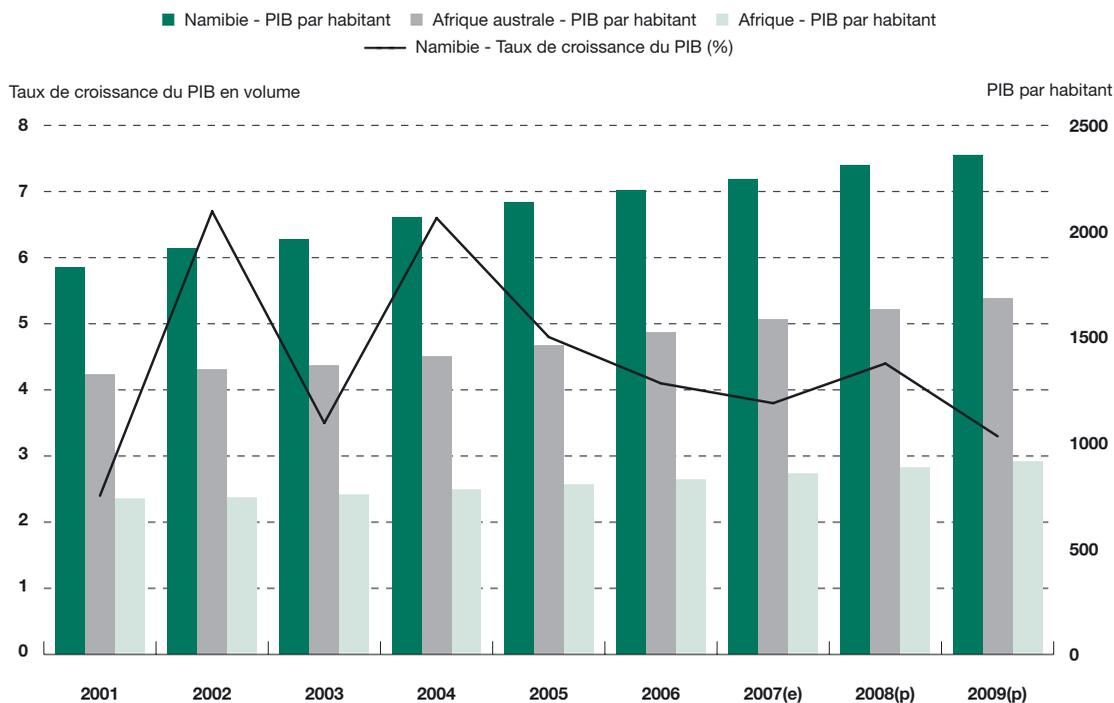
En 2007, la croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume s’est infléchi : 3.8 pour cent, contre 4.1 pour cent en 2006. Cette inflexion résulte de la faible performance du secteur diamantifère et autres activités minières. En 2008, la croissance devrait retrouver un rythme de 4.4 pour cent, grâce à l’augmentation de l’extraction de diamants en mer (*offshore*), et au développement de la production minière, d’uranium

notamment. Cependant, le taux de croissance devrait revenir à 3.3 pour cent en 2009, une prévision basée sur la baisse anticipée de la production de diamants.

Le pays est confronté à des défis importants. Entre autres, il devra assurer une croissance créatrice d’emplois, consolider la compétitivité, et procéder en douceur à la réforme foncière. En effet, le chômage s’est accru entre 2000 et 2004, alors même que l’économie progressait de plus de 4 pour cent en moyenne, au cours des dix dernières années. La compétitivité de la Namibie est freinée par le manque de main-d’œuvre qualifiée, et par une faible conscience professionnelle. Bien que le

La forte demande pour les minerais ne crée pas suffisamment d’emplois pour réduire la pauvreté ni les inégalités.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : FMI et Banque de Namibie ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325231066546>

Le pays a consacré plus de moyen à l'éducation (en pourcentage du PIB) que la plupart des autres pays africains, le résultat n'est pas satisfaisant. Les taux d'abandon et de redoublement restent élevés, et les résultats des écoliers namibiens sont faibles dans des matières comme l'anglais et les mathématiques, si on les compare à ceux des pays de la région. Pour pallier ces insuffisances, le gouvernement s'est engagé dans un Programme pour l'amélioration de l'éducation et de la formation (PAEF). L'ère coloniale a légué une répartition inégale de la terre, à l'avantage d'une petite minorité de fermiers commerçants, environ 4 000, qui détiennent autant de terres que le secteur d'exploitation communautaire traditionnel (environ 150 000 familles). La Namibie devra donc procéder à une redistribution, sans mettre en danger les rendements agricoles, la production totale nationale, les bénéfices en devises étrangères, l'emploi et les revenus des travailleurs agricoles.

Développements économiques récents

Au cours des dix dernières années, le taux moyen de croissance du PIB en volume a atteint 4.2 pour cent, avec un point culminant de 6.7 pour cent en 2002. Depuis 2004, le taux de croissance en volume est passé de 6.6 pour cent en 2004, à 3.8 pour cent en 2007. Grâce à une amélioration considérable des termes de l'échange depuis 1996, l'augmentation du revenu national en valeur réelle a progressé plus vite que le PIB.

Le secteur tertiaire contribue pour plus de 50 pour cent au PIB, suivi par les industries primaires et secondaires. Dans le secteur primaire, les industries minières et extractives représentent environ 13 pour cent du PIB, l'agriculture 6 pour cent, et la pêche 4 pour cent. À elle seule, l'exploitation du diamant – la plus importante des industries primaires – représente environ 9 pour cent du PIB. L'agriculture commerciale pèse deux fois plus lourd que l'agriculture communautaire (c'est-à-dire de subsistance).

Le secteur minier continue à profiter des cours élevés et en progression continue du marché mondial,

et à attirer de nouveaux investissements. De nouveaux sites miniers – d'uranium, en particulier – sont en cours d'ouverture, et l'espérance de vie des mines existantes s'allonge avec l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements de qualité inférieure. En 2007, le déficit inattendu de la production de diamants et d'uranium a ramené le taux de croissance du secteur minier à 1.7 pour cent. En 2008, ce secteur devrait rebondir et afficher un taux de croissance de 9 pour cent, grâce à l'augmentation de la production d'uranium et de diamants (des gisements de diamants *offshore*, notamment).

L'agriculture a, elle aussi, bénéficié de l'augmentation des cours mondiaux. Au cours des dernières années, la part de marché de la production horticole locale a augmenté de 7 à environ 30 pour cent du marché domestique, certains produits étant exportés en Afrique du Sud. Cependant, les résultats du secteur agricole sont lourdement dépendants des conditions climatiques. La faible pluviométrie enregistrée de novembre 2006 à mars 2007 a entraîné une augmentation importante de la vente du bétail, et obligé les éleveurs à réduire la taille des troupeaux. Le bétail a été abattu localement, ou exporté en Afrique du Sud sur pied pour y être engraisé ou abattu. Les éleveurs devraient pouvoir reconstituer leurs troupeaux de vaches et autres bétails en 2008. Le bilan global du secteur agricole est positif avec un taux de croissance attendu de 3.7 pour cent en 2008 – en progression par rapport aux 3.2 pour cent en 2007.

Les perspectives dans le domaine de la pêche restent peu encourageantes. Début 2007, l'appauvrissement des réserves de poisson a fait baisser le rendement. Le gouvernement a réagi en imposant des quotas de pêche autorisés (QPA) pour quelques-unes des espèces les plus en danger (et les plus importantes économiquement), comme le colin qui a fait l'objet d'un moratoire en octobre 2007. Ces mesures ont causé une nouvelle réduction de la production de la filière pêche. D'autres facteurs ont contribué à la déprime du secteur : le coût élevé du fioul, la faiblesse des cours du poisson, et des conditions de pêche défavorables. Le taux de croissance du secteur a été estimé à 1.5 pour cent en 2007 ; il devrait rester stable en 2008.

Dans le secteur secondaire, les activités industrielles dominent. Elles représentent 13.2 pour cent du PIB. Ce secteur comprend principalement la production de viande, de poisson et de boissons, ainsi que la transformation du cuivre et du zinc. Le BTP contribue pour environ 4 pour cent du PIB, l'électricité et l'eau se situent autour de 3 pour cent. En 2007, le sous-secteur de la transformation de la viande a bénéficié de l'augmentation de la vente du bétail. La transformation locale des minerais et autres matières premières connaît une évolution ascendante, grâce au développement de l'affinage du zinc et de la fonderie de cuivre. Les activités de taille et de polissage des diamants devraient profiter de la création de la Compagnie namibienne de commercialisation des diamants (*Namibia Diamond Trading Company*, NDTC). Cette société conjointe détenue à parité par De Beers et le gouvernement, vendra, pour la première fois, des diamants namibiens bruts à des entreprises locales. C'est ainsi que 14 pour cent des diamants bruts pourraient être mis à la disposition des ateliers locaux de taille et de polissage.

La production électrique a augmenté grâce aux limitations d'approvisionnement en Afrique du Sud, et à la bonne pluviométrie en Angola dont a profité la centrale hydro-électrique namibienne située à la frontière avec ce pays. Le BTP enregistre une croissance soutenue, principalement sous l'effet des projets en cours dans les secteurs minier, des transports et de la communication. Les entreprises chinoises jouent un rôle grandissant dans ce secteur. En 2008, le taux de croissance de ce secteur devrait atteindre 9.5 pour cent (contre 9.3 pour cent en 2007). La production d'eau et d'électricité

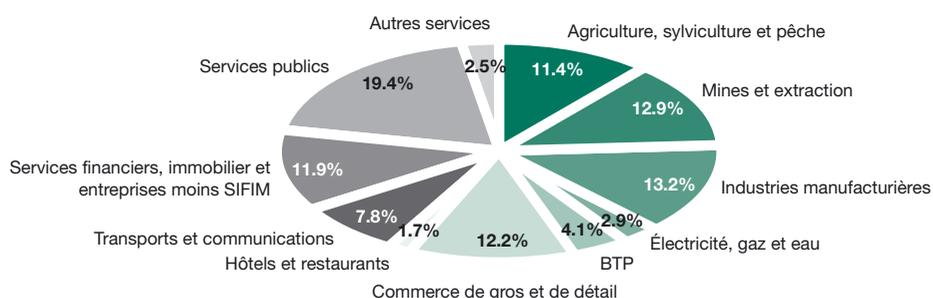
devrait augmenter, en raison du développement du secteur minier (le plus gros consommateur).

Dans le secteur tertiaire, les services publics arrivent en tête : ils représentent environ 19 pour cent du PIB, même si leur part ne cesse de décroître depuis 1996 (22.7 pour cent). Le commerce de gros et de détail occupe le deuxième rang (12 pour cent). L'hôtellerie et la restauration représentent une part importante de la florissante industrie du tourisme. Dans son classement mondial des industries touristiques au développement le plus rapide, le Conseil mondial pour le voyage et le tourisme (*World Travel and Tourism Council*) a classé le secteur touristique namibien en sixième position. Selon le Compte satellite du tourisme (*Tourism Satellite Account*), le tourisme représente environ 17 pour cent du PIB et de l'emploi namibiens. Les premiers chiffres pour 2007 montrent une augmentation des taux d'arrivées et d'occupation des lits, de bon augure pour la croissance du secteur. Plusieurs infrastructures devraient être rénovées en 2008, afin d'attirer une clientèle plus aisée.

Les sous-secteurs du transport et de l'entreposage ont bénéficié de l'activité grandissante des ports (principalement Walvis Bay) et des aéroports (Windhoek en tête). Le secteur de la communication a été revitalisé par l'arrivée d'un nouvel opérateur sur le marché de la téléphonie mobile.

Entre 1998 et 2007, les composantes de la demande finale ont enregistré des changements importants (voir Tableau 1). En pourcentage du PIB, la consommation

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Bureau central des Statistiques, Comptes de la Nation 1996 – 2006

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326333068750>

a baissé, passant de 88 pour cent en 1999, à 74 pour cent en 2006. Durant cette même période, la consommation privée a reculé de 6 points (passant de 57 à 51 pour cent), tandis que la consommation publique baissait de 7 points (de 30 à 23 pour cent). La formation brute de capital a augmenté, passant de 23.3 pour cent en 1999 à 26.7 pour cent en 2006. Durant cette période, les exportations ont enregistré une croissance plus forte que les importations, réduisant ainsi le déficit en termes de biens et de services hors revenus des facteurs (capital et travail) de 10.8 pour cent en 1999 à 0.3 pour cent en 2006. Les investissements publics et privés devraient augmenter fortement en 2008, et contribuer davantage à la croissance que la consommation publique et privée. À l'inverse, en 2009, la consommation pourrait être un moteur plus puissant de croissance que les investissements.

Politique macro-économique

La politique économique de la Namibie est fondée sur *Vision 2030* qui se traduira par des plans de développement à moyen terme (PDMT). Le Troisième plan de développement national couvre la période 2007-2011. Ces plans de développement se sont fixé quelques objectifs principaux : réduire la pauvreté et

de l'inégalité des revenus ; créer des emplois dans le secteur privé ; promouvoir l'Émancipation économique des Noirs (*Black Economic Empowerment - BEE*) ; parvenir à établir une croissance économique soutenue ; réduire la diffusion du VIH/Sida. De plus, les ministères préparent des plans à moyens termes pour soutenir leurs demandes budgétaires ; ils y indiquent leurs objectifs de rendement et de résultats en fonction des budgets alloués.

Politique fiscale

Au cours de l'exercice fiscal 2006/07, la Namibie a enregistré son premier excédent budgétaire, depuis son accession à l'indépendance en 1990 : il équivaut à 1.9 pour cent du PIB. L'exercice fiscal 2007/08 devrait produire un nouvel excédent (estimé à environ 0.3 pour cent du PIB) partiellement attribuable à l'augmentation des recettes douanières de l'Union douanière d'Afrique australe (*Southern African Customs Union – Sacu*), et à l'amélioration du recouvrement des taxes intérieures. Les recettes supplémentaires servent à réduire la dette tout en augmentant les dépenses.

Le Cadre des dépenses à moyen terme sur trois ans (CDMT) vise encore à répondre aux défis que représentent la réduction de la pauvreté et la réalisation

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	23.3	26.7	16.2	13.2	10.0	4.5	4.1	3.4
Publique	11.0	6.2	20.0	17.0	10.0	1.3	1.3	0.8
Privé	12.3	20.5	15.0	12.0	10.0	3.2	2.8	2.5
Consommation	87.5	73.6	4.3	5.1	4.8	3.2	3.8	3.6
Publique	30.3	22.5	5.1	4.6	4.1	1.1	1.0	0.9
Privée	57.2	51.1	4.0	5.3	5.1	2.1	2.7	2.7
Solde extérieur	-10.8	-0.3				-3.9	-3.5	-3.7
Exportations	46.2	52.2	3.5	3.5	1.9	1.9	1.9	1.0
Importations	-56.9	-52.5	10.5	9.1	7.6	-5.8	-5.4	-4.6
Taux de croissance du PIB, en volume						3.8	4.4	3.3

Source : Données du Bureau central des Statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p) basées sur les calculs des auteurs

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330076077874>

d'une croissance économique durable. Dans le budget 2007/08, le seuil de l'impôt sur le revenu est passé de 24 000 à 30 000 NAD (dollar namibien)¹. La déduction autorisée au titre de l'épargne retraite est passée de 30 000 NAD à 40 000 NAD. Cette mesure vise à stimuler l'épargne et à permettre aux salariés de mieux pourvoir à leurs besoins au moment de la retraite. Le budget a également prévu des fonds complémentaires pour augmenter de façon importante la provision destinée aux dons et aux allocations en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. Une somme de 450 millions de NAD a été réservée à l'extension du programme de traitement du VIH/Sida, conformément à l'engagement du gouvernement d'assurer un traitement anti-rétroviral à tous les Namibiens qui en ont besoin. Des ressources supplémentaires sont également disponibles pour améliorer l'éducation à travers le PAEF.

En 2008/09 et 2009/10, les déficits devraient représenter respectivement 0.7 pour cent et 1 pour cent du PIB, soit des taux légèrement inférieurs à celui prévu par le CDMT pour chacune des deux années (1.1 pour cent). Cette détérioration des comptes – comparée au léger excédent constaté en 2007/08 – peut être principalement attribuée à une baisse des recettes douanières de la Sacu, consécutive aux accords

de libre-échange avec les parties tierces, signés en 2008. Cependant, les effets de ces accords pourraient être tempérés par une forte croissance en Afrique du Sud, induisant une hausse des exportations namibiennes vers ce pays. La dépendance substantielle à l'égard des recettes issues des taxes sur le commerce international (environ 35 pour cent des recettes totales) constitue un problème à résoudre dans le futur immédiat. En effet, les accords de libre-échange au sein de la Sacu et l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (EU) risquent d'entraîner une perte de recettes douanières. Les dépenses totales devraient passer de 32 pour cent en 2007/08 à 31.4 pour cent du PIB en 2008/09, puis se stabiliser à ce niveau en 2009/10.

La prudence, qui a marqué la politique fiscale et engendré un excédent budgétaire en 2006/07 et 2007/08 (estimé), va permettre au gouvernement de réduire la dette publique. Le ratio dette publique totale/PIB se situe à 24.8 pour cent pour 2007/08. Il devrait passer à 23.6 pour cent en 2008/09, puis à 23.8 pour cent en 2009/10, et rester ainsi dans les limites que se fixe l'État (moins de 25 pour cent). La dette intérieure représente plus de 80 pour cent de la dette totale depuis 2006. À la fin de 2006, la dette publique extérieure s'élevait à 18.7 de la dette totale.

Tableau 2 - **Opérations financières de l'État** (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2009/10(p)
Recettes totales et dons^a	32.1	28.3	30.6	31.6	33.8	32.3	30.7
Recettes fiscales	28.6	25.4	28.1	28.8	30.4	29.0	27.4
Dons	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.2
Total des dépenses et prêts nets^a	36.0	35.5	34.2	31.8	31.9	32.0	31.4
Dépenses courantes	31.7	30.3	28.9	27.8	26.1	25.4	25.4
<i>Sans les intérêts</i>	<i>29.1</i>	<i>27.4</i>	<i>26.1</i>	<i>24.9</i>	<i>23.1</i>	<i>23.1</i>	<i>23.5</i>
Salaires	16.4	14.8	14.8	14.2	12.8	12.2	11.9
Intérêt	2.5	2.9	2.8	2.9	3.1	2.3	2.0
Dépenses en capital	3.8	4.0	4.3	3.5	4.4	4.9	5.4
Solde primaire	-1.4	-4.3	-0.8	2.7	5.0	2.6	1.2
Solde global	-3.9	-7.2	-3.6	-0.2	1.9	0.3	-0.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331381767305>

1. En mars 2008, 1\$=7.84 NAD

Sa part a augmenté à 25 pour cent en 2007, et elle devrait atteindre 26 pour cent en 2008 et 2009. Le niveau de la dette publique est conforme au CDMT.

Politique monétaire

La Namibie est membre de la Zone monétaire commune (ZMC), avec l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Swaziland. Comme les monnaies du Lesotho et du Swaziland, le dollar namibien est arrimé au rand sud-africain par une parité de change fixe. Chaque membre de la ZMC possède sa propre banque centrale et conserve les prérogatives normalement exercées par ce type d'institution (être régulateur des banques commerciales ou prêteur en dernier recours, par exemple). Un accord bilatéral avec l'Afrique du Sud impose à la Namibie d'adosser l'intégralité de sa monnaie sur des réserves en devises étrangères. Cet accord lie la Namibie aux objectifs fixés par l'Afrique du Sud en matière d'inflation (une hausse des prix contenue entre 3 et 6 pour cent). Par conséquent, la politique monétaire des plus petits pays de la ZMC est largement déterminée par l'Afrique du Sud, ce qui limite son usage en tant qu'instrument au service d'une politique économique.

L'inflation dans la zone rand s'est accélérée dans la première moitié de 2007, ce qui a conduit la Banque centrale sud-africaine (*South-African Reserve Bank* – SARB) à relever ses taux d'intérêt. Le taux des prises en pension a remonté en quatre étapes, de 9 pour cent début 2007 à 11 pour cent en décembre. La Banque de Namibie (*Bank of Namibia* – BoN) a suivi le mouvement, sauf lors de la dernière augmentation, ce qui s'est traduit par une différence de 50 points de base entre les taux pratiqués par la Namibie et l'Afrique du Sud. Dans la foulée, le taux de base bancaire namibien est passé de 13.75 pour cent en mai 2007, à 15.25 pour cent à la fin de l'année. Les banques commerciales ont été critiquées pour avoir augmenté leur taux de base en se référant à la hausse du taux des prises en pension de la SARB, sans tenir compte de la position plus souple adoptée, en décembre 2007, par la BoN. Fin janvier 2008, malgré une pression inflationniste permanente, les taux d'intérêt namibiens étaient maintenus au même niveau, en raison de la

baisse de la demande de crédit du secteur privé dans le pays.

Alors que l'inflation avait légèrement ralenti en septembre (6.7 pour cent en rythme annuel contre 6.8 en août), la hausse conjuguée des cours du pétrole (le baril a atteint 100\$ au cours du deuxième semestre) et des prix des denrées alimentaires a porté le taux d'inflation à 7.1 pour cent en décembre 2007. En décembre 2007, les prix des denrées alimentaires s'inscrivaient en hausse de 13.6 pour cent par rapport à leur niveau de décembre 2006. Pour le coût des équipements de transport, la même comparaison conduisait à un écart de 13 pour cent, la hausse se situant à 6.7 pour cent sur l'ensemble de l'année 2007. Selon les estimations, les prix devraient progresser à un rythme plus lent en 2008 (6 pour cent) et 2009 (5.1 pour cent).

Secteur extérieur

L'Afrique du Sud reste le principal partenaire commercial de la Namibie. Environ 80 pour cent des importations namibiennes arrivent de/ou par l'Afrique du Sud, et 30 pour cent de ses exportations sont destinées à ce pays. L'Angola arrive en deuxième position parmi les pays clients africains. L'UE constitue aussi un débouché important pour les produits namibiens, en particulier les diamants, le bœuf et le raisin. La Namibie utilise la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (*African Growth and Opportunity Act* – Agoa) pour attirer des investissements dans l'industrie du textile et exporter les produits sur le marché américain.

La Namibie est membre de la Sacu et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (*Southern African Development Community* – SADC). La Sacu a conclu un accord avec l'Association européenne de libre-échange (*European Free Trade Association* – EFTA) en 2006. Il est en cours de ratification par les pays, à titre individuel, sans être encore appliqué. Entre la Sacu et les Etats-Unis, les négociations sur un accord de libre-échange sont bloquées. La zone de libre-échange de la SADC devrait être mise en place en 2008, mais ses membres ne sont pas tous prêts.

La Namibie participe aux négociations SADC-APE. Les tarifs préférentiels accordés aux États du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ont pris fin le 31 décembre 2007. Les membres de la SADC et l'UE avaient entamé les négociations sur l'APE très tôt, afin d'aboutir avant l'expiration du délai. Cependant, jusqu'à la fin de l'année 2007, aucun accord n'avait pu être signé, en raison de l'irrésolution d'importants sujets – notamment la protection des industries naissantes, et la demande de l'UE de l'application automatique de la clause de la nation la plus favorisée à ses produits. Ce blocage a suscité de graves inquiétudes : faute d'un accord signé avant la fin de 2007, l'économie namibienne risquait de subir des pertes importantes en 2008, car nombre de ses produits d'exportation (le bœuf, le raisin et le poisson, par exemple) ne sont pas compétitifs sur le marché européen sans un accès préférentiel. À la dernière minute, les deux parties sont parvenues à la signature d'un accord intérimaire qui permet aux produits namibiens de pénétrer sans quotas ni droits de douane dans n'importe lequel des 27 États membres de l'UE, à compter de janvier 2008. En contrepartie, la Namibie doit progressivement mettre en place un accès commercial réciproque pour les produits européens, à partir de la seconde moitié de 2008.

L'augmentation du compte courant en pourcentage du PIB – de 7 pour cent en 2005 à 17 pour cent en 2006 – a permis à la Namibie d'enregistrer son premier excédent commercial, d'un montant de 642 millions de NAD, ce qui représente 1.4 pour cent du PIB (voir Tableau 3). Cependant, en 2007, les six premiers mois ont été marqués par une croissance plus forte des

importations que des exportations, entraînant un déficit commercial d'environ 550 millions de NAD. La faiblesse des exportations s'explique surtout par une diminution de la production de diamant.

En pourcentage du PIB, la balance commerciale devrait présenter un déficit de 4 pour cent en 2008 et de 6 pour cent en 2009. La diminution des entrées nettes de transferts courants, que l'augmentation des recettes du tourisme n'a pas suffi à compenser, a contribué à la baisse de l'excédent du compte courant (13.4 pour cent en 2007, contre 16.6 pour cent en 2006). L'excédent du compte courant devrait tomber à 7 pour cent en 2008 et à 3.8 pour cent en 2009, en raison de la diminution des recettes communes de la Sacu, consécutive à l'application de la libéralisation du commerce en 2008.

Les réserves en devises ont augmenté de façon significative et représentaient, en 2007, plus de 6 milliards de NAD, soit 13.5 semaines de couverture d'importations. Pour la première fois depuis l'indépendance, la Namibie dépasse le critère international de 12 semaines d'importations, signe de perspectives positives pour l'économie namibienne.

Les investissements directs étrangers (IDE) continuent de jouer un rôle important dans certains des secteurs les plus dynamiques (pêche, mine, transformation industrielle, construction, tourisme, télécommunications et services financiers) de l'économie namibienne, particulièrement en entraînant l'investissement local. Les IDE ont surtout profité au secteur minier. Néanmoins, le compte de capital a

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-6.0	-5.0	-4.3	1.4	-0.2	-3.7	-5.8
Exportations de biens (f.o.b.)	35.4	32.2	33.1	38.2	37.5	37.5	36.4
Importations de biens (f.o.b.)	41.4	37.2	37.4	36.8	37.7	41.2	42.2
Services	-3.6	1.0	0.7	1.4	1.6	1.6	1.6
Revenus des facteurs	5.4	1.7	-0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Transferts courants	11.5	11.8	10.7	13.7	12.1	9.0	7.8
Solde du compte courant	7.3	9.4	6.9	16.6	13.7	7.0	3.8

Source : Banque de Namibie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332358447411>

enregistré un déficit plus important en 2007 qu'en 2006, du fait d'une sortie significative des investissements de portefeuille et d'un ralentissement des entrées des investissements directs. Malgré son importance, le déficit du compte de capital a été compensé par l'excédent important du compte courant. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a présenté un excédent supérieur à 2 milliards de NAD en 2007.

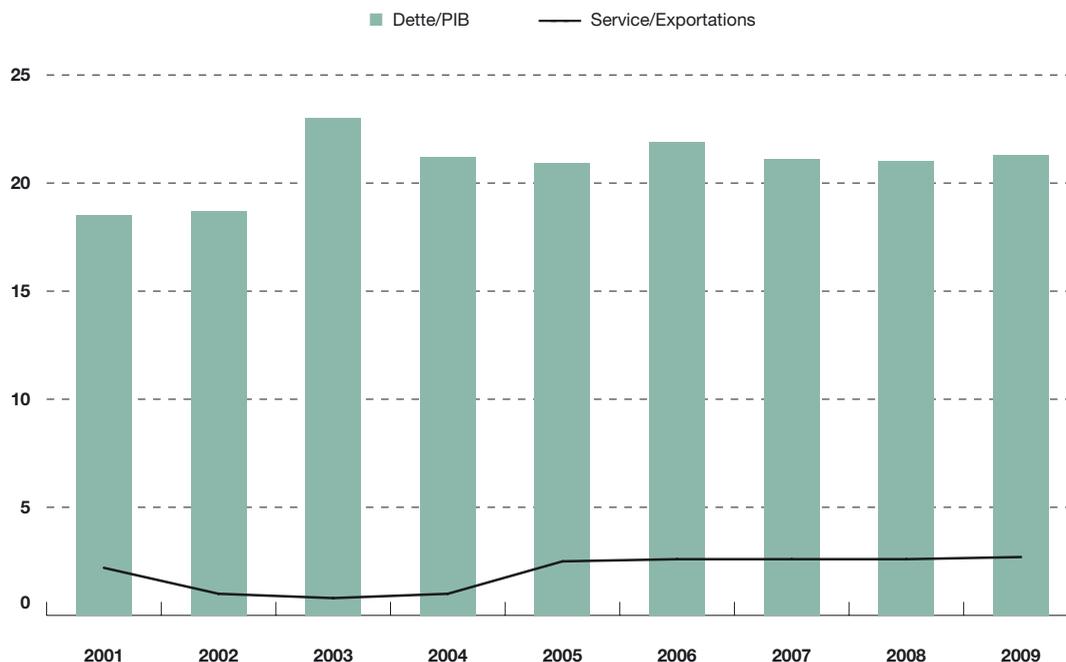
La position internationale de la Namibie en matière d'investissements s'est améliorée en 2007, avec un actif net en devises de 25 milliards de NAD. Les actifs en devises sont dominés par les investissements privés de portefeuille et les réserves internationales de la banque centrale. Les capitaux namubiens continuent à subir l'attraction du marché financier sud-africain qui offre des opportunités intéressantes par rapport à celui – relativement sous-développé – de la Namibie.

Le ratio dette totale extérieure/PIB s'est maintenu autour de 25 pour cent en 2007, et il devrait augmenter sensiblement jusqu'à 26 pour cent en 2008 (Figure 3).

Le ratio service de la dette/exportations devrait atteindre environ 3 pour cent en 2007 et 2008 et, donc, descendre sous les 4,4 pour cent enregistrés en 2006. La dette se situe à un niveau gérable.

La Namibie est un pays à revenu intermédiaire, un statut qui ne facilite pas l'accès au financement à des conditions préférentielles. Le soutien des bailleurs a diminué ; les dons atteignent généralement moins de 1 pour cent des recettes totales et devraient encore diminuer dans les prochaines années. Les organisations qui attirent un montant significatif de dons sont celles qui interviennent dans des secteurs comme la lutte contre la pandémie du HIV/Sida. La diminution des dons à la Namibie peut s'expliquer par le fait que le pays a maîtrisé sa phase de transition et est considéré comme stable. De nombreux bailleurs réorientent leur aide publique au développement vers des pays estimés plus nécessaires. Cependant, le gouvernement namibien aborde la dernière phase de négociation d'un accord avec la *Millenium Challenge Corporation* pour bénéficier du Compte de défi du Millénaire.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327734271200>

Questions structurelles

Développements récents

Jusqu'à présent, le gouvernement a poursuivi une politique de « vendeur volontaire-acheteur volontaire » pour redistribuer la terre. Cette politique s'appuie sur les règles du marché, mais exige que les fermes soient proposées en priorité à l'État. Cependant, la lenteur du processus de redistribution a obligé le gouvernement à procéder à des expropriations avec compensation (également prévues constitutionnellement) dont le montant peut *in fine* être fixé par un arbitre impartial. Selon la constitution, la réforme foncière doit être conçue à l'avantage « de l'ancien désavantagé ».

Les efforts pour réformer les entreprises publiques ont porté sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle plus que sur les privatisations. Les entreprises publiques contribuent pour environ 5 pour cent au PIB et à l'emploi. Cependant, nombre d'entre elles sont connues pour être des « machines à déficit », et le type de bien public qu'elles produisent pour justifier des subventions permanentes n'est pas toujours clair. *Mobile Télécommunication Limited* (MTC), l'opérateur de téléphonie mobile, a été partiellement privatisé et l'entrée de plusieurs investisseurs privés a permis de récolter plus d'1 milliard de NAD.

Pour soutenir les petites et moyennes entreprises, la Banque de développement de Namibie (*Development Bank of Namibia* – DBN) a introduit un budget complémentaire de 29 millions de NAD en 2007/08 qui viendra renforcer le Fonds spécial de développement (*Special Development Fund*–SDF), principale structure de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Une garantie souveraine de 350 millions de NAD a été attribuée à la Banque agricole de Namibie (*Agricultural Bank of Namibia* – ABN) pour générer 500 millions de NAD de prêts et renforcer son bilan. Cela devrait faciliter le programme de réforme foncière dans le cadre du Schéma de prêt pour la discrimination positive (*Affirmative Action Loan Scheme* – AALS). Le gouvernement réexamine ce schéma afin d'améliorer la viabilité du programme de la réforme foncière.

Le pays dispose d'un système financier très développé. Le secteur bancaire est bien capitalisé et rentable. Les institutions financières non bancaires présentent également des bilans sains. La plupart des banques et des institutions non financières ont des entreprises sud-africaines dans leur capital, un facteur qui facilite l'accès au marché des capitaux du grand voisin. Les actifs du système financier représentent environ 170 pour cent du PIB. Il existe quatre banques commerciales, environ 31 compagnies d'assurance, 500 fonds de pension, une bourse namibienne, des sociétés de gestion d'actifs, des institutions de crédit spécialisées, de nombreuses institutions de micro-crédit, et des sociétés de gestion de fonds communs de placements.

Le gouvernement a encouragé la localisation des opérations des institutions financières en Namibie de différentes manières. Par exemple, les banques et les compagnies d'assurance étrangères doivent implanter des filiales en Namibie pour y conduire des affaires, et adosser au moins 100 pour cent de leur passif à des actifs locaux.

Le secteur des institutions financières non bancaires est certes développé et mature, mais on redoute qu'il ne soit pas suffisamment contrôlé. L'autorité de contrôle financier namibienne (*Namibia Financial Supervisory Authority* – NAMFISA) est responsable de la réglementation et du contrôle de ce secteur, mais n'a pas encore vraiment les moyens pour analyser son développement et y faire face.

Le développement des infrastructures, particulièrement dans les zones rurales, est indispensable à la croissance économique. Le FDS est donc passé de 1.8 milliard de NAD en 2006/07 à 2.1 milliards en 2007/08. Les affectations budgétaires devraient se maintenir à 1.9 milliard de NAD en 2008/09 et 2009/10. Une large part de ce fonds est destinée aux réseaux nationaux routier et ferroviaire.

La Namibie connaît des pénuries périodiques d'électricité. La situation menace d'empirer si, comme on s'y attend, la compagnie sud-africaine *Eskom* continue de réduire et, *in fine*, met un terme à ses exportations

d'électricité vers la Namibie et les autres pays d'Afrique australe, pour répondre à sa demande domestique croissante. En 2007, le gouvernement a investi 500 millions de NAD supplémentaires dans la compagnie *NamPower* pour la capitaliser suffisamment en vue de la construction d'une centrale au gaz. Cette somme vient en complément des 250 millions investis dans *NamPower* en 2006. Une étude de faisabilité est en cours pour examiner la possibilité d'installer une quatrième unité à la centrale hydraulique de *Ruacana*, et augmenter, ainsi, sa capacité de production. Pour promouvoir l'efficacité énergétique et réduire la demande, *NamPower* a distribué quelque 800 000 ampoules basse consommation depuis octobre 2007 dans les foyers à travers tout le pays. En janvier et février 2008, *NamPower* a dû procéder à des délestages pour faire face aux pics de demande. Les coupures d'électricité ont des conséquences négatives sur la croissance économique et l'investissement, en particulier dans le secteur minier.

Leur nombre ne cesse de croître. Environ 1500 étudiants entrent chaque année dans les centres de formation, 250 obtiennent un diplôme. Cependant, on est loin d'accueillir les 16 000 diplômés du cycle secondaire supposés bénéficier de ces structures. En outre, environ 31 000 sortant du premier cycle universitaire essaient aussi de s'inscrire dans le circuit ETEP (enseignement technique et formation professionnelle). Seule une minorité d'élèves reçoit une telle formation. Les VTC enregistrent plus d'inscriptions qu'ils ne peuvent en absorber, et ils comptent environ 30 pour cent de femmes. Leurs champs d'étude correspondent singulièrement avec les stéréotypes sexistes existants. Les Cosdec, communautaires ou ruraux, représentent un effort particulier visant à offrir des opportunités d'emplois et de compétences aux groupes désavantagés et à réduire les disparités régionales. Quelques VTC offrent des places d'apprentissage pour les étudiants présentant un handicap physique.

518

La population ayant accès à l'eau potable et à un système sanitaire minimum dans les zones rurales et urbaines a augmenté en Namibie (Voir PEA 2006/2007). 75% de la population a accès à l'eau canalisée. Les programmes d'infrastructures en cours incluent aussi un projet de désalinisation pour approvisionner en eau une nouvelle mine d'uranium.

La Namibie a avancé en matière de protection de l'environnement. Elle a fait des progrès significatifs en termes de préservation de la biodiversité dans les zones protégées, mais a été moins efficace sur le reste du territoire. On assiste actuellement à une ruée des compagnies vers l'exploitation de l'uranium et il serait important de gérer les risques environnementaux concomitants.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Environ 3000 stagiaires sont actuellement inscrits dans les 10 Centres de formation professionnelle (*Vocational Training Center* – VTC) et les six Centres communautaires de développement d'aptitude (*Community Skills Development Centre* - Cosdec).

Dans le système namibien d'éducation en général et dans les VET en particulier, les taux de réussite présentent une courbe descendante pour atteindre un niveau relativement bas. En 2004, 664 élèves de VET (diplômés de l'ancien niveau 4 et du nouveau niveau 3) ont passé leurs examens en externe, mais seuls 150 (23 pour cent) ont réussi les tests. Le faible taux de réussite ne semble pas être le résultat d'une élévation constante du niveau requis. Selon plusieurs études, les raisons de l'échec des systèmes d'éducation et du VET dans la transmission des compétences sont diverses. Les formateurs ne sont pas réellement des professionnels expérimentés. Un à deux tiers des formateurs de VET, (la proportion varie en fonction des centres) ne possède que la qualification qu'ils ont acquise durant leur propre formation dans un VTC. L'hypercentralisation bureaucratique explique aussi cet échec : elle prive les VTC de la quasi-totalité des possibilités de gestion souple et indépendante et de prise de décision. En outre, bien que très centralisé, le système manque de transparence organisationnelle. Les employeurs d'ouvriers qualifiés sont sollicités pour donner une formation pratique aux élèves, mais ne contribuent pas financièrement, pour le moment, au fonctionnement de ce système.

Le marché du travail namibien est caractérisé par un manque crucial de main d'œuvre qualifiée, et par un taux élevé de chômage chez les ouvriers peu ou pas qualifiés. Une étude récente prévoit un déficit substantiel permanent de l'offre d'un large éventail de professionnels qualifiés : techniciens de l'information, infirmières diplômées, agents financiers, techniciens, cadres moyens, ingénieurs, médecins et dentistes.

En 2002, les VTC ont offert environ 20 spécialités différentes. La plupart des élèves ont choisi (par ordre décroissant) : charpente/menuiserie/ébénisterie, mécanique automobile, maçonnerie, plomberie, électricité générale, secrétariat, soudure/fabrication. La formation en technologie de l'information et de gestion d'entreprise est, depuis peu, au programme de certains VTC. Le manque d'équipement en ordinateur ne permet pas la formation à leur utilisation dans l'ensemble des structures de formation. L'éventail des spécialités offertes par les Cosdec est plus limité. Ils prennent spécifiquement en compte les ressources locales (principalement rurales), les possibilités et les besoins. Plusieurs spécialités sont enseignées à la fois dans les VTC et les Cosdec. Ces derniers enseignent, en outre, la maçonnerie, la production de mobilier de brousse, la couture, la cuisine, la tannerie, le travail du cuir et la cuisine solaire.

Les VTC visent principalement à permettre à leurs élèves l'accès au marché du travail classique, mais, actuellement, l'attention se porte aussi sur la création individuelle d'emploi. L'idée centrale des Cosdec, *a contrario*, est d'offrir des opportunités à l'emploi individuel dans le contexte local. Certains VTC officiellement reconnus (et financés sur fonds publics) sont gérés par des entreprises privées pour répondre à leurs propres besoins, l'extraction de diamants ou la réparation automobile, par exemple.

Les élèves qui n'ont suivi que l'école primaire, le collège ou le lycée sont exposés à une forte probabilité de chômage – les taux sont de 30, 40 et 20 pour cent respectivement. Ces chiffres tombent pratiquement à zéro pour les diplômés de toute formation post-secondaire. Les taux de chômage se situent tous en dessous de 1 pourcent pour les détenteurs d'un « Certificat niveau 10 », c'est-à-dire les diplômés d'un

VET, de l'université, d'une formation supérieure spécialisée ou d'une formation d'enseignant.

Cependant, le taux de chômage chez les diplômés du post-secondaire contraste de façon absolue avec les résultats des études de suivi effectuées par certains VTC sur leurs anciens étudiants. Cinq ans après l'obtention de leur diplôme, environ 25 pour cent des personnes interrogées se considèrent comme des chômeurs, soit un taux légèrement plus élevé que le taux de chômage national (*stricto sensu*) d'environ 22 pour cent.

Les études de suivi ont également soulevé des doutes sur la capacité des VET à répondre aux besoins en termes de niveau de spécialisation et de qualité, des futurs salariés et de leurs employeurs. Bien qu'il n'existe de preuve ni systématique ni quantitative, il semblerait toutefois qu'il y ait un décalage considérable.

L'éducation représente environ 9 pour cent du PIB et 27 pour cent des dépenses publiques totales. Au cours des cinq dernières années, les chiffres ont fluctué sans exprimer une tendance claire. Environ 2 pour cent des dépenses publiques en matière d'éducation sont consacrées à la formation professionnelle. Les dépenses pour l'éducation post-secondaire (y compris l'ETFP) ont montré une tendance ascendante. Outre le gouvernement, les ONG (dont les Églises) et les sources nationales privées, financent également l'ETFP sur la base d'un investissement ou d'apports réguliers. Certains de leurs projets professionnels sont soutenus financièrement par le gouvernement.

Le coût annuel de formation pour un élève de VTC varie de façon importante. De précédentes estimations donnaient le chiffre de 23 000 NAD pour 1995 et de 27 450 NAD pour 1999. Cependant, selon une estimation récente du gouvernement, le coût brut par stagiaire dans un VTC, n'aurait atteint qu'environ 8 000 NAD en 2004/05. Mais ce coût fluctue énormément (le rapport va de 1 à 4) selon la cherté de l'établissement. Dans les Cosdec, le coût par stagiaire serait en moyenne de 4 800 NAD.

À la fin des années 1990, le gouvernement et l'opinion publique ont pris plus fortement conscience

de la faiblesse du système éducatif en matière d'ETFP. En 1999, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de l'Emploi de l'époque a fait une analyse exhaustive et critique du système d'ETFP. L'année suivante, une commission présidentielle publiait un rapport sur l'ensemble du système éducatif. Cependant, les pistes de réforme préconisées alors n'ont pas été mises en œuvres. À la place, on a procédé, en 2003, à un inventaire systématique de ce secteur sur la base des données de la Banque mondiale. Il a débouché sur le Programme d'amélioration du secteur de la formation (*Education and Training Sector Improvement Programme - ETSIP*). La dynamique de la réforme a été soutenue par dans le cadre du plan gouvernemental *Vision 2030*.

En 2005, les trois ministères responsables de l'ETFP ont été regroupés en un unique ministère de l'Éducation. Puis, les programmes d'ETFP du secteur agricole ont été transférés du ministère de l'Agriculture vers celui de l'Éducation. Au cours de la même année, des réformes de la formation des enseignants et des méthodes d'enseignement ont été lancées. La durée des études en VET a été raccourcie de quatre à trois ans. En outre, le concept de compétence (*Competency-based Education and Training - CBET*) a été progressivement introduit. On envisage d'accorder une plus grande liberté d'action aux VTC, pour leur permettre une gestion plus souple. De même, on étudie la mise en place d'une taxe sur les entreprises pour financer l'ETFP. La création d'une Autorité nationale de la formation (*National Training Authority - NTA*) devrait, à l'avenir, permettre de mieux rationaliser l'ETFP. Mais le cadre législatif n'a pas encore été approuvé par le Parlement.

Dans sa globalité, l'ETSIP est une entreprise à long terme. Il est divisé en trois phases de cinq ans. La première phase de mise en œuvre (2006-2011) est financée par une allocation budgétaire directe de la Banque mondiale (prêt au titre de la politique de développement) pour un montant de 15 millions de dollars (divisés en deux tranches égales). D'autres bailleurs (neuf États étrangers et 17 entreprises namibiennes) devraient contribuer pour un montant plus important de 324 millions de dollars – 85 pour cent en subventions, le reste en prêts préférentiels. Le

coût de la première année de la première phase de l'ETSIP s'élève à environ 50 millions de dollars. En principe, le financement des six premières années du programme est donc totalement garanti.

Le principal défi est de mener à bout les réformes de l'ETFP et du système éducatif afin d'absorber davantage d'élèves et d'améliorer la qualité de l'apprentissage.

Contexte politique

Après des années d'une guerre de libération sanglante contre le régime sud-africain d'apartheid, la Namibie a acquis pacifiquement son indépendance en novembre 1990. Depuis, elle a connu quatre élections législatives qui ont mis en compétition plusieurs partis politiques. L'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain, (*South-West African People Organization - Swapo*) a d'abord obtenu la majorité relative des sièges au parlement, puis la majorité absolue.

Lors du Congrès de la Swapo en 2007, le président fondateur de la Namibie, le Dr. Sam Nujoma, s'est retiré de la présidence du parti, après avoir déjà laissé la présidence de la République à Hifikepunye Pohamba, son successeur élu en 2005. Ce dernier est devenu le président de la Swapo à l'unanimité, au terme d'une élection où il était le seul candidat. Cette élection qui a éliminé la perception de dualité du pouvoir a été généralement accueillie comme une évolution politique positive. Pour la première fois, une femme a été élue secrétaire général de la Swapo, bien que le bureau politique compte, en réalité, de moins en moins de femmes. Le Congrès a enregistré l'arrivée d'environ 30 pour cent de cadres de la nouvelle génération dans le comité central et le bureau politique.

Un nouveau parti politique, le Rallye pour la démocratie et le progrès (*Rally for Democracy and Progress - RDP*) a été créé quelques semaines avant le Congrès de la Swapo par d'anciens membres de cette organisation. Le nouveau parti a pour objectif de contester le quasi-monopole du pouvoir politique de la Swapo qui bénéficie actuellement d'une majorité

des deux tiers au parlement. Alors que le nombre des partis a augmenté au fil du temps, ils occupent moins de sièges aujourd'hui qu'hier.

Depuis qu'il a succédé à Nujoma en mars 2005, le président Hifikepunye Pohamba a fait de la lutte contre la corruption une priorité, et il a rapidement mis en action une commission *ad hoc*. La Namibie a été citée par *Transparency International* pour ses bons résultats en matière de lutte contre la corruption. Selon l'indicateur de perception de la corruption calculé par cet organisme, la Namibie est passée de 4.1 en 2006 à 4.5 en 2007, un résultat qui la place parmi les cinq premiers pays africains les mieux gouvernés.

La décentralisation est dans les limbes, et la décentralisation budgétaire représente un défi : le pays n'a toujours pas enregistré de grands résultats sur ce front. Les secteurs de l'éducation et de la santé ont créé des institutions décentralisées, mais les décisions restent prises au niveau de l'État.

Contexte social et développement des ressources humaines

La Namibie a progressé dans sa marche vers les objectifs de développement du Millénaire (ODM). Elle est en passe d'en atteindre certains avant l'échéance dans des secteurs comme l'égalité des sexes et le développement durable. Les données les plus récentes sur la pauvreté sont fondées sur le Rapport national 2004 « *Revenus et dépenses des ménages* ». Les résultats indiquent que le niveau de pauvreté a diminué en dix ans, passant de 38 pour cent en 1994, à 28 pour cent en 2004. La pauvreté est définie par le ratio de consommation alimentaire : les personnes qui consacrent plus de 60 pour cent de leurs dépenses à l'alimentation sont considérées comme pauvres, tandis que celles qui en consacrent plus de 80 pour cent sont considérées comme très pauvres. La proportion de ménages très pauvres est tombée de 9 à 4 pour cent pendant la même période. Si la Namibie continue de progresser à ce rythme, le pays aura réduit la pauvreté de moitié d'ici 2015. La répartition des revenus s'est également améliorée :

l'indice Gini est passé de 0.7 à 0.6. Cependant, la Namibie reste l'une des sociétés les plus inégalitaires du monde.

En dépit de ces progrès, on peut s'inquiéter des résultats du secteur de l'éducation et de la santé. Le système d'éducation s'est développé rapidement, bien que ses résultats n'aient pas répondu aux attentes. Souvent, l'éducation primaire échoue à donner aux élèves le niveau nécessaire à la poursuite des études en secondaire ou pour terminer ce cycle avec succès. Cette situation entraîne des répercussions sur l'éducation supérieure. Le gouvernement a pris conscience de ce défi et a engagé l'ETSIP avec le soutien financier de partenaires, dans le cadre de la coopération internationale. Bien qu'en 2007 la Namibie ait été classée dans les sept premiers de 131 pays par le Forum économique mondial, en termes de dépenses pour l'éducation, les résultats restent faibles dans les secteurs du primaire, du secondaire et du supérieur.

Le bas niveau d'espérance de vie s'explique par l'incidence élevée du VIH/Sida, de la tuberculose et de la malaria. Le gouvernement a effectué des provisions spécifiques pour allouer des fonds complémentaires à la lutte contre ces pandémies. Un montant de 450 millions de NAD a été alloué au budget 2007/08 afin de développer le programme de traitement du VIH/Sida, et d'assurer un traitement rétroviral à tous les Namibiens qui en ont besoin. Le taux de prévalence VIH/Sida évalué par la Surveillance sentinelle (*Sentinel Survey*), est tombé en 2004 de 22 à 19.7 pour cent, mais a légèrement augmenté à 19.9 pour cent en 2006. La prochaine surveillance sera effectuée en 2008.

Le taux de chômage reste élevé. Selon l'Enquête emploi de 2004 (la prochaine sera effectuée en 2008) environ 21.9 pour cent de la population économiquement active est au chômage (*stricto sensu*). Selon une définition plus large, il est de 36.5 pour cent. La croissance économique n'a pas été suffisante pour absorber l'ensemble des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le gouvernement poursuit sa politique de discrimination positive pour améliorer l'esprit d'entreprise et la compétence professionnelle chez les personnes les plus désavantagées sous l'ancien système

d'apartheid. Il a mis en place la Commission pour l'égalité de l'emploi (*Employment Equity Commission*). Les entreprises doivent soumettre un plan annuel d'augmentation des postes réservés, dans leur gestion, aux groupes précédemment désavantagés. En outre, le gouvernement a lancé une opération d'élargissement de la politique d'émancipation économique. Cependant, les résultats de ces programmes ne sont pas satisfaisants, car peu de personnes en ont bénéficié. La majorité des chômeurs namubiens est constituée par ceux qui n'ont pas d'éducation post-secondaire. Le *Global Competitiveness Report 2007* a identifié trois freins principaux à la compétitivité de la Namibie : manque de main d'œuvre qualifiée, faiblesse de l'éthique professionnelle, réglementation très restrictive.

Une nouvelle loi sur le travail (Loi 13 de 2007) est entrée en vigueur le 31 décembre 2007. Elle interdit les sociétés d'intérim qui fournissent de la main d'œuvre temporaire aux entreprises, et elle offre de généreux congés aux salariés. Ceux qui travaillent cinq jours par semaines ont droit annuellement à 24 jours de congé plus cinq de congé exceptionnel, ce qui fait de la Namibie l'un des pays qui garantit le plus grand nombre de jours de congés en Afrique australe. Une inquiétude, cependant : cela pourrait avoir un effet négatif sur la productivité et la compétitivité. La résolution des conflits doit désormais passer par les tribunaux du travail et par un système d'arbitrage et de conciliation, ce qui devrait activer le processus de règlement souvent long et coûteux.

NIGER

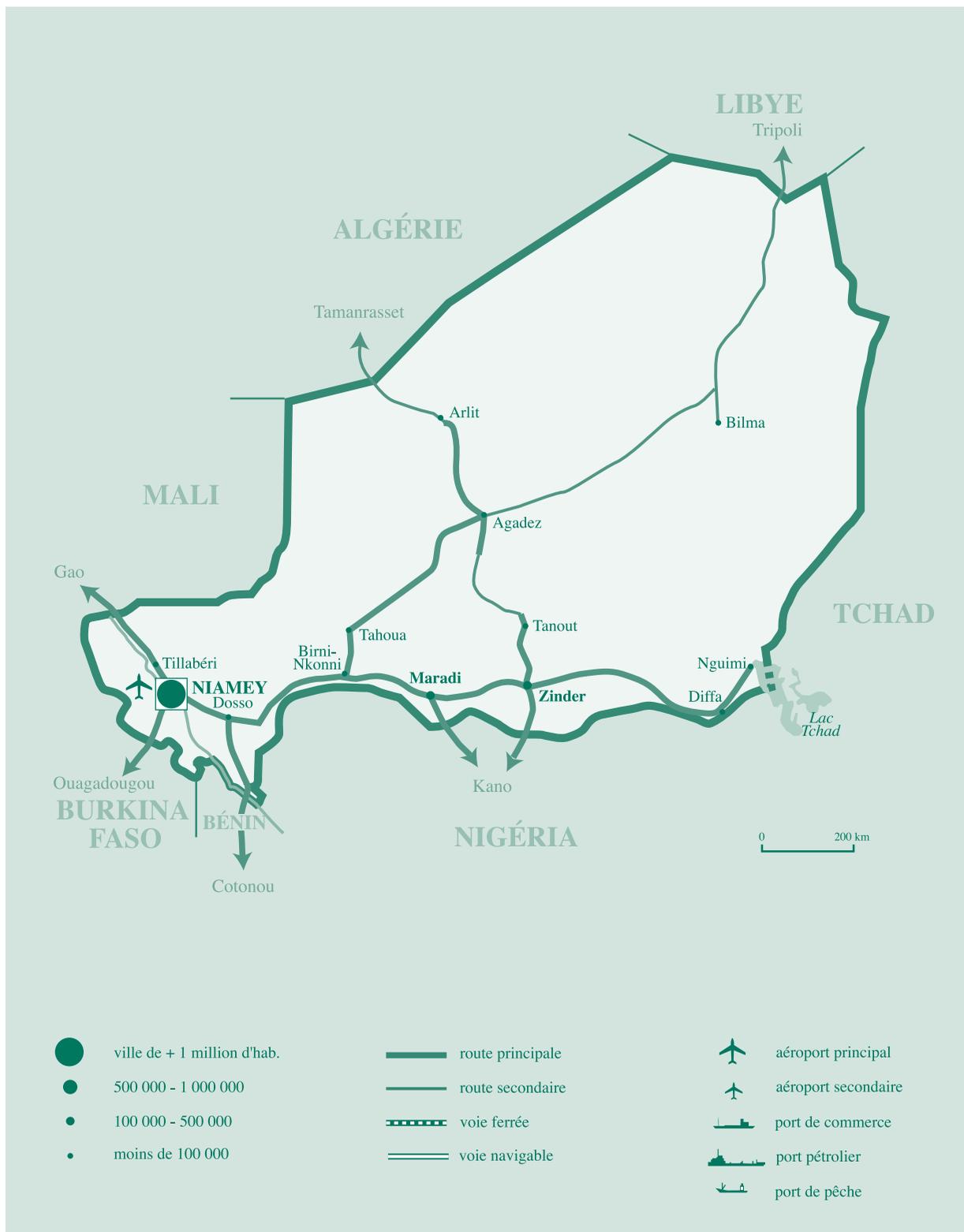
Niger



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 267
- Population en milliers (2007) : 14 226
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 167
- Espérance de vie (2007) : 56.9
- Taux d'analphabétisme (2007) : 80.0

Niger

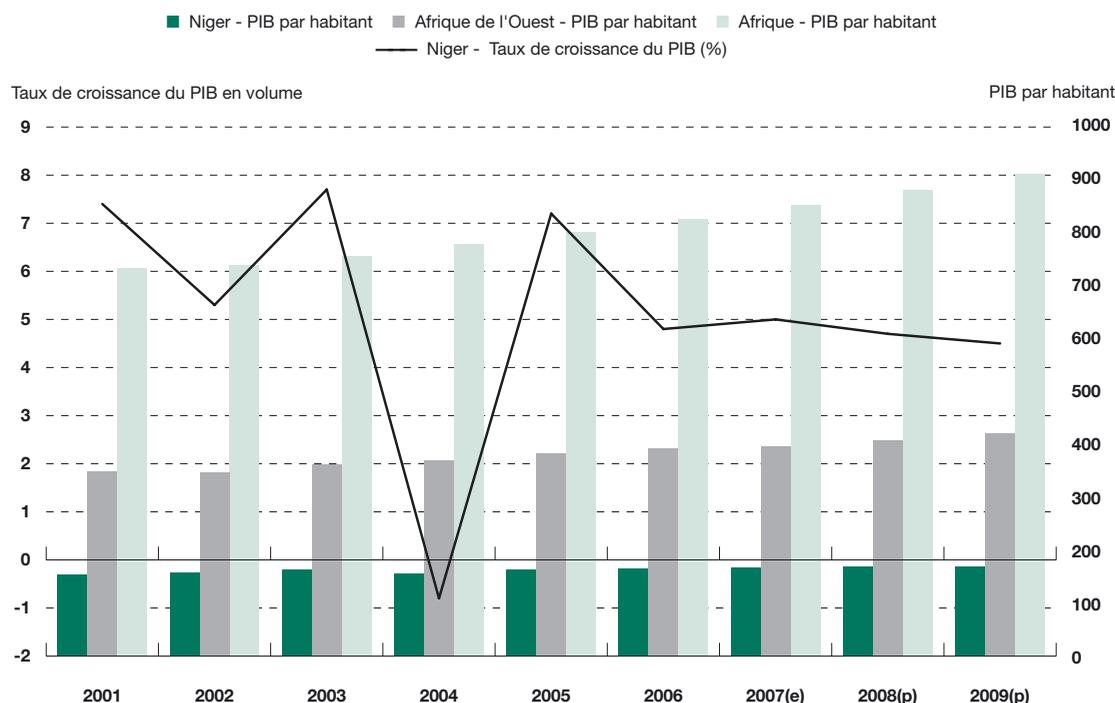


LE TAUX DE CROISSANCE MOYEN DE l'économie nigérienne pour les quatre dernières années s'établit à 3.6 pour cent, soit un niveau à peine supérieur au taux de croissance démographique estimé à 3.3 pour cent. Après la récession observée en 2004, le Niger a cependant connu deux années de croissance relativement soutenue, 7.2 pour cent en 2005 et 4.8 pour cent en 2006. L'année 2007 devrait être marquée par une bonne campagne agricole, la reprise des investissements, notamment dans le secteur minier, et la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier soutenu par les institutions financières internationales.

Sous l'hypothèse de la concrétisation des prévisions de la campagne agricole, le taux de croissance de l'économie en terme réel est estimé à 5 pour cent en 2007. En terme nominal, le PIB devrait enregistrer une progression de l'ordre de 8.5 pour cent, passant de 1 859.4 milliards de francs CFA en 2006 à 2 018.4 milliards en 2007. Cette progression du PIB nominal devrait entraîner un relèvement du PIB par tête qui passerait de 142 537 francs CFA en 2006 à 149 776 francs CFA en 2007, soit une hausse de

Le regain du dynamisme dans l'agriculture et les mines ne pallie pas la fragilité de l'économie.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données de l'Institut national de la statistique et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325284065562>

5.1 pour cent. En termes réels, cette augmentation serait de 2.3 pour cent en 2007.

En 2008 et 2009, le taux de croissance du PIB réel ne devrait pas être supérieur à 5 pour cent, malgré le regain d'activité dans les sous-secteurs agricole et minier. L'économie nigérienne reste tout de même très vulnérable aux chocs extérieurs, notamment climatiques.

Développements économiques récents

Le secteur primaire, qui représente 46.8 pour cent du PIB, enregistrerait une hausse de 6.9 pour cent en 2007 contre 7.7 pour cent en 2006, en rapport avec la performance de l'agriculture qui progresserait de 9.1 pour cent en 2007, contre 12.4 pour cent en 2006. Dans le secteur agricole, l'hypothèse retenue est celle d'une saison des pluies normale, suivie par une campagne agricole relativement bonne qui pourrait agir positivement sur les performances du secteur. Selon les prévisions pour la saison agricole 2007 effectuées par la Direction de la météorologie nationale, les quantités de pluies probables attendues de juillet à septembre seraient normales ou excédentaires par rapport à la période 1961-90. Dans ces conditions, la production céréalière (mil, sorgho, riz et niébé), qui représente 61.6 pour cent de la production agricole en 2007, connaîtrait une augmentation de 12.2 pour cent, contre 13.6 pour cent en 2006.

La part de l'élevage dans le PIB a été en moyenne de 13.9 pour cent entre 2002 et 2006. Le cheptel national est composé de bovins, caprins, camélins, d'ovins, asins, équins et volailles. Ce potentiel de production est important en quantité et en qualité, surtout au niveau des petits ruminants. Le taux de croissance de l'élevage a été, comme en 2006, de 3.4 pour cent en 2007, en rapport avec la bonne pluviométrie qui a favorisé un développement normal du tapis herbacé. Les produits de l'élevage ont occupé le troisième rang des produits exportés au premier semestre 2007, avec environ 18.6 pour cent des exportations.

L'exploitation forestière, bénéficiant de plans d'aménagement, a connu une croissance de 3.4 pour cent, comme en 2006. L'activité de pêche a enregistré un taux de croissance réelle de 2.6 pour cent en 2007, après une baisse de 21.7 pour cent en 2006 à la suite du recul du débit du lac Tchad.

Le secteur secondaire représentait en 2006 13.5 pour cent du PIB. Il a enregistré en 2007 une croissance de 5.5 pour cent (estimation), grâce au dynamisme des activités des mines, des industries de fabrication, de la production énergétique et des constructions. Le Niger se classe parmi les cinq premiers pays producteurs d'uranium dans le monde (avec le Canada, l'Australie, la Russie et le Kazakhstan). L'extraction d'uranium est assurée par deux sociétés d'économie mixte : la Cominak (Compagnie minière d'Akouta, détenue à 31 pour cent par le Niger, 34 pour cent par le français Areva, 25 pour cent par le japonais Ourd, et 10 pour cent par l'espagnol Enusa) et la Somair (Société minière de l'Air, détenue à 37 pour cent par le Niger et 63 pour cent par Areva). À la faveur de la renégociation des accords entre le gouvernement nigérien et le groupe Areva, le prix du kilogramme d'uranium est passé de 25 200 francs CFA en 2006 à 40 000 francs CFA en 2007, soit une hausse de 58.7 pour cent. La valeur totale des ventes d'uranium au cours du deuxième trimestre 2007 est estimée à 39.2 milliards de francs CFA, contre seulement 20.4 milliards au premier trimestre de la même année. Il faut noter que ces conditions de prix d'achat ne valent que pour l'année 2007 (le prix de l'uranium sur le marché international est de 122 000 francs CFA). L'arrivée sur le marché de la Chine, dont le parc de centrales nucléaires devrait connaître une croissance très rapide, pourrait entraîner une appréciation du cours de ce minerai.

Selon le scénario de forte croissance projetée à 5.5 pour cent en moyenne annuelle sur la période 2008-10, la croissance économique serait tirée par le secteur minier et le secteur agricole, grâce à une hausse respectivement de 7.5 pour cent et 6.8 pour cent en moyenne. Le secteur minier serait stimulé par la poursuite de l'augmentation de la demande et des prix de l'uranium, le démarrage et l'exploitation de nouveaux gisements (site d'Imouraren), la mise en œuvre effective

des projets de phosphate de Tahoua et de charbon de Sakadam, et la découverte et l'exploitation de nouveaux gisements d'or. Une estimation prudente des tendances en cours indique que le taux de croissance du PIB ne pourrait pas atteindre 5 pour cent au cours de l'année 2008, et ce malgré l'hypothèse d'une pluviométrie favorable.

Le secteur industriel reste peu développé et concentré sur quelques branches, à savoir l'industrie manufacturière et les activités de construction, surtout celles appartenant au secteur moderne. En 2006, l'indice de la production industrielle de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) pour le Niger a augmenté de 13 pour cent, en rapport avec la reprise de la production d'uranium et le dynamisme de l'agroalimentaire. La progression de 35 pour cent de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail résulte, d'une part, de l'augmentation des ventes de l'habillement liée à la forte demande nigérienne de tissus imprimés localement, et, d'autre part, des besoins en produits pétroliers. En 2007, l'indice de la production industrielle est en hausse de 13.7 pour cent.

Le secteur tertiaire représentait 37.1 pour cent du PIB en 2006 et son taux de croissance a été de 4.6 pour cent en 2007 (estimation), contre un taux de 4.3 pour cent en 2006. Cette performance du secteur tertiaire en 2007 est imputable à l'évolution attendue des secteurs des télécommunications (croissance de 9.5 pour cent) et des services publics (6.5 pour cent). Le potentiel touristique est important au Niger, mais les troubles récurrents dans la partie nord du pays rendent difficile la mise en place d'une véritable stratégie à long terme.

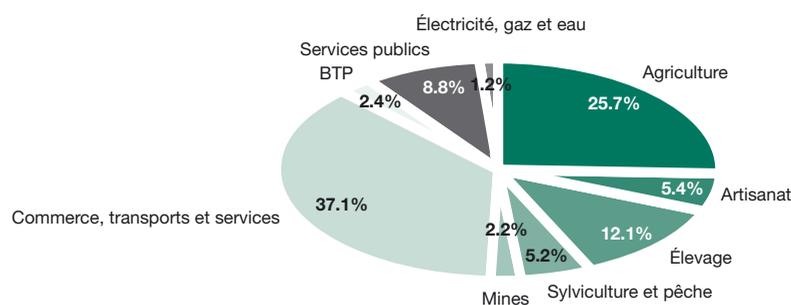
Les estimations des contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire pour 2007 s'établissent respectivement à 2.7 points, 0.8 point et 2.2 points.

Au niveau de la demande, la consommation privée des ménages devrait se situer à 70.7 pour cent du PIB en 2007. La consommation finale était prévue en augmentation de 6.8 pour cent, en raison de la progression des dépenses courantes et des dépenses en capital. Elle devrait représenter 87.4 pour cent du PIB en 2008, contre 87.2 en 2007.

Du côté des investissements, l'on s'attendait également à une croissance positive en 2007, après une baisse en 2006. Cette croissance est consécutive à l'augmentation des dépenses publiques d'équipement et à la poursuite des investissements dans les domaines de la recherche, de l'énergie et des communications. Ainsi, les investissements sont passés de 21.8 pour cent du PIB en 2006 à 22.3 pour cent en 2007 (estimation). Cette évolution résulte d'une hausse de la FBCF (formation brute de capital fixe) privée de 7.0 pour cent, et d'une progression de la FBCF publique de 25 pour cent. La tendance devrait se poursuivre en 2008 et 2009.

Les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement, des exportations et des importations s'établissent respectivement à 6.1 points, 2.6 points, 0.1 point et -3.9 points de pourcentage. La balance commerciale est estimée à -140.2 milliards de francs CFA en 2007 contre -136.1 milliards en 2006. Cette dégradation est imputée à une augmentation des importations, évaluées

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Données de l'Institut national de la statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326338523404>

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	13.1	21.8	11.8	13.7	6.3	2.6	3.3	1.6
Publique	4.4	5.8	25.0	6.0	7.0	1.5	0.4	0.5
Privée	8.7	16.1	7.0	17.0	6.0	1.1	2.8	1.1
Consommation finale	94.9	89.6	6.8	4.8	4.9	6.1	4.4	4.5
Publique	20.2	15.4	14.0	3.3	4.9	2.1	0.5	0.8
Privée	74.7	74.1	5.3	5.1	4.9	4.0	3.9	3.7
Solde extérieur	-8.1	-11.4				-3.8	-3.0	-1.6
Exportations	16.8	18.7	0.7	1.2	2.2	0.1	0.2	0.4
Importations	-24.8	-30.1	12.5	9.6	5.7	-3.9	-3.2	-2.0
Taux de croissance du PIB, en volume						5.0	4.7	4.5

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330082000246>

à 453.4 milliards de francs CFA en 2007 contre 408.4 milliards un an plutôt, et à une progression des exportations de 40.9 milliards de francs CFA.

7.4 milliards), en raison surtout de la moins-value dans l'aide budgétaire extérieure.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Au cours du premier semestre 2007, la mise en œuvre des réformes macro-économiques essentielles pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté s'est poursuivie. Durant cette période, le déficit budgétaire de base, qui exclut les dépenses d'investissement sur financement extérieur, a été limité à 11.7 milliards de francs CFA – nettement plus faible que les 42.6 milliards de francs CFA programmés. Cela est dû aux recettes plus élevées que prévu et à une plus faible exécution des dépenses.

Le déficit de base pour 2007 est estimé à 74.8 milliards de francs CFA, alors qu'il avait été initialement programmé à 83.2 milliards. Compte tenu de la réduction des arriérés intérieurs prévus de 15.1 milliards, le déficit budgétaire sur la base caisse devrait atteindre 89.9 milliards de francs CFA. Le financement bancaire serait plus élevé que prévu (17.2 milliards de francs CFA contre

Du côté des recettes, le recouvrement au niveau du bénéfice industriel et commercial et de la TVA a dépassé les prévisions. Toutefois, les recettes fiscales devraient rester légèrement en dessous des prévisions du programme (222 milliards de francs CFA au lieu des 224 milliards envisagés). La cause en est une baisse des importations taxées due à l'accroissement des flux commerciaux avec les pays de la Cédéao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), qui bénéficient de la franchise des droits de porte. Malgré les moins-values au niveau des accises, les recettes de la fiscalité intérieure pourraient dépasser les prévisions initiales, en raison des performances de la TVA et de l'accroissement des redevances minières. Les recettes non fiscales seraient nettement supérieures aux prévisions initiales grâce aux recettes liées aux permis miniers, notamment avec l'octroi d'une nouvelle concession minière (9.8 milliards de francs CFA), et aux dividendes exceptionnels attendus des sociétés minières.

S'agissant des dépenses, les ordonnancements pour les biens et services et les transferts et subventions sont restés nettement en deçà des prévisions. Toutefois, on s'attend à ce que les dépenses courantes soient en phase

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Recettes totales (avec dons)^a	13.4	17.2	18.4	60.8	21.1	20.7	19.7
Recettes fiscales	8.5	11.0	10.3	11.0	10.8	10.9	11.0
Dons	4.1	5.8	7.6	47.5	8.0	7.4	6.4
Dépenses totales (et prêts nets)	18.8	20.3	20.5	19.3	21.9	22.3	22.8
Dépenses courantes	13.1	10.8	9.5	9.4	10.6	10.9	11.1
<i>Sans les intérêts</i>	<i>11.4</i>	<i>10.3</i>	<i>8.9</i>	<i>9.2</i>	<i>10.3</i>	<i>10.6</i>	<i>10.6</i>
Salaires	4.3	3.9	3.6	3.7	3.5	3.4	3.3
Paiements d'intérêts	1.7	0.5	0.6	0.3	0.3	0.3	0.4
Dépenses en capital	5.9	9.4	11.0	9.9	11.3	11.4	11.7
Solde primaire	-3.8	-2.5	-1.5	41.8	-0.5	-1.3	-2.7
Solde global	-5.5	-3.1	-2.1	41.6	-0.8	-1.7	-3.1

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et de l'Institut national de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331382186104>

avec les prévisions, et que celles d'investissements à financement intérieur hors FIP (fonds d'investissement prioritaire) soient légèrement en dessous des prévisions. Par ailleurs, les dépenses FIP pourraient atteindre, sur la base « décaissement », 25 milliards de francs CFA, en grande partie pour la sécurité. Au total, les dépenses hors investissements sur financement extérieur s'élèveraient, en 2007, à 333.4 milliards de francs CFA, contre 319.4 milliards initialement prévus.

S'agissant du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, le différé d'impôts introduit en avril 2007 a été réduit en juillet et éliminé le 1^{er} novembre 2007.

Politique monétaire

Dans le cadre de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), la politique monétaire est conduite au niveau régional par la BCEAO, dont les missions principales sont de maintenir la parité entre le franc CFA et l'euro et de contenir l'inflation. La situation monétaire à la fin du mois de juin 2007 était marquée par un raffermissement des avoirs extérieurs nets, un accroissement des crédits intérieurs et une expansion de la masse monétaire par rapport à décembre 2006. En glissement annuel, on observe une consolidation des avoirs extérieurs nets (27.6 pour cent), une expansion de la masse monétaire de 8.1 pour cent et une réduction des crédits intérieurs

de 6.2 pour cent. La baisse des crédits intérieurs provient d'une amélioration de la position nette du gouvernement de 44.5 milliards de francs CFA, atténuée par un accroissement des crédits à l'économie de 23.6 pour cent.

En ce qui concerne l'inflation, le niveau général des prix serait en progression au cours du deuxième trimestre, après la baisse de 0.3 pour cent enregistrée au cours du premier trimestre. L'indice des prix à la consommation serait passé de 119.9 points en avril 2007 à 123.2 points en juin 2007. Le niveau des prix était relativement bas par rapport au deuxième trimestre 2006, puisque celui-ci était passé de 120.1 points en avril à 127.7 points en juin 2006. Le taux d'inflation en moyenne sur les douze derniers mois est ressorti à -1.4 pour cent en juin 2007, largement en dessous de la norme maximale de 3 pour cent fixée par la commission de l'UEMOA, dans le cadre du suivi des critères de convergence.

Position extérieure

En 2006, le déficit de la balance commerciale était en baisse, pour se situer à -7.5 pour cent du PIB. Cette amélioration tient à l'accroissement de 8 pour cent des exportations, alors que les importations sont demeurées stables. L'uranium représente toujours le premier poste en valeur avec 80 milliards de francs CFA. La hausse des exportations est également

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008(p)	2009 (p)
Balance commerciale	-2.2	-5.1	-8.8	-7.5	-5.1	-6.8	-7.0
Exportations de biens (f.o.b.)	15.0	14.7	13.7	14.0	16.1	15.2	15.1
Importations de biens (f.o.b.)	17.2	19.8	22.5	21.5	21.2	22.0	22.1
Services	-5.5	-5.8	-5.8	-5.4	-5.8	-5.6	-6.3
Revenus des facteurs	-1.0	-0.4	-0.3	-0.1	-0.9	-0.9	-0.9
Transferts courants	1.9	3.6	5.5	4.3	4.8	4.0	4.0
Solde des comptes courants	-6.9	-7.8	-9.4	-8.7	-7.0	-9.2	-10.3

Source : Données du FMI et de la Banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332420444153>

liée à la bonne performance des produits agropastoraux. Les chiffres de l'année 2006 ont montré des résultats encourageants pour les exportations de bétail. En 2006, le compte de capital et des opérations financières a connu une nette amélioration du fait des remises de dettes obtenues dans le cadre de l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale). Le solde global des paiements extérieurs a, lui, dégagé, pour la deuxième année consécutive, un excédent de 83.9 milliards de francs CFA.

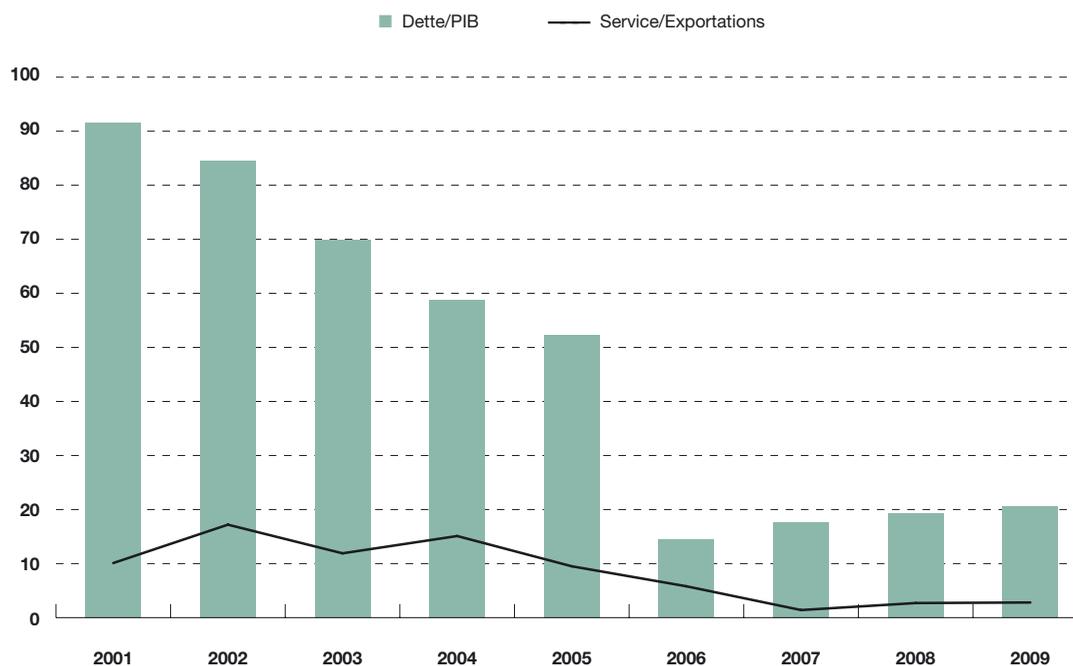
En 2007, les prévisions concernant la balance des paiements tablent sur un excédent de 15 milliards de francs CFA. Le solde commercial devrait s'établir à -188.7 milliards contre -136.1 milliards un an auparavant. Toutefois, selon les données provisoires des statistiques du commerce extérieur, la valeur des exportations du Niger au deuxième trimestre 2007 enregistre une augmentation d'environ 39 pour cent par rapport au trimestre précédent, passant de 37.4 milliards de francs CFA à 57.5 milliards de francs CFA. Cette hausse des exportations est due à une forte croissance des quantités exportées d'uranium. Les importations se sont, quant à elles, modérément accrues au cours du deuxième trimestre 2007, s'établissant à 121.6 milliards contre 89.8 milliards au premier trimestre de la même année, soit une augmentation de 35 pour cent. Celle-ci est en grande partie imputable à l'importation massive de produits pharmaceutiques au deuxième trimestre. Malgré cette hausse, les importations en 2007 devraient se situer à un niveau légèrement inférieur à celui de 2006. Le solde de la balance commerciale pour 2007 serait déficitaire mais en amélioration par rapport à 2006.

La balance des services était prévue devoir se dégrader en 2007 de 17.1 milliards de francs CFA sous l'effet d'une augmentation du fret induite par la hausse des importations, passant à -117.3 milliards. Nonobstant la réduction des charges de la dette publique, les revenus nets sont estimés à -3.2 milliards en 2007 contre -1.8 milliard en 2006, en rapport avec un accroissement des revenus des investissements étrangers. Quant aux transferts courants, ils devraient se renforcer pour atteindre 111.5 milliards du fait des transferts privés.

Au total, le compte courant devrait se détériorer de 38.7 milliards, pour s'établir à -197.7 milliards en 2007. Ainsi, le ratio du solde courant, hors dons, rapporté au PIB, ressortira à -14.8 pour cent, contre -11 pour cent en 2006. Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières ressortira à 212.7 milliards, en baisse de 30.2 milliards par rapport à 2006.

Concernant les relations avec la communauté internationale, le FMI (Fonds monétaire international) a approuvé, en janvier 2005, un programme triennal couvrant la période 2005-07, pour un montant de 40.4 millions de dollars dans le cadre d'une nouvelle FRPC (facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance). Fin juillet 2007, le total des décaissements s'élevait à 37.7 millions de dollars. Le conseil du FMI a approuvé la quatrième revue du programme de FRPC le 8 juin 2007. Pour la cinquième revue appuyée par la FRPC, le Niger a sollicité son achèvement vers la fin de 2007. La Banque mondiale a neuf projets en cours, qui représentaient en mars 2007 des engagements de financement d'environ 285.3 millions de dollars. Au titre

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327738607047>

531

du 9^e FED (Fonds européen pour le développement) 2000-07, le Niger a bénéficié d'une enveloppe de 211 millions d'euros, contre 136 millions d'euros pour le 8^e FED 1995-2000.

La charge de la dette du Niger a été sensiblement réduite par l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et l'IADM. L'application, en 2006, des mesures d'annulation prévues dans le cadre de l'IADM a permis au Niger de bénéficier de l'annulation de 784,3 milliards de francs CFA de dettes et de ramener le ratio de sa dette extérieure sur PIB à 13,4 pour cent. Des négociations sont en cours entre les autorités nigériennes et les pays crédettes du Niger non-membres du Club de Paris (Algérie, Irak et Libye), afin que le pays bénéficie de conditions d'annulation de ses dettes bilatérales comparables. Cependant, les résultats de la récente analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu font apparaître pour le Niger un risque de surendettement modéré, étant donné sa vulnérabilité à un certain nombre de chocs exogènes, notamment aux conditions climatiques. Les projections indiquent

que la charge de la dette s'accroîtrait au fil des années mais resterait, en 2025, à un niveau sensiblement inférieur aux seuils fondés sur la qualité des politiques économiques. Ces résultats soulignent la nécessité de financer les nouveaux investissements en majeure partie par des dons. Si les dons n'atteignaient pas le niveau requis, le pays ne devrait contracter de nouveaux emprunts qu'assortis de conditions très concessionnelles et ne servant qu'à financer des projets hautement productifs.

Questions structurelles

Développements récents

Dans le cadre de la revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière, le gouvernement nigérien a entrepris un certain nombre de réformes. Au niveau de la gestion des dépenses, il a réorganisé les structures du Trésor public, avec séparation des fonctions normatives et comptables ; renforcé le système de

contrôle, avec l'adoption de textes réaménageant le contrôle financier et redéfinissant ses missions ; préparé un manuel de procédure pour le contrôle financier ; transformé la chambre des comptes et de la discipline budgétaire de la Cour suprême en une Cour des comptes indépendante, qui reçoit une assistance technique pour définir ses procédures et former ses agents. Le gouvernement a aussi rendu opérationnelle la nouvelle direction générale de contrôle de marchés publics, dans le but de renforcer les structures de contrôle et d'audit interne des dépenses publiques.

Toutefois, des actions importantes restent à mener dans tous ces domaines pour rendre les structures de contrôle pleinement efficaces. Concernant la régularisation des comptes du Trésor, les balances d'entrée des gestions 1997-2005 ont été intégrées dans les comptes de la balance générale. Les balances pour 2006 sont en train d'être établies. Pour les gestions antérieures à 1996, un projet de texte pour l'apurement des opérations s'y rattachant est en cours de préparation. La loi de règlement pour 2006 avec les comptes de gestion devait être présentée à la Cour des comptes et à l'Assemblée nationale avant la fin 2007.

Le renforcement des administrations fiscale et douanière est également en cours. Au niveau de la douane, la direction de la lutte contre la fraude a intensifié ses contrôles sur les produits exonérés et les entrepôts de stockage. Les unités de vérification exposées de la valeur des importations et des exonérations dans les principaux bureaux douaniers ont été raffermies. Par ailleurs, l'interconnexion entre les bureaux frontaliers de Torodi et de Gaya et le bureau de Niamey permet un suivi beaucoup plus rigoureux des opérations de dédouanement. L'étape suivante est la mise en réseau des principaux bureaux frontaliers avec ceux de plein exercice de l'intérieur. Pour ce faire, une assistance de l'Union européenne a été sollicitée. Concernant la direction générale des impôts, la priorité porte sur la réduction du nombre des arriérés, la simplification du circuit du contentieux, l'amélioration du contrôle fiscal grâce au renforcement des effectifs et de leur formation, un meilleur recouvrement, et la rédaction de manuels de procédure.

Au niveau de l'agriculture, les autorités ont décidé de mettre l'accent sur la maîtrise de l'eau. Il s'agit de construire des ouvrages hydrauliques pour promouvoir les cultures irriguées, diversifier les productions agricoles et créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire.

Dans le domaine minier, depuis l'adoption du nouveau code en août 2006, plus de cent nouveaux permis de recherche ont été octroyés. L'Onarem (Office national de recherches minières) qui, dans ses fonctions, devait aussi effectuer des recherches, a été remplacé par deux nouveaux organismes récemment créés : le Centre de recherche géologique et minière, et la Sopamin (Société de patrimoine des mines du Niger), à laquelle ont été transférées les parts de l'État dans les sociétés d'uranium en opération précédemment détenues par l'ex-Onarem. La Sopamin a vocation à exercer des opérations commerciales telles que la vente d'uranium. En outre, pour la fiscalité minière, les procédures de liquidation de la redevance minière seront renforcées, avec un rôle plus important attribué à la douane. Pour permettre une évaluation précise des bénéfices imposables des sociétés minières, les services de la Direction générale des impôts seront consolidés.

Le nouveau code pétrolier a été adopté en mars 2007, le décret d'application ainsi que les contrats types l'ont été en mai 2007. Le code envisage deux catégories de régimes de concession et de partage de production. Aucun nouveau permis n'a été octroyé jusqu'à présent sous le nouveau code.

Concernant l'amélioration du climat des affaires, des progrès ont été accomplis pour simplifier les procédures et réduire les coûts relatifs à la création de nouvelles entreprises. Depuis la fin 2006, les procédures d'inscription à la Caisse nationale de sécurité sociale et à l'Agence de promotion de l'emploi ont été unifiées. Le paiement de la patente synthétique lors du démarrage des activités est désormais différé, le taux d'enregistrement a été réduit de 5 points pour certains actes de cession, et le paiement obligatoire de l'inscription à la chambre de commerce a été supprimé. Malgré cela, l'analyse de l'ISCG (indicateur synthétique conjoncturel global) fait apparaître une baisse d'activité

dans le milieu des affaires. L'ISCG, qui était de 14.1 pour cent au premier trimestre 2007, s'est établi à 6.3 pour cent au deuxième trimestre 2007, soit une baisse de 55.3 pour cent.

En matière de gouvernance économique, le gouvernement a accepté en 2006 d'intégrer toutes les ressources PPTE aux budgets des ministères de tutelle, sur la base de leurs résultats en matière de gestion et de réformes budgétaires. Cela a été fait pour les secteurs de la santé et de l'éducation (soit près de 60 pour cent des ressources au titre de l'initiative PPTE pour 2006). Le gouvernement a établi une liste des éléments de réduction de la pauvreté pour 2005 et 2006, qui a été incluse dans la loi de finances de 2006. Les ministères de tutelle participent à un système de gestion de trésorerie pour assurer la protection de leurs dépenses prioritaires.

La lenteur du processus de privatisation de la Nigélec (la société nigérienne d'électricité), qui prévoit la cession de 51 pour cent du capital sous la forme d'une concession unique de vingt-cinq ans, et de la Sonidep (Société nigérienne des produits pétroliers), a amené les autorités nigériennes à revoir en 2005, avec l'aide de la Banque mondiale, la stratégie de privatisation de ces deux entreprises. L'accélération de la restructuration de la Nigélec et la Sonidep devrait permettre à ces entreprises publiques de disposer des capacités techniques et financières requises pour développer leurs activités et contribuer davantage à la croissance.

La réforme du secteur financier doit toujours porter sur le désengagement de l'État du capital du CDN (Crédit du Niger). Le processus de privatisation du CDN est bien avancé et l'offre de vente devait être présentée à la fin 2007. La restructuration de l'Office national de la Poste et de l'épargne est achevée avec l'établissement de deux branches : Niger Poste, chargée des activités postales, et Finaposte pour la prestation des services financiers. Afin de permettre à Finaposte de satisfaire aux exigences en matière de capital et postuler pour l'obtention d'une licence auprès de la BCEAO, le gouvernement a fourni un capital de 1 milliard de francs CFA. Pour équilibrer le bilan d'ouverture de Finaposte, l'État envisage d'émettre des

titres non négociables à hauteur de l'écart entre l'actif et le passif. Il envisage aussi, afin de lui permettre de disposer de ressources stables et de respecter certains ratios prudentiels, de constituer un dépôt en compte courant associé. Les modalités de règlement des avoirs des déposants de l'ex-Caisse nationale d'épargne seront définies après l'obtention de l'agrément.

La restructuration des deux plus grandes institutions de microfinance, Taimako et le Mouvement des caisses populaires d'épargne et crédit, devrait prochainement être engagée. Une agence de régulation de la microfinance a été créée en avril 2007, mais elle doit encore être dotée des moyens matériels et humains nécessaires à sa mission pour être opérationnelle. En matière de lutte anti-blanchiment, la cellule nationale de traitement des informations financières, fondée en 2004, est opérationnelle.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Depuis plus d'une décennie, le secteur de l'ETFP (l'enseignement technique et la formation professionnelle) a fait l'objet de plusieurs forums et études appuyés par différents partenaires (Bureau international du travail, Banque mondiale, Coopération française, etc.). On peut notamment citer la déclaration de Zinder sur l'éducation (1982) ; les États généraux de l'éducation (1992) ; le séminaire de réflexion de Kollo sur l'ETFP (1992) ; l'atelier sur la restructuration et le perfectionnement des appareils de l'ETFP (1997) ; le séminaire sur la formation continue (2001) ; les Assises nationales de la formation professionnelle continue (2001), ou encore l'atelier de restructuration des filières et des conditions d'accès à l'École normale supérieure (2003). Toutefois, c'est la loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif, qui détermine les principes fondamentaux régissant le système éducatif. Dans son article 25, elle donne à l'enseignement technique et professionnel trois missions essentielles : fournir un personnel capable d'appliquer les connaissances professionnelles et techniques pour développer l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, l'industrie, le commerce et l'économie ; assurer la formation continue des professionnels ; préparer les jeunes à la vie active.

D'autres textes législatifs concernent l'ETFP. Citons la loi sur l'apprentissage adoptée par l'ordonnance n° 96-039 du 29 juin 1996, qui met l'accent essentiellement sur l'âge d'admission en apprentissage et sur les droits et obligations des parties, notamment le maître d'apprentissage et l'apprenti. Et encore la loi sur l'artisanat adoptée par l'ordonnance n° 92-026 du 7 juillet 1992, portant orientation de la politique nationale sur le secteur artisanal. Tous ces actes ont été concrétisés par l'élaboration du programme décennal de développement de l'éducation, qui traite de l'ETFP.

Le secteur de l'ETFP est très hétérogène, diversement adapté et efficace. Dans sa composante institutionnelle, le système d'enseignement reproduit un modèle scolaire importé, offrant une offre standardisée de formation dans des filières inadaptées. Il est, dans cette configuration, relativement efficace sur le plan de la formation, contestable dans le domaine de l'insertion et, en tout état de cause, coûteux et rigide, impossible à déployer à l'identique sur l'ensemble de la population à former. Il est, en conséquence, inadapté aux réalités socio-économiques du pays.

Plusieurs ministères sont en charge de la formation professionnelle et technique. On peut citer le ministère de l'Éducation de base I et de l'Alphabétisation, le ministère des Enseignements secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie, le ministère du Développement social, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant, le ministère de la Santé publique et de la Lutte contre les endémies, le ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire, le ministère des Sports, de la Culture et des Jeux de la francophonie, le ministère de la Jeunesse et de l'Insertion professionnelle des jeunes, le ministère du Développement agricole, le ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification, le ministère des Ressources animales, le ministère des Transports et du Tourisme, le ministère de Mines et de l'Énergie, le ministère de la Communication, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion du secteur privé, la Primature... Avec une telle pléthore de tutelles, le secteur de l'ETFP

souffre d'un manque de coordination, de synergie et de vision intégrée du développement du secteur pour faire face aux défis auxquels il est confronté. Une réforme institutionnelle d'envergure serait nécessaire pour définir et délimiter les compétences d'une tutelle indépendante ou autonome.

Pour la majeure partie de la population, l'acquisition de compétences professionnelles se fait par la formation sur le tas, canal quasi exclusif d'accès aux métiers artisanaux. Cet apprentissage repose sur l'imitation, sans apport théorique.

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont dispensés dans onze établissements publics (un lycée technique, un lycée d'enseignement professionnel, neuf centres de formation professionnelle et technique) et quarante et un établissements privés. Jusqu'à une date récente, l'offre de formation publique était concentrée à Niamey. Dorénavant, les huit régions du pays disposent d'au moins un centre public de formation professionnelle et technique. Les établissements publics sont relativement bien dotés en infrastructures, mais ils ne fonctionnent pas toujours au maximum de leurs capacités, du fait de l'insuffisance des ressources disponibles et des enseignements. Dans le privé, les infrastructures sont surexploitées et peu adaptées à l'enseignement.

Le secteur de l'ETFP accueillait, en 2004, 2,5 pour cent des élèves du secondaire pour un effectif total de 4 608 inscrits, dont plus de la moitié (2 534) dans des établissements privés. Dans le secteur public, le nombre d'élèves a considérablement baissé, passant de 3 995 en 1999 à 2 074 en 2004/05. Les filles sont sous-représentées dans l'ETFP: leur effectif au cours de la même période était estimé à 39 pour cent, dont 72 pour cent dans des établissements privés, contre 44 pour cent chez les garçons. Malgré un faible taux de redoublement (5 pour cent en 2004/05), la qualité de l'enseignement dans l'ETFP n'est pas des meilleures. Ainsi, les taux de réussite, dans le public, qui se situaient généralement au-dessus de 80 pour cent jusqu'à la fin 1990, ont significativement baissé, entraînant une hausse des redoublements dans les classes finales.

Le coût par élève est passé de 720 295 francs CFA en 1998 à 1 232 197 francs CFA en 2002, en raison notamment de la chute des effectifs scolarisés. L'offre de formation dans l'ETFP est essentiellement orientée vers le secteur tertiaire et fondée sur des descriptions d'emplois qui existent rarement en milieu rural. La formation professionnelle et technique destinée aux travailleurs ruraux n'existe pas. De ce fait, la main-d'œuvre qualifiée est rare et inadaptée aux besoins de l'économie nationale.

D'une manière générale, le rendement de l'ETFP est fortement contrarié par la croissance démographique (3.3 pour cent par an), la jeunesse de la population (49.4 pour cent a moins de 15 ans), la rareté des ressources qui limite les possibilités d'investissement (infrastructures, acquisition de manuels et d'équipements), les coûts disproportionnés par rapport aux ressources de l'État, leur répartition inéquitable entre les différents enseignements, et l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.

En l'absence d'un système de financement efficace, la mise en œuvre de la politique de l'EFPT risque de ne pas connaître l'aboutissement souhaité. Le financement de l'ETFP est assuré par cinq sources identifiées qui sont : le gouvernement, à travers ses prévisions budgétaires pour l'ETFP; les collectivités locales qui pourraient consacrer un pourcentage de leur budget au secteur de la formation professionnelle ; les bailleurs de fonds (institutions internationales et partenaires bilatéraux) ; les parents ; les ONG (organisations non gouvernementales).

En soutien à la promotion de l'emploi, le gouvernement veut développer la formation technique et professionnelle correspondant aux besoins économiques. Pour ce faire, il a retenu les actions suivantes : le recentrage de la formation technique et professionnelle sur les compétences du secteur rural, moteur de la croissance, et sur les métiers d'accompagnement ; la réhabilitation et la coordination du dispositif national de la formation, ainsi que le renforcement des instituts supérieurs de formation technique ; le renforcement et la modernisation des capacités du secteur informel en matière de création

d'emplois décents ; le développement de la formation initiale professionnalisante et/ou en alternance à travers l'apprentissage ; la pérennisation des financements de la formation technique et professionnelle.

En outre, le gouvernement souhaite réorienter les programmes d'enseignement en diversifiant l'offre de formation et en l'adaptant aux nécessités de l'économie. Cela impliquera de rendre opérationnels les nouveaux centres de formation technique et professionnelle. En effet, sept nouveaux centres ont été créés en 2005 dans les chefs-lieux de région, en dehors de la communauté urbaine de Niamey. Il s'agira de les doter d'infrastructures et d'équipements en fonction d'une spécialisation de l'activité déterminée par leur environnement socio-économique. Le gouvernement devra aussi poursuivre l'implantation de centres de formation en développement communautaire, afin d'arriver à un centre par département en 2015. Cette étape est important pour offrir aux personnes déscolarisées une formation professionnelle de base facilitant leur insertion.

Le financement de l'Office national de la formation professionnelle devra être assuré afin de pérenniser le dispositif de formation professionnelle décentralisé mis en œuvre dans le cadre du projet Nigentech II et de développer l'apprentissage. D'autres objectifs importants ont été recensés. Comme assurer la viabilité du Centre des métiers du cuir du Niger et identifier les filières susceptibles d'y recourir pour offrir aux artisans les outils d'une professionnalisation de leur activité. Ou encore promouvoir l'accès des filles à l'ETFP, notamment aux filières agricoles et industrielles ; développer un dispositif de formation continue qualifiant pour offrir une formation professionnelle aux élèves ayant abandonné leurs études, mais aussi pour permettre à une partie de la population active dont les compétences ne sont plus en rapport avec les exigences technologiques actuelles d'obtenir une nouvelle qualification. Il faudra aussi accompagner le développement du secteur privé en rénovant la réglementation existante en matière d'ouverture d'établissements et de filières de formation, et en développant les mesures incitatives à son égard. Enfin, la rationalisation de la carte des formations s'impose

dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement de l'ETFP impliquant les responsables des organisations professionnelles.

Contexte politique

La scène politique nigérienne de 2007 a été marquée par deux événements. En mars, il y a d'abord eu le remaniement du gouvernement, dominé par une coalition de quatre partis : le MNSD (Mouvement national pour la société de développement), la CDS (Convention démocratique et sociale), le RSD (Rassemblement social démocratique) et le RDP (Rassemblement pour la démocratie et le progrès). Puis, en juin, la contestation des élus parlementaires, qui a abouti au renversement du gouvernement pour cause de corruption et de mauvaise gestion des affaires publiques. Le nouveau Premier ministre issu du MNSD, le parti au pouvoir, a formé son gouvernement – avec huit femmes contre six dans le précédent – malgré l'opposition du PNDS (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme), principale formation de l'opposition.

On a aussi observé, durant cette année, une recrudescence des attaques de la rébellion touareg du MNJ (Mouvement du Niger pour la justice, interdit) contre l'armée dans la région désertique du nord du pays, où sont installées des mines d'uranium. À la suite de ces agressions armées, les autorités nigériennes ont décidé d'expulser le directeur général local du groupe nucléaire français Areva, soupçonné d'avoir des relations avec le MNJ. Cette expulsion intervient après celle d'un expert en sécurité travaillant pour Areva sur un site de prospection d'uranium à Imouraren, attaqué par le MNJ. Une partie de la presse nigérienne reproche à Areva de soutenir les rebelles. Des manifestations ont eu lieu à Niamey pour dénoncer l'aide du groupe français, mais aussi de la Libye, à la rébellion touareg, « avec pour but d'entretenir des troubles dans le nord en vue d'y empêcher toute prospection et exploitation minière et pétrolière ».

La situation sociale est demeurée sous tension en 2007. Les ONG nigériennes ont également exprimé leur mécontentement, en menaçant de protester et en

exigeant l'audit des fonds de l'annulation de la dette (initiative PPTE). Cette situation de tension a conduit le président Mamadou Tandja à prolonger de trois mois « l'état de mise en garde » qui renforce, depuis août 2007, les pouvoirs de l'armée et de la police dans le nord du pays.

Contexte social et développement des ressources humaines

L'éducation a connu des progrès entre 2004 et 2006, mais le Niger est encore loin de l'enseignement primaire universel. Le taux brut de scolarisation primaire est monté à 45.4 pour cent en 2004 et 50.6 pour cent en 2005. Le taux d'achèvement des études est passé de 25.6 pour cent à 36.4 pour cent pendant la période 2001-05, mais les résultats restent inférieurs à l'objectif de 44 pour cent fixé dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de 2002 pour l'année 2005. L'établissement d'un programme d'enseignement post-primaire, qui est en cours de préparation, aidera à définir un cadre stratégique pour assurer un développement durable de l'enseignement secondaire et d'autres composantes du système, face à la demande croissante des élèves parvenus en fin d'études primaires. À la suite de l'audit de juin 2006, qui a fait apparaître une mauvaise gestion des fonds des programmes financés par les donateurs dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a récemment pris des mesures correctives, parmi lesquelles la radiation de deux ministres.

Au niveau de la santé, le gouvernement a adopté en février 2005 un plan de développement sanitaire pour une période de cinq ans (2006-10). Le programme est financé par un crédit de 35 millions de dollars approuvé par l'*International Development Agency* en janvier 2006. Des progrès ont été observés ces dernières années : le taux de mortalité infantile est de 110.8 pour mille en 2007, contre 123 pour mille en 1998, et le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 188 pour mille, contre 262 pour mille en 1998. Si la tendance à la baisse actuelle du taux de mortalité des moins de 5 ans se poursuit, l'indicateur tombera bien au-delà de l'OMD (Objectif du Millénaire pour le développement)

numéro 4, qui est d'atteindre 107. Les taux nationaux de vaccination des enfants sont passés de 60 pour cent en 1998 à 83.5 pour cent en 2006, selon des sources nationales. En 2002, le gouvernement a adopté un plan stratégique de lutte contre le VIH/Sida, mis en place avec l'appui des partenaires au développement. Huit unités de coordination régionales de lutte ont été créées, ainsi que vingt-quatre comités sectoriels. L'accès aux antirétroviraux est possible au Niger depuis 2004, mais il doit être élargi. Le taux de prévalence du VIH/Sida est faible par rapport aux moyennes régionales. Il est tombé de 0.87 pour cent en 2002 à 0.7 pour cent en 2006.

Pour le Niger, les seules données quantitatives disponibles pour une appréciation directe de l'évolution de la pauvreté sont celles de l'enquête Quibb (questionnaire des indicateurs de base du bien-être) réalisée en 2005, qui estime à 62.1 pour cent la proportion des personnes pauvres au Niger, et les résultats de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages de 1993, qui ont situé l'incidence de la pauvreté à 63 pour cent en 1992.

En l'absence de données intermédiaires permettant une analyse directe de l'évolution de la situation en matière de pauvreté, une méthode indirecte d'évaluation, fondée sur la rétro-projection des dépenses de consommation, a été utilisée. Avec cette méthode, en prenant l'hypothèse d'une constance des inégalités, on constate que l'incidence de la pauvreté est demeurée stable entre 1992 et 2005. L'amélioration de la croissance économique observée entre 2002 et 2005 n'a fait que compenser les contre-performances réalisées dans les années 1990. Cependant, avec la hausse du PIB par tête d'habitant entre 2002 et 2005 (0.4 pour cent en moyenne annuelle sur les quatre années), on peut s'attendre à un léger recul de la pauvreté au Niger. À cet égard, en se fondant sur la double hypothèse d'une élasticité de la pauvreté¹ par rapport au revenu par tête de -0.93 (niveau moyen retenu par le programme économique régional de l'UEMOA) et d'une constance des inégalités de revenus, il est possible d'estimer la

baisse de la pauvreté entre 2002 et 2005 à 1.5 point de pourcentage. L'incidence de la pauvreté en 2002 était donc de 63.6 pour cent.

Les résultats de l'enquête Quibb apportent néanmoins une précision qualitative : près de 66 pour cent des ménages estiment que leurs conditions de vie se sont relativement améliorées entre 2000 et 2005. Au niveau national, les principaux facteurs de changement sont, par ordre d'importance : l'augmentation du nombre d'activités dans les ménages (28 pour cent), la disponibilité d'un emploi (16 pour cent), la création d'une entreprise ou d'une nouvelle activité (15 pour cent), la migration (15 pour cent).

Le taux de chômage s'élève officiellement à environ 16 pour cent en 2005. Il est plus important dans les centres urbains (19.4 pour cent) que dans les zones rurales (15.2 pour cent). Les femmes sont le plus touchées avec un taux de 25 pour cent, contre près de 12 pour cent pour les hommes. La tranche d'âge des 15-29 ans enregistre les taux les plus élevés (24 pour cent). En général, les personnes les plus exposées au chômage sont celles ayant un niveau d'instruction relativement faible. Par ailleurs, la population d'enfants travailleurs représente plus de 15 pour cent de la population active. Cette situation s'explique en partie par la pauvreté qui pousse les ménages à détourner leurs enfants des structures éducatives, ce qui se traduit par la baisse de la qualité de la main-d'œuvre et entraîne un cercle vicieux de la pauvreté. Ainsi, 57.6 pour cent des enfants sont actifs lorsqu'ils n'ont pas d'instruction.

En outre, le taux de sous-emploi est très élevé : 34.6 pour cent en 2005 – 38.3 pour cent pour les femmes et 32.9 pour cent pour les hommes. Le sous-emploi concerne principalement les populations rurales (86.3 pour cent) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

Il existe une inadéquation persistante entre la demande et l'offre d'emploi. À cela deux raisons : la forte croissance démographique et la déficience

1. L'élasticité de pauvreté mesure l'impact de l'évolution du PIB par tête sur le taux de pauvreté.

structurelle de l'offre. Cette carence a différentes causes : l'archaïsme des techniques de production – en particulier dans le secteur rural –, le caractère embryonnaire du

secteur secondaire et la désorganisation du secteur informel.

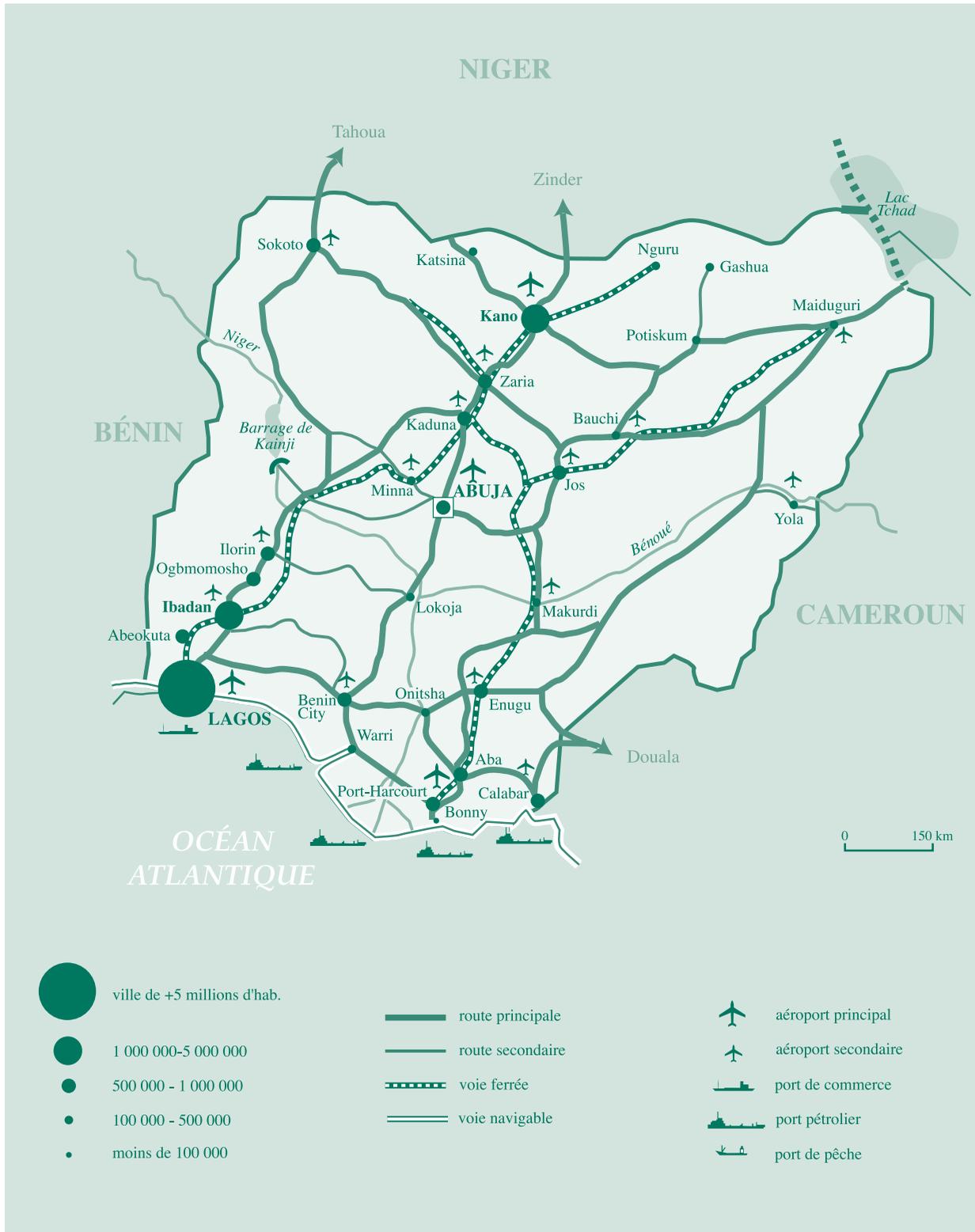
Nigeria



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 924
- Population en milliers (2007) : 148 093
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 446
- Espérance de vie (2007) : 46.9
- Taux d'analphabétisme (2007) : 26.9

Nigeria

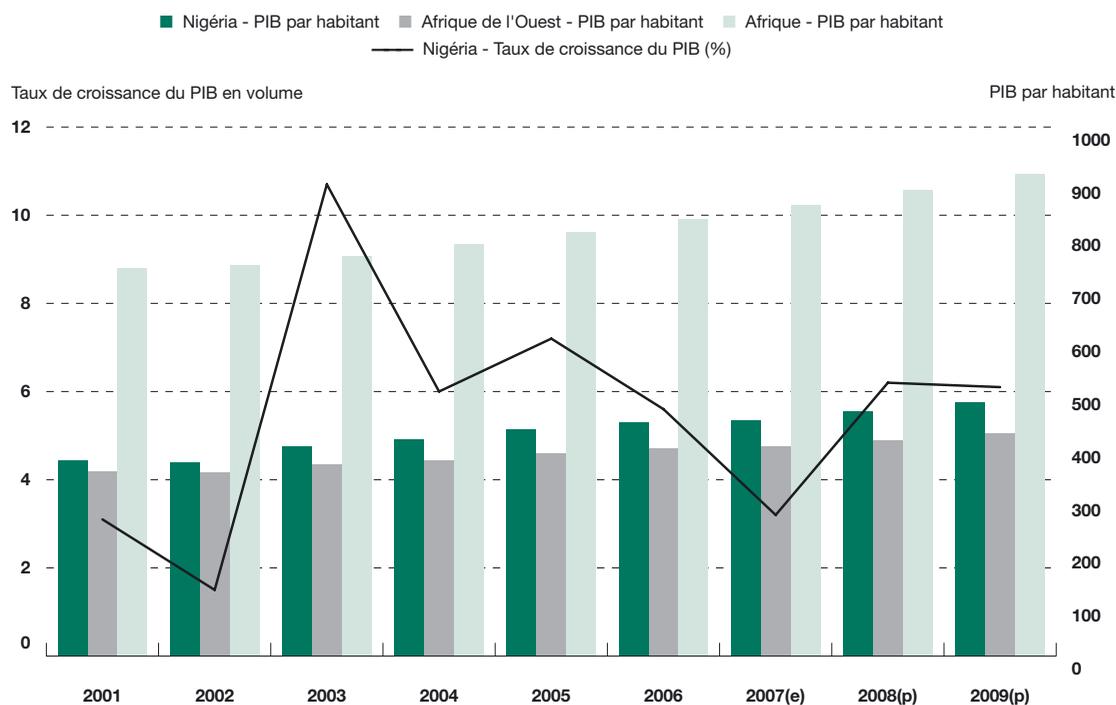


L'ANNÉE 2007 A ÉTÉ RICHE EN événements pour le Nigeria, d'un point de vue aussi bien politique qu'économique. L'instabilité continue du delta du Niger – producteur de pétrole – a pesé sur la croissance, mais les perspectives économiques à moyen terme sont soutenues par les cours élevés du brut et une politique macro-économique prudente. Au niveau politique, les élections ont été entachées par de fortes allégations de fraude et des tentatives d'intimidation ; le nouveau président a toutefois pris ses fonctions sereinement et semble s'engager sur la voie de réformes économiques.

La stratégie nationale de maîtrise et de développement économiques (*National Economic Empowerment and Development Strategy - Needs*), destinée à accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), reste le cadre de référence pour les réformes économiques. Les recettes pétrolières ont été gérées avec précautions et ont permis d'économiser des recettes dans le cadre de la règle

Les réformes, la relative stabilité politique et l'envolée des cours du pétrole ouvrent la voie à une réduction de la pauvreté.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325286228024>

budgétaire sur le prix du pétrole. À la mi-octobre 2007, le Nigeria a achevé avec succès un programme du FMI, l'instrument de surveillance des politiques (*Policy Support Instrument - PSI*)¹ qui s'est déroulé sur deux ans.

Les performances économiques ont été mitigées en 2007 : le taux de croissance en volume du PIB a ralenti à 3.2 pour cent et l'inflation s'est maintenue en dessous de la barre des 10 pour cent, à 6.7 pour cent. En outre, des avancées ont été observées dans le secteur financier, la gestion de la dette, la gestion des réserves en devises, la stabilité du taux de change, et la lutte contre la corruption. La prudence budgétaire a été institutionnalisée avec la mise en place des lois sur les marchés publics et la responsabilité budgétaire (*National Procurement and Fiscal Responsibility Acts*). Toutefois, l'économie du Nigeria se caractérise toujours par des infrastructures dans un état déplorable, une insécurité omniprésente, un niveau de pauvreté élevé et des tensions politiques et ethniques latentes, notamment dans les régions productrices de pétrole.

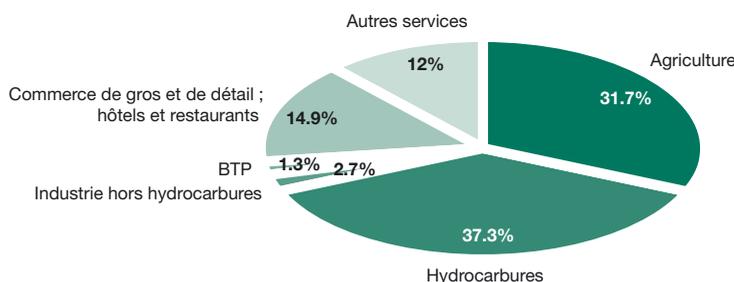
Les efforts de la Needs pour résoudre les problèmes structurels et institutionnels de l'économie, s'attaquer à la corruption et réformer la gestion des dépenses publiques sont en train de porter leurs fruits. La première phase (2004-07) étant achevée, un programme plus ambitieux est en cours d'approbation, après avoir été soumis à plusieurs révisions. Le pays continue également à améliorer sa gouvernance et sa transparence,

notamment grâce à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives du Nigeria (*Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative - Neiti*) portant sur l'industrie pétrolière et gazière. Tous ces efforts sont destinés à améliorer le climat d'investissement.

Développements économiques récents

Ces dernières années, le Nigeria a fait des progrès importants en matière de croissance durable et de stabilité macro-économique, profitant du cours mondial élevé du pétrole pour entreprendre des réformes économiques audacieuses. Le taux de croissance du PIB en volume est ressorti en moyenne à 6.5 pour cent pendant la période 2003-07, mais a ralenti pour passer d'un pic à 10.7 pour cent en 2003 à 7.2 pour cent en 2005, 5.6 pour cent en 2006 et 3.2 pour cent en 2007 (estimation). Ce ralentissement est essentiellement dû aux perturbations de la production de pétrole dans le delta du Niger. La production pétrolière en volume s'est contractée de 4.5 pour cent en 2006, après une croissance très modeste de 0.5 pour cent en 2005. On estime que la production pétrolière s'est encore contractée de 5.6 pour cent en 2007. En revanche, les performances des secteurs non pétroliers ont été très encourageantes, affichant une croissance de 8.6 pour cent en 2005, 9.4 pour cent en 2006 et de 9.8 pour cent en 2007 (estimation).

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimation des auteurs sur la base des données du Bureau central de statistiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326434024450>

1. Le PSI est un programme du FMI visant à aider le pays à conserver une politique macro-économique prudente, à renforcer ses institutions financières et à créer un environnement propice au développement d'un secteur privé solide. Il implique une surveillance sans financement de la part du FMI.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	27.7	21.8	15.2	12.2	7.2	5.0	4.5	2.8
Publique	7.6	10.2	12.0	10.0	8.0	1.9	1.7	1.4
Privée	20.1	11.6	18.0	14.0	6.5	3.2	2.8	1.4
Consommation finale	74.8	56.1	8.9	7.3	7.0	6.2	5.4	5.2
Publique	13.2	21.8	6.1	6.2	6.2	1.8	1.9	1.9
Privée	61.6	34.3	11.0	8.2	7.5	4.4	3.5	3.3
Solde extérieur	-2.5	22.0				-8.0	-3.7	-1.9
Exportations	37.1	56.6	-2.5	4.9	6.6	-1.2	2.2	2.9
Importations	-39.5	-34.6	13.6	10.6	8.4	-6.8	-5.9	-4.9
Taux de croissance du PIB, en volume	-	-	-	-	-	3.2	6.2	6.1

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330161578876>

Avec la stabilité relative du delta du Niger – revenue après la tenue de négociations entre le gouvernement et les autonomistes – et l'augmentation des investissements dans les gisements pétroliers situés au large (*offshore*), la production de pétrole devrait bientôt remonter progressivement. Le PIB en volume devrait donc augmenter de 6.2 pour cent en 2008 et de 6.1 pour cent en 2009.

Les principaux secteurs non pétroliers ont été les télécommunications, le commerce, les industries manufacturières et l'agriculture. L'agriculture (31.7 pour cent du PIB) a enregistré une croissance de 7.7 pour cent en 2007, contre 7.4 pour cent en 2006. Les industries manufacturières ont progressé de 9.9 pour cent en 2007, mais ne représentent qu'environ 4 pour cent du PIB en volume. La croissance rapide du secteur des communications s'est poursuivie en 2007 avec un taux de croissance de 32.9 pour cent, contre 28.4 pour cent en 2005 et 34.5 pour cent en 2006.

L'investissement total a augmenté de 15.2 pour cent en 2007 (estimations) et il devrait progresser de 12.2 pour cent en 2008 et 7.2 pour cent en 2009. L'investissement et la consommation privés restent les principaux moteurs du PIB en volume, puisqu'ils ont contribué à sa croissance à hauteur respective de 3.2 pour cent et 4.4 pour cent en 2007. La faible

croissance du secteur pétrolier a continué à contracter la contribution du compte des opérations extérieures dans la croissance.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

La politique budgétaire du Nigeria a continué à suivre le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), dans le but de veiller à la maîtrise des dépenses et au respect des procédures en matière de marchés publics. Le CDMT de 2007-09 a conduit à une meilleure cohérence et à une consultation accrue dans l'élaboration du budget 2007. Les recettes budgétaires consolidées des trois échelons de gouvernement (fédération, États et autorités locales) sont ressorties en moyenne à 42.1 pour cent du PIB au cours de la période 2005-07, avec une contribution du pétrole et du gaz à hauteur de 82 pour cent. Les dépenses consolidées ont représenté 33.8 pour cent du PIB sur la même période, ce qui induit un excédent budgétaire moyen très confortable de 8.2 pour cent du PIB. En revanche, le budget fédéral a enregistré un déficit de 1.1 pour cent du PIB en 2007, 2.7 pour cent du PIB en 2006 et un petit excédent de 1.1 pour cent du PIB en 2005.

Le pays continue à suivre la règle budgétaire consistant à mettre de côté les recettes pétrolières lorsque les cours dépassent un seuil spécifique (fixé à 40 dollars le baril pour 2007), en déposant les rentrées excédentaires sur un compte spécial. Le solde excédentaire du compte de pétrole brut s'élevait à 11.66 milliards de dollars (USD) à la fin du mois de juin 2007. Les autorités sont en train de réviser le CDMT pour la période 2008-10, afin que les soldes budgétaires reflètent la stabilité macro-économique. En 2007, un service spécial a été créé au sein du ministère des Finances, avec pour mission d'aider au renforcement des politiques fiscales du gouvernement fédéral, tout en menant un débat sur la fiscalité. La très attendue loi sur la responsabilité budgétaire (*Fiscal Responsibility Bill*), qui tend à instaurer la prudence budgétaire et une meilleure gestion des fonds publics au niveau fédéral, a été ratifiée début novembre 2007 par le président.

Le pétrole a continué à être la première source de recettes de l'État en 2007 ; il a représenté 28.1 pour cent du PIB contre 26.4 pour cent en 2006. Avec un cours du pétrole favorable et un calme relatif dans la région du delta du Niger, les recettes pétrolières devraient augmenter à 35.8 pour cent du PIB en 2008 et 34.5 pour cent en 2009. Les intérêts sur la dette publique auraient baissé de 2.2 pour cent du PIB en 2006 à 1.2 pour cent en 2007, suite au règlement définitif des dettes au club de Paris et au club de Londres.

En 2007, les dépenses ont augmenté de manière importante (d'environ 1.75 pour cent du PIB non pétrolier), en raison d'un report plus important que prévu des dépenses de capital du budget d'investissement de 2006. Les autorités ont aussi proposé un budget 2007 complémentaire. Celui-ci redonne la priorité aux dépenses, qui sont augmentées, tout en cherchant à accroître les recettes afin d'atteindre l'objectif de déficit primaire non pétrolier de l'État fédéral pour la fin 2007. Une augmentation du salaire des fonctionnaires de 15 pour cent, d'abord prévue pour les services ayant mis en place le programme de réforme de l'administration, a été étendue à tous les services, avec effet rétroactif au début de l'année. Pour compenser l'impact de ces hausses de salaire sur le budget, il a été notamment décidé de geler les abandons et exemptions de droits de douane.

Politique monétaire

La banque centrale du Nigeria (*Central Bank of Nigeria - CBN*) a adopté un nouveau cadre d'instauration de la politique monétaire, qui a débuté en décembre 2006. Ce nouveau cadre prévoit un écart de 3 pour cent au-dessus et en dessous du taux d'intervention à court terme déterminé par la CBN. La limite supérieure est constituée par le taux des prises en pension pratiqué par la CBN vis-à-vis des banques. La limite inférieure est constituée par le taux d'intérêt

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	29.4	43.0	43.4	43.0	39.9	42.5	41.2
Recettes fiscales	29.0	42.4	43.0	42.8	39.6	42.3	41.0
Recettes pétrolières	21.8	34.9	36.8	36.7	33.1	35.8	34.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	32.5	33.1	32.7	34.5	34.3	32.5	32.7
Dépenses courantes	14.4	9.8	10.8	11.3	10.9	10.4	10.5
<i>Sans les intérêts</i>	6.5	7.4	7.8	9.1	9.7	9.3	9.5
Salaires	3.9	4.6	4.1	4.5	4.7	4.5	4.5
Paiement d'intérêts	7.9	2.4	3.0	2.2	1.2	1.1	1.1
Dépenses en capital	11.5	7.5	6.8	7.3	8.2	8.0	8.1
Solde primaire	4.8	12.3	13.7	10.7	6.8	11.0	9.6
Solde global	-3.1	9.9	10.7	8.4	5.6	9.9	8.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

que la banque centrale paie sur les dépôts au jour le jour effectués chez elle par les autres banques. Pour 2006, le taux d'intervention a été fixé à 10 pour cent ; les taux des prêts et des dépôts s'établissaient donc respectivement à 13 et 7 pour cent.

Les objectifs de la politique monétaire en 2007 étaient de garantir la stabilité des prix et d'adhérer aux objectifs du PSI sur les agrégats monétaires. Avec la baisse de l'inflation et une position extérieure forte, le taux d'intervention à court terme a baissé de 200 points de base, passant de 10 pour cent à 8 pour cent en juin. De plus, la bande de fluctuation autour du taux d'intervention à court terme a été réduite de 600 à 500 points de base : le taux sur les dépôts auprès de la banque centrale est ainsi redescendu à 5.5 pour cent (contre 7 pour cent) et le taux des prises en pension à 10.5 pour cent (contre 13 pour cent). Cependant, en raison des pressions inflationnistes croissantes enregistrées au cours du dernier trimestre 2007, la CBN a augmenté le taux d'intervention à court terme, en octobre et décembre, à 9.5 pour cent.

La croissance de la masse monétaire au sens large (M2) a dépassé la fourchette visée en 2006 et 2007, avec des taux respectifs de 30.6 pour cent et 30.9 pour cent. Toutefois, la croissance rapide de M2 n'a pas encore provoqué de hausse de l'inflation. L'inflation d'une année sur l'autre n'a pas dépassé 10 pour cent en 2007, avec un plus bas de 6.6 pour cent à la fin du mois de décembre, contre 8.5 pour cent en 2006 et 11.6 pour cent en 2005. L'inflation de base a aussi régressé en 2007 avec un plus bas de 9.2 pour cent à la fin du mois de décembre, très en retrait par rapport au taux de 17.3 pour cent enregistré en 2006. Les taux d'intérêt sont restés plutôt stables et positifs en termes réels tout au long de l'année, à l'exception du taux des dépôts d'épargne qui a été constamment négatif en termes réels.

Après être resté relativement stable, le naira nigérian (NGN) s'est apprécié au cours du dernier trimestre

2007, ce qui a entraîné une hausse globale de sa valeur de 8.7 pour cent entre la fin du mois de décembre 2006 et décembre 2007².

L'efficacité de l'intermédiation dans l'économie s'est améliorée avec la chute du rapport de la circulation fiduciaire hors banques (COB) sur M2 à 15.2 pour cent en 2007, contre 20 pour cent en 2005, et 18.8 pour cent en 2006. Le crédit des banques de dépôt auprès du secteur privé a plus que doublé, passant de 19.4 milliards USD en 2006 à 41.9 milliards USD en 2007, ce qui représente environ 30.6 pour cent du PIB non pétrolier.

Parmi les autres nouveautés du système bancaire en 2007, on notera la modification et le lancement des petits billets de 5 NGN, 10 NGN, 20 NGN et 50 NGN, ainsi que de trois nouvelles pièces de 50 kobos, 1 NGN et 2 NGN, suite à la politique de billets neufs impulsée par la banque centrale. Cette politique a pour but de mettre un terme au traitement désinvolte réservé aux billets de la devise locale, dispersés sur la foule pendant les fêtes ou fourrés dans les poches après paiement. L'hôtel de la monnaie du pays, la société nigérienne d'impression des billets et de frappe de la monnaie (*Nigerian Security Printing and Minting – NSPM*) a été réorganisée et restructurée pour renforcer sa capacité à répondre aux besoins nationaux et sous-régionaux d'impression de numéraire. Jusqu'à présent, une partie importante de la monnaie nigérienne est fabriquée à l'étranger.

Le système de paiement a aussi été modernisé grâce au développement de guichets automatiques de banque (GAB), de cartes de paiement internationales, de banques en ligne et de modes de paiement électroniques. Le système central de transferts de fonds interbancaires (*Central Interbank Funds Transfer System – CIFTS*) et le système de règlement brut en temps réel (*Real Time Gross Settlement System – RTGS*) ont été mis en place au cours de l'année pour encourager les virements interbancaires et rendre le système de compensation plus efficace et plus rapide.

2. Le taux de change pour la dernière période était 1 USD=117.97 NGN en 2007 contre 1 USD=130.29 NGN en 2005 et 1 USD =128.27 NGN en 2006.

Le ciblage de l'inflation a été accepté comme principe directeur de la politique monétaire par le gouvernement et la CBN. Toutefois, l'engagement de la CBN pour la mise en place effective de ce cadre reste à vérifier. En effet, la CBN n'a pas précisé si ce ciblage se référait à l'inflation de base ou à l'inflation globale, et si l'objectif était une fourchette ou un niveau spécifique. De plus, la banque centrale n'a pas l'autonomie opérationnelle nécessaire pour un ciblage efficace de l'inflation.

La bourse nigériane a enregistré des performances impressionnantes en 2007 : l'indicateur global est passé de 33 163.94 points à 51 330.46 points, soit une hausse de 55 pour cent des cours. Quant à la capitalisation boursière totale des entreprises nouvellement ou déjà cotées, elle a fini à 7 818 milliards NGN contre 4 223 milliards NGN à la fin 2006, soit une hausse de 85 pour cent.

Position extérieure

Les progrès du marché pétrolier international ont continué à beaucoup influencer la position extérieure du Nigeria, le pays étant à la fois un important exportateur de pétrole brut et un importateur de produits pétroliers. En raison du mauvais état des raffineries locales, le Nigeria a continué à importer environ 90 pour cent des produits pétroliers qu'il consomme. Le pays reste cependant un grand exportateur net de pétrole, puisqu'il se classe à la huitième place des exportateurs de pétrole brut mondiaux. De 64.3 dollars en 2006, le cours moyen du baril de brut a bondi à 71.2 dollars en 2007. Ces cours du pétrole élevés expliquent les substantiels

excédents dégagés par le pays sur les échanges de marchandises : 28.1 pour cent du PIB en 2005, 27.4 pour cent en 2006 et une estimation de 20.8 pour cent en 2007.

L'excédent sur les échanges de marchandises fait plus que compenser le déficit enregistré sur les services, et le Nigeria a donc affiché ces dernières années un excédent courant non négligeable, s'établissant en moyenne à 8.6 pour cent du PIB sur 2005-07. Cette excédent devrait rester élevé pour atteindre 9.3 pour cent en 2008 et 10.2 pour cent en 2009.

Les entrées de capitaux à long terme, qu'il s'agisse d'investissements directs étrangers (IDE) ou d'investissements de portefeuille, se sont accélérés en 2007 sous l'effet des réformes financières et d'autres mesures engagées pour améliorer le climat des affaires. Les entrées d'IDE en 2007 sont estimées à environ 9 milliards USD.

Après avoir réglé l'ensemble de sa dette auprès du club de Paris, le Nigeria a aussi mis fin à sa dette du club de Londres en remboursant des obligations négociées au pair (s'élevant à environ 1.5 milliard USD) et en rachetant ses billets à ordre. La dette extérieure du Nigeria s'est donc considérablement amenuisée, tombant à 3.63 milliards USD (environ 3 pour cent du PIB) en décembre 2007. Le paiement du service de la dette extérieure totale ne s'élevait plus qu'à 780 millions USD à la fin du mois de juin 2007, et il était principalement réparti entre les billets à ordre (61 pour cent), les institutions multilatérales (24.8 pour cent) et le club de Londres (13.1 pour cent).

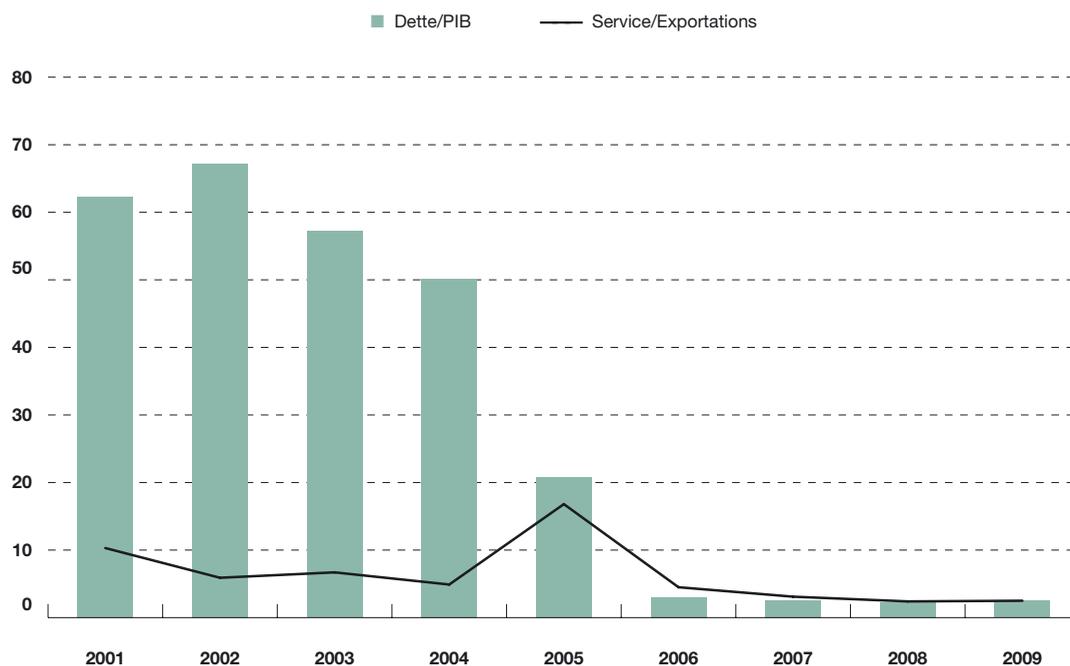
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	7.3	24.6	28.1	27.4	20.8	22.8	21.5
Exportations de biens (f.o.b.)	34.6	51.6	53.9	54.2	49.8	51.4	49.5
Importations de biens (f.o.b.)	27.3	27.0	25.8	26.8	29.0	28.6	27.9
Services	-9.8	-8.2	-6.8	-5.1	-5.2	-5.4	-5.0
Revenu des facteurs	-9.2	-15.1	-15.5	-12.8	-14.1	-10.3	-8.3
Transferts courants	3.3	3.9	3.4	2.9	2.7	2.2	2.0
Solde des comptes courants	-8.4	5.4	9.2	12.4	4.2	9.3	10.2

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332457468120>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327758815053>

547

Grâce à la chute vertigineuse de la dette extérieure et du service de la dette, un plus grand nombre de ressources seront disponibles pour les investissements d'infrastructure, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité.

En raison de sa grande taille, le Nigeria est le membre prépondérant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et un des principaux membres de l'Union africaine (UA). Le pays a joué un rôle actif dans le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (*New Partnership for African Development* - Nepad). Le commerce intra-Cedeao reste très faible : il ne représente qu'à peine 10 pour cent du commerce total des États membres. Le faible niveau d'intégration sous-régionale reflète le retard pris dans l'adoption et la mise en place des accords commerciaux tels que le programme de libéralisation des échanges (*Trade Liberalisation Scheme* - TLS), le traçage, complexe, des produits, et les barrières non tarifaires dissuasives applicables aux échanges intra-Cedeao. À l'origine de ces retards, il y a la bureaucratie,

la corruption douanière, la lenteur des opérations portuaires, le mauvais état des routes et des infrastructures de communication entre pays, les pertes et les vols dans les ports, les mauvaises conditions de stockage, le harcèlement de la police et autres personnels aux interminables points de contrôle, et les difficultés de paiement entre pays.

La Cedeao est l'un des groupements régionaux africains qui négocient un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE). L'APE implique une libéralisation réciproque des échanges en lieu et place des accords préférentiels non réciproques des conventions de Lomé et Cotonou. Cette négociation d'une APE entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) est née d'une réclamation déposée à l'OMC par les pays non ACP contre la nature discriminatoire des préférences accordées dans le cadre des conventions de Lomé et Cotonou. Les pays ACP craignent que l'APE ne coûte cher aux pays africains (fin des recettes tarifaires, échanges intra-régionaux réduits et pression exacerbée sur l'industrie

locale), et ne complique l'accès au marché européen. La conclusion de l'APE, prévue fin 2007, a donc été différée.

Le Nigeria bénéficie également des préférences commerciales accordées par la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (Agoa). Néanmoins, cette opportunité reste peu utilisée, notamment pour les exportations non pétrolières.

Les réserves de change du Nigeria ont atteint un pic sans précédent en décembre 2007, à environ 50 milliards USD, ce qui représente à peu près 15 mois d'importations de biens et de services. Pour investir ces réserves efficacement, 14 dépositaires et gestionnaires de fonds ont été nommés au cours de l'année.

Questions structurelles

Développements récents

Le programme de réformes structurelles de la Needs a des effets positifs sur la gouvernance économique et le climat des affaires. Ces réformes concernent la gestion du secteur public et le système financier, elles libéralisent les échanges et le marché intérieur, et facilitent les privatisations. La Banque mondiale a noté davantage de transparence et d'équité dans la passation des marchés publics. Dans son classement sur la pratique des affaires (*Doing Business*), le Nigeria est passé de la 109^e à la 108^e place sur 178 pays de 2006 à 2007. La confiance s'est renforcée, et le pays s'est vu attribuer la note BB – pour sa dette souveraine, permettant à plusieurs banques nigérianes de lever des capitaux sur les marchés internationaux. Les offres publiques en bourse de ces banques pour accroître leur capital dans la foulée de la réforme du système bancaire ont été sur-souscrites.

La libéralisation du marché et la privatisation de grandes entreprises publiques progressent de manière inégale. Des avancées notables s'étaient produites à la fin du mandat de l'ancien gouvernement, avec la vente de la compagnie nationale de téléphone NITEL et de deux raffineries de pétrole, et la concession des ports. Mais ces opérations ont suscité des controverses,

déclenchant des enquêtes parlementaires. La vente des raffineries de Port Harcourt et de Kaduna, en avril 2007, a été annulée deux mois plus tard. Elle avait provoqué en juin 2007 une grève générale de quatre jours des ouvriers, qui avait pratiquement paralysé toute l'économie.

Les avancées du secteur électrique ont été mitigées. Les trois raffineries du Nigeria souffrent de dysfonctionnements depuis de nombreuses années en raison d'une mauvaise gestion, de corruption et de sabotages. Grâce à la nomination de la Commission nationale de privatisation, la concession de la compagnie de transmission électrique du Nigeria (*Transmission Company of Nigeria* – TCN) est en cours. La privatisation de la compagnie d'électricité d'Abuja est en attente d'une révision complète du secteur énergétique. Mais huit entreprises de services pétroliers ont été vendues plus tôt que prévues.

La réforme de la fonction publique continue, avec le licenciement de 35 600 employés sous qualifiés. La restructuration du secteur parapublic a aussi entraîné le licenciement de 32 240 employés. Les personnes privées de leur emploi ont bénéficié d'importantes indemnités de rupture de contrat et de programmes de reconversion. Une nouvelle grille des salaires plus incitatives a été mise en place pour motiver les fonctionnaires et attirer du personnel plus qualifié.

Douze organismes et ministères fédéraux ont été restructurés en 2007 : le siège du parlement, la commission nationale d'aménagement du territoire, l'administration du territoire de la capitale fédérale (FCT), les ministères des Finances, des Minéraux solides, de la Santé, de l'Éducation, des Affaires étrangères, du Commerce, des Sciences et de la Technologie, des Transports, et de l'Intérieur. Plusieurs ministères ont par ailleurs fusionné.

Un nouveau cadre politique sera bientôt installé. Il reposera sur la Needs, avec l'ajout de nombreux objectifs nouveaux, présentés dans le plan en sept points comprenant l'amélioration du réseau électrique, de la sécurité alimentaire, de l'emploi, des transports, de la réforme agraire, de la sécurité et de l'éducation.

Avec l'application de la nouvelle loi sur les « procédures strictes », la loi sur les marchés publics de 2007 (*Public Procurement Act*), une discipline budgétaire s'est instaurée au niveau des secteurs public et parapublic. Le projet de loi sur les marchés publics, introduit par le gouvernement Obasanjo, a été voté par l'Assemblée nationale. Ce fut le premier projet de loi ratifié par le président Musa Yar'Adua, le 4 juin 2007. Cette loi, qui établit des directives et des procédures strictes pour l'exécution de marchés, a été renforcée par l'instauration de la loi sur la responsabilité budgétaire (*Fiscal Responsibility Bill*), ratifiée par le président en novembre 2007. Ces deux lois ne s'appliquent qu'au gouvernement fédéral, ses ministères, départements et agences. Cependant, les États et autorités locales sont invités à instaurer des lois similaires pour encourager la prudence budgétaire et la transparence des mécanismes de passation des marchés.

Suite à la consolidation du secteur bancaire et à la fusion de *IBTC Chartered* et *Stanbic*, il existe 24 banques au Nigeria. La solidité du système s'est nettement améliorée. Fin 2007, la banque nigériane la plus capitalisée possédait plus de capitaux que l'ensemble des 89 petites banques qui existaient avant la consolidation de juin 2004. L'actif total des banques nigérianes a augmenté d'environ 277 pour cent entre 2003 et 2007. Fin 2007, onze banques possédaient plus de 1 milliard USD de capital au sens strict, alors qu'aucune ne rentrait dans cette catégorie avant la réforme du système bancaire. Une des banques nigérianes a été classée 355^e mondiale en termes de capital en 2006 et 12 autres font partie des mille premières, alors qu'aucune n'y apparaissait en 2004. Douze des banques sont cotées entre 1 et 8 milliards USD, ce qui fait de la banque le secteur dominant des sociétés cotées à la bourse nigériane.

Les autorités, emmenées par la CBN, ont lancé une Stratégie du système financier nigérian 2020 (FSS 2020), inaugurée lors d'une conférence internationale en juin 2007. La FSS veut faire du Nigeria une place financière centrale en Afrique, en donnant de l'essor à son système financier et en renforçant son rôle catalyseur dans la croissance du secteur réel. L'émergence de l'*Africa Finance Corporation* (AFC) constitue une autre avancée majeure

du système financier nigérian en 2007. L'AFC est une banque d'investissement qui contribue au développement de l'Afrique par le financement d'infrastructures et d'autres activités.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Au Nigeria, la formation technique est apparue avant l'enseignement moderne. Le système d'apprentissage a longtemps formé des jeunes au ferrierie, au tissage, à la poterie, à la gravure sur bois, à l'agriculture, à la vannerie et à de nombreux autres métiers d'artisanat locaux. Le *Yaba College of Technology*, fondé en 1932, fut le premier organisme formel d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) de l'enseignement supérieur.

Il existe cinq types d'organismes ETFP au Nigeria en dehors de l'université : les écoles pré-professionnelles et professionnelles pour l'enseignement post-primaire et les collèges techniques, les écoles polytechniques et les collèges de formation d'enseignants techniques pour le niveau post-secondaire. L'enseignement pré-professionnel forme les élèves du primaire aux compétences professionnelles de base. Les écoles professionnelles se concentrent surtout sur un groupe d'âge de niveau secondaire. Les collèges techniques, qui ciblent aussi un groupe d'âge de niveau secondaire, enseignent des compétences professionnelles de niveau élémentaire. Les écoles polytechniques et les collèges de formation d'enseignants techniques sont les principaux organismes ETFP d'enseignement supérieur, les derniers formant des instructeurs pour ces organismes ETFP.

Le système ETFP du Nigeria s'est avéré inefficace. Le manque de financements et les bas salaires des enseignants sont encore plus contraignants pour l'ETFP que pour le reste du système éducatif. La société nigériane dénigre l'ETFP, considéré comme une voie de garage. De manière générale, l'ETFP ne représente qu'environ 1 pour cent des effectifs totaux, dont environ un tiers de filles. L'enseignement informel de l'ETFP est omniprésent au Nigeria, mais il n'attire guère.

Les écoles professionnelles sont plus souvent dirigées par les États régionaux, avec une faible participation de l'État fédéral. Dans les établissements publics, le matériel d'enseignement est inadapté et les professeurs sont moins qualifiés que leurs homologues du secteur privé. Les organismes privés disposent de programmes beaucoup plus concrets, de personnel qualifié et expérimenté, et de matériel de bonne qualité. Les étudiants des écoles privées acquièrent des compétences pratiques dans la métallurgie, la menuiserie, l'électricité, les technologies du secteur pétrolier, l'automobile, la charpente, la peinture, etc. Des sociétés étrangères comme *Shell*, *Leventis* et *UAC* entre autres, proposent des formations techniques. En revanche, les entreprises nigérianes offrent peu de formations professionnelles formelles.

Les programmes de l'ETFP sont peu adaptés à la demande économique. Le fonds pour la formation dans l'industrie (*Industrial Training Fund - ITF*) a ainsi été fondé pour offrir aux étudiants de l'ETFP une vraie expérience professionnelle dans des organisations des secteurs privé et public, mais un manque de financement et une mauvaise gestion ont pratiquement tué le projet. Pour passer le diplôme national supérieur de l'ETFP, il faut justifier d'une expérience professionnelle d'un an. Cependant, en raison du trop grand nombre de demandeurs d'emplois et de la désorganisation de l'économie, la plupart des étudiants de l'ETFP ne parviennent pas à acquérir une expérience professionnelle.

L'un des objectifs de la Needs est de renforcer les compétences professionnelles et entrepreneuriales. Toutefois, le bilan de la phase 2004-07 de la Needs a révélé que l'acquisition des compétences n'avait pas évolué. La phase 2008-11 de la Needs devrait s'attaquer à ce problème en prévoyant un meilleur soutien financier, la création de programmes d'ETFP plus efficaces susceptibles d'apporter des compétences utiles, et le développement de partenariats avec le secteur privé.

Le financement de l'ETFP est partagé entre le secteur privé, le secteur public et les organismes donateurs. Le secteur privé finance essentiellement la formation professionnelle en interne ; le financement du secteur public englobe les coûts de fonctionnement

et les dépenses en capital engagés pour l'ETFP par les autorités locales, les États, et le gouvernement fédéral. Les données sur les dépenses des collectivités territoriales pour l'ETFP ne sont pas disponibles, mais il est possible d'obtenir celles relatives aux dépenses fédérales auprès du bureau national de l'enseignement technique (*National Board for Technical Education - NBTE*) et d'autres organismes. Le NBTE est le bureau en charge du contrôle des écoles polytechniques du pays et de la mise au point des programmes de l'enseignement professionnel. Les données disponibles indiquent que 20.9 pour cent, 7.1 pour cent et 13 pour cent des dépenses totales d'éducation respectives en 2003, 2004 et 2005 sont allées à la NBTE, et que 39.2 pour cent, 83.6 pour cent et 78.4 pour cent des crédits budgétaires annuels alloués à la NBTE au cours de ces mêmes années ont réellement été dépensés.

Parmi les organismes donateurs participant au financement du développement des compétences au Nigeria, on compte six centres techniques et professionnelles régionaux du centre de l'Unesco pour l'ETFP (Unevoc) pour le recyclage des formateurs. La Banque africaine de développement (BafD) a lancé, en juin 2005, un projet de 42 millions USD sur cinq ans pour l'ETFP. L'objectif du projet est d'améliorer 10 organismes d'ETFP et de restructurer l'ETFP actuel en un système ciblé sur la demande et non plus sur l'offre, répondant ainsi aux besoins du secteur privé.

Contexte politique

Les élections controversées d'avril 2007 vont sans doute constituer un tournant dans l'histoire politique du Nigeria. Ces élections ont été présentées comme la première transition politique démocratique du pays. Au total, 51 partis politiques y ont participé, notamment le Parti démocratique populaire (*People's Democratic Party - PDP*) au pouvoir, et deux partis d'opposition : le Parti populaire du Nigeria (*All Nigeria People's Party - ANPP*), et le Congrès d'action (*Action Congress - AC*). Avant les élections, les partisans du président Olusegun Obasanjo avaient essayé, en vain, de modifier la constitution afin qu'il puisse briguer un troisième mandat. Le vice-président Alhaji Atiku Abubakar était

alors entré en rébellion contre Obasanjo et le PDP, et avait pris la tête de l'AC. Un des alliés d'Obasanjo, Musa Yar'Adua (du PDP), a été déclaré vainqueur.

Selon les observateurs locaux et internationaux, les élections ont été entachées de graves irrégularités : rejet et arrestation arbitraires de candidats, fraude à la carte d'électeur, mauvaise logistique, opacité du dépouillement. Les résultats de la plupart des scrutins, y compris ceux de l'élection présidentielle, ont été contestés par de nombreuses juridictions en charge des demandes d'invalidation. En février 2008, un tribunal a confirmé la victoire du président Yar'Adua, rejetant ainsi une demande d'invalidation. Mais six élections de gouverneurs ont été annulées par plusieurs cours fédérales. Ces États sont Anambra, Rivers, Kogi, Adamawa, Kebbi et Enugu. Deux des gouverneurs dont les élections ont été annulées (à Anambra et Rivers) ont aussitôt été remplacés par les tribunaux compétents. Trois autres attendent leur jugement en appel. De nouvelles élections se sont déroulées le 28 mars 2008 à Kogi, remportées par le gouverneur sortant (PDP).

La lutte contre la corruption au Nigeria a nettement progressé en 2007, grâce au travail de la commission indépendante sur les pratiques de corruption (*Independent Corrupt Practices Commission* – ICPC) et de la commission des délits économiques et financiers (*Economic and Financial Crimes Commission* – EFCC). La divulgation publique des avoirs du président et de son adjoint a aussi été une étape importante. À la fin du mandat de la plupart des gouverneurs d'État, qui perdaient ainsi leur immunité, l'EFCC s'est intéressée à un certain nombre d'entre eux. Huit des gouverneurs ont été arrêtés et poursuivis pour corruption et détournement de fonds publics. Cependant, le remplacement du président de l'agence anti-corruption, à la fin de l'année 2007, a entamé la confiance publique envers la « tolérance zéro pour la corruption » affichée par le nouveau gouvernement.

La destitution de la présidente de la chambre basse de l'Assemblée nationale, accusée de pratiques de corruption et du non-respect de la procédure de passation des marchés, a été une autre source de controverse en 2007. La non-intervention du président

Yar'Adua en faveur de la présidente, première femme à occuper ce poste au Nigeria, en dépit de la forte pression politique exercée par le corps législatif, a conforté sa position d'opposant à la corruption.

Contexte social et développement des ressources humaines

Les avancées du Nigeria sur le plan social et humain en 2007 ont été mitigées. Le *Rapport sur le développement humain 2007/2008* du Programme de développement des Nations unies, établi à partir des données de 2005, a classé le Nigeria en 158^e position sur 177 pays, en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. La mortalité infantile (sur 1 000 naissances vivantes) a reculé à 109.5 en 2007, contre 140 dans les années 1970. De même, la mortalité des enfants de moins de 5 ans (sur 1 000 naissances vivantes) a reflué de 265 à 187 sur la même période. En 2006, les pouvoirs publics ont mené une enquête sur les principaux indicateurs du bien-être, qui a révélé que 55.1 pour cent de la population avait accès à des services médicaux, ce taux étant bien plus élevé en zones urbaines (70.9 pour cent) que rurales (47.8 pour cent). En outre, 67 pour cent des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites des services médicaux. Là encore, le taux est supérieur en milieu urbain (75.1 pour cent) qu'en milieu rural (62.7 pour cent).

L'État a beaucoup avancé dans la lutte contre la pandémie de VIH/Sida. La prévalence du VIH/Sida a reculé à 4.4 pour cent en 2006, contre 5.8 pour cent une année plus tôt. Les objectifs pour 2007 sont de réduire la prévalence et l'incidence de moitié, qu'il s'agisse de la transmission sexuelle ou de la transmission mère-enfant du VIH, d'assurer un accès universel aux traitements anti-rétroviraux, et de veiller à ce qu'au moins 30 pour cent des établissements de santé du pays soient à même d'offrir des soins efficaces et d'enrayer la propagation du VIH/Sida. Le comité national d'action contre le sida (Naca) a continué d'axer sa stratégie sur le traitement mais aussi sur la prévention *via* la sensibilisation et des campagnes d'information et d'éducation.

Le ministère fédéral de la Santé nigérien a révélé une apparition de la rougeole, du choléra et de la méningite cérébro-spinale dans la région nord du pays, au cours du dernier trimestre 2007. Ces maladies ont fait environ 196 morts en 2007 sur les 5 957 cas rapportés. Un grand nombre d'enfants a aussi été admis à l'hôpital dans les régions fluviales de l'État de Delta en raison du choléra, bien qu'aucun décès ne soit à déplorer.

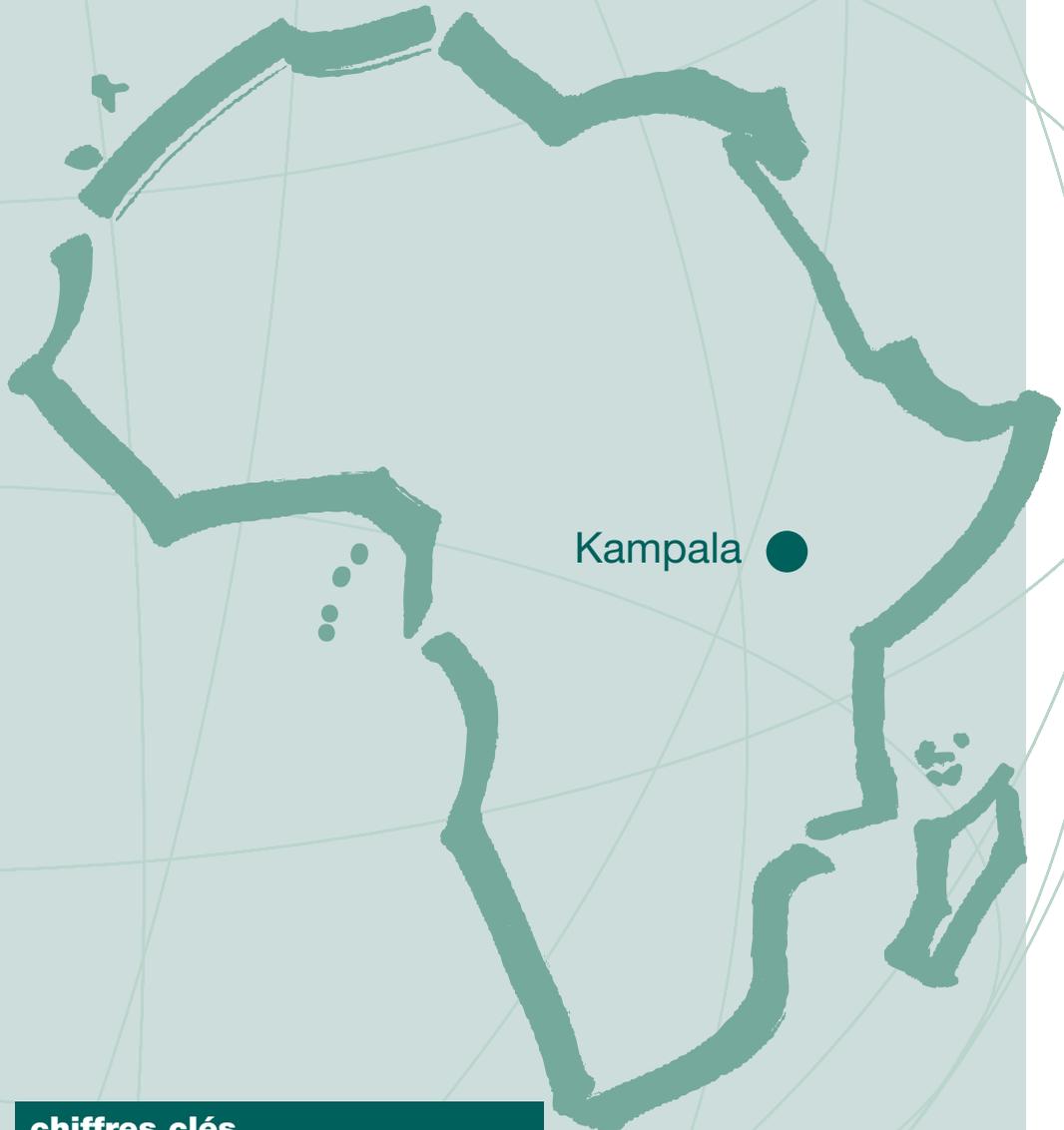
Le pays a augmenté ses dépenses relatives à l'éducation. L'enseignement universel de base (UBE), introduit en 1999 par le gouvernement Obasanjo, avait pour but d'offrir un enseignement gratuit à tous les élèves du primaire et du collège. Il visait aussi à augmenter le taux de scolarisation en primaire. Selon des sources nationales, le taux brut de scolarisation en primaire a globalement progressé, de 98 pour cent en 2000 à 120 pour cent en 2005, tandis que celui du secondaire n'a crû que marginalement sur la même période, de 34 à 36 pour cent. Même si ces taux de scolarisation ont récemment augmenté aussi bien pour les garçons que pour les filles, on observe des disparités considérables à tous les niveaux. Ainsi en 2004, le taux de scolarisation en primaire était de 132 pour cent pour les garçons et

de 107 pour cent pour les filles. Le taux de scolarisation dans le secondaire était de 40 pour cent pour les garçons et de 32 pour cent pour les filles.

Les données d'une enquête nationale de 2006 soulignent également une importante disparité du taux d'alphabétisation des adultes entre les hommes (74.6 pour cent) et les femmes (56.8 pour cent). Si les tendances actuelles se poursuivent, le Nigeria pourrait donc ne pas être à même d'atteindre l'OMD relatif à l'égalité entre les sexes. L'indice sexospécifique de développement humain (ISDH), qui fait état des inégalités entre hommes et femmes en termes d'accomplissements, s'établit à 0.443 pour le Nigeria, ce qui le classe au 82^e rang sur 136 pays.

Le Nigeria a beaucoup progressé dans la lutte contre la pauvreté. D'après une enquête récente, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 70 pour cent en 2000 à 54.4 pour cent en 2006 grâce notamment à de meilleures performances macro-économiques et à l'instauration progressive du programme Needs.

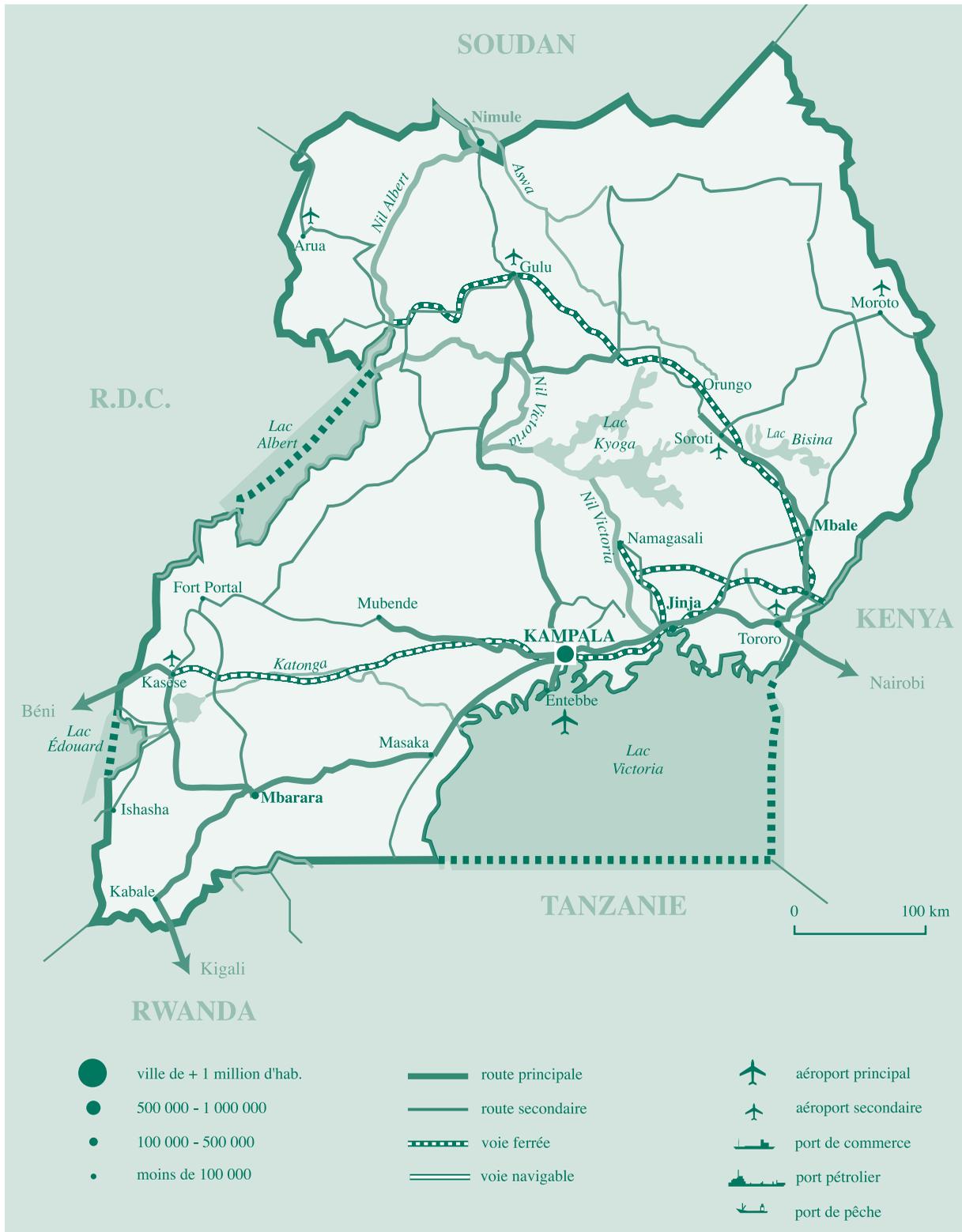
Ouganda



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 241
- Population en milliers (2007) : 30 884
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2005/06) : 273
- Espérance de vie (2007) : 51.5
- Taux d'analphabétisme (2007) : 26.8

Ouganda



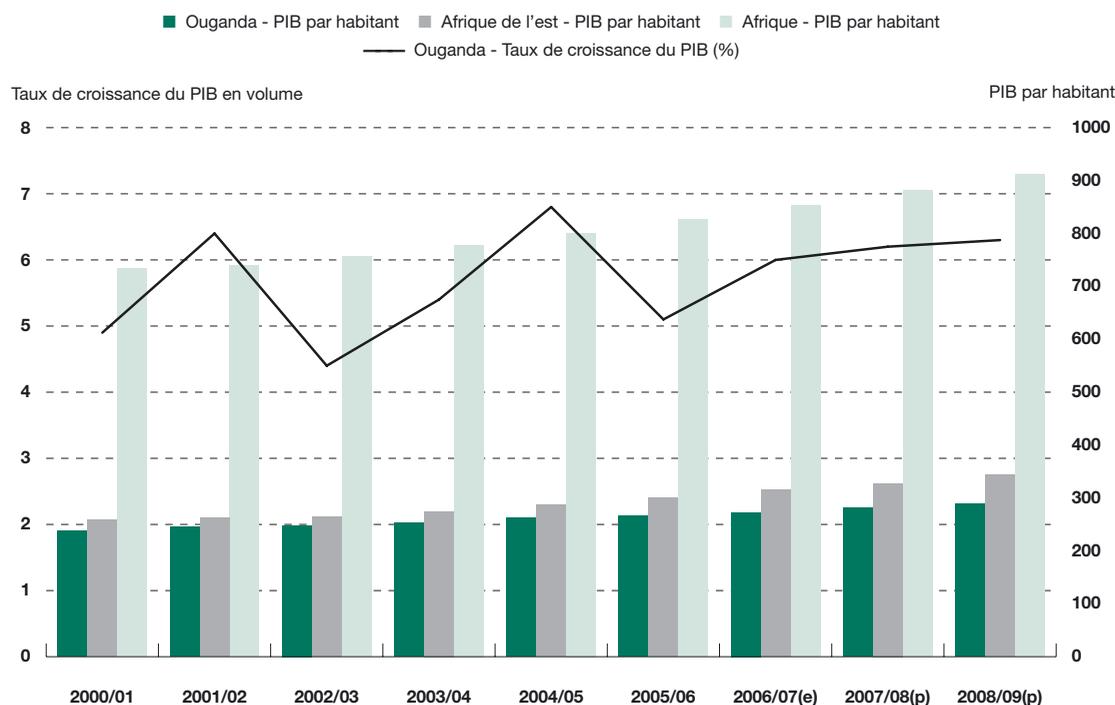
L'UGANDA CONTINUE SUR SA BONNE lancée, avec une économie qui, depuis deux décennies, se caractérise par une croissance forte et une inflation faible. L'augmentation du PIB a atteint 6 pour cent sur l'exercice budgétaire 2006/07, et devrait ressortir à 6.2 pour cent sur 2007/08. En 2006/07, l'économie ougandaise a tiré parti d'une diversification de ses exportations et des investissements dans le BTP (bâtiment et travaux publics) et les services. La croissance du pays paraît reposer sur une base de plus en plus large, comme en témoignent de nouveaux produits, les exportations, la technologie et le mouvement de la main-d'œuvre vers de nouveaux métiers. La croissance reste toutefois inférieure à son potentiel en raison de

problèmes d'infrastructures, et surtout du déficit énergétique, ainsi que des inondations qui ont détruit les cultures et le réseau des transports dans certaines régions du pays.

Décentralisation budgétaire et autonomie financière sont essentielles pour améliorer les services publics.

Comme les années précédentes, une gestion macro-économique saine et des réformes propices aux marchés, accompagnées de substantiels dons et prêts extérieurs à des conditions de faveur, ont permis à l'Ouganda de préserver sa stabilité macro-économique malgré d'importants chocs endogènes et exogènes, tels que le

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix 2000 constant)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325310125646>

renchérissement des hydrocarbures et la dégradation des termes de l'échange. Les réformes du secteur bancaire et les autorisations d'activité obtenues par quatre nouvelles banques commerciales ont engendré un essor des prêts aux entreprises privées, mais les taux d'intérêt et les écarts de taux constituent des freins majeurs. La croissance de l'emploi dans les industries manufacturières et dans l'agriculture commerciale à grande échelle reste limitée. Comme l'augmentation de la production, l'emploi provient essentiellement de l'économie informelle et des micro-entreprises.

L'Ouganda continue de bénéficier de sa stabilité politique, et il a accueilli la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (RCGC) en novembre 2007. La poursuite de la politique de décentralisation consolide la gestion politique et économique et contribue à l'amélioration des services publics du pays. L'accord de cessation des hostilités signé avec l'Armée de résistance du seigneur (LRA), en août 2006, et l'accord de sécurité passé avec la République démocratique du Congo (RDC), en septembre 2007, ont également amélioré l'environnement sécuritaire. Néanmoins, l'ampleur des inégalités régionales (l'est et le nord sont en retard) et l'insécurité le long de la frontière avec la RDC continuent de susciter de vives inquiétudes.

Malgré les problèmes économiques et politiques, le bien-être social s'accroît nettement en Ouganda. En atteste la progression du revenu par habitant, de l'éducation (programmes axés sur l'enseignement primaire et secondaire pour tous) et des indicateurs sanitaires (recul continu du taux d'infection par le VIH/Sida). Toutefois, en raison du manque de diversification de l'économie et de la forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture de subsistance, il sera difficile de réduire encore significativement la pauvreté. Pour se doter d'une gouvernance plus solide et combattre tout particulièrement la corruption, l'Ouganda devra renforcer et étayer les réformes qu'il a introduites ces dernières années.

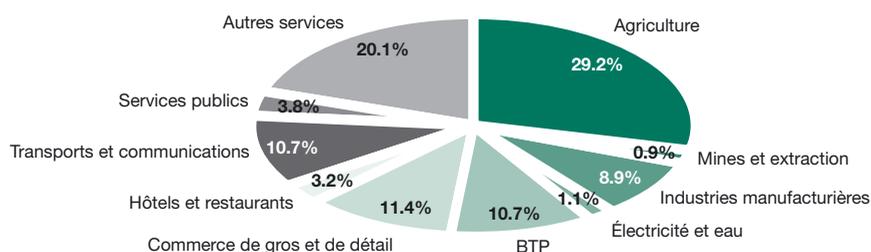
Développements économiques récents

Après un ralentissement en 2005/06, l'économie ougandaise a affiché une croissance de 6 pour cent en 2006/07. Cette croissance robuste est essentiellement tirée par les bonnes performances du secteur des services, qui enregistre une expansion de 9.5 pour cent, contre 5.8 pour cent dans l'industrie et 1.8 pour cent dans l'agriculture. Ce sont les transports et les communications (+ 22.3 pour cent) qui continuent d'alimenter l'essor des services. Viennent ensuite le BTP (11.3 pour cent) et le commerce de gros et de détail (+9.7 pour cent). La branche des télécommunications est celle qui croît le plus rapidement (+ 33.3 pour cent), sous l'effet du boum de la téléphonie mobile, tandis que la croissance des transports est favorisée par les opérations d'entretien et de remise en état des routes dans le cadre du plan de développement décennal du réseau routier.

Malgré les conséquences des inondations, la croissance de l'agriculture s'est améliorée en 2006/07 par rapport à 2005/06, grâce à des pluies normales et homogènes dans l'est et l'ouest du pays précédemment touchés par la sécheresse. Il en a résulté une augmentation de la production de cultures vivrières et commerciales, qui devrait soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté à mesure que diminuent les inégalités de revenus et de patrimoine. Actuellement, l'agriculture emploie environ 67 pour cent de la main-d'œuvre en Ouganda, mais sa production est freinée par la diminution de la taille moyenne des exploitations et par l'expansion démographique. En outre, d'après un récent rapport de la Banque mondiale¹, l'Ouganda affiche le ratio de dépendance économique générationnelle le plus élevé au monde (nombre de jeunes de moins de 16 ans et de personnes âgées de plus de 64 ans qui dépendent des travailleurs actifs âgés de 16 à 64 ans). Le pays doit donc moderniser son agriculture et, en même temps, moins dépendre de ce secteur en diversifiant son économie et en créant des emplois, notamment dans l'industrie.

1. Banque mondiale (2007), "Beyond Recovery: Investment and behavior change for growth", Uganda Country Economic Memorandum (volume 2).

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006/07 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326471271278>

La production industrielle a progressé au rythme de 5.8 pour cent en 2006/07, en hausse par rapport aux 5.6 pour cent de 2005/06, en dépit des pénuries d'électricité et du renchérissement des intrants². Ces bons résultats s'expliquent principalement par la vitalité de la croissance des mines et carrières (+ 14.2 pour cent) en 2006/07, qui est elle-même due à l'essor du BTP. Même si elle s'est accélérée, la croissance des industries manufacturières est, elle, restée modeste, autour de 2.9 pour cent (contre 0.1 pour cent en 2005/06). La récente découverte de gisements de pétrole permet à l'Ouganda d'espérer devenir producteur d'ici 2009³.

La part des services dans le PIB a continué d'augmenter, atteignant 47.1 pour cent en 2006/07, contre 45.8 pour cent en 2005/06. En revanche, celle de l'agriculture est tombée de 33.3 à 31.9 pour cent sur la même période. La contribution de l'industrie est restée quasiment inchangée, à environ 21 pour cent en 2005/06 et 2006/07. La part décroissante du secteur agricole dans la production globale est surtout imputable à la baisse des cours des cultures vivrières, et la croissance de la productivité des autres cultures n'a pas été suffisante pour compenser cette tendance. Malgré des améliorations dans certaines de ses branches, l'agriculture continue de pâtir d'infrastructures inadéquates, du manque d'informations sur les marchés, de la priorité

donnée aux cultures de faible valeur et de l'accès insuffisant aux services tels que la vulgarisation agricole ou les technologies agroalimentaires.

Les investissements publics et privés restent la principale source de croissance du PIB. L'investissement privé dans les services, en premier lieu dans le BTP et les télécommunications, a attiré un volume relativement important d'investissements directs étrangers (IDE). L'exploration pétrolière a également continué de drainer les IDE. En revanche, dans les activités manufacturières, l'investissement est freiné par les pénuries d'électricité.

L'agriculture devrait poursuivre son redressement malgré l'impact du VIH/Sida et les problèmes liés aux maladies des cultures et du bétail.

L'augmentation des investissements et de la productivité agricoles est vitale pour faire reculer la pauvreté en Ouganda, compte tenu du fait que plus de 83 pour cent des ménages et la majorité des pauvres vivent en zone rurale. Bien que le taux de pauvreté soit tombé de 56.4 pour cent en 1992/93 à 31.1 pour cent en 2005/06, les paysans et les habitants des campagnes n'ont pas bénéficié ces deux dernières décennies autant que le reste de la population de la vigueur de la croissance et de la transformation de l'économie. C'est pourquoi

2. Les pénuries d'électricité sont dues à une forte demande et à une chute de près de 200 MW de la production hydroélectrique provoquée par la baisse du niveau des eaux du lac Victoria, ainsi qu'aux défaillances du réseau de transport de l'énergie et au mauvais état des compteurs.

3. Ministère des Finances de l'Ouganda, *Background to the Budget 2006/07*.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1998/99	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Formation brute de capital	19.4	23.3	16.1	10.6	6.6	3.2	2.3	1.5
Publique	6.2	4.9	21.2	7.8	5.0	0.9	0.4	0.2
Privée	13.2	18.5	14.8	11.4	7.0	2.3	1.9	1.2
Consommation finale	92.3	91.9	5.7	6.3	7.2	5.2	5.7	6.5
Publique	13.3	14.7	8.7	0.9	4.5	1.1	0.1	0.5
Privée	79.0	77.3	5.2	7.2	7.6	4.1	5.6	6.0
Solde extérieur	-11.7	-15.3				-2.4	-1.9	-1.7
Exportations	12.4	14.8	2.2	4.9	4.9	0.3	0.6	0.6
Importations	-24.2	-30.0	11.5	10.1	8.8	-2.7	-2.5	-2.3
Taux de croissance du PIB, en volume						6.0	6.2	6.3

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330205034765>

le rapport sur le développement humain 2007 de l'Ouganda préconise la modernisation de l'agriculture comme l'un des moyens d'y réduire la pauvreté.

Politique macro-économique

En 2006/07, comme les années précédentes, la politique macro-économique de l'Ouganda est restée axée sur : *i*) le plafonnement du taux annuel d'inflation des prix à la consommation à 5 pour cent, *ii*) la réduction du déficit budgétaire et l'encouragement de l'essor de l'investissement du secteur privé et du crédit à ce secteur et *iii*) le maintien d'un volume adéquat de réserves de change (l'équivalent d'au moins cinq mois d'importations) et d'un taux de change réel compétitif, de façon à stimuler les exportations.

La politique économique repose largement sur le plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (*Poverty Eradication Action Plan* – PEAP), dont la mise en œuvre s'étend de 2004/05 à 2007/08. Les objectifs clés du PEAP sont l'amélioration du recouvrement de l'impôt et de la gestion du déficit budgétaire, la modernisation des infrastructures et l'élargissement de l'accès à l'éducation et aux services de santé. Outre les pénuries d'électricité, les principaux problèmes à surmonter sont

le faible développement de l'intermédiation financière, l'inadéquation du réseau des transports et la corruption. Depuis janvier 2006, la politique économique de l'Ouganda fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un nouveau dispositif du FMI, l'Instrument de soutien politique (*Policy Support Instrument* – PSI). Les mécanismes de suivi et d'assistance technique procurés par le PSI doivent aider l'Ouganda à préserver sa stabilité macro-économique, tout en envoyant un signal positif aux autres donateurs. Le PSI suit les efforts accomplis par l'État vers la réalisation des objectifs du PEAP. Il s'intéresse également à des aspects plus larges relatifs à la gestion et à la gouvernance du secteur public, et notamment à la lutte contre la corruption.

Politique budgétaire

Le budget 2007/08 est non seulement prudent, mais il vise aussi à réorienter complètement les dépenses publiques en vue d'assurer la prospérité de tous les Ougandais dans le cadre du PEAP. Hors dons, le déficit budgétaire global est resté faible, à 2.8 pour cent du PIB en 2006/07, contre 2.4 pour cent en 2005/06.

Le déficit budgétaire est surtout imputable au niveau élevé des dépenses consacrées par l'État aux programmes de développement, en particulier aux infrastructures

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	16.6	22.3	20.7	18.6	19.3	17.8	17.2
Recettes fiscales	10.8	12.0	11.9	12.6	12.6	12.8	12.9
Dons	5.0	9.6	8.2	5.2	6.0	4.3	3.6
Dépenses totales (et prêts nets)^a	17.8	23.8	21.4	20.9	22.0	22.2	21.7
Dépenses courantes	10.6	14.7	13.4	13.4	13.1	13.3	12.9
<i>Sans les intérêts</i>	9.7	12.7	11.9	11.9	11.8	12.0	11.7
Salaires	4.2	5.2	5.1	5.0	4.8	4.6	4.5
Paiements d'intérêts	0.9	2.0	1.6	1.4	1.3	1.3	1.2
Dépenses en capital	7.2	9.0	8.0	7.7	8.9	9.1	8.9
Solde primaire	-0.4	0.5	0.9	-0.9	-1.4	-3.1	-3.2
Solde global	-1.3	-1.5	-0.7	-2.4	-2.8	-4.4	-4.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331472431222>

routières et à l'accès de tous à l'enseignement secondaire, ainsi qu'aux dépenses liées à l'organisation de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, aux secours apportés lors des inondations, et aux efforts de paix dans le nord du pays. Cependant, malgré la baisse des recettes douanières depuis l'entrée en vigueur de l'Union douanière de l'Afrique de l'Est en 2005, le déficit budgétaire devrait rester modéré en 2007/08 et 2008/09, grâce à une forte croissance du PIB, au relèvement de certains droits d'accise et aux efforts d'amélioration du recouvrement. Dons compris, il devrait également rester faible, mais se creuser à moyen terme sous l'effet du recul attendu de l'aide publique au développement.

Politique monétaire

La politique monétaire de l'Ouganda vise principalement à contenir l'inflation en deçà de 5 pour cent et à maintenir la stabilité sur les marchés monétaires et des changes. Pour y parvenir, la banque centrale ougandaise (*Bank of Uganda* – BoU) procède souvent à une stérilisation de l'excès de liquidité en vendant et en achetant des obligations du trésor et des devises. Pour réguler la liquidité entre deux adjudications périodiques, la BoU pratique aussi la prise en pension de titres. Outre ces instruments de gestion de la liquidité, elle ajuste son taux d'escompte et de réescompte pour atteindre ses objectifs de politique monétaire.

En 2006/07, la masse monétaire au sens large (M2) a gonflé de 15.4 pour cent, une expansion supérieure aux 10.3 pour cent de 2005/06. Les prêts des banques au secteur privé ont augmenté de 20.7 pour cent, même si la politique de crédit des banques commerciales reste prudente et bien que les établissements continuent de privilégier les achats de bons du trésor ainsi que les prêts à leurs homologues étrangers plutôt qu'aux entreprises ougandaises. L'un des grands défis à relever par les autorités monétaires du pays sera d'éliminer les causes structurelles des taux d'intérêt réels élevés et du faible volume des prêts au secteur privé. De plus, la stérilisation de l'excès de liquidité au niveau de la balance des paiements tend à valoriser le shilling ougandais (UGX), ce qui nuit à la compétitivité des exportations.

Sur 2006/07, l'inflation des prix à la consommation s'est établie à 6.4 pour cent en moyenne, contre 7.3 pour cent en 2005/06. Elle est certes supérieure à l'objectif de 5 pour cent, mais la banque centrale ougandaise a pu endiguer les tensions inflationnistes en durcissant sa politique monétaire. Un tour de vis supplémentaire n'apparaît pas nécessaire. La hausse des prix résulte de la croissance vigoureuse de la consommation privée et du renchérissement des hydrocarbures et de l'électricité, d'où des coûts de transport plus élevés. Les prix des denrées ont certes augmenté au début de 2006/07 en raison de catastrophes naturelles (sécheresse, puis

inondations), mais leur indice s'est tassé en fin d'année, la production ayant été plus importante que prévu⁴. Ce sont surtout la demande relativement soutenue et l'envolée des prix des biens de consommation hors alimentation qui, en 2006/07, ont propulsé l'inflation tendancielle (hors alimentation et produits pétroliers) à un niveau supérieur à l'inflation non corrigée sur une base annuelle⁵.

En 2006/07, les taux d'intérêt sont quasiment restés inchangés par rapport à l'année précédente. En septembre 2007, le rendement des obligations du trésor à 2 ans atteignait 12.4 pour cent. Celui des bons du trésor à 364 jours a augmenté légèrement, passant de 10 pour cent en avril 2006 à 10.3 pour cent en septembre 2007. Sur la même période, le rendement effectif des obligations à 91 jours est tombé de 7.9 à 7.6 pour cent, et le taux monétaire interbancaire ainsi que le taux de prise en pension ont suivi la même trajectoire. Ces mouvements parallèles indiquent que les marchés financiers gagnent en efficacité.

En 2007, le taux débiteur moyen des banques commerciales est resté très élevé, à 19 pour cent, par rapport au taux des dépôts à terme (11 pour cent). Cet écart est le signe d'un manque de concurrence dans le secteur bancaire et d'une grande inefficacité opérationnelle. Les autorités du pays expliquent ce niveau de taux et cet écart par l'ampleur des coûts de fonctionnement et par l'important risque perçu des prêts au secteur privé. De plus, ces prêts sont évincés par l'abondante offre d'emprunts d'État peu risqués, qui sont destinés à faire face au déficit budgétaire public. Il faut que les agences d'évaluation du crédit aident les banques à mesurer le risque et à prêter davantage au secteur privé.

L'Ouganda a maintenu une politique de change flexible, laissant ses fondamentaux économiques déterminer le cours de sa monnaie. Comme c'est généralement le cas avec ce type de régime de change,

la banque centrale intervient souvent pour endiguer la volatilité à court terme. En 2007, sous l'effet d'une augmentation des entrées de devises émanant du secteur exportateur, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'achats de bons et d'obligations du trésor ougandais par des étrangers, le shilling ougandais s'est apprécié d'environ 5.9 pour cent par rapport au dollar des États-Unis (USD). De juin 2006 à mars 2007, l'offre de change a dépassé de 19.6 millions USD la demande, et, sur cette période, la BoU a acheté pour 16.2 millions USD de devises, qu'elle a ensuite stérilisées.

Position extérieure

L'Ouganda conserve une position extérieure saine. En 2006/07, sa balance globale des paiements affichait un excédent de 172 millions USD, contre 254 millions sur l'exercice budgétaire précédent. Comme les années précédentes, cet excédent est dû pour l'essentiel à celui de la balance des opérations en capital et des opérations financières, qui s'est chiffré à 452 millions USD en 2006/07, contre 635 millions USD en 2005/06. L'excédent de la balance des opérations en capital et des opérations financières résulte lui-même, pour une large part, des entrées d'IDE, qui sont passées de 257 millions USD en 2005/06 à 322 millions en 2006/07.

Le déficit des comptes courants (dons compris) s'est creusé à 373 millions USD (2.9 pour cent du PIB) en 2006/07, contre 265 millions USD (2.2 pour cent du PIB) en 2005/06. Cependant, si l'on exclut les dons, ce déficit est encore relativement faible : à 4 pour cent du PIB, il reste inférieur au seuil de soutenabilité de 5 pour cent. C'est le signe que l'aide extérieure tient une place de moins en moins essentielle dans la balance des paiements de l'Ouganda.

Le solde des comptes courants reflète essentiellement celui de la balance commerciale. En valeur absolue, le déficit commercial a continué de s'alourdir, passant de 1.10 milliard USD en 2005/06 à 1.24 milliard en

4. Bulletin trimestriel de la BoU, décembre 2007.

5. Après le changement de base de l'indice des prix à la consommation (référence 2005/06 et non plus 1997/98), l'inflation non corrigée est montée à 4.9 pour cent pendant l'exercice clos en septembre 2007, tandis que l'inflation tendancielle/hors alimentation et énergie, décroissait légèrement, à 5.7 pour cent.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Balance commerciale	-7.2	-9.5	-9.6	-11.5	-11.8	-13.1	-13.4
Exportations de biens (f.o.b.)	9.0	9.3	9.2	9.3	9.1	8.8	8.4
Importations de biens (f.o.b.)	16.2	18.8	18.9	20.7	20.9	21.9	21.8
Services	-3.8	-3.4	-3.9	-3.7	-5.3	-4.5	-4.3
Revenu des facteurs	-1.8	-2.2	-2.0	-1.4	-1.2	-2.9	-3.1
Transferts courants	4.2	13.9	13.9	13.8	14.3	13.7	12.7
Solde des comptes courants	-8.6	-1.2	-1.6	-2.8	-4.0	-6.8	-8.1

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332480670747>

2006/07. Son rythme d'expansion s'est toutefois considérablement ralenti : 12.7 pour cent en 2006/07, contre 34.2 pour cent en 2005/06, car la progression des exportations de marchandises (35.4 pour cent) a été supérieure à celle des importations (22.9 pour cent). L'augmentation des recettes d'exportation de l'Ouganda résulte en grande partie de la hausse du prix unitaire du café (1.7 USD le kilogramme en 2006/07, contre 1.4 USD l'année précédente) et, dans une moindre mesure, de l'essor des exportations de café en volume (2.7 millions de sacs de 60 kg en 2006/07, contre 2.6 millions un an plus tôt).

Les exportations de l'Ouganda restent dominées par quelques produits agricoles (café, thé, poisson et coton) qui sont très sensibles aux conditions météorologiques et aux chocs affectant les termes de l'échange. Les exportations de café, le principal produit vendu sur les marchés extérieurs, ont augmenté, passant de 173 millions USD en 2005/06 à 227 millions USD en 2006/07, grâce à des cours mondiaux favorables, à l'amélioration de la gestion et à une météorologie propice lors de la phase critique de maturation des fèves. À la faveur de l'intervention stratégique de l'État dans ce secteur depuis 2001, de nouvelles plantations de caféiers ont également commencé à produire. Sur 2006/07, la plupart des autres exportations ont elles aussi augmenté, passant de 717 millions à 953 millions USD, soit un bond de 33 pour cent. Quant à la croissance des importations, elle est essentiellement tirée par les biens d'équipement, en particulier les générateurs thermiques nécessaires pour faire face aux pénuries d'électricité et les équipements nécessaires pour construire le barrage de Bujagali. L'expansion

relativement importante de l'investissement intérieur attendue risque toutefois de creuser le déficit de la balance commerciale et des comptes courants en 2007/08 et en 2008/09. Les entrées de capitaux devraient continuer de s'accroître si l'État et les investisseurs privés progressent vers la mise en œuvre des gisements de pétrole récemment découverts.

Du fait d'une balance des paiements excédentaire, les réserves de change de l'Ouganda ont gonflé de plus de 85 millions USD durant l'exercice budgétaire clos en septembre 2007. Elles couvraient environ quatre mois d'importations en 2006/07, contre cinq mois sur l'exercice précédent.

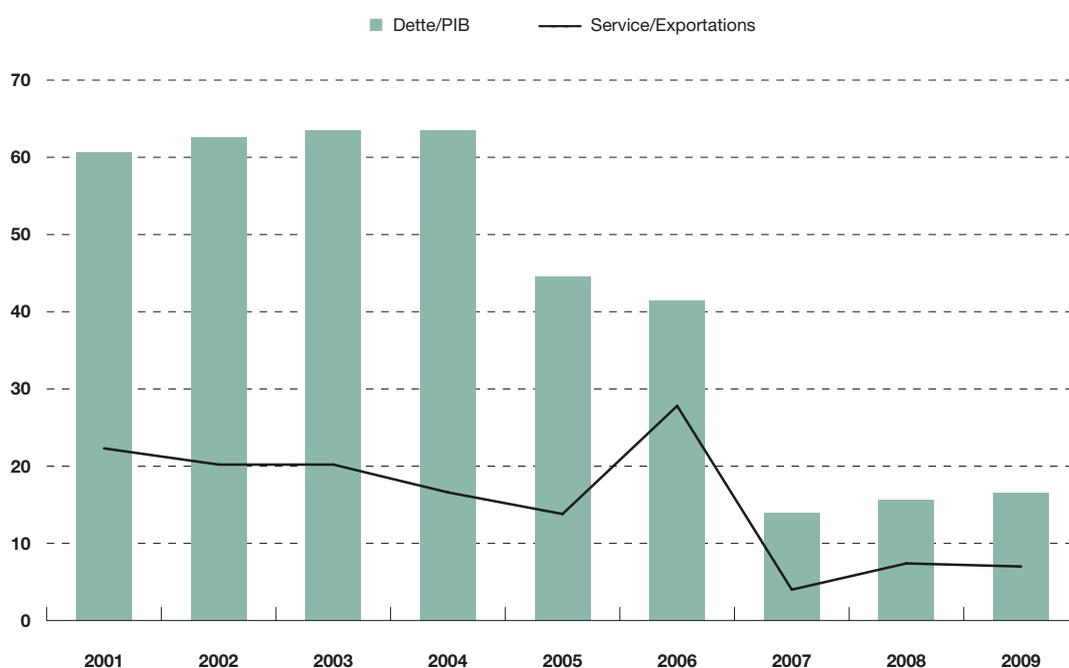
Les allègements de dette consentis au titre des initiatives PPTE (pays pauvres très endettés) et IADM (dette multilatérale) ont ramené la dette extérieure ougandaise à 1.4 milliard USD en 2007 et, en pourcentage des exportations, le service de la dette a diminué, passant de 13.1 pour cent en 2005/06 à 3.5 pour cent en 2006/07. L'Ouganda a obtenu l'annulation de 2.96 milliards USD d'emprunts auprès de l'Association internationale de développement (AID), et de 486.26 millions USD auprès de la Banque africaine de développement, dans le cadre de l'IADM. Bien que les allègements de dette se réduisent, l'aide sous la forme d'appui budgétaire (573 millions USD en 2006/07) et d'appui aux projets (494 millions USD) est, elle, en nette augmentation.

L'intégration régionale dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) continue d'influer sur la politique commerciale et de

développement de l'Ouganda. Le renforcement de l'Union douanière de la CAE (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda et Burundi) s'est traduit par la baisse ou la suppression des droits d'accise sur certains produits de base, mais il a élargi les débouchés régionaux pour les exportations ougandaises. Afin de promouvoir les échanges régionaux, la CAE est en train d'instaurer un système de paiement transfrontalier, pour permettre des transferts efficaces et sûrs au sein de la région. Ce système devrait entrer en vigueur en 2008.

Autre évènement majeur : le 27 novembre 2007, les ministres des pays membres de la CAE ont signé un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Sur une période transitoire de 25 ans, cet accord-cadre supprime les droits de douane sur 81 pour cent des exportations actuelles de produits industriels et agricoles de l'UE en direction des marchés de la CAE. En échange, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'Ouganda bénéficie d'un accès en franchise de droits et de quotas pour la plupart de ses exportations (à

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327765055874>

l'exception du sucre et du riz) destinées à l'UE. Un accord sur les services et l'investissement, qui n'est pas couvert par l'accord-cadre, sera négocié en 2008.

L'autorité des marchés des capitaux de l'Ouganda poursuit l'harmonisation de la législation nationale avec celle du Kenya et de la Tanzanie, afin de permettre la création, d'ici 2009, du marché financier régional prévu par la stratégie de développement de la CAE (2006-10). Le Rwanda et le Burundi ont désormais rejoint la CAE. Les prochaines étapes de l'intégration consisteront à renforcer l'union douanière de la CAE,

à achever les négociations portant sur un protocole relatif à un marché commun et à mettre en place les conditions nécessaires à une union monétaire.

Questions structurelles

Développements récents

L'Ouganda a introduit plusieurs réformes visant à stimuler sa croissance économique et à accélérer ses progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire

pour le développement (OMD). Il doit maintenant définir la façon d'approfondir les réformes déjà engagées dans le cadre du PEAP en cours. Ces réformes sont axées sur l'encouragement de la croissance, qui est tirée par le secteur privé et largement répartie entre les secteurs d'activité et les régions du pays. Elles comportent des mesures institutionnelles, ainsi que des mesures budgétaires et monétaires destinées à améliorer l'environnement des affaires et le climat d'investissement. Cependant, en 2007, les indicateurs de la Banque mondiale relatifs à la pratique des affaires (*Doing Business*) ont rétrogradé l'Ouganda de la 107^e à la 116^e place (sur 175 pays). L'Ouganda affiche des résultats relativement bons en ce qui concerne la facilité de recrutement, la protection des investisseurs et le paiement des impôts, mais ses performances sont médiocres en termes de coûts nécessaires à la création d'une entreprise, d'octroi de licences, de transfert de propriété, d'accès au crédit et de commerce transfrontalier.

Ces lacunes compromettent les efforts déployés par l'État pour relever la productivité et pour promouvoir la compétitivité et la création d'emplois. En effet, une étude publiée par la Banque mondiale en 2007 souligne que le coût et le délai d'immatriculation des entreprises (en moyenne, 11 démarches, qui nécessitent 63 jours) expliquent le poids du secteur informel en Ouganda. La corruption est également citée parmi les facteurs qui incitent les acteurs économiques à opérer dans le secteur informel. Si elle n'est pas considérée comme un obstacle majeur par les grands groupes ougandais, elle semble en revanche constituer une entrave importante pour les petites et moyennes entreprises (PME), les sociétés étrangères et les exportateurs. La corruption pèse sur le volume et sur la qualité des services publics, surtout dans les secteurs des infrastructures.

Outre les réformes de la politique foncière, qui facilitent l'accès des investisseurs aux terres et qui flexibilise l'utilisation des sols, les autorités ougandaises implantent plusieurs parcs industriels pour regrouper sur certains sites les infrastructures essentielles, à l'intention des investisseurs potentiels. Trois parcs d'activités sont en cours de création : le *Kampala Industrial and Business Park*, le *Luzira Industrial Business Park* et le *Bweyogerere Industrial Estate*. En 2007,

l'autorité chargée des investissements de l'Ouganda a donné son aval à un total de 330 projets, qui nécessiteront 1.75 milliard USD de mises de fonds et devraient créer 42 950 emplois. Par rapport à l'année précédente, les investissements industriels sont en hausse de 100 pour cent, et le nombre d'emplois de 26 pour cent. Les capitaux étrangers ont représenté 57 pour cent des nouveaux investissements en 2007.

L'accès des entreprises ougandaises aux marchés du crédit reste très limité, surtout pour les PME, de même que l'accès des ménages ruraux aux prêts bancaires. En raison de taux débiteurs et d'écart de taux élevés, la demande de crédit est faible, et l'offre encore plus. Les prêts bancaires se concentrent dans le BTP (69.4 pour cent). Viennent ensuite le commerce (20.4 pour cent) et les autres services (6.6 pour cent). Pour tenter d'accroître la concurrence et d'améliorer l'intermédiation financière, la banque centrale a mis fin au gel des autorisations d'activité pour les nouvelles banques commerciales. Quatre nouvelles banques ont ainsi pu obtenir une autorisation en septembre 2007.

Parmi les stratégies de développement du secteur financier à court et à moyen terme figurent notamment le plan de diffusion de la micro-finance (*Microfinance Outreach Plan – MOP*) et le programme d'expansion des services financiers en milieu rural (*Rural Financial Services Programme – RFSP*) qui l'accompagne. Ces deux dispositifs doivent permettre aux PME et aux ménages ruraux d'accéder plus facilement à des prêts. Le RFSP est destiné à développer une infrastructure financière constituée de sociétés coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) qui pourront atteindre la population de tous les sous-districts. L'État envisage de formuler une politique visant à orienter et encadrer toutes les activités de supervision, de réglementation, de coordination, de prêt et de mobilisation de l'épargne dans le secteur de la micro-finance.

Alors que le nombre des organismes de micro-dépôts n'a pas évolué en 2007, le total des actifs qu'ils gèrent a augmenté de 24 pour cent. On observe également une hausse de leurs dépôts (50 pour cent), de leurs prêts (21.7 pour cent) et de la rentabilité de leurs fonds propres (14 pour cent). Pour réduire le

ponds de l'économie informelle, les autorités nationales ont immatriculé un total de 250 SACCO, qui, à terme et après avoir satisfait à certains critères, pourraient devenir des organismes de micro-dépôts.

La population active a augmenté, passant de 9.8 millions de personnes à 10.9 millions entre 2003 et 2006. En 2006/07, le taux de chômage officiel était de 2 pour cent pour l'ensemble du pays, contre 7 pour cent dans les zones urbaines, et le taux de sous-emploi est estimé à 12 pour cent. Dans l'agriculture, les travailleurs indépendants représentent environ 70 pour cent de l'emploi total, et seulement un travailleur sur 20 dispose d'un emploi formel permanent. D'après l'enquête sur le marché du travail, de 2001 à 2005, le salaire nominal moyen a progressé de 5.3 pour cent par an, et l'emploi de 6.8 pour cent. C'est toutefois la croissance de la productivité totale des facteurs qui explique la majeure partie (environ 80 pour cent) de celle du PIB ougandais (Banque mondiale, 2007).

Développement des compétences techniques et professionnelles

En Ouganda, jusqu'à une date récente, le développement des compétences techniques était fragmenté et souffrait d'un manque d'orientation quant aux contenus. En 2003, le ministère de l'Éducation et des Sports a défini et adopté une politique d'enseignement et de formation commerciale, technique et professionnelle, la BTJET (*Business, Technical and Vocational Education and Training*). Cette politique vise à créer un cadre pour l'enseignement post-primaire, qui prépare les élèves à l'entrée directe sur le marché du travail ou à des études techniques supérieures et tertiaires. Cela suppose de réviser les programmes, de former correctement les personnels et de créer des établissements spécialisés à même de répondre aux besoins de l'économie. Le ministère est en train d'élaborer le projet de loi relatif à la BTJET, pour examen et vote par le Parlement en 2008.

Ce projet de loi a pour finalité d'instaurer un cadre institutionnel permettant la promotion et la coordination de la BTJET, avec une délimitation claire de l'étendue et du niveau de ses différents programmes,

ainsi que du rôle joué par les parties prenantes dans la mise en œuvre. Il opère ainsi une séparation entre, d'une part, les formations et l'application de la BTJET et, d'autre part, le contrôle de qualité ; il définit les critères et la procédure d'admission des élèves et des apprentis dans les établissements BTJET ; il veille à l'efficacité de l'enseignement, de la formation, de la gouvernance et de la gestion des établissements ; et il établit des mécanismes et des organes d'homologation des qualifications (normes, évaluation et certification) et des formations dans le cadre de l'éducation formelle et informelle.

Le PEAP considère explicitement la BTJET comme prioritaire, car elle doit faire correspondre les besoins d'enseignement et de formation avec les compétences demandées par la sphère économique. Outre l'instauration et la mise en œuvre du cadre régissant les qualifications professionnelles en Ouganda, ce plan d'action nécessite un bon dosage entre enseignement général et formation professionnelle au niveau post-primaire. À cette fin, une refonte des programmes est en cours dans l'enseignement secondaire, de façon à mieux cibler les besoins du marché du travail, et 56 établissements sont transformés en écoles de formation professionnelle. Conformément au plan sectoriel pour l'éducation, la BTJET devra se substituer à l'enseignement général durant les deux dernières années du secondaire, plutôt que pendant les premières années. L'introduction de formations courtes devrait également permettre aux adultes d'acquérir des compétences tout au long de leur carrière.

Le système BTJET de l'Ouganda se compose à ce jour de 145 établissements publics, d'environ 600 prestataires de services de formation privés et d'un nombre indéterminé de programmes d'apprentissage et de formation en entreprise. Il englobe les instituts technologiques, les instituts et centres de formation professionnelle, les lycées agricoles et les *Community Polytechnics*. Les établissements BTJET publics proposent des formations dans divers domaines, notamment : agriculture et sylviculture, commerce, activités de coopération, hôtellerie et tourisme, secteur médical, faune et flore, enquêtes et planification, météorologie et études techniques. Les programmes

BTJET de l'éducation formelle (collèges, écoles et instituts) sont généralement destinés aux élèves qui ont achevé le niveau 7 de l'enseignement primaire. Ils durent habituellement de un à trois ans et débouchent sur un diplôme et/ou un certificat. Les autres programmes varient en termes de critères d'admission, de durée, de contenu et de certification. Ils incluent une formation théorique et en entreprise, ainsi qu'une formation sur le tas⁶.

Malgré un taux d'inscription en hausse (23 206 élèves en 1999/2000 et 40 435 en 2006/07), les établissements BTJET publics ne couvrent qu'une partie des besoins potentiels. En 2007, la moitié des inscrits étaient des filles. Si la majorité des établissements sont enregistrés auprès du ministère en tant que structures d'État (87.1 pour cent), 4.3 pour cent sont gérés par le secteur privé et 2.6 pour cent par une collectivité locale.

Parmi les établissements BTJET privés, on trouve des centres et des écoles de formation professionnelle, des établissements d'enseignement secondaire professionnel et des écoles techniques. Environ 450 sont membres de l'association ougandaise des établissements d'enseignement professionnel privés⁷. Cependant, on ne connaît ni le nombre total ni la nature de leurs programmes, et il existe une multitude d'établissements de formation professionnelle opérant dans l'éducation informelle. Par ailleurs, plusieurs ministères, dont celui du Commerce et du Tourisme, dispensent des formations professionnelles et techniques qui ne relèvent pas de la BTJET. De même, certains organismes publics proposent des programmes de formation et de soutien, tels que l'incubation d'entreprises, sans aucune coordination. L'enregistrement et la coordination centralisés des activités des établissements BTJET

publics et privés sont donc nécessaires pour accroître l'efficacité du dispositif.

Les chiffres recueillis auprès des entreprises révèlent d'importants écarts de compétences en Ouganda, ainsi qu'un faible niveau de productivité de la main-d'œuvre. Les études indiquent que la contribution du capital humain à la productivité totale est inférieure à 10 pour cent dans ce pays⁸. Pour 47 pour cent des entreprises ougandaises, le manque de compétences constitue un obstacle modeste, majeur ou considérable à leur activité, et 60 pour cent des dirigeants n'ont pas fait d'études universitaires, contre 6.8 pour cent en Zambie et 30 pour cent au Kenya et en Tanzanie. Le nombre de programmes de formation mis en place par les entreprises ougandaises pour chaque salarié se situe en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Ces entreprises ne parvenant pas à trouver des travailleurs présentant le profil requis, le niveau d'emploi en Ouganda est aujourd'hui inférieur de 50 pour cent au taux optimal ou attendu avec les technologies de production actuelles (Banque mondiale, 2007).

En 2002/03, les femmes constituaient 47.4 pour cent de la main-d'œuvre, qui comptait au total 9.8 millions de personnes, et 85 pour cent de cette population active vivaient dans les zones rurales⁹. Un peu plus de 17 pour cent des habitants sont analphabètes, 59.6 pour cent n'ont fréquenté que l'école primaire, 17.2 pour cent ont suivi l'enseignement secondaire et 5.6 pour cent sont allés au delà. D'après les rapports publiés, le système BTJET suscite une forte demande dans le secteur privé moderne et l'agriculture traditionnelle de subsistance¹⁰.

Dans l'économie formelle, les revenus progressent nettement avec le niveau d'études. Un salarié non

6. Direction du BTJET, ministère de l'Éducation et des Sports (2007), "Data on BTJET public and private institutions".

7. Voir www.ugaprivi.org

8. Berthelemy, J. et L. Soderling (2002), "Will There Be New Emerging-Market Economies in Africa by the Year 2020?", IMF Working Paper WP/02/131, FMI.

9. Enquête nationale 2002/2003 auprès des ménages, Bureau des statistiques de l'Ouganda, Kampala.

10. Wirak, A., Heen, B., Moen, E. et S. Usia (2003), "BTJET for employment and private sector development in Uganda", rapport commandé par l'ambassade de Norvège à Kampala et par l'agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD).

instruit gagne en moyenne 25 000 UGX par mois. La rémunération moyenne monte à 40 000 UGX s'il est allé à l'école primaire, à 99 000 UGX s'il a fréquenté l'enseignement secondaire et à 237 000 UGX s'il a suivi une formation spécialisée ou des études supérieures¹¹. Néanmoins, il ressort de l'enquête sur le climat des affaires que la rentabilité des investissements dans l'éducation stagne, voire diminue, depuis quelques années, principalement en raison du manque de moyens financiers et parce que les formations proposées par les établissements ne correspondent pas aux compétences que les employeurs recherchent.

Le système BTVET public est financé principalement par l'État, les entreprises et les donateurs, ainsi que par les frais de scolarité. En 2006/07, les programmes qui bénéficiaient d'un financement public n'ont reçu que 3,6 pour cent (670 milliards UGX) de la dotation allouée au ministère de l'Éducation et des Sports, contre 4 pour cent (540 milliards UGX) en 2002/03¹². La dotation de la BTVET n'étant pas garantie par le plan d'investissement stratégique pour l'éducation, elle est souvent amputée en valeur absolue. Le système BTVET est toutefois renforcé par l'intégration de ses contenus dans les programmes de l'enseignement secondaire. L'État apporte également un soutien indirect, surtout aux établissements BTVET privés opérant dans l'éducation informelle, en finançant la formation et la rémunération des formateurs. Cependant, les établissements privés fonctionnent, pour l'essentiel, grâce à leurs propres ressources financières : frais de scolarité et aide des donateurs, principalement.

L'État encourage l'administration locale et les autorités de district à s'approprier les programmes BTVET et à y participer via la planification et la construction d'établissements, un suivi et une supervision, ainsi que par la mobilisation de moyens d'appui locaux. Donneurs et ONG comme l'agence allemande pour la coopération technique ont contribué à la création et au fonctionnement de plusieurs

établissements BTVET, même si leurs actions souffrent de la lenteur avec laquelle le projet de loi relatif à ce dispositif est en train d'être finalisé. Ils souhaitent que les établissements qu'ils soutiennent offrent des programmes standardisés et délivrent des certificats reconnus par l'État et par les employeurs. Enfin, certains établissements BTVET obtiennent un financement supplémentaire grâce aux taxes prélevées sur les activités et services de formation.

L'une des failles majeures du système BTVET est l'absence de cadre juridique et de fonctions centrales de coordination et d'orientation pour le maintien ou l'amélioration des normes d'enseignement. Il faut donc voter de toute urgence le projet de loi sur le système BTVET, afin de permettre la création d'un cadre national pour la classification et la reconnaissance des programmes de formation relevant de l'éducation formelle ou informelle, constituer un registre BTVET central ou transférer les fonctions d'enregistrement, de coordination et de supervision à la direction chargée du BTVET au sein du ministère de l'Éducation et des Sports. Enfin, il faut remédier à l'inadéquation des infrastructures physiques et humaines du BTVET (notamment élargir l'accès à la technologie et aux matériels pédagogiques), ainsi qu'aux attitudes négatives et à la dévalorisation de la formation professionnelle aux yeux des principales parties prenantes, aux rémunérations relativement faibles des personnels et au manque d'enquêtes fiables et à jour menées auprès des instructeurs à propos de l'élaboration des programmes.

Contexte politique

Le Président Yoweri Museveni et son Mouvement de résistance nationale (NMR) ont encore renforcé leur pouvoir après avoir remporté les premières élections pluralistes organisées en Ouganda en 2006. Malgré des troubles sociaux orchestrés ici et là par les partis d'opposition, la situation politique du pays est restée globalement stable en 2007. L'Ouganda a accueilli la

11. Enquête nationale 2002/2003 auprès des ménages.

12. Ministère de l'Éducation et des Sports, *Education Sector Medium Term Budget Framework Paper 2004 et MoES Annual Performance Report 2007*.

réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (RCGC) du 22 au 25 novembre 2007, et Yoweri Museveni présidera le Commonwealth pendant les deux prochaines années. À l'occasion de la RCGC, nombre d'infrastructures ont été construites, notamment des routes et plusieurs hôtels. Cependant, les retombées de cette réunion sur l'économie nationale (notamment touristiques) n'ont pas encore été pleinement évaluées.

Depuis l'accord de cessation des hostilités signé entre les représentants du gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du seigneur (LRA) en août 2006, il existe un espoir ténu de paix dans le nord du pays. De graves problèmes subsistent, mais cet accord représente une avancée majeure et les pourparlers offrent les meilleures perspectives de paix depuis 20 ans dans cette région de l'Ouganda. L'État continue de s'attacher à mettre en œuvre le plan de paix, de relèvement et de développement du nord et des districts voisins, lancé en 2007. Beaucoup d'anciens rebelles sont retournés dans leur village et le calme est à peu près revenu dans la région en 2007. En outre, le désarmement des tribus Karimojong s'est accéléré et les vols de bétail ont diminué dans les districts de Bundibugyo (ouest de l'Ouganda) en 2007.

L'auto-évaluation à laquelle le pays doit procéder dans le cadre du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) prévu par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) a été officiellement lancée par le Président Museveni en 2007. Elle portera sur les aspects suivants : démocratie et gouvernance politique, gouvernance et gestion économiques, gouvernance sociale et des entreprises. Les résultats de cette évaluation permettront d'améliorer les mécanismes de gouvernance en Ouganda.

D'après l'indice de perception de la corruption (IPC) de *Transparency International*, la corruption affiche un léger recul en Ouganda. Bien que le pays ait été rétrogradé de la 105^e à la 111^e place dans le classement de la corruption, son score IPC moyen s'est amélioré à 2.8 en 2007, contre 2.7 en 2006. Dans son

huitième rapport annuel, la Commission ougandaise des droits de l'homme souligne les diverses actions qu'elle a menées dans le cadre de sa mission. Elle a notamment sensibilisé plusieurs agences et fonctionnaires aux droits de l'homme, coordonné l'information civique et vérifié que les centres de détention militaire, la police et le système carcéral, notamment, respectaient les droits de l'homme. Son rapport met en lumière de graves carences, en particulier la mauvaise qualité des programmes d'éducation civique, la non-exécution des décisions des tribunaux et le report du vote d'une loi contre la torture.

Les indicateurs du développement humain s'améliorent légèrement. L'Ouganda a certes été rétrogradé dans le classement établi d'après les indicateurs du Programme des Nations unies pour le développement humain (PNUD) – il était 144^e en 2005 et 145^e en 2006 –, mais il continue de faire partie des pays à développement humain moyen. Le taux d'alphabétisation des adultes et le taux net de scolarisation dans le primaire y ont progressé.

L'Ouganda poursuit sa politique de décentralisation afin d'améliorer les services publics dans le cadre du PEAP. Bien que le taux moyen de pauvreté soit tombé de 56.4 pour cent en 1992/93 à 31.1 pour cent en 2005/06, certains observateurs considèrent que l'augmentation du nombre de districts, porté de 56 à 72 en 2004, nuit à l'efficacité de l'État, notamment dans l'éducation. Pour atténuer ce problème, il faut doter les autorités locales de moyens et de pouvoirs suffisants, et instaurer des mécanismes permettant une bonne publication des comptes. Ainsi, d'après un récent rapport, le district de Mbarara a une capacité financière et une autonomie très limitées, qui l'empêchent de fonctionner plus efficacement, et les parents d'élèves ne disposent pas de mécanismes obligeant les autorités locales à leur rendre des comptes¹³. Ces dernières peinent également à mobiliser des ressources financières, ce qui fait obstacle à une bonne gouvernance et à des services publics de qualité. En 1995, la constitution ougandaise avait habilité les autorités locales à collecter l'impôt

13. Yan, T. (2007), "Education and poverty reduction in Uganda", A Consultancy Report. Education Decentralisation Group, University College, Londres.

sur le revenu, qui était alors progressif et qui, en 1997, représentait 75 pour cent des recettes de l'administration locale dans les zones rurales et 35 pour cent dans les zones urbaines. Cet impôt progressif ayant été supprimé en 2006 et les enveloppes budgétaires allouées par l'État central étant insuffisantes, les autorités locales doivent trouver de nouvelles sources de recettes adéquates.

L'Ouganda doit agir efficacement et sans délai pour remédier aux problèmes économiques et sociaux qui découlent de la violence dans les pays voisins. Au Kenya, par exemple, les actes de violence qui ont fait suite aux récentes élections ont entraîné une pénurie de combustibles et de certains produits, affectant de nombreux secteurs de l'économie et révélant l'inadéquation des mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics¹⁴.

Contexte social et développement des ressources humaines

568

Le taux de scolarisation dans le primaire est de 90 pour cent et l'Ouganda est en bonne voie pour atteindre la cible fixée par les OMD. Le nombre total d'élèves fréquentant le primaire a progressé légèrement, à 7.6 millions en 2005/06, contre 7.5 millions en 2002/03. Ces évolutions positives s'expliquent par les investissements visant à développer les infrastructures et les équipements pour l'enseignement de base (priorité est donnée à l'augmentation du nombre d'écoles, de salles de classe et de logements pour les enseignants), à améliorer la disponibilité des matériels pédagogiques et à accroître le nombre de professeurs qualifiés et formés. L'État a également réussi à élargir l'accès à l'éducation des enfants ayant des besoins spécifiques, ainsi qu'à promouvoir la parité filles-garçons.

Cependant, si le taux brut de scolarisation dans le primaire continue d'augmenter grâce au programme axé sur l'enseignement primaire universel (*Universal Primary Education – UPE*), le taux net se maintient

autour de 86 pour cent depuis cinq ans. Il tend même à baisser, car un nombre relativement important d'enfants scolarisés ne font pas partie du groupe d'âge officiellement accueilli dans le primaire ; d'autres n'ont jamais fréquenté l'école ; d'autres encore ont abandonné leur scolarité. Certains enfants ne vont pas à l'école parce qu'ils sont considérés comme « trop jeunes », parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les scolariser ou se désintéressent de leur éducation, ou parce qu'il existe des barrières socioculturelles. C'est le coût de la scolarité (uniforme, fournitures, transport et frais de scolarité), trop élevé pour les ménages pauvres, qui est à l'origine de la plupart des cas de déscolarisation.

L'Ouganda doit impérativement investir dans son capital humain, via un système éducatif de qualité et d'un coût abordable, pour attirer des fonds étrangers. En dépit d'améliorations sensibles, le taux net de scolarisation dans le secondaire reste faible (34.2 pour cent en 2006) et il est supérieur pour les garçons. Le taux d'abandon des études est également élevé dans le secondaire, principalement en raison du coût substantiel de la scolarité et du manque d'établissements. La mise en œuvre de l'initiative pour une éducation et une formation post-primaire universelle (*Universal Post Primary Education and Training – UPPET*) a commencé en janvier 2007. L'UPPET permettra d'absorber le nombre croissant d'élèves qui auront achevé leur scolarité dans le primaire grâce au programme UPE.

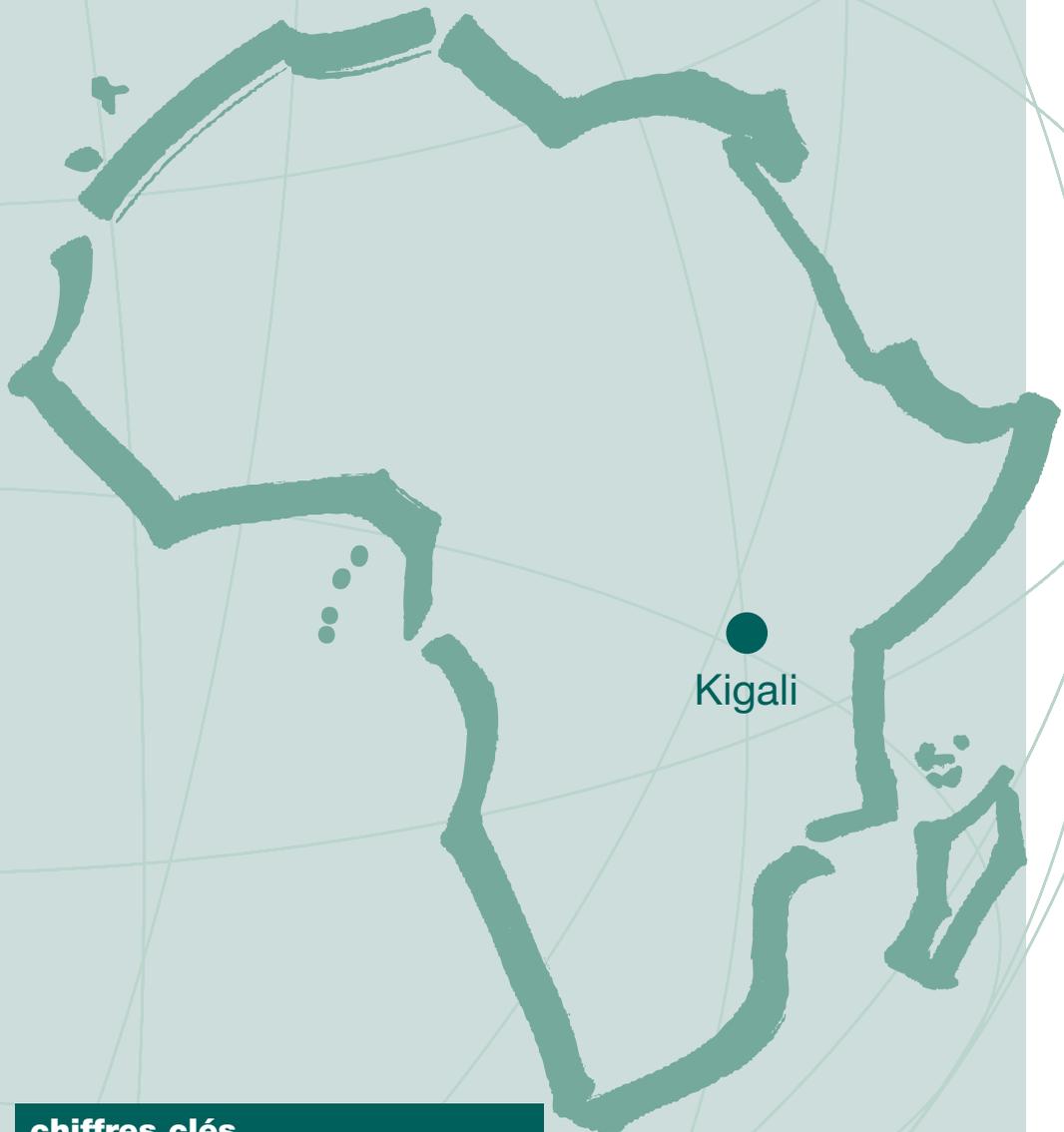
Selon les premiers constats de l'enquête démographique et sanitaire 2005/06, le plan stratégique mis en œuvre dans le secteur de la santé a permis une légère amélioration de plusieurs grands indicateurs sanitaires. Ainsi, entre 2000/01 et 2005/06, la mortalité infantile est tombée de 88 à 76 pour 1 000, et la mortalité maternelle de 505 à 435 pour 100 000 naissances. La proportion d'accouchements dans des structures sanitaires a augmenté, passant de 22.6 pour cent en 2000/01 à 41 pour cent en 2005/06, et celle des postes approuvés occupés par un personnel formé d'après le système de qualifications défini par les

14. Economist Intelligence Unit (janvier 2008), *Uganda Country Report*.

autorités locales est passé de 46.8 pour cent en 200/01 à 75 pour cent en 2005/06. Concernant les soins ambulatoires dispensés par les structures sanitaires publiques et privées à but non lucratif, le taux de fréquentation est de 100 pour cent, c'est-à-dire supérieur

à l'objectif de 96 pour cent fixé pour 2006/07. Cependant, le secteur de la santé souffre de la pénurie de médicaments et peine à attirer et à retenir du personnel formé.

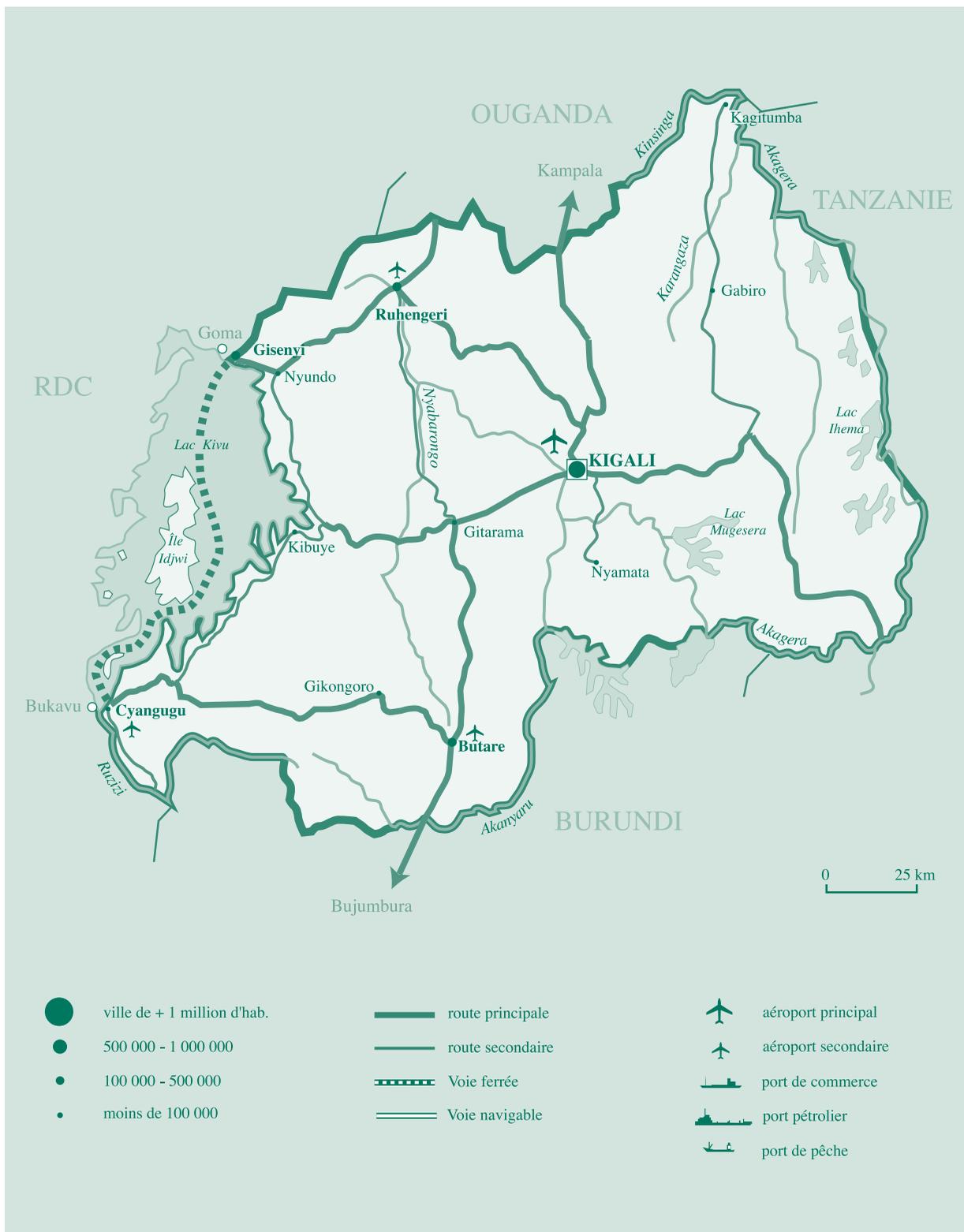
Rwanda



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 26
- Population en milliers (2007) : 9 725
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 264
- Espérance de vie (2007) : 46.2
- Taux d'analphabétisme (2007) : 25.3

Rwanda



Rwanda

DÉPUIS LA GUERRE DE 1994, LE RWANDA a fait des progrès considérables dans sa reconstruction. Il affiche un taux de croissance annuel moyen impressionnant pour la période 1996-2005, à environ 8 pour cent. En 2007, le taux de croissance du PIB est estimé à 4.9 pour cent, contre 5.3 pour cent en 2006. Ce ralentissement s'explique par de mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné un repli de la production agricole. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2008, à 4 pour cent, avant un redressement prévu pour 2009, à 5.6 pour cent.

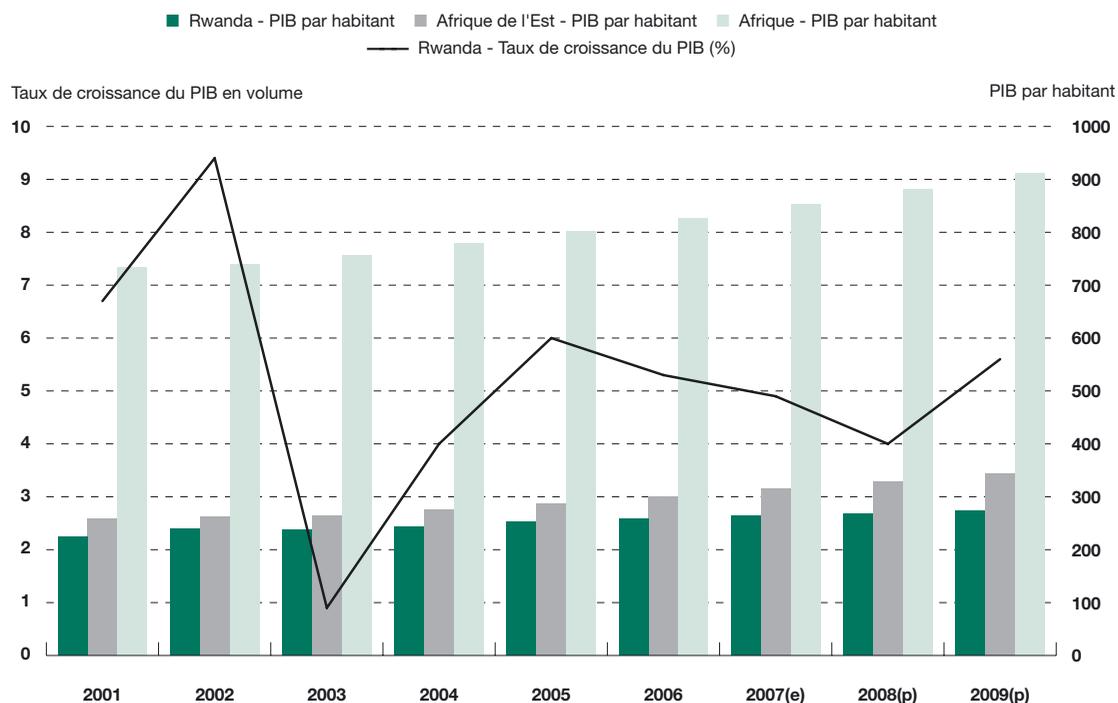
Le niveau de pauvreté reste important : en 2005/06, 56.9 pour cent de la population vivaient en deçà du seuil de pauvreté, contre 60.3 pour cent en 2000/01 ; 41.3 pour cent de la population sont en situation de

pauvreté absolue. L'économie rwandaise reste lourdement dépendante de l'aide, comme en témoignent les importants déficits budgétaires et des comptes courants. Sur la période 1994-95, les flux d'aide ont atteint un montant record d'environ 700 millions de dollars (USD) par an, avant de s'établir depuis 1997 à une moyenne annuelle proche des 340 millions USD. Actuellement, pratiquement la moitié du budget du pays est financée par l'aide extérieure.

Des sérieux manques à gagner dans le domaine des capacités, compromettent la stratégie de relance.

En novembre 2007, les autorités ont lancé une stratégie de réduction de la pauvreté de deuxième génération – le plan stratégique de développement

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325323445236>

économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS – *Economic Development and Poverty Reduction Strategy*). Ce document fixe les objectifs, les priorités et les grandes orientations politiques du pays pour les cinq prochaines années (2008-12). Il offre un cadre à moyen terme pour réaliser les objectifs de développement de long terme.

L'EDPRS marque une rupture avec le passé de deux manières : tout d'abord, le texte redéfinit les priorités nationales en matière de croissance et de développement, pour insister sur l'accélération de la croissance du PIB et des exportations et favoriser ainsi la création d'emplois ; ensuite, il cherche à consolider et à étendre la décentralisation des dépenses publiques, avec la mise en place de mécanismes solides de reddition de comptes. L'EDPRS reconnaît par ailleurs le rôle clé du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, qui devient un véritable accélérateur de la croissance.

Les priorités stratégiques font l'objet de trois programmes interdépendants : Croissance durable pour l'emploi et les exportations Vision 2020, Umurenge¹ et Gouvernance. Le premier met en avant un programme d'investissements publics cherchant à abaisser les coûts opérationnels de la conduite des affaires dans le pays – ce qui devrait stimuler l'investissement privé. *Vision 2020 Umurenge* est un programme de développement rural intégré résolument décentralisé, conçu pour accélérer la lutte contre la pauvreté absolue. Il est actuellement testé dans 30 des secteurs (*imirenge*) les plus pauvres du pays.

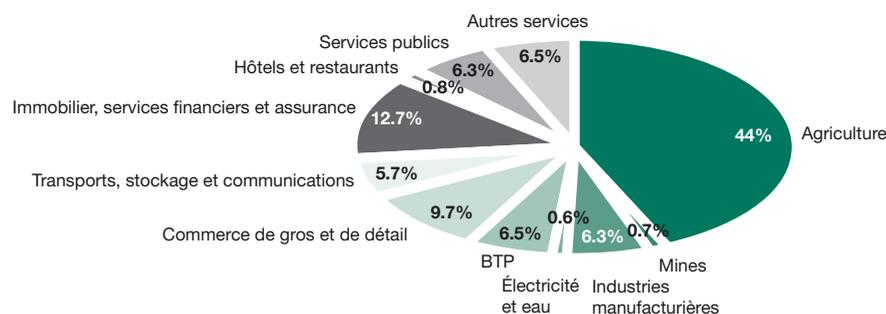
Développements économiques récents

En 2006, l'agriculture représentait 54.6 pour cent du produit intérieur réel, devant le commerce de gros et de détail (12.1 pour cent du PIB). Le BTP et les industries manufacturières représentaient respectivement environ 8 pour cent. En 2007, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4.9 pour cent, en recul par rapport aux 5.3 pour cent de 2006. Lié à une diminution de la production agricole de 1.3 pour cent en 2007 du fait de mauvaises conditions climatiques, ce ralentissement devrait se poursuivre au premier semestre 2008. Pour autant, la croissance du secteur manufacturier, du BTP et des autres services est restée forte en 2007. Le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac devrait notamment ressortir aux environs de 5.2 pour cent, soutenu en partie par l'octroi de licences supplémentaires aux producteurs de boissons alcoolisées.

La faiblesse persistante du secteur agricole devrait encore faire baisser le taux de croissance du PIB réel, à 4 pour cent en 2008, qui devrait rebondir fin 2008 et en 2009, grâce à la progression conjuguée de l'industrie et des services. Le PIB réel devrait augmenter à 5.6 pour cent en 2009.

Le secteur primaire devrait progresser en volume, de 3.4 pour cent en 2008 et de 5.7 pour cent en 2009. La croissance agricole sera soutenue par des réformes sectorielles visant à augmenter la productivité en favorisant une meilleure utilisation des intrants

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimation des auteurs sur la base des données de l'Institut national de la statistique et la Banque nationale du Rwanda.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326510217526>

1. Umurenge = le « secteur » en kinyarwanda. Au pluriel : imirenge.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	17.2	21.4	19.0	5.0	5.6	3.2	1.0	1.1
Publique	6.3	8.6	17.6	5.0	5.2	1.2	0.4	0.4
Privée	10.9	12.8	20.0	5.0	5.9	2.0	0.6	0.7
Consommation finale	100.0	98.2	3.6	4.0	5.7	3.4	3.8	5.4
Publique	11.0	13.5	3.3	3.1	3.3	0.4	0.3	0.4
Privée	89.0	84.7	3.6	4.2	6.1	3.1	3.5	5.1
Solde extérieur	-17.3	-19.6				-1.8	-0.8	-1.0
Exportations	5.9	11.9	1.7	4.6	5.1	0.1	0.4	0.4
Importations	-23.2	-31.5	9.0	5.3	6.2	-2.0	-1.2	-1.4
Taux de croissance du PIB, en volume						4.9	4.0	5.6

Source : : données de l'Institut national de la statistique et de la Banque nationale du Rwanda ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330211023665>

– subvention des engrais, promotion de la récupération de l'eau et des cultures en terrasse ou fourniture de services de vulgarisation. La priorité accordée aux exportations dans l'EDPRS devrait provoquer une augmentation annuelle des exportations agricoles de 15 pour cent. La stratégie s'efforcera d'augmenter la valeur ajoutée des exportations, en misant davantage par exemple sur le café traité par voie humide (*fully washed*).

À partir de 2008, le BTP devrait continuer de profiter de la reprise des investissements dans les infrastructures. Ainsi, des projets de création d'une zone franche d'exportation, de zones industrielles et un programme d'habitat privé sont à l'étude. Le secteur des mines devrait bénéficier, en 2008 comme en 2009, de la demande internationale et de la montée des cours.

La formation brute de capital en pourcentage du PIB – autour des 21.4 pour cent en 2006 – devrait augmenter de 19 pour cent en 2007. Cette croissance exceptionnellement rapide reflète une progression substantielle de l'investissement public financé par de larges apports d'aide en 2006 et en 2007. En outre, une augmentation encore plus forte de la formation privée de capital a été enregistrée en 2007 (20 pour cent) qui devrait se poursuivre, mais à des taux moindres, en 2008 et 2009. La croissance de la consommation privée devrait atteindre un pic en 2009, mais sa contribution

à la croissance du PIB devrait être en partie compensée par l'augmentation des importations. Cette situation traduit une demande accrue d'importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires mais aussi de produits pétroliers.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Le Rwanda poursuit une politique budgétaire visant à consolider et à conforter la stabilité macro-économique tout en fournissant aux secteurs productifs et sociaux les moyens dont ils ont besoin, conformément aux objectifs de l'EDPRS.

Conjuguée aux meilleures performances de l'administration fiscale (RRA – *Rwanda Revenue Authority*), la croissance modérée de ces dernières années a porté les recettes intérieures à 28.1 pour cent du PIB en 2007. Le système PAYE de retenue à la source et les taxes à la consommation (TVA et droits d'accise) devraient contribuer à de nouvelles augmentations. Les autorités prévoient d'exploiter cette marge de manœuvre budgétaire pour financer des dépenses urgentes comme l'augmentation indispensable des salaires pour remplacer, dans les écoles et les nouveaux

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	15.6	25.8	29.2	27.3	28.1	28.2	26.8
Recettes fiscales	9.4	12.8	13.6	14.1	13.9	13.8	13.7
Dons	5.7	11.9	14.1	12.2	13.1	13.3	12.1
Dépenses totales (et prêts nets)^a	19.6	26.1	28.5	27.8	28.5	29.4	28.6
Dépenses courantes	13.3	15.9	17.9	18.5	18.2	18.9	18.4
<i>Sans les intérêts</i>	12.5	14.8	17.1	17.4	17.6	18.4	17.9
Salaires	5.3	4.6	4.3	4.5	4.3	4.2	4.1
Paiements d'intérêts	0.8	1.1	0.9	1.1	0.6	0.5	0.5
Dépenses en capital	6.3	8.5	10.1	8.6	9.6	9.8	9.7
Solde primaire	-3.2	0.9	1.6	0.6	0.2	-0.7	-1.4
Solde global	-4.0	-0.2	0.7	-0.5	-0.4	-1.2	-1.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités du pays ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331512302413>

hôpitaux de district, le personnel peu qualifié par des professionnels mieux formés. D'autres moyens seront également affectés à l'entretien des routes, pour compenser la perte de dons conditionnels dans ce secteur, mais aussi à l'importation d'engrais et à l'achat de semences améliorées pour les agriculteurs.

En 2008 comme en 2009, la part des recettes intérieures dans le PIB devrait se stabiliser à son niveau actuel. De fait, les perspectives d'amélioration du recouvrement de l'impôt sont réduites et les droits d'entrée devraient s'éroder quelque peu du fait de la libéralisation des échanges et d'un changement dans la composition des importations. L'élargissement de l'assiette fiscale est à l'étude – une politique *a priori* plus acceptable que l'augmentation des taux d'imposition. Le budget 2008, qui correspond à la première année de l'EDPRS, prévoit une augmentation nominale de 18 pour cent par rapport au budget 2007. Les priorités budgétaires en 2008 sont l'agriculture (+ 37 pour cent), l'énergie et la santé (+ 29 pour cent), l'amélioration des infrastructures (+ 20 pour cent) et l'éducation (+ 6 pour cent). Considérées globalement, les dépenses totales (prêts nets compris) devraient représenter en moyenne 28.5 pour cent du PIB en 2007. Les dépenses en capital ont progressé de 8.6 pour cent du PIB en 2006 à 9.6 pour cent en 2007, alors que les dépenses courantes affichaient un léger fléchissement, de 18.5 pour cent du PIB en 2006 à 18.2 pour cent en 2007.

Malgré l'augmentation des recettes et des dons en 2007 (28.1 pour cent du PIB contre 27.3 pour cent en 2006), une augmentation plus que proportionnelle des dépenses totales a entraîné un déficit global de 0.4 pour cent du PIB. La part des impôts dans le produit intérieur a légèrement diminué en 2007 (13.9 pour cent, contre 14.1 pour cent en 2006).

Politique monétaire

La politique monétaire vise à endiguer l'inflation globale, pour la ramener en deçà des 10 pour cent, et l'inflation de base (hors alimentation et pétrole) à moins de 5 pour cent. En 2007 pourtant, l'indice des prix à la consommation (IPC) affichait une augmentation en glissement annuel de 10.2 pour cent alors que l'inflation de base atteignait 9.4 pour cent à la fin décembre 2007. L'augmentation des frais de santé et d'éducation mais aussi la hausse du prix des carburants (liée à la flambée des cours) et la répercussion de la hausse des prix dans les restaurants peuvent expliquer cette situation. La masse monétaire au sens large a largement dépassé les limites indicatives pendant pratiquement toute l'année 2007, du fait d'une augmentation des crédits du secteur privé à des fins d'investissement essentiellement et de la progression des actifs étrangers nets à la Banque nationale du Rwanda (NBR – *National Bank of Rwanda*) et dans les banques commerciales, signe de la forte progression des flux d'aide.

Les réserves nettes de change ont sensiblement augmenté, d'environ 28 pour cent depuis la fin 2006, pour s'établir à près de 406 millions USD à fin 2007. Cette augmentation s'explique principalement par les fonds apportés par les donateurs au titre de l'appui budgétaire, pour un montant de 157.9 millions USD. À ce niveau, les réserves de change devraient couvrir pratiquement 5.1 mois d'importations. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2008 et en 2009.

Sous l'effet conjugué de décaissements importants de la part des bailleurs de fonds et des flux de devises transitant par les banques commerciales (recettes tirées des exportations et dons aux organisations non gouvernementales [ONG] du pays), le taux de change nominal a continué de s'apprécier légèrement au premier semestre 2007. Fin décembre 2006, la parité moyenne franc rwandais (RWF)/dollar s'établissait à 1 dollar pour 548.7 RWF. Fin juin 2007, le taux moyen était de 1 dollar pour 546 RWF, soit une appréciation de 0.6 pour cent.

Pour l'essentiel de 2007, la BNR a poursuivi sa politique de taux de change flexible, n'intervenant que pour lisser des fluctuations à court terme.

La BNR se prépare à passer d'un système à la crieée à un marché interbancaire pour améliorer la flexibilité du taux de change et le dynamisme sur le marché des changes et permettre ainsi à la banque centrale comme aux banques commerciales de développer de nouveaux instruments financiers. La BNR a donc rendu ses instructions en juin 2007 de manière à améliorer les procédures d'enchères. Elle a également aboli l'article 10 qui l'autorisait à vérifier si les devises achetées à la crieée étaient bien utilisées selon les règles. De plus, elle a publié des amendements à la réglementation relative aux devises pour remédier à certains obstacles réglementaires et simplifier les règles de notification.

Position extérieure

Le café reste le premier produit d'exportation et devrait tirer la croissance des exportations. Cependant, les exportations traditionnelles – comme le café et le thé – ont affiché de moins bons résultats en 2007 qu'en

2006, alors que les minerais ont bénéficié d'une demande internationale accrue et de cours plus soutenus.

Les exportations minières devraient augmenter sous l'effet de la hausse des prix et de la demande à court terme avant de se stabiliser à moyen terme. Les exportations de cuir et de peaux devraient elles aussi progresser. Le prix au kilogramme augmentera avec la baisse des exportations de peaux brutes et l'augmentation des exportations de produits transformés. L'horticulture sera au cœur de la diversification des exportations : les exportations de fleurs devraient augmenter de 26 pour cent par an en moyenne au cours des prochaines années.

Le secteur du tourisme s'est régulièrement développé. Il est devenu la deuxième source de recettes d'exportation du pays, derrière le café mais avant le thé et les mines.

La part des exportations dans le PIB a légèrement fléchi, passant de 5.7 pour cent en 2006 à 5.3 pour cent en 2007. Le déficit commercial continue donc de se creuser, les importations ressortissant à 17.8 pour cent du PIB sur la même période. Les deux grands facteurs de l'augmentation des importations sont les biens d'équipement et les biens intermédiaires importés à des fins de développement.

Pourtant, le déficit des comptes courants devrait retomber de 7.7 pour cent du PIB en 2006 à 5.3 pour cent en 2007, grâce à l'augmentation sensible des transferts publics. Il devrait atteindre en moyenne environ 6.6 pour cent du PIB en 2008 et en 2009.

En avril 2005, le Rwanda a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés), devenant ce faisant éligible à une remise de dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). L'encours de la dette du pays – qui atteignait 1.5 milliard USD fin 2005 – est repassé à 362.8 millions USD fin 2006, soit 14.6 pour cent du PIB. On s'attend néanmoins à une légère augmentation en 2007, à 416.4 millions USD (14.7 pour cent du PIB). En avril 2007, le total des allègements consentis représentait 52.74 millions DTS (droits de tirage spéciaux), dont 20.19 millions pour l'Initiative IADM et 32.55 millions pour l'Initiative

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-9.8	-9.7	-11.6	-11.9	-12.5	-13.5	-13.2
Exportations de biens (f.o.b.)	3.2	5.3	5.8	5.7	5.3	5.4	5.4
Importations de biens (f.o.b.)	13.1	15.0	17.4	17.6	17.8	18.8	18.5
Services	-7.5	-8.5	-8.8	-8.0	-8.0	-7.9	-7.4
Revenu des facteurs	-0.6	-1.9	-1.2	-0.8	-0.4	-0.4	-0.4
Transferts courants	11.4	17.1	18.4	12.9	15.5	14.9	14.5
Solde des comptes courants	-6.5	-3.0	-3.1	-7.7	-5.3	-6.8	-6.4

Source : Données des autorités du pays ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332512402233>

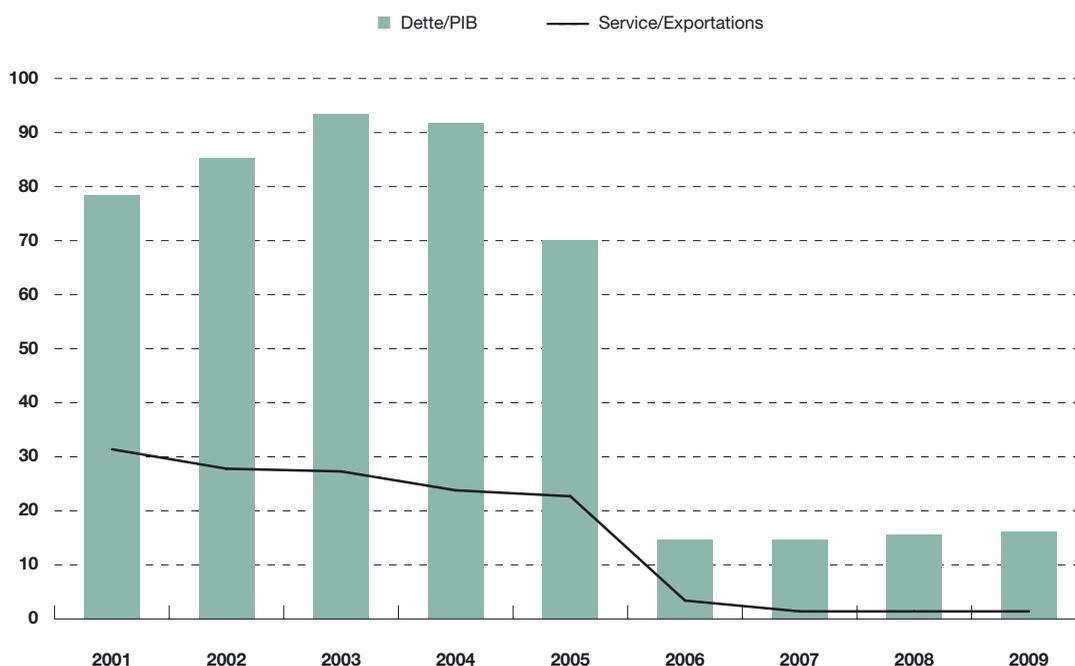
PPTE. De même et toujours en avril 2007, l'Association internationale de développement (IDA) menait douze programmes d'intervention dans le pays, soit un engagement d'environ 347 millions USD et un solde non déboursé de quelque 162 millions.

Le gouvernement poursuit une politique prudente d'emprunt pour maintenir la dette à un niveau viable. Ce qui lui interdit d'emprunter sur des recettes et des dépenses renouvelables pour financer les déficits publics. Un plafond pour les prêts affectés à des projets a été

fixé à environ 38 millions USD en moyenne par an. Une large part des montants annuels correspondent à des versements pour des projets existants. En se basant sur ces hypothèses, les remboursements de la dette extérieure devraient atteindre, par an, respectivement 5.2 milliards RWF (principal) et 2.2 milliards RWF (intérêts) à moyen terme, soit environ 1.5 pour cent des exportations de biens et de services.

Le Rwanda envisage de rejoindre le protocole d'union douanière de la Communauté d'Afrique

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327771228141>

orientale (CAO) d'ici juin 2009. Les efforts initiaux portent sur l'harmonisation des politiques commerciales, en s'attachant en particulier à mettre au point une liste de produits sensibles (y compris ceux pour lesquels une augmentation des droits de douane aurait un impact négatif pour les pauvres). Cela implique que l'accord transitoire de partenariat économique entre l'Afrique de l'Est et l'Union européenne et tout accord qui viendrait à lui succéder s'appliqueraient également au Rwanda.

Questions structurelles

Développements récents

Le Rwanda s'est engagé dans un ambitieux programme de politique commerciale et de privatisations. En dix ans (à fin décembre 2006), 70 des 104 entreprises publiques à privatiser l'ont été, quatre ont été retirées de la liste et 14 restaient à privatiser. En outre, deux autres entreprises ont vu leur gestion externalisée et plusieurs ont été liquidées. La plupart des entreprises privatisées étaient de petite taille, leur cession dépassant rarement le million USD.

La privatisation de Rwandatel, la compagnie des télécommunications rachetée par l'entreprise américaine Terracom Sarl pour 20 millions USD, a été la plus importante. Parmi les entreprises dont le processus de privatisation était bien engagé en 2006, trois usines de riz (Rwamagana, Gikonko et Bugarama), qui ont été vendues à trois coopératives. Les acheteurs ont signé un accord de co-entreprise avec un opérateur australien qui doit investir 1.5 million USD pour réhabiliter et moderniser les deux premières. Par ailleurs, les deux plantations et usines de thé de Rubaya et Nyabihu, dans la province de l'Ouest, ont été vendues, de même que, dans le secteur touristique et hôtelier, l'hôtel Regina de Gisenyi et l'Urumul Lodge à Buymba. Citons encore la cimenterie du Rwanda (Cimerwa), la concession minière de Gatumba, quelques PME, deux banques, la régie minière Redemi et la part de 30 pour cent que l'État détenait dans le capital de Bralirwa, une brasserie comptant parmi les plus grandes entreprises du pays.

Par ailleurs, la Fédération du secteur privé rwandais (RPSF – *Rwanda Private Sector Federation*) contribue à la constitution d'un secteur privé efficace, en particulier par l'intermédiaire du Capmer (Centre d'appui aux PME rwandaises) et de ses services de développement des entreprises. Enfin, un grand nombre de nouvelles institutions de microfinance (IMF) ont été homologuées et peuvent proposer aux pauvres des services inaccessibles pour eux jusqu'ici dans une banque traditionnelle.

Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Rwanda jouit d'un relativement bon climat des affaires par rapport à ses voisins d'Afrique de l'Est. Il occupe par ailleurs la première place en matière de création d'entreprises. Les procédures régissant les entreprises sont rapides et efficaces, bien que le coût en soit sensiblement plus élevé qu'ailleurs. L'inscription au registre de la propriété est également aisée. Le nombre réduit de procédures exigées accélère l'homologation, à un coût assez modeste. Le Rwanda obtient cependant de moins bons résultats en matière d'emploi, ses pratiques étant jugées peu propices aux affaires. Seule la Tanzanie fait moins bien que lui en termes de rigidité de l'embauche et de coût des suppressions d'emploi. Enfin, l'exécution des contrats reste difficile. Un projet de trois ans initié en mai 2007 en partenariat avec le secteur privé et grâce à un financement du Fonds pour le climat des investissements en Afrique (ICF) devrait permettre de lever certains des obstacles juridiques et réglementaires à l'activité des entreprises (notamment la résolution des litiges) et d'engager une réforme de l'immatriculation des entreprises et de l'inscription au cadastre.

En décembre 2005, un programme multisectoriel de renforcement des capacités (MSCBP – *Multi-Sector Capacity Building Programme*) a instauré un cadre pour accompagner toutes les initiatives dans le pays, dont l'un des plus importants est le projet de renforcement des capacités du secteur public (PSCBP – *Public Sector Capacity Building Project*). La coordination générale du PSCBP est confiée à l'Agence de développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles (HIDA – *Human Resources and Institutional Capacity Development Agency*), opérationnelle depuis avril 2005. Une vaste réforme de la fonction publique est également

en cours et passe par une décentralisation élargie des responsabilités. Les agences budgétaires (ministères de tutelle, provinces et organes autonomes) doivent désormais produire des rapports intérimaires complets dans le cadre de l'information financière. Elles doivent produire, chaque mois : *i*) des états de rapprochement bancaire ; *ii*) des rapports d'exécution budgétaire ; et *iii*) des états des recettes et dépenses. Cependant, les versements du Fonds commun – l'une des premières sources de financement pour les districts – restent inférieurs aux attentes, une situation qui continue de handicaper l'administration dans les districts ruraux.

Depuis 2005, plusieurs changements ont été introduits dans le secteur financier en termes de supervision et de réglementation, à des fins d'efficacité. À la suite de l'accord trouvé avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sur le programme d'évaluation du secteur financier (PESF), la NBR prend des mesures pour renforcer la supervision du secteur bancaire. Des amendements à la législation bancaire ont été soumis au parlement en septembre 2006 afin d'harmoniser le cadre législatif de la supervision du secteur avec les pratiques internationales.

La transformation de l'Union des banques populaires du Rwanda (UBPR), vaste réseau de microfinance, en une banque commerciale est en cours. Habilitée à proposer des titres de paiement, la nouvelle banque devrait nettement améliorer l'accès aux services bancaires dans les zones rurales. De même, pour faciliter le développement d'un marché des capitaux mieux réglementé la NBR prévoit, entre autres : *i*) d'émettre à nouveau une part des bons du trésor en tant qu'obligations et de titriser une partie de la dette à long terme de l'État vis-à-vis de la Caisse sociale du Rwanda (CSR), afin de créer une courbe de rendement et des perspectives d'investissement à plus long terme pour les investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension ; *ii*) d'instaurer des directives légales réglementaires et opérationnelles ; *iii*) de créer un conseil consultatif pour les marchés de capitaux chargé de surveiller les marchés de titres d'emprunt et les marchés d'actions ; et *iv*) de préparer un cadre de réglementation et de supervision consolidé pour les institutions financières non bancaires (IFNB).

En matière de gestion des ressources nationales, la Loi organique n° 08/2005 du 14/07/2005 a été adoptée en 2005. Elle exonère notamment de taxes les terres arables afin de permettre aux agriculteurs de disposer de davantage de ressources pour les investissements. Des progrès ont également été réalisés en matière de remembrement et de gestion des sols grâce à un meilleur cadastre et à la création d'une base de données sur l'utilisation des terres. Ces initiatives ont permis de réduire les formalités bureaucratiques de transfert des titres de propriété. Concernant l'environnement, la Loi organique sur la protection et la gestion de l'environnement a été adoptée par le parlement, et la loi 16/2006 établissant l'Agence nationale de gestion de l'environnement (REMA) est entrée en vigueur le 3 avril 2006.

Le problème des coupures intermittentes d'électricité a été temporairement résolu par l'installation de groupes électrogènes de location. Fin 2007, un générateur à fioul lourd devait remplacer certains de ces coûteux appareils de location. La gestion d'Electrogaz se renforce et la situation financière de l'entreprise devrait s'améliorer à moyen terme. Un nouveau tarif a été adopté et des ajustements seront faits si des sources d'énergie moins chères sont disponibles dans l'avenir. Le projet pilote pour l'exploitation du méthane du lac Kivu devrait devenir opérationnel courant 2008, bien que son extension risque d'être retardée du fait d'un litige entre certains actionnaires. Les études de faisabilité et les discussions relatives aux options de financement des différents barrages hydroélectriques se poursuivent, y compris à l'échelle régionale. Plus de 30 projets de micro-barrages sont en cours, en même temps que l'État élabore les réseaux de transmission à longue distance et de distribution locale pour développer l'accès à l'électricité.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Au Rwanda, l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) sont assurés par plusieurs prestataires pour divers niveaux de qualification. L'enseignement technique est dispensé au niveau du deuxième cycle secondaire à la fois par les

écoles publiques dépendant du ministère de l'Éducation et par les écoles privées ou confessionnelles. En 2006, les établissements du premier cycle secondaire proposant un enseignement technique ont accueilli 37 388 élèves, contre 83 330 pour les établissements du deuxième cycle secondaire. Par ailleurs, l'accueil dans les établissements de formation professionnelle (EFP) s'est limité à 7 366 stagiaires.

En 2006, les 31 centres de formation professionnelle publics et privés affichaient un effectif global de 7 786 élèves, dont 17 pour cent de filles, pour douze disciplines. L'enseignement professionnel, qui compte 22 708 élèves, était assuré dans 79 établissements de comptabilité et 26 écoles d'organisation et de gestion de bureau. Les 19 établissements d'agronomie ont accueilli 4 324 élèves alors que 2 570 se sont orientés vers les écoles d'infirmiers. Au total, 37 388 élèves ont suivi ces cours, soit 45 pour cent de l'ensemble des effectifs inscrits dans le deuxième cycle secondaire, dont 51 pour cent de jeunes filles. Les chiffres de l'ETFP sont faussés par la masse d'élèves inscrits dans les écoles de comptabilité et de secrétariat-administration, qui représentent 54 pour cent de l'ensemble des inscriptions en ETFP, sachant que 68 pour cent des élèves de sexe féminin sont inscrits dans ces deux filières professionnelles.

Une formation professionnelle initiale est proposée aux élèves sortant du primaire. En 2006, le pays comptait 54 établissements de formation professionnelle initiale, dont 32 privés. Les effectifs dans l'ensemble des EFP toutes options/filières confondus représentent 7 366 élèves, dont 45 pour cent de jeunes filles.

Aucune donnée ne permet de savoir combien de Rwandais ont effectivement accès à un cycle ETFP initial et continu, qu'il soit formel, non formel ou informel. Une chose est sûre, c'est que la demande excède largement l'offre actuelle et que la majorité des jeunes du pays n'ont pas accès à l'ETFP. D'après le rapport final de juin 2006 sur l'autoévaluation du premier document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP I), près de 170 000 jeunes démarrent chaque année leur vie professionnelle sans avoir les qualifications requises.

Près de 58 pour cent des enseignants des 31 établissements professionnels sont de niveau A1 ou supérieur et sont formellement qualifiés pour leur mission qui est de former une main-d'œuvre de niveau moyen. Pourtant, leurs résultats sont souvent décevants par manque de compétences techniques pratiques, de pédagogie et de motivation. Concernant la formation professionnelle initiale, la pénurie d'enseignants et d'instructeurs qualifiés est un frein important au développement qualitatif. Le niveau officiel de qualification de l'ensemble du personnel est assez faible (A3, A2) et sans préparation spécifique à la fonction d'enseignant.

Les salaires versés, peu généreux, ne font que conforter la mauvaise image de marque des enseignants ETFP. À qualification égale, les salariés en entreprise reçoivent des salaires trois à quatre fois plus élevés. Le sous-financement est un problème structurel du secteur de l'ETFP. Jusqu'en 2006, pratiquement aucune ressource ne lui était allouée et il ne bénéficiait même pas d'un code budgétaire spécifique. Aujourd'hui encore, l'affectation budgétaire reste plus que médiocre. Même si l'on ajoute les droits de scolarité – de 25 000 à 80 000 RWF par trimestre – et les rentrées ponctuelles liées aux activités commerciales des établissements, les ressources sont largement insuffisantes pour assurer un ETFP de qualité. Le manque d'équipements et de supports pédagogiques est général. La plupart des établissements secondaires techniques privés proposent de préférence des cours commerciaux ou de gestion, parce qu'ils ne nécessitent que des ordinateurs. Mais ces formations ne répondent pas aux besoins du marché du travail. La plupart des programmes des centres de formation de la jeunesse (YTC – *Youth Training Centres*) manquent aussi cruellement d'équipements et de supports didactiques. Les droits à acquitter – qui vont de 7 000 à 15 000 RWF par trimestre – ne résolvent qu'une partie du problème.

Deux études réalisées en 2006 révèlent que seulement 52 pour cent des 25 entreprises interrogées étaient satisfaites du niveau des diplômés, tout en insistant sur la nécessité d'une plus grande compétence pratique. Les employeurs sont 54 pour cent à préférer la formation sur le tas pour leurs salariés. Les entreprises

ont également exprimé le désir de participer à l'élaboration des programmes d'étude.

L'évaluation du DSRP I, en 2007, a conduit le gouvernement à engager une vaste réforme de l'ETFP. Dans ce cadre, la nouvelle Agence rwandaise de développement de la main-d'œuvre (RWoDA – *Rwanda Workforce Development Authority*) doit apporter des réponses stratégiques aux défis que rencontrent tous les secteurs économiques du pays en la matière. Le groupe national de travail chargé de constituer la RWoDA a été nommé par le gouvernement en mai 2007. Les activités et les services de l'Agence seront décentralisés au niveau des provinces. Cinq centres de développement de la main-d'œuvre devront être créés.

La politique d'ETFP du Rwanda a été finalisée en novembre 2007 et devrait avoir plusieurs grands résultats : *i*) une amélioration de la mauvaise image de l'ETFP considéré comme un choix de second ordre ; *ii*) une meilleure efficacité de l'ETFP initial et continu, avec l'ajout de cours visant à promouvoir les secteurs prioritaires et à répondre à la demande, mais aussi la création d'unités de production et de nouvelles formes de consultation et de partenariat entre établissements ETFP et entreprises ; *iii*) l'amélioration de la qualité et de la capacité des établissements ETFP pour leur donner un minimum de critères qualitatifs et en créant de nouveaux établissements et cours pour répondre à la demande ; et *iv*) une contribution au développement économique pour améliorer le quotidien des Rwandais.

Pour appuyer la politique nationale pour les sciences, la technologie et l'innovation et mieux répondre aux attentes du marché du travail, l'un des objectifs clés de l'ETFP consiste à créer une centaine d'établissements de formation bien répartis sur tous les districts d'ici 2010 ainsi que douze centres de formation professionnelle. L'introduction de normes professionnelles nationales et la mise en place d'un système adapté d'examens et de certification constitueront en 2008, quand la RWoDA deviendra opérationnelle, un mécanisme essentiel pour relever les normes de qualité.

La formation continue envisagée par la nouvelle politique d'ETFP sera organisée de telle manière que

chaque individu, qu'il participe au marché formel ou informel du travail, pourra suivre des modules spécifiques adaptés à ses besoins. Les contraintes financières actuelles seront résolues à la fois par les économies d'échelle, le renforcement de l'efficacité de l'ETFP (grâce à des programmes de coopération par exemple), la relance de l'investissement privé dans l'ETFP et la mobilisation d'autres formes de financement par le biais d'activités rémunératrices.

Les établissements privés d'ETFP contribuent largement au développement des compétences par la formation continue, l'apprentissage et d'autres formes de programmes et de formation professionnels menés en coopération par les ONG, les organisations confessionnelles et les écoles privées de commerce. Leur renforcement exige plusieurs conditions : mettre en œuvre l'accréditation de manière adaptée ; faciliter l'accès aux terrains et aux bâtiments ; harmoniser la planification de l'ETFP public avec les activités non publiques ; maintenir un processus permanent de consultation avec les prestataires non publics d'ETFP afin de formuler des dispositifs de développement de l'ETFP qui soient propres aux secteurs et aux districts. Seront également pris en compte un accès plus facile du secteur privé aux informations relatives au marché du travail, aux normes professionnelles et à toutes autres données utiles ainsi que l'accès aux guides de programmes et aux supports didactiques par les prestataires de l'ETFP.

Les parents et les élèves y gagneront, avec la garantie de trouver un emploi ou d'acquérir des capacités pour créer son propre emploi une fois la formation achevée. Les entreprises sont quant à elles intéressées par un vivier de main-d'œuvre dont les compétences répondent à leurs besoins. Quant au gouvernement, il a tout intérêt également à amortir son investissement dans les ressources humaines avec les impôts acquittés par les entreprises et les employés. Pour cette raison, outre leur contribution financière, les parents devront participer à l'élaboration des programmes de formation et jouer un rôle actif dans les nouveaux conseils de gestion des établissements d'ETFP, créés conformément aux nouvelles dispositions de la politique d'ETFP 2007 relatives à la planification et à la programmation. Les

responsabilités ministérielles pour les différents aspects de l'ETFP ont été clarifiées et rationalisées.

En attendant que la RWoDA soit pleinement opérationnelle, le département d'enseignement et de formation professionnels du ministère de l'Éducation va être renforcé pour gérer les problèmes urgents. À long terme, le gouvernement créera également une régie de l'enseignement et de la formation professionnels (TETAR – *Technical Education and Training Authority in Rwanda*) qui concernera tous les secteurs de la formation industrielle, l'agrovétérinaire, l'administration, etc. Une fois opérationnelles, les deux organismes assumeront conjointement la responsabilité de l'ETFP. Ils devront notamment introduire trois instruments essentiels pour son avenir : *i*) un cadre national de qualification ETPF (NTQF) qui garantira la mobilité et le développement des compétences à tous les niveaux et intégrera des classifications pour tous les secteurs économiques ; *ii*) des normes professionnelles nationales qui décriront les compétences qu'un individu doit acquérir pour être considéré comme « qualifié » dans son domaine d'activité et à quelque niveau que ce soit ; et *iii*) un cadre national d'examens et de certification.

En tant que premier bénéficiaire de l'ETFP et conscient de sa responsabilité dans l'offre de main-d'œuvre qualifiée, le secteur privé devra participer à titre individuel ou par l'intermédiaire de ses représentants (fédération, chambres, associations professionnelles) à la programmation, à la planification, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au financement de l'ETFP. L'évolution des politiques de recrutement en faveur de diplômés qualifiés fait partie des défis à relever pour améliorer la productivité et la compétitivité. Le secteur privé jouera un rôle de premier plan dans le développement de l'ETFP au lieu d'y être simplement associé, comme par le passé.

Sur le plan local, les districts sont chargés de coordonner la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle. Ils décident de la création et de l'implantation des établissements ; ils supervisent le recrutement du personnel et coordonnent les activités menées en partenariat ; ils facilitent l'accès à une formation continue des personnes défavorisées, en relation avec des programmes de promotion de l'emploi ;

ils font le lien entre la formation professionnelle et le plan de développement de chaque district. Si la formation professionnelle est conforme au développement du district et du secteur, alors les diplômés auront davantage de perspectives d'emploi et la formation professionnelle aura un impact sur la productivité et la compétitivité.

Contexte politique

L'un des signaux les plus clairs de la détermination du Rwanda à observer une bonne gouvernance a été son implication dans le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). Le pays s'est plié à cette procédure lors du 5^e sommet du Forum du MAEP, à Banjul (Gambie) en juin 2006.

Pour porter les services et les processus démocratiques au plus près des populations, les pouvoirs publics ont introduit et mis en œuvre en 2005 une nouvelle politique territoriale et administrative. Le nombre de provinces a été ramené de onze à cinq, celui des districts de 106 à 30 et celui des secteurs de 1 545 à 450. Conjugés aux progrès en matière de gouvernance et de décentralisation, ces changements ont facilité l'organisation des élections locales et municipales de février 2006.

Dans le droit fil du processus d'apaisement et de réconciliation, le gouvernement a soutenu une initiative du parlement visant à abolir la peine de mort. Un projet de loi en ce sens a été adopté en janvier 2007, qui épargnera la vie de plus de 600 personnes condamnées pour génocide. Au niveau régional, les efforts du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) pour contenir les milices hostiles au régime de Kigali et basées sur son territoire ont quelque peu réduit les tensions entre ces deux voisins. Les signes de rapprochement diplomatique et économique avec l'Ouganda se multiplient également – et les relations avec le Burundi s'améliorent progressivement.

D'autres résultats méritent d'être soulignés : le sommet national organisé par la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (CNUR), en mai 2004,

a réuni 1 000 citoyens rwandais pour analyser les progrès de la réconciliation et débattre des actions à venir ; l'élaboration par la CNUR d'un nouveau plan d'action en juillet 2004 ; la formation de plus de 720 volontaires des différentes communautés du pays pour aider la CNUR à promouvoir la réconciliation au niveau local ; et, en juin 2006, la diffusion pour consultation nationale du projet de politique nationale sur l'unité et la réconciliation.

Malgré les progrès en matière de gouvernance, la réputation internationale du gouvernement rwandais et l'appui de pays occidentaux se sont détériorés en raison d'inquiétudes concernant le respect des libertés politiques dans le pays et l'ingérence controversée des autorités dans l'est de la RDC. Le rapport 2005 du groupe des personnalités éminentes du MAEP se fait aussi l'écho de ces inquiétudes dans le chapitre qu'il consacre au Rwanda, même si son jugement est moins sévère que dans les éditions précédentes. Le MAEP continue néanmoins d'appeler les acteurs de la scène politique rwandaise à se montrer plus ouverts au débat d'idées.

Contexte social et développement des ressources humaines

Le Rwanda a poursuivi sa progression sur la voie de la parité et de la réduction de la pauvreté. L'actuel EDPRS a fait un long chemin en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes dans les processus nationaux de croissance et de développement, puisqu'elles sont évoquées dans tous les secteurs stratégiques.

En décembre 2006, l'Institut national de la statistique (NIS) a publié, avec le soutien d'un projet financé par le DFID, un rapport intermédiaire sur la lutte contre la pauvreté qui reprend les grands résultats de la deuxième EICV (Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages du Rwanda – 2005/07) et les compare à ceux de l'enquête précédente (2000/01). Le rapport de décembre 2006 fait état d'une augmentation de la consommation des ménages entre

les deux enquêtes, de 3 pour cent par an et par adulte. Parallèlement, le taux de pauvreté est passé de 60.4 pour cent en 2000/01 à 56.9 pour cent en 2005/06, soit un repli de 3.5 points. Des facteurs régionaux importants entrent en ligne de compte : l'indice numérique de la pauvreté s'est nettement amélioré dans la province de l'Est et, dans une moindre proportion, dans la province du Nord et la ville de Kigali. En revanche, il s'est légèrement aggravé dans la province du Sud. Des calculs montrent que 68 pour cent de la réduction de la pauvreté dans le pays sont à attribuer à l'amélioration de la situation dans la province de l'Est. Le creusement des inégalités, mesuré par l'indice de Gini, y est pour beaucoup : déjà importantes en 2000/01, avec un coefficient de 0.47, les inégalités se sont aggravées en 2005/06, le coefficient passant à 0.51. L'importance des inégalités de départ et l'aggravation de la situation sur la période considérée expliquent pourquoi la croissance de la consommation n'a pas eu les effets escomptés sur la réduction de la pauvreté – ce qui revient à dire, en termes plus techniques, que ces facteurs ont diminué l'élasticité de la croissance à la pauvreté. Les inégalités se sont notamment creusées dans les provinces du Sud et de l'Ouest. La croissance de la consommation dans la province du Sud n'a pas empêché la pauvreté de progresser.

Grâce aux efforts soutenus du gouvernement, les derniers rapports de l'ONU sur les indicateurs du millénaire montrent que le Rwanda est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière de scolarisation primaire universelle, de parité, de réduction de la mortalité infantile et de protection de l'environnement.

Des améliorations notables ont également été enregistrées dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'habitat. La fréquence des consultations médicales a augmenté, puisque pratiquement la moitié de la population est désormais couverte par une assurance santé, en grande majorité grâce à des systèmes mutualistes. Cette couverture semble avoir atténué le poids catastrophique des dépenses de santé désormais associé aux réformes du secteur de la santé dans la plupart des pays en développement. De même, le recours aux services de pré-natalité a augmenté de façon

significative, avec une diminution de la différence entre le nombre de consultations des familles pauvres et des moins pauvres. Mais l'EICV 2 (2005/06) révèle que les deux tiers seulement des ménages ont accès à une eau potable salubre.

Des progrès sensibles sont enregistrés dans l'éducation. D'après des données nationales, le taux de scolarisation en primaire a augmenté substantiellement, de 74 à 86 pour cent sur la période 2000/01–2006/07. Les populations rurales comme urbaines en ont bénéficié. Toutefois, de nombreux élèves du primaire sont plus âgés que les critères d'âge officiels, en raison d'une inscription tardive ou de retards dans leur scolarité. Une petite fraction d'élèves passe du primaire au secondaire. Le taux net de scolarisation dans le secondaire n'a que légèrement augmenté pendant la même période, de 7 à 10 pour cent. Dans les zones rurales, seuls 8 pour cent des enfants de 13 à 18 ans suivent un enseignement secondaire. Les dépenses familiales pour les écoliers du primaire sont restées *grosso modo* constantes, en tenant compte de l'inflation, soit 1 845 RWF par enfant et par an. L'achat de l'uniforme constitue la principale dépense. Le coût du cursus secondaire est beaucoup plus élevé, avec une moyenne annuelle d'environ 68 000 RWF par famille ayant des enfants scolarisés à ce niveau. Les familles les plus aisées dépensent dans ce cas de figure beaucoup plus que les plus pauvres. Selon une évaluation de l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de septembre 2006, le taux de chômage des Rwandais n'ayant suivi qu'un cursus primaire s'élève à 61 pour cent, contre une moyenne de 29 pour cent pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Dans le domaine de l'habitat, l'EICV révèle que le nombre de logements a augmenté de 280 000 unités de 2000/01 à 2005/06. L'augmentation a été en gros proportionnellement égale entre les différentes zones d'habitat considérées (ville de Kigali et autres zones rurales et urbaines). Pourtant, la progression dans les autres zones urbaines a été légèrement plus rapide.

Le taux de prévalence du sida parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans est actuellement de 3.1 pour cent. La prévalence est plus forte chez les femmes (3.6 pour

cent) que chez les hommes (2.3 pour cent) et est considérablement plus importante dans les villes (7.3 pour cent) que dans les campagnes (2.2 pour cent).

D'après le Centre de traitement et de recherche contre le sida (TRAC), environ 200 000 Rwandais séropositifs auraient nécessité un traitement antirétroviral (ARV) l'année dernière. Parmi eux, 50 000 malades avaient besoin d'un traitement d'urgence. Dans les faits, 3 200 malades seulement (soit 1.6 pour cent) ont pu accéder aux médicaments ARV. Les pouvoirs publics encouragent la population à faire des tests de dépistage depuis qu'ils disposent des stocks nécessaires de médicaments ARV. Le TRAC s'appuie sur les dispensaires pour le dépistage précoce du virus, avec notamment la mise en place de lignes téléphoniques spéciales. Le TRAC s'inquiète toutefois de l'attitude de nombreux parents qui négligent de soumettre leurs enfants au test de dépistage. Il gère à travers le pays 256 centres de santé qui distribuent les traitements ARV et 234 autres qui se concentrent sur la prévention de la transmission mère-enfant. Le TRAC est confronté à une pénurie de personnel capable d'administrer les traitements dans les différents dispensaires. Il doit aussi s'assurer que les personnes séropositives appartenant à des catégories vulnérables suivent un régime alimentaire adapté.

La réforme du marché du travail figure elle aussi en bonne place parmi les projets du gouvernement. Les autorités se sont engagées sur cette voie en 2003, avec deux principaux objectifs : combler les déficits en compétences de la main-d'œuvre et conforter l'intégration du Rwanda dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), en alignant le niveau de compétences des travailleurs sur celui des autres pays membres.

Le gouvernement a commencé à s'engager dans une politique de l'emploi. Ce travail a été mené de pair avec la création d'un conseil national de l'emploi réunissant régulièrement des représentants des ministères, d'organisations féminines, de syndicats, d'ONG et autres partenaires pour discuter et émettre des propositions sur tous les sujets relatifs à la vie syndicale et au marché du travail en général. Par ailleurs, les autorités révisent le code du travail pour offrir un

cadre légal et réglementaire favorable aux investisseurs privés. Priorité y est donnée à une politique du travail et de création d'emplois, à la planification stratégique et à un plan d'accompagnement, à l'emploi des femmes,

à la prise en compte des compétences et aux centres de formation professionnelle. Si certaines de ces réformes ont déjà abouti, d'autres sont encore en cours.

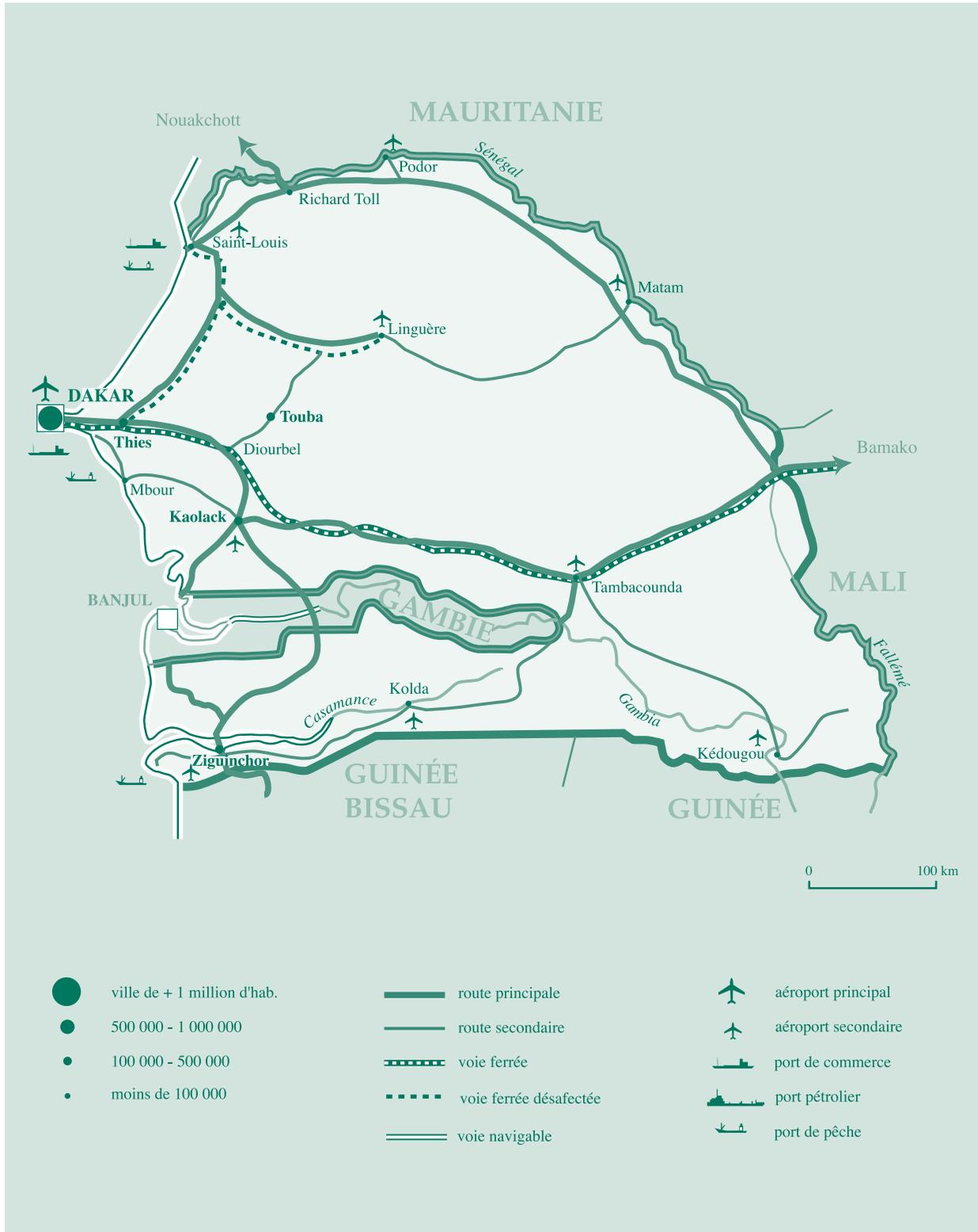
Sénégal



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 197
- Population en milliers (2007) : 12 379
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 497
- Espérance de vie (2007) : 63.1
- Taux d'analphabétisme (2007) : 56.0

Sénégal



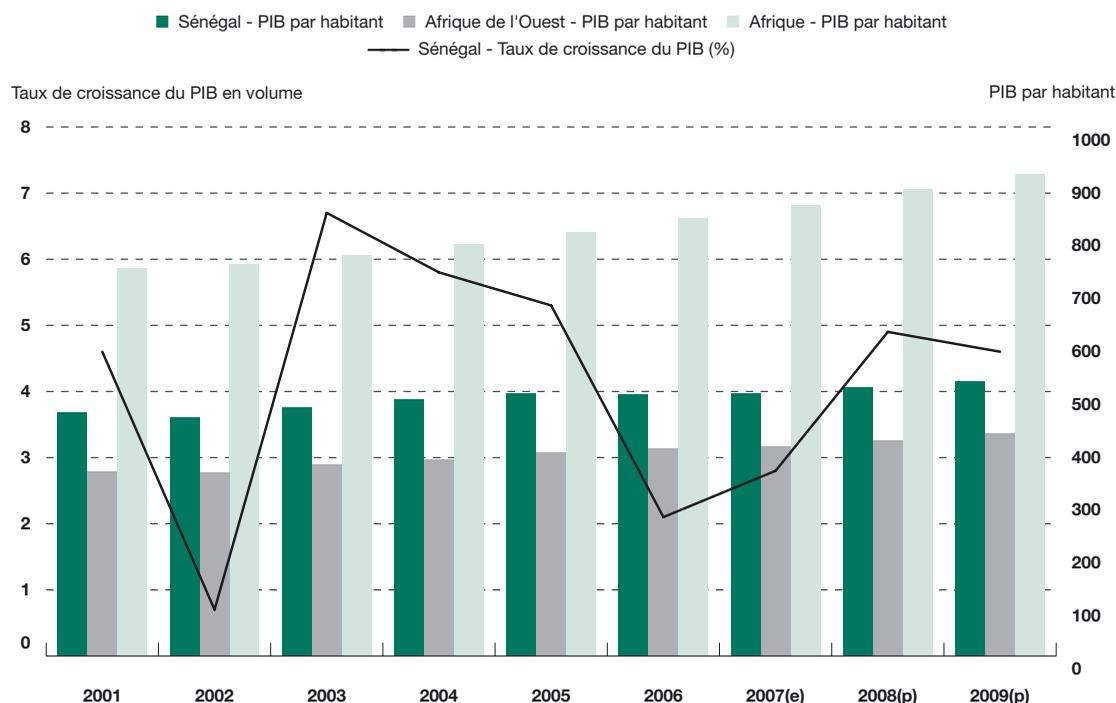
LE TAUX DE CROISSANCE DU PIB a été de 2.1 pour cent en 2006 et de 2.8 pour cent en 2007, très en-deçà des prévisions antérieures. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'abord, la crise à laquelle a été confrontée ICS (Industries chimiques du Sénégal), la plus grande compagnie de production de phosphates, n'a pas été jugulée. Ensuite, la hausse des prix des produits pétroliers s'est maintenue, voire aggravée, affectant les subventions publiques, le niveau des prix et le déficit budgétaire. À quoi s'ajoutent la mauvaise pluviosité et la médiocre organisation de la commercialisation de l'arachide. En conséquence la

plupart des exportations traditionnelles du pays (produits halieutiques, phosphates, arachide) se sont essouffées ou sont dans une situation périlleuse, et le Sénégal a perdu des parts de marché importantes au profit de tous ses concurrents.

Les autorités se doivent de concilier les revendications populaires et la nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.

Les principaux défis de l'État, dans les prochaines années, sont donc de faire redémarrer la croissance et d'améliorer le climat des affaires, dans un contexte d'instabilité sociale exacerbée et un environnement international peu favorable.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données de la Direction de la prévision et des études économiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325328651271>

Développements économiques récents

Le taux de croissance du PIB est tombé à 2.1 pour cent en 2006 et à 2.8 pour cent en 2007, contre 5.3 pour cent en 2005 et une moyenne de 4.4 pour cent sur la période 1996-2006.

Le secteur primaire a enregistré des baisses de croissance sensibles, avec des taux de -2.9 pour cent en 2006 et 0.3 pour cent en 2007, contre 11.1 pour cent en 2005. Ces tendances reflètent le ralentissement de l'activité agricole et de la pêche en 2006 et 2007.

L'agriculture est dominée par les cultures vivrières (céréales) et les cultures industrielles (arachide et coton). Elle a subi de plein fouet les effets de la mauvaise pluviosité de 2006, qui ont été aggravés par les difficultés structurelles auxquelles le secteur est confronté : manque de fertilité des sols, faible approvisionnement en engrais, déficience des structures de commercialisation des récoltes, notamment pour l'arachide. Le mil et le sorgho restent prédominants dans la production céréalière (60 pour cent de la production en moyenne ces dernières années), en dépit du développement de la production et de la consommation de riz et de maïs.

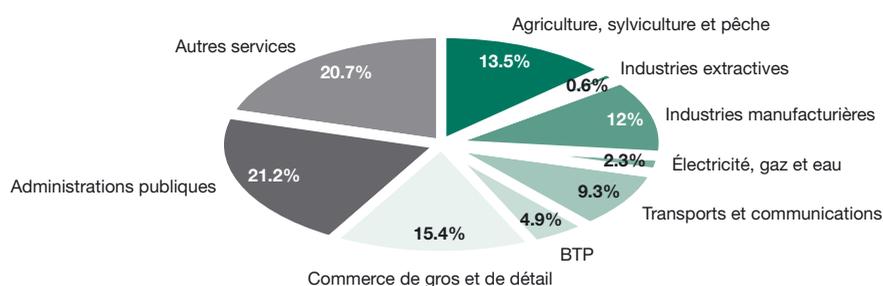
L'arachide constitue la principale culture de rente depuis l'indépendance. Elle était censée générer un revenu pour les paysans et fournir des devises au gouvernement. Pourtant, malgré tous les efforts consentis pour développer cette filière, la production

demeure faible. Elle n'a cessé de diminuer depuis les années 1980. La production et les rendements ont baissé de façon drastique en 2005, puis ont connu une certaine reprise en 2006. Face à la faiblesse prévue des récoltes et à la menace du marché parallèle, la campagne de commercialisation a démarré en 2007 beaucoup plus tôt que les années passées.

Le secteur secondaire a enregistré une augmentation de la production de 6.3 pour cent en 2007, contre une baisse de 1.7 pour cent en 2006 et une faible hausse (0.3 pour cent) en 2005. Les effets de la crise énergétique et les difficultés de ICS ont continué de plomber les performances du secteur. Le bâtiment et les travaux publics (BTP) sont en plein boum, avec une croissance de 10.8 pour cent en 2005, 15 pour cent en 2006 et 10.7 pour cent en 2007. Cette croissance peut être expliquée par deux phénomènes : le dynamisme de l'immobilier, qui est devenu structurel au Sénégal, et la construction de nombreux ponts, routes et chaussées, en particulier à Dakar. Autre sous-secteur en bonne forme : les corps gras alimentaires.

La situation de ICS mérite un éclairage particulier. En 2005, cette entreprise représentait 3 pour cent du PIB, 10 pour cent des exportations et 7 pour cent des crédits bancaires totaux. L'entreprise a dû interrompre momentanément ses activités en 2006, et son niveau d'exploitation actuel est évalué au tiers de sa capacité de 2005. Les raisons de ces contre-performances sont diverses : accroissement des coûts, problème de gestion, conflits avec les clients, appréciation du taux de change

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimation des auteurs sur la base des données de la Direction de la prévision et des études économiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326581228811>

en 2004/05. Un plan de recapitalisation a été formulé par l'État avec l'aide de ses partenaires, mais sa finalisation attend toujours.

La croissance du PIB a été tirée par le secteur tertiaire, largement dominé par l'informel et l'administration avec, respectivement, une croissance de 3.5 pour cent et 6.7 pour cent en 2006, et de 6.5 pour cent et 3.1 pour cent en 2007. La hausse substantielle des effectifs de la Fonction publique, résultant d'une politique volontariste de recrutement, et les augmentations de salaires des agents de l'État sont les explications les plus plausibles de la croissance du secteur de l'administration.

Les transports, postes et télécommunications (environ 9.1 pour cent du PIB) jouent un rôle important dans le secteur des services. Celui-ci bénéficie du fort dynamisme de la compagnie de téléphone, la Sonatel

(Société nationale des télécommunications), mais surtout de la vitalité des activités informelles qui sont majoritaires dans le transport, la restauration et les autres services.

Première conséquence de la baisse du taux de croissance observée en 2006 : la diminution du taux d'épargne intérieure. En effet, la consommation finale a enregistré un taux de croissance de 1.7 pour cent en 2007 et devrait atteindre, en volume, 4.9 pour cent en 2008 et 3.7 pour cent en 2009. Le taux de croissance de la consommation publique est de 3.2 pour cent en 2007, et est estimé à 3.5 pour cent en 2008 et 2009. Celui de la consommation privée est de 1.4 pour cent en 2007, avec des prévisions de 5.1 pour cent en 2008 et 3.7 pour cent en 2009. Quant aux exportations, elles ont vu leur contribution se stabiliser à 2 pour cent en 2007, traduisant les difficultés des secteurs décrits précédemment.

Tableau 1 - Composantes de la demande

591

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	17.9	25.2	8.9	6.8	7.8	2.0	1.6	1.9
Publique	6.0	5.8	12.0	6.0	7.0	0.6	0.3	0.4
Privée	11.9	19.3	8.0	7.0	8.0	1.4	1.3	1.5
Consommation finale	89.1	92.4	1.7	4.9	3.7	1.5	4.3	3.2
Publique	13.3	15.1	3.2	3.5	3.5	0.4	0.4	0.4
Privée	75.8	77.3	1.4	5.1	3.7	1.1	3.8	2.8
Solde extérieur	-7.0	-17.6				-0.7	-1.0	-0.5
Exportations	28.1	24.0	2.0	2.7	3.0	0.5	0.6	0.7
Importations	-35.1	-41.5	3.4	4.7	3.5	-1.2	-1.7	-1.2
Taux de croissance du PIB, en volume						2.8	4.9	4.6

Source : Données de la Direction de la prévision et des études économiques, 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330247440473>

Les possibilités de reprise de l'activité économique existent pour 2008 et 2009, notamment avec les travaux de construction de l'aéroport international Blaise-Diagne, qui devraient débiter courant 2008. Le coût du projet avoisine les 500 millions de dollars et sera couvert par les emprunts contractés par l'aéroport. Une taxe aéroportuaire, déjà collectée, devrait servir

à payer la dette liée aux constructions. Autre chantier dont on attend le démarrage en 2008 : la création de la zone économique spéciale de Dakar, qui doit être aménagée par un investisseur de Dubaï. Ces deux investissements majeurs pourraient accroître significativement la capacité de production du pays et relancer la croissance.

Politique macro-économique

Le Sénégal est membre fondateur de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), créée au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994. Sa politique monétaire est donc définie à l'échelle communautaire et fait partie des domaines de souveraineté transférés, notamment à la Banque centrale et à la commission de l'UEMOA.

Politique budgétaire

On observe une situation paradoxale au niveau des finances publiques : des réalisations budgétaires supérieures aux prévisions, qui contrastent avec un déficit global ne cessant de se creuser, du fait des dépenses extrabudgétaires qui ont atteint des niveaux records ces deux dernières années. Ainsi, en 2006, l'écart entre les dépenses primaires totales et les dépenses primaires initialement prévues dans le budget a représenté 6 pour cent de la dépense primaire hors financement extérieur, contre seulement 1 pour cent en 2004. Autre caractéristique de la politique fiscale de l'État : la multiplicité des agences, dont le nombre est passé de vingt-quatre en 2006 à trente-trois en 2007. Les crédits de fonctionnement et d'investissement allant à ces agences – qui sont en réalité des subventions publiques du budget de l'administration centrale – sont passés de 82.9 milliards de francs CFA en 2006 à 131.9 milliards en 2007.

Les recettes fiscales ont augmenté de 8,4 pour cent en 2006. Cette croissance est plus tirée par les recettes budgétaires que par les dons, qui ont en fait diminué de 2,9 pour cent entre 2005 et 2006. De plus, ils n'ont représenté en 2006 que 7,1 pour cent du total des ressources fiscales de l'État. Le déficit budgétaire global, hors dons, est passé de 3,2 pour cent du PIB en 2005 à 6,1 pour cent en 2006, et à 5,5 pour cent en 2007. Cette hausse du déficit est essentiellement due à l'accroissement des subventions et transferts, notamment dans le secteur énergétique puisque les subventions y ont atteint 2 pour cent du PIB. En 2006, les transferts et subventions se sont accrus de 86,1 pour cent, après une hausse de 19,9 pour cent en 2005. À cette progression s'ajoute l'augmentation de la masse salariale et des dépenses d'investissement. Le vaste programme de réhabilitation et d'extension des routes de Dakar nécessite des investissements massifs, soutenus à la fois par les ressources internes de l'État et les bailleurs de fonds internationaux, notamment les fonds arabes.

Le critère clé du solde budgétaire de base tel que défini dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA – il doit être positif – n'est pas respecté, avec un déficit de 6,1 pour cent du PIB en 2006 et de 5,5 pour cent en 2007. Il constitue, avec le déficit extérieur courant, le seul critère n'ayant pas été suivi en 2006 sur l'ensemble fixé dans le cadre du pacte de convergence.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Recettes totales (avec dons)^a	17.9	20.4	20.9	21.6	21.9	21.5	21.5
Recettes fiscales	15.5	17.4	18.6	19.2	18.7	19.0	18.9
Dons	1.9	2.1	1.7	1.5	2.3	1.7	1.8
Dépenses totales (et prêts nets)	19.3	23.1	24.1	27.7	27.3	27.8	27.4
Dépenses courantes	11.1	13.1	13.8	17.3	16.7	16.8	16.5
<i>Sans les intérêts</i>	9.7	12.0	12.9	16.4	16.0	16.1	15.8
Salaires	5.3	5.1	5.6	6.0	5.7	5.7	5.6
Paievements d'intérêts	1.3	1.1	0.9	0.9	0.7	0.7	0.6
Dépenses en capital	7.7	9.7	10.0	9.9	10.5	10.8	11.0
Solde primaire	0.0	-1.5	-2.3	-5.3	-4.8	-5.6	-5.2
Solde global	-1.3	-2.6	-3.2	-6.1	-5.5	-6.3	-5.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Donnée de la BCEAO et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II, 2007) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331518557703>

Les données de l'UEMOA ne mentionnent pas de problème concernant les stocks d'arriérés de paiement sur les dépenses. Or, le FMI les estime à 5 pour cent des dépenses ordonnancées de 2006. Le montant exact des arriérés est néanmoins difficile à connaître, étant donné l'absence de procédures budgétaires ordinaires permettant d'obtenir des données fiables et complètes. Selon les estimations du FMI, le stock d'arriérés de paiement aurait atteint 2.3 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2006. De plus, les instances de paiement ont atteint 1.25 pour cent du PIB, soit un doublement par rapport à leur niveau historique.

Les réalisations des recettes ont été supérieures aux prévisions budgétaires entre 2004 et 2006, dénotant une certaine crédibilité budgétaire. De plus, les dépenses sont effectuées conformément aux orientations du DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté) et des autres politiques publiques. L'appui budgétaire est appliqué par un nombre restreint de bailleurs, et les montants concernés ne représentent pas plus de 15 pour cent des engagements des bailleurs et 5 pour cent des déboursements. Des prévisions budgétaires annuelles en glissement sont établies dans le cadre de dépenses à moyen terme, même si seulement sept ministères ont élaboré un cadre de dépenses sectorielles sur cette durée.

Politique monétaire

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Cela a augmenté d'autant la valeur du franc CFA à l'égard de la devise américaine et des monnaies de pays concurrents liées au dollar. Cependant, du fait d'un différentiel d'inflation assez favorable, cette appréciation n'a pas réellement affecté le taux de change effectif ces dernières années. La situation pourrait changer rapidement si les prix continuent d'augmenter.

Le taux d'inflation en 2006, mesuré par l'indice harmonisé des prix de l'UEMOA 2006, s'est situé à 1.9 pour cent, et les estimations pour 2007 le portent à 5.9 pour cent. Il dépasserait alors nettement le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un taux d'inflation maximum de 3 pour cent. Notons que le

prix de l'électricité a connu une augmentation de 6 pour cent en 2007, et que l'État prévoit de réduire significativement le montant de ses subventions sur certains produits pétroliers, ce qui pourrait avoir une influence à la hausse sur le niveau général des prix.

Les réserves de change du pays se sont stabilisées en 2006 à 3.7 mois d'importation, contre 3.9 mois pour les pays de l'UEMOA, et 5.9 mois pour l'Afrique au sud du Sahara. Les crédits non performants ont atteint 16.8 pour cent des crédits totaux en 2006 et 16.7 pour cent en 2007, contre 11.9 pour cent en 2005. Cette situation est liée aux difficultés de la Sénélec (Société nationale d'électricité) et des ICS, combinées à la forte concentration des crédits bancaires. L'État à l'intention de demander aux banques d'accroître leurs provisions au cas où les problèmes financiers de ICS et de la Sénélec ne s'atténueraient pas. Les récentes difficultés que le pays a connues avec ses grandes entreprises, dans un contexte de hausse du prix du pétrole, ne semblent pas avoir eu de répercussions particulières sur les réserves de change. Les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale sont en constante progression ; ils sont passés d'environ 659.6 milliards de francs CFA en 2005 à environ 779.5 milliards en 2006.

Position extérieure

Le déficit du compte courant a représenté 9.5 pour cent du PIB en 2006, soit près du double de la limite maximale retenue dans le pacte de convergence de l'UEMOA, fixée à 5 pour cent du PIB.

Le déficit du compte courant a été en grande partie financé par l'aide et les remises de dettes. Le pays est en effet resté assez dépendant de l'aide publique au développement, avec des flux d'aide d'environ 10 pour cent du PIB en 2006, contre 8.7 en 2005. L'aide est restée très concentrée, 70 pour cent du total provenant des cinq plus grands bailleurs. En 2006, les principaux bailleurs étaient, d'après les déboursements : la Banque mondiale (par l'entremise de sa filiale AID – Association internationale pour le développement), la France, l'Allemagne, l'Union européenne, le groupe de la BAfD (Banque africaine de développement) et les États-Unis.

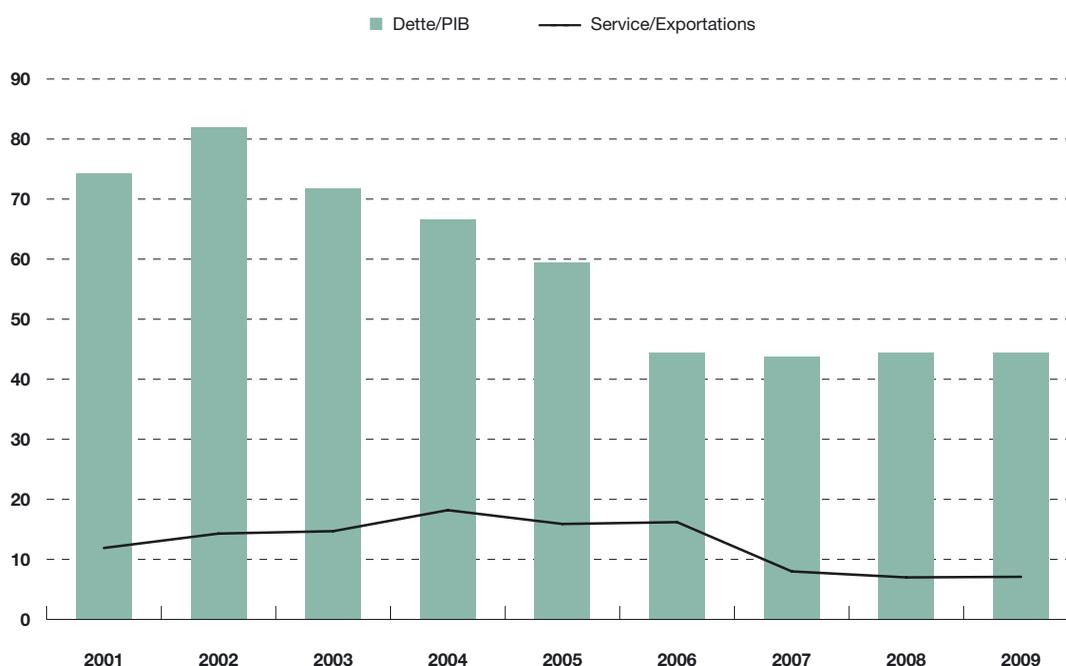
Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Balance commerciale	-6.3	-12.3	-15.1	-17.6	-16.2	-17.8	-17.5
Exportation de biens (f.o.b.)	20.4	18.8	18.2	17.0	16.5	16.0	15.5
Importations de biens (f.o.b.)	26.7	31.1	33.4	34.6	32.7	33.8	33.0
Services	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	0.0
Revenus des facteurs	-2.3	-1.6	-1.0	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5
Transferts courants	3.1	7.9	8.7	9.7	9.7	9.1	8.9
Solde des comptes courants	-5.8	-6.4	-7.8	-9.5	-8.3	-10.5	-10.1

Source : Données de la BCEAO ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332534812815>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327826242513>

Les flux d'aide versés par les bailleurs dits émergents, notamment l'Inde, la Chine et les pays arabes, sont restés loin derrière.

La dette du Sénégal a été ramenée à un niveau plus soutenable, grâce aux ressources de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés). Le pays a été éligible à l'initiative PPTE renforcée et a atteint le point d'achèvement en 2004, avec un allègement de la dette multilatérale totale de 1 069.7 milliards de francs CFA, dont 841.1 milliards de l'AID et 163.9 milliards de la BAfD.

Les relations entre le Sénégal et ses partenaires au développement semblent stables, si l'on en juge par l'importance des flux d'aide que le pays a reçus ces dernières années. La réunion du Groupe consultatif sur le Sénégal à Paris, en 2007, s'est conclue par l'engagement des partenaires à appuyer le pays pour des sommes supérieures à celles que le gouvernement espérait obtenir. Cependant, la plupart des engagements sont assujettis à plus de prudence et de transparence dans la gestion des finances publiques. Le gouvernement a par ailleurs fait des choix sensibles auprès de ses partenaires. Il a

notamment préféré au projet de plate-forme de Diamniadio, proposé dans le cadre du fonds américain de la Société du compte du Millénaire (MCC), le projet de la zone économique spéciale de Dakar, dont un investisseur de Dubaï est concessionnaire. Ce dernier s'est engagé à développer les infrastructures, payées principalement par les IDE (investissements directs étrangers), sur un site octroyé par l'État, et à louer les terrains à des compagnies privées. Les travaux devraient démarrer en 2008, pour une durée attendue de cinq ans. Les entreprises installées dans la zone bénéficieront d'importantes exemptions douanières et fiscales – TVA, impôt sur les sociétés. À la place, elles paieraient une simple taxe sur le chiffre d'affaires.

La compétitivité du Sénégal a été sérieusement altérée en 2006, du fait de la flambée de l'euro, de l'augmentation du cours du pétrole, des perturbations observées dans le secteur des hydrocarbures et de l'électricité et à ICS, le tout dans un environnement des affaires qui ne s'est pas beaucoup amélioré. Les exportations globales ont chuté de 9,6 pour cent.

Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour améliorer l'environnement des affaires et attirer les IDE. Ainsi, le délai administratif pour la création d'une entreprise est passé de cinquante et un jours à quarante-huit heures en 2007. Et la décision de baisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 35 pour cent à 25 pour cent a pris effet en 2006. Néanmoins, la portée de ces mesures est restée médiocre. Le Sénégal n'a attiré que 0,73 pour cent des flux totaux d'IDE à destination des pays d'Afrique de l'Ouest en 2006, contre 0,11 pour cent en 2005.

Questions structurelles

Développements récents

Les privatisations annoncées des grandes entreprises du secteur parapublic, notamment de la Sonacos (Société de commercialisation des oléagineux du Sénégal), devenue Suneor, ont été réalisées depuis 2006, à l'exception notable de la Sénélec, qui est toujours restée dans le giron de l'État.

L'objectif affiché des autorités est de redresser la situation financière de la Sénélec pour la rendre plus attractive, avant de relancer la privatisation. Cela ne sera pas très aisé du fait de la hausse du coût du pétrole et de la crise énergétique qui s'en est suivie. Malgré l'explosion de la demande d'électricité, la production de la Sénélec a légèrement baissé en 2006. Cette diminution a encore fragilisé sa viabilité financière qui était déjà très précaire. Les difficultés ont entraîné une détérioration sans précédent de la qualité du service.

Il y a eu, en 2006, 7 959 délestages, contre 2 540 en 2005. Avec, pour conséquence, d'importants désagréments pour les entreprises et les ménages. L'approvisionnement en fuel auprès des fournisseurs traditionnels de la Sénélec a été sérieusement perturbé. Ceux-ci, en effet, ont exigé une réduction drastique des délais de recouvrement. Par ailleurs, quelques litiges d'ordre commercial sont apparus entre la compagnie nationale d'électricité et l'opérateur privé américain, GTI, qui lui fournit une bonne partie de sa puissance nominale. Elle est en train de diversifier ses sources d'approvisionnement pour réduire sa dépendance au pétrole. Tous les projets consolidés de la Sénélec devraient accroître sa capacité productive de 600 MW en 2012.

Les subventions n'ont pas empêché les prix de l'électricité et du gaz butane d'augmenter respectivement de 15 pour cent et 50 pour cent en 2006. Le gouvernement a dû consentir une hausse supplémentaire de 6 pour cent sur le tarif de l'électricité depuis novembre 2007. Les autres axes de la réforme concernent principalement la restructuration et la recapitalisation du secteur, la reformulation plus adaptée des tarifs, la maîtrise des coûts et l'augmentation de la participation du privé.

La Sar (Société africaine de raffinage) a aussi connu de nombreux problèmes de trésorerie et a même dû arrêter à un moment ses activités de raffinage.

Le programme de construction routière se poursuit pour rendre la circulation à Dakar plus fluide. Il devrait, à terme, significativement améliorer les déplacements dans la région. Parallèlement, la situation de certaines routes

intérieures, pourtant fondamentales pour la mobilité des biens et des personnes, s'est beaucoup dégradée du fait de la défaillance du système de maintenance. Cela pose un problème crucial d'accès aux marchés pour les producteurs des régions au cœur du pays.

Le climat des affaires ne s'est pas beaucoup bonifié en 2006 et en 2007, comme le montrent les classements internationaux. Le Sénégal arrive ainsi en 100^e position sur 131 pays dans le classement du Forum économique mondial. Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que son classement est encore moins bon en prenant en compte d'autres indicateurs. Le pays n'occupe ainsi que la 119^e place pour l'efficacité du marché du travail, le 111^e rang pour la sophistication du marché financier, et le 113^e pour la santé et l'éducation de base. En revanche, il se classe en 58^e position pour la stabilité macro-économique. Un bon score, qui traduit la stabilisation de l'environnement macro-économie en cours dans les pays de l'UEMOA depuis la mise en place de cet instrument d'intégration économique et monétaire. Au regard du classement « Doing Business » de la Banque mondiale, le Sénégal ne se situe qu'au 162^e rang sur 178 pays.

La loi d'orientation de la stratégie de croissance accélérée a été adoptée par l'État en 2007. Elle vise à relancer la croissance et la compétitivité de l'économie en levant les obstacles à l'environnement des affaires et en appuyant cinq ensembles de mesures dont on attend un effet positif sur la croissance. L'État s'est, de plus, engagé à mettre en place un nouveau code du travail qui devrait permettre de renouveler à volonté les contrats à durée déterminée. Enfin, il va supprimer la protection octroyée à la Suneor, en abrogeant la surtaxe de 25 pour cent sur l'importation des huiles végétales et celle de la valeur indicative pour le prix à l'importation de l'huile de palme.

Le gouvernement a sollicité et obtenu du FMI la mise en œuvre d'un instrument de surveillance des politiques (PSI) sur une durée de trois ans. Il met l'accent sur le retour à la prudence dans la gestion budgétaire, afin de soutenir la stabilité macro-économique. De même les autorités veulent améliorer la gouvernance et la transparence fiscales pour augmenter

l'efficacité du secteur public, restaurer sa crédibilité et assurer la continuité de l'assistance étrangère. Elles encouragent aussi les activités du secteur privé grâce à une transformation du climat des affaires et la poursuite des réformes concernant les entreprises fragiles du secteur public. Enfin, elles veulent augmenter la contribution du secteur financier dans l'économie et réduire la vulnérabilité des secteurs.

Dans le cadre du PSI, l'État s'est également engagé à n'apporter aucune garantie ni aide financière à la société en charge de la construction de l'aéroport international Blaise-Diagne, hormis quelques exceptions dûment répertoriées. Il diffusera les éléments du contrat concernant cet aéroport sur le site du ministère des Finances et en annexe de la loi des finances 2008.

Dans le secteur agricole, 2006 a révélé l'essoufflement du programme de promotion du maïs. Celui-ci a notamment été l'un des piliers du programme agricole du gouvernement en 2004, fondé sur l'augmentation de la production de maïs à 1 million de tonnes par an. Une campagne de sensibilisation a été organisée en milieu rural afin d'inciter les paysans à agrandir les superficies exploitées pour cette culture. Ce qui a été fait avec succès. Le gouvernement a également distribué des semences à crédit et subventionné l'engrais destiné au maïs. Mais les résultats produits par ce programme n'ont pas été durables. Ses limites sont étroitement liées à l'insuffisance des intrants distribués, au retard dans la campagne de sensibilisation et à la faiblesse du prix au producteur, fixé par l'État à 100 francs CFA le kilo.

Concernant l'arachide, la fin du programme de relance de la filière et les prémices de la privatisation de la Sonacos datent de 2003. La détermination du prix au producteur est toujours confiée à l'interprofession, notamment au Comité national interprofessionnel de l'arachide. Elle doit prendre en compte les taxes sur les huiles végétales depuis 2006, ainsi que la hausse du prix des huiles au niveau local en 2007.

Le prix au producteur d'arachide est encore fixé à 150 francs CFA le kilo, incluant 15 francs CFA de subvention de l'État – contre 40 francs en 2006.

Les marchés parallèles pratiquent néanmoins des tarifs plus élevés, ce qui fait que la Suneor n'a aucune garantie de réaliser ses objectifs de collecte en 2008. Il faut ajouter à ces difficultés conjoncturelles la très forte instabilité de la production arachidière. Depuis la disparition de la Sonagraines, on a en effet noté de nombreuses perturbations dans la collecte des produits. Une quantité importante de bons ont été émis en contrepartie des récoltes achetées auprès des paysans, mais ils sont souvent restés impayés. De plus, l'État a cherché à maintes reprises à casser la monoculture de l'arachide, notamment en encourageant le maïs et le manioc. Sans grand succès.

Le système financier continue à souffrir de la faible part des crédits à l'investissement, en particulier ceux destinés aux PME (petites et moyennes entreprises). L'accès au crédit bancaire reste une contrainte de taille dans le financement de l'investissement des PME. Les crédits bancaires demeurent concentrés sur un nombre réduit de grandes entreprises, dont la plupart sont en difficulté. Le ratio des prêts consolidés au capital des cinq plus importants clients des banques est passé de 103.7 pour cent en 2006 à 108.8 pour cent en 2007. En 2005, ce pourcentage était de 179.9. Cette baisse est la conséquence des efforts de l'État pour rembourser une partie de la dette de la Sénélec.

Développement des compétences techniques et professionnelles

Avec un taux d'accroissement démographique de 2.8 pour cent par an, le Sénégal voit arriver chaque année sur le marché du travail quelque 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi, dont plus de 50 pour cent n'ont jamais été scolarisés. Seuls environ 3 pour cent ont un diplôme de l'ETFP (enseignement technique et la formation professionnelle). Le taux de chômage des jeunes est d'environ 38 pour cent, pour une durée moyenne de recherche d'emploi de quatre ans. Cette situation crée une pression considérable sur le marché du travail et constitue un risque majeur pour la stabilité sociale et politique du pays.

L'Office national de formation professionnelle est un établissement public à caractère industriel et

commercial créé en 1986. Il assure, en collaboration avec les centres de formation, des formations de courte durée dans les différents secteurs de l'économie, et s'adresse en priorité aux artisans, aux associations, moins souvent à des personnes individuelles. Les formations et perfectionnements sont gratuits et bénéficient d'un budget annuel d'intervention de l'ordre de 500 millions de francs CFA, financé par une partie (5 pour cent) de la taxe sur la formation professionnelle. Entre 1992 et 2005, plus de 42 000 personnes (soit 4 440 par an) ont pu bénéficier d'une formation et/ou d'un perfectionnement dans les secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture, ou dans des domaines relevant souvent du secteur informel : économie familiale et sociale, artisanat, alphabétisation, transformation des céréales locales ou des fruits et légumes, etc.

Le secteur de l'ETFP est sous la tutelle du ministère de l'Éducation. Cela le met dans une situation inconfortable dans la mesure où les bailleurs de fonds privilégient l'éducation de base et l'alphabétisation, qui entrent davantage dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

L'accroissement du taux de qualification au sein des populations demeure néanmoins un enjeu politique et stratégique. Les premières assises nationales de l'ETFP ont été organisées du 31 mars au 2 avril 2001. Elles ont permis d'instaurer un dialogue avec tous les acteurs et partenaires et de rechercher les consensus nécessaires pour définir de nouvelles orientations. Le gouvernement a adopté, en février 2002, un document de politique sectorielle de l'ETFP qui marque une réelle rupture. Il souligne en effet la nécessité de prendre en compte la compétitivité et la croissance économique et de réorienter l'ETFP vers les besoins du marché du travail. Il évoque aussi la réforme de l'apprentissage, l'intégration de la formation continue et l'aide à l'insertion des formés, ou encore le changement dans les techniques et les méthodes de formation. Un ministère délégué chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a été mis en place pour conduire cette politique.

Il est prévu, d'ici à 2010, de quadrupler les effectifs de la formation professionnelle – qui passeraient de

5 000 à 20 000 –, et de porter le taux d'insertion des jeunes à l'issue d'une telle formation à 70 pour cent.

Les budgets de fonctionnement de l'État seront ajustés en conséquence. La politique en la matière se concentre

Encadré 1 – Besoins de formation spécifiques pour soutenir la croissance : le cas du bâtiment et des travaux publics

Au Sénégal, le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) joue, sans conteste, un rôle prépondérant dans le processus de croissance. Le démarrage prévu des travaux de l'aéroport international Blaise-Diagne, ceux de la zone économique spéciale de Dakar, la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio et les grands chantiers du chef de l'État vont contribuer à rendre la croissance plus forte les prochaines années. Mais le bâtiment est aussi un secteur où se fait cruellement sentir le manque de qualifications. Pour cette raison, les autorités sénégalaises, avec l'appui de l'AFD, se sont intéressées à la possibilité de créer un centre de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics, dans le cadre du programme de renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises.

L'offre de formation, aussi bien au niveau initial qu'au niveau continu, est insuffisante et inadaptée aux besoins de ce secteur en expansion. Seul un établissement de l'enseignement supérieur, l'École supérieure polytechnique, forme des ingénieurs de haut niveau dans ce domaine. Des lycées techniques et des centres de formation de niveau intermédiaire proposent également des programmes de formation. Mais les lycées techniques ne délivrent pas d'enseignement spécifique et continu aux métiers du BTP.

Ce secteur, au Sénégal, est dominé par le système du « tâcheronnat ». Le tâcheron est un acteur souvent peu qualifié, mais avec beaucoup d'expérience de terrain. Les entreprises formelles, adjudicataires des contrats publics du BTP, sous-traitent une bonne partie des travaux de construction à ces travailleurs informels. Le tâcheron constitue son équipe, en y incluant des ouvriers et manœuvres de différentes spécialités (ferrailage, coffrage, coulage, carrelage, etc.). Ils sont payés à la tâche ou à la journée, et sont très souvent formés sur le tas. Dans ce système, seuls les gardiens et les pointeurs sont rémunérés au mois, et cette situation assure une réelle flexibilité des contrats de travail. La très forte concurrence entre les tâcherons permet d'obtenir des coûts de production très bas et de transférer une bonne partie des marges de profit aux entreprises adjudicataires. Mais, en contrepartie, le manque de formation qualifiante des principaux acteurs conduit très souvent à des productions de médiocre qualité.

Les besoins identifiés en termes d'emplois pour soutenir l'expansion du secteur et garantir la qualité des travaux concernent d'abord les chefs de chantiers. Toute l'organisation du travail repose sur eux, et ils doivent assumer simultanément les rôles de coordinateur, de surveillant et de contrôleur des travaux. Ces postes sont généralement occupés par des ouvriers et des familiers du métier que rien, *a priori*, ne prédisposait à de telles responsabilités. Or, dans le dispositif institutionnel de formation actuel, il n'existe toujours pas de prise en charge correcte de ce profil d'agents.

Les ouvriers qualifiés manquent également dans le BTP, en particulier en voirie et réseaux. Ils jouent pourtant un rôle essentiel sur les chantiers. Ces emplois sont majoritairement tenus par des ouvriers n'ayant pas la qualification appropriée, mais ayant fait leur formation dans des activités informelles. Il en va de même pour les chefs d'équipe qui s'occupent de maçonnerie, de plomberie, de carrelage, etc. Les besoins de qualification concernent aussi certains métiers pointus, tels les géomètres, topographes, hydrauliciens, etc.



Encadré 2 – Besoins de formation spécifiques pour soutenir la croissance : le cas des activités portuaires à Dakar

Le port joue un rôle extrêmement important dans l'activité économique du Sénégal. Les activités portuaires sont très diverses. Elles concernent le transport et la manutention des marchandises conventionnelles ou en conteneurs, le transit, la consignation, la réparation et la maintenance des engins, l'exploitation portuaire, etc. Ces activités requièrent un niveau minimal de sécurité, de qualité et de technologie, afin de faciliter les échanges internationaux du pays.

Le système de formation au Sénégal ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de qualification exigés par les activités du port. Celui-ci a donc recours à des agents formés soit à l'extérieur, soit sur le tas. Les besoins sont nombreux et variés, allant de la conception et la réalisation de chaînes logistiques à la maîtrise des procédures de transport et des services connexes (manutention, transit, conditionnement, etc.), en passant par la maîtrise des outils de gestion de la qualité des produits (notamment en rapport avec les normes d'hygiène en vigueur dans les pays développés) ou par la maintenance des équipements. Constatant le manque de structures de formation adaptées pour prendre en charge ces différents postes, la Communauté des acteurs portuaires de Dakar, en partenariat avec la Fédération des entreprises de transport et de logistique de France (ETL), a soumis à l'État un état des lieux des besoins de formation dans le domaine portuaire. Avec l'appui de l'AFD, le Sénégal étudie actuellement la faisabilité d'un cadre institutionnel permettant de prendre en charge ces besoins.

599

sur les secteurs économiques prioritaires tels que l'agroalimentaire, la pêche, le tourisme, le bâtiment et les travaux publics, les services logistiques, les techniques de l'information et de la communication, ou encore le secteur du textile et de habillement, pour lequel il y a une demande précise de qualification exprimée par les branches professionnelles concernées.

Le budget alloué à l'enseignement technique a connu des variations erratiques ces quinze dernières années. De 3.1 milliards de francs CFA en 1992, il est passé à 11.9 milliards en 2005, après avoir chuté à 1.6 milliard en 2000. Cependant, en termes de pourcentage du budget total de l'éducation, la part de l'enseignement technique et la formation professionnelle n'a jamais dépassé 4.5 pour cent, avec un plancher (1.6 pour cent) en 2000.

Des partenaires au développement, comme l'AFD (Agence française de développement), soutiennent le sous-secteur. L'AFD a ainsi mis en œuvre un projet de 12.75 millions d'euros pour la formation professionnelle. Il s'agit de construire un partenariat public-privé à

travers la conception, la mise en place et la gestion de centres sectoriels de formation professionnelle initiale et continue, dans trois branches professionnelles répondant à des enjeux de compétitivité : l'agroalimentaire, le transport et la logistique (dans la Communauté portuaire), et le bâtiment et les travaux publics. Le projet comporte également un volet d'appui institutionnel et une assistance technique globale.

Le programme décennal de l'éducation et la formation, mis en place par le gouvernement et fortement appuyé par les bailleurs de fonds, est entré dans sa deuxième phase en décembre 2004. La formation professionnelle, avec l'éducation de base, est devenue sa priorité. Le programme est cohérent avec la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de développement du secteur privé.

Contexte politique

Le pays a connu une élection présidentielle en mars 2007, suivie d'élections législatives et sénatoriales en

juin et août 2007. Abdoulaye Wade, candidat du PDS (Parti démocratique sénégalais, au pouvoir) et président sortant, a remporté la présidentielle avec plus de 56 pour cent des voix au premier tour. De l'avis des observateurs qui supervisaient le scrutin, l'élection s'est déroulée dans le calme et avec un niveau de transparence acceptable, malgré quelques dysfonctionnements d'ordre matériel. Cependant, l'opposition a contesté les résultats et exigé des discussions poussées avec le pouvoir, notamment afin d'assurer plus de clarté pour les prochains scrutins. Le pouvoir a bien voulu entamer les discussions, à la condition expresse que l'opposition reconnaisse préalablement le bon déroulement de l'élection présidentielle, et donc la légitimité du chef de l'État. Les deux parties n'ont pu trouver un consensus, les positions se sont braquées et l'opposition, réunie dans le Front Siggil Sénégal, a choisi de boycotter les législatives de juin 2007. Celles-ci ont donc été largement remportées par le PDS, qui a obtenu 131 sièges sur 150 à l'Assemblée nationale. Le taux de participation a été d'environ 38 pour cent, contre quelque 70 pour cent lors de la présidentielle.

2007 a aussi été marquée par la création du Sénat. Les sénateurs sont soit élus au suffrage universel indirect par les différentes catégories socioprofessionnelles du pays (35 pour cent des membres) soit nommés par le président de la République (65 pour cent des sénateurs). Les élections sénatoriales ont également été boycottées par l'opposition, avec, pour conséquence, une nette victoire du parti au pouvoir, qui a remporté 34 sièges sur 35. Seul le siège de la région de Bignona, au sud, lui a échappé. Enfin, autre changement institutionnel : le Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales, qui représentait la troisième institution du pays après la présidence de la République et l'Assemblée nationale, a été dissous en 2007. Ses compétences sont revenues au Sénat et au Conseil économique et social, qui fait son retour sur la scène institutionnelle après avoir été supprimé en 2000.

En Casamance règne un calme précaire depuis deux ans. Il n'y a pas eu de confrontation armée entre les militaires et la rébellion durant cette période, mais Chérif Samsdine Néma Aidara, chef de mission à la présidence de la République et cheville ouvrière dans

le processus de négociation avec les rebelles, a été assassiné fin décembre 2007. Les auteurs du meurtre n'ont pas été identifiés, et l'enquête suit son cours. Notons qu'à la même période, Oumar Lamine Badji, président du conseil régional de Ziguinchor, a également été abattu.

Contexte social et développement des ressources humaines

L'émigration continue de faire des vagues, avec une quantité toujours impressionnante de jeunes qui empruntent des pirogues de fortune pour tenter de gagner clandestinement le continent européen en bravant l'océan. Des progrès diplomatiques ont conduit à la délivrance par l'Espagne de centaines de visas aux jeunes Sénégalais, assortis de contrats de travail. Mais, la demande étant de loin supérieure au nombre de visas accordés, le phénomène de l'émigration massive ne s'est pas estompé en 2007, loin s'en faut. Un grand nombre de Sénégalais continuent toujours de braver la mer dans la perspective d'une vie meilleure en Europe.

Dans le domaine de l'alphabétisation, les résultats de l'ESPS (enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal) montrent que des progrès ont été réalisés. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est passé de 37.8 pour cent en 2001/02 à 41.9 pour cent en 2005/06. Ces chiffres globaux masquent cependant des disparités énormes entre les régions urbaines et rurales. Ce taux était en effet, en 2005/06, de 63.5 pour cent à Dakar (59 pour cent en 2001/02) et de 54.8 pour cent dans les autres villes (49 pour cent en 2001/02), contre seulement 26.4 pour cent en milieu rural (17.5 pour cent en 2001/02).

Le programme décennal de l'éducation et de la formation met toujours l'accent sur un accès plus large aux différents enseignements, mais en prenant de plus en plus en compte la question de la qualité. Selon les autorités locales, le TBS (taux brut de scolarisation) dans l'enseignement élémentaire a connu une légère baisse, passant de 82.5 pour cent en 2005 à 81.8 pour cent

en 2006. Encore une fois, ces données ne montrent pas les écarts importants entre les régions et les différents enseignements. Au niveau des enseignements moyen et secondaire, le TBS est respectivement de 31.3 pour cent et de 15.5 pour cent. Les autorités doivent faire face au problème de l'abandon de l'école, qui reste très élevé, surtout dans les zones rurales et chez les filles. Le programme du Projet éducation dans les banlieues de Dakar, que l'État a lancé avec le soutien de la Coopération française, s'est poursuivi en 2007. Il s'est traduit par la construction de nombreuses écoles, notamment pour le cycle élémentaire, dans les banlieues défavorisées de la capitale. En tout, 320 classes doivent y être bâties et équipées.

La politique de santé de l'État s'appuie toujours sur le programme national de développement sanitaire et social, qui s'étend sur la période 1998-2007 et met l'accent sur les soins de santé primaires. Un certain nombre de programmes sectoriels prennent en charge les questions particulières de santé publique, comme le programme national de lutte contre le VIH-Sida, ou le programme national de lutte contre le paludisme. Concernant le VIH-Sida, le but est de maintenir le taux de prévalence à un niveau voisin du taux actuel d'environ 1 pour cent. Le choléra est resté un problème préoccupant de santé publique, avec une nouvelle alerte en août 2007 qui s'est soldée par 1 274 cas recensés, dont quatre décès.

Les résultats de l'ESPS indiquent que 17 pour cent des personnes interrogées se sont estimées malades en 2005/06. Parmi elles, 45.9 pour cent sont affligées du paludisme, 4.4 pour cent de la diarrhée, 3.4 pour cent de maux dentaires. Les problèmes de santé publique auxquels sont confrontées les populations ont des répercussions sur leur productivité : sur 100 personnes déclarées malades, plus des deux tiers ont dû prendre un repos médical. L'accès aux services de santé révèle une autre source d'inégalités entre les urbains et les ruraux. Au niveau national, 38.7 pour cent des ménages mettent trente minutes à pied pour accéder à un service de santé. Mais, dans le détail, on s'aperçoit qu'ils sont 56 pour cent dans les campagnes et 16.9 pour cent dans les villes, mieux dotées en structures sanitaires.

Le taux de fécondité reste élevé selon les estimations de 2007, avec une moyenne de cinq enfants par femme.

En 2007, les effets de la hausse du prix du pétrole sur le gaz, le carburant, les transports, etc., se sont plus fait sentir sur les revenus des ménages urbains que sur ceux des ménages ruraux. Or, l'incidence de la pauvreté reste plus élevée dans les zones rurales qu'à Dakar ou dans d'autres villes, comme le soulignent les différentes enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

La récente enquête sur la perception de la pauvreté par les ménages, menée par l'Agence nationale de démographie et de la statistique, montre que les gens se sentaient beaucoup moins pauvres en 2005/06 qu'en 2001/02. Ainsi, en 2005/06, 56 pour cent des chefs de ménage interrogés pensaient que leur communauté était « *un peu pauvre* » ou « *très pauvre* », alors qu'en 2001/02 ils étaient 74 pour cent à le croire. De même, 52.2 pour cent des ménages se considéraient comme pauvres en 2005/06, alors qu'ils étaient 65.1 pour cent à se penser comme tels en 2001/02. L'enquête montre également que les difficultés en cours n'ont pas sapé le moral des Sénégalais : seulement 22.1 pour cent d'entre eux s'attendent à une augmentation de la pauvreté dans les prochaines années, alors que 44.8 pour cent estiment qu'elle va baisser. Malgré ces bonnes perceptions, le travail des enquêteurs n'a pas moins révélé des niveaux de pauvreté toujours importants au Sénégal.

En 2006, une initiative salubre a été prise dans le domaine de la santé des personnes âgées : le plan « sésame ». Il accorde la gratuité des soins aux individus de plus de 60 ans. Avant la mise en œuvre de ce plan, seules les personnes bénéficiant d'un système de retraite avaient une couverture médicale. Or on estime qu'à peine 200 000 Sénégalais, sur une population d'environ 12 millions habitants, ont droit aux avantages d'une retraite formelle. La très grande majorité des personnes âgées, en effet, a eu une vie active dans le secteur informel, sans système de protection sociale.

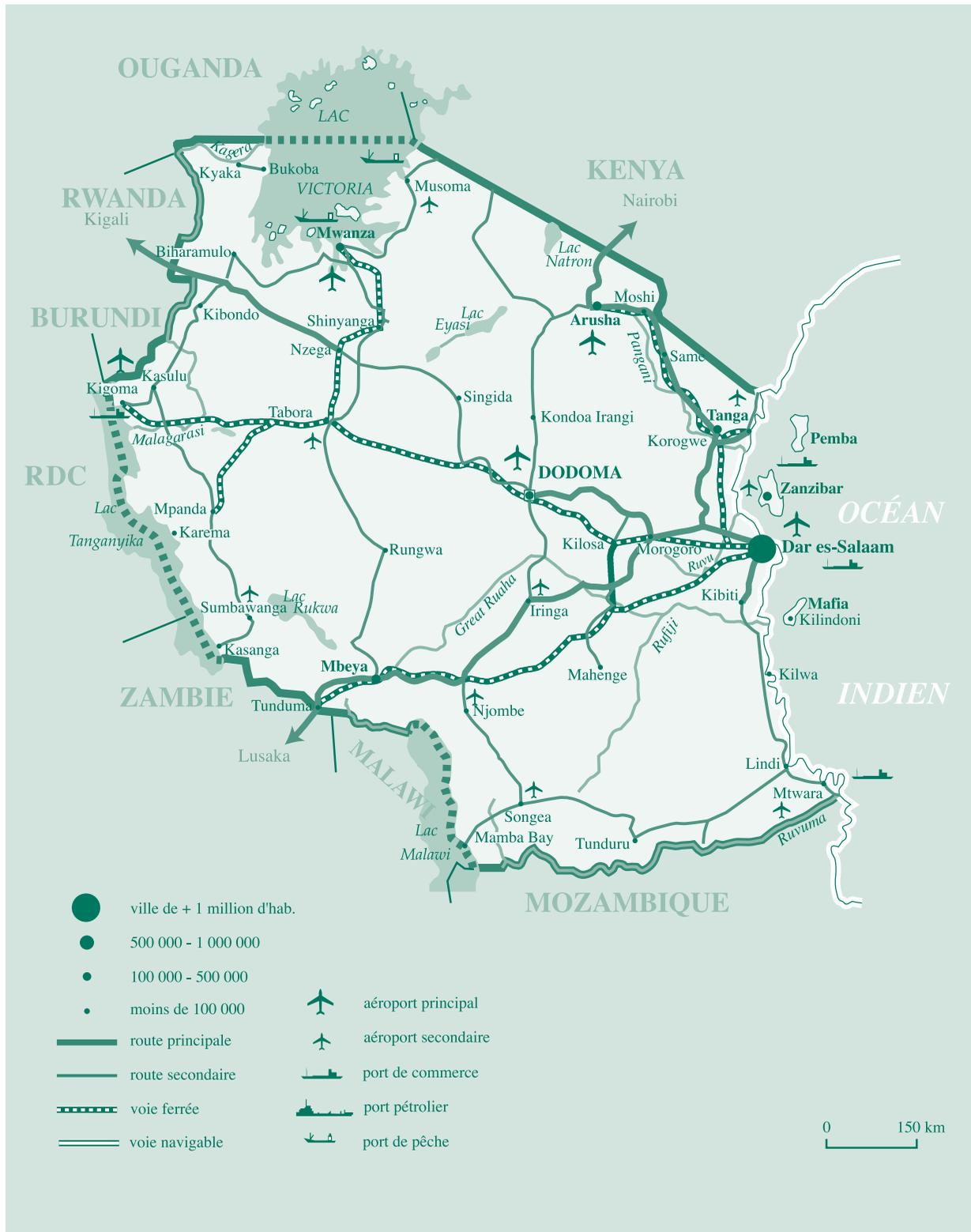
Tanzanie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 945
- Population en milliers (2007) : 40 454
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 403
- Espérance de vie (2007) : 52.5
- Taux d'analphabétisme (2007) : 18.2

Tanzanie



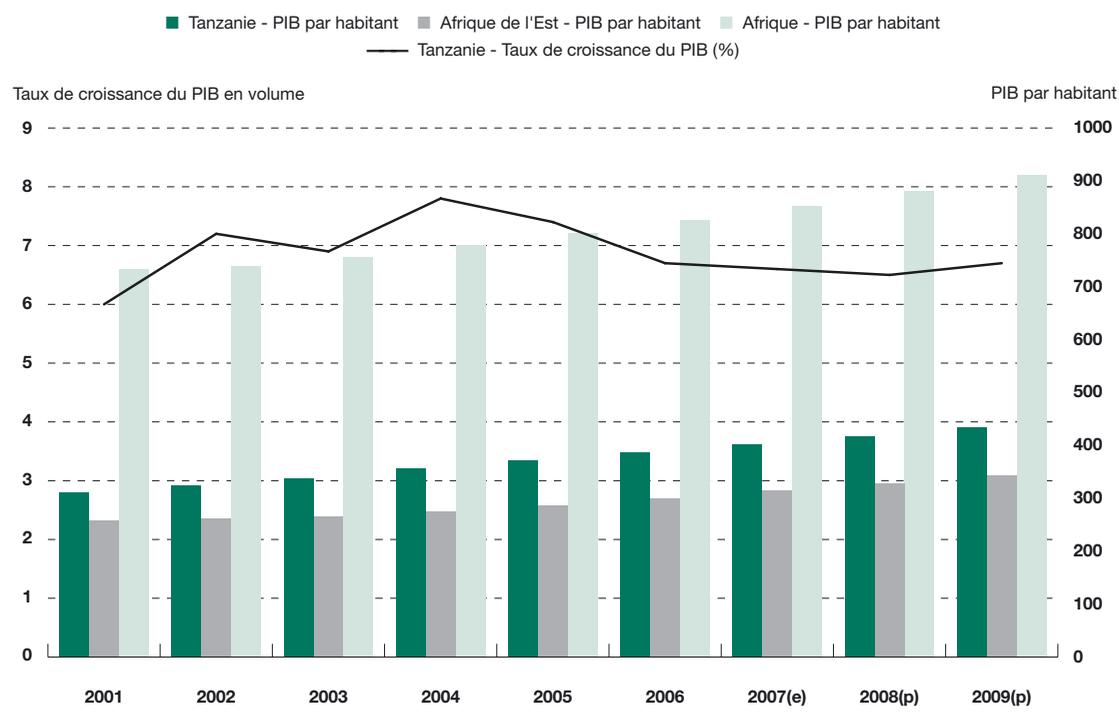


LA TANZANIE EST PARVENUE À surmonter les conséquences des accidents climatiques de 2005 et 2006. Elle est également venue à bout de l'épidémie de la fièvre de la Vallée du Rift en 2007. Elle montre des signes de regain économique. Des conditions météorologiques favorables ont permis une bonne récolte en 2007 et un niveau hydrométrique suffisant pour le fonctionnement des barrages hydroélectriques, principale source de la production nationale d'électricité. L'économie devrait connaître un taux de croissance de

6.3 pour cent en 2007, contre 6.2 en 2006. Les prévisions pour les prochaines années sont, également, encourageantes : attendu à 6.2 pour cent en 2008, le taux de croissance du PIB devrait passer à 6.5 pour cent en 2009. Cependant, la conjonction de la hausse du prix du pétrole, de la réglementation annoncée des salaires du secteur privé et des troubles politiques au Kenya pourraient assombrir cette perspective.

Le pays doit améliorer la gouvernance et responsabiliser l'État.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars à prix courant 2000)



Source : FMI et données officielles locales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325352012608>

Développements économiques récents

L'agriculture a progressé de 5 pour cent en 2007 contre 4 pour cent en 2006. Son taux de croissance devrait être légèrement supérieur à 5 pour cent en 2008. La bonne récolte de 2006/07 a permis de diminuer l'aide alimentaire. Le pays a pu reconstruire ses réserves stratégiques de céréales – 130 000 tonnes en juin 2007 – avec une projection de 150 000 tonnes à la fin de l'exercice fiscal 2007/08. La Tanzanie assurera sa sécurité alimentaire en 2007/08 bien que des pénuries locales puissent se manifester dans certains districts à cause de la vétusté du réseau routier. Les réserves stratégiques pourront compenser ces éventuelles pénuries.

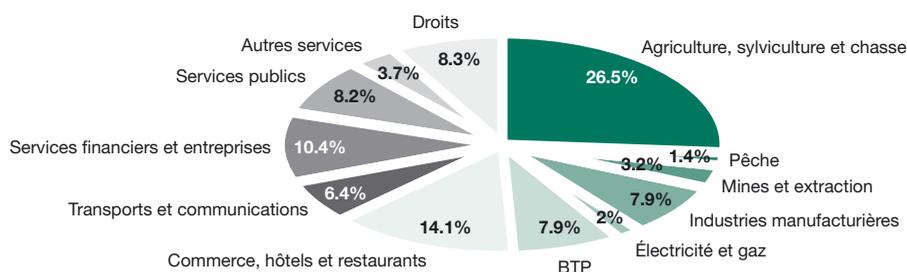
L'agriculture reste une source primordiale de revenus, d'emplois et de sécurité alimentaire, pour la population rurale particulièrement. Les comptes de la nation révisés et publiés en septembre 2007 montrent que la part des services et de l'industrie dans le PIB a dépassé le secteur agricole, traditionnellement dominant. Les filières du tourisme, des services aux entreprises et de l'immobilier ont connu le développement le plus rapide. En 2006/07, la part des services dans le PIB était estimée à 43.8 pour cent. Celle de la production industrielle a également augmenté considérablement, alors que la contribution de l'agriculture est tombée à 11.4 pour cent¹. Les résultats de l'agriculture,

particulièrement du secteur de l'élevage de bétail, ont connu un nouveau recul avec l'épidémie de fièvre de la Vallée du Rift qui a sévi fin 2006 et début 2007 et a tué un grand nombre de personnes et d'animaux. La consommation de viande a dramatiquement diminué. Les restrictions de l'abattage et des transports ont amputé les revenus dans les principales zones d'élevage.

Le gouvernement a adopté depuis 2005 un arsenal de mesures pour promouvoir le redressement de l'agriculture après les effets négatifs de la sécheresse. Elles comprennent : l'amélioration des infrastructures rurales (routes, marchés et entrepôts) ; l'extension à l'ensemble du territoire du programme d'engrais et d'intrants initié en 2005 ; l'élargissement des zones bénéficiant de l'irrigation et de l'accès aux services permettant aux agriculteurs d'adopter des technologies visant à accroître les rendements (comme la promotion de la production et la commercialisation des cultures non traditionnelles d'exportation) ; la promotion d'activités à valeur ajoutée en aval (comme l'agro-traitement) ; l'amélioration de l'accès aux marchés national et international ; et une aide aux agriculteurs pour la mise aux normes internationales de qualité.

La croissance de la production industrielle – manufactures, mines et extraction, bâtiment et travaux publics (BTP) – est estimée à 9.2 pour cent en 2007 contre 8.5 en 2006. Elle devrait être de 10 pour cent en 2008. Le maintien d'un fort taux de croissance dans

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006/07 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs basées sur les données du ministère de la Planification, de l'Économie et de l'Émancipation économique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326672186035>

1. La ventilation sectorielle du PIB est basée sur les Comptes de la nation révisés publiés en juillet 2007.

le secteur industriel dépendra de la capacité à maîtriser la faiblesse des infrastructures, particulièrement dans l'énergie et les transports. La croissance du secteur des services devrait ralentir en 2007 de 1 pour cent pour s'établir à 6.7 pour cent, contre 7.7 pour cent en 2006. Mais on s'attend à un rebond en 2008. En 2007 comme en 2006, le commerce, les hôtels et restaurants, l'immobilier, les services aux entreprises et les services publics ont été les sous-secteurs les plus dynamiques. Le résultat positif de la croissance du PIB reflète les efforts déployés pour garantir la stabilité macro-économique, un préalable à la prospérité du secteur privé.

Aux termes de la « Loi sur les institutions du travail » entrée en vigueur en 2004, le gouvernement a fixé un nouveau salaire minimum sectoriel, appliqué depuis janvier 2008. Ce salaire évolue dans une fourchette de 85 000 shillings tanzaniens (TZS) dans les zones rurales à 350 000 TZS dans les zones urbaines, contre 35 000 TZS et 48 000 TZS auparavant. Les employeurs privés qui considèrent que ces nouveaux salaires minima sont trop élevés peuvent supprimer des postes pour compenser la hausse des coûts de production. La croissance du secteur privé en 2008 dépendra de la façon dont les entreprises aborderont cette évolution des salaires.

En ce qui concerne la contribution de la demande au PIB, l'investissement a augmenté en fonction de la consommation. L'investissement public a été relativement important. Il est passé de 3.4 pour cent du PIB en 1999 à 8 pour cent en 2006. Compte tenu de la priorité donnée aux investissements dans les infrastructures, on prévoit une nouvelle croissance en 2009. Les effets conjugués d'un plus large accès au crédit bancaire et d'un afflux de capitaux étrangers ont favorisé l'augmentation de l'investissement privé. Les importations – biens d'équipements et carburants en tête – maintiendront probablement la forte accélération du taux de croissance de la consommation observée ces dernières années.

Politique macro-économique

En février 2007, la Tanzanie a commencé à mettre en place un programme de réformes dans le cadre d'un Instrument de soutien à la politique économique (ISPE – FMI) de trois ans. Ce programme fait suite à celui du Fonds monétaire international (FMI) dit de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) qui a pris fin en décembre 2007. En général, depuis 1997, la gestion macro-économique tanzanienne a été positive, permettant au pays d'accéder au stade

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute du capital	17.5	27.9	14.5	13.4	8.0	3.1	3.1	2.0
Public	3.4	8.0	25.0	20.0	10.0	1.5	1.4	0.8
Privé	14.1	19.9	10.3	10.4	7.0	1.6	1.6	1.1
Consommation	92.8	86.0	6.0	5.9	6.8	5.1	5.0	5.7
Publique	11.6	17.7	5.6	5.0	4.4	0.8	0.7	0.6
Privée	81.2	68.3	6.0	6.0	7.2	4.3	4.3	5.1
Solde extérieur	-10.3	-13.9				-1.6	-1.5	-1.0
Exportations	12.5	22.1	5.5	4.7	6.3	0.9	0.7	1.0
Importations	-22.9	-36.1	11.0	9.2	8.1	-2.5	-2.2	-2.0
Taux de croissance du PIB, en volume						6.6	6.5	6.7

Source : Données du Bureau national des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330258016604>

de l'Examen de surveillance des politiques (PSI) du FMI. Ce statut implique une surveillance par le FMI, mais ne prévoit pas de prêt. Le PSI impose au gouvernement d'accroître les dépenses sociales et les investissements d'infrastructures tout en maintenant la stabilité macro-économique.

Politique budgétaire

En raison des investissements massifs dans les services sociaux, les dépenses publiques ont considérablement augmenté, avec un pic de 34 pour cent en 2007/08. Selon les premières projections révisées en juillet 2007, les dépenses publiques auraient dû représenter 28 pour cent du PIB en 2007/08. Cependant, ce taux n'a pas été atteint et la révision des comptes de la nation a ramené les estimations à 25.5 pour cent.

Le gouvernement prévoit que l'augmentation des dépenses sera compensée par une augmentation importante des recettes consécutives à la conjonction des mesures vigoureuses appliquées au recouvrement de l'impôt sur le revenu et à une forte croissance du PIB. L'augmentation du déficit budgétaire en 2007/08 devrait, donc, être relativement faible. Les mesures d'augmentation des recettes vont de l'indexation des taux de taxes douanières spécifiques aux ajustements à

la hausse des droits de chasse et forestiers, en passant par les taxes sur le carburant et, en dernier lieu, sur les usagers. L'ensemble de ces mesures devraient générer une augmentation des recettes équivalant à près de 1 pour cent du PIB. L'essentiel de cette augmentation des recettes relève de l'amélioration constante de l'administration fiscale, et plus précisément : un renforcement des audits du service des gros contribuables dans les secteurs stratégiques comme celui des mines ; un resserrement des procédures appliquées aux moyens contribuables par la mise en place d'unités spécialisées au niveau des districts ; une amélioration en profondeur des procédures douanières, notamment celles en vigueur pour les produits pétroliers ; et un renforcement des contrôles des exonérations de taxes. Des plans de renforcement du recouvrement des revenus non imposables seront mis en place après la publication des résultats d'une étude sur 2007/08. L'aide des donateurs a par ailleurs également augmenté en valeur absolue et en part de PIB (5.9 pour cent en 2006/07) selon les estimations, si bien que la croissance paraît devoir se poursuivre pendant les deux prochains exercices budgétaires.

En 2007/08, 65 pour cent des dépenses seront consacrées à la deuxième Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la Pauvreté (NSGRP)²,

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998/99	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(e)	2007/08(p)	2008/09(p)
Recettes totales (avec dons)^a	12.7	18.7	21.3	18.8	19.6	20.9	22.2
Recettes fiscales	9.1	11.6	12.5	12.0	12.6	12.8	13.0
Dons	2.5	6.1	7.6	5.6	5.9	7.0	8.3
Dépenses totales (et prêts nets)^a	13.7	21.9	24.3	23.9	24.1	25.4	27.0
Dépenses courantes	11.5	16.3	17.0	18.0	17.5	17.8	18.3
<i>Sans les intérêts</i>	<i>8.4</i>	<i>15.4</i>	<i>15.9</i>	<i>16.7</i>	<i>16.3</i>	<i>16.5</i>	<i>17.0</i>
Salaires	4.0	4.0	4.2	4.1	4.5	4.3	4.1
Paiement d'intérêts	3.1	0.9	1.1	1.4	1.2	1.3	1.3
Dépenses en capital	2.0	5.6	7.3	5.9	6.6	7.6	8.8
Solde primaire	2.0	-2.2	-1.9	-3.8	-3.2	-3.3	-3.6
Solde global	-1.0	-3.2	-3.0	-5.2	-4.5	-4.6	-4.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : ministère de la Planification, de l'Économie et du Renforcement des compétences économiques; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331542076375>

2. Stratégie dite aussi « MKUKUTA », acronyme en kiswahili de la NSGRP.

contre 46 pour cent en 2006/2007. Ce taux reflète l'extrême attention portée à la réalisation des objectifs sociaux dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'eau, ainsi que dans la poursuite des investissements dans les infrastructures.

Afin d'alléger la pression sur la politique monétaire et les taux d'intérêts, l'État s'est régulièrement abstenu de financer le déficit intérieur. Les autorités ont conscience qu'il leur faudrait limiter les dépenses si les recettes reculaient de façon inattendue. Une forte augmentation des salaires de la fonction publique est ainsi imminente suite à la politique de recrutement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et à la revalorisation des salaires les plus bas de la fonction publique, mesures recommandées par la Commission présidentielle de révision des salaires. L'impact d'une augmentation de la masse salariale sur les dépenses publiques et l'inflation reste à venir.

Il sera également nécessaire de limiter les dépenses pour retrouver une marge de manœuvre budgétaire. En 2006/07, l'aide des donateurs s'est élevée à environ 42 pour cent du budget total et elle a représenté 80 pour cent du budget de développement. Les garanties de crédit au secteur privé et aux organismes parapublics au titre de la Politique nationale d'émancipation économique de 2004³ pourraient fragiliser la situation financière. Cette politique vise, entre autres, à encourager l'esprit d'entreprise local en facilitant l'accès au crédit des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). En 2006/07, le gouvernement a garanti 21 milliards TZS de prêts à faible taux d'intérêt destinés aux micro- et aux petites entreprises, en complément d'autres garanties déjà prévues par la Banque centrale. Le prêt syndiqué accordé à la Compagnie tanzanienne d'électricité, la Tanesco, équivalent à 1 pour cent du PIB, est le plus important jamais accordé à une seule entreprise para publique. Si elles n'étaient pas correctement gérées, ces garanties pourraient alourdir le service de la dette publique par de nouvelles obligations. Bien qu'il n'existe pas de

politique en matière de partenariat public-privé (PPP), des programmes de collaboration dans les secteurs des infrastructures prennent par ailleurs de l'importance. Il n'en reste pas moins à préciser un cadre pour les PPP.

La révision, en 2007, du Programme de réforme de la gestion des finances publiques (PFMRP) souligne la nécessité de renforcer encore le système budgétaire en Tanzanie, bien qu'il soit l'un des plus avancés de l'Afrique sud-saharienne. De nombreuses mesures peuvent encore être prises : l'alignement de la planification stratégique, du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et de la budgétisation des exercices annuels ; une meilleure exécution du budget par le renforcement de la gestion de trésorerie ; un renforcement du suivi budgétaire par la mise en place d'une classification fonctionnelle des dépenses et d'un meilleur compte-rendu à l'administration centrale (sur la stratégie nationale de développement, les dépenses, les passifs de prévoyance, les recettes fiscales et para fiscales) ; et, enfin, un renforcement des audits en interne et des audits indépendants. Une réforme aboutie suppose des mesures complémentaires pour pallier les insuffisances de qualifications des personnels de base et des niveaux intermédiaires dans les agences publiques centrales et locales, mesures attendues en 2007/08.

La dette intérieure est relativement modeste. Elle atteignait 1.5 milliard USD en juin 2007, environ 10 pour cent du PIB, et elle pourra encore diminuer si le gouvernement respecte son engagement à limiter le financement du déficit intérieur à moyen terme. Des efforts sont faits pour réduire le coût du service de la dette intérieure en ajustant son profil de maturité et en augmentant les capacités d'absorption des marchés financiers locaux.

Politique monétaire

En 2007, les pressions inflationnistes générées par la hausse du prix du pétrole et des produits alimentaires ont remis en question l'objectif de stabilité de la Banque

3. Des dispositifs plus anciens, comme le Compte de paiement externe (CPE) qui avait été créé pour traiter la rétrocession de dettes dans les années 1990, ont mis en évidence la vulnérabilité aux pratiques de corruption s'ils n'étaient pas bien gérés. La mauvaise gestion du CPE avait provoqué la démission du gouverneur de la banque centrale, créant un précédent dans le pays.

centrale tanzanienne. La Banque centrale a dû, également, faire face à un apport de liquidités généré par un afflux d'aide extérieure. En outre, la faible capacité d'absorption du marché financier complique la tâche des autorités monétaires en provoquant une instabilité des taux d'intérêt en réaction aux opérations de marché ouvert. Un resserrement de la politique monétaire a entraîné une remontée du rendement général des bons du trésor à 17.1 pour cent en juin 2007, contre 8.2 pour cent en juin 2006.

En dépit d'une bonne récolte, les prix alimentaires ont peu baissé du fait de l'augmentation du prix des transports liée à celle du prix du pétrole. Le taux moyen d'inflation des produits alimentaires est passé de 7.9 pour cent en 2006 à 7 pour cent en 2007. L'augmentation de l'inflation sous-jacente a été particulièrement rapide, passant de 4.5 pour cent en 2006 à 7 pour cent en 2007.

Le ralentissement de la croissance des agrégats monétaires reflète le resserrement de la politique de la banque centrale. L'exercice budgétaire 2006/07 a enregistré une augmentation de 20.7 pour cent de la masse monétaire, inférieure à celle de 31.6 pour cent en 2005/06 et à l'objectif de 24 pour cent assigné pour 2006/07. La masse monétaire élargie (M2) s'est accrue de 20.1 pour cent en 2006/07, un taux également inférieur à celui de l'augmentation de l'année précédente (24.5 pour cent) et à celui de l'objectif (23 pour cent). Soutenus par des prêts extérieurs conséquents et par des garanties publiques, les crédits accordés au secteur privé n'en ont pas moins rapidement augmenté, au rythme de 36.4 pour cent contre 35.9 pour cent en 2005/06.

Une meilleure coordination et une plus grande transparence des politiques monétaire, budgétaire et de change, conjuguée à une plus forte capacité d'absorption du marché monétaire, contribuerait à contenir l'instabilité des taux d'intérêts et faciliterait une meilleure gouvernance. La Banque de Tanzanie envisage d'utiliser davantage ses réserves en devises que les bons du trésor dans les opérations de marché ouvert. Elle veut également offrir plus de transparence, en publiant les comptes-rendus des réunions mensuelles de son comité de politique monétaire ainsi que des analyses périodiques de l'économie.

Le recours croissant à la vente des réserves en devises pour gérer la liquidité en 2007/08 a provoqué un ralentissement du rendement des bons du trésor et l'appréciation du shilling tanzanien par rapport aux devises fortes. La nette tendance à la dépréciation observée en 2006/07 a ainsi été inversée. La Banque de Tanzanie s'est néanmoins engagée à maintenir un taux de change flexible.

Pour renforcer encore la stabilité du marché monétaire, il est essentiel d'améliorer les prévisions des liquidités du Comité conjoint de gestion monétaire de la Banque de Tanzanie et du ministère des Finances. Une planification précise des dépenses et des flux de liquidités vers les ministères, les départements et les agences d'exécution (MDA), y compris les agences publiques locales (LGA), s'avère également nécessaire pour gérer les effets sur les banques commerciales des fortes fluctuations de liquidités issues des réglages monétaires des autorités.

Position extérieure

Le déficit chronique du commerce et des comptes courants s'est largement aggravé en Tanzanie, ce dernier passant de 3 pour cent du PIB en 2004 à environ 10 pour cent en 2006 pour atteindre 11 pour cent en 2007. Les importations ont fortement augmenté dans les dernières années sous l'effet conjugué des mauvaises conditions climatiques et de la forte hausse des cours du pétrole. La bonne récolte de 2006/07 n'a pas suffi à compenser l'augmentation rapide de la facture pétrolière alors que, en dehors du tourisme, les mesures de promotion des exportations semblent n'avoir eu qu'un faible impact. La croissance des exportations de marchandises est restée assez modeste, à l'exception très relative des minerais, surtout de l'or. Jusqu'en 2000, les principales exportations concernaient les cultures traditionnelles – café, coton, tabac et noix de cajou. Les efforts de diversification des exportations portent quelques fruits. L'activité minière, or en tête, a représenté 47.8 pour cent des recettes d'exportation en 2006 et elle devait atteindre la barre des 50 pour cent en 2007, une très forte augmentation au regard de sa part de 27 pour cent en 2000. Les cultures traditionnelles

n'ont procuré que 16 pour cent des recettes d'exportation de marchandises en 2006.

Les exportations de services, dont le tourisme occupe la première place, ont contribué de façon significative aux recettes en devises étrangères, dans une proportion qui est passée de 13,4 pour cent en 2006 à plus de 14 pour cent (estimation) en 2007. En 2006 et 2007, le secteur touristique – principalement l'hôtellerie – a été le premier bénéficiaire des investissements directs étrangers (IDE). Il a réceptionné environ 50 pour cent des projets approuvés par le Centre tanzanien pour les investissements. Les efforts de promotion du tourisme tanzanien – mise en valeur de la vie sauvage, tourisme culturel, patrimoine et antiquités – donnent des résultats positifs. Les autorités prévoient de renforcer les campagnes de promotion, y compris par de la publicité télévisée. Le volcan Oldnyo Lengai, en activité en 2007, pourrait devenir une nouvelle attraction pour les touristes nationaux et étrangers.

Le renforcement de la productivité et de la compétitivité dépend de l'amélioration du climat des affaires. La coopération régionale peut être un facteur important vers l'intégration globale. L'adhésion de la Tanzanie à de multiples organisations régionales peut, cependant, être contre-productive. La question mérite d'être posée. L'organisation régionale la plus importante dont est membre la Tanzanie est l'union douanière de la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Mais le processus d'intégration de la CAE est loin d'être finalisé. Entre autres étapes, il faut encore : harmoniser les codes des investissements et du traçage des produits ; créer des postes douaniers communs aux frontières et

des procédures uniformes de dédouanement ; standardiser les normes réglementaires des critères de qualité et de métrologie ; régler la question de la double taxation ; examiner les entraves à la mobilité de la main d'œuvre. L'entrée du Rwanda et du Burundi dans la CAE en juillet 2007 promet de multiplier les liens commerciaux entre les pays membres. En août 2007, les chefs d'État de la CAE sont convenus de la nécessité d'aller vers la création d'un marché commun et d'une union monétaire à l'horizon 2012, prémices d'une évolution progressive vers une fédération politique. En décembre 2007, en attendant la signature d'un accord global, la CAE a signé un accord de partenariat provisoire avec l'Union européenne (UE) sur le commerce des biens, la pêche et une clause de développement. L'accord s'est accompagné d'un assouplissement des règles de provenance appliquées par l'UE, un obstacle de taille pour les Africains candidats à l'export vers l'Europe. L'accord maintient l'accès hors taxe et hors quotas au marché européen pour tous les produits des États membres de la CAE, exceptés le sucre et le riz qui doivent être progressivement libéralisés.

Les investissements directs étrangers en Tanzanie sont importants. Ils se sont montés à 475 millions USD en 2006 et ils devaient atteindre 550 millions USD en 2007, soit environ 3 pour cent du PIB, selon les estimations du Centre tanzanien pour les investissements.

La Tanzanie a continué de bénéficier d'un allègement considérable de la dette en 2006/07 grâce à l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette et à l'Initiative

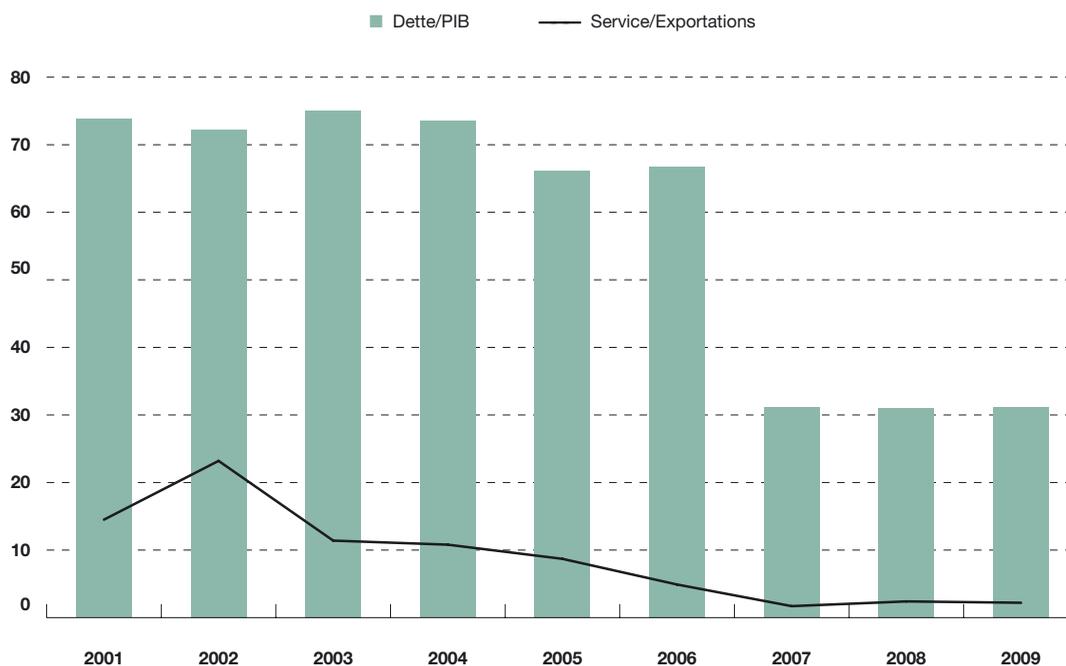
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-7.0	-7.8	-9.3	-15.0	-15.8	-18.9	-19.2
Exportations de biens (f.o.b.)	6.2	11.5	11.8	12.2	12.2	11.5	10.9
Importations de biens (f.o.b.)	13.2	19.4	21.2	27.2	28.0	30.4	30.1
Services	-1.9	1.2	0.4	1.7	1.6	1.7	1.9
Revenus des facteurs	-1.5	-0.9	-0.8	-0.5	-0.2	-0.2	-0.2
Transferts courants	3.5	4.6	3.5	4.1	3.8	4.0	4.
Solde des comptes courants	-6.9	-2.9	-6.2	-9.6	-10.7	-13.4	-13.6

Source : Données de la Banque de Tanzanie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332535284580>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327840640332>

en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Elle a pu ainsi, en juin 2007, réduire le stock de sa dette extérieure à un montant de 4.9 milliards USD, (l'équivalent d'environ 31 pour cent du PIB), près de 44 pour cent de moins que la dette totale évaluée en juin 2006. Le gouvernement s'est engagé à éviter les emprunts extérieurs non concessionnels. Une analyse conjointe du FMI et de la Banque mondiale de juillet 2007 montre que la dette extérieure devrait rester supportable aussi longtemps que le compte courant de la Tanzanie sera financé par des prêts à conditions très libérales.

L'aide étrangère et les flux de capitaux ont largement contribué à compenser le déficit commercial et permis aux réserves en devises de la Tanzanie d'atteindre 2.3 milliards USD (estimation) en juin 2007, soit l'équivalent de 4.2 mois d'importation. Selon les projections, les réserves devraient garder ce niveau en 2007/08. Cependant, cette situation apparemment satisfaisante repose sur une dépendance embarrassante à l'aide extérieure.

Questions structurelles

Développements récents

Les pouvoirs publics ont mis l'accent sur le rôle du secteur privé comme partenaire clé de la stratégie de développement de la Tanzanie. Il bénéficie d'un fort soutien politique de la part de la Fondation tanzanienne du secteur privé (TPSF), elle-même présidée par le chef de l'État en personne. Le nombre croissant de projets financés par les IDE approuvés par le Centre tanzanien pour les investissements, conçu comme un guichet unique ouverts aux investisseurs, reflète un début de succès de la stratégie. Les grands efforts accomplis en matière de rationalisation des licences et des conditions d'enregistrement, de réformes légales et judiciaires et d'accès au financement portent leurs fruits, aidant le pays à dépasser des obstacles structurels au développement de son secteur privé. Selon les indicateurs du rapport annuel *Doing Business* sur le climat des affaires de la Banque mondiale, la Tanzanie est passée de la 142^e place sur 175 pays en 2006 à la

130^e sur 178, en 2007. Mais la Tanzanie est toujours distancée par ses partenaires de l'ACE et par plusieurs autres économies à développement rapide en Afrique ou ailleurs, et il lui reste beaucoup de réformes structurelles à mener.

La faiblesse des infrastructures des transports, de communications et d'énergie constitue un goulot d'étranglement qui exige des investissements plus importants et soutenus. Un Plan d'investissement à moyen terme dans les infrastructures du secteur des transports (TSIP) a été mis en place, mais de nombreuses régions sont ignorées. Une nouvelle Loi routière promulguée en avril 2007 a permis de porter à 4.1 pour cent du budget les allocations aux projets routiers en 2007/08, contre 2.6 pour cent en 2006/07. Les autorités explorent également les possibilités de partenariats public – privé. Dans le secteur de l'énergie, l'électricité hydraulique a bénéficié de la restauration du niveau de l'eau dans réservoirs des principaux barrages en 2006/07. Un Plan de recouvrement financier (FRP) a par ailleurs permis à la compagnie tanzanienne d'électricité (Tanesco) d'augmenter ses tarifs pour financer de nouveaux investissements. Le FRP doit engager de substantiels investissements pour réhabiliter les infrastructures électriques gravement endommagées par une longue période de négligence. À cette fin, Tanesco a signé en 2007 un accord de prêt à moyen terme de 220 millions USD avec un consortium d'institutions financières locales. La Tanzanie cherche des soutiens financiers supplémentaires auprès de ses partenaires pour le développement, afin de stimuler les ressources locales du FRP, comme celles du Programme élargi de réforme du secteur de l'énergie, destiné à améliorer le réseau général et à élargir la distribution de l'électricité.

En 2007, le gouvernement avait annoncé son intention de se dégager avant le mois de décembre de 36 entreprises publiques, un processus inabouti en 2006. Malgré quelques progrès notables, les délais n'ont pas été respectés. Le principal accord de privatisation a été la concession en septembre 2007 de la *Tanzania Railways Corporation* (TRC) à Rites Ltd. Cette compagnie indienne assurera le transport des passagers et du fret pendant une période de 25 ans. L'État a conservé 49 pour cent des parts de la nouvelle société. La privatisation du géant

de l'assurance, la *National Insurance Corporation* (NIC), a été ajournée en attendant une réévaluation de ses actifs. Par contre, la restructuration de la Banque tanzanienne d'investissements (TIB), recapitalisée pour stimuler le crédit aux petites et moyennes entreprises, progresse bien.

Les réformes du secteur financier de deuxième génération (SGFSR) consolident les progrès réalisés dans le sillage des réformes de première génération pour répondre aux contraintes structurelles qui pèsent encore sur le secteur financier. Les efforts portent sur la mise en place d'un cadre de financement du crédit-bail et du prêt hypothécaire, d'une banque de données d'information sur le crédit, et sur l'attribution d'un statut légal et réglementaire à un bureau d'information. Un projet de loi sur le financement du crédit-bail a été présenté au parlement en novembre 2007. Le foncier ne fait que rarement l'objet de transactions commerciales. Le gouvernement a été relativement lent à réviser les clauses controversées de la Loi foncière pour permettre aux prêteurs de saisir des terres hypothéquées, facilitant ainsi l'usage du nantissement. Les SGFSR prévoient également la création d'un cadre légal et réglementaire unifié et des directives d'investissement concernant les fonds de pension. Ces dernières doivent être examinées par le gouvernement au cours de l'année 2008, après avoir été harmonisées par des amendements de la Loi nationale sur la sécurité sociale.

En Tanzanie, la recherche d'un compromis entre la stimulation de la croissance et la protection de l'environnement prend progressivement de l'importance. Les projets d'investissement sont soumis à une évaluation d'impact écologique (EIA) auprès du Conseil national de gestion environnementale (NEMC). Entre 1996 et 2004, année de la création du NEMC, 39 EIA sur 40 ont été homologuées. Depuis 2004 et la Loi sur la gestion de l'Environnement, le nombre des EIA a augmenté alors que le taux des agréments a diminué. Sur 32 projets présentés, 23 seulement ont été approuvés, signe d'une protection environnementale plus rigoureuse.

Compte tenu de la lourde dépendance de la Tanzanie vis-à-vis des combustibles naturels (bois et charbon) et

du tourisme, des mesures complémentaires de protection et de conservation sont à l'ordre du jour. Une étude récente sur l'industrie du bois dans le sud de la Tanzanie montre qu'une large proportion de la population de cette zone dépend de l'exploitation des forêts, dont certains districts tirent plus de la moitié de leurs revenus. L'étude dénonce également des pratiques de corruption dans l'attribution des contrats et le paiement du bois.

Le gouvernement a introduit différentes mesures pour la protection de l'environnement dans le budget 2007/08. Ces mesures comprennent : une augmentation des taxes et des charges imposées par le ministère des Ressources naturelles et du Tourisme ; une taxe sur les sacs en plastique visant à décourager leur utilisation ; une taxe sur les importations de voitures d'occasion vieilles de dix ans et plus ; et l'exemption de la TVA sur le gaz de pétrole liquéfié (y compris en bonbonne) afin de stimuler son usage domestique pour le chauffage et la cuisine. Les autorités réexaminent également les contrats miniers conclus avec les investisseurs étrangers afin d'augmenter les royalties.

Le programme de décentralisation administrative avance. En 2007/08, L'État devrait transférer davantage de ressources aux gouvernements territoriaux pour élargir l'accès aux services locaux. Des mesures complémentaires sont, cependant, nécessaires pour répondre au manque aigu de ressources humaines des échelons territoriaux. Le budget 2007/08 destine également des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales pour leur permettre de stimuler l'agriculture. Elles interviendront ainsi dans les projets d'irrigation, le développement technologique, la fourniture de graines et l'intrants. Le programme de distribution d'engrais engagé en 2005 va ainsi être étendu.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'éducation est l'une des priorités du deuxième Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) de la Tanzanie, avec la mise en place d'un plan

à moyen terme pour atteindre les objectifs du programme *Vision 2025*. Le DSRP veut garantir un accès égal à l'éducation primaire et secondaire pour les filles et les garçons, alphabétiser toute la population et élever le niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP).

Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur, dirigent et coordonnent tous deux le système éducatif.

Le premier a en charge l'enseignement primaire et secondaire, et le deuxième gère l'enseignement technique et supérieur, ainsi que les filières scientifiques et du développement technologique. Le Conseil national pour l'enseignement technique, un organisme public semi autonome, est responsable de l'homologation et de l'administration des établissements de formation technique, hormis l'enseignement supérieur.

Entre 1962 et 1980, le gouvernement tanzanien avait appliqué avec détermination un programme d'éducation primaire universelle dans le fil des idéaux du socialisme et de l'indépendance nationale, avec des résultats remarquables. Le taux d'inscription en primaire était ainsi passé de 35 pour cent à la fin des années 1960 à 98 pour cent en 1980. La crise économique qui a marqué la fin des années 70 et les années 80 a entraîné une détérioration du taux d'alphabétisation, réduit les inscriptions en primaire et secondaire, et, de manière générale, généré une disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement. Vers le milieu des années 90, près de quatre personnes sur dix étaient pratiquement illettrées, l'école s'étaient dégradée et le système éducatif était globalement incapable de préparer les ressources humaines à répondre aux nouvelles conditions du marché du travail d'une économie libéralisée.

Pour remédier à cette défaillance, des réformes importantes du secteur éducatif ont été définies au cours des années 1990, adossées à la Politique d'enseignement technique et de formation professionnelle (1996) et à la Politique d'enseignement technique et de formation professionnelle supérieurs

(1998). La mise en œuvre de ces réformes a considérablement amélioré le niveau des compétences, mais à un rythme insuffisant pour répondre aux exigences d'une économie en forte croissance. Les inscriptions universitaires ont augmenté et représentent aujourd'hui un peu plus de 68 000 étudiants (dont 45 pour cent de filles), contre 30 000 en 2002/03. Cette augmentation s'explique par les efforts facilitant par l'attribution de bourses l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus des milieux les plus défavorisés. La proportion des filles est d'environ 45 pour cent en collège et de 40 pour cent en lycée. Le pays doit néanmoins toujours faire face à une pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux.

La création d'une Régie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (AETFP) en 1994, et l'ouverture de collèges dépendants de cette autorité ou privés, tant à l'échelon local que régional, ont donné un élan considérable à la formation professionnelle. Ces collèges ont augmenté leur capacité à accueillir les élèves issus du primaire et du secondaire pour des formations professionnelles certifiées ou diplômantes. Les diplômés peuvent ensuite accéder à des établissements techniques de niveau supérieur. Il existe plus de 1 000 collèges et établissements d'ETFP. Entre 2004 et 2006, l'AETFP a formé environ 52 000 élèves (dont 28 pour cent de filles) issus de filières éducatives courtes et basiques.

Le coût de la formation technique est relativement élevé, particulièrement dans les collèges privés. Bien que l'État subventionne en partie les frais de scolarité des établissements de l'ETFP par une taxe professionnelle prélevée sur la masse salariale des entreprises, il reste nécessaire de développer le dispositif pour faciliter son accès dans les zones rurales pauvres. Le budget global de l'éducation est passé de 2.1 pour cent du PIB en 1995/96 à environ 5.7 pour cent en 2007/08, grâce à une augmentation de l'aide au développement. Il faut mettre davantage encore l'accent sur le développement des compétences requises pour le management en augmentant les financements, et créer des liens entre

établissements de formation professionnelle et employeurs pour proposer des stages pratiques dans les différents secteurs. La mise en œuvre en 2007 du Programme national de création d'emploi est un pas notable dans cette direction, car il privilégie la mise en place, par des programmes ambitieux, de projets allant dans le sens du développement de la capacité à entreprendre.

Contexte politique

Malgré la popularité du président Jakaya Kikwete, l'opinion doute de plus en plus de l'efficacité et de la détermination des autorités à combattre la corruption. Toutefois le chef de l'État, en tant que président du parti au pouvoir Chama Cha Mapinduzi (le « parti révolutionnaire » – CCM), a envoyé un message clair, pendant la campagne électorale interne au parti, prônant la tolérance zéro envers la corruption. La société civile a progressivement élargi sa place en exigeant des comptes. Les médias ont joué un rôle crucial en informant le public. Ces efforts ont été relayés par le parlement où, à plusieurs reprises, des députés de l'opposition ont interpellé des hauts fonctionnaires suspectés de corruption.

L'impasse politique permanente entre le CCM et le parti d'opposition des îles Zanzibar, le Front civique unifié (CUF), pose un problème récurrent. En janvier 2007, les secrétaires généraux des deux partis ont renoué des discussions pour trouver une solution durable aux problèmes politiques des îles. Mais l'absence d'un ordre du jour clair a sapé les possibilités d'une avancée rapide. S'il est possible que le conflit n'ait pas d'effets politiques immédiats, l'incapacité à le résoudre pourrait conduire à une détérioration de la situation politique dans les îles Zanzibar, avec des conséquences négatives pour l'unité nationale⁴. La violence qui a suivi les élections de décembre 2007 au Kenya donne une leçon sur la nécessité de maintenir la sécurité et la paix, et de résoudre la question en suspens de Zanzibar, bien avant les élections présidentielles de 2010.

4. La Tanzanie actuelle est née de l'union du Tanganyika et de Zanzibar le 26 avril 1964, peu de temps après leur accession respective à l'indépendance.

Le taux de criminalité et les épisodes de justice populaire ont augmenté en 2007. Les statistiques prennent en compte la criminalité des jeunes qui, particulièrement à Dar es Salam, cambriolent les maisons pendant la nuit. Pour répondre à cette situation, le gouvernement prend des mesures, notamment des programmes communautaires de maintien de l'ordre et un renforcement des moyens d'investigation criminelle.

En 2006, le chef de l'État a commué toutes les condamnations à la peine capitale en détention à vie, au nom du respect des droits de l'homme. Aucune peine capitale n'a été appliquée en 2007 et un projet de loi sur l'abolition de la peine de mort doit être présenté en 2008.

Des réformes en cours dans la gestion financière, le secteur juridique et les services publics visent à responsabiliser et rendre plus efficaces les personnels du secteur public. En décembre 2006 ont été mis en oeuvre la deuxième Stratégie nationale et le Plan d'action anti-corruption. Une nouvelle loi anti-corruption renforçant les pouvoirs du Bureau de prévention et de lutte anti-corruption a été promulguée en avril 2007. Le gouvernement a été appelé à démontrer sa détermination en traitant ce genre d'affaires rapidement et efficacement. Car on attend encore, concrètement, de sévères condamnations pour faits de corruption et l'application de sanctions pour les abus de fonds publics.

Des mesures audacieuses, bien que tardives, ont été prises pour répondre aux allégations de détournements de fonds publics à la Banque de Tanzanie. Les premières allégations faisant état de gros versements d'argent dans le cadre de négociations douteuses étaient apparues fin 2006. Des groupes locaux et des donateurs ont fait pression sur les autorités pour qu'elles enquêtent sérieusement et qu'elles établissent la vérité. Un audit particulier du compte des arriérés de paiements extérieurs de la Banque de Tanzanie a de fait été effectué en novembre 2007, en l'absence du gouverneur de la banque. En octobre 2007, un comité présidentiel a été chargé de réexaminer les contrats miniers afin d'augmenter les recettes publiques

et les retombées financières pour la population locale. Un comité parlementaire a également été mis en place pour examiner la façon dont une entreprise privée basée aux États-Unis avait emporté une offre d'achat de groupes électrogènes de secours de la Tanesco, en 2006. Les parlementaires se demandaient si la procédure d'offre et de sélection avait bien respecté les règles d'attribution de marchés publics. L'entreprise avait effectivement failli à ses obligations, laissant la Tanesco avec un lourd passif à déboursier suite aux failles du contrat. En 2008, les conclusions tirées des recommandations de ces comités doivent être examinées de près. Ces procédures douteuses d'attribution de marchés au mépris de la réglementation font perdre, chaque année, des sommes importantes à l'État. Les mesures correctives devraient être renforcées par un durcissement des prérogatives d'audit de l'Autorité publique de réglementation des marchés publics et de l'Office national d'audit.

En février 2008, un comité parlementaire a recommandé que le Premier ministre et deux autres ministres soient tenus personnellement responsables des violations des règles établies en la matière. Les trois intéressés ont démissionné, obligeant le président à dissoudre le conseil des ministres.

Contexte social et développement des ressources humaines

La Tanzanie peut prétendre avoir réalisé ces dernières années d'importants progrès dans le secteur social, progrès qui l'ont rapprochée des objectifs nationaux et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), particulièrement en matière d'éducation. Dans le secteur de la santé, le taux de la mortalité infantile et de celle des enfants de moins de cinq ans paraissent avoir baissé de façon substantielle. Les dernières données de l'Enquête démographique et de santé de 2004 estimaient la mortalité infantile à 68 pour mille naissances vivantes, contre 99 pour mille en 1999. La mortalité des moins de cinq ans était tombée à 112 pour mille, contre 147 cinq ans plus tôt.

La Tanzanie reste néanmoins un pays très pauvre et certains signes trahissent un creusement des inégalités. Le rapport 2007 des Nations unies sur le développement humain place la Tanzanie au 150^{ème} rang sur 177 pays, sur la base des données de 2005. L'indicateur du développement humain (IFH) était de 0.467 en 200, en progression par rapport à l'an 2000 (0.433). Cependant, la comparaison avec la moyenne des autres pays en développement reste défavorable. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH), qui prend en compte la proportion de personnes en dessous du seuil minimum de développement en termes d'éducation, de santé et de revenus, plaçait la Tanzanie au 76^e rang sur 108 pays en 2005, à la même place qu'en 2004 à peu de choses près (elle était 64^e sur 102).

Environ 30.6 pour cent de la population reste illettrée, malgré les progrès constatés dans l'éducation.

Dans le secteur de la santé, l'espérance de vie à la naissance atteint à peine 40 ans. Dans le secteur de l'eau, 38 pour cent de la population n'a pas accès ou n'utilise pas une source d'eau améliorée, ce qui, conjugué à de mauvaises conditions d'hygiène, particulièrement dans les bidonvilles urbains, continue de générer des maladies comme le choléra. Le HIV/Sida pose également un problème de plus en plus grave. Le gouvernement est actuellement en train d'augmenter l'aide pour fournir aux malades les traitements capables de prolonger leur existence. Le développement des établissements de santé, dans les zones rurales particulièrement, la résolution du manque de personnel dans les hôpitaux, et une revalorisation des bas salaires des personnels médicaux font partie des priorités gouvernementales en matière de santé.

Tchad



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 284
- Population en milliers (2007) : 10 781
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 256
- Espérance de vie (2007) : 50.7
- Taux d'analphabétisme (2007) : 46.3

Tchad



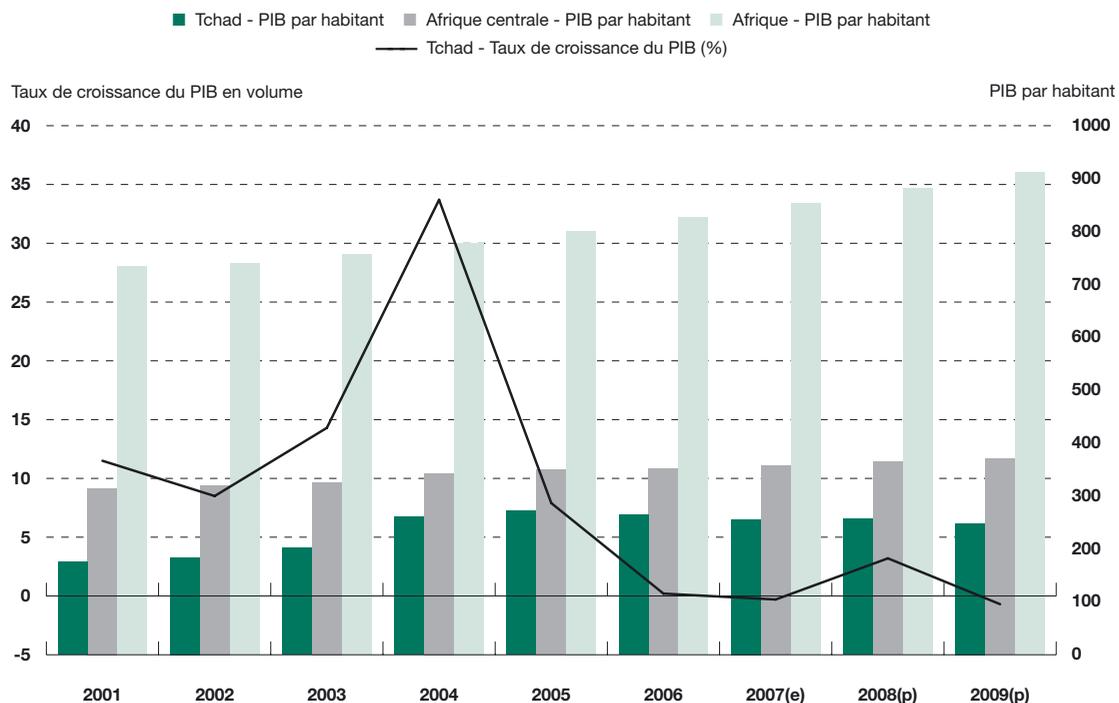
APRÈS UNE ANNÉE DE QUASI-STAGNATION en 2006, le PIB global du Tchad a baissé de 0.3 pour cent en 2007 sous l'effet d'un recul de l'activité pétrolière et malgré la bonne tenue de l'activité hors pétrole. La bonne performance du secteur hors pétrole (relativement au secteur pétrolier) est essentiellement attribuable aux performances attendues des administrations publiques et à leurs répercussions sur les activités des autres branches. Le recul du secteur pétrolier résulte quant à lui de la chute de l'extraction du brut, en dépit d'importants investissements réalisés pour contenir l'eau apparue précocement dans les puits et de la mise en exploitation d'un nouveau champ (Maïkeri) au second semestre 2007.

La situation des finances publiques est en très nette dégradation par rapport aux prévisions, en raison de dépenses impératives liées à la sécurité nationale. Un risque de dérapage important existe encore au niveau des dépenses militaires, salariales et d'investissement.

Les impératifs de sécurité nationale ont rendu quasi impossible la maîtrise des dépenses publiques.

Au plan des prix, l'année 2006 a été marquée par une série de hausses qui ont porté le taux moyen d'inflation à 8 pour cent. Pour les années suivantes, les aménagements routiers visant à désenclaver les zones de production et l'évolution modérée des prix des produits importés résultant d'une forte concurrence

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et de l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (Inseed).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325407870771>

(à l'exception notable des matériaux de construction) devraient stabiliser l'inflation autour de 3 pour cent, un taux conforme au critère de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Développements économiques récents

En 2006, la croissance du secteur primaire a quasiment stagné, à environ 0.2 pour cent. Cette évolution tient en grande partie au fléchissement de l'extraction pétrolière (- 3.6 pour cent), à peine compensé par la bonne tenue de la croissance dans les autres branches. La production céréalière est estimée à 1 991 122 tonnes pour la campagne 2006/07, soit une progression de 7.2 pour cent par rapport à la campagne précédente. La croissance de l'agriculture s'est ainsi établie à 7.2 pour cent en 2007 contre 26.6 pour cent en 2006.

Après deux bonnes saisons agricoles successives, (2005/06 et 2006/07), la campagne en cours (2007/08) devrait se solder par un recul de la production de céréales, de légumineuses et de tubercules, qui devrait entraîner une baisse de 3.7 pour cent de la production agricole vivrière en 2007. L'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (Inseed) prévoit toutefois que grâce à la progression de l'accès aux intrants, des rendements et du taux d'équipement des producteurs prévue dans les mesures prioritaires de la deuxième stratégie nationale de

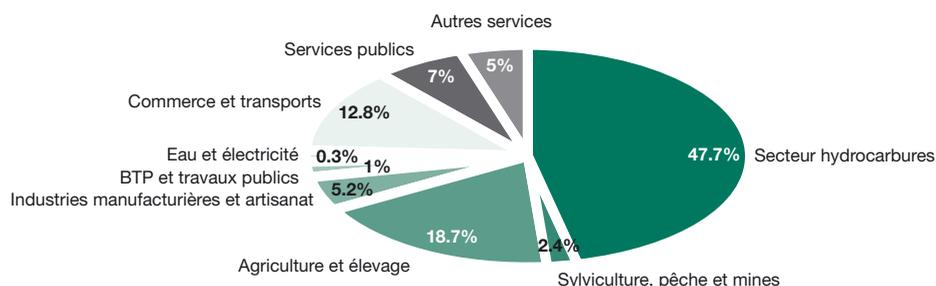
réduction de la pauvreté (SNRP-2) révisée en novembre 2007, la production de l'agriculture vivrière (fruits et légumes notamment) devrait se diversifier et croître de respectivement 4.0 pour cent, 4.4 pour cent et 5.5 pour cent en 2008, 2009 et 2010.

Dans l'agriculture industrielle, les activités du coton fibre devraient subir le contrecoup de la chute de 45 pour cent de la production de coton graine enregistrée lors de la campagne 2006/07 (98 000 tonnes contre 180 000 tonnes un an plus tôt) et provoquée par le versement tardif de la prime de productivité, lequel a empêché la mise en place en temps opportun des engrais et entraîné la réduction des superficies cultivées et le détournement des engrais vers les cultures vivrières.

Si le déroulement de la campagne cotonnière en cours (2007/08) s'avère conforme aux prévisions de la Cotontchad, l'augmentation de la production du coton grain, que la Cotontchad prévoit de porter à 140 000 tonnes pour la campagne 2007/08, se traduira par une croissance de 26.3 pour cent de l'agriculture industrielle en 2007. Cet objectif pourrait être néanmoins compromis par le retard de livraison des intrants et les arriérés sur les exercices antérieurs. Compte tenu de ces facteurs, la production devrait s'établir à 100 000 tonnes.

Le gouvernement souhaitant s'impliquer davantage dans ce secteur, l'Inseed prévoit que la production cotonnière pourrait atteindre 150 000 tonnes au cours de la campagne 2008/09 et progresser en moyenne de 6.3 pour cent lors des prochaines campagnes. Sur la

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Inseed.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326675736056>

même période, la production de la canne à sucre devrait rester bien orientée (croissance de 6.7 pour cent par an).

Selon les estimations, la production animale a augmenté de 2.8 pour cent en 2007. La branche sylviculture, pêche et mines, dans laquelle les activités minières tiennent une part prépondérante, a profité de la vigueur de la demande du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP). En ce qui concerne l'exploitation pétrolière, la production de brut a continué de diminuer en 2007 de quelque 4.8 pour cent (estimation) malgré les investissements réalisés pour contenir la présence d'eau dans les puits et la mise en exploitation d'un nouveau champ (Maïkeri) au second semestre 2007. La production journalière moyenne devrait atteindre 152 000 barils en 2008 contre 149 000 en 2007, soit une progression de 2.6 pour cent, mais elle devrait décliner fortement en 2009 et 2010 (- 13.1 pour cent en 2009 et - 5.5 pour cent en 2010). De ce fait, la croissance réelle du secteur devrait s'établir respectivement à 1.6 pour cent, - 13.7 pour cent, - 7.4 pour cent en 2008, 2009 et 2010.

Après une forte croissance en 2005 (17 pour cent) et 2006 (14.5 pour cent), l'activité du secteur secondaire s'est inscrite en net recul en 2007 (- 8.8 pour cent). Elle devrait se redresser en 2008 et 2009 et croître de respectivement 3.7 pour cent et 3.3 pour cent. Cette

reprise devrait être soutenue par les branches industrie du coton fibre, eau et électricité ainsi que l'artisanat. La branche artisanat, boulangerie et minoterie continue de bénéficier des effets favorables des performances de l'agriculture vivrière. Après avoir atteint 16.4 pour cent en 2006, son taux de croissance devrait s'établir à 7.3 pour cent en 2007.

L'énergie, qui avait reculé de 0.4 pour cent en 2006, retrouve son dynamisme en 2007 grâce à la mise en service de la nouvelle centrale électrique de Farcha, qui a permis de renforcer la capacité de production de la STEE (Société tchadienne d'eau et d'électricité). L'appui apporté par l'État à la société en augmentant la subvention d'équilibre, les encouragements au redressement donnés par les partenaires au développement ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement en gasoil des centrales électriques ont également contribué à renforcer ce dynamisme. L'Inseed table sur 13.2 pour cent de croissance en 2007. Par ailleurs, l'exonération de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur l'eau et l'électricité devrait stimuler la consommation des ménages.

Dans le BTP, après un fléchissement de 1 pour cent en 2006 imputable au retard dans l'exécution du budget, l'activité devrait rebondir en 2007 et croître de 22.6 pour cent grâce à l'augmentation conséquente des dépenses

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	10.6	15.6	10.0	7.4	7.4	1.9	1.5	1.6
Publique	9.8	3.0	6.0	4.8	4.8	0.2	0.2	0.2
Privée	0.8	12.5	11.0	8.0	8.0	1.7	1.3	1.4
Consommation finale	111.0	49.5	3.7	3.2	4.1	1.9	1.7	2.2
Publique	44.6	23.3	3.2	4.5	4.5	0.7	1.0	1.0
Privée	66.4	26.2	4.0	2.3	3.9	1.2	0.7	1.2
Secteur extérieur	-21.6	34.9				-4.1	-0.1	-4.5
Exportations	18.3	57.0	-2.2	3.7	-4.2	-1.2	2.0	-2.3
Importations	-39.9	-22.1	10.6	7.2	7.1	-2.8	-2.2	-2.2
Taux de croissance du PIB, en volume						-0.3	3.2	-0.7

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330261633127>

d'investissement sur financement intérieur en faveur des infrastructures de base (routes, infrastructures scolaires, universitaires, sanitaires, etc.). Sa contribution à la croissance globale a été de 0.4 point en 2007 (estimation). Les activités du BTP devraient suivre l'évolution des dépenses publiques d'investissement qui, compte tenu de leur profil actuel, devraient diminuer graduellement pour atteindre - 5.2 pour cent en 2010.

La croissance du secteur secondaire devrait s'établir à respectivement 0.2 pour cent, 5.9 pour cent et - 2.0 pour cent en 2008, 2009 et 2010 en raison de l'irrégularité de l'activité du secteur primaire. Le développement de nouvelles industries, notamment de transformation des produits agricoles, et d'autres activités manufacturières soutenues par le développement du secteur privé pourrait dynamiser ce secteur.

La croissance du secteur tertiaire devrait passer de 5.7 pour cent en 2006 à 17.5 pour cent en 2007 sous l'effet d'une forte progression de la valeur ajoutée des administrations publiques liée à l'augmentation des dépenses publiques. Ce regain de dynamisme devrait s'estomper en 2008 et 2009, le taux de croissance prévisionnel s'établissant à respectivement 6 et 5.8 pour cent. Ce ralentissement serait dû à l'ensemble des branches, y compris celle des transports et télécommunications, dont le taux de croissance s'établirait à respectivement - 0.4 pour cent, 3.4 pour cent et 2.2 pour cent en 2007, 2008 et 2009.

Dans les télécommunications, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile est passé d'approximativement 26 000 en 2000 à environ 500 000 en 2006 (6.3 pour cent de la population). En revanche, le nombre de lignes fixes (13 000 lignes fonctionnelles, soit 0.2 ligne pour 100 habitants), n'a guère évolué et demeure faible comparativement à la moyenne africaine (5 lignes pour 100 habitants). Un projet de téléphonie rurale a permis d'installer des antennes satellitaires dans 15 villes secondaires. L'accès aux télécommunications devrait également progresser grâce à l'installation, dans le cadre du projet pétrolier, d'un câble en fibre optique de 1 200 km longeant l'oléoduc, qui offrirait un débit de

2.5 gigaoctets par seconde. Le pays compte moins de 300 cabines téléphoniques et peu de centres d'appels. L'accès à Internet est possible via Tawali, l'offre de Sotel Tchad, et celle de l'opérateur de téléphonie mobile Tigo. Le prix de ces services est élevé.

Au plan de la demande, la croissance réelle de la consommation finale devrait progresser pour s'établir à 3.7 pour cent en 2007, et à 3.2 et 4.1 pour cent en 2008 et 2009 respectivement. La formation brute de capital fixe s'est accrue de 10.0 pour cent en 2007, mais un ralentissement est prévisible en 2008 et 2009 en raison de la persistance des tensions.

La demande devrait connaître une évolution relativement mesurée sur la période 2008/10. La consommation finale non marchande devrait subir en 2008 le contrecoup de la baisse de la production vivrière attendue en 2007/08 avant de repartir à la hausse au rythme moyen de 3.8 pour cent par an en 2009 et 2010, suivant le profil de la production céréalière. La consommation finale marchande, qui bénéficie de l'amélioration du pouvoir d'achat due à l'inflation modérée, devrait au contraire progresser de 3.7 pour cent en moyenne sur la même période.

Les exportations devraient diminuer de 2.2 pour cent en 2007 avant d'augmenter en 2008, puis d'enregistrer un nouveau recul en 2009 lié au repli des exportations du brut de Doba et de la production du coton fibre. Les importations, quant à elles, devraient suivre l'augmentation des dépenses d'investissement (principalement du secteur pétrolier et du secteur public) et progresser de près de 10.6 pour cent en termes réels en 2007, puis de 7.2 pour cent en 2008.

Politiques macro-économiques

Politique budgétaire

La mise en place tardive de la loi de finances 2006 s'est soldée par un faible taux d'exécution du budget général de l'État, en particulier des dépenses d'investissement, qui a pesé sur les activités du BTP et du commerce.

Pour 2007, la politique budgétaire demeure fondée sur la nécessité d'une vision à moyen terme du développement économique et social dans le cadre de la SNRP, dont les deux axes sont le raffermissement des finances publiques à travers le Plan d'action de modernisation des finances publiques (PAMFIP) et la stabilité macro-économique à moyen terme, reposant sur la création d'un fonds de stabilisation en vue de la mise en œuvre du mécanisme transitoire de gestion des ressources pétrolières. Sur le plan social, ce budget vise à améliorer le pouvoir d'achat et le niveau de vie des populations, la protection sociale des groupes les plus vulnérables de la population – les femmes et les enfants – constituant une priorité.

À fin mai 2007, les recettes budgétaires recouvrées représentaient 46 pour cent des recettes prévues dans la loi de finances 2007. La dépréciation continue du dollar risque de compromettre la réalisation des recettes pétrolières. Les recettes fiscales ont diminué de 1.02 pour cent en 2007 par rapport à 2006 (estimation). Une hausse des recettes fiscales est prévue en 2008, mais elle est malheureusement hypothéquée par les tensions sécuritaires auxquelles le pays est en proie.

Les recettes propres de l'État devraient connaître une évolution défavorable, due à la baisse des recettes pétrolières, qui devraient décroître sensiblement à l'horizon 2010. L'impôt sur les sociétés versé par le

consortium pétrolier, qui constituait l'essentiel de ces recettes (les trois quarts environ en 2007) ne représenterait qu'un peu plus du tiers environ (37 pour cent) en 2010. En pourcentage du PIB global, les recettes pétrolières en 2007, 2008, 2009 et 2010 devraient respectivement s'établir à 12.5 pour cent, 13.5 pour cent, 12.2 pour cent et 5 pour cent. Plusieurs raisons expliquent ce profil : *i)* la baisse de la production du brut ; *ii)* la dépréciation du dollar face à l'euro ; *iii)* la forte décote du Doba Blend par rapport au Brent ; *iv)* l'absence d'attention portée aux importants investissements pétroliers des dernières années. Les recettes non pétrolières devraient quant à elles enregistrer une progression soutenue et passer de 7.8 pour cent du PIB non pétrolier en 2007 à 7.90 pour cent en 2009 et 2010.

La détérioration des finances publiques tient également à la difficulté de maîtriser les dépenses. En effet, la persistance des pressions sécuritaires en 2007 a entraîné une forte expansion des dépenses militaires extrabudgétaires. Les dépenses ont augmenté de 6.3 pour cent en 2007. La baisse prévue en 2008 risque de ne pas se concrétiser pour des raisons évidentes de sécurité.

Le solde primaire hors pétrole devrait s'améliorer en 2007 et en 2008. Malheureusement, le récent regain de violence dans le pays, marqué par l'entrée des rebelles dans la capitale, pourrait entraîner une

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)	11.3	15.4	12.8	19.5	19.3	21.1	20.0
Recettes fiscales	7.2	5.1	4.4	4.2	4.4	4.3	4.6
Recettes pétrolières	1.1	4.6	4.9	13.0	12.5	13.5	12.2
Dépenses totales (et prêts nets)^a	16.9	17.7	13.9	17.5	18.6	18.0	19.5
Dépenses courantes	9.0	6.0	6.9	11.1	11.6	11.4	12.3
<i>Sans les intérêts</i>	8.2	5.5	6.5	10.7	11.1	10.9	11.8
Salaires	3.5	2.6	2.4	2.3	2.5	2.4	2.6
Paiements d'intérêts	0.9	0.5	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5
Dépenses en capital	7.8	11.7	7.0	6.4	6.9	6.7	7.2
Solde primaire	-4.7	-1.8	-0.8	2.4	1.3	3.5	1.0
Solde global	-5.5	-2.3	-1.1	2.0	0.8	3.1	0.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331556128412>

hausse sans précédent des dépenses sécuritaires. L'augmentation des dépenses au cours de la période écoulée a déjà mis en évidence les insuffisances du système de contrôle budgétaire, que le gouvernement s'emploie à corriger dans le cadre du PAMFIP. En raison de cette performance budgétaire, jugée insatisfaisante dans le cadre de la revue du programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international (FMI), le Tchad n'a pu atteindre le point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE).

Politique monétaire

La politique monétaire est conduite au niveau régional par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), dont les priorités sont le contrôle de l'inflation et le maintien de la parité entre le franc CFA et l'euro. En 2005 et 2006, le taux d'inflation a nettement dépassé la limite de 3 pour cent prévue par le pacte de convergence de la Cemac. Après avoir enregistré un taux d'inflation de 8 pour cent en 2006, les prix ont baissé de 4.2 pour cent en 2007, sous l'effet conjugué de la baisse continue des prix des produits alimentaires consécutive à la bonne récolte agricole de la campagne 2006/07 et de la baisse des prix de l'énergie.

Les objectifs monétaires et de crédit pour 2007 ont été fixés en tenant compte de la reprise des relations avec la communauté financière internationale, après la rupture enregistrée en 2006 avec les institutions de Bretton Woods. Pour 2007, les principaux objectifs sont les suivants : 20 milliards de francs CFA (4^e trimestre) pour le refinancement, 92.2 pour cent à

94.2 pour cent pour le taux de couverture extérieure, 30.3 pour cent à 32.3 pour cent pour l'augmentation des crédits à l'économie et 7.9 pour cent à 9.9 pour cent pour l'accroissement de la masse monétaire. Ainsi, le Tchad connaîtrait en 2007 un accroissement des crédits à l'économie de 31.3 pour cent, tiré par la consolidation des exportations en valeur de coton (surtout en 2006) et de bétail, la relance du programme d'investissement public, et le développement de l'activité dans l'industrie agro-alimentaire et le secteur tertiaire. La masse monétaire devrait croître de 8.9 pour cent en 2007. Pour 2008, l'objectif de refinancement est de 20 milliards de francs CFA pour le 1^{er} trimestre.

Position extérieure

Depuis le démarrage du projet pétrolier de Doba, les échanges extérieurs du Tchad sont tributaires des activités du secteur pétrolier. L'évolution des importations, qui consistent principalement en biens d'équipement, a suivi celle des investissements pétroliers, tandis que les exportations ont suivi le rythme des exportations de brut de Doba. Il en est résulté une dégradation du solde commercial dans la phase d'investissement et une amélioration dans la phase d'exportation, avec un déficit commercial proche de 8.4 pour cent du PIB en 2003 et un excédent de 30 pour cent en 2007.

Un recul des exportations pétrolières en valeur est prévisible en raison de la baisse du cours du Brent, de celle du taux de change et bien évidemment de leur volume. Elles ne représentent plus que 38 pour cent du PIB en 2007 (et devraient encore diminuer pour

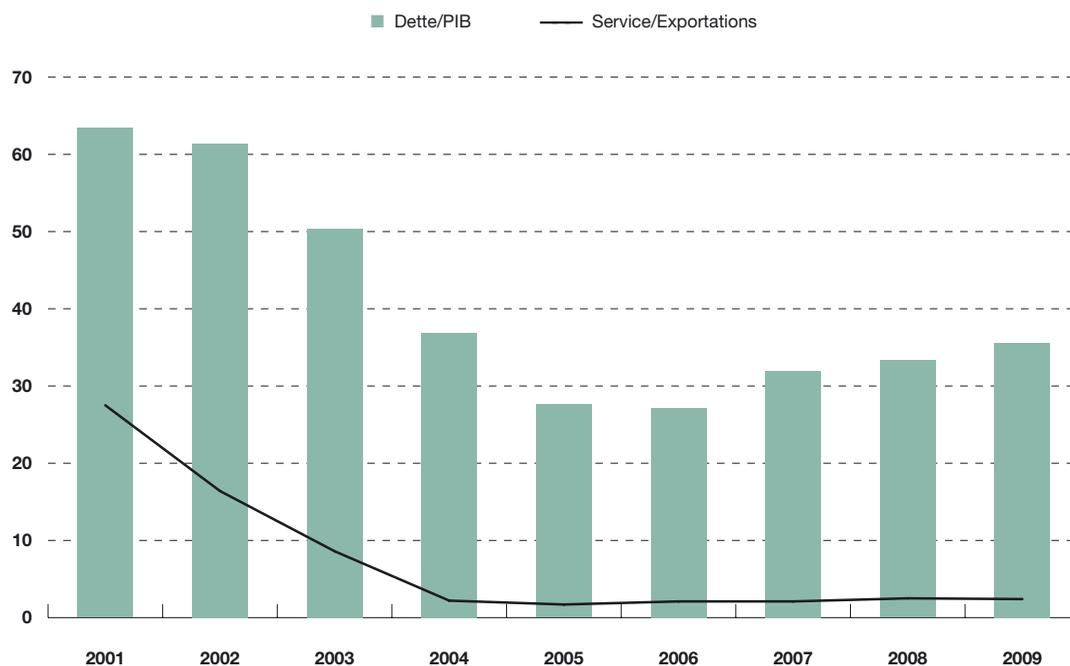
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-1.4	28.0	37.5	33.3	30.0	33.2	26.4
Exportations de biens (f.o.b.)	15.9	49.6	53.6	54.1	52.7	54.7	51.0
Importations de biens (f.o.b.)	17.2	21.6	16.2	20.8	22.7	22.6	24.7
Services	-11.6	-36.8	-30.6	-27.2	-27.6	-23.6	-15.8
Revenu des facteurs	-1.0	-13.3	-9.9	-18.2	-17.1	-22.0	-19.3
Transferts courants	2.7	5.0	5.4	4.5	3.8	2.6	2.5
Solde des comptes courants	-11.3	-17.1	2.4	-7.6	-10.8	-10.8	-6.2

Source : Données du FMI et de la BEAC ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332536523727>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327840648080>

627

atteindre 26 pour cent du PIB en 2010) contre 50 pour cent du PIB en 2006. La chute de la production cotonnière alliée au recul de la production du brut devrait conduire à une baisse des exportations totales en 2007, mais celles-ci devraient remonter en 2008 sous l'effet de la reprise de l'extraction pétrolière et de la hausse attendue de la production du coton fibre.

Les importations des biens et services, quant à elles, qui suivent encore le rythme des investissements pétroliers, pourraient bénéficier en 2007 de l'augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur public et croître de près de 10.6 pour cent.

En ce qui concerne les relations entre le Tchad et la communauté financière internationale, la Banque mondiale détenait, au 1^{er} août 2007, un portefeuille de neuf projets actifs, correspondant à des engagements de financement de 306 millions de dollars. Au total, 58 projets ont été approuvés par la Banque mondiale, pour un montant global de 1.1 milliard de dollars. L'Union européenne (UE) a signé avec le Tchad un

programme de coopération d'un montant de 273 millions d'euros pour la période 2000-2007 dans le cadre du 9^e Fonds européen de développement.

Le Tchad poursuit une politique de dette extérieure prudente et la plupart des emprunts qu'il contracte sont consentis à des conditions très privilégiées. Toutefois, la rupture des relations avec la Banque mondiale, de novembre 2005 à juillet 2006, n'a pas permis jusqu'à présent d'atteindre le point d'achèvement.

Questions structurelles

Développements récents

L'analyse des réformes mises en œuvre fait apparaître des résultats mitigés.

En ce qui concerne la réforme administrative, les principales mesures ont consisté à réaliser des audits institutionnels et organisationnels des principaux

ministères. Les audits de 14 ministères ont été achevés en 2007.

Des progrès sensibles ont été réalisés au plan de la déconcentration et de la décentralisation, mais des retards subsistent dans la mise en place d'une gestion décentralisée. Malgré la publication de nombreux textes sur le sujet, la décentralisation ne progresse pas. Le calendrier des élections locales a été reporté à plusieurs reprises.

Au niveau de la réforme de la gestion des finances publiques, le gouvernement a progressivement mis en place un cadre des dépenses à moyen terme afin de rationaliser les choix budgétaires intersectoriels. Des allocations sectorielles pluriannuelles basées sur des prévisions de ressources adéquates devraient faciliter la préparation de budgets programmes plus réalistes et plus rigoureux. L'informatisation du circuit de la dépense devrait permettre d'accélérer la préparation de tableaux financiers et l'établissement de rapports sur l'exécution du budget. Cependant, l'efficacité de cette réforme reste compromise par le caractère fragmentaire d'un système auquel plusieurs services financiers essentiels ne sont pas encore connectés. Les lacunes du système sont un des facteurs explicatifs de la récurrence périodique de tensions de trésorerie. En dépit des difficultés rencontrées par les ministères prioritaires pour consommer leurs crédits, leur part des dépenses totales a augmenté dans les budgets exécutés jusqu'en 2005. En 2006 et 2007, l'incidence budgétaire des problèmes de défense et de sécurité a freiné cette évolution. De 63 pour cent en 2005, la part des secteurs prioritaires a chuté à 56 pour cent en 2006 pour se redresser à 65 pour cent en 2007.

Le PAMFIP, financé conjointement par l'UE et le Tchad, a effectivement démarré en janvier 2007 et vise notamment la gestion efficace et rationnelle des fonds publics. Une coordination d'environ dix personnes a été mise en place sur ce sujet.

Une réforme de la justice et de la sécurité des biens et des personnes a été engagée en 2005. Elle comprend trois volets : *i*) la création de deux nouvelles cours d'appel (Abéché et Moundou) pour décongestionner

la cour de N'Djaména ; *ii*) la création de tribunaux de commerce dans les chefs-lieux des 18 régions ; et *iii*) la révision des indemnités mensuelles des magistrats et juges de paix et l'adoption d'un statut particulier des greffiers. Six sections de tribunaux ont été érigées en tribunaux de première instance. Plusieurs promotions de juges de paix ont été formées et affectées dans ces juridictions (sous-préfectures) afin de rapprocher la justice des justiciables. Un ministère chargé de la sécurité et de l'immigration a été créé et des mesures ont été prises pour collecter les armes de guerre et suspendre l'achat d'armes de poing. L'élaboration d'un projet de loi sur la transhumance et le nomadisme représente un pas important vers la définition d'un code de conduite pour une meilleure organisation de la circulation du bétail et la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'adoption et l'application de cette loi devraient contribuer à l'apaisement des conflits intercommunautaires et au rétablissement de la paix sociale dans les zones rurales concernées.

En ce qui concerne la réforme des transports et des télécommunications, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale des transports pour la période 2000-09, dont l'objectif primordial est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par le désenclavement intérieur et extérieur du pays, la réduction des coûts de transport, l'accès à l'ensemble des régions du pays même pendant la saison des pluies, un réseau adéquat de routes carrossables toute l'année reliant les principales villes du pays, la poursuite de la libéralisation du sous-secteur et de la modernisation de l'administration, et le développement des infrastructures rurales. Des progrès significatifs ont été accomplis, au rang desquels figurent notamment la réalisation de trois axes routiers internationaux : entre N'Djaména et la frontière soudanaise, 226 km sont bitumés sur une longueur totale de 1 063 km ; entre N'Djaména et la frontière camerounaise, l'intégralité de la route est revêtue depuis juin 2006 ; entre N'Djaména et Massakory-Bol (Niger), 77 km ont été revêtus sur 249 km. Au total, le réseau bitumé du pays est passé de 557 km en 2002 à 736 km à fin 2005 et à près de 900 km en 2007.

En matière de réforme du secteur agricole, le gouvernement a déclaré que l'agriculture devrait assurer

le développement économique et la sécurité alimentaire. Les actions annoncées visent à moderniser la production agricole (y compris animale), promouvoir des unités de transformation agro-alimentaires, maîtriser l'eau pour limiter les effets des aléas climatiques et lutter contre les invasions acridiennes.

Au-delà des réformes achevées ou en cours d'exécution, des problèmes structurels demeurent, notamment la faiblesse du dialogue entre l'État et le secteur privé, l'application fragmentaire des textes de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) et la persistance de comportements arbitraires, de la fraude et de la corruption. Des mesures ont été prises récemment pour y remédier : une charte nationale de l'investissement, conforme à la réglementation Cemac, a été adoptée en décembre 2007 et un arrêté du Premier ministre de novembre 2007 a mis en place un guichet unique pour l'attribution des marchés publics.

En ce qui concerne les problèmes de financement des petites et moyennes entreprises (PME), leur accès au crédit est souvent bloqué par leur incapacité à fournir aux banques des garanties réelles adéquates et par les insuffisances de leur propre gestion (comptabilité, informatique, préparation de projets et dossiers de financement). Le gouvernement étudie avec ses partenaires la possibilité de combiner un programme de renforcement des capacités des PME avec des financements bancaires basés sur des garanties plus fiables, notamment un éventuel mécanisme de fonds de garantie qui soutiendrait les efforts de transparence et de meilleure gestion des PME qui participent à ce programme.

S'agissant du secteur informel, le gouvernement, avec l'appui des organisations non gouvernementales (ONG) et de la communauté internationale, évaluera les systèmes existants et élaborera une stratégie réaliste de promotion de la microfinance sur l'ensemble du territoire national. Une stratégie nationale reposant sur un effort conjoint des pouvoirs publics et des ONG permettrait de multiplier les zones concernées et de diversifier les produits et les bénéficiaires. En outre, une extension des systèmes financiers, notamment par la

relance des chèques postaux, faciliterait la vie financière des institutions non gouvernementales implantées dans les provinces.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ont été introduits au Tchad avant l'indépendance avec la création de l'École des métiers, qui formait des ouvriers qualifiés. Ce n'est qu'après 1960 que l'ETFP a commencé à former des techniciens. Depuis, l'ETFP n'a pas connu de développement significatif répondant à l'évolution technologique et, surtout, aux besoins du pays. Le système d'ETFP du Tchad est encore à l'état embryonnaire et n'a pas l'autonomie dont il aurait besoin pour évoluer efficacement dans un environnement de compétition ardue et de pauvreté sans précédent. Il est incapable de faire face à la complexité du marché de l'emploi et des fluctuations conjoncturelles de l'économie. De 2000 à 2004, les effectifs du système d'ETFP sont passés de 1 989 à 4 085, soit une évolution de 105,37 pour cent. Sur la même période, la proportion des filles dans l'ETFP est passée de 32 à 35 pour cent.

L'ETFP est régi par l'article 13 du Décret n° 414/PR/PM/MEN du 17 mai 2007 portant organigramme du ministère de l'Éducation nationale. Son organisation et son fonctionnement sont décrits dans l'arrêté N°185/MEN/SG/DHEFA/DESTP/2004 du 16 août 2004 portant organisation et fonctionnement de la Direction de l'enseignement secondaire technique et professionnel (DESTP). Le dispositif d'ETFP est constitué d'institutions séparées et cloisonnées, relevant de différents ministères techniques (11 au total). La multiplicité des tutelles est un obstacle à la définition et à la mise en œuvre d'un cadre de gestion rigoureuse, notamment à la délivrance des certificats. Cette situation est source d'incohérences et de doublons. Rares sont les passerelles aménagées entre les différents paliers du système, ce qui rend presque impossible toute promotion par le biais de la formation continue. Le système d'ETFP devrait pourtant être cohérent dans son fonctionnement, notamment dans l'harmonisation de la certification.

Pour assurer le pilotage du dispositif d'ETFP en relation avec le marché de travail, le gouvernement tchadien et ses partenaires au développement ont adopté en 1990 une stratégie nationale d'éducation et de formation en liaison avec l'emploi (EFE). Cette stratégie répond à la volonté du gouvernement de valoriser les ressources humaines par l'éducation et la formation afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le développement socio-économique du pays. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'EFE en 1993, un dispositif de pilotage a été créé par décret du 31 décembre 1993 : le Comité national pour l'éducation et la formation en liaison avec l'emploi (Conefe). C'est une instance interministérielle d'orientation politique et de décision chargée de la coordination des activités du secteur, qui se compose de membres du gouvernement et de représentants de la société civile. Le Conefe dispose d'un secrétariat exécutif permanent et de deux organes techniques qui sont l'Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi et le Fonds national d'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage. Un troisième organe, dénommé Cellule de concertation et de coordination, a été créé en 1999.

Le système tchadien d'ETFP est en compétition (en termes de savoir-faire des élèves formés) avec les systèmes de formation des pays limitrophes et ceux du monde occidental. Le diplôme national doit donc donner une représentation juste des qualifications acquises et permettre une comparaison équitable avec les diplômes délivrés ailleurs. Les sous-programmes se caractérisent en outre par des clivages sectoriels et institutionnels qui compromettent le développement harmonieux de l'ensemble de l'appareil national. Ces structures élaborent presque exclusivement des formations initiales sur un mode typiquement scolaire, dont les différents programmes n'assurent pas le lien avec l'emploi.

L'état des lieux du système d'ETFP tchadien fait apparaître trois catégories de clivages qui mettent bien en exergue les problèmes rencontrés.

Les premiers clivages se manifestent entre l'enseignement technique et la formation professionnelle. On note une absence de complémentarité entre les

formations initiales et continues, une faiblesse due au manque de formation continue dans les établissements d'enseignement technique relevant de l'Éducation nationale et l'insuffisance de pratique professionnelle de l'encadrement dans les établissements publics d'enseignement technique.

Le deuxième clivage se situe entre le dispositif formel et le système d'apprentissage en entreprise où on note une absence quasi totale de complémentarité entre le dispositif formel et le système d'apprentissage sur le tas, une prise en compte insuffisante des besoins du secteur artisanal dans l'offre de formation du dispositif formel, la limitation des niveaux de qualification produits par le système d'apprentissage en milieu de production compte tenu du faible niveau technologique des entreprises artisanales, des carences de l'encadrement et des conditions d'emploi non contrôlées des apprentis.

Le troisième et dernier clivage est celui qui sépare les sous-programmes et les opérations économiques de l'instance d'orientation générale de la politique nationale en matière de formation professionnelle (le ministère de l'Éducation nationale). On note à ce titre une absence de nomenclature nationale, préalable à l'homologation des programmes de formation et à la normalisation des modalités au sein des institutions de formation, l'inexistence d'un cadre réglementaire global, souple et cohérent qui préciserait les objectifs, les champs d'application, les droits et les obligations des divers intervenants, une faible participation des entreprises au fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle qualifiants, dont le rôle se limite trop souvent au paiement de la taxe d'apprentissage, l'absence d'un cadre de dialogue et de concertation permanent entre la profession et les divers acteurs de la formation, les déficiences caractéristiques des dispositifs nationaux de formation professionnelle et l'insuffisance de moyens humains et matériels.

Le système d'ETFP joue un rôle important dans le processus socio-économique du pays dans la mesure où il assure une fonction d'interface entre le système d'enseignement général et le monde du travail en offrant de la formation initiale et continue aux

personnes en quête de qualification pour l'insertion professionnelle. Étant donné cette importance dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, le pays se doit de diversifier les filières de formation et d'augmenter ainsi la capacité d'accueil pour atteindre l'un des objectifs de l'éducation pour tous, à savoir favoriser l'accès et l'équité. La forte demande constatée au niveau de certaines filières renforce la nécessité de redoubler d'efforts pour fournir un ETFP performant et répondre ainsi aux besoins locaux de main-d'œuvre qualifiée.

L'absence de données rend difficile l'appréciation de l'offre privée. Toutefois, au niveau de l'offre publique (surtout celle qui relève de la DESTP), on ne dénombre en 2007 que 16 établissements, inégalement répartis sur le territoire national (trois lycées, un collège et douze centres de formation technique et professionnelle [CFTP]). Les trois lycées préparent les élèves au baccalauréat des séries E (mathématiques et technique), G1 (techniques administratives et de secrétariat), G2 (techniques quantitatives de gestion), G3 (techniques commerciales) et au brevet de technicien (électrotechnique, mécanique automobile, froid et climatisation). Le collège forme en deux ans au certificat d'aptitude professionnelle en mécanique générale, mécanique automobile, électricité-plomberie, menuiserie et maçonnerie. Les CFTP préparent, eux aussi en deux ans, au diplôme de fin de formation technique et professionnelle en menuiserie métallique, menuiserie bois, mécanique automobile et électricité-plomberie.

Avec l'appui de partenaires techniques et financiers (dont la Banque africaine de développement), le gouvernement a formulé le Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation au Tchad (Parset) et le Plan d'action national de l'éducation pour tous (PAN/EPT) à horizon 2015, dont les grandes orientations s'inscrivent dans la SNRP. Il faut noter toutefois que la SNRP-2 ne réserve qu'un traitement très superficiel (deux lignes) à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, et cela malgré une volonté politique déclarée d'en faire un secteur prioritaire.

L'insuffisance de financement a été pointée comme

la raison majeure des difficultés de mise en œuvre de la stratégie d'EFE. En effet, les allocations de ressources sont généralement insuffisantes. Les dépenses d'éducation représentent en moyenne 11.5 pour cent du budget de l'État (hors dons) et stagnent autour de 2 pour cent du PIB depuis la mise en œuvre de la SNRP. La part du système d'ETFP représente moins de 50 pour cent des ressources du secteur.

Face aux fortes déperditions scolaires, le gouvernement tchadien envisage la relance, le développement et le renforcement des structures d'apprentissage technique et professionnel par la mise en place de filières diversifiées de formation de courte durée en tenant compte des exigences du marché du travail aux niveaux local, régional et national. Il s'agit de créer 42 CFTP, cinq collèges et quatre lycées technologiques.

Le gouvernement entend aussi réformer les méthodes et les programmes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années. Les cycles et niveaux d'enseignement de ces programmes seront conçus en fonction des finalités et objectifs assignés au système d'éducation et de formation. Un accent particulier sera mis sur les savoirs cognitifs et psychomoteurs et les comportements à acquérir en s'appuyant sur les apprentissages pratiques.

D'une manière générale, la réforme proposée par le gouvernement pour apporter une solution au système d'ETFP passe par une réforme législative et réglementaire. Cette réforme devra donc permettre :

- 1) l'élaboration d'une réelle politique nationale en matière d'ETFP de façon à assurer pleinement les fonctions de lutte contre le chômage et la pauvreté et de fer de lance de la croissance économique ;
- 2) l'élaboration d'un cadre réglementaire propre à l'ETFP qui décrira la nature et les objectifs de l'offre de services éducatifs, précisera le cadre général d'organisation des activités d'ingénierie de formation et clarifiera les règles de sanction des études ;
- 3) le renforcement de la stratégie nationale d'EFE en faisant du Conefe un véritable maître d'œuvre des orientations gouvernementales ;
- 4) l'autonomisation des

établissements de formation en matière de gestion ;
5) l'aide à l'insertion professionnelle.

Contexte politique

L'est du Tchad est en proie à des rébellions hostiles au président tchadien, Idriss Déby Itno, ainsi qu'à des violences intercommunautaires et à des attaques transfrontalières souvent liées à la guerre civile qui sévit depuis février 2003 au Darfour, dans l'ouest du Soudan. La crise au Darfour a poussé des centaines de milliers de Soudanais à se réfugier au Tchad et leur présence contribue à l'instabilité de cette région. Plusieurs missions d'intervention aux niveaux humanitaire, politique et militaire sont en cours afin d'aider les populations des régions limitrophes du Darfour, déstabilisées par le conflit meurtrier qui y sévit. Au Tchad seul, l'Organisation des Nations unies estime à 236 000 le nombre des réfugiés du Darfour et à 173 000 celui des déplacés tchadiens. Un accord est intervenu à l'issue d'une réunion sur la crise au Darfour au début de l'année 2007. Khartoum et N'Djamena s'étaient déjà engagés à ne pas soutenir de rebelles hostiles à leur voisin, mais ces accords sont toujours restés lettre morte. Le Tchad accuse Khartoum de soutenir des rébellions, utilisant des bases arrière au Darfour, hostiles au régime du président Idriss Déby. Le Soudan, de son côté, accuse le Tchad d'aider des rebelles au Darfour.

Au plan interne, des avancées notables ont été réalisées en 2007 sur le chemin de la paix. L'ex-président tchadien Goukouni Weddeye, qui vivait en exil, est rentré au pays pour la première fois depuis sa chute en 1982 et s'est entretenu de la crise tchadienne avec l'actuel chef de l'État, Idriss Déby Itno. La délégation qu'il conduisait comprenait notamment Adoum Togoï, un autre opposant historique en exil au Burkina Faso. L'objectif principal de cette rencontre était de contribuer à ramener la paix et la stabilité dans le pays. Un comité mixte formé de membres du gouvernement et de l'opposition devrait être créé pour expliquer aux Tchadiens la nécessité de faire la paix. Goukouni Weddeye est le dirigeant du Front de libération nationale (Frolinat), premier mouvement politico-militaire

tchadien fondé dans les années 60. En décembre 2006, le gouvernement tchadien et le président du Front uni pour le changement (FUC), Mahamat Nour Abdelkerim, ont signé un accord de paix à la suite duquel Mahamat Nour a été nommé ministre de la Défense du Tchad en mars 2007.

La signature, en août 2007, d'un accord politique entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition démocratique et, en octobre 2007, d'un accord militaire avec les mouvements armés peut être considérée comme un développement positif. La mise en œuvre de ces accords devrait avoir des effets positifs sur les causes des conflits, permettre de restaurer progressivement la paix et la sécurité, et rendre possible une réduction des dépenses militaires et la relance d'un programme de réinsertion pour les soldats et les combattants démobilisés. Malheureusement, le récent regain de violence dans le pays, qui a vu l'entrée des rebelles dans la capitale, remet en cause tous les acquis.

Contexte social et développement des ressources humaines

Au plan social, 80 pour cent de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté et vit donc avec moins d'un dollar par jour. Le Tchad se classe 171^e sur 177 sur l'échelle de l'indicateur de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement. Trois décennies de guerre civile ont freiné le développement économique et social du pays, et ont eu de graves répercussions sur la situation des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Le système sanitaire tchadien peine à faire face à la demande toujours croissante de la population. En 2005 et 2006, un bilan de la politique sanitaire a montré les insuffisances du système au plan de l'accès aux formations sanitaires, de l'offre de soins et de la qualité des services. Deux problèmes majeurs nuisent à l'efficacité du système de santé. Le premier est la faible capacité de mobilisation de ressources, le second est la pénurie de personnel qualifié et sa mauvaise répartition.

On ne dénombre qu'un médecin pour 27 680 habitants alors que la norme de l'Organisation mondiale de la santé est d'un pour 10 000. De même, on ne compte qu'une sage-femme pour 9 074 femmes en âge de procréer alors que la norme est d'une pour 5 000. En outre, 46 pour cent des médecins sont concentrés à N'Djamena. Les infrastructures de santé comprennent un hôpital national desservant environ 7.5 millions de personnes et quatre hôpitaux régionaux desservant chacun 950 000 personnes. Le pays compte par ailleurs 64 hôpitaux de district et 911 centres de santé. Le nombre de lits par personne varie de 0.09 pour 1 000 dans le district de Massakory à 1.61 pour 1 000 à Benoyé. Les populations défavorisées ont donc surtout recours à l'automédication et à la médecine informelle. L'insuffisance des ressources affectées à la santé de base, leur mauvaise répartition, la qualité insuffisante des soins, la mauvaise coordination des interventions et le manque de suivi ont eu des effets désastreux sur les indicateurs sanitaires du pays.

En dépit des efforts consentis en matière de vaccination, selon les autorités locales le taux de couverture nationale n'a jamais dépassé 80 pour cent (78 pour cent pour le vaccin combiné diphtérie-coqueluche-tétanos en 2006). Cependant, les taux montrés par l'Organisation mondiale de la santé sont très différents, dépassant à peine les 20 pour cent. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont très élevés et n'ont guère diminué depuis dix ans (le taux de mortalité infantile, qui était de 103 pour 1 000 naissances vivantes en 1997, a augmenté à 119.2 en 2007 et le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 194 pour 1 000 en 1997 à 189 en 2007). Enfin, 41 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique modérée et près d'un enfant sur cinq souffre de malnutrition chronique sévère. Les indicateurs de la mortalité maternelle se sont dégradés. De 827 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1997, le taux a atteint 1 099 en 2004. Environ 57 pour cent des femmes enceintes ne bénéficient d'aucun suivi par du personnel qualifié et 79 pour cent des accouchements ne sont pas assistés. Cependant, des progrès sensibles ont été réalisés sur le plan de la lutte contre le VIH/Sida, dont le taux de prévalence chez les adultes a chuté de 5 à 7 pour cent (selon les sources)

en 2000 à 3.5 pour cent en 2005. On estime à 200 000 le nombre de personnes, enfants compris, qui vivent avec le VIH. Un tiers des malades souffrant de tuberculose sont également séropositifs.

Au niveau de l'éducation nationale en général, la stratégie du gouvernement a donné des résultats quantitatifs spectaculaires. De 2001 à 2005, les effectifs scolaires ont augmenté en moyenne de 6.3 pour cent par an. Globalement, des sources nationales montrent que le taux brut de scolarisation primaire est passé de 71.6 pour cent en 2000 à 82.5 pour cent en 2003 et 87.6 pour cent en 2004, retombant à 84.4 pour cent en 2005. Quant au taux brut de scolarisation des filles, il est passé de 54.7 pour cent en 2000 à 65.2 pour cent en 2003 et à 67.9 pour cent en 2005. Les objectifs de taux d'inscription en première année de primaire fixés par la SNRP-1 ont été nettement dépassés : 121 pour cent contre 90 pour cent pour les garçons et 88 pour cent contre 65 pour cent pour les filles. La croissance des effectifs du secondaire a été encore plus rapide (environ 13 pour cent par an). Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants est passé de 75 pour 100 000 habitants en 2000 à 117 en 2003.

Ces résultats cachent cependant des disparités régionales importantes. Le coefficient d'efficacité interne (0.49) est faible. Les taux de redoublement, qui étaient de 26 pour cent en 2000, n'ont été ramenés qu'à 22 pour cent au cours des trois dernières années. En 2005, seulement 36.4 pour cent des enfants de la tranche d'âge ont achevé le cycle primaire (33 pour cent pour les filles) et le niveau des acquis scolaires n'est pas satisfaisant. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : *i*) le ratio élèves/maîtres (69 en 2003-04) ; *ii*) le pourcentage de maîtres communautaires (67 pour cent), dont beaucoup n'ont pas encore reçu la formation professionnelle nécessaire ; *iii*) le manque d'équipements et de manuels scolaires (seulement 21 pour cent des élèves ont une place assise avec une table ; en moyenne, deux élèves se partagent un manuel scolaire). Les mêmes problèmes de qualité se retrouvent dans les autres cycles. Les flux d'élèves entre les cycles ne sont pas contrôlés et la production de diplômés de l'enseignement supérieur est excédentaire par rapport aux demandes de l'économie. Certes, la part de l'éducation dans les

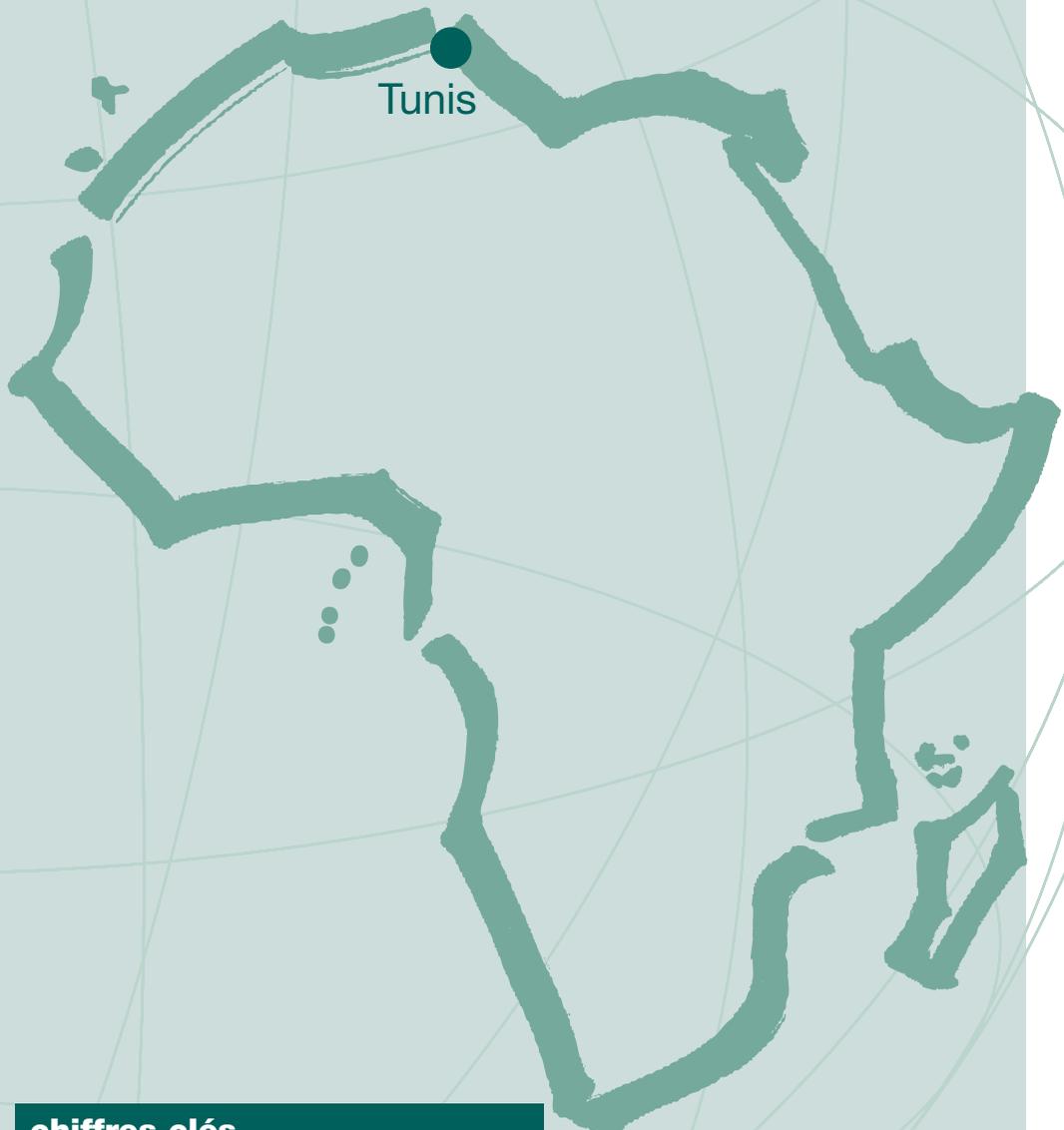
dépenses publiques a beaucoup augmenté (de 10 pour cent des dépenses exécutées en 2002 à 14 pour cent en 2005), mais une partie de cette augmentation a été compensée par une très forte hausse des coûts unitaires (le coût d'une salle de classe a quadruplé en quatre ans, passant de 7 millions de francs CFA en 2002 à plus de 30 millions en 2006).

Au niveau de la protection de l'environnement, des dispositions légales et réglementaires anciennes protègent la forêt et la biodiversité, mais ces textes ne sont guère respectés. La pression des populations sur les zones forestières est très forte (bois de chauffe, extension des terres cultivées) et bien difficile est la lutte contre le braconnage, la coupe abusive du bois et les feux de brousse incontrôlés. Les combustibles ligneux (bois et charbon) fournissent plus de 90 pour cent de l'énergie consommée au Tchad. Certes, la consommation du gaz progresse (elle est passée de 69 tonnes en 1999 à 367 tonnes en 2004), mais elle

n'intéresse qu'une faible partie de la population. En effet, le nombre de ménages équipés en réchaud à gaz ne dépasse pas 11 000, dont 90 pour cent résident à N'Djamena. L'émergence d'initiatives de développement local intégré incitant les communautés de base à inventorier le potentiel de leur zone en ressources naturelles disponibles et à planifier en commun, sur une base participative, l'emploi de celles-ci, est un des développements les plus prometteurs des dernières années.

Les mesures prises et envisagées pour mieux organiser la transhumance devraient aussi avoir des effets positifs sur l'environnement, aussi bien pour la protection des récoltes que pour faciliter la circulation du bétail en saison sèche et rationaliser l'emploi des ressources en pâturages et en hydraulique pastorale. Une fois encore, les récentes violences dans le pays, qui ont occasionné des déplacements de population, ne permettront pas d'obtenir les résultats escomptés.

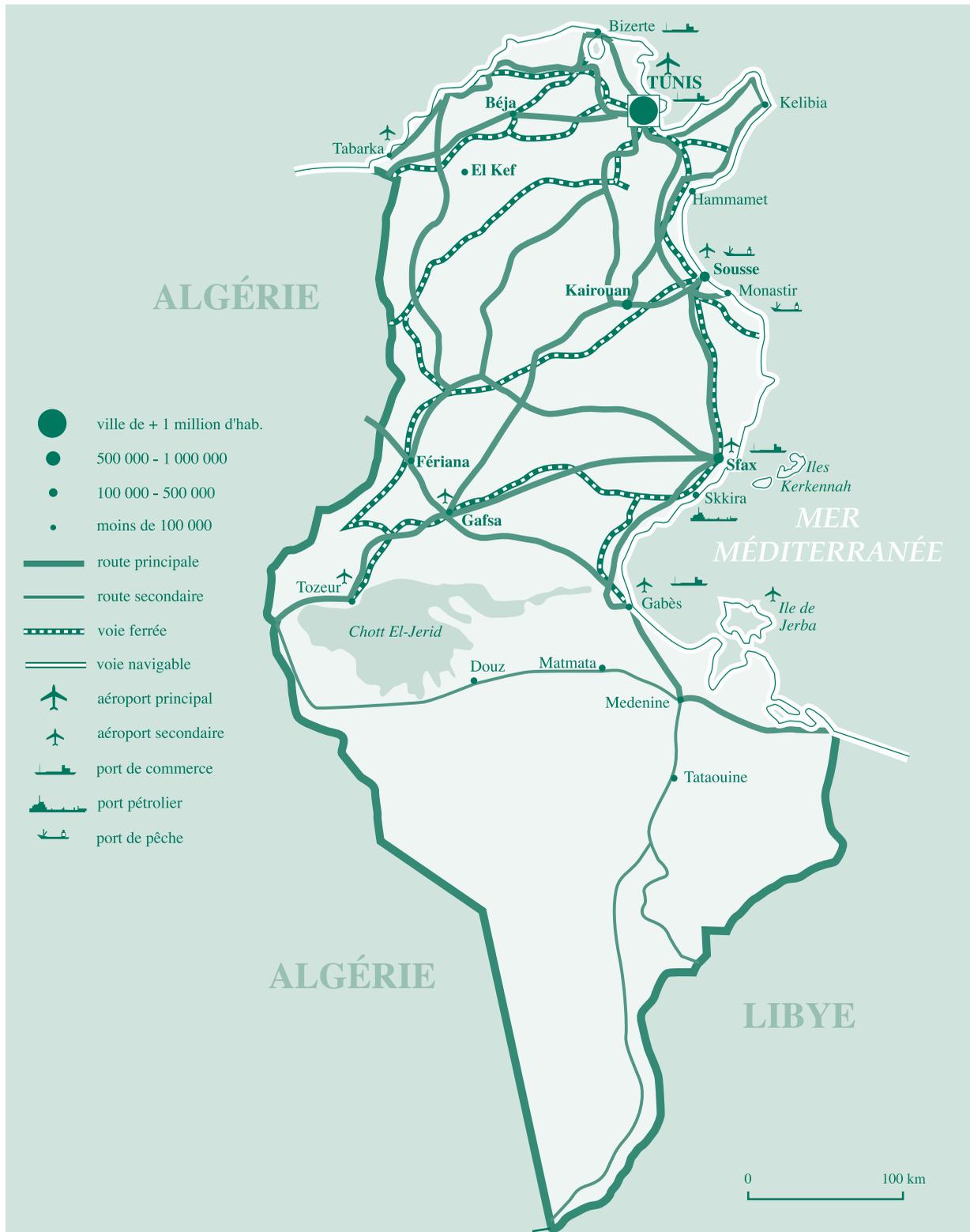
Tunisie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 164
- Population en milliers (2007) : 10 327
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 2 626
- Espérance de vie (2007) : 73.9
- Taux d'analphabétisme (2007) : 22.1

Tunisie



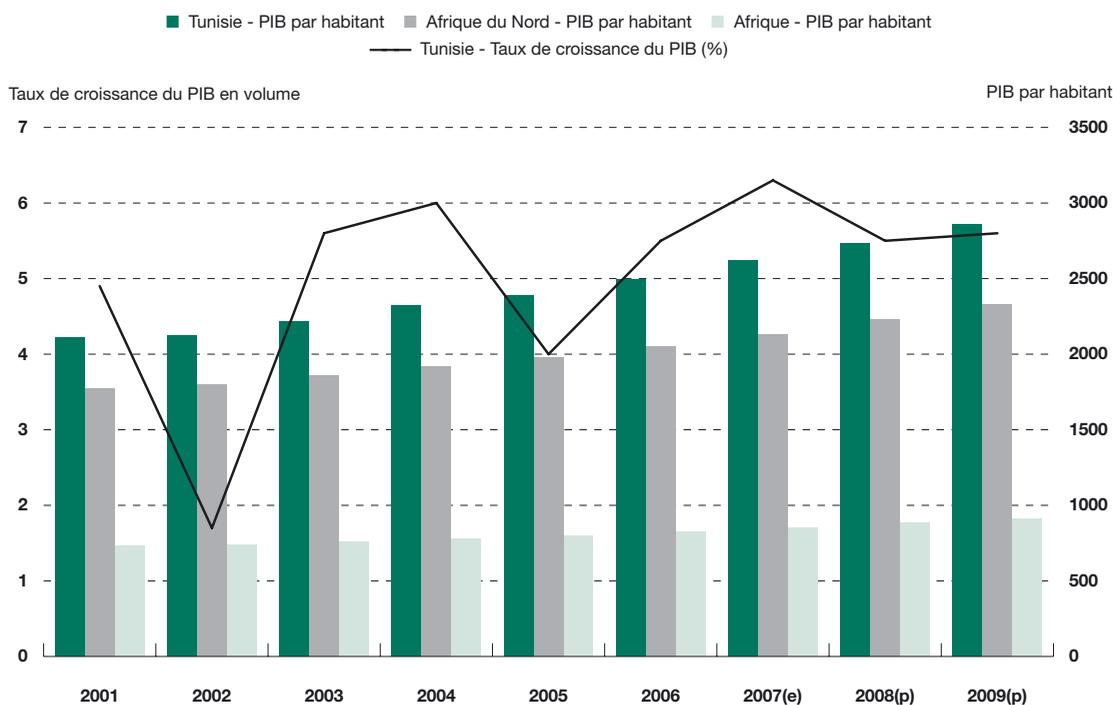
LA TUNISIE SEMBLE AVOIR RÉUSSI le pari d'arriver à l'échéance du 1^{er} janvier 2008, date du libre-échange industriel avec l'Union européenne (UE), avec une économie remise à niveau et compétitive, des agrégats macro-économiques bien orientés et des politiques saines et prudentes. Il est désormais certain que l'industrie tunisienne a résisté à son plus grand choc, celui du démantèlement de l'accord multifibre en 2005. Le PIB réel a crû en effet de 6.3 pour cent en 2007 et devrait progresser d'environ 5.5 pour cent en 2008 et en 2009. Ces bonnes performances sont directement liées à une reprise de l'agriculture et à une forte augmentation de l'investissement et des exportations. Les perspectives de croissance s'annoncent très positives et devraient permettre au pays d'atteindre l'ensemble

des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. L'amélioration du niveau de vie moyen enregistrée ces dernières années s'est d'ores et déjà accompagnée de progrès sociaux remarquables.

Il faut aider le secteur privé à rester compétitif et à créer des emplois.

Cependant, malgré les bonnes politiques macro-économiques, la présence de personnels qualifiés et la qualité des infrastructures, les observateurs internationaux ont pointé le manque de dynamisme du secteur privé comme l'une des principales faiblesses du pays. L'amélioration du climat des affaires est une nécessité. Les autres grands défis de l'économie tunisienne demeurent le maintien de la compétitivité face à l'accélération de l'ouverture des

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325417486431>

marchés à la concurrence européenne et l'emploi, le taux de chômage dépassant 14 pour cent en moyenne et touchant particulièrement les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur.

Développements économiques récents

Le XI^e plan de développement table sur une accélération du rythme de croissance à un taux moyen de 6.1 pour cent par an sur la période 2007-11, contre 4.5 pour cent dans le plan précédent, grâce à la progression des secteurs marchands, de l'investissement privé et étranger et des exportations. Ces objectifs semblent en bonne voie puisque les prévisions indiquent un taux de croissance du PIB réel de 6.3 pour cent en 2007 contre 5.4 pour cent en 2006 et de respectivement 5.5 et 5.6 pour cent en 2008 et 2009. Avec la diminution de la croissance démographique, le PIB par habitant s'élève à 9 401 dollars en parité de pouvoir d'achat en 2007, ce qui place la Tunisie juste derrière la Roumanie et loin devant le Maroc.

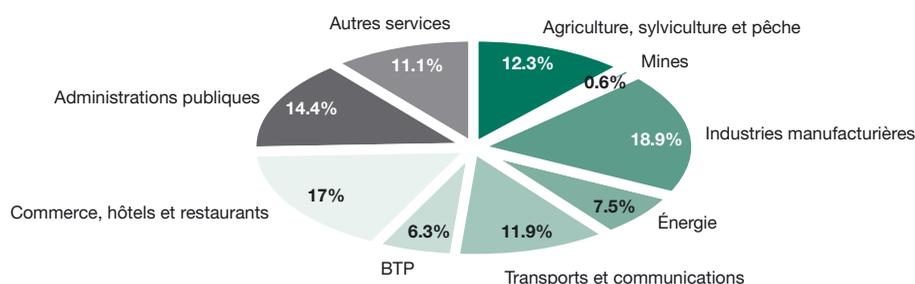
Au niveau sectoriel, la croissance en 2007 a été tirée par la forte demande intérieure et européenne. Elle a d'abord été stimulée par les services, notamment les télécommunications (+ 20 pour cent), les industries mécaniques et électriques (+ 8 pour cent) et le bâtiment et génie civil (+ 4.3 pour cent). Au fil des ans, les secteurs manufacturier et touristique gagnent quelques points de pourcentage du PIB au détriment du secteur primaire (agriculture, pétrole et phosphates). L'économie

tunisienne s'est diversifiée et se révèle moins vulnérable qu'elle ne l'était par le passé aux chocs extérieurs tels les aléas climatiques.

L'agriculture représentait 16 pour cent de la population active et 12 pour cent du PIB en 2006. Après un recul de 7 pour cent en 2005 lié à la sécheresse, son taux de croissance s'est établi à 2.5 pour cent en 2006 et 2.1 pour cent en 2007. La récolte céréalière de 2007, qui a augmenté de 25 pour cent (de 1.6 à 2 millions de tonnes), devrait permettre de diminuer les importations de céréales en 2008. La Tunisie exporte une bonne partie de sa production de céréales, d'huile d'olive, de légumes (tomates, pommes de terre, oignons, poivrons) et de fruits vers l'UE mais elle n'atteint généralement pas les quotas d'exportation attribués et ne maximise pas la valeur de ses exportations. À titre d'exemple, l'huile d'olive et le vin rapporteraient davantage de devises s'ils étaient exportés en bouteilles. Un rapport de 2007 de la Banque mondiale juge la productivité du secteur agricole tunisien trop faible et en stagnation depuis 1992. L'étude recommande une entière libéralisation du secteur, difficilement envisageable à court terme en raison de son impact sur la pauvreté. La désertification et l'érosion des sols constituent aussi un problème pour l'agriculture. Chaque année, le désert grignote 20 000 hectares de terres.

La progression halieutique s'est établie à 109 800 tonnes en 2006 contre 108 700 tonnes en 2005. Face à l'intensité de la pêche côtière, le gouvernement tente de développer l'activité dans

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Institut national des statistiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/326683561421>

le nord du pays et en haute mer. Il a aussi augmenté la capacité de réfrigération et de conservation des produits de la mer et adapté les normes aux normes européennes d'exportation. En 2006, 20 300 tonnes ont été exportées pour un montant de 225 millions de dinars (TND).

Le pétrole brut soit le premier produit d'exportation en valeur, mais la production nationale est loin de couvrir les besoins du pays. Le fait que seulement 46 pour cent de la consommation proviennent des champs pétroliers tunisiens est lié à la faible capacité de raffinage du pays. La seule raffinerie, contrôlée par l'État, offre une capacité de 1.9 million de tonnes par an, ce qui oblige la Tunisie à importer des produits raffinés. Pour remédier à ce problème, le gouvernement prévoit de construire une nouvelle raffinerie dans le golfe de Gabès, qui augmenterait la production de 6 millions de tonnes par an d'ici 2010, dans le cadre d'une concession de 30 ans attribuée à *Qatar Petroleum International*. Parallèlement, en vue d'augmenter la production de pétrole brut, qui est estimée à 70 000 barils par jour, des accords d'exploitation et d'exploration ont été conclus entre l'Etap (Entreprise publique tunisienne d'activités pétrolières) et des intérêts étrangers. Les sociétés américaines détiennent 38 pour cent du marché de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, suivies par des sociétés européennes, canadiennes et arabes. Au total, entre 2007 et 2011, l'Etap prévoit de forer environ 75 puits de pétrole et de délivrer 44 nouveaux permis de prospection. Sur l'année 2007, une douzaine de permis ont déjà été délivrés. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures est en projet afin de faciliter l'investissement des sociétés étrangères et l'emprunt de l'Etap au niveau international. Les réserves d'hydrocarbures de la Tunisie sont estimées à 838 millions de barils équivalent pétrole.

La production de gaz s'est établie en 2006 à 2 149 millions de mètres cubes dont 80 pour cent provenaient du seul champ Miskar, dans le golfe de Gabès. Afin de réduire la facture énergétique et de préserver l'environnement, le XI^e plan prévoit 133 millions d'euros d'investissements dans le secteur du gaz, l'objectif étant de raccorder 500 000 ménages et plusieurs industriels à l'horizon 2009. British Gaz

a annoncé 1.3 milliard de dollars (USD) d'investissement afin d'étendre et de développer de nouvelles productions en Tunisie d'ici le début de l'année 2009.

En ce qui concerne les phosphates, sur une production de 7.8 millions de tonnes en 2006, la CPG (Compagnie des phosphates de Gafsa), monopole d'État, en a vendu 83 pour cent à une autre entreprise d'État, GC (Groupe chimique), afin de les transformer en acide phosphorique ou en engrais. Le solde a été exporté (11 pour cent, pour des recettes de 28 millions USD) ou stocké (6 pour cent).

En 2006, le secteur manufacturier représentait plus de 60 pour cent de la production industrielle, environ 20 pour cent de la population active et 18.2 pour cent du PIB. La croissance a atteint 3.6 pour cent en 2006 après une progression de seulement 0.9 pour cent en 2005, liée aux mauvaises performances du secteur textile (- 5 pour cent) et des industries agro-alimentaires (- 0.6 pour cent). Le secteur textile a relativement bien résisté à la concurrence asiatique en se positionnant sur le circuit court, c'est-à-dire sur la proximité avec les consommateurs européens et sur une production de qualité. Ces deux atouts devraient permettre à la Tunisie de mieux appréhender l'intensification de la concurrence prévue en 2008, avec la fin des limites volontaires que les exportateurs chinois s'étaient imposées. En 2006, le secteur textile a reculé de 4 pour cent mais il représentait 5 pour cent du PIB. Le secteur est fragmenté en petites entreprises, qui travaillent souvent en sous-traitance, et souffre d'un manque d'intégration verticale. Le secteur des industries mécaniques et électriques est dynamique, avec un taux de croissance de 10 pour cent en 2006, estimé à 8 pour cent en 2007. Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), en croissance de 5.5 pour cent en 2006, bénéficie de bonnes perspectives liées à l'augmentation des investissements dans les infrastructures, notamment routières et touristiques.

Le secteur des services représente environ 40 pour cent du PIB et la moitié de la population active. En forte expansion depuis quelques années, il tire la croissance tunisienne vers le haut. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont été désignées comme un secteur stratégique

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	26.3	23.1	11.1	10.0	10.5	2.1	2.0	2.2
Publique	4.4	6.2	6.0	4.0	6.0	0.3	0.2	0.3
Privée	22.0	16.9	13.0	12.0	12.0	1.8	1.8	1.9
Consommation finale	75.9	78.9	4.9	3.7	5.9	4.0	3.0	4.6
Publique	15.5	15.1	9.4	3.1	3.4	1.4	0.5	0.5
Privée	60.4	63.8	3.9	3.9	6.4	2.6	2.5	4.1
Solde extérieur	-2.3	-2.0				0.2	0.5	-1.2
Exportations	42.5	50.3	5.9	5.5	4.6	2.4	2.2	1.9
Importations	-44.8	-52.3	5.5	4.2	7.6	-2.3	-1.7	-3.0
Taux de croissance du PIB, en volume						6.3	5.5	5.6

Source : Données de l'Institut national des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330265708127>

en raison du gisement d'emplois qu'elles représentent, mais le tourisme tient la première place des services. Il représentait 6 pour cent du PIB en 2006, occupait plus du tiers de la population active et constituait une importante source de devises. En 2006, la Tunisie a enregistré un nombre record d'entrées (6.55 millions de touristes), en hausse de 2.7 pour cent par rapport à 2005 pour des recettes de 1.6 milliard d'euros, en hausse de 6.3 pour cent. Les Français ont été les premiers visiteurs (8 millions de nuitées), devant les Allemands et les Italiens, mais le pays attire aussi un nombre croissant de touristes libyens et algériens. Les estimations de 2007 sont encore meilleures, avec des recettes de 1.7 milliard d'euros et 6.7 millions de visiteurs. Un plan d'action visant à améliorer les rendements de ce secteur clé sera finalisé d'ici 2011. La thalassothérapie et le thermalisme sont des axes de diversification touristique ainsi que le tourisme de golf – neuf terrains sont déjà opérationnels et six sont programmés pour 2011. Le pays cherche aussi à développer le tourisme de croisière. En 2007, la Tunisie a accueilli 456 bateaux et plus de 600 000 croisiéristes mais l'Organisation mondiale du tourisme en prévoit 12 millions par an d'ici 2020.

La consommation des ménages est le principal moteur de la croissance ; elle représentait 63.8 pour cent du PIB en 2006, en augmentation de 8.8 pour cent par

rapport à 2005. En 2007 et 2008, elle devrait progresser de seulement 4 pour cent. Afin de développer l'investissement, le XI^e plan prévoit d'accroître l'épargne des ménages, quitte à freiner le crédit à la consommation. La consommation publique demeure relativement élevée, à 15.1 pour cent du PIB en 2006, mais les prévisions de croissance sont modestes, le Fonds monétaire international (FMI) ayant recommandé de la réduire. Les bonnes perspectives de l'investissement privé (+ 12 pour cent en 2008 et 2009) mais aussi de l'investissement public (+ 4 pour cent en 2008 et + 6 pour cent en 2009) devraient permettre une accélération de la croissance de l'investissement. L'effort d'investissement est primordial dans le XI^e plan, qui fixe un objectif de 25 pour cent du PIB en 2011 (contre 23.1 pour cent en 2006), l'accent portant surtout sur le secteur privé et les investissements directs étrangers (IDE). En 2008, ceux-ci devraient atteindre 1.1 milliard d'euros contre 800 millions d'euros en 2007 et 1.9 milliard d'euros en 2006 grâce à la privatisation partielle de Tunisie Télécom.

Politique macro-économique

Le XI^e plan de développement, intitulé « Vers un nouveau palier de croissance », couvre la période 2007-11. Au niveau de la politique macro-économique, il vise

un déficit budgétaire moyen de 2.5 pour cent du PIB (hors privatisations), un déficit courant moyen de 2.6 pour cent du PIB et un endettement extérieur de 39.1 pour cent du revenu disponible à l'horizon 2011, ainsi qu'un taux d'inflation moyen de l'ordre de 2.8 pour cent par an. Toutefois, ces évolutions sont très optimistes et les besoins de financement s'élèvent à 81.9 milliards TND (66.8 milliards USD).

Politique budgétaire

La situation des finances publiques en 2007 est liée aux prix internationaux élevés du pétrole et des produits alimentaires, qui ont pesé sur les subventions d'État octroyées sur l'énergie et les produits de base. Le déficit budgétaire a atteint 3.1 pour cent du PIB en 2007 contre 2.8 pour cent en 2006 et devrait s'élever à 3 pour cent en 2008 et 2.9 pour cent en 2009.

Afin de limiter l'impact des subventions sur le budget, la Tunisie a augmenté le prix du super sans plomb de 4.35 pour cent et celui du gasoil de 6.33 pour cent en octobre 2007. Il s'agissait de la huitième hausse depuis février 2005, l'augmentation totale variant de 33 à 137 pour cent selon les produits. Cependant, les prix tunisiens restent toujours inférieurs aux niveaux internationaux, le litre du super sans plomb coûtant 1.20 dinar (0.98 dollar) et celui du gasoil 0.84 dinar (0.69 dollar). Depuis 2005, quatre mesures ont été

adoptées pour réduire la consommation de carburants automobiles : *i)* renforcement des limitations de vitesse, *ii)* baisse des attributions de carburant pour les véhicules administratifs, *iii)* suppression des taxes douanières sur les deux-roues et *iv)* diagnostic de consommation des moteurs avant la visite technique des véhicules.

Hormis les subventions, les dépenses de l'année 2007 ont été contenues. Elles représentaient 26.6 pour cent du PIB, contre 26.9 pour cent en 2006, et leur part dans le PIB devrait continuer à diminuer. En revanche, sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie, le système de sécurité sociale est passé d'un excédent de 1.3 pour cent du PIB en 1999 à un déficit de 0.3 pour cent en 2006. En juillet 2007, le parlement a voté une hausse des cotisations de retraite pour résorber temporairement le déficit. Un véritable plan de réforme de l'assurance maladie est prévu en 2010 pour assurer la viabilité du système jusqu'en 2030.

Selon la loi de finances 2008, les recettes de l'État devraient être supérieures de 6.1 pour cent à celles de 2007 et se répartir de la façon suivante : recettes fiscales (plus de 10 milliards TND), recettes d'emprunts (3.6 milliards TND) et recettes énergétiques (1.7 milliard TND), l'objectif étant de réduire l'emprunt. Au total, sur un budget 2008 voté de 15.3 milliards TND, 56 pour cent sont destinés aux dépenses de gestion, 21 pour cent aux dépenses de

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Recettes totales (avec dons)^a	24.3	24.8	24.3	24.1	23.5	23.2	23.1
Recettes fiscales	15,2	14,8	15,1	14,9	14,2	13,9	13,9
Recettes pétrolières	5,9	5,8	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9
Dépenses totales (et prêts nets)^a	27.8	27.0	26.9	26.9	26.6	26.2	26.0
Dépenses courantes	20.6	19.4	20.4	20.4	20.2	19.8	19.6
<i>Sans les intérêts</i>	<i>17.2</i>	<i>16.6</i>	<i>17.6</i>	<i>17.6</i>	<i>17.6</i>	<i>17.3</i>	<i>17.1</i>
Salaires	11.7	12.1	12.1	12.0	11.8	11.1	10.8
Paiements d'intérêts	3.4	2.8	2.8	2.8	2.6	2.6	2.5
Dépenses en capital	6.9	7.4	6.4	6.2	6.3	6.3	6.3
Solde primaire	-0.1	0.5	0.2	0.0	-0.5	-0.5	-0.4
Solde global	-3.5	-2.3	-2.6	-2.8	-3.1	-3.0	-2.9

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du budget économique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331558410731>

développement et 23 pour cent au remboursement de la dette publique. Le gouvernement a annoncé des hausses de salaires pour les fonctionnaires. Le déficit budgétaire ainsi prévu ressort à 3 pour cent du PIB.

Politique monétaire

La Banque centrale de Tunisie (BCT) a poursuivi sa politique monétaire restrictive en maintenant le taux de croissance de la monnaie au sens large (M2) afin de contrôler l'inflation. Le taux d'inflation s'est établi à 3.1 pour cent en 2007 contre 4.5 pour cent en 2006 et devrait avoisiner 3 pour cent en 2008 et 2009. Cette diminution obtenue malgré l'augmentation des prix des carburants et des matières premières sur les marchés mondiaux est attribuable aux subventions des produits de base et au recours aux stocks d'ajustement des marchés. Pour faire face à l'inflation importée, les autorités monétaires ont également poursuivi leur politique de flexibilité croissante du taux de change, qui a permis une décélération de la hausse des prix depuis août 2006. Entre janvier 2007 et janvier 2008, le dinar tunisien s'est déprécié de près de 6 pour cent par rapport au dollar et de 5.1 pour cent par rapport à l'euro. Le flottement libre est prévu au plus tôt pour l'année 2009.

Par ailleurs, les autorités tunisiennes sont soucieuses de contenir l'endettement des ménages. Selon l'enquête nationale sur les dépenses, la consommation et le niveau de vie des ménages, l'endettement moyen par foyer atteignait 2 600 dinars fin 2006, soit environ 6.5 fois le salaire moyen. Les crédits à la consommation ont crû de 25 pour cent en 2006 et représentaient 41 pour cent des crédits aux particuliers contre 30 pour cent en 2003.

Position extérieure

Depuis la signature de l'accord d'association avec l'UE en 1995, la Tunisie s'est attachée à la mise à niveau de son industrie en prévision de l'échéance du 1^{er} janvier 2008, date à laquelle les échanges de produits industriels avec l'UE ont été complètement libéralisés. Désormais, les autorités vont négocier l'élargissement de l'accord aux services et aux produits agricoles. Parallèlement, le pays s'emploie à accélérer l'intégration commerciale et financière entre les pays du Maghreb et a accueilli favorablement l'idée d'une Union méditerranéenne alors que le projet d'Union du Maghreb arabe peine à se concrétiser. En revanche, l'accord d'Agadir signé en 2005 avec l'Égypte, la Jordanie et le Maroc a conduit à l'instauration d'une zone de libre-échange en mars 2007 et, en décembre 2007, les quatre pays sont convenus d'un plan d'action commun pour faire face à la concurrence asiatique dans le domaine du textile. Ce plan prévoit le renforcement du commerce intra-régional des intrants et une collaboration avec des sociétés de commerce international pour conquérir de nouvelles parts de marché en Europe, principal débouché des produits textiles des pays du sud de la Méditerranée. Les règles du cumul d'origine paneuroméditerranéenne, entrées en vigueur en août 2006, permettent à la Tunisie d'exporter des marchandises incorporant des produits intermédiaires d'un autre pays de la zone euroméditerranéenne sans être soumise à la règle d'ouvroison ou de transformation suffisante ; les marchandises sont d'office considérées comme originaires de Tunisie. Bien que la part de marché de l'UE en Tunisie continue de baisser chaque année, elle

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-10.3	-8.6	-6.8	-8.2	-6.4	-6.4	-8.3
Exportations de biens (f.o.b.)	28.2	34.3	36.1	37.5	39.2	41.2	39.7
Importations de biens (f.o.b.)	-38.6	-42.9	-42.9	-45.8	-45.6	-47.6	-48.0
Services	8.2	5.8	6.3	6.0	6.0	6.1	6.2
Revenu des facteurs	-0.2	0.4	-1.0	-0.3	-0.6	-0.6	-0.6
Transferts courants	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde des comptes courants	-2.1	-1.9	-1.0	-2.1	-0.5	-0.4	-2.2

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332551334675>

reste le premier partenaire commercial et représente les trois quarts des exportations et près de deux tiers des importations tunisiennes. Début 2008, la Tunisie a relancé les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. De façon générale, les tarifs douaniers tunisiens de droit commun (ceux de la nation la plus favorisée) sont encore très élevés (supérieurs à 30 pour cent).

En 2006, l'accroissement des exportations (12.6 pour cent) bien moins rapide que celui des importations (15.6 pour cent) a creusé le déficit commercial de la Tunisie. La facture des importations s'est alourdie sous l'effet de l'évolution des prix de l'énergie et des produits des industries électriques et mécaniques, aussi bien en 2006 qu'en 2007. Le déficit commercial est ainsi passé de 6.8 pour cent du PIB en 2005 à 8.2 pour cent en 2006 et devrait atteindre 6.4 pour cent en 2007 et en 2008. Les bonnes performances des exportations sont surtout liées aux industries mécaniques, électriques et manufacturières autres que textiles. Les exportations textiles ont reculé d'environ 3 pour cent en 2006 mais sur les neuf premiers mois de l'année 2007, elles ont augmenté de 15.9 pour cent en valeur grâce à la reprise de la demande sur le marché européen. Le secteur agricole, les industries mécaniques et électriques et le secteur pétrolier ont enregistré une forte croissance, qui a porté la hausse des exportations à 26.6 pour cent sur les neuf premiers mois de l'année 2007 par rapport à la même période en 2006. Avec la plus grande ouverture aux échanges et les bonnes perspectives de croissance, la Tunisie devrait accroître ses importations dans les années à venir. Aussi le déficit commercial pourrait-il s'aggraver malgré la progression des exportations. Il est estimé à 8.3 pour cent du PIB en 2009.

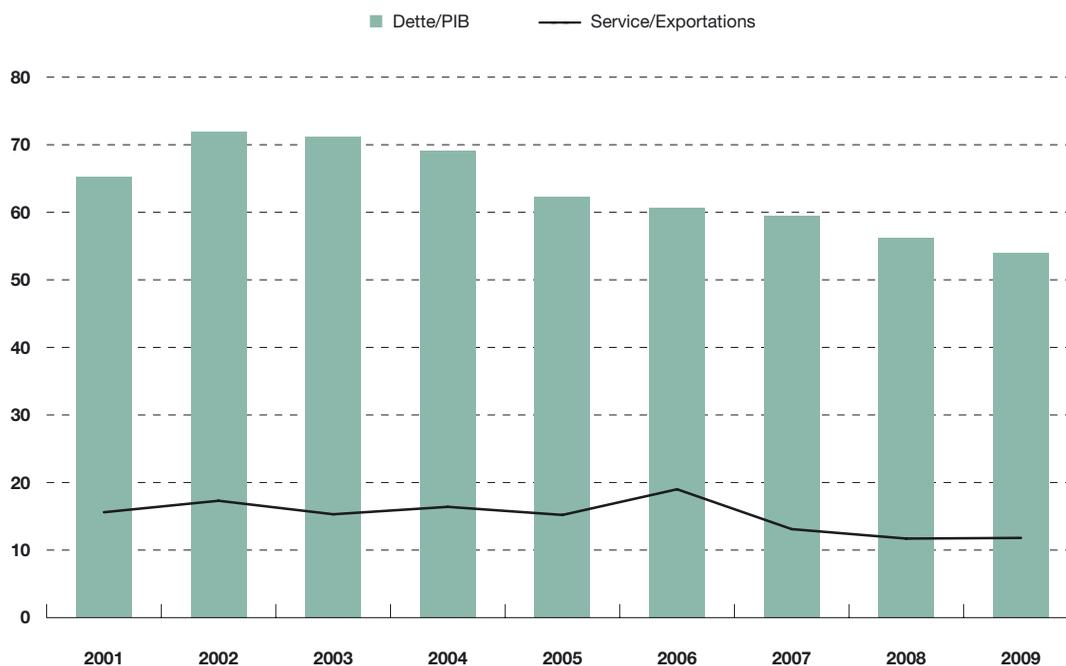
En 2006, la balance des services a évolué favorablement mais a néanmoins dégagé un excédent en baisse, de 6 pour cent du PIB contre 6.3 pour cent l'année précédente. Les entrées de devises générées par le tourisme n'ont augmenté que de 3.3 pour cent contre 15.2 pour cent en 2005. Ainsi, après avoir diminué sur la période 2001-05, le déficit courant a augmenté en 2006 sous l'effet de l'aggravation du déficit commercial et représentait 2.1 pour cent du PIB. Il devrait avoisiner

0.5 pour cent du PIB en 2007 et 2008 et 2.2 pour cent en 2009.

Au terme de l'année 2006, la balance des paiements a enregistré un excédent record de 1.7 milliard d'euros (6.7 pour cent du PIB) lié aux recettes de la privatisation partielle de Tunisie Télécom pour un montant de 1.8 milliard d'euros. Les entrées d'IDE ont ainsi atteint le montant record de 2.6 milliards d'euros, en hausse de 320 pour cent par rapport à 2005, mais le chiffre hors privatisations reste moyen. Les réserves officielles brutes ont continué à augmenter en 2007 (équivalent à 5 mois d'importations) et sont en nette amélioration par rapport à 2003 (3 mois d'importations). Par ailleurs, la Banque des règlements internationaux a estimé les avoirs tunisiens à l'étranger à 7 millions USD alors que la BCT fait campagne pour le rapatriement des fonds placés à l'étranger.

Depuis 2005, un processus de libéralisation graduelle en trois phases du compte de capital est amorcé. La première phase consiste à libéraliser les flux de capitaux à moyen et à long terme tels que les investissements directs et les crédits à long terme des non-résidents au profit d'entreprises cotées ou de titres publics en monnaie nationale. Cette première phase est presque accomplie. Depuis début 2007, les institutions financières résidentes peuvent contracter auprès de non-résidents des emprunts en devises de plus de 12 mois dont le montant n'est plus plafonné (antérieurement, 10 millions TND par an). Les entreprises résidentes cotées peuvent contracter de tels emprunts dans les limites d'un plafond annuel équivalant à 10 millions TND (contre 3 millions précédemment). Les plafonds des emprunts en devises à court terme ont été sensiblement relevés. La deuxième phase prévoit d'ici début 2009 une libéralisation de l'investissement direct des résidents à l'étranger afin que les investisseurs institutionnels tunisiens puissent effectuer des investissements de portefeuille à l'étranger et les non-résidents, des investissements de portefeuille sous forme de titres de dette. Cette phase nécessite le flottement du taux de change et un système bancaire solide pour soutenir la concurrence internationale alors que sur le marché des changes, les opérations à terme et les options de change font toujours l'objet de

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327847543874>

restrictions et freinent l'ouverture du compte de capital. La troisième phase est la convertibilité totale de la monnaie, prévue pour fin 2009. Elle nécessite la libéralisation des investissements de portefeuille à l'étranger par les résidents et des crédits consentis par les résidents à des non-résidents. Cette phase requiert un secteur financier robuste et une situation de la balance des paiements solide. Ainsi, en 2010, les Tunisiens devraient pouvoir déplacer librement leurs capitaux vers les pays étrangers.

La Tunisie s'attache à réduire sa dette extérieure en affectant une partie des recettes de privatisation au désendettement. Ainsi, la privatisation partielle de Tunisie Télécom en 2006 a permis de réduire l'encours de la dette publique. Le ratio de la dette extérieure en pourcentage du PIB est passé de 65.4 pour cent en 2005 à près de 59 pour cent en 2006 et à 53.6 pour cent fin 2007. Le programme présidentiel « Pour la Tunisie de demain » s'est fixé pour objectif un niveau d'endettement de l'ordre de 46.5 pour cent du PIB à l'horizon 2009. Néanmoins, ce taux est encore supérieur à la médiane des autres pays émergents ayant

une notation souveraine similaire (40 pour cent du PIB). Le ratio de la dette en pourcentage des exportations a diminué de 19 pour cent en 2006 à 13.4 pour cent en 2007.

Questions structurelles

Développements récents

La Tunisie développe des « pôles de compétitivité » et devrait compter 12 technopôles sur son territoire d'ici 2015. Les autorités attendent beaucoup du secteur privé pour atteindre les objectifs de croissance et de création d'emplois. En ce qui concerne le programme de mise à niveau des entreprises, sur 10 000 entreprises concernées, 3 896 avaient rejoint le programme fin 2006 et 2 434 avaient reçu l'accord de leur plan de modernisation portant sur le renouvellement de l'équipement, la réorganisation du système de production, la formation du personnel, le contrôle de qualité, etc. En 2007, les réformes entreprises en vue de la convertibilité du dinar, de la libéralisation

commerciale et de l'amélioration des performances bancaires visaient à améliorer le climat des affaires et à renforcer la compétitivité de l'économie. Sur 178 pays, la Tunisie arrive au 88^e rang dans le classement « *Doing business* » 2008 de la Banque mondiale, devant l'Égypte (126^e) et le Maroc (129^e). Toutefois, le climat des affaires accuse encore un retard au niveau de l'embauche des travailleurs (114^e) et surtout au niveau du poids des impôts (148^e) et de la protection des investisseurs (147^e).

Le gouvernement poursuit sa politique prudente de privatisation. Après avoir vendu 35 pour cent du capital de Tunisie Télécom en 2006 pour 2.25 milliards USD, il prévoit de vendre à nouveau 16 pour cent du capital d'ici 2009. STAR (Société tunisienne d'assurances et de réassurances), leader tunisien de l'assurance, est en cours de privatisation partielle et devrait céder 35 pour cent de son capital en 2008. Au total, depuis 1987, 209 entreprises ont été privatisées pour des recettes atteignant 5.7 milliards TND (4.65 milliards USD). En 2007, neuf opérations ont été réalisées pour 130 millions TND (106 millions USD).

La politique du transport et des communications est axée sur l'amélioration des infrastructures et sur la déréglementation et la privatisation des secteurs. Les derniers projets d'envergure concernent la construction d'un port en eaux profondes pour 2010 à Enfidha (à 70 kilomètres au sud de Tunis) où sera également construit le neuvième aéroport du pays (opérationnel en 2009 dans une première phase) alors que le huitième a été inauguré en janvier 2008 à Gabès. Une autoroute de 160 kilomètres, dont certains tronçons sont déjà terminés, relie Sousse à Sfax, à Madhia et Oued Zargua, et des études techniques sont en cours, notamment pour relier Sfax à la capitale libyenne. À Tunis, la création d'une nouvelle ligne de métro aérien étendra le réseau de 32 à 60 kilomètres d'ici 2009. Dans le secteur de l'électricité, la Tunisie prépare une très forte augmentation de ses capacités de production d'ici 2010 avec la construction de plusieurs nouvelles centrales (dans l'est, dans le nord, près de Tunis, de Sfax, de Gabès et au cap Bon). De plus, afin de réduire la dépendance du pays aux importations de pétrole et de gaz, la Société tunisienne d'électricité et

de gaz (Steg) a signé en décembre 2006 un accord avec la France portant sur la construction d'une centrale nucléaire.

Le secteur des télécommunications, en pleine expansion, a enregistré des taux de croissance annuels de 18 à 24 pour cent entre 2002 et 2006 et des niveaux d'investissement de 550 à 650 millions TND par an. Tunisiana, deuxième opérateur de téléphonie mobile, a terminé l'année 2006 avec plus de 3 millions d'abonnés (4.3 millions pour Tunisie Télécom) et a réalisé plus de 300 millions TND de revenus et près de 40 millions de bénéfice net. Le prix des télécommunications a sensiblement diminué mais il pourrait baisser davantage car l'État se prépare à redynamiser la concurrence avec la vente de la troisième licence de téléphonie mobile pour 2009 et la cession d'une nouvelle partie du capital de Tunisie Télécom. En revanche, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est l'un des plus bas d'Afrique du Nord ; seulement 12.5 pour cent de la population possédait une ligne fixe en 2006. Les tarifs d'abonnement à Internet ont sensiblement baissé mais la vitesse de connexion reste très lente. Le nombre de connexions était de 70 000 en mars 2007, l'objectif national étant de 600 000 fin 2009. Toutefois, le nombre de Tunisiens disposant d'un ordinateur chez eux est très faible (7.2 pour cent des ménages en 2006).

Des progrès encourageants ont été enregistrés en 2006 dans le secteur bancaire avec l'assainissement des portefeuilles des banques et l'amélioration des indicateurs de rentabilité. Le taux des créances douteuses est passé de 24 pour cent du total des créances en 2003 à 19.2 pour cent en 2006 pour un objectif de 15 pour cent en 2009. Les trois banques publiques ont ramené ce type de créances de 27.4 pour cent en 2004 à 19.7 pour cent en 2006. Parallèlement, les banques ont continué à renforcer leurs provisions pour créances douteuses, de 43.1 pour cent en 2003 à 49.2 pour cent en 2006, mais l'objectif de 70 pour cent en 2009 sera relativement difficile à atteindre, surtout pour les banques publiques. Par ailleurs, la nouvelle loi bancaire de 2006 a établi des règles strictes en matière de transparence et de distribution de crédits et a renforcé le rôle de surveillance de la banque centrale. Au total, même si la fragilité du secteur bancaire persiste, elle ne

devrait pas présenter un risque de crise systémique à terme ; elle pourrait cependant nuire à la croissance économique et surtout reporter toute tentative sérieuse de libéralisation du compte de capital.

En Tunisie, le coût annuel de la dégradation de l'environnement est estimé à 2.1 pour cent du PIB ; c'est le plus bas parmi les pays du Maghreb. Le problème le plus préoccupant est celui de la rareté et de la fragilité des ressources naturelles car la mobilisation des ressources tunisiennes en eau et en terre a atteint ses limites.

Développement des compétences techniques et professionnelles

En Tunisie, la formation professionnelle peut être initiale ou continue. La première, qui vise à dispenser les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession, prépare à l'intégration dans la vie active et comprend la formation dans les établissements de formation professionnelle, la formation par alternance, l'apprentissage professionnel et la formation à distance. La formation professionnelle continue vise, quant à elle, à adapter la main-d'œuvre à l'évolution des technologies et des professions, à faire acquérir de nouvelles compétences et à assurer la promotion professionnelle et sociale des agents.

La formation initiale comprend trois niveaux de qualification : *i*) le certificat d'aptitude professionnelle ou CAP, accessible aux candidats âgés de 16 ans qui ont accompli avec succès l'enseignement de base, *ii*) le brevet de technicien professionnel ou BTP, accessible aux titulaires du CAP ou aux lycéens ayant suivi avec succès la deuxième année de l'enseignement secondaire et *iii*) le brevet de technicien supérieur ou BTS, ouvert aux titulaires d'un BTP ou d'un baccalauréat obtenu dans une spécialité compatible avec la filière choisie. Le système comporte essentiellement quatre types d'établissements : *i*) les institutions privées, qui assurent principalement la formation dans le secteur des services et représentent environ 45 pour cent de la capacité totale de formation du pays ; *ii*) le réseau des instituts techniques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, qui représentent 22 pour cent de la capacité totale ; *iii*) les programmes de formation professionnelle

gérés par les ministères de l'Agriculture, de la Santé et du Tourisme, représentant 15 pour cent de la capacité totale, et *iv*) le réseau national des centres de formation, géré actuellement par le ministère de l'Éducation et de la Formation, qui assure 18 pour cent de la capacité totale de formation du pays, surtout dans le domaine industriel. Ce ministère est le seul pourvoyeur de formation industrielle. Au cours de l'année 2006/07, 34 nouveaux centres ont été créés et 48 ont été restructurés pour une offre de formation équivalente à 64 000 postes (contre 36 000) en 2003, et à 164 programmes. En 2007, la Tunisie disposait de 343 centres de formation professionnelle homologués et de 133 centres privés. Le nombre des diplômés de la formation homologuée est passé de 15 000 en 2001 à 27 500 en 2005 puis à 31 000 en 2006. En comparaison, la même année, environ 10 000 étudiants ont obtenu leur diplôme dans une institution privée. Les femmes représentaient 39.4 pour cent des effectifs de la formation professionnelle en 2005 contre 54.8 pour cent en 2000 car elles se dirigent davantage vers l'enseignement supérieur.

Dans le domaine de la formation continue, le Pronafoc (Programme national de formation continue) a été introduit en 1996 au sein des petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 100 salariés permanents. Il vise à aider les entreprises non seulement à acquérir les qualifications nécessaires pour une bonne application des méthodes de production, l'introduction de technologies nouvelles, l'amélioration de la qualité de la production et de l'entretien de l'équipement, mais également à améliorer leurs méthodes de gestion. Les secteurs prioritaires sont ceux du textile, de l'habillement, du cuir et chaussures, de l'industrie électrique et mécanique, de l'agro-industrie, de la construction et de la céramique et du verre. La formation du Pronafoc peut être suivie dans l'entreprise ou dans une autre entreprise, sous forme de cours du soir, d'enseignements à distance ou de cours à l'étranger. Le Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle vise lui aussi le développement de la formation continue ; il concerne toutes les entreprises privées quelle que soit leur taille, mais en réalité, la formation continue bénéficie surtout aux grandes entreprises, très souvent sous contrôle de l'État, car

le remboursement de la taxe de formation professionnelle (TFP) est peu incitatif pour les autres.

Le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi a été créé en 1990, puis supprimé en 2002. Depuis, la formation professionnelle est rattachée au ministère de l'Éducation. À partir de 1993, le gouvernement a mis en place des stages d'initiation à la vie professionnelle, qui permettent aux apprentis de suivre une formation professionnelle moyennant un salaire réduit. En 1997 et dans le cadre plus large de la mise à niveau de l'économie tunisienne, le gouvernement a lancé le programme de Mise à niveau de la formation et de l'emploi (Manforme), une stratégie de valorisation des ressources humaines axée sur les trois objectifs suivants : *i*) une approche induite par la demande pour répondre au secteur productif ; *ii*) une capacité flexible de formation pour répondre à la spécificité et à l'évolution des besoins de qualifications et *iii*) l'encouragement de l'autonomie de financement et de gestion des centres de formation. Autrement dit, la satisfaction de la demande de compétences est à la base de toutes les actions projetées. Depuis les années 90, des efforts ont été consentis pour impliquer le secteur privé dans la formation. Cependant, compte tenu des retards d'exécution et du manque de financement, de nombreuses réformes sont toujours en phase initiale. Fin janvier 2008, la chambre des députés a adopté un projet de loi sur la formation professionnelle. Les mesures visent l'augmentation de la capacité d'accueil des centres, le renforcement de la formation à la carte dans le cadre du partenariat avec les entreprises et la promotion de l'efficacité de la formation en alternance. Par ailleurs, des passerelles ont été établies entre l'enseignement général et l'enseignement technique pour permettre aux élèves de passer de l'un à l'autre.

Le financement des centres publics de formation se fait essentiellement sur le budget de l'État. Les droits d'inscription et d'hébergement imposés aux élèves ne représentent que 10 pour cent de leur budget global. Les faibles liens entre les centres de formation et les entreprises limitent les services contractuels et les sources de recettes. La formation continue est financée par la TFP, à laquelle sont assujetties toutes les entreprises à l'exception des sociétés extraterritoriales. Les entreprises

manufacturières paient 1 pour cent de leur masse salariale contre 2 pour cent pour les entreprises non manufacturières. En contrepartie, elles bénéficient d'un dégrèvement partiel quand elles assurent une formation continue. Cependant, une minorité d'entreprises seulement en bénéficie. Le dégrèvement ne constitue pas une incitation forte, surtout pour les PME car le montant de la TFP est faible et ne couvre que très partiellement le coût de la formation continue.

Le premier défi de la formation professionnelle est celui de l'augmentation du nombre de personnes qualifiées. La formation professionnelle s'inscrit dans la politique de l'emploi et de la lutte contre le chômage mais la grande majorité des élèves choisissent de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement général.

Les besoins de compétences sont estimés à 67 000 nouveaux travailleurs qualifiés et formés par an, soit environ 50 000 diplômés de l'Agence tunisienne de formation professionnelle (ATFP). En 2006, l'ATFP n'en produisait que 31 000. Pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre des grands projets d'investissement, 30 spécialités dans le domaine du bâtiment ont été ouvertes et 140 000 postes de formation seront disponibles dans les trois années à venir. Cependant, il faudra attirer les volontaires alors que le choix de la formation professionnelle est essentiellement dicté par l'échec dans le cursus scolaire secondaire. Un deuxième défi est celui de l'engagement plus important des organisations professionnelles et des entreprises dans le processus de formation pour améliorer la qualité de la formation et mieux l'adapter aux besoins du marché du travail. Un troisième défi est l'adoption d'un nouveau modèle de gestion des centres de formation afin de réduire leur dépendance au budget alloué par l'État.

Contexte politique

Le pays vit sous la domination du RCD (Rassemblement constitutionnel démocratique), le parti au pouvoir. Malgré l'entrée des partis de l'opposition à la chambre des députés, qui ont obtenu 20 pour cent des 189 sièges en 2004, et l'annonce par le président d'un plus grand pluralisme, la situation ne semble pas

réellement évoluer. Le président en exercice, Zine El Abidine Ben Ali, dont le mandat s'achève en 2009, devrait en briguer un nouveau jusqu'en 2014. Le processus de réforme politique et institutionnelle piétine en raison du strict contrôle exercé par les autorités sur les moyens d'information et la presse en général. Selon Reporters sans frontières, plusieurs éditions de journal sont censurées ou interdites chaque année et certains sites internet sont bloqués. Le contrôle des autorités persiste au niveau de l'activité syndicale et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Cette tendance devrait se maintenir, surtout dans le contexte de la guerre déclarée contre le terrorisme et des événements du mois de décembre 2006 au cours duquel une cellule liée à al-Qaida a été démantelée. Pour de nombreux observateurs, l'écart se creuse entre les performances économiques réalisées et l'état du développement des libertés civiles et des droits politiques.

Contexte social et développement des ressources humaines

Dès 1956, le Code du statut personnel a accordé aux Tunisiennes « une longueur d'avance » en matière d'émancipation. Elles représentent 23 pour cent des députés contre une moyenne de 8.2 pour cent dans le monde arabe, 26 pour cent des conseillers municipaux et le tiers des magistrats, mais aussi 58 pour cent des étudiants et 60 pour cent des diplômés de l'université.

Le taux de pauvreté est passé de 12.9 pour cent en 1980 à 4.2 pour cent en 2000 et à 3.8 pour cent en 2005. Cette nette amélioration tient à l'indexation de l'objectif de réduction de la pauvreté à la croissance économique. Les transferts sociaux ont ainsi représenté 58.8 pour cent du budget de l'État et 19 pour cent du PIB en 2007, ce qui a permis d'améliorer les conditions matérielles de vie des ménages notamment en milieu rural. La classe moyenne s'élargit chaque année et représentait 81.1 pour cent de la population en 2005 (contre 70.6 pour cent en 2000). Toutefois, malgré ces réalisations, certaines inégalités persistent entre les ménages notamment entre les milieux urbains et rural.

Les jeunes, qui représentent deux tiers des chômeurs, cherchent à fuir « un avenir incertain » dans leur pays. Un rapport de l'Organisation des Nations unies estime que 41 pour cent des Tunisiens de 15 à 19 ans désirent quitter la Tunisie. Dans le cadre d'un accord sur les flux migratoires conclu en novembre 2007, l'Italie a annoncé l'augmentation progressive de 33 pour cent des quotas d'entrée des travailleurs tunisiens à partir de 2008.

Les dépenses de santé représentaient 2 pour cent du PIB et 8 pour cent des dépenses publiques en 2006. Les indicateurs de santé et de sécurité sociale se sont améliorés entre 2006 et 2007 puisque l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 73.6 à 73.9 ans et le taux de couverture sociale des employés adhérents aux différents régimes de sécurité sociale est passé de 90.4 pour cent à 91.9 pour cent. Tous les indicateurs sanitaires sont bien orientés à l'exception des maladies cardiaques et respiratoires, qui ont crû parallèlement à l'augmentation de l'âge moyen de la population. Selon des sources locales, la mortalité infantile a été ramenée de 21.1 à 18.4 pour 1 000 naissances entre 2006 et 2007 et le nombre d'habitants par médecin est passé de 1 043 en 2003 à 968 en 2007. Les taux de vaccination étaient proches de 100 pour cent en 2006 et l'épidémie de VIH/Sida ne concernait que 0.11 pour cent de la population totale. En outre, les différents programmes de planning familial engagés depuis les années 60 ont permis de maîtriser les naissances, le taux étant stationnaire à 17 naissances pour 1 000 habitants depuis 2003. La croissance de la population a ainsi diminué, de 1.08 pour cent en 2004 à 1 pour cent en 2006.

S'agissant de l'emploi, l'effort des autorités a permis de ramener le taux de chômage d'environ 15 pour cent en 2001 à 14.2 pour cent en 2005. Depuis, le taux avoisine 14 pour cent, cette stabilité étant essentiellement due à la forte demande supplémentaire d'emploi chaque année, estimée à 88 300 pour 2008. Selon les estimations du XI^e plan, 412 000 emplois devront être créés entre 2007 et 2011 pour ramener le chômage à 13.4 pour cent de la population active. Les deux tiers de cette demande sont formés par les nouveaux diplômés de l'université. Pour faire face à cette offre supplémentaire de travail, les autorités comptent s'appuyer sur le travail

indépendant et l'initiative privée, sur une flexibilité accrue au niveau du marché et surtout sur une réallocation de la main-d'œuvre qualifiée vers les secteurs à forte employabilité.

Dans le domaine de l'éducation, le budget représente 7 pour cent du PIB depuis 2005. Cet effort a permis de ramener le taux d'analphabétisme de 22.4 pour cent en 2003 à 22.1 pour cent en 2007. Cependant, les dépenses sont essentiellement allouées aux bâtiments et aux équipements et visent une amélioration de la quantité d'instruits plutôt que l'amélioration de la

qualité de l'éducation. Les taux nets de scolarisation sont proches de 100 pour cent dans le primaire, mais ils n'atteignent que 73 pour cent dans le secondaire, résultat d'un nombre appréciable d'échecs et d'abandons scolaires. De plus, alors que les effectifs des élèves diminuent dans le primaire, le nombre d'étudiants est en forte croissance et les prévisions tablent sur 478 000 étudiants en 2011 contre 345 000 en 2007. L'enseignement supérieur est à l'heure de la réforme LMD (licence, mastère et doctorat). Environ deux tiers des établissements d'enseignement supérieur avaient adhéré à cette réforme à la rentrée 2007/08.

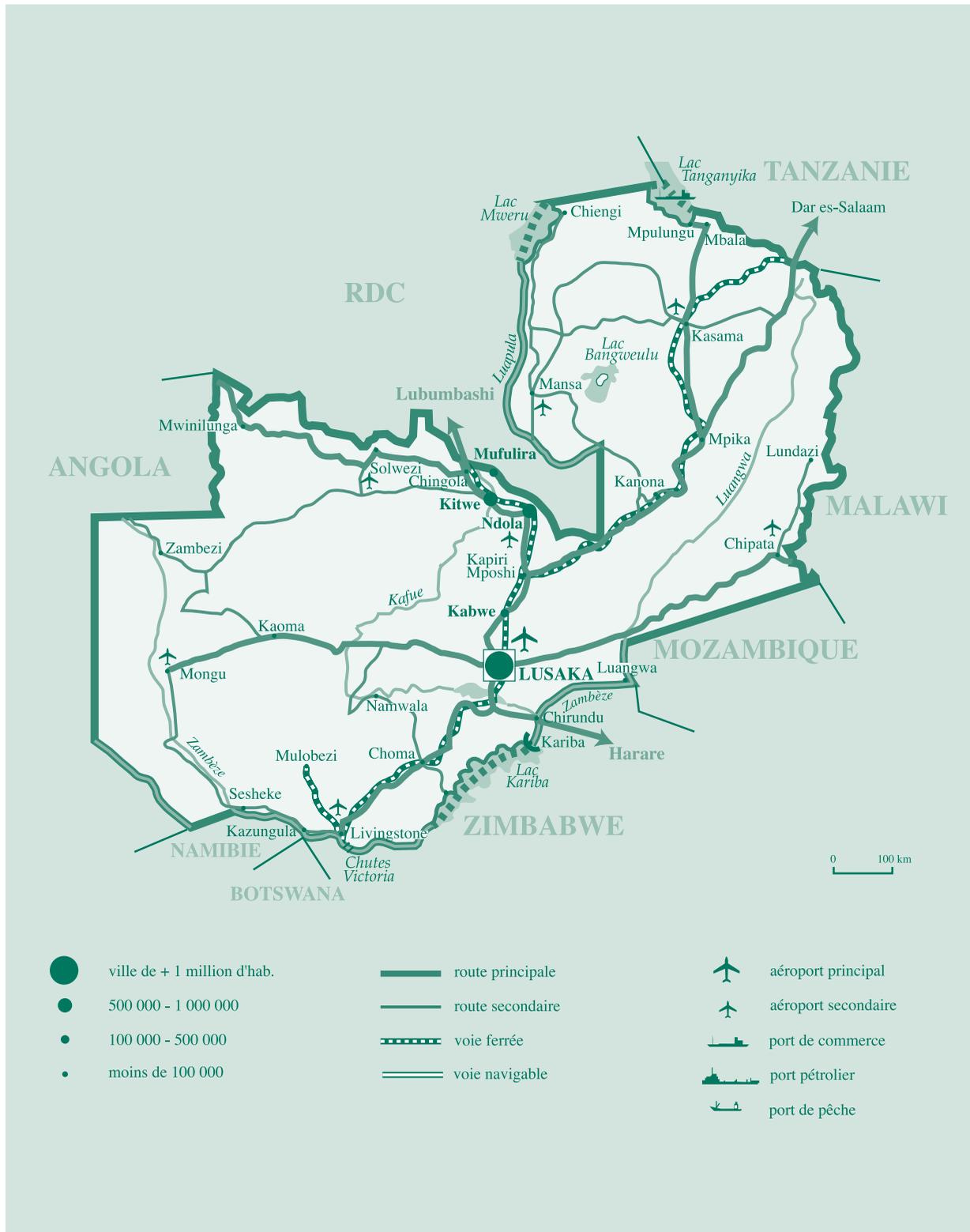
Zambie



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 753
- Population en milliers (2007) : 11 922
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 385
- Espérance de vie (2007) : 42.4
- Taux d'analphabétisme (2007) : 16.5

Zambie



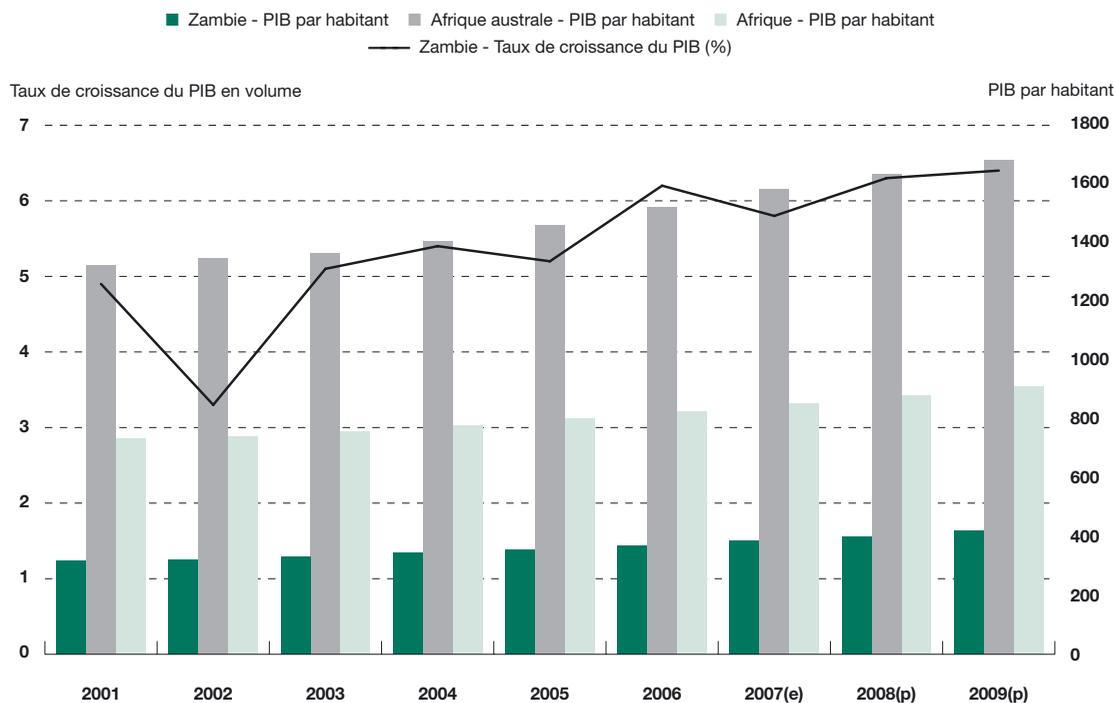
EN 2007, L'ÉCONOMIE N'A PROGRESSÉ que de 5.8 pour cent en Zambie, contre 6.2 pour cent en 2006, en raison notamment d'un ralentissement de la production de cuivre. En revanche, le secteur du bâtiment est resté très actif, avec une croissance stable en 2007. En 2008 et 2009, l'économie devrait continuer de se redresser avec une croissance un peu au dessus de 6 pour cent et une forte progression des exportations de cuivre grâce aux investissements massifs engagés en 2006 et 2007. Cette expansion en volume devrait compenser l'érosion attendue des cours sur le marché mondial. Parmi les facteurs négatifs, le mauvais temps et les

pannes de courant, qui se sont multipliées au début de l'année 2008, vont limiter la croissance des secteurs agricole et industriel.

Les secteurs à forte croissance n'emploient qu'entre 1 et 2 pour cent de la population active.

La tendance à la stabilité macro-économique s'est confirmée en 2007 avec une inflation à un chiffre au mois de décembre, un taux de change moins instable et un déficit budgétaire peu élevé. Mais les importantes réformes attendues dans la gestion du secteur public et le développement du secteur privé ont moins avancé que prévu.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325463735710>

Développements économiques récents

Grâce aux conditions climatiques favorables, les récoltes de la saison 2006/07 ont été plutôt bonnes, notamment pour le maïs et le manioc, dégageant un surplus de produits alimentaires pour la deuxième année consécutive. Les surfaces cultivées se sont également agrandies, avec l'arrivée de fermiers quittant le Zimbabwe. Toutefois, des inondations et des épidémies du bétail ont ralenti le rythme de croissance de l'agriculture, qui a été de 2.8 pour cent en 2007 contre 3 pour cent en 2006. Pour la récolte 2007/08, la production agricole ne devrait que légèrement augmenter, vu les fortes inondations de l'hiver. Seule une meilleure distribution d'engrais subventionnés pourrait en compenser partiellement les effets. L'agriculture est l'une des priorités du cinquième plan de développement national (FNDP), qui précise le calendrier du gouvernement pour son programme de développement et de réduction de la pauvreté pour la période 2006-10.

En 2007, l'extraction minière a stagné en raison notamment des inondations qui ont noyé plusieurs mines et des grèves à répétition de la première moitié de l'année. Les investissements massifs des sociétés minières devraient relancer la production au cours des prochaines années. Le secteur minier n'emploie que 63 000 personnes, mais il représente environ 70 pour cent des exportations et 4 pour cent du PIB. Les sociétés minières sont aussi impliquées dans des projets de développement dans les domaines de la santé et de l'agriculture.

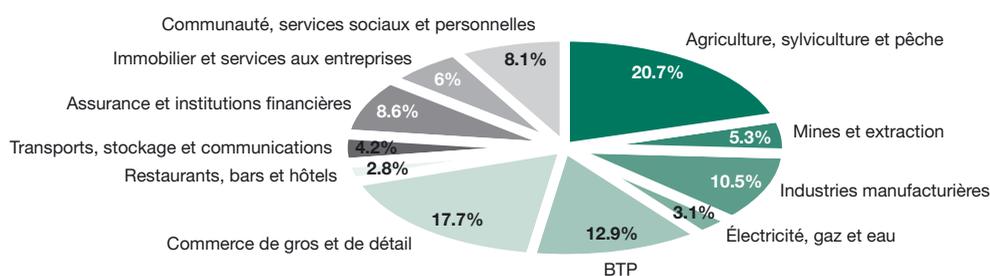
La croissance des industries manufacturières n'a été que de 3.4 pour cent en 2007, ralentie par des pénuries d'électricité et des coûts de transport renchérissés par la hausse des prix du pétrole. Dans certaines filières comme l'alimentation, les boissons et le tabac, la croissance s'est davantage accélérée en 2007.

2007 a été une bonne année pour le secteur de la construction, avec une croissance de 13.3 pour cent. L'immobilier individuel et professionnel a progressé, notamment la construction hôtelière, stimulée par les éventuelles retombées pour le tourisme zambien de la Coupe du monde de football 2010 en Afrique du sud. Toutefois, la demande sud-africaine en BTP (bâtiment et travaux publics) pose un problème de capacités de production, car un certain nombre d'entreprises zambiennes se sont engagées dans le pays voisin. On a aussi constaté des pénuries de matériaux de construction produits localement, comme le ciment et les pierres concassées. La pénurie de ciment devrait toutefois se résoudre en 2008 grâce à de nouveaux investissements productifs.

Les principaux moteurs de la croissance des services ont été le commerce de gros et le commerce de détail, qui ont contribué au PIB à hauteur de 17 pour cent en 2006. L'année 2007 a aussi été meilleure pour le tourisme, avec une hausse des arrivées de 6.4 pour cent. En 2008 et 2009, le secteur touristique devrait encore progresser grâce à l'amélioration des infrastructures et à un climat politique globalement stable.

En 2007, les dépenses publiques ont été inférieures aux prévisions budgétaires, notamment les dépenses

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Bureau central des statistiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326758864787>

en capital. Mais le faible taux d'exécution budgétaire déjà constaté en 2006 a entraîné l'année suivante une forte augmentation des investissements publics, de 41 pour cent, notamment pour la construction de routes. L'investissement privé a lui aussi augmenté, en particulier dans le secteur minier, provoquant une forte progression des importations de biens d'équipement. La demande a été essentiellement stimulée par un meilleur accès au crédit qui a facilité les investissements,

aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La chute de la consommation publique a été plus que compensée par la hausse de la consommation privée.

Les principaux obstacles qui menacent la croissance de 2008 et 2009 sont la menace d'une baisse de la productivité due à la forte prévalence du HIV/Sida en Zambie, les éventuelles pénuries d'énergie et notamment d'électricité, et une forte appréciation du kwacha

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courant)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	17.3	25.4	16.3	5.6	5.6	5.9	2.2	2.2
Publique	7.0	4.4	41.7	8.0	8.0	2.6	0.7	0.7
Privée	10.3	21.0	11.0	5.0	5.0	3.3	1.6	1.5
Consommation finale	93.1	65.8	2.0	3.7	2.6	1.4	2.5	1.7
Publique	12.7	20.3	-1.9	11.2	2.1	-0.4	2.1	0.4
Privée	80.3	45.5	3.6	0.8	2.9	1.8	0.4	1.3
Solde extérieur	-10.4	8.8				-1.4	1.6	2.5
Exportations	26.9	37.9	2.0	8.0	9.7	0.9	3.4	4.2
Importations	-37.2	-29.2	4.8	3.7	3.7	-2.3	-1.8	-1.8
Taux de croissance du PIB, en volume						5.8	6.3	6.4

Source : Données du Bureau central des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330300236504>

zambien (ZMK) en raison de la dépréciation du dollar américain. Les grèves de mineurs et les inondations du début de l'année 2008 risquent d'affecter la production, notamment agricole.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

En 2007, la politique budgétaire a été restrictive, avec des recettes en augmentation et des dépenses plus basses que prévu. Les recettes (sans les dons) ont représenté 16.8 pour cent du PIB, en raison de l'augmentation de l'impôt sur le revenu, notamment sur les profits des sociétés minières, et des recettes douanières gonflées par la hausse rapide des importations. Le recouvrement des impôts a dépassé

de 5 pour cent ses objectifs. Au chapitre des dépenses, l'investissement public a été inférieur aux prévisions, notamment pour les routes. Cela s'explique en partie par un retard de décaissement des donneurs, par l'approbation tardive du budget et par une certaine incertitude sur l'engagement des dépenses ministérielles suite aux réformes du secteur public. Au total, le budget s'est traduit par un déficit de 1.8 pour cent. Selon le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), la masse salariale de la fonction publique devrait dépasser 8 pour cent du PIB, avec une augmentation des effectifs dans l'éducation, la santé, l'agriculture, la justice et la police. Les recettes publiques devraient augmenter plus vite encore en 2008 et 2009, grâce à un meilleur recouvrement et à une politique et une administration fiscales améliorées. L'augmentation prévue des dépenses relève surtout de celle des investissements et de la réduction des arriérés.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	24.7	25.0	23.8	23.0	21.1	21.2	22.1
Recettes fiscales	17.4	17.4	17.5	17.0	16.4	16.3	17.1
Dons	6.6	7.0	5.5	5.6	4.3	4.5	4.6
Dépenses totales (et prêts nets)^a	29.4	30.9	26.6	25.6	23.6	23.2	23.9
Dépenses courantes	18.2	19.5	17.9	18.7	18.2	17.7	18.1
<i>Sans les intérêts</i>	<i>14.8</i>	<i>15.6</i>	<i>14.4</i>	<i>16.0</i>	<i>16.2</i>	<i>16.4</i>	<i>17.0</i>
Salaires	5.4	8.4	7.7	7.6	7.5	7.4	7.5
Paiements d'intérêts	3.4	3.9	3.5	2.7	2.1	1.2	1.1
Dépenses en capital	11.3	11.4	8.7	7.0	5.3	5.5	5.8
Solde primaire	-1.4	-2.1	0.6	0.0	-0.4	-0.8	-0.7
Solde global	-4.8	-6.0	-2.8	-2.6	-2.5	-2.0	-1.8

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et du ministère des Finances et du Développement économique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331558837250>

Au début de l'année 2008, après de longues négociations, le pays a augmenté l'impôt sur les sociétés minières de 25 à 30 pour cent et relevé le taux des royalties de 0.6 à 3 pour cent, la moyenne mondiale dans l'industrie d'extraction du cuivre. Un impôt variable sur les bénéfices et un impôt sur bénéfices exceptionnels ont par ailleurs été instaurés, tandis que les abattements annuels pour amortissements sont passés de 100 pour cent à 25 pour cent. La Zambie, qui n'a reçu que 26 millions de dollars (USD) des sociétés minières en 2007, attend 415 millions USD de recettes supplémentaires en 2008. Mais la baisse probable des cours du cuivre devrait toutefois limiter les gains espérés de ces augmentations fiscales. Outre le financement de dépenses plus importantes, les recettes supplémentaires pourraient permettre de réduire certaines taxes, comme la TVA et l'impôt sur le revenu des particuliers, afin de soutenir la demande privée et de rendre le système fiscal plus favorable aux pauvres.

Politique monétaire

Le taux de l'inflation s'est élevé jusqu'à 12.7 pour cent en mars 2007, en raison d'un excès de liquidités accumulées vers la fin 2006. Il a ensuite reculé de manière continue pour s'établir à une moyenne de 10.7 pour cent pour l'année 2007, entraîné par la chute de l'inflation hors produits alimentaires, qui est passée de 22.1 pour cent en février 2007 à 11.9 pour cent en décembre. La hausse des prix alimentaires à la

consommation ralentissait davantage encore dans le même temps, pour s'établir à 5.3 pour cent en moyenne 2007, bien que certains prix, comme celui du maïs, aient augmenté, dans le sillage des cours mondiaux.

En 2007, la banque centrale (*Bank of Zambia - BoZ*) a cherché à réduire la pression inflationniste en ralentissant le taux de croissance de la masse monétaire. Un autre facteur propice à la baisse de l'inflation a été l'appréciation du kwacha, qui est passé de 4 407 ZMK pour 1 USD fin 2006 à 3 850 ZMK fin 2007, ce qui a réduit la facture des importations. La hausse des prix du carburant a par ailleurs ralenti après avril 2007, et la politique budgétaire est restée neutre. Une hausse de l'inflation risque de se produire en 2008 avec celle des prix internationaux des carburants et des produits alimentaires, ou encore avec la hausse du tarif de l'énergie qui elle-même va entraîner une augmentation du tarif de l'eau et se traduire par des coûts de production plus élevés. Il faut aussi s'attendre à un effet à retardement du gonflement de la masse monétaire durant la seconde moitié de l'année 2007. Ce pronostic d'une hausse de l'inflation est répandu dans les milieux d'affaires.

Les taux d'intérêt ont été relativement stables en 2007, avec une augmentation du taux directeur de la BoZ de 11.1 pour cent en janvier à 13.5 pour cent en décembre. Le taux des bons du trésor a lui aussi augmenté au premier semestre avant de se stabiliser. En août, la BoZ a émis des obligations d'une maturité à

7, 10 et 15 ans. La BoZ entend ramener l'inflation à 5 pour cent d'ici à 2009. Dans cette perspective, elle cherche à étendre la gamme de ses instruments et à cibler les taux d'intérêt plutôt que la masse monétaire. Cette approche a inclus la conversion des créances de la BoZ sur l'État en titres négociables à la fin de l'année 2006, et le projet d'un marché secondaire pour les bons du trésor. Les taux prêteurs des banques commerciales sont pour leur part passés d'un taux pivot de 21 pour cent à 18.2 pour cent en 2007, suite au recul de l'inflation.

La BoZ poursuit sa politique de lissage des fluctuations du taux de change, sans chercher à en influencer le niveau général. En 2007, ces fluctuations ont été inférieures à celles de 2005 et 2006. Suite à la dépréciation du dollar contre toutes les grandes monnaies, le kwacha s'est apprécié face au billet vert mais il est resté relativement stable face aux autres devises comme l'euro et le rand. La hausse de 5.5 pour cent du taux de change effectif réel a aidé à contenir la pression inflationniste.

Le système financier s'améliore au fur et à mesure de la mise en place du plan de développement du secteur financier (FSDP). En octobre 2007, la BoZ a réduit les réserves obligatoires de 14 à 8 pour cent, ce qui a conduit à une baisse des taux prêteurs. Les taux d'intérêt sur l'épargne et les dépôts sont restés stables. Cette stabilité associée à une inflation en recul a davantage incité à l'épargne. Toutefois, l'écart entre les taux prêteurs et les taux d'épargne reste élevé, environ 13 pour cent. La banque Barclays de Zambie a fait passer le nombre de ses agences de 17 à 55 en 2007, en les implantant notamment dans des régions privées auparavant de banques commerciales. De manière générale, le secteur bancaire se porte bien ; il a montré de signes d'amélioration en 2007 avec un niveau suffisant de fonds propres, et en termes de qualité des actifs et de liquidités. Les bénéfices bancaires ont aussi progressé en 2007, mais la question des pénalités et du coût excessif des services bancaires fait débat.

La réduction de la dette intérieure et les taux d'intérêt en chute libre ont entraîné une augmentation du volume des prêts dans le secteur privé. Les prêts bancaires au

secteur privé ont augmenté de plus de 50 pour cent en 2007. Le secteur bancaire a aussi développé de nouveaux produits, comme les prêts immobiliers sur 20 ans, et le système national des paiements a été modernisé. La première banque d'information en matière de crédit deviendra par ailleurs complètement opérationnelle en 2008. Jusqu'à présent, les prêts défaillants ne sont rapportés que par la justice, et le consentement du consommateur est nécessaire pour que d'autres informations soient communiquées. En dépit de ces réformes, l'intermédiation financière est toujours peu élevée selon les standards régionaux, et les taux prêteurs restent élevés.

Position extérieure

Les exportations zambiennes sont largement dominées par le cuivre et les dérivés du cuivre, qui représentent quelque 70 pour cent du total des exportations (2007). Les autres produits d'exportation sont le sucre, le maïs, le coton, le tabac, les fleurs et les légumes. Les exportations non traditionnelles ont augmenté d'environ 26 pour cent en 2007. Les biens d'équipement (machines-outils et équipements mécaniques) ont représenté 24 pour cent du total des importations, suivis par les combustibles minéraux (12 pour cent) et les véhicules (10 pour cent). Sont également importés des machines électriques, du fer et de l'acier, les plastiques, les fertilisants, et une gamme de produits nécessaires à l'industrie minière. Ce sont les investissements accrus dans le secteur minier ces dernières années qui expliquent la hausse de plus de 30 pour cent des importations en 2007.

Pour les exportations comme les importations, la communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDAA) est le premier partenaire commercial de la Zambie. Vient ensuite l'Asie, qui a beaucoup augmenté sa participation ces dix dernières années. Quant au marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (Comesa), il représente environ 10 pour cent des échanges. Les échanges avec l'Union européenne ne sont pas équilibrés : de l'UE proviennent 18 pour cent des importations alors qu'elle n'absorbe que 10 pour cent des exportations. Il existe d'autre part un commerce informel important, par exemple avec

la République démocratique du Congo (RDC), notamment dans l'agriculture mais aussi dans les petites exploitations minières.

La Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDAA) et le Marché commun d'Afrique centrale et d'Afrique orientale (Comesa) s'orientent tous deux vers des unions douanières, et la participation de la Zambie à ces deux organismes en même temps peut s'avérer difficile à maintenir. Le pays est plus actif au sein de la CDAA dont elle a accueilli le sommet en 2007, mais le processus d'union douanière est plus avancé au sein du Comesa. Dans le débat sur cette double appartenance, la Zambie, siège du secrétariat permanent du Comesa, considère aussi les avantages qu'elle retire de cette présence.

Les négociations entre l'UE et la plupart des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) de l'Accord de partenariat économique de Cotonou n'ayant pas pu aboutir, la Zambie a signé fin 2007 un accord de partenariat économique (APE) provisoire, sans soumettre d'offre d'accès au marché (voir Encadré 1).

La Zambie n'impose que très peu de barrières commerciales non tarifaires. Dans l'ensemble, les importations ne sont restreintes que pour des raisons sanitaires, et les exportations de maïs doivent être autorisées pour des questions de sécurité alimentaire. Une taxe sur les exportations existe aussi pour les déchets métalliques, considérés comme un intrant essentiel pour les industries manufacturières.

Ces cinq dernières années, les services n'ont représenté que 10 pour cent environ des exportations. Ils ont en revanche représenté près de 25 pour cent des importations, pour moitié dans les secteurs du fret et des assurances. Le déficit du compte des services a globalement doublé entre 2006 et 2007, en raison de la place importante des transports dans les investissements miniers et les exportations. La Zambie est en train de développer une stratégie pour le commerce des services, notamment dans les secteurs des télécommunications et des finances.

Après avoir stagné entre 2004 et 2006, les investissements directs étrangers (IDE) ont presque

Encadré 1 - CDAA, Comesa et autres partenaires commerciaux

La zone de libre échange de la CDAA entrera pleinement en vigueur en 2008 ; 85 pour cent des biens de la région pourront ainsi circuler exempts de droits. Les tarifs douaniers maintenus pour certains biens sensibles seront abandonnés progressivement jusqu'en 2012. Le Comesa de son côté a conclu un accord sur des tarifs extérieurs communs, mais le classement des produits tels que les matières premières ou les produits transformés reste en suspens. Dans les deux régions, le partage des recettes douanières entre les pays membres n'est toujours pas bien défini. Pour un pays enclavé comme la Zambie, la question est d'importance, puisque la plupart de ses importations entrent et transitent par les pays voisins.

Les négociations liées aux accords de libre-échange avec l'UE semblent avoir retardé l'intégration régionale. La Zambie n'a pas soumis d'offre d'accès aux produits européens puisque la liste de produits qu'elle considère comme sensibles représente 24 pour cent de ses importations en provenance de l'UE, pour une proportion maximale de 20 pour cent. Elle ne bénéficie donc plus des préférences commerciales prévues par l'Accord de Cotonou. D'importantes pertes de recettes devraient s'ensuivre, même si le processus s'étalera sur une période d'environ 20 ans. La Zambie faisant partie des pays les moins développés (PMD), son accès au marché européen reste ouvert au nom du système de préférence « Tout sauf les armes » (TSA). Le TSA concerne la plupart des exportations zambiennes vers l'UE, mais avec des règles d'origine plus strictes.

doublé en 2007, notamment dans le secteur minier, où ils sont estimés à 1.2 milliard USD. L'emploi dans le secteur minier est passé d'environ 20 000 en 2000 à environ 62 600 en 2007. L'État détient indirectement 10 à 20 pour cent de toutes les mines traditionnelles, par l'intermédiaire de la *Zambia Consolidated Copper Mines (ZCCM) Investment Holdings*. Des investissements très importants sont engagés dans les nouvelles mines de cuivre et de cobalt. L'extraction d'uranium et de nickel se développe par ailleurs dans des régions où l'activité industrielle était très faible. Equinox, par exemple, développe le plus gros projet mondial de cuivre, la société *Lumwana Mining*, dans le nord-ouest ; les opérations doivent commencer en juin 2008. Ce projet implique une modernisation des infrastructures, notamment des routes, qui va profiter à toute la région. Dans la phase de sa construction, Lumwana a employé environ 15 000 personnes, mais le nombre de ses effectifs devrait retomber à un millier en régime d'exploitation. Autre projet d'importance, la fonderie de *Konkola Copper Mines* a engagé 375 millions USD d'investissements et ouvrira en été 2008, créant plus de 800 emplois. Sa production devrait s'élever à plus de 250 000 tonnes de cuivre raffiné par an, ce qui en fera la troisième plus grosse fonderie au monde.

La balance commerciale, nettement positive en 2006, s'est contractée en 2007, en raison notamment de l'augmentation des importations de biens et de services. Conjuguée à une hausse des sorties des revenus des facteurs, cette contraction a provoqué un solde négatif des comptes courants. Les réserves en devises ont toutefois atteint 1.1 milliard USD en décembre

2007, en augmentation de plus de 50 pour cent par rapport à 2006.

Après les remises de dettes accordées en 2005 et 2006 par le biais de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la dette de la Zambie est restée très faible. En 2007, la valeur actualisée nette de la dette publique extérieure ne représentait que 14 pour cent des exportations, contre 176 pour cent en 2004. Le pays évite les emprunts assortis de conditions non libérales, et il a proclamé son intention de limiter ses emprunts extérieurs au financement de projets générant de la croissance. La dette extérieure a augmenté de moins de 10 pour cent en 2007.

Le total des aides à la Zambie s'est élevé en 2007 à 556 millions USD, soit 4.9 pour cent du PIB. Vingt à 30 pour cent de ces aides sont décaissés sous la forme de soutien budgétaire de l'UE, de la Banque mondiale, de la Bafd et d'autres donateurs bilatéraux. Un cadre de surveillance conjoint, régi par un ensemble d'indicateurs communs, réduit les coûts administratifs mutuels. Selon un examen de l'aide réalisé en 2007, 70 pour cent des indicateurs de performances projetés ont été réalisés.

Tous les principaux donateurs se sont mis d'accord sur une stratégie commune d'assistance à la Zambie (*Joint Assistance Strategy for Zambia - JASZ*), signée en avril 2007. Ce programme fixe les priorités en matière de soutien et d'objectifs et cherche à mieux aligner les stratégies des donateurs sur les priorités, les objectifs et les systèmes définis dans le cinquième plan de

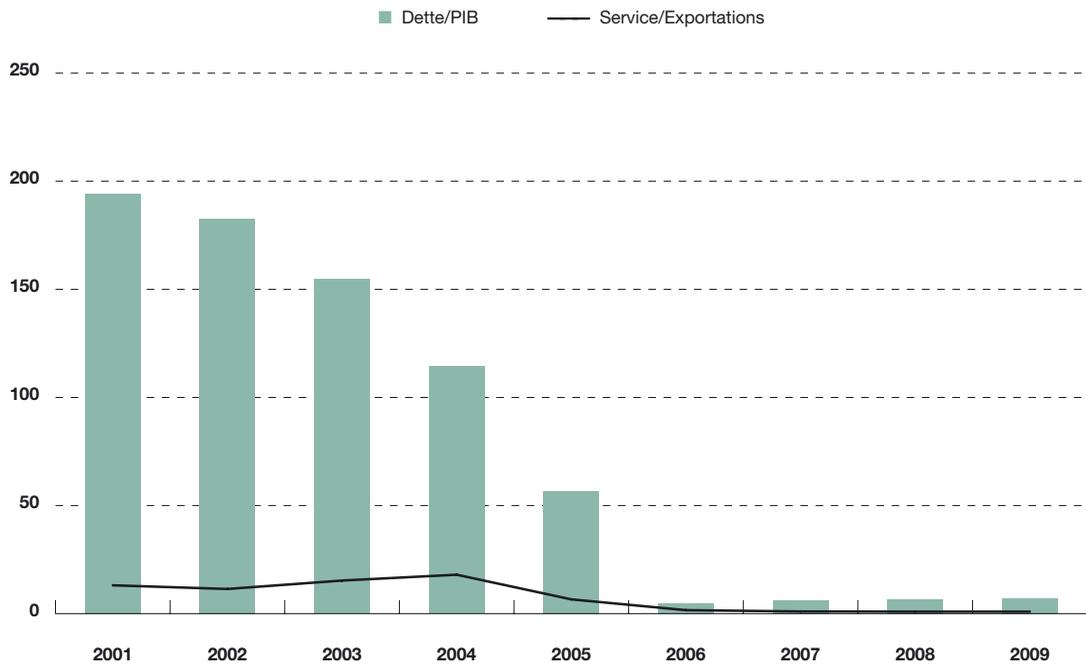
Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-3.1	-0.5	0.7	10.9	9.5	4.7	2.5
Exportations de biens (f.o.b.)	24.3	33.9	30.4	35.1	35.7	32.7	30.9
Importations de biens (f.o.b.)	27.4	34.4	29.7	24.2	26.1	28.0	28.4
Services	-6.6	-3.9	-2.7	-2.6	-4.9	0.0	0.0
Revenu des facteurs	-5.0	-6.4	-7.9	-8.7	-10.9	-9.4	-6.6
Transferts courants	1.4	0.5	1.5	2.1	2.3	2.0	1.9
Solde des comptes courants	-13.4	-10.3	-8.4	1.6	-3.9	-2.7	-2.2

Source : Données de la BoZ ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332555153854>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327873080317>

développement national (FNDDP). Conformément à la Déclaration de Paris, la JASZ a vocation à simplifier la gestion de l'aide, à améliorer sa prévisibilité et à réduire le coût des transactions. Cinq seulement des 16 signataires substitueront toutefois la JASZ à leurs propres stratégies nationales, les autres la prenant comme référence pour leurs programmes. Car si les donateurs conviennent que les bénéficiaires de l'aide ont besoin d'une visibilité de trois ans sur les versements effectifs pour pouvoir définir leur cadre de dépenses à moyen terme, peu de ces donateurs sont en mesure de garantir cette visibilité.

La Zambie reçoit aussi des dons et des crédits de la Chine, qui finance par exemple le projet d'un nouveau stade. D'autres ressources très importantes sont acheminées depuis l'étranger vers les ONG, subventionnées en partie par des donateurs institutionnels. Afin d'améliorer la transparence et d'éviter les doublons d'activités, les autorités envisagent de rendre obligatoire la publication des subventions et de demander aux ONG d'engager leur responsabilité

propre dans leurs activités. Ce projet rencontre des résistances ; les ONG prétendent notamment redouter une ingérence d'ordre politique.

Questions structurelles

Développements récents

Des réformes ambitieuses ont été engagées ces dernières années dans de nombreux domaines, en particulier dans la gestion du secteur public, le désengagement de l'État au bénéfice du secteur privé, et le développement du secteur financier. La constitution est elle aussi en révision, un test de la capacité des autorités à réformer.

L'objectif des réformes de la gestion du secteur public est de parvenir à établir le budget en fonction des résultats, avec une transparence et une responsabilité accrues, et de rendre les dépenses plus efficaces. Ainsi, l'administration des finances est-elle en train de

fusionner ses comptes pour une meilleure gestion de la trésorerie. Elle évitera ainsi d'avoir à déposer les allocations prévues pour les différents ministères dans des banques commerciales pendant la phase d'approvisionnement. Dans le même temps, le ministère des Finances et du Développement national (MoFNP) cherche à relever les taux du crédit destiné à couvrir les dépenses courantes. Sur un autre front, le calendrier budgétaire s'améliore. Le budget 2008 a ainsi été présenté une semaine avant la fin du mois de janvier, avec plus d'un mois d'avance par rapport à 2007. Les ministères ont été explicitement enjoins de préparer sans délai leurs projets d'investissements. Pour coordonner et installer ces changements, un ensemble de réformes du système de gestion des dépenses publiques et de comptabilité financière (le Pemfa) a été décidé, mais sa mise en oeuvre est lente (voir Encadré 2).

Même si une politique de décentralisation a été élaborée en 2004, le plan de sa mise en oeuvre (DIP) soumis au gouvernement en mars 2007 n'avait toujours pas été approuvé en fin d'année. Le DIP prévoit une

délégation des responsabilités et attribue des ressources financières et humaines aux différents échelons de l'administration. Il est donc politiquement sensible puisqu'il réduit les prérogatives politiques des ministères centraux. Les autorités semblent vouloir poursuivre, avant la mise en place de la décentralisation, un programme de qualification des personnels dans les 72 conseils de circonscription du pays¹. En raison du retard pris par le DIP, seule une petite partie des allocations budgétées au bénéfice des gouvernements locaux ont été affectées en 2007. À l'avenir, les fonds alloués aux conseils seront établis selon une formule qui prendra en compte l'existence des services, la population locale et les niveaux de pauvreté. Certains impôts vont aussi rentrer sous le contrôle direct des conseils, ce qui renforcera l'appropriation locale.

L'inadaptation des infrastructures est tenue par les autorités comme par le secteur privé pour l'un des principaux obstacles à la croissance et au développement. C'est une préoccupation partagée par l'opinion, selon une enquête auprès des ménages réalisée par le Bureau

Encadré 2 – Les réformes du Pemfa

Le Pemfa (*Public Expenditure Management and Financial Accountability*) est un programme complet de réformes de la gestion de la dette, de l'aide et des marchés publics. Bien que le Pemfa ait été lancé en juin 2005, il n'est entré en vigueur qu'à la mi-2006 et il progresse lentement. Il s'est concentré en 2007 sur la formation professionnelle et la passation des marchés, et sa mise en oeuvre devrait s'accélérer.

Le Pemfa s'appuie sur un outil essentiel, le système intégré de gestion financière IFMIS. Ce tableau de bord est destiné à renforcer la responsabilité, la transparence et la rentabilité des services publics en apportant en temps et en heure des informations exactes sur la gestion financière. Il améliore ainsi le contrôle centralisé et surveille les dépenses à tous niveaux. L'IFMIS devrait aussi renforcer les contrôles en interne et augmenter la capacité à évaluer l'efficacité des dépenses. Le système devait entrer en service sur huit sites pilotes au premier semestre 2008.

Le Pemfa rencontre de nombreuses difficultés : une structure salariale inadaptée pour un personnel astreint à des tâches supplémentaires, une rotation du personnel élevée, et une évaluation des performances encore problématique.

1. Les conseils de circonscription sont des entités juridiques ayant qualité de personne morale et soumises au droit commun. Ils sont composés de membres du parlement de la circonscription, de deux représentants des chefs traditionnels nommés par tous les chefs de la circonscription, et de tous les conseillers des partis politiques élus de la circonscription.

central des statistiques (CSO) en 2006. Toutes les catégories d'infrastructures sont concernées : transports, énergie, eau et assainissement, informations et télécommunications. Plusieurs projets de réhabilitation des routes, financés en grande partie par les aides, sont en cours. Mais la densité du réseau routier reste très faible et les principaux couloirs d'exportation souffrent de la surcharge des camions et de l'intensité du trafic. Les prix du carburant sont par ailleurs les plus élevés de la région, en raison de fortes taxes et de coûts de production élevés. La raffinerie Indeni est de plus victime d'interruptions épisodiques de sa production. Pour répondre à ces problèmes, les autorités envisagent de créer des réserves stratégiques.

Les prix de l'électricité sont très bas, bien en dessous des coûts de revient. Le seul producteur d'électricité est la compagnie semi-publique Zesco. En 2007, la production d'électricité n'a que peu augmenté, la réhabilitation des centrales étant en cours. Il y a eu dans ces conditions de fréquents délestages qui ont nui aux entreprises non minières et aux particuliers. De longues coupures d'électricité à échelle régionale ont lésé, début 2008, la production minière et manufacturière, et Zesco demande une hausse des tarifs de 60 pour cent pour pouvoir faire face aux dépenses de maintenance. Fin 2007, l'office de régulation de l'énergie (ERB) a approuvé des augmentations tarifaires de 26.8 pour cent pour les particuliers et de 1.3 pour cent pour les entreprises. D'autres augmentations ont été approuvées pour 2009 et 2010, mais elles n'entreront en vigueur que si les indicateurs de réalisation sont atteints. La masse salariale doit par exemple être ramenée de 49 pour cent à 30 pour cent du budget total de la compagnie d'ici à 2010. Zesco s'est aussi attaqué aux factures impayées, en installant 20 000 compteurs prépayés. 125 000 autres seront posés en 2008. Ces compteurs permettent un recouvrement plus facile des impayés, puisqu'une partie de l'argent déposé est automatiquement prélevé pour les remboursements correspondants. Les taux de recouvrement ont ainsi grimpé en flèche, passant de 65 pour cent à près de 100 pour cent en quelques mois seulement. Presque toute l'électricité zambienne est générée par d'importantes ressources hydroélectriques. Toutefois, la capacité de production n'a que peu augmenté ces 30

dernières années. Il est prévu d'augmenter d'environ 30 pour cent la capacité des centrales existantes au cours des 3 à 5 prochaines années. Pour aller encore au-delà, des projets de partenariat public-privé (PPP) avec des entreprises chinoises et indiennes sont parallèlement étudiés.

En Zambie, le secteur privé est composé de grandes entreprises, notamment dans le secteur minier, et des nombreuses petites et micro-entreprises du secteur informel. La part du secteur informel dans l'activité économique et l'emploi a progressé. Les principaux obstacles rencontrés par les milieux d'affaires sont une demande insuffisante, un accès limité au financement et son coût élevé, une pénurie de matières premières et le coût élevé des facteurs intermédiaires.

En 2007, les agences en charge du soutien au secteur privé ont fusionné au sein de l'agence de développement de la Zambie (ZDA). La ZDA s'occupe de la promotion des exportations et des investissements, de la privatisation et du développement des PME. Cette mutation impliquant une restructuration importante et de nouvelles méthodes de gestion, la nouvelle agence n'est devenue complètement opérationnelle que vers la fin 2007. L'impact de cette réforme ne sera donc mesurable qu'en 2008. Le conseil d'administration de la ZAD est composé de délégués des ministères, des institutions concernées et de représentants du secteur privé. L'agence concentre ses efforts sur les activités à forte valeur ajoutée. En 2007, les nouveaux investissements se sont orientés vers l'agro-alimentaire, les dérivés du cuivre, le conditionnement des pierres précieuses et le tourisme (notamment autour de Lusaka, du Copperbelt et de Livingstone). Les zones d'intérêt économique bénéficient de primes publiques spéciales, bien qu'elles soient développées par des sociétés privées. Fin 2007, plusieurs entreprises privées prévoient un plus large exploitation des moyens de production, et elles envisageaient d'augmenter leurs investissements. La ZDA a par ailleurs lancé un programme de promotion des partenariats en co-entreprise, qui a débouché sur un protocole d'entente entre un partenaire local et une société minière coréenne.

Un projet de soutien aux petites entreprises a été lancé en 2007 en coopération avec un certain nombre

de grandes sociétés minières et de la Société financière internationale (SFI). L'objectif est de valoriser les entreprises locales établies dans l'orbite de l'industrie minière, alors qu'actuellement les mines importent la plupart de leurs produits consommables, jusqu'aux bottes et aux vêtements de travail. Le soutien à ces entreprises passe par les labels de qualité et la mise au point de plans d'exploitation bancables. Le projet veut aussi stabiliser la demande tout en réduisant le coût des fournitures dont les mines ont besoin. Les transports étant coûteux et peu fiables, les exploitants miniers sont d'ailleurs obligés de se constituer des stocks importants.

Un programme de crédit pour l'émancipation économique des citoyens (*Citizens Economic Empowerment - CEE*) sera opérationnel en 2008. La mise de départ (70 milliards ZMK) sera levée avec le concours des institutions financières. Les entreprises bénéficiant de l'initiative CEE seront par ailleurs privilégiées dans les appels d'offres de marchés publics.

En 2007 et début 2008, le nombre de sociétés cotées à la bourse de Lusaka est passé à 17, avec l'inscription de la Banque de développement de Zambie, de l'*Investrust Bank* et de la *Copperbelt Energy Corporation*. La plupart des actions ont gagné en capital, ce qui a augmenté la capitalisation boursière calculée en dollars de 41 pour cent durant le premier semestre 2007. La bourse de Lusaka a annoncé des mesures pour instaurer un deuxième marché pour les plus petites entreprises.

Les problèmes environnementaux sont bien mentionnés dans le plan de développement national (FNNDP) mais, en pratique, on leur prête peu d'attention. Moins de 1 pour cent des dépenses publiques est alloué à la protection de l'environnement. La pollution de l'air et des eaux usées de l'exploitation minière a causé des bouleversements environnementaux majeurs dans la région du Copperbelt. Lors de la privatisation, les nouveaux investisseurs ont été écartés de toute responsabilité écologique pour les activités minières antérieures. Les technologies plus récentes utilisées par la plupart des sociétés transnationales ont certes permis de réduire les émissions de dioxyde de soufre et la

concentration en métal des terrils, mais l'industrie minière continue épisodiquement de polluer l'eau.

La ville de Kabwe, où étaient auparavant extraits et traités le plomb et le zinc, est considérée comme l'un des sites les plus pollués au monde. Ses activités minières ont cessé en 1994, mais les concentrations de poussières de plomb et d'autres métaux dans l'eau y sont extrêmement élevées, exposant les habitants au saturnisme. Des donateurs financent un programme de réhabilitation et de réimplantation dans la région.

Développement des compétences techniques et professionnelles

En 1996, le ministère des Sciences, des Technologies et de la Formation professionnelle (MSTVTV) a défini la politique d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP). Ce ministère subventionne un certain nombre d'organismes de formation publics, sans pour autant ignorer le rôle des organismes privés. Les donateurs ont financé la réhabilitation de nombreux établissements publics. Avec la création de conseils d'administration, les organismes de formation ont acquis un certain degré d'autonomie leur permettant de prendre des décisions plus rapidement. La participation de représentants du secteur privé à ces conseils a permis d'aligner les programmes de formation sur les besoins des employeurs. De nouveaux centres de formation privés ont vu le jour parallèlement.

L'ETFP est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation et du ministère des Sciences, des Technologies et de la Formation professionnelle. Depuis 2002, un programme d'investissement a été lancé pour poursuivre la réhabilitation des établissements de formation et améliorer leurs équipements et leurs ressources humaines. Les entreprises et l'administration se consultent régulièrement, ce qui permet au secteur privé de faire part de ses besoins en personnels diplômés dans des secteurs spécifiques. Les compétences techniques et la formation professionnelle sont une des priorités du plan national de développement. Les objectifs de l'ETFP sont : la mise au point de formations et de systèmes d'évaluation et de qualification adaptés aux demandes actuelles et futures du marché du travail ;

l'amélioration de la qualité des formations, le renforcement des compétences et des niveaux de qualification du personnel enseignant ; une présence accrue des femmes et des handicapés parmi les étudiants et les enseignants ; et la promotion de la formation à distance.

La Zambie compte 268 organismes de formation professionnelle. Seuls 37 d'entre eux sont qualifiés de « très bons » en termes de gestion, de personnel et d'équipement par la Régie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (Teveta). Le niveau de formation va de l'artisanat aux diplômes techniques. De nombreux établissements répondent aux standards internationaux; mais leur qualité est très variable : quand certains disposent d'équipements de pointe et accueillent un nombre d'étudiants restreint par professeur, d'autres essaient tant bien que mal de concilier qualité et frais de scolarité modestes. Du coup

les meilleurs sont surpeuplés et d'autres, avec les mêmes programmes, n'arrivent pas à recruter assez d'inscrits.

Selon une étude récente du MSTVT, près de 33 000 étudiants ont suivi une formation en 2004. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes dans toutes les catégories, sauf dans le génie civil, l'agriculture et l'horticulture. L'ingénierie et la construction ont été les filières les plus prisées, suivies par les affaires, le droit et l'informatique. L'étude révèle aussi que la plupart des étudiants étaient inscrits dans des organismes de formation privés (43 pour cent), suivi des organismes publics (33.5 pour cent) et des organismes gérés par les ONG (18 pour cent). En 2005, la Teveta a été créée pour contrôler le secteur de la formation. Les organismes de formation privés doivent s'enregistrer auprès de cette régie qui gère le contenu des programmes et le système des examens de l'ETFP (voir Encadré 3).

Encadré 3 – La Teveta

La création de la Teveta a renforcé la coopération entre les autorités et le secteur privé pour le développement des compétences. La Régie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (*Technical education, Vocational and Entrepreneurship Training Authority*) dispose d'un conseil de gouverneurs dans lequel sont représentées toutes les parties prenantes : syndicats, associations du secteur privé, instituts de recherche, organisations religieuses et gouvernement.

Une des fonctions de la Teveta est de définir les programmes de formation professionnelle en fonction des profils des emplois demandés sur le marché du travail. Autre importante prérogative, elle doit aussi garantir le respect des normes de qualité exigées des formations et s'en assurer. Les prestataires sont régulièrement inspectés, pour vérifier qu'ils respectent effectivement les normes minimales.

La troisième fonction essentielle de la Teveta est de gérer le fonds de la formation. En 2006, ce fonds s'élevait à 8.2 milliards ZMK, et il a atteint 14 milliards en 2007. Il finance la mise à niveau de la formation dans les zones prioritaires. Il subventionne aussi la préparation à de nouvelles qualifications comme celles demandées par les TIC, ainsi que les sessions de formation permanente organisées en étroite collaboration entre les employeurs et les organismes prestataires. Les PME et les entreprises du secteur informel ne sont pas oubliées. Pour les formations qui leur sont dédiées, les prestataires identifient les besoins pratiques et conçoivent des sessions courtes et flexibles pour améliorer avec effet immédiat les compétences de base, telles les notions commerciales utiles aux artisans et aux petits paysans. À ce jour, moins de la moitié des prestataires ont soumis des propositions pour bénéficier du fonds de la formation. Les critères de sélection sont il est vrai particulièrement stricts, car ils enjoignent les prestataires de soumettre des propositions précisant clairement les objectifs de résultats de la formation.

Certains établissements, en particulier ceux qui dispensent des niveaux de compétence élevés, ont tissé des relations privilégiées avec le secteur privé. Ce sont souvent les entreprises qui les démarchent, et, dans certaines filières, la chasse aux diplômés est acharnée. En revanche, les certifiés formés par des organismes de moindre niveau ont souvent du mal à trouver un emploi formel. Toutefois, la formation à la création d'entreprise, inscrite dans presque tous les programmes, a aidé beaucoup de personnes à démarrer leur propre activité.

Le financement public de l'ETFP a augmenté, à l'image du budget global. Les fonds publics sont destinés aux organismes de formation publics, mais les étudiants payent aussi des frais de scolarité. Des bourses sont accordées aux étudiants de certaines disciplines issus de groupes vulnérables. En 2004, une étude de suivi a révélé que la plupart des diplômés trouvaient un emploi après six mois de recherche. Le financement public et celui des donateurs étant limité, et les frais de scolarité ne couvrant qu'une partie des dépenses, certains organismes ont commencé à proposer des formations courtes et sur mesure aux entreprises ou aux particuliers. Ce type de formation génère des bénéfices pour les organismes prestataires, qui peuvent ensuite réinvestir dans des équipements.

Beaucoup des activités de l'ETFP, et en particulier le fonds de la Teveta, sont financés par des donateurs. Une taxe de formation professionnelle pour garantir un financement durable de l'ETFP est envisagée. Quelque 60 pour cent des entreprises, (notamment les plus grandes), soutiennent cette initiative.

Outre la question du financement, un certain nombre de difficultés se profilent à l'horizon. La Zambie souffre toujours d'un manque cruel de compétences professionnelles. Le pays a besoin de qualifications en ingénierie, notamment dans le secteur minier ; il manque aussi d'artisans exercés tels que maçons et plombiers. Les diplômés d'études commerciales, comme la comptabilité, commencent par contre à avoir des difficultés à trouver un emploi. La Chambre des mines prévoit de créer un centre d'excellence pour le secteur minier. Pour l'instant, les mines et quelques grosses entreprises offrent des formations internes et des bourses

d'études d'enseignement supérieur pour des disciplines confrontées à une grande pénurie de compétences, comme l'ingénierie et la géologie.

La qualité du personnel enseignant est un autre problème. En moyenne, plus de la moitié du personnel des organismes de formation sont des enseignants, et il y a une pénurie de professeurs qualifiés. De nombreux employés du secteur public ou travaillant dans les organismes de formation quittent leur poste pour rejoindre le secteur privé, notamment le secteur minier, où les salaires sont beaucoup plus élevés.

Contexte politique

Une conférence nationale constitutionnelle s'est ouverte en décembre 2007, malgré les appels au boycott lancés par des organisations de la société civile et le principal parti d'opposition, le Front patriotique (PF). Les délégués représentent le parlement, des groupes de la société civile, les leaders traditionnels et les organisations religieuses. Mais les organisations de femmes, des syndicats et des groupes religieux importants ont décliné l'invitation, prétextant que la majorité des délégués seraient des sympathisants du parti au pouvoir. Le PF s'est divisé sur la question ; certains de ses membres participent à la conférence tandis que d'autres la boycottent. Les sujets abordés vont des pouvoirs présidentiels (assez étendus actuellement) au système électoral, en passant par l'organisation du cycle budgétaire et la peine de mort. La conférence devrait se prolonger un an, et déposer un projet de constitution qui sera soumis à un référendum national. Le budget alloué à ce processus de révision de la constitution a été doublé pour 2009, ce qui témoigne de l'attention portée à son aboutissement.

Les efforts de lutte anti-corruption apparaissent insuffisants. Le rapport 2007 de *Transparency International* classe la Zambie à la 123^e position sur 179 pays, avec un score de 2.6. De même, le rapport 2007 de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale sur la compétitivité en Afrique (*African Competitiveness Report*) mentionne la corruption comme le principal obstacle pesant sur les affaires.

Le rapporteur général du budget 2006 a révélé que plus de 1.5 pour cent des dépenses publiques totales étaient entachées par des irrégularités de gestion : détournements de fonds, dépenses et approvisionnements non recensés, trop-perçus, dépenses anticonstitutionnelles.

Les efforts de la commission anti-corruption et de l'unité de répression de la corruption n'ont permis la condamnation que de quelques individus, et ce uniquement sous la pression de l'opinion publique. À cet égard, la plus grande liberté de la presse acquise ces dernières années a des répercussions positives. Il semblerait aussi que la commission anti-corruption focalise ses investigations sur l'administration précédente et que l'actuel président soit sélectif dans sa croisade contre les pots de vin. Toutefois, en février 2007, le chef de l'État a renvoyé le ministre des Sols et d'autres hauts fonctionnaires de ce ministère, accusés de corruption. Le pays participe plus activement à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), mais il n'y a pas encore adhéré à part entière.

ont un niveau scolaire supérieur aux plus jeunes de la génération suivante. Le taux de réussite dans l'enseignement secondaire a par ailleurs augmenté en 2007, notamment chez les filles. Selon le CDMT, les dépenses publiques pour l'éducation devraient passer de 15 pour cent des dépenses totales à 15.3 pour cent, et 5 000 professeurs seront recrutés en moyenne chaque année.

La prévalence au sida chez les adultes semble avoir atteint un palier, à environ 17 pour cent de la population. La prévalence est plus forte dans les zones urbaines, mais elle semble s'y être stabilisée, contrairement aux zones rurales où elle continue d'augmenter. Les femmes, notamment les jeunes filles, ont un taux d'infection plus élevé. La prévalence chez les filles de 15-19 ans semble toutefois régresser, bien que partant d'un niveau très élevé, ce qui témoignerait d'un changement des comportements². Il reste néanmoins difficile de demander aux maris de se prêter à un dépistage, et les femmes doivent souvent dissimuler leur état pour éviter l'exclusion. La progression du HIV/Sida est en partie liée aux violences domestiques, elles-mêmes en étroite relation avec la faible émancipation et au bas niveau économique des femmes. Le nombre de personnes suivant une thérapie antirétrovirale est passé de 10 000 en 2004 à 137 000 en 2007. Malgré la prise de conscience générale de la pandémie de HIV/Sida, la maladie ne ressort pas beaucoup dans les débats publics. La Zambie a fait quelques pas sur la bonne voie en la prenant en compte dans ses politiques publiques, avec par exemple la soumission aux institutions financières d'un programme sectoriel consacré à l'épidémie.

La forte prévalence du sida a des retombées économiques et sociales énormes. Le nombre d'orphelins dépasse le million, et le HIV/Sida en est responsable pour les deux tiers. D'ici à 2010, la maladie pourrait réduire l'espérance de vie de huit ans. La pression est forte sur l'ensemble du système de santé, et le taux de mortalité infantile, qui avait commencé à s'améliorer, empire désormais. La baisse du nombre des formateurs agronomes de terrain risque de faire baisser la

Contexte social et développement des ressources humaines

Le niveau de pauvreté est tombé de 68 pour cent en 2004 à 64 pour cent en 2006. On estime qu'au moins 10 pour cent de la population n'a que peu ou aucune capacité de production et qu'elle restera ainsi longtemps prisonnière d'une pauvreté chronique. Parmi ces plus défavorisés se trouvent les handicapés et les groupes touchés par le HIV/Sida. On estime à 75 000 le nombre des enfants des rues.

L'enseignement primaire est le secteur dans lequel la Zambie paraît la plus à même d'atteindre les OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement). Le taux net de scolarisation y est en effet de plus de 90 pour cent, et la parité garçons-filles est respectée. Ce rebond met fin à un long déclin de l'éducation qui fait que les individus âgés d'une quarantaine d'années

2. Les dernières études sur le sujet datent de 2002 ; les estimations actuelles diffèrent donc quelque peu selon les sources. Seulement 14 pour cent de la population s'est prêtée à un dépistage.

productivité des petites exploitations agricoles, même quand elles ne sont pas directement frappées par le sida.

Le plan de développement national stipule que les droits et les besoins des personnes handicapées doivent être protégés par la loi et figurer dans les programmes de développement à tous les échelons de la société. Mais les handicapés sont rarement représentés lors des prises de décision, et il n'existe qu'un seul centre de réhabilitation professionnelle, avec 150 étudiants au total et qui manque de moyens. Les handicapés ont par ailleurs rarement accès aux programmes de soutien des ministères autres que celui du Développement communautaire et des Services sociaux. Il faudrait que tous les ministères intègrent le handicap dans leur cahier des charges.

Les secteurs avec la plus forte croissance (le secteur minier, le bâtiment, les services financiers et le tourisme) n'emploient guère que un à deux pour cent des travailleurs respectivement. La grande majorité de la population active travaille à son compte (55 pour cent) ou exerce des tâches familiales non rémunérées (26 pour cent). Les emplois formels du secteur privé ne représentent que 9 pour cent de la population active (qui compte environ 4 millions de personnes), et les fonctionnaires 6 pour cent. Il semble que l'emploi dans le secteur formel ait légèrement reculé entre 2004 et 2006. Même dans les zones urbaines, l'emploi informel représente 75 pour cent de l'emploi total. Ce taux est toutefois inférieur à Lusaka et dans le Copperbelt, où il est d'environ 50 pour cent.

Troisième Partie



Annexe statistique



Liste des tableaux

Note méthodologique

Tableau 1	Indicateurs de base, 2007
Tableau 2	Taux de croissance du PIB en volume, 1999-2009
Tableau 3	Composition de la demande et taux de croissance, 2006-09
Tableau 4	Tableau des opérations financières de l'État, 2006-09
Tableau 5	Indicateurs monétaires
Tableau 6	Comptes courants, 2006-09
Tableau 7	Exportations, 2006
Tableau 8	Diversification et compétitivité
Tableau 9	Prix internationaux des exportations, 2001-07
Tableau 10	Investissements directs étrangers, 2001-06
Tableau 11	Flux d'aide, 2001-06
Tableau 12	Indicateurs de la dette extérieure
Tableau 13	Indicateurs démographiques
Tableau 14	Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu
Tableau 15	Accès aux services
Tableau 16	Indicateurs de santé de base
Tableau 17	Maladies principales
Tableau 18	Indicateurs d'éducation de base
Tableau 19	Scolarisation
Tableau 20	Emploi et remises
Tableau 21	Indice de perception de la corruption
Tableau 22	Troubles politiques
Tableau 23	Assouplissement du régime
Tableau 24	Durcissement du régime

Note méthodologique

L'agrégat Afrique, quand reporté, n'inclut pas les pays dont les données ne sont pas disponibles.

Tableaux 1 à 6

Les chiffres concernant certains pays sont reportés sur la base de l'exercice budgétaire. Cette particularité est alors explicitement indiquée. Pour l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, l'Ouganda et la Tanzanie, les statistiques correspondent à une période allant de juillet à juin, avec juin se reportant à l'année de référence. Pour l'Afrique du Sud et le Botswana, l'exercice budgétaire 2006 va d'avril 2006 à mars 2007.

Tableau 7 : Exportations, 2006

Ce tableau est établi d'après les exportations désagrégées au niveau des codes à 6 chiffres de la classification type pour le commerce international (selon HS2002).

Tableau 8 : Diversification et compétitivité

L'indicateur de diversification mesure le degré de diversification des exportations. Il est construit comme l'inverse d'un indice d'Herfindahl, à partir des exportations désagrégées au niveau des codes à 4 chiffres de la Classification type pour le commerce international (selon HS2002). Plus il est élevé, plus les exportations du pays considéré sont diversifiées. L'indicateur de compétitivité comporte deux dimensions : l'effet sectoriel et l'effet compétitivité globale. Afin de les calculer, la croissance des exportations est décomposée en trois éléments. Le premier (qui ne figure pas dans le tableau) est le taux de croissance de l'ensemble des échanges internationaux sur la période de référence (2002-06). Le second, l'effet sectoriel, mesure pour chaque pays la contribution à la croissance des exportations de la dynamique des marchés sectoriels sur lesquels ce pays vend ses produits (dans l'hypothèse où sa part dans ces différents marchés est constante). Il s'agit simplement d'une moyenne pondérée des écarts entre les taux de croissance des exportations sectorielles (à

l'échelle mondiale) et la croissance totale des échanges internationaux, les pondérations représentant les parts des produits correspondants dans le total des exportations du pays. L'effet compétitivité est le solde (croissance des exportations moins croissance mondiale et effet sectoriel). Il mesure la contribution de l'évolution des parts des marchés sectoriels à la croissance des exportations du pays.

Tableau 10 – Investissement direct étranger, 2001-06

L'indice des entrées potentielles d'IDE de la CNUCED repose sur douze variables économiques et structurelles mesurées par leurs résultats respectifs sur une échelle allant de 0 à 1 (données brutes disponibles sur : www.unctad.org/wir). Il s'agit de la moyenne non pondérée des résultats obtenus pour : le PIB par habitant ; le taux de croissance du PIB ; la part des exportations dans le PIB ; les infrastructures de télécommunication (nombre moyen de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 1 000 habitants) ; la consommation d'énergie commerciale par habitant ; la part des dépenses de recherche-développement dans le revenu national brut ; la proportion d'étudiants du supérieur dans la population ; le risque-pays ; la part des exportations de produits provenant de ressources naturelles dans le total mondial ; la part des exportations de services dans le marché mondial ; la part des importations de pièces et de composants pour les secteurs de l'automobile et de l'électronique dans le total mondial ; la part des entrées d'IDE dans le total mondial (source : CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2007*).

Tableau 11 : Flux d'aide, 2001-06

Pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission Européenne.

Tableau 13 : Indicateurs démographiques

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants de moins d'un an en une année.

Taux de fécondité total : nombre moyen d'enfants par femme.

Mortalité des moins de 5 ans : probabilité de décès d'enfants avant l'âge de 5 ans.

Tableau 14 : Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

Seuil national de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à la valeur de la consommation nécessaire pour assurer un niveau minimum de subsistance.

Seuil international de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à un niveau de revenu ou de consommation d'un dollar ou de deux dollars par jour.

Coefficient de Gini : indice mesurant l'inégalité de la distribution des revenus ou des dépenses de consommation. L'égalité parfaite correspond à un coefficient de Gini de zéro, et l'inégalité maximale se traduit par un coefficient de Gini de 100.

Part de la consommation : part de la consommation totale d'un décile de la population classée par niveau de consommation.

Tableau 15 – Accès aux services

La couverture de l'assainissement correspond au pourcentage de la population ayant accès à des technologies d'assainissement améliorées (raccordement à un égout public, raccordement à une fosse septique, latrines à chasse d'eau, latrines à fosse simple ou latrines améliorées à fosse auto-ventilée). La couverture de l'approvisionnement en eau correspond au pourcentage de la population ayant accès à une alimentation en eau améliorée (raccordement à domicile, bornes-fontaines publiques, trous de sondage, puits protégés, sources protégées ou collecte de l'eau de pluie).

Tableau 16 : Indicateurs de santé de base

Espérance de vie à la naissance : nombre moyen d'années qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance.

Espérance de vie à la naissance avec incidence du sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance, en particulier les caractéristiques de l'épidémie de sida.

Espérance de vie à la naissance sans incidence du sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre dans l'hypothèse de l'absence du sida au cours de sa vie.

Prévalence de la malnutrition : proportion de la population dont la ration alimentaire est insuffisante pour couvrir en permanence ses besoins.

Nourriture disponible : nutrition disponible pour la consommation humaine, exprimée en kilocalories par personne et par jour. A noter que l'apport journalier recommandé pour une vie active en bonne santé s'élève à 2 100 calories.

Dépenses totales de santé, part publique : part calculée en définissant les dépenses publiques de santé comme étant les dépenses courantes et d'investissement des collectivités territoriales, régimes sociaux obligatoires, fonds extrabudgétaires destinés à la fourniture de services de santé ou au financement de ces services, et aides et prêts des organismes internationaux, d'autres autorités nationales et des banques commerciales.

Dépenses totales de santé, part privée : part calculée en définissant les dépenses de santé privées comme étant celles des régimes d'assurance privés et dispositifs d'assurance médicale, services fournis ou financés par les entreprises, investissements des organisations non gouvernementales et organismes sans but lucratif ciblant principalement les ménages, débours et autres systèmes

à financement privé non classés dans d'autres catégories, notamment les dépenses d'investissement.

Tableau 17 : Maladies principales

Personnes contaminées par le VIH/sida : nombre estimé d'individus infectés par le VIH, ayant développé ou non les symptômes du sida.

Prévalence du VIH/sida chez l'adulte : pourcentage estimé de la population adulte (15-49 ans) atteinte du VIH/sida.

Cas révélés de paludisme : cas de paludisme répertoriés par les différents systèmes locaux de dépistage et de notification. En raison de la diversité des sources et d'un probable sous-estimation, ces chiffres doivent être considérés avec prudence. Cas de rougeole : nombre de nouveaux cas de rougeole signalés pendant l'année de référence.

MCV : vaccin contre la rougeole.

DTP3 : troisième dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Tableau 19 : Scolarisation

Taux de scolarisation brut : population inscrite dans un cycle d'enseignement donné, quel que soit son âge, en pourcentage des élèves inscrits dans ce cycle et ayant l'âge correspondant officiellement à ce niveau.

Taux de scolarisation net : population d'âge scolaire inscrite dans un cycle d'enseignement donné, en pourcentage de la population totale inscrite à ce niveau.

Tableau 20 : Emploi et remises

Taux de participation : mesure la part de la population d'âge actif d'un pays participant activement au marché du travail, soit par son travail, soit par une recherche d'emploi. Indique la taille relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Chômage total : part de la main-d'œuvre sans emploi et à la recherche active d'un travail.

Taux d'inactivité : pourcentage de la population qui ne travaille pas ou qui ne recherche pas de travail (qui ne fait donc pas partie de la population active).

Tableau 21 : Indice de perception de la corruption, 2001-07

L'indice de perception de la corruption est un indicateur composite, établi à partir d'enquêtes de perception dans les milieux des affaires et d'évaluations effectuées par différents analystes pays. Méthodologie et analyse des propriétés des indicateurs disponibles sur le site de Transparency international: http://www.transparency.org/policy_and_research/surveys_indices/cpi/2007/methodology

Tableaux 22 à 24 : Indicateurs politiques

Les indicateurs politiques ont été établis d'après la revue hebdomadaire *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, selon une méthodologie initialement proposée par Dessus, Lafay et Morrisson¹. Les informations qualitatives provenant de cette revue ont été codifiées sous forme de variables dichotomiques (0 : non-occurrence d'un événement, 1 : occurrence) ou d'indicateurs à 4 valeurs (0 : nonoccurrence, 1 : occurrence faible, 2 : occurrence moyenne et 3 : occurrence forte). Ces éléments ont servi à constituer trois indices politiques principaux : un indice de troubles politiques, un indice de l'assouplissement du régime et un indice de durcissement du régime.

Tableau 22 : Troubles politiques

• Grèves

0 = absence,

1 = 1 grève ou nombre de grévistes inférieur à 1 000 (inclus),

2 = 2 grèves ou nombre de grévistes compris entre 1 000 et 5 000 (inclus),

3 = 3 grèves ou nombre de grévistes strictement supérieur à 5 000.

1. Dessus, S., D. Lafay et C. Morrisson (1994), "A Politico-economic Model for Stabilisation in Africa", *Journal of African Economies*.

• **Troubles et violences (nombre de morts et de blessés)**

Morts

- 0 = absence,
1 = entre 1 et 10 (non inclus),
2 = entre 10 et 100 (non inclus),
3 = plus de 100.

Blessés

- 0 = absence,
1 = entre 1 et 50 (non inclus), ou si le nombre de morts est compris entre 1 et 10,
2 = entre 50 et 500 (non inclus), ou si le nombre de morts est compris entre 10 et 100,
3 = plus de 500, ou si le nombre de morts est supérieur à 100.

• **Manifestations**

- 0 = absence,
1 = 1 manifestation ou nombre de grévistes inférieur à 5 000 (non inclus),
2 = 2 manifestations ou nombre de grévistes compris entre 5 000 et 10 000 (non inclus),
3 = 3 manifestations ou nombre de grévistes supérieur à 10 000.

• **Coup d'État et tentative de coup d'État.**

Tableau 23 : Assouplissement du régime

- **Levée de l'état d'urgence**
- **Libération de prisonniers politiques**
- **Mesures en faveur des droits de l'homme**
- **Mesures d'assainissement (lutte contre la corruption...)**
- **Abandon des poursuites politiques, réhabilitation, retour d'exil**
- **Ouverture politique (avancées sur le plan démocratique)**

1 = discussion avec l'opposition,
2 = accès de l'opposition au pouvoir,

3 = ouverture du régime aux élections.

• **Levée de l'interdiction des grèves ou des manifestations**

• **Levée de l'interdiction de la presse ou des débats politiques**

Tableau 24 : Durcissement du régime

• **État d'urgence**

• **Arrestations, incarcérations**

- 0 = absence,
1 = entre 1 et 10 (non inclus),
2 = entre 10 et 100 (non inclus),
3 = plus de 100.

• **Moyens supplémentaires pour la police, propagande ou censure**

• **Durcissement du climat politique (expulsions, limogeages, couvre-feu, dissolution de partis...)**

• **Violences policières (nombre de morts et de blessés)**

Morts

- 0 = absence,
1 = entre 1 et 10 (non inclus),
2 = entre 10 et 100 (non inclus),
3 = nombre supérieur ou égal à 100.

Blessés

- 0 = absence,
1 = entre 1 et 50 (non inclus),
2 = entre 50 et 500 (non inclus),
3 = nombre supérieur ou égal à 500.

• **Procès, exécutions**

• **Interdiction des grèves et des manifestations**

• **Interdiction de la presse ou des débats publics**

• **Fermeture d'écoles**

• **Manifestations forcées**

Une analyse en composantes principales a été effectuée de façon à donner à chaque variable qualitative un poids pertinent dans l'indicateur synthétique. Les poids obtenus sont reportés dans les tableaux suivants.

Pondération des indicateurs dans « Troubles politiques »

	Poids
Grèves	0.286
Morts	0.950
Blessés	0.958
Manifestations	0.543
Coup d'État et tentative de coup d'État	0.059

Pondération des indicateurs dans « Assouplissement du régime »

	Poids
Levée de l'état d'urgence	0.282
Libération de prisonniers politiques	0.709
Mesures en faveur des droits de l'homme	0.373
Mesures d'assainissement	0.089
Abandon de poursuites	0.502
Ouverture politique	0.373
Levée de l'interdiction des grèves	0.323
Levée de l'interdiction de débats publics	0.522

Pondération des indicateurs dans « Durcissement du régime »

	Poids
État d'urgence	0.631
Violences policières : Morts	0.261
Blessés	0.423
Arrestations	0.402
Moyens supplémentaires pour la police	0.603
Durcissement du climat politique	0.253
Procès, exécutions	0.583
Interdiction de grèves	0.383
Interdiction de manifestations	0.292
Fermeture d'écoles	0.092

Tableaux



Tableau 1 - Indicateurs de Base, 2007

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop / km ²)	Produit Interieur Brut à prix constants (2000) (millions USD)	PIB par habitant à prix constants (2000) (USD)	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 1999-2007)
Afrique du Sud	48 577	1 221	40	177 659	3 657	4.0
Algérie	33 858	2 382	14	72 923	2 154	3.8
Angola	17 024	1 247	14	21 214	1 246	10.8
Bénin	9 033	115	81	3 118	345	4.3
Botswana*	1 882	582	3	8 353	4 439	5.8
Burkina Faso	14 784	274	54	3 959	268	5.6
Burundi	8 508	28	327	860	101	2.0
Cameroun	18 549	476	40	11 911	642	3.7
Cape Vert	530	4	132	850	1 602	7.0
Comoros	839	2	375	237	282	2.2
Congo	3 768	342	11	4 146	1 100	3.4
Congo, Rép. Dém.	62 636	2 345	28	5 842	93	2.3
Côte d'Ivoire	19 262	322	61	10 662	554	0.0
Djibouti	833	23	36	701	841	3.0
Égypte *	75 498	1 001	75	135 984	1 801	4.9
Érythrée	4 851	118	48	803	166	1.2
Éthiopie*	83 099	1 104	83	11 681	141	5.8
Gabon	1 331	268	5	5 896	4 431	0.5
Gambie	1 709	11	171	579	339	5.0
Ghana	23 478	239	103	7 182	306	5.1
Guinée	9 370	246	38	3 747	400	2.9
Guinée Bissau	1 695	36	61	221	131	2.0
Guinée équatoriale	507	28	18	4 843	9 543	21.7
Kenya	37 538	593	63	17 122	456	3.8
Lesotho	2 008	30	66	1 104	550	3.2
Liberia	3 750	111	39	488	130	5.3
Libye	6 160	1 760	4	51 512	8 362	4.5

Tableau 1 - Indicateurs de Base, 2007 (suite)

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop / km ²)	Produit Intérieur Brut à prix constants (2000) (millions USD)	PIB par habitant à prix constants (2000) (USD)	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 1999-2007)
Madagascar	19 683	587	34	4 845	246	3.8
Malawi	13 925	118	148	2 197	158	3.1
Mali	12 337	1 240	10	3 968	322	4.9
Maroc	31 224	711	44	51 947	1 664	4.1
Maurice	1 262	2	618	5 866	4 649	4.1
Mauritanie	3 124	1 026	3	1 501	480	4.7
Mozambique	21 397	802	27	7 450	348	7.7
Namibie	2 074	824	3	4 659	2 246	4.3
Niger	14 226	1 267	11	2 374	167	3.9
Nigeria	148 093	924	163	66 014	446	4.9
Ouganda*	30 884	241	157	8 441	273	5.8
Rép. Centrafricaine	4 343	623	7	990	228	1.0
Rwanda	9 725	26	50	2 572	264	5.6
São Tomé et Príncipe	158	1	164	66	421	4.7
Sénégal	12 379	197	63	6 147	497	4.2
Seychelles	87	0.455	190	632	7 300	1.0
Sierra Leone	5 866	72	82	1 392	237	8.9
Somalie	8 699	638	14
Soudan	38 560	2 506	16	21 029	545	7.4
Swaziland	1 141	17	66	1 626	1 424	2.5
Tanzanie	40 454	945	46	16 284	403	6.5
Tchad	10 781	1 284	9	2 761	256	8.3
Togo	6 585	57	122	1 433	218	1.3
Tunisie	10 327	164	63	27 118	2 626	5.0
Zambie	11 922	753	16	4 594	385	4.6
Zimbabwe	13 349	391	34	5 524	414	-5.4
Afrique	963 680	30 323	32	817 577	848	4.7

Note : * Année fiscale Juillet (n-1)/Juin (n) ** Année fiscale Avril (n)/ Mars (n+1)

Sources : Population: Nations Unies, Division de la population, Département des Affaires économiques et sociales, *World Population Prospects, The 2006 Revision*.
Superficie : *African Development Indicators*, *Banque Mondiale*.
Département des Statistiques de l'AfDB; autorités nationales variées et *Perspectives économiques mondiales* du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332672761875>

Tableau 2 - Taux de croissance du PIB en volume, 1999-2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Afrique du Sud	2.4	4.2	2.7	3.7	3.1	4.9	5.0	5.4	4.9	4.0	4.9
Algérie	3.2	2.2	2.1	4.7	6.9	5.2	5.1	2.0	3.2	4.8	4.8
Angola	3.2	3.0	3.1	14.5	3.3	11.2	20.6	18.6	19.8	11.5	5.1
Bénin	5.3	4.9	6.2	4.4	3.9	3.1	2.9	3.8	4.2	4.9	5.3
Botswana*	7.1	7.3	9.1	1.7	9.6	3.1	9.2	-0.8	6.0	5.3	5.2
Burkina Faso	6.2	1.9	7.1	5.4	8.0	4.6	7.1	6.1	4.3	4.7	5.8
Burundi	-1.0	-0.9	2.1	4.4	-1.2	4.8	0.9	5.1	3.6	5.8	5.6
Cameroun	4.1	4.2	4.5	4.0	4.0	3.7	2.3	3.2	3.6	4.8	4.6
Cape Vert	11.9	7.3	6.1	5.3	4.7	4.4	5.8	10.8	6.6	7.6	7.0
Comoros	1.9	1.4	3.3	4.1	2.5	-0.2	4.2	1.2	1.0	4.5	4.5
Congo	-2.7	7.6	3.8	4.6	0.8	3.6	7.7	6.2	-0.7	6.4	6.4
Congo, Rép. Dém.	-4.3	-6.9	-2.1	3.5	5.8	6.6	6.5	5.1	6.2	6.6	7.1
Côte d'Ivoire	1.6	-3.7	0.0	-1.4	-1.6	1.8	1.2	0.9	1.6	2.8	3.8
Djibouti	3.0	0.5	2.0	2.6	3.2	3.0	3.2	4.8	4.8	5.6	5.6
Égypte *	6.1	5.4	3.5	3.2	3.2	4.1	4.5	6.8	7.1	6.8	6.7
Érythrée	0.0	-13.1	9.2	0.6	3.9	2.0	4.8	2.0	1.3	1.3	1.1
Éthiopie*	6.0	5.9	7.7	1.2	-3.5	12.3	8.7	5.4	8.2	7.5	7.4
Gabon	-8.9	-1.9	2.1	-0.3	2.5	1.4	3.0	1.2	5.5	4.2	4.1
Gambie	6.4	5.5	5.8	-3.2	6.9	5.1	5.0	6.5	7.0	6.0	6.0
Ghana	4.4	3.7	4.2	4.5	5.2	5.6	5.9	6.2	6.0	6.0	6.3
Guinée	4.5	2.9	3.8	4.2	1.2	2.7	3.3	2.2	1.5	5.0	5.0
Guinée Bissau	7.6	7.5	0.2	-7.1	-0.6	2.2	3.2	2.7	2.5	2.1	2.2
Guinée équatoriale	23.2	13.1	67.8	20.4	14.4	32.7	8.8	5.3	9.8	5.8	4.1
Kenya	2.1	0.5	4.5	0.5	2.9	5.1	5.7	6.1	6.6	4.0	6.5
Lesotho	0.2	2.6	1.8	2.9	2.7	4.0	2.9	7.2	4.9	5.2	5.4
Libye	1.1	3.4	5.9	1.4	5.9	5.0	6.3	5.2	6.8	8.0	7.8

Tableau 2 - Taux de croissance du PIB en volume, 1999-2009 (suite)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Madagascar	4.7	4.7	6.0	-12.7	9.8	5.3	4.6	5.0	6.3	6.5	6.7
Malawi	5.7	0.8	-4.1	1.9	4.2	5.0	2.3	7.9	6.8	5.1	5.5
Mali	5.0	-3.3	12.0	4.2	7.6	2.3	6.1	5.3	4.2	4.7	4.8
Maroc	0.5	1.8	7.6	3.3	6.1	5.2	2.4	8.0	2.2	6.0	6.1
Maurice	2.6	9.0	2.6	1.9	4.3	5.8	1.2	3.9	5.6	5.0	4.9
Mauritanie	6.7	1.8	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	11.7	2.0	5.0	5.0
Mozambique	7.5	1.9	13.1	8.2	7.9	7.5	8.4	8.0	7.2	7.0	6.8
Namibie	3.4	3.5	2.4	6.7	3.5	6.6	4.8	4.1	3.8	4.4	3.3
Niger	1.0	-2.6	7.4	5.3	7.7	-0.8	7.2	4.8	5.0	4.7	4.5
Nigeria	1.5	5.4	3.1	1.5	10.7	6.0	7.2	5.6	3.2	6.2	6.1
Ouganda*	8.2	5.4	4.9	6.4	4.4	5.4	6.8	5.1	6.0	6.2	6.3
Rép. Centrafricaine	3.6	1.8	0.3	-0.6	-7.6	1.3	2.2	4.1	4.0	4.0	4.5
Rwanda	7.6	6.0	6.7	9.4	0.9	4.0	6.0	5.3	4.9	4.0	5.6
São Tomé et Príncipe	2.5	3.0	4.0	4.1	4.0	3.8	6.0	8.0	7.0	6.0	6.0
Sénégal	6.3	3.2	4.6	0.7	6.7	5.8	5.3	2.1	2.8	4.9	4.6
Seychelles	1.9	4.3	-2.3	1.2	-5.9	-2.9	1.2	5.3	6.1	5.9	4.2
Sierra Leone	-8.1	3.8	18.2	27.4	9.5	7.4	7.3	7.4	7.4	6.5	6.5
Somalie
Soudan	3.1	8.4	6.2	5.4	7.1	5.1	8.6	11.8	11.2	10.7	11.0
Swaziland	3.5	2.6	1.6	2.9	2.9	2.1	2.3	2.1	2.1	1.0	1.0
Tanzanie	4.8	4.9	6.0	7.2	6.9	7.8	7.4	6.7	6.6	6.5	6.7
Tchad	-0.5	-0.5	11.5	8.5	14.3	33.7	7.9	0.2	-0.3	3.2	-0.7
Togo	2.6	-1.0	-2.3	-0.2	5.2	2.3	1.2	2.0	2.3	3.5	3.9
Tunisie	6.1	4.7	5.0	1.7	5.6	6.0	4.0	5.5	6.3	5.5	5.6
Zambie	2.2	3.6	4.9	3.3	5.1	5.4	5.2	6.2	5.8	6.3	6.4
Zimbabwe	-3.6	-7.3	-2.7	-4.4	-10.4	-3.8	-5.3	-4.8	-6.2	-4.5	-4.0
Afrique	3.3	3.8	4.2	3.5	4.9	5.6	5.7	5.9	5.7	5.9	5.9

Note : * Année fiscale Juillet (n-1)/Juin (n) ** année fiscale Avril (n)/ Mars (n+1)

Sources : Autorités nationales variées, *Perspectives économiques mondiales du FMI* (Octobre 2007) et estimations et prévisions des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332676321331>

Tableau 3 - Taux de croissance et composition de la demande, 2006-09

	2006						2007(e)			2008(p)			2009(p)					
	Consommation Finale		Formation brute de capital		Secteur externe		Consommation finale totale	Formation brute de capital Total	Exportations	Importations	Consommation finale totale	Formation brute de capital Total	Exportations	Importations				
	Privée	Publique	Privée	Publique	Exportations	Importations												
	En pourcentage du PIB																	
Afrique du Sud	62.5	19.5	16.4	4.9	29.6	32.9	5.0	10.5	1.2	5.5	3.4	9.7	1.9	4.4	4.8	10.8	2.0	6.5
Algérie	31.8	11.3	17.9	11.8	48.9	21.7	2.8	8.8	-0.4	5.6	5.2	7.2	1.7	5.7	5.2	8.2	2.3	7.9
Angola	31.6	21.2	2.4	8.9	73.8	37.9	12.9	-2.1	19.4	10.0	10.2	29.6	11.2	13.0	13.1	18.9	3.7	12.9
Bénin	79.5	9.3	15.9	4.6	16.7	26.0	2.9	13.5	7.2	9.0	3.9	8.8	8.1	7.2	4.8	5.0	7.0	4.9
Botswana*	26.3	20.6	18.5	7.7	56.2	29.3	4.0	18.0	2.9	8.0	4.3	12.9	2.2	5.9	4.4	9.6	1.1	2.0
Burkina Faso	74.9	21.1	9.1	8.1	11.4	24.5	2.2	38.4	-9.8	13.1	3.4	10.9	6.8	6.6	4.0	13.1	7.5	6.7
Cameroun	71.6	9.6	14.0	2.7	23.0	21.0	3.0	5.8	5.0	4.3	4.2	8.8	4.1	5.3	4.8	4.5	3.9	4.9
Cap Vert	75.4	19.7	31.1	9.0	19.8	54.9	4.2	11.9	19.2	10.4	5.4	12.2	16.2	10.4	4.6	8.1	14.1	6.7
Congo	24.0	9.1	18.3	5.0	81.3	37.6	3.3	19.6	-5.2	7.8	1.7	8.8	5.8	3.5	2.7	8.8	5.4	4.1
Congo, Rep. Dem	88.2	8.8	10.0	3.4	31.7	42.0	6.6	10.0	0.2	6.3	6.2	15.7	2.5	6.1	5.8	17.5	4.1	2.9
Côte d'Ivoire	71.7	8.2	6.7	3.0	51.3	41.0	2.7	6.3	1.8	5.8	4.2	20.6	0.8	8.3	5.2	20.6	1.5	9.3
Égypte*	70.6	12.3	10.7	8.0	29.9	31.6	6.4	27.4	19.3	31.3	6.2	12.5	10.2	13.3	6.6	11.4	6.1	9.4
Éthiopie*	91.0	13.0	8.3	12.2	14.9	39.4	9.4	15.0	11.1	16.7	9.0	12.6	7.8	14.4	7.7	11.2	9.1	10.9
Gabon	31.4	11.5	17.7	6.5	65.4	32.5	4.8	10.8	4.3	7.2	5.3	4.6	1.9	3.6	5.2	3.3	1.8	2.8
Ghana	78.8	16.5	18.0	12.2	38.6	64.1	7.3	17.3	0.1	10.6	7.0	11.4	3.8	9.5	6.8	6.2	4.8	6.4
Guinée équatoriale	10.0	2.9	23.2	17.0	97.3	50.3	0.1	12.3	5.5	5.8	2.3	8.3	2.3	3.6	3.0	5.0	1.1	2.0
Kenya	76.7	16.3	14.4	5.0	25.1	37.5	4.5	10.1	7.6	4.9	3.8	5.7	1.2	2.4	4.9	10.0	4.0	3.3
Liberia	99.1	11.8	37.7	5.7	35.5	89.9	5.2	9.5	9.8	6.6	2.8	9.1	14.5	4.8	4.8	8.8	14.6	5.1

Tableau 3 - Taux de croissance et composition de la demande, 2006-09 (suite)

	2006						2007(e)			2008(p)			2009(p)					
	Consommation Finale		Formation brute de capital		Secteur externe		Consommation finale totale	Formation brute de capital Total	Exportations	Importations	Consommation finale totale	Formation brute de capital Total	Exportations	Importations	Consommation finale totale	Formation brute de capital Total	Exportations	Importations
	Privée	Publique	Privée	Publique	Exportations	Importations												
	En pourcentage du PIB																	
Libye	24.0	16.1	2.2	10.9	78.0	31.3	9.4	8.7	7.3	20.8	11.9	8.0	5.5	21.7	12.7	6.3	4.5	22.8
Madagascar	81.9	8.7	14.7	10.5	29.5	45.5	8.8	26.6	4.0	22.7	6.7	21.7	5.6	16.1	6.0	12.1	5.8	8.6
Malawi	98.0	15.2	3.4	6.4	30.0	53.0	10.3	15.5	3.6	17.3	4.8	10.3	5.3	5.5	5.6	7.2	6.3	6.7
Mali	65.3	17.3	12.8	7.6	29.9	32.9	3.2	16.4	2.3	7.5	3.5	10.1	6.1	6.5	5.2	6.5	2.5	5.2
Maroc	55.5	18.3	26.1	5.5	33.0	38.4	-0.1	8.1	2.9	3.3	5.5	7.4	5.0	5.2	6.1	7.2	6.3	7.4
Maurice	70.6	14.3	18.7	7.7	61.7	73.0	4.0	4.2	5.1	-1.2	3.1	8.8	8.8	7.1	4.2	7.8	5.2	5.4
Mozambique	71.3	10.0	13.9	11.0	37.3	43.5	2.4	20.0	1.5	2.0	3.5	12.5	6.6	2.7	3.3	8.2	13.6	2.5
Namibie	51.1	22.5	20.5	6.2	52.2	52.5	4.3	16.2	3.5	10.5	5.1	13.2	3.5	9.1	4.8	10.0	1.9	7.6
Niger	74.1	15.4	16.1	5.8	18.7	30.1	6.8	11.8	0.7	12.5	4.8	13.7	1.2	9.6	4.9	6.3	2.2	5.7
Nigeria	34.3	21.8	11.6	10.2	56.6	34.6	8.9	15.2	-2.5	13.6	7.3	12.2	4.9	10.6	7.0	7.2	6.6	8.4
Ouganda*	77.3	14.7	18.5	4.9	14.8	30.0	5.7	16.1	2.2	11.5	6.3	10.6	4.9	10.1	7.2	6.6	4.9	8.8
Rwanda	84.7	13.5	12.8	8.6	11.9	31.5	3.6	19.0	1.7	9.0	4.0	5.0	4.6	5.3	5.7	5.6	5.1	6.2
Sénégal	77.3	15.1	19.3	5.8	24.0	41.5	1.7	8.9	2.0	3.4	4.9	6.8	2.7	4.7	3.7	7.8	3.0	3.5
Tanzanie	68.3	17.7	19.9	8.0	22.1	36.1	6.0	14.5	5.5	11.0	5.9	13.4	4.7	9.6	6.8	8.0	6.3	8.1
Tchad	26.2	23.3	12.5	3.0	57.0	22.1	3.7	10.0	-2.2	10.6	3.2	7.4	3.7	7.2	4.1	7.4	-4.2	7.1
Tunisie	63.8	15.1	16.9	6.2	50.3	52.3	4.9	11.1	5.9	5.5	3.7	10.0	5.5	4.2	5.9	10.5	4.6	7.6
Zambie	45.5	20.3	21.0	4.4	37.9	29.2	2.0	16.3	2.0	4.8	3.7	5.6	8.0	3.7	2.6	5.6	9.7	3.7

Note : * Année fiscale Juillet (n-1)/Juin (n) ** année fiscale Avril (n)/ Mars (n+1)

Sources : Autorités nationales variées, Perspectives économiques mondiales du FMI et estimations et prévisions des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332681632184>

Tableau 4 - Opérations financières de l'État, 2006-09 (pourcentage du PIB)

	2006			2007(e)			2008(p)			2009(p)		
	Recettes totales avec dons	Depenses totales et prêts nets	Solde global									
Afrique du Sud**	27.6	27.3	0.3	28.6	27.8	0.8	28.7	28.0	0.6	28.4	28.0	0.5
Algérie	42.3	29.4	12.9	41.2	29.8	11.4	43.0	28.7	14.3	41.9	29.5	12.4
Angola	46.4	35.5	10.9	45.2	35.2	10.0	44.1	34.9	9.2	44.2	40.3	3.9
Bénin	19.2	19.6	-0.4	19.4	21.4	-2.0	19.8	22.6	-2.8	19.7	22.3	-2.7
Botswana*	39.4	31.3	8.1	39.6	32.6	7.1	39.6	34.2	5.4	41.2	37.9	3.3
Burkina Faso	18.1	23.3	-5.2	18.0	24.0	-6.0	17.8	24.9	-7.1	17.7	25.2	-7.5
Burundi	36.8	38.5	-1.7	44.3	43.7	0.7	126.5	39.9	86.6	30.6	39.9	-9.3
Cameroun	19.6	14.6	5.0	19.3	14.9	4.5	19.5	15.9	3.6	18.9	16.1	2.9
Cape Vert	30.9	35.5	-4.6	31.6	34.0	-2.3	31.6	34.1	-2.5	31.4	33.7	-2.3
Comoros	18.7	21.2	-2.6	24.1	26.1	-2.0	24.7	27.1	-2.4	25.6	27.9	-2.3
Congo	44.4	27.3	17.2	44.9	29.8	15.1	43.8	27.1	16.8	43.6	27.0	16.7
Congo, Rép. Dém.	9.8	13.7	-3.9	22.9	20.8	2.2	25.5	25.9	-0.4	25.7	21.5	4.2
Côte d'Ivoire	18.8	20.3	-1.4	20.8	20.5	0.3	19.9	23.1	-3.2	20.1	24.5	-4.4
Djibouti	35.0	37.4	-2.4	35.5	37.0	-1.6	31.1	36.4	-5.4	30.0	33.3	-3.3
Égypte *	24.5	33.6	-9.2	24.6	30.4	-5.7	24.7	29.4	-4.7	24.9	28.3	-3.4
Érythrée	37.9	54.8	-17.0	37.6	55.7	-18.1	33.7	52.1	-18.4	30.5	49.5	-19.0
Éthiopie*	19.0	24.0	-5.0	20.8	23.9	-3.1	20.2	23.8	-3.6	20.7	23.7	-3.0
Gabon	31.7	22.5	9.2	31.3	21.7	9.6	31.0	19.9	11.0	31.1	19.5	11.6
Gambie	22.9	29.2	-6.3	30.5	28.7	1.8	25.9	27.8	-1.8	25.4	27.5	-2.1
Ghana	26.8	33.8	-7.0	27.0	35.2	-8.2	27.0	35.8	-8.8	27.2	35.6	-8.4
Guinée	15.5	17.6	-2.1	15.9	15.0	1.0	15.4	16.6	-1.2	16.1	16.9	-0.8
Guinée Bissau	31.5	41.3	-9.8	23.1	40.4	-17.3	28.8	38.7	-9.9	25.9	37.0	-11.1
Guinée équatoriale	47.6	21.4	26.2	45.7	22.8	22.8	44.8	20.4	24.3	43.9	21.4	22.5
Kenya*	21.5	24.8	-3.3	21.3	22.9	-1.7	21.2	25.6	-4.4	20.5	24.6	-4.1
Lesotho	59.5	46.2	13.4	58.0	50.3	7.7	58.6	52.3	6.3	57.3	50.5	6.8
Liberia	13.9	9.7	4.2	13.6	12.1	1.5	13.4	12.5	0.9	12.5	12.4	0.1
Libye	71.7	32.6	39.2	73.6	33.5	40.2	79.2	31.9	47.3	80.1	34.1	46.0

Tableau 4 - Opérations financières de l'État, 2006-09 (pourcentage du PIB) (suite)

	2006			2007(e)			2008(p)			2009(p)		
	Recettes totales avec dons	Depenses totales et prêts nets	Solde global									
Madagascar	59.1	21.4	37.7	15.8	19.3	-3.5	14.6	18.7	-4.1	14.5	18.0	-3.5
Malawi	41.2	41.4	-0.2	41.0	42.5	-1.5	40.3	43.5	-3.2	40.9	42.7	-1.8
Mali	56.2	24.9	31.3	22.7	23.7	-1.0	22.9	26.2	-3.4	22.7	26.4	-3.7
Maroc	25.6	27.8	-2.2	25.5	28.8	-3.4	25.3	29.0	-3.8	25.1	28.6	-3.5
Maurice*	20.0	25.3	-5.3	19.2	23.5	-4.3	19.3	24.1	-4.8	21.6	26.7	-5.1
Mauritanie	64.0	28.3	35.7	26.9	29.8	-2.8	29.3	32.3	-3.0	27.9	30.3	-2.4
Mozambique	26.6	28.0	-1.4	28.5	33.6	-5.1	30.4	36.6	-6.2	29.6	35.1	-5.6
Namibie**	31.6	31.8	-0.2	33.8	31.9	1.9	32.3	32.0	0.3	30.7	31.4	-0.7
Niger	60.8	19.3	41.6	21.1	21.9	-0.8	20.7	22.3	-1.7	19.7	22.8	-3.1
Nigeria	43.0	34.5	8.4	39.9	34.3	5.6	42.5	32.5	9.9	41.2	32.7	8.6
Ouganda*	18.6	20.9	-2.4	19.3	22.0	-2.8	17.8	22.2	-4.4	17.2	21.7	-4.4
Rép. Centrafricaine	21.2	14.1	7.1	16.5	14.0	2.5	14.4	13.7	0.7	14.4	13.7	0.7
Rwanda	27.3	27.8	-0.5	28.1	28.5	-0.4	28.2	29.4	-1.2	26.8	28.6	-1.9
São Tomé et Príncipe	37.4	49.9	-12.6	164.5	39.6	124.9	47.1	37.8	9.3	29.1	36.0	-6.9
Sénégal	21.6	27.7	-6.1	21.9	27.3	-5.5	21.5	27.8	-6.3	21.5	27.4	-5.9
Seychelles	54.2	61.2	-7.1	49.2	55.0	-5.8	49.6	58.7	-9.2	49.1	57.9	-8.8
Sierra Leone	20.0	22.8	-2.7	49.2	25.5	23.7	21.6	25.9	-4.3	20.1	24.0	-3.9
Somalie
Soudan	19.4	23.7	-4.2	18.7	22.5	-3.8	20.4	23.3	-2.9	22.9	25.1	-2.2
Swaziland	36.2	35.7	0.5	36.5	38.5	-2.0	34.2	37.9	-3.7	32.7	38.1	-5.5
Tanzanie*	18.8	23.9	-5.2	19.6	24.1	-4.5	20.9	25.4	-4.6	22.2	27.0	-4.9
Tchad	19.5	17.5	2.0	19.3	18.6	0.8	21.1	18.0	3.1	20.0	19.5	0.6
Togo	18.3	21.1	-2.8	19.0	21.6	-2.5	20.2	22.8	-2.6	21.3	23.5	-2.2
Tunisie	24.1	26.9	-2.8	23.5	26.6	-3.1	23.2	26.2	-3.0	23.1	26.0	-2.9
Zambie	43.0	24.4	18.6	22.4	24.2	-1.8	23.0	26.2	-3.2	22.9	26.5	-3.6
Zimbabwe	51.3	58.6	-7.3	40.3	64.9	-24.6	0.1	0.2	-0.1	0.1	0.2	-0.1
Afrique	32.4	28.2	4.2	30.9	28.1	2.8	31.8	27.7	4.0	31.4	28.1	3.4

Note : * Année fiscale Juillet (n-1)/Juin (n) ** année fiscale Avril (n)/ Mars (n+1).

Sources : Autorités nationales variées, *Perspectives économiques mondiales* du FMI (Octobre 2007) et estimations et prévisions des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/3327265262455>

Tableau 5 - Indicateurs monétaires

	Inflation (%)				Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale) 2007			Réserves de change, or exclu. (millions USD) 2007	
	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)	2005	2006	2007	Niveau	% du PIB	Croissance 2006/07	Stock en fin d'année	Eq. mois d'importation
Afrique du Sud	4.6	6.5	6.8	5.0	73.3	72.6	69.3	5 615.5	60.2	22.8	110 627	34.7
Algérie	2.5	3.8	4.3	4.2	87.2	80.4	76.7	855.1	0.0	38.9	11 330	5.6
Angola	12.2	11.8	10.8	10.4	527.5	522.9	479.3	778.8	29.3	7.2	1 247	12.2
Bénin	3.8	1.5	2.0	2.0	5.1	5.8	6.1	32.3	50.3	31.5	10 023	31.8
Botswana	11.6	7.1	8.8	9.0	527.5	522.9	479.3	748.2	21.9	21.3	1 055	7.3
Burkina Faso	2.3	2.0	2.0	1.9	1 081.6	1 028.4	1 081.9	312.6	30.4	3.7	177	4.5
Burundi	2.8	7.1	6.6	4.0	527.5	522.9	479.3	1 697.3	16.5	1.4	2 240	4.8
Cameroun	5.1	1.7	2.6	2.4	88.7	87.9	80.6	92.9	82.4	8.7	385	4.4
Cap Vert	6.0	4.5	2.7	2.6	527.5	522.9	479.3	123.9	14.9	0.8	129	4.5
Comoros	3.4	3.0	3.0	3.0	527.5	522.9	479.3	367.7	11.8	-2.5	957	4.3
Congo	4.0	4.0	3.6	3.8	395.6	392.2	359.5	33.8	20.1	3.4	109	8.3
Congo, Rép. Dém.	13.2	9.5	10.6	10.4	527.5	522.9	479.3	690.1	17.5	3.4	2 038	7.3
Côte d'Ivoire	1.6	2.3	2.2	2.4	473.9	468.3	437.0	487.9	0.0	14.7
Djibouti	3.6	3.5	3.5	3.5	527.5	522.9	479.3	2 540.1	26.7	10.7	2 216	3.4
Égypte	4.2	10.9	7.6	6.1	177.7	177.7	177.7	115.1	77.7	5.9
Érythrée	17.3	22.7	25.2	25.5	5.8	5.7	5.7	681.9	93.3	13.4	31 374	8.4
Éthiopie	12.3	17.1	12.1	10.9	527.5	522.9	479.3	350.0	7.5	9.9	3 264	7.4
Gabon	4.0	4.8	2.9	2.9	15.4	15.4	15.4	24.2	145.2	4.9
Gambie	2.1	5.0	5.0	5.0	8.7	8.7	8.9	66.1	48.1	17.3	1 348	2.6
Ghana	10.9	9.4	9.0	6.9	527.5	522.9	479.3	1 011.7	19.8	3.5	1 188	4.3
Guinée	34.7	23.4	13.8	8.4	28.6	28.1	24.9	7.8	48.7	0.0	143	4.9
Guinée Bissau	2.0	3.0	2.6	2.5	0.9	0.9	0.9
Guinée Equatoriale	5.0	4.9	3.8	3.5	3 644.3	5 059.1	4 537.2
Kenya	14.5	9.8	10.1	7.4	527.5	522.9	479.3	68.5	40.0	24.2	102	7.2
Lesotho	5.9	6.6	6.4	5.0	75.6	72.1	67.3	754.7	37.5	16.9	3 355	3.9
Liberia	7.2	8.0	7.5	6.5	6.4	6.8	7.0	3.9	33.6	10.4	827	6.3
Libye	3.5	7.0	7.0	6.4	57.1	58.0	61.3	12.2	1706.9	42.4	119	2.2

Tableau 5 - Indicateurs monétaires (suite)

	Inflation (%)				Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale) 2007			Réserves de change, or exclu. (millions USD) 2007	
	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)	2005	2006	2007	Niveau	% du PIB	Croissance 2006/07	Stock en fin d'année	Eq. mois d'importation
Madagascar	10.6	9.8	7.2	6.7	1.3	1.3	1.3	25.9	31.9	37.9	79 599	37.3
Malawi	9.0	8.5	7.7	7.3	2 003.0	2 142.3	1 873.9	3 103.8	22.6	20.8	847	2.9
Mali	1.5	2.1	2.0	2.3	118.4	136.0	140.0	79.6	21.9	26.7	217	2.0
Maroc	3.3	2.5	2.6	2.3	527.5	522.9	479.3	871.8	25.6	-2.3	1 057	5.6
Maurice	8.9	8.8	8.6	5.9	265.5	280.8	267.7
Mauritanie	6.2	7.6	7.3	5.0	29.5	31.7	31.3	238.0	102.4	15.4	1 822	4.5
Mozambique	13.2	7.9	7.1	5.3	8.9	8.8	8.2	581.7	96.6	4.7	24 039	9.1
Namibie	5.1	6.7	6.0	6.1	23.1	25.4	25.8	66.0	0.0	26.8	1 445	4.8
Niger	0.1	0.7	1.9	1.8	6.4	6.8	7.0	24.8	48.0	10.2	896	3.3
Nigeria	8.2	6.7	7.0	6.4	527.5	522.9	479.3	320.1	15.6	12.2	476	4.2
Ouganda	7.3	6.4	6.4	5.6	131.3	128.7	125.8	51 334	12.6
Rep Centrafricaine	6.7	3.1	2.3	2.4	557.8	551.7	552.9
Rwanda	8.9	8.9	6.3	4.6	10 558.0	12 448.6	13 536.8	887.7	70.7	9.3	33	3.8
São Tome et Principe	23.6	16.6	11.4	8.2	527.5	522.9	479.3	1 839.4	35.1	5.6	1 488	3.9
Sénégal	1.9	5.9	2.2	2.3	5.5	5.5	6.7	4.7	98.4	-7.5	41	0.4
Seychelles	-0.3	4.4	5.0	5.0	2 889.6	2 961.9	2 985.2	1 079.4	21.6	22.7	217	4.5
Sierra Leone	9.5	9.5	10.8	10.2
Somalie	6.4	6.8	7.0	1 364.6	71.0	20.2	32 943	3.9
Soudan	7.2	8.0	6.5	5.5	2.4	2.2	2.0	18.9	0.2	5.5	1 378	1.5
Swaziland	5.3	6.8	6.3	4.9	6.4	6.8	7.0	5.3	27.4	21.5	719	3.6
Tanzanie	7.3	7.1	7.0	6.3	1 128.9	1 251.9	1 245.0	5 827.7	32.2	25.2	2 886	6.4
Tchad	8.0	-4.2	3.4	3.1	527.5	522.9	479.3	443.5	36.5	15.2	479	3.9
Togo	2.2	3.2	3.0	3.1	1.3	1.3	1.3	28.1	63.6	12.4	7 854	4.9
Tunisie	4.5	3.1	3.0	3.0	1 780.7	1 831.5	1 741.2	4 285.8	22.0	16.0	2 361	8.5
Zambie	9.1	10.8	8.6	5.9	4 463.5	3 603.1	4 002.5	10 399.5	22.7	25.3	1 090	3.5
Zimbabwe	1 016.7	6 723.7	22.4	164.4	10 166.7	57 112.2	0.1	6194.4
Afrique	6.5	8.2	7.5	6.3

Source : Autorités nationales, Perspectives économiques mondiales (octobre 2007) et Statistiques financières internationales (mars 2008) du FMI, estimations et prévisions des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332751562444>

Tableau 6 - Comptes courants, 2006-09 (suite)

	Balance commerciale (millions USD)			Balance courante (millions USD)			Balance courante (en % du PIB)			
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2009
Madagascar	-547	-854	-1 230	-483	-912	-1 493	-9	-13	-17	-17
Malawi	-426	-319	-370	-160	-138	-189	-7	-8	-10	-10
Mali	153	91	-21	-256	-383	-533	-4	-6	-7	-7
Maroc	-9 051	-11 326	-13 882	2 215	2 230	624	3	3	1	0
Maurice	-1 089	-1 180	-1 489	-281	-383	-551	-4	-5	-7	-7
Mauritanie	200	137	170	-36	-186	-205	-1	-7	-7	-9
Mozambique	-533	-1 026	-1 611	1 448	-831	-1 007	21	-8	-9	-10
Namibie	95	-16	-305	1 153	1 037	573	17	14	7	4
Niger	-265	-217	-330	-309	-300	-449	-9	-7	-9	-10
Nigeria	31 600	25 476	34 012	14 300	5 129	13 880	12	4	9	10
Ouganda*	-1 102	-1 245	-1 544	-265	-424	-798	-3	-4	-7	-8
Rép. Centrafricaine	-27	-25	-34	-57	-56	-76	9	10	11	12
Rwanda	-295	-385	-453	-191	-163	-230	-8	-5	-7	-6
São Tomé et Príncipe	-67	-67	-72	-57	-58	-65	-46	-41	-42	-41
Sénégal	-1 620	-1 727	-2 156	-872	-888	-1 265	-9	-8	-10	-10
Seychelles	-287	-377	-384	-180	-223	-227	-23	-30	-32	-17
Sierra Leone	-124	-155	-228	-81	-104	-169	-6	-7	-10	-5
Somalie
Soudan	-1 291	49	440	-5 489	-4 975	-4 761	-15	-11	-9	-6
Swaziland	91	35	-29	42	4	-32	2	0	-1	-1
Tanzanie	-2 128	-2 453	-3 244	-1 361	-1 659	-2 297	-10	-11	-13	-14
Tchad	2 102	1 768	2 274	-479	-638	-764	-8	-11	-11	-6
Togo	-427	-495	-551	-134	-152	-161	-6	-6	-6	-6
Tunisie	-2 527	-2 447	-2 698	-634	-172	-168	-2	0	0	-2
Zambie	1 183	1 091	581	176	-451	-326	2	-4	-3	-2
Zimbabwe	-49	6	206	-219	-139	122	-4	-3	3	-1
Afrique	84 435	78 310	104 059	57 286	35 780	54 419	5	3	4	3

Note : * Année fiscale Juillet (n-1)/Juin (n) ** année fiscale Avril (n)/ Mars (n+1).

Source : Autorités nationales variées, *Perspectives économiques mondiales* (octobre 2007) du FMI et estimations et prévisions des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332785456400>

Tableau 7 - Exportations, 2006

Trois exportations principales et leur part dans le total des exportations*

	Produit I	Produit II	Produit III	Nb de produits dont la part cumulée dans les exportations est supérieure à 75%
Afrique du Sud	Platine brute ou sous forme de poudre (9,4%)	Diamants industriels, non-travaillés, simplement sciés, fendus ou bruts (5,9%)	Or sous forme brute non-monnaire (5,7%)	74
Algérie	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (64,7%)	Gaz naturel, liquéfié (11,0%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, autres que bruts (9,3%)	2
Angola	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (96,0%)			1
Bénin	Coton, non cardé ou non peigné (35,1%)	Déchets de cuivre ou alliage en cuivre (18,0%)	Noix de cajou, en coque, fraîches ou sèches (14,5%)	4
Botswana	Diamant non-industriel, non-travaillé, simplement scié, fendu ou brut (78,6%)	Mattes de nickel (11,4%)	Diamant industriel, non-travaillé, simplement scié, fendu ou brut (4,1%)	1
Burkina Faso	Coton, non cardé ou non peigné (82,7%)			1
Burundi	Café, non rôti, non décaféiné (56,3%)	Thé noir (fermenté) et en partie fermenté emballé excédant 3 kg (10,5%)	Machines de filtrage et d'épuration de liquides et appareils nsa (4,3%)	4
Cameroun	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (57,0%)	Bois en grumes, bois tropicaux durs nsa, sciés en long > 6mm (7,4%)	Bananes comprenant les plantains, frais ou sec (6,1%)	5
Cap Vert	Thons, truite saumonée, congelée à l'exclusion du type No. 03.04, foies et oeufs de poisson (24,6%)	Bonites ou bonito à bec maculé à l'exclusion du type No. 03.04, foies et oeufs de poisson (13,7%)	Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 KN (10,9%)	7
Comores	Photocopieuse électrostatique, de type processus indirect (25,4%)	Girofle (fruit entier, girofle et tiges) (22,7%)	Tractions et propulseurs à canot (19,2%)	4
Congo	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (88,7%)			1
Congo, Rép. Dém.	Diamant non-industriel, non-travaillé, simplement scié, fendu ou ébruté (31,2%)	Minerais de cobalt et concentrés (18,2%)	Minerais de cuivre et concentrés (9,7%)	5
Côte d'Ivoire	Graines de cacao, entier ou cassé, brut ou rôti (31,4%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (17,4%)	Pâte de cacao non dégraissée (6,1%)	8
Djibouti	Café, non rôti, non décaféiné (13,1%)	Sucre brut, canne (8,3%)	Camions à benne conçus pour utilisation sur autoroute (6,1%)	24

Tableau 7 - Exportations, 2006 (suite)

Trois exportations principales et leur part dans le total des exportations*

	Produit I	Produit II	Produit III	Nb de produits dont la part cumulée dans les exportations est supérieure à 75%
Egypte	Gaz naturel, liquéfié (19.7%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (13.2%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (13.0%)	48
Erythrée	Médicaments nsa, en dosage (12.8%)	Pièces de machines d'alésage ou de coulage, automobiles ou non (11.8%)	Cuir bovin, autrement pré bronzé, nsa (9.1%)	14
Ethiopie	Café, non rôti, non décaféiné (42.2%)	Graines de sésame, cassées ou non (18.6%)		8
Gabon	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (72.3%)	Minerais de manganèse et concentrés etc... (8.0%)	Grumes, bois tropicaux durs nsa (7.6%)	2
Gambie	Noix de cajou, en coque, fraîches ou sèches (46.7%)	Huile d'arachide, brute (11.8%)	Arachides décortiquées, cassées ou non, non rôties ou autrement préparées (8.8%)	5
Ghana	Graines de cacao, entier ou cassé, brut ou rôti (46.9%)	Minerais de manganèse et concentrés etc.. (4.7%)	Aluminium brut, non allié (3.6%)	10
Guinée	Minerais d'aluminium et concentrés (40.0%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (21.9%)	Oxyde d'aluminium nsa (11.6%)	4
Guinée Bissau	Noix de cajou, en coques, frais ou sec (86.9%)			1
Guinée équatoriale	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (91.7%)			1
Kenya	Thé noir (fermenté) et en partie fermenté emballé excédant 3 kg (14.5%)	Flours coupées et bourgeoines pour bouquets ou à but ornemental, fraîches (14.0%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (5.5%)	37
Lesotho	Pulls, cardigans et articles similaires en coton, tricotés (22.2%)	Pantalons et shorts pour hommes/garçons en coton, non tricotés (18.2%)	Diamants industriels, non-travaillés, simplement sciés, fendus ou bruts (18.0%)	6
Libéria	Navires cargo et autres navires nsa pour le transport des personnes et des biens (31.4%)	Navires-citernes (26.4%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (13.6%)	4
Libye	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (87.2%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (8.1%)		1
Madagascar	Pulls, cardigans et articles similaires en laine ou en poil d'animal fin, tricotés (12.5%)	Crevettes et crevettes roses, congelées, décortiquées ou non, y compris crevettes ouïlles en coquille (12.3%)	Pantalons et shorts pour dames/filles en coton, non tricotés (8.0%)	25

Tableau 7 - Exportations, 2006 (suite)
Trois exportations principales et leur part dans le total des exportations*

	Produit I	Produit II	Produit III	Nb de produits dont la part cumulée dans les exportations est supérieure à 75%
Malawi	Tabac, en partie ou complètement brut, en tiges ou dépoillé (59.1%)	Sucre brut, canne (8.2%)	Thé noir (fermenté) et en partie fermenté emballé excédant 3 kg (7.5%)	4
Mali	Coton, non cardé ou non peigné (56.2%)	Navires-citernes (13.9%)	Navires cargo et autres navires nsa pour le transport des personnes et des biens (13.5%)	1
Maroc	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques (5.4%)			71
Maurice	Sucre brut, canne (17.9%)	T-shirts, maillots de corps et autres gilets, en coton, tricoté (17.7%)	Thons, bonito à bec maculé d'océan, préparé, pré-servé, entier, en pièces, non compris haché (9.7%)	19
Mauritanie	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (35.8%)	Minerais de fer et concentrés, autres que le sulfure de fer rôti, non-agglomérés (34.0%)	Poulpe, congelé, sec, salé ou en saumure (9.6%)	3
Mozambique	Aluminium brut, non allié (65.9%)	Aluminium brut, allié (5.1%)	Tabac, en partie ou complètement brut, en tiges ou dépoillé (4.6%)	3
Namibie	Diamants industriels, non-travaillés, simplement sciés, fendus ou bruts (39.5%)	Zinc brut non allié de zinc contenant en poids 99.99% ou plus de zinc (15.3%)	Uranium naturel et ses composantes mélanges d'uranium naturel et ses composantes (9.8%)	5
Niger	Uranium naturel et ses composantes mélanges d'uranium naturel et ses composantes (58.9%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (30.9%)		1
Nigéria	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumeux, bruts (89.6%)	Gaz naturel, liquéfié (5.0%)		1
Ouganda	Café, non rôti, non décaféiné (33.3%)	Filets de poissons et toute autre chair de poissons, hachés ou non, frais ou congelé (23.4%)	Filets de poissons congelés (5.8%)	6
Rép. centrafricaine	Grumes, bois tropicaux durs nsa (37.1%)	Diamants non triés ou non travaillé (32.3%)	Bois en grumes, bois tropicaux durs nsa, sciés en long > 6mm (8.7%)	3
Rwanda	Café, non rôti, non décaféiné (53.7%)	Minerais de niobium, tantalum et de vanadium et concentrés (18.2%)	Thé noir (fermenté) et en partie fermenté emballé excédant 3 kg (9.2%)	3
Sao Tomé & Principe	Graines de cacao, entier ou cassé, brut ou rôti (39.5%)	Cyclomoteurs avec moteur à pistons > 50 cc à 250 cc (20.0%)	Cyclomoteurs avec moteur à pistons > 500 cc to 800 cc (13.1%)	4
Sénégal	Huile d'arachide, brute (8.8%)	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques (8.8%)	Poissons nsa, frais ou congelé à l'exclusion du type No. 03.04, les foies et les oeufs de poisson (7.4%)	23

Tableau 7 - Exportations, 2006 (suite)

Trois exportations principales et leur part dans le total des exportations*

Nb de produits dont la part cumulée dans les exportations est supérieure à 75%

	Produit I	Produit II	Produit III	
Seychelles	Thons, bonito à bec maculé d'atlantique, préparé, préservé, entier, en pièces, non compris haché (49.2%)	Thons, truite saumonée, congelée à l'exclusion du type No. 03.04, foies et oeufs de poisson (12.2%)	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (11.0%)	4
Sierra Leone	Diamants industriels, non-travaillés, simplement sciés, fendus ou bruts (42.9%)	Minerais d'aluminium et concentrés (11.6%)	Graines de cacao, entier ou cassé, brut ou rôti (8.0%)	6
Somalie	Chèvres, vivant (27.3%)	Bovins, vivant de races diverses (12.9%)	Charbon de bois (y compris en coques ou charbon de bois d'écrout) (9.3%)	9
Soudan	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, bruts (89.3%)			1
Swaziland	Sucre brut, canne (14.3%)	Turbines à gaz nsa d'une puissance > 5000 kilowatts (9.2%)	Mixture des substances odoriférantes pour les industries de l'alimentation de boissons (8.6%)	25
Tanzanie	Tabac, en partie ou complètement brut, en tiges ou dépeuillé (7.6%)	Filets de poissons et toute autre chair de poissons, hachés ou non, frais ou congelé (6.9%)	Coton, non cardé ou non peigné (6.7%)	21
Tchad	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, bruts (90.9%)			1
Togo	Graines de cacao, entier ou cassé, brut ou rôti (29.6%)	Phosphates de calcium naturel, phosphates de calcium en aluminium etc..., argile (11.6%)	Scories de ciment (9.8%)	8
Tunisie	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, bruts (8.7%)	Pantalons et shorts pour hommes/garçons en coton, non tricotés (6.2%)	Huile d'olive, vierge (5.4%)	77
Zambie	Cathodes de cuivre et sections de cathodes de cuivre brut (66.2%)	Minerais de cuivre et concentrés (5.8%)	Fil de cuivre refondu dont la dimension en coupe maximum > 6mm (4.7%)	3
Zimbabwe	Nickel brut, non allié (16.8%)	Tabac, en partie ou complètement brut, en tiges ou dépeuillé (10.0%)	Fer-chromé contenant en poids plus de 4% de carbone (9.1%)	17
Afrique	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, bruts (51.9%) [19.3%]	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir des minerais bitumineux, autres que bruts (4.1%) [4.5%]	Gaz naturel, liquéfié (3.5%) [35.2%]	24

Note : * Les produits sont reportés lorsqu'ils constituent plus de 4 pour cent du total des exportations.

** Les chiffres entre [] représentent la part de l'Afrique dans les exportations mondiales pour chaque produit.

Sources : PC-TAS 2002-2006 (Système Harmonisé Rev.1) Centre du Commerce International UNCTAD/WTO et Division des statistiques des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332828253454>

Tableau 8 - Diversification et compétitivité

	Indice de diversification					2006	Croissance moyenne annuelle des exportations (%) 2002-06	Effet sectoriel	Indice de compétitivité 2002-06 (%)	Effet compétitivité Global
	2002	2003	2004	2005	2006					
Afrique du Sud	45.1	35.8	34.4	41.8	38.4	19.9	2.1	-6.8		
Algérie	3.7	3.2	2.4	2.5	2.3	45.6	24.2	-3.4		
Angola	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	75.9	15.4	35.7		
Bénin	3.7	4.1	3.8	4.0	5.3	13.0	-10.5	-1.2		
Botswana	1.3	1.3	1.4	1.3	1.6	21.4	-19.6	14.9		
Burkina Faso	2.8	2.2	2.4	1.5	1.5	23.5	-13.5	12.4		
Burundi	3.3	1.6	2.2	1.3	3.0	13.1	-6.4	-5.2		
Cameroun	4.8	4.5	3.9	4.1	2.9	34.5	4.2	5.6		
Cape Vert	6.2	11.9	11.6	7.9	8.6	36.3	-13.4	24.9		
Comoros	3.2	1.7	2.4	4.7	5.5	-4.4	-49.4	20.3		
Congo	1.5	1.6	1.5	1.4	1.3	81.0	14.8	41.5		
Congo, Rép. Dém.	2.2	3.3	3.9	4.3	6.3	1.0	-7.6	-16.1		
Côte d'Ivoire	6.3	4.6	6.7	6.5	6.9	7.1	-9.2	-8.4		
Djibouti	18.6	9.2	8.4	21.1	22.9	56.0	1.3	30.0		
Égypte	18.9	17.3	17.8	20.3	13.2	61.9	5.2	32.0		
Érythrée	12.5	19.7	16.4	13.7	17.1	28.5	-14.4	18.2		
Éthiopie	4.2	4.4	4.0	3.9	4.6	46.1	-6.1	27.5		
Gabon	1.8	1.7	1.8	1.7	1.9	13.6	7.3	-18.4		
Gambie	6.9	6.6	9.0	4.9	4.1	4.3	-20.3	-0.1		
Ghana	6.5	4.5	4.6	4.9	4.3	14.7	-9.4	-0.6		
Guinée	3.8	4.0	3.6	3.4	4.3	17.5	-2.2	-5.1		
Guinée Bissau	2.8	2.1	2.2	1.3	1.3	-8.8	-22.1	-11.4		
Guinée équatoriale	1.2	1.2	1.1	1.2	1.2	83.7	4.2	54.8		
Kenya	20.1	15.4	15.7	16.0	18.5	18.5	-2.7	-3.5		
Lesotho	7.0	7.2	6.6	7.0	7.5	11.7	-21.0	2.9		
Liberia	2.4	3.1	2.7	2.5	3.2	-10.2	158.2	-193.1		
Libye	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3	63.3	17.6	20.9		

Tableau 8 - Diversification et compétitivité (suite)

	Indice de diversification					Croissance moyenne annuelle des exportations (%)		Indice de compétitivité 2002-06 (%)		Effet compétitivité Global
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-06	Effet sectoriel			
Madagascar	10.5	10.0	15.0	19.3	19.3	9.1	-21.4	5.8		
Malawi	2.5	3.2	3.7	2.8	2.7	6.0	-20.6	1.9		
Mali	1.6	1.4	1.2	1.5	1.7	13.9	-9.2	-1.6		
Maroc	64.5	62.6	63.2	60.4	69.3	15.7	-5.3	-3.7		
Maurice	13.6	12.3	10.4	11.9	12.1	3.8	-6.0	-14.9		
Mauritanie	4.2	4.5	4.2	4.1	3.9	47.0	2.1	20.2		
Mozambique	3.5	2.8	2.6	2.5	2.3	37.0	-7.8	20.1		
Namibie	8.3	11.0	7.7	6.0	5.0	53.7	-5.3	45.8		
Niger	2.2	1.7	3.1	1.6	1.4	47.5	7.1	15.7		
Nigeria	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	69.3	23.5	21.1		
Ouganda	6.3	7.0	6.1	5.9	5.6	10.0	-7.7	-7.0		
Rép. Centrafricaine	2.2	5.2	5.3	4.5	3.9	-9.8	-21.4	-13.1		
Rwanda	2.7	2.5	1.8	3.2	3.0	-1.1	-0.5	-25.3		
Sao T. et Principe	3.4	2.1	4.1	3.0	4.4	15.9	-18.8	9.9		
Sénégal	14.5	15.5	15.3	7.3	26.0	-3.5	-10.0	-18.3		
Seychelles	3.7	3.1	4.0	5.0	3.6	4.5	-12.9	-7.3		
Sierra Leone	8.5	3.6	2.9	2.6	4.7	17.9	-6.9	0.1		
Somalie	7.9	10.5	8.1	7.4	8.6	19.1	-11.3	5.7		
Soudan	1.7	1.6	1.5	1.3	1.3	47.5	8.2	14.6		
Swaziland	14.5	13.2	13.4	19.7	19.5	17.8	-6.1	-0.9		
Tanzanie	20.8	23.3	18.7	21.2	26.4	24.5	-0.3	0.1		
Tchad	1.7	2.2	1.4	1.7	1.2	929.6	-14.7	919.7		
Togo	9.3	8.6	7.0	10.4	7.7	8.7	-0.7	-15.3		
Tunisie	43.4	39.3	38.1	40.3	43.0	19.1	-7.9	2.4		
Zambie	5.2	4.9	3.7	3.3	2.2	71.0	23.1	23.2		
Zimbabwe	8.0	9.3	11.4	14.2	14.9	6.4	-5.7	-12.6		
Afrique	8.2	5.7	4.7	4.3	3.6	38.6	28.3	-14.4		

Sources : PC-TAS 2002-2006 Centre du Commerce International (UNCTAD/WTO) et Division Statistiques des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332837411643>

Tableau 9 - Prix international des exportations, 2001-07

Unité	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Aluminium	1 444,00	1 349,91	1 431,29	1 715,54	1 898,31	2 569,90	2 638,18
Banane (US)	583,30	528,58	374,79	524,58	602,84	677,24	675,81
Cacao	106,90	177,79	175,09	154,98	153,81	159,19	195,23
Café (Arabica)	137,30	135,66	141,54	177,40	253,22	252,21	272,37
Café (Robusta)	60,70	66,18	81,45	79,30	111,45	148,93	190,92
Caoutchouc (Malaysia)	60,00	77,06	105,60
Charbon (US)	44,86	40,02
Coton	105,80	101,92	139,91	136,57	121,70	126,66	139,52
Cuivre	1 578,00	1 559,48	1 779,14	2 865,88	3 678,88	6 722,13	7 118,23
Grumes (Cameroun)	266,10	318,48	381,32
Huile d'arachide	680,30	687,08	1 243,17	1 161,00	1 060,44	970,23	1 352,08
Huile de palme	285,70	390,25	443,25	471,33	422,08	478,35	780,25
Maïs	89,60	99,27	105,37	111,80	98,67	121,85	163,66

Tableau 9 - Prix international des exportations, 2001-07 (suite)

Unité	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Métaux ferreux. Carajas.							
Or	30.03	29.31	31.95	37.90	65.00	77.35	84.70
	(\$/toz)	309.97	363.51	409.21	444.84	604.34	696.72
Pétrole (brut)	24.35	24.97	28.85	38.30	54.43	65.39	72.70
	(\$/bbl)	41.80	38.00	40.98	42.00	44.21	70.93
Phosphates (pierre)	47.60	45.27	51.50	88.65	97.64	128.97	258.00
Plomb	486.70	605.92	610.71	648.58	730.96	1 166.33	1 177.25
Poisson (farine de)	52.86	54.92	59.72	66.97	66.54	64.56	68.09
Sucre (CEE)	19.04	15.18	15.63	15.80	21.79	32.59	22.22
Sucre (Libre marché)	47.04	46.14	47.37	45.47	46.93	48.76	45.77
Sucre (US)	3 011.00	2 744.50	2 646.10	2 740.20	2 790.00	2 740.00	2 917.00
Tabac	151.70	149.21	154.36	155.42	147.75	195.23	166.49
Thé (Mombasa)	159.80	150.60	151.66	168.56	164.71	187.21	203.61
Thé (Moyenne 3 enchères)							

Sources : Banque mondiale, Global Commodity Price Prospects, Mars 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332857805185>

Tableau 10 - Investissements directs étrangers, 2001-06 (millions USD)

	IDE Entrées						IDE Sorties						IDE Entrées/ FBCF			Indice d'entrées potentielles d'IDE *	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2006
Afrique du Sud	6 789	757	734	799	6 251	-323	-3 180	-399	565	1 352	930	6 674	2.3	15.2	-0.7	73	73
Algérie	1 196	1 065	634	882	1 081	1 795	9	100	14	258	57	35	4.3	4.7	6.9	61	69
Angola	2 146	1 672	3 505	1 449	-1 303	-1 140	-38	29	24	35	219	93	80.3	-52.7	-22.3	79	79
Bénin	44	14	45	64	53	63	2	1	0	-1	0	-1	8.6	6.6	7.8	136	136
Botswana	31	405	419	392	281	274	381	43	206	-29	56	21	19.7	14.1	14.2	71	71
Burkina Faso	6	15	29	14	34	26	1	2	2	-9	0	-2	1.2	2.7	1.9	127	127
Burundi	0	..	0	0	1	290	0	0	0	0	0.1	0.7	194.8
Cameroun	73	602	383	319	225	309	35	-33	4	0	0	0	11.1	7.5	9.4	115	115
Cap Vert	17	10	16	20	76	122	1	0	..	0	0	0	5.9	20.2	26.9
Comoros	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2.0	2.8	2.1
Congo	71	131	321	-13	724	344	6	6	2	5	4	3	-1.3	56.2	19.8	99	99
Congo, Rép. Dém.	82	117	158	10	-79	180	1	-2	0	0	0	0	1.2	-8.0	15.8	140	140
Côte d'Ivoire	273	213	165	283	312	253	-5	-4	23	-26	-7	-6	18.5	19.5	14.8	134	134
Djibouti	3	4	14	39	22	108	0	0	0	0	0	0	26.9	16.5	48.0
Égypte	510	647	237	2 157	5 376	10 043	12	28	21	159	92	148	16.4	33.4	49.9	81	81
Érythrée	12	20	22	-8	-3	4	0	0	0	0	0	0	-5.8	-1.7	1.8
Éthiopie	349	255	465	545	221	364	0	0	0	0	0	0	26.9	9.5	13.9	131	131
Gabon	-89	39	263	219	321	268	4	-23	-21	-25	-23	-23	12.4	16.3	12.2	102	102
Gambie	35	43	15	49	45	70	0	0	0	0	0	0	66.1	55.0	78.0	114	114
Ghana	89	59	137	139	145	435	10	-2	11	-1	0	0	5.5	4.7	11.1	110	110
Guinée	2	30	83	98	102	108	5	0	0	-1	-5	0	21.9	22.3	25.0	137	137
Guinée Bissau	0	4	4	2	9	42	0	1	1	-8	1	-4	4.7	19.8	111.9
Guinée Equatoriale	941	323	1 444	1 651	1 873	1 656	4	0	0	0	0	0	75.7	65.9	47.6
Kenya	5	28	82	46	21	51	0	7	2	4	10	24	1.8	0.6	1.2	124	124
Lesotho	28	27	42	53	57	57	0	0	0	0	0	0	12.9	14.7	15.8
Liberia	8	3	372	237	-479	-82	-292	403	173	304	437	346
Libye	-113	145	143	357	1 038	1 734	-175	-136	63	-286	128	141	7.1	16.7	21.4	40	40

Tableau 10 - Investissements directs étrangers, 2001-06 (millions USD) (suite)

	IDE Entrées						IDE Sorties						IDE Entrées/ FBCF			Indice d'entrées potentielles d'IDE *
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2004	2005	2006	
Madagascar	93	61	95	95	86	230	1	0	-5	0	0	0	9.0	7.6	16.9	133
Malawi	60	6	7	22	27	30	5	0	0	2	1	1	3.6	4.8	4.7	138
Mali	122	244	132	101	224	185	17	2	1	1	-1	1	10.5	24.2	16.1	118
Maroc	2 875	534	2 429	1 070	2 946	2 898	100	54	20	32	174	468	7.1	17.5	15.4	92
Maurice	-28	32	63	14	42	105	3	9	-6	32	48	10	1.1	3.1	8.2	...
Mauritanie	77	67	102	392	864	-3	0	0	-1	4	2	0	55.4	80.1	-0.6	...
Mozambique	255	347	337	245	108	154	0	0	0	0	0	0	18.3	7.4	8.0	98
Namibie	365	182	149	226	348	327	-13	-5	-10	-22	-13	-12	15.6	21.3	17.6	87
Niger	23	2	11	20	30	20	-4	-2	0	7	-4	2	4.0	4.3	2.9	129
Nigeria	1 277	2 040	2 171	2 127	3 403	5 445	94	172	167	261	200	228	13.2	16.3	21.4	83
Ouganda	151	185	202	222	257	307	1	0	2	0	0	0	14.8	14.1	14.2	117
Rép. Centrafricaine	5	4	19	25	29	24	0	1	0	0	0	0	31.0	23.5	18.4	...
Rwanda	4	3	5	8	11	15	0	0	0	0	0	0	2.1	2.2	2.8	130
São Tome et Príncipe	3	3	1	-2	-1	0	0	0	0	0	0	0	-6.9	-2.4	-0.9	...
Sénégal	32	78	52	77	45	58	-7	34	3	13	-8	5	3.6	1.9	2.3	116
Seychelles	65	48	58	38	86	146	9	9	8	8	7	8	42.7	39.3	57.5	...
Sierra Leone	10	10	9	61	59	43	0	0	1	0	-8	3	53.1	27.6	19.5	125
Somalie	0	0	-1	-5	24	96	0	0	0	0	0	0	-1.1	5.0	17.7	...
Soudan	574	713	1349	1511	2305	3541	0	0	0	0	0	9	40.6	43.7	46.4	122
Swaziland	29	92	-61	71	-50	36	-18	-1	16	-1	-24	2	16.1	-10.6	8.0	...
Tanzanie	389	388	308	331	448	377	1	0	2	0	0	0	14.0	16.2	12.7	121
Tchad	460	924	713	495	613	700	0	0	0	0	..	0	46.1	51.5	54.6	...
Togo	64	53	34	59	77	57	-7	2	-6	-13	-15	-20	25.0	32.1	19.7	128
Tunisie	486	821	584	639	782	3312	6	7	5	4	13	33	9.9	12.1	45.6	68
Zambie	72	82	172	364	380	350	0	0	0	0	0	0	29.1	23.2	14.2	132
Zimbabwe	4	26	4	9	103	40	4	3	0	0	1	0	3.6	51.3	5.2	141
Afrique	19 978	13 570	18 677	18 018	29 648	35 544	-3 028	305	1 286	2 059	2 272	8 186	11.4	16.0	16.1	...

Note : * Le potentiel index est calculé sur la base de 12 variables économiques et politiques. Voir note méthodologique pour plus de détails.

Source : ONUCED, FDI Online Database, mars 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332875323367>

Tableau 11 - Flux d'aide*, 2001-06 (millions USD)

	APD nette totale, tous donateurs confondus						APD nette totale, pays CAD						APD nette totale, organismes multilatéraux					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Afrique du Sud	428	505	641	628	680	718	313	375	477	459	466	561	113	128	163	168	213	157
Algérie	224	328	234	314	371	209	63	123	169	235	289	205	107	63	68	80	70	-4
Angola	283	414	493	1 145	437	171	179	286	372	1 016	261	-55	104	129	122	131	176	124
Bénin	272	216	295	386	346	375	144	140	196	210	208	228	126	73	100	177	139	147
Botswana	29	37	28	47	48	65	24	37	27	32	30	36	3	2	2	17	19	30
Burkina Faso	390	471	507	624	681	871	221	230	266	331	339	386	155	196	238	288	334	475
Burundi	137	172	227	362	365	415	55	85	121	186	181	222	82	87	106	176	184	192
Cameroun	480	656	895	773	417	1 684	351	436	752	572	336	1 505	131	220	143	200	79	173
Cape Vert	77	92	143	143	162	138	49	43	90	91	104	99	29	50	53	52	55	38
Comoros	27	32	24	25	25	30	10	11	11	14	17	20	16	17	13	12	8	10
Congo	74	57	69	115	1 444	254	30	41	34	48	1 360	169	45	15	35	68	85	84
Congo, Rép. Dém.	243	1 175	5 416	1 824	1 827	2 056	143	351	5 009	1 165	1 037	1 500	100	824	406	659	793	556
Côte d'Ivoire	169	1 068	254	161	110	251	159	831	281	197	142	199	10	236	-28	-36	-32	52
Djibouti	58	78	79	64	76	117	28	37	37	39	54	89	30	39	39	27	23	26
Égypte	1 256	1 237	987	1 456	995	873	1 090	1 124	775	1 176	663	537	104	83	84	260	241	287
Érythrée	281	230	316	264	355	129	151	121	185	177	226	63	127	96	131	91	132	67
Éthiopie	1 104	1 297	1 594	1 806	1 910	1 947	367	489	1 033	1 025	1 185	1 024	709	774	528	744	696	898
Gabon	9	72	-11	40	52	31	-8	49	-41	24	30	32	17	22	30	16	22	-1
Gambie	53	60	63	55	61	74	13	18	20	12	15	25	38	40	40	43	46	43
Ghana	641	648	950	1375	1 125	1 176	387	405	471	913	603	595	251	238	465	452	504	580
Guinée	281	249	240	272	199	164	122	126	135	178	129	103	160	117	105	93	59	58
Guinée-Bissau	59	59	145	77	79	82	30	26	98	29	39	39	29	34	48	48	40	43
Guinée équatoriale	13	20	21	30	38	27	13	14	18	23	30	19	1	7	3	6	9	8
Kenya	462	391	521	654	767	943	270	288	320	471	510	761	186	93	199	184	244	166
Lesotho	56	76	79	96	69	72	29	30	33	35	40	38	28	48	47	61	30	34
Liberia	38	52	107	213	233	269	16	27	70	163	145	187	23	25	36	50	87	81
Libye**	0	0	0	0	24	37	0	0	0	0	17	33	0	0	0	0	3	3

Tableau 11 - Flux d'aide*, 2001-06 (millions USD) (suite)

	APD nette totale, tous donneurs confondus						APD nette totale, pays CAD						APD nette totale, organismes multilatéraux					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Madagascar	374	369	539	1248	914	754	146	126	225	685	501	266	229	245	315	564	414	485
Malawi	401	376	513	501	578	669	193	225	309	308	325	398	197	142	201	192	251	259
Mali	351	466	543	568	699	825	209	257	272	328	377	398	130	155	272	241	315	418
Maroc	518	486	539	707	694	1046	342	217	336	394	288	567	142	135	157	244	316	362
Maurice	21	24	-15	32	34	19	8	4	-18	15	22	9	6	20	3	20	11	12
Mauritanie	267	344	238	181	196	188	81	147	136	83	123	94	187	199	105	97	72	93
Mozambique	931	2 201	1 037	1 235	1 277	1 611	720	1 661	697	731	760	938	207	537	337	500	515	669
Namibie	109	134	146	173	115	145	77	85	110	124	88	106	31	47	33	34	23	38
Niger	256	297	457	541	511	401	114	114	245	306	254	235	141	180	212	235	256	166
Nigeria	168	294	308	578	6 416	11 434	108	215	200	315	5 945	10 820	62	81	109	264	471	613
Ouganda	790	710	976	1 194	1 177	1 551	386	466	587	684	691	938	402	238	388	508	485	609
Rép. Centrafricaine	66	60	51	110	96	134	48	40	32	55	62	65	18	20	19	55	33	69
Rwanda	299	354	335	486	571	585	149	199	213	217	286	321	150	155	121	269	285	263
São Tomé et Príncipe	38	26	38	33	32	22	22	19	25	22	18	18	16	7	12	12	13	3
Sénégal	413	445	447	1 037	672	825	224	243	314	755	445	509	189	191	136	284	227	304
Seychelles	13	8	9	10	15	14	8	4	5	6	8	7	5	4	3	3	7	7
Sierra Leone	343	353	304	354	344	364	167	225	208	163	131	199	174	125	92	190	214	164
Somalie	148	191	174	200	237	392	88	102	114	140	146	263	45	44	60	60	91	125
Soudan	181	343	613	992	1832	2058	108	232	332	848	1460	1518	63	60	278	119	323	453
Swaziland	29	22	34	22	46	35	4	7	13	7	21	12	22	12	20	14	26	23
Tanzanie	1 264	1 236	1 704	1 751	1 481	1 825	939	909	966	1 029	860	992	330	331	738	720	609	832
Tchad	185	228	247	329	382	284	73	67	96	163	166	153	112	159	151	163	212	128
Togo	43	51	50	64	83	79	28	39	46	52	59	55	11	9	2	12	23	24
Tunisie	377	265	298	328	365	432	184	145	208	231	269	287	193	77	95	95	103	154
Zambie	349	639	589	1 125	935	1 425	274	360	592	746	823	1 115	74	277	-8	377	110	308
Zimbabwe	162	199	186	186	376	280	149	178	161	166	187	200	17	21	25	20	189	80
Afrique Unspecified	1 196	1 554	2 107	2 405	2 179	2 831	1 045	1 341	1 758	1 944	1 819	2 411	137	174	345	460	359	379
Afrique	16 435	21 367	26 784	29 341	35 156	43 402	10 146	13 367	19 142	19 334	24 589	31 515	6 011	7 301	7 400	9 819	10 216	11 368

Note : APD: Aide Publique au Développement.

CAD: Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

* Déboursement net.

** La Libye a fait partie des pays AP (Aide publique) de 2000 à 2004 et a été ensuite réinclue en 2005.

Source : OCDE; Comité d'Aide au Développement 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333017157661>

Tableau 12 - Indicateurs de la dette extérieure

Pays	Dette extérieure totale fin d'année			Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)					Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)						
	Total (millions USD)	Dont:		2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
		Multilatérale	Bilatérale (en pourcentage du total)												
Afrique du Sud	57 058	1.0	45.8	53.2	22.2	21.7	20.2	18.8	8.4	9.0	8.6	8.5			
Algérie	5 603	3.9	96.1	0.0	4.8	4.5	3.8	3.6	23.8	3.0	2.8	2.8			
Angola	9 364	4.2	95.8	0.0	20.7	13.2	11.2	11.1	8.7	8.3	3.3	4.0			
Bénin	1 051	50.1	49.9	0.0	22.3	21.3	20.8	21.2	5.5	5.0	4.3	3.9			
Botswana	1 285	29.0	0.2	70.8	12.3	10.5	11.1	11.5	16.3	15.5	16.6	17.3			
Burkina Faso	539	68.3	31.7	0.0	9.0	33.9	40.9	48.2	5.7	5.3	4.3	4.5			
Burundi	1 478	79.6	20.4	0.0	162.2	149.9	33.8	32.1	49.0	51.3	31.6	3.6			
Cameroun	909	15.7	84.3	0.0	5.1	4.8	5.2	6.0	11.4	11.8	11.9	12.3			
Cape Vert	713	68.7	6.6	24.7	63.1	52.1	47.0	45.3	11.7	10.7	10.6	10.3			
Comoros	281	76.8	23.2	0.0	69.9	55.9	50.1	13.5	7.5	20.8	12.6	247.4			
Congo	6 048	20.4	79.6	0.0	78.2	55.0	44.4	28.1	12.9	10.9	5.6	5.2			
Congo, Rép. Dém.	5 250	29.3	70.7	0.0	61.4	60.5	58.7	54.3	9.3	11.9	8.5	8.4			
Côte d'Ivoire	19 296	24.1	75.9	0.0	109.9	104.6	95.8	89.2	10.1	16.1	16.7	23.9			
Djibouti	428	69.0	31.0	0.0	55.6	56.4	62.8	69.9	8.1	6.0	4.8	3.8			
Égypte	30 884	13.3	81.5	5.2	28.8	23.6	20.1	23.1	10.0	6.6	6.3	7.9			
Erythrée	633	70.2	29.8	0.0	54.5	46.8	39.8	33.9	42.3	41.4	43.2	44.0			
Éthiopie	5 650	47.8	52.2	0.0	40.2	10.9	12.1	15.2	12.0	6.5	4.7	4.6			
Gabon	3 257	9.9	90.1	0.0	34.1	24.5	17.3	13.3	10.2	11.0	10.3	9.9			
Gambie	647	78.6	10.3	11.1	187.6	81.6	83.7	86.4	34.7	31.4	24.8	25.3			
Ghana	4 777	38.9	21.4	39.7	37.0	47.3	49.0	51.5	11.3	3.8	3.9	4.5			
Guinée	3 129	55.1	44.9	0.0	99.7	63.4	62.9	60.0	13.3	13.3	13.0	11.3			
Guinée Bissau	993	66.3	33.7	0.0	322.5	286.3	267.1	114.3	9.5	11.5	13.6	34.3			
Guinée équatoriale	157	37.1	62.9	0.0	1.8	1.3	1.1	1.0	1.2	0.4	0.1	0.1			
Kenya	5 000	52.6	41.7	5.7	22.0	15.2	14.5	14.7	7.7	6.8	4.6	4.1			
Lesotho	626	81.7	18.3	0.0	41.9	43.2	40.3	38.5	6.1	4.9	4.4	4.2			
Liberia	605	15.9	84.1	0.0	98.6	78.0	59.6	48.8			
Libye	5 574	98.0	11.1	13.3	10.5	10.1			

Tableau 12 - Indicateurs de la dette extérieure (suite)

Pays	Total (millions USD)		Dette extérieure totale fin d'année				Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)				Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)											
	2006		Dont:		2006		2006		2007		2008		2009		2006		2007		2008		2009	
	Multilatérale	Privée	(en pourcentage du total)	2006	2006	2006	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009				
Madagascar	1 778	0.0	39.6	60.4	0.0	32.2	28.8	28.0	29.2	5.3	1.9	1.6	1.6	5.3	1.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	
Malawi	4 530	0.0	50.3	49.7	0.0	191.0	183.3	180.1	173.0	11.3	5.9	6.3	5.8	11.3	5.9	6.3	6.3	5.8	5.8	5.8	5.8	
Mali	1 650	0.0	52.3	47.7	0.0	26.9	28.5	29.5	31.6	4.1	3.6	3.2	3.5	4.1	3.6	3.2	3.2	3.5	3.5	3.5	3.5	
Maroc	15 686	12.4	51.7	35.9	12.4	23.9	20.3	18.3	17.2	10.4	11.9	9.8	7.3	10.4	11.9	9.8	9.8	7.3	7.3	7.3	7.3	
Maurice	928	14.2	75.1	10.7	14.2	14.3	13.3	12.8	12.4	8.4	5.6	4.3	3.8	8.4	5.6	4.3	4.3	3.8	3.8	3.8	3.8	
Mauritanie	2 575	7.6	46.9	45.5	7.6	94.9	97.2	95.5	93.5	57.8	2.4	2.3	2.4	57.8	2.4	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	
Mozambique	2 394	0.0	66.8	33.2	0.0	34.5	26.0	22.6	24.2	17.2	16.5	16.4	16.2	17.2	16.5	16.4	16.4	16.2	16.2	16.2	16.2	
Namibie	1 383	72.4	2.6	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	
Niger	518	0.0	36.6	63.4	0.0	14.6	17.5	18.1	19.7	5.8	1.4	2.7	2.8	5.8	1.4	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8	
Nigeria	3 544	0.0	62.9	37.1	0.0	3.1	2.7	2.3	2.5	4.5	3.1	2.4	2.5	3.1	3.1	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5	
Ouganda	3 920	0.0	32.1	67.9	0.0	40.8	14.8	16.3	17.0	27.8	4.0	7.4	7.0	27.8	4.0	7.4	7.4	7.0	7.0	7.0	7.0	
Répub. Centrafricaine	1 102	0.0	40.7	59.3	0.0	74.0	68.9	64.5	60.7	0.0	0.0	0.0	0.0	
Rwanda	363	0.0	20.0	80.0	0.0	14.6	13.5	14.7	15.4	3.4	1.4	1.4	1.4	3.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	
São Tomé et Príncipe	326	0.0	42.8	57.2	0.0	264.5	105.8	96.8	88.0	47.9	12.4	11.1	10.3	47.9	12.4	11.1	11.1	10.3	10.3	10.3	10.3	
Sénégal	4 093	0.0	0.0	42.5	0.0	44.5	43.9	43.3	43.8	16.2	8.0	7.0	7.1	16.2	8.0	7.0	7.0	7.1	7.1	7.1	7.1	
Seychelles	578	0.0	95.4	4.6	0.0	74.5	90.0	105.1	103.0	13.4	7.5	6.7	6.4	13.4	7.5	6.7	6.7	6.4	6.4	6.4	6.4	
Sierra Leone	1 404	0.0	38.6	61.4	0.0	98.9	54.0	52.0	48.8	5.7	3.6	1.2	1.1	5.7	3.6	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	
Somalie	2 836	0.0	72.5	27.5	0.0	
Soudan	28 224	0.0	85.8	14.2	0.0	75.4	63.9	57.5	51.8	5.1	5.1	4.6	3.6	5.1	5.1	4.6	4.6	3.6	3.6	3.6	3.6	
Swaziland	437	14.7	26.1	59.2	14.7	16.5	16.8	17.1	17.6	1.2	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	
Tanzanie	8 559	16.8	48.0	35.2	16.8	60.3	28.3	28.2	28.3	4.9	1.7	2.4	2.2	4.9	1.7	2.4	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2	
Tchad	1 732	0.0	17.2	82.8	0.0	27.5	34.9	30.1	31.5	2.1	2.1	2.5	2.4	2.1	2.1	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	
Togo	1 820	0.0	47.0	53.0	0.0	82.4	73.0	68.7	65.3	0.3	0.0	3.2	2.2	0.3	0.0	3.2	3.2	2.2	2.2	2.2	2.2	
Tunisie	18 733	26.1	42.7	31.2	26.1	61.1	53.3	50.5	49.0	19.0	13.1	11.7	11.8	19.0	13.1	11.7	11.7	11.8	11.8	11.8	11.8	
Zambie	533	0.0	71.6	28.4	0.0	4.9	5.9	6.4	7.2	1.6	1.0	0.9	0.9	1.6	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	
Zimbabwe	5 288	32.6	34.4	33.0	32.6	95.5	34.4	10.5	9.0	10.5	9.0	
Afrique	286 170	19.1	57.9	23.0	19.1	26.2	22.7	19.9	19.3	9.9	6.3	5.3	5.5	9.9	6.3	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	

Sources : Département Statistiques de la BAfD; Perspectives économiques mondiales du FMI (octobre 2007) ; GDF base de données en ligne, Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333027723301>

Tableau 13 - Indicateurs démographiques

	Population totale (milliers)		Population urbaine (% du total)		Ratio hommes pour 100 femmes		Population totale taux de croissance (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1000)		Taux de fécondité		Mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)		Distribution par âge (%)		
	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2000-05	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	0-14	15-64	65+	
Afrique du Sud	48 577	57.8	96.7				1.2	0.6	44.8	2.6	66	31.8	63.7	4.5			
Algérie	33 858	61.1	101.9				1.5	1.5	31.1	2.4	33	28.3	67.1	4.6			
Angola	17 024	38.4	97.3				2.8	2.8	131.9	6.4	231	46.1	51.5	2.4			
Bénin	9 033	47.3	101.7				3.2	3.1	98.0	5.4	146	43.7	53.6	2.7			
Botswana	1 882	49.8	98.9				1.3	1.2	46.5	2.9	68	34.6	61.9	3.5			
Burkina Faso	14 784	18.4	100.2				3.2	2.9	104.4	6.0	181	45.8	51.1	3.0			
Burundi	8 508	10.8	95.9				2.9	3.9	99.4	6.8	169	44.4	53.0	2.5			
Cameroun	18 549	49.5	99.9				2.3	2.1	87.5	4.3	144	41.1	55.3	3.5			
Cape Vert	530	59.2	92.7				2.4	2.3	24.6	3.4	29	38.5	57.4	4.1			
Comoros	839	37.6	100.7				2.7	2.5	48.4	4.3	63	41.5	55.7	2.7			
Congo	3 768	62.2	98.4				2.5	2.1	70.3	4.5	102	41.8	55.0	3.2			
Congo, Rép. Dém.	62 636	33.2	98.1				2.8	3.2	113.5	6.7	196	47.3	50.1	2.6			
Côte d'Ivoire	19 262	45.5	103.0				1.8	1.8	116.9	4.5	183	41.0	55.7	3.2			
Djibouti	833	84.0	99.9				2.2	1.7	85.3	3.9	126	37.3	59.6	3.1			
Égypte	75 498	43.3	100.2				1.8	1.8	29.3	2.9	34	32.7	62.4	4.9			
Erythrée	4 851	21.1	96.4				4.1	3.4	55.3	5.0	77	42.9	54.7	2.4			
Éthiopie	83 099	16.4	99.0				2.6	2.5	86.9	5.3	145	43.8	53.2	2.9			
Gabon	1 331	92.6	100.1				1.8	1.5	53.8	3.1	86	34.9	60.5	4.6			
Gambie	1 709	24.5	100.3				3.2	2.7	74.2	4.7	128	40.8	55.3	3.9			
Ghana	23 478	46.3	102.8				2.3	2.0	56.6	3.8	90	38.2	58.1	3.7			
Guinée	9 370	39.8	101.9				1.9	2.1	102.5	5.4	156	43.1	53.7	3.1			
Guinée Bissau	1 695	36.9	97.7				3.0	3.0	112.7	7.1	195	47.7	49.3	3.0			
Guinée équatoriale	507	53.7	98.0				2.3	2.4	92.3	5.4	155	42.2	53.7	4.1			
Kenya	37 538	42.1	99.4				2.6	2.6	64.4	5.0	104	42.7	54.7	2.6			
Lesotho	2 008	16.6	89.1				1.1	0.7	64.6	3.4	98	39.9	55.4	4.7			
Liberia	3 750	45.2	100.0				2.8	4.2	132.5	6.8	205	47.2	50.7	2.2			
Libye	6 160	86.4	107.4				2.0	2.0	18.0	2.7	20	30.2	65.8	4.0			

Tableau 13 - Indicateurs démographiques (suite)

	Population totale (milliers)		Population urbaine (% du total)		Population Ratio hommes pour 100 femmes		Population taux de croissance total (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1000)		Taux de fécondité		Mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)		Distribution par âge (%)		
	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2000-05	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	2005-10	0-14	15-64	65+
Madagascar	19 683	27.5	98.9	98.9	2.9	2.7	65.5	4.8	106	43.3	53.5	3.2	43.3	46.9	50.1	3.0	
Malawi	13 925	17.4	98.9	98.9	2.7	2.6	89.4	5.6	132	46.9	50.1	3.0	46.9	47.6	48.9	3.5	
Mali	12 337	40.7	94.9	94.9	2.9	3.0	128.5	6.5	200	47.6	48.9	3.5	47.6	29.2	65.5	5.3	
Maroc	31 224	62.3	96.7	96.7	1.1	1.2	30.6	2.4	36	29.2	65.5	5.3	29.2	23.6	69.7	6.8	
Maurice*	1 262	44.5	98.4	98.4	0.9	0.8	14.0	1.9	17	23.6	69.7	6.8	23.6	39.8	56.6	3.6	
Mauritanie	3 124	69.2	102.5	102.5	2.9	2.6	63.0	4.4	92	39.8	56.6	3.6	39.8	44.4	52.4	3.2	
Mozambique	21 397	38.6	94.3	94.3	2.5	2.0	95.9	5.1	164	44.4	52.4	3.2	44.4	37.5	59.0	3.5	
Namibie	2 074	34.6	97.4	97.4	1.6	1.3	42.3	3.2	66	37.5	59.0	3.5	37.5	48.0	48.8	3.2	
Niger	14 226	25.6	102.9	102.9	3.5	3.5	110.8	7.2	188	48.0	48.8	3.2	48.0	43.8	53.2	2.9	
Nigeria	148 093	46.1	99.9	99.9	2.5	2.3	109.5	5.3	187	43.8	53.2	2.9	43.8	49.1	48.4	2.4	
Ouganda	30 884	12.7	100.1	100.1	3.1	3.2	76.9	6.5	127	49.1	48.4	2.4	49.1	42.3	53.9	3.8	
Rép. Centrafricaine	4 343	42.9	95.3	95.3	1.7	1.8	96.8	4.6	163	42.3	53.9	3.8	42.3	42.9	54.7	2.4	
Rwanda	9 725	24.7	93.2	93.2	3.3	2.6	112.4	5.9	188	42.9	54.7	2.4	42.9	41.2	54.6	4.2	
São Tomé et Príncipe	158	39.7	98.2	98.2	1.7	1.6	72.3	3.9	95	41.2	54.6	4.2	41.2	41.6	54.1	4.3	
Sénégal	12 379	51.8	99.1	99.1	2.6	2.5	65.7	4.7	115	41.6	54.1	4.3	41.6	
Seychelles	87	1.2	0.6
Sierra Leone	5 866	41.2	97.0	97.0	4.1	2.4	160.3	6.5	278	42.9	53.8	3.3	42.9	44.3	53.1	2.6	
Somalie	8 699	37.4	98.5	98.5	3.0	3.0	116.3	6.0	193	44.3	53.1	2.6	44.3	40.0	56.4	3.6	
Soudan	38 560	41.7	101.4	101.4	2.1	2.2	64.9	4.2	105	40.0	56.4	3.6	40.0	38.7	58.0	3.3	
Swaziland	1 141	21.8	93.6	93.6	1.4	0.7	71.0	3.4	114	38.7	58.0	3.3	38.7	44.3	52.7	3.0	
Tanzanie	40 454	38.8	99.0	99.0	2.5	2.5	72.6	5.2	118	44.3	52.7	3.0	44.3	46.2	50.9	2.9	
Tchad	10 781	25.5	98.8	98.8	3.7	3.0	119.2	6.2	189	46.2	50.9	2.9	46.2	42.8	54.1	3.1	
Togo	6 585	37.0	97.9	97.9	3.0	2.7	88.6	4.8	126	42.8	54.1	3.1	42.8	24.7	68.9	6.3	
Tunisie	10 327	65.0	101.4	101.4	1.1	1.1	19.8	1.9	22	24.7	68.9	6.3	24.7	45.5	51.5	2.9	
Zambie	11 922	37.7	99.3	99.3	1.9	1.9	92.7	5.2	157	45.5	51.5	2.9	45.5	38.5	58.0	3.6	
Zimbabwe	13 349	36.3	98.9	98.9	0.8	0.9	58.0	3.2	94	38.5	58.0	3.6	38.5	41.0	56.4	3.4	
Afrique	963 680	39.8	99.3	99.3	2.3	2.3	85.3	4.7	140	41.0	56.4	3.4	41.0	

Notes : * Inclut Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

Sources : Nations unies, Division de la population, Département de l'économie et des affaires sociales, *World Population Prospects, The 2006 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333141453408>

Tableau 14 - Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

	Seuil national de pauvreté Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Seuil international de pauvreté Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Coefficient de Gini**		Part de la consommation (%)		
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	à 1 USD	à 2 USD	Année de l'enquête	Index	Inférieure à 10 %	Supérieure à 10 %
Afrique du Sud	2006	43.2	2000 ^a	10.7	34.1	2000	57.8	1.4	44.7
Algérie	1988	16.6	7.3	12.2	2000	0.9	...	2000	36.9	2.8	26.8
Angola	2001	94.3	57.0	68.0
Bénin	2003	52.3	19.9	46.4	2003 ^a	30.9	73.7	2003 ^a	36.5	3.1	29.0
Botswana	2003	30.3	2003	23.4	...	2003	57.3	0.7	56.6
Burkina Faso	2003	52.3	19.9	46.4	2003	27.2	71.8	2003	40.0	2.8	32.2
Burundi	2006	37.0	...	36.2	2006	47.7	87.6	2006	50.0	1.7	32.8
Cameroun	2001	49.9	22.1	40.2	2001 ^a	17.1	50.6	2001	44.6	2.3	35.4
Cape Vert	2002	55.1	25.0	36.7	2002	59.0	3.0	50.0
Comoros	33.9
Congo	2005	57.7	55.4	50.1	2005	41.6
Congo, Rép. Dém.	2004-05	75.72	61.49	71.3
Côte d'Ivoire	2002	49.0	24.0	38.4	2002 ^a	14.8	48.8	2002	44.6	5.1	34.0
Djibouti	2002	42.1	38.6
Égypte	2004-05	40.6	1999-00 ^a	3.1	43.9	2000	34.4	3.7	29.5
Érythrée	1993-1994	53.0
Éthiopie	1999-00	45.0	37.0	44.2	1999-00 ^a	23.0	77.8	2000	30.0	3.9	25.5
Gabon	2005	45.0	30.0	33.0	1994	23.0	...	2005	42.1	2.6	33.5
Gambie	2003	57.9	1998 ^a	59.3	82.9	2003	48.4	1.8	37.0
Ghana	1998-99	51.6	22.8	42.6	1998-99 ^a	44.8	78.5	2001	41.0	2.1	30.0
Guinée	1994	40.0	1991	26.3	50.2	2006	38.6	2.6	32.0
Guinée Bissau	2006	20.8	1991	88.2	96.7	1993	47.0	2.1	39.3
Guinée équatoriale	2006	76.8
Kenya	2005-06	49.1	33.7	45.9	1997 ^a	22.8	58.3	2000	42.5	2.5	33.9
Lesotho	2002-03	56.6	1995 ^a	36.4	56.1	2002-03	52.0	0.5	48.3
Liberia	2002	76.2
Libye	2001	14.0

Tableau 14 - Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu (suite)

	Seuil national de pauvreté Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Seuil international de pauvreté Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Coefficient de Gini**		Part de la consommation (%)		
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	à 1 USD	à 2 USD	Année de l'enquête	Index	Inférieure à 10 %	Supérieure à 10 %
Madagascar	2006	72.3	50.3	67.5	2004	74.0	85.1	2001-04	47.5	1.9	36.6
Malawi	2006	47.0	25.0	45.0	2004	20.8	62.9	2004	39.0	1.9	42.2
Mali	2005	47.5	1994	72.8	90.6	2001	40.1	1.8	40.4
Maroc	2004	22	7.9	14.2	1999 ^a	<2	14.3	1999	39.5	2.6	30.9
Maurice	2006	38.9
Mauritanie	2000	61.2	25.4	46.3	2000 ^a	25.9	63.1	2000	39.0	2.5	29.5
Mozambique	2002-03	55.3	51.5	54.1	1996 ^a	37.9	78.4	2003	42.0	2.5	31.7
Namibie	2004	28.0	2004	32.8	55.8	2003-04	60.0	0.5	64.5
Niger	1993	66.0	52.0	63.0	2004	63.8	85.3	2004	41.5	0.8	35.4
Nigeria	2006	54.4	2003	70.8	92.4	2003 ^a	50.6	1.9	33.2
Ouganda	1999-00	37.4	9.6	33.8	2005-06	31.5	...	2005-06	41.2	2.3	34.9
Rép. Centrafricaine	2003	50.2	2003	50.2	...	1993	61.3	0.7	47.7
Rwanda	2005-06	62.5	41.5	56.9	2005-06	57.0	83.7	2005-06	51.0	4.2	24.2
São Tomé et Príncipe	2001	53.8
Sénégal	2001	53.9	2001	17.0	56.2	2001	41.3	2.6	33.5
Seychelles
Sierra Leone	2003	70.0	2004	57.0	74.5	2004	62.9	0.5	43.6
Somalie
Soudan
Swaziland	1995	40.0	2001 ^a	47.7	77.8	2001	50.4	1.0	50.2
Tanzanie	2000-01	38.7	...	35.7	1993	57.8	89.9	2000-01 ^a	38.2	2.9	26.9
Tchad	1996	67.0	63.0	64.0
Togo	1995	72.2
Tunisie	2005	3.8	2000 ^a	<2	6.6	2000 ^a	39.8	2.3	31.5
Zambie	2004	78.0	53.0	68.0	2004	63.8	87.2	2004	51.0	2.4	33.7
Zimbabwe	1995-96	48.0	7.9	34.9	2004	61.9	...	2004	50.1	1.8	40.3

Notes : * La ligne de pauvreté est définie comme étant égale aux deux tiers de la consommation moyenne.

** Le coefficient de Gini est calculé à partir de la répartition de la consommation.

^a Sur la base des dépenses.

Sources : Autorités nationales et Banque mondiale (2007), *Rapport sur le Développement dans le Monde, Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)* au niveau national.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333172770322>

Tableau 15 - Accès aux services

	Télécommunications		Accès à l'électricité				Accès à l'eau potable		Accès à l'assainissement			
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants 2000	Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants 2006	Consommation finale (GWh)		Perte dans la distribution		Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
			2000	2005	2000	2005						
Afrique du Sud	10.88	18.28	162 516	198 306	17 053	15 281	88	99	73	65	79	46
Algérie	5.79	0.28	18 592	26 656	4 105	4 475	85	88	80	92	99	82
Angola	0.49	0.2	1 157	2 128	211	384	53	75	40	31	56	16
Bénin	0.81	0.87	399	589	59	113	48	57	41	40	64	19
Botswana	8.27	12.17	1 959	2 494	164	144	95	100	90	42	57	25
Burkina Faso	0.47	0.22	63	70	60	11	14	10
Burundi	0.3	0.24	79	92	77	36	47	35
Cameroun	0.63	0.68	2 719	3 490	761	655	66	86	44	51	58	43
Cape Vert	12.57	13.8	80	86	73	43	61	19
Comoros	0.98	2.33	86	92	82	33	41	29
Congo	0.75	2.38	260	445	180	198	58	84	27	27	28	25
Congo, Rép. Dém.	2 442	2 851	228	275	22	37	12	9	8	10
Côte d'Ivoire	1.78	3.2	2 757	3 046	699	1 008	84	97	74	37	46	29
Djibouti	1.54	1.56	73	76	59	82	88	50
Égypte	8.64	2.14	64 330	87 505	10 750	17 184	98	99	97	70	86	58
Érythrée	0.84	0.82	173	232	38	46	60	74	57	9	32	3
Éthiopie	0.37	0.91	1 419	2 334	167	287	39	83	31	12	50	4
Gabon	3.18	2.59	989	1 177	234	279	88	95	47	36	37	30
Gambie	2.65	2.98	82	95	77	53	72	46
Ghana	1.08	1.58	6 055	5 955	1 616	975	56	61	52	35	40	31
Guinée	0.32	0.56	50	78	35	18	31	11
Guinée Bissau	0.93	0.42	59	79	49	35	57	23
Guinée équatoriale	1.35	1.99	43	45	42	53	60	46
Kenya	0.95	0.84	3 408	4 912	867	1 066	62	89	46	48	56	43
Lesotho	1.24	2.97	79	92	76	37	61	32
Liberia	0.21	0.05	61	72	52	27	49	7
Libye	10.79	8.09	10 132	16 865	3 592	2 973	97	97	96
Madagascar	0.34	0.68	31	67	16	56	75	49
Malawi	0.45	0.47	67	96	62	46	66	42

Tableau 15 - Accès aux services (suite)

	Télécommunications				Accès à l'électricité			Accès à l'eau potable		Accès à l'assainissement				
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants		Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants		Consommation finale (GWh)		Perte dans la distribution		Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
	2000	2006	2000	2006	2000	2005	2000	2005	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Mali	0.38	0.59	0.1	10.87	50	78	36	46	59	39
Maroc	4.96	4.12	8.16	52.07	12 838	17 629	2 122	4 048	81	99	56	73	88	52
Maurice	23.53	28.45	15.08	61.50	100	100	100	94	95	94
Mauritanie	0.74	1.1	0.6	33.57	40	30	49	36	55	20
Mozambique	0.5	0.33	0.3	11.60	1 013	9 143	243	1 629	40	37	41	36	38	35
Namibie	6.19	6.84	4.61	24.37	2 386	2 884	260	314	87	98	81	25	50	13
Niger	0.19	0.17	...	3.35	59	64	57	18	79	5
Nigeria	0.49	1.26	...	24.05	8 688	17 286	5 618	5 644	48	67	31	44	53	36
Ouganda	0.25	0.36	0.52	6.73	66	67	61	60	71	58
Rép. Centrafricaine	0.26	0.29	0.14	2.48	75	93	61	27	47	12
Rwanda	0.23	0.18	0.5	3.40	46	66	44	8	8	8
São Tomé et Príncipe	3.3	4.74	...	11.51	79	89	73	25	32	20
Sénégal	2.16	2.37	2.63	24.99	1 337	1 699	236	767	75	90	64	33	57	17
Seychelles	26.72	25.44	33.63	86.52	88	100	75	-	-	100
Sierra Leone	0.42	0.49	0.26	2.21	57	75	46	39	53	30
Somalie	0.36	1.22	1.14	6.08	29	32	27	26	48	14
Soudan	1.24	1.72	0.07	12.66	2 058	3 461	376	646	70	78	64	34	50	24
Swaziland	3.16	4.27	3.27	24.29	62	87	54	48	59	44
Tanzanie	0.5	0.4	0.32	14.78	1 913	2 256	555	817	52	85	42	90	90	90
Tchad	0.14	0.13	0.07	4.65	42	41	43	9	24	4
Togo	0.92	1.3	1.08	11.23	521	585	36	86	52	80	36	35	71	15
Tunisie	9.99	12.42	1.25	71.88	8 979	11 228	1 117	1 681	93	99	82	85	96	65
Zambie	0.78	0.79	0.92	14.02	6 039	8 012	249	417	62	86	37	27	41	13
Zimbabwe	2.19	2.56	2.34	6.49	10 494	12 143	1 422	742	81	98	72	53	63	47
Afrique	2.52	3.11	2	21.77	345 789	457 346	53 377	62 643	62	83	50	44	58	34

Sources:

Télécommunications: Union Internationale des télécommunications - base de données en ligne, 2007.

Électricité: Agence internationale de l'énergie - base de données en ligne, 2007.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement: OMS and UNICEF, 2006, *Joint Reporting Form* et rapports des bureaux régionaux de l'OMS; Octobre 2006.Les données pour Bénin, Burkina, RDC, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie sont tirées de *Getting Africa on track to meet the MDGs on water and sanitation, a Status Review of Sixteen African Countries*, 2006, Report on a regional initiative by AMCOW, BAID, EUWI, WSP et PNUD.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333288524513>

Tableau 16 - Indicateurs de santé de base

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition		Nourriture disponible		en % du PIB		Dépenses totales de santé			Personnel de santé	
	2007	2005-10	Avec Sida	Sans Sida	2002-04	2004	%	(Kcal/personne /jour)	Par habitant** (USD) 2004	Distribution		Année de l'enquête	Médecins Infirmières (pour 100 000 personnes)
										Publique (%)	Privée (%)		
Afrique du Sud	49.3	44.1	68.4	...	3	3 004	8.6	390.2	40.4	59.6	2007	75.3	329.3
Algérie	72.3	4	3 114	3.6	93.9	72.5	27.5	2005	92.9	238.2
Angola	42.7	41.9	45.7	...	35	2 178	1.9	25.5	79.4	20.6	2005	16.5	245.4
Bénin	56.7	55.9	59.1	...	12	2 652	4.9	24.2	51.2	48.8	2005	11.4	39.3
Botswana	50.7	33.9	70.0	...	32	2 084	6.4	328.6	62.9	37.1	2005	36.2	231.0
Burkina Faso	52.3	49.3	54.5	...	15	2 529	6.1	24.2	54.8	45.2	2006	2.1	25.9
Burundi	49.6	45.6	52.5	...	66	1 682	3.2	3.0	26.2	73.8	2005	6.5	75.9
Cameroun	50.4	46.3	54.4	...	26	2 212	5.2	50.7	28.0	72.0	2005	18.4	43.9
Cape Vert	71.7	3 058	5.2	97.8	75.8	24.2	2006	41.8	90.8
Comoros	65.2	60	1 787	2.8	13.2	56.9	43.1	2005	14.8	75.9
Congo	55.3	53.5	61.0	...	33	2 130	2.5	27.6	49.2	50.8	2005	21.6	118.9
Congo, Rép. Dém.	46.5	44.7	49.3	...	74	1 560	4.0	4.7	28.1	71.9	2004	10.2	50.6
Côte d'Ivoire	48.3	46.2	55.2	...	13	2 637	3.8	33.0	23.8	76.2	2004	11.4	55.7
Djibouti	54.8	53.9	57.5	...	24	2 350	6.3	53.1	69.2	30.8	2004	16.3	32.5
Égypte	71.3	4	3 286	6.1	66.0	38.2	61.8	2007	227.3	283.3
Érythrée	58.0	56.0	59.9	...	75	1 465	4.5	9.9	39.2	60.8	2004	4.9	57.5
Éthiopie	52.9	48.5	54.3	...	46	1 840	5.3	5.6	51.5	48.5	2004	1.5	13.7
Gabon	56.7	53.3	65.0	...	5	2 707	4.5	231.3	68.8	31.2	2004	31.1	549.1
Gambie	59.4	57.7	59.5	...	29	2 178	6.8	18.5	27.1	72.9	2003	10.2	112.8
Ghana	60.0	58.1	63.0	...	11	2 723	6.7	27.2	42.2	57.8	2004	14.7	89.3
Guinée	56.0	54.4	59.4	...	24	2 426	5.3	21.8	13.2	86.8	2004	11.2	53.9
Guinée Bissau	46.4	45.5	49.6	...	39	2 001	4.8	8.7	27.3	72.7	2004	12.1	66.9
Guinée équatoriale	51.6	41.5	54.1	1.6	168.2	77.1	22.9	2004	32.4	48.2
Kenya	54.1	50.3	61.4	...	31	2 149	4.1	20.1	42.7	57.3	2007	27.6	121.9
Lesotho	42.6	34.3	65.6	...	13	2 495	6.5	49.4	84.2	15.8	2003	4.6	...
Liberia	45.7	42.5	48.4	...	50	1 923	5.6	8.6	63.9	36.1	2002	3.1	18.3
Libye	74.0	3	3 476	3.8	195.4	74.9	25.1	2004	120.0	353.4
Madagascar	59.4	56.2	58.8	...	38	2 070	3.0	7.3	59.1	40.9	2004	28.7	31.2
Malawi	48.3	41.1	58.8	...	35	2 077	12.9	19.3	74.7	25.3	2004	2.1	56.3

Tableau 16 - Indicateurs de santé de base (suite)

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition		Nourriture disponible		Dépenses totales de santé			Personnel de santé	
	Avec Sida		2002-04		(Kcal/personne /jour)		en % du PIB	Par habitant** (USD) 2004	Distribution (%)		Année de l'enquête
	2007	2005-10	(%)	2004	Publique	Privée			(pour 100 000 personnes)		
Mali	54.5	49.3	29	2 163	6.6	23.8	49.2	50.8	9.3	2004	58.0
Maroc	71.2	...	6	3 158	5.1	82.2	34.3	65.7	55.6	2004	88.9
Maurice *	72.8	...	5	2 999	4.3	222.3	54.7	45.3	111.9	2006	245.3
Mauritanie	64.2	...	10	2 640	2.9	14.5	69.4	30.6	10.9	2004	65.7
Mozambique	42.1	41.8	44	2 057	4.0	12.3	68.4	31.6	2.6	2004	19.7
Namibie	52.9	45.9	24	2 174	6.8	189.8	69.0	31.0	30.0	2004	308.2
Niger	56.9	45.4	32	2 121	4.2	8.6	52.5	47.5	2.9	2004	21.2
Nigeria	46.9	44.2	9	2 720	4.6	23.0	30.4	69.6	25.9	2003	156.2
Ouganda	51.5	57.5	19	2 348	7.6	19.0	32.7	67.3	7.9	2004	57.9
Rép. Centrafricaine	44.7	39.5	44	2 004	4.1	13.2	36.8	63.2	4.5	2005	28.8
Rwanda	46.2	44.6	33	2 173	7.5	15.5	56.8	43.2	2.7	2007	31.9
São Tomé et Príncipe	65.5	...	10	2 525	11.5	47.8	86.2	13.8	54.0	2004	170.5
Sénégal	63.1	...	20	2 414	5.9	39.4	40.3	59.7	5.2	2004	28.7
Seychelles	71.9	...	9	2 426	6.1	534.4	75.3	24.7	142.6	2004	747.4
Sierra Leone	42.6	41.9	51	1 849	3.3	6.6	59.0	41.0	3.1	2004	34.2
Somalie	48.2	4.8	1997	23.1
Soudan	58.6	56.9	26	2 311	4.1	24.7	35.4	64.6	21.7	2005	48.6
Swaziland	39.6	29.9	22	2 224	6.3	145.8	63.8	36.2	15.3	2004	612.9
Tanzanie	52.5	46.6	44	1 963	4.0	12.0	43.6	56.4	4.8	2007	102.4
Tchad	50.7	44.3	35	2 137	4.2	19.6	36.9	63.1	3.4	2005	23.8
Togo	58.4	55.8	24	2 334	5.5	17.9	20.7	79.3	3.7	2004	35.3
Tunisie	73.9	...	3	3 344	6.2	175.0	52.1	47.9	99.7	2006	301.6
Zambie	42.4	39.1	46	1 947	6.3	29.6	54.7	45.3	11.2	2004	168.7
Zimbabwe	43.5	37.3	47	1 978	7.5	27.2	46.1	53.9	16.0	2004	71.8
Afrique	54.2	50.5	20	2 435	5.8	51.5	46.3	53.7

Notes : * Inclut Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

** Au taux de change moyen.

Sources : Espérance de vie à la naissance: Nations unies, Département de l'économie et des Affaires sociales, Division de la Population, *World Population Prospects, The 2006 Revision*. Prévalence de la malnutrition et nourriture disponible: FAO, *The State of Food Insecurity in the World 2006*, et *Facostat*, mars 2008.

Dépenses totales de santé: WHOSIS (WHO Statistical Information System), *compendium The World Health Report 2007*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/833317718717>

Tableau 17 - Maladies principales

	Espérance de vie en bonne santé à la naissance (années)		VIH/ Sida		Paludisme		Tuberculose Cas révélés 2005	Cas de rougeole 2006	Couverture de vaccination (%) MCV DTP3 2006		
	Total	Hommes	Femmes	Personnes atteintes du VIH / Sida (milliers)	Prévalence chez l'adulte (%) fin-2005	Orphelins du VIH/ Sida (milliers)				Année de l'enquête	Cas révélés
Afrique du Sud	44.3	43.3	45.3	5 500	18.8*	1 200	2003	13 446	270 178	85	99
Algérie	60.6	59.7	61.6	19	0.1	...	2002	307	21 336	91	95
Angola	33.4	31.6	35.1	320	3.7	160	2002	1409 328	37 175	48	44
Bénin	44.0	43.4	44.5	87	1.8*	62	2001	779 041	3 270	89	93
Botswana	35.7	36.0	35.4	270	24.1	120	2003	22 418	10 058	90	97
Burkina Faso	35.6	34.9	36.3	150	2.0	120	2002	1451 125	3 484	88	95
Burundi	35.1	33.4	36.8	150	3.3	120	2002	1808 588	6 585	75	74
Cameroun	41.5	41.1	41.8	510	5.4	240	1998	664 413	21 499	73	81
Cape Vert	60.8	58.8	62.9	0	0.9*	...	2000	143	292	65	72
Comoros	54.6	53.9	55.3	<500	0.1	...	2001	3 718	111	66	69
Congo	46.3	45.3	47.3	120	5.3	110	1998	17 122	9 853	66	79
Congo, Rép. Dém.	37.1	35.0	39.1	1 000	3.2	680	2003	4386 638	97 075	80	77
Côte d'Ivoire	39.5	37.6	41.3	750	7.1	450	2001	400 402	19 681	11	73
Djibouti	42.9	42.5	43.2	15	3.1	6	2003	5 036	...	67	72
Égypte	59.0	57.8	60.2	5	0.1	...	2003	45	...	98	98
Érythrée	50.0	49.3	50.8	59	2.4	36	2003	72 023	3 549	95	97
Éthiopie	41.2	40.7	41.7	...	2.2	...	2003	565 273	124 262	63	72
Gabon	51.4	50.2	52.6	60	7.9	20	1998	80 247	2 512	55	38
Gambie	49.5	48.5	50.5	20	2.4	4	1999	127 899	2 031	95	95
Ghana	49.8	49.2	50.3	320	2.3	170	2003	3 552 869	12 124	85	84
Guinée	44.8	43.9	45.6	85	1.5	28	2000	889 089	6 863	67	71
Guinée Bissau	40.5	39.6	41.5	32	3.8	11	2002	194 976	1 774	60	77
Guinée équatoriale	45.5	44.7	46.3	9	3.2	5	1995	12 530	...	51	33
Kenya	44.4	44.1	44.8	1 300	6.1	1 100	2002	124 197	102 680	77	80
Lesotho	31.4	29.6	33.2	270	23.2	97	10 802	1	85
Liberia	35.3	33.6	37.0	1998	777 754	3 432	20	88
Libye	63.7	62.3	65.0	1	98
Madagascar	48.6	47.3	49.9	49	0.5	13	2003	2114 400	18 993	59	61
Malawi	34.9	35.0	34.8	940	14.1	550	2002	2853 317	25 491	85	99

Tableau 17 - Maladies principales (suite)

	Espérance de vie en bonne santé à la naissance (années)		Personnes atteintes du VIH / Sida (milliers)	VIH/ Sida		Orphelins du VIH/ Sida (milliers)	Paludisme		Tuberculose Cas révélés	Cas de rougeole	Couverture de vaccination MCV DTP3 (%)
	Total	Hommes		Prévalence chez l'adulte (%) fin-2005	Année de l'enquête		Cas révélés	2005			
Mali	37.9	37.5	130	1.7	94	2003	809 428	4 697	128	86	
Maroc	60.2	59.5	19	0.1	...	2003	73	...	1 217	95	
Maurice	62.4	60.3	4	0.6	...	2002	22	125	3	99	
Mauritanie	44.5	42.8	12	0.7	7	2002	167 423	2 162	22	62	
Mozambique	36.9	36.3	1 800	16.1	510	2003	5087 865	33 231	183	77	
Namibie	43.3	42.9	230	19.6	85	2003	444 081	14 920	3	63	
Niger	35.5	35.8	79	1.1*	46	2002	681 707	7 873	59	47	
Nigeria	41.5	41.3	2 900	3.9	930	2003	2608 479	62 598	704	68	
Ouganda	42.7	41.7	1 000	6.7	1 000	2003	12343 411	41 040	5 736	89	
Rép. Centrafricaine	37.4	37.0	250	10.8*	140	2003	95 644	3 210	3	35	
Rwanda	38.3	36.4	190	3.1	210	2003	856 233	7 220	494	95	
São Tomé et Príncipe	54.4	54.2	61	0.0	...	2003	63 199	136	...	85	
Sénégal	48.0	47.1	0	0.9	25	2000	1120 094	9 765	3	80	
Seychelles	61.2	57.4	48	14	10	99	
Sierra Leone	28.6	27.2	44	1.6	31	1999	409 670	6 737	33	67	
Somalie	36.8	36.1	0	0.9	23	2003	23 349	...	7	35	
Soudan	48.5	47.2	350	1.6	...	2003	3 084 320	...	228	73	
Swaziland	34.2	33.2	220	33.4	63	2003	36 664	8 062	...	57	
Tanzanie	40.4	40.0	1 400	6.5	1 100	2003	10 712 526	61 022	2 362	93	
Tchad	40.7	39.7	180	3.5	57	2001	386 197	6 311	1 594	23	
Togo	44.6	43.5	110	3.2	88	2001	431 826	2 537	26	83	
Tunisie	62.5	61.3	9	0.1	3	98	
Zambie	34.9	34.8	1 100	17.0	710	2001	2 010 185	49 576	459	84	
Zimbabwe	33.6	33.8	1 700	20.1*	1 100	2002	1252 668	50 454	212	90	
Afrique	44.6	43.8	23 876	4.7	11 521	1 186 800	101 797	75	

Notes : DTP: Diphtérie, tétanos et coqueluche. MCV: Vaccin de la rougeole.

Sources : ONU/Sida et OMS, Mises à jour des rapports-pays, décembre 2007; Cas révélés de paludisme: OMS, Roll Back Malaria : (RBM) database, Février 2008;

Cas révélés de tuberculose: OMS, 2008, Global Tuberculosis Database; Couverture de vaccination et cas de rougeole: WHO/SIS, février 2008.

*: Inlus données des rapports-pays MIC 2006, Enquête Démographiques et de Santé (EDS), rapport sur le HIV et des rapports des ministères de la santé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333318328858>

Tableau 18 - Indicateurs d'éducation de base

	Taux estimé d'analphabétisme de la population des plus de 15 ans, 2007 (%)			Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2005-07 (%)			Dépenses publiques d'éducation 2002-07 (% du PIB)
	Total	Hommes		Total	Hommes		
		Femmes	Femmes		Femmes	Femmes	
Afrique du Sud	12.2	11.6	12.7	7.5	7.5	7.5	4.6
Algérie	26.1	18.0	34.4	8.0	4.8	11.3	5.8
Angola	2.8
Bénin	54.7	38.9	69.7	41.0	23.9	57.9	3.5
Botswana	17.2	20.1	14.5	9.6	13.1	6.1	9.7
Burkina Faso	69.6	59.3	79.8	59.7	49.0	70.7	4.2
Burundi	43.9	38.6	48.9	30.6	30.8	30.3	5.1
Cameroun	21.2	15.4	26.8	7.2	6.2	8.3	3.0
Cape Vert	20.6	12.5	27.4	9.3	7.0	11.6	6.8
Comoros	42.9	35.8	49.9	40.5	33.9	47.2	3.9
Congo	12.6	7.7	17.1	1.5	1.1	2.0	1.9
Congo, Rép. Dém.	29.5	20.0	38.6	13.6	8.7	18.5	6.5
Côte d'Ivoire	44.5	34.9	54.5	33.7	26.0	41.3	4.6
Djibouti	27.8	18.8	36.2	12.1	9.0	15.1	7.8
Égypte	39.4	29.6	49.3	26.5	21.2	32.1	4.6
Érythrée	37.8	27.0	48.3	25.5	16.7	34.4	5.3
Éthiopie	52.5	45.7	59.3	39.0	34.2	43.7	6.0
Gabon	3.9
Gambie	55.1	47.7	62.2	35.6	28.2	42.9	2.0
Ghana	21.1	14.5	27.6	6.2	4.8	7.6	5.4
Guinée	1.6
Guinée Bissau	52.5	37.7	66.7	35.0	22.9	47.1	5.2
Guinée équatoriale	11.4	5.2	17.5	1.9	1.0	2.9	0.6
Kenya	11.8	7.6	16.1	3.3	3.0	3.6	8.1
Lesotho	13.5	22.9	4.4	8.0	14.9	1.0	13.8
Liberia	39.3	23.3	55.3	26.0	11.6	40.3	6.4
Libye	14.6	5.9	24.0	2.3	0.2	4.5	2.7

Tableau 18 - Indicateurs d'éducation de base (suite)

	Taux estimé d'analphabétisme de la population des plus de 15 ans, 2007 (%)			Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2005-07 (%)			Dépenses publiques d'éducation 2002-07 (% du PIB)
	Total	Hommes	Femmes	Total	(personnes entre 15 et 24 ans)		
					Hommes	Femmes	
Madagascar	27.8	22.0	33.5	16.6	14.0	19.3	3.2
Malawi	34.1	21.9	46.1	25.5	16.8	34.3	5.3
Mali	68.9	58.3	79.0	59.2	48.2	70.2	4.1
Maroc	44.9	33.2	56.5	27.2	20.5	34.0	6.8
Maurice	12.9	10.5	15.2	5.1	5.8	4.3	3.7
Mauritanie	56.4	46.8	65.7	49.3	42.1	56.5	2.3
Mozambique	47.0	32.1	61.4	33.7	21.2	46.2	3.7
Namibie	13.4	13.5	13.3	6.8	8.4	5.1	6.9
Niger	80.0	71.4	88.3	73.3	63.5	83.1	2.4
Nigeria	26.9	20.6	33.0	8.9	7.6	10.3	...
Ouganda	26.8	18.3	35.2	17.7	12.3	23.0	5.2
Rép. Centrafricaine	43.4	32.4	53.6	26.0	19.8	32.0	3.2
Rwanda	25.3	20.7	29.8	12.8	12.1	13.4	3.8
São Tomé et Príncipe
Sénégal	56.0	46.6	65.1	43.8	35.9	51.7	5.4
Seychelles	5.4
Sierra Leone	3.8
Somalie
Soudan	34.9	25.5	44.3	18.1	14.5	21.8	1.7
Swaziland	16.0	15.3	16.6	7.5	8.4	6.7	6.2
Tanzanie	18.2	11.8	24.4	6.9	5.4	8.4	2.2
Tchad	46.3	38.5	53.7	25.6	20.8	30.3	1.9
Togo	34.2	20.9	47.2	19.6	10.0	29.1	2.6
Tunisie	22.1	13.0	31.3	4.3	1.4	7.3	5.2
Zambie	16.5	11.5	21.4	9.4	7.6	11.2	2.0
Zimbabwe	7.2	4.2	10.1	1.8	0.7	2.9	4.6
Afrique	33.3	25.6	40.8	20.2	16.1	24.2	4.7

Sources : Base de données de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO, Février 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333352130243>

Tableau 19 - **Scolarisation**

	Taux de scolarisation dans le primaire, Unesco 2005-07						Taux de scolarisation dans les secondaire Unesco, 2005-07				Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires 2005 (%)			
	Brut		Net		Ratio élèves / professeurs		Total	Garçons	Filles	Ratio élèves / professeurs	Total	Premier cycle	Deuxième cycle	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Ratio élèves / professeurs	secondaire	cycle	
Afrique du Sud	103.0	107.7	103.4	88.3	88.4	88.2	35.6	94.7	91.5	97.9	30.8	6 ⁻¹	-1	10 ⁻¹
Algérie	112.0	116.0	107.0	96.5	97.7	95.4	25.4	83.2	80.3	86.3	20.8	12 ^{**}	8 ^{**}	21 ^{**}
Angola
Bénin	95.7	106.2	84.8	77.7	85.7	69.4	46.8	32.5	41.3	23.4	23.9	13 ^{**}	3 ^{**}	43 ^{**}
Botswana	108.0	109.0	107.0	86.2	86.4	86.1	25.3	74.9	73.2	76.7	13.7	7 ^{**}	-1	21 ^{**}
Burkina Faso	56.0	62.0	50.0	44.0	49.0	39.0	47.2	13.8	16.2	11.4	31.3	8	3	26
Burundi	82.0	88.0	76.0	58.0	61.0	55.0	48.7	13.3	15.2	11.3	18.9	8 ^{**}	3 ^{**}	26 ^{**}
Cameroun	109.0	117.0	100.0	48.2	41.4	46.0	36.8	24.7	32 [*]	22 ^{**}	51 ^{**}
Cape Vert	108.0	111.0	105.0	90.0	91.0	89.0	26.0	67.7	65.3	70.1	23.1	5	3	10
Comoros	85.4	90.7	79.9	35.0	35.1	40.0	30.2	13.8	0 ^{**}	...	1 ^{**}
Congo	107.6	111.0	101.8	53.0	48.0	58.0	82.8	42.9	46.7	39.1	34.3	18 ^{**}	10 ⁻¹	47 ^{**}
Congo, Rép. Dém.	34.3	22.0	27.8	16.1	14.5
Côte d'Ivoire	70.6	78.9	62.2	42.4	29.4	27 ^{**}	16 ^{**}	36 ^{**}
Djibouti	42.0	45.7	37.3	34.4	37.9	30.9	34.6	22.8	27.3	18.1	27.9	8	3	19
Égypte	101.6	104.8	98.2	93.7	96.2	91.1	25.6	86.2	89.5	82.6	16.6	27	3	57
Érythrée	66.3	73.4	59.1	48.6	52.4	44.8	47.5	30.3	38.2	22.5	51.3	1	...	2
Éthiopie	97.8	103.9	91.7	66.4	68.9	64.0	72.3	34.4	40.7	28.0	54.2	2+1	+1	9+1
Gabon	152.0	153.0	152.0	36.0
Gambie	77.0	75.0	80.0	64.0	62.0	66.0	35.3	45.0	49.0	40.9	41.7	1 ^{**}	-2	2 ^{**}
Ghana	91.8	92.5	91.1	63.6	63.4	63.9	35.4	45.9	49.5	42.1	19.7	2+1	+1	9+1
Guinée	86.0	95.8	80.5	69.0	75.0	63.0	44.9	31.2	40.8	21.2	35.6	2 ^{**}	...	7 ^{**}
Guinée Bissau	44.1
Guinée équatoriale	122.0	125.0	119.0	32.0
Kenya	108.0	110.0	106.0	75.8	75.5	76.1	39.5	48.2	49.4	47.1	31.6	1 ^{**}	0	2 ^{**}
Lesotho	114.1	114.2	114.0	75.2	73.1	77.4	41.6	37.4	33.0	41.7	26.6	1	1	3
Liberia	38.3
Libye	103.8	104.4	103.1	4.8	109.7	99.7	120.0	4.8	...	0 ^{**}	49 ^{**}
Madagascar	139.5	142.2	136.8	93.0	93.0	93.0	53.6
Malawi	120.0	118.5	121.6	92.8	90.5	95.1	...	27.6	30.4	24.8

Tableau 19 - **Scolarisation** (suite)

	Taux de scolarisation dans le primaire, Unesco 2005-07						Taux de scolarisation dans les secondaire Unesco, 2005-07						Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires 2005 (%)					
	Brut		Net		Ratio élèves / professeurs		Total		Garçons		Filles		Ratio élèves / professeurs		Total		Premier cycle	Deuxième cycle
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Mali	77.0	87.0	67.0	59.0	67.0	52.0	54.4	27.1	33.9	20.3	10	37
Maroc	106.8	112.7	100.7	87.5	90.1	84.7	27.1	49.2	53.4	44.8	18.7	18.7	18.7	6**	3**	3**	12**	12**
Maurice	102.1	102.0	102.2	95.0	94.2	95.7	22.3	88.4	88.9	88.0	17.2	17.2	17.2	14**	15	15	12**	12**
Mauritanie	99.1	96.3	102.0	76.7	74.7	78.8	40.3	20.8	21.9	19.6	31.0	31.0	31.0	4	2	2	6	6
Mozambique	102.0	110.7	93.4	76.6	80.3	72.9	66.3	13.2	15.7	10.8	32.2	32.2	32.2	8	8	8	11	11
Namibie	106.3	106.3	106.3	76.5	74.2	78.8	30.8	56.3	52.7	59.9	25.1	25.1	25.1	0	0	0	0	0
Niger	50.6	57.0	42.0	42.0	49.0	36.6	43.7	9.7	11.9	7.6	30.9	30.9	30.9	3	15	15
Nigeria	96.0	105.0	87.0	63.4	68.1	58.6	37.2	32.4	35.6	29.2	40.2	40.2	40.2	0	0	0
Ouganda	118.0	118.0	118.0	51.7	18.3	20.3	16.4	20.9	20.9	20.9	4**	1**	1**	18**	18**
Rép. Centrafricaine	54.0	65.0	43.2	45.1	52.4	37.9
Rwanda	119.0	118.0	120.0	73.0	72.0	75.0	62.0	13.4	14.2	12.7	26.3	26.3	26.3	36**	24**	24**	56**	56**
São Tomé et Príncipe	128.0	130.0	126.0	96.0	97.1	95.0	30.8	45.3	43.7	46.9	21.7	21.7	21.7	1	3	3
Sénégal	79.8	80.5	78.0	70.7	71.4	70.1	41.7	22.1	25.3	18.8	26.4	26.4	26.4	1**	5**	5**
Seychelles	115.6	115.0	116.2	13.7	105.4	105.7	105.0	12.8	12.8	12.8
Sierra Leone	37.3
Somalie
Soudan	56.7	60.6	52.7	29.0	32.7	33.8	31.6	21.5	21.5	21.5	1	0	0	3	3
Swaziland	102.3	105.8	98.7	76.3	75.8	76.8	32.3	44.6	45.4	43.8	18.1	18.1	18.1	0**	0**	0**
Tanzanie	110.3	111.7	108.8	98.0	93.0	97.2	52.4	5**	1**	1**	21**	21**
Tchad	75.6	90.1	61.0	63.2	15.2	22.7	7.5	34.2	34.2	34.2	1**	0**	0**	5**	5**
Togo	102.4	107.6	91.0	78.0	83.0	72.0	33.6	40.4	53.7	27.1	29.6	29.6	29.6	4	4**	4**	18**	18**
Tunisie	110.0	111.0	108.0	97.0	96.6	97.5	20.0	83.2	79.3	87.4	17.2	17.2	17.2	8	10	10	6	6
Zambie	114.6	117.8	111.4	92.0	91.2	92.9	51.1	30.4	33.4	27.3	34.0	34.0	34.0
Zimbabwe	38.6	2**	5**	5**
Afrique	96.4	101.7	92.1	75.9	77.2	72.4	40.1	44.5	47.4	41.8	26.2	26.2	26.2

Note : * Estimations des autorités nationales; ** estimations de l'Institut des statistiques de l'UNESCO; ... Pas applicable; +n les données concernent n années après l'année de référence; -n les données concernent n années avant l'année de référence.

Sources : Base de données de l'Institut des statistiques de l'UNESCO, Mars 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333-407516538>

Tableau 20 - Emploi et remises

Année	Taux de chômage			Taux de participation (>15)		Taux d'inactivité (>15)		Remises des travailleurs (millions USD)				
	Total	Homme	Femmes	2006		2006		2001	2002	2003	2004	2005
				Homme	Femmes	Homme	Femmes					
Afrique du Sud	26.7	26.8	26.6	62.0	38.0	20.8	54.2	297	288	435	523	658
Algérie	13.8	11.8	14.4	58.6	41.4	19.6	63.4	670	1 070	1 750	2 460	1 950
Angola	25.2	82.4	17.6	8.5	26.3
Bénin	69.9	30.1	13.9	46.4	84	76.2	55.4	63	63
Botswana	23.8	21.4	26.3	57.6	42.4	30.4	54.1	26	27	39	93	125
Burkina Faso	2.4	2.3	2.6	83.4	16.6	10.6	22.4	50	50	50	50	50
Burundi	92.7	7.3	6.7	8.0
Cameroun	7.5	8.2	6.7	65.7	34.3	20.1	48.2	11	11	11	11	11
Cape Vert	53.5	46.5	24.1	66.0	81	85	92	113	137
Comoros	72.4	27.6	12.7	42.2	12	12	12	12	12
Congo	72.0	28.0	12.3	43.2	12	10	13	15	11
Congo, Rép. Dém.	8.9	75.7	24.3	9.4	38.6
Côte d'Ivoire	4.1	64.4	35.6	11.3	61.2	116	120	142	159	160
Djibouti	43.5	41.9	46.7	67.9	32.1	17.0	47.0
Égypte	9.1	6.8	24.0	46.5	53.5	26.8	79.9	2 911	2 893	2 961	3 341	5 017
Érythrée	73.6	26.4	9.7	41.8
Éthiopie	5.4	2.7	8.2	79.9	20.1	10.8	29.1	18	33	46	134	174
Gabon	18.0	19.3	16.4	72.5	27.5	16.7	38.2	5	3	6	6	6
Gambie	72.5	27.5	13.9	41.0	7	7	6.5	6.2	5.8
Ghana	10.1	9.4	10.1	72.8	27.2	24.7	29.7	46	44	65	82	99
Guinée	3.09	4.6	1.7	83.6	16.4	12.6	20.3	9	15	111	42	42
Guinée Bissau	76.5	23.5	7.4	38.9	10	18	23	28	28
Guinée équatoriale	70.6	29.4	9.0	48.9
Kenya	9.8	79.4	20.6	10.5	30.4	516.78	395.34	494.34	371	524
Lesotho	39.29	30.7	47.1	58.4	41.6	26.5	53.9	209	194	287	355	327
Liberia	68.9	31.1	16.6	45.5
Libye	14.8	59.3	40.7	18.0	65.5	10	7	8	10	15
Madagascar	5.0	3.8	6.2	82.5	17.5	13.8	21.1	11	17	16	11	11
Malawi	0.89	1.2	0.6	87.5	12.5	10.5	14.4	1	1	1	1	1

Tableau 20 - Emploi et remises (suite)

Année	Taux de chômage			Taux de participation (>15)		Taux d'inactivité (>15)			Remises des travailleurs (millions USD)				
	Total	Homme	Femmes	2006	2006		2001	2002	2003	2004	2005		
					Homme	Femmes							
Afrique du Sud	26.7	26.8	26.6	62.0	38.0	20.8	54.2	297	288	435	523	658	
Mali	8.8	7.2	10.9	76.9	23.1	17.7	28.0	88	137	154	155	177	
Maroc	11.0	10.8	11.5	52.8	47.2	19.7	73.2	3 261	2 877	3 614	4 220.8	4 589	
Maurice	8.8	5.6	15.6	60.6	39.4	21.2	57.2	215	215	215	215	215	
Mauritanie	69.3	30.7	15.8	45.6	2	2	2	2	2	
Mozambique	83.8	16.2	17.0	15.4	42	53	70	58	57	
Namibie	31.1	26.8	35.9	54.4	45.6	37.2	53.5	9	7	12	16	16	
Niger	16.0	12.0	25	83.0	17.0	4.9	29.1	22	19	25.5	60	60	
Nigeria	65.1	34.9	14.8	54.5	1166.6	1208.9	1062.8	2272.7	3 329	
Ouganda	3.2	2.5	3.9	78.4	16.9	13.7	20.0	342	421	306	368	450	
Rép. Centrafricaine	79.6	20.4	10.6	29.5	
Rwanda	0.6	0.9	0.4	81.4	18.6	16.4	20.5	8	7	9	10	21	
São Tomé et Príncipe	14.39	12.5	17.8	51.5	48.5	25.3	70.7	1	1	1	1	1	
Sénégal	68.1	31.9	19.0	44.4	305	344	511	633	633	
Seychelles	34.59	27.7	41.1	...	2	2	5	7	11	
Sierra Leone	74.7	25.3	5.8	43.9	7	22	26	24.7	2	
Somalie	76.6	23.4	5.2	40.9	
Soudan	28.8	76.4	740	978	1 224	1 403	1 016	
Swaziland	25.2	20.0	26.0	52.1	47.9	25.2	68.1	74	62	88	89	81	
Tanzanie	5.09	4.4	5.8	88.0	12.0	9.9	13.9	15	12	9.1	10.9	16	
Tchad	0.69	1.1	0.3	71.6	28.4	22.5	34.1	
Togo	69.8	30.2	10.1	49.7	69	104	148	179	179	
Tunisie	14.2	13.1	17.3	52.1	47.9	25.1	70.8	927	1 071	1 250	1 432	1 393	
Zambie	12.0	13.0	12.0	74.3	21.6	9.0	34.0	
Zimbabwe	8.19	10.4	6.1	73.8	25.7	15.3	35.9	
Afrique								12 408	12 910	15 415	19 099	21 727	

* Voir note méthodologique.

Sources : Emploi: OIT, base de donnée KILM, Mars 2007; sources nationales.

Remises des travailleurs: Banque mondiale, Global Development Finance 2007.

StatLink

<http://dx.doi.org/10.1787/333420654316>

Tableau 21 - Indice de perception de la corruption

	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Indice (sur 91)	Rang du pays (sur 91)	Indice (sur 102)	Rang du pays (sur 102)	Indice (sur 133)	Rang du pays (sur 133)	Indice (sur 145)	Rang du pays (sur 145)	Indice (sur 158)	Rang du pays (sur 158)	Indice (sur 163)	Rang du pays (sur 163)	Indice (sur 179)	Rang du pays (sur 179)
Afrique du Sud	4.8	38	4.8	36	4.4	48	4.6	44	4.5	46	4.6	51	5.1	43
Algérie	2.6	88	2.7	97	2.8	97	3.1	84	3	99
Angola	1.7	98	1.8	124	2	133	2	151	2.2	142	2.2	147
Bénin	3.2	77	2.9	88	2.5	121	2.7	118
Botswana	6	26	6.4	24	5.7	30	6	31	5.9	32	5.6	37	5.4	38
Burkina Faso	3.4	70	3.2	79	2.9	105
Burundi	2.3	130	2.4	130	2.5	131
Cameroun	2	84	2.2	89	1.8	124	2.1	129	2.2	137	2.3	138	2.4	138
Cape Vert	4.9	49
Comoros	2.6	123
Congo	2.2	113	2.3	114	2.3	130	2.2	142	2.1	150
Congo, Rép. Dém.	2	133	2.1	144	2	156	1.9	168
Côte d'Ivoire	2.4	77	2.7	71	2.1	118	2	133	1.9	152	2.1	151	2.1	150
Djibouti	2.9	105
Égypte	3.6	54	3.4	62	3.3	70	3.2	77	3.4	70	3.3	70	2.9	105
Érythrée	2.6	102	2.6	107	2.9	93	2.8	111
Éthiopie	3.5	59	2.5	92	2.3	114	2.2	137	2.4	130	2.4	138
Gabon	3.3	74	3.3	74	2.9	88	3	90	3.3	84
Gambie	2.5	92	2.8	90	2.7	103	2.5	121	2.3	143
Ghana	3.4	59	3.9	50	3.3	70	3.6	64	3.5	65	3.3	70	3.7	69
Guinée	1.9	160	1.9	168
Guinée Bissau	2.2	147
Guinée équatoriale	1.9	152	2.1	151	1.9	168
Kenya	2	84	1.9	96	1.9	122	2.1	129	2.1	144	2.2	142	2.1	150
Lesotho	3.4	70	3.2	79	3.3	84
Liberia	2.2	137	2.1	150
Libye	2.1	118	...	108	2.5	117	...	105	2.5	131
Madagascar	1.7	98	2.6	88	3.1	82	2.8	97	3.1	84	3.2	94

Tableau 21 - Indice de perception de la corruption (suite)

	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Indice	Rang du pays (sur 91)	Indice	Rang du pays (sur 102)	Indice	Rang du pays (sur 133)	Indice	Rang du pays (sur 145)	Indice	Rang du pays (sur 158)	Indice	Rang du pays (sur 163)	Indice	Rang du pays (sur 179)
Malawi	3.2	61	2.9	68	2.8	83	2.8	90	2.8	97	2.7	105	2.7	118
Mali	3	78	3.2	77	2.9	88	2.8	99	2.7	118
Maroc	3.7	52	3.3	70	3.2	77	3.2	78	3.2	79	3.5	72
Maurice	4.5	40	4.5	40	4.4	48	4.1	54	4.2	51	5.1	42	4.7	53
Mauritanie	3.1	84	2.6	123
Mozambique	2.7	86	2.8	90	2.8	97	2.8	99	2.8	111
Namibie	5.4	30	5.7	28	4.7	41	4.1	54	4.3	47	4.1	55	4.5	57
Niger	2.2	122	2.4	126	2.3	138	2.6	123
Nigeria	1	90	1.6	101	1.4	132	1.6	144	1.9	152	2.2	142	2.2	147
Ouganda	1.9	88	2.1	93	2.2	113	2.6	102	2.5	117	2.7	105	2.8	111
Rép. Centrafricaine	2.4	130	2	162
Rwanda	3.1	83	2.5	121	2.8	111
São Tomé et Príncipe	2.7	118
Sénégal	2.9	65	3.1	66	3.2	76	3	85	3.2	78	3.3	70	3.6	71
Seychelles	4.4	48	4	55	3.6	63	4.5	57
Sierra Leone	2.2	113	2.3	114	2.4	126	2.2	142	2.1	150
Somalie	2.1	144	1.4	179
Soudan	2.3	106	...	122	2.1	144	2	156	1.8	172
Swaziland	2.7	103	2.5	121	3.3	84
Tanzanie	2.2	82	2.7	71	2.5	92	2.8	90	2.9	88	2.9	93	3.2	94
Tchad	1.7	142	1.7	158	2	156	1.8	172
Togo	2.4	130	2.3	143
Tunisie	5.3	31	4.8	36	4.9	39	5	39	4.9	43	4.6	51	4.2	61
Zambie	2.6	75	2.6	77	2.5	92	2.6	102	2.6	107	2.6	111	2.6	123
Zimbabwe	2.9	65	2.7	71	2.3	106	2.3	114	2.6	107	2.4	130	2.1	150

Note : L'indice de perception de la corruption mesure les perceptions de corruption par le milieu des affaires et les analystes pays. L'indice varie entre 10 (niveau de corruption très bas) and 0 (très corrompu).

Source : Transparency International.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333433378875>

Tableau 22 - Troubles politiques

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Afrique du Sud	85.0	40.8	20.3	38.8	18.9	2.2	3.3	1.2	11.3	3.1	9.4	19.3
Algérie	121.4	124.2	126.6	141.6	120.3	142.5	64.8	14.5	61.4	23.4	0.6	31.5
Angola	54.6	2.9	2.0	0.0
Bénin	2.7	0.0	1.0	0.0
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	3.2	1.1	5.6	9.5	2.5	2.5	0.1	4.1	0.8	2.0	0.5
Cameroun	23.7	54.7	1.3	1.5	2.2	1.0	0.6	0.8	2.0	3.3	3.4	0.0
Cap Vert	0.0
Congo	2.0	1.9	1.0	0.5
Congo, Rép. Dém.	21.7	21.9	32.4	31.5
Côte d'Ivoire	16.4	3.8	3.4	21.7	28.1	2.9	13.7	18.8	25.2	20.6	18.9	10.6
Égypte	22.9	43.6	0.0	1.0	7.8	7.2	2.0	5.4	8.5	13.5	6.8	0.5
Éthiopie	48.5	12.2	1.6	24.8	5.7	8.4	42.6	15.2	25.9	13.2	6.7	13.3
Gabon	10.0	1.0	2.5	0.9	0.0	0.0	1.5	0.0	0.5	6.6	2.4	3.0
Ghana	4.9	0.0	0.3	4.5	1.9	3.8	3.8	1.1	1.9	0.0	0.0	0.0
Guinée équatoriale	1.9	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Kenya	14.8	25.5	34.1	0.0	0.0	11.6	1.9	6.8	4.5	12.4	5.7	66.2
Liberia	8.6
Libye	0.0
Madagascar	6.7	8.8	4.8	7.1
Malawi	5.7	5.4	2.7
Mali	3.4	13.7	1.2	8.8	0.0	0.0	0.0	0.6	0.6	2.5	1.9	6.9
Maroc	12.2	1.6	2.2	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	3.5	2.0	0.0	5.2
Mauritanie	0.0	0.0	0.0	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	1.0	0.0	0.0
Mozambique	37.7	0.0	0.0	2.7	6.8	0.0	0.0	4.5	3.8	1.0	0.0	1.9
Namibie	3.5	0.0	0.0	7.6	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Niger	5.5	3.5	1.2	16.8
Nigéria	30.2	51.3	10.2	47.1	29.2	39.7	19.4	10.4	31.6	4.0	21.5	27.1
Ouganda	81.3	15.3	10.5	9.6	0.0	23.9	14.3	17.2	41.1	8.8	7.6	22.3
Rwanda	0.0	0.0	0.5	0.0
Sénégal	0.3	19.6	2.7	5.6	5.7	5.9	7.7	6.7	9.1	4.7	4.3	6.3
Tanzanie	4.7	1.9	0.9	0.0	0.0	6.0	0.0	0.5	0.3	5.3	0.0	1.9
Tchad	4.4	5.6	2.2	20.2	26.7	16.7	10.5	16.1	3.8	11.2	38.5	16.1
Tunisie	0.0	0.0	0.5	2.5	0.5	0.0	2.9	2.3	0.0	2.9	0.0	0.0
Zambie	4.8	4.6	4.9	3.6	0.6	17.6	1.1	5.7	2.0	2.0	2.7	7.8
Zimbabwe	9.6	9.7	11.3	5.4	16.8	12.6	16.5	8.8	3.4	4.5	4.1	25.8

Note : Voir note méthodologique.

Source : Calculs des auteurs sur la base des informations de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333458700615>

Tableau 23 - Assouplissement du régime

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Afrique du Sud	3.1	2.3	0.8	2.0	0.9	2.2	0.9	0.5	0.6	0.8	0.2	0.6
Algérie	1.3	3.6	0.8	1.9	0.7	0.0	3.0	2.2	3.8	1.9	1.1	0.4
Angola	1.2	0.7	1.9	2.0
Bénin	0.6	0.2	0.6	0.4
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.4	0.4	0.0	0.0	1.1	0.0	0.7	0.1	1.1	0.0	0.0	0.2
Cameroun	0.7	2.0	0.8	0.0	0.1	0.8	0.0	0.7	2.4	1.0	0.6	0.3
Cap Vert	0.0
Congo	0.8	1.1	0.1	1.7
Congo, Rép. Dém.	0.4	1.7	1.6	0.7
Côte d'Ivoire	1.5	2.1	1.0	1.1	2.6	3.9	1.8	6.9	6.0	3.6	1.3	4.9
Égypte	0.1	0.0	0.0	1.4	1.9	0.2	0.6	2.6	2.5	0.6	2.0	0.1
Éthiopie	0.1	0.1	0.8	0.0	0.1	1.6	0.0	0.0	0.4	1.9	1.9	2.5
Gabon	0.0	0.5	0.5	0.0	0.1	0.0	1.1	0.4	0.8	0.8	0.7	1.2
Ghana	0.9	0.1	0.0	0.0	1.1	0.2	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0
Guinée équatoriale	0.0	2.6	0.0	0.8	0.7	0.5	1.8	1.5	0.4	0.0	1.7	0.1
Kenya	0.9	0.7	0.6	0.0	0.0	1.1	0.0	2.7	0.7	0.0	0.2	1.3
Liberia	0.5
Libye	1.6
Madagascar	2.9	0.2	0.4	0.5
Malawi	1.4	2.3	0.9	1.7	1.4	0.1	1.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.8
Mali	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Maroc	0.9	0.6	0.6	0.0	2.1	0.0	0.9	1.0	3.0	1.2	2.1	0.7
Mauritanie	0.0	1.5	0.3
Mozambique	0.1	0.0	0.0	0.0	0.7	1.5	0.7	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Namibie	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.5	0.0	0.2	0.0	0.0
Niger	0.0	1.2	1.4	0.1
Nigéria	1.1	1.8	6.6	3.4	0.3	0.0	0.9	0.6	1.2	0.3	0.6	0.5
Ouganda	0.0	0.4	0.4	0.6	0.7	0.1	0.4	0.9	0.6	0.6	2.2	1.6
Rwanda	0.6	1.5	0.1	1.1
Sénégal	0.5	0.7	0.0	2.4	1.1	1.6	0.1	0.0	2.6	1.2	0.7	0.8
Tanzanie	0.2	0.1	0.1	1.6	0.0	1.6	0.7	0.0	0.5	0.0	0.0	0.1
Tchad	4.5	4.0	0.0	1.8	0.5	1.1	2.7	1.5	0.2	0.4	0.4	1.5
Tunisie	1.4	0.7	0.1	2.8	0.7	1.8	3.0	0.7	0.0	1.1	0.4	0.0
Zambie	1.4	0.0	1.7	0.7	0.0	1.2	1.3	1.6	0.5	0.2	0.5	0.8
Zimbabwe	0.1	0.1	0.0	0.2	1.2	0.6	1.5	2.5	0.5	0.1	0.7	0.4

Note : Voir note méthodologique.

Source : Calculs des auteurs sur la base des informations de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333475627740>

Tableau 24 - Durcissement du régime

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Afrique du Sud	18.6	14.3	6.1	4.5	1.9	1.2	1.8	1.7	4.0	4.5	2.2	4.1
Algérie	11.9	6.5	4.3	2.5	0.3	8.1	15.0	4.5	8.9	0.0	1.8	1.0
Angola	5.7	0.3	1.3	2.0
Bénin	0.5	0.3	1.7	0.0
Botswana	0.3	0.5	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.0	1.7
Burkina Faso	0.8	1.9	0.6	4.5	1.6	1.1	2.7	2.4	2.8	0.5	0.3	0.5
Cameroun	7.4	5.9	1.9	1.6	1.0	3.3	0.9	2.2	2.5	0.0	2.5	2.2
Cap Vert	0.0
Congo	1.4	1.0	0.5	2.6
Congo, Rép. Dém.	4.9	10.4	21.4	18.3
Côte d'Ivoire	2.9	2.5	0.7	10.2	7.8	1.4	3.2	7.2	9.6	7.2	14.7	0.8
Égypte	9.4	6.8	5.5	2.0	7.7	3.9	11.5	4.8	4.0	11.9	5.6	21.1
Éthiopie	7.5	3.9	2.4	0.0	0.7	3.6	8.4	1.2	1.3	12.4	4.1	4.3
Gabon	1.0	5.1	0.7	2.1	0.4	0.0	0.5	1.3	3.6	7.8	2.7	0.5
Ghana	2.2	0.8	2.5	2.4	0.0	0.8	1.3	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0
Guinée équatoriale	0.0	1.2	5.0	0.0	0.0	0.9	5.7	0.5	8.1	0.0	1.4	0.9
Kenya	3.9	11.0	3.6	0.0	0.0	0.7	1.2	2.0	2.3	2.6	3.6	39.3
Liberia	0.3
Libye	0.5
Madagascar	2.8	1.1	1.7	6.0
Malawi	0.4	5.1	0.0	0.4	1.2	1.1	0.3	1.0	0.3	0.0	0.8	4.9
Mali	0.3	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	2.2	0.4	0.6	0.0	0.0
Maroc	5.0	3.7	1.4	1.2	3.4	2.9	2.5	3.7	5.6	1.9	0.8	5.2
Mauritanie	3.4	8.2	3.1
Mozambique	0.3	0.9	2.3	1.1	3.7	1.2	0.0	0.4	1.6	0.0	0.0	0.0
Namibie	0.0	0.3	0.0	1.2	1.6	0.3	0.3	0.8	0.3	0.0	0.3	0.0
Niger	1.6	3.1	1.6	9.3
Nigéria	125.5	9.1	5.8	4.2	4.5	2.8	2.4	3.5	12.4	2.6	4.0	10.5
Ouganda	3.1	0.0	0.7	0.9	0.0	5.8	1.3	3.8	12.3	2.9	6.5	9.7
Rwanda	4.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	1.7	3.3	2.7	0.3	0.0	1.7	1.1	1.4	0.9	2.6	2.8	2.6
Tanzanie	1.3	0.4	0.5	0.0	0.3	0.4	0.0	0.5	0.0	1.5	0.0	0.0
Tchad	2.9	1.0	1.4	0.0	1.1	2.6	1.7	6.6	0.9	6.9	17.0	6.6
Tunisie	3.9	1.5	1.5	2.4	1.4	3.3	2.9	1.6	6.4	2.7	0.5	0.7
Zambie	5.5	8.5	3.9	3.0	1.1	4.7	5.2	1.5	2.4	1.2	1.4	1.6
Zimbabwe	4.0	3.7	7.7	5.1	4.8	12.5	17.5	15.5	16.3	13.4	10.1	23.0

Note : Voir note méthodologique.

Source : Calculs des auteurs sur la base des informations de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333523326508>

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(41 2008 03 2 P) ISBN 978-92-64-04643-6 – n° 56164 2008